



**HAL**  
open science

# Les maladies pestilentiennes dans l'Italie romaine jusqu'au milieu du II<sup>e</sup> siècle av.J.-C. d'après les sources historiographiques

Diane Ruiz-Moiret

► **To cite this version:**

Diane Ruiz-Moiret. Les maladies pestilentiennes dans l'Italie romaine jusqu'au milieu du II<sup>e</sup> siècle av.J.-C. d'après les sources historiographiques. Archéologie et Préhistoire. Université Lumière - Lyon II, 2023. Français. NNT : 2023LYO20083 . tel-04586589

**HAL Id: tel-04586589**

**<https://theses.hal.science/tel-04586589>**

Submitted on 24 May 2024

**HAL** is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



N° d'ordre NNT : 2023LYO20083

# THÈSE de DOCTORAT DE L'UNIVERSITÉ LUMIÈRE LYON 2

**École Doctorale : ED 483**  
**Sciences sociales**

Discipline : Mondes anciens

Soutenue publiquement le 14 décembre 2023 par :

**Diane RUIZ-MOIRET**

---

## **Les maladies pestilentiennes dans l'Italie romaine jusqu'au milieu du IIe siècle av. J.-C. d'après les sources historiographiques.**

---

Devant le jury composé de :

Bruno POULLE, Professeur des Universités, Université de Franche-Comté, Président

Benoît ROSSIGNOL, Professeur des Universités, Université d'Avignon, Rapporteur

Bernard MINEO, Professeur des Universités, Université d'Avignon, Rapporteur

Emmanuelle CAIRE, Professeure des Universités, Université Aix Marseille, Examinatrice

Marie-Hélène MARGANNE, Chargée de cours honoraire, Université de Liège, Examinatrice

Isabelle BOEHM, Professeure des Universités, Université Lumière Lyon 2, Directrice de thèse

Alexandre GRANDAZZI, Professeur des Universités, Sorbonne Université, Co-Directeur de thèse

# Contrat de diffusion

Ce document est diffusé sous le contrat *Creative Commons* « [Paternité – pas d'utilisation commerciale - pas de modification](#) » : vous êtes libre de le reproduire, de le distribuer et de le communiquer au public à condition d'en mentionner le nom de l'auteur et de ne pas le modifier, le transformer, l'adapter ni l'utiliser à des fins commerciales.

Université Lumière – Lyon 2  
École Doctorale 483 – Sciences Sociales  
Laboratoire HiSoMA

Sorbonne Université  
EDITTA – UR1491

Thèse en vue de l'obtention du grade de docteur

**Les maladies pestilentiennes dans l'Italie romaine jusqu'au  
milieu du II<sup>e</sup> siècle av. J.-C. d'après les sources  
historiographiques**  
**Volume 1 – Étude**

Diane RUIZ-MOIRET

sous la direction de

Mme Isabelle BOEHM (Université Lumière – Lyon 2)

M. Alexandre GRANDAZZI (Sorbonne Université)

Soutenance le 14 décembre 2023

Devant un jury composé de :

Madame Isabelle BOEHM	Professeur des universités à l'Université Lumière Lyon 2
Madame Emmanuèle CAIRE	Professeur des universités à Aix-Marseille Université
Monsieur Alexandre GRANDAZZI	Professeur des universités à Sorbonne Université
Madame Marie-Hélène MARGANNE	Chargée de cours honoraire, Directrice honoraire du CEDOPAL
Monsieur Bernard MINEO	Professeur des universités à l'Université de Nantes
Monsieur Bruno POULLE	Professeur des universités à l'Université de Franche-Comté
Monsieur Benoît ROSSIGNOL	Professeur des universités à Avignon Université

Cet exemplaire de la thèse présente des modifications mineures du texte soumis en vue de la soutenance. Les corrections apportées, d'ordre typographique et orthographique, n'affectent ni l'organisation générale, ni le propos de la thèse ; elles m'ont été signalées par les membres de mon jury, que je remercie vivement.

# Remerciements

Mes remerciements vont tout d'abord à mes deux directeurs de thèse. Isabelle Boehm, sans me connaître, a accepté de m'accueillir à Lyon et de diriger ce travail : sa disponibilité, son écoute et ses conseils avisés sont pour beaucoup dans son achèvement et dans l'approfondissement de mon goût pour la recherche. Alexandre Grandazzi, après avoir éveillé, durant ses séminaires en Sorbonne, ma curiosité pour Tite Live et la religion romaine, m'a confié, en 2016, ce sujet dont nous ignorions alors tous deux le caractère prémonitoire. Je les remercie d'avoir suivi mes travaux avec autant de bienveillance que de rigueur.

J'adresse, en outre, toute ma gratitude à Emmanuèle Caire, Marie-Hélène Marganne, Bernard Mineo, Bruno Poulle et Benoît Rossignol, qui ont accepté d'examiner ce travail et de siéger dans mon jury.

Je remercie également le laboratoire HiSoMA, pour le soutien qui y est toujours apporté aux doctorants et à leurs initiatives, et en particulier les chercheurs de l'Axe A, dont les interventions lors du séminaire d'axe ont souvent nourri mes travaux, ainsi que l'Institut des Sources Chrétiennes, qui m'a ouvert largement les portes de sa bibliothèque. L'École Française de Rome m'a également accueillie à deux reprises en tant que boursière et permis de travailler à cette recherche doctorale dans des conditions remarquables, rendant ainsi possibles des avancées importantes et des rencontres déterminantes : pour ces opportunités, j'exprime tout ma reconnaissance à sa directrice, Brigitte Marin, et au directeur sortant de la section Antiquité, Nicolas Laubry.

Ma gratitude va, ensuite, aux différentes institutions où j'ai eu l'occasion d'enseigner durant ces cinq années, d'abord en tant que doctorante contractuelle puis en tant qu'ATER. À ce titre, je remercie le Département des Sciences de l'Antiquité de l'École Normale Supérieure de Paris et sa directrice, Christine Mauduit, ainsi que l'Université Lumière Lyon 2 et en particulier l'UFR LESLA, pour la confiance qu'ils m'ont accordée durant mes premières années d'enseignement. Toute ma gratitude va, enfin, à l'Université de Lille et aux membres du Département des Langues et Cultures Antiques pour leur accueil chaleureux durant ces deux dernières années. Je remercie en particulier Anne de Cremoux et Sophie Aubert-Baillet, qui, par la compréhension et l'attention dont elles ont toujours fait preuve dans l'élaboration des services, m'ont permis d'achever cette thèse dans les meilleures conditions et Charles Delattre, pour son aide et ses conseils durant ces derniers mois de rédaction.

Ce travail doit également beaucoup à tous ceux qui ont prêté leur œil attentif à la relecture des chapitres de cette thèse lorsque je n'y voyais moi-même plus très clair. Je remercie Romain Loriol pour ses éclairages sur les prodiges et leur procuration ; Vivien Longhi et Sébastien Barbara, pour nos discussions sur la contagion et les maladies de la cité ; Valentin Decloquement, qui m'a guidée sur les questions d'influence et de réception ; Paul Luthon, qui, entre deux séances de *Pronostic*, m'a introduite auprès de Celse, Pline l'Ancien et Asclépiade de Pruse ; Maureen Boyard

et Pierre Nevejans, pour leurs précieux regards d'historiens et, parmi tant d'autres, Benjamin Demassieux, Matthieu Denoux (docteur en mathématiques mais aussi en virgules), Alexis Dhenain, Mathilde Dubar, Héroïse Lecomte, Thomas Lorson, Fanny Maréchal (vous êtes les prochains!), Céline Moiret, Lucia Rossi, Philippe Ruiz et Clarisse Tesson. J'y associe également Jeanne Mathieu, Emmanuelle Morel et Sophie Sanzey, pour leur précieux soutien moral lors de nos séances de travail en bibliothèque!

Je dois enfin remercier tout particulièrement deux personnes : Jean-Marc Vergé-Borderolle, après avoir tant contribué à ma formation de latiniste et d'helléniste durant mes années de classes préparatoires à Bordeaux, a courageusement accepté de corriger la totalité de mes traductions, tandis que Louise Brouard, avec une patience, une précision et une amitié infaillible, a relu la première version de chacun des chapitres de cette thèse, même le dixième — c'est dire!

Il y a encore bien d'autres manières de contribuer à une thèse ; j'adresse donc tous mes remerciements aux canapés lyonnais, parisiens et lillois et à leurs propriétaires attentionnés, qui m'ont généreusement accueillie durant ces cinq dernières années et sans lesquels ce travail n'aurait pu voir le jour. Chloé et Pierre Sautereau, Léa et Benoît Zéringer, Héroïse Lecomte, Céline Curis, Marie Mouttet, Marie-Charlotte Alary, Amandine Coutellier, Anne-Claire Lozier, Elise et Raphaël Legendre, Pauline Goujet, Valentin Decloquement et Aristide... vous avez su faire de ces escales entre deux trains ou entre deux cours des moments d'amitié, de douceur et de découvertes touristiques et culinaires qui ont, bien souvent, allégé le poids des bagages transportés d'un bout à l'autre de la France, des réveils (trop) matinaux et des (nombreux) aléas de la SNCF<sup>1</sup>.

Dans ces remerciements, une place de choix revient aussi à la colocation de la rue d'Auvergne, dont les habitants successifs ont illuminé mes années lyonnaises : Bruno Lenne, Agathe Neyret, Amandine Coutellier, Marie Chevallier et, dernièrement, Clémence Rigaud, Gaston Auboyneau et Etienne Vandenbroucke, auxquels j'associe ici Pierre Laurens-Frings et Manuel Grandin. Merci d'avoir supporté mon intérêt bizarre pour les vieilles maladies et de m'avoir rappelé, par votre présence et par vos témoignages, qu'il y a un temps pour chaque chose.

Je remercie également mes parents et mes sœurs pour la patience amusée dont ils ont su faire preuve lorsque, après avoir fermement déclaré que je n'irais ni en prépa, ni à l'ENS et que je ne passerais pas l'agrégation, j'ai annoncé avec aplomb que je ne ferais pas de thèse. Merci pour votre intérêt, votre soutien (avec une mention spéciale pour Emma, qui, il faut le dire, a appris à lire le grec pour pouvoir me faire réciter mon vocabulaire...) et votre bienveillance tout au long de ce parcours plein d'hésitations!

Le dernier merci revient enfin à Thomas qui, depuis les quatre coins du monde, me supporte – avec et sans anglicisme – et m'écoute, et qui, par ses talents informatiques et son humour à toute épreuve, a su rendre ces cinq années plus belles et plus légères.

---

1. Que je devrais peut-être remercier en tant que premier partenaire officiel de cette thèse. Comme une forme de ressentiment m'en empêche, je me contenterai d'adresser une pensée aux contrôleurs de la ligne Lyon-Lille, qui s'inquiètent désormais lorsque je ne suis pas présente au départ du train de 9h04 le mardi matin. (Je suis désolée, je ne sais plus écrire sans notes de bas de page).

# Abréviations et éditions des textes anciens

## Conventions relatives aux sources littéraires antiques

Les auteurs et textes anciens sont désignés d'après les abréviations du *Bailly* pour le grec et du *Gaffiot* pour le latin, auxquelles s'ajoutent les suivantes :

Euseb. *Hist. eccl.* = Eusèbe, *Histoire ecclésiastique*

Heliod. *Aeth.* = Héliodore, *Les Éthiopiennes*

Hpc. *Acut.* = Hippocrate, *Du régime des maladies aiguës*

Hpc. *Acut. (Sp.)* = Hippocrate, *Du régime des maladies aiguës - Appendice*

Hpc. *Flat.* = Hippocrate, *Des vents*

Hpc. *Morb. II* = Hippocrate, *Maladies II*

Hpc. *Nat. Hom.* = Hippocrate, *Nature de l'homme*

Hpc. *Presb.* = Hippocrate, *Presbeutikos*

Licin. *Mac.* = Licinius Macer

Plut. *Quaest. Rom.* = Plutarque, *Questions Romaines*

Plut. *De superst.* = Plutarque, *De la superstition*

Plut. *Cup. div.* = Plutarque, *De l'amour des richesses*

Zon. = Zonaras

Les titres des traités de Galien sont cités en français d'après la liste établie par BOUDON-MILLOT 2012, p. 351-374.

Les conventions suivantes s'appliquent par ailleurs :

*italiques* = texte latin cité

<x> = ajout ou correction éditoriale

[et] = suppression éditoriale

\* \* \* = lettres manquantes ou indéchiffrables

[...] = coupure volontaire dans la citation



## Conventions relatives aux traductions

Sauf indication contraire, les traductions sont personnelles ; l'édition utilisée est précisée immédiatement à la suite de la citation. Pour les récits de pestilences issus du corpus de travail, les éditions utilisées sont présentées en annexe, dans la notice consacrée à chacun des épisodes.

Les conventions suivantes s'appliquent par ailleurs :

[La pestilence] = explicitation ou développement visant à rendre la traduction compréhensible.

[...] = coupure volontaire dans la citation

NB : les noms propres abrégés en latin sont développés dans la traduction.

## Conventions bibliographiques

Les abréviations utilisées sont les suivantes :

CIL = *Corpus Inscriptionum Latinarum*, Berlin - New York.

CMG = *Corpus Medicorum Graecorum*, Berlin : Brandenburgische Akademie der Wissenschaften.

CML = *Corpus Medicorum Latinorum*, Berlin : Brandenburgische Akademie der Wissenschaften.

DELG = CHANTRAINE, Pierre (1999). *Dictionnaire étymologique de la langue grecque. Histoire des mots*. Paris : Klincksieck.

ILS = DESSAU, Hermann (1892). *Inscriptiones Latinae Selectae*. 5t. Berlin.

LSJ = LIDDELL, Henry George and Robert SCOTT (1940). *A Greek-English Lexicon*. Oxford : Clarendon Press.

LTUR = STEINBY, Eva M. éd. (1993-2000). *Lexicon Topographicum Urbis Romae*. 6 vol. Rome : Quasar.

OLD = GLARE, Peter G. W. éd. (1982). *Oxford Latin Dictionary*. Oxford : Clarendon Press.

RE = PAULY, August et Georg WISSOWA (1894-1980). *Realencyclopädie der classischen Altertumswissenschaft*. 83 vol. Stuttgart - Weimar : Verlag J. B. Metzler.

ThesCRA = *Thesaurus Cultus et Rituum Antiquorum* (2004-2006). 6 vol. Los Angeles : The J. Paul Getty Museum.

TLL = *Thesaurus Linguae Latinae*, Berlin : De Gruyter [en ligne].

# Introduction générale

La meilleure façon de faire débiter une étude consacrée aux pestilences romaines est longtemps demeurée, au seuil de cette introduction, l'objet d'interrogations. Fallait-il placer les prémices de ce travail sous l'autorité subtile de Jean de la Fontaine et de ses animaux malades de la peste ? Ou bien s'en remettre à celle d'Albert Camus et à l'abnégation du docteur Rieux, médecin lucide de la peste à Oran ? Ou bien encore solliciter le haut-patronage de Boccace, des *Fiancés* de Manzoni, de Giono et son *Hussard sur le toit*, de Dostoïevski et du rêve de Raskolnikov, qui vient clore la fresque de *Crime et Châtiment*, ou d'autres encore ? Fallait-il plutôt, s'attachant aux représentations artistiques de ces fléaux, évoquer le symbolisme glaçant du tableau de Böcklin intitulé *La Peste*, ou plutôt le paysage apocalyptique du *Triomphe de la Mort* de Brueghel l'Ancien ?

Fallait-il, enfin, insister sur l'actualité cruelle et bien involontaire d'un sujet dont nous n'avons que trop entendu parler ces dernières années, ou bien, au contraire, souligner le caractère intemporel et universel de ces fléaux qui « couch[ent] d'un souffle infatigable les populations humaines, comme les épis dans leurs sillons<sup>2</sup> » ?

L'accumulation vertigineuse de ces possibilités dont aucune, cependant, ne s'adapte parfaitement aux contours de l'objet de cette étude, révèle, en définitive, l'une des difficultés principales de cette recherche doctorale sur les maladies pestilentiennes, qui s'ouvre sous les doubles auspices de la profusion et du manque.

## État de la recherche

La profusion, d'une part, se trouve du côté de la bibliographie : l'histoire des épidémies antiques a généré, au cours du siècle dernier, une quantité d'études d'autant plus impressionnante qu'elle ne cesse, encore aujourd'hui, de s'accroître. La profusion et la variété des titres qui la composent révèlent à la fois les différentes facettes d'un sujet qui touche à de nombreux domaines de spécialité et la façon dont les savants de toutes époques ont recherché, dans les souvenirs des épidémies antiques, un écho aux souffrances et aux questionnements de leur temps. Or il est nécessaire, dans un premier temps du moins, d'exposer dans toute leur complexité les principales orientations de cette bibliographie pléthorique, car la plupart des travaux qui la composent, quoiqu'en apparence relativement éloignés de l'objet de cette recherche doctorale, apportent en réalité des éléments de compréhension et de méthode indispensables à son étude. Cette première

---

2. E. Littré, *Des grandes épidémies*, *Revue des deux mondes*. Période initiale, Tome V, 1836, p. 220.

approche de la bibliographie est donc structurée par une cohérence thématique, reposant sur le constat que les maladies pestilentielles survenues à Rome durant les époques royale et républicaine ne sont, en définitive, à l'échelle de la période antique, que des épidémies parmi d'autres : il est donc indispensable, pour les aborder, d'avoir connaissance des outils interprétatifs développés plus largement dans ce champ de recherche. Cette première présentation, à défaut de prétendre à l'exhaustivité, permet ainsi de mieux comprendre l'intérêt que ces fléaux millénaires suscitèrent sans discontinuer.

Les plus anciennes publications accessibles sur la question des épidémies antiques manifestent déjà une remarquable diversité dans leur approche de ces fléaux. En 1865, A. Corradi, médecin de son état, publiait le premier des sept volumes de ses *Annali delle epidemie occorse in Italia dalle prime memorie fino al 1850*, proposant un premier relevé des pestilences survenues entre la fondation légendaire de Rome et l'année 1600. L'enjeu de ces « annales épidémiologiques » n'était autre, d'après la préface de l'ouvrage concerné, que de comprendre et d'expliquer les lois qui régissent les événements se produisant à l'intérieur du corps humain et dans son environnement extérieur afin d'établir un lien, à chaque époque, entre le nombre des épidémies, les conditions de vie des populations et leur degré de civilisation<sup>3</sup>. Au même moment, en 1871, A. Schmid<sup>4</sup> consacra une dissertation à l'une des plus célèbres épidémies antiques, la « peste » survenue à Athènes en 430 av. J.-C., proposant ainsi une des premières études exhaustives du fameux récit de Thucydide. Quelques dizaines d'années plus tard, en 1914, R. Crawford, lui aussi médecin, publia son ouvrage intitulé *Plague and Pestilence in Literature and Art*, issu du cours dispensé, deux ans plus tôt, au *Royal College of Physicians* de Londres : l'ouvrage visait, en treize chapitres, à proposer un panorama général des œuvres littéraires et artistiques évoquant des pestilences, entre l'Antiquité et le XVIII<sup>e</sup> siècle. Ces trois ouvrages, élaborés dans l'ensemble sur une période de moins d'un demi-siècle, sont déjà révélateurs de la variété et de la richesse caractéristiques de l'approche de ces fléaux : les épidémies antiques forment un objet propre à susciter l'intérêt des médecins aussi bien que celui des philologues, qui peut être envisagé à l'échelle d'un seul épisode, ou bien de l'histoire générale de l'humanité, pour lui-même, ou bien pour ce qu'il révèle de la société qu'il frappe. Ces orientations se retrouvent aussi dans la bibliographie consacrée plus récemment à ces fléaux.

Ainsi, une majorité des travaux touchant à la question des épidémies antiques s'attache à évaluer leur impact sur la vie politique et le développement d'une ville, d'une région ou d'un peuple. L'ouvrage fondateur de W. Mac Neill<sup>5</sup>, publié en 1976, repose précisément sur l'intuition, à l'époque encore assez novatrice, que les épidémies constituent un facteur historique de premier ordre dans l'histoire de l'humanité, propre à rendre compte aussi bien du déclin puis de la chute de Rome que de la facilité avec laquelle les Espagnols firent la conquête de Mexico. Sans prétendre s'engager dans l'entreprise vertigineuse d'une histoire générale des épidémies,

---

3. CORRADI 1865, p. 2-3.

4. SCHMID 1871.

5. MCNEILL 1976.

de nombreuses publications appliquent un questionnement similaire à l'analyse d'un épisode en particulier, cherchant à déterminer comment cette maladie a pu influencer le cours de l'histoire, en un temps et en un lieu donné. Les travaux concernés se concentrent donc généralement sur les épidémies à la fois les plus célèbres et les mieux connues. Trois épisodes se dégagent nettement pour la période antique<sup>6</sup>. La peste survenue à Athènes en 433 av. J.-C. et dont Thucydide fit le récit au deuxième livre de *la Guerre du Péloponnèse* a suscité, depuis la dissertation de Schmid en 1871, de très nombreuses études, dont une partie sera présentée dans les chapitres qui suivent<sup>7</sup>. C'est aussi le cas de la « peste antonine », parfois considérée comme la première épidémie de variole du monde antique<sup>8</sup>, qui ravagea l'Empire à partir de 165 ap. J.-C. : il en est notamment question, parmi bien d'autres contributions, dans un célèbre ouvrage de D. Gourevich<sup>9</sup> et dans les actes du colloque consacré, en 2012, à l'impact de cette épidémie<sup>10</sup>. La peste de Justinien, enfin, première épidémie de peste dont on considère souvent qu'elle marque la fin de la période Antique et le début du Moyen-Âge, a notamment fait l'objet de plusieurs études de D. Ch. Stathakopoulos<sup>11</sup>, ainsi que des actes d'un colloque intitulé *Plague and the End of Antiquity*, édités par L. K. Little<sup>12</sup>. Quoique ces travaux s'éloignent, en apparence, du cadre spatio-temporel de cette recherche doctorale, un état de la question se doit cependant d'en faire mention, tant les trois épisodes concernés ont servi de modèle pour la compréhension d'autres épidémies moins importantes et moins documentées, à l'image de celles qui retiennent notre attention. Dans la présentation des thèmes qui suivent, nous citerons de préférence les ouvrages qui, sans s'y restreindre nécessairement, abordent la question des épidémies romaines des époques royale et républicaine.

Une quantité non négligeable de ces travaux se propose ainsi d'envisager ces fléaux selon une perspective médicale moderne, dans le but soit de produire un diagnostic rétrospectif sur un épisode donné, soit de se concentrer sur une affection en particulier, dont on cherche à identifier la présence et à mesurer les effets. M. Grmek, père du concept désormais incontournable de pathocénose<sup>13</sup>, déjà célèbre pour ses diagnostics rétrospectifs formulés sur l'épisode de la « peste » d'Athènes et de la toux de Périnthe<sup>14</sup>, s'est ainsi efforcé de caractériser la réalité biologique et

---

6. Sur chacun des épisodes en question, la bibliographie est si importante que nous nous contentons ici de présenter quelques ouvrages centraux, dont la plupart passent en revue de façon critique les principaux travaux consacrés à l'épidémie concernée. ROSSIGNOL 2022 propose un état des lieux sur l'origine des trois épidémies qui marquèrent l'histoire de l'Empire romain : la « peste antonine », la « peste de Cyprien » et la « peste de Justinien ». Nous laissons de côté dans le cadre de cette présentation la « peste de Cyprien », survenue vers 251 ap. J.-C. dont les récits semblent moins avoir marqué les modernes : HARPER 2019, p. 207-208 (nous renvoyons ici, comme dans les notes suivantes, à la traduction française de cet ouvrage) la surnomme d'ailleurs « la pandémie oubliée ».

7. Voir sur ce point p. 194, n. 3.

8. Cette identification, cependant, demeure incertaine, d'autant que l'histoire du virus responsable de la variole est encore mal connue. Voir sur ce point ROSSIGNOL 2022, p. 49 et 58.

9. GOUREVITCH 2013.

10. LO CASCIO 2012.

11. STATHAKOPOULOS 2000 ; STATHAKOPOULOS 2004.

12. LITTLE 2007.

13. Voir GRMEK 1969 et GRMEK 1983, p. 14-17. La pathocénose désigne un ensemble d'affections qui sont présentes dans une population déterminée à un moment donné et dont la fréquence et la distribution sont interdépendantes, au point de former un système tendant vers un état d'équilibre.

14. Voir GRMEK 1983, p. 455 et sq.

pathologique de la syphilis, la lèpre et la tuberculose dans le monde gréco-romain<sup>15</sup>. R. Sallares<sup>16</sup> s'est, de son côté, intéressé à la question de la malaria et de son poids dans l'histoire de la Rome antique. Par ailleurs, A. Oerlemans et C. Tacoma<sup>17</sup> ont démontré le rôle structurel joué par trois maladies infectieuses – le typhus, la malaria et la tuberculose – dans les schémas de mortalité à Rome durant la fin de l'époque républicaine et la période impériale.

D'autres études cherchent à éclairer la présentation de ces maladies épidémiques dans la littérature antique spécialisée, c'est-à-dire chez les médecins, les vétérinaires et les agronomes. Elles s'intéressent donc moins à la possibilité d'un diagnostic rétrospectif qu'à la question de la dénomination de ces maladies en latin et en grec<sup>18</sup>, de leur place dans la nosologie antique<sup>19</sup>, de la nature des thérapeutiques proposées<sup>20</sup> ou bien de la théorisation du phénomène de la contagion<sup>21</sup>.

En dehors de ces préoccupations médicales antiques et modernes, un grand nombre de contributions s'attache au traitement de ces épidémies dans la littérature générale non spécialisée, c'est-à-dire chez les nombreux auteurs antiques, tant poètes que prosateurs, qui ont, dans leurs ouvrages respectifs, évoqué ces fléaux de façon plus ou moins précise. En ce qui concerne le genre historiographique, auquel nous nous limiterons dans le cadre de cette présentation, il faut citer les travaux de P. Demont<sup>22</sup> sur les épidémies rapportées par Hérodote et Thucydide, qui, sur le fond comme sur la forme, ont exercé une influence considérable sur les contributions ultérieures. On peut aussi, pour la période qui nous intéresse, évoquer l'article consacré par J.-M. André<sup>23</sup> à la notion de *pestilentia* à Rome telle qu'elle apparaît à travers les récits de Tite Live, ou bien la récente étude de B. Rochette<sup>24</sup>, qui offre un tour d'horizon très complet des récits d'épidémies conservés dans le genre historiographique, de Thucydide à Procope de Gaza. Cette perspective permet généralement de proposer un éclairage sur la réception de ces récits antiques dans d'autres genres littéraires ou bien dans la littérature postérieure<sup>25</sup>. Les épidémies y sont, en définitive, envisagées moins comme une réalité historique que comme un motif littéraire particulièrement fécond, qui refléterait « l'impact que ces crises sanitaires ont eu sur l'imaginaire collectif et sur l'évolution des sociétés<sup>26</sup> » et dont l'histoire se confondrait avec celle de la littérature.

Un autre axe particulièrement dynamique au sein de la recherche concernant les épidémies antiques vise à éclairer les réactions politiques et sociales suscitées par ces fléaux, en montrant,

---

15. GRMEK 1983, p. 199 *et sq.*

16. SALLARES 2002.

17. OERLEMANS et TACOMA 2014.

18. BODSON 1991 ; GRMEK 1991.

19. JOUANNA 1992, en particulier p. 218-219.

20. MARGANNE 2021a ; MARGANNE 2023b.

21. NUTTON 1983 ; JOUANNA 2001 ; BOUDON-MILLOT 2001 ; STOK 2000 ; NUTTON 2000. Pour une présentation exhaustive de la bibliographie sur la théorisation de la contagion dans l'Antiquité, voir p. 302.

22. En particulier DEMONT 1983 et DEMONT 1988.

23. ANDRÉ 1980.

24. ROCHETTE 2023.

25. GERVAIS 1972 ; COUGHANOWR 1985 ; STOK 2013.

26. ROCHETTE 2023, p. 12.

parfois, la façon dont ils peuvent être instrumentalisés par les autorités romaines. C. Wazer<sup>27</sup> s'est, dans cette perspective, intéressée aux réponses sénatoriales face aux pestilences de l'époque républicaine, tandis que F. Van Haeperen<sup>28</sup> a consacré un article aux rites mis en œuvre par les autorités politiques et religieuses de Rome en temps de peste. H. Garner<sup>29</sup>, dans un ouvrage dont la thématique recoupe les enjeux de ce thème et du précédent, a également étudié les récits d'épidémies dans la littérature latine d'époque impériale, en montrant comment ils pouvaient constituer le support d'une réflexion sur la santé du corps politique romain et sur les tensions qui l'habitaient. Ces travaux, dans l'ensemble, apparaissent donc sous-tendus par la conviction que les récits des épidémies antiques ne valent pas seulement pour eux-mêmes, mais révèlent aussi une part du fonctionnement de la communauté qui est frappée, en particulier à travers le témoignage qu'ils offrent sur les réactions suscitées par le fléau et les moyens déployés pour y faire face.

Un autre champ, celui des études paléoclimatiques, est récemment venu enrichir cet ensemble déjà conséquent, procédant à la fois de la préoccupation mondiale sur la question du climat et de la mise à disposition de nouveaux outils techniques permettant de mieux connaître l'histoire environnementale des siècles passés. En 2017, K. Harper<sup>30</sup> a ainsi méthodiquement démontré le poids des conditions environnementales dans l'apparition de la peste de Justinien et, plus généralement, dans le déclin puis la chute de l'Empire romain. Grâce à des méthodes similaires, A. Marcone<sup>31</sup> a pu soutenir de façon convaincante que la fin de la période républicaine avait été marquée, à Rome, par les conséquences d'une éruption volcanique importante survenue en 43 av. J.-C., qui contribuent à expliquer les conditions climatiques particulièrement difficiles et les famines par ailleurs mentionnées dans les sources littéraires. Les controverses<sup>32</sup> suscitées par l'ouvrage de K. Harper rappellent que ces données paléoclimatiques doivent être maniées avec prudence et systématiquement associées à l'étude des sources littéraires : elles sont cependant, en l'espace de quelques années, devenues des éléments incontournables pour l'historien des épidémies.

Ce premier état des lieux thématique, loin de prétendre à aucune forme d'exhaustivité, permet toutefois de prendre la mesure d'une bibliographie déjà considérable et qui a connu ces quatre dernières années un accroissement spectaculaire. Cet état de fait est dû, en partie, à l'actualité de la pandémie de Covid-19, qui a renouvelé l'intérêt pour l'histoire et les récits des épidémies passées, prouvant une nouvelle fois que l'étude de ces fléaux est aussi liée aux débats et aux angoisses du présent. Il procède aussi, toutefois, du hasard des calendriers de la recherche, qui, en juin 2019 – près de six mois avant le début de la pandémie – a vu se tenir à Rome deux journées d'étude portant sur « les maladies infectieuses dans l'Antiquité, sources écrites et archives bio-

---

27. WAZER 2016.

28. VAN HAEPEREN 2020.

29. GARDNER 2019.

30. HARPER 2019.

31. MARCONE 2021.

32. Voir sur ce point p. 110.

archéologiques », dans le cadre des travaux de l'ANR Pscheet<sup>33</sup>, tandis que se préparait, pour les deux cents ans de la peste de Marseille, un colloque international sur l'histoire des épidémies<sup>34</sup>. La publication des actes de ces différentes rencontres, encore sous presse à cette heure, ne manquera pas d'apporter des éléments nouveaux sur la plupart des questions exposées ci-dessus. La bibliographie utilisée dans le cadre de cette étude s'arrête ainsi en juin 2023, avec la publication du douzième numéro des *Cahiers du CeDoPal* intitulée « "Mes vœux les meilleurs et santé continue". Réponses aux épidémies dans le monde gréco-romain ».

Le manque, cependant, se fait sentir dès lors que l'on se concentre strictement sur les travaux consacrés aux pestilences romaines de l'époque royale et républicaine telles qu'elles sont rapportées dans les sources historiographiques. Si tous les ouvrages précédemment cités en traitent en partie ou bien fournissent des éléments de compréhension indispensables à leur étude, seul un très petit nombre en fait son objet principal : quatre contributions remplissent les critères thématique, chronologique et spatial requis<sup>35</sup>.

Si l'article de J.-M. André consacré à la notion de *pestilentia* à Rome traite bien en priorité des épisodes de pestilences mentionnés dans l'*Histoire Romaine* de Tite Live, il n'en propose cependant aucun relevé et demeure, en outre, largement programmatique. Il invite ainsi, par exemple, à « une récapitulation et un classement des passages liviens » consacrés aux pestilences tout en relevant « qu'une confrontation avec les *Antiquités* de Denys ne manquera pas d'intérêt<sup>36</sup> », sans pour autant donner suite à ces intuitions. Il s'attache par ailleurs avant tout à démontrer que l'analyse de ces épisodes par l'historien latin révèle une évolution progressive « du tabou religieux à l'interprétation préscientifique », selon le sous-titre de l'article en question, perspective dont le poids introduit parfois un biais dans les analyses proposées.

Chacune des trois autres contributions concernées, plus récentes, aborde ces épisodes de pestilences selon un point de vue bien spécifique, qui ne permet pas une vue d'ensemble sur la question. L'article de C. Wazer vise ainsi à caractériser les réponses populaires et officielles apportées à ces fléaux meurtriers, en se demandant pourquoi leur interprétation religieuse prévalut si longtemps dans les milieux romains. H. Gardner, dans le chapitre de son ouvrage consacré aux pestilences liviennes, n'aborde que trois épisodes dont elle démontre que le récit éclaire métaphoriquement celui des troubles politiques dont Rome était par ailleurs victime. F. Van Haeperen enfin, dans une perspective plus historique, s'interroge sur les réponses religieuses développées par les Romains de l'époque républicaine face à ces fléaux et à ce qu'elles révèlent de leur perception.

On comprend, dès lors, la remarque de C. Virlouvét qui, dans son ouvrage consacré aux famines et aux émeutes à Rome, indique qu'« une étude des épidémies dans la Rome antique fait

33. Ces premières journées d'étude ont été suivies, les 5-6 mars 2021, d'une deuxième rencontre organisée à distance en raison du contexte sanitaire, et intitulée « Ancient Epidemics : Problems and Contexts, Methods and Evidence ».

34. Ce colloque, intitulé « Loimos, pestis, pestes : regards croisés sur les grands fléaux épidémiques » a été organisé au Musée d'Histoire de Marseille du 26 au 30 octobre 2020.

35. Voir ANDRÉ 1980 ; WAZER 2016 ; GARDNER 2019 ; VAN HAEPEREN 2020.

36. ANDRÉ 1980, p. 4.

cruellement défaut<sup>37</sup> ». Cette remarque, formulée en 1985, demeure encore d'actualité : aucune monographie scientifique n'a en effet, à ce jour, proposé une vue d'ensemble sur les maladies pestilentielles et leurs conséquences durant les premiers siècles de l'histoire de Rome.

## Perspective générale

Au sein de cette bibliographie abondante, l'originalité de cette recherche doctorale tient à la co-existence de trois particularités. Elles ont trait, d'une part, au choix du cadre spatio-temporel, et, d'autre part, à notre dépendance envers les sources historiographiques, dont la bonne compréhension oblige non seulement à se détacher des cadres de pensée modernes, mais également à tenir compte de la spécificité du contexte de rédaction.

### Le choix du cadre spatio-temporel

Loin de nous concentrer sur un épisode en particulier, nous prendrons en compte toutes les maladies pestilentielles ayant frappé Rome entre la fondation légendaire de la ville et la date de 174 av. J.-C. d'après les récits de Tite Live, Denys d'Halicarnasse, Valère Maxime, Plutarque, Cassius Dion et Orose.

Le relevé présenté dans les pages qui suivent comprend donc l'ensemble des pestilences ayant atteint, durant cette période chronologique, la ville de Rome elle-même, ou bien des Romains hors de leur cité – par exemple, lorsqu'une pestilence touche une armée romaine en campagne – ou encore des étrangers sur le territoire de Rome – comme les Gaulois, lorsqu'ils entreprennent d'assiéger la ville en 390 av. J.-C. Tous les épisodes mentionnés dans ces sources historiographiques sont pris en compte, quel que soit le degré de gravité du mal et de ses conséquences et quelles que soient la précision et la diversité de nos sources sur son compte. Le choix de cette large chronologie permet ainsi de mieux percevoir le rythme auquel ces maladies se déclarent et touchent Rome, en distinguant notamment les périodes de relative accalmie de celles où les pestilences semblent se succéder de façon presque ininterrompue. Il ne s'agira donc, en définitive, ni d'étudier la notion générale de pestilence en tant que motif littéraire ou problème médical, ni de se concentrer sur une épidémie en particulier, sélectionnée du fait de son importance historique ou de la variété des sources la concernant, mais bien de considérer dans son ensemble un corpus composé au total d'une quarantaine d'épisodes différents, tous mentionnés dans les récits des historiens cités *supra*.

Du point de vue de la chronologie adoptée, les pestilences de l'époque royale constituent *de facto* un *terminus post quem* : les sources historiographiques mentionnent cinq épisodes pour cette période, dont le premier, relaté dans la *Vie de Romulus* de Plutarque et dans les *Antiquités Romaines* de Denys d'Halicarnasse, se déroulerait durant le règne de Romulus. Quoique l'historicité de ces cinq pestilences puisse légitimement être mise en doute, comme, du reste, celle de la plupart des épisodes de l'époque républicaine, les récits de ces fléaux légendaires apportent souvent

---

37. VIRLOUVET 1985, p. 23, n. 13.



de précieux éclairages sur la manière dont les historiens concevaient les maladies pestilentiennes et leur place dans le projet historiographique.

Le choix de 174 av. J.-C. comme *terminus ante quem* s'explique par le fait que cette date, qui correspond au dernier épisode attesté dans l'*Histoire Romaine* de Tite Live, marque, à plusieurs égards, un changement de paradigme. On constate de fait qu'alors qu'une quarantaine d'épisodes de maladies pestilentiennes peut être relevée pour la période allant des origines de Rome à 174 av. J.-C., la mention de ces fléaux semble presque disparaître des sources historiographiques, pour la fin de la République et le Haut-Empire<sup>38</sup>. Orose et Julius Obsequens évoquent une peste à Rome en 142 av. J.-C.<sup>39</sup>, tandis que Velleius Paterculus, Granius Licinianus et Orose mentionnent la maladie pestilentielle qui frappa Cnaeus Pompeius Strabo et son armée en 87 av. J.-C.<sup>40</sup>. Cassius Dion décrit brièvement deux pestilences en 43 et 23-22 av. J.-C.<sup>41</sup>, dont la dernière intervient au moment où Auguste est nommé dictateur et préfet de l'annone. Par la suite, les sources historiographiques ne comportent plus aucune mention de peste avant 65 ap. J.-C., où Tacite et Suétone décrivent une maladie qui frappa Rome sous le règne de Néron<sup>42</sup>. On compte donc au total cinq épisodes de maladies pestilentiennes attestés en deux cent ans, c'est-à-dire presque deux fois moins que pour le seul V<sup>e</sup>, IV<sup>e</sup> ou III<sup>e</sup> siècle av. J.-C., et ce alors que les sources concernant la fin de la République et le début de l'Empire sont à la fois plus riches et plus variées que celles qui concernent la période royale et le début de la République.

Cet état de fait n'a pas manqué d'attirer l'attention de certains chercheurs, qui se sont efforcés de rendre compte de cet apparent paradoxe en déterminant si ce silence des sources historiographiques était le reflet d'une période où Rome avait été relativement épargnée par les crises épidémiques. W. Scheidel, d'une part, attribue la diminution des mentions de pestilences à un effet de sources<sup>43</sup> : les historiens ayant couvert la fin de la période républicaine puis la période impériale auraient prêté moins d'attention que Tite Live ou Denys d'Halicarnasse à ces fléaux, soit parce que l'histoire religieuse de Rome suscitait moins leur intérêt, soit parce que la densité exceptionnelle de la période en événements politiques et militaires faisait passer les pestilences au second plan du récit historique. C. Courrier, à l'inverse, plaide en faveur d'une véritable amélioration de la situation sanitaire à partir de la fin de la République : les citoyens installés à Rome depuis plusieurs générations (et en particulier les bénéficiaires des distributions frumentaires), auraient commencé, au II<sup>e</sup> siècle av. J.-C., à bénéficier de bonnes conditions de vie et « d'une meilleure résistance aux maladies contagieuses en raison d'effets d'immunisation de génération en génération<sup>44</sup> ». Le relatif silence des sources historiographiques refléterait donc, d'après lui, la réalité d'une époque où les crises épidémiques devaient être plus rares et moins importantes.

38. Cette situation est relevée par COURRIER 2014, p. 122, n. 371.

39. Obseq. 22; Oros. *Hist.* V, 4, 8-10.

40. Vell. II, 21, 3-4; Licin. XXXV, 35-42; Oros. *Hist.* V, 19, 17-18.

41. Voir respectivement DC. XLV, 17, 1-8; LIII, 33, 4-5; LIV, 1, 1-3.

42. Tac. *An.* XVI, 13; Suet. *Ner.* 39.

43. SCHEIDEL 2009, p. 7 : « This paucity is undoubtedly a function of the nature of the evidence rather than a reflection of dramatic improvement ».

44. COURRIER 2014, p. 121.

K. Harper semble, par un biais tout à fait différent, corroborer l'hypothèse de C. Courrier en indiquant que la période allant de 200 av. J.-C. à 150 ap. J.-C. correspondrait, d'un point de vue climatique, à une période nommée « Optimum Climatique Romain » (OCR), c'est-à-dire à une phase de climat chaud, humide et stable dans la plus grande partie du monde méditerranéen, propice notamment à l'augmentation de l'activité agricole ainsi qu'à la diversification des cultures et caractérisée par la relative absence de maladies infectieuses<sup>45</sup>. Il ne nous appartient pas de trancher un débat fondé, par ailleurs, sur une opposition plus fondamentale entre deux courants historiographiques bien distincts<sup>46</sup> : son existence même révèle cependant combien la question des maladies pestilentielles et de leur influence sur l'histoire politique et culturelle de Rome évolue en se compliquant à partir de la fin du II<sup>e</sup> siècle av. J.-C.

Poursuivre cette étude au-delà de l'épisode de peste de 174 av. J.-C. impliquerait aussi de modifier de façon conséquente la composition de notre corpus de sources littéraires, non seulement en prenant en compte d'autres historiens – Tacite, Suétone, Velleius Paterculus... – dont il faudrait caractériser la méthode et les enjeux idéologiques, mais également en l'ouvrant à d'autres domaines et d'autres genres littéraires. Par exemple, Pline l'Ancien explique que la mentagre, que les Grecs nomment « lichen », fit son apparition en Italie sous le règne de l'empereur Claude<sup>47</sup>, et la lèpre à l'époque de Pompée le Grand<sup>48</sup>, alors que les sources historiographiques gardent le silence à ce sujet<sup>49</sup>. Prendre en compte les pestilences postérieures à 174 av. J.-C. imposerait donc, d'un point de vue méthodologique, d'entreprendre une toute nouvelle étude en se basant sur des sources différentes et plus nombreuses, dont chacune devrait être explorée en détail.

## Pestilences et épidémies

La deuxième spécificité de ce travail, d'ordre méthodologique, tient justement à la place centrale qu'y occupent les sources historiographiques, qui oblige à faire preuve d'une certaine prudence dans le regard porté sur ces fléaux. L'histoire des épidémies antiques pâtit en effet considérablement des conceptions modernes de ces maladies, que notre pensée ne peut s'empêcher d'appliquer à ces fléaux millénaires ; deux prismes apparaissent surtout déterminants à cet égard<sup>50</sup>.

Le premier consiste à projeter sur les épidémies antiques une vision biologique, dont l'avènement ne date pourtant que du XX<sup>e</sup> siècle : une épidémie y est considérée, d'après la définition de la dernière édition du *Dictionnaire de l'Académie Française*, comme l'« apparition et propagation d'une maladie infectieuse transmissible qui atteint en même temps, dans une région donnée, un grand nombre d'individus<sup>51</sup> ». On peut cependant mesurer, en se reportant aux éditions anté-

---

45. HARPER 2019, p. 98-100.

46. Voir sur ce point p. 74.

47. Plin. *HN*. XXVI, 3.

48. Plin. *HN*. XXVI, 7.

49. Suet. *Tib.* 34, indique simplement que l'empereur Tibère avait interdit par un édit de s'embrasser tous les jours, ce qui laisse penser que la maladie avait dû apparaître en Italie avant même le règne de Claude. Voir sur ce point MARGANNE 2023b.

50. Sur cette réflexion, voir HAYS 2007, p. 33-34.

51. *Dictionnaire de l'Académie Française*, 9<sup>ème</sup> édition (2011), s. u. épidémie.

rieures de ce même dictionnaire, combien cette définition scientifique et les notions médicales qui en constituent le fondement sont récentes. De fait, la huitième édition du dictionnaire, parue en 1935, ne mentionne ni la contagiosité de la maladie ni sa nature infectieuse, mais se contente de définir une épidémie comme une « maladie qui attaque, en même temps et dans le même lieu, un très grand nombre de personnes ». Quant au *Dictionnaire de médecine, de chirurgie, de pharmacie, des sciences accessoires et de l'art vétérinaire*, publié par E. Littré en 1865, il reprend presque mot pour mot la définition de la quatrième édition du *Dictionnaire de l'Académie Française*, publié un siècle plus tôt en 1762, et qui définit l'épidémie comme une « attaque générale ou populaire de quelque maladie qui dépend d'une cause commune ou accidentelle, comme l'altération de l'air ou les alimens » – définition dont nous verrons qu'elle est encore entièrement dépendante des théories hippocratiques sur la question<sup>52</sup>. Ces quelques considérations sur l'évolution de la définition du substantif « épidémie » en français montrent combien la conception que nous en avons est récente et repose sur des notions médicales et biologiques – en particulier celles d'infection et de contagion – étrangères aux érudits d'il y a quelques siècles et dont les Anciens, *a fortiori*, ne disposaient pas. La nouveauté de cette définition, pourtant, ne réduit ni sa portée ni son influence sur notre approche de ces phénomènes, au point qu'il devient presque impossible de s'en départir dans les analyses des récits et des descriptions des épidémies antiques. Le poids de ces conceptions modernes se ressent fortement dans les questions qui guident souvent les travaux des historiens de la médecine et, de façon générale, des exégètes des ces épidémies antiques, alors même que les auteurs anciens ne les formulent jamais : quelle est la nature de la maladie en cause ? Par quel microorganisme pathogène est-elle provoquée ? D'où provient-elle ? Quel est son mode de transmission entre les individus ? Son incidence ? Sa létalité ?

Le deuxième point de vue dont il faudra tenter de nous détacher repose sur la conviction, plus récente encore, que les maladies, et les épidémies en particulier, sont en grande partie des constructions sociales. De célèbres penseurs du XX<sup>e</sup> siècle – A. Artaud, M. Foucault, S. Sontag, R. Girard...<sup>53</sup> – ont ainsi montré le potentiel herméneutique des récits de ces fléaux et élaboré des modèles théoriques mettant en évidence le pouvoir représentatif des épidémies. Celles-ci y sont conçues comme l'instrument d'une contestation sociale ou au contraire d'une consolidation de l'autorité politique, comme un lieu d'homogénéisation et de purification du corps civique, et, de façon générale, comme le support de discours propres à restructurer en profondeur la société. Là encore, ces propositions de lecture influencent la teneur de certaines études consacrées aux épidémies anciennes<sup>54</sup>, en orientant la nature des interrogations qui y sont formulées alors que, là encore, elles n'apparaissent jamais dans les sources anciennes : qu'est-ce que les sociétés antiques "font" des épidémies ? Comment les utilisent-elles ou se laissent-elles transformer par elles ? Comment peuvent-elles être un outil pour réfléchir à la manière dont fonctionnaient les

52. Les conceptions médicales des maladies pestilentiennes dans l'Antiquité seront traitées au Chapitre 3.

53. Nous ne détaillons pas ici la pensée complexe de chacun de ces auteurs dont les travaux respectifs sur la notion d'épidémie font l'objet d'une présentation circonstanciée chez GARDNER 2019, p. 28-40. Voir également sur ce point p. 440.

54. Cette influence est parfois assumée et revendiquée, voir par exemple GARDNER 2019, p. 29.

communautés ?

Ces deux modèles – le modèle biologique, d'un côté, et le modèle social, de l'autre – dont notre conception moderne des épidémies est profondément dépendante, semblent ainsi dicter la plupart des questions soulevées dans la bibliographie actuelle. Or, ce faisant, ils interfèrent nécessairement avec notre compréhension des récits des épidémies antiques, auxquels ils sont pourtant radicalement étrangers, au point de faire passer pour connu et familier un phénomène dont les Anciens eurent pourtant une expérience fondamentalement différente de la nôtre. Il faut donc, au seuil de cette étude, réaffirmer qu'il existe, entre ce que nous entendons par « épidémies » et les fléaux dont les historiens antiques font le récit, un fossé infranchissable, conséquence, en particulier, du fait que notre conception de ce phénomène est désormais inséparable de constructions intellectuelles modernes.

Sans prétendre nous affranchir de ces cadres de pensée, nous nous efforcerons autant que possible d'en diminuer le poids, pour nous intéresser à la manière dont les Anciens concevaient et comprenaient ces fléaux. Cette perspective générale explique notamment pourquoi la question de la nature des affections en cause et, de façon générale, toute forme de diagnostic rétrospectif, demeurera étrangère à notre propos. Elle se traduit également par le choix de parler, pour faire référence à la conception antique des phénomènes en question, de « pestilences » ou de « maladies pestilentielles » plutôt que d'« épidémies », terme qui introduit déjà dans le propos un cadre nosologique moderne. À l'inverse, le seul critère retenu à propos de ces « pestilences » sera le caractère commun du mal en question, qui frappe un grand nombre de personnes dans un même lieu et de la même manière – définition finalement très proche de celle qui figurait dans les éditions du *Dictionnaire de l'Académie Française* élaborées entre 1762 et 1935. Cet élément de définition préliminaire, volontairement large, nous autorise ainsi à prendre en compte des maladies que la terminologie médicale moderne qualifierait d'« endémiques<sup>55</sup> » – distinction qui ne fait aucun sens à une période où la notion de maladie infectieuse ou de contagion n'a pas été théorisée – ou même des épisodes où l'historien n'est pas certain que la mortalité de masse soit attribuable à une pathologie : une recherche doctorale sur les épidémies antiques n'aurait, en définitive, malgré les apparences, que peu de choses à voir avec une étude consacrée aux maladies pestilentielles.

Il sera donc, en conséquence, impossible de nous plier ici à l'usage qui consiste, dans le cadre d'une introduction, à définir aussi rigoureusement que possible les termes du sujet : la compréhension de ce qu'était, pour les Anciens, une maladie pestilentielle, loin d'être immédiatement accessible, constitue en effet l'un des enjeux principaux de ce travail de recherche. La conscience réaffirmée de l'altérité radicale de ces fléaux avec les épidémies d'aujourd'hui en constituera cependant le point de départ.

---

55. C'est-à-dire une maladie qui se manifeste en permanence dans une région donnée ou y demeure à l'état latent.

## Temps de l'histoire et temps du récit

La troisième particularité est due à l'écart entre l'époque où se déroulent les pestilences qui nous occupent, d'une part, et celle, d'autre part, où furent élaborés les récits qui en font mention. Notre connaissance des pestilences des époques royale et républicaine est, en effet, entièrement tributaire des récits de Tite Live, Denys d'Halicarnasse, Valère Maxime, Plutarque, Orose et Cassius Dion, c'est-à-dire d'ouvrages composés entre la fin du I<sup>er</sup> siècle av. J.-C. et le V<sup>e</sup> siècle ap. J.-C. Il y a donc, en général, plusieurs siècles de différence entre l'événement en lui-même et le récit qui permet d'en avoir connaissance : cet écart se porte, à son maximum, à huit siècles, si l'on considère les pestilences les plus anciennes<sup>56</sup> mentionnées dans les *Histoires (contre les Païens)* d'Orose, notre source la plus tardive. Cette situation n'est pas sans conséquence, en ce qu'elle revient à ajouter, en plus de celui de notre vision moderne, un deuxième filtre, parfois même un troisième et un quatrième, selon la nature des sources utilisées par les historiens, sur un objet déjà lointain et dont on peut craindre qu'il ne devienne inaccessible. La situation, en outre, se révèle d'autant plus complexe qu'il n'existe aucune source contemporaine de ces fléaux, qui viendrait témoigner de leurs effets et de leur perception au moment où ils se déclarèrent : il devient par là impossible d'évaluer, du point de vue de la conception des maladies pestilentielles, la nature et la portée des éventuels changements survenus entre l'époque de l'événement et celle du récit.

Cela ne signifie pas, pour autant, que certaines de ces sources soient illégitimes ou inadaptées : toutes, en effet, ont quelque chose à nous apprendre sur ce qu'était une pestilence durant les premiers siècles de notre ère et sur la façon dont ces fléaux ont habité à la fois le quotidien et l'imaginaire des populations antiques. Cette situation exige en revanche une attention constante portée à la spécificité de chaque historien et aux déplacements qu'il est susceptible d'opérer afin d'inscrire ces récits dans le dessein plus général de son œuvre. En ce sens, les récits des pestilences qui forment notre corpus, en même temps qu'ils nous renseignent sur la façon dont ces phénomènes étaient compris et conçus entre le I<sup>er</sup> et le V<sup>e</sup> siècle ap. J.-C., nous imposent de ne pas perdre de vue que les passages concernés constituent déjà une forme d'interprétation, influencée, sur le fond comme sur la forme, par des considérations d'ordre esthétique et idéologique et s'inscrivant dans une longue tradition littéraire.

En conséquence, toutefois, les évocations de pestilences issues d'œuvres poétiques ne feront pas l'objet d'un traitement spécifique et ne seront que ponctuellement abordées dans le cadre de comparaisons avec la tradition historiographique. Ce choix tient, pour l'essentiel, à la volonté de préserver l'unité d'un corpus dont la cohérence ne tient pas tant à l'appartenance des récits en question à un genre littéraire donné qu'à leur volonté de replacer les pestilences concernées dans l'histoire générale de Rome. De fait, parmi les auteurs de notre corpus, seul Tite Live et Cassius Dion se présentent comme historiens : Denys est aussi, et peut-être surtout, un rhéteur, Valère Maxime un moraliste, tandis que Plutarque revendique explicitement sa volonté d'écrire « non

---

56. Il s'agit des épisodes de 492 (Oros. *Hist.* II, 5, 6) et 463 (Oros. *Hist.* II, 12, 2-4) av. J.-C.

des histoires, mais des vies <sup>57</sup> » ; quant à Orose, c'est avant tout en apologiste qu'il aborde l'histoire de Rome et de ses pestilences. Tous, cependant, s'efforcent, pour des motifs qui leur sont propres, d'inscrire ces maladies pestilentielles dans un contexte chronologique plus large, en les reliant par leurs récits à d'autres événements de l'histoire politique, sociale, religieuse ou militaire de l'*Vrbs*. La compréhension du sens, de l'origine et de la nature de ces fléaux en est profondément marquée, en ce qu'elle tend par là à s'inscrire dans une réflexion plus générale, portant sur les forces qui font l'histoire et président aux destins des cités. Les récits des différents auteurs étudiés s'éclairent ainsi mutuellement, par la diversité de leurs projets et de leurs perspectives.

---

57. Plut. *Alex. praef.* 2.

## Présentation des sources littéraires

Cette première présentation entend seulement mettre en lumière les liens qui peuvent exister entre les différents historiens qui forment notre corpus, mais qui ne doivent pas masquer des différences fondamentales dans leurs projets respectifs. Elle nous permet également d'avancer certaines hypothèses concernant des points de comparaison entre deux passages ou deux historiens en particulier, qui seront ensuite développées et explorées en détail dans les chapitres qui suivent. La répartition des récits de notre corpus entre les différents auteurs se présente comme suit (figure 1) :

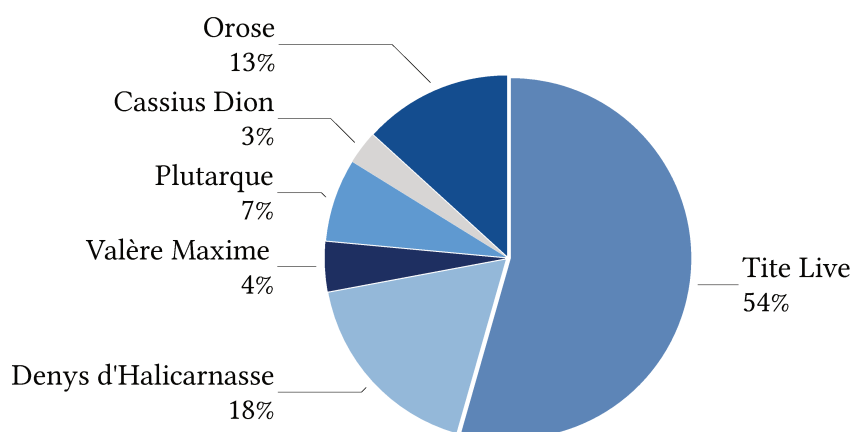


FIGURE 1 – Répartition des récits de pestilences entre les différents auteurs du corpus

### Tite Live

Plus de la moitié des récits de pestilences qui nous sont parvenus pour la période royale et républicaine sont issus de *l'Histoire Romaine* de Tite Live.

Cet ouvrage colossal ne nous est que partiellement conservé : sur les cent-quarante-deux livres qui le composaient et conduisaient le lecteur de l'arrivée d'Énée en Italie jusqu'à la mort de Drusus, frère de Tibère, en 9. av. J.-C. seuls trente-cinq sont parvenus jusqu'à nous, soit une proportion d'un quart. Toutefois, malgré ces importantes lacunes, les trente-cinq livres de *l'Histoire Romaine* qui nous sont parvenus constituent, en ce qui concerne les maladies pestilentielles des époques royale et républicaine, notre source principale. Sur les trente-neuf épisodes relevés, trente sont relatés ou mentionnés par Tite Live – c'est-à-dire une écrasante majorité –

au cours de trente-sept passages différents. Il n'est fait mention que d'une seule peste dans les *Periochae* des livres perdus : elle concerne l'épisode de l'arrivée d'Esculape à Rome en 290 av. J.-C. (*Per.* XI, 3). Cela ne saurait cependant signifier que les livres dont le contenu est perdu ne comportaient pas de récits d'épidémies ; en effet, les *Periochae* de la première décennie livienne ne font mention d'aucune peste, alors même que nous en avons relevé dix-neuf épisodes dans les livres correspondants qui nous sont conservés.

Les mentions liviennes de ces pestes sont réparties tout au long des livres I à XLI, d'une manière qui n'a cependant rien d'uniforme : sur les trente épisodes en question, dix-neuf sont situés dans la première décennie, qui recouvre la période allant de la fondation légendaire de Rome à 295 av. J.-C. ; inversement, les livres XXI à XXIV et XXXI à XXXVII ne contiennent aucun récit, ni même aucune mention de peste. Plusieurs facteurs peuvent concourir à cette répartition inégale. Il faut, d'abord, prendre en compte que tous les livres de l'*Histoire Romaine* ne couvrent pas le même nombre d'années : ainsi, là où le premier livre recouvre à lui seul les deux premiers siècles de l'histoire de Rome et toute la période de la royauté, le III<sup>e</sup> siècle av. J.-C. fait, quant à lui, l'objet de cinq livres. Il est donc assez logique que la première décennie concentre l'immense majorité des récits de peste, dans la mesure où les livres qui la composent couvrent à eux seuls quatre siècles de l'histoire de Rome. Le contenu respectif de chacun des livres de l'*Histoire Romaine* est un deuxième facteur qui permet d'expliquer cette répartition : dans la mesure où les livres XXI à XXIV et XXXI à XXXVII sont essentiellement consacrés au récit des guerres macédoniennes, il est compréhensible qu'il n'y soit pas question de pestes se déroulant à Rome ou en Italie – on aurait pu, cependant, s'attendre à y trouver mention de pestes frappant l'armée romaine durant ces campagnes lointaines.

Quelles étaient, pour l'élaboration de ces récits de pestes, les sources de l'historien pa-douan ? Le tableau ci-contre, établi à partir des commentaires perpétuels des différents livres de l'*Histoire Romaine* élaborés par R. M. Ogilvie<sup>58</sup>, S. Oakley<sup>59</sup> et J. Briscoe<sup>60</sup>, et de l'édition des fragments des annalistes romains réalisée par T. J. Cornell<sup>61</sup> fait apparaître les références des passages dont la source peut être conjecturée<sup>62</sup>. S'il ne prétend à aucune exhaustivité, il a du moins le mérite de mettre en valeur la diversité des sources de l'historien dans l'élaboration de ses récits de pestes<sup>63</sup>. Trois types de sources semblent se dégager : les *Annales Maximae*, d'une part, un certain nombre d'annalistes, d'autre part, et peut-être Polybe, pour un récit tiré du vingt-cinquième livre de l'*Histoire Romaine*.

---

58. OGILVIE 1965.

59. OAKLEY 1997.

60. BRISCOE 1973 ; BRISCOE 1981 ; BRISCOE 2007 ; BRISCOE 2012.

61. CORNELL et al. 2013.

62. La philologie du XIX<sup>e</sup> siècle a poussé très loin les hypothèses d'identification des sources liviennes, d'une manière si affirmative qu'il n'est plus possible d'y souscrire aujourd'hui ; c'est pourquoi nous avons laissé de côté les conjectures formulées par SOLTAU 1909.

63. Les noms qui figurent en gras dans le tableau sont ceux qui sont cités par Tite Live dans le passage concerné.



Références	Source présumée
Liv. I. 31. 5-8	L. Calpurnius Piso Frugi (= F15 Cornell)
Liv. III. 2. 1	<i>Annales Maximi</i>
Liv. III. 32. 1-2	<i>Annales Maximi</i>
Liv. IV. 21.1-8	<i>Annales Maximi</i> ; Licinius Macer
Liv. IV. 25. 3-6	<i>Annales Maximi</i> ; Licinius Macer
Liv. IV. 30. 4-11	<i>Annales Maximi</i> ; Valerius Antias
Liv. IV. 52. 2.5	<i>Annales Maximi</i>
Liv. V. 13. 4-8	L. Calpurnius Piso Frugi (= F27 Cornell)
Liv. V. 31. 5-8	<i>Annales Maximi</i>
Liv. V. 48. 1-3	Claudius Quadrigarius
Liv. VI. 20-21	<i>Annales Maximi</i>
Liv. VII. 2-3	Sur l'origine des <i>Ludi Scaenici</i> : Varron. Sur le rite du <i>clauus</i> : <b>L. Cincius</b>
Liv. VII. 27. 1	<i>Annales Maximi</i>
Liv. VIII. 18. 1-13	Fabius Pictor
Liv. X, 31, 8-9	<i>Annales Maximi</i>
Liv. XXV, 26, 10	Polybe (?)

TABLE 1 – Sources des récits de pestilences de Tite Live

Notre connaissance des *Annales Maximi* comporte encore de nombreuses zones d'ombre<sup>64</sup>. On sait seulement que le *Pontifex maximus* affichait sur un tableau blanchi, nommé *album* ou *tabula dealbata*<sup>65</sup>, la liste des événements notables survenus chaque année. Cette pratique cessa entre 130 et 115 av. J.-C., sous le pontificat de P. Mucius Scaevola, et ces relevés furent ensuite préservés sous une forme devenue pérenne : Servius indique ainsi que les Anciens (*ueteres*) publièrent ensuite leur contenu en quatre-vingt livres, permettant ainsi de conserver le souvenir de ces événements. On s'accorde à penser que cette publication eut lieu dans le courant du II<sup>e</sup> siècle av. J.-C. Un fragment de Caton<sup>66</sup> indique que la *tabula dealbata* mentionnait notamment les éclipses et les disettes, mais on peut penser que venaient s'y ajouter tous les autres événements dotés d'une signification religieuse et intéressant, à ce titre, le collège des Pontifes – parmi lesquels figuraient notamment les maladies pestilentielles. Le reste n'est que suppositions et interrogations : à quoi ces relevés étaient-ils destinés<sup>67</sup> ? À quelle époque cette pratique vit-elle le jour ? Quelles furent les conséquences du sac de Rome, en 390 av. J.-C., sur leur conservation et leur transmission<sup>68</sup> ? Les quatre-vingt livres publiés sur la base des relevés pontificaux

64. La majorité des informations qui suivent sont redevables à la notice consacrée par J. W. Rich aux *Annales Maximi* dans CORNELL et al. 2013, vol. I, p. 141-159.

65. Cic. *de Or.* II, 52 parle d'un *album*, Serv. *En.* I, 372-373, évoque la *tabula dealbata*. Les deux passages en question constituent les principaux témoignages sur les *Annales Maximi*.

66. Voir CORNELL et al. 2013, p. 11, T1.

67. Les principales hypothèses formulées y voient une compilation des prodiges survenus au cours de l'année et devant être portés à la connaissance des magistrats entrant en charge, ou bien une pratique en lien avec le fait que le collège pontifical était aussi en charge du calendrier. CORNELL et al. 2013, p. 145, n. 12.

68. Un consensus est établi sur le fait que des entrées authentiques subsistent à partir du IV<sup>e</sup> siècle av. J.-C. mais il

contenaient-ils seulement un catalogue des événements mentionnés chaque année sur la *tabula dealbata* ou bien ces listes étaient-elles assorties d'une forme de commentaire<sup>69</sup> ? Demeure enfin la question centrale de l'utilisation que les annalistes, puis les historiens de Rome ont pu faire des informations contenues dans ces relevés, et de l'influence qu'ils ont pu avoir dans l'élaboration de leurs ouvrages, et en particulier dans celle de l'*Histoire Romaine* de Tite Live. Son caractère épineux tient pour l'essentiel au fait que les ouvrages issus des *Annales Maximi* avaient dû être consultés par bien des annalistes, de sorte que les informations qui en étaient issues devaient être facilement accessibles hors des quatre-vingt volumes d'origine. Ainsi, la mention « *Annales Maximi* » dans le tableau ci-contre indique tout au plus que la matière et la forme du récit concerné semblent relever des annales pontificales mais ne signalent en aucun cas que Tite Live aurait lui-même consulté les ouvrages en question, ce qui est d'ailleurs peu probable<sup>70</sup> : les *Annales Maximi* y sont donc seulement invoquées comme une source indirecte.

Pour ce qui est des autres sources, Tite Live, conformément à son habitude, ne cite jamais le nom des auteurs qu'il utilise pour l'élaboration de ses récits de pestilences. Un seul nom fait exception, celui de l'antiquaire Lucius Cincius<sup>71</sup>, ayant vécu à la fin de la période républicaine et auteur des *Mystagogica*, œuvre sur laquelle Tite Live s'est vraisemblablement appuyé pour la rédaction de son récit de la peste de 365-363 av. J.-C., et en particulier pour l'exkursus consacré au rite du *clauus*<sup>72</sup>. En ce qui concerne les annalistes, un passage de Pline l'Ancien<sup>73</sup> et un autre de Denys d'Halicarnasse<sup>74</sup> permettent de savoir que L. Calpurnius Piso constitue la source principale des récits consacrés par Tite Live à la peste qui provoqua la mort de Tullus Hostilius comme de celle qui détermina l'organisation du premier lectisterne de l'histoire de Rome, en 399 av. J.-C. Cet annaliste de la fin du II<sup>e</sup> siècle av. J.-C., dont on sait qu'il fut consul en 133 et censeur en 120 av. J.-C., était l'auteur d'un ouvrage probablement intitulé *Annales*<sup>75</sup>, où figurait, sans doute pour la première fois, une histoire de la République selon un cadre annalistique, faisant notamment mention des magistrats élus chaque année. Les autres annalistes sollicités sont plus récents : Licinius Macer, Valerius Antias, et à partir de la fin du cinquième livre de l'*Histoire Romaine*, Claudius Quadrigarius, dont les annales ne commençaient qu'en 390 av. J.-C., à partir de l'épisode de la prise de Rome par les Gaulois<sup>76</sup>. Aucun de ces annalistes n'est

---

se pourrait en réalité que certaines données plus anciennes, jusqu'au début du V<sup>e</sup> siècle av. J.-C., aient été transmises. Quoi qu'il en soit, le début de la période républicaine constitue un *terminus ante quem*. La bibliographie sur cette question âprement débattue est présentée dans CORNELL et al. 2013, p. 149, n. 31.

69. Plusieurs obstacles semblent s'opposer à la première hypothèse, en particulier le nombre de livres, qui semble bien trop important pour un simple catalogue, la forme de la plupart des fragments attribués aux *Annales Maximi*, enfin une allusion de Cicéron qui laisse penser que ces recueils contenaient déjà une forme d'histoire rédigée. Chacun de ces arguments est développé dans CORNELL et al. 2013, p. 152-156.

70. OGILVIE 1965, p. 6, n. 1, et UNGERN-STERNBERG VON 2014, p. 169, s'accordent sur ce point.

71. À ne pas confondre avec l'annaliste L. Cincius Alimentus, voir sur ce point les arguments rassemblés p. 437, n. 91.

72. Sur ce rite, voir p. 437.

73. Plin. *HN*. II, 140.

74. *DH*. XII, 9, 1-3.

75. Sur la question de savoir si Calpurnius Piso était le premier à donner un tel titre à son ouvrage, voir CORNELL et al. 2013, vol I. p. 235, en particulier n. 30.

76. Voir UNGERN-STERNBERG VON 2014, p. 168 et CORNELL et al. 2013, vol. I, p. 289.

cependant nommé par Tite Live; de plus, notre connaissance très parcellaire de leurs œuvres respectives limite l'intérêt de ces hypothèses d'attribution, qui mettent cependant en valeur la variété de l'historien dans le choix de ses sources en matière de pestilences.

Reste la question de Polybe, dont on sait qu'il devient l'une des principales sources de Tite Live à partir du livre XXI de l'*Histoire Romaine*, en particulier pour les événements se déroulant en Afrique, en Sicile, en Grèce, et dans le sud de l'Italie<sup>77</sup>. On peut conjecturer qu'il constitue la source de Tite Live pour son récit de la peste qui, en 212 av. J.-C., frappe les armées romaines et carthaginoises durant le siège de Syracuse : l'ensemble du récit livien de la prise de la ville dépend en effet directement des *Histoires* de Polybe<sup>78</sup>. Nous n'avons cependant conservé du récit Polybien que quatre fragments concernant la prise des Épipoles, dont le dernier s'interrompt juste avant le début de la peste en question. Polybe mentionnait-il l'épidémie qui frappa les légions de Marcellus et, si oui, Tite Live aurait-il continué à suivre son récit ?

Rien n'est moins sûr, car l'historien grec manifeste, de façon générale tout au long de son œuvre, une remarquable indifférence envers ces maladies pestilentielles : on constate ainsi que le substantif *λοιμός* ou l'expression *νόσος λοιμική/λοιμώδης* n'apparaissent jamais dans les passages de ses *Histoires* qui nous ont été conservés. Peut-être faut-il plutôt penser que Tite Live aurait alors continué à suivre, pour cet épisode de peste comme pour l'ensemble de ceux qui sont situés entre les livres XXVII et XLI, les annalistes Valerius Antias, Claudius Quadrigarius et Coelius Antipater, qu'il semble avoir utilisé de préférence dans les derniers livres de l'*Histoire romaine* conservés<sup>79</sup>. Pour les récits de peste situés hors de la première décennie de l'*Histoire Romaine*, les commentaires perpétuels ne donnent aucune information quant à la source de l'historien, les passages concernés ne figurant ni dans la liste des chapitres dépendants des *Histoires* de Polybe, ni dans ceux qui procèdent d'un annaliste clairement identifié : nous en sommes donc, sur ce point, réduits aux conjectures.

Dans l'ensemble, les récits de pestilences contenus dans l'*Histoire Romaine* de Tite Live sont donc largement dépendants, même pour les épisodes les plus récents, des sources annalistiques et, indirectement, des relevés des *Annales maximi*. Nous verrons que cette situation, en plus d'influencer la forme et le style des passages concernés, a dû aussi jouer un rôle dans le processus de sélection des épisodes de pestilences dont le souvenir nous a été conservé.

L'œuvre de Tite Live constitue donc notre source principale en ce qui concerne les pestilences des époques royale et républicaine. Plusieurs facteurs peuvent contribuer à expliquer l'intérêt

77. Le rapport de Tite Live à sa source polybienne a donné lieu à de nombreux débats, résumés par LEVENE 2014, p. 208, l'une des questions principales étant de savoir si Tite Live avait eu un accès direct ou indirect aux *Histoires* de Polybe, ou si les deux historiens utilisaient plutôt une source commune. L'ouvrage de H. Tränkle (TRÄNKLE 1977), publication de référence sur cette question au XX<sup>e</sup> siècle, concluait que Tite Live n'avait pas recouru à Polybe avant l'extrême fin de la troisième décennie de l'*Histoire Romaine*. D. S. Levene (LEVENE 2010, p. 126-163) a depuis avancé de sérieux arguments en faveur d'une utilisation de Polybe par Tite Live à partir du tout début de la troisième décennie.

78. Pol. VIII, 37, 2. Le fragment en question nous a été transmis par l'intermédiaire d'un recueil constantinien, où le texte de Polybe a vraisemblablement été altéré. Cependant la correspondance avec le récit de Tite Live reste très forte, sur le fond comme sur la forme. Voir sur ce point NICOLET-CROIZAT, Fabienne (éd. et trad.), *Tite Live, Histoire Romaine*, Tome XV, Livre XXV, Paris : Collection des Universités de France, 1992 (1992), p. XX, n. 41.

79. Voir sur ce point UNGERN-STERNBERG VON 2014, p. 169.

que l'historien porte à ces phénomènes : le type de sources qu'il utilise, ainsi que l'attention qu'il porte, de manière générale, à la religion des Romains devaient ainsi se combiner avec une forme de curiosité envers un phénomène dont il avait probablement fait l'expérience en personne et avec la conscience de la portée dramatique du récit de ces fléaux. Il nous a cependant paru nécessaire d'élargir ce corpus en y intégrant des passages d'autres historiens, dont les récits, outre qu'ils mentionnent parfois des pestilences que Tite Live passe sous silence, éclairent par recoupement et par contraste les passages de l'*Histoire Romaine*.

Ainsi, certaines pestilences sont traitées en parallèle par deux, trois, parfois quatre auteurs différents pour les épisodes les plus célèbres : c'est le cas notamment pour la pestilence de 365-363 av. J.-C., qui donna lieu à la célébration des premiers jeux scéniques, et dont Tite Live, Valère Maxime, Plutarque et Orose rendent compte<sup>80</sup> avec des spécificités qui leur sont propres. Il faut alors veiller à distinguer, parmi ces historiens, ceux qui sont contemporains de Tite Live de ceux qui lui sont postérieurs et sont susceptibles de l'utiliser comme source dans la composition de leurs ouvrages.

### Denys d'Halicarnasse

La première de ces catégories se réduit à un seul nom : Denys d'Halicarnasse. Rhéteur et historien grec contemporain de Tite Live (54 av. J.-C. - 8 ap. J.-C.), son œuvre historique principale, les *Antiquités Romaines*, traitait de l'histoire de Rome des origines de la ville jusqu'au début de la première guerre punique en vingt-quatre livres, dont seuls les dix premiers nous sont parvenus intacts, menant le récit jusqu'en 443 av. J.-C. Des fragments des neuf livres suivants, qui couvraient la période allant jusqu'à 264 av. J.-C., sont également conservés. Douze récits de pestilences issus des *Antiquités Romaines* nous ont été transmis, soit 18% des passages de notre corpus, ce qui fait de Denys d'Halicarnasse notre deuxième source en la matière, après Tite Live. Tous concernent des pestilences s'étant déclarées entre la fondation légendaire de Rome et 392 av. J.-C. En outre, pour trois d'entre elles, en 491 et 472<sup>81</sup> av. J.-C., Denys d'Halicarnasse est la seule source à notre disposition : son récit s'avère alors d'une importance capitale.

Dans la préface du premier livre de ses *Antiquités Romaines*, Denys expose clairement la nature du projet qui est le sien. Ayant constaté l'ignorance des Grecs sur l'histoire de Rome<sup>82</sup>, il a entrepris d'y remédier en écrivant en langue grecque le récit des premiers siècles de l'histoire de la ville, période la moins familière à ses lecteurs. Cette entreprise doit aussi lui permettre de combattre les préjugés des Grecs et, par là, de les mettre dans de meilleures dispositions envers les Romains et leur domination<sup>83</sup>. Cette volonté se traduit, dès la préface, par la formulation de

80. C'est également le cas pour la crise de 293-290 av. J.-C., à la suite de laquelle Esculape fait son entrée dans le panthéon romain, et que décrivent Tite Live, Valère Maxime, Orose, ainsi que le poète Ovide (*M.* XV, 622-744).

81. Denys mentionne en effet deux pestilences bien distinctes survenues toutes deux durant la première année du tribunat de Volero Publilius et avant l'élection au consulat d'Appius Claudius. Tite Live, dans la partie correspondante de son récit (II, 56, 1-5) n'en mentionne aucune.

82. DH. I, 4, 2

83. Sur la résistance culturelle des Grecs à la domination romaine et les formes qu'elle pouvait prendre, voir FROMENTIN 2001, p. 128, en particulier n. 22-23. Ces préjugés portent surtout sur deux points : d'une part l'idée que

la thèse qui détermine l'ensemble de l'entreprise de Denys : les fondateurs de Rome n'étaient pas des Barbares mais des Grecs, dont les Romains de son époque sont donc les descendants<sup>84</sup>. Cette révélation, découverte au prix de longues recherches et dont l'ensemble de l'ouvrage de Denys s'efforce de faire la démonstration, doit permettre aux Grecs qui en auront connaissance de ne pas s'irriter « d'une sujétion qui était dans l'ordre des choses<sup>85</sup> », en contemplant les vertus innombrables dont les Romains firent preuve depuis la fondation de la ville. Cette thèse centrale, qui constitue la clé de voûte des *Antiquité Romaines*, conditionne aussi, à certains égards, la façon dont l'historien relate les pestilences des premiers siècles de l'histoire de Rome : n'étant pas lui-même Romain et ne s'adressant pas à un lectorat romain, Denys doit adapter la teneur et la forme de ses récits en fonction de la thèse générale de son ouvrage et de la sensibilité de ses destinataires.

Si Denys d'Halicarnasse écrit à la même époque que Tite Live et sur les mêmes sujets, rien ne permet cependant d'affirmer que les deux auteurs avaient connaissance de leurs travaux respectifs : aucun des auteurs grecs ou romains de la fin de la République, Tite Live compris, ne mentionne Denys d'Halicarnasse<sup>86</sup>, et lui-même ne dit rien de ses contemporains<sup>87</sup>, pas même dans ses ouvrages rhétoriques où il exprime pourtant des avis tranchés sur ses prédécesseurs. Cependant, il est permis de penser que Denys, arrivé à Rome à l'issue de la bataille d'Actium et fréquentant des cercles proches d'Auguste<sup>88</sup>, pouvait difficilement ignorer totalement l'existence et le contenu de l'œuvre de Tite Live. V. Fromentin émet en ce sens l'hypothèse que, sans jamais se référer directement à l'historien latin, Denys a probablement entretenu avec lui et son œuvre une relation « d'émulation où entrait une part de polémique<sup>89</sup>. » Nous avons donc, en définitive, le luxe de pouvoir comparer les deux historiens du point de vue du rapport à leurs sources et du traitement qu'ils réservent respectivement à un même épisode de pestilence.

Pour l'élaboration de son ouvrage, Denys d'Halicarnasse, qui connaît parfaitement le latin, semble avoir recouru aux mêmes sources que Tite Live<sup>90</sup> et se repose essentiellement sur des annalistes, comme il le dit d'ailleurs lui-même dans sa préface : « je glanais [...] dans les Histoires qu'ont écrites des auteurs prisés par les Romains eux-mêmes, Porcius Cato, Fabius Maximus, Valerius Antias, Licinius Macer, les Aelii, les Gellii, les Calpurnii et bien d'autres encore<sup>91</sup> ». En conséquence, dans les cas où une même pestilence est rapportée à la fois par Denys et par Tite Live, leurs récits présentent généralement peu de divergences dans les grandes lignes : dans le cas,

---

la ville aurait été fondée, du temps de Romulus, par une bande d'esclaves et de malfaiteurs, d'autre part la conviction que c'est grâce au hasard et à la fortune divine que les Romains ont pu asseoir leur domination sur la Méditerranée, et non grâce à leur courage et à leurs vertus personnelles et collectives.

84. DH. I, 5, 1.

85. DH. I, 5, 2 : τῆ ὑποτάξει κατὰ τὸ εἶκος γενομένη (texte établi et traduit par V. Fromentin, CUF).

86. À l'exception de Strabon (14, 2, 16, 656) qui le nomme parmi les hommes célèbres natifs d'Halicarnasse.

87. FROMENTIN 2001 p. 142.

88. En particulier celui des *Aelii Tuberones*. Sur cette *gens* et sa place dans la Rome d'Auguste, voir FROMENTIN, Valérie (éd. et trad.), *Denys d'Halicarnasse, Antiquités Romaines*, Tome I, introduction générale et livre I, Paris : Collection des Universités de France, 1998 (1998), p. XIV-XV.

89. FROMENTIN 2016, p. 181.

90. UNGERN-STERNBERG VON 2014, p. 169.

91. DH. I, 7, 3.

par exemple, du récit du lectisterne de 399 av. J.-C., les nombreux points communs entre les récits des deux historiens permettent de conjecturer qu'ils utilisent une source commune, en l'espèce l'annaliste Calpurnius Pison, que Denys cite au cours de son récit<sup>92</sup>. Dans le détail, cependant, le traitement d'une même peste diffère souvent sensiblement d'un historien à l'autre, illustrant les divergences qui les opposent sur le plan de la méthode comme de la conception de l'histoire.

Cela est visible, par exemple, sur le plan de la longueur et de la précision des passages concernés. Le cas de la peste de 492 av. J.-C. l'illustre bien<sup>93</sup> : alors que la mention livienne n'occupe pas plus de deux lignes, Denys d'Halicarnasse développe son récit sur plusieurs paragraphes et insiste sur le caractère extraordinaire du phénomène, dont Tite Live ne dit presque rien. Cette différence, cependant, ne paraît pas étonnante, puisque Denys d'Halicarnasse ne consacre pas moins de quatre livres à la période royale, là où le premier livre de l'*Histoire Romaine* suffit à Tite Live pour la traiter dans son intégralité. On trouvera ainsi mentionnés dans les descriptions de pestilences chez Denys d'Halicarnasse des éléments que Tite Live ne relève pas ou très peu : le fait qu'une maladie frappe particulièrement les femmes enceintes et leurs nouveaux-nés<sup>94</sup>, ou bien le comportement des Romains qui, dépassés par la gestion des funérailles, finissent par jeter les cadavres au Tibre et dans les égouts<sup>95</sup>. Le témoignage de Denys d'Halicarnasse est donc précieux : partant des mêmes sources que Tite Live, ses descriptions diffèrent pourtant de celles de l'historien romain, dont elles se distinguent souvent par leur richesse en détails.

Les autres historiens de notre corpus sont postérieurs à Tite Live et Denys d'Halicarnasse et sont donc susceptibles de les utiliser comme source pour leurs propres récits de pestilences. Ils sont ici présentés par ordre chronologique.

## Valère Maxime

Valère Maxime est un auteur dont la biographie nous est mal connue, mais dont on sait qu'il a vécu et écrit sous le règne de Tibère, donc peu de temps après Tite Live. Il est l'auteur d'un recueil d'*exempla*, en neuf livres, intitulé *Dicta et Facta memorabilia*. Deux passages de cet ouvrage concernent en particulier des épisodes de pestilences : l'un décrit longuement les circonstances et les modalités de l'arrivée d'Esculape à Rome, l'autre relate l'institution des *Ludi Scaenici*<sup>96</sup>.

Il ne fait aucun doute que Valère Maxime a eu accès aux œuvres de Tite Live et de Denys d'Halicarnasse, et qu'il les a abondamment utilisées pour l'élaboration de son propre ouvrage. Cela est particulièrement vrai pour Tite Live<sup>97</sup>, que Valère Maxime revendique comme sa source

92. DH. XII, 9, 3 = F. 27 Cornell.

93. Comparer Liv. II, 34, 5 à DH. VII, 12, 4-5.

94. DH. IV, 69, 2 ; IX, 40, 1-4.

95. DH. IX, 67, 1-5 ; X, 53, 1-8.

96. Val.-Max. I, 8, 2 ; II, 4, 4.

97. Le cas de Denys d'Halicarnasse est plus difficile en ce qu'il rejoint la question de l'utilisation des sources grecques chez Valère Maxime, exposée par BLOOMER 1992, 78-79. Sa difficulté réside, pour l'essentiel, dans le fait que Valère Maxime ne cite presque jamais ses sources grecques et a généralement tendance à déprécier tout ce qui se rapporte à la Grèce – ce qui a longtemps conduit certains chercheurs à conjecturer qu'il se limitait, dans l'élabora-

en des termes élogieux<sup>98</sup>, et pour lequel il est régulièrement possible de dresser des parallèles entre certains *exempla* de Valère Maxime et des chapitres de l'*Histoire Romaine*<sup>99</sup>.

Cependant, Valère Maxime, lorsqu'il rédige ses *Dicta et facta memorabilia*, poursuit un but bien différent de celui de Tite Live ou de Denys, ce qui contribue à expliquer qu'il est parfois difficile de reconnaître et d'identifier sûrement la source à laquelle il recourt en priorité : il cherche en effet à constituer un recueil d'*exempla*, c'est-à-dire d'anecdotes et de portraits destinés à être utilisés ensuite par les orateurs et tous les autres auteurs désireux de nourrir leur réflexion en l'appuyant sur un fait ou un propos du passé<sup>100</sup>. Il rassemble ainsi dans l'histoire de Rome plus de neuf-cent-cinquante événements ou situations propres à répondre à ces objectifs.

Les conséquences de cette prise de position initiale sont importantes du point de vue de la teneur des différents passages que Valère Maxime consacre aux maladies pestilentielles. Elle implique d'abord que les *exempla* sélectionnés et parfois longuement développés ne correspondent pas forcément à des moments décisifs de l'histoire de Rome, mais à des actes ou des décisions dont il est possible de tirer une morale claire – ce qui explique notamment pourquoi Valère Maxime ne mentionne que deux pestilences sur les trente-neuf de notre corpus. L'histoire de Rome, pour reprendre les termes de J.-M. David, ne constitue pas « un enjeu en soi, mais le contexte de l'exemplarité<sup>101</sup> ». Par ailleurs, la constitution d'un *exemplum* à partir d'un épisode ou d'une figure de l'histoire romaine nécessite une morale univoque : c'est-à-dire que les personnages ou les épisodes dont on veut tirer une image exemplaire ne peuvent se permettre d'être complexes, flous, ou de connaître une variation dans le temps – ils doivent pouvoir donner lieu à une perception unique et incontestable<sup>102</sup>.

Valère Maxime, dans ses récits de pestilences comme dans le reste de son œuvre, procède donc à des choix : non seulement au sein de la matière historique, en sélectionnant les passages qui peuvent donner lieu à un *exemplum*, mais également en écartant de ces passages tout ce qui, dans le cours de la narration, peut faire obstacle à une perception univoque. Ces contraintes impliquent donc un travail de réécriture important afin de gommer les aspérités et les incertitudes

---

tion de ses *exempla*, aux sources latines. Cet avis a depuis été revu, en particulier depuis qu'il a été démontré qu'un certain nombre d'anecdotes citées par Valère Maxime trouvaient leur source chez Diodore de Sicile (BLOOMER 1992, p. 79-99). Aucune étude, à notre connaissance, n'a cependant été consacrée spécifiquement à l'usage de Denys d'Halicarnasse comme source des *Dicta et Facta Memorabilia*. Sur les sources de Valère Maxime, de façon plus générale, voir MASLAKOV 1984, p. 458, n. 36; DAVID 1998, p. 213, n. 16.

98. Val.-Max. I, 8, ext. 19.

99. MASLAKOV 1984, p. 461-493 développe les quatre exemples de comparaison suivants : Liv. I. 11 et Val.-Max. IX. 6. 1; Liv. I. 26 et Val.-Max. VI. 3. 6; Liv. II. 16 et Val.-Max. IV. 4. 1; Liv. II. 41 et Val.-Max. V. 8. 2.

100. *Vrbis Romae exterarumque gentium facta simul ac dicta memoratu digna apud alios latius diffusa sunt quam ut breuiter cognosci possint, ab inlustribus electa auctoribus digerere constitui, ut documenta sumere uolentibus longae inquisitionis labor absit.* (Val.-Max. *praef.* 1. Texte établi et traduit par R. Combès, CUF); « Pour Rome comme pour les actions étrangères, les actions aussi bien que les déclarations dignes d'être fixées dans la mémoire se trouvent ailleurs trop dispersées pour qu'on puisse accéder rapidement à leur connaissance : je me suis donc proposé de faire un choix parmi elles à partir des auteurs célèbres et de l'organiser de façon à éviter à ceux qui veulent y puiser leur documentation l'effort d'une longue recherche. »

101. DAVID 1998, p. 122.

102. DAVID 1998, p. 121, développe notamment l'exemple éclairant de Caius Marius qui, tout au long de l'ouvrage de Valère Maxime, demeure avant tout le vainqueur de Jugurtha, le sauveur de Rome face aux invasions des Cimbres et des Teutons, sans que son comportement lors des guerres civiles qui suivirent ne fasse aucune ombre au tableau.

susceptibles de brouiller la clarté de l'image que l'auteur cherche à obtenir. Ainsi, dans les passages de notre corpus, même dans les cas où Valère Maxime semble recourir directement à Tite Live, il intervient largement sur le récit qui constitue sa source et le modifie de façon à mettre l'évocation de la maladie au service d'une démonstration plus générale de la toute puissance de la cité romaine.

Si Valère Maxime n'est donc pas à proprement parler un historien, ses récits nous sont cependant précieux du fait de l'éclairage qu'il apporte sur la période républicaine, ainsi qu'en raison de sa connaissance et de son utilisation certaine de l'œuvre de Tite Live : les transformations qu'il y opère pour en tirer des images exemplaires permettent, par contraste, de mieux apprécier la finesse de l'historien padouan et les nuances de ses descriptions.

## Plutarque

Cinq passages issus de l'œuvre de Plutarque traitent en particulier de pestilences romaines des périodes royale et républicaine. Ils sont issus des *Vie de Romulus*, *Vie de Numa* et *Vie de Camille*, mais également des *Questions Romaines*. Les quatre passages tirés des *Vies* traitent donc d'épisodes très anciens, qui se seraient déroulés sous le règne de Romulus, de Numa et de Tullus Hostilius – envisagé par comparaison avec son prédécesseur – et lors du siège de Rome par les Gaulois au début du IV<sup>e</sup> siècle av. J.-C. Le passage issu des *Questions Romaines*, consacré initialement à l'origine controversée du nom « histrion », évoque quant à lui l'origine des *Ludi Scaenici*, qui auraient été célébrés pour la première fois en 363 av. J.-C. dans le but de mettre fin à une maladie pestilentielle.

Plutarque, né en 45 et mort en 125 ap. J.-C., écrit peu de temps après Tite Live et a donc à sa disposition la totalité des livres de l'*Histoire Romaine*, qui occupe une place de choix parmi les nombreuses sources utilisées dans la composition de ses *Vies*. Malgré les longs séjours qu'il réalisa à Rome et les relations d'amitié qu'il avait nouées avec les hauts-fonctionnaires de l'Empire<sup>103</sup>, il avoue pourtant sa mauvaise connaissance du latin dans un célèbre passage de la *Vie de Démosthène*<sup>104</sup>. Cela ne l'a pourtant pas empêché de recourir à des sources latines nombreuses et variées, notamment pour la composition de la partie latine de ses *Vies*. Nous n'avons pas l'ambition de traiter exhaustivement des sources de Plutarque, et nous ne relèverons pas non plus tous les passages de son œuvre où l'utilisation de Tite Live comme source est assurée<sup>105</sup>; nous nous contenterons de signaler que Plutarque, à dix reprises dans ses *Vies*, cite Tite Live en le nommant, dont au moins une fois dans la *Vie de Camille*<sup>106</sup>, où se trouve l'un des récits de pesti-

103. FLACELIÈRE 1963.

104. « Pendant mes séjours à Rome et en Italie, je n'avais guère le loisir d'apprendre la langue latine, à cause des affaires politiques dont je m'occupais et à cause de mon enseignement de la philosophie. C'est tard et à un âge avancé que j'ai commencé à lire les ouvrages des auteurs romains. » Plut. *Dem.* 2, 2. (trad. R. Flacelière, CUF).

105. On peut se reporter pour cela à PETER 1865.

106. Plut. *Cam.* 6, 2. De manière générale, dans la *Vie de Camille* en particulier, les ressemblances entre le texte de Plutarque et les livres IV et V de l'*Histoire Romaine* de Tite Live sont absolument frappantes, R. Flacelière relève et compare dans son introduction à la *Vie de Camille* un certain nombre de passages qui illustrent bien le lien entre les deux ouvrages. Voir CHAMBRY, Émile et FLACELIÈRE, Robert et JUNEUX, Marcel (éd. et trad.), *Plutarque, Vies, Tome II*,



lence de notre corpus. La ressemblance entre les récits de Tite Live et Plutarque sur cet épisode est d'ailleurs patente<sup>107</sup>. Pour les *Vie de Romulus* et *Vie de Numa*, l'intertextualité avec Tite Live est moins frappante : si Plutarque ne se réfère jamais directement à l'historien latin, il cite en revanche parmi ces sources des annalistes comme Valerius Antias, auxquels on sait que Tite Live a aussi recouru. Il semble par ailleurs qu'il était tout à fait familier de l'œuvre de Denys d'Halicarnasse – facilement accessible puisqu'écrite en grec – dont il cite le nom à plusieurs reprises dans les *Vies de Numa* et *Vies de Romulus*<sup>108</sup>, et suit de près le livre II de ses *Antiquités Romaines*. Les noms de Tite Live et Denys d'Halicarnasse sont également cités dans le traité des *Questions Romaines*, respectivement aux paragraphes 25 et 78.

Ces quelques références tendent seulement à montrer que Plutarque, dans l'élaboration de ses récits de peste, a vraisemblablement pu compter sur une connaissance assez précise des ouvrages de Denys d'Halicarnasse et de Tite Live. Ces deux historiens s'inscrivaient cependant dans un réseau complexe de sources<sup>109</sup> et il ne faudrait pas considérer que Plutarque, dans ses récits de pestilences comme ailleurs, suit de bout en bout l'une ou l'autre de ces œuvres.

En outre, la proximité qu'entretiennent certains passages de Plutarque avec *l'Histoire Romaine* de Tite Live ou avec les *Antiquités Romaines* de Denys d'Halicarnasse ne doit pas masquer des différences fondamentales dans leurs projets et leurs méthodes respectives. Plutarque, dans sa célèbre préface à la *Vie d'Alexandre*, affiche clairement son intention d'écrire « non des histoires mais des vies<sup>110</sup> », en se concentrant, plutôt que sur les grands événements qui ont fait l'histoire, sur les détails et les petits faits qui révèlent le caractère des hommes illustres auxquels il se consacre. Contrairement à Tite Live et à Denys d'Halicarnasse, il ne souhaite donc écrire l'histoire ni des Romains, ni des Grecs, ni d'aucun peuple en particulier, mais, en mettant en parallèle les portraits des individus les plus célèbres de son temps, en faisant ressortir leurs traits distinctifs et les points communs qui les unissent, quelquefois malgré plusieurs siècles de distance, il souhaite produire une histoire générale centrée sur des figures individuelles.

Comme nous aurons maintes fois l'occasion de le constater, cette différence fondamentale dans les projets de Tite Live ou de Denys d'Halicarnasse et de Plutarque a des conséquences sur la manière dont les auteurs relatent les pestilences dans leurs ouvrages respectifs : de fait, l'intérêt de Plutarque se porte avant tout sur la caractérisation morale de la figure à laquelle est consacrée la *Vie* et à laquelle les récits de peste contribuent. Sur les quatre passages de Plutarque issus

---

*Solon-Publicola Thémistocle-Camille*, Paris : Collection des Universités de France, 1961 (1961), p. 141-152.

107. Voir sur ce point p. 269.

108. Voir notamment *Plut. Rom.* 16, 7.

109. Pour la seule *Vie de Romulus*, R. Flacelière considère dans son introduction que Plutarque a eu recours aux ouvrages de Dioclès, Fabius Pictor, Damaste de Sigée, Agathocle de Cyzique, Denys d'Halicarnasse, Promathion, Fabius Pictor, Varron, Valérius Antias, C. Acilius, Juba, Hérodore du Pont, Zénodote de Trézène et Antigone de Carystos. Voir CHAMBRY, Émile et FLACELIÈRE, Robert et JUNEUX, Marcel (éd. et trad.), *Plutarque, Vies, Tome I, Thésée-Romulus Lycurgue-Numa*, Paris : Collection des Universités de France, 1957 (1957), p. 54-56.

110. *Plut. Alex.* 1, 2 : Οὔτε γὰρ ἱστορίας γράφομεν ἀλλὰ βίους.

des *Vies*, deux ont leur pendant chez Tite Live <sup>111</sup>, et un chez Denys d'Halicarnasse <sup>112</sup>, rendant ainsi possible de nombreuses comparaisons.

### Cassius Dion

L'historien sévérien Cassius Dion (160-235 ap. J.-C) est l'auteur de deux des récits de notre corpus, à propos de la peste de 641 av. J.-C., à l'issue de laquelle le roi Tullus Hostilius trouva la mort, et de celle de 293-290 av. J.-C., en réponse à laquelle Esculape fut introduit à Rome.

La question du rapport de Cassius Dion à ses sources, et plus particulièrement au corpus livien, est extrêmement complexe et ne saurait être traitée ici de manière exhaustive. Une première difficulté procède du caractère fragmentaire de son œuvre : Cassius Dion avait en effet composé, à l'origine, une *Histoire Romaine* retraçant en quatre-vingt livres l'histoire de Rome de sa fondation au règne de Sévère Alexandre. Cependant, sur ces presque mille ans d'histoire, seuls les livres XXXVII à LX, couvrant la période qui va de 68 av. J.-C. à 54 ap. J.-C., nous ont été conservés en totalité. Le reste de son œuvre nous est parvenue sous formes de fragments transmis notamment par les *Extraits Constantiniens*, ou bien sous forme d'épitomé grâce à ses abrégiateurs byzantins, Xiphilin et Zonaras.

C'est le cas pour les deux passages qui nous intéressent ici. Pour le premier, issu du deuxième livre de l'*Histoire Romaine* de Cassius Dion <sup>113</sup>, nous avons la chance d'avoir à la fois un fragment des *Extraits Constantiniens* et un résumé de Zonaras (7, 6), ce qui permet de se rendre compte de l'esprit dans lequel a travaillé l'abrégiateur. Pour le second épisode, en revanche, qui serait extrait du livre VIII, seul l'abrégé de Zonaras (8, 1) demeure à notre disposition. Pour ces passages en particulier, comme pour l'ouvrage de Cassius Dion en général, le caractère fragmentaire du texte rend difficile toute forme de comparaison et constitue un obstacle important dans la réflexion sur les sources de l'historien.

Du reste, cette question a longtemps été dominée par l'idée selon laquelle l'historien sévérien n'était qu'une espèce de compilateur, suivant docilement Tite Live pour la partie de son ouvrage consacrée aux périodes royale et républicaine, et cherchant à imiter le style de Thucydide, particulièrement dans les discours <sup>114</sup>. Pourtant, l'autonomie de Cassius Dion par rapport à Tite Live a désormais été bien démontrée <sup>115</sup>, de même que son immense érudition, qui lui permettait de recourir aussi bien à des sources latines pré et post-liviennes qu'à des historiens grecs. Il paraît ainsi complexe, voire impossible, d'identifier avec précision les sources utilisées dans ses récits de pestilences par cet historien parfaitement bilingue, et qui prétendait lui-même avoir lu « tout ce qui a été dit sur les Romains <sup>116</sup> ».

111. Voir Plut. *Num.* XXII, 11-12 et Liv. I, 31, 1-8 et Plut. *Cam.* 28, 1-3 et Liv. V, 48, 1-3.

112. Plut. *Rom.* XXIV, 1-4 et DH. II, 54, 1-2.

113. DC. II, fr. 7.5.

114. FROMENTIN 2016, p. 179.

115. DE FRANCHIS 2016, p. 191. Pour une présentation de la bibliographie la plus récente concernant l'indépendance de Dion par rapport à Tite Live, voir FROMENTIN 2016, p. 179, n. 3.

116. DC. I.2.

Par exemple <sup>117</sup>, l'épisode concernant la mort de Tullus Hostilius est traité en parallèle par Tite Live, Denys d'Halicarnasse et Plutarque, mais le récit de Dion ne correspond parfaitement à aucune de ces sources potentielles. Le récit de Dion tel qu'il nous a été transmis par les *Extraits Constantiniens* est court et se concentre sur l'évolution personnelle des sentiments de Tullus Hostilius, que son expérience de la peste fait passer brusquement d'un souverain mépris pour les dieux à une piété soudaine versant ensuite dans la superstition. Sur ce point en particulier, Dion s'accorde avec Tite Live, Denys et Plutarque, mais il ne mentionne pas un certain nombre d'autres éléments qui se retrouvent pourtant chez les trois autres historiens, et en premier lieu la mort de Tullus Hostilius, foudroyé par Jupiter pour ne pas avoir observé convenablement les rites dans la préparation de certains sacrifices destinés à mettre fin à la peste. Zonaras, au contraire, attribue même, dans son résumé de l'épisode, la mort de Tullus à un complot fomenté par son successeur, Ancus Marcius – hypothèse que rejette fermement Denys d'Halicarnasse <sup>118</sup>. En revanche, seul Cassius Dion relie à cet épisode de peste l'institution des prêtres appelés Saliens Collins par le roi Tullus Hostilius, ce qui n'est pas sans susciter un certain étonnement <sup>119</sup>.

Les deux passages de Cassius Dion qui nous ont été conservés à propos des maladies pestilentielles des époques royales et républicaines présentent ainsi plusieurs points communs. Tous deux sont d'abord très brefs, dans la mesure où ils sont issus d'une partie de l'œuvre de l'historien qui ne nous est connue que par le biais d'une tradition indirecte. Ils concernent en outre des épisodes bien documentés et pour lesquels plusieurs récits d'autres historiens sont disponibles. Cela nous permet de constater l'originalité dont fait preuve Cassius Dion – ou ce qui nous en est parvenu grâce aux épitomés de Zonaras – dans le traitement de ces épisodes, et de constater encore, si besoin en était, la grande indépendance de l'historien sévérien vis-à-vis de ses sources, et plus particulièrement de la tradition livienne. L'existence même de ces passages est donc précieuse dans la mesure où elle nous rappelle qu'il existait sans doute, pour chacun des épisodes de peste sur lesquels nous nous concentrons, bien d'autres sources dont nous n'avons conservé ni le contenu, ni même la trace.

117. Voir également sur ce point le traitement par Cassius Dion de la peste de 293 av. J.-C. p. 41.

118. DH. III, 35, 5 : ἐγὼ δὲ τοῦτον μὲν οὐ δέχομαι τὸν λόγον οὐτ' ἀληθῆ νομίζω οὔτε πιθανόν, τῷ δὲ προτέρῳ μᾶλλον προστιθέμενος κατὰ δαίμονα νομίζω τὸν ἄνδρα ταύτης τῆς τελευτῆς τυχεῖν. « Pour ma part, je n'accepte pas cette version, que je n'estime ni vraie, ni probable, mais en me ralliant plutôt à la précédente, j'estime que c'est selon la volonté divine que l'homme a connu cette fin. »

119. Il existait en effet deux types de prêtres Saliens à Rome : les premiers, les Saliens du Palatin, institués par Numa lors d'un épisode de peste précédent et dont la mission était de protéger un bouclier de bronze tombé du ciel en cette occasion (Plut. *Num.* XIII, 1-5) ; les seconds, les Saliens du Quirinal, dont la tradition historiographique disait qu'ils avaient été institués par Tullus Hostilius lors d'un combat contre les Sabins à l'issue difficile et incertaine (DH. II, 70, 1 ; III, 32, 4. Sur la question des différents collèges de Saliens et de leur institution voir BLOCH 1958. Voir également RE, vol. I A, 2 ; 1874.29 ; s. u. *Salii*.) Il y a donc deux hypothèses possibles : soit Cassius Dion fait une confusion entre les deux collèges de Saliens (ce qui serait d'autant plus probable et compréhensible qu'ils étaient tous deux tombés en désuétude à la fin de la République) en plaçant dans le contexte d'une peste l'institution des Saliens du Quirinal, soit il suit ici une source non identifiée et qui, sur ce point, diffère de Tite Live, Plutarque et Denys.

## Orose

Orose, enfin, est l'auteur de neuf des récits de notre corpus, qui traitent de pestilences survenues entre 492 et 266 av. J.-C. – ce qui en fait notre troisième source après Tite Live et Denys d'Halicarnasse. Prêtre originaire d'Espagne, Orose vécut au V<sup>e</sup> siècle ap. J.-C. et s'établit notamment en Afrique, où il séjourna auprès d'Augustin, sur la demande duquel il entreprit d'ailleurs la rédaction de ses *Histoires (contre les Païens)*. Il présente donc plusieurs particularités qui le distinguent des autres historiens de notre corpus : il est, d'abord, beaucoup plus tardif, puisqu'il écrit près de quatre siècles après Tite Live, Denys d'Halicarnasse et Valère Maxime, mais il est surtout de religion chrétienne, ce qui n'est pas sans influence sur la manière dont il relate et conçoit les maladies pestilentielles qu'il mentionne dans son œuvre.

L'ouvrage dont sont tirées les neuf mentions de pestilences qui nous intéressent, intitulé *Histoires contre les Païens*, fut composé par Orose entre le printemps 416 et l'automne 417 ap. J.-C., et entend couvrir en sept livres l'histoire du monde depuis la création de l'homme jusqu'à l'époque de l'auteur<sup>120</sup>. Cet ouvrage, cependant, avait avant tout une portée idéologique. Sa première élaboration répond en effet à une demande d'Augustin (le *praeceptum*), qui, après la parution des trois premiers livres de la *Cité de Dieu*, chargea Orose de rechercher des arguments historiques supplémentaires afin de pouvoir combattre les déclarations des païens, qui voyaient dans la catastrophe de la prise de Rome une conséquence directe de l'abandon du culte des dieux traditionnels<sup>121</sup>.

Orose cependant, qui se détacha peu à peu d'Augustin, outrepassa largement le cadre initial de ce *praeceptum* pour se consacrer à un projet plus ambitieux : celui de la rédaction d'une histoire universelle à visée apologétique. La thèse qu'Orose cherche à démontrer sur la base de ces arguments historiques est clairement expliquée dans les préfaces des différents livres de son ouvrage : il s'agit de montrer la grâce divine à l'œuvre dans l'Histoire, qui vient sauver l'humanité dont les malheurs causés par ses péchés remontent à ses origines mêmes, à cause de la faute du premier homme. Orose souhaite donc démontrer que, contrairement aux croyances païennes à propos de la prise de Rome, ces malheurs vont en s'atténuant depuis l'incarnation du Christ, et sous l'influence de la montée en puissance du christianisme et de l'expansion de l'Église. L'attitude d'Orose est donc marquée par une forme d'optimisme historique basée sur une croyance profonde en l'intervention directe de Dieu dans l'Histoire. En conséquence, son ouvrage n'est pas objectif et ne prétend d'ailleurs nullement l'être : les événements historiques, et les maladies

120. La plupart des informations qui suivent sont issues de l'introduction substantielle rédigée par M.-P. Arnaud-Lindet pour l'édition d'Orose dans la *Collection des Universités de France* (ARNAUD-LINDET, Marie-Pierre (éd. et trad.), *Orose, Histoires (Contre les Païens)*, Tome I, Livres I-III, Paris : Collection des Universités de France, 1990 (1990)). Sur la question des rapports entre Orose et l'œuvre de Tite Live, voir également *Nouvelle histoire de la littérature latine*, 1989, vol. 5, p. 219-221.

121. Ces arguments historiques devaient permettre de s'opposer aux païens sur trois thèmes bien distincts : l'idée selon laquelle les Chrétiens avaient causé la perte de Rome et de ses valeurs traditionnelles alors que la République était l'époque de ses plus grands triomphes ; la crainte que, suite à la négligence des cultes traditionnels, les dieux aient abandonné Rome qu'ils avaient jusque-là protégée de ses ennemis ; le fait, enfin, que la disparition des pratiques religieuses traditionnelles, et en premier lieu de la divination et de la prise des auspices, empêchait de prévoir les catastrophes et de tenter d'y remédier.

pestilentielles en particulier, ne sont qu'autant d'exemples dont la présentation et l'interprétation sont mises au service de la démonstration générale de sa thèse.

L'importance d'Orose pour notre propos découle également de son rapport à ses sources. En effet, pour la période allant des origines de Rome au règne d'Auguste, il s'appuie pour l'essentiel sur l'*Histoire Romaine* de Tite Live, qu'il résume presque intégralement – y compris les passages qui sont perdus pour nous – à l'exception de six livres<sup>122</sup>, ainsi que sur la *Guerre des Gaules* de César et sur quelques autres sources de dépendance livienne, dont notamment Florus et Eutrope. Orose est donc un représentant précieux de la tradition livienne indirecte : sur les neuf épisodes de pestilences qu'il rapporte, sept sont également attestés chez Tite Live, tandis que deux, qui devaient figurer dans la deuxième décennie livienne, ne nous ont été conservés que par le résumé qu'en fait Orose<sup>123</sup>. Celui-ci utilise donc des sources païennes sur lesquelles il porte le regard d'un Chrétien et d'un apologiste. Ses difficultés méthodologiques sont donc doubles : comme tout abrégiateur, il doit d'abord procéder à un choix entre les épisodes qu'il rapporte et ceux qu'il passe sous silence en altérant le moins possible la portée générale de son récit<sup>124</sup>, mais il lui faut aussi prendre position face à des textes païens, dont il doit clairement se démarquer tout en s'appuyant sur eux pour garantir la véracité de ses informations.

Dans cette situation, M.-P. Arnaud-Lindet considère que l'attitude d'Orose est le plus souvent celle d'un « critique nuancé » : il trahit rarement sa source et se soucie de préserver sa crédibilité, tout en exprimant parfois des réserves sur l'intégrité de certains historiens qui n'hésitent pas à se livrer à certaines déformations<sup>125</sup>. Cette posture s'illustre aussi dans ses récits de pestilences. Les épisodes pour lesquels nous avons à la fois un passage de Tite Live et son adaptation chez Orose nous montrent que, lorsque l'apologiste s'éloigne de sa source, c'est le plus souvent par erreur ou par incompréhension : c'est le cas par exemple pour les considérations qui touchent à la religion romaine traditionnelle et à ses rites, sur lesquelles Orose fait fréquemment des confusions qui ne sont pas présentes chez Tite Live<sup>126</sup>. Outre cela, Orose semble, de manière générale et pour les récits de peste en particulier, demeurer assez fidèle à ses sources. S'il ne mentionne pas toutes les maladies pestilentielles présentes dans l'*Histoire Romaine* de Tite Live, du fait du travail de sélection nécessaire à l'élaboration de son ouvrage, on peut en revanche considérer que ses récits sont généralement fidèles à leur hypotexte livien, ce qui a une grande importance pour les épisodes qui ne nous ont été conservés que grâce aux *Histoires (contre les Païens)*.

122. Il s'agit des livres VI, XLIV, CVII, CXXXIV et CXXXIX-CXLII. Voir ARNAUD-LINDET, Marie-Pierre (éd. et trad.), *Orose, Histoires (Contre les Païens)*, Tome I, Livres I-III, Paris : Collection des Universités de France, 1990 (1990), p. XXV, n. 56.

123. Il s'agit des pestilences de 276 et 266 av. J.-C.

124. Il a d'ailleurs lui-même conscience de la difficulté de ces enjeux, comme en témoigne la préface du livre III de ses *Histoires*.

125. Orose dénonce, par exemple, la manière dont certains historiens manipulent les chiffres en rendant compte du nombre de morts dans chaque camp lors d'un récit de bataille (IV, 1, 12; 20, 7-9). Pour lui, la raison d'être de cette pratique est claire : elle a pour cause l'adulation des historiens qui « s'appliquent à combler les vainqueurs de louanges et à exalter la valeur militaire de la patrie » (IV, 20, 7).

126. Voir sur ce point p. 367.

Si les récits de pestilences transmis par Orose sont donc profondément marqués par sa démarche apologétique, ils n'en occupent pas moins une place importante dans notre relevé, et ce à plusieurs égards. Tout d'abord, l'intérêt qu'Orose porte à ces fléaux, allié à la nécessité de ne pas trahir l'intégrité des sources païennes qui sont ses garants historiques, en font un historien *a priori* assez fiable. S'il manifeste un certain goût du tragique, il ne s'éloigne guère, en réalité, de sa source livienne et ne se risque apparemment jamais à inventer de toute pièce des pestilences dont aucun autre historien ne rendrait compte. Il nous permet également d'avoir connaissance de certaines pestilences du début du III<sup>e</sup> siècle av. J.-C., pour lesquelles les passages correspondants chez Tite Live sont perdus. En outre, près de quatre siècles séparent ses récits de ceux de Tite Live, Denys d'Halicarnasse ou Valère Maxime : cet écart conséquent, allié à la certitude qu'Orose utilisait l'*Histoire Romaine* de Tite Live comme sa source principale, ouvre des perspectives de réflexion nouvelles concernant la réception de l'œuvre de Tite Live et l'élaboration progressive d'une tradition du récit de peste dans l'historiographie latine.

## Méthodes et principes d'établissement du relevé des épidémies

Le relevé présenté ici s'inscrit dans la suite de plusieurs travaux réalisés entre 1865 et 2016 – date de la contribution de C. Wazer, la plus récente sur cette question – et visant à établir une liste exhaustive des épidémies ayant frappé la Rome antique pendant une période donnée.

### État de la recherche : les précédents relevés

Le premier et le plus ancien d'entre eux fut établi par A. Corradi pour le premier volume de son ouvrage *Annali delle epidemie occorse in Italia dalle prime memorie fino al 1850*<sup>127</sup>. Nous nous sommes naturellement inspirée de ce travail colossal, dont le relevé que nous proposons se distingue cependant par plusieurs aspects.

Celui-ci est, tout d'abord, consacré exclusivement aux maladies pestilentiennes qui frappent Rome pendant la période royale et républicaine, et n'intègre donc ni les épisodes postérieurs à 174 av. J.-C. ni les autres types de catastrophes naturelles (tremblements de terre, famines, raz-de-marée et autres perturbations climatiques...) qu'A. Corradi prend aussi en compte, dans la pensée qu'ils ont eu une influence décisive sur l'apparition et le développement de certaines épidémies<sup>128</sup>.

En contrepartie, le relevé que nous proposons comporte plusieurs épisodes qui ne sont pas mentionnés par A. Corradi : c'est le cas par exemple de l'institution des *Ludi Taurii* à la suite d'une peste pendant le règne de Tarquin le Superbe, que rapportent Festus et Servius, mais qu'A. Corradi ne mentionne pas dans son catalogue. Il passe également sous silence la plupart

127. CORRADI 1865.

128. CORRADI 1865, vol. 1, p. 8 : « non tacero quegli avvenimenti atmosferici o cosmici che probabilmente hanno cooperato alla produzione delle epidemie. »

des pestilences qui frappent des légions romaines en campagne<sup>129</sup>, comme c'est le cas en 178 av. J.-C. à Ariminum et en Sardaigne<sup>130</sup>. Le relevé présenté comporte donc, au total, six épisodes de pestilences que ne relève pas A. Corradi<sup>131</sup> pour la période qui nous concerne.

Nous avons, d'autre part, recouru à certains historiens qu'A. Corradi ne cite que très peu, tels, par exemple, Plutarque ou Cassius Dion. Cela nous a conduite, pour certains épisodes de pestilences particulièrement graves ou ayant eu des conséquences politiques et religieuses importantes, à multiplier les références des passages relatant ou faisant référence à la maladie. Il en va ainsi, par exemple, pour la pestilence de 641 av. J.-C. à l'issue de laquelle le roi Tullus Hostilius aurait trouvé la mort pour n'avoir pas observé correctement les rites dans la préparation des sacrifices expiatoires : alors qu'A. Corradi – qui situe par ailleurs arbitrairement l'épisode en 645 av. J.-C. – ne mentionne que la référence livienne (Liv. I, 31, 1-8), nous proposons, pour une meilleure compréhension de l'épisode, d'y ajouter également la référence des passages correspondants chez Denys d'Halicarnasse, Plutarque et Cassius Dion<sup>132</sup>. Il en va de même pour la plupart des épisodes où plusieurs références textuelles apparaissent dans le relevé qui suit.

D'autres travaux ont, depuis 1965, tenté d'établir une liste des épisodes de pestilences ayant frappé Rome durant les premiers siècles de son histoire. Ces différentes contributions partagent plusieurs points communs : toutes semblent d'une part ignorer – ou du moins passer sous silence – l'existence des relevés pourtant assez exhaustifs d'A. Corradi. D'autre part, elles se concentrent uniquement sur la période républicaine et ne font pas mention des pestilences antérieures à celle de 492 av. J.-C. Toutes, enfin, se présentent sous la forme d'une liste de dates assorties de références textuelles, sans que chaque épisode soit caractérisé ni commenté.

La plus ancienne liste de ce genre se trouve dans le commentaire aux cinq premiers livres de l'*Ab Vrbe Condita*, publié par R. Ogilvie en 1965<sup>133</sup>, et contient la date et les références des maladies pestilentielles mentionnées par Tite Live entre 490 av. J.-C. et 390 av. J.-C. Outre le fait qu'elle ne prend naturellement pas en compte les sources non-liviennes, cette liste, comme l'a plus tard relevé S. J. Northwood, n'est pas non plus dépourvue d'erreurs et de confusions<sup>134</sup>. Par exemple, R. Ogilvie indique une pestilence pour l'année 437 av. J.-C., en faisant référence à Liv. IV, 20, 9 : or, à ce moment de son récit, l'historien, au cours d'une digression consacrée à la date du combat contre le Lar Tolumnius au cours duquel Aulus Cornélius Cossus aurait remporté les dépouilles opimes, n'indique pas qu'une pestilence se déclara mais seulement qu'elle frapperait les Romains quelques années plus tard, en 428 av. J.-C., lors du consulat d'Aulus Cornélius<sup>135</sup>,

129. Et cela alors même que A. Corradi insiste dans sa préface sur le rôle décisif des armées en campagne dans la propagation des différentes épidémies : CORRADI 1865, vol. 1, p. 8.

130. Liv. XLI, 5, 9-11 ; 6, 5-6.

131. Il s'agit de l'épisode de l'institution des *Ludi Taurii* (règne de Tarquin le Superbe) ainsi que des pestilences de 467-465 av. J.-C., 433 av. J.-C., 328 av. J.-C., et 178 av. J.-C. (deux épisodes).

132. DH. III, 36, 2 ; Plut. *Num.* XXII, 11-12 ; DC. II, 7, 5.

133. OGILVIE 1965, p. 394.

134. NORTHWOOD 2006, p. 86, n. 19.

135. Liv. IV, 20, 9 : [...] *imbelle triennium ferme pestilentia inopiaque frugum circa A. Cornelium consulem fuit.* « [...] il y eut près de trois ans sans guerre, par suite d'une pestilence et d'une famine à l'époque du consulat d'Aulus Cornélius

provoquant, durant trois ans, la cessation de toutes les guerres. Cet argument chronologique permet à Tite Live d'établir que la date du combat entre Aulus Cornélius et le Lar Tolumnius ne peut être reculée jusqu'à cette date et qu'en conséquence celui-ci n'était probablement pas consul lorsqu'il remporta les dépouilles opimes. Aussi ne faut-il pas, comme le fait R. Ogilvie, distinguer deux épisodes de pestilences en 437 puis en 428 av. J.-C., mais bien un seul, en 428, lors du consulat d'Aulus Cornélius Cossus. De même, R. Ogilvie relève un épisode pour l'année 431 av. J.-C., en se basant sur le fait que Tite Live mentionne des difficultés dans le recrutement des légions parce qu'« une bonne partie de la jeunesse romaine avait été enlevée par la maladie <sup>136</sup> » mais, en réalité, il s'agit plus probablement des conséquences de la maladie qui avait frappé Rome un an et demi plus tôt, et dont Tite Live a déjà fait le récit <sup>137</sup>. La liste établie par R. Ogilvie constitue donc un jalon important mais demande le plus souvent à être précisée et amendée : si le substantif *pestilentia* apparaît bien dans tous les passages liviens dont la référence est relevée, il arrive cependant, dans les faits, que Tite Live fasse référence à des pestilences passées ou à venir sans indiquer qu'une maladie se déclare à ce moment de son récit.

Ce premier relevé fut complété, en 1982 et 1988, respectivement par celui de B. Mac Bain <sup>138</sup> dans son étude sur les prodiges romains à l'époque républicaine, et de P. Garnsey <sup>139</sup>, dans son ouvrage consacré aux famines et aux difficultés d'approvisionnement dans l'Antiquité gréco-romaine. Souhaitant examiner le lien entre épidémies et famines et en préciser la nature, P. Garnsey est amené à établir, dans la quatrième partie de son ouvrage, consacrée aux premiers siècles de la Rome républicaine, un relevé des crises alimentaires survenues à Rome entre 508 et 296 av. J.-C. <sup>140</sup>, et dont plusieurs sont associées à des épidémies. S'il s'efforce le plus souvent de contextualiser et de documenter chaque épisode, son relevé demeure cependant incomplet dans la mesure où, suivant la perspective générale de son ouvrage, il ne s'arrête que sur les pestilences qui sont accompagnées d'une famine ou la provoquent, généralement par suite d'un défaut de culture <sup>141</sup>. Il ne relève, en conséquence, que neuf épisodes de pestilences sur les vingt-trois mentionnées par les sources historiographiques au cours de la période sur laquelle il se concentre. De même, B. Mac Bain procède, en annexe de son ouvrage, à un catalogue des *prodigia publica* survenus à Rome des origines de la ville à 363 ap. J.-C. <sup>142</sup> : les pestilences qui y figurent sont donc uniquement celles qui ont été reconnues comme prodiges et dont la procuration, prise en charge par les autorités religieuses de Rome, a donné lieu à la mise en œuvre de différents rites. Il ne mentionne ainsi que treize pestilences sur les trente-neuf contenues dans notre relevé pour la période royale et républicaine.

---

Cossus ».

136. Liv. IV, 26, 5 : *aliquantum Romanae iuventutis morbo absumptum erat*.

137. Liv. IV, 25, 3-6.

138. MACBAIN 1982.

139. GARNSEY 1996. Nous nous référons, ici et dans les chapitres qui suivent, à la version française de cet ouvrage de référence dont la première édition est parue en 1988.

140. GARNSEY 1996, p. 223-229.

141. Voir à ce sujet p. 121.

142. MACBAIN 1982, p. 83-86.



Ces premières listes ont inspiré, à leur tour, les travaux de S. P. Oakley, en 1999, dans son commentaire perpétuel des livres VI à X de l'*Histoire Romaine*<sup>143</sup> de Tite Live, et de S. J. Northwood<sup>144</sup>, en 2006, qui proposent tous deux une liste des pestilences attestées à Rome entre 496 (466 pour S. J. Northwood) et 293 av. J.-C.

Tout comme le relevé établi par R. Ogilvie, celui de S. Oakley croit parfois voir dans le récit de Tite Live plus de pestilences que l'historien n'en mentionne en réalité : ainsi S. Oakley distingue dans sa liste trois pestilences successives pour les années 365, 364 et 363 av. J.-C., alors que Tite Live précise bien qu'il s'agit d'une seule et même maladie qui se prolonge pendant trois années consécutives<sup>145</sup>. Par ailleurs, et comme l'exige l'objet de son ouvrage, S. Oakley se consacre sur les sources liviennes et ne mentionne pas systématiquement les références des autres historiens. Il passe donc sous silence les pestilences attestées uniquement chez Denys d'Halicarnasse, et notamment les trois épisodes de 491 et 472 av. J.-C. ce qui confère à son relevé un aspect relativement incomplet.

À cette bibliographie déjà substantielle, S. J. Northwood ajoute pour l'établissement de son propre relevé la *Concordance to Livy* de Packard<sup>146</sup> : la liste qu'il propose est donc le plus souvent exacte et précise, mais elle ne prend malheureusement en compte que les pestilences qui se déroulent entre les murs de Rome ou à proximité immédiate, et omet donc la maladie qui frappe les Gaulois lors du siège de Rome de 390 av. J.-C., de même, par exemple, que celle qui frappe les Volsques et, d'après Orose<sup>147</sup>, les Romains qui combattent contre eux en 492 av. J.-C. L'auteur choisit en outre de ne prendre en compte que les épisodes qui lui paraissent significatifs du fait de leur importance ou de leurs conséquences politiques et sociales, et en premier lieu ceux qui se sont accompagnés d'une famine ou l'ont directement provoquée. Cela le conduit par exemple à exclure de son relevé la pestilence de 433 av. J.-C., dont Tite Live précise qu'elle connut une accalmie à l'issue des expiations pratiquées<sup>148</sup>, et ce alors même que l'historien indique également que le désastre fut si important que l'on voua pour la première fois à Rome un temple à Apollon<sup>149</sup>. Enfin, comme celui de S. Oakley, son relevé ne distingue pas les pestilences dont les sources littéraires indiquent qu'elles se prolongèrent durant plusieurs années : ainsi, l'épidémie qui se prolongea durant trois ans, entre 365 et 363 av. J.-C., est présentée comme s'il s'agissait de trois épisodes différents, survenus successivement en 365, 364 et 363 av. J.-C. et traités séparément dans les récits des historiens.

Il faut enfin ajouter à ce tableau la contribution de C. Wazer qui, en 2016, dans son article consacré aux réponses sénatoriales face aux épidémies de l'époque républicaine, a établi une liste

143. OAKLEY 1997, p. 58-59.

144. NORTHWOOD 2006.

145. Liv. VII, 2, 1 : *Et hoc et insequenti anno C. Sulpicio Petico C. Licinio Stolone consulibus pestilentia fuit.* « La peste dura cette année-là et la suivante sous le consulat de Titus Sulpicius Péticus et de Gaius Licinius Stolon. ». La maladie est par ailleurs déjà introduite en Liv. VII, 1, 7-8.

146. PACKARD 1968, s. u. *pestilens, pestilentia, morbus*.

147. Sur l'incompatibilité des récits des trois historiens et les difficultés qu'elle pose, voir p. 40.

148. Liv. IV, 25, 6 : *Eo anno vis morbi leuata [...]*; « Cette année-là, la violence de la maladie diminua [...] »

149. S. J. Northwood assume d'ailleurs pleinement cette position : NORTHWOOD 2006, p. 86, n. 19.

des pestilences romaines entre 472 et 22 av. J.-C.<sup>150</sup>. Elle y explique s'être basée principalement sur les travaux de S. J. Northwood, auxquels elle apporte toutefois des modifications substantielles en ne se limitant pas aux sources liviennes et en y intégrant également les références des épidémies mentionnées seulement par Denys d'Halicarnasse ou par Cassius Dion. Elle choisit par ailleurs de ne retenir dans son relevé que les épidémies se déroulant strictement entre les murs de la ville et pour lesquelles les sources historiographiques mentionnent spécifiquement une réaction sénatoriale, ce qui la conduit à omettre plusieurs épisodes<sup>151</sup>. Ce choix paraît cependant d'autant plus contestable que le fait qu'un historien ne fasse pas état d'une réaction sénatoriale lors d'un épisode en particulier ne saurait constituer une preuve formelle de cette absence de réaction. On relève de plus certains problèmes de concordance entre les références des passages des différents historiens : ainsi la mention d'Orose, II, 13, 1 ne saurait correspondre à l'épisode de peste de 436 av. J.-C., comme l'indique C. Wazer. En effet, le fait que l'historien indique que les Romains, durant cette épidémie, étaient en attente du retour des ambassadeurs envoyés à Athènes pour en rapporter les lois de Solon semble plutôt indiquer qu'il s'agit de l'épisode de 454 av. J.-C., dont Tite Live et Denys d'Halicarnasse font aussi mention<sup>152</sup>.

Les tentatives pour établir une liste des pestilences ayant frappé Rome à l'époque républicaine sont donc nombreuses. Pourtant, toutes prêtent, d'une façon ou d'une autre, le flanc à la critique, soit parce qu'elles font le choix de se limiter aux références liviennes, soit parce que la perspective générale de l'ouvrage où se trouve le relevé pousse son auteur à ne se concentrer que sur certains épisodes considérés comme significatifs. C'est le cas par exemple de P. Garnsey et S. J. Northwood, qui envisagent la question des pestilences romaines en lien avec celles des famines et des difficultés d'approvisionnement en blé, ou bien de C. Wazer, qui s'attache avant tout aux épisodes de pestilences qui ont suscité une réponse politique ou religieuse des autorités. Il semble en réalité que seul le relevé d'A. Corradi, qui s'avère finalement être l'un des plus exhaustifs, s'intéresse aux épidémies en elles-mêmes, et non pas seulement à leurs conséquences ou à leur place dans le corpus livien.

### La question de la datation

Pour chacune des pestilences retenues, la date indiquée dans notre relevé correspond à la date varronienne de l'épisode, transposée par rapport à notre ère, telle qu'elle apparaît dans les différents volumes de l'*Histoire Romaine* de Tite Live édités dans la Collection des Universités de France : les difficultés intrinsèques à l'interprétation chronologique du texte de l'*Ab Urbe Condita* impliquent donc que cette date présente un caractère à la fois théorique et arbitraire<sup>153</sup>.

150. WAZER 2016, p. 134.

151. Son relevé contient, au total, vingt-sept épisodes de pestilences répartis entre 472 et 22 av. J.-C.

152. Liv. III, 32, 1-2; DH. X, 53, 1-8.

153. Sur les problèmes de chronologie liés à l'histoire de la Rome archaïque, voir DRUMMOND 1989. Sur les difficultés d'interprétation des données chronologiques de l'*Histoire Romaine*, voir la synthèse réalisée dans l'introduction du premier volume de l'*Histoire Romaine* dans la Collection des Universités de France : BAYET, Jean (éd.) et BAILLET, Gaston (trad.), *Tite Live, Histoire Romaine*, Tome I, Livre I, Paris : Collection des Universités de France, 1985 (1940), p. CXII-CXXX.

Lorsqu'il est visible que les récits de plusieurs historiens différents font référence à un même épisode de peste, tous sont présentés sous l'entrée correspondant à cette date, sans tenir compte des problèmes posés par les écarts de datation entre les comptes personnels de Tite Live et ceux de Denys d'Halicarnasse <sup>154</sup>, par exemple. Pour les pestilences survenues pendant la période de la royauté, le peu d'information dont nous disposons nous empêche le plus souvent de connaître ou d'estimer la date précise d'un épisode : il paraît plus sûr, dans ce cas là, de prendre pour bornes chronologiques les dates traditionnellement retenues pour le règne durant lequel se déclare l'épidémie <sup>155</sup>. Pour les trois pestilences du V<sup>e</sup> siècle qui ne sont mentionnées que par Denys d'Halicarnasse, il est facile d'identifier un parallèle dans l'*Histoire Romaine* de Tite Live : dans les trois passages concernés, l'exposé du contexte historique général est très proche dans les récits des deux historiens mais seul Denys d'Halicarnasse mentionne qu'une peste soit survenue à ce moment là. Ce parallèle permet ainsi de remonter à une date varonienne, qui, bien qu'artificielle, permet cependant de situer les différentes pestilences dans une chronologie commune.

De fait, s'il importe peu, dans la perspective qui est la nôtre, de connaître à l'année près la date des différents épisodes, il est en revanche primordial de pouvoir les situer chronologiquement les uns par rapport aux autres, afin d'évaluer si le laps de temps qui sépare deux pestilences doit être compté en mois ou en dizaines d'années – d'où l'importance d'une chronologie commune.

Plus que l'établissement ferme de la date de chacune de ces maladies, le premier enjeu de ce relevé est donc avant tout de rapprocher les passages des différents historiens qui semblent traiter d'un même épisode de peste. Dans l'immense majorité des cas, ces rapprochements vont de soi, tant l'exposé des faits et des circonstances est proche. Mais il arrive parfois qu'il faille se baser sur des indices plus ténus pour établir certaines concordances. Ainsi, au début du V<sup>e</sup> siècle av. J.-C., Tite Live et Denys d'Halicarnasse mentionnent tous deux qu'une peste particulièrement violente s'abattit sur les Volsques alors qu'ils cherchaient à s'attaquer aux Romains <sup>156</sup>. Or Orose évoque lui aussi une maladie pestilentielle violente qui, à peu près à la même période, atteignit non les Volsques mais les Romains déjà épuisés par les combats. La concordance est d'autant plus douteuse qu'Orose, qui abrège ses sources, fait précéder la description de la maladie directement par l'épisode de la sécession de la plèbe sur le Mont Sacré <sup>157</sup>, alors que Tite Live place entre les deux événements le récit du premier fait d'armes de Coriolan <sup>158</sup>, dont Orose ne fait pas mention. Dans ce cas en particulier, un seul élément permet d'établir l'identité des deux épisodes : le nom

---

154. Denys prétend avoir conçu une chronologie cohérente de la période républicaine, permettant notamment d'harmoniser le temps romain et le temps grec ; il aurait consacré à cette question un ouvrage désormais perdu. Voir DH. I, 74, 2. Sur les écarts entre la chronologie de Tite Live et celle de Denys, voir BAYET, Jean (éd.) et BAILLET, Gaston (trad.), *Tite Live, Histoire Romaine*, Tome I, Livre I, Paris : Collection des Universités de France, 1985 (1940), p. CXXV, n. 1.

155. À l'exception de la peste au cours de laquelle Tullus Hostilius trouve la mort, que l'on datera donc en 641 av. J.-C., année traditionnellement retenue pour la fin de son règne.

156. Liv. II, 34, 5 ; DH. VII, 12, 4-5.

157. Oros. *Hist.* II, 5, 6.

158. Liv. II, 33.

des consuls <sup>159</sup> de 492 av. J.-C., Titus Géganius et Publius Minucius, que Tite Live et Orose citent tous deux <sup>160</sup>, permet de penser qu'il s'agit probablement d'un seul et même épisode de peste. Il faut alors postuler ou bien qu'Orose aurait mal compris la source qu'il utilisait – et qui, dans ce cas précis, est probablement Tite Live – ou bien qu'il l'aurait volontairement déformée pour servir son projet idéologique. Il nous semble que la première hypothèse est la plus probable, puisqu'Orose commet aussi une erreur sur le nom du premier consul, qu'il nomme Gésonius au lieu de Géganius.

La situation est parfois encore plus délicate : c'est le cas, par exemple, lorsque le résumé par Zonaras du huitième livre de l'*Histoire Romaine* de Cassius Dion fait référence à une peste qui se déclare pendant la troisième guerre samnite, et suite à laquelle les Samnites et les Falisques, croyant les Romains affaiblis, décident de se soulever. Cet épisode pose de véritables problèmes de datation, car il ne trouve son pendant exact chez aucun des autres historiens de notre corpus. Tite Live, de son côté, mentionne deux pestes très rapprochées dans le contexte de la troisième guerre samnite : l'une en 295 av. J.-C. <sup>161</sup>, juste après la *deutio* de Decius, l'autre en 293 av. J.-C., lors de laquelle les livres Sibyllins ordonnent de faire venir Esculape d'Épidaure. L'absence de toute mention d'Esculape dans l'abrégé de Zonaras incite d'abord à considérer que le récit de Cassius Dion se rapporterait à l'épisode de 295 av. J.-C. Cependant, si l'on examine plus précisément le résumé de Zonaras en le comparant notamment à la chronologie du livre X de Tite Live, on s'aperçoit que la peste que mentionne Cassius Dion se déclare non seulement après l'épisode de la *deutio*, mais aussi après le triomphe de Papirius, qui se déroule en 293 av. J.-C., et alors que le consul Carvilius termine à peine sa campagne en Étrurie ; elle ne peut donc être identifiée qu'à l'épisode de 293 av. J.-C. Cette datation étant établie, il est étonnant de constater combien le traitement de cet épisode diffère chez les deux historiens : la concordance entre les deux passages est loin d'aller de soi.

Une autre difficulté est propre aux épisodes de maladies pestilentiennes qui semblent se prolonger sur plusieurs années : il est alors difficile, parfois même impossible, de déterminer grâce aux seules sources littéraires s'il s'agit d'un même épisode qui s'étend sur plusieurs années ou bien de plusieurs pestes rapprochées sur un temps réduit.

La situation est d'autant plus compliquée que, si les historiens notent en général assez précisément le moment où commence la maladie, ils n'indiquent qu'en de très rares occasions le moment où elle se termine. En réalité, on ne relève que deux passages où Tite Live précise qu'une peste prend fin suite aux expiations qui ont été pratiquées, en 463 av. J.-C. <sup>162</sup> et

159. Pour un autre exemple d'épisodes de pestes que la mention du nom des consuls en charge permet de rapprocher légitimement, voir pour l'année 453 av. J.-C., Liv. III, 32, 2 et DH. X, 53, 1-8.

160. Orose, cependant, orthographie mal le nom du premier qu'il transforme en T. Gesonio, ce qui complique encore l'identification, qui ne repose en réalité que sur le nom du second consul.

161. Liv. X, 31, 8-9.

162. Liv. III, 8, 1 : *Inde paulatim, seu pace deum impetrata seu grauiore tempore anni iam circumacto, defuncta morbis corpora salubriora esse incipere; uersisque animis iam ad publicam curam.* « Peu à peu, soit que les dieux eussent consenti à faire la paix, soit que la saison malsaine fût enfin passée, les corps qui avaient payé leur tribut à la maladie commencèrent à se rétablir, et dès lors les esprits se tournèrent vers une activité politique. »

en 433 av. J.-C.<sup>163</sup>. Dans les autres passages, le moment où la peste est considérée comme achevée n'est pas précisé : le lecteur constate simplement que la maladie passe de nouveau au second plan des préoccupations de l'historien qui se concentre sur d'autres événements de l'histoire romaine, sans préciser que la peste qui vient d'être décrite est ou non achevée, ni si les expiations pratiquées ont été efficaces. On peut comprendre, du reste, cette imprécision : d'une part, puisque la maladie ne cessait pas du jour au lendemain mais que le rétablissement était sans doute progressif, il pouvait être difficile de s'accorder sur une date marquant officiellement la fin de l'épisode. D'autre part, la mention d'une telle date ne paraît pas indispensable au déroulement du récit historique et à sa bonne compréhension : le lecteur, en constatant que la vie quotidienne reprend progressivement son cours, conclut de lui-même que l'épisode de peste a progressivement cessé. Enfin, et nous aurons l'occasion de revenir sur ce point, l'indication d'une date à laquelle la peste prendrait fin supposerait que les historiens se prononcent, indirectement, sur l'efficacité des remèdes employés, et plus particulièrement sur celle des différentes expiations religieuses pratiquées, ce qu'ils se gardent précisément de faire dans la plupart des cas.

Le lecteur ignore donc le plus souvent quand les différentes pestes se terminent, si bien qu'il arrive parfois qu'il soit impossible de déterminer si l'on a affaire à plusieurs maladies différentes se succédant sur un temps rapproché, ou bien à un même épisode de peste se prolongeant sur plusieurs années avec des variations d'intensité qui expliqueraient que le récit de la maladie passe parfois au second plan et soit éclipsé par la mention d'autres événements politiques, sociaux ou militaires. C'est le cas par exemple pour l'épisode de 293-290 av. J.-C. qui détermine l'arrivée d'Esculape à Rome. Tite Live précise dans un premier temps<sup>164</sup> que, en 293 av. J.-C., alors que Rome souffrait d'une peste, les livres Sibyllins recommandèrent de faire venir Esculape d'Épidaure à Rome, demande à laquelle les consuls, pris par la guerre, ne purent accéder : seul un jour de supplication à Esculape fut donc organisé. Un peu plus tard, dans la *Periocha* du livre XI, on trouve la mention suivante, qui correspond à l'année 290 av. J.-C., où Esculape fit effectivement son entrée à Rome :

*Cum pestilentia ciuitas laboraret, missi legati ut Aesculapi signum Romam ab Epidaurum transferrent.* (Liv. XI, 3)

« Comme la cité souffrait d'une peste, on envoya des ambassadeurs chargés d'apporter d'Épidaure à Rome la statue d'Esculape. »

Cette simple mention ne permet donc pas de déterminer s'il s'agit de la même maladie qu'en 290 av. J.-C. qui se serait prolongée depuis trois ans, ou bien d'une nouvelle épidémie, dont la présence réaffirmerait l'urgence du recours à Esculape – et donc, de manière pratique, s'il faut faire figurer dans notre relevé ces deux épisodes sous la même entrée ou bien à deux dates différentes. Dans ce cas précis, c'est le recours au récit que Valère Maxime fait de ce même épisode qui permet de trancher la question. Il est en effet introduit de la manière suivante :

163. Liv. IV, 25, 6 : *Eo anno uis morbi levata neque a penuria frumenti, quia ante provisum erat, periculum fuit.* « Cette année, la violence du mal diminua et la disette du blé, grâce aux précautions prises, ne fut pas dangereuse. »

164. Liv. X, 47, 6.

*Triennio continuo uexata pestilentia ciuitas nostra [...]* (Val.-Max. I, 8, 2)

« Lorsque **pendant trois ans sans discontinuer** une pestilence ravagea notre cité [...] »

Il semble donc que l'on puisse ici, en s'en remettant au récit de l'historien-moraliste, considérer que la pestilence de 293 av. J.-C. s'est effectivement prolongée pendant trois ans, jusqu'à l'arrivée effective d'Esculape à Rome, et donc faire figurer dans notre relevé les deux passages de Tite Live sous une même entrée. Mais il arrive parfois, et notamment quand il est impossible de recouper ainsi les versions de différents historiens, que l'on ne puisse déterminer si l'on a affaire à une seule et même pestilence, ou bien à plusieurs épisodes distincts <sup>165</sup>.

Du reste, encore une fois, cet aspect n'est pas déterminant pour notre compréhension de ces phénomènes, étant donné qu'il est probable que les Romains eux-mêmes, qui n'avaient pas à leur disposition des données statistiques telles que le taux d'incidence ou de contamination, ignoraient si la pestilence qu'ils subissaient devait être considérée, d'un point de vue biologique, comme la recrudescence d'un épisode passé ou bien comme une maladie nouvelle. Il s'agit donc d'un questionnement anachronique uniquement destiné à l'établissement d'un relevé le plus fiable et le plus précis possible, mais qui ne reflète en rien les préoccupations des Anciens quant à ces maladies, à leur compréhension et à leur gestion.

## Relevé des épisodes de pestilences

Le catalogue présenté ci-contre comporte les dates et références textuelles des maladies pestilentielles survenues à Rome ou dans des armées romaines entre la fondation légendaire de la ville et la date de 174 av. J.-C. Une présentation plus exhaustive de chacun de ces épisodes est disponible dans le deuxième volume, assortie des différents passages traitant de la pestilence en question, en langue originale et en traduction.

---

165. C'est le cas notamment quand les historiens présentent plusieurs épisodes très rapprochés dans le temps, comme en 399, 392 et 390 av. J.-C. Dans ces cas, nous distinguons, par précaution, plusieurs épisodes de pestilences dans le relevé qui suit.

Date (av. J.-C.)	Source(s)
Règne de Romulus (753-715)	DH. II, 54, 1-2; Plut. <i>Rom.</i> XXIV, 1-4.
Règne de Numa (715-672)	Plut. <i>Num.</i> XIII, 1-5.
641	Liv. I, 31, 1-8; DH. III, 36, 2; Plut. <i>Num.</i> XXII, 11-12; DC. frag. 7, 5 = Zon. 7, 6.
Règne de Tarquin le Superbe (534-509)	DH. IV, 69, 2.
Règne de Tarquin le Superbe (534-509)	Fest. p.478L (= Pauli excerpta p.479L); Serv. <i>En.</i> II, 140.
492	Liv. II, 34, 5; DH. VII, 12, 4-5; Oros. <i>Hist.</i> II, 5, 6.
491	DH. VII, 68, 1-6.
472	DH. IX, 40, 1-4.
472	DH. IX, 42, 1-2.
467-465	Liv. III, 2, 1; DH. IX, 60, 6-7.
463	Liv. III, 5-14 - III, 8, 1; DH. IX, 67, 1-5; Oros. <i>Hist.</i> II, 12, 2-4.
454	Liv. III, 32, 1-2; DH. X, 53 - 54, 1; Oros. <i>Hist.</i> II, 13, 1.
436-435	Liv. IV, 21, 1-8.
433	Liv. IV, 25, 3-6.
428	Liv. IV, 20, 9; Liv. IV, 30, 4-11.
412	Liv. IV, 52, 2-8.
399	Liv. V, 13, 4-8; Liv. V, 14, 2-4; DH. XII, 9, 1-3.
392	Liv. V, 31, 5-8; DH. XIII, 4, 1-4.
390	Liv. V, 48, 1-3; Plut. <i>Cam.</i> 28, 1-3.
384	Liv. VI, 20-21.
365-363	Liv. VII, 1, 7-8; VII, 2-3; Val.-Max. II, 4, 4; Plut. <i>Quaest. Rom.</i> 107; Oros. <i>Hist.</i> III, 4, 1-5.
348	Liv. VII, 27, 1.
333	Liv. VIII, 17, 4-5.
331	Liv. VIII, 18, 1-13; Val.-Max. II, 5, 3; Oros. <i>Hist.</i> III, 10, 1-3.
328	Liv. VIII, 22, 7.
313	Liv. IX, 28, 5-6.
295	Liv. X, 31, 8-9; Oros. <i>Hist.</i> III, 21, 1-8.
293-290	Liv. X, 47, 6; Liv. XI, 3; Val.-Max. I, 8, 2; DC, VIII = Zon. 8, 1; Oros. <i>Hist.</i> III, 22, 4-5.
276	Oros. <i>Hist.</i> IV, 2, 1-2.
266	Oros. <i>Hist.</i> IV, 5, 6-7.
212	Liv. XXV, 26, 7-15.
208	Liv. XXVII, 23, 1-7.
205	Liv. XXVIII, 46, 15; XXIX, 10, 1-3.
190	Liv. XXXVII, 23, 1-3.
187	Liv. XXXVIII, 44, 7-8.
181-180	Liv. XL, 19, 1-8; Liv. XL, 36-37; Liv. XL, 42, 6-7; Obseq. 6.
178	Liv. XLI, 5, 9-11.
178	Liv. XLI, 6, 5-7.
174	Liv. XLI, 21, 4-13; Obseq. 10.

TABLE 2 – Relevé des épisodes de pestilences

## Un aperçu quantitatif

Ce relevé permet donc de rendre compte, au total, de trente-neuf épisodes de maladies pestilentielles qui frappent les Romains entre le règne légendaire de Romulus et 174 av. J.-C. et se répartissent au cours des siècles de la manière suivante.

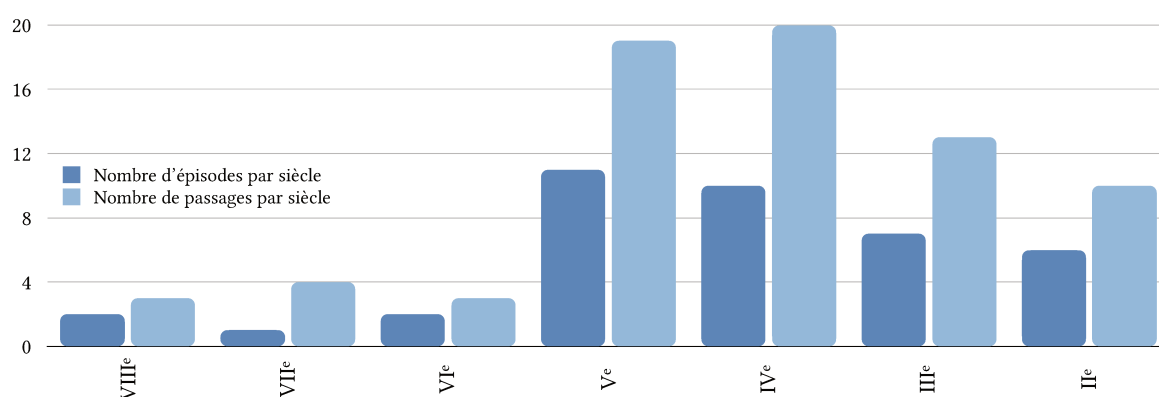


FIGURE 2 – Répartition des épisodes de pestilences d'après les sources historiographiques

Contrairement à ce que laisse penser la Figure 2, ci-dessus, il semble que le nombre d'épisodes de pestilences par siècle demeure relativement stable. Il faut, pour s'en rendre compte, commencer par traiter à part la période qui va du VIII<sup>e</sup> au VI<sup>e</sup> siècle av. J.-C., pour laquelle les sources sont rares et peu fiables, et durant laquelle nous verrons que les épisodes concernés s'ancrent tous dans la légende du règne des premiers rois de Rome.

À partir du V<sup>e</sup> siècle, le nombre de pestilences semble se stabiliser autour d'une dizaine d'épisodes par siècle. Si ce nombre semble un peu plus faible pour le III<sup>e</sup> siècle av. J.-C., il faut se rappeler que cela est sans doute dû en partie à un effet de sources, dans la mesure où le texte de l'*Histoire Romaine* de Tite Live, dont est issue la plus grande partie de ces mentions, est précisément perdu pour la période qui va de 292 à 219 av. J.-C. Cela explique notamment que le récit des épisodes de 276 et de 266 ne nous soit transmis que par Orose, qui a justement accès au texte livien pour cette période. Cependant, si l'on se reporte aux siècles précédents, on constate qu'Orose, quoiqu'il se base en grande partie sur l'*Histoire Romaine* pour la composition de son propre ouvrage, est loin de mentionner toutes les maladies pestilentielles que Tite Live rapporte ou décrit. Ainsi, sur huit épisodes rapportés par Tite Live au V<sup>e</sup> siècle av. J.-C., Orose n'en retient que trois, et deux sur dix pour le IV<sup>e</sup> siècle av. J.-C. On peut donc raisonnablement, sur la base de ces chiffres, conjecturer qu'Orose a laissé de côté un certain nombre de pestilences qui étaient mentionnées par Tite Live pour le III<sup>e</sup> siècle av. J.-C. Le nombre de maladies pestilentielles attestées dans les sources historiographiques pour cette période chronologique doit donc sans aucun doute être revu à la hausse – dans des proportions qui, cependant, nous demeurent inconnues.



C'est une opération contraire qui doit être réalisée pour le I<sup>er</sup> siècle av. J.-C., pour lequel on constate que cinq épisodes sont mentionnés dans nos sources en seulement vingt-cinq ans – ce qui représenterait en proportion une vingtaine de pestilences à l'échelle du siècle, soit bien au-delà des valeurs des siècles précédents. En réalité, ce résultat est biaisé par le fait que, sur ces cinq pestilences, seules deux se déroulent en réalité à Rome même, tandis que les autres concernent des armées romaines en campagne respectivement en Pamphylie, à Ariminum et en Sardaigne : les épidémies qui frappent les armées romaines semblent donc se multiplier au fur et à mesure que Rome étend sa domination sur la Méditerranée.

Le fait que le nombre de pestilences par siècle semble se stabiliser autour d'une dizaine d'épisodes ne signifie pas, cependant, que ces phénomènes se répartissent de manière homogène au cours des ans – par exemple, le fait que le premier quart du II<sup>e</sup> siècle av. J.-C. soit particulièrement marqué par des épidémies ne préjuge en rien de l'évolution de la situation durant les années qui suivent. On voit, de fait, qu'alors que les pestilences semblent se succéder presque sans interruption entre 472 et 454, il s'écoule ensuite près de trente ans sans qu'aucun historien ne mentionne aucune épidémie à Rome ou dans les armées romaines en campagne. Si la répartition des maladies pestilentiennes au cours des ans ne semble donc obéir à aucun modèle mathématique prédictif, pourrions-nous mettre évidence une corrélation avec d'autres facteurs d'ordre environnemental, économique et politique ? Quoiqu'il en soit, il faudra se défendre rigoureusement de projeter, comme on serait tenté de le faire pour le I<sup>er</sup> siècle av. J.-C., la situation de quelques années sur des périodes chronologiques plus vastes.

Un certain nombre de précautions sont par ailleurs de mise. Il faut tout d'abord se garder de penser que le relevé présenté est exhaustif et donne une idée réelle de la fréquence à laquelle la ville de Rome était frappée par ces maladies pestilentiennes. Il indique tout au plus la fréquence à laquelle des pestilences jugées dignes d'être rapportées par les historiens se déclaraient. Ainsi, le fait que, pour une année donnée, les différents auteurs de notre corpus ne relèvent pas de crise épidémique ne doit pas nous faire croire que la population avait effectivement été épargnée. La maladie n'était peut-être pas suffisamment importante pour être mentionnée dans leurs sources, elle a également pu être éclipsée dans le récit historique par d'autres considérations politiques ou militaires de premier plan : comme souvent, il est périlleux de tirer des conclusions du silence des auteurs.

*A contrario*, il est bien souvent impossible de savoir si les pestilences mentionnées ou décrites par les historiens correspondraient à l'année près à de réelles crises épidémiques : de fait, aucune de ces pestilences ne peut être reliée à des preuves archéologiques ou à des évidences matérielles témoignant de l'existence, à cette date, d'une crise brutale de mortalité. Les récits des historiens constituent, sur la question des maladies pestilentiennes d'époque royale et républicaine, notre seule source d'information et il nous est le plus souvent impossible d'en évaluer la part de vérité. Ainsi D. Briquel, à propos d'un épisode de peste rapporté par Denys d'Halicarnasse<sup>166</sup>, qui se déroule pendant le règne de Tarquin le Superbe et incite le roi à envoyer une ambassade à

---

166. DH. IV, 69, 2.

Delphes, n'hésite pas à considérer que l'épidémie dont il est question constitue une « justification des plus banales et qui paraît une explication passe-partout qu'on a placée là pour rendre compte d'un enchaînement qu'on ne comprenait plus<sup>167</sup>. »

Force est de constater qu'aucun argument fondé sur des preuves matérielles ne permet d'aller contre cette interprétation, et qu'il n'existe aucune manière de prouver formellement l'historicité de la peste de l'époque de Tarquin – comme, du reste, celle de chacune des maladies pestilentielles du relevé que nous avons établi. Mais, en réalité, cela n'a pas d'importance dans la perspective qui est la nôtre : ce qui est déterminant en soi, plus que l'historicité de l'épisode, est le fait que Denys d'Halicarnasse introduise précisément une maladie pestilentielle à ce moment de son récit et l'image que cette description évoque pour ses lecteurs. Cette question présente d'autant plus d'intérêt que Tite Live, qui rapporte aussi l'épisode de la consultation de l'oracle de Delphes par les fils de Tarquin le Superbe, ne le lie pas à la présence d'une maladie pestilentielle mais à un autre prodige : la présence d'un serpent qui, sorti d'une colonne de bois, jette la terreur dans tout le palais<sup>168</sup>. Ainsi, quand bien même cette peste ne serait jamais advenue, il est tout à fait révélateur et, de notre point de vue, de la plus haute importance, que ce soit ce phénomène en particulier qui permette à Denys d'Halicarnasse de « rendre compte d'un enchaînement qu'on ne comprenait plus ».

Par ailleurs, l'examen de la Figure 3, ci-contre, révèle que les historiens n'accordent pas, dans leurs ouvrages, la même importance à chacun de ces épisodes.

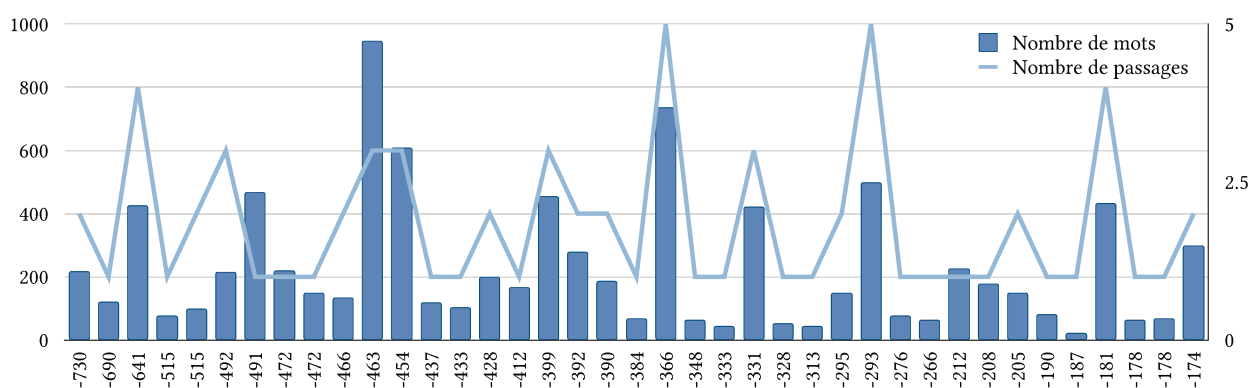


FIGURE 3 – Représentation des différents épisodes de pestilences dans les sources historiographiques

Du point de vue de la longueur des récits consacrés à leur évocation, trois pestilences se distinguent nettement, en dépassant ou égalant le stade des 600 mots cumulés<sup>169</sup> : il s'agit des

167. BRIQUEL 2016, p. 136.

168. Liv. I, 56, 4.

169. Ce chiffre constitue la somme du nombre de mots que contient chacun des différents passages consacrés à un même épisode. Ces statistiques soulèvent également la question de la méthode employée pour la délimitation des

pestilences de 463, 454 et 365-363 av. J.-C. Cependant, il semble que l'ampleur des développements consacrés à ces épisodes ne dépend pas tant de leur durée ou de leur violence que des possibilités qu'elles offrent sur le plan du développement de la narration. Ainsi, la peste de 463 av. J.-C. donne lieu au plus long récit de Tite Live parmi tous ceux qui nous sont parvenus : elle se déclare en effet durant un conflit militaire impliquant les Herniques, les Volsques et les Èques, ce qui permet à l'historien de mettre son talent au service de la représentation de toute la variété des conséquences du fléau. L'épisode de 454 av. J.-C., en revanche, a particulièrement suscité l'intérêt de Denys d'Halicarnasse qui développe dans son récit une longue *ekphrasis* largement tributaire de l'évocation de la « peste » d'Athènes, au deuxième livre de l'*Histoire de la Guerre du Péloponnèse* de Thucydide. L'ampleur du traitement réservé à l'épisode de 365-363 av. J.-C., enfin, s'explique à la fois par la durée exceptionnelle de la maladie, qui se prolonge pendant trois ans, et par la nature des rites pratiqués pour tenter d'y mettre fin – en l'espèce, les premiers *Ludi Scaenici* de l'histoire de la ville, suivis d'un enclouage rituel pratiqué par un dictateur – dont Tite Live retrace longuement l'origine avant de se prononcer sur leur efficacité.

Cette dernière peste constitue aussi l'une de celles auxquelles sont consacrés le plus grand nombre de récits différents, avec celles de 641, 293-290 et 181-180 av. J.-C. Tous ces épisodes sont en effet traités dans au moins quatre passages distincts, soit qu'ils aient suscité l'intérêt de plusieurs historiens différents – comme c'est le cas pour les pestilences de 365-363 et 293<sup>170</sup> – soit qu'un historien, en l'occurrence Tite Live pour la peste de 181-180 av. J.-C., ait traité d'une même maladie en plusieurs lieux distincts d'un même ouvrage<sup>171</sup>. On remarque ainsi que les épisodes qui font l'objet des récits les plus détaillés ne coïncident pas forcément avec ceux qui ont suscité l'intérêt du plus grand nombre d'historiens. De fait, les trois pestilences en question ne se distinguent pas tant par les opportunités narratives qu'elles offrent que par leur impact sur l'histoire politique et religieuse de Rome, ou par la célébrité de certaines victimes, qui en font des passages obligés pour quiconque veut traiter de l'histoire des premiers siècles de Rome. Ainsi, la peste de 641 av. J.-C. est celle au cours de laquelle le roi Tullus Hostilius trouve la mort, tandis que celle de 365-363 av. J.-C. cause la perte de Marcus Furius Camillus, en plus de la première célébration des *Ludi Scaenici*. L'épisode de 293-290 correspond à l'introduction

---

passages qui constituent le corpus. Nous avons pris en compte l'intégralité du récit, du début de la peste jusqu'au moment où l'historien déclare qu'elle a pris fin ou, en orientant son récit sur un autre sujet, indique que la maladie était désormais passée au second plan des préoccupations des Romains (sur la difficulté d'établir le moment de la fin d'une peste, voir *supra* p. 41). Dans le cas où le récit comporte des digressions, nous les avons prises en compte dans la mesure où elles concernent directement la peste, certaines de ses conséquences ou des rites mis en œuvre à cette occasion. À ce titre, nous avons conservé l'exkurs consacré par Tite Live aux origines des *Ludi Scaenici* ou du rite du *clauus*, pratiqués pour mettre fin à la peste de 365-363 av. J.-C. Au contraire, sur la base des mêmes critères, nous avons exclu toute la narration des luttes entre Coriolan et les tribuns de la plèbe sur la question de la vente du blé de Sicile, puis de son exil chez les Volsques (Liv. IV, 34, 6-35, 7), qui se trouve entre le récit de la peste de 492 av. J.-C. (Liv. IV, 34, 5) et un rappel de la violence de ses ravages qui complique le recrutement des soldats (Liv. IV, 35, 8).

170. La peste de 641 av. J.-C. est traitée par Tite Live, Denys d'Halicarnasse, Plutarque et Cassius Dion ; celle de 365-363 par Tite Live, Valère Maxime, Plutarque et Orose ; celle de 293-290 par Tite Live, Cassius Dion, Valère Maxime et Orose.

171. Les deux possibilités ne sont pas mutuellement exclusives : l'épisode de 293-290 fait ainsi l'objet de deux mentions distinctes chez Tite Live (Liv. X, 47, 6 et XI, 3 (*Perioch.*)).

à Rome du dieu Esculape. Quant à la peste de 181-180, elle relève d'une problématique un peu différente, puisqu'elle est traitée successivement sous l'angle de ses conséquences sur les combats menés en Corse et en Sardaigne<sup>172</sup>, puis des soupçons d'empoisonnement que suscite la mort d'un des consuls<sup>173</sup>, enfin de la mortalité importante qu'elle provoque dans les différents collèges religieux<sup>174</sup>. Ces quatre épisodes offrent donc, dans l'ensemble, de nombreuses possibilités de comparaison entre les récits des différents historiens, qui permettront de mieux cerner la perspective adoptée par chacun d'entre eux.

Sur le plan du nombre de passages comme sur celui du nombre de mots, on remarque, enfin, que les pestilences qui interviennent à la fin de la période chronologique semblent faire l'objet d'un traitement moins précis que celles de l'époque royale et du début de la République. Sur dix pestilences relevées entre 266 et 174 av. J.-C., huit ne sont traitées que dans un seul passage et/ou dans des récits dont la longueur cumulée ne dépasse pas les cent mots<sup>175</sup>. Plusieurs facteurs peuvent contribuer à cette situation : la perte des livres de l'*Histoire Romaine* de Tite Live couvrant la fin du troisième siècle av. J.-C., d'une part, nous prive d'une source importante sur ces maladies. En outre, nous verrons que la plupart des pestilences concernées se déclarent durant de lointaines campagnes militaires : à ce titre, elles font rarement l'objet d'un récit circonstancié mais sont surtout mentionnées dans la mesure où la maladie influence le déroulement et l'issue des opérations. Cet état de fait ne saurait cependant signifier que l'ensemble de ces épisodes revêt une importance moindre au regard de notre travail : nous serons, de fait, régulièrement amenés à constater que certaines pestilences, sans être traitées longuement, se révèlent pourtant décisives sur le plan de l'histoire de Rome comme sur celui du dessein général de l'historien<sup>176</sup>.

Avant de nous plonger plus avant dans l'examen de ces récits, la première partie de cette recherche doctorale s'efforcera donc de « planter le décor », en se demandant si le développement de ces pestilences peut être, de près ou de loin, corrélé à certaines caractéristiques de la situation géographique, sanitaire, ou climatique de la ville à l'époque républicaine. Rome était-elle vraiment alors, comme certains chercheurs tendent à le croire, une « ville tombeau » que l'amoncellement continu des déchets et des cadavres dans les rues rendait fétide et dangereuse pour la santé de ses habitants ?

À l'issue de cette mise en contexte qui permettra aussi d'éprouver la valeur de notre relevé, l'étude sera menée selon trois grands axes, correspondant à la fois à trois préoccupations majeures des historiens dans leurs récits et à trois étapes successives dans le rapport au fléau : nommer (chapitres 3 et 4), comprendre (chapitres 5 et 6) et guérir (chapitres 7, 8 et 9) les maladies pestilentielles. Cette dernière partie se concentrera plus spécifiquement sur les récits de pesti-

---

172. Liv. XL, 19, 1-8.

173. Liv. XL, 36-37.

174. Liv. XL, 42, 6-7.

175. Six épisodes cumulent ces deux conditions et ne sont donc traités que dans un seul récit de moins de cent mots.

176. C'est le cas, par exemple, des épisodes de 433, qui constitue le contexte du *uotum* du premier temple d'Apollon à Rome, ou bien de 212, où la maladie se déclare durant le siège de Syracuse par Marcellus et ses légions. Les deux épisodes ne font pourtant l'objet que d'un seul récit de faible longueur.

lence issus de l'*Histoire Romaine* de Tite Live, dont la méthode historique devra être examinée en détail pour comprendre la manière dont l'historien conçoit la fin de la maladie et la guérison de la cité.

## **Première partie**

### **Situer**



W. Scheidel, dans son étude consacrée au germes pathogènes présents à Rome dans l'Antiquité, évoque l'importance méthodologique de ce qu'il nomme « *the Blissful Dinosaur Fallacy*<sup>177</sup> » (le sophisme du bienheureux dinosaure). De même que l'ignorance des dinosaures en matière d'astronomie ne les a pas empêchés d'être frappés par un astéroïde, de même, l'ignorance des auteurs antiques en matière d'épidémiologie ou de virologie ne doit pas laisser penser que les conditions d'hygiène durant les premiers siècles de l'histoire de Rome n'avaient aucune influence sur la santé de ses habitants, et plus particulièrement sur le développement des maladies pestilentielles qui nous occupent.

Cette première partie de notre recherche, qui s'inscrit résolument hors de la perspective émiqque présentée en introduction, entend donc replacer les épisodes de pestilences rapportés par les historiens dans un contexte plus large, en les mettant en relation avec certains aspects de l'histoire environnementale, politique, sanitaire et sociale de leur temps. Les premiers siècles de l'histoire de Rome furent-ils, d'une manière ou d'une autre, propices au développement d'épidémies ? Si oui, quels facteurs furent susceptibles de contribuer à l'éclosion puis à la propagation de ces fléaux ? Ces questions nous placent, à plusieurs égards, face à des enjeux décisifs pour la suite de cette étude. Leur simple formulation, d'une part, soulève le problème des méthodes et des sources à notre disposition pour évaluer le rapport des Romains à leur environnement, à une période très ancienne de leur histoire. La réponse que nous pourrons y apporter, d'autre part, engage sinon l'historicité, du moins le caractère recevable du relevé présenté en introduction, et en particulier du chiffre moyen d'une dizaine d'épidémies par siècle à partir du V<sup>e</sup> siècle av. J.-C., qui semble en ressortir.

Le **premier chapitre** sera consacré à l'examen des conditions sanitaires propres à la ville de Rome – qui souffre parfois, chez les modernes, de la triste réputation de ville pestilentielle – à travers la question des caractéristiques naturelles du site de la ville, mais aussi de la gestion des différents domaines de la vie urbaine. On élargira ensuite, dans le **deuxième chapitre**, le cadre spatial et temporel de ces investigations, en s'interrogeant sur la nature et la portée des interactions entre les maladies pestilentielles et d'autres fléaux qui, à cette même époque, éprouvaient régulièrement les Romains : la guerre, la famine et les irrégularités du climat.

---

177. SCHEIDEL 2003, p. 160.





# Chapitre 1

## « Géographie médicale » de la Rome antique : une ville pestilentielle ?

Considérations méthodologiques . . . . .	56
Le silence des sources historiographiques . . . . .	58
<b>1.1 Le site naturel de Rome . . . . .</b>	<b>60</b>
1.1.1 Entre collines et marais . . . . .	60
1.1.2 La présence du Tibre . . . . .	64
1.1.3 Une malaria endémique ? . . . . .	68
<b>1.2 Rome, « ville-tombeau » ou cité privilégiée ? . . . . .</b>	<b>74</b>
1.2.1 La question des sources . . . . .	75
1.2.2 Rome, « ville fétide » . . . . .	76
1.2.3 Une vision plus optimiste des choses . . . . .	80
<b>1.3 De la géographie médicale à la géographie religieuse . . . . .</b>	<b>85</b>
1.3.1 Apollon <i>Medicus</i> , Esculape et Salus . . . . .	87
1.3.2 Verminus et Febris . . . . .	89
1.3.3 Des lieux malsains dans la cité . . . . .	90
<b>Conclusion . . . . .</b>	<b>93</b>

Il arrive que des historiens spécialistes des époques médiévale, moderne ou contemporaine s'appuient sur des relevés des épisodes épidémiques comparables à celui que nous venons d'établir – quoique réalisés grâce à des sources à la fois plus nombreuses, plus variées et plus fiables – pour jauger et caractériser la situation sanitaire d'une période donnée. C'est, par exemple, grâce à un raisonnement de ce type que P. Goubert<sup>1</sup>, dans son ouvrage consacré à l'histoire de Beauvais et de sa région entre 1600 et 1730, put établir que la lèpre avait disparu progressivement dans le Nord de la France au XVII<sup>e</sup> siècle pour laisser place à des épidémies violentes mais plus brèves et plus locales. Une telle conclusion n'est rendue possible que grâce à la précision et à la relative fiabilité du relevé des épidémies qui a été effectué au préalable<sup>2</sup> : reconstruire sur cette base la situation sanitaire globale d'une époque donnée exige, d'une part, de s'assurer que le relevé en question est suffisamment complet, d'autre part de pouvoir, autant que possible et pour chaque épisode, déterminer la maladie qui est en cause et son impact démographique. Or, comme nous avons déjà pu le remarquer, ces conditions sont très loin d'être réunies pour la période qui nous intéresse : le relevé que nous avons pu établir, contrairement, par exemple, à celui de P. Goubert, ne repose que sur des sources littéraires et aucun élément ne permet d'évaluer son degré d'exhaustivité. En outre, comme nous le verrons, la teneur des récits des historiens ne permet le plus souvent de déterminer ni la maladie qui est en cause, ni la mortalité qu'elle engendre dans la population. Il est donc tout à fait impossible de se baser sur la liste précédemment établie pour procéder à une généralisation et tâcher de reconstituer les conditions d'hygiène et de santé qui seraient caractéristiques de la période royale et républicaine à Rome.

Les différents chercheurs confrontés à cette question sont donc, en quelque sorte, forcés de retourner le problème et s'appuient en général sur ce qui peut être déterminé, par le biais d'autres sources, de la situation sanitaire générale de l'époque pour déterminer dans quelle mesure les relevés de maladies pestilentielles établis sont incomplets<sup>3</sup>.

### Considérations méthodologiques

Cette méthode, cependant, n'est pas elle-même sans engendrer de nouvelles incertitudes, au vu de la période chronologique qui nous occupe. De fait, la plupart des sources littéraires, archéologiques ou épigraphiques sur la question des conditions d'hygiène dans la Rome antique et, en conséquence, la plupart des études citées dans ce chapitre, concernent la période de la fin

---

1. GOUBERT 1982, p. 71-75.

2. À partir de l'époque moderne, la présence des registres paroissiaux change en effet la donne en permettant un accès direct à des sources quantitatives, qui font souvent défaut pour les périodes antique et médiévale. L'existence de ces registres permet ainsi à P. Goubert d'établir des tableaux indiquant le nombre de décès annuel par paroisse dans le Beauvaisis entre 1696 et 1701 (GOUBERT 1982, p. 73), et même par mois entre juillet et décembre 1701. Le relevé d'épidémies ne dépend donc plus de sources littéraires mais d'archives précises et directement consultables.

3. Cela donne lieu, comme nous le verrons, à des analyses extrêmement divergentes pour une même période : ainsi, pour l'époque impériale, W. Scheidel (SCHEIDEL 2009) considère qu'au regard de la situation sanitaire qu'il considère comme « apocalyptique » les sources littéraires sont probablement incomplètes et passent nécessairement sous silence bon nombre d'épidémies. C. Courrier au contraire (COURRIER 2014), qui a une vision plus optimiste des choses, considère que le relevé des épidémies établi pour cette même période est probablement exhaustif et dénote une nette baisse de la fréquence de ces maladies.

de la République et du début de l'Empire (II<sup>e</sup> siècle av. J.-C. - II<sup>e</sup> siècle ap. J. C.), c'est-à-dire une période bien postérieure à l'époque où se déroulent la plupart des épisodes de pestilences dont il est question dans les passages de notre corpus. Sur la période royale et la première moitié de la République, outre quelques événements ponctuels tels que la construction de la *Cloaca Maxima* ou l'inauguration du premier aqueduc en 362 av. J.-C., nous n'avons à notre disposition presque aucune donnée pour nous permettre de nous faire une idée des conditions de la vie quotidienne dans les premiers siècles de l'histoire de la ville.

Toute la question est alors de savoir dans quelle mesure il est légitime et pertinent de projeter sur cette période ancienne ce que nous savons ou pouvons reconstituer des conditions sanitaires à Rome à la fin de la République et au début de l'Empire. Une telle projection – à laquelle nous sommes presque forcée de recourir – doit faire l'objet de la plus grande prudence dans la mesure où il n'est pas facile d'isoler les facteurs qui pourraient être source d'une amélioration ou au contraire d'une dégradation de cette situation au cours des siècles. Par exemple, l'explosion démographique<sup>4</sup> qui caractérise les cent-cinquante dernières années de la République romaine et la surpopulation qui en procède ne sont sans doute pas sans influence sur les conditions sanitaires qui y régnaient, mais elle est en partie compensée, comme nous le verrons, par certains aménagements propres au milieu urbain – si bien qu'il est, en définitive, difficile de déterminer dans quelle mesure la situation sanitaire générale de la ville s'est ou non dégradée.

Il faut cependant tenir compte de deux phénomènes qui permettent de relativiser les risques que présente une telle projection. Tout d'abord la période de notre étude recouvre elle-même cinq siècles, et il serait absurde de penser que les conditions sanitaires au VII<sup>e</sup> siècle av. J.-C. étaient les mêmes qu'en 174 av. J.-C. : au contraire, il paraît vraisemblable d'estimer que, plus on avance dans le temps, plus les conditions de vie des Romains se rapprochent effectivement de celles dont nous pouvons avoir connaissance grâce aux sources datant de la fin de la République et du début de l'Empire. D'autre part, les historiens dont nous étudions les récits n'avaient sans doute pas eux-mêmes une connaissance précise des conditions de vie des premiers Romains : ils devaient donc également procéder à une forme de reconstitution à partir de la réalité de leur époque, soit en la projetant telle quelle sur les siècles précédents soit, comme nous le verrons, en lui opposant une forme d'idéalisation. Aussi les données littéraires, archéologiques et épigraphiques rendant compte de la situation sanitaire à Rome au moment de l'élaboration des récits de notre corpus ne sont-elles pas dénuées d'intérêt dans notre perspective : avoir conscience de ce biais peut, paradoxalement, nous aider à nous en prémunir.

---

4. Si l'on en croit les témoignages des auteurs antiques (Liv. I, 44; DH. XXII, 2), comme tend à le faire A. Grandazzi (GRANDAZZI 2017, p. 181), la population romaine sous le règne de Servius Tullius atteignait au moins les 40 000 à 50 000 habitants. D'autre part, un cens réalisé à l'époque de César donne le chiffre de 320 000 citoyens, ce qui implique une population totale allant de 700 000 habitants (hypothèse formulée par NICOLET 2000, p. 891) à un million (hypothèse de COARELLI 2000, p. 293.). Il faudrait donc penser qu'entre le début de la République et celui de l'Empire la population romaine a été multipliée par quinze à vingt, la surpopulation engendrée n'étant pas sans conséquence sur le plan des conditions de vie.

## Le silence des sources historiographiques

Il faut, par ailleurs, noter que le lien entre le développement de maladies pestilentielles et la situation sanitaire générale de la ville de Rome n'apparaît dans aucun des récits des historiens antiques : dans l'exposé parfois détaillé des causes et des origines de ces maladies, sur lequel nous aurons l'occasion de revenir plus en détail<sup>5</sup>, la mauvaise alimentation, la qualité douteuse de l'eau, l'omniprésence des déchets qui ne seraient pas évacués et, de manière générale, toutes les nuisances de la vie citadine ne sont nullement mentionnées par les différents historiens. La question de savoir si Rome constitue ou non une « ville pestilentielle » à l'époque royale et républicaine apparaît donc presque comme un anachronisme : il est important de ne pas perdre de vue que le problème de l'influence de la situation sanitaire de Rome sur le développement éventuel d'épidémies n'entre en aucun cas dans les préoccupations des historiens de notre corpus, et *a fortiori* dans celles des Romains de l'époque royale et républicaine.

Ce constat est d'autant plus frappant, notamment pour ce qui concerne l'historien Tite Live, que P. Mudry<sup>6</sup> a bien montré que se développe dans la Rome tardorépublicaine et impériale une conscience claire et inédite de l'espace urbain comme entité pathogène. Celse, le premier, indique dans son encyclopédie *De medicina* que les citadins, les *urbani*, constituent une catégorie à part de patients dont la santé délicate est directement liée aux nuisances de la vie en ville<sup>7</sup>. Pour la première fois dans l'histoire de la pensée médicale, la ville constitue donc un espace spécifique, et la cité un milieu culturel qui a une influence directe sur la santé de ses habitants. Or cette idée trouve aussi un écho hors de la littérature technique : de nombreux auteurs latins du début de la période impériale déplorent en effet les nuisances de la vie citadine et leur effet délétère sur la santé physique et mentale des habitants<sup>8</sup>.

On pourrait donc s'étonner que des réflexions de ce genre, marquées par une conscience affirmée du lien entre environnement citadin et détérioration de la santé ne trouvent qu'un faible écho<sup>9</sup> dans les différents passages de l'œuvre de Tite Live consacrés au récit de maladies pestilentielles<sup>10</sup>. La raison en est sans doute à trouver dans le fait que cette conception de la ville comme espace pathogène s'enracine dans une réflexion historique et morale particulièrement vivace à l'époque où écrit Tite Live, et qui oppose rigoureusement la vie à la campagne, source de

5. Cette question fera l'objet du Chapitre 5.

6. MUDRY 1997.

7. Cels. I, 2, 1.

8. Martial (XII, 57) et Juvénal (III, 238), déplorent ainsi le bruit incessant qui provoque des insomnies, tandis que Sénèque (*Ep.* 90, 19) évoque les odeurs nocives qui empestent l'air de Rome. Pline le Jeune (*Ep.* V, 6, 45) se plaint quant à lui du rythme effréné des activités qui ne lui laisse aucun repos et du rythme trépidant de sa vie. Ces références textuelles sont empruntées à MUDRY 1997.

9. À l'exception, peut-être, d'un passage en particulier (Liv. I, 31, 5) où le roi Tullus Hostilius explique à son armée victime d'une peste que le séjour des camps est meilleur pour sa santé que celui de la ville de Rome.

10. Cette prise de conscience étant *a priori* spécifiquement romaine, il paraît moins étonnant de ne pas en retrouver la trace chez les historiens grecs de Rome. Les corpus médicaux antiques antérieurs et postérieurs à l'encyclopédie de Celse ne contiennent en effet aucune réflexion d'ensemble sur la ville en tant qu'espace spécifique. Si l'influence de facteurs climatiques ou locaux comme les vents, l'eau ou le sol sont bien pris en compte, la maladie ne semble jamais s'expliquer par le milieu culturel que constitue la cité et les aspects propres à la vie urbaine ne semblent pas pris en compte. Voir à ce sujet MAGDELAINE 2003.

robustesse et de vertu, à la vie citadine, d'où découlent faiblesse physique et corruption morale. Or cet enthousiasme pour la vie rurale et ses bienfaits s'accompagne le plus souvent d'une forme d'exaltation des siècles passés, où se trouvent opposées la vie du citoyen d'autrefois, consacrant ses occupations aux travaux agricoles et à la guerre, et celle du Romain de l'époque impériale, amolli par les délicatesses et les vices de la vie citadine. Cette conception moralisatrice de la société romaine et de son évolution d'un glorieux passé à une déchéance progressive trouve une illustration très claire dans la préface du *De agricultura* de Columelle, où la figure de Cincinnatus, qui ne repose sa charrue que pour saisir son épée et combattre pour Rome, est opposée à celle des Romains au début de l'Empire, vautrés dans les plaisirs et à la constitution si faible « qu'il semble que la mort n'y changera plus rien<sup>11</sup> ». Tite Live, dans un passage célèbre de sa préface à l'*Histoire Romaine*, développe une conception analogue de la dégénérescence progressive de Rome et de ses habitants, d'une existence moralement et physiquement saine dans les premiers temps de l'histoire de la ville à une situation où « la corruption et ses remèdes nous sont également intolérables<sup>12</sup> ».

Ainsi, les maladies pestilentielles dont Tite Live fait le récit pour l'époque royale et républicaine, sans jamais les lier à la situation sanitaire générale de la ville, s'inscrivent précisément dans ces temps glorieux des premiers siècles de Rome où, d'après les auteurs du début de l'Empire, la vigueur physique des citoyens allait de pair avec leur grandeur morale. Dix épisodes de pestilences dans notre relevé seraient même intervenus, d'après l'*Histoire Romaine*, du vivant de Lucius Quinctus Cincinnatus, que Columelle prend pour modèle d'une vie saine dans la préface de son *De agricultura*.

Il semble donc que, si Tite Live ne fait presque jamais de lien entre les pestilences qu'il rapporte et la situation sanitaire générale de la ville de Rome, cela est peut-être moins dû à une ignorance de sa part qu'à des motifs purement subjectifs et moraux. Le projet de l'historien, tel qu'il est décrit dans la préface de son ouvrage, est en effet d'opposer nettement dans une perspective moralisatrice la vitalité et la probité des premiers siècles de Rome à la décadence morale génératrice de corruption physique qui l'atteint au tournant de l'Empire. Il serait donc extrêmement dommageable d'envisager, dans cette perspective, que des maladies pestilentielles aient pu, ne serait-ce qu'en partie, être causées par la situation sanitaire d'une ville dont les citoyens doivent constituer un modèle de vigueur morale et physique. Quand bien même Tite Live serait sensible à la conception de l'espace urbain comme entité pathogène qui se développe à Rome au moment où il compose son ouvrage, la Rome des premiers siècles et le genre de vie de ses habitants ne sauraient, d'un point de vue moral, être considérés comme des sources potentielles de nuisance et de maladie, puisqu'ils doivent précisément fournir un contrepoint à la dégénérescence de la Rome impériale qui constitue, elle, une entité pathogène.

Par ignorance ou pour des raisons d'adéquation avec leur projet moral et historique, les différents historiens de notre corpus ne relient donc jamais le développement des maladies pesti-

---

11. Col. 1, *praef.* 17.

12. Liv. *praef.* 9, texte cité et traduit p. 339.

lentielles à la situation sanitaire globale de la ville de Rome. Mais, n'en déplaise au bienheureux dinosaure cité en introduction de cette partie, cela ne signifie pas, de notre point de vue, que ce lien de cause à effet n'existait pas.

Nous serons donc amenée à envisager successivement plusieurs facteurs constitutifs de l'écologie<sup>13</sup> de la Rome royale et républicaine : le site naturel de Rome, tout d'abord, caractérisé notamment par la présence importante de marais responsables, peut-être, d'une malaria endémique, puis les conditions sanitaires à l'intérieur de la ville, et en premier lieu l'évacuation des déchets et des eaux usées.

## 1.1 Le site naturel de Rome

### 1.1.1 Entre collines et marais

La question du site naturel choisi pour l'édification de Rome et des conditions qu'il offre pour son développement est peut-être celle qui soulève le moins de divergences et d'incertitudes.

Dès l'Antiquité, en effet, tous les auteurs s'accordent à penser que le site de Rome est caractérisé par une juxtaposition étroite et complexe de lieux sains et de lieux insalubres – qualificatifs sur le sens desquels il faudra revenir avec précision.

Les endroits les plus salubres sont bien sûr les collines de Rome, que Cicéron nomme ses « fortifications naturelles<sup>14</sup> ». Il loue d'ailleurs, au deuxième livre de la *République*, la présence d'esprit de Romulus qui choisit pour établir Rome un lieu « d'une salubrité remarquable au milieu d'une contrée malsaine » :

*Colles enim sunt, qui cum perflantur ipsi tum adferunt umbram uallibus.* (Cic. *Rep.* II, 6, 11 ;  
texte établi et traduit par E. Bréguet, CUF)

« Il s'y trouve en effet des collines, qui non seulement sont elles-mêmes exposées à l'air, mais couvrent aussi les vallées de leur ombre. »

Tite Live semble lui aussi partager cette opinion : l'emplacement exceptionnel de Rome et en premier lieu la grande salubrité de ses collines<sup>15</sup> constituent un des arguments principaux de Camille lorsque celui-ci cherche, au cours d'un long discours qui clôt le cinquième livre de l'*Histoire Romaine*, à convaincre les Romains de renoncer à leur projet d'émigrer à Véies et de s'employer plutôt à reconstruire les murs de Rome, dévastée par le récent siège des Gaulois. Les collines de Rome constituent donc, selon les critères antiques, un site exceptionnel pour la fondation d'une ville : l'air y est sain et les vents y soufflent régulièrement<sup>16</sup>, en outre, leur relative élévation est une protection contre les invasions militaires et contre les exhalaisons des marais qui

13. Ici et dans les occurrences qui suivent, nous employons ce terme selon son sens large, pour désigner l'ensemble des relations entre les êtres vivants et leur milieu.

14. Cic. *Rep.* II, 6, 11 : *ipsius nativa praesidia*.

15. Liv. V, 54, 4 : *saluberrimos colles*.

16. VAN TILBURG 2015 aborde le lien entre la construction des bâtiments et des villes dans l'Antiquité et les questions de santé publique liées à la météorologie, en se concentrant notamment sur les problèmes de la localisation et du climat.

les entourent. Car, en contrepartie, la plupart des vallées situées en contrebas, basses et marécageuses, semblent avoir posé de véritables problèmes hydrologiques dès les premiers siècles de Rome : même en l'absence de circonstances exceptionnelles – violent orage ou crue du Tibre – les eaux de pluie devaient ruisseler le long des collines pour venir se concentrer dans ces zones déjà très humides à cause de la présence de nombreuses sources et de la proximité des nappes phréatiques<sup>17</sup>.

La littérature latine regorge de descriptions parfois hautes en couleur de ces zones de dépression humides, souvent présentées comme des marécages voire comme de véritables étangs. Varron explique ainsi que, dans les premiers temps de Rome, il fallait, pour se rendre sur l'Aventin depuis le forum, emprunter un bateau pour traverser le marais qui l'entourait et qui prit ensuite le nom de Vélabre<sup>18</sup>. De manière générale, le Vélabre est régulièrement décrit par les auteurs romains comme une zone extrêmement marécageuse<sup>19</sup> : dans un célèbre extrait des *Fastes* d'Ovide<sup>20</sup>, une vieille femme explique ainsi au poète que l'endroit, asséché à l'époque impériale, n'était auparavant qu'un vaste marais rempli de saules et de joncs – au point qu'il fallait, dit-elle, quitter ses chaussures pour le traverser – tandis que le Lacus Curtius était alors un véritable lac. Plutarque partage cette vision du lieu dans sa *Vie de Romulus*, où il rappelle aussi qu'il fallait, pour accéder au forum depuis l'Aventin, traverser le Vélabre en bateau<sup>21</sup>.

Tite Live, par ailleurs, dans son récit du siège de Rome par les Gaulois en 399 av. J.-C., considère que la peste dont les assiégés sont victimes s'explique en partie par le caractère insalubre du lieu où ils ont établi leur camp :

*Gallos pestilentia etiam, cum loco iacente inter tumulos castra habentes, tum ab incendiis torrido et uaporis pleno cineremque non puluerem modo ferente cum quid uenti motum esset.*  
(Liv. V, 48, 1)

« Les Gaulois étaient aussi accablés par une peste, **car ils avaient installé leur camp dans une cuvette entourée de collines**, brûlée par les incendies et pleine de fumées, où le moindre souffle de vent soulevait non pas de la poussière, mais de la cendre. »

Ce commentaire de l'historien<sup>22</sup>, unique et précieux dans la perspective qui est la nôtre, lie explicitement le développement d'une peste à la géographie particulière du site de Rome : les Gaulois, semble-t-il, ont installé leur camp précisément dans un de ces bas-fonds marécageux qui entourent les collines si salubres, et s'en trouvent malades. Ce passage témoigne en outre

17. ALDRETE 2007, p. 167.

18. Varr. *L. V*, 7, 43-44. Varron considère à ce titre que l'origine du nom « Vélabre » provient du latin *uehere*, « transporter », justement parce qu'il fallait emprunter un bateau pour traverser cet endroit. Cette opinion, dès l'Antiquité, était loin de faire l'unanimité : Plutarque (*Rom. V*), considère ainsi que l'étymologie du toponyme était liée à la coutume de recouvrir de voiles (*uelum*) et de tissus le parcours des triomphes, qui passait par le Vélabre.

19. *LTUR*, vol. 5, p. 103, s. u. *uelabrum*. F. Guidobaldi et C. Angelelli, auteurs de la notice consacrée au Vélabre, rappellent qu'à ce jour son emplacement exact ne fait l'objet d'aucun consensus parmi les spécialistes de topographie romaine, la difficulté étant entre autres de le positionner convenablement sur la *uia triumphalis*. Ils rappellent par ailleurs que l'insistance des auteurs de l'époque impériale sur le caractère très humide et marécageux du lieu est sans doute aussi liée à une volonté de faire correspondre le lieu à la légende des origines de Rome – les jumeaux Rémus et Romulus étant abandonnés dans les marais qui bordent le Tibre.

20. Ov. *F. VI*, 395-417.

21. Plut. *Rom. V*, 5.

22. Voir également Plut. *Cam. XXVIII*, 2, qui sur ce point suit de très près Tite Live.



de la méfiance que les Romains concevaient envers ces zones marécageuses, considérées comme nuisibles pour la santé<sup>23</sup>.

L'ensemble de ces témoignages donne, en définitive, une image très négative de ces zones humides et de la vie à Rome en général dans les premiers siècles de son histoire. Il est cependant difficile d'estimer le degré de fiabilité de ces récits, dont les auteurs, qui écrivent plusieurs siècles après les faits, ont tout intérêt à exagérer un peu la réalité des choses pour mieux mettre en valeur les différents aménagements réalisés à l'époque impériale.

En outre, plusieurs éléments, dont la plupart sont relevés par G. Aldrete dans son ouvrage consacré aux crues du Tibre<sup>24</sup>, permettent de nuancer ce tableau où Rome prend des allures de Venise marécageuse : on a peine, en effet, à comprendre comment la ville, sortie d'un tel étang, aurait pu se développer en quelques siècles pour atteindre les proportions et la puissance qui fut la sienne.

G. Aldrete invite en ce sens à considérer que la situation décrite par Varron ou Ovide dans le quartier du Vélabre n'était sans doute pas ordinaire et ne concernait pas l'année tout entière. Il paraît plus vraisemblable de penser que le Vélabre se transformait effectivement en marais en hiver, lors de pluies abondantes, ou bien à l'occasion des crues du Tibre, c'est-à-dire de façon relativement exceptionnelle : pendant l'été, cependant, la quantité des eaux de ruissellement diminuait et la zone devait probablement être asséchée par les fortes chaleurs, redevenant ainsi plus praticable. Cette hypothèse a récemment été corroborée par les travaux d'A. Ziolkowski, grâce à des données fournies par des carottages réalisés sur la zone du Forum dans la perspective d'une reconstitution du centre historique de Rome tel qu'il se trouvait avant les premières implantations humaines<sup>25</sup>. Tout porte à croire que cette zone, et le Vélabre en particulier, devaient se présenter comme l'indique la figure ci-contre (figure 4)<sup>26</sup>.

La ligne rose représente ici la ligne de niveau des 9m au-dessus du niveau de la mer, c'est-à-dire la hauteur habituelle des inondations du Tibre. La ligne jaune correspond à des dépôts de graviers, situés entre 10 et 11m au-dessus du niveau de la mer, *a priori* préservés des inondations. La ligne bleue représente l'emplacement de la rive du Tibre au VI<sup>e</sup> siècle av. J.-C. La zone beige correspond enfin à une zone de dépôt argileux utilisée comme carrière par les Romains jusqu'aux années 500-450 av. J.-C.

Les données des carottages tendent ainsi à indiquer que la partie centrale de la zone de la vallée du Vélabre, située à une altitude entre 6 et 4,30m au-dessus du niveau de la mer, devait chaque année être inondée pendant quelques jours lors des crues du Tibre, mais était, le reste du temps, asséchée, et peut-être traversée par un cours d'eau saisonnier. Les crues régulières du Tibre auraient alors empêché à la fois la transformation durable de la zone du Vélabre en marécage et son occupation humaine permanente : celle-ci était de ce fait praticable, mais peu

23. Le point de vue des agronomes romains sur ces lieux marécageux et les dangers de s'y établir a été traité par TRINQUIER 2008. Voir également sur ce point p. 285.

24. ALDRETE 2007, p. 168-170.

25. ZIOLKOWSKI 2020.

26. ZIOLKOWSKI 2020, p. 404, fig. 1.



FIGURE 4 – La partie centrale de la vallée du Vélabre située entre le Palatin et le Capitole.

fréquentée<sup>27</sup>. L'ensemble de ces considérations solidement étayées par des éléments géologiques tend donc à remettre en cause en la nuancant la description spectaculaire de Varron, qui nous renseigne cependant sur les légendes qui accompagnaient la vallée du Vélabre et son histoire.

Il faut enfin prendre en compte un dernier facteur permettant sans doute de relativiser le caractère marécageux des lieux situés entre les collines de Rome : la présence, très tôt dans l'histoire de la ville d'un système d'égouts et de drainage des eaux usées constitué notamment de la *Cloaca maxima*<sup>28</sup>. Ce canal, à ciel ouvert dans un premier temps, dont Pline dit que la construction avait été entamée sous le règne de Tarquin l'Ancien et Tite Live sous celui de Tarquin le Superbe<sup>29</sup>, avait originellement pour but de drainer les eaux de l'Esquilin, du Viminal et du Quirinal vers le Tibre à travers le Forum et le Vélabre, et non, dans un premier temps, d'évacuer les déchets et les

27. ZIOLKOWSKI 2020, p. 404-405.

28. Pour une bibliographie récente sur la *Cloaca Maxima*, son utilité et sa valeur symbolique voir HOPKINS 2012, p. 81, n. 1 et AMPOLO 2020, p. 417, n. 3.

29. Plin. *HN*. XXXVI, 24, 103-107; Liv. I, 38, 6.

eaux usées. L'ouvrage, qui connut tout au long de la période républicaine de nombreuses extensions et rénovations sans toutefois que son trajet ne soit jamais modifié<sup>30</sup>, mesurait à l'époque d'Auguste près de 1600m. Il était en outre complété par plusieurs autres conduits, formant ainsi un système complexe et capable d'assurer un drainage conséquent de presque toutes les zones basses et marécageuses : la *Cloaca Circi Maximi*, construite probablement entre le III<sup>e</sup> et le II<sup>e</sup> siècle av. J.-C.<sup>31</sup>, qui coulait à travers le *Circus Maximus* et le *Forum Boarium* jusqu'au Tibre, et la *Petronia Amnis*, au niveau du champ de Mars.

Nombre d'auteurs antiques ne cachent pas leur admiration devant la complexité et l'efficacité de ce système de drainage. Denys d'Halicarnasse qualifie la *Cloaca Maxima* « d'ouvrage admirable, dont l'expression dépasse les mots<sup>32</sup> » et le classe, aux côtés des aqueducs et des routes pavées, au rang des plus grandes réussites architecturales de Rome. Tite Live indique que la magnificence de l'ouvrage est telle que les constructions de son époque peinèrent à l'égalier<sup>33</sup>. Plin l'Ancien, quant à lui, dans un long passage de son *Histoire Naturelle*, admire à la fois la prouesse architecturale, l'utilité, et la solidité de l'édifice<sup>34</sup>.

Quoique le système d'égout mis en place comporte inévitablement des problèmes, sur lesquels nous serons amenés à revenir<sup>35</sup>, sa construction précoce dut sans doute jouer un rôle important dans l'assainissement progressif des nombreuses zones marécageuses qui entouraient les collines de Rome. Malgré tout, la topographie romaine demeura fortement marquée par la présence de ces marais, dont le caractère nocif était connu des Anciens de longue date.

### 1.1.2 La présence du Tibre

Dans le discours que Camille adresse aux Romains pour les convaincre de ne pas abandonner le site de Rome, la présence du Tibre constitue un autre argument d'importance : le chef romain met en avant les avantages que représente pour la ville ce « fleuve opportun par où descendent d'un côté les récoltes du continent, et par où arrivent de l'autre les approvisionnements de la mer<sup>36</sup> ». Il n'est pas question de passer ici en revue les avantages multiples que la présence du Tibre apporte au site de Rome<sup>37</sup>, notamment sur le plan économique. Il est primordial en revanche, dans la perspective qui nous occupe, d'envisager la façon dont la présence de ce fleuve au cœur de la ville influence ou non sa salubrité et sa vulnérabilité aux épidémies. En effet, outre les problèmes hydrologiques posés par le site de Rome en lui-même, les Romains devaient aussi composer avec les crues du Tibre, nombreuses, fréquentes et dévastatrices. G. Aldrete, auteur de

30. Sur le parcours de la *Cloaca Maxima* à travers le forum, voir BIANCHI 2020. Sur les extensions et rénovations du conduit original, voir HOPKINS 2012, p. 85-87.

31. COARELLI 1988, p. 36-38. Voir également LTUR, vol. 1, p. 272, s. u. *Circus maximus*.

32. DH. III, 67, 5. Strabon développe aussi un avis similaire, voir Str. V, 3, 8C, 235-236; texte cité et traduit par AMPOLO 2020, p. 418.

33. Liv. I, 56, 2.

34. Plin. HN. XXXVI, 24, 3-6.

35. Voir p. 66.

36. Liv. V, 54, 4 : *flumen opportunum, quo ex mediterraneis locis fruges deuehantur, quo maritimi commeatus accipiantur*.

37. LE GALL 1953a, p. 233-283, en propose une liste.

l'ouvrage de référence sur le sujet, en relève dix tout au long de la période qui nous concerne<sup>38</sup>, dont les mentions sont principalement contenues dans les sources historiographiques. Le caractère incomplet de cette liste ne fait pas de doute : l'auteur, après avoir rassemblé des données concernant les crues du Tibre entre 414 av. J.-C. et 1870, estime que des crues significatives devaient en réalité se produire tous les 20 à 40 ans<sup>39</sup>. Cependant, si l'on se risque à comparer ce relevé avec celui, tout aussi lacunaire, que nous avons établi pour les maladies pestilentielles à l'époque royale et républicaine, on se rend compte qu'à deux reprises, en 365 et en 181 av. J.-C., une crue du Tibre coïncida avec un épisode de peste, tandis qu'en 414 et en 189 av. J.-C. la crue est suivie, une année plus tard, par une maladie pestilentielle.

Le cas de 181 av. J.-C. est un peu particulier puisque Plutarque mentionne seulement la crue<sup>40</sup> et Tite Live seulement la peste, accompagnée cependant de pluies diluviennes. Mais pour le passage de 363 av. J.-C., les deux événements sont rapportés par Tite Live, et la crue intervient alors que la peste frappe déjà Rome depuis une année complète : l'historien indique même que, à la suite de la crue du fleuve, signe manifeste du redoublement de la colère des dieux et de leur refus des expiations pratiquées, les Romains nommèrent un dictateur pour procéder au rite du *clauus*. Dans ce cas en particulier, le point commun entre les deux catastrophes – la crue du Tibre et l'épidémie – est donc, d'après Tite Live, de manifester l'hostilité et le courroux des dieux envers le peuple romain. Cependant, même dans ce cas précis, où peste et crue semblent intervenir au même moment, l'historien ne fait aucun lien logique entre les deux événements et n'envisage pas que la crue ait pu jouer un rôle dans la détérioration de la situation sanitaire générale et l'aggravation de la maladie.

Pourtant, outre les dégradations sur les infrastructures, les difficultés d'approvisionnement suite à l'inondation des stocks de nourriture et, bien sûr, le traumatisme psychologique, ces crues régulières eurent sans doute des conséquences sanitaires importantes à court et à long terme<sup>41</sup>. G. Aldrete<sup>42</sup> en relève trois principales : la contamination des eaux de crue par les déchets urbains, le haut niveau de moisissure et d'humidité dans les bâtiments et les logements touchés et, enfin, la prolifération d'animaux et d'insectes vecteurs de maladies dans les zones inondées.

Les flots du Tibre, en cas d'inondation, devaient en effet emporter dans leur courant tous les déchets dont la présence salissait habituellement les rues de Rome : ordures liées aux activités économiques de la ville, mais aussi excréments et même cadavres d'hommes ou d'animaux abandonnés à la voirie. Du fait des problèmes d'évacuation de ces débris de toute sorte, sur lesquels nous serons amenée à revenir, les eaux du Tibre devaient, en cas d'inondation, se transformer en

38. ALDRETE 2007, p. 15, table 1.1.

39. ALDRETE 2007, p. 72-73, table 2.3. Il est malheureusement impossible de faire un tel calcul pour les maladies pestilentielles, étant donné que les conditions d'hygiène et de santé varient énormément au cours des siècles, de même que la population de la ville de Rome.

40. Plut. *Num.* 22, 4.

41. ALDRETE 2007, p. 151, rapporte les statistiques suivantes, établies à propos d'inondations importantes survenues au Bangladesh en 1988 : la principale cause de décès était alors les maladies gastro-intestinales (27,3%), suivies des infections respiratoires (13%), de la vieillesse (11%), puis des accidents, dont la noyade (9,7%).

42. Les paragraphes suivants doivent beaucoup à ALDRETE 2007 p. 141-154.

un véritable bouillon de culture chargé de très nombreux microorganismes pathogènes que les flots transportaient et déposaient de part et d'autre de la ville, contaminant tout ce qui se trouvait sur leur passage. En outre, le système de drainage des eaux usées n'étant pas équipé de valves anti-retour, le contenu des différents égouts romains devait refluer et se déverser dans la ville, rendant la situation sanitaire encore plus précaire.

Ce contexte de crue devait alors devenir propice à la prolifération de nombreux germes pathogènes susceptibles de provoquer des épidémies dans la population. Sur la base des analyses biologiques et toxicologiques réalisées aujourd'hui lorsque, sous l'effet d'une inondation ou des pluies trop importantes, les égouts d'une ville refluent et se déversent dans les rues, on peut estimer que les eaux du Tibre, lors des crues antiques, devaient vraisemblablement charrier de nombreuses variétés d'entérovirus<sup>43</sup>, à l'origine non seulement de gastroentérites parfois mortelles chez les individus les plus fragiles, mais aussi de méningites et d'hépatites A. Elles devaient aussi sans doute contenir de très nombreuses bactéries : la fameuse *Escherichia coli*, cause de nombreuses affections gastro-intestinales, mais surtout des bactéries de la famille des salmonelles, dont certaines sont responsables de la fièvre typhoïde, qui est parfois encore mortelle aujourd'hui. Il faut ajouter à cela de nombreux parasites, qui sans être le plus souvent fatals à leur hôte, l'affaiblissent cependant considérablement en provoquant fièvre et maladies gastro-intestinales. Toutefois, il semble que l'une des maladies les plus fréquentes aujourd'hui dans les contextes de crues et d'inondation, le choléra, était inconnue des Romains durant les premiers siècles de l'histoire de la ville<sup>44</sup>.

En cas de crue, les eaux fétides du Tibre contaminaient donc tout ce qui se trouvait sur leur passage, y compris la nourriture si elle n'avait pas été stockée suffisamment en hauteur<sup>45</sup> et dans un contenant fermé, y compris, surtout, les points d'eau potable : les réseaux d'aqueducs et surtout, les différents *castella* où l'eau était stockée avant d'être répartie dans la ville, devaient nécessairement être souillés par ce courant fétide. Dans ce contexte, les maladies devaient donc se transmettre très facilement entre les individus, essentiellement par voie orale ou par contact direct : les épidémies devaient donc être extrêmement fréquentes, si ce n'est systématiques. De nos jours encore, l'importance de l'équipement de protection des agents chargés de la désinfection des zones inondées après les crues témoigne du danger que ces situations représentent sur le plan sanitaire : bottes, gants, lunettes de protection, parfois même, dans les cas les plus graves, masques de protection avec cartouches filtrantes<sup>46</sup>. En l'absence de ces équipements, tout porte à croire que les fréquentes crues du Tibre devaient, dans la Rome antique, s'accompagner de

43. Il est bien sûr impossible, faute d'analyses spécifiques, de connaître exactement la nature des micro-organismes pathogènes présents lors des crues du Tibre pour la période républicaine : ceux qui sont présentés ici sont prévalents, de nos jours, dans les eaux de crues, mais rien ne permet d'affirmer qu'ils ne se sont pas développés aux dépens d'une autre famille virale prévalente dans l'Antiquité mais disparue aujourd'hui – à la manière de l'agent pathogène en cause pour la malaria.

44. GRMEK 1983, p. 20 rappelle que « pour les médecins de l'Antiquité il s'agissait en fait d'un syndrome gastro-intestinal aigu non spécifique. » Le choléra serait une maladie endémo-épidémique de l'Inde qui n'aurait été connue en Europe qu'au XIX<sup>e</sup> siècle.

45. Sur la nature et la conservation du pain des Romains, voir GOUREVITCH 2005.

46. BERRY, EWALD et T. SMITH 1994, p. 3.

nombreuses épidémies parfois très graves.

À plus long terme, ces épisodes de crues répétées eurent sans doute également des conséquences sur la salubrité des bâtiments et plus particulièrement des habitations. En effet, les bâtiments qui n'avaient pas été emportés par les eaux et dont l'intégrité structurale avait été préservée avaient cependant été inondés : non seulement ils avaient donc été en contact avec les eaux contaminées que nous venons d'évoquer, mais ils présentaient aussi un taux d'humidité anormalement élevé, et ce même longtemps après la décrue. Or, dans un tel écosystème, les microorganismes pathogènes évoqués auparavant peuvent survivre bien plus longtemps que dans un milieu sec et bien aéré. En outre, ces conditions favorisent le développement de nombreuses moisissures et de champignons susceptibles de provoquer des maladies, et plus particulièrement des maladies respiratoires, chez les personnes les plus vulnérables.

C. Marwick a, de plus, établi dès 1997, suite à d'importantes inondations survenues aux États-Unis, que ces affections respiratoires quelquefois mortelles pouvaient parfois se développer plusieurs mois voire plusieurs années après la fin de l'épisode de crue en question<sup>47</sup>. Cette remarque acquiert, de notre point de vue, une résonance particulière si l'on se rappelle qu'il arrive parfois dans la Rome républicaine qu'une épidémie soit attestée l'année suivant une crue – quoiqu'il soit bien sûr impossible de savoir, en l'état actuel de notre documentation, si une autre crue ou une autre épidémie n'avait pas eu lieu entre temps.

Les sources littéraires antiques n'offrent, à notre connaissance, aucun témoignage sur la présence de champignons ou de moisissures à la suite d'une inondation : les mentions des crues du Tibre y sont souvent brèves et peu détaillées, et les auteurs, on le comprend, sont souvent plus marqués par les effondrements des ponts et des bâtiments<sup>48</sup> sous l'effet de la montée des eaux que par le développement de moisissures sur les murs des maisons plusieurs mois après l'événement. L'idée selon laquelle une humidité excessive fait apparaître sur les objets et sur la nourriture une forme de moisissure qui les gâte et les rend impropre à la consommation est en revanche souvent formulée par différents auteurs. Vitruve conseille ainsi, dans la construction d'une maison, de veiller à ce que la bibliothèque ne soit exposée ni au midi ni au couchant, afin que les vents humides ne fassent pas moisir les livres<sup>49</sup>. Columelle incite également à plusieurs reprises à ne pas conserver la nourriture dans un endroit trop sombre et trop humide afin d'éviter le développement de moisissures<sup>50</sup> accompagnées d'une odeur nauséabonde, que la présence du soleil permet généralement d'éviter<sup>51</sup>. Le lien entre humidité excessive et développement de moisissures potentiellement nocives est donc bien établi, mais ce phénomène ne semble jamais lié, chez les auteurs antiques, ni à une crue, ni à une épidémie.

---

47. MARWICK 1997.

48. Voir notamment Liv. XXXV, 21, 5-6.

49. Vitr. VI, 4, 1 : *pallore uolumina corrumpunt*.

50. Col. XII, 4.

51. Col. XII, 6.

Un troisième facteur devait enfin concourir à l'aggravation de la situation sanitaire lors des crues du Tibre et par là à l'augmentation de la fréquence et de la gravité des épidémies : la prolifération d'animaux nuisibles dans les zones humides. En effet, l'eau contenue dans les égouts et les systèmes de drainage et d'évacuation est souvent souillée par la présence de rongeurs – rats et souris – dont l'urine est un des vecteurs principaux de la leptospirose. Lors de l'inondation, ces eaux contaminées se mêlent aux eaux de crue et se répandent dans la ville, tandis que les rongeurs quittent leurs conduits pour se réfugier au sec, le plus souvent au contact de l'homme, ce qui facilite la transmission de ces maladies notamment par le biais des morsures.

L'humidité qui règne lors des crues entraîne par ailleurs une prolifération des mouches et des moustiques : ces espèces, qui se nourrissent et se reproduisent dans les marais et les zones humides, se multiplient et peuvent gagner des lieux que la sécheresse leur rend, en temps normal, inaccessibles. La durée d'incubation des œufs de moustiques allant de sept à douze jours, les zones inondées devaient, quinze jours après la crue, se trouver envahies de moustiques dont les piqûres étaient non seulement nuisibles mais aussi dangereuses. Leur prolifération dans ce contexte invite à aborder plus spécifiquement la question de la présence et de l'impact, dans la Rome républicaine, de la malaria, dont on sait qu'elle fit des ravages en Italie jusqu'au XIX<sup>e</sup>.

### 1.1.3 Une malaria endémique ?

La malaria (ou paludisme) est une maladie causée par des parasites protozoaires du genre *Plasmodium*, qui se transmettent à l'homme par l'intermédiaire des moustiques de genre anophèle. Trois espèces de *Plasmodium* sont spécifiquement humaines et attestées en Méditerranée : *Plasmodium Falciparum*, le plus dangereux et responsable de la majorité des décès, ainsi que *Plasmodium Vivax* et *Plasmodium Malariae*, à l'origine de formes de paludisme qui ne sont généralement pas mortelles. Lorsque qu'un humain est piqué par un moustique vecteur de paludisme, les parasites s'établissent dans son foie où ils se multiplient avant de se répandre dans le corps par l'intermédiaire des vaisseaux sanguins. La maladie n'est pas toujours fatale<sup>52</sup> : elle se caractérise surtout par un affaiblissement général de l'organisme du malade et par une forte fièvre périodique, dont la fréquence dépend généralement du parasite mis en cause<sup>53</sup>.

La malaria n'est donc pas une maladie contagieuse, puisqu'elle ne donne pas lieu à une transmission interindividuelle et se transmet uniquement du moustique à l'homme. Elle doit, cependant, faire l'objet d'une mention spécifique en raison de son importance dans ce que R. Sallares nomme la « géographie médicale de la ville de Rome<sup>54</sup> », et ce dès l'Antiquité et jusqu'au milieu du XIX<sup>e</sup> siècle. Elle est liée notamment à la présence importante dans la ville et en périphérie de zones humides et de marais où les moustiques pouvaient se nourrir et se reproduire. En outre,

52. Elle l'est encore moins aujourd'hui du fait de l'existence d'un vaccin antipaludique ciblant spécifiquement *P. Falciparum* et associé à d'autres mesures préventives. À titre d'exemple, le dernier rapport de l'OMS sur la question (disponible en ligne à l'adresse suivante, page consultée le 15 septembre 2023 : <https://www.who.int/publications/i/item/9789240064898>) indique que la mortalité associée au paludisme était en 2021 de 619 000 décès pour 247 millions de personnes diagnostiquées, soit une proportion de 0,25%.

53. Fièvre tierce pour *P. Falciparum* et *P. Vivax*, fièvre quarte pour *P. Malariae*.

54. SALLARES 2002, p. 205.

comme nous serons amenée à le constater<sup>55</sup>, la question de la transmission interindividuelle de la maladie ne constitue pas, du point de vue des Anciens, un critère pertinent pour la compréhension et la définition de ce qu'était une peste, ce qui rend d'autant plus nécessaire d'examiner en détail le cas du paludisme qui constituait, pour les Romains, une maladie pestilentielle parmi d'autres. L'ouvrage de référence sur la question du paludisme en Italie est celui de R. Sallares, *Malaria and Rome : a History of Malaria in Ancient Italy*, publié en 2002, et dont sont issues la plupart des références des paragraphes qui suivent.

La première question soulevée par la période chronologique de notre étude est celle de la date de l'introduction du paludisme en Italie. L'idée longtemps dominante sur ce sujet était celle d'une introduction tardive de la malaria à *P. Falciparum* en Grèce et en Italie<sup>56</sup>, probablement pas avant le V<sup>e</sup> siècle av. J.-C. R. Sallares, répondant méthodiquement à chacun des arguments formulés par les partisans de cette thèse<sup>57</sup>, a établi en s'appuyant sur des analyses paléopathologiques<sup>58</sup> que le paludisme n'était pas pour les Grecs et les Romains une maladie nouvelle, mais, au contraire, qu'elle frappait les communautés humaines au moins depuis l'âge du Bronze, voire depuis la période néolithique.

L'Italie constitue, dans ce tableau général, un contexte qui soulève encore de nombreuses interrogations : si le caractère extrêmement ancien de la malaria et des parasites qui en sont la cause ne fait presque plus de doute aujourd'hui, il paraît cependant difficile de comprendre comment les villes étrusques et les colonies grecques implantées dans le sud de l'Italie auraient pu parvenir à un tel degré de développement dans des zones si fortement impaludées à l'origine<sup>59</sup>. Cet apparent paradoxe a conduit certains chercheurs à formuler l'hypothèse selon laquelle le paludisme, très anciennement présent en Italie, aurait pour ainsi dire disparu entre le VIII<sup>e</sup> et le VI<sup>e</sup> siècle av. J.-C. avant de connaître un développement très important à partir du V<sup>e</sup> siècle av. J.-C.<sup>60</sup>. M. Grmek croit alors l'identifier, en 413 av. J.-C., comme la cause de la déroute des

---

55. Cette question fera l'objet du chapitre 6.

56. Cette thèse était notamment défendue par J. Zulueta (ZULUETA 1994) et M. Grmek (GRMEK 1994).

57. Ces arguments sont au nombre de quatre (SALLARES 2002, p. 22) : le fait que l'extrême virulence de la maladie indique que le corps humain était un hôte auquel le parasite n'était pas habitué ; l'hypothèse qu'une population relativement importante était nécessaire pour que la maladie devienne endémique en Grèce et en Italie ; l'idée que les moustiques anophèles vecteurs de malaria auraient eu besoin de plusieurs milliers d'années pour se répandre jusqu'à l'Europe après la fin du dernier âge glaciaire ; enfin l'hypothèse qu'une longue période d'évolution aurait été nécessaire pour que les moustiques, à l'origine réfractaires aux souches tropicales de *P. Falciparum*, deviennent des vecteurs efficaces du parasite.

58. SALLARES 2002, p. 31-32 : ces analyses ont notamment permis d'établir la présence d'antigènes de *P. Falciparum* sur des momies égyptiennes datées de 3200 av. J.-C., époque à laquelle on sait par ailleurs que les contacts entre la Grèce et l'Égypte étaient nombreux. D'autres analyses suggèrent que *P. Falciparum* était même déjà présent à l'époque néolithique dans les régions agricoles du Moyen-Orient, comme en témoigne le diagnostic de thalassémie, établi sur plusieurs squelettes de l'époque.

59. SALLARES 2002, p. 40 : « Life in the marshy areas of the Maremma and of the lower Po valley cannot be explained unless malarial infection was not yet common during the golden age of etruscan civilization. »

60. SALLARES 2002, p. 88-89 : cette fluctuation pourrait être due à plusieurs facteurs, dont les plus probables sont une modification de la répartition des espèces de moustiques présentes en faveur d'une espèce moins susceptible de transmettre le parasite, ainsi que des changements environnementaux débouchant, par exemple, sur une augmentation de la salinité des eaux.



Athéniens lors de l'expédition de Sicile<sup>61</sup>. De même, R. Sallares propose de voir dans la maladie qui frappa les Gaulois lors du siège de Rome en 390 av. J.-C. le plus ancien exemple attesté des épisodes terribles de malaria auxquels succombèrent régulièrement les armées qui tentaient d'attaquer Rome<sup>62</sup>. De fait, Tite Live, comme nous l'avons vu, indique dans son récit que les Gaulois avaient installé leur camp dans une zone basse et humide : or la malaria, rappelle R. Sallares, est la seule maladie d'importance qui requiert un tel environnement pour se développer. Si cette identification est tentante et semble cohérente, il faut toutefois se rappeler qu'il ne s'agit que d'une interprétation qui ne repose sur aucun argument décisif : ni Tite Live ni Plutarque, dans leurs récits de cet épisode, ne décrivent les symptômes du mal. De plus, le fait que la malaria se développe précisément dans des lieux tels que celui que les Gaulois avaient choisi pour établir leur camp n'implique en rien qu'ils soient nécessairement victimes de cette maladie en particulier. Enfin, la remarque de Tite Live indique que l'emplacement du camp des Gaulois était, à l'époque de l'historien, considéré comme insalubre mais ne permet pas de savoir ce qu'il en était vraiment au IV<sup>e</sup> siècle av. J.-C., à l'époque du siège de Rome.

Quoiqu'il en soit, il paraît raisonnable au regard des données préalablement évoquées de considérer que, durant la majeure partie de la période chronologique couverte par cette étude, le paludisme était en effet bien implanté à Rome et particulièrement dans les zones humides situées en contrebas des collines ; le taux de morbidité et de mortalité correspondant à cette époque demeurent cependant inconnus.

La question du paludisme antique et de son impact sur le développement de Rome a intéressé aussi bien les historiens de la médecine que les spécialistes de démographie antique : les travaux de W. Scheidel ont ainsi apporté de nouveaux éléments sur la question. En se basant sur deux groupes de données distincts, bien postérieurs aux siècles qui nous occupent – il s'agit d'un corpus d'inscriptions chrétiennes datées des III<sup>e</sup> et IV<sup>e</sup> siècle ap. J.-C. et d'un ensemble d'urnes funéraires de la première moitié du premier siècle av. J.-C. – il est parvenu à mettre en évidence une très forte concentration des décès, tous âges confondus, à la fin de l'été et au début de l'automne. Ce profil saisonnier s'applique à tous les âges et semble se maintenir à travers les siècles, comme l'indique le graphique ci-contre (figure 5).

---

61. GRMEK 1979, p. 151.

62. SALLARES 2002, p. 201-202.

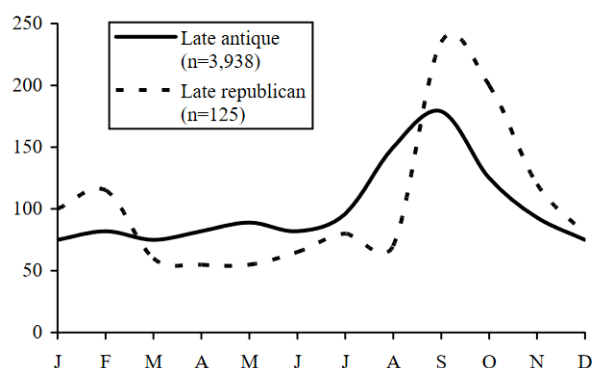


FIGURE 5 – Évolution de la mortalité saisonnière à Rome, d’après SCHEIDEL 2009, p. 3. (Les mentions n=3 938 et n=125 indiquent le nombre d’éléments qui composent chaque groupe de données).

Or la fin de l’été et le début de l’automne constituent précisément le moment où les infections dues à *P. Falciparum* atteignent leur pic, les moustiques porteurs du parasite proliférant surtout au cours de la saison la plus chaude de l’année<sup>63</sup>. Cette répartition de la mortalité au cours des mois semble, du reste, trouver un écho dans les récits de notre corpus, où les historiens indiquent régulièrement qu’une maladie pestilentielle se déclare « aux calendes de septembre<sup>64</sup> » ou bien « à la saison automnale<sup>65</sup> » – ce qui, naturellement, ne constitue pas un argument suffisant pour considérer que la maladie en cause est forcément le paludisme.

W. Scheidel demeure surtout étonné du fait que cette mortalité saisonnière concerne toutes les classes et tous les âges de la population, des enfants les plus jeunes aux vieillards en passant par les jeunes adultes. Or un environnement dans lequel ces derniers, qui constituent normalement la classe la plus résistante de la population, succombent aux mêmes maladies que les personnes les plus vulnérables apparaît comme tout à fait exceptionnel. W. Scheidel propose d’en rendre compte grâce à une combinaison de deux facteurs<sup>66</sup>. Le premier serait lié à la présence très importante de la malaria due à *P. Falciparum* – la plus grave – que W. Scheidel qualifie « d’hyperendémicité » : une majorité de la population serait, dans ce contexte, infectée par le parasite dès son enfance et en demeurerait porteuse tout au long de son existence, les survivants développant peu à peu une forme d’immunité. L’importance du taux de mortalité chez les jeunes adultes serait alors expliquée par l’afflux quasi continu, à Rome, de jeunes adultes provenant de contrées où la malaria ne sévissait pas, et qui n’étaient donc pas immunisés contre ce parasite qui les atteignait probablement peu de temps après leur arrivée dans la ville. En outre, et toujours d’après W. Scheidel, les autres pathologies gastro-intestinales ou respiratoires habituellement présentes

63. La durée d’incubation est alors de 9 à 30 jours à partir de l’infection selon l’espèce de *Plasmodium* impliquée. Pour *P. Falciparum*, le premier pic de fièvre apparaît généralement entre 9 et 14 jours après l’infection, ce qui est cohérent avec les données de W. Scheidel.

64. DH. IX, 67, 3.

65. Liv. XXV, 26, 7.

66. SCHEIDEL 2009, p. 4.

dans la ville seraient aggravées par la présence de cette malaria hyperendémique, participant ainsi à l'explication du taux de mortalité exceptionnellement haut à la fin de l'automne<sup>67</sup>.

Si ces chiffres pourraient tendre à corroborer la présence importante d'une malaria due à *P. Falciparum* à Rome, ils doivent cependant être manipulés avec une grande précaution, et ce pour plusieurs raisons.

Il faut d'abord noter que les données utilisées par W. Scheidel sont bien postérieures à la période qui nous intéresse, et que rien ne permet de généraliser ni la répartition saisonnière de la mortalité ni la proposition d'interprétation de l'auteur aux siècles qui précèdent.

De plus, plusieurs autres chercheurs, dont les plus notables sont sans doute B. Shaw, E. Lo Cascio et C. Courrier<sup>68</sup>, sans remettre en cause le caractère saisonnier de la mortalité dans la Rome ancienne, s'opposent pourtant fermement à l'idée selon laquelle cette surmortalité serait à attribuer à une malaria hyperendémique. B. Shaw a de fait établi dès 1996 que le rythme saisonnier de la mortalité n'était propre ni à la ville de Rome ni à l'époque tardo-impériale documentée par les relevés de W. Scheidel : le même rythme, en effet, semble se retrouver pour l'époque tardo-antique et même au Moyen Âge dans tout le sud de l'Italie, y compris dans les régions qui n'étaient pas spécifiquement touchées par le paludisme<sup>69</sup>. De même, A. Oerlemans et L. Tacoma ont démontré que l'ensemble de ces généralités – pic de mortalité estival lié à des maladies infectieuses, rôle de l'immigration dans l'évolution de l'immunité collective... – sans être nécessairement fausses, devaient cependant être manipulées avec la plus grande prudence et notamment adaptées aux caractéristiques des principales affections concernées<sup>70</sup>.

En outre, étant donné l'extrême variabilité des situations environnementales que nous avons pu mettre en évidence même à l'échelle très locale au sein de la ville de Rome – les collines étant considérées comme saines et les vallées comme dangereuses – il paraît difficile, à partir des deux groupes de données épigraphiques sur lesquelles se base W. Scheidel, de parvenir à une conclusion aussi générale et aussi assertive à l'échelle de la ville de Rome et de son histoire. E. Lo Cascio affirme donc, à ce titre, ne trouver dans ces chiffres aucun argument en faveur d'une malaria hyperendémique sur le site de Rome<sup>71</sup>. Tout au plus propose-t-il d'y voir un indice du fait que les différents agents pathogènes responsables de la mortalité à Rome dans l'Antiquité puis à l'époque médiévale – parmi lesquels se trouve *P. Falciparum* – étaient vraisemblablement sensibles à une forme de saisonnalité, variable en fonction de l'environnement général.

De fait, ces fièvres estivales et automnales sont abondamment mentionnées dans la littérature antique : Horace évoque ainsi, dans une de ses épîtres adressée à Mécène, la dangerosité du Forum

67. SALLARES 2002 et avant lui GRMEK 1983 ont notamment étudié le lien entre paludisme et tuberculose.

68. Voir SHAW 1996 ; LO CASCIO 2001 ; COURRIER 2014, p. 121, n. 369.

69. Voir notamment SHAW 1996, en comparant les figures p. 115 et p. 127.

70. OERLEMANS et TACOMA 2014. L'étude concernée se concentre, dans cette perspective, sur la mortalité caractéristiques de trois affections : la malaria, la tuberculose et le typhus.

71. LO CASCIO 2001 p. 56 : « Cio che voglio dire è che l'estrema variabilità delle situazioni, anchè in àmbiti locali ristretti o ristrettissimi, non consente di pervenire a conclusioni generalizzanti a proposito dell'incidenza della malaria sulla mortalità a Roma in tutto il corso della sua storia. »

en été, qui « amène les fièvres et ouvre les testaments<sup>72</sup> », tandis que Juvénal indique que les malades à Rome « espèrent la fièvre quarte » quand arrive l'automne<sup>73</sup>. Cependant le paludisme n'est pas la seule affection à connaître une recrudescence estivo-automnale, notamment dans les zones marécageuses, comme l'a montré M. Grmek<sup>74</sup> à propos de la salmonellose. Ces différents passages ne sauraient donc constituer des arguments forts en faveur de la thèse de la présence d'une malaria hyperendémique sur le site de Rome, mais, tout au plus, un témoignage du fait que ces auteurs latins avaient conscience du lien entre saisons et maladies, pestilentielles ou non. À ce titre, la manière dont R. Sallares interprète l'épisode de peste décrit par Tite Live pour l'année 174 av. J.-C. paraît discutable : le fait que l'historien rapporte que ceux qui avaient survécu à la peste restaient pendant longtemps atteints par la fièvre quarte<sup>75</sup> nous semble ainsi constituer un indice insuffisant pour considérer que l'épisode témoigne d'une présence commune de *P. Malariae* et de *P. Falciparum*.

Il y a donc désaccord, en définitive, aussi bien sur la chronologie de l'infestation de l'Italie par *P. Falciparum* que sur l'identification exacte des zones impaludées et sur les conséquences de l'infestation : alors que certains y voient la cause, parfois unique, du déclin de l'Empire romain, d'autres nuancent volontiers ce propos en rappelant que le paludisme s'inscrivait dans un environnement pathologique plus général qui ne doit pas être occulté en faveur d'une maladie unique, aussi grave soit elle.

Si donc le site de Rome et l'humidité importante qui le caractérise étaient sans doute propices au développement de formes de malaria, il est cependant difficile, voire impossible, d'estimer à quel point la maladie était sévère et répandue, et quel fut l'impact de l'infestation sur le nombre et la structure des populations.

Ce qui, du moins, paraît certain, c'est que de nombreux auteurs antiques concevaient une grande méfiance à l'égard de ces zones marécageuses considérées comme nuisibles et dangereuses, sans pour autant jamais faire de lien entre la piqûre des moustiques et le développement des maladies<sup>76</sup>. Dans l'Antiquité, la nature exacte du paludisme n'était pas comprise, et la méfiance conçue envers les marais s'expliquait avant tout par la mauvaise qualité de l'eau et de l'air qui s'y trouvaient<sup>77</sup>.

J. Trinquier a également mis en évidence que, chez les architectes et les agronomes romains<sup>78</sup>, cette défiance envers les marais était aussi liée à la faune grouillante qu'abritaient ces zones humides, et qui connaissait une « phase intense d'activité reproductive [...] d'avril à juillet, avant les

72. Hor. *Ep.* I, 7, 8-9.

73. Juv. IV, 56-57. Sans doute parce que la fièvre quarte était caractéristique de la malaria à *P. Malariae*, bien moins grave et moins meurtrière que la malaria à *P. Falciparum*, qui était, elle, caractérisée par une fièvre tierce.

74. GRMEK 1983, p. 64-65.

75. Liv. XLI, 21, 5.

76. SALLARES 2002, p. 46, considère que cela est sans doute dû en partie au fait que certaines régions de l'Italie, bien qu'envahies par les moustiques, étaient pourtant épargnées par la malaria, comme par exemple la côte autour de Ravenne.

77. TRINQUIER 2008, p. 150.

78. Voir notamment Vitruv. I, 4, 1; Varr. *R. I.*, 12, 1 et *Col. I.*, 5, 6.

chaleurs de l'été et le dessèchement des zones humides<sup>79</sup>. » Mais cela ne signifie pas pour autant que ces auteurs, comme on l'a parfois écrit<sup>80</sup>, avaient compris ni même pressenti le rôle de cette faune des marais, et des moustiques en particulier, dans l'origine et la transmission des maladies. Nous aurons l'occasion de revenir plus en détail sur le lien entre les maladies pestilentielles, les marais et les animaux qui y vivent lors de notre examen des causes et des origines des maladies pestilentielles telles qu'elles sont observées et comprises par les auteurs antiques<sup>81</sup>.

## 1.2 Rome, « ville-tombeau » ou cité privilégiée ?

Le désaccord que nous venons de relever à propos de l'hyperendémicité de la malaria dans la Rome antique n'est en réalité qu'un faible écho d'une opposition plus profonde à propos de la situation sanitaire générale de la ville dans la Rome antique. Cette question est en effet, depuis plusieurs dizaines d'années, le lieu d'une confrontation très marquée entre deux courants historiographiques, dont l'enjeu est, en réalité, de parvenir à une estimation la plus fiable possible de la taille de la population de Rome et de son évolution : le premier, dans le sillage, notamment, du célèbre article de A. Scobie<sup>82</sup>, entretient une vision extrêmement pessimiste de la situation sanitaire de la Rome antique, ville fétide et quasi inhabitable, où le renouvellement de la population n'aurait été assuré que par l'afflux continu d'immigrés venus compenser les pertes dues notamment aux épidémies incessantes. D'autres chercheurs, parmi lesquels se trouvent notamment E. Lo Cascio et C. Courrier, opposent à cette première vision des choses une seconde hypothèse, plus optimiste, qui propose de retourner cette perspective en prenant en compte la spécificité des conditions de vie à Rome et notamment l'implication des pouvoirs publics dans les questions de l'aménagement urbain et de la salubrité.

Les représentants de ces deux courants de pensée s'opposent et se répondent parfois de manière très catégorique<sup>83</sup>, ce qui est d'autant plus déconcertant qu'ils se basent tous sur les mêmes données et les mêmes passages des mêmes auteurs antiques, dont l'interprétation aboutit pourtant à des conclusions radicalement opposées.

La bibliographie qui touche aux conditions sanitaires caractéristiques de la Rome impériale et à leurs éventuelles conséquences démographiques est si abondante que nous ne prétendons nullement la présenter de manière exhaustive, et encore moins trancher un débat qui oppose depuis le début du XX<sup>e</sup> siècle les chercheurs les plus éminents. Nous nous efforcerons donc seulement dans le cadre de ce chapitre de rendre compte des principaux arguments formulés dans les deux camps pour expliquer dans quelle mesure Rome était ou non une ville propice au développement d'épidémies de toute sorte.

---

79. TRINQUIER 2008, p. 153.

80. Voir par exemple ANDRÉ 2006, p. 170 : « Columelle anticipe sur l'étiologie moderne de la malaria. »

81. Voir sur ce point p. 285.

82. SCOBIE 1986.

83. Voir par exemple SCHEIDEL 2009, p. 12 : « Lo Cascio 2006 seeks to make the case for a more optimistic perspective, arguably with rather limited success. », et inversement COURRIER 2014, p. 121 : « Ce dernier point a été magistralement tranché par E. Lo Cascio contre W. Scheidel [...] ».

### 1.2.1 La question des sources

Rappelons brièvement, avant d'examiner le contenu des débats qui opposent ces différents courants historiographiques, quelle est la nature des sources sur lesquelles ils se basent pour l'élaboration de leurs conclusions.

Dans les deux courants, les sources les plus largement utilisées sont les sources écrites et en premier lieu les témoignages littéraires. Parmi eux, ce sont les ouvrages des satiristes romains – Juvénal, Martial, Horace – qui sont le plus souvent cités et sollicités par les différents chercheurs, parfois, comme nous le verrons, sans prendre en compte la nécessaire tendance à l'exagération qui les caractérise. Toutes les sources littéraires permettant un éclairage sur la vie quotidienne des Romains font également l'objet d'un examen attentif : ainsi les correspondances de Cicéron et de Pline le Jeune, par exemple, mais aussi, pour une époque antérieure, les comédies de Plaute. Enfin, la plupart des travaux mentionnés sollicitent également les traités issus de la littérature technique : traités d'agronomie de Varron et Columelle, traités architecturaux de Vitruve et Frontin et, bien sûr, la colossale *Histoire Naturelle* de Pline l'Ancien. Toutes ces sources sont communes aux deux principaux courants historiographiques que nous présenterons ; nous verrons cependant que les principales divergences qu'elles suscitent portent d'une part sur le poids respectif de chacun de ces ouvrages par rapport au reste de la tradition littéraire, et d'autre part, sur le crédit à leur accorder. Outre les témoignages littéraires, les sources juridiques, quoique souvent bien postérieures à la période impériale ou propres à d'autres villes que Rome, sont aussi régulièrement utilisées pour la question de l'évacuation des ordures et de l'entretien de la voirie<sup>84</sup>.

À ces sources écrites viennent, quand cela est possible, s'ajouter des sources archéologiques (entrepôts et structures de stockage, vestiges d'installation hydrauliques...) susceptibles de témoigner de la vie quotidienne des Romains. Du fait du petit nombre de ces vestiges et de leur mauvaise conservation, la plupart des travaux qui seront cités recourent le plus souvent à des structures mises en évidence à Pompéi ou à Herculaneum<sup>85</sup> en montrant généralement une claire conscience des différences immenses qui pouvaient séparer le quotidien des habitants d'une petite ville campanienne de celui des Romains. Depuis quelques dizaines d'années, les ressources de l'archéologie funéraire et de l'anthropologie biologique permettent également de renouveler certaines approches de la mort de masse en milieu urbain, en mettant en évidence des pratiques funéraires spécifiques, ainsi que des organismes pathogènes considérés comme responsables des décès. C'est le cas par exemple des fouilles menées depuis 2005 dans la catacombe des Saints-Pierre-et-Marcellin par la Commission pontificale d'archéologie sacrée, le CNRS, l'École Française de Rome, l'Inrap et la Maison des Sciences de l'Homme d'Aquitaine, qui ont permis de mettre en évidence une sépulture de crise rassemblant plusieurs milliers d'individus dont le décès pourrait procéder d'une crise épidémique massive, ou de plusieurs épidémies se succédant

84. Voir notamment SALIOU 2003 qui, sur la question du nettoyage des rues dans l'Antiquité à Rome s'appuie principalement sur la Table d'Héraclée (*CIL* I<sup>2</sup>; *ILS* 6085; *FIRA* I, 13) et sur le Digeste, compilation d'extraits de jurisprudence réalisée au VI<sup>e</sup> siècle ap. J.-C. Voir également SCOBIE 1986, p. 408, à propos de la *lex Iulia Municipalis*.

85. SCOBIE 1986, p. 409, en particulier sur la question des latrines.

sur un temps rapproché. L'ensemble a été daté entre 28 et 132 de notre ère, cependant l'agent pathogène en cause n'a pas été déterminé à ce jour<sup>86</sup>.

Ces différentes sources sont ensuite généralement mises en relation avec des modèles établis à partir de situations mieux connues car plus récentes, comme nous avons pu l'observer, par exemple, sur la question du paludisme ou de l'impact des crues du Tibre. Cela conduit souvent les auteurs des différents travaux à recourir à de nombreuses comparaisons, parfois poussées, entre la situation sanitaire de la Rome de la fin de la République et du début de l'Empire et celle des différentes capitales européennes à l'époque moderne. Ainsi C. Courrier compare-t-il la gestion et l'évacuation des déchets dans la Rome républicaine à celle de Naples en 1787 en s'appuyant sur un passage de Goethe, dont il estime qu'il constitue la manière la plus juste de se représenter la situation effective de la Rome antique<sup>87</sup>. A. Scobie préfère quant à lui dresser une comparaison avec les villes de Londres et de Paris à l'époque moderne, dont la réalité est mieux connue<sup>88</sup>. Bien que souvent éclairantes, ces comparaisons ne sont pas sans risques : non seulement parce que notre connaissance de la situation sanitaire des métropoles européennes à l'époque moderne est elle aussi une reconstruction *a posteriori* et demeure à ce titre inexacte, mais également parce que la manière dont les Romains percevaient leur environnement et interagissaient avec lui n'a rien à voir avec l'époque moderne, comme nous aurons l'occasion de le voir.

Les discussions entre les représentants des différents courants historiographiques sont ainsi nourries par des divergences d'interprétations des sources littéraires, des évolutions dans les possibilités techniques d'analyse des sources archéologiques et par des interrogations concernant la mise en parallèle de l'ensemble de ces sources avec des modèles dont l'adéquation avec la situation antique n'est pas toujours évidente.

### 1.2.2 Rome, « ville fétide »

Dans ce contexte, les tenants de la thèse pessimiste s'appuient pour la plupart sur une tendance historiographique très marquée, représentée dans un premier temps par les articles de Z. Yavetz<sup>89</sup>, en 1958, puis de A. Scobie<sup>90</sup> en 1986, reprise et amplifiée plus tard dans les travaux de G. Storey<sup>91</sup>, W. Scheidel, et plus récemment encore, de R. Sallares.

Tous considèrent que le cas de la Rome antique et de son développement à la fin de la République et au début de la période impériale obéit à une loi démographique utilisée par les historiens pour rendre compte de l'évolution du peuplement des mégalo-poles européennes préindustrielles, qui répond au nom de *urban graveyard effect*. Cette « loi d'airain », universelle et immuable, veut que, dans la plupart des grandes villes préindustrielles, le taux de mortalité, dû en grande partie aux conditions de vie désastreuses, excédait le taux de natalité, de sorte que l'équilibre dé-

---

86. CASTEX, BLANCHARD et al. 2011.

87. COURRIER 2014, p. 116.

88. SCOBIE 1986, p. 417-418.

89. YAVETZ 1958.

90. SCOBIE 1986.

91. STOREY 1997.

mographique de la ville n'était assuré que par une immigration extérieure continue. La plupart des études citées *supra* cherchent donc à montrer que les conditions sanitaires déplorables dans lesquelles vivaient l'immense majorité des Romains et notamment de la plèbe étaient une des principales causes de ce taux de mortalité extrêmement élevé, en provoquant de manière quasi continue des épidémies qui mettaient en péril l'équilibre démographique de la ville.

Les problèmes sanitaires soulevés dans ce cadre et responsables, d'après les auteurs, de la plupart des épidémies, peuvent, comme le suggère C. Courrier<sup>92</sup>, être rassemblés selon trois axes principaux : la mauvaise qualité des logements et les conditions de grande promiscuité qui y régnaient, les défauts des systèmes d'adduction d'eau qui se traduisaient notamment par la contamination fréquente de l'eau potable et, enfin, l'état sanitaire général de la ville et de ses rues, envahies par les déchets et les cadavres. L'ensemble de ces conditions vaudrait finalement à l'*Vrbs* « une suprématie incontestée en tant que capitale de l'infection et de la maladie<sup>93</sup> ».

Le premier point, celui des difficultés liées au logement, est peut être celui qui se rapporte de plus loin à la question des pestilences romaines. Il ne concerne, du reste, que la partie la plus pauvre de la population urbaine, logée, au mieux, dans des *insulae* qu' A. Scobie qualifie d'« intolérable slums », forcée, au pire, de trouver refuge dans des cabanes de fortunes ou dans la rue<sup>94</sup>. Du fait de l'absence de législation en la matière – ou bien de son mépris – il semble que les risques d'effondrement ou d'incendie étaient fréquents dans ces bâtiments trop élevés et construits avec un souci d'économie plus que de sécurité : Juvénal<sup>95</sup> exprime ainsi dans sa troisième *Satire* sa crainte de voir son logis s'écrouler sur sa tête, ou bien partir en fumée. Une lettre de Cicéron adressée à Atticus, où celui-ci indique avoir attendu le dernier moment et l'effondrement de deux *tabernae* pour se préoccuper de l'entretien d'un immeuble qui lui appartenait<sup>96</sup>, semble enfin constituer une preuve de la parfaite indifférence des propriétaires de ces *insulae* envers les conditions de vie de leurs locataires et les dangers qu'ils étaient susceptible de courir<sup>97</sup>.

Plus préoccupante semble être, de notre point de vue, la question de la surpopulation de ces logements, surtout en ce qui concernait les derniers étages des *insulae*, où logeaient le plus souvent les familles les plus pauvres<sup>98</sup>. Cette idée est d'un maniement complexe puisque la notion de « surpopulation » est extrêmement subjective et déterminée en grande partie par les standards d'un lieu ou d'une époque et de la densité de population qui y est jugée comme acceptable – or nous ne savons presque rien de la sensibilité des Romains en la matière, qui a toutes les chances de différer largement de la nôtre. A. Scobie considère cependant que le montant élevé des loyers

92. COURRIER 2014, p. 28.

93. SCHEIDEL 2003, p. 158 : « its undisputed supremacy as the capital of infection and disease. »

94. SCOBIE 1986, p. 402-404.

95. Juv. III, 190-197.

96. Cic. Att. XIV, 9, 1-2.

97. COURRIER 2014, p. 30, répond à cette interprétation qu'il juge abusive : « une lecture attentive du passage en question permet de voir que jamais celui-ci ne mentionne le terme d'*insula* et que l'on ne peut en toute rigueur même pas être sûr qu'il s'agisse ici d'un immeuble collectif. »

98. SCHEIDEL 2009, p. 8 : « Many of its residents lived in crowded conditions that were conducive to unsanitary practices and infection. »



devait probablement pousser les familles les plus pauvres à s'entasser dans des pièces minuscules, sombres et mal aérées<sup>99</sup> dans les derniers étages des *insulae* afin de parvenir à payer leur loyer. Il cite à l'appui de cette hypothèse le témoignage de Valère-Maxime<sup>100</sup>, qui indique que seize membres de la *gens Aelia* vivaient ensemble dans une même *domuncula* – terme qu' A. Scobie comprend, au mieux, comme une petite maison, au pire, comme une cabane de fortune bâtie avec des matériaux de récupération. Martial, dans une de ses épigrammes, témoigne aussi de cette grande promiscuité en racontant qu'il peut, dans l'*insula* où il vit, serrer la main à son voisin en sortant simplement le bras par sa fenêtre<sup>101</sup>.

Nul doute, donc, dans ces conditions, que les épidémies devaient être fréquentes et que les maladies infectieuses devaient se répandre facilement et faire des ravages dans ces logements surpeuplés à l'hygiène douteuse. En outre, si la plupart des témoignages littéraires invoqués datent du début de la période impériale, deux passages de Tite Live semblent attester que ces *insulae* à étages existaient déjà au III<sup>e</sup> siècle av. J.-C.<sup>102</sup>, à la fin, donc, de la période sur laquelle nous nous concentrons.

Le deuxième point à traiter concerne le système d'adduction d'eau potable et ses défaillances présumées. Là encore, seule la fin de la période chronologique qui nous occupe se trouve concernée par ces préoccupations : Frontin, dans son traité *De aquis urbis Romae*, indique qu'avant la construction de l'*Aqua Appia* en 312 av. J.-C. puis de l'*Aqua Anionis* en 272 av. J.-C., les Romains s'approvisionnaient en eau potable grâce au Tibre et aux nombreuses sources présentes sur le site de Rome<sup>103</sup>. À la fin du IV<sup>e</sup> siècle av. J.-C., l'insuffisance de ces ressources ou bien la dégradation de la qualité des eaux du Tibre, suite à l'augmentation de la population à l'issue de la première guerre Samnite avaient, semble-t-il, rendu ces aménagements nécessaires. Pour les siècles précédents, nous n'avons à notre disposition aucune information sur la qualité des eaux qui étaient bues. On peut toutefois supposer que, dès cette époque, les eaux du Tibre, où se déversait déjà la *Cloaca Maxima*, devaient contenir un certain nombre d'agents pathogènes.

Or les sources de contamination de l'eau qui était acheminée grâce au système d'aqueducs pouvaient, d'après A. Scobie, être nombreuses, même hors du contexte des crues du Tibre. La première tient au fait que les fontaines où débouchaient ces aqueducs étaient généralement publiques et pouvaient donc être contaminées par l'ensemble de ceux qui en avaient l'usage. Par exemple le *Lacus Servilius*, édifié sur le forum en 125 av. J.-C., disposait, semble-t-il, d'une évacuation directe dans le conduit de la *Cloaca Maxima*, avec tous les risques sanitaires que suppose cette connexion directe entre eau potable et eaux usées<sup>104</sup>. Par ailleurs, une autre source de contami-

99. SCOBIE 1986, p. 428.

100. Val.-Max. IV, 4, 8.

101. Mart. I, 86.

102. Liv. XXI, 62, 3 ; XXXVI, 37, 2.

103. Frontin. *Aq.* I, 4-6.

104. SCOBIE 1986, p. 423. Le LTUR (*LTUR*, vol. 3, p. 172 s. *u. lacus servilius*) ne mentionne aucune évacuation de la sorte : du reste le parcours de la *Cloaca Maxima* longe la Basilica Iulia à l'est, alors que le *Lacus Servilius* était, lui, situé, à l'angle sud-ouest de la basilique, le long du *uicus Iugarius*.

nation possible provenait des canalisations en elles-mêmes, dont Vitruve précise qu'elles étaient parfois en plomb<sup>105</sup>, provoquant par là un risque de saturnisme – l'architecte romain conseillait d'ailleurs de recourir de préférence à des tuyaux en terre cuite, moins chers, plus faciles à réparer et moins nuisibles pour l'homme.

L'état sanitaire général de la ville et de ses rues constituerait enfin le point le plus inquiétant du point de vue du développement et de la transmission des maladies contagieuses. Sur cette question, toutefois, le tableau fort pessimiste dressé par A. Scobie a d'ores et déjà été corrigé et nuancé par des travaux ultérieurs et qui prennent en compte de nouvelles données archéologiques et épigraphiques<sup>106</sup>.

Le premier problème en la matière concerne la gestion des déchets de diverses sortes : déchets liés à l'activité quotidienne des habitations, boutiques et chantiers, mais aussi excréments humains et animaux. Si l'on admet avec P. Cordier que la quantité d'excréments produite chaque jour à Rome au début de la période impériale avoisinait les cinquante tonnes, on comprend mieux les difficultés que pouvait poser leur élimination et les nuisances sanitaires provoquées. S'il existait à Rome un système de drainage des eaux usées, les bâtiments privés n'avaient en effet nullement l'obligation, mais seulement la possibilité de s'y raccorder, si bien que la plupart se contentaient le plus souvent de puisards qu'il fallait curer régulièrement. En outre, même dans le cas des égouts, le risque d'engorgement et de débordement était réel et fréquent, ce qui peut expliquer pourquoi la plupart des propriétaires hésitaient à s'y raccorder. A. Scobie signale en outre qu'à Pompéi, pour des raisons de commodité, les latrines étaient le plus souvent situées dans la cuisine ou dans une pièce qui en était à peine séparée, favorisant ainsi les risques de contamination<sup>107</sup>.

P. Cordier insiste également à plusieurs reprises sur la complexité de la situation romaine en matière d'évacuation des déchets, étant donné que l'organisation de leur évacuation variait en fonction du statut juridique et de l'emplacement des zones de collecte : il rappelle par exemple qu'il semble qu'à la fin de la République, le droit romain n'avait pas encore réglementé la disposition et l'évacuation des immondices dans les propriétés privées<sup>108</sup>. De plus, lorsqu'un édit ou une réglementation est attestée à propos de la gestion des déchets dans l'espace public, sa rédaction semble généralement moins liée à un souci d'hygiène publique que de protection du caractère sacré d'un édifice<sup>109</sup>, ou d'indemnisation des passants blessés ou affectés par la chute de déchets<sup>110</sup>.

Il est vrai que la plupart des sources littéraires antiques dressent un portrait peu flatteur des conditions sanitaires romaines, en dépeignant le plus souvent une ville envahie par les déjections

105. Vitr. VIII, 7, 10-11

106. CORDIER 2003, p. 52.

107. SCOBIE 1986, p. 409.

108. CORDIER 2003, p. 53.

109. ILS 8207b (Vérone, *Suppl. Ital.* 1 n. 633); ILS 8202 = CIL VI 13740. Voir à ce sujet CORDIER 2003, p. 52, n. 18 et KOŁOSKI-OSTROW 2018, p. 57.

110. *Dig.* 9, 3, 6, 1. Le texte laisse penser que durant la nuit ou dans un lieu peu fréquenté il n'était pas expressément interdit de jeter ses ordures dans la rue par sa fenêtre.

et les déchets de toute sorte. Juvénal, dans un passage bien connu de ses *Satires*, invite ainsi ceux qui se rendent à un dîner à ne pas sortir sans avoir rédigé leur testament, de peur de recevoir sur la tête toute sorte de déchets jetés directement dans la rue par les fenêtres<sup>111</sup>. Phèdre, de même, en décrivant un chien « né au carrefour et élevé sur le fumier<sup>112</sup> » laisse également entendre que les déjections faisaient partie du décor familial des rues de Rome.

Mais l'aspect le plus glaçant du tableau apocalyptique de cette Rome fétide concerne sans doute la question de la gestion des cadavres d'humains et d'animaux dont les témoignages littéraires semblent attester la présence fréquente dans les rues de la ville, même en dehors des périodes d'épidémies. Suétone, dans sa *Vie de Néron*, rapporte ainsi qu'alors que l'empereur cherchait à quitter Rome à cause des troubles qui s'y développaient, son cheval, affolé par l'odeur d'un cadavre qui se trouvait au milieu de la route, l'avait désarçonné et jeté à terre<sup>113</sup>. Le même auteur rapporte aussi qu'alors que Vespasien était édile, un chien errant<sup>114</sup> lui apporta « d'un carrefour » une main humaine<sup>115</sup> : loin de provoquer horreur, surprise et dégoût, l'épisode fut interprété comme le signe que Vespasien aurait un jour l'État entre ses mains. Si le tableau général absolument désastreux dressé par A. Scobie à la fin des années 1980 a été sur certains points modéré et nuancé grâce à la prise en compte de récentes données archéologiques et épigraphiques, l'ensemble de ces considérations conduit néanmoins, aujourd'hui encore, de nombreux chercheurs à estimer que la ville de Rome était globalement fétide et malsaine, propice au développement de maladies de toute sorte, au point de rendre impossible toute forme d'équilibre démographique. Et W. Scheidel de conclure :

« My reading of the evidence suggests that life in Rome was probably nastier and certainly shorter than many historians are likely to appreciate and that, as a consequence, the urban plebs was a highly unstable body<sup>116</sup> »

Selon certains travaux, cette vision extrêmement pessimiste des conditions de vie à Rome reste donc valable et pertinente : il faudrait en outre y ajouter la malaria « hyperendémique » évoquée auparavant, responsable à elle seule de la majorité des décès, et dont A. Scobie et Z. Yavetz ne font pas mention.

### 1.2.3 Une vision plus optimiste des choses

Depuis le début du XXI<sup>e</sup> siècle cependant, un second courant historiographique, que W. Scheidel nomme « le modèle révisionniste », emmené notamment par E. Lo Cascio et C. Courrier, s'efforce cependant d'équilibrer la balance en apportant à ce débat des éléments nouveaux et

111. Juv. III, 268-277.

112. Phaed. I, 27, 11 : *triuio conceptus educatus stercore*.

113. Suet. *Ner.* XLVIII : *Equo autem ex odore abiecti in uia cadaueri consternato [...]*; « Or son cheval, effarouché à cause de l'odeur d'un cadavre abandonné dans la rue [...] » .

114. Sur la question des chiens errants et de leur rôle dans la dégradation des conditions sanitaires de Rome, voir SCOBIE 1986.

115. Suet. *Vesp.* V, 4.

116. SCHEIDEL 2003, p. 158.

susceptibles de tempérer cette représentation de la Rome antique et des conditions de vie qu'elle offrait à ses habitants.

Les critiques qu'ils formulent sur le compte des travaux précédemment cités concernent surtout l'usage des sources, et notamment des sources littéraires, sur lequel reposent les conclusions formulées. C. Courrier fustige ainsi le « crédit démesurément surévalué qui est accordé aux sources littéraires<sup>117</sup> » par A. Scobie, W. Scheidel ou R. Sallares. Il s'agit de fait d'un véritable problème méthodologique car le regard que les satiristes romains, dont procèdent la plupart des témoignages sur la question des conditions sanitaires à Rome, portent sur leur ville et sur ses habitants ne saurait être objectif : l'intention générale dans laquelle leur ouvrage est rédigé les pousse nécessairement à privilégier l'exceptionnel à l'habituel, le sensationnel à l'ordinaire, voire à exagérer volontairement certaines situations pour rendre le tableau plus piquant et plus provoquant<sup>118</sup>. Ainsi, les différents passages de Juvénal ou de Martial où sont décrites les rues de Rome et la vie dans les derniers étages des *insulae* ne sauraient être lus au premier degré, et encore moins érigés en une forme de généralité, comme s'ils rendaient effectivement compte de la vie quotidienne de chacun des habitants de Rome. La lecture de A. Scobie et, après lui, de W. Scheidel apparaîtrait donc entachée d'un important biais de confirmation, qui les pousserait à privilégier les sources littéraires aux sources épigraphiques et archéologiques et, parmi elles, les témoignages des satiristes à ceux des traités scientifiques ou médicaux<sup>119</sup>, afin de pouvoir ainsi accorder plus de poids aux passages allant dans le sens de l'hypothèse qu'ils défendent.

L'approche initiée par E. Lo Cascio et poursuivie par C. Courrier ne vise donc pas tant à remettre en cause les données établies au préalable et faisant de Rome une « ville tombeau<sup>120</sup> » qu'à les contrebalancer grâce à de nouvelles sources littéraires et archéologiques dont la présence permet de pondérer l'influence de la tradition satiriste. Surtout, ils s'efforcent de prendre en compte non seulement les aspects négatifs de la vie à Rome et les facteurs qui feraient d'elle une « ville fétide » mais également les éléments positifs, liés notamment à l'aménagement urbain, qui participent des conditions spécifiques de la vie à Rome et dont la prise en considération pourrait contrebalancer en partie les difficultés sanitaires et les inconvénients géographiques que nous avons pu relever. Il s'agit donc, suivant l'intuition d'E. Lo Cascio, de se pencher non pas sur les aspects négatifs de la vie à Rome mais sur les avantages que pouvaient présenter l'*Vrbs* et ses infrastructures pour ses habitants<sup>121</sup>.

Le premier de ces avantages ne semble pas vraiment pertinent pour la période chronologique traitée : il s'agit de l'institution des distributions frumentaires à Rome à partir de l'époque des Gracques, qui permettait à une partie de la plèbe (tirée au sort à partir de 46 av. J.-C.) de disposer chaque mois à prix réduit d'une quantité de blé allant de 3 à 4 *modii* par personne. Il

117. COURRIER 2014, p. 37

118. COURRIER 2014, p. 38.

119. Voir par exemple le cas de SCOBIE 1986, p. 406, qui, sur la question de l'insalubrité des *insulae* romaines écarte le témoignage de Vitruve comme étant biaisé mais se fie sans hésitation aux passages de Juvénal et Martial.

120. L'expression est de COURRIER 2014, p. 28.

121. LO CASCIO 2001, p. 192.

faut reconnaître qu'il s'agit là d'un avantage véritablement déterminant, qui garantit à ceux qui en étaient bénéficiaires un apport nutritionnel convenable et leur permet, en les déchargeant de cet achat, de consacrer leurs revenus à d'autres produits. Toutefois, cette institution ne datant, au plus tôt, que de la période des Gracques, l'avantage que représentaient ces distributions de blé pour ceux qui en étaient bénéficiaires ne saurait être pris en compte pour la période qui nous occupe.

À propos de l'alimentation de la plèbe romaine, on peut cependant s'appuyer sur d'autres conclusions de C. Courrier, qui considère que, dès le III<sup>e</sup> siècle av. J.-C., les pratiques alimentaires de la plèbe romaine étaient beaucoup plus diversifiées que celles de beaucoup d'autres populations. Sans entrer dans le détail de ces investigations très précises, qui visent à estimer quelle pouvait être la consommation annuelle moyenne d'un plébéien en huile, viande, vin et légumes, un certain nombre de signes indiquent que, dès le III<sup>e</sup> siècle av. J.-C., les autorités semblaient avoir à cœur de fournir à la plèbe du blé de bonne qualité et à un prix raisonnable. Un fragment des *Origines* de Caton transmis par Aulu-Gelle<sup>122</sup> indique ainsi que les tableaux du Grand Pontife portaient notamment mention du prix du froment et de ses évolutions. En outre, la présence importante de nombreux jardins aux alentours de Rome devait permettre un approvisionnement conséquent en légumes variés, dont Pline l'Ancien témoigne qu'ils constituaient à son époque une part importante de l'alimentation des plébéiens<sup>123</sup>.

Si l'on ajoute à ce tableau d'ensemble les témoignages de Tite Live évoquant une distribution de jarres d'huile dans chaque quartier préparée par les édiles curules en 217 av. J.-C.<sup>124</sup>, et de Varro qui évoque de mystérieuses distributions de pain organisées au début de la République dans le temple de Cérès pour ceux qui y avaient trouvé asile<sup>125</sup>, on peut, semble-t-il, raisonnablement considérer que la situation nutritionnelle générale de la plèbe de Rome pendant la période qui nous occupe était loin d'être catastrophique.

Sur la question de l'eau et de sa qualité, le bilan semble plus mitigé pour l'époque qui nous concerne. À partir de 312 av. J.-C., en effet, la construction des premiers aqueducs dut permettre à la majorité des habitants de Rome d'avoir accès à une eau potable de bonne qualité et en quantité raisonnable. Le traité de Frontin révèle ainsi un véritable souci de spécialisation dans l'usage des eaux, les plus pures devant être réservées à la boisson et celles de moins bonne qualité aux naumachies, aux bains ou aux foulons<sup>126</sup>. En outre, ce même traité indique que, dès l'époque républicaine, toute personne salissant volontairement l'eau des fontaines publiques était punie d'une amende de 10 000 sesterces, et que les édiles curules étaient chargés, dans chaque quartier

122. Gell. II, 28, 6. Voir COURRIER 2014, p. 73, n. 173.

123. Plin. *HN*. XIX, 52.

124. Liv. XXV, 2, 8. VIRLOUVET 1995 p. 43, note cependant qu'il s'agit d'un cas unique, insuffisant pour conclure que de telles distributions étaient régulièrement organisées.

125. Varro. *fr.* = Non. I, 44M (Lindsay 63). À propos des problèmes de texte et d'interprétation sur ce passage, voir VIRLOUVET 1995, p. 46-51, que ces difficultés conduisent à écarter ce texte de son étude sur les procédures de distribution de blé public.

126. Frontin. *Aq.* XI, 1; XCI, 1-3.

de nommer deux citoyens préposés à la surveillance des fontaines<sup>127</sup>, preuve de l'intérêt réel que portait l'administration à la qualité des eaux destinées au peuple romain.

Si ces nouvelles données semblent, dans une certaine mesure, permettre de relativiser l'idée selon laquelle les eaux acheminées jusqu'à la ville grâce au système d'aqueducs étaient probablement une source majeure de contamination pour ceux qui les consommaient et un vecteur de maladies infectieuses, elles ne concernent pas, cependant, la période qui précède. Frontin, au contraire, décrit en ces termes la situation de Rome avant l'installation des premiers aqueducs :

*Ne pereuntes quidem aquae otiosae sunt : ablatae causae grauioris caeli, munda uiarum facies, purior spiritus, quique apud ueteres semper urbi infamis aer fuit est remotus.*

(Frontin. *Aq.* LXXXVIII, 3 ; texte établi et traduit par P. Grimal, CUF)

« Même les eaux d'écoulement ne restent pas oisives ; les causes d'insalubrité de l'atmosphère sont enlevées, l'aspect des rues est propre, l'atmosphère plus pure et cet air qui du temps des Anciens, donna toujours mauvaise réputation à la ville a été chassé. »

Ce passage de Frontin atteste donc notamment que dès le I<sup>er</sup> siècle ap. J.-C., date de rédaction du traité, une forme de lien entre la qualité de l'eau et de son adduction et les conditions sanitaires générales qui régnaient dans la ville était clairement établi : la saleté des rues qui résultait, d'après l'auteur, de l'absence d'aqueducs provoquait directement une dégradation de la qualité de l'air responsable de maladies. Il est intéressant, de plus, de relever l'expression employée par Frontin pour évoquer les raisons de cette insalubrité des rues de Rome, les *causae grauioris caeli*. Le thème de la *grauitas caeli*, le caractère malsain de l'atmosphère, est en effet souvent évoqué par les historiens de notre corpus pour rendre compte de l'origine d'une peste ; Tite Live évoque ainsi, dans son récit des pestilences de 212 et 190 av. J.-C., l'insalubrité des lieux, en partie responsable du développement de la peste, en utilisant des expressions similaires : *locis natura grauibus*<sup>128</sup>, *ex grauitate loci*<sup>129</sup> ou bien *in loco graui*<sup>130</sup>. Même si Frontin, dans ce passage, ne parle directement ni de pestilences ni, de façon générale, d'aucune maladie, la présence de l'expression *grauior caelus* laisse donc penser qu'à l'époque de l'auteur la mauvaise qualité de l'eau et la saleté des rues, du fait de la corruption de l'atmosphère dont elles étaient la cause, pouvaient être liées, dans l'esprit des Romains, à la présence de maladies pestilentielles.

On y apprend de plus que Rome, avant ces aménagements, avait apparemment une réputation de ville insalubre, dont l'installation de ce système d'adduction d'eau lui aurait permis de se défaire. Il serait tentant, dans notre perspective, de prendre pour argent comptant cette remarque, que la baisse drastique du nombre de pestilences attestées à partir du I<sup>er</sup> siècle av. J.-C. semble corroborer. Mais en réalité il ne faut pas perdre de vue qu'il y a, dans cette partie du traité de Frontin, une claire volonté de louer l'œuvre de l'empereur Trajan<sup>131</sup>, tout en mettant en valeur l'importance de la charge du préposé à l'intendance des eaux, occupée par Frontin lui-même,

127. Frontin. *Aq.* XCVII, 6-7.

128. Liv. XXV, 26, 7.

129. Liv. XXV, 26, 13.

130. Liv. XXXVII, 23, 2.

131. Le chapitre concerné s'ouvre sur un véritable panégyrique adressé à l'empereur Trajan, dont l'œuvre est célébrée.

et la valeur du travail déjà accompli, en montrant les progrès qui en ont résulté pour la ville – quitte à les exagérer un peu. En outre, il n'écrit pas que Rome était effectivement insalubre avant l'installation des premiers aqueducs mais seulement qu'elle en avait la réputation. Il n'indique par ailleurs nulle part, pas même dans la partie de son traité consacrée à la situation de Rome dans les premiers siècles de son histoire, que l'eau y était alors de mauvaise qualité ou vecteur d'infections, mais écrit au contraire que l'eau du Tibre, des puits et des sources, qui était alors consommée par les Romains, avait la réputation de rendre la santé <sup>132</sup>.

On peut donc considérer qu'au moins à partir de la fin du IV<sup>e</sup> siècle ap. J.-C., l'eau mise à disposition des Romains était vraisemblablement abondante et rien n'indique qu'elle était de mauvaise qualité ou vecteur de maladies. Pour la période qui précède, les données sont insuffisantes pour permettre une quelconque conclusion. On peut seulement avancer l'idée que, pour que de tels aménagements en matière d'adduction d'eau soient rendus nécessaires au moment de la construction de l'*Aqua Appia*, l'eau mise à disposition du peuple devait faire défaut soit par sa qualité, soit par sa quantité.

Enfin, sur la question préoccupante de la saleté globale des rues et de l'évacuation des déchets de toute sorte, plusieurs données permettent de nuancer le tableau apocalyptique dressé au préalable.

Il convient ainsi de garder à l'esprit que le rapport des Romains aux déchets était probablement très différent du nôtre, non seulement parce que le volume produit devait être très inférieur à celui d'une ville contemporaine <sup>133</sup>, mais aussi parce que le seuil de sensibilité de la population, et notamment de sensibilité olfactive, devait différer largement du nôtre <sup>134</sup>. De plus, la part de recyclage et de réutilisation devait sans doute être très importante, notamment en ce qui concerne les déjections humaines. E. Rodriguez-Almeida considère ainsi que la *Forma Urbis Romae* témoigne que, même à l'époque sévérienne, certains quartiers de la ville, tel l'Esquilin, par exemple, où les habitations étaient séparées par des jardins cultivés et des cours, étaient encore très ruraux, si bien que les déjections devaient sans doute y être récupérées pour des usages agricoles. Il démontre de même que la majeure partie des déchets culinaires, des déblais de construction et même du trop-plein débordant des fontaines devait faire l'objet d'une réutilisation, de sorte que, à l'en croire, seule une infime partie des déchets produits – ceux qui ne pouvaient en aucune manière être réemployés – devaient venir joncher le pavé des rues de Rome. Ce qui nous apparaît comme étant un déchet n'en était donc pas nécessairement un aux yeux des Romains.

La position globale de ce second courant historiographique est donc assez claire, et C. Courrier la résume parfaitement :

« Il est éminemment erroné d'affirmer sans nuance que "la" plèbe de Rome était pauvre, sous-alimentée qu'elle avait accès à une eau contaminée ou encore qu'elle vivait dans des

132. Frontin. *Aq.* IV.

133. RODRIGUEZ-ALMEIDA 1999, p. 126-127.

134. COURRIER 2014, p. 106.

habitations de fortune où se mêlaient maladies et promiscuité. [...] Il est tout aussi faux de penser que cette plèbe vivait dans des conditions d'hygiène si précaires que Rome aurait été comme un "trou noir" démographique<sup>135</sup>. »

### 1.3 De la géographie médicale à la géographie religieuse

Quelle conclusion tirer de la confrontation de ces deux positions si radicalement opposées ? Doit-on penser, finalement, que la ville de Rome constituait, pour ceux qui y résidaient, un environnement fétide et particulièrement propice au développement d'épidémies ?

La perplexité est d'autant plus grande que ces deux avis opposés sur la situation sanitaire à Rome à la fin de la période républicaine aboutissent à deux manières très différentes de comprendre le rôle des épidémies dans le développement de Rome et l'évolution de la situation démographique de la ville. Les représentants du courant que nous qualifierions de pessimiste ont en effet tendance à soutenir que ces maladies, rendues inévitables par l'insalubrité de la ville, étaient omniprésentes et très meurtrières, de sorte que l'espérance de vie des Romains aurait été très brève et le solde naturel négatif, rendant ainsi nécessaire une immigration constante afin de maintenir le niveau global de la population – conformément au modèle de l'*urban graveyard effect*.

Les tenants de la thèse « optimiste » considèrent en revanche que la population de Rome était, de manière générale, en bonne santé notamment grâce aux conditions de vie relativement exceptionnelles dont elle jouissait. Exposée, dès sa naissance, aux divers agents pathogènes, et notamment à *P. falciparum*, elle devait en outre présenter une certaine résistance aux épidémies saisonnières qui ne la frappaient sans doute pas de manière trop importante. La mortalité due à des maladies hyperendémiques ou à de graves épidémies devait en revanche concerner plus particulièrement les migrants arrivés de fraîche date et qui n'avaient pas encore pu développer d'immunité. En terme de démographie, cette hypothèse conduit notamment C. Courrier à préférer au modèle de l'*urban graveyard effect* celui de l'*urban migration*<sup>136</sup> : si le taux de mortalité demeure élevé dans la ville, ce n'est pas du fait de la population qui y est implantée depuis longtemps et a pu, de ce fait, développer une forme de résistance, mais plutôt à cause de l'immigration continue des populations nouvelles venues s'installer dans l'*Vrbs*. Si des phases d'hyperendémie ou des graves épidémies pouvaient bien sûr survenir régulièrement, elles ne devaient pas, en revanche, constituer un modèle structurel d'explication de l'évolution de la démographie romaine.

Ces différentes manières de concevoir la situation sanitaire à Rome ont également des conséquences sur le crédit apporté aux différents récits de pestilences de notre corpus et sur l'évaluation de l'exhaustivité du relevé des épidémies qui frappent Rome à partir de sa fondation légendaire. Les tenants du modèle pessimiste ont ainsi tendance à considérer que les sources

135. COURRIER 2014, p. 116.

136. Ce modèle fut notamment développé dans les années 1970 par A. Sharlin. Voir notamment son article « Natural decrease in early modern cities : a reconsideration », *Past and Present : a Journal of Historical Studies*, 1978, n°79, p. 126-138. Sur ce modèle et les raisons pour lesquelles il semble pouvoir s'appliquer à la Rome républicaine, voir COURRIER 2014, p. 122-123.



historiographiques sont imprécises et les relevés nécessairement incomplets au vu de l'état de dégradation avéré de la situation sanitaire dans la ville <sup>137</sup>. Ceux qui s'attachent plutôt au modèle optimiste, au contraire, ne considèrent pas que ces relevés soient nécessairement incomplets au regard des nombreux aménagements réalisés afin d'assainir la ville, et étant donné que la population romaine était sans doute immunisée contre la plupart des maladies les plus répandues.

Face à cette aporie, les sources antiques nous invitent, semble-t-il, à modifier notre perspective générale. Plutôt que de projeter sur ce que nous pouvons reconstituer de la réalité de la Rome républicaine des questionnements anachroniques auxquels les sources, qu'elles soient littéraires ou archéologiques, ne peuvent apporter de réponse, on peut ainsi se demander ce qui pourrait nous laisser penser que, dès les périodes les plus anciennes de l'histoire de Rome, un lien entre pestilences et environnement, quelle que soit sa nature, était effectivement ressenti.

Il faut, pour ce faire, en revenir à une évidence qui ne nous frappe plus nécessairement aujourd'hui : à Rome, la gestion des différents domaines de la vie urbaine fut d'abord rattachée à des sanctuaires et tous les aspects relevant de la gestion et de l'administration de la ville étaient en premier lieu placés sous l'autorité d'une divinité. Nous nous proposons donc, pour conclure cette réflexion, d'examiner l'emplacement dans la ville de Rome des sanctuaires dédiés aux différentes divinités guérisseuses auxquelles les sources littéraires indiquent que les Romains faisaient appel lors des différentes pestilences, en nous demandant notamment si ceux-ci coïncident d'une manière ou d'une autre avec ce que nous avons pu connaître, par ailleurs, de la « géographie médicale » de la ville. Cela nous ouvre également une nouvelle voie pour essayer de comprendre comment les maladies pestilentielles s'inscrivaient dans l'espace rituel de la ville de Rome.

Nous nous attacherons donc dans ce cadre aux sanctuaires d'Apollon *medicus* et d'Esculape, dont Tite Live rapporte que le culte aurait été introduit à Rome à l'occasion d'épisodes de pestilences, respectivement en 433 et en 293 av. J.-C <sup>138</sup>, mais aussi à celui de Salus, dont le même historien rapporte qu'elle fut honorée aux côtés d'Apollon et d'Esculape lors d'un épisode de peste <sup>139</sup> en 181 av. J.-C. Nous prendrons également en compte deux autres divinités – Verminus et Febris <sup>140</sup> – que les sources littéraires ne mentionnent pas expressément comme étant liées à des périodes ou à des épisodes de pestilences, mais que leurs histoires et leurs attributions rattachent néanmoins à ces fléaux.

137. SCHEIDEL 2009, p. 7.

138. Voir. Liv. IV, 25, 3-6; X, 47, 6; XI, 3.

139. Liv. XL, 37, 2.

140. Nous laissons ici volontairement de côté le cas de Méfitis, déesse souvent associée aux vapeurs et aux émanations qui proviennent des volcans ou des marécages. F. Coarelli a en effet bien démontré que cette déesse à la fois cosmique et chtonienne, introduite à Rome durant les Guerres Samnites, était particulièrement associée aux lieux qui sont conçus comme des points de communication entre le monde infernal et le monde terrestre, comme le montre l'emplacement d'un des principaux sanctuaires qui lui est dédié, à Ampsanctus. Son sanctuaire à Rome, situé sur la partie Nord-Ouest du mont Cespianus, est entouré d'un bois sacré : son culte y est intimement lié à celui de Junon Lucina, dont le temple se trouve tout proche. COARELLI 1998. Nous n'abordons pas non plus le cas du sanctuaire de *Minerva Medica* et de l'important dépôt votif qui y serait peut-être associé en raison de trop grandes incertitudes concernant la localisation temple en question et son rapport avec les ex-voto anatomiques dont il n'est pas sûr, par ailleurs, qu'ils proviennent tous de la même zone. Sur ces problèmes voir *LTUR*, vol. 3, p. 255-256, s. u. *Minerva Medica, Tempio* et HÄUBER 2014, p. 110 et sq.

### 1.3.1 Apollon Medicus, Esculape et Salus

Le culte d'Apollon semble avoir été introduit à Rome antérieurement à la période républicaine<sup>141</sup> : avant même l'existence du premier temple, il existait sur les *Prata Flaminia* une aire qui lui était vraisemblablement dédiée, probablement un sanctuaire à ciel ouvert comportant un autel<sup>142</sup>, que Tite Live nomme *Apollinar*<sup>143</sup>. Dans une notice qui témoigne de l'importance précoce du culte d'Apollon à Rome, l'historien rapporte qu'en 449 av. J.-C., les consuls convoquèrent le sénat sur le lieu de l'*Apollinar* – au lieu du champ de Mars, où les sénateurs se plaignaient d'être réunis au milieu des soldats.

En 433 av. J.-C., à la suite d'une violente peste, un temple fut voué à Apollon *medicus* « pour la santé du peuple<sup>144</sup> », et dédié deux ans plus tard, en 431 av. J.-C., par le consul Cnaeus Julius<sup>145</sup>. L'emplacement de ce premier temple d'Apollon à Rome est indiqué par plusieurs sources littéraires<sup>146</sup> : Tite Live précise qu'il se situe *in pratis Flaminiiis*<sup>147</sup>, « sur les prés flamiens », Cassius Dion ajoute qu'il se situe près du Capitole<sup>148</sup>. Asconius, dans son commentaire au discours de Cicéron *In toga candida*, affirme, par ailleurs, que le temple d'Apollon *medicus*, qui était à l'époque de Cicéron le seul temple d'Apollon à Rome, se trouvait « à l'extérieur de la porte Carmentale, entre le marché aux légumes et le cirque de Flaminius<sup>149</sup> ». Pline l'Ancien, enfin, indique que le temple d'Apollon se situe près du portique d'Octavie<sup>150</sup>. L'ensemble de ces éléments de localisation porte à croire que le premier temple d'Apollon à Rome fut érigé au même endroit que le précédent lieu de culte, l'*Apollinar*, dans le lieu même où fut construit, en 17 av. J.-C., le théâtre de Marcellus<sup>151</sup>, sur le bord du Tibre, au sud du Champ de Mars. Il fut ensuite reconstruit et restauré en 353 av. J.-C. suite aux invasions gauloises, puis par Sosius, à la fin du premier siècle av. J.-C.

Le contexte de la construction du premier temple d'Apollon à Rome ne constitue, comme nous le verrons<sup>152</sup>, que l'un des éléments en faveur d'un lien important entre les maladies pestilentielles et le culte d'Apollon dans la Rome républicaine.

141. GAGÉ 1955, p. 19 *et sq.*; *LTUR*, vol. 1, p. 48, s. u. *Apollinare*.

142. COARELLI 1997, p. 377.

143. Liv. III, 63, 7.

144. Liv. IV, 25, 3 : *Aedis Apollini pro ualetudine populi uota est*; « Un temple fut voué à Apollon pour la santé du peuple ».

145. Liv. IV, 29, 7.

146. L'ensemble de ces références textuelles sont disponibles dans : *LTUR*, vol. 1, p. 49, s.u. *Apollo Aedes in circo*.

147. Liv. III, 63, 7.

148. DC. XII, frag. 50. 1 : ὅταν κεραυνὸς ἐς τὸ Καπιτώλιον πλησίον Ἀπολλωνίου κατασκήψη : « Chaque fois que la foudre s'abat sur le Capitole, près du temple d'Apollon. » (texte établi par H. B. Foster, Loeb Classical Library).

149. Ascon. tog. cand. 19 : *sed illam demonstrari quae est extra portam carmentalem inter forum holitorium et circum flaminium. Ea enim sola tum quidem Romae Apollinis Aedes*; « mais il est question de celui qui se trouve à l'extérieur de la porte Carmentale, entre le marché aux légumes et le cirque de Flaminius » (texte établi et traduit par R. G. Lewis, Oxford University Press, 2006.).

150. Plin. HN. XXXVI, 34.

151. August. 21, 1.

152. Voir p. 398.

La tradition littéraire<sup>153</sup> rapporte qu'Esculape, fils d'Apollon, aurait quant à lui été introduit à Rome à la suite d'une grave peste s'étant déclarée en 293 av. J.-C. Sur le commandement des livres Sibyllins, consultés pour l'occasion, une ambassade aurait été envoyée à Épidaure afin d'en rapporter le dieu de la médecine : elle revient à Rome sur un navire emportant à son bord un serpent, symbole et personnification du dieu. À l'arrivée à Rome, le serpent quitta le navire pour rejoindre les eaux du Tibre et se dirige vers l'île Tibérine.

C'est là que fut érigé, en conséquence, le seul sanctuaire d'Esculape jusqu'à la période impériale, où le dieu était honoré avec sa mère Coronis et sa parèdre Hygie, et qui lui fut dédié le 1<sup>er</sup> janvier 291 av. J.-C. Le sanctuaire était vraisemblablement situé à la pointe Sud-Est de l'île, où se trouve aujourd'hui l'église San Bartolomeo<sup>154</sup>. Le temple d'Esculape, lié au Tibre par la légende de l'arrivée du serpent à Rome mais surtout, comme nous le verrons, en raison des soins médicaux qui y étaient pratiqués, se trouvait donc situé à quelques centaines de mètres à peine du temple d'Apollon *medicus*.

Le temple de Salus n'est pas lié de façon aussi directe à la question des pestilences romaines, quoique Tite Live rapporte que la déesse ait été sollicitée, aux côtés d'Apollon et d'Esculape, lors d'une peste en 181 av. J.-C.

Il devait exister, dès l'époque archaïque, un *fanum* dédié à Salus sur le Quirinal<sup>155</sup>, où fut érigé un temple, entre 306 et 302 av. J.-C., suite au vœu prononcé par C. Iunius Bubulcus Brutus en 311 av. J.-C., lors d'une bataille contre les Samnites<sup>156</sup> : en cela, le culte de Salus à l'époque républicaine illustre bien la façon dont les problématiques de la *ualetudo* et de la *uictoria* sont intimement liées dans les cultes liés à la préservation de la *res publica romana*, comme nous aurons l'occasion de le montrer par ailleurs.

Le temple, orné de fresques réalisées par Fabius Pictor<sup>157</sup>, était vraisemblablement situé sur l'un des quatre sommets du Quirinal, la *collis Salutaris*, c'est-à-dire sur la partie centrale du Quirinal<sup>158</sup>, à proximité immédiate du tracé de la muraille servienne et de la *porta Salutaris*<sup>159</sup>, qui s'ouvrait probablement au Nord-Ouest de la colline.

153. Sur l'arrivée d'Esculape à Rome et son voyage depuis Épidaure, voir : Liv. *Perioch.* 11 ; Liv. XXXIX, 11, 1 ; Str. XII, 5, 8 ; Ov. *M.* 15, 622-744 ; Val.-Max. 1, 8, 2 ; Plin. *HN.*, 29, 72... Sur l'ensemble de ces récits voir p. 403.

154. Il ne reste aujourd'hui que très peu de vestiges de ce temple. On trouve au niveau de la pointe de l'île, sous le niveau du sol de l'église, un bas-relief représentant un caducée ainsi que le serpent d'Esculape. Dans l'église San Bartolomeo se trouve également un puits d'époque médiévale, qui pourrait coïncider avec une source antique. Voir *LTUR*, vol. 1, p. 21, s. u. *Aesculapius, aedes, templum*.

155. *LTUR*, vol. 4, p. 230, s. u. *Salus, Ara*.

156. Liv. IX, 43, 25.

157. Plin. *HN.* XXXV, 4, 19. Voir *LTUR*, vol. 4, p. 229, s. u. *Salus, aedes*.

158. Entre la *Via della Dataria* et la *Via delle Quattro Fontane*. Voir *LTUR*, vol. 4, p. 180, s. u. *Quirinalis Collis* et p. 230, s. u. *Salus, aedes*.

159. Oros. *Hist.* IV, 4, 1, signale qu'en 275 av. J.-C., le sanctuaire de Salus fut pulvérisé par la foudre, de même qu'une partie de l'enceinte.

### 1.3.2 Verminus et Febris

Contrairement à Apollon, Esculape et Salus, le dieu Verminus n'est pas cité par les historiens antiques comme étant lié spécifiquement à un épisode de peste. Un autel lui fut cependant dédié dans le courant du II<sup>e</sup> siècle av. J.-C. par le duumvir A. Postumus Albinus<sup>160</sup>, dont on sait par ailleurs qu'il avait été consul en 180 av. J.-C.

A. Degrassi<sup>161</sup> émet l'hypothèse que la dédicace de l'autel à Verminus intervint pour tenter de mettre fin à une épizootie, plus précisément une *uerminatio*<sup>162</sup>, qu'il identifie à l'épisode évoqué par Tite Live pour l'année 174 av. J.-C.<sup>163</sup> : d'après ce récit, Rome aurait alors été frappée par une peste touchant d'abord les bovins puis, l'année suivante les humains. Tite Live indique en outre qu'un vœu aurait été prononcé à cette occasion sur le forum pour assurer la santé du peuple<sup>164</sup>. Dans les faits, aucun indice textuel ne permet cependant d'affirmer que l'autel de Verminus fut bien dédié à l'occasion de cet épisode de peste, puisque Tite Live ne mentionne, dans sa description, ni le dieu ni son autel : le terme *uerminatio* n'est pas non plus employé dans le passage concerné, où la maladie est désignée sous le terme générique de *pestilentia*. Toutefois, la concordance chronologique, d'une part, le fait que la dédicace de l'autel soit liée au collège des *duumviri*, d'autre part, rendent cette identification plausible : l'autel de Verminus aurait alors été dédié pour éloigner des bestiaux – et peut-être des hommes – une maladie pestilentielle.

L. Chioffi<sup>165</sup> considère que cet autel de Verminus était probablement situé, à l'origine, à l'endroit même où il a été retrouvé : au Nord-Est de la ville, non loin de la *Porta Viminalis* et, là encore, sur le tracé de la muraille servienne, en un lieu qui se trouve aujourd'hui à proximité du Ministère des Finances italien.

*Febris* est, à Rome, la divinité qui est la personnification de la fièvre, qu'elle est capable de causer comme de guérir : il s'agit donc aussi d'une divinité guérisseuse que les Romains, d'après Valère-Maxime, vénéraient « pour quelle fasse moins de mal<sup>166</sup> », en apportant dans le sanctuaire « les remèdes qu'on avait appliqués aux malades<sup>167</sup> ».

L'existence d'un culte de *Febris* sur le Palatin est attestée par de nombreux auteurs de la fin de l'époque républicaine. Parmi eux, seul Valère-Maxime considère que les sanctuaires consacrés à la déesse étaient au nombre de trois : l'un sur le Palatin, l'autre « sur la place où se trouvent les monuments de Marius », le dernier enfin au sommet du *uicus longus*<sup>168</sup>. De ces trois lieux de

160. CIL VI 3732 : Vermino / A(ulus) Postumius A(uli) f(ilius) A(uli) n(epos) Albi(nus) / duo(m)uir lege Plaetoria. Sur le dédicant de cet autel, voir également MUENZER 1939.

161. A. DEGRASSI 1962, p. 337.

162. C'est-à-dire une infection parasitaire touchant particulièrement les bovins. Voir Plin. *HN*. XXVIII, 180 ; XXX, 144, utilise ce substantif pour désigner une infection parasitaire touchant en particulier les bovins.

163. Liv. XLI, 21, 5.

164. Liv. XLII, 2, 7.

165. *LTUR*, vol. 5, p. 122, s. u. *Verminus, ara*.

166. Val.-Max. II, 5, 6 : *Febrem autem ad minus nocendum templis colebant*. « C'est, au contraire, pour qu'elle fasse moins de mal, qu'ils honoraient Febris dans des temples. »

167. Val.-Max. II, 5, 6 : *in eaque remedia quae corporibus aegrorum adnexa fuerant deferebantur* ; « on y apportait les remèdes qui avaient été appliqués au corps des malades ».

168. Val.-Max. II, 5, 6.

culte présumés, celui du Palatin devait être le plus important car il est le seul à être mentionné par d'autres sources littéraires, et notamment par Cicéron, qui évoque son caractère très ancien <sup>169</sup>.

La position exacte de ce *fanum* à ciel ouvert n'a pas été précisément déterminée. L'hypothèse de F. Coarelli <sup>170</sup> est que l'emplacement du sanctuaire de Febris sur le Palatin se trouvait à proximité du *uicus Salutaris* : la forme *Salutaris* serait alors un adjectif au génitif singulier, qualifiant la divinité médicale <sup>171</sup> dont le sanctuaire était situé à proximité du *uicus* en question. F. Coarelli propose d'identifier cette divinité à Febris, et émet en conséquence l'hypothèse que le *fanum Febris* aurait été situé au niveau de l'angle sud-est ce qui serait, plus tard, les *horrea Vespasiani*, édifiées, sous le règne de Vespasien, sur la zone du forum, à l'est de l'*Atrium Vestae* <sup>172</sup>.

Les différents lieux de cultes évoqués peuvent donc être positionnés sur une carte de la manière suivante (figure 6).

### 1.3.3 Des lieux malsains dans la cité

À Rome, l'emplacement des sanctuaires des divinités guérisseuses liées aux maladies pestilentielles ne doit donc rien au hasard : au contraire, leur situation dans la ville de Rome nous en dit plus sur la façon dont les Romains concevaient le lien entre ces maladies et la géographie de leur ville. La carte ci-contre met en effet en évidence une conscience probablement très ancienne de la nature malsaine de certains lieux pour l'homme, contre laquelle la présence des différents sanctuaires évoqués permettait vraisemblablement de lutter. Trois zones principales se dégagent : les rives du Tibre situées au niveau de l'île Tibérine, *extra urbem*, incluant les *Prata Flaminia*, où se trouvent les temples d'Apollon et d'Esculape (en bleu sur la carte) ; la partie centrale de la vallée du Vélabre entre le Palatin et le Capitole, à l'intérieur de la ville (en vert sur la carte) ; à partir du milieu de la République, enfin, la zone située au nord de la muraille servienne, entre la *Porta Salutaris* et la *Porta Viminalis* (en rouge sur la carte).

La présence des temples d'Apollon et d'Esculape en bordure du Tibre peut s'expliquer par plusieurs facteurs. On a vu, d'abord, quel rôle néfaste le Tibre pouvait jouer dans l'écologie de la cité romaine, notamment lors de ses crues aussi spectaculaires que récurrentes. La présence du temple d'Apollon *Medicus* sur ces rives pourrait laisser penser qu'un lien existait effectivement, dans l'esprit des anciens, entre la proximité des eaux du fleuve et la présence de maladies, et en particulier de pestilences <sup>173</sup>. En ce sens, il est également vraisemblable de penser qu'un rapport était fait, dès la fin du V<sup>e</sup> siècle av. J.-C., entre la saison estivale et le développement de maladies pestilentielles : la date choisie pour le *dies natalis* du temple d'Apollon *Medicus*, le 13 juillet, qui marque également le début de la célébration des *ludi Apollinares*, se trouve en effet correspondre

169. Cic. *Leg.* II, 28 ; *Nat.* III, 63 ; Sen. *Apoc.* 6 ; Plin. *HN.* II, 16.

170. COARELLI 2012, p. 123-126 et 192-194.

171. *LTUR*, vol. 5, s. *u. uicus Salutaris*, p. 188. C. Lega indique en ce sens que si le nom du *uicus* avait été lié à la divinité *Salus*, il se serait alors plus probablement nommé *uicus Salutis*. Parmi les autres divinités pouvant correspondre à cette épithète, le *LTUR* évoque aussi Apollon, dont le temple était situé à proximité.

172. Sur l'identification du *uicus salutaris* à la *uia Nova*, voir COARELLI 2012, p. 124.

173. GAGÉ 1955, p. 72.

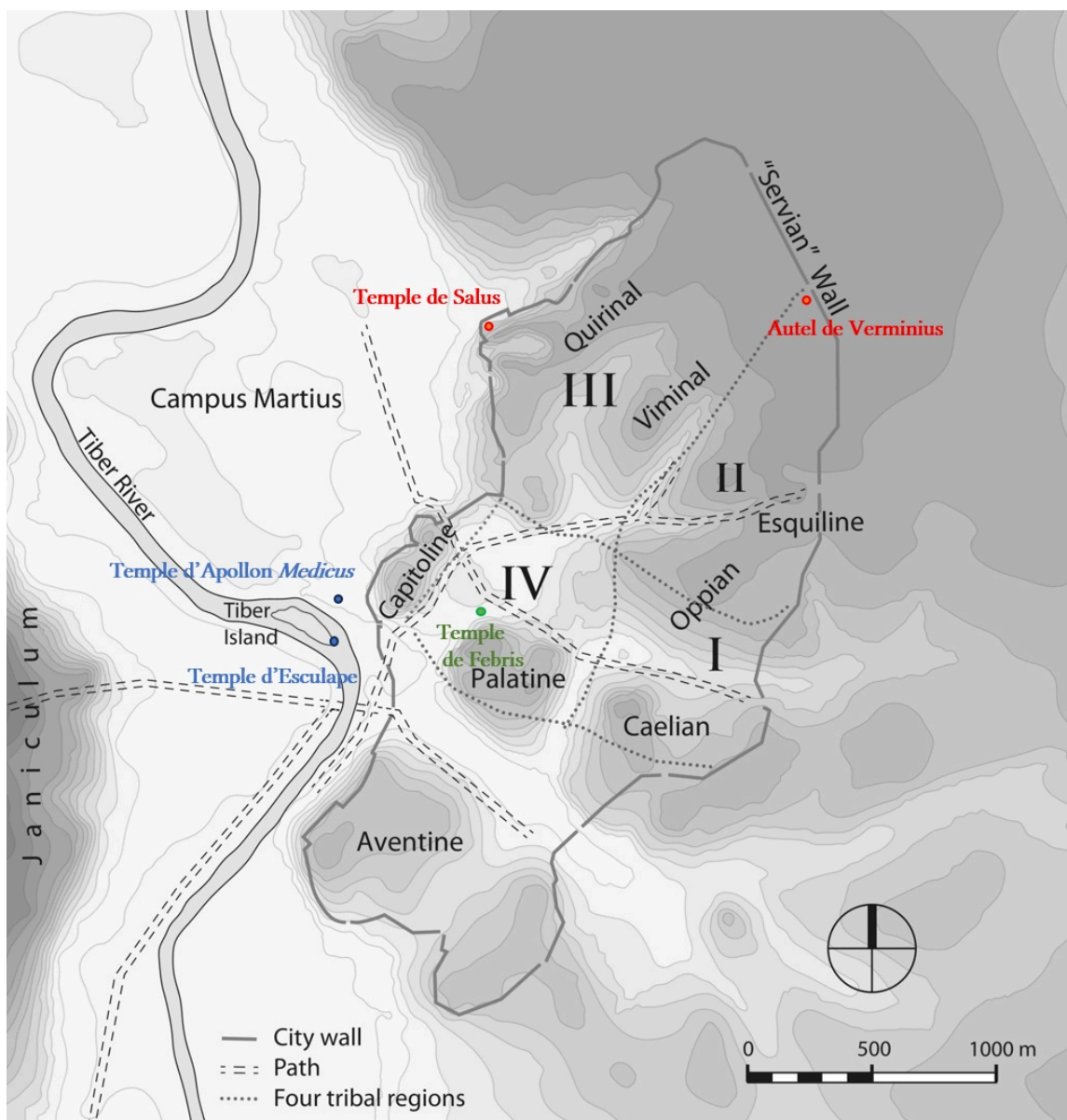


FIGURE 6 – Emplacement des différents lieux de culte dédiés aux divinités liées aux pestilences dans la Rome républicaine d’après FAVRO et YEGÜL 2019, figure 1.1, p. 5.

au moment de l’année où les courbes établies par W. Scheidel situent le début de la forte augmentation des décès à Rome : la chaleur romaine, favorisant les pestilences, rendrait donc d’autant plus nécessaire les rites destinés à y mettre fin <sup>174</sup>.

Mais l’eau du Tibre était aussi, dans le cadre de certains rituels, comme nous aurons l’occasion

174. GAGÉ 1955, p. 76 : l’auteur considère, parmi les trois dates apolliniennes qui apparaissent sur les calendriers impériaux, que celle-ci est de loin la plus probable. Le 23 septembre correspondrait au *dies natalis* du temple d’Apollon situé sur les *Prata Flaminia* à l’issue de sa reconstruction par Sosius avant la bataille d’Actium. Le 9 octobre marquerait quant à lui l’anniversaire du nouveau temple dédié à Apollon par Auguste et construit sur le Palatin.

d'y revenir <sup>175</sup>, considérée comme un remède face à certaines maladies. Les nombreux ex-voto anatomiques retrouvés sur les bords du Tibre lors des grands travaux d'aménagement réalisés à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle, et dont J. le Gall a bien démontré que certains n'étaient pas destinés à Esculape mais au Tibre lui-même <sup>176</sup>, ont permis de mettre en évidence que les eaux du fleuve avaient, aux yeux des Romains, des vertus curatives et purificatrices très anciennes. Elles jouent, de plus, un rôle central au sein du sanctuaire d'Esculape situé sur l'île Tibérine, dont un fragment de Festus justifie l'emplacement dans la mesure où « c'est surtout grâce à l'eau que les médecins soutiennent les malades <sup>177</sup> ».

L'emplacement du temple de *Febris* au cœur du Vélabre – si l'on souscrit, du moins, à l'hypothèse de F. Coarelli – ne semble pas étonnant non plus : le lieu est, dès la plus haute Antiquité, réputé marécageux et malsain, comme en témoignent les sources littéraires citées *supra* <sup>178</sup>. L'emplacement du temple de *Febris*, tout comme celui des temples d'Apollon et d'Esculape, laisse donc penser que, dans l'esprit des Romains, les divinités chargées de les protéger d'une peste, étant souvent les mêmes que celles qui pouvaient en être à l'origine, devaient donc nécessairement résider au sein même ou à proximité immédiate du lieu d'où semblaient provenir ces maladies. La perception que les Romains avaient de leur environnement et en particulier des zones considérées comme néfastes ou malsaines – que celles-ci soient situées *intra* ou *extra urbem* – se traduirait donc, d'après cette hypothèse, à travers l'implantation des sanctuaires dédiés aux divinités guérisseuses. Ainsi, leur position révèle que la manière dont les maladies pestilentielles s'inscrivent dans l'espace rituel de la ville de Rome semble en général coïncider avec l'idée que nous pouvons nous faire aujourd'hui, sur la base de critères tout autres, des lieux considérés comme sains ou malsains dans la cité romaine.

L'emplacement des temples de Salus et Verminus semble relever d'une autre problématique : tous deux sont en effet situés à proximité immédiate de la muraille servienne, érigée pour défendre la ville des attaques extérieures. Ces différents lieux de cultes auraient alors pu avoir pour fonction de protéger Rome de la maladie conçue comme une puissance par nature extérieure et radicalement étrangère à la cité, la muraille servienne étant en quelque sorte doublée par une deuxième enceinte formant une protection religieuse qui devait empêcher le mal de pénétrer à l'intérieur de la ville <sup>179</sup>. On pourrait alors émettre l'hypothèse que d'autres autels semblables à celui de Verminus devaient être présents le long de la muraille servienne, destinés à assurer la protection de la ville contre toutes les menaces venues de l'extérieur – et en particulier contre les maladies pestilentielles, dont on verra qu'elles sont souvent présentées par les historiens comme des maladies en mouvement, que leur progression menaçante mène des espaces extérieurs à la ville vers son centre.

175. Sur le rôle de l'eau du Tibre dans les rites pratiqués en temps de peste, voir p. 405.

176. LE GALL 1953b, p. 72-73.

177. Festus, p. 98L : *quod aegroti a medicis aqua maxime sustentur*.

178. Voir sur ce point p. 61 *et sq.*

179. Cette hypothèse est formulée par GRANDAZZI 2017, p. 460-461.

La façon dont les Romains perçoivent les maladies pestilentielles en lien avec leur environnement en apparaît d'autant plus subtile. L'emplacement des lieux de culte dédiés aux divinités liées à des pestilences révèle en effet que, tout en étant étroitement associées à des lieux considérés comme malsains du fait de leur nature basse et marécageuse – que ceux-ci soient situés à l'intérieur ou à l'extérieur de la muraille de la ville – elles constituent également une puissance extérieure à la cité, dont celle-ci cherche à se protéger comme de l'attaque d'un ennemi. La « géographie médicale » de la ville de Rome est donc avant tout, à l'époque républicaine, une géographie religieuse : la représentation des maladies pestilentielles dans l'espace urbain est intimement liée à leur signification religieuse, qui incite les Romains à s'en protéger non grâce à des mesures prophylactiques visant à agir sur la qualité de l'environnement urbain et l'administration de la ville, mais en s'en remettant à l'autorité de divinités aussi bien capables de déclencher la pestilence que de la faire cesser.

Rien ne semble en revanche indiquer, dans les attributions des différentes divinités liées aux pestilences et l'emplacement de leurs sanctuaires, qu'un lien existait dans l'esprit des Romains entre le développement des épidémies et la question du logement, de l'adduction d'eau potable, de la qualité de la nourriture, ou de l'évacuation des déchets : cette constatation est cependant pleinement en cohérence avec les récits que les historiens de Rome font de ces maladies.

## Conclusion

Dès l'époque royale et le début de la République, la situation sanitaire de Rome, liée à son site naturel aussi bien qu'à la façon dont la ville était administrée, dut être la cause directe ou indirecte de nombreuses maladies à la fois individuelles et collectives. L'emplacement des différents lieux de culte dédiés, à l'époque républicaine, aux divinités guérisseuses liées au contexte d'une maladie pestilentielle témoigne en ce sens de la façon dont ces maladies s'inscrivaient dans l'espace urbain. Il met ainsi en évidence l'existence de lieux visiblement considérés comme malsains dès le début de l'époque républicaine, où résidaient des divinités susceptibles de causer la maladie comme d'y mettre fin : la zone des *Prata Flaminia* et le Vélambre en sont autant d'exemples. Cependant, la présence de lieux de cultes, comme celui de Salus ou de Verminus, le long du tracé de la muraille servienne, laisse aussi penser que ces fléaux n'étaient pas, aux yeux des Anciens, uniquement liés aux conditions sanitaires propres à la cité romaine. La présence de lieux considérés comme insalubres au sein même de Rome ne semblait pas empêcher, en effet, que les maladies pestilentielles puissent aussi être conçues comme des fléaux étrangers à la cité et qu'il fallait empêcher de pénétrer entre ses murs.

Si la situation sanitaire à Rome a donc vraisemblablement joué un rôle dans le développement et la propagation des nombreuses maladies pestilentielles, il n'en découle pas nécessairement, cependant, que Rome ait été une « ville tombeau ». Dès les premiers siècles de son histoire, en effet, les difficultés d'ordre sanitaire mentionnées au préalable furent en partie compensées par certaines mesures et aménagements réalisés par les autorités de la ville.



Nous avons cité à Rome, pour la période qui nous concerne, les exemples de la construction de la *Cloaca Maxima* puis de l'*Aqua Appia*. On constate également qu'un certain nombre d'aménagements similaires, datés entre le VII<sup>e</sup> et le III<sup>e</sup> siècle av. J.-C. ont été retrouvés dans plusieurs cités de Grande Grèce. S. Bouffier-Colin<sup>180</sup>, étudiant la manière dont les systèmes d'évacuations des déchets et des eaux usées se combinaient avec les fortifications de ces cités, a ainsi pu relever à Métaponte, Posédonia ou encore à Locres la présence de réseaux d'égouts et de systèmes de drainage ayant pour fonction d'assurer l'écoulement des eaux usées hors des murs de la forteresse sans pour autant affaiblir ses murailles en offrant un passage facile à l'ennemi qui l'assiégerait. Le soin apporté à ces infrastructures, qui devaient pouvoir continuer à fonctionner même au cours d'un siège ou d'une guerre, apparaît comme un signe fort de l'importance de ces systèmes d'égout à l'échelle de la cité et de son architecture. De telles mesures, à Rome comme en Grande Grèce, ont sans doute largement participé à l'assainissement des villes et de leurs habitations. Il ne faut cependant pas perdre de vue que ces aménagements, à l'époque où ils furent réalisés, n'étaient pas conçus dans un souci de santé publique ou d'hygiène mais tendaient sans doute plutôt à prévenir les inondations et protéger les bâtiments de l'usure et de l'humidité<sup>181</sup>. De notre point de vue, cependant, les conséquences sont indéniables : ces aménagements hydrauliques avaient aussi pour effet d'assainir la ville et ses rues, même si ceux qui les construisaient n'en avaient pas conscience.

Enfin, les récits des historiens rappellent que, bien que les connaissances scientifiques dont nous disposons aujourd'hui nous permettent de savoir que les conditions de vie des Romains étaient sans doute effectivement à l'origine de nombreuses épidémies, nous ne devons pas nous laisser aveugler par ce qui paraît aujourd'hui une évidence. Plusieurs récits de notre corpus semblent, en effet, contredire certaines conceptions, développées par les tenants de la thèse « pessimiste » comme par les défenseurs de la thèse « optimiste ».

Par exemple, tous les ouvrages critiques cités sur la question des conditions sanitaires dans la ville de Rome s'accordent à dire que celles-ci étaient les plus rudes et les plus défavorables pour ceux qui se trouvaient au plus bas de l'échelle sociale. Il faudrait donc s'attendre, à cet égard, à trouver fréquemment mention d'épidémies qui se développeraient en premier lieu au sein de la catégorie la plus pauvre de la plèbe, la plus exposée aux nombreux agents pathogènes du fait de ses conditions de vie, voire toucheraient exclusivement cette dernière. Cela arrive, assurément : Orose mentionne ainsi, à propos de la peste de 463 av. J.-C., que celle-ci « fit périr les forces armées dans leur plus grande partie, élimina de nombreux nobles et surtout la plèbe<sup>182</sup> ». De même, Tite Live et Denys d'Halicarnasse indiquent régulièrement que la mortalité était particulièrement importante chez les esclaves<sup>183</sup>. Cependant de telles remarques sont loin d'être systématiques : il est bien plus fréquent que les historiens insistent sur le fait que la maladie opère ses ravages uniformément et sans faire de distinction entre jeunes et vieux, riches

180. COLLIN BOUFFIER 2013.

181. COLLIN BOUFFIER 1994, p. 329.

182. Oros. *Hist.* II, 12, 3 : *militares copias plurima ex parte confecit, multos nobiles praecipueque plebem [...] deleuit.*

183. Liv. IV, 30, 8 ; XLI, 21, 6 ; DH. X, 53, 1.

et pauvres – ce qui constitue également un moyen de renforcer le caractère extraordinaire de sa puissance<sup>184</sup>. Dans les récits de notre corpus, les maladies pestilentielles, loin de se limiter à la frange la plus pauvre de la plèbe, franchissent aisément les catégories sociales et semblent décimer les sénateurs et les consuls aussi bien que les plus démunis<sup>185</sup>.

D'autre part, nombre d'ouvrages critiques considèrent que la surpopulation croissante de la ville et la grande promiscuité qui y régnaient étaient une des raisons qui faisaient d'elle « une ville rêvée pour les médecins<sup>186</sup> ». Toutefois, là encore, les récits de notre corpus ne coïncident pas toujours avec cette vision des choses. On constate en effet que certaines des pestilences ne frappent pas Rome elle-même mais d'autres peuples à proximité, et notamment les Volsques et les Èques, contre qui Rome fut régulièrement en guerre pendant la première partie de la période chronologique qui nous intéresse. C'est le cas par exemple en 492 av. J.-C., où la maladie n'atteint pas les Romains mais les Volsques, à qui ils s'opposent tout en échappant eux-mêmes à l'épidémie<sup>187</sup> : or, même si l'on sait que les plus importants *oppida* des Volsques étaient probablement de petites villes puissamment fortifiées, elles n'atteignaient évidemment pas le niveau et la densité d'urbanisation de Rome à la même époque<sup>188</sup>. Ainsi, dans les récits historiographiques, une pestilence peut se développer même sans supposer un contexte de surpopulation et de grande promiscuité. De même, il arrive régulièrement que les historiens mentionnent dans leurs récits qu'une maladie pestilentielle se développe d'abord dans les campagnes qui entourent Rome et frappe la ville dans un second temps, après s'être transmise par le biais des paysans et des cultivateurs<sup>189</sup>. Dans de tels cas, le contexte sanitaire général reconstitué par les chercheurs pourrait tout au plus aggraver la situation sanitaire en facilitant la propagation de la maladie une fois qu'elle a franchi les murs de la ville, mais il ne saurait en aucun cas être tenu pour responsable de son origine et de son développement à Rome. Cette situation pourrait, en revanche, contribuer à expliquer pourquoi il parut nécessaire, aux yeux des Romains, de doubler la muraille servienne d'une protection religieuse visant à empêcher que des maladies venues de l'extérieur ne s'introduisent à l'intérieur de la ville.

Ces derniers arguments ne sauraient remettre en cause le rôle sans doute essentiel joué par la situation sanitaire de la ville dans l'origine et la propagation des nombreuses maladies pestilentielles auxquelles Rome fut confrontée. Ils révèlent cependant que le poids que nos conceptions modernes tendent à donner à ces facteurs ne coïncide pas, ou pas totalement, avec ce que décrivent les récits de pestilences des historiens antiques. Ces remarques conclusives incitent donc, d'une part, à ne pas nous focaliser uniquement sur cette étiologie ignorée des Romains mais plutôt à rechercher, comme nous le ferons dans le chapitre suivant, d'autres facteurs qui pourraient,

184. Voir par exemple DH. IX, 67, 2 ; Oros. *Hist.* III, 4, 3... Sur ce motif, voir p. 417.

185. Voir également Liv. VII, 1, 8, qui indique que le nombre de victimes parmi la foule des citoyens était proportionné aux pertes subies dans la classe dirigeante.

186. L'expression, à l'origine en anglais (« a doctor's dream »), est de SCHEIDEL 2003, p. 158.

187. Liv. II, 34, 5 ; DH. VII, 12, 4-5.

188. BOURDIN 2006, p. 263.

189. C'est le cas notamment en 463 av. J.-C. (DH. IX, 67, 1-5), et en 428 av. J.-C. (Liv. IV, 30, 4-11). Sur ces différents passages et l'analyse des verbes de mouvement qui s'y trouvent, voir p. 216.

hors de la question des conditions sanitaires, contribuer à cette situation. Elles réaffirment aussi, d'autre part, les limites inhérentes à la nature même de la documentation antique, en rappelant que les récits des historiens, comme, du reste, ceux des satiristes, n'ont pas valeur de témoignage, pas plus qu'ils ne sauraient être érigés en principe général : les évocations de pestilences qui s'y trouvent sont aussi marquées, comme nous avons pu le montrer en introduction de ce chapitre, par des enjeux littéraires et idéologiques dont il ne faut pas sous-estimer l'importance.

## Chapitre 2

# D'autres facteurs environnementaux

<b>2.1</b>	<b>Pestilences et campagnes militaires</b>	<b>100</b>
2.1.1	Association de la guerre et de la peste dans les sources littéraires	101
2.1.2	Influence des campagnes militaires sur les épidémies	103
2.1.3	Le regard de l'armée sur les pestilences	106
<b>2.2</b>	<b>L'influence probable des irrégularités climatiques</b>	<b>109</b>
2.2.1	Des conditions climatiques moins favorables	110
2.2.2	Les sources antiques sur les irrégularités climatiques	113
2.2.3	Climat et pestilences	115
<b>2.3</b>	<b>Famines et pestilences</b>	<b>117</b>
2.3.1	Famine et peste dans les sources antiques	118
2.3.2	Un réseau de causalités complexe	123
	<b>Conclusion</b>	<b>127</b>

Nous avons pu distinguer, au début du chapitre précédent, l'approche des historiens des époques moderne et contemporaine, de celle des travaux portant sur la période antique. Du fait d'une plus grande abondance documentaire, les premiers ont pu employer les relevés de maladies épidémiques afin de tirer des conclusions globales sur la situation sanitaire générale d'une époque et d'un lieu donnés. À l'inverse, les historiens de l'Antiquité doivent souvent mobiliser leurs connaissances de la salubrité de la ville et des conditions d'hygiène qui y régnaient dans le but d'estimer, prudemment, le degré d'exhaustivité des relevés d'épidémies établis grâce aux sources littéraires.

Dans cette perspective, après avoir rappelé les principales caractéristiques de la situation sanitaire de la Rome républicaine, nous proposons ici une seconde approche, complémentaire, afin de voir s'il est possible de repérer d'autres potentiels facteurs de développement ou d'aggravation des épidémies. Cette approche consiste à se concentrer sur les « pics » épidémiques, c'est-à-dire sur les périodes au cours desquelles il est possible de relever au moins trois épidémies mentionnées en moins de quinze ans, ou bien qui sont marquées par une seule épidémie d'une durée supérieure à deux ans. Cette optique permet de se focaliser sur les épisodes à la fois les mieux documentés et qui apparaissent comme les plus significatifs. Il s'agira ainsi, pour chacune de ces périodes de « pics » épidémiques, de repérer quels facteurs d'ordre social, politique, militaire ou climatique ont pu contribuer au déclenchement et à l'aggravation de la maladie.

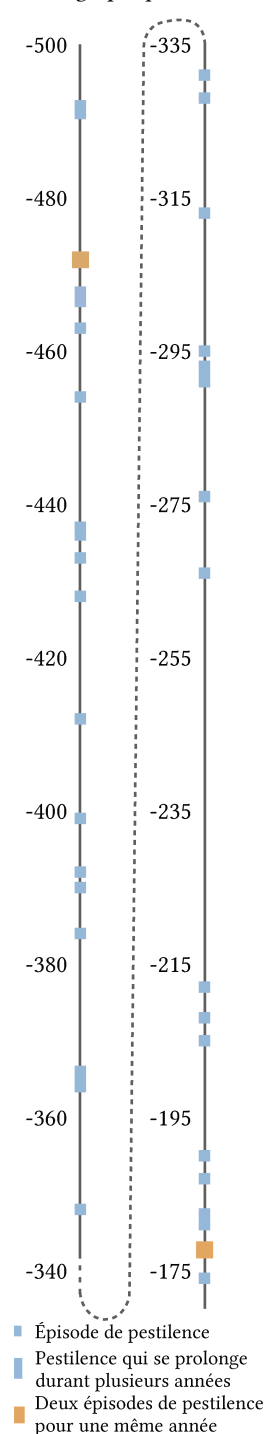
Cette nouvelle étape de notre réflexion nous permettra ainsi de compléter notre tableau de la géographie médicale de la Rome antique et, surtout, de mieux comprendre ces épidémies en éclairant autant que possible le contexte général dans lequel elles s'inscrivaient. Là encore, nous adopterons donc un point de vue que les sciences sociales qualifieraient d'étrique, c'est-à-dire celui d'un observateur moderne extérieur aux événements concernés et conscient que les Anciens ne pouvaient pas forcément avoir connaissance du poids des mécanismes en question, dont les sources antiques ne font que très rarement mention.

D'après le relevé présenté *supra*, et comme l'illustre la frise ci-contre (figure 7), cinq périodes correspondant à cette définition de « pic épidémique » peuvent être distinguées.

- ◇ 472 à 463 av. J.-C. : sur une période de onze années, quatre épidémies, dont une qui dure plus de deux ans<sup>1</sup>, sont rapportées par Tite Live, Denys d'Halicarnasse et Orose.
- ◇ 436-428 av. J.-C. : trois épidémies sont rapportées par Tite Live, dont une dure plus de deux ans, en 436-435 av. J.-C.
- ◇ 399-384 av. J.-C. : quatre épidémies – dont une frappe les Gaulois alors qu'ils font le siège de Rome – sont rapportées par Tite Live, Denys d'Halicarnasse et Plutarque.
- ◇ 365-363 av. J.-C. : une seule épidémie, rapportée par Tite Live, Valère Maxime, Plutarque et Orose, se prolonge pendant trois années. Elle donne notamment lieu à l'instauration des premiers jeux scéniques.
- ◇ 295-290 av. J.-C. : deux épidémies, dont une se prolonge pendant trois années et donne lieu à l'introduction du culte d'Esculape à Rome.

1. Il s'agit de l'épisode de 467-465 av. J.-C. (Liv. III, 2, 1) qui, d'après Tite Live, rendit nécessaire de repousser la guerre contre les Éques pendant deux ans.

FIGURE 7 – Pestilences mentionnées dans les sources historiographiques



Les pestilences de la fin de notre corpus (postérieures à 205), ont été laissées de côté, dans la mesure où elles touchent presque toutes des armées romaines en campagne loin de Rome<sup>2</sup>. L'absence d'unité de lieu ne permet alors que difficilement de tirer des conclusions générales de la mise en parallèle de leurs récits. Nous laissons également de côté les pestilences attestées aux alentours de l'année 330 av. J.-C. Il s'agit en effet d'épisodes pour lesquels l'historien peine à déterminer si la mortalité importante procède d'une maladie pestilentielle ou bien d'un empoisonnement criminel collectif<sup>3</sup>, ou bien de mentions très brèves pour lesquelles le récit révèle clairement l'incertitude de l'auteur<sup>4</sup>.

En revanche, pour les cinq périodes retenues, plusieurs éléments décisifs se dégagent très clairement de l'examen des récits des différents historiens. D'une part, une lecture cursive des livres III à VI de l'*Histoire Romaine* de Tite Live et du livre IX des *Antiquités Romaines* de Denys d'Halicarnasse, où se trouvent tous les épisodes retenus, révèle que, quoique les historiens ne formulent jamais explicitement cette idée, la maladie se déclare de manière quasi systématique après des campagnes militaires importantes ou suite à la prise d'une ville. D'autre part, l'évolution récente de nos connaissances en histoire du climat peut permettre de conjecturer une influence des irrégularités climatiques – fréquentes, semble-t-il, aux V<sup>e</sup> et IV<sup>e</sup> siècles av. J.-C. – sur la présence et le développement de ces maladies. Enfin, un dernier lien se dessine entre les crises de pénurie alimentaire, nombreuses au cours de ces siècles, et la présence de maladies pestilentielles. Or, si les historiens semblent envisager que la présence d'une épidémie puisse engendrer, du fait d'un défaut de culture, une famine à la saison suivante, ils ne semblent pas, en sens inverse, avoir conscience de la façon dont les soucis d'approvisionnement peuvent affaiblir les organismes et les prédisposer à ces maladies.

Pestilences, famines, guerres incessantes et catastrophes naturelles pourraient donc, tout au long des V<sup>e</sup> et IV<sup>e</sup> siècles av. J.-C., combiner leurs effets, créant ainsi un contexte de crise presque permanente qui met à rude épreuve les Romains et leur État encore mal assuré. Cependant, au-delà de ce dont les auteurs antiques pouvaient avoir conscience et de ce qu'ils rapportent dans leurs récits, les rap-

2. Dans le Bruttium en 205 av. J.-C., à Phasélis en 190, à Ariminum et en Sardaigne en 178...

3. Liv. VIII, 18, 1-13; Val.-Max. II, 5, 3; Oros. *Hist.* III, 10, 1-3. Voir sur ce point p. 263 et 294.

4. Pour l'épisode de 328 av. J.-C., voir Liv. VIII, 22, 7 : *pestilentiae quae Romanam urbem adorta nuntiabatur fidens; « se fiant à une peste dont on avait dit qu'elle avait attaqué la ville de Rome ».*

ports de causalité entre ces différents événements sont loin d'être évidents : famines et épidémies influencent, par exemple, le déroulement des campagnes militaires, qui, en retour, favorisent la contagion et peuvent être à l'origine de mauvaises récoltes – si bien qu'il arrive souvent que l'on peine à savoir quel est l'ordre logique et chronologique de ces calamités. Face à cette situation délicate, l'intérêt de la démarche que nous proposons n'est pas tant d'établir de manière exacte une chaîne de causalités permettant de rendre compte des « pics » d'épidémies mis en évidence, que d'illustrer la complexité du contexte général dans lequel ils s'inscrivent et dont les pestilences concernées ne peuvent être séparées.

Il faut, dans cette perspective, se prémunir une nouvelle fois contre la rareté et la partialité de nos sources. De fait, les populations antiques subissaient le plus souvent les attaques conjointes de ces fléaux sans avoir conscience du lien qui les unissait, et les historiens dont les témoignages nous sont parvenus ne pouvaient soupçonner l'existence de la plupart des rapports de causalité qui nous semblent aujourd'hui relever de l'évidence. Le cinquième chapitre de cette étude, consacré à la façon dont les récits des historiens analysent les causes et l'origine des pestilences rapportées, mettra ainsi en lumière les différences profondes qui nous séparent du point de vue des Anciens, non seulement sur le plan des connaissances scientifiques, mais aussi sur celui de la définition même de la notion de causalité.

## 2.1 Pestilences et campagnes militaires

Le V<sup>e</sup> siècle et le début du IV<sup>e</sup> siècle av. J.-C. constituent l'une des périodes de son histoire où Rome semble avoir souffert du plus grand nombre d'épidémies. Sans doute cette situation s'explique-t-elle par une combinaison de nombreux facteurs, au premier rang desquels se trouve l'augmentation brutale de la population qui se trouve dans ses murs : le cens de 465 av. J.-C. dénombre ainsi 104 714 citoyens, sans compter les veuves et les orphelins, précise Tite Live<sup>5</sup>, ce qui constitue une augmentation significative par rapport à la fin de la période royale, où l'on estime que la population romaine ne dépassait pas les 80 000 habitants<sup>6</sup>.

Cependant, à la lecture des livres de Tite Live et de Denys d'Halicarnasse consacrés à cette période, un autre facteur semble se distinguer et participe sans doute à l'enchaînement presque sans interruption de ces pestilences. Les V<sup>e</sup> et IV<sup>e</sup> siècles de l'histoire de Rome sont en effet marqués par un état de guerre quasi continue, qui oppose Rome et ses alliés – généralement les Latins et les Herniques – aux Volsques et aux Èques qui leur contestent la possession du Latium. S. Bourdin, qualifiant ces deux peuples d'« ennemis acharnés » de Rome, comptabilise soixante-deux années de conflits entre l'*Vrbs* et les Volsques, et quarante-neuf avec les Èques<sup>7</sup>. Si ces conflits sont assurément trop longs et trop complexes pour en faire ici le récit détaillé<sup>8</sup>, on peut

5. Liv. III, 3, 9.

6. Ce nombre est donné par Liv. I, 44, 2. Sur la validité de cette estimation voir GRANDAZZI 2017, p. 179-181 et 224 : il s'agit dans tous les cas d'un ordre de grandeur correspondant plutôt à une estimation haute, prenant en compte les habitants des campagnes voisines, l'estimation basse se situant entre 40 000 et 50 000 habitants.

7. BOURDIN 2006, p. 259.

8. BOURDIN 2006 p. 259, n. 1 précise d'ailleurs que Mommsen lui-même renonça à en raconter tous les détails...

cependant se pencher sur la manière dont les épidémies relevées s'inscrivent dans ce contexte militaire.

### 2.1.1 Association de la guerre et de la peste dans les sources littéraires

La présence conjointe d'une guerre et d'une maladie pestilentielle ne constitue pas une originalité au sein de la littérature antique. La première description de peste qui nous soit parvenue, au premier chant de l'*Iliade*<sup>9</sup>, associe d'ores et déjà ces deux calamités : la maladie frappe les Grecs au cours de la dixième année de leur siège devant Troie. Cependant, dans cette première mention, le rapport logique et chronologique entre les deux fléaux n'est pas explicité par le poète. La peste est envisagée, dans le cadre d'un modèle épique et religieux, comme un châtement envoyé par Apollon<sup>10</sup>. Le lien entre guerres et pestilences est aussi renforcé par le célèbre tableau que fait Thucydide de la « peste » d'Athènes, au livre II de la *Guerre du Péloponnèse*<sup>11</sup>. Thucydide, cette fois, y expose clairement que la guerre en cours a participé à l'aggravation de l'épidémie, notamment à cause de la surpopulation provoquée dans la ville par l'arrivée des paysans des campagnes attiques venus chercher refuge à l'abri de ses murs. De nouveau, la maladie et le contexte du siège sont étroitement liés.

Dans les récits de Tite Live, Denys d'Halicarnasse et Plutarque, de même, presque toutes les pestilences comprises dans les « pics » définis en introduction se déclarent à l'issue d'une campagne militaire, qu'il s'agisse d'une incursion des Romains chez leurs voisins, comme cela arrive le plus souvent<sup>12</sup>, ou bien d'une invasion de leur propre territoire, comme c'est le cas en 428 av. J.-C.<sup>13</sup>. Il arrive que des pestilences se déclarent juste après la prise d'une ville, comme à Fidènes en 433 av. J.-C., ou à Anxur, prise en 399 av. J.-C. La maladie peut alors se développer dans un premier temps au sein du camp militaire romain, comme dans le cas de la campagne contre les Éques en 467 av. J.-C.<sup>14</sup>, ou bien toucher directement la ville elle-même. Sur le plan chronologique, pestilences et campagnes militaires contre les peuples du Latium semblent ainsi étroitement liés : le plus souvent la maladie suivrait immédiatement la guerre, sans accorder de répit aux soldats<sup>15</sup>. En réalité, parmi les épisodes isolés *supra* seules les deux pestilences de 472 av. J.-C. font exception à cet égard : Denys d'Halicarnasse, le seul historien à en faire mention, ne rapporte pas qu'une campagne militaire ait été menée avant que la maladie ne se déclare. Toutefois le peu d'intérêt que Denys porte, de manière générale, aux guerres menées par les

9. Hom. *Il.* 8-52.

10. Voir sur ce point p. 256.

11. Thc. II, 47-54, la réception de cette description dans les récits de pestilences romaines fait l'objet du chapitre 5.

12. C'est le cas contre les Éques en 467 et 463 av. J.-C., ou bien contre les Volsques et les Éques rassemblés lors de la bataille de l'Algide, avant la peste de 428 av. J.-C.

13. Juste après la bataille de l'Algide et avant la peste de 428 av. J.-C.

14. Sur cet épisode, les sources historiographiques divergent cependant : Tite Live (III, 2, 1) indique seulement que la maladie toucha le camp romain établi en territoire latin dans le cadre de la campagne contre les Éques, tandis que, d'après Denys (IX, 67, 7), elle frappa la ville de Rome, au point de l'empêcher d'envoyer une armée contre les Éques... Les noms des consuls cités par les deux historiens, de même que le contexte historique général, ne laissent cependant aucun doute sur l'identification des deux épisodes.

15. Liv. III, 2, 1.



Romains contre les peuples du Latium, qui ne touchent que de loin son lectorat grec, incite à ne pas surinterpréter l'importance de ces deux récits.

L'enchaînement continu des guerres et des pestilences fait aussi régulièrement l'objet de réflexions de la part d'Orose, qui voit dans le caractère ininterrompu des malheurs que subissent les Romains – tantôt assaillis de l'extérieur par les ennemis, tantôt de l'intérieur par les maladies – un argument fort en faveur de la thèse apologétique qu'il cherche à défendre.

*Sed Romanorum miseria nullis cessat indutiis; consumitur morborum malis intercapedo bellorum et, cum foris cessatur a proelio, agitur introrsum ira de caelo.* (Oros. *Hist.* IV, 2, 1)

« Mais les malheurs des Romains ne connaissent aucune trêve : l'intervalle de temps entre les deux guerres est consumé par les maux dus aux maladies et quand, à l'extérieur, les combats cessent, à l'intérieur, on est poursuivi par la colère venue du ciel. »

Orose utilise ainsi à son profit la continuité entre pestilences et guerres extérieures pour mettre en évidence les maux incessants qui s'abattent sur les païens<sup>16</sup>. Le seul lien entre les deux calamités est, dans ce cadre, leur origine, toutes deux étant présentées comme un châtement de la colère divine : l'apologiste, cependant, ne soupçonne pas les liens qui les unissent par ailleurs – ou du moins n'en fait pas mention<sup>17</sup>.

Tite Live et Plutarque semblent quant à eux avoir conscience que pestilences et campagnes militaires coïncident souvent, ce que l'expérience devait facilement permettre d'établir, mais ne cherchent jamais, toutefois, à préciser l'origine de cette concomitance. Tite Live écrit ainsi, au début de son récit de la peste qui frappa les Gaulois durant le siège de Rome :

*Sed ante omnia obsidionis bellique mala fames utrimque exercitum urgebat, Gallos pestilentia etiam [...] (Liv. V, 48, 1-2)*

« Mais, de tous les maux qui accompagnent un siège et une guerre, c'est surtout la famine qui pressait les deux armées ; les Gaulois étaient aussi accablés par une peste. »

Famine et peste : voici les deux maux qui, d'après Tite Live, accompagnent toute guerre, et par lesquels les Gaulois ne sont pas épargnés. Ce passage constitue une première illustration de la complexité des rapports entre ces différentes calamités : pour ce même épisode, Tite Live et Plutarque indiquent que les Gaulois sont victimes à la fois d'une famine et d'une peste, tandis que les Romains assiégés ne souffrent que de la faim. En outre, cette famine est, dans les deux camps, directement liée au contexte militaire qui empêche les assiégeants comme les assiégés de se ravitailler. Pour ce qui est de la peste, les deux historiens, fidèles en cela aux conceptions médicales de leur temps, expliquent sa présence par le choix du lieu malsain dans lequel les Gaulois ont établi leur camp et par les conséquences du changement brutal de climat auquel ils se sont exposés du fait de leur campagne<sup>18</sup>. Pour eux, la famine et la peste découlent donc directement de la situation du siège, mais elles ont également des conséquences sur son issue finale : Tite Live indique en ce sens que les Gaulois invoquent la famine pour convaincre les

16. Le même argument se retrouve en Oros. *Hist.* III, 21, 7.

17. Voir sur ce point p. 349.

18. Sur l'analyse des causes de cette peste par Plutarque et Tite Live, voir p. 269.

Romains de se rendre. Ceux-ci cèdent finalement, « surmontant toutes les souffrances humaines, sauf la faim<sup>19</sup> ». On voit dans ce passage comme les liens entre guerres, épidémies et famines sont profondément enchevêtrés.

### 2.1.2 Influence des campagnes militaires sur les épidémies

Une lecture fine de ces différents épisodes rend donc possible la formulation d'hypothèses à propos d'autres facteurs, dont les historiens antiques ne pouvaient avoir connaissance, mais qui pourraient contribuer à expliquer pourquoi les campagnes menées par les Romains dans le Latium entre le V<sup>e</sup> et le IV<sup>e</sup> siècle av. J.-C. étaient, de manière presque systématique, suivies par des épidémies. Trois facteurs en lien avec ces conflits incessants sont à prendre en compte : la probable insalubrité des camps militaires, les contacts prolongés avec les peuples rivaux ou alliés, et les mouvements de population provoqués, à Rome même, par le déroulement des combats.

Seules quelques sources littéraires font état du niveau de salubrité des camps militaires romains durant les guerres menées contre les Volsques et les Èques au cours des V<sup>e</sup> et IV<sup>e</sup> siècles av. J.-C. Cependant ces rares éléments, généralement connus grâce au récit de Tite Live, laissent penser que les conditions d'hygiène devaient y être encore plus désastreuses qu'au sein des murs de la ville. De fait, les camps militaires bâtis lors des opérations contre les Èques et les Volsques n'étaient pas conçus pour durer, contrairement aux périodes tardorépublicaine et impériale. C'est en 404 av. J.-C., alors que le siège de Véies occupait les Romains depuis déjà plusieurs mois, que se posa pour la première fois la question de prolonger une campagne militaire pendant la période hivernale – jusqu'alors, l'usage était de déposer les armes pendant l'hiver pour reprendre le combat à la belle saison. En cette occasion, les tribuns de la plèbe s'opposèrent fermement à cette innovation et dénoncèrent les conditions que devraient subir les soldats forcés de demeurer sur place plutôt que de rentrer dans leurs foyers : accablés par les travaux et la fatigue, par la neige et le froid, ils n'avaient pour s'abriter que des tentes de peau<sup>20</sup>. Il y a, bien sûr, une part d'exagération dans la diatribe des tribuns, qui voulaient attirer l'attention du peuple sur le sort de ses soldats ; mais il n'en subsiste pas moins, sans doute, un fond de vérité dans la description de la rudesse de ces conditions de vie. Du reste, le consul Appius lui-même<sup>21</sup>, dans sa réponse aux tribuns, concède que passer l'hiver dans le camp militaire édifié près de Véies n'est pas le fait « d'un corps efféminé ni d'une âme faible<sup>22</sup> ». On peut ainsi conjecturer que, dans ces camps militaires conçus pour abriter les hommes seulement pendant une courte période, la surpopulation et les conditions d'hygiène devaient être au moins aussi déplorables que dans la ville, d'autant que les aménagements mentionnés auparavant – aqueducs, systèmes de drainage et d'écoulement des eaux usées – y faisaient probablement défaut. La vie dans ces camps devait donc sans doute

---

19. Liv. V, 48, 6 : [...] *superatis tamen humanis omnibus malis cum famem unam natura uinci non sineret*; « ayant cependant surmonté toutes les souffrances humaines, sauf la faim, la seule que la nature ne leur permettait pas de vaincre ».

20. Liv. V, 2, 7.

21. Sur le long discours qu'Appius Claudius prononce en réponse aux tribuns, voir p. 444.

22. Liv. V, 6, 4.

exposer ceux qui s'y trouvaient à toute sorte de germes pathogènes, dont la transmission et la circulation étaient facilitées par les conditions de grande promiscuité et les fréquentes difficultés de ravitaillement.

Une campagne militaire suppose par ailleurs un certain nombre de contacts prolongés avec des peuples rivaux ou alliés. Ces rencontres s'opéraient non seulement au cours des affrontements militaires, mais aussi durant les sièges, qui supposaient une proximité géographique étroite sur un temps prolongé. Le récit livien du siège de Véies mentionne ainsi qu'après plusieurs mois de siège, des relations commencèrent à se nouer entre les Romains et les Véiens qui, au niveau des avant-postes surtout, semblaient communiquer avec une grande facilité. C'est cette proximité qui permit, d'ailleurs, à un soldat romain de s'enquérir auprès de son collègue véien de l'interprétation du prodige du lac d'Albe<sup>23</sup>. Or il est facile, pour nous, d'imaginer combien ces échanges et ces contacts ont pu être propices à la transmission d'un camp à l'autre de toutes sortes de maladies et de microorganismes pathogènes ; il n'est d'ailleurs pas rare que les deux armées en présence soient successivement atteintes par la maladie<sup>24</sup>.

P. D. Mitchell<sup>25</sup> a ainsi montré que, quelques siècles plus tard, l'expansion romaine s'était accompagnée, dans toutes les provinces conquises, d'une modification substantielle du nombre et de la nature des parasites les plus répandus. Ces résultats montrent que les lointaines campagnes militaires n'étaient pas sans incidence du point de vue sanitaire, non seulement sur les peuples conquis, mais aussi sur les conquérants. Or, tout porte à croire que le même phénomène était à l'œuvre, bien qu'à moindre échelle, dans les guerres incessantes menées par les Romains contre les Volsques et les Èques – même si les troupes romaines n'y étaient pas exposées à des lieux ou des climats lointains et inconnus. Les historiens antiques, qui n'avaient pas connaissance de l'existence de ces germes pathogènes et ne faisaient que soupçonner la possibilité, nullement théorisée, d'une transmission interindividuelle des maladies<sup>26</sup>, ne pouvaient deviner cette conséquence ; le lecteur moderne, cependant, ne peut manquer de faire un lien entre les contacts prolongés de ces différents peuples et la présence presque systématique de pestilences à l'issue des campagnes militaires du V<sup>e</sup> et IV<sup>e</sup> siècles av. J.-C.

Enfin, les guerres menées par les Romains pour s'assurer la possession du Latium ont aussi pour conséquence de provoquer d'importants mouvements de population à Rome et aux alentours de la ville. Les historiens antiques mentionnent souvent qu'à l'occasion de ces campagnes militaires, les paysans et cultivateurs qui vivaient à l'extérieur de Rome, effrayés par l'avancée

23. Liv. V, 15, 5. : le soldat romain dont il est question parvient même sans difficulté à obtenir une entrevue avec un haruspice véien au cours de laquelle il l'enlève et l'entraîne à l'intérieur des lignes romaines.

24. Voir par exemple Liv. XXVIII, 46, 15 ; XXIX, 10, 1-3 : les camps établis dans le Bruttium par les armées romaine et carthaginoise sont tous deux frappés par une même peste.

25. MITCHELL 2019. R. Flemming (FLEMMING 2010) a également montré comment la conquête progressive des différents territoires de l'Empire romain avait amené des maladies nouvelles et bouleversé en profondeur la pathocénose romaine.

26. La question de la transmission interindividuelle des maladies et de sa compréhension dans les sources antiques sera traitée au chapitre 6.

des ennemis ou anticipant une retraite brutale des troupes, se pressaient aux portes de la ville et venaient, avec leurs troupeaux, se protéger à l'intérieur de ses murs. C'est le cas, par exemple, en 463 av. J.-C : la crainte des pillages perpétrés par les Èques et les Volsques poussa alors les paysans des environs de Rome à se réfugier à l'intérieur des murailles de la ville avec leurs troupeaux, en plein cœur de l'été<sup>27</sup>. La surpopulation et la promiscuité qui en résultaient créèrent alors les conditions idéales pour le développement et la propagation d'épidémies meurtrières. Les historiens antiques avaient d'ailleurs en partie conscience des effets désastreux de ces regroupements. Thucydide dans sa description de la « peste » d'Athènes, indiquait déjà que le rassemblement effectué des campagnes vers la ville pour échapper aux ravages des Péloponnésiens avait rendu la situation des Athéniens encore plus délicate : les réfugiés vivant dans des cabanes étouffantes auraient été les premiers touchés par la maladie<sup>28</sup>. Tite Live évoque lui aussi à plusieurs reprises ce phénomène, soit que les sources qu'il consulte en fassent effectivement mention, soit qu'il ait en tête le récit de Thucydide et considère qu'il s'agit d'une conséquence logique des incursions des Èques sur le territoire romain. Il y ajoute, en outre, les effets de la proximité inhabituelle entre les hommes et les animaux, générée par ce brutal exode entre les murs de la cité.

*[...] Et auxere uim morbi terrore populationis pecoribus agrestibusque in urbem acceptis. Ea conluuio mixtorum omnis generis animantium et odore insolito urbanos et agrestem confertum in arta tecta aestu ac uigiliis angebat. (Liv. III, 6, 2-3.)*

« ce qui augmenta la violence de la maladie, c'est que, du fait de la crainte des pillages, les paysans se réfugièrent à Rome avec leurs troupeaux. Dans cette promiscuité d'êtres de toute espèce, entassés pêle-mêle, les citadins souffraient de l'odeur inhabituelle et les paysans, dans les étroits logements où ils étaient amassés, souffraient de la chaleur et des insomnies. »

Cependant Tite Live, comme Thucydide avant lui, ne considère pas que l'afflux des paysans et de leurs troupeaux joue un rôle dans le commencement de la maladie mais seulement dans son aggravation, en provoquant une dégradation des conditions de vie à l'intérieur des murs de la ville. Aucun d'eux n'a en effet les moyens de supposer les conséquences de cette soudaine surpopulation sur le plan sanitaire, notamment en ce qui concerne la multiplication et la circulation des germes pathogènes.

Parmi les facteurs qui pourraient faire de Rome une « ville pestilentielle » il ne faut donc pas se borner à ce que nous pouvons savoir des conditions sanitaires qui régnaient à l'intérieur de la ville, mais prendre également en compte les nombreuses guerres que l'*Vrbs* mena tout au long de la période qui nous occupe, dans des régions de plus en plus éloignées de ses murailles. L'insalubrité des camps militaires, ajoutée aux contacts prolongés avec d'autres peuples et aux mouvements de populations provoqués par les combats, laisse penser que ces conflits incessants avaient en réalité une influence décisive sur la nature, l'origine et le développement des maladies pestilentielles qui touchèrent les Romains. Si la réalité biologique de ce lien était en grande partie inconnu des historiens antiques, ils n'en avaient pas moins conscience, dans une certaine

27. Liv. III, 6, 2. Sur cet épisode voir en particulier p. 261.

28. Thc. II, 52, 1-2.

mesure, de la façon dont ces campagnes militaires étaient susceptibles d'aggraver la violence de ces maladies par une dégradation des conditions générales de vie.

On constate en outre que le contexte militaire est une constante de plus en plus marquée dans les récits de peste de notre corpus, au fur et à mesure que les siècles passent et que les campagnes militaires des légions romaines sont de plus en plus lointaines. S'il arrive moins fréquemment que les paysans effrayés viennent se réfugier à Rome avec leurs troupeaux, un autre facteur de risque sanitaire, auquel les historiens antiques sont particulièrement sensibles, vient alors s'ajouter à ceux distingués jusque-là : la confrontation des soldats romains à un climat et une nourriture auxquels ils ne sont pas habitués. Il s'agit là, d'après les historiens antiques, de l'une des principales causes de leur vulnérabilité à toutes sortes de maladies<sup>29</sup>.

### 2.1.3 Le regard de l'armée sur les pestilences

La question du regard porté par les armées sur ces maladies apparaît difficile à traiter en raison du manque de sources. De plus, les rares passages consacrés à cette question s'efforcent souvent de rivaliser avec la description de Thucydide en l'imitant : ils nous renseignent donc moins sur la perception réelle de ces maladies que sur les formes de la réception dans les milieux romains du célèbre récit de la « peste » d'Athènes.

Toutefois, la présence d'une épidémie durant une campagne, du fait des pertes importantes provoquées, devait désorganiser les armées et influencer profondément le déroulement des opérations militaires, jusqu'à les remettre parfois complètement en cause. Il arrive ainsi fréquemment que les ravages opérés par la maladie empêchent les consuls de lever une armée et les Romains de partir en campagne : c'est ce qui se produit en 392 av. J.-C., quand une peste et une famine provoquées, d'après Tite Live, par des chaleurs excessives, rendent impossible le recrutement d'une armée pour répondre aux attaques des Volsiniens et des Sapinates, laissés libres de ravager le territoire de Rome<sup>30</sup>. Il paraît aussi vraisemblable de penser que cette occupation eut des conséquences sur la production agricole et occasionna des difficultés d'approvisionnement à la saison suivante, même si les sources historiographiques n'en font pas mention. En 467 av. J.-C., de même, Tite Live et Denys d'Halicarnasse rapportent qu'une peste empêcha les Romains de lever une armée pour porter secours à leurs alliés les Herniques, dont le territoire était en-

29. Voir par exemple Liv. XXXVII, 23, 2, à propos d'une peste qui frappe les légions romaines alors qu'elles sont en campagne en Pamphylie en 190 av. J.-C. : *Ceterum, quod non prouiderunt, et loco graui et tempore anni — medium enim aestatis erat ad hoc insolito odore ingruere morbi uulgo, maxime in remiges, coeperunt.* « Du reste, ce qu'ils n'avaient pas prévu, c'est que, du fait de l'insalubrité de l'endroit et de la saison – on était en effet au milieu de l'été – à laquelle s'ajoutait une odeur inhabituelle, des maladies commencèrent à fondre sur la foule des soldats et en particulier sur les rameurs. » Sur ce passage, voir p. 284.

30. Liv. V, 31, 5-8. Denys d'Halicarnasse, qui traite ce même épisode (DH. XIII, 4, 1-4), ne fait pas mention de cette conséquence. Cette situation se produit aussi fréquemment durant les épidémies qui surviennent à la fin du III<sup>e</sup> et au début du II<sup>e</sup> siècle av. J.-C. : en 181 av. J.-C., Tite Live (Liv. XL, 19, 6-7) précise ainsi que « la violence de la peste était si grande que, alors qu'on avait décidé, à cause de la révolte des Corses et du soulèvement des Iliens en Sardaigne, de lever huit-mille fantassins et trois-cent cavaliers, pour que le préteur Marcus Pinarius les emmène avec lui en Sardaigne, les consuls rapportèrent que les morts et les malades étaient partout si nombreux qu'il était impossible de trouver un tel nombre de soldats ».

vahi par les Volsques et les Èques<sup>31</sup> : les deux peuples, rapportent les sources historiographiques, durent se défendre contre les ennemis avec leurs propres forces jusqu'à ce que les consuls soient rétablis.

Inversement, la nouvelle que Rome est victime d'une peste, privée de ses consuls et incapable de se défendre pousse souvent ses ennemis à profiter de la vulnérabilité de la ville pour l'attaquer. Cette situation se serait produite régulièrement et très tôt dans l'histoire de la ville : Denys d'Halicarnasse et Plutarque rapportent ainsi que durant le règne de Romulus, les habitants de la cité de Caméria n'osèrent attaquer Rome que parce qu'ils pensaient qu'elle était affaiblie par la maladie<sup>32</sup>. Si cet épisode tient probablement de la légende, son récit montre cependant combien ce motif était répandu chez les historiens : la présence d'une maladie pestilentielle était susceptible de bouleverser les équilibres géopolitiques et militaires, et constituait, une occasion idéale pour attaquer plus puissant que soi. Les récits de pestilences de notre corpus indiquent ainsi régulièrement que la nouvelle d'une maladie pestilentielle frappant les Romains constituait l'un des facteurs déclencheurs d'une guerre et non l'une de ses conséquences : c'est le cas notamment en 492<sup>33</sup> contre les Volsques, mais aussi en 392 av. J.-C. contre les Sapinates<sup>34</sup>. De la même façon, en 178 av. J.-C.<sup>35</sup>, la nouvelle d'une peste frappant les armées romaines stationnées en Sardaigne déclencha des troubles et des révoltes au sein des populations locales. Dans tous ces passages, c'est une peste qui, en rendant Rome plus vulnérable, rend possible la guerre ; ensuite, une fois le combat commencé, les facteurs isolés précédemment – insalubrité des camps, mouvements de population... – entrent en jeu et participent à la diffusion de l'épidémie, à son aggravation, voire au développement de nouvelles maladies. On constate, encore une fois, combien ces relations de cause à effet sont étroitement imbriquées.

Les épidémies peuvent donc être un élément déclencheur d'un conflit militaire en modifiant l'équilibre politique d'une région donnée. Cependant, à l'inverse, lorsque la maladie se déclare après le début des opérations, elle a plutôt pour effet d'interrompre les combats. C'est le cas pour la peste de 467 av. J.-C., qui frappe les armées romaines alors qu'elles font campagne contre les Èques en territoire latin : Tite Live indique que les troupes, victimes de la maladie, ne purent quitter leur camp, ce qui prolongea la campagne d'une année<sup>36</sup>. Cette situation est aussi fréquente au II<sup>e</sup> siècle av. J.-C., période pour laquelle les historiens rapportent que des armées, frappées par des épidémies alors qu'elles étaient en campagne loin de Rome, étaient dans l'incapacité de combattre et devaient finalement être démobilisées et parfois renvoyées dans leurs

---

31. Liv. III, 6, 5; DH. IX, 67, 4. Là encore, cependant, le point de vue de Denys d'Halicarnasse diffère légèrement de celui de Tite Live : l'historien grec rapporte en effet que les deux peuples voulaient d'abord s'attaquer à Rome puis se tournèrent vers les Herniques afin de les priver de l'assistance de leurs alliés. Sur cette différence et ses conséquences d'un point de vue narratologique voir p. 418.

32. DH. II, 54, 1-2; Plut. *Rom.* XXIV, 1-4.

33. Seul Denys (VII, 12, 4-5) mentionne cette conséquence de la maladie.

34. Liv. V, 31, 5.

35. Liv. XXI, 6, 5-6.

36. Liv. III, 2, 1. Denys d'Halicarnasse, pour le même épisode (DH. IX, 60, 6-7), rapporte que la maladie empêcha carrément les Romains de lever une armée pour partir en campagne.

foyers : c'est le cas en 205 av. J.-C. dans le Bruttium<sup>37</sup> et en 178 av. J.-C. à Ariminum<sup>38</sup>. Deux récits historiographiques rapportent aussi des situations où la maladie se déclara au cours d'un siège : à Rome en 390 av. J.-C. – seuls les Gaulois qui assiègent Rome en sont alors victimes – et à Syracuse en 212 av. J.-C. – où les assiégeants romains et les assiégés syracusains et carthaginois sont tous fortement touchés. Dans les deux cas, les ravages de la peste, dont les effets sont associés à ceux de la famine lors du siège de Rome, hâtent l'issue du siège et la fin des combats. Tite Live rapporte en effet que lors du siège de Syracuse, les Carthaginois assiégés périrent tous sans exception tandis que leurs alliés siciliens avaient pris la fuite, ce qui ne manqua pas de faciliter la prise de la ville<sup>39</sup>. Ici, comme dans les exemples précédents, la peste désorganise l'armée et interrompt *de facto* les opérations militaires.

La façon dont les soldats percevaient ces maladies, individuellement et collectivement, semble en revanche plus difficile à concevoir, faute de témoignages directs. Deux épisodes en particulier permettent d'aborder cette question. Le premier concerne une peste qui se serait produite en 641 av. J.-C. sous le règne du roi Tullus Hostilius. La maladie toucha en premier lieu les soldats romains, alors en guerre contre les Sabins : Tite Live raconte qu'elle provoqua chez eux une forme de paresse et un refus de combattre (*pigritia militandi*), auquel, dans un premier temps, le roi s'opposa fermement en refusant de leur accorder une trêve<sup>40</sup>. Cependant le récit de cette peste est avant tout l'occasion, pour Tite Live comme pour Denys, Plutarque et Cassius Dion, de mettre en évidence l'impiété du roi et la faiblesse de son caractère : l'inflexibilité dont il fait preuve ne tient que jusqu'à ce qu'il soit lui-même victime de la maladie et s'abandonne à toutes les superstitions<sup>41</sup>. La fatigue des soldats et la trêve qu'ils réclament ne sont décrites que par Tite Live, et leur mention ne semble servir qu'à faire ressortir, par contraste, l'implacabilité puis la vulnérabilité du roi auquel ils s'adressent.

Par ailleurs, dans son récit du siège de Syracuse en 212 av. J.-C.<sup>42</sup>, Tite Live mentionne le désespoir de certains soldats qui, plutôt que d'attendre d'être frappés par la maladie comme leurs semblables, préféraient partir seuls au combat, à la recherche d'une mort glorieuse :

*Et ut ferro potius morerentur quidam inuadebant soli hostium stationes.* (Liv. XXV, 26, 11)  
« Préférant mourir par le fer, certains attaquaient seuls les postes ennemis. »

Cependant l'image tragique du désespoir de ces soldats forcés de choisir entre deux morts certaines n'est pas isolée et semblerait plutôt illustrer l'un des *locus communis* du récit de peste. Une opposition similaire entre la mort de maladie, longue et anonyme, et la mort au combat, rapide et héroïque, se retrouve ainsi dans le célèbre passage de Diodore de Sicile consacré à l'épidé-

37. Liv. XXVIII, 46, 15 ; XXIX, 10, 1-3.

38. Liv. XLI, 5, 11.

39. Liv. XXV, 26, 13-15.

40. Liv. I, 31, 5.

41. Sur la *superstitio* en temps de peste, voir p. 467.

42. Liv. XXV, 26, 7-15.

mie qui éprouva les Carthaginois lors du siège de Syracuse en 414-413 av. J.-C. <sup>43</sup>, et où l'historien raconte que les malades se trouvaient « tous dans des douleurs si atroces qu'ils enviaient ceux qui avaient trouvé la mort au combat <sup>44</sup> ». La description du comportement de ces soldats, préférant mourir seuls face à l'ennemi plutôt que d'attendre la maladie, renforce à la fois le caractère dévastateur de la peste – à laquelle seule la mort permet d'échapper – et le désespoir des hommes prêts à mourir au combat au lieu de subir le même destin que leurs compagnons. Dans le passage de Tite Live, la position du verbe *inuadebant* met en valeur l'adjectif *solī* : par opposition à la peste, qui est par nature un mal collectif, les soldats recherchent au combat une mort à la fois solitaire et héroïque. Le caractère tragique de la scène est donc renforcé par l'évocation de ces hommes forcés de choisir à quel ennemi se livrer, en sachant dans les deux cas que l'issue du combat sera mortelle.

En définitive, si nous n'avons à notre disposition que peu d'éléments sur le regard que les armées romaines portaient sur ces maladies, il paraît toutefois légitime de penser que le moral des soldats devait en être fortement impacté, en même temps que leur santé et leur résistance physique ; en cela encore, les pestilences devaient influencer le cours des guerres et des campagnes militaires.

## 2.2 L'influence probable des irrégularités climatiques

Un autre facteur concourt également à expliquer le grand nombre de maladies pestilentielles qui frappèrent les Romains aux V<sup>e</sup> et IV<sup>e</sup> siècles, dont nous ne pouvons entrevoir l'importance décisive que depuis quelques dizaines d'années : il s'agit des conditions environnementales générales et de leur évolution.

Dans les années 1970, la mise en évidence du petit âge glaciaire <sup>45</sup> survenu en Europe entre le XIV<sup>e</sup> et le XVII<sup>e</sup> siècle amena les historiens à constater que le climat avait connu d'importants changements au cours des siècles, susceptibles d'affecter de multiples manières l'histoire des communautés humaines <sup>46</sup>. Cependant, l'intérêt pour l'histoire climatique de notre planète et son impact sur les populations ne prit son véritable essor qu'à l'extrême fin du XX<sup>e</sup> siècle, lorsque les moyens techniques et financiers déployés pour comprendre les bouleversements actuels de notre climat permirent, peu à peu, d'accéder à des données nouvelles sur l'histoire de l'environnement. C'est, en réalité, tout un nouvel ensemble de sources, qui fut ainsi, dans un premier temps sous la forme d'informations brutes, porté à la connaissance des historiens par les glaciologues,

---

43. Sur ce passage et ses nombreux points communs avec le récit thucydéen de la « peste » d'Athènes, voir p. 231.

44. DS. XIV, 71, 3 : δεινὰς ὑπομένοντες τιμωρίας, ὥσθ' ὑπὸ πάντων μακαρίζεσθαι τοὺς ἐν τῷ πολέμῳ τετελευτηκότας.

45. Pour une bibliographie sur le « petit âge de glace », voir FAGAN 2000 ; BERGER 2012 ; BLOM 2020. Sur ses rapports avec les crises de pénurie alimentaire, voir COLLET et SCHUH 2018.

46. ROSSIGNOL 2019, p. 17. La constitution de l'histoire environnementale comme champ de recherche et sa théorisation commença aux États-Unis dès le début des années 1970 : sur cette discipline, l'histoire de son émergence et les difficultés que suscita, en particulier chez les historiens français, l'idée d'une influence de l'environnement sur le cours de l'histoire, voir QUENET 2014.



les volcanologues, ou encore les dendrochronologues, dont les recherches donnèrent lieu à la multiplication et à la diversification des proxys<sup>47</sup> exploitables dans le cadre d'une histoire environnementale des sociétés humaines. Ces archives naturelles – cernes de croissance des arbres, carottes de glace, dépôts calcaires dans les grottes, sédiments lacustres... – qui conservent depuis des milliers d'années des données concernant des phénomènes naturels et environnementaux, ont pu donner lieu, grâce à la coopération entre différents champs disciplinaires, à des analyses de plus en plus précises, qui permettent, dans une certaine mesure, de reconstituer les archives bioclimatiques de la planète. L'intérêt pour ces données naturelles est donc récent et étroitement corrélé aux progrès techniques réalisés depuis la fin du XX<sup>e</sup> siècle ; l'analyse de ces proxys de plus en plus nombreux et divers ouvre aux historiens de nouvelles portes et permet parfois des avancées décisives.

La riche synthèse de K. Harper montre l'importance de ces nouvelles données climatiques pour comprendre le poids des conditions environnementales dans la montée en puissance puis la chute de l'Empire romain. Il y met en évidence la manière dont « l'influence du climat sur l'histoire romaine a été tour à tour subtile et décisive, constructive et destructive<sup>48</sup>. » Cet ouvrage et les analyses qu'il propose sur un sujet déjà fortement controversé ont fait et font toujours l'objet de nombreux désaccords, concernant aussi bien l'usage que l'auteur fait des sources antiques, son analyse des données paléoclimatiques, ou bien l'interprétation qu'il propose de l'impact social et économique de ces maladies sur l'Empire romain<sup>49</sup>. Cependant, même ses critiques les plus sévères ne remettent pas en cause son hypothèse générale : l'idée d'une influence globale des conditions environnementales sur l'Empire romain et son développement, dont le poids aurait jusque-là été sous-estimé. Les investigations de K. Harper, cependant, s'ouvrent avec le témoignage du médecin Galien sur la « peste » Antonine et concernent essentiellement la période tardoantique – bien loin, donc, des époques qui nous occupent ici. Sans prétendre aucunement, dans le cadre de cette recherche, effectuer pour les périodes royale et républicaine un travail comparable, il s'agit ici d'attirer l'attention sur le poids du facteur environnemental dans le développement ou l'aggravation des pestilences de notre corpus<sup>50</sup>.

### 2.2.1 Des conditions climatiques moins favorables

K. Harper a pu démontrer que les débuts de l'Empire romain avaient été favorisés par la présence de conditions climatiques exceptionnelles entre 200 av. J.-C. et 150 ap. J.-C., au cours de la période que les historiens nomment l'Optimum Climatique Romain (OCR). Cette époque

---

47. ROSSIGNOL 2012, p. 95, n. 56 : « proxy ou proxy-data : données issues d'archives naturelles permettant de caractériser l'état de l'environnement dans le passé. »

48. HARPER 2019, p. 51.

49. Voir, en particulier, les trois articles consacrés à la critique de l'ouvrage de K. Harper par J. Haldon et son équipe : HALDON et al. 2018.

50. La question du climat à Rome durant les premiers siècles de l'histoire de la ville n'a, à notre connaissance, fait l'objet d'aucune publication spécifique, à l'exception des travaux consacrés à l'éruption du volcan Okmok, survenue en Alaska en 44-43 av. J.-C., et ses effets sur la fin de la République romaine. Voir sur ce point MARCONE 2021 et la bibliographie associée.

aurait notamment été caractérisée par une activité solaire importante provoquant un réchauffement climatique et une fonte des glaces, ainsi que par la présence d'une humidité uniforme et de grande ampleur associée à l'absence d'éruptions volcaniques dévastatrices – et donc d'hivers volcaniques. Ce climat exceptionnel, durant plusieurs dizaines d'années, aurait donc permis, de manière générale, un élargissement des surfaces cultivées, une plus grande diversification des cultures et une productivité plus importante, créant ainsi les conditions nécessaires à « une expérience de croissance sans précédent<sup>51</sup> ». Si K. Harper n'insiste pas sur cet aspect, cette période dite de l'Optimum Climatique Romain semble aussi se distinguer, comme nous l'avons déjà constaté, par une très forte baisse des mentions de maladies pestilentiennes dans les sources historiographiques, seules cinq épidémies étant attestées entre le II<sup>e</sup> siècle av. J.-C. et le I<sup>er</sup> siècle ap. J.-C.<sup>52</sup>.

Or la situation est tout autre pour les siècles qui précèdent l'OCR. Les travaux de Steinhilber et son équipe<sup>53</sup>, ont montré que les variations du champ magnétique solaire pouvaient être connues de manière assez précise grâce aux mesures du radionucléide cosmogène Be<sup>10</sup> mesuré dans les carottes de glace. Ils sont ainsi parvenus à reconstituer en partie l'évolution de l'irradiation solaire totale pour une période allant du septième millénaire à nos jours. Or si l'on se concentre, comme l'a fait K. Harper, sur la période allant de 700 av. J.-C. à 700 ap. J.-C., on se rend compte que la période de l'Optimum Climatique Romain fut précédée et suivie par deux grands minimum solaires, situés pour l'un en 360 av. J.-C., pour l'autre en 690 ap. J.-C.<sup>54</sup>.

Au cours de cette période, par ailleurs, l'activité volcanique générale semble avoir été assez conséquente : sur les quarante éruptions les plus importantes survenues au cours des 2500 dernières années<sup>55</sup>, six ont eu lieu entre -500 et -100 av. J.-C.<sup>56</sup>. Au contraire, il n'y en a eu aucune entre la mort de César et l'année 169 ap. J.-C. Or, de telles éruptions n'étaient pas sans effet sur l'évolution générale du climat, en particulier en raison des phénomènes de forçage qu'elles pouvaient provoquer à l'échelle planétaire. Le fonctionnement de ce mécanisme et la nature de ses conséquences sont aujourd'hui bien connus : les éruptions volcaniques les plus puissantes éjectent dans l'atmosphère une grande quantité de gaz volcaniques qui, suivant les courants aériens, se répartissent assez rapidement sur une grande surface de la terre. Certains de ces gaz, et

---

51. HARPER 2019, p. 111.

52. Voir sur ce point p. 14.

53. STEINHILBER, BEER et FRÖHLICH 2009.

54. HARPER 2019, voir figure 3 p. 90, et STEINHILBER, BEER et FRÖHLICH 2009 figure 2 p. 3.

55. Ces données sont issues de SIGL et al. 2015.

56. On ignore à quels volcans ces éruptions doivent être attribuées. Cependant les données issues du *Global Volcanism Program*, mené par la Smithsonian Institution, indiquent que plusieurs éruptions volcaniques importantes sont connues au cours de la période qui nous intéresse ou des années qui la précèdent immédiatement. On relève ainsi l'existence, dans la seconde moitié du VI<sup>e</sup> siècle av. J.-C., de l'éruption successive de cinq stratovolcans situés sur la presqu'île du Kamchatka, suivie, au cours des années 520-510, de l'éruption violente du volcan Jingpohu en Chine, puis du Mageik, au nord de la ceinture de feu du pacifique, en actuelle Alaska. Puis, en 410, se produisit l'éruption du complexe volcanique de Mount Meager, au Canada, aujourd'hui considérée comme l'éruption explosive la plus importante de l'histoire volcanique du pays (voir sur ce point HICKSON, RUSSELL et STASIUK 1999). On relève enfin, en 350, l'éruption du volcan Ambitle, dans le Pacifique sud. L'histoire volcanique mondiale des VI<sup>e</sup> et Ve siècles av. J.-C. semble donc marquée par plusieurs éruptions importantes, dont on peut penser qu'elles donnèrent lieu à des phénomènes de forçage dont l'ampleur est cependant mal connue.

notamment le dioxyde de soufre, réagissent avec les gaz de l'atmosphère pour former des aérosols sulfurés : l'atmosphère gagne alors en opacité et la quantité de rayonnement solaire qui parvient au sol en est diminuée, entraînant un refroidissement important du climat. Inversement, dans la stratosphère, ces aérosols sulfurés provoquent, par effet de serre, une hausse des températures qui entraîne une modification des courants aériens. Selon la puissance de l'éruption, la situation géographique du volcan et la composition des matières éjectées, les perturbations climatiques engendrées peuvent se prolonger durant plusieurs mois, voire plusieurs années, entraînant, dans les cas les plus critiques, des « années sans été ». La succession de ces épisodes de volcanisme violents durant les premiers siècles de la République romaine eut donc sans doute pour conséquence une dégradation générale des conditions météorologiques, dont on ignore cependant l'extension dans le temps et dans l'espace. Des études réalisées sur des éruptions plus récentes<sup>57</sup> et mieux documentées révèlent cependant que ces événements étaient généralement suivis de mauvaises récoltes entraînant des crises de pénurie alimentaire, mais aussi d'épidémies meurtrières<sup>58</sup>.

Cela pourrait donc signifier, de manière concrète, que l'évolution générale du climat fut sans doute moins favorable durant les premiers siècles de l'époque républicaine que lors de la période qui suivit. L'ampleur et la durée des irrégularités climatiques n'eurent sans doute rien de commun avec celles de la période du petit âge glaciaire des époques médiévale et moderne. On peut cependant imaginer, par comparaison avec ce que nous savons de la période identifiée comme celle de « l'Optimum Climatique Romain », que les Romains connurent pendant plusieurs dizaines d'années une période de refroidissement caractérisée notamment par des hivers rudes et enneigés, de fréquentes tempêtes, et des pluies importantes provoquant des crues et des inondations<sup>59</sup>.

De nombreux obstacles méthodologiques subsistent cependant, qui empêchent de restituer précisément la nature et l'envergure des perturbations climatiques au cours de la période qui nous intéresse.

Cela est dû en premier lieu à la rareté des études qui proposent une analyse des données paléoclimatiques liées à ces siècles anciens : pour la période antique, la plupart des travaux, à l'image de l'ouvrage K. Harper, ne s'intéressent pas aux données qui précèdent le I<sup>er</sup> siècle av. J.-C., date avant laquelle les données fournies par les proxys sont plus rares et plus difficiles à mettre en relation avec des éléments de l'histoire politique, sociale ou militaire des différentes communautés humaines concernées<sup>60</sup>.

En outre, même pour les périodes dont l'histoire volcanique est mieux documentée et mieux

---

57. Voir notamment les nombreux travaux consacrés à l'éruption du Lakagigar en 1793, du Tambora, en 1815, ou du Pinatubo en 1991. Pour une bibliographie détaillée à propos de ces trois éruptions, voir ROSSIGNOL 2012, n. 68 et 70.

58. STOTHERS 1999 a ainsi étudié le lien entre les phénomènes de brouillard sec accompagnant six éruptions majeures survenues entre 44 av. J.-C. et 1815 et le développement d'épidémies.

59. Voir l'ensemble des études dans CAROZZA 2014, qui s'efforcent de rassembler les conséquences climatiques du petit âge de glace en Méditerranée.

60. Par exemple, l'étude de G. Zielinski sur la chronologie et l'ampleur des différents cas de forçage volcanique à partir des données issues de la carotte glaciaire GISP2, dont B. Rossignol reprend et exploite les conclusions dans le cadre d'une réflexion sur le contexte de la « peste antonine », ne va pas au-delà de la seconde moitié du I<sup>er</sup> siècle avant notre ère.

reliée aux différents phénomènes climatiques, beaucoup d'incertitudes demeurent. La nature exacte et la durée des perturbations engendrées par le forçage volcanique et par la baisse de l'irradiation solaire ne sont pas connues avec précision, pas plus que leur effet à long terme ; il est, de plus, presque impossible de savoir quels sont leurs conséquences au niveau local ou régional<sup>61</sup>. Malgré la multiplication des proxys et l'ampleur des progrès techniques et scientifiques réalisés dernièrement, l'histoire du climat des premiers siècles de l'histoire de Rome reste donc mal connue et hautement incertaine : tout porte à croire cependant que, par bien des aspects, les conditions climatiques furent plus irrégulières et moins favorables aux Romains que lors de l'Optimum Climatique qui suivit.

### 2.2.2 Les sources antiques sur les irrégularités climatiques

La mention de ces irrégularités climatiques semble pourtant peu visible dans les sources littéraires. Plusieurs éléments peuvent contribuer à l'expliquer : il n'est pas évident, tout d'abord, que ces perturbations climatiques aient été aisément perceptibles à l'échelle d'une vie humaine<sup>62</sup>. Il semble, de plus, que ces événements climatiques n'étaient pas mémorables en eux-mêmes : les historiens ne les mentionnent que lorsqu'ils sont considérés comme des prodiges par les autorités romaines et donnent lieu à des rites visant à implorer la bienveillance des dieux, ou bien lorsqu'ils ont de véritables conséquences sur la vie de la cité, et notamment sur son approvisionnement.

Dans le premier cas, ces irrégularités climatiques ne présentent un intérêt que parce qu'elles sont révélatrices de l'état des relations entre la cité et ses dieux. Ainsi, dans le *Prodigiorum liber* de Iulius Obsequens, les tempêtes et les violents orages qui sont régulièrement mentionnés le sont précisément parce qu'ils ont été officiellement reconnus comme prodiges et ont à ce titre une signification religieuse. Obsequens mentionne ainsi plusieurs tempêtes parce qu'elles détruisirent des temples<sup>63</sup>, et plus particulièrement le temple de Jupiter Capitolin<sup>64</sup>, ou bien, en une occasion, parce qu'une violente bourrasque arracha une enseigne militaire des mains du soldat qui la portait<sup>65</sup>. De même, les orages qui ont été retenus pour figurer dans le relevé des événements prodigieux qu'il propose sont ceux qui éclatent alors que le temps est serein et que rien ne le laissait présager<sup>66</sup>. Ces phénomènes climatiques n'ont donc pas d'intérêt en eux-mêmes mais seulement pour le signe qu'ils constituent dans le contexte de la religion romaine<sup>67</sup>.

L'historiographie romaine mentionne également des phénomènes naturels qui ont un véritable impact sur la ville de Rome. Tite Live rapporte en ce sens au moins un hiver particulièrement rigoureux, en 399 av. J.-C., au cours duquel les routes furent bloquées par la neige et la glace, tan-

---

61. ROSSIGNOL 2012, p. 98.

62. Sur la difficulté de déterminer quelle était l'espérance de vie des Romains à la fin de la période républicaine et, *a fortiori*, pour les siècles qui précèdent, voir SCHEIDEL 2009, p. 5-6.

63. Obseq. 14 ; 29.

64. Obseq. 16.

65. Obseq. 64.

66. Obseq. 47.

67. Sur les sources littéraires sur la météorologie à Rome et en particulier le sens des phénomènes climatiques dans la religion romaine, voir SOUBIRAN 2003, p. 60-62.

dis que le Tibre, gelé, interdisait à la fois la navigation et le commerce<sup>68</sup>. Les sénateurs, dans un discours prononcé une année plus tard, faisaient encore référence à cet épisode comme à « un hiver intolérable semblable à un prodige divin<sup>69</sup>. » Tite Live mentionne aussi, pour l'année 350, que les Gaulois, qui avaient établi leur camp dans les Monts Albains, furent forcés d'en descendre « car ils ne pouvaient tolérer la rudesse de l'hiver<sup>70</sup> », et ce alors que ces mêmes Gaulois avaient été un peu plus tôt présentés comme une nation accoutumée à l'humidité et au froid<sup>71</sup>. Chassés de leur camp par la rigueur de l'hiver, l'historien indique qu'ils erraient à travers les plaines en pillant et en ravageant les territoires qu'ils traversaient. Ces deux passages peuvent ainsi être interprétés comme témoignant de la rudesse exceptionnelle des conditions climatiques au cours de la période qui correspond à celle du minimum solaire de 360 av. J.-C. À l'inverse, la mention de sécheresses importantes qui affectent les cultures et provoquent des situations de pénurie alimentaire est, comme nous le verrons, relativement fréquente : ces événements ne semblent pas, du reste, incompatibles avec un contexte climatique global de refroidissement, les perturbations climatiques mentionnées pouvant parfois engendrer localement et temporairement des pics de chaleur<sup>72</sup>.

La mention de ces événements climatiques apparaît enfin régulièrement dans les récits de pestilences, dans la mesure où le climat et, surtout, ses changements et irrégularités, sont susceptibles, d'après les conceptions antiques, d'influencer profondément les dispositions générales et la santé des communautés humaines<sup>73</sup>. Ainsi, le premier facteur que l'auteur du traité hippocratique *Airs, Eaux, Lieux* recommande d'observer au médecin itinérant qui arrive dans une cité qu'il ne connaît pas est le climat et ses variations<sup>74</sup>. Cette simple connaissance, associée à celle de la nature des vents et des eaux, devait lui permettre de prédire les maladies qui se déclareraient<sup>75</sup>. L'idée de l'influence des conditions climatiques et météorologiques sur la santé des hommes se retrouve par exemple, en dehors des écrits techniques et scientifiques, dans les écrits d'Hérodote, qui considère que la santé des Égyptiens et des Libyens est excellente grâce à la grande stabilité des saisons dans leur pays<sup>76</sup>.

On retrouve donc fréquemment exprimée chez les historiens de notre corpus l'idée qu'une

68. Liv. V, 13, 1.

69. Liv. V, 14, 3 : *intolerandam hiemem prodigiisque diuinis similem*. « un hiver intolérable et semblable à un prodige divin. » Sur la portée de ce discours dans le contexte de la peste de 399 av. J.-C., voir p. 448.

70. Liv. VII, 25, 3 : *quia hiemis uim pati nequiueraut*.

71. Liv. V, 48, 3.

72. ROSSIGNOL 2012, p. 98.

73. Sur le lien entre maladies pestilentiennes et irrégularités climatiques, voir p. 280, et *sq.*

74. Hpc. *Aer.* I, 1 : Ἱητρικὴν ὅστις βούλεται ὀρθῶς ζητεῖν, τάδε χρὴ ποιεῖν· πρῶτον μὲν ἐνθυμῆσθαι τὰς ὥρας τοῦ ἔτεος, ὃ τι δύναται ἀπεργάζεσθαι ἐκάστη· οὐ γὰρ εἰκόασιν ἀλλήλησιν οὐδὲν, ἀλλὰ πούλυ διαφέρουσιν αὐταὶ τε ἐωυτέων καὶ ἐν τῆσι μεταβολῆσιν· « Qui veut chercher à appréhender correctement la médecine doit faire ce qui suit : d'abord considérer, à propos des saisons de l'année, les effets que chacune d'elle est capable de produire ; car elles ne se ressemblent nullement entre elles, mais diffèrent beaucoup, aussi bien de l'une à l'autre que dans leurs changements ». (texte établi et traduit par J. Jouanna, CUF)

75. Hpc. *Aer.* II, 2 ; texte cité et traduit p. 147.

76. Hdt. II, 77. Voir également Thc. VII, 87. Textes cités dans JOUANNA, Jacques (éd. et trad.), *Hippocrate, Airs, Eaux, Lieux*, Tome II, 2<sup>ème</sup> partie, Paris : Collection des Universités de France, 1996, p. 25.

maladie pestilentielle trouve son origine dans une perturbation brutale du climat de Rome<sup>77</sup> ou bien dans le fait que des étrangers sur le territoire romain ou, à l'inverse, des Romains en territoire étranger, puissent être confrontés à des conditions climatiques auxquelles ils ne sont pas habitués. Là encore, les irrégularités climatiques ne sont mentionnées qu'à cause de leurs conséquences sur la santé de la population ou pour rendre compte de l'origine d'une maladie pestilentielle. En outre, les perturbations climatiques en question ne sont jamais à comprendre par rapport à l'histoire générale du climat de Rome, mais seulement à l'échelle d'une saison ou d'une année : elles ne peuvent donc que difficilement nous renseigner sur les conditions climatiques générales de la période républicaine.

### 2.2.3 Climat et pestilences

Il est frappant de constater qu'entre le V<sup>e</sup> et début du IV<sup>e</sup> siècles av. J.-C., période caractérisée par un minimum solaire et probablement par des conditions générales environnementales assez rudes, les Romains semblèrent souffrir d'un très grand nombre de maladies pestilentielles – le plus grand nombre de leur histoire, même, si l'on se fie aux sources littéraires. Ainsi, alors que K. Harper considère que le grand minimum solaire précédant la période de l'Optimum Climatique Romain est centré aux alentours de l'année 360 av. J.-C., on constate que c'est précisément entre 365 et 363 av. J.-C. que Rome fut frappée par une peste présentée comme l'une des plus longues et des plus violentes de notre corpus, à laquelle vint s'ajouter une crue du Tibre. Il ne semble donc pas insensé d'émettre l'hypothèse que les conditions générales environnementales liées au minimum solaire de 360 av. J.-C. aient pu jouer un rôle dans les nombreuses pestilences, et particulièrement dans les « pics » de pestilences, qui frappèrent Rome à cette période.

Les sources antiques citées jusqu'à présent invitent à prendre en considération au moins deux types de corrélations possibles entre le dérèglement climatique et la santé des hommes. La plus évidente consiste à noter que ces dérèglements climatiques et météorologiques sont généralement suivis de mauvaises récoltes, qui entraînent elles-mêmes disettes, sous-nutrition et mal-nutrition, qui, comme nous le verrons, peuvent contribuer à la diffusion de la maladie notamment en affaiblissant les organismes. En outre, les catastrophes naturelles – tempêtes, hiver particulièrement rigoureux – peuvent donner lieu à d'importants mouvements de population, comme en témoigne Tite Live lorsqu'il rapporte que les Gaulois, furent forcés, en 350 av. J.-C., de quitter à cause du froid le camp qu'ils avaient établi dans les Monts Albains. Ces déplacements de population devaient donc non seulement participer au développement et à la multiplication des foyers épidémiques mais, dans ce cas précis, ils devaient aussi affaiblir la région en pillant et en ravageant la campagne : Tite Live n'en fait pas spécifiquement mention mais on peut penser que ces dégâts ne furent pas sans effet sur l'approvisionnement de la cité.

---

77. Voir par exemple Liv. V, 13, 4, à propos de l'année 399 av. J.-C. : *Tristem hiemem siue ex intemperie caeli, raptim mutatione in contrarium facta, siue alia qua de causa grauis pestilensque omnibus animalibus aestas excepit.* « Ce rude hiver, soit par suite d'un dérèglement du climat, qui passa brusquement d'un extrême à l'autre, soit pour tout autre motif, fut suivi pour tous les êtres d'un été éprouvant et pestilentiel. »

On peut ajouter à cette première liste d'autres conséquences plus directes dont nous avons aujourd'hui connaissance. K. Harper considère ainsi que, dans l'origine de la peste justinienne, le facteur climatique joua un rôle déterminant : entre autres perturbations, le changement de température et l'importance des précipitations au début du VI<sup>e</sup> siècle ap. J.-C. auraient pu forcer les rongeurs porteurs de puces à quitter leurs terriers et à se multiplier plus rapidement. En outre, ces températures moyennes, en favorisant le cycle de digestion de la puce hôte de *Yersinia pestis*, auraient permis à la bactérie de se multiplier plus rapidement. Ces troubles climatiques auraient donc, d'après K. Harper, fourni à la peste une occasion inespérée de se répandre hors des montagnes asiatiques où elle se trouvait jusque-là localisée, rendant ainsi possible les ravages de cette terrible épidémie, dont l'origine repose sur « l'incroyable contingence d'un moment crucial<sup>78</sup> ». Si *Yersinia Pestis* n'entre pas en jeu dans le cadre des pestilences de notre corpus, les liens de cause à effet mis en évidence par K. Harper nous incitent à prendre en compte ces aléas climatiques et leurs effets imprévisibles sur d'autres agents pathogènes particulièrement sensibles à la saisonnalité, et dont la présence à Rome est probable dès les premiers siècles de l'histoire de la ville : c'est le cas, par exemple, de la fièvre typhoïde, maladie infectieuse causée par la bactérie *Salmonella typhi*, dont le cycle de reproduction s'accélère avec la chaleur<sup>79</sup>.

Les sources littéraires à notre disposition n'offrent évidemment aucune évidence sur ces derniers phénomènes, impliquant une connaissance du métabolisme de microorganismes pathogènes dont les Anciens ne pouvaient pas même supposer l'existence : tenir compte de leur existence permet toutefois de replacer ces pics épidémiques dans un contexte climatique propice à leur développement. Mais il faut aussi, à l'inverse, veiller à se prémunir contre toute forme de déterminisme en rappelant que le climat et son évolution ne sauraient en aucune façon constituer la cause unique de la multiplication des épidémies aux V<sup>e</sup> et IV<sup>e</sup> siècles av. J.-C. En effet, plus que la chute des températures, ce sont les réactions des populations et leur capacité d'adaptation qu'il faudrait pouvoir juger, ce que nos sources ne permettent pas.

---

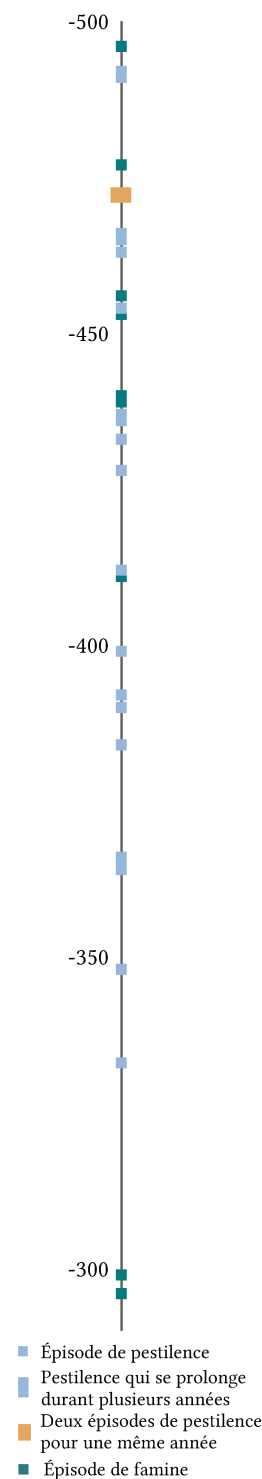
78. HARPER 2019, p. 313.

79. OERLEMANS et TACOMA 2014, p. 230. C'est aussi le cas de la variole dont on sait que la transmission est favorisée par un climat sec (ROSSIGNOL 2012, p. 103) : l'histoire de ce virus est cependant mal connue, de même que l'époque de son émergence à Rome (voir sur ce point ROSSIGNOL 2022, p. 59 et, sur l'histoire de la variole en général, HARPER 2019, p. 150).

## 2.3 Famines et pestilences

Un dernier élément doit enfin être pris en compte dans cette étude des facteurs susceptibles de contribuer au développement des pestilences de notre corpus, dont un passage de Tite Live à propos du siège de Rome par les Gaulois a déjà montré l'importance<sup>80</sup> : les famines et, de manière générale, les nombreuses crises de subsistance auxquelles furent confrontés les Romains au cours des V<sup>e</sup> et IV<sup>e</sup> siècles. P. Garnsey, dans son ouvrage de référence, considère ainsi que le V<sup>e</sup> siècle constitue la seule période de son histoire où l'État romain fut incapable de compenser par les fruits de ses conquêtes la détresse alimentaire de sa population<sup>81</sup>. Perpétuellement engagés dans des campagnes militaires visant non pas à étendre, mais à défendre leur territoire, les Romains apparaissent donc, au cours de cette période comme particulièrement vulnérables aux crises de pénurie alimentaire qui les éprouvent régulièrement. Cette remarque nous concerne à plus d'un titre : en premier lieu parce que, comme nous le verrons, les guerres incessantes et l'irrégularité des conditions climatiques contribuent également à expliquer certaines de ces crises de pénurie alimentaire. En outre, les épisodes de famines et de pestilences entretiennent entre eux des relations complexes, dont les historiens antiques ne perçoivent pas toujours exactement la nature. Il faut, pour s'en rendre compte, croiser, toujours pour le V<sup>e</sup> et le début du IV<sup>e</sup> siècle av. J.-C., les données issues de deux relevés : la liste de maladies pestilentielles que nous avons dressée, d'une part, le relevé des crises de pénurie alimentaire établi par P. Garnsey pour cette même période<sup>82</sup>, d'autre part. Bien sûr, l'historicité de chacun de ces épisodes de pestilences et de famines est en elle-même douteuse ; P. Garnsey signale d'ailleurs, en ce sens, que la plupart des récits sur lesquelles il s'appuie comportent des détails « évidemment fictifs » : la confrontation de ces deux relevés, cependant, est riche d'enseignements sur la manière dont étaient conçus les rapports entre ces deux calamités. Le graphique (figure 8) obtenu met

FIGURE 8 – Pestilences et famines au début de la période républicaine.



80. Voir p. 102.

81. GARNSEY 1996, p. 240.

82. GARNSEY 1996, p. 224-229. Un relevé similaire se trouve chez NORTHWOOD 2006, p. 82. Nous ne faisons pas apparaître d'épisode de famine en 433 av. J.-C. puisque Tite Live indique précisément qu'il n'y eut pas de risque de pénurie de blé cette année-là, malgré la pestilence, en raison des précautions prises par les consuls.



d'abord en évidence le très grand nombre de famines et d'épidémies qui éprouvèrent les Romains à cette période : à l'exception des années 425-410 puis 380-370, il semble qu'il se passe rarement cinq années consécutives sans que Rome ne soit victime d'une épidémie, d'une famine, ou bien des deux à la fois. Cette conjonction n'est pas, du reste, limitée aux siècles qui nous occupent : B. Rossignol signale ainsi que pestilences et famines frappaient encore Rome de manière simultanée à l'époque de l'empereur Commode<sup>83</sup>. C'est précisément le nombre relativement élevé des années où famine et pestilence conjuguent leurs effets pour éprouver les Romains qui rend nécessaire d'éclaircir le lien qui pouvait exister entre ces deux calamités.

### 2.3.1 Famine et pestilence dans les sources antiques

De même que l'association entre guerres et épidémies, le lien entre famines et épidémies est loin d'être une spécificité des récits de notre corpus. La quasi homophonie des deux termes en grec (λιμός και λοιμός) a donné lieu à une tradition littéraire particulièrement dense, où les effets des deux calamités s'unissent pour abattre les cités qui en sont victimes.

J. Jouanna<sup>84</sup> a bien mis en évidence les origines de ce jeu de mots dans la Grèce archaïque puis classique, en dégagant la manière dont les deux fléaux se définissaient l'un par rapport à l'autre. La première attestation de la conjonction entre famine et pestilence se trouve ainsi dans *Les travaux et les jours* d'Hésiode<sup>85</sup> : les deux fléaux sont envoyés ensemble par Zeus pour punir les habitants de la cité où règne la violence – définie par Hésiode par opposition avec la cité où règne la justice – parfois pour punir le comportement d'un seul individu. Dans le passage d'Hésiode, cependant, la relation entre les deux calamités n'est pas explicitée par le poète : le châtement de Zeus, au contraire, provient précisément de leur conjonction<sup>86</sup>.

À l'époque classique, le couple λιμός/λοιμός connaît également une certaine fortune chez les historiens Hérodote<sup>87</sup> et Thucydide. Chez ce dernier, la proximité entre les deux termes fait même l'objet d'une discussion philologique<sup>88</sup>, qui vient clore le passage consacré à la description de la

83. ROSSIGNOL 2012, p. 105, n. 113. Voir Hdn I, 12; DC. LXXII, 13-14. C. Virlouvet (VIRLOUVET 1985) relève aussi une telle coïncidence pour l'année 22-23 ap. J.-C., tout en indiquant qu'il s'agit d'un cas unique pour la période tardo-républicaine (p. 23), alors que les épidémies sont, pour la période archaïque, très fréquemment liées aux disettes. Elle propose d'y voir le signe que l'économie de la Rome du V<sup>e</sup> siècle av. J.-C., encore en partie pastorale, devait être plus sensible aux épidémies : à partir du II<sup>e</sup> siècle av. J.-C., au contraire, la ville ne dépend plus des productions agricoles locales pour sa survie.

84. JOUANNA 2006.

85. Hés. O. 242-243 : τοῖσιν δ' οὐρανόθεν μέγ' ἐπήγαγε πῆμα Κρονίων / λιμὸν ὁμοῦ καὶ λοιμόν· « Sur eux, du haut du ciel, le fils de Cronos envoie une grande calamité, à la fois la famine et la pestilence. » (texte établi par P. Mazon, CUF, traduction personnelle).

86. JOUANNA 2006, p. 200.

87. JOUANNA 2006, p. 203-205, commente en détail deux passages d'Hérodote où se trouve le couple λιμός/λοιμός. Au livre VII (VII, 171), la présentation des deux calamités considérées, de même que dans le passage d'Hésiode, comme des châtements divins, semble encore relever d'une mentalité archaïque. En revanche, dans le deuxième passage où les deux fléaux sont rapprochés (VIII, 115), il n'est plus question de punition : ils conjuguent simplement leurs effets pour éprouver l'armée de Xerxès au cours de sa retraite de Thessalie.

88. Thc. II, 54, 2-3 : « Dans cette épreuve, les gens rappelaient naturellement des souvenirs, évoquant le vers qu'au dire des plus âgés on récitait autrefois : "on verra arriver la guerre dorienne, et avec elle la pestilence". En fait il y eut désaccord : le mot figurant dans le vers n'aurait pas été "pestilence" (λοιμός) mais "disette" (λιμός) ; pourtant l'avis qui naturellement prévalut fut en l'occurrence que le mot était "pestilence". Les gens réglèrent en effet leurs souvenirs

« peste » d'Athènes. Toutefois, malgré la rigueur et l'esprit critique qui caractérisent Thucydide, lui non plus ne cherche pas à rendre compte du lien de causalité qui peut unir famine et peste et refuse, en général, de formuler aucune hypothèse sur l'origine du fléau qui décima Athènes<sup>89</sup>.

Une recherche similaire semble moins fructueuse du côté latin où, en l'absence d'homophonie, le jeu de mots relevé par J. Jouanna n'est pas opérant : l'expression *fames pestilentiaque* ou, tout simplement, le rapprochement entre les substantifs *fames* et *pestilentia* est rare, et ne semble attesté, à l'époque classique<sup>90</sup>, que chez les historiens Tite Live<sup>91</sup>, Suétone<sup>92</sup> et Quinte Curce<sup>93</sup>. On note cependant chez ces historiens, et chez Tite Live en particulier, un souci manifeste de rapprocher, dans la syntaxe, la mention de ces deux calamités. Outre l'expression *fames pestilentiaque*, on peut ainsi relever dans l'*Histoire Romaine* de Tite Live les expressions suivantes :

[...] *famem quoque ex pestilentia morbo implicitis cultoribus agrorum timentes* [...] (Liv. IV, 25, 4)

« [...] craignant aussi la **famine**, conséquence de la **peste**, car la maladie avait gagné les cultivateurs [...] »

*Iam famem quam pestilentia tristior erat* [...] (Liv. IV, 52, 5)

« Déjà la famine, comparée à la peste, était plus funeste [...] »

L'historien, peut-être dans une référence implicite à l'expression grecque λιμός και λοιμός, ou bien simplement pour mettre en évidence les liens étroits entre les deux fléaux, s'efforce visiblement de rapprocher les deux substantifs dans le cours de sa phrase : cela le conduit par exemple, dans le deuxième passage cité, à faire précéder le comparatif *tristior* par son complément *pestilentia*, qui se trouve ainsi à proximité immédiate de *fames*. L'expression *pestilentia inopiaque frugum* est également attestée à deux reprises chez Tite Live, où elle permet de caractériser plus précisément la crise en question en la définissant comme une pénurie de blé<sup>94</sup>.

Les récits des historiens de notre corpus interviennent donc dans un troisième temps et marquent une évolution notable dans la manière dont sont conçus les rapports entre famine et peste. Si l'on se limite aux cas où une peste et une famine sont attestées pour la même

---

sur ce qui leur arrivait. » (trad. J. de Romilly, CUF, légèrement modifiée) JOUANNA 2006, p. 207-208 commente en détail le passage ci-dessus, qu'il considère comme « la plus ancienne discussion philologique attestée en Grèce sur une variante dans un texte ». Le commentaire de Thucydide nous renseigne à la fois sur la mentalité populaire qui associait naturellement famine et peste, et sur l'esprit critique de l'historien, qui n'accorde aucune autorité à la prophétie mais la considère comme un témoignage de la subjectivité et de l'influçabilité du caractère des hommes.

89. Thc. XLVIII, 3. Sur cette posture spécifique de Thucydide voir p. 258.

90. L'expression *fames pestilentiaque* apparaît cependant une fois chez Oros. *Hist.* II, 13, 1.

91. Liv. III, 32, 1; V, 31, 5.

92. Suet. *Tib.* XXXI, 1. Dans ce passage, le rapprochement syntaxique entre *famem* et *pestilentiam*, qui se succèdent dans l'énumération des maux que Caligula souhaite voir se produire durant son règne, est probablement volontaire et rappelle la proximité des deux calamités chez les historiens grecs.

93. Curt. IX, 10, 13.

94. Liv IV, 20, 9; IV, 52, 4. Voir VIRLOUVET 1985, p. 30-31 : il semble cependant que l'emploi de cette formule ne doit pas être surinterprété. En effet, pour la période archaïque, Tite Live emploie de préférence le terme *fames*, et secondairement une formule avec *inopia*, tandis que la tendance s'inverse pour la période tardo-républicaine et le début de l'Empire. On ne sait pas si cette évolution est le signe que ces crises étaient plus graves dans les premiers siècles de la République que par la suite, ou bien si elle est principalement due à un effet de sources.

année – seuls Tite Live, Denys d'Halicarnasse et Orose mentionnent de telles conjonctions – deux types d'explication sont généralement avancés.

Il arrive parfois, d'une part, que l'historien considère que les deux calamités s'abattent en même temps sur les Romains parce qu'elles procèdent toutes deux d'une cause commune. Cette cause cependant, contrairement à ce que nous avons pu voir chez Hésiode, n'a rien de divin : elle relève en général d'une influence néfaste du climat dont les perturbations affectent à la fois la qualité de l'air et des sols. C'est le cas par exemple dans le récit de la peste de 392 av. J.-C., associée à un épisode de famine, dont Tite Live et Denys s'accordent sur l'origine commune.

*Eodem anno nouum bellum cum Volsiniensibus exortum ; quo propter famem pestilentiamque in agro Romano ex siccitate caloribusque nimis ortam exercitus duci nequiuuit. (Liv. V, 31, 5)*

« La même année, une guerre éclata contre un nouvel ennemi, les Volsiniens. Cependant, en raison d'une famine et d'une peste, qui s'était déclarée sur le territoire de Rome à cause de la sécheresse et de la chaleur excessive, on ne put conduire d'armée contre eux. »

Ἐν δὲ τῇ ἀρχῇ τῶν μετὰ τὸν Κάμιλλον ὑπάτων νόσος εἰς Ῥώμην κατέσκηψε λοιμικὴ τὴν ἀρχὴν ἀπὸ τε ἀνομβρίας καὶ ἀύχμων λαβοῦσα ἰσχυρῶν, ὑφ' ὧν κακωθεῖσα ἢ τε δενδρίτις καὶ ἡ σιτοφόρος ὀλίγους μὲν ἀνθρώποις καρποὺς ἐξήνεγκε καὶ νοσερούς, ὀλίγην δὲ καὶ πονηρὰν βοσκήμασι νομήν. (DH. XIII, 4, 1)

« Sous les consuls qui succédèrent à Camille, une maladie pestilentielle s'abattit sur la ville de Rome, provoquée par le manque de pluie et par une violente sécheresse. Ces phénomènes endommagèrent les vergers et les champs de blé, qui produisirent pour les hommes des fruits rares et malsains, pour les troupeaux une faible quantité de fourrage. »

Si le substantif λιμός n'apparaît pas, ici, dans le récit de Denys d'Halicarnasse, qui semble réserver l'association λιμός/λοιμός aux passages où l'influence de Thucydide est la plus forte et la plus visible<sup>95</sup>, le phénomène décrit n'en est pas moins clair. Du fait de la sécheresse, les arbres ne portent pas de fruits et les récoltes sont insuffisantes, pour les hommes comme pour les troupeaux. L'historien précise en ce sens que beaucoup d'hommes qui avaient été épargnés par la peste – décrite dans cet épisode comme une forme de dermatose – furent poussés, sous l'effet de la faim, à consommer des nourritures qui leur étaient inconnues et causèrent la mort de certains d'entre eux.

Cette hypothèse d'une influence générale du climat sur la fécondité des sols et la santé des hommes n'est pas, là encore, une innovation des historiens de notre corpus. On en trouve par exemple la trace, dès le IV<sup>e</sup> siècle av. J.-C, dans le traité sur l'*Euthumia* (« la bonne humeur ») du philosophe pythagoricien Hipparque, dont quelques fragments ont été transmis par Stobée. Le philosophe y défend notamment l'idée selon laquelle l'homme qui souhaite vivre « dans la bonne humeur<sup>96</sup> » doit avant tout avoir connaissance de l'ensemble des malheurs et des calamités qui le menacent, au nombre desquels se trouvent notamment la peste et la famine. Or ces deux calamités seraient dues, d'après lui, au dérèglement d'un climat excessivement chaud ou excessivement froid<sup>97</sup> : peste et famine ont donc la même cause, identifiée ici au climat et à

95. Voir notamment DH. X, 53, 8.

96. C'est-à-dire, au sens philosophique du terme, dans un état où l'âme n'est troublée par aucune passion.

97. Le passage d'Hipparque, cité par Stobée, est rapporté en intégralité par JOUANNA 2006, p. 210 : « Que dois-je

ses excès.

Plus fréquemment, cependant, les historiens de notre corpus présentent la famine comme une conséquence de la peste, ce qui constitue une innovation importante par rapport aux modèles précédents. Ainsi, lorsque la maladie se répand dans les campagnes et frappe les paysans, les terres ne sont plus cultivées ce qui entraîne, à la saison suivante, une crise de subsistance dont la gravité et la durée dépendent à la fois de l'ampleur du mal et des capacités prévisionnelles des autorités. C'est ce schéma causal que décrit par exemple Denys d'Halicarnasse dans le passage suivant, à propos d'une épidémie qui se déroule en 454 av. J.-C. :

Διῆλθε δ' οὐ μόνον τὴν Αἰκανῶν, ἀλλὰ καὶ τὴν Οὐολούσκων καὶ τὴν Σαβίνων γῆν, καὶ σφόδρα ἐκάκωσε τοὺς ἀνθρώπους. Ἐκ δὲ τούτου συνέβη καὶ τὴν χώραν ἀγεώργητον ἀφεθεῖσαν λιμὸν ἐπὶ τῷ λοιμῷ συνάψαι. (DH. X, 53, 8)  
 « [La peste] ravagea non seulement le pays des Éques mais également celui des Volsques et des Sabins et frappa durement les populations. En conséquence de cela, la culture des terres fut négligée et la famine vint s'ajouter à la peste. »

Les deux calamités qui touchent en même temps les Romains, les Éques, les Volsques et les Sabins ne sont plus simplement additionnées, mais hiérarchisées chronologiquement et logiquement, comme l'indique l'emploi de la préposition ἐκ. La peste se déclare dans un premier temps et entraîne un défaut de culture qui provoque lui-même une famine lorsque les réserves de nourriture sont épuisées. Tite Live et Orose, qui rapportent ce même épisode, ne relèvent pas de liens de causalité entre les deux fléaux. Toutefois, l'idée qu'une épidémie puisse provoquer, immédiatement ou à la saison suivante, une disette ou une famine est régulièrement attestée chez Tite Live<sup>98</sup>, qui va même jusqu'à préciser que cette situation était considérée comme fréquente<sup>99</sup>. L'historien mentionne également que les Romains, habitués à ce genre de crises, n'hésitaient pas, avant même la fin de la peste, à envoyer des ambassades à Cumae, en Étrurie et jusqu'en Sicile pour y acheter du blé et prévenir ainsi la disette<sup>100</sup>.

Orose, quant à lui, se contente en général de relever la simultanéité des deux fléaux et l'ampleur des ravages qu'ils produisent dans la cité sans relever entre eux aucun lien : on retrouve donc, dans le cadre de ses *Histoires (contre les Païens)*, les fondements du modèle religieux déjà présent chez Hésiode mais adapté, cette fois, à une pensée chrétienne<sup>101</sup>. L'apologiste décrit cependant la famine et la peste comme « deux abominations, peut être les plus grands de tous les maux<sup>102</sup> ».

---

dire des malheurs extérieurs qui nous menacent, les déluges et les sécheresses, les excès de chaleur et les excès de froid, si bien que souvent, à la suite de l'irrégularité de l'air, une peste et une famine se produisent ainsi qu'une variété de malheur de toutes sortes et que des cités se dépeuplent ? ».

98. Voir notamment Liv. IV, 25, 4 ; IV, 52, 4.

99. Liv. IV, 52, 4 : *pestilentem annum inopia frugum, neglecto cultu agrorum, ut plerumque fit, excepit* ; « à une année de peste succéda la disette car, **comme cela arrive souvent**, les champs étaient restés incultes ».

100. Liv. IV, 25, 4 ; IV, 52, 4.

101. Sur l'adaptation à laquelle procède Orose voir p. 349.

102. Oros. *Hist.* II, 5, 6.

À l'inverse, les historiens de notre corpus ne semblent jamais envisager que la peste puisse être une conséquence de la famine. Il faut attendre la fin du II<sup>e</sup> siècle ap. J.-C. pour que ce type de réflexion apparaisse dans la littérature médicale, chez Galien notamment, qui remarque dans son traité *Sur la différence des fièvres*<sup>103</sup> que ceux qui ont été contraints, du fait d'une famine, de consommer des aliments de mauvaise qualité durant une longue période peuvent s'en trouver affaiblis et succomber, par la suite, à des fièvres pestilentielles (λοιμώδης πυρετός).

Le succès de ce modèle explicatif transparait notamment à travers une ancienne scholie au passage fondateur d'Hésiode<sup>104</sup>, qui applique aux deux vers issus des *Travaux et des jours* une explication analogue à celle proposée par Galien :

ὁ δὲ λοιμὸς ἐκ τοῦ λιμοῦ συμπίπτει μοχθηρίᾳ διαίτης, ἢ χρῆσθαι ἀναγκάζονται λιμώττονες οἱ ἄνθρωποι. (Agostino Pertusi, *Scholia vetera in Hesiodi Opera et dies*, Milan, 1955, p. 86 (v. 242-247))

« La peste survient à la suite de la famine à cause de la mauvaise qualité du régime que les hommes qui souffrent de la faim sont forcés d'adopter. »

On retrouve bien exprimé dans cette scholie le même rapport de causalité – la famine affaiblit le corps et le prédispose à des pestilences – que celui qui était théorisé par Galien. Le scholiaste applique au passage d'Hésiode cette explication certes rationnelle mais parfaitement anachronique et étrangère aux préoccupations du poète : on a vu, de fait, que ces vers s'ancraient dans un modèle religieux où la conjonction des deux fléaux était une marque de la colère divine à l'égard de la cité injuste<sup>105</sup>.

Ces éléments d'explication demeurent cependant profondément étrangers aux différents historiens de notre corpus, même dans les cas où, comme dans le récit de la peste de 392 av. J.-C. par Denys d'Halicarnasse, la mention d'une famine précède celle de la peste en question. De fait, même dans ce dernier cas, l'historien ne considère pas que famine et peste puissent être liées autrement que par leur coïncidence. Les deux phénomènes, comme nous l'avons vu, procèdent d'une sécheresse excessive : la famine, d'une part, pousse les hommes à un changement de régime qui est fatal à certains d'entre eux, la peste, d'autre part, décime ceux qui n'ont pas succombé à la faim. La catégorie de ceux qui succombent à la famine et de ceux qui succombent à la peste demeurent cependant rigoureusement séparées<sup>106</sup> : une fois établie leur origine commune, les deux fléaux ne semblent plus s'influencer d'aucune manière.

103. Gal. *Feb.* I, 4 = Kühn VII, 285.

104. Passage cité et traduit p. 118.

105. Sur cette ancienne scholie et une autre plus récente, de Tzétzès, portant sur le même passage d'Hésiode, voir JOUANNA 2006, p. 213, n. 33.

106. DH. XIII, 4, 3 : Ἄνθρωποι δὲ ὀλίγοι μὲν τινες διεφθάρησαν, ἄς οὕτω πρότερον ἐπέιρασαν προσεγεγάμενοι τροφάς, οἱ δὲ λοιποὶ μικροῦ πάντες εἰς νόσους δεινὰς κατέπεσον; « Quant aux hommes, **quelques uns**, d'une part, moururent parce qu'ils avaient consommé de la nourriture qu'ils n'avaient jamais goûtée auparavant. **Tous les autres**, ou peu s'en faut, furent frappés par des maladies terribles. »

### 2.3.2 Un réseau de causalités complexe

Si la présentation des épisodes de famine et de peste dans les récits des historiens de notre corpus prend donc le plus souvent la forme d'un énoncé cumulatif, elle comporte aussi parfois une réflexion sur les liens entre les deux calamités, au cours de laquelle la peste est présentée comme la cause indirecte de la famine.

Dans les faits, cependant, tout porte à croire que la situation était sans doute bien plus complexe que ce dont les historiens antiques rendent compte dans leurs récits. Le fait qu'une peste puisse entraîner une crise de pénurie alimentaire parce que les terres demeurent incultes du fait du trop grand nombre de victimes parmi les paysans ne doit pas être remis en cause : il s'agit d'une conséquence logique de la mortalité massive dans les campagnes, qui est souvent une constante dans les récits d'épidémies, y compris à des époques plus tardives. De plus, l'unité de lieu qui caractérise notre corpus de travail pour la période du début de la République (toutes les pestes sans exception se déroulant à Rome ou dans le Latium), permet le plus souvent d'établir une correspondance entre les zones géographiques concernées par les crises de pénurie alimentaire et celles qui sont frappées par la maladie – ce qui n'est plus le cas pour les épidémies de la fin de notre corpus, qui frappent des armées en campagne de plus en plus loin de Rome, à des époques où la ville ne dépendait plus seulement des cultures de proximité pour sa survie.

Toutefois, de nombreuses études dédiées aux crises démographiques multifactorielles, et plus particulièrement celles qui depuis le XX<sup>e</sup> siècle se sont consacrées, dans le sillage d'E. Labrousse, à la définition, la compréhension et l'analyse des « crises d'Ancien régime <sup>107</sup> », ont bien montré que l'idée d'un changement de régime alimentaire affaiblissant les corps et faisant ainsi le lit des épidémies n'avait rien d'évident ni de systématique. Des essais de bilans portant sur les effets de la malnutrition sur certaines pathologies ont ainsi permis de mettre en évidence que tous les agents pathogènes ne présentaient pas la même sensibilité au régime alimentaire et à son altération. P. Bourdelais estime ainsi que « la typhoïde, la peste, le tétanos, la variole, la fièvre jaune et la malaria dépendraient peu de l'état nutritionnel des individus, à l'inverse de la tuberculose et des infections pulmonaires, de la lèpre, de la coqueluche, de la rougeole, du choléra et des diarrhées <sup>108</sup> ». Dans notre cas, puisque les témoignages des historiens antiques ne permettent pas, d'identifier la nature de l'agent pathogène responsable de l'épidémie, il est impossible de se prononcer sur sa sensibilité aux contextes de famine et de malnutrition.

Si, par ailleurs, on considère, comme y invitent A. Scobie et W. Scheidel <sup>109</sup>, que Rome était victime à la fois d'une malaria hyperendémique et de maladies véhiculées par les eaux de boisson contaminées – choléra, dysenterie, gastroentérites, hépatites, typhoïde – on tombe dans une aporie similaire, en constatant que certaines de ces maladies sont *a priori* sensibles aux effets de la malnutrition tandis que d'autres ne le sont pas.

---

107. Voir notamment LEBRUN 1971, GOUBERT 1982, et SIMONIN 1992. Pour une présentation de la bibliographie consacrée aux débats portant sur la définition de crise appliquée à l'Ancien régime et sur l'origine de ces crises, voir BEAUVALET-BOUTOUYRIE 2007, p. 46-49.

108. BOURDELAIS 1997, p. 10.

109. SCOBIE 1986, p. 421; SCHEIDEL 2009, p. 9.

Enfin, pour les crises de subsistance qui surviennent lors des « pics épidémiques » sur lesquels nous nous concentrons, il est le plus souvent impossible d'estimer précisément la gravité de la situation : aucune information qualitative ni quantitative ne permet, par exemple, d'évaluer la différence entre les épisodes désignés par le substantif *fames* et ceux qui répondent au nom d'*inopia frugum* – dont on pourrait supposer, peut-être à tort<sup>110</sup>, qu'il s'agit de pénuries moins sévères. L'une comme l'autre peuvent pourtant se déclarer en même temps qu'une maladie pestilentielle. Bien plus, quand bien même ces données seraient connues, nous n'avons aucune idée du seuil de malnutrition effectivement nécessaire pour qu'un effet soit visible sur la résistance des organismes et sur la diffusion de chaque agent pathogène<sup>111</sup>.

Toutes ces incertitudes, d'autant plus importantes qu'aucun témoignage archéologique ou épigraphique ne peut, pour la période qui nous occupe, compléter les sources historiographiques à notre disposition, poussent à adopter la plus grande prudence et rappellent que, lors d'une crise de pénurie, les rapports entre la mortalité due à la famine et celle qui découle de la maladie ne sont ni systématiques ni uniformes<sup>112</sup>.

En outre, une étude des relations entre famines et pestilences impose de prendre en compte d'autres facteurs qui sont susceptibles d'interagir avec ces deux calamités en affectant leur commencement et leur évolution.

Ainsi, si l'association entre famine et pestilence est très fréquente dans la littérature antique en général et dans les récits des historiens en particulier, la coïncidence entre famine et troubles politiques ou campagnes militaires est aussi largement attestée. P. Garnsey considère même qu'au début de la République, la guerre était pour les Romains la première cause de disette et de famine<sup>113</sup>. Du fait des conflits quasi perpétuels dans lesquels Rome était engagée contre les Volsques et les Èques, son territoire était régulièrement ravagé ou occupé, la circulation des produits entre la campagne et la ville perturbée, la population établie entre ses murs décuplée, alors que les campagnes étaient vides et la production agricole réduite.

À ces guerres incessantes devaient aussi s'ajouter, en particulier pour la période qui nous concerne, les conflits internes entre plébéiens et patriciens. En effet, ces derniers pouvaient aussi donner lieu à des crises de pénurie alimentaire : ce fut le cas, par exemple, en 492 av. J.-C., lorsque les dissensions civiles qui culminèrent avec la première sécession de la plèbe entraînèrent un défaut de culture puis une famine. Denys rapporte l'enchaînement de ces événements avec un luxe de précisions chronologiques qui ne se retrouve pas chez les autres historiens : la disette serait due, d'après lui, au fait que la plèbe avait fait sécession après l'équinoxe d'automne, juste au début de la période des semailles et que la terre était, de ce fait, restée en friche<sup>114</sup>. Une

110. Voir sur ce point n. p. 119, 94.

111. ROSSIGNOL 2012, p. 107.

112. C'est également la conclusion à laquelle parvient G. Alfani dans la partie de son ouvrage consacrée à la famine et à ses effets sur la population italienne au XVI<sup>e</sup> siècle. Voir notamment ALFANI 2013, p. 43-44.

113. GARNSEY 1996, p. 229-230.

114. DH. VII, 1, 1-2. Cette netteté dans les données chronologiques ne révèle pas tant la précision des sources utilisées que la volonté de l'historien de renforcer la cohérence d'ensemble de son récit : il opère ainsi le lien entre sécession

pestilence se déclare en outre l'année suivante, chez les Volsques d'après Tite Live et Denys, à Rome d'après Orose<sup>115</sup>, alors que la guerre fait de nouveau rage entre les deux peuples. Dans ce contexte de confusion documentaire, il paraît impossible de restituer la chaîne de causalité qui mena à une pestilence dont on ne sait même pas avec exactitude quel peuple elle frappa<sup>116</sup>.

Il semble finalement que, dans la plupart des cas, la famine, étroitement corrélée aux irrégularités climatiques, aux guerres et aux troubles politiques internes, ne perturbe pas seulement l'équilibre des organismes dont le régime habituel est modifié, mais celui de la cité tout entière et de ses institutions, favorisant ainsi, par des biais multiples, l'éclosion et le développement des épidémies. On peut, en ce sens, étudier en détail le contexte général dans lequel s'inscrit le « pic épidémique » des années 436-428, tel que le livre IV de l'*Histoire Romaine* de Tite Live permet d'en rendre compte :

- ◇ En 440<sup>117</sup>, Rome connaît une série de troubles politiques, mais l'historien indique que le premier de tous les maux fut une famine, due ou bien à de mauvaises récoltes, ou bien au fait que les paysans, passant trop de temps en ville pour assister aux réunions politiques, avaient négligé la culture des terres. La responsabilité de l'approvisionnement en céréales est confiée à Lucius Minucius (que Tite Live désigne comme *praefectus annonae*<sup>118</sup>) qui, cependant, n'obtient pas un grand succès dans cette charge : la disette se prolonge. Cette situation ouvre la voie aux vellétés royalistes de Spurius Maelius<sup>119</sup>.
- ◇ En 438-437, alors que la famine est à peine terminée, les Romains partent en guerre contre Véies, Fidènes et Faléries. Aulus Cornélius Cossus remporte au cours de ce combat les dépouilles opimes pour la seconde fois de l'histoire de Rome<sup>120</sup>.
- ◇ En 437-436, nouvelle campagne contre Véies et Faléries, interrompue à cause d'une **épidémie** qui frappe Rome et les campagnes alentours, accompagnée de nombreux tremblements de terre<sup>121</sup>.
- ◇ En 436-435, l'épidémie se poursuit et gagne en intensité. Les Fidénates et les Véiens, croyant Rome vulnérable du fait de la pestilence, ravagent le territoire Romain. Ils plantent leurs enseignes au pied de la porte Colline<sup>122</sup>, les Romains, après avoir nommé un dictateur, engagent le combat malgré le manque d'hommes dû à la maladie.
- ◇ En 434 : siège et prise de Fidènes. Mouvements de population importants chez les Étrusques, qui, à la suite de la chute de Fidènes, envoient des émissaires dans toute l'Étrurie et

---

et disette en situant chronologiquement l'épisode à l'équinoxe d'automne, période la plus propice aux semailles.

115. Voir Liv. II, 34, 5 ; DH. VII, 12, 4-5 ; Oros. *Hist.* II, 5, 6.

116. Voir sur cette incertitude p. 40.

117. Liv. IV, 12.

118. Liv. IV, 12, 8. Voir également Liv. II, 27, 5, à propos d'un épisode de famine en 495 av. J.-C. Il s'agit ici probablement d'une forme de reconstitution *a posteriori* de l'historien, qui projette sur la responsabilité confiée à Lucius Minucius la charge qui revient ensuite aux préfets de l'annone, créés par Auguste entre 8 et 14 ap. J.-C. Voir PAVIS D'ESCURAC 1976, p. 3, n.1 et p. 29-30.

119. Liv. IV, 13-14.

120. Liv. IV, 20, 1-4.

121. Liv. IV, 21, 1-5.

122. Liv. IV, 21, 6-10.



convoquent une assemblée générale au temple de Voltumna<sup>123</sup>.

- ◇ En 433 se déclarent une **épidémie** et une **épizootie**, qui provoquent un défaut de culture et une famine. Alors que l'épidémie n'est pas terminée, les Romains envoient des ambassades en Étrurie, à Cumès et en Sicile pour y acheter du blé<sup>124</sup>.
- ◇ En 432, alors que les Romains peinent à lever une armée du fait des ravages de l'épidémie survenue l'année précédente<sup>125</sup>, les Èques et les Volsques lancent une nouvelle offensive, qui donne lieu à la bataille de l'Algide.
- ◇ En 430-429, « de tout côté ce fut la paix pour Rome<sup>126</sup> », mais, dès l'année suivante, une sécheresse importante se déclare, qui provoque à la fois une **épidémie** et une **épizootie**<sup>127</sup>, qui font cesser l'ensemble des guerres pendant une durée de trois ans<sup>128</sup>.

Les événements militaires, climatiques et politiques survenus au cours de ces douze années paraissent si intriqués que restituer les enchaînements qui pourraient expliquer l'origine et le développement des trois épidémies mentionnées par Tite Live est une tâche impossible. Prenons, par exemple, l'épisode de 433 av. J.-C. : faut-il penser que la peste qui se déclare est liée au siège de Fidènes qui a précédé immédiatement et a impliqué un contact étroit et prolongé entre Romains et Fidénates ? Mais les Romains étaient probablement déjà affaiblis par la pénurie alimentaire découlant des ravages opérés par les Fidénates et les Véiens sur leur territoire l'année précédente le siège. Peut-être faudrait-il alors voir dans ces dégâts une origine possible de la famine évoquée par Tite Live pour l'année 433 – dont les causes profondes remonteraient alors avant la peste dont Tite Live dit qu'elle procède. On pourrait alors rétablir l'enchaînement suivant : (1) les campagnes romaines sont ravagées par les Fidénates et les Véiens, les cultures sont détruites ; (2) le siège de Fidènes provoque des contacts étroits entre Romains et Fidénates ainsi que d'importants mouvements de population parmi les Étrusques ; (3) une épidémie se déclare à Rome, favorisée peut-être, par ces mouvements de population et par les difficultés d'approvisionnement ; (4) la peste provoque un défaut de culture lorsque le mal frappe les cultivateurs, qui aggrave encore la situation de pénurie alimentaire. Des ambassades sont envoyées à Cumès, en Sicile et en Étrurie.

Cette proposition, quoiqu'elle ne demeure qu'une hypothèse hautement incertaine, prouve toutefois que les rapports chronologiques entre les différents fléaux – guerres, épidémies, sécheresses et famines – qui éprouvent les Romains sans discontinuer sont sans doute plus complexes que ce que restituent les récits des historiens. Une chose est sûre, toutefois : l'action conjointe de ces fléaux déstabilisa profondément la République, comme en témoigne le fait qu'en l'espace de ces douze années, cinq dictateurs<sup>129</sup> aient été régulièrement nommés par les Romains, qui

123. Liv. IV, 23.

124. Liv. IV, 25, 1-6.

125. Liv. IV, 26, 4.

126. Liv. IV, 30, 2.

127. Liv. IV, 30, 4-11.

128. Liv. IV, 20, 9.

129. Il s'agit respectivement de Lucius Quinctius Cincinnatus en 439, en raison du complot royaliste de Spurius

manifestaient ainsi leur grave inquiétude quant à l'avenir de leur cité.

## Conclusion

Si l'on s'efforce donc de faire figurer sur un seul schéma récapitulatif l'ensemble des relations évoquées ou étudiées en détail dans ce chapitre, on obtient la figure suivante, dont l'aspect confus révèle la complexité et le niveau d'intrication de ces différents liens de cause à effet :

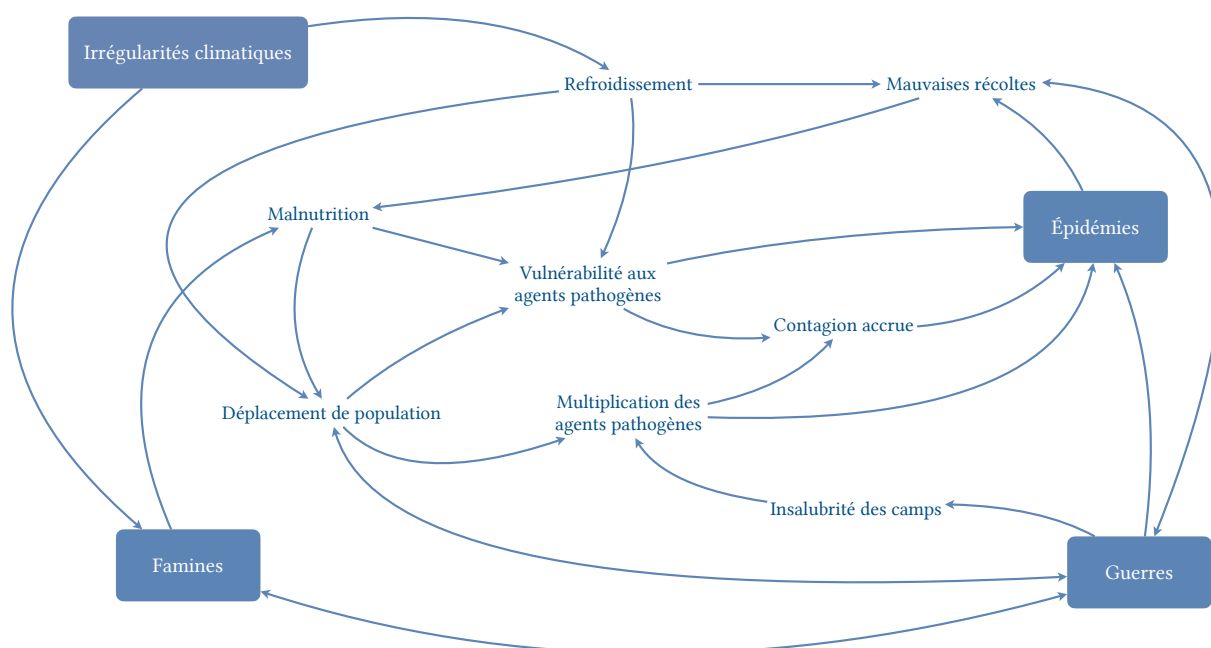


FIGURE 9 – Guerres, famines, perturbations climatiques et maladies pestilentielles aux V<sup>e</sup> et IV<sup>e</sup> siècles av. J.-C.

Sans aucune prétention ni à l'exactitude ni à l'exhaustivité, cette figure permet de représenter et de synthétiser les différentes relations entre ces calamités, ainsi que la place particulière qu'y tiennent les épidémies. On constate ainsi que les sources à notre disposition ne permettent pas, pour la plupart des épisodes de peste, de déterminer avec précision quels sont les phénomènes qui précèdent et provoquent l'épidémie et quels sont ceux qui en découlent. En revanche, le schéma met en évidence plusieurs boucles de rétroaction qui peuvent contribuer à expliquer pourquoi les calamités semblent s'abattre sans discontinuer sur les Romains au début de la période républicaine : par exemple, la guerre entraîne des famines, elles-mêmes sources de

Maelius (Liv. IV, 13, 12-13), Mamercus Aemilius Mamercinus en 437 et 434, pour mener la guerre contre Véies (Liv. IV, 17, 8-9; 23, 7-6), Quintus Servilius Priscus en 435 lors de la prise de Fidènes (Liv. IV, 21, 10) et Titus Quinctius Cincinnatus, fils de Lucius, en 431 lors de la bataille de l'Algide (Liv. IV, 21, 11).

malnutrition, qui contribuent au développement d'épidémies, qui, comme on l'a vu, peuvent, en modifiant les équilibres géopolitiques, favoriser le déclenchement de guerres. Le fléau entraîne ainsi un autre fléau, dans une sorte de cercle vicieux.

Ainsi, les premiers siècles de la République ne constituent pas seulement un moment de son histoire où Rome est particulièrement frappée par les épidémies. Cette période est, en réalité, marquée par une crise multifactorielle, qui mit les Romains en difficulté pendant plusieurs dizaines d'années, et dont les épidémies ne sont que la partie la plus visible dans le récit des historiens. C'est pour cette période marquée par un certain nombre de « pics épidémiques » que ce schéma global est le plus facile à mettre en évidence, mais il n'est pas exclu que des enchaînements de causalités similaires puissent se retrouver lors des épidémies ultérieures. Les sources à notre disposition ne permettent pas, cependant, de le montrer efficacement, d'autant que les campagnes militaires de plus en plus éloignées brisent l'unité de lieu, déterminante pour les considérations développées dans ce chapitre. Il faudrait alors pouvoir réaliser une étude similaire pour chacun des lieux où les armées en campagne éprouvent des épidémies, en prenant en compte les conditions environnementales, climatiques, politiques et sociales propres à chaque région concernée.

Ces résultats corroborent, en outre, ceux de B. Rossignol dans son article consacré à l'étude du contexte général de la peste antonine, et notamment au poids du climat, des famines et des conflits militaires. Nous reproduisons ici le schéma synthétique qu'il propose au terme de son enquête (figure 10). Les ressemblances entre les deux schémas sont frappantes, et ce alors même

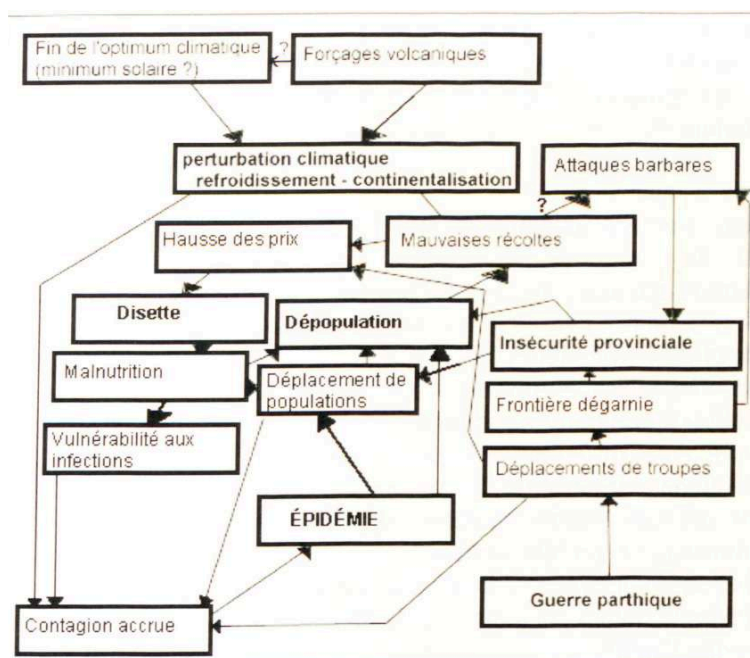


FIGURE 10 – Schéma des liens de causalités envisageables autour de la peste antonine, d'après ROSSIGNOL 2012, p. 114.

que le contexte général dans lequel s'inscrit la peste antonine se distingue par bien des aspects de celui des pestilences des V<sup>e</sup> et IV<sup>e</sup> siècles av. J.-C. La première différence importante tient au fait que la peste antonine s'inscrit dans un cadre géographique beaucoup plus large, lié notamment au contexte des guerres parthiques, ce qui impose de l'envisager en lien avec les épidémies orientales et même asiatiques<sup>130</sup>. De même, les famines et les disettes ne touchent pas seulement Rome, mais toutes les villes et les régions que traversent les armées, dont les importantes demandes en ravitaillement pèsent lourdement sur les populations locales. La maladie se déploie en conséquence à une échelle tout à fait différente de celle du début de la République, frappant l'Empire romain dans sa totalité, et ses conséquences sont, sur tous les plans, autrement plus graves. Enfin, les sources à notre disposition sur cette pandémie sont infiniment plus nombreuses et diverses que celles dont nous disposons pour le début de la République : les témoignages épigraphiques et archéologiques s'allient ainsi aux sources littéraires et scientifiques pour témoigner de la gravité de cette épidémie dont l'historicité ne fait aucun doute. À l'inverse, les « pics épidémiques » sur lesquels nous nous concentrons sont formés de maladies nombreuses, extrêmement localisées, d'une gravité relative – elles n'empêchent généralement pas les Romains de partir en campagne à la saison suivante – et, surtout, la connaissance très incomplète que nous en avons est entièrement tributaire de sources historiographiques qui leur sont postérieures de plusieurs siècles.

Malgré ces différences fondamentales et cette discontinuité du régime documentaire, on constate la concordance des deux schémas, sur la forme comme sur le fond. Sur la forme d'abord, la confusion et la complexité des deux diagrammes sont visibles, les flèches illustrant les rapports consécutifs entre deux facteurs se croisent et se rejoignent pour mettre en évidence l'interdépendance des phénomènes en jeu. On retrouve également ce phénomène de bouclage qui empêche de déterminer avec certitude quels sont les causes et les conséquences des événements représentés. Sur le fond, les mécanismes mis en évidence sont tout à fait similaires, tandis que l'on retrouve les mêmes pôles centraux (« épidémie », « disette/famine », « irrégularités/perturbations climatiques » et « guerres ») et les mêmes noeuds secondaires (« déplacements de populations » et « malnutrition »), reliés par des flèches de même direction.

La différence entre les deux schémas semble surtout tenir au degré de précision contextuelle de celui qui concerne la peste antonine. Du fait du nombre et de la variété des sources et des études à disposition, le mécanisme du forçage volcanique et ses conséquences climatiques sont mieux documentés, tandis que le déroulement et les effets de la guerre parthique en terme de déplacements de troupes et de populations sont mieux connus : le schéma dans sa globalité est donc caractérisé par une plus grande exactitude historique et contextuelle, qui est aussi liée au fait qu'il entend éclairer le contexte d'une épidémie en particulier et non d'un ensemble de maladies réparties sur plusieurs siècles.

Les similitudes flagrantes entre les deux schémas laissent entendre que les éléments de contexte qui déterminent la présence d'épidémies et leur gravité présentent une certaine stabilité à travers les siècles et que, alors même que la vie des Romains en 160 ap. J.-C. n'avait plus rien à voir avec

---

130. Voir en particulier sur ce point ROUSSEAU 2021.

celle des habitants de la Rome du début de la République, guerres, famines, épidémies et perturbations climatiques continuaient à combiner leurs effets de manière assez semblable. Des siècles plus tard, à l'époque médiévale, on retrouve encore, dans une célèbre prière du XIV<sup>e</sup> siècle, la mention de ces trois fléaux dont l'action conjointe était encore perçue comme responsable de la plupart des catastrophes <sup>131</sup> : *a fame, a bello, a peste libera nos Domine* <sup>132</sup>.

Cette remarque ne nous semble pas sans conséquence du point de vue de l'historicité des maladies pestilentielles de l'époque républicaine et de la fiabilité du relevé que nous avons établi au préalable. De fait, l'examen de ce que nous pouvons savoir du contexte général dans lequel s'inscrivaient ces maladies pousse à conclure que, s'il est exact que ces siècles furent marqués par une guerre incessante avec les Volsques et les Èques, par de nombreuses crises de pénurie alimentaire et par des conditions climatiques rudes et instables, il est alors presque impossible que les Romains n'aient pas été frappés par des maladies pestilentielles graves et fréquentes. On peut donc émettre l'hypothèse que, si le récit de ces maladies dans les sources historiographiques relève fondamentalement d'une *ekphrasis* et présente souvent plus d'intérêt sur le plan dramatique et narratif que sur le plan historique, l'existence même de telles maladies ne paraît pas douteuse. Il y eut assurément, pendant les périodes royales et républicaines, un grand nombre de maladies pestilentielles qui frappèrent les Romains durement et régulièrement. Ceci étant établi, il importe peu, dans notre perspective, que la date et la description proposées par les historiens pour chacun de ces épisodes soit d'une exactitude relative, voire douteuse.

En sens inverse, ces remarques ne sont pas non plus sans conséquence sur l'analyse et la compréhension de certaines sources historiographiques. J. Baillet et G. Bayet écrivent ainsi dans l'appendice de l'édition du livre IV (consacré au récit des années 445-404 av. J.-C.) de l'*Histoire Romaine* de Tite Live dans la Collection des Universités de France :

« Le livre IV de Tite Live manque de centre d'intérêt et d'unité formelle. [...] D'allure ainsi très annalistique, au sens le plus médiocre du mot, il éclaire peu de choses, mais en suggère des quantités <sup>133</sup>. »

Pour conclure finalement à propos de la création de la censure, que Tite Live situe en 444 av. J.-C. :

« Un moderne qui réécrirait le quatrième livre de Tite Live devrait assurément le centrer sur cette réforme, avec autant d'insistance que l'écrivain antique a centré son troisième livre sur le Décemvirat législatif et les débuts d'une législation antique. »

Nous émettons, pour notre part, l'hypothèse que la confusion relative et les incertitudes chronologiques qui émanent du quatrième livre de l'*Histoire Romaine* ne sont que le reflet du désordre probable des sources annalistiques auxquelles se référa Tite Live, lui-même révélateur du bouleversement continu d'une époque marquée par une crise profonde, multifactorielle et prolongée. Ce désordre n'est qu'apparent : il révèle au contraire la situation d'une période où la violence

131. BEAUVALET-BOUTOUYRIE 2007, p. 32.

132. « De la famine, de la guerre, de la pestilence, délivre-nous Seigneur. »

133. BAYET, Jean (éd.) et BAILLET, Gaston (trad.), *Tite Live, Histoire Romaine*, Tome IV, Livre IV, Paris : Collection des Universités de France, 2003 (1946), p. 101.

des combats incessants, la flambée des maladies pestilentielles et le choc des catastrophes naturelles s'entretiennent et se renforcent. L'impression d'incohérence que J. Baillet et G. Bayet traduisent comme un « manque d'unité formelle » provient donc à la fois de la crise générale qui semble caractériser ces années, et que nous avons tâché de mettre en évidence, et de l'incapacité dans laquelle se trouve l'historien d'ordonner ses sources pour rendre compte précisément de l'enchaînement logique et chronologique de ces calamités incessantes.



# Bilan de la première partie

Les deux chapitres précédents ont pu donner lieu à l'examen de plusieurs facteurs susceptibles d'avoir contribué au développement et à la propagation d'épidémies durant les premiers siècles de l'histoire de Rome. Le site naturel de la ville, tout d'abord, caractérisé par une juxtaposition de lieux sains et d'autres insalubres, marqué par les fréquentes inondations du Tibre et, peut-être, par la présence d'une malaria endémique, constitue le premier d'entre eux. Il faut y ajouter l'ensemble des politiques de gestion de la vie urbaine, notamment en ce qui concerne l'évacuation des déchets et des eaux usées. Il demeure cependant difficile d'évaluer l'impact de ces décisions, dont la mise en œuvre ne répondait généralement pas à un souci d'hygiène publique : si elles ne suffisaient sans doute pas à empêcher la prolifération des germes pathogènes dans la ville, elles durent, toutefois, participer au moins involontairement à son assainissement. Il faut enfin prendre en compte l'ensemble des autres paramètres environnementaux qui entrent dans la définition d'une écologie de la Rome républicaine : les guerres incessantes menées d'abord contre les peuples du Latium puis dans des régions de plus en plus lointaines ; les irrégularités d'un climat dont la rudesse contraste avec celui des siècles suivants ; enfin, les problèmes réguliers d'approvisionnement en nourriture. Il apparaît ainsi que les épidémies survenues durant les premiers siècles de l'histoire de Rome ne sont, dans les sources littéraires, que l'un des aspects les plus visibles d'une crise multifactorielle dont elles sont, à tout point de vue, inséparables.

Le caractère central des questions soulevées dans l'introduction générale est ainsi révélé par la façon dont elles recourent d'autres préoccupations fondamentales dans les travaux consacrés à l'histoire de la Rome ancienne. L'appréciation de la fréquence et de la gravité des épidémies survenues pendant la période républicaine entre ainsi en compte dans l'évaluation de la taille de la population de la ville et des mécanismes démographiques en jeu dans son évolution ; l'importance et le poids de cet argument n'ont pas échappé aux défenseurs des différentes traditions historiographiques s'opposant sur ce point <sup>134</sup>. Par ailleurs, la coïncidence, fréquente dans les récits des historiens antiques, entre épidémies et famines rejoint la question de l'approvisionnement de la cité romaine durant les premiers siècles de son histoire, ainsi que celle des moyens déployés par les autorités pour compenser la détresse alimentaire de la population, procédant directement des conditions environnementales étudiées *supra*. Sur le plan méthodologique, enfin, l'ensemble de ces préoccupations soulève le problème des moyens à notre disposition pour évaluer le rapport des Romains à leur environnement et la façon dont il s'inscrit dans le cadre géographique de leur

---

134. Sur ce débat voir p. 74.



cité. De fait, l'examen de l'ensemble des facteurs rappelés ci-dessus est compliqué par l'absence de sources archéologiques et épigraphiques concernant cette époque ancienne de l'histoire de Rome, ainsi que de sources littéraires contemporaines des périodes abordées, qui nous force à procéder sans cesse à des projections dont il est difficile d'estimer la pertinence. Cette situation, qui nous oblige à une prudence renouvelée, n'est pas sans conséquence sur la précision et la portée des conclusions formulées sur la plupart des points.

Ces incertitudes, toutefois, n'empêchent pas deux avancées majeures dans notre perspective. D'une part, au vu de la multiplication et du niveau d'intrication des différents facteurs impliqués, tout porte à croire que les Romains furent, durant la période républicaine, frappés par de nombreuses épidémies, d'une gravité variable. Cela signifie, de manière concrète, que les récits des historiens de notre corpus ne sont pas seulement l'expression d'un *leitmotiv* dont la portée dramatique aurait frappé l'imagination des différents auteurs. Cette affirmation ne saurait, pour autant, suffire à conférer à notre relevé une valeur historique : le fait que les Romains aient vraisemblablement été éprouvés pas des épidémies dès les premiers siècles de leur histoire n'implique pas nécessairement que ces crises survinrent au moment et dans les circonstances décrits par les récits historiographiques. Elle nous invite cependant à considérer qu'il y a sans doute, dans l'ensemble de ces sources littéraires, un noyau de vérité reposant précisément sur l'expérience que les historiens, comme leurs lointains ancêtres, avaient pu faire de ces fléaux.

L'ensemble des considérations développées dans cette première partie réaffirme, par ailleurs, l'existence d'une altérité radicale entre la compréhension moderne de ces épidémies et celle qui ressort des récits des historiens. Ainsi, le schéma récapitulatif proposé en conclusion du deuxième chapitre, s'il est utile pour illustrer les mécanismes à l'œuvre dans le développement et l'aggravation du mal, ne révèle presque rien de la façon dont les Anciens le concevaient. De fait, sur l'ensemble des liens de cause à effet que signale la multiplication des flèches de toutes directions, seule la relation entre épidémie et famine, lorsque la maladie donne lieu à un défaut de culture, est attestée dans les sources littéraires à notre disposition. Les autres facteurs demeurent, dans l'ensemble, parfaitement étrangers aux préoccupations des historiens. Cette dernière remarque, loin de disqualifier nos sources, pointe plutôt la nécessité d'adopter dans le cadre de cette étude une définition de la notion de santé publique à la fois plus large que celle dont nous avons l'habitude et mieux adaptée aux réalités concernées<sup>135</sup>. En ce sens, les rapports mis en évidence entre la géographie médicale et la géographie religieuse de la Rome ancienne montrent la nécessité de ne pas se limiter aux sources qui nous semblent faire écho à nos préoccupations modernes en matière d'hygiène et de santé. Ils révèlent également, comme nous aurons l'occasion de le constater plus tard, que l'appréciation des actions publiques mises en œuvre pour améliorer la santé des Romains et de leur importance dans l'histoire de la ville doit être décorrélée de leur efficacité sur le plan médical et sanitaire. L'ensemble de ces éléments de contexte, de même que les

---

135. La nécessité de l'élargissement du cadre de cette définition a été formulée par GELTNER 2012 et GELTNER 2013 pour la période médiévale. L'apport de ces études et la possibilité d'en appliquer les conclusions à la période antique sont étudiés par WAZER 2016, p. 128.

précautions qui les accompagnent, constituent ainsi un pré-requis indispensable pour aborder, à travers les récits historiographiques de notre corpus, la manière dont les Romains concevaient la santé de leur cité et les moyens de la rétablir.



**Deuxième partie**

**Nommer**



Si l'on se fonde sur l'ensemble des facteurs environnementaux précédemment examinés, tout porte donc à croire que les épidémies furent nombreuses et meurtrières durant les premiers siècles de l'histoire de Rome. Mais s'agissait-il, pour autant, de pestilences ? Rien n'est moins sûr : les conclusions formulées jusqu'à présent, de fait, ne nous disent rien du regard que les anciens portaient sur ces fléaux, ni, en particulier, des critères objectifs ou subjectifs qui faisaient qu'une maladie pouvait être considérée comme pestilentielle. Il faut donc, pour répondre à cette question, changer de perspective pour partir, cette fois, de ce que les récits des historiens de notre corpus nous permettent de comprendre de ces fléaux et de leur conception.

Or le premier impératif, pour un historien qui relate une maladie pestilentielle, est de pouvoir la nommer d'une façon qui soit, autant que possible, compréhensible de tous les lecteurs : l'étude du lexique s'impose donc comme la première porte d'entrée vers la compréhension de ce que ces maladies représentaient pour les Anciens. C'est donc à cette question que la deuxième partie de cette étude sera consacrée : comment nommer, en latin et en grec, les maladies pestilentielles et leurs effets sur ceux qui en sont victimes ? Cette interrogation, simple en apparence, recèle cependant d'autres questionnements fondamentaux : quelle réalité ces termes recouvrent-ils ? Sont-ils connus de tous, ou l'historien doit-il s'efforcer de les rendre accessibles à ses lecteurs ? S'agit-il de créations ou bien d'un héritage d'une autre tradition – et dans ce cas, de laquelle ? Entreprendre une réflexion sur la désignation de ces fléaux dans les récits de notre corpus implique donc de s'interroger non seulement sur leur définition mais aussi sur ce que l'usage de ces termes dit du dessein général de l'historien et de son rapport avec le contexte intellectuel de son époque, en particulier sur le plan des connaissances médicales et scientifiques.

Dans le **troisième chapitre** on s'interrogera donc, à travers la question du lexique, sur la prise en compte de la tradition médicale et encyclopédique dans les récits de pestilences des historiens, éclairant par là certains aspects de la conception de ces maladies. Le **quatrième chapitre** sera ensuite consacré aux modalités de la réception, sur le plan du vocabulaire et du choix des thèmes, de la description de la « peste » d'Athènes par Thucydide dans les récits des pestilences romaines, ainsi qu'à la manière dont elle contribue à l'élaboration progressive d'une image commune de ces fléaux.



## Chapitre 3

# Les mots des médecins, les mots des historiens

<b>3.1</b>	<b>Dans les traités médicaux et scientifiques</b>	<b>143</b>
3.1.1	Les maladies pestilentiennes dans les traités de la <i>Collection hippocratique</i>	144
	Maladies individuelles et maladies collectives	144
	Différentes sortes de maladies collectives	146
	Le λοιμός hippocratique	149
3.1.2	Le λοιμός de Galien	151
3.1.3	L'élaboration de la notion de peste dans les milieux scientifiques romains	153
	Un fragment d'Asclépiade de Pruse	153
	L'apport des encyclopédistes latins	155
<b>3.2</b>	<b>Comment désigner les maladies pestilentiennes ?</b>	<b>159</b>
3.2.1	<i>Pestilentia</i> et λοιμός	161
	<i>Pestilentia</i>	161
	Λοιμός	165
3.2.2	<i>Morbus</i> et νόσος	168
	<i>Morbus</i>	168
	Νόσος	172
	La peste au pluriel	174
3.2.3	Le cas de <i>lues</i>	178
<b>3.3</b>	<b>Décrire le phénomène de la peste</b>	<b>181</b>
3.3.1	La peste, une maladie comme les autres ?	183
3.3.2	Le cas d'ἐπιδημῶ	187
3.3.3	La spécificité des historiens	188
	<b>Conclusion</b>	<b>191</b>



La description des maladies pestilentielles constitue sans doute l'un des lieux où la confrontation entre l'autorité du médecin et celle de l'historien a été le plus souvent mise en évidence par la critique moderne<sup>1</sup>, tant sur le plan de la qualité de la description du phénomène que sur celui de la pertinence des observations médicales réalisées.

Or ces points de divergence entre médecins et historiens, sur la nature précise desquels nous aurons l'occasion de revenir, se traduisaient aussi du point de vue lexical. Un passage de Galien, dans son traité *Difficulté de la respiration*<sup>2</sup>, révèle en ce sens l'existence d'un ancien débat comparant la rhétorique médicale d'Hippocrate à celle de Thucydide, et plus particulièrement à celle dont l'historien fait preuve au livre II de son *Histoire de la Guerre du Péloponnèse*, dans la description de la « peste » d'Athènes. On y trouve ainsi opposées, d'une part, la prolixité de Thucydide qui, ne sachant pas reconnaître, parmi les nombreuses manifestations de la maladie, celles qui sont importantes et pertinentes au vu de l'état de santé général du malade, rapporterait à son sujet tout ce dont il pouvait avoir connaissance, et, d'autre part, la brachylogie hippocratique, qui découlerait directement des capacités d'analyse et des connaissances scientifiques du médecin. Et Galien de conclure : « C'est que [Thucydide] écrit en profane, pour des profanes, ce qui est arrivé aux malades, tandis qu'Hippocrate le fait en homme de l'art, pour des hommes de l'art<sup>3</sup>. »

L'analyse de Galien, qui exalte à la fois la science et le style d'Hippocrate, met en lumière la manière dont les connaissances théoriques et scientifiques d'un auteur sont susceptibles d'influencer son style : la brièveté d'Hippocrate résulterait ainsi d'une réflexion menée par le médecin sur les aspects signifiants de la maladie tandis que celui qui ne dispose pas de connaissances médicales, plein de bonne volonté, se contenterait de rapporter pêle-mêle tout ce qu'il voit sans hiérarchiser ses observations.

On serait tenté d'appliquer telle quelle la grille de lecture proposée par Galien aux passages des historiens sur lesquels nous nous concentrons pour les pestilences des époques royale et républicaine. Il est indéniable, en effet, que les récits qui nous sont parvenus ne présentent que peu de points communs avec les quelques notices hippocratiques en notre possession : les récits de pestilences issus de la tradition historiographique, d'une part, et les descriptions contenues dans les traités médicaux et scientifiques, d'autre part, poursuivent, de fait, des objectifs résolument différents et qui ne nécessitent pas de faire preuve des mêmes qualités rhétoriques. Mais il ne paraît pas pour autant évident que ces différences résultent d'une ignorance totale de la part des historiens sur la question de la nature et de l'origine de ces maladies.

1. Voir notamment : GRMEK 1983 p. 33, PIGEAUD 1981, p. 215-217, DEMONT 1996, JOUANNA 2011, PIGEAUD 2017 et JOUANNA 2019.

2. Gal. *Difficulté de la respiration*, II, 7 = Kühn VII, 850, 11 - 851, 3. Le passage est cité et traduit dans son intégralité par PIGEAUD 2017, p. 21 : « Les Anciens pensent que tout ce qui arrive aux malades, Hippocrate l'écrit comme Thucydide. Or, il n'en est rien, mais c'est exactement le contraire qui se passe pour les écrits d'Hippocrate et ceux de Thucydide. L'un écrit tout ce qui est connu, même des particuliers, sans absolument rien omettre. Hippocrate, lui, ne rapporte que quelques aspects qui diffèrent selon la diathèse entière qui met en danger le malade, et il rapporte de nombreuses choses qui échappent à la vue des particuliers, mais comportent la diagnose tout à fait exacte et technique et qui peuvent souvent échapper même aux meilleurs médecins [...]. »

3. Gal. *Difficulté de la respiration*, II, 7 = Kühn VII, 854, 4-7. Passage cité et traduit par PIGEAUD 2017, p. 22.

À l'inverse de Galien, nous prendrons donc le parti de commencer par nous interroger sur l'existence de points de convergence entre ces deux traditions sur la question des maladies pestilentielles. Nous proposons, pour ce faire, en nous reportant, en quelque sorte, au « plus petit dénominateur commun » d'observer la manière dont ces maladies et leurs effets sont décrits et nommés respectivement par les historiens et par les médecins : recourent-ils parfois au même lexique pour désigner les maladies pestilentielles et leurs effets ? Si oui, dans quelle mesure cela nous permet-il de conclure à un emprunt des historiens à un lexique médical spécialisé<sup>4</sup> ou, au contraire, à un recours des médecins à un lexique non spécialisé ?

Nous commencerons, dans cette perspective, par rassembler les témoignages qui offrent une réflexion théorique et pratique sur ces maladies dans la littérature spécialisée, ce qui nous permettra notamment de comprendre quel est l'arrière-plan idéologique dans lequel s'inscrivent les récits historiographiques qui font l'objet de notre travail. Nous nous concentrerons ensuite sur les éléments de lexique qui semblent communs aux deux traditions, qui sont aussi les substantifs et les verbes les plus fréquemment attestés pour décrire ces maladies et leurs manifestations : il s'agit des substantifs *λοιμός* et *νόσος* en grec, *pestilentia*, *morbus* et *lues* dans les textes latins, ainsi que des verbes qui indiquent la présence de la maladie ou les dommages qu'elle cause à ceux qui en sont victimes.

### 3.1 Les maladies pestilentielles dans les traités médicaux et scientifiques

On distingue le plus souvent trois étapes successives dans l'élaboration de la réflexion des médecins face à une maladie nouvelle<sup>5</sup> : d'abord la désignation de cette maladie, puis la description des symptômes qui permettent l'établissement du diagnostic et enfin la recherche d'une étiologie afin de pouvoir, à terme, proposer une thérapeutique. Nous nous concentrerons, pour commencer, uniquement sur la première de ces étapes, celle de la désignation, acte décisif qui dit déjà quelque chose de la façon dont la maladie est comprise et définie par le médecin. La seconde étape, celle de la description des symptômes, ne fait généralement pas l'objet d'un long développement lors des passages consacrés, dans les traités médicaux et scientifiques, à la peste : la maladie, semble-t-il, ne se distingue pas par ses symptômes mais par son extension remarquable et par sa nature collective. La troisième étape, celle de la recherche d'une étiologie, semble à la fois la plus problématique pour les médecins et la plus délicate à nos yeux et fera donc l'objet d'un traitement spécifique ultérieurement<sup>6</sup> ; son analyse impose notamment de s'intéresser de près à la question de la possibilité d'une transmission interindividuelle de la maladie et aux différentes

---

4. Dans une perspective similaire, de nombreux travaux se sont efforcés de relever dans la description de la « peste d'Athènes » chez Thucydide le vocabulaire technique caractéristique des médecins. Pour une bibliographie complète sur la question, voir JOUANNA 2019, p. 35, n. 31.

5. V. Boudon-Millot a notamment mis en évidence l'existence de ces trois phases de réflexion dans la manière dont le médecin Galien appréhende l'arrivée de la « peste antonine » : BOUDON-MILLOT 2001 p. 30-31.

6. Voir sur ce point p. 257.

manières d'en rendre compte.

Nommer la maladie et désigner ses effets apparaissent donc comme la première étape de la connaissance et de la compréhension que peuvent en avoir les milieux médicaux et scientifiques. Nous étudierons donc l'élaboration progressive d'une réflexion sur les maladies pestilentielles depuis les traités les plus anciens de la *Collection hippocratique* jusqu'à Galien, en passant notamment par les innovations apportées par les encyclopédistes latins Celse et Pline.

### 3.1.1 Les maladies pestilentielles dans les traités de la *Collection hippocratique*

Les maladies pestilentielles font l'objet de mentions – mais non de descriptions précises – dans quatre traités issus de la *Collection hippocratique*, tous datés de la fin du V<sup>e</sup> siècle av. J.-C. Il s'agit des traités *Vents; Airs, Eaux, Lieux; Nature de l'homme* et enfin du *Régime dans les maladies aiguës*. Dans les passages concernés, il importe d'abord de noter que la peste n'apparaît pas comme une maladie en soi mais bien plutôt comme un type général d'affections que le médecin s'efforce de définir par opposition avec d'autres formes de maladies : le propre de la peste est avant tout son extension et sa dimension collective.

#### Maladies individuelles et maladies collectives

Si la nosologie fait rarement l'objet d'un consensus entre les différents traités de la *Collection hippocratique*, une distinction fondamentale semble admise de tous<sup>7</sup> : il s'agit de l'opposition entre maladies générales et maladies individuelles. Cette distinction apparaît très nettement dans le passage suivant, issu du traité *Nature de l'homme* :

“Όταν μὲν ὑπὸ ἐνὸς νοσήματος πολλοὶ ἄνθρωποι ἀλίσκονται κατὰ τὸν αὐτὸν χρόνον, τὴν αἰτίην χρῆ ἀνατιθέναι τούτῳ ὃ τι κοινότατόν ἐστιν καὶ μάλιστα αὐτῷ πάντες χρεώμεθα· ἔστιν δὲ τοῦτο ὃ ἀναπνέομεν. Φανερόν γάρ δι' ὅτι τὰ διαιτήματα ἐκάστου ἡμέων οὐκ αἰτία ἐστιν, ὅτε ἄπτεται πάντων ἢ νοῦσος ἐξῆς καὶ τῶν νεωτέρων καὶ τῶν πρεσβυτέρων, καὶ γυναικῶν καὶ ἀνδρῶν ὁμοίως, ὁμοίως δὲ καὶ τῶν θωρησσομένων καὶ τῶν ὑδροποτεόντων, καὶ τῶν μάζαν ἐσθιόντων καὶ τῶν ἄρτον σιτεομένων, καὶ τῶν πολλὰ ταλαιπωρεόντων καὶ τῶν ὀλίγα· οὐκ ἂν οὖν τὰ γε διαιτήματα αἴτια εἴη, **ὅταν διαιτώμενοι πάντας τρόπους οἱ ἄνθρωποι ἀλίσκονται ὑπὸ τῆς αὐτῆς νοῦσου**. ὅταν δὲ αἱ νοῦσοι γίνωνται παντοδαπαὶ κατὰ τὸν αὐτὸν χρόνον, δῆλον ὅτι τὰ διαιτήματά ἐστιν αἴτια ἕκαστα ἐκάστοισι [...] (Hrc. *Nat. hom.* 3-5; texte établi et traduit par J. Jouanna, *CMG*. I, 1, 3, p. 188-191. )

« Quand une seule maladie atteint un grand nombre d'individus au même moment, il faut en attribuer la cause à ce qui est le plus commun, à ce que nous utilisons tous le plus; or c'est ce que nous respirons. Il est bien clair en effet que le régime de chacun d'entre nous ne peut être la cause de la maladie, dès lors qu'elle attaque tout le monde tour à tour, jeunes et vieux, femmes et hommes, et, sans distinction, ceux qui boivent du vin et ceux qui boivent de l'eau, ceux qui mangent du pain d'orge et ceux qui se nourrissent de pain de blé, ceux qui font beaucoup d'exercices et ceux qui en font peu. Le régime ne saurait donc être en cause quand, malgré la plus grande diversité dans le régime, **les individus sont atteints de la même maladie**. Mais quand ce sont des maladies de toutes espèces qui se produisent au même moment, il est évident que la cause en est, dans chaque cas, le régime de chacun [...] »

7. JOUANNA 1992, p. 216.

L'auteur du traité distingue ici deux sortes de maladies, les maladies individuelles, conséquence du mauvais régime de chacun, et les maladies générales, dues à la mauvaise qualité de l'air inspiré et qui frappent l'ensemble d'une population sans distinction d'âge, de sexe, de richesse ou de régime. Cette distinction, loin d'être propre à *Nature de l'homme*, se retrouve dans plusieurs autres traités hippocratiques, et notamment le traité *Vents* :

Ἔστι δὲ δισσὰ ἔνθεα πυρετῶν, ὡς ταύτη διελθεῖν, ὁ μὲν κοινὸς ἅπασιν, ὁ καλεόμενος **λοιμός**, ὁ δὲ [διὰ πονηρὴν δίαιταν] ἰδίη τοῖσι πονηρῶς διαιωμένοισι γινόμενος. Ἀμφοτέρων δὲ τούτων ὁ ἀήρ αἴτιος. (Hpc. *Flat.* VI, 1, texte établi et traduit par J. Jouanna, CUF)  
 « Il y a deux espèces de fièvres, pour orienter l'exposé suivant cette voie, l'une commune à tous, **qui est appelée pestilence**, l'autre particulière qui survient chez ceux qui ont un mauvais régime. De ces deux fièvres, l'air est la cause »

On retrouve bien, dans ce deuxième passage, l'opposition entre maladie générale et maladie particulière. L'auteur du traité *Vents* introduit cependant un élément supplémentaire : la première espèce de fièvres, celle qui est commune à tous, est appelée « pestilence », en grec λοιμός, terme qui n'apparaissait pas dans le passage précédent, où ces maladies générales étaient simplement désignées par le substantif νόσος. Le nom λοιμός ne désigne donc pas une maladie en particulier mais bien un ensemble de maladies qui se distinguent seulement, d'après l'auteur du traité, par le fait qu'elles sont « communes à tous » (κοινὸς ἅπασιν) et non du fait de leur origine puisque le passage, contrairement au développement issu de *Nature de l'homme*, indique que l'air respiré est cause des maladies générales aussi bien que des maladies particulières.

Il faut dès à présent remarquer que le terme λοιμός, dont on lit ici la seule occurrence dans les traités techniques de la *Collection hippocratique*, ne constitue pas pour autant un néologisme et ne relève pas non plus du vocabulaire technique et médical. De fait, il était déjà question, dans les poèmes d'Homère et d'Hésiode<sup>8</sup>, de ces maladies communes nommées λοιμοί et de la terrible menace qu'elles représentaient pour les peuples qui en étaient victimes. Ainsi, l'emploi, dans le passage du traité *Vents* du participe καλεόμενος (ὁ καλεόμενος λοιμός) ne signifie pas que l'auteur du traité vient de donner un nouveau nom à cette espèce de fièvre commune à tous, mais, bien au contraire, qu'il semble faire appel aux connaissances générales de son lecteur, déjà familier des descriptions que les poètes épiques et tragiques avaient pu faire de ces fléaux. Le verbe καλέω tendrait donc ici à mettre en relief une appellation d'usage courant plutôt qu'un terme technique, permettant ainsi de capter l'attention du lecteur en en appelant à un savoir partagé par tous<sup>9</sup>.

Un passage d'un troisième traité hippocratique, le *Régime dans les maladies aiguës*, vient renforcer cette conception du λοιμός comme celle d'une maladie « commune à tous » (κοινὸς ἅπασιν), en y apportant plusieurs précisions complémentaires.

Ὅταν γὰρ μὴ **λοιμώδεις νόσου** τρόπος τις κοινὸς ἐπιδημία, ἀλλὰ **σποράδες** ἔωσιν

8. Voir sur ce point p. 165.

9. Pour une étude précise des différentes fonctions du participe καλεόμενος dans la *Collection hippocratique*, voir ROUSSEAU 2021.

αί νοῦσοι καὶ παραπλήσιοι, ὑπὸ τούτων τῶν νοσημάτων ἀποθνήσκουσι πλείους ἢ ὑπὸ τῶν ἄλλων τῶν συμπάντων. (Hpc. *Acut.* V, 2, texte établi par R. Joly, CUF<sup>10</sup>, traduit par JOUANNA 1992, p. 219.)

« Quand **il ne règne pas épidémiquement une forme commune de maladies pestilentiennes**, mais que **les affections sont sporadiques** et à peu près d'égale extension, alors il meurt par ces maladies-là bien plus de monde que par toutes les autres réunies. »

La peste n'est plus, dans ce passage, désignée par le substantif λοιμός mais par le groupe nominal λοιμώδης νόσος, sur le sens et la portée duquel il y aura lieu de revenir<sup>11</sup>. Les maladies pestilentiennes se conçoivent, cette fois, par opposition avec les maladies qualifiées de « sporadiques » ou « aiguës », auxquelles est précisément consacré le traité dont est extrait le passage cité. Celui-ci nous renseigne de manière très détaillée sur les maladies que les Anciens considéraient comme aiguës : cliniquement, les affections rassemblées sous cette appellation sont caractérisées par une fièvre continue, mais aussi par leur crise rapide et leur issue souvent mortelle<sup>12</sup> ; l'auteur du traité indique, en ce sens, combien elles sont, aux yeux du médecin, à la fois difficiles à soigner et dangereuses<sup>13</sup>. Au regard de cette précision, il est étonnant de constater que les maladies pestilentiennes, pourtant considérées par l'auteur du traité comme encore plus dangereuses que ces maladies aiguës, ne font cependant l'objet d'aucune forme de caractérisation, au point qu'aucun exemple de ce genre d'affection n'est cité.

L'emploi du verbe ἐπιδημέω<sup>14</sup> indique cependant que le λοιμός constitue bien, aux yeux du médecin, une forme de maladie « épidémique » au sens hippocratique du terme, c'est-à-dire une maladie qui s'est installée de façon prédominante (le verbe grec ἐπιδημέω ayant la signification de « résider, demeurer dans un pays ») sur un territoire donné à une époque donnée, par opposition aux maladies aiguës ou sporadiques : de nouveau, c'est l'extension dans l'espace qui constitue le critère décisif pour définir le λοιμός au sein de la nosologie hippocratique.

### Différentes sortes de maladies collectives

Il semble toutefois que la notion de maladie générale, par opposition aux maladies individuelles, ne recouvre pas toujours la même réalité selon les traités hippocratiques concernés. Si le λοιμός reste bien une maladie épidémique, les traités *Vents et Airs*, *Eaux*, *Lieux* introduisent au

10. Ce passage d'Hippocrate présente un problème de texte concernant l'adjectif παραπλήσιοι : Galien, suivi par Littré, le met sur le même plan que l'adjectif σποράδες – c'est également la solution adoptée ici. R. Joly, de son côté, le rattache à ἀποθνήσκουσι en le mettant sur le même plan que πλείους, ce qui l'oblige à corriger le texte en introduisant un <ῆ>. Sur ces problèmes de texte, voir BOUDON-MILLOT 2001, p. 34-35, en particulier n. 16 et 17.

11. Voir p. 173.

12. Sur la définition de ces maladies aiguës, voir Galien, *Commentaire au régime des maladies aiguës d'Hippocrate, livre I*, Collection des Universités de France, texte établi et traduit par A. Pietrobelli, Paris, 2019, p. C-CVI.

13. Hpc. *Acut.* V, 1 : Μάλιστα δ' ἂν ἐπαινέσαιμι ἱητρὸν, ὅστις ἐν τοῖσιν ὀξέσι νοσήμασιν, ἃ τοὺς πλείστους τῶν ἀνθρώπων κτείνει, ἐν τούτοις διαφέρων τι τῶν ἄλλων εἴη ἐπὶ τὸ βέλτιον. Ἔστιν δὲ ταῦτα ὀξέα, ὅποια ὠνόμασαν οἱ ἀρχαῖοι πλευρίτιν καὶ περιπλευμονίην καὶ φρενίτιν καὶ καῦσον, καὶ τᾶλλα ὅσα τούτων ἐχόμενα, ὧν οἱ πυρετοὶ τὸ ἐπίπαν συνεχεῖς. « Mes éloges iraient surtout au médecin qui, dans les maladies aiguës, lesquelles tuent le plus grand nombre de gens, surpasserait les autres en vue du mieux. Sont aiguës les maladies que les anciens ont appelées pleurésie, péripneumonie, encéphalite, causus, et toutes les autres qui en dépendent et dont les fièvres sont, en général, continues. » (texte établi et traduit par R. Joly, CUF).

14. Pour une étude précise du sens de ce verbe voir p. 187.

sein de la nosologie hippocratique de nouvelles précisions.

On voit ainsi dans le passage du traité *Vents* précédemment cité que la mauvaise qualité de l'air est considérée comme la cause directe et première des maladies générales aussi bien que des maladies individuelles<sup>15</sup> : il s'agit là, du reste, de la thèse générale de l'auteur du traité, qui s'attache à démontrer que les vents et leur influence sont à l'origine de l'ensemble des maladies, quelle que soit leur nature<sup>16</sup>. Si cette conception ne remet pas en question la définition du *λοιμός* comme maladie commune, elle s'éloigne cependant des considérations développées dans les traités *Nature de l'homme* et *Régime dans les maladies aiguës*, dont les auteurs démontraient que les maladies individuelles étaient dues au régime de chacun tandis que les maladies générales étaient provoquées par une cause commune, identifiée comme l'air.

Le traité *Airs, Eaux, Lieux* introduit également une nouvelle subtilité dans cette nosologie hippocratique : le concept de « maladie générale » (*νόσημα πάγκοινων*), par opposition aux « maladies individuelles » (*νοσήματα ἴδια*<sup>17</sup>), n'y recouvre pas seulement les maladies pestilentielles mais aussi les maladies locales<sup>18</sup>, propres aux habitants d'une cité en particulier – c'est-à-dire qu'en termes anachroniques, les « maladies générales » regroupent ce que nous nommerions les maladies épidémiques et les maladies endémiques.

Les « maladies générales » se trouvent d'abord, dans un premier passage, définies comme l'ensemble des affections propres aux habitants d'une même cité, exposés quotidiennement aux mêmes facteurs locaux – toujours par opposition aux « maladies particulières » qui touchent les individus à la suite d'un changement de régime :

Τοῦ δὲ χρόνου προϊόντος καὶ τοῦ ἐνιαυτοῦ λέγοι ἂν ὁκόσα τε νοσήματα μέλλει πάγκοινα τὴν πόλιν κατασχῆσειν ἢ θέρους ἢ χειμῶνος, ὅσα τε ἴδια ἐκάστῳ κίνδυνος γίνεσθαι ἐκ μεταβολῆς τῆς διαίτης. (Hpc. *Aer.* II, 2, texte établi et traduit par J. Jouanna, CUF)  
« À mesure que la période et l'année s'avanceront, il [le médecin] pourra dire à la fois quelles sont les **maladies générales** qui doivent s'emparer de la cité soit en été soit en hiver, et quelles sont les maladies particulières qui risquent de se produire chez chaque individu à la suite d'un changement de régime. »

Les « maladies générales » (*νοσήματα πάγκοινα*) dont il est question ici ne sont donc pas liées

15. Hpc. *Flat.* VI, 1 : ἀμφοτέρων δὲ τουτέων ὁ ἀήρ αἴτιος. « De ces deux fièvres l'air est la cause. » (texte établi et traduit par J. Jouanna, CUF).

16. Voir la conclusion du traité : Hpc. *Flat.* XV : Φαίνονται τοίνυν αἱ φύσαι διὰ πάντων τούτων μάλιστα πολυπραγμονέουσαι· τὰ δ' ἄλλα πάντα συναίτια καὶ μεταίτια. Τὸ δὲ αἴτιον τῶν νόσων ἐδὸν τοῦτο ἐπιδέδεικται μοι. « Il est donc clair, grâce à toutes ces considérations, que les vents sont les agents les plus actifs. Tout le reste n'est que cause concomitante et cause secondaire. Que la cause des maladies réside là, je l'ai démontré. J'avais promis d'expliquer la cause des maladies. J'ai montré que le souffle exerce sa souveraineté sur l'univers et sur les êtres vivants. » (texte établi et traduit par J. Jouanna, CUF).

17. Le substantif *νόσημα*, formé à partir du suffixe *-μα*, qui marque son appartenance à un registre technique spécialisé, et du verbe *νόσέω*, est un des termes généraux en grec pour désigner la maladie, dont le sens ne semble guère différer de celui de *νόσος*. Si Galien distingue dans ses *Definitiones medicae*, 248-249 (= Kühn XIX, 386-387) le terme *νόσος* – la maladie en tant que dérangement de l'équilibre physiologique – du terme *νόσημα*, qui désignerait une maladie en particulier, il indique plus tard (*Méthode thérapeutique*, II, 3 = Kühn X, 91), qu'il ne diffère en rien de dire *νόσος* ou *νόσημα* pour désigner une maladie. Voir sur ce point DELG, p. 728 ; s. u. *νόσος* et VAN BROCK 1961, p. 272-273.

18. JOUANNA 1992, p. 218.

spécifiquement à des variations climatiques ni à une influence de l'air, mais plutôt à tout un ensemble de facteurs extérieurs dont l'auteur du traité conseille au médecin arrivant dans une cité inconnue de prendre connaissance au plus vite : position de la cité, situation par rapport aux vents et au soleil, qualité des eaux disponibles et du sol, régime des habitants<sup>19</sup>... Ce premier passage oppose donc les maladies qui frappent l'ensemble de la cité du fait de sa situation à celles qui touchent les individus du fait de leur régime (ἴδια). Il doit cependant être confronté à un second passage de ce même traité, où la définition de ces « maladies générales » semble différer :

Καὶ ὁκόταν τὰ πενήκοντα ἔτεα ὑπερβάλλωσι, κατάρροοι ἐπιγεγόμενοι ἐκ τοῦ ἐγκεφάλου παραπληκτικούς ποιέουσι τοὺς ἀνθρώπους, ὁκόταν ἐξαίφνης ἡλιωθῶσι τὴν κεφαλὴν ἢ ριγώσωσιν. Ταῦτα μὲν τὰ νοσήματα αὐτοῖσιν ἐπιχώρια ἔστιν· χωρὶς δὲ, ἢν τι πάγκοινων κατὰσχη νόσημα ἐκ μεταβολῆς τῶν ὥρέων, καὶ τούτου μετέχουσιν. (Hpc. Aer. III, 4-5, texte établi et traduit par J. Jouanna, CUF<sup>20</sup>)

« Et quand les habitants dépassent la cinquantaine, des flux descendant du cerveau les rendent hémiparétiques, lorsqu'ils sont subitement victimes d'un coup de soleil à la tête ou d'un coup de froid. Telles sont les maladies locales chez ces gens-là. À part cela, si quelque maladie générale s'empare (de la cité) à la suite d'un changement de saisons, ils ont part aussi à cette maladie. »

Dans ce second passage, la « maladie générale », toujours désignée en grec par le groupe nominal πάγκοινων νόσημα, n'est plus opposée aux « maladies individuelles » (ἴδια) mais aux « maladies locales » (ἐπιχώρια), c'est-à-dire à celles qui touchent en même temps tous les habitants d'une cité donnée, comme l'hémiparésie décrite par le médecin. Les « maladies générales », par opposition, désignent alors les affections qui touchent un espace géographique plus vaste et proviennent, cette fois, d'un changement climatique qui dépasse le cadre de la cité et ses facteurs locaux.

Ainsi, dans le traité *Airs, Eaux, Lieux*, les maladies que l'auteur considère comme « générales » (νοσήματα πάγκοινα) désignent à la fois les maladies locales dues aux facteurs propres à la cité et les maladies générales dues au climat, selon que l'adjectif πάγκοινος s'oppose à ἐπιχώριος ou à ἴδιος. Au-delà de cette subtilité, la cause de ces maladies demeure identique : le changement, que celui-ci concerne le « régime » (ἐκ μεταβολῆς τῆς διαίτης), ou bien les conditions climatiques<sup>21</sup> (ἐκ μεταβολῆς τῶν ὥρέων). Il n'est plus question ici de l'influence de l'air, pas plus, d'ailleurs, que du substantif λοιμός, qui n'est pas employé dans le traité *Airs, Eaux, Lieux*; autrement dit, pour parler en termes anachroniques, il n'y a, du point de vue de l'auteur du traité *Airs, Eaux, Lieux* pas de différence de nature entre une épidémie et une maladie endémique, car les deux s'expliquent par des facteurs climatiques propres à une zone de plus ou moins grande extension.

19. Hpc. Aer. I, 3-5.

20. Voir également sur ce point Hpc. Aer. IV, 4.

21. Voir JOUANNA, Jacques (éd. et trad.), *Hippocrate, Airs, Eaux, Lieux*, Tome II, 2<sup>ème</sup> partie, Paris : Collection des Universités de France, 1996, p. 257, n. 1.

### Le λοιμός hippocratique

La *Collection hippocratique* fait donc entrer les maladies pestilentielles dans un cadre conceptuel bien défini : celui des maladies « générales », par opposition aux « maladies particulières ». Cette catégorie rassemble à la fois les maladies pestilentielles, désignées par des termes de la famille lexicale de λοιμός, et des maladies « locales », propres à chaque cité, et que nous qualifierions aujourd'hui d'endémiques.

La peste telle qu'elle semble envisagée dans la *Collection hippocratique* n'est donc pas à proprement parler une maladie, mais un ensemble de maladies dont les symptômes ne sont pas décrits et qui ont pour propre d'atteindre un grand nombre de personnes en même temps et de la même manière. À aucun moment sa définition ou sa caractérisation n'est liée à la question de sa contagiosité ou de la façon dont elle se transmet entre les individus : les médecins hippocratiques considèrent au contraire que le caractère global de la maladie est dû à l'influence d'un facteur unique, qui peut être, selon les traités considérés, les miasmes contenus dans l'air respiré ou bien les variations climatiques.

Aucun traité hippocratique ne semble avoir été consacré en particulier à la question des maladies pestilentielles, qui sont seulement mentionnées dans les passages que nous avons rapportés jusque-là ; elles n'y sont pas non plus désignées par un terme technique caractéristique d'un lexique médical. On constate, du reste, que la mention de maladies pestilentielles est plus fréquente dans les écrits biographiques du *Corpus hippocratique* que dans les traités techniques. Il est ainsi question, dans le corpus des *Lettres* et dans le *Presbeutikos*, de trois pestilences différentes. La première est antérieure à Hippocrate et frappe l'armée qui assiégeait Crisa durant la première guerre sacrée<sup>22</sup> : les Amphyctions trouvèrent alors conseil auprès de Nebros, médecin de la famille des Asclépiades de Cos, et de son fils Chrysos. Les deux autres sont présentées seraient survenues du vivant d'Hippocrate : dans l'un et l'autre cas, le médecin fut sollicité par des peuples étrangers victimes d'une peste qui, confiant dans la renommée d'Hippocrate, l'implorèrent de leur venir en aide. Les lettres I et II rapportent ainsi un échange entre Artaxerxès, roi des Perses, dont l'armée était victime d'un λοιμός, et un certain Paetus, qui lui recommanda de s'en remettre à Hippocrate pour soigner son peuple<sup>23</sup>. On apprend dans la lettre XI, adressée par Hippocrate aux Abdéritains, que le célèbre médecin lui opposa un refus, malgré tout l'or qui lui avait été promis<sup>24</sup>. Le *Presbeutikos* et le *Décret des Athéniens*<sup>25</sup> rappellent enfin le troisième service rendu par Cos, en la personne d'Hippocrate, aux Athéniens : lors d'une peste venue des territoires situés au-delà de l'Illyrie et de la Péonie, le médecin ne céda pas aux demandes des Barbares qu'il refusa de soigner mais, prédisant le développement de la maladie, établit un traitement et envoya ses disciples dans les différentes cités de Grèce<sup>26</sup>. Le *Décret des Athéniens*

22. Hpc. *Presb.* 3.

23. Hpc. *Lettres I* 1-4 ; *Lettres II* 1-2.

24. Hpc. *Lettres XI* (voir Littré IX, 328).

25. Hpc. *Presb.* 7 ; *Décret des Athéniens*, 2.

26. JOUANNA 1992, p. 52, établit clairement que ce λοιμός, dont l'historicité n'est nullement établie, n'a rien à voir avec la célèbre « peste » d'Athènes racontée par Thucydide.



rapporte par ailleurs qu'Hippocrate, en remerciement de ce service, fut initié aux grands mystères d'Eleusis, reçut une couronne d'or ainsi que le droit de cité à Athènes, et obtint d'être nourri au Prytanée.

On s'accorde généralement à penser que ces documents, qui ne sont pas authentiques, sont aussi largement postérieurs à l'époque d'Hippocrate<sup>27</sup>. Pourtant, on constate que le vocabulaire employé pour désigner ces trois pestilences ne diffère pas, *a priori*, de celui qui est présent dans les traités techniques de la *Collection* : le fléau y est en effet désigné par des termes issus de la famille lexicale de νόσος et λοιμός<sup>28</sup>. Il est cependant significatif, dans notre perspective, d'observer que la fréquence d'attestations de ce dernier terme est bien supérieure dans les écrits biographiques de la *Collection hippocratique* que dans les traités techniques.

Ces trois pestilences ne sont mentionnées nulle part ailleurs, si bien qu'il est impossible d'en savoir plus sur la nature du mal et sur ses conséquences démographiques, politiques ou militaires – la première pestilence se déroule en effet durant un siège, tandis que les deux autres s'inscrivent dans un contexte de remise en cause des relations diplomatiques avec des Barbares. Ces témoignages mettent cependant en évidence combien ces épisodes sont à la fois fondateurs et révélateurs de la renommée d'Hippocrate et de son école. Le λοιμός est un fléau redoutable que tous les médecins ne sont pas capables d'affronter : Paetius, dans sa réponse à Artaxerxès, présente ainsi Hippocrate comme le seul homme capable de venir à bout du terrible fléau dont les Perses sont affligés, et termine sa missive par un véritable panégyrique en l'honneur d'Hippocrate. De même, la deuxième pestilence de la période thessalienne, où Hippocrate refuse de porter secours aux Barbares, joue un rôle crucial pour l'établissement de sa renommée. La clairvoyance du médecin, capable, grâce aux informations soutirées aux envoyés barbares à propos des conditions climatiques de leur pays, de prédire l'avancée de la maladie et d'imaginer un traitement pour y remédier, est célébrée dans le *Discours d'ambassade*, de même que son zèle et son dévouement, puisqu'on rapporte qu'il envoya à cette occasion ses disciples et jusqu'à ses fils à travers toute la Grèce pour soigner les populations malades gratuitement. Plusieurs siècles plus tard, le traitement de ce même épisode dans l'*Histoire Naturelle* de Plin l'Ancien<sup>29</sup> révèle combien cette pestilence est fondatrice de la légende hippocratique : l'encyclopédiste rapporte qu'Hippocrate serait seul venu à bout du fléau en allumant de grands feux pour purifier l'air<sup>30</sup>. Le λοιμός appa-

27. Le *Presbeutikos* est daté du IV<sup>e</sup> ou III<sup>e</sup> siècle av. J.-C. Le corpus traditionnel des *Lettres* est également apocryphe, néanmoins une partie d'entre elles existait déjà au I<sup>er</sup> siècle ap. J.-C. (Voir JOUANNA 1992, p. 543 et *Hippocrate, Tome I, 1<sup>ère</sup> partie, Introduction générale – Vie selon Soranos – Presbeutikos ou discours d'ambassade – Epibômios ou discours à l'autel – Décret des Athéniens – Lettres I et II*, Collection des Universités de France, texte établi et traduit par J. Jouanna, Paris, 2020, p. 58-59). Pour une présentation du corpus des lettres attribuées à Hippocrate voir également BOUDON-MILLOT 2013, p. 113. Le *Décret des Athéniens* est un faux postérieur à l'époque d'Hippocrate, datant probablement de la période hellénistique.

28. Voir notamment *Presb.* 3, : καὶ λοιμοῦ ἐς τὸ στρατόπεδον ἐμπεσόντος. ; « or, **une pestilence** s'étant abattue sur la garnison » ; *Lettre I*, 1 : **Νοῦσος** προσεπέλασεν ἢ καλουμένη **λοιμική** τοῖς στρατεύμασιν ἡμῶν ; « **Une maladie, celle qui est appelée pestilentielle**, s'est approchée de nos armées » ; texte établi et traduit par J. Jouanna, CUF, 2020.

29. Plin. *HN*. XXXV, 202.

30. Sur l'évolution de cette anecdote au fil du temps, voir JOUANNA 1992, p. 53. Voir également p. 357.

raît donc comme un fléau dont la puissance est telle que seul « le prince de la science divine<sup>31</sup> » peut en venir à bout.

### 3.1.2 Le λοιμός de Galien

Sur la question de ces maladies pestilentielles, Galien de Pergame, tout en s'inscrivant directement dans la lignée des traités hippocratiques, remet aussi en question certains points qui y sont développés en apportant des précisions supplémentaires.

Ainsi, du point de vue de l'étiologie, les travaux de Galien, quoique restant liés au cadre traditionnel de la théorie miasmatique, enrichissent nettement les conceptions hippocratiques : le médecin s'interroge de manière beaucoup plus explicite sur les causes invisibles de la peste, et cherche notamment à établir la raison pour laquelle les miasmes contenus dans l'air ne sont pas universellement morbifiques<sup>32</sup>. Constatant, d'une part, qu'il est rare que tous les hommes sans exception soient victimes au même moment d'une seule et même maladie, d'autre part qu'il existe visiblement des cas de maladies communes qui ne peuvent s'expliquer exclusivement par la mauvaise qualité de l'air inspiré, Galien se heurte de plein fouet à la difficulté de comprendre et d'expliquer l'origine et le fonctionnement des maladies pestilentielles.

À ce stade de notre réflexion, il importe surtout de remarquer qu'un pas important est également franchi, dans les traités de Galien, sur la question de la définition et de la désignation de ces maladies pestilentielles. On peut, en ce sens, se référer à la manière dont le médecin commente et interprète le passage du traité hippocratique du *Régime dans les maladies aiguës* cité et commenté *supra*<sup>33</sup> :

Δηλοῖ δὲ διὰ τοῦ λόγου τούτου τὰ μὲν τινα πολλοῖς γίνεσθαι νοσήματα καθ' ἓνα χρόνον, ἄπερ ὅταν μὲν ὀλέθρια γένηται, **λοιμὸν ὀνομάζουσιν**, ὅταν δ' ἐπιεικέστερα, ἕτερα τινὶ προσηγορία δηλοῦσιν ἐπίδημα καλοῦντες. Ὡστ' εἶναι τὸ μὲν ἐπίδημον νόσημα τὸ κατὰ χρόνον τινὰ πλεονάσαν ἔν τινι χωρίῳ, **τὸν δὲ λοιμὸν ἐπιδημίαν ὀλέθριον**. (Gal. *Commentaire au Régime des maladies aiguës d'Hippocrate*, I, 8, texte établi et traduit par A. Pietrobelli, CUF)  
« Il [l'auteur du traité hippocratique] indique par ce propos que certaines maladies frappent un grand nombre de gens à une même époque. Quand elles sont fatales, **on les nomme pestilences**, mais, quand elles sont plus modérées, on les désigne sous une autre appellation : on les appelle épidémiques. Par conséquent la maladie épidémique est une maladie qui prédomine à une époque donnée et dans une contrée donnée, **tandis que la peste est une épidémie fatale.** »

Le cadre conceptuel établi par le traité hippocratique permet à Galien de formuler sa propre définition du λοιμός, qui repose sur quatre critères clairement identifiables. Le médecin insiste d'abord sur le fait que la maladie opère dans une contrée donnée, à une période donnée et touche de la même manière un grand nombre de personnes. Ces caractéristiques lui confèrent, d'après la tradition hippocratique, un statut de maladie épidémique qui la différencie nettement des maladies sporadiques, qui ne se manifestent pas de façon habituelle et ne frappent pas l'intégralité

31. Hrc. *Lettres* II, 5 : οὗτος ἀπλῶς ἡγεμὼν τῆς θεοπροποῦς ἐπιστήμης; texte établi et traduit par J. Jouanna, CUF, 2020.

32. Sur la formulation de ce questionnement chez Galien, voir BOUDON-MILLOT 2001.

33. Voir p. 146.

d'une population dans un même temps. À cela, Galien vient ajouter un quatrième critère : le λοιμός est un mal grave, qui a nécessairement une issue fatale, ce qui le distingue des autres maladies qualifiées d'épidémiques. Galien introduit donc pour la première fois un élément de définition permettant de distinguer les maladies pestilentielles des maladies épidémiques en général.

Un autre passage du *Commentaire aux Épidémies I* permet de mieux comprendre la portée et l'importance du recours au substantif λοιμός :

Δῆλον οὖν ὡς ἐκ τοῦ γένους τῶν ἐπιδημίων νοσημάτων, ὅσα κακοηθέστατα γίνεται καὶ λοιμώδη καλεῖται. [...] τοὺς λοιμοὺς δὲ πάντες ἄνθρωποι καλοῦσι τε καὶ γινώσκουσιν ὄντας ὀλέθρια νοσήματα καὶ πέμπουσι δε πολλάκις εἰς θεοὺς περὶ τῆς ἰάσεως αὐτῶν πυνθανόμενοι. (Gal. *Commentaire aux Épidémies I d'Hippocrate*, prol. = Kühn XVIIa, 11. Texte établi par E. Wenkebach et F. Pfaff, *CMG*, V, 10, 1, p. 9, et traduit par BOUDON-MILLOT 2001, p. 36)

« Il est donc visible que font partie du genre des maladies épidémiques toutes celles qui sont malignes et que l'on appelle pestilentielles. [...] **Tout le monde les appelle pestilences** et sait que ce sont des maladies fatales, et ils s'en remettent le plus souvent aux dieux du soin de les guérir. »

Galien se contente dans un premier temps, en matière de pestilences, de renvoyer aux enseignements d'Hippocrate : le passage reproduit est ainsi immédiatement précédé d'une citation du traité du *Régime dans les maladies aiguës* qui oppose les maladies pestilentielles aux maladies sporadiques<sup>34</sup>. Conformément aux conceptions développées dans son *Commentaire au Régime des maladies aiguës*, le médecin rappelle ensuite que, parmi les maladies épidémiques, les maladies pestilentielles sont les plus graves, comme en atteste le superlatif κακοηθέστατα. Mais l'information la plus importante se trouve sans doute dans la phrase suivante, où Galien explique que tout le monde appelle ces maladies épidémiques mortelles « pestilences » (τοὺς λοιμοὺς δὲ πάντες ἄνθρωποι καλοῦσι) : il réaffirme ainsi que le λοιμός n'est pas un terme médical spécialisé utilisé spécifiquement pour nommer cette catégorie d'affections collectives à l'issue fatale, mais un nom connu de tous, que les médecins reprennent à leur compte pour nommer une réalité déjà familière, en intégrant une catégorie populaire à une catégorie médicale plus englobante.

Galien travaille donc, dans le prolongement de la tradition hippocratique, à définir la place de cette maladie, désignée comme λοιμός par les profanes, au sein de la nomenclature médicale et utilise, pour ce faire, un lexique parfaitement similaire à celui des traités de la *Collection hippocratique*. Cette permanence du vocabulaire de la pestilence dans les traités médicaux peut donc être attribuée à la fois à la convention issue des traités hippocratiques, dans la lignée desquels Galien s'inscrit clairement, et à l'usage, toujours vivace, des termes concernés, qui étaient vraisemblablement compris, connus et employés par les contemporains de Galien. Ainsi, sur le plan du lexique, le médecin de Pergame ne semble tenu par aucune nécessité d'explicitation ni d'innovation pour se faire comprendre de ses lecteurs.

34. Gal. *Commentaire aux Épidémies I d'Hippocrate*, prol. = Kühn XVIIa, 11, 10-13.

Le passage du *Commentaire* de Galien se termine, de plus, sur une réflexion qui s'apparente à un constat d'échec : le commun des mortels s'accorde non seulement sur le nom de ces maladies, mais également sur l'impuissance des médecins à leur égard, si bien que la plupart des hommes choisissent plutôt de s'en remettre aux dieux – phénomène qui, comme nous le verrons<sup>35</sup>, est bien illustré dans de nombreux passages de notre corpus historiographique. Lorsqu'il s'agit de maladies pestilentielles, c'est donc avant tout sur la manière de nommer la maladie que s'établit le consensus général, et non sur le traitement à employer pour y mettre fin.

### 3.1.3 L'élaboration de la notion de peste dans les milieux scientifiques romains

Entre les traités issus de la *Collection hippocratique* et ceux de Galien, nous n'avons conservé, à notre connaissance, presque aucun témoignage d'une réflexion portant sur la définition de ces maladies pestilentielles ou sur la manière de les nommer en latin ou en grec.

À Rome en particulier, aucun témoignage n'indique que la médecine du *paterfamilias* s'intéresse à ces maladies communes, dont Caton ne fait jamais mention. Varron évoque, quant à lui, à plusieurs reprises une *pestilentia*, soit pour rappeler l'épisode légendaire de la vie d'Hippocrate où le médecin sauva d'une épidémie plusieurs cités grecques<sup>36</sup>, soit pour évoquer une épizootie frappant un troupeau d'ovins<sup>37</sup>, soit pour prévenir son lecteur des risques encourus par celui qui construit sa maison à proximité d'un marais<sup>38</sup> : dans ces trois passages, la peste est toujours désignée par le substantif *pestilentia*, qui ne fait nulle part l'objet ni d'une définition ni d'une quelconque forme d'explication.

#### Un fragment d'Asclépiade de Pruse

Un seul témoignage semble faire exception : celui du médecin Asclépiade de Pruse, dont Pline rapporte qu'il s'était installé à Rome à l'époque de Pompée<sup>39</sup> où, bien qu'il eût commencé à pratiquer la médecine sans aucune formation spécifique, après avoir renoncé à la rhétorique qu'il trouvait trop peu lucrative, il acquit rapidement une grande réputation en pratiquant des thérapies réputées plus douces que celles de ses prédécesseurs<sup>40</sup>. Un fragment d'Asclépiade portant précisément sur la définition de la peste a été transmis par Caelius Aurelianus dans son traité *Maladies aiguës*, au cours d'un passage où il critique la méthode et les conceptions d'Asclépiade :

35. Voir sur ce point p. 353 et sq.

36. Varr. R. I, 4, 5.

37. Varr. R. II, 3, 9.

38. Varr. R. I, 12, 2. Sur ce passage voir p. 285, n. 105.

39. La date de l'arrivée d'Asclépiade à Rome et la validité du témoignage de Pline sur ce point sont controversées : la datation basse situe la période d'activité d'Asclépiade dans la première moitié du I<sup>er</sup> siècle av. J.-C., tandis que la datation la plus haute évalue la date de sa mort à 91 av. J.-C. Pour un résumé des différentes positions sur ces questions de chronologie, voir STOK 2019.

40. Sur Asclépiade de Pruse, voir notamment Plin. HN. VII, 37; XXVI, 7-8. Voir également GOULET 1989-2018, I, A 450, p. 624-625 et, concernant le témoignage de Pline, qui est sans doute à considérer avec circonspection, LEITH 2019.

*Habet consuetudinem pro effectu causas ponere. Denique luem definiens "Lues, inquit, est qualitas insueta in his, ubi est, locis consistentium animalium, qua ex communi causa facilibus morbis et interfectiuis afficiuntur." Etiam nunc luem causam pro effectu sumpsisse perspicitur. causa etenim luem est qualitas, luem autem decliuitas aegritudinem prona atque cele[be]rrima communibus antecedentibus causis. (Cael.-Aur. Acut. I, 12, CML. VI, 1, p. 28, texte établi par G. Bendz, traduction personnelle)*

« [Asclépiade] a pour habitude de confondre l'effet et les causes. Ainsi, quand il cherche à définir la peste, il dit : **"La peste est, dans les lieux où elle est, une qualité inhabituelle des vivants qui s'y trouvent, cause commune qui fait qu'ils sont accablés par des maladies promptes et mortelles."** Ici aussi, on voit clairement qu'il confond la cause d'une peste et son effet. En effet, la cause de la peste est la qualité dont il parle, mais la peste est une propension très vive portée vers la maladie à la suite des causes communes antérieures. »

Ce passage étonnant appelle plusieurs commentaires<sup>41</sup>. L'Asclépiade de Caelius Aurelianus semble d'abord se distinguer des conceptions de la *Collection hippocratique* par la définition de la peste qu'il propose<sup>42</sup> : celle-ci ne constitue plus ni une maladie ni même un ensemble de maladies, mais bien une « qualité », c'est-à-dire une disposition du corps à la maladie, commune à tous les habitants d'un même lieu, et qui explique qu'ils tombent gravement malades<sup>43</sup>. Il n'est donc plus question d'opposer la peste à des affections individuelles : les maladies communes sont, d'après Asclépiade, explicables par la conjonction de deux facteurs, les circonstances locales et l'aptitude naturelle des individus, qu'il nomme *luem*.

Caelius Aurelianus cite cette définition pour illustrer la manière dont, d'après lui, Asclépiade a tendance à confondre l'effet et la cause dans ses exposés médicaux, au prix, parfois, de graves erreurs. On constate pourtant que la définition de *luem* qu'il propose ensuite lui-même, et sur laquelle nous ne nous arrêterons pas spécifiquement ici dans la mesure où le médecin écrit plusieurs siècles après la période qui nous intéresse, semble à première vue ne comporter que peu de différences avec celle qu'il cherche précisément à réfuter : le seul écart provient, en réalité, du fait que la peste ne s'y trouve plus définie comme une qualité (*qualitas*) mais comme un penchant (*decliuitas*) du corps vers la maladie. Dans les deux cas, *luem* ne désigne donc ni une maladie ni un ensemble de maladies mais bien une prédisposition du corps.

Sur le plan du lexique, l'emploi du terme *luem* peut également retenir notre attention : ce substantif n'est en effet que très rarement employé dans les écrits scientifiques latins<sup>44</sup>. Il paraît cependant difficile de tirer à ce sujet une quelconque conclusion : Caelius Aurelianus, dans son traité des *Maladies aiguës*, traduit en effet un traité de Soranos d'Ephèse, rédigé en grec<sup>45</sup>, dont la perte rend extrêmement difficile l'évaluation de l'originalité de l'ouvrage de Caelius, sur le plan

41. J. Pigeaud (PIGEAUD 1985, p. 14; PIGEAUD 1981, p. 217), se fondant sur un autre passage de C. Aurelianus (*Acut.* II, 39, 231; *CML.* VI, 1, p. 284), considère qu'Asclépiade de Pruse aurait été l'auteur d'un traité consacré à la peste, intitulé en latin *De lue*, et d'où pourrait provenir la citation dont il est ici question.

42. Ce point est cohérent avec la réputation générale d'Asclépiade, généralement considéré comme un médecin ayant révolutionné les thérapies traditionnelles. Voir sur ce point les témoignages de Pline (*HN.* XXVI, 27) et Celse (*proem.* 11).

43. Asclépiade ne précise plus que l'ensemble des victimes sont atteintes d'une même maladie.

44. À titre d'exemple, Celse ne l'utilise jamais, tandis que Pline l'Ancien l'emploie à une seule reprise en ce sens (*HN.* XXVI, 3, à propos de la mentagre.)

45. Sur la façon dont Celse remodèle et interprète les textes de Soranos d'Ephèse, voir URSO 1997 et MAZZINI 1999.

de la pensée médicale comme sur celui du style et de la langue<sup>46</sup>. Le passage d'Asclépiade de Pruse dont il est ici question nous parvient donc probablement après avoir été cité par Soranos et traduit en latin par Caelius Aurelianus, ce qui, sur le plan du choix de vocabulaire, et plus particulièrement à propos du substantif *lues*, interdit toute forme de conclusion significative. En l'état actuel de nos connaissances, cependant, nous pouvons seulement trouver dans ce passage une preuve nouvelle que les emplois du substantif *lues* dans le sens de « peste » semblent plus fréquents dans l'Antiquité tardive qu'à l'époque classique : nous verrons de fait dans notre corpus historiographique que seul Orose, contemporain de Caelius Aurelianus ayant vécu comme lui en Afrique romaine, utilise régulièrement ce substantif pour nommer et décrire une maladie pestilentielle<sup>47</sup>.

### L'apport des encyclopédistes latins

Au sujet de la définition et de la compréhension de ces maladies pestilentielles, les ouvrages de Celse et de Pline n'apportent guère d'éléments nouveaux. Dans son *De medicina*, Celse consacre pourtant un chapitre complet, à la fin du premier livre, à ces maladies qu'il nomme *pestilentia* ou *morbis pestilens*<sup>48</sup>. Il évoque, en outre, une peste dès la préface de son ouvrage, en rappelant que Podalire et Machaon, fils d'Esculape, qui avaient suivi leur chef Agamemnon pendant la guerre de Troie, n'avaient cependant pu être d'aucune aide aux Grecs lors du *λοιμός* provoqué par la colère d'Apollon<sup>49</sup>. Pourtant, Celse ne s'arrête jamais sur la définition du terme *pestilentia* et ne donne même aucune caractéristique ni aucune description de ces maladies – signe peut-être que, là encore, le terme se passait de définition. L'encyclopédiste se contente, sur ce sujet, d'indiquer les circonstances qui lui semblent pouvoir favoriser le développement d'une *pestilentia* – chaleur, saison automnale... – et de fournir un certain nombre de conseils sur la manière dont un homme encore indemne peut s'en prémunir, ce qui constitue une véritable originalité par rapport à la tradition hippocratique.

Ces prescriptions, explique Celse, sont également valables pour les personnes qui voyagent durant une saison malsaine<sup>50</sup>. Elles consistent en un certain nombre de conseils concernant les voyages, la fatigue, les vomissements, les bains ou l'alternance stricte de l'eau et du vin, protocoles qui semblent, en définitive, ne différer qu'en peu de choses des recommandations généralement formulées par l'encyclopédiste pour traiter les maladies dont il est question dans la première partie de son oeuvre, précisément consacrée à la diététique<sup>51</sup>. La peste semble en conséquence

46. Voir à ce sujet MUDRY 2019, p. 304-308. Sur la question du style de Caelius, Ph. Mudry considère que : « Les communautés stylistiques que nous avons pu relever entre Caelius et Soran seraient donc davantage une adhésion à une esthétique commune qu'un effet peu vraisemblable de mimétisme entre le modèle grec et le traducteur, ou adaptateur, latin. » (p. 307). Ph. Mudry identifie cette « esthétique commune » à la « prose d'art », dont les plus fameux représentants à cette époque sont Martianus Capella et Apulée de Madaure.

47. Sur le substantif *lues* voir p. 178.

48. Cels. I. 10. Voir également Cels. I, 9, 6 : *Calor [...] obnoxium morbis pestilentibus corpus efficit*. « La chaleur [...] expose le corps aux maladies pestilentielles. »

49. Cels. *proem.* 3.

50. Cels. I, 10, 4.

51. Sur la forme et le contenu de ces conseils voir p. 353.

être conçue comme une maladie qui doit être soignée par le régime de chaque individu<sup>52</sup>, quoique cela ne soit jamais aussi nettement exprimé dans le *De medicina*.

Les mentions de maladies pestilentielle sont également assez fréquentes dans l'*Histoire Naturelle* de Pline l'Ancien, dont les conceptions ne semblent guère, sur ce point, différer de celles de Celse.

L'encyclopédiste fait lui aussi référence à quelques épisodes bien connus de pestilences. Si le *λοιμός* homérique n'est pas mentionné, la peste censée avoir fait la renommée d'Hippocrate est citée à deux reprises<sup>53</sup>, de même qu'une peste qui, dit-il, frappa Rome à la fin du règne d'Auguste<sup>54</sup>. Dans l'ensemble de ces épisodes, la maladie est désignée par le substantif *pestilentia*.

Contrairement à Celse, Pline ne consacre aucun chapitre spécifique à la peste ni aux différents moyens de s'en prémunir par le régime. Il présente cependant, au fil des développements de son ouvrage, différentes manières de soigner la peste – le mot *pestilentia* étant, dans l'ensemble de ces passages, employé exclusivement au singulier. Il est ainsi question du vin « bios », dont Pline rapporte qu'il est aussi d'un grand secours pour ceux qui entreprennent un voyage<sup>55</sup>, mais également des feuilles de laurier de Delphes, qui doivent être respirées après avoir été broyées et brûlées<sup>56</sup>, de la racine d'une plante nommée « aron »<sup>57</sup>, d'une boisson à base de myrrhe<sup>58</sup> ou bien de grands feux, particulièrement efficaces, d'après l'encyclopédiste, pour lutter contre une peste provenant d'un obscurcissement du soleil<sup>59</sup>.

Aussi la peste est-elle présentée par Pline à la fois comme un fléau, que l'encyclopédiste place au même rang, par exemple, que les tremblements de terre<sup>60</sup>, et comme une maladie dont les symptômes ne sont jamais précisés, mais contre laquelle la pharmacopée romaine traditionnelle ne manque pas de ressources.

### Éléments de conclusion

Il semble, en définitive, que la question de la peste, de sa définition et de sa dénomination ne constituent pas, dans les milieux scientifiques romains de la fin de la République et du début de l'Empire, un objet aussi problématique que la tradition hippocratique, puis galénique, le laissent entrevoir. Cela se manifeste notamment par le fait que les encyclopédistes romains ne

52. Cels. I, 10, 3-4 : *Alternis diebus in uicem modo aqua modo uinum bibendum est. Quibus seruatis ex reliqua uictus consuetudine quam minimum mutari debest.* « Il faut boire tour à tour un jour de l'eau, un jour du vin. En observant des prescriptions, on doit changer le moins possible les autres habitudes du régime. » (texte établi et traduit par G. Serbat, CUF).

53. Plin. *HN*. VII, 37 ; XXXVI, 69.

54. Plin. *HN*. XXXVI, 69.

55. Plin. *HN*. XXIII, 26.

56. Plin. *HN*. XXIII, 80.

57. Plin. *HN*. XXIV, 92.

58. Plin. *HN*. XXIV, 97.

59. Plin. *HN*. XXXVI, 69. Sur l'ensemble de ces remèdes voir p. 357.

60. Voir notamment Plin. *HN*. II, 98, 211 : *Locris et Crotona pestilentiam numquam fuisse nec in Ilio terrae motum adnotatum est.* « On a noté qu'il n'y a jamais eu de peste à Locres et à Crotona, ni de tremblement de terre à Ilios. » (texte établi et traduit par J. Beaujeu, CUF, traduction modifiée).

s'efforcent nullement de définir la peste par rapport aux autres maladies connues, ni de la replacer au sein d'une nosologie plus générale. Ils cherchent en revanche, et leur perspective, sur ce point, diffère nettement des traités hippocratiques, à transmettre à leur lecteur des moyens simples et concrets de se prémunir d'une maladie pestilentielle ou, si le mal est déjà fait, de recouvrer la santé. La définition ou la caractérisation de la maladie importent donc peu, de même que la réflexion sur la manière de la nommer : seule compte l'efficacité – sans doute toute relative – des remèdes proposés.

À quoi ce phénomène tient-il? Plusieurs éléments de réponse peuvent être avancés.

Une première voie consiste à considérer que, si la question de la définition des maladies pestilentielles ne semble plus problématique dans les traités des encyclopédistes latins, c'est tout simplement parce qu'elle avait déjà été résolue au moment de leur composition. Toutefois, le témoignage de Galien, à la fin du siècle suivant, rend cette hypothèse très improbable : on y voit clairement, en effet, que la question de la caractérisation de ces maladies et de leur place dans une nosologie générale ne faisait encore l'objet d'aucun consensus, et l'on a pu mettre en évidence combien, à ce sujet, les préoccupations de Galien restaient proches des traités de la *Collection hippocratique*. En outre, le passage d'Asclépiade de Pruse transmis par Caelius Aurélien met en évidence l'existence d'une tradition tout autre concernant ces pestilences et leur compréhension. Ainsi, les encyclopédistes latins, plutôt que de s'accorder sur une forme de définition du phénomène, semblent plutôt ignorer volontairement, en les passant sous silence, les problèmes que devaient encore susciter la conception et la définition de ces maladies pour se concentrer sur les aspects pratiques de la lutte contre le mal. Il ne subsiste ainsi aucune mention des problèmes théoriques soulevés par leur existence même : on constate, par exemple, que la distinction hippocratique entre « maladies individuelles » et « maladies générales » disparaît totalement des préoccupations des encyclopédistes latins – ou du moins n'en demeure-t-il aucune trace dans les remèdes et les conseils qu'ils proposent. Cette posture générale semble ainsi résulter moins d'un consensus ou d'une résolution commune que d'une sorte de désintérêt de la part d'auteurs qui préfèrent désormais aborder la question de ces fléaux d'un point de vue pratique.

Comment rendre compte de cette situation? Il nous semble qu'elle est due, pour l'essentiel, à l'identité des auteurs de ces traités latins, et à celle du public auquel ils étaient destinés. De fait, contrairement à Galien ou aux auteurs des différents traités de la *Collection hippocratique*, ni Celse, ni Pline n'étaient des praticiens professionnels, et leurs ouvrages n'étaient pas non plus destinés à un public spécialisé. Ainsi, quoique la précision et le professionnalisme de Celse aient souvent poussé à se demander s'il n'était pas lui-même médecin<sup>61</sup>, il ne faut pas perdre de vue que son encyclopédie, dont le *De medicina* ne constitue qu'une partie, comportait également à l'origine d'autres traités consacrés à des disciplines aussi diverses que l'agriculture, le droit, l'art militaire ou la rhétorique. En outre, Ph. Mudry signale à juste titre qu'il est exclu que le traité de Celse, rédigé en latin, s'adresse à un public de médecins praticiens, donc grecs, qui avaient à leur disposition une abondante littérature médicale spécialisée en langue grecque : « Il y avait donc à

---

61. MUDRY 2006, p. 389.



Rome un public intéressé par la médecine et désireux de s'informer, même si cela n'était pas en relation avec une pratique personnelle de l'art médical<sup>62</sup> ».

De même, Pline admet lui-même dans la préface de son *Histoire Naturelle* qu'il n'est ni un médecin, ni, de façon générale, un professionnel dans les multiples domaines abordés dans son encyclopédie et qu'il ne consacre à son ouvrage que ses moments de loisirs, c'est-à-dire ses nuits<sup>63</sup>. De plus, son œuvre immense, qui souhaite rassembler toutes les données existantes dans chaque domaine de la nature, n'est pas adressée à un public de spécialistes, mais, de l'aveu même de l'encyclopédiste, est écrite « pour l'humble vulgaire, pour la foule des agriculteurs, des artisans, enfin pour les loisirs studieux<sup>64</sup>. » Il est donc manifeste que Pline se considère lui-même comme un amateur<sup>65</sup>, qui souhaite se rendre utile en mettant à la portée du peuple romain des connaissances scientifiques poussées. Là encore, la perspective générale de Pline semble donc se rapprocher d'une forme de vulgarisation<sup>66</sup>.

C'est donc, nous semble-t-il, le contexte de rédaction des traités encyclopédiques latins et la nature du public auquel ils étaient destinés qui permettent le mieux de rendre compte de l'absence des considérations théoriques sur la définition et la conception des maladies pestilentielles. Pline, comme Celse, ont délibérément fait le choix de donner à leurs traités une orientation pratique : destinant leurs ouvrages respectifs à un public de non spécialistes, ils ont été forcés d'opérer une sélection dans la masse abondante de la littérature spécialisée en fonction de l'utilité des informations. L'objectif des deux encyclopédistes n'est donc pas de résoudre les débats théoriques entourant la notion de peste depuis les traités de la *Collection hippocratique*, ni même d'en rendre compte, mais bien, dans une perspective à la fois plus concrète et plus immédiate, de fournir aux lecteurs des conseils utiles au maintien de leur propre santé<sup>67</sup>.

Toutefois, cela ne signifie pas pour autant qu'à Rome, au tournant de l'Empire, les maladies pestilentielles avaient totalement cessé d'être un objet problématique, ni que leur origine ou leur définition ne suscitaient plus aucune interrogation. Cette remarque revêt d'autant plus d'importance que la plupart des historiens qui forment notre corpus composèrent leurs ouvrages précisément à cette période, alors même que la notion de peste et sa définition précise ne semblaient pas susciter l'intérêt des milieux scientifiques comme elle le faisait à l'époque de la rédaction des différents traités de la *Collection hippocratique*, ni comme elle le ferait plus tard du temps de Galien.

En effet, alors même que les travaux des encyclopédistes latins ne portent pas la trace d'une élaboration scientifique de la notion de peste, les récits historiographiques conservent, eux,

62. MUDRY 2006, p. 390.

63. Plin. *HN*. I, 18.

64. Plin. *HN. praef.* 6 : *humili uulgo scripta sunt, agricolarum, opificum turbae, denique studiorum otiosis*. (texte établi par J. Beaujeu, CUF et traduit par NAAS 2002, p. 46, n. 132.) Sur le sens à donner à l'expression *studiorum otiosis*, voir NAAS 2002, p. 46-53. La principale question est de savoir si le groupe *studiorum otiosis* doit être placé sur le même plan que les deux premiers groupes, constituant alors une sorte de glose, ou bien s'il s'agit d'un autre type de public.

65. Plin. *HN*. XXIII, 32.

66. NAAS 2002, p. 52.

67. NAAS 2002, p. 84-85 ; MUDRY 2006, p. 395-396.

le témoignage de toutes les questions que soulevait encore ce phénomène. Les historiens ne cherchent pas, en effet, à dissimuler que les problèmes de l'origine de ces maladies, de la manière dont elles semblent se transmettre entre les individus, et de la façon dont il convient d'y remédier ne font l'objet d'aucun consensus et suscitent encore de nombreuses questions au moment où ils composent leurs ouvrages. Ils relèvent, de même, au détour d'une phrase, le fait que ce fléau n'a rien de semblable avec les maladies ordinaires et signalent l'incompréhension et l'impuissance des médecins face à lui. Il semble ainsi qu'à la fin de la République et au début de l'Empire, à Rome, ce sont en premier lieu les récits historiographiques qui rendent témoignage de la perplexité que suscitaient encore les maladies pestilentielles et des problèmes théoriques inhérents à leur nature et à leur origine, qui étaient encore bien loin d'avoir trouvé une résolution. Il faut à présent chercher à savoir si le relais opéré dans le genre historiographique sur la question des pestilences intègre également une dimension lexicale.

### 3.2 Comment désigner les maladies pestilentielles ? Des points de convergence entre médecins et historiens

On remarque que les substantifs qui sont utilisés dans les textes médicaux et scientifiques pour désigner une maladie pestilentielle sont aussi ceux qui sont le plus souvent utilisés par les historiens dans le cadre de leurs récits. Les tableaux ci-dessous<sup>68</sup> illustrent la répartition des différents termes attestés pour désigner une maladie pestilentielle dans les passages de notre corpus de récits historiographiques, en latin et en grec :

Substantif	Nombre d'occurrences
<i>Pestilentia, ae -f.</i>	60
<b><i>Morbus, i -m.</i></b>	36, dont 18 au pluriel
<i>Malum, i -n</i>	14, dont 3 au pluriel
<i>Clades, is -f</i>	9
<i>Pestis, is -f.</i>	7
<b><i>Lues, is -f.</i></b>	2
	Nombre total d'occurrences = 128

TABLE 3 – Relevé des substantifs latins utilisés pour désigner une maladie pestilentielle.

Les substantifs qui figurent en gras dans les deux tableaux (*pestilentia*, *morbus* et *lues* en latin, νόσος et λοιμός en grec), sont ceux qui ont déjà pu être relevés dans les traités des médecins et des encyclopédistes étudiés auparavant et auxquels nous nous intéresserons dans le cadre de ce

68. Ces tableaux ont été réalisés sur la base des passages figurant dans le corpus de textes présent en annexe. Pour chacun des substantifs, toute la flexion est prise en compte.

Substantif	Nombre d'occurrences
<b>νόσος, ου (ή)</b>	34, dont 9 au pluriel
συμφορά, ᾶς (ή)	8
<b>λοιμός, οῦ (ό)</b>	6
πάθος, ους (τò)	4
κακόν, οῦ (τò)	3
φθόρος, ου (ό)	2
Nombre total d'occurrences = 54	

TABLE 4 – Relevé des substantifs grecs utilisés pour désigner une maladie pestilentielle.

chapitre. Ils représentent à eux seuls près de 70% des substantifs employés par les historiens pour nommer ou décrire une maladie pestilentielle. Un premier constat s'impose donc, qui corrobore nos premières hypothèses : dans la majorité des cas, médecins et historiens recourent au même lexique pour désigner les maladies pestilentielles<sup>69</sup>.

Ces similitudes soulèvent cependant plusieurs interrogations. Il convient en effet, dans un premier temps, de nous demander si l'emploi de ces différents substantifs recouvre bien la même réalité dans les traités scientifiques et dans les récits historiographiques : ce problème impose d'entreprendre une étude précise du sens de chacun de ces termes et du contexte dans lequel il est employé. Il faudra, dans un deuxième temps, nous demander si cette concordance lexicale découle d'un emprunt des historiens au vocabulaire scientifique et médical ou si, au contraire, ce sont les traités médicaux qui recourent, pour la description de ces maladies, à un lexique non spécialisé. Cette question, comme nous le verrons, se trouve considérablement obscurcie par les aléas de la transmission de ces textes : il n'en demeure pas moins fondamental de l'exposer dans toute sa complexité – à défaut de la résoudre – dans la mesure où elle engage profondément la portée et l'interprétation des différents passages de notre corpus historiographique.

En outre, dans les textes médicaux et encyclopédiques comme dans les récits historiographiques, certains substantifs attestés en latin et en grec pour nommer et décrire des maladies pestilentielles présentent entre eux un spectre sémantique comparable, qui justifie la plupart du temps qu'on les étudie ensemble : c'est ainsi le cas pour les couples *pestilentia*/λοιμός<sup>70</sup> et *morbus*/νόσος<sup>71</sup>. Pour chacun de ces couples, il faudra donc nous interroger sur le sens de ces rapprochements sémantiques et sur leur pertinence dans le contexte de la description d'une maladie pestilentielle. On constate de fait que, malgré ces parallèles, la répartition des différents substantifs en grec et en latin diffère du tout au tout. Ainsi, dans les récits historiographiques comme dans les traités médicaux et scientifiques, la prépondérance de *pestilentia*, en latin, et de νόσος, en grec, est incontestable, et présente d'autant plus d'intérêt que les deux termes sont

69. Sur l'emploi de ces différents substantifs chez Tite Live, voir RUIZ-MOIRET 2019.

70. OLD s. u. *pestilentia*.

71. TLL 8, 0, 1479, 31. s. u. *morbis*.

loin d'être synonymes. Cette différence est cependant atténuée par la présence, très importante en grec, des adjectifs λοιμική et λοιμώδης, rattachés à la famille lexicale de λοιμός, employés notamment pour qualifier le substantif νόσος.

### 3.2.1 *Pestilentia* et λοιμός

#### *Pestilentia*

Le substantif *pestilentia* est, de loin, le plus fréquemment utilisé pour nommer une maladie pestilentielle en latin. Le terme est attesté pour la première fois chez Varron<sup>72</sup> où il désigne la peste dont Hippocrate aurait sauvé les Grecs par son intervention. Il est donc, dès sa première occurrence, attesté dans la littérature technique. Le substantif *pestilentia* est également attesté, notamment chez Cicéron<sup>73</sup>, hors de la description d'une peste, pour désigner la qualité malsaine d'une atmosphère ou, plus souvent, d'une terre, qui la rend impropre à la culture et empêche les hommes de s'y établir. Toutefois ce sens de *pestilentia* ne semble présent ni dans notre corpus, ni dans les passages des traités médicaux et scientifiques, où le substantif désigne toujours une maladie pestilentielle.

*Pestilentia* est par ailleurs toujours employé au singulier – il ne peut donc y avoir plusieurs pestilences en même temps – et peut être, dans une minorité de cas et uniquement dans les récits historiographiques, complété par les adjectifs qualificatifs *ingens* et *gravis*. Les expressions *pestilentia ingens* et *pestilentia gravis* sont toutes deux attestées à quatre reprises dans les récits de notre corpus<sup>74</sup>, ce qui correspond donc à une faible proportion des occurrences du substantif.

Il est cependant difficile, notamment dans les passages de Tite Live, de considérer que la présence de ces expressions renseigne sur le caractère exceptionnel de la maladie ou sur la gravité de ses conséquences : de fait, elles apparaissent parfois dans des passages où rien ne semble indiquer que la situation sanitaire de la cité soit particulièrement préoccupante.

*Supplicatio inde ex decemvirorum decreto pro ualitudine populi per triduum fuit, quia **gravis pestilentia** urbem atque agros uastabat. Latinae inde fuerunt.* (Liv. XXXVIII, 44, 7-8)

« Ensuite, sur le décret des décemvirs, trois jours de supplication eurent lieu pour la santé du peuple, car **une grave peste** ravageait la ville et les campagnes. Puis se furent les Fêtes latines. »

La peste dont il est question dans ce passage, qualifiée de *gravis*, ne fait pourtant l'objet d'aucun développement particulier : aucune indication qualitative (caractère particulièrement virulent de la maladie) ni quantitative (nombre de malades ou de morts) ne vient expliquer la

72. Varr. R. I, 4, 5.

73. Cic. Agr. II, 26, 70 : *Alterum genus agrorum propter sterilitatem incultum, propter pestilentiam uastum atque desertum emetur ab eis qui eos uideant sibi esse, si non uendiderint, relinquendos.* « Les terres du second groupe sont incultes à cause de leur stérilité, désertes et abandonnées à cause de leur **insalubrité**. Ceux à qui on les achètera se verraient obligés de les abandonner s'ils ne pouvaient les vendre. »

74. *Pestilentia ingens* : Liv. II, 34, 5 ; VII, 1, 7 ; Val.-Max. II, 4, 5 ; Oros. Hist. III, 4, 1 ; IV, 5, 6. *Pestilentia gravis* : Liv. XXVII, 23, 6 ; XXVIII, 44, 7 ; Oros. Hist. IV, 2, 2 ; Obseq. 10. L'expression *pestilentia ingens* ne semble, dans la latinité, attestée que chez Tite Live, Orose et Valère-Maxime, tandis que l'expression *pestilentia gravis* est également attestée chez César (BC. II, 22, 1) et Augustin (Civ. 47, 3, 17).

présence de cet adjectif. Il n'est pas non plus fait mention d'une consultation des livres Sibyllins, et le remède employé (trois jours de supplication<sup>75</sup>) n'a rien d'exceptionnel et ne semble pas indiquer que la maladie ait particulièrement alarmé les autorités politiques et religieuses de Rome. Il semble donc difficile de cerner les critères qui permettraient de rendre compte de l'emploi de ces expressions dans les passages de Tite Live.

La situation est différente chez Orose, qui, lorsqu'il emploie dans ses descriptions l'expression *pestilentia ingens* ou *pestilentia grauis*, apporte toujours des preuves pour attester la violence de la maladie<sup>76</sup> :

*Anno ab urbe condita CCCLXXXIII L. Genucio et Q. Seruilio consulibus ingens uniuersam Romam pestilentia corripuit : non ut adsolet plus minusue solito temporum turbata temperies [...] repentinos acutarum infirmitatum adferre transcursus; sed grauis diuturna que in nullo dispar sexu, in nulla aetate dissimilis generali cunctos per biennium iugiter tabe confecit, ut etiam quos non egit in mortem, turpi macie exinanitos adflictosque dimiserit.* (Oros. Hist. III, 4, 1-3)

« En 384 après la fondation de Rome, sous le consulat de Lucius Génucius et de Quintus Servilius, une **terrible peste** s'empara de la totalité de Rome. Elle n'était pas semblable aux accès soudains de maladies aiguës qu'apporte plus ou moins régulièrement l'équilibre troublé des saisons [...]; mais au contraire, **sévère** et de longue durée, sans discrimination de sexe, sans distinction d'âge, la peste accabla tout le monde pendant deux ans, sans interruption, par un dépérissement généralisé, si bien que même ceux qu'elle ne conduisit pas à la mort, elle les laissa d'une maigreur affreuse, épuisés et exténués. »

La peste mentionnée ici est à la fois qualifiée d'*ingens* et de *grauis* et la description de la maladie se présente comme une accumulation d'éléments destinés à mettre en évidence son caractère exceptionnel. Il s'agit d'abord de l'extension géographique de la maladie, qui frappe « la totalité de Rome » (*uniuersam Romam*), expression mise en valeur par sa position d'enclave entre *ingens* et *pestilentia*. La durée anormalement longue de la maladie, qui se prolonge pendant deux ans (*per biennium*) est un autre sujet d'alarme qui explique la présence du qualificatif *ingens*. Enfin, la gravité de l'épisode est aussi due à l'universalité du mal, qui, précise Orose, frappe sans distinguer ni l'âge, ni le sexe des victimes (*cunctos confecit*), et à la gravité des symptômes qui empêche ceux qui ont survécu de se remettre totalement. L'accumulation de ces caractéristiques amène le lecteur à concevoir la nature exceptionnelle de l'épisode et lui permet de comprendre ce que cette peste a de particulier<sup>77</sup>.

75. Sur les supplications organisées en temps de peste, voir p. 385.

76. Voir également Oros. Hist. IV, 5, 6, où l'auteur indique qu'il ne trouve pas de mot pour exprimer le caractère démesuré d'une peste qualifiée de *ingens*.

77. Ce passage d'Orose semble également esquisser une nuance de sens qui distinguerait les emplois d'*ingens* de ceux de *grauis*. En effet, l'adjectif *ingens* paraît indiquer que la nature exceptionnelle de l'épisode est à envisager d'un point de vue quantitatif, en terme d'extension dans le temps et dans l'espace, et de pertes humaines. L'usage de *grauis*, au contraire, paraît plutôt insister sur l'aspect qualitatif, c'est-à-dire la nature du mal, la gravité et la sévérité des symptômes de ceux qui en sont victimes. Cette légère nuance de sens demeure cependant fragile au regard d'un autre passage du même auteur (Oros. Hist. IV, 5, 6-7), qui justifie le qualificatif « *ingens* » employé à propos d'une peste par l'accumulation de trois facteurs : la durée de l'épisode (*spatium temporis quo mansit*), le nombre de morts (*depopulatio quam egerit*) et la sévérité des symptômes (*uiolentia quod adfecerit*). Si, contrairement à Tite Live, Orose justifie systématiquement l'emploi des expressions *pestilentia ingens* et *pestilentia grauis* par des éléments attestant du caractère exceptionnel de la maladie, il n'en demeure pas moins difficile de comprendre la nuance de sens qui sépare les deux adjectifs, et les raisons qui le poussent à employer l'un plutôt que l'autre au cours d'une description.

La principale question soulevée par ces occurrences est cependant celle du sens précis du substantif *pestilentia*. On ne trouve, en effet nulle part, dans les récits historiographiques pas plus que dans les traités des médecins et encyclopédistes, une explication précise et univoque de ce qu'est une *pestilentia* : après les tentatives d'Asclépiade de Pruse, le premier à se risquer à l'exercice et à proposer une définition semble être Isidore de Séville, au VII<sup>e</sup> siècle ap. J.-C.<sup>78</sup>.

Un récit de Tite Live fournit cependant des éléments de compréhension nouveaux et décisifs sur ce point : il concerne la peste qui frappa les troupes romaines en 212 av. J.-C., pendant la seconde Guerre Punique, alors qu'elles faisaient le siège de Syracuse, tenue par les Carthaginois. L'épisode est introduit dans le cours du récit de la manière suivante :

*Accesit et ad <haec> pestilentia<sup>79</sup>, commune malum, quod facile utrorumque animos auerteret a belli consiliis.* (Liv. XXV, 26, 7)  
 « À cela vint encore s'ajouter une peste, **mal commun** qui, d'un côté comme de l'autre, détournait facilement les esprits des opérations militaires. »

L'apposition *commune malum*, qui développe et précise le substantif *pestilentia*, paraît indiquer que le propre d'une maladie pestilentielle est d'être « commune », c'est-à-dire, par opposition à une maladie individuelle, de frapper en même temps plusieurs personnes. Cette interprétation est d'autant plus séduisante qu'elle rappelle la distinction opérée dans la *Collection hippocratique* entre les maladies communes, dues à une mauvaise qualité de l'air, et les maladies individuelles, conséquences du régime de chacun. Cependant il semble que cette expression, qu'il faut se garder dans l'immédiat d'ériger au rang de définition, ne doit pas être surinterprétée. C'est sur le sens de l'adjectif *commune* que nous devons nous interroger en premier lieu : à qui la maladie est-elle ici « commune » ? De fait, l'expression *commune malum* n'est pas seulement à comprendre comme un développement de ce qui la précède, c'est-à-dire le substantif *pestilentia*, mais aussi, et peut-être surtout, comme une annonce de ce qui suit immédiatement dans la phrase : la maladie est commune aux deux camps, Romains et Carthaginois, ce qui explique que les combats cessent dans un premier temps, au lieu qu'un des deux adversaires ne profite de la faiblesse de l'autre pour faire basculer en sa faveur l'issue du conflit, comme c'est souvent le cas<sup>80</sup>. Plus qu'une réminiscence des théories hippocratiques, l'apposition *commune malum* est donc sans doute à mettre en relation avec l'expression *utrorumque animos*, qui indique clairement que les soldats des deux armées sont atteints par la même maladie. Toutefois, et même si l'expression *commune malum* ne prend tout son sens que dans le contexte précis du siège de Syracuse qui rassemble deux armées ennemies dans une même ville, elle n'en indique pas moins clairement que la nature du mal pestilentiel est d'être un mal collectif, qui frappe une communauté, et non des individus isolés – ce qui constitue d'ores et déjà une avancée pour comprendre ce que Tite

78. Isid. IV, 6, 17-19. Sur cette définition voir p. 224, n. 142.

79. Nous adoptons ici, comme F. Nicolet-Croizat dans son édition du livre XXV de l'*Histoire Romaine* dans la CUF, la correction de Valla dans le manuscrit A (*codex Aginnensis*). La correction de Salvinius, *accesit et ab pestilentia*, en plus d'être moins satisfaisante quant au sens, signifierait que l'historien considère que le mal commun provient de la *pestilentia*, qui en serait en quelque sorte la cause : or cette idée n'est, à notre connaissance, jamais exprimée dans le corpus livien. Pour un usage similaire de l'expression *ad haec*, « en outre », voir, par exemple, Liv. VI, 20, 7.

80. Plut. *Rom.* XXIV, 3-4; DH. IX, 67, 3-4; X, 53, 7; Liv. IV, 21, 7 etc.

Live entend par *pestilentia*.

Du point de vue étymologique, le terme *pestilentia* semble provenir soit de la substantivation de l'adjectif *pestilens*<sup>81</sup>, qui dérive lui-même du substantif *pestis*, soit directement du substantif *pestis*, *pestilens* ayant dans ce cas été rebâti *a posteriori* sur *pestilentia* d'après le type *sapientia/sapiens*<sup>82</sup>.

Cet adjectif *pestilens* apparaît aussi dans certains passages de notre corpus<sup>83</sup>, où il qualifie systématiquement le substantif *annus*, indiquant ainsi le caractère malsain de l'année en cours. Contrairement au grec λοιμώδης ou λοιμικός, l'adjectif *pestilens* n'est jamais utilisé par les historiens pour qualifier une maladie et la caractériser par sa nature pestilentielle. Du reste, il semble que l'expression « *morbus pestilens* », calque du grec<sup>84</sup> νόσος λοιμώδης, ne connaît qu'une seule attestation en latin, dans un chapitre de Celse, consacré aux conditions qui favorisent le développement de maladies pestilentielles<sup>85</sup>.

L'adjectif *pestilens* est, en revanche, beaucoup plus fréquemment utilisé, dans les récits historiographiques comme dans les textes spécialisés, pour qualifier un lieu<sup>86</sup>, une étendue d'eau<sup>87</sup>, ou, comme dans les passages de notre corpus, un moment de l'année ou une année en général<sup>88</sup>. La majorité de ses emplois concerne en outre des terres agricoles considérées comme malsaines ou incultivables<sup>89</sup>, comme on le voit dans ce passage de Tite Live consacré aux revendications de la garnison romaine de Capoue, qui s'apprête à faire sédition :

*An aequum esse diditicios suos illa fertilitate atque amoenitate perfrui, se militando fessos in pestilenti atque arido circa urbem solo luctari [...]?* (Liv. VIII, 38, 7)  
« Était-il donc équitable que leurs sujets jouissent à leur aise de la fertilité et du charme d'un tel pays quand eux, épuisés par le service, luttent sur le sol malsain et aride des environs de Rome [...] ? »

Cet emploi de l'adjectif *pestilens* hors du contexte d'une maladie pestilentielle aide à comprendre plus précisément le sens de l'expression *annus pestilens*, que l'on retrouve à quatre reprises dans les récits de notre corpus : il ne s'agit pas ici de considérer que le sol serait à l'origine, par sa putréfaction ou ses émanations, de maladies pestilentielles – comme l'envisage, par exemple, le poète Lucrèce<sup>90</sup> – mais plutôt qu'il est caractérisé par sa qualité malsaine. Cela peut se manifester, comme dans le cas de la garnison romaine de Capoue, par la stérilité de la terre qui refuse de porter

81. OLD p. 1368, s. u. *pestilentia*.

82. ERNOUT et MEILLET 2001, p. 502, s. u. *pestis*.

83. Il s'y trouve employé à quatre reprises, chez Orose et Tite Live : Liv. III, 6, 2; IV, 52, 4; V, 13, 4; Oros. Hist. III, 10, 1-3.

84. Sur la question du calque sémantique dans le domaine gréco-latin et de sa définition, voir NICOLAS 1996.

85. Cels. I, 9, 6 : *Calor concoctionem prohibet, somnum aufert, sudorem digerit, obnoxium morbis pestilentibus corpus efficit*. « La chaleur empêche la digestion, ôte le sommeil, répand la sueur, expose le corps aux maladies pestilentielles. » (texte établi et traduit par G. Serbat, CUF, traduction modifiée).

86. Cat. Agr. 14, 5.

87. Plin. HN. V, 72, 1; XXXI, 33, 5.

88. Plin. HN. XXII, 104, 3.

89. Ces emplois sont aussi très présents chez les agronomes latins. Voir par exemple : Varr. R. I, 4, 4; III, 17, 8; Col. I, 3, 34.

90. Lucr. VI, 1090-1115.

des fruits, ou bien, comme dans les passages de notre corpus, par le développement d'une maladie pestilentielle. Un *annus pestilens* n'est donc pas une année qui, par ses conditions climatiques en particulier, serait à l'origine de nombreuses maladies pestilentielles, mais une année malsaine et morbide en général, marquée par la présence de pestilences qui mettent en danger la vie et la santé des habitants : l'adjectif *pestilens* n'indique donc pas que le substantif qualifié est *cause* d'insalubrité, mais bien qu'il est *caractérisé* par son insalubrité.

Du point de vue sémantique, on retrouve donc pour l'adjectif *pestilens* comme pour le substantif *pestilentia*, deux sens répartis de la manière suivante :

	<i>pestilens, entis</i>	<i>pestilentia, ae -f</i>
1)	au caractère malsain et insalubre (Liv. VII, 38, 7; III, 6, 2...)	Qualité malsaine ou pestilentielle d'une atmosphère (Cic. Agr. 2, 70)
2)	Pour parler d'une maladie, pestilentielle (Cels. I, 9, 6)	Épisode d'une maladie pestilentielle, pestilence

On constate donc dans les récits de notre corpus que, si l'adjectif *pestilens* n'est jamais employé pour qualifier une maladie mais toujours une année – selon ce que nous avons défini comme son premier sens dans le tableau ci-dessus – l'emploi du substantif *pestilentia* est quant à lui exclusivement réservé à la désignation d'épisodes de pestilences (selon le second sens du tableau), sans être jamais employé pour décrire la qualité malsaine d'une atmosphère.

Cette répartition semble, du reste, refléter une tendance plus générale de la latinité, qui se retrouve également dans les ouvrages encyclopédiques<sup>91</sup>. Cet état de fait semble indiquer que le substantif *pestilentia*, ne désigne pas tant une affection, qu'elle soit commune ou individuelle, qu'une forme de morbidité et d'insalubrité. Celle-ci peut notamment se manifester sous la forme de maladies générales, éprouvant de la même façon une grande partie d'une population donnée ; la dimension pathologique du mal, cependant, ne prime pas dans sa désignation.

### Λοιμός

Le substantif *λοιμός*, dont nous avons vu qu'il est souvent employé dans les traités médicaux pour désigner une maladie pestilentielle, est également employé à six reprises en ce sens dans notre corpus historiographique – c'est-à-dire, en proportion, bien moins fréquemment que *pestilentia* dans les passages concernés en latin. Il est également le seul terme, avec *νόσος*, à être, dans ce contexte, présent à la fois chez Denys d'Halicarnasse, Plutarque et Cassius Dion. Contrairement à *pestilentia*, le substantif semble par ailleurs toujours utilisé, en général et dans les récits de pestilence en particulier, pour désigner en propre une maladie pestilentielle, et non le caractère malsain ou insalubre d'une atmosphère, d'un sol ou d'une année.

91. À l'exception – notable – de Celse, qui emploie une seule fois dans l'expression *morbus pestilens* pour parler du caractère pestilentiel d'une maladie.



L'étymologie du terme λοιμός n'est pas fermement établie : les Grecs eux-mêmes l'ont, par jeu étymologique, rapproché de λιμός, la famine<sup>92</sup>; la majorité des étymologistes modernes<sup>93</sup> semble accepter ce rapprochement en considérant λοιμός comme une forme alternante de λιμός<sup>94</sup>. De fait, comme nous avons pu le voir dans le chapitre précédent, plusieurs passages de notre corpus rapprochent des maladies pestilentielles d'épisodes de famine<sup>95</sup>.

La famille lexicale de λοιμός est également représentée par les adjectifs λοιμικός et λοιμώδης. L'adjectif λοιμικός est, dans notre corpus de textes historiographiques, employé uniquement par Denys d'Halicarnasse, à neuf reprises pour qualifier le substantif νόσος<sup>96</sup> et une seule fois le substantif φθόρος<sup>97</sup>. Il n'est pas attesté dans la *Collection hippocratique* mais fait l'objet de quelques emplois chez Galien<sup>98</sup>.

Les emplois de l'adjectif λοιμώδης sont mieux répartis entre les différents historiens, puisqu'il est attesté cinq fois en tout, chez Denys d'Halicarnasse<sup>99</sup>, Plutarque<sup>100</sup> et Cassius Dion<sup>101</sup>, toujours pour accompagner le substantif νόσος. L'expression λοιμώδης νόσος est également attestée dans la tradition scientifique, notamment dans le traité hippocratique du *Régime dans les maladies aiguës*<sup>102</sup>, puis, plus tardivement, chez Galien<sup>103</sup>.

La différence de sens entre λοιμικός et λοιμώδης est ténue et difficile à percevoir sur la base

92. Voir notamment Thc. II, 54, 2-3 en conclusion du récit de la « peste » d'Athènes : Ἐν δὲ τῷ καιῶ οἶα εἰκὸς ἀνεμνήσθησαν καὶ τοῦδε τοῦ ἔτους, φάσκοντες οἱ πρεσβύτεροι πάλαι ἄδεσθαι ἢξει Δωρικὸς πόλεμος καὶ λοιμός ἄμ' αὐτῷ. Ἐγένετο μὲν οὖν ἔρις τοῖς ἀνθρώποις μὴ λοιμὸν ὠνομάσθαι ἐν τῷ ἔπει ὑπὸ τῶν παλαιῶν, ἀλλὰ λιμὸν, ἐνίκησε δὲ ἐπὶ τοῦ παρόντος εἰκότως λοιμὸν εἰρησθαι· οἱ γὰρ ἄνθρωποι πρὸς ἅ ἔπασχον τὴν μνήμην ἐποιούντο. « Dans cette épreuve, les gens rappelaient naturellement des souvenirs, rappelant, pour les plus âgés, qu'on disait autrefois : "On verra arriver la guerre dorienne et avec elle la peste." En fait, il y eut désaccord entre les hommes : le mot figurant autrefois dans le vers n'aurait pas été "peste" mais "disette"; pourtant l'avis qui, naturellement, prévalut fut en l'occurrence que le mot était "peste". Les gens réglaient, en effet, leurs souvenirs sur ce qui leur arrivait. » (texte établi et traduit par J. de Romilly, CUF, traduction modifiée).

93. DELG, p. 615 s. u. λιμός et p. 620 s. u. λοιμός.

94. Les autres hypothèses formulées tendent à rapprocher λοιμός de λοιγός (fléau, malheur, mort), ou à considérer que le substantif résulterait, à un niveau chronologique plus bas, d'un croisement entre λιμός et λοιγός. Voir DELG, p. 620, s. u. λοιμός.

95. Le rapprochement est plus fréquent chez les historiens latins : Liv. III, 32, 2; IV, 25, 4; IV, 52, 5; V, 31, 5; XXVII, 46, 25; Oros. *Hist.* II, 5, 6, II, 13, 1. Dans notre corpus, seuls deux passages en grec s'appuient sur le jeu étymologique entre λιμός et λοιμός : DH. X, 53, 8; Plut. *Cam.* XXVIII, 3. Sur les liens entre peste et famine voir p. 121.

96. DH. II, 54, 1; III, 36, 2; VII, 12, 4; VII, 68, 2; IX, 40, 2; IX, 42, 1; IX, 67, 1; X, 53, 1; XIII, 4, 1.

97. DH. VII, 12, 4.

98. A. Pietrobelli, dans son édition du *Commentaire au régime des maladies aiguës d'Hippocrate*, indique que cet adjectif est rarement employé seul chez Galien mais qu'il est parfois épithète des substantifs νόσημα, κατάσταση ou πυρέτος (Galien, *Commentaire au régime des maladies aiguës d'Hippocrate*, t. IX, première partie, CUF, Paris, 2019, texte établi et traduit par A. Pietrobelli, n. 1, p. 14). On en relève notamment plusieurs attestations dans la *Thériaque à Pison*, toutes dans le cadre de l'expression λοιμική κατάσταση (XVI, 11; 14 : l'auteur fait sans doute allusion par cette expression à l'épidémie dite de la « peste antonine ». Voir Galien, *Thériaque à Pison*, t. VI, CUF, Paris, 2016, texte établi et traduit par V. Boudon-Millot, n. 5, p. 282.), une dans le commentaire au traité hippocratique *Régime dans les maladies aiguës* (I, 8) et une dans le *Commentaire aux Épidémies VII, XII* (= Kühn XVIIIb, 168, 5).

99. DH. XII, 9, 1.

100. Plut. *Num.* XIII, 1; *Quaest. Rom.* 107.

101. DC. II, 7, 5.

102. Hpc. *Acut.* V, 2.

103. Gal. *Facultés de l'âme suivent les tempéraments du corps*, V = Kühn IV, 788, 14; *Méthode thérapeutique*, X = Kühn X, 366, 9; *Commentaire aux Aphorismes d'Hippocrate*, XXI = Kühn XVIIIb, 683, 1-2.

de ces exemples. Les deux adjectifs sont formés par suffixation à partir du substantif λοιμός. P. Chantraine, qui a mis en évidence la valeur catégorisante du suffixe -ικός, dont la fonction propre est de marquer l'appartenance à un groupe dans une classification<sup>104</sup>, propose de traduire λοιμικός par « qui concerne une maladie pestilentielle<sup>105</sup> ». Par ailleurs, le suffixe grec -ώδης et le rôle qu'il joue dans les formations adjectivales et particulièrement dans le *Corpus hippocratique* a également été étudié en détail par D. Op de Hipt<sup>106</sup>. Celui-ci a notamment établi que le suffixe -ώδης, très productif à partir du V<sup>e</sup> siècle av. J.-C., était initialement doté du sens de « riche en, semblable à ». Très présent dans le *Corpus hippocratique*, il y est notamment employé dans la formation d'adjectifs qualifiant des maladies ou leurs symptômes : il peut alors prendre une valeur comparative (τρηχύσματα κεγχρώδεα, « une aspérité semblable à un grain de millet »), causale (πυρετός διψώδης, « une fièvre qui cause la soif »), ou « prospective-prognostique » (νοῦσος θανατώδης, « une maladie mortelle », c'est-à-dire « susceptible de causer la mort »). Ces considérations éclairent la proposition de traduction de P. Chantraine pour λοιμώδης : « qui a la forme d'une maladie pestilentielle<sup>107</sup> », ou bien, si l'on choisit de privilégier la valeur « prospective-prognostique », « qui est susceptible de causer une pestilence ».

Dans les faits, toutefois, les passages de notre corpus ne semblent pas permettre de dessiner une différence de sens aussi nette entre les deux adjectifs ; une comparaison du sens des expressions νόσος λοιμική et νόσος λοιμώδης ne serait, de toute façon, possible que pour les passages de Denys d'Halicarnasse, qui est le seul à employer les deux expressions, quoiqu'une seule fois.

Contrairement au latin *pestilentia*, enfin, le grec λοιμός fait l'objet, bien longtemps avant que les historiens de notre corpus ne l'emploient dans leurs récits, d'une élaboration aussi bien dans la tradition médicale et scientifique, comme nous avons pu le montrer, que dans la tradition épique. Le terme est en effet attesté dès les poèmes homériques<sup>108</sup> et hésiodiques<sup>109</sup>, puis chez les Tragiques<sup>110</sup>. Le λοιμός y est présenté comme un fléau atteignant la fécondité des femmes, des animaux et des plantes et caractérisé par une mortalité brutale et générale. Son origine est généralement à trouver dans un crime ou une faute morale restée impunie et dont la souillure, qui s'étend à toute la cité, ne peut être interrompue que par des procédés de purification et d'expiation religieuses<sup>111</sup>.

Comme les différents traités de la *Collection hippocratique* évoqués *supra*, Denys d'Halicarnasse, Plutarque ou Cassius Dion ne donnent jamais, dans leurs ouvrages respectifs, aucune définition précise de ce qu'ils entendent par λοιμός ou νόσος λοιμική/λοιμώδης. L'aporie semble donc de nature équivalente à celle que nous avons relevée pour le traitement de *pestilentia* chez

104. CHANTRAINE 1956.

105. DELG, p. 641. s. u. λοιμός.

106. OP DE HIPT 1972.

107. DELG, p. 641, s. u. λοιμός.

108. Hom. *Il.* I, 61 : Hom. *Il.* 61 : εἰ δὴ ὁμοῦ πόλεμος τε δαμῆ καὶ λοιμός Ἀχαιοῦς. « si du moins guerre et pestilence, frappant ensemble, finissent par vaincre les Achéens ». (texte établi et traduit par P. Mazon, CUF).

109. Hés. O. 241.

110. Voir, par exemple, Soph. O. R. 22-30.

111. Voir sur ce point DEMONT 1996, sur la forme et la portée de ce « modèle religieux », voir p. 256.

les historiens latins, à une différence près : le λοιμός fait, dans la pensée grecque, l'objet d'une double élaboration poétique et médicale, que les historiens ne pouvaient ignorer tout à fait. Bien plus que celle du latin *pestilentia*, l'étude du substantif λοιμός montre donc combien les récits issus de notre corpus d'historiens se trouvent à la croisée des traditions médicales, épiques et historiographiques, dont il est toutefois difficile de mesurer l'influence exacte sur les passages étudiés.

### 3.2.2 *Morbus et νόσος*

Les substantifs *morbus* et νόσος, utilisés aussi bien par les médecins et les encyclopédistes que par les historiens pour désigner une maladie pestilentielle, présentent pourtant un certain nombre de différences fondamentales avec *pestilentia* et λοιμός. La première et la plus importante tient au fait qu'il ne s'agit plus de substantifs désignant spécifiquement une maladie pestilentielle mais de termes généraux, utilisés, y compris hors du vocabulaire spécialisé, pour désigner toute forme de maladies : ils sont, à ce titre, susceptibles d'être compris de tous et n'ont pas besoin d'être définis. Nous verrons toutefois que la présence, fréquente en grec, d'un adjectif qualificatif (λοιμώδης, λοιμικός...) permet quelquefois de préciser et de restreindre le sens de ces substantifs.

Le choix de ces termes génériques pour désigner une maladie pestilentielle peut recevoir plusieurs explications. Il peut, d'une part, tenir au fait que les maladies pestilentielles pouvaient prendre plusieurs formes et ne consistaient pas en une maladie spécifique, facilement identifiable par ses symptômes et qu'il aurait été possible de désigner par son nom : c'est dans cette perspective que nous prêterons une attention particulière aux passages où *morbus* et νόσος sont employés au pluriel pour désigner une maladie pestilentielle. Mais le choix de ces substantifs au sens très général pourrait également être un révélateur de la mauvaise connaissance que les Anciens avaient de ces maladies, aussi difficiles à définir qu'à soigner : or, comment désigner avec précision un phénomène si mal connu ?

#### *Morbus*

*Morbus* est le deuxième terme le plus fréquemment utilisé par les historiens latins pour faire référence à une maladie pestilentielle. Le terme apparaît également en ce sens chez Celse<sup>112</sup> et Plin<sup>113</sup>. De même que *pestilentia*, il est généralement employé seul dans les récits de notre corpus, sauf à quelques rares reprises, où la maladie est qualifiée par un adjectif qui renseigne sur sa durée et son intensité, tels *longus*<sup>114</sup>, *longinquus*<sup>115</sup> ou *gravis*<sup>116</sup>. Les emplois de *morbus* diffèrent en revanche de ceux de *pestilentia* en plusieurs points.

112. Cels. I, 9, 26.

113. Plin. *HN*. XXVI, 1, 3.

114. *longos morbos*, Liv. XXVII, 23, 6.

115. *longinquo morbo*, Liv. I, 31, 5.

116. *gravi morbo*, Liv. XXIX, 10, 1.

Premièrement, alors que les emplois de *pestilentia* dans les récits des historiens donnaient à entendre la pollution globale et le caractère général du fléau, les emplois de *morbus* pour désigner une peste permettent d'insister sur la dimension pathologique du phénomène, qu'ils caractérisent essentiellement comme une forme de maladie. C'est donc ce substantif qui est privilégié par les historiens lorsqu'il faut évoquer les symptômes du mal ou, de manière plus générale, la manière dont il atteint ses victimes dans leur corps :

*Eo anno pestilentia grauis incidit in urbem agrosque, quae tamen magis in longos morbos quam in pernitiales euasit.* (Liv. XXVII, 23, 6)

« Cette année, **une grave peste** frappa la ville et la campagne, qui aboutit cependant **à des maladies plus longues** que fatales »

Dans ce passage, les substantifs *pestilentia* et *morbus*, employé à l'accusatif pluriel et qualifié par l'adjectif *longus*, mettent en évidence deux dimensions différentes du mal qui frappe les Romains : alors que le premier substantif fait référence au fléau de la peste dans sa globalité, le second attire spécifiquement l'attention du lecteur sur les maladies que contractent les Romains, et qui dans ce cas, bien que longues et éprouvantes, ne sont en général pas fatales à ceux qui en sont victimes<sup>117</sup>. La peste n'est donc pas *grauis* en elle-même, mais à cause de la signification qu'elle prend dans un contexte religieux déjà très tendu. L'emploi de *morbus* ne recouvre, en revanche, ni la perception émotionnelle du fléau, ni l'incompréhension et la terreur qu'il peut générer dans les populations, ni ses conséquences sur les plans économique et politique : il permet simplement d'attirer l'attention sur ce que la peste inflige aux corps. Dès lors, si le substantif *morbus* permet de désigner spécifiquement la dimension pathologique d'un épisode de peste, il faut envisager, réciproquement, que le fléau de la *pestilentia* ne soit pas réductible à une maladie du corps, même généralisée. La formule d'un vœu que le peuple romain, sous la dictée du consul Quintus Marcius Philippus, prononce sur le forum en 174 av. J.-C., à l'occasion d'une peste, témoigne ainsi du fait que les emplois de *pestilentia* et *morbus* désignent deux réalités qui ne sont pas réductibles l'une à l'autre :

*Ex decreto eorum diem unum supplicatio fuit, et Q. Marcio Philippo uerba praeunte populus in foro uotum concepit, si morbus pestilentiaque ex agro Romano emota esset, biduum ferias ac supplicationem se habiturum.* (Liv. XLI, 21, 11)

« D'après leur décision il y eut un jour de supplication ; et, sous la dictée de Quintus Marcius Philippus, le peuple formula dans le forum le vœu suivant : "**Si la maladie et la peste s'éloignent du territoire romain**, il célébrera deux jours de fêtes et de supplication." »

La formulation du vœu distingue ici très nettement *morbus* de *pestilentia*, et cette précision semble sous-entendre que la fin de la maladie n'implique pas nécessairement celle de la peste, et inversement – d'où la nécessité d'employer les deux termes dans l'intitulé du vœu. Il semble

117. Le fait que Tite Live qualifie ici la peste de *grauis* alors même qu'il précise ensuite qu'il y eut peu de victimes peut paraître paradoxal. On peut émettre l'hypothèse que la présence de cet adjectif ne révèle pas tant la dangerosité effective du fléau que la manière dont il fut perçu par les Romains en 208 av. J.-C. : cette peste intervient en effet dans un contexte de grande tension et d'angoisse due à la présence de plusieurs prodiges inquiétants (Liv. XXVII, 23, 2-3). Tite Live (XXVII, 23, 4) rapporte en particulier que la peste se déclara alors que les consuls, qui avaient déjà réalisé plusieurs sacrifices en raison de ces prodiges, n'avaient pas réussi à obtenir la paix des dieux.

clair en tout cas que, dans l'esprit des Romains qui prononcent le vœu, *pestilentia* et *morbus* sont deux réalités intimement liées mais suffisamment différentes pour qu'il soit nécessaire, dans ce cadre rituel, de les nommer toutes deux séparément.

L'emploi du terme *morbus* dans les récits des historiens ramène donc résolument la peste dans le domaine de la médecine et de la maladie : il n'est donc pas étonnant que ce substantif soit systématiquement employé lorsqu'un historien veut montrer la manière dont la maladie progresse et se transmet entre les espèces et les individus, notamment par l'intermédiaire de ceux qui apportent des soins aux malades. L'expression *morbos/morbum uolgare* apparaît ainsi à cinq reprises chez Tite Live <sup>118</sup>, à chaque fois dans des situations où il est visible que les symptômes d'une même maladie se généralisent dans une population ou semblent passer d'une espèce à l'autre. Inversement, l'expression *pestilentiam uolgare* n'est employée dans aucun des passages de notre corpus, et n'est d'ailleurs, à notre connaissance, pas attestée en latin. La peste frappe, mais c'est la maladie qui se répand.

L'emploi de *morbus*, en caractérisant la peste comme une maladie, la ramène également, par là-même, d'un fléau général à une souffrance corporelle qui peut être perçue individuellement. Ce mouvement n'est pas toujours très visible car les historiens insistent plus souvent, dans leurs récits, sur la dimension collective du mal : cependant les seuls passages qui nous renseignent sur la perception individuelle de ces fléaux concernent en particulier les souffrances physiques causées par la maladie, désignée alors par le substantif *morbus*. Un passage de Tite Live à propos du règne de Tullus Hostilius illustre ce point :

*Haud ita multo post pestilentia laboratum est. Vnde cum pigritia militandi oreretur, nulla tamen ab armis quies dabatur a bellicoso rege, salubriora etiam credente militiae quam domi iuuenum corpora esse, donec ipse quoque longinquo morbo est implicitus. Tunc adeo fracti simul cum corpore sunt spiritus illi feroces [...] (Liv. I, 31, 5-6)*

« Peu après, les Romains souffrirent d'une **peste** qui affaiblit leur ardeur guerrière. Malgré tout, leur roi belliqueux ne leur donna pas de trêve, persuadé, d'ailleurs, que les camps valaient mieux que la ville pour la santé de la jeunesse, jusqu'au jour où lui-même fut saisi **par une longue maladie**. L'épuisement de ses forces brisa son caractère indomptable [...]. »

Dans ce chapitre, les choix de vocabulaire opérés par Tite Live rendent compte de deux niveaux de perception de la peste. Le premier, désigné par *pestilentia*, est à la fois global et collectif : le fléau s'abat sur le camp militaire, s'y répand et touche tour à tour tous les soldats qui s'y trouvent. S'il n'est fait aucune mention des symptômes de la maladie ni des souffrances physiques qui l'accompagnent, l'attention du lecteur est, en revanche, attirée sur la façon dont la peste affecte le moral des soldats, ainsi que sur ses conséquences d'un point de vue militaire : les soldats atteints sont découragés et réclament une trêve à leur chef, et ce alors même qu'ils viennent de remporter une victoire décisive sur les Sabins. Le deuxième niveau de perception, marqué par l'expression *longinquo morbo*, est spécifique et individuel : le récit se concentre en effet sur la

118. Liv. III, 6, 3; IV, 30, 8; V, 48, 2; XXV, 26, 8; XXV, 26, 13.

façon dont le mal porte ses atteintes sur le corps de Tullus Hostilius, et le fait souffrir au point de le pousser à comprendre et à partager les réticences de ses hommes. Ce passage est le seul à témoigner de la façon dont une peste est perçue par un individu et de la manière dont elle est susceptible de l'ébranler à la fois moralement et physiquement. Cette transition de la perception collective à la perception individuelle se fait par le biais de la mention des souffrances physiques engendrées par la maladie.

Ce passage de *pestilentia* à *longinquuus morbus* permet donc à Tite Live de produire une description à la fois extrêmement précise et sociologiquement exacte de la peste, en combinant deux niveaux de perception du fléau et en insistant sur la manière dont les souffrances de la maladie peuvent influencer les comportements et les décisions, même du roi le plus belliqueux.

Cette tendance peut aussi trouver un écho dans l'œuvre de Pline l'Ancien : on y constate en effet que, pour désigner une maladie pestilentielle, les emplois de *morbus* prédominent nettement sur ceux de *pestilentia* dès lors que la maladie dont il est question est identifiée, voire nommée, ou que ses symptômes principaux sont décrits. C'est le cas, par exemple, dans ce passage consacré à la description de la mentagre, ou lichen, dont Pline dit qu'elle apparut pour la première fois en Italie sous le règne de Tibère et qu'elle avait la particularité de se transmettre par le contact d'un baiser<sup>119</sup> :

*Adueneruntque ex Aegypto [...] medici hanc solam operam adferentes magna sua praeda, siquidem certum est Manilium Cornutum e praetoriis legatum Aquitanicae prouinciae HS cc elocasse in eo morbo curandum sese.* (Plin. HN. XXVI, 3, texte établi et traduit par A. Ernout, CUF, traduction modifiée)

« Vinrent alors d'Égypte des médecins spécialisés dans ce seul traitement et qui en tirèrent grand profit, puisque Manilius Cornutus, personnage prétorien, légat de la province d'Aquitaine, s'engagea à verser 200.000 sesterces pour se faire soigner **de cette maladie**. »

On constate dans ce passage que la maladie qui, quelques lignes auparavant, était désignée par le substantif *lues*<sup>120</sup>, devient *morbus*. Or le mal est justement présenté par l'encyclopédiste comme une affection dont les symptômes et le mode de transmission étaient bien connus, et contre laquelle il était possible de faire appel à l'expertise d'un médecin – si l'on était prêt, du moins, à en assumer le coût. De plus, Pline se concentre ici sur le sort d'un seul personnage, le légat Manilius Cornutus, alors qu'il indiquait auparavant que la maladie avait fait un grand nombre de victimes, surtout parmi les classes sénatoriales.

Les emplois de *morbus*, chez les historiens aussi bien que dans les traités scientifiques, font donc résolument entrer la peste dans le champ de la médecine, en mettant notamment en exergue les souffrances qu'elle provoque à l'échelle des individus.

119. Sur la mentagre, son origine et la thérapeutique associée, voir MARGANNE 2023b, p. 36-38.

120. Plin. HN. XXVI, 3, 3 : *Non fuerat haec lues apud maiores patresque nostros [...]*; « Ce fléau n'existait pas chez nos ancêtres ni chez nos pères [...] ».

## Νόσος

De même que *morbus* en latin, l'emploi de νόσος permet aux historiens grecs de décrire les souffrances physiques que cause la maladie à l'échelle des individus. Ainsi Plutarque, traitant, comme Tite Live, de la peste qui frappa le roi Tullus Hostilius et son armée, rapporte l'épisode de la manière suivante :

Ἄλλ' ὑπὸ νόσου χαλεπῆς καὶ πολυτρόπου τὴν γνώμην ἀλλασσόμενος εἰς δεισιδαιμονίαν ἐνέδωκεν οὐδέν τι τῆ κατὰ Νομᾶν εὐσεβείᾳ προσήκουσαν[...] (Plut. *Num.* XXII, 12)  
 « Il changea d'opinion sous l'effet d'**une maladie** douloureuse avec des symptômes variés et tomba dans une superstition qui n'avait rien à voir avec la piété de Numa [...] »

De la même manière que dans le passage de Tite Live cité précédemment, les douleurs physiques provoquées par la maladie, qui poussent finalement Tullus Hostilius à céder à la demande de ses soldats, sont exprimées par le substantif νόσος et non par λοιμός<sup>121</sup>.

On constate, du reste, que le rapport entre λοιμός et νόσος semble correspondre à celui mis en évidence, chez les historiens latins, entre *pestilentia* et *morbus*, et paraît opposer la perception collective d'un fléau général aux souffrances individuelles causées par la maladie. Le passage suivant, issu des *Antiquités Romaines* de Denys d'Halicarnasse, l'illustre au travers de la description d'une peste qui se déclare à Rome sous le règne de Tarquin le Superbe :

[...] τῶ Δελφικῷ μαντείῳ χρησομένους ἀπέστειλε τοὺς δύο τῶν παίδων Ἄρροντα καὶ Τίτον ὑπὲρ τοῦ λοιμοῦ· κατέσκηψε γάρ τις ἐπὶ τῆς ἐκείνου βασιλείας οὐκ εἰωθυῖα νόσος εἰς παρθένους τε καὶ παῖδας, ὑφ' ἧς πολλὰ διεφθάρη σώματα. Χαλεπωτάτη δὲ καὶ δυσίατος εἰς τὰς κούσας γυναῖκας [...] (DH. IV, 69, 2)  
 « Il [Tarquin le Superbe] envoya deux de ses fils, Arruns et Titus, consulter l'oracle de Delphes à **propos de la peste**. En effet au cours de son règne s'était déclarée **une maladie inhabituelle** qui frappait les jeunes filles et les enfants, et qui fit beaucoup de victimes. C'était pour les femmes enceintes qu'elle était la plus difficile à supporter et à guérir [...] »

Ce passage permet de distinguer assez clairement le sens de λοιμός de celui de νόσος : le premier substantif est utilisé pour désigner, d'une manière générale, la catastrophe que représente la peste qui frappe Rome et qui, en l'absence de remède, pousse Tarquin le Superbe à envoyer ses fils à Delphes consulter l'oracle d'Apollon<sup>122</sup>. La deuxième phrase du passage, d'autre part, attire l'attention sur une dimension précise du fléau et révèle la nature de la maladie et l'identité de ceux qui en sont victimes : l'emploi de νόσος, ici encore, fait entrer le fléau dans le domaine de la pathologie, et nous renseigne plus spécifiquement sur les souffrances qu'elle cause<sup>123</sup>. Par ailleurs, s'il n'est pas vraiment question ici, comme dans le passage impliquant Tullus Hostilius,

121. Les deux passages présentent néanmoins une différence importante : Plutarque, qui, comme l'y invite son entreprise biographique, se concentre uniquement sur Tullus Hostilius, n'évoque pas le λοιμός qui frappe les soldats, mais seulement la νόσος dont souffre le roi. La comparaison avec les récits correspondants chez Tite Live, Denys d'Halicarnasse et Cassius Dion permet cependant de conjecturer qu'il s'agit bien de la même peste.

122. Sur ce passage, les problèmes d'interprétation qu'il pose et son identification possible avec l'épisode des *Ludi Taurii* voir p. 276 et 397.

123. L'expression ὑφ' ἧς πολλὰ διεφθάρη σώματα peut ainsi se traduire littéralement par « par laquelle furent détruits beaucoup de corps », insistant ainsi sur les souffrances physiques provoquées par le mal.

de mettre en lumière le point de vue d'un individu sur la maladie, cette phrase concentre cependant l'attention du lecteur sur les douleurs des victimes, qui constituent un groupe restreint, formé spécifiquement des femmes enceintes, des jeunes filles et des enfants. Le processus d'individualisation est donc moins complet que précédemment, mais il demeure vrai que l'emploi de νόσος permet de mettre en évidence la manière dont les souffrances de la maladie sont perçues par ceux qui en sont victimes.

Du côté des médecins grecs, il apparaît plus difficile de tirer des conclusions quant au sens et à la répartition des différents emplois de νόσος pour désigner des maladies pestilentielles, étant donné le petit nombre et la brièveté des passages concernés. En outre, dans la mesure où la plupart des passages concernés dans les traités de la *Collection hippocratique* ne traitent pas d'épisodes en particulier mais s'efforcent de caractériser la peste en la replaçant au sein d'une nosologie plus générale, il est souvent difficile d'y opposer la perception individuelle de ces fléaux à leur perception collective.

On relève, toutefois, un certain nombre de points communs dans la manière dont médecins et historiens grecs emploient le substantif νόσος pour désigner une maladie pestilentielle. Le premier concerne la répartition de leurs emplois par rapport aux autres substantifs également employés dans ce contexte : on voit en effet que, chez les médecins aussi bien que chez les historiens grecs, νόσος est de loin le substantif le plus fréquent, en grec, pour désigner une maladie pestilentielle, alors qu'en latin *morbus*, qui est malgré tout relativement courant, n'arrive qu'en deuxième position, loin derrière *pestilentia*. Cette répartition s'explique en partie, dans les passages concernés, par l'emploi fréquent de l'expression νόσος λοιμική/λοιμώδης. Or, cela dessine également une autre caractéristique des emplois de νόσος pour désigner une peste en grec : le fait que le terme est régulièrement accompagné d'un adjectif qualificatif qui, en précisant son sens, lui permet de dépasser les catégories sémantiques qui viennent d'être envisagées.

À ce titre, l'expression νόσος λοιμική/λοιμώδης, à la lumière des conclusions auxquelles nous avons pu parvenir à ce stade, apparaît comme particulièrement riche de sens : largement attestée dans les corpus historiographique et médical, elle permet de rendre compte à la fois, grâce au substantif νόσος, de la dimension pathologique du phénomène ainsi que des souffrances individuelles qu'il engendre, et, grâce à l'adjectif λοιμική/λοιμώδης, de la perception collective du fléau, qui, à l'échelle de la cité, est bien plus qu'une simple maladie. Le sens de l'expression est donc à la fois extrêmement riche et très précis, puisque celle-ci parvient à combiner deux niveaux de perception d'un même phénomène. Son emploi permet ainsi de rendre compte du fait que le fléau qui s'abat sur la cité est d'abord une maladie, qui provoque la souffrance et parfois la mort de ceux qui en sont atteints, mais que celle-ci est, à l'échelle des autorités et de la population, définie, perçue et traitée comme une peste – un degré de précision auquel le latin ne parvient pas<sup>124</sup>. On peut, en ce sens, émettre l'hypothèse que l'expression latine *morbus pestilens*, présente

124. Voir sur ce point p. 147.



à une seule et unique reprise dans la littérature latine, au sein du *De medicina* de Celse, et dont nous avons d'ores et déjà relevé l'originalité, procède probablement d'un calque du grec νόσος λοιμική. Cette hypothèse est également rendue probable par la bonne connaissance que Celse avait du grec – au point que certains chercheurs ont pu émettre l'hypothèse que l'intégralité de son traité était en réalité une traduction latine d'un traité grec préexistant et perdu à ce jour<sup>125</sup> – et des traités hippocratiques dont il s'inspirait largement.

Dans les récits historiographiques, d'autres adjectifs qualifient régulièrement le substantif νόσος dans le cadre de la description de maladies pestilentielles : δεινός, « terrible, terrifiant » (DH, XIII, 4, 3), χαλεπός « pénible, difficile à supporter » (Plut. *Num.* XXII, 12; DH, IV, 69, 2) ou πολύτροπος « divers, varié » (Plut. *Num.* XXII, 12). Certains de ces adjectifs permettent simplement à l'historien de caractériser plus précisément la maladie en donnant, par exemple, des informations sur les formes qu'elle peut prendre ou sur la connaissance qu'en ont les populations. D'autres, et notamment l'adjectif χαλεπός, renseignent sur la manière dont cette maladie est perçue et vécue par ceux qui en sont victimes, introduisant ainsi une certaine subjectivité dans sa description. On remarque, une fois encore, l'importance, du point de vue sémantique, de ces adjectifs : alors que le substantif νόσος permet une description objective et médicale du fléau qui se trouve ramené à une perception individuelle, l'emploi des adjectifs que nous avons relevés permet un développement du sens à la fois vers une conscience collective (λοιμικός/λοιμώδης) et vers une dimension subjective (χαλεπός).

### La peste au pluriel

Un autre point commun rapproche les emplois de *morbis* et de νόσος dans les récits des historiens. On constate en effet que la moitié des occurrences de *morbis* attestées dans le cadre d'un récit de maladie pestilentielle, de même que 20% des emplois de νόσος dans ce même contexte chez les historiens grecs, sont au pluriel.

Dans ces passages, la question est alors de déterminer si l'emploi du substantif au pluriel indique que l'on se trouve en présence de plusieurs maladies différentes, ou bien de plusieurs cas de la même maladie. La question est, par exemple, particulièrement légitime dans ce passage de Tite Live, déjà cité *supra* :

*Eo anno pestilentia grauis incidit in urbem agrosque, quae tamen magis in longos morbos quam in peritiales euasit.* (Liv. XXVII, 23, 6)

« Cette année, **une grave peste** frappa la ville et la campagne, qui aboutit cependant à **des maladies plus longues** que fatales »

Dans ce cas en particulier, le pluriel *morbos* est d'autant plus frappant qu'il intervient dans la phrase après le singulier *pestilentia*. Le passage présente donc en réalité trois catégories de maladies, puisque la peste dont il est question au début de la phrase donne lieu soit à des maladies

125. Wellmann (WELLMANN 1913) et Marx, dans les prolégomènes de son édition, ont tout deux soutenu l'hypothèse d'une source grecque unique intégralement traduite. Le caractère erroné de cette hypothèse a depuis été largement démontré, voir sur ce point CAPITANI 1975; CONTINO 1994 et SCONOCCHIA 1997. Sur les sources grecques de Celse et en particulier ses rapports avec la *Collection hippocratique* voir LUTHON 2023.

longues, qui pourraient se rapprocher de la conception antique des maladies chroniques, soit à des maladies funestes – dont on peut penser qu’elles sont peut-être plus courtes que les premières. L’enjeu est alors le suivant : l’emploi de *morbus* – ou de νόσος – au pluriel signifie-t-il que, dans l’esprit des Anciens, un même épisode de peste pouvait rassembler plusieurs types de maladies différentes ? Et, en conséquence, quelle place doit-on accorder aux critères biologiques et sanitaires dans la recherche d’une définition de ce qu’est une maladie pestilentielle ?

Cette question des emplois au pluriel de *morbus* et νόσος dans les descriptions de maladies pestilentielles impose de se référer pour comparaison à la littérature médicale et encyclopédique. Pourtant, il apparaît bien vite que ni les ouvrages des encyclopédistes latins Celse et Pline, ni les traités médicaux du Corpus hippocratique, ni ceux de Galien, ne sont d’une grande aide pour trancher cette question.

Il arrive de fait, à d’innombrables reprises, que *morbus* en latin, νόσος en grec, y soient respectivement employés au pluriel ; cependant le terme fait alors explicitement référence à la présence de plusieurs pathologies différentes hors du contexte d’une peste :

*Non quo non omni tempore, in omni tempestatum genere omnis aetatis, omnis habitus homines per omnia genera morborum et aegrotent et moriantur [...] (Cels. II. proem. texte établi et traduit par G. Serbat, CUF, traduction modifiée)*

« Non pas que, de tout temps, en tout genre de conditions climatiques, les hommes de tout âge et de toute constitution, ne soient malades et ne meurent **de toutes sortes de maladies** [...]. »

L’emploi du pluriel *morborum* ne pose ici aucun problème, puisque l’auteur attire précisément l’attention sur le caractère innombrable des pathologies qui sont susceptibles de frapper l’humanité. Par ailleurs, le seul passage de Celse, déjà cité, où *morbus* est employé au pluriel dans le contexte spécifique d’une maladie pestilentielle<sup>126</sup> ne permet pas non plus d’apporter des éléments de réponse nouveaux. Il est clair, en effet, que l’emploi du pluriel dans l’expression *morbis pestilentibus* a une valeur de généralisation et n’évoque pas un épisode de peste en particulier mais les maladies pestilentielles en général dans l’histoire de l’humanité et les facteurs climatiques qui sont susceptibles d’en être à l’origine. Hors de ce passage, Celse n’emploie pas le terme *morbus* pour se référer à des cas où plusieurs personnes tombent malades en même temps et de la même manière, ce qui ne permet de tirer aucune conclusion quant à la question qui nous occupe.

Pour ce qui concerne le Corpus hippocratique, l’aporie est la même : soit l’emploi de νόσος au pluriel indique que le médecin se trouve effectivement en présence de plusieurs maladies différentes<sup>127</sup>, soit il est doté d’une valeur de généralisation, comme c’est souvent le cas dans le traité des *Aphorismes*<sup>128</sup>. Pour le reste, aucun emploi de νόσος au pluriel ne semble, dans les traités

126. Cels. I, 9, 6 : *Calor concoctionem prohibet, somnum aufert, sudorem digerit, obnoxium morbis pestilentibus corpus efficit.* « La chaleur empêche la digestion, ôte le sommeil, répand la sueur, expose le corps aux **maladies pestilentielles**. » (texte établi et traduit par G. Serbat, CUF, traduction modifiée).

127. Voir, par exemple, *Hpc. Aer. II, 1.*

128. Voir notamment *Hpc. Aph. II, 5* : *Κόποι ἀντόματοι φράζουσι νόσους.* « Des douleurs spontanées annoncent des maladies » (texte établi et traduit par MAGDELAINE 1994).

hippocratiques, concerner des situations où plusieurs malades sont atteints en même temps de la même maladie, et le médecin se concentre avant tout sur les cas de patients individuels.

Toutefois, un passage du traité *Ancienne Médecine* apporte indirectement un élément de réponse en nous renseignant sur l'un des sens que peut prendre le pluriel de θάνατος. Le passage en question porte sur le cas des personnes qui se nourrissent exclusivement de matières crues, à propos desquelles le médecin écrit :

οἷα περ ἄν καὶ νῦν ὑπ' αὐτῶν πάσχοιεν πόνοισί τε ἰσχυροῖσι καὶ νούσοισιν περιπίπτοντες καὶ δία ταχέος θανάτοισιν. (Hpc. *V. Med.* III, 4, texte établi et traduit par J. Jouanna, CUF)  
« Ces souffrances sont analogues à celles que les gens d'aujourd'hui éprouveraient aussi à la suite de ce régime, tombant dans de fortes douleurs, dans des maladies et rapidement dans la mort. »

Si le sens du pluriel de νόσος peut sembler difficile à interpréter, celui de θάνατος se comprend plus simplement : la mort, contrairement à la maladie, est unique, aussi le pluriel ne peut-il s'expliquer que de manière distributive, c'est-à-dire s'il indique que plusieurs personnes – en l'occurrence celles qui font le choix de ne se nourrir que d'aliments crus – trouvent la mort<sup>129</sup>.

On peut dès lors envisager, de la même manière, que le fait que νόσος soit au pluriel, dans ce passage en particulier comme dans les récits des historiens de notre corpus, n'indiquerait pas que nous sommes en présence d'une multiplicité de maladies mais d'une maladie unique, qui se déclarerait dans le même temps chez plusieurs personnes.

Comment résoudre alors la question du sens à donner à ces emplois au pluriel de *morbus* et νόσος dans les récits de maladies pestilentiels ? Le pluriel indique-t-il que, dans le contexte d'une peste, les Romains sont frappés en même temps par plusieurs maladies différentes, ou bien, à la manière du pluriel de θάνατος dans le passage du traité *Ancienne Médecine* que nous venons d'examiner, s'agit-il d'un pluriel distributif qui indiquerait que plusieurs personnes sont atteintes en même temps par la même maladie ? Plusieurs éléments de réponse peuvent être avancés.

Dans certains récits de notre corpus, d'une part, il apparaît clairement que c'est cette seconde hypothèse, celle d'un pluriel distributif, qui doit être privilégiée. De fait, chaque fois que, dans le contexte d'un récit de peste, la nature du mal et ses symptômes sont décrits par l'historien – ce qui est loin d'être systématique – cette description tend à indiquer qu'il s'agit d'une seule et même affection. On peut le constater dans un passage de Denys d'Halicarnasse, à propos d'un épisode de maladie pestilentielle qui frappa Rome en 392 av. J.-C. ; l'historien y décrit les symptômes et les manifestations du mal chez ceux qui en sont atteints :

Οἱ δὲ λοιποὶ μικροῦ πάντες εἰς νόσους δεινὰς κατέπεσον ἀρχομένας μὲν ἀπὸ μικρῶν ἐξανθημάτων, ἃ περὶ τοὺς ἔξωθεν χρωῶτας ἀνίστατο, κατασκηπτούσας δ' εἰς ἔλκη μεγάλα φαγεδαίναις ὅμοια, πονηρὰν μὲν ὄψιν, δεινὴν δὲ ἀλγηδόνα παρέχοντα. Ἦν τε οὐθὲν ἴαμα τῆς περιωδυνίας τοῖς κάμνουσιν, ὃ τι μὴ κνησμοὶ καὶ σπαραγμοὶ συνεχεῖς λωβώμενοι τοῖς χρωσὶ μέχρι γυμνώσεως ὀστέων. (DH, XIII, 4, 3-4)

129. Voir de même Hpc. *V. Med.* III, 5.

« Tous les autres, ou peu s'en faut, furent frappés **par des maladies terribles**. Elles commençaient par de petites éruptions à la surface de la peau, évoluant ensuite en de grandes plaies semblables à des chancres, qui présentaient un aspect horrible et causaient de terribles douleurs. Il n'y avait aucun remède aux souffrances de ceux qui étaient malades, à part le fait de se gratter et de se déchirer la peau continuellement, jusqu'à la dénudation des os. »

La description précise des symptômes du mal – petites éruptions cutanées évoluant ensuite vers des chancres – et des souffrances communes des malades permet de penser que nous sommes en présence d'une seule et même maladie largement répandue au sein de la population. L'intérêt du passage redouble si l'on note que la description de cette maladie est introduite par l'expression εἰς νόσους δεινὰς, où le substantif νόσος est précisément au pluriel. On a ici un exemple du fait que, dans le cadre d'un récit de peste, un emploi au pluriel du terme νόσος peut, selon un sens distributif, indiquer la présence de plusieurs cas d'une même maladie.

Un raisonnement similaire peut s'appliquer, du côté latin, à ce passage où Tite Live décrit une peste qui frappe Rome en 174 av. J.-C. et complique le recrutement des légions :

*Dilectus consulibus eo difficilior erat, quod **pestilentia**, quae priore anno in boues ingruerat, eo uerterat **in hominum morbos**. Qui inciderant, haud facile septimum diem superabant; qui superauerant, longinquo, maxime quartanae, implicabantur **morbo**.* (Liv. XLI, 21, 5)

« Cette levée fut d'autant plus difficile pour les consuls, qu'une **peste**, qui avait frappé les bœufs l'année précédente, s'était transformée cette année-là **en maladies** qui touchaient les hommes. Les malades allaient rarement au-delà du septième jour; ceux qui avaient survécu restaient atteints par **une longue maladie**, et principalement par la fièvre quarte. »

Quoique la description des symptômes soit plus succincte que dans le passage de Denys d'Halicarnasse, elle permet toutefois de conclure, de la même manière que précédemment, à la présence de symptômes communs, laissant penser qu'une seule et même maladie, largement répandue dans la population, faisait un grand nombre de victimes. Celle-ci est d'ailleurs désignée, en alternance, par le substantif *morbus* au pluriel (*in hominum morbos*), puis au singulier (*longinquo morbo*), ce qui semble indiquer que le nombre du substantif n'est pas déterminant<sup>130</sup>.

S'il semble donc que l'on soit en présence, dans les épisodes concernés, d'une seule et même maladie, cela n'empêche pas, d'autre part, d'envisager que son évolution et ses manifestations puissent ne pas être parfaitement identiques chez tous les malades. Dans ce cas, le pluriel de *morbus* ou de νόσος servirait à marquer non la présence de plusieurs affections mais la variété des symptômes chez les malades. Les historiens de notre corpus, du fait de la brièveté des descriptions des symptômes dans leurs récits, insistent peu sur cet aspect, si ce n'est pour indiquer qu'une catégorie de la population<sup>131</sup> subit parfois des atteintes plus sévères que les autres habitants. Thucydide, en revanche, dans sa description de la « peste d'Athènes » dont nous verrons qu'elle a fortement marqué ses successeurs, indique à plusieurs reprises que les symptômes et

130. Il faudrait autrement conclure que les victimes sont d'abord frappées par des maladies différentes, ce dont rendrait compte l'emploi du pluriel *morbos*, puis que les malades ayant survécu au-delà du septième jour sont ensuite atteints par une seule et même maladie, ce qui ne paraît pas satisfaisant du point de vue du sens.

131. Il s'agit le plus souvent des femmes enceintes (DH. IV, 69, 2; IX, 40, 1-4) ou des esclaves (DH. X, 53, 1-8; Liv. IV, 30, 4-11; XLI, 21, 4-13).

l'évolution de la maladie différaient selon les individus<sup>132</sup> : il n'en considère pas moins que les Athéniens devaient faire face à une seule et même maladie, ce qui apparaît d'autant plus clairement que l'historien relève, cette année-là, l'absence des autres formes d'affections généralement présentes<sup>133</sup>.

Il faut surtout souligner que, quoique chaque épisode de peste soit caractérisé par la présence dans la population d'un mal commun et généralisé, ce n'est pas la nature de cette affection qui définit ce que les Anciens entendent par « maladie pestilentielle ». De fait, la peste n'est pas réductible à une affection unique qui la caractériserait, et les différents passages de notre corpus montrent suffisamment que la nature du mal et de ses symptômes peuvent différer d'un épisode à l'autre. Les récits de pestes qui forment notre corpus de travail montrent ainsi qu'une maladie considérée par les historiens comme pestilentielle peut prendre la forme d'une dermatose<sup>134</sup>, d'une maladie respiratoire<sup>135</sup>, gynécologique<sup>136</sup>, ou bien d'une forte fièvre<sup>137</sup>. Il semble donc bien que, comme dans le cas de nos épidémies modernes, la nature précise de l'affection n'entre pas en compte dans la définition de ce que les Anciens désignent par *λοιμός* ou *pestilentialia*. Il paraît en revanche nécessaire que le fléau soit, entre autres, caractérisé par la présence dans la population d'une seule et même maladie largement répandue, dont la nature peut cependant varier d'un épisode à l'autre et les symptômes d'un malade à l'autre : l'usage du pluriel de *νόσος* ou *morbus* pourrait alors permettre de rendre compte aussi bien du nombre important de personnes atteintes que de la variation des symptômes à l'échelle individuelle.

### 3.2.3 Le cas de *lues*

Le substantif *lues* se distingue au sein des termes latins employés dans les récits de notre corpus pour désigner une maladie pestilentielle, dans la mesure où il n'est attesté qu'à deux reprises et uniquement chez Orose<sup>138</sup>, ainsi que chez Servius<sup>139</sup>, dans sa notice consacrée aux *Ludi Taurii* – c'est-à-dire deux auteurs des IV<sup>e</sup> et V<sup>e</sup> siècles ap. J.-C. En ce qui concerne les encyclopédistes, Celse n'emploie jamais le terme et Pline une fois seulement pour désigner la mentagre<sup>140</sup>. En revanche, le terme est employé à plusieurs reprises par Caelius Aurelianus<sup>141</sup>, médecin latin

132. Voir notamment Thc. II, 49, 4 : *λύγξ τε τοῖς πλέοσιν ἐνέπιπτε κενή, σπασμὸν ἐνδιδούσα ἰσχυρόν, τοῖς μὲν μετὰ ταῦτα λωφῆσαντα, τοῖς δὲ καὶ πολλῶ ὕστερον*. « La plupart des malades furent également pris de hoquets à vide, provoquant un spasme violent : pour les uns ce fut après l'atténuation de ces symptômes, pour les autres bien plus tard. » (texte établi et traduit par J. de Romilly, CUF).

133. Thc. II, 49, 1 : *Τὸ μὲν γὰρ ἔτος, ὡς ὁμολογεῖτο, ἐκ πάντων μάλιστα δὴ ἐκεῖνο ἄνοσον ἐς τὰς ἄλλας ἀσθενείας ἐτύγχανεν ὄν· εἰ δὲ τις καὶ προύκαμνέ τι, ἐς τοῦτο πάντα ἀπεκρίθη*. « Cette année-là, de l'aveu unanime, se trouvait, en fait, privilégiée par la rareté des autres indispositions ; mais les affections antérieures, quand il y en avait, finirent toutes par tourner à ce mal. » (texte établi et traduit par J. de Romilly, CUF).

134. Liv. IV, 30, 4-11 ; DH. XIII, 4, 1-4.

135. Plut. *Cam.* XXVIII, 1-3.

136. DH. IV, 69, 2 ; IX, 40, 1-4 ; Fest. 634.

137. Liv. XLI, 21, 4-13.

138. Oros. *Hist.* II, 12, 3.

139. Serv. *En.* II, 140.

140. Sur cette maladie voir p. 171.

141. Cael.-Aur. *Acut.* I, praef. 12 ; II, 30, 162 ; *Salut.* praef. 60.

du V<sup>e</sup> siècle ap. J.-C., et notamment dans sa traduction du fragment d'Asclépiade de Pruse étudié *supra*.

L'étymologie du terme paraît, du reste, peu claire : le *Thesaurus Linguae Latinae* n'avance aucune hypothèse. Festus<sup>142</sup>, quant à lui, propose de le rapprocher du verbe grec λύειν, qui signifie « délier, dissoudre ». Cette éventualité est, du reste, corroborée par certains emplois rares et particuliers du substantif dans le sens de « matière fondue<sup>143</sup> ». Les premières attestations du terme sont assez anciennes, puisque *lues* est employé en prose chez l'historien de la première moitié du premier siècle av. J.-C. Licinius Macer<sup>144</sup> et en vers chez Virgile<sup>145</sup>. La forme *lue* semble également apparaître dans le texte du *Carmen Aruale*, la prière des Frères Arvales, dont le texte a été transmis par une inscription<sup>146</sup> datée de 218 ap. J.-C. : il s'y trouve associé à *rues*, et désigne une maladie des céréales qui « fait couler » le grain<sup>147</sup>. Ernout et Meillet émettent l'hypothèse qu'il s'agirait à l'origine d'un terme technique, conservé ensuite dans la langue poétique.

De fait *lues*, d'un usage très fréquent en poésie, y est employé pour désigner une maladie pestilentielle<sup>148</sup> ou bien, de manière plus générale, un malheur ou une calamité qui s'abat sur une population<sup>149</sup>. En revanche, ses emplois en prose sont rares après Cicéron, le substantif étant utilisé soit en un sens plus général, pour désigner un désastre quelle que soit sa nature<sup>150</sup>, soit à propos d'un vice moral<sup>151</sup>. Ce dernier sens est particulièrement fréquent chez les auteurs chrétiens, chez qui *lues* en vient aussi à désigner le paganisme et les doctrines hérétiques<sup>152</sup>. De ce fait, alors qu'à l'époque classique le terme *lues* semble surtout attesté en poésie et, au contraire, relativement peu fréquent en prose, il connaît dans l'Antiquité tardive, et plus particulièrement dans les milieux chrétiens, un regain d'intérêt lié à cette nouvelle orientation sémantique, qui se traduit par un usage beaucoup plus fréquent en prose.

Il ne semble donc pas étonnant qu'Orose soit le seul historien de notre corpus à employer ce terme dans le cadre d'une description de peste, à sept reprises – c'est-à-dire presque autant que *pestilentia*. Nous n'avons retenu qu'une seule de ces occurrences dans les passages de notre corpus, dans la mesure où les six autres concernent des épisodes de pestilences trop tardifs par rapport à la période que nous étudions<sup>153</sup>, ou bien qui frappent d'autres peuples que les Romains<sup>154</sup>. Il paraît difficile, sur la base de ces quelques passages, de saisir la particularité

142. Fest. 107 L. 6.

143. *TLL* 7, 2, 1797, 17-18. s. u. *lues*. Voir notamment Licin. Mac. 52, 8 ; Petr. 192.

144. Licin. Mac. *Hist.* 21.

145. Virg. *En.* 3, 139.

146. *CIL* I, 28.

147. ERNOUT et MEILLET 2001, p. 369, s. u. *lues*.

148. *Ov. M.* 7, 523 ; 15, 626 ; Virg. *En.* 3, 139 ; *Luc.* 6, 101.

149. *Luc.* 1, 645 ; *Sil.* 12, 184.

150. Un tremblement de terre (*Tac. An.* II, 47, 2), une révolte d'esclaves pendant les jeux célébrés en l'honneur de Cybèle (*Cic. Har.* 12, 24).

151. *Sen. Ep.* 95, 29 ; *Plin. HN.* 29, 27.

152. Voir notamment *Prud. Sym.* I, 5 ; *Damas. Epigr.* 78, 2.

153. *Oros. Hist.* VII, 15, 5 ; VII, 27, 7.

154. Les Numides, par exemple : *Oros. Hist.* V, 11, 4.

et le sens des emplois de *lues* chez Orose : comme *pestis* chez Tite Live <sup>155</sup>, le terme ne semble pas insister sur la dimension pathologique du fléau, mais apparaît plutôt dans des passages où l'historien veut mettre en évidence les ravages du mal et sa puissance destructrice. C'est le cas, par exemple, dans le chapitre ci-dessous :

*Nam eo anno Aebutium et Seruilium ambo consules pestilentia consumpsit, militares copias plurima ex parte confecit, multos nobiles praecipueque plebem foeda tabe deleuit; quamuis iam etiam superiore quarto anno oborta lues eundem populum depopulata sit.* (Oros. *Hist.* II, 12, 3-4)

« Cette année-là, en effet, une peste fit périr les deux consuls, Aebutius et Servilius, accabla la majeure partie des forces armées, élimina beaucoup d'hommes illustres et surtout la plèbe, par une consommation funeste, bien que quatre ans plus tôt déjà l'apparition du **fléau** eût ravagé le même peuple. »

La brièveté du passage ne permet pas, ici, d'émettre des hypothèses quant au sens à donner à *lues*. On notera cependant que le terme intervient à la fin d'un chapitre où Orose a déjà utilisé les substantifs *pestilentia* et *morbus* pour désigner la même maladie pestilentielle. De manière générale, Orose semble faire preuve d'une plus grande attention que Tite Live à la question de la *uariatio* dans ses récits de pestilences : alors que les passages concernés sont généralement plus courts et moins détaillés que chez Tite Live, il n'emploie jamais plus de deux fois le même substantif pour désigner une même peste dans son récit et il n'est pas rare, au contraire, qu'il fasse usage dans un seul et même passage de presque tous les termes que nous avons pu relever <sup>156</sup>.

La difficulté est tout autre chez Caelius Aurelianus : en effet, dans les passages cités, seul le terme *lues* est employé pour désigner une maladie pestilentielle, de sorte qu'il est impossible de chercher à déterminer sa signification précise par comparaison avec d'autres substantifs employés dans le même contexte. Toutefois, la forte présence de *lues* chez Orose et Caelius Aurelianus et, à l'inverse, sa quasi absence chez Tite Live et les encyclopédistes latins du début de la période impériale laisse penser que ce terme, peut-être du fait de son emploi dans les milieux ecclésiastiques, était devenu d'un usage beaucoup plus courant en prose pour désigner une maladie pestilentielle au V<sup>e</sup> siècle ap. J.-C. Le fait qu'Orose et Caelius Aurelianus l'emploient tous deux constitue cependant une preuve nouvelle des nombreux points de contact entre médecins et historiens sur la question du lexique des pestilences.

### Premiers éléments de conclusion

On constate ainsi que le lexique employé par les médecins et encyclopédistes pour nommer et décrire les pestilences est loin d'être étranger à celui que l'on trouve dans les sources historiographiques. Pour ce qui est des substantifs, nous avons pu montrer, en effet, qu'en latin comme en grec, les termes les plus souvent employés pour nommer et décrire une maladie pestilentielle

155. Pour une étude de ce substantif voir p. 206.

156. Voir notamment Oros. *Hist.* III, 4, 1-5 : *pestilentia corripuit [...] tabe confecit [...] morbos [...] temporali peste.*

(*pestilentia* et *morbus* en latin, νόσος et λοιμός en grec), de même que leur fréquence relative d'emploi, étaient communs aux traditions médicale et historiographique.

En outre, nous avons pu établir que, dans les deux langues, la différence de sens qui se dessine au sein des deux couples de termes semble équivalente et invite à distinguer, d'une part, un fléau qui éprouve collectivement tous ceux qu'il atteint, et, d'autre part, une maladie dont chaque individu est susceptible de souffrir dans son corps. Médecins et historiens sembleraient donc, sans que cette idée ne soit jamais directement exprimée dans aucune des deux traditions, s'accorder sur une conception commune de la peste, caractérisée à la fois comme un fléau collectif et comme une maladie individuelle. Cela permet de mettre en évidence une des caractéristiques fondamentales de ces maladies pestilentielles : le double niveau de perception du phénomène, selon que l'auteur – historien ou médecin – se focalise sur la manière dont la peste éprouve la cité et son fonctionnement, ou bien sur les symptômes du mal et les souffrances physiques et morales des malades.

### 3.3 Décrire le phénomène de la peste

On peut enfin s'intéresser à la manière dont les effets des maladies pestilentielles sont décrits dans les traditions médicale et historiographique. Cette question impose de se pencher, cette fois, sur les verbes qui sont employés dans les récits ou les descriptions de pestes, et plus particulièrement sur ceux qui admettent pour sujet, ou pour complément d'agent lorsque le verbe est au passif, un des substantifs utilisés pour désigner une maladie pestilentielle. Cette réflexion constitue également une deuxième étape importante pour comprendre la conception de ces maladies, sur la base, cette fois, de leurs effets et de leurs actions.

Toutefois, cette nouvelle comparaison apparaît plus délicate que celle des substantifs λοιμός/*pestilentia* ou νόσος/*morbus*, dont nous avons pu mettre en évidence le sens commun dans les deux traditions. Loin de révéler certains points communs entre médecins et historiens dans la compréhension de ces maladies, la comparaison des verbes employés semble au contraire mettre en lumière des différences fondamentales dans la conception de ces fléaux.

Un simple relevé de ces verbes permet déjà de mettre en évidence un contraste visible entre la tradition médicale et la tradition historiographique. On peut ainsi repérer, dans les passages issus de la tradition médicale et scientifique cités auparavant sur la question des maladies pestilentielles, cinq verbes grecs différents, présentés dans le tableau ci-contre. Du côté latin, on relève également plusieurs verbes employés en ce sens dans l'*Histoire Naturelle* de Pline l'Ancien ; chez Celse et Caelius Aurelianus, cependant, on ne peut relever aucun verbe admettant pour sujet un substantif désignant une maladie pestilentielle.



Verbes grecs	Verbes latins
ἀλίσκομαι <sup>157</sup>	<i>apparere</i> <sup>158</sup>
ἄπτομαι <sup>159</sup>	<i>esse</i> <sup>160</sup>
γίγνομαι <sup>161</sup>	<i>ingruere</i> <sup>162</sup>
ἐπιδημέω <sup>163</sup>	<i>ire</i> <sup>164</sup>
κατέχω <sup>165</sup>	<i>irrepere</i> <sup>166</sup>
	<i>laborare</i> <sup>167</sup>
	<i>uenire</i> <sup>168</sup>

TABLE 5 – Verbes employés dans la tradition médicale et encyclopédique et admettant pour sujet un substantif désignant une maladie pestilentielle

Si, à l'inverse, on tente de partir d'un relevé précis des verbes employés par les historiens dans leurs récits pour décrire les effets d'une maladie pestilentielle, on constate immédiatement que ceux-ci sont bien plus nombreux et plus variés que les quelques verbes employés par les médecins et les encyclopédistes. Ainsi, aux douze verbes présentés ci-dessus, il faut opposer les cinquante-deux verbes latins et grecs présents dans les différents passages de notre corpus historiographique et admettant pour sujet ou complément d'agent un substantif désignant une maladie pestilentielle.

Cette disparité n'est pas étonnante en soi, étant donné que les récits consacrés par les historiens aux maladies pestilentielles sont de toute façon beaucoup plus nombreux et fournis que les passages consacrés par les médecins et encyclopédistes à leur description ; nous verrons cependant que cela témoigne également, de la part des historiens, d'une approche et d'une perception différente, plus large, de l'impact de ces fléaux.

Si toutefois on s'efforce, malgré cette importante différence numérique, de comparer les verbes employés par les médecins et par les historiens pour décrire la présence ou les effets d'une peste, plusieurs cas de figure se présentent. Ainsi, le verbe ἐπιδημέω, employé dans la *Collection hippocratique* à propos d'une maladie pestilentielle, ne semble pas trouver d'écho chez les historiens grecs ; son cas s'oppose à celui de plusieurs autres verbes qui, à l'inverse, n'apparaissent dans ce contexte que dans le cadre des récits historiographiques : l'analyse de chacune de ces deux catégories de verbes permet de mieux cerner la spécificité du point de vue des mé-

157. Hpc. *Nat. Hom.* 9.

158. Plin. *HN.* XXVI, 3.

159. Hpc. *Nat. Hom.* 9.

160. Plin. *HN.* II, 98.

161. Hpc. *Flat.* 6.

162. Plin. *HN.* VII, 170.

163. Hpc. *Acut.* V, 2.

164. Plin. *HN.* VII, 50.

165. Hpc. *Aer.* II, 2 ; III, 5.

166. Plin. *HN.* XXVI, 3.

167. Plin. *HN.* XVII, 37.

168. Plin. *HN.* VII, 37.

decins et des historiens sur cette question. Par ailleurs, alors même que plusieurs autres verbes sont employés dans ce contexte dans les deux traditions, leur étude, pourtant, ne révèle pas de traits communs dans la compréhension de ces maladies.

### 3.3.1 La peste, une maladie comme les autres ?

On constate, en effet, que la plupart des douze verbes latins et grecs utilisés par les médecins et encyclopédistes dans le cadre de leurs descriptions se retrouvent également dans les récits des historiens<sup>169</sup>. Cependant, toute forme de comparaison des passages concernés est compliquée par le fait que ces verbes ne sont pas réservés, chez les médecins et encyclopédistes, à la description des maladies pestilentielles : ainsi, les cinq verbes grecs cités dans le tableau *supra* sont aussi attestés dans les traités de la *Collection hippocratique* pour évoquer les effets ou la présence de maladies individuelles ou de symptômes qui y sont associés<sup>170</sup>.

De même, à y regarder de plus près, il apparaît que la majorité des cinquante-deux verbes relevés dans notre corpus de témoignages historiographiques sont souvent attestés dans la tradition médicale et scientifique, non pour décrire le commencement ou les effets d'une peste, mais bien ceux d'une maladie individuelle ou de l'un de ses symptômes<sup>171</sup>. C'est le cas, par exemple, de presque tous les verbes qui indiquent simplement que la maladie est présente<sup>172</sup>, ainsi que de ceux qui décrivent les ravages qu'elle cause chez ceux qui en sont victimes.

Deux exemples en particulier illustrent combien cet état de fait met à mal toute tentative de comparaison entre les emplois de ces verbes dans les récits des historiens et dans les descriptions de médecins, en montrant clairement la façon dont le contexte dans lequel ils sont employés est susceptible de modifier leur sens.

Le premier concerne le verbe latin *consequor* qui, comme le verbe *insequor*, indique dans le cours du récit historique que la peste intervient directement après un autre événement : par exemple le procès et l'exécution de Marcus Manlius Capitolinus<sup>173</sup>, en 384 av. J.-C. Dans les passages où ces verbes sont employés, toutefois, on remarque que le rapport de succession chronologique mis en évidence pousse parfois l'historien à s'interroger sur les rapports logiques entre les deux événements. C'est le cas par exemple en 333 av. J.-C., lorsqu'une peste meurtrière se déclare juste après la démission du dictateur et de son maître de cavalerie, dont on soupçonne la nomination d'avoir été entachée d'irrégularité :

169. Voir, par exemple, ἄπτομαι (Hpc. *Nat. Hom.* 9 et DH. VII, 68, 2), κατέχω (Hpc. *Aer.* II, 2 et DH. IX, 67, 7) et, en latin, *laborare* (Plin. *HN.* XVII, 37 et Liv. I, 31, 5).

170. Voir, par exemple, *Acut. (Sp.)* XXVI, 3 (γίγνομαι ; κατέχω) ; *Aer.* II, 2 (κατέχω) ; *Pron.* VI, 1 (γίγνομαι) ; XIX, 1 (ἄπτομαι).

171. Sur les 52 verbes relevés dans les passages de notre corpus de récits historiographiques, 31 se retrouvent dans des textes médicaux ou scientifiques, où ils sont employés à propos de maladies individuelles ou des symptômes qui les caractérisent.

172. Comparer par exemple Liv. VII, 2, 1 et Plin. *HN.* II, 98 ; DH. IX, 42, 1 et Hpc. *Epid.* III, 6, 1 ; DH. XII, 9, 1 et Hpc. *Acut. (Sp.)* 10.

173. Liv. VI, 20, 15 : *Pestilentia etiam breui consecuta...* ; « Et comme une peste suivit bientôt... ».

*Religio deinde incessit uitio eos creatos magistratuque se abdicauerunt; et quia pestilentia insecuta est, uelut omnibus eo uitio contactis auspiciis res ad interregnum rediit.* (Liv. VIII, 17, 4)

« On éprouva ensuite la crainte religieuse qu'il n'y ait eu un vice dans leur nomination et ils se démièrent de leurs fonctions. Et, **parce qu'une pestilence s'ensuivit**, comme si tous les auspices avaient été atteints par ce vice, l'affaire en vint à un interrègne. »

Dans ce passage, la chronologie des faits, que révèle l'emploi du verbe *insecuta est*, fait que la pestilence succède immédiatement à la démission du dictateur, ce qui semble pousser les Romains victimes de la maladie à se demander si les deux événements ne sont pas liés par un rapport plus étroit que celui d'une succession temporelle – si le premier n'est pas la cause directe ou indirecte du second<sup>174</sup>. L'emploi du verbe *insequor* permet donc d'inscrire l'événement que constitue la pestilence dans le cours historique des événements, en faisant ressortir les rapports temporels et, peut-être, logiques qu'il est susceptible d'entretenir avec d'autres épisodes contemporains de l'histoire politique, sociale et religieuse de Rome.

Dans le traité médical de Celse, les verbes *insequor* et *consequor* sont régulièrement utilisés de façon *a priori* similaire pour indiquer qu'au cours d'une maladie survient un nouveau symptôme, ou bien la mort du patient – ou au contraire sa guérison – qu'il importe que le médecin replace précisément dans la chronologie de l'évolution du mal.

*Solent etiam in graui morbo pedes cum digitis unguibusque nigrescere, quod si non est mors consecuta et reliquum corpus inualuit, pedes tamen decidunt.* (Cels. II, 7, 36; texte établi par G. Serbat, CUF, traduction personnelle)

« Lorsque la maladie est grave, il est ordinaire aussi que les pieds, avec les doigts et les ongles, deviennent noirs : **si la mort ne suit pas** et que le reste de l'organisme reprend des forces, cependant les pieds tombent. »

Dans ce passage, consacré à la question des abcès et de leur pronostic, il s'agit, par exemple, d'indiquer que la mort du patient, sans être nécessairement une conséquence directe de la gangrène des pieds<sup>175</sup>, survient généralement immédiatement après dans l'évolution générale de la maladie, ce dont le médecin se doit de tenir compte.

La confrontation de ces deux passages met déjà en évidence une différence importante dans la perspective qui est celle des deux auteurs : chez l'historien, indiquer la présence d'une pestilence revient à la situer logiquement et chronologiquement dans le cours de l'histoire de Rome, c'est-à-dire que son commencement n'a d'intérêt que dans la mesure où il est en relation avec des phénomènes politiques, militaires ou religieux qui lui sont extérieurs. Pour le médecin, au

174. L'historien semble, quant à lui, prendre une certaine distance vis-à-vis de cette hypothèse, comme en témoigne l'usage de l'ablatif absolu et la conjonction *uelut* dans la proposition suivante. Sur cette différence entre le point de vue de l'historien et celui des victimes dans l'analyse des causes d'une pestilence, voir p. 262.

175. Pour mieux comprendre cette notice, qui prend une forme très succincte dans le *De medicina*, il faut aller consulter la source de Celse, qui est ici un passage du traité du *Pronostic* (Hpc. *Pron.* IX, 3). Le *non est mors consecuta* de Celse correspond, dans le traité hippocratique, au cas où le malade survit parce que le mal forme un dépôt et que les parties noircies se détachent du corps. La formation de ce dépôt est conditionnée par la présence d'autres signes, que Celse passe complètement sous silence. En réalité, Celse semble donc avoir simplifié la notice hippocratique de telle sorte que les éléments nécessaires pour établir un lieu de causalité entre le noircissement des extrémités et la survie du malade manquent.

contraire, il s'agit de replacer un symptôme dans le cours de la maladie afin d'en retracer l'évolution générale : la maladie en elle-même est un objet d'intérêt, dont les manifestations sont significatives. Ainsi se dessinent certaines nuances qui marquent une différence entre deux emplois du verbe *insequor* chez l'historien et l'encyclopédiste : l'un inscrit la maladie dans la chronologie générale de l'histoire de Rome, l'autre inscrit un symptôme dans la chronologie interne d'une maladie.

Le second exemple concerne le verbe grec κάμνω, que Denys d'Halicarnasse emploie régulièrement dans ses récits de peste pour mettre en évidence que la situation des Romains, victimes d'une peste, est grave mais non désespérée : les souffrances causées par la maladie sont réelles, mais ne semblent pas engendrer une mortalité suffisamment importante pour mettre la cité en danger. Dans ces descriptions, du reste, le contexte général aide également à mieux évaluer la gravité de la situation ; c'est le cas par exemple dans ce passage des *Antiquités Romaines* consacré au récit d'une épidémie qui aurait frappé Rome en 738 av. J.-C., pendant le règne de Romulus :

Μετὰ τοῦτον τὸν πόλεμον ἐπὶ Καμερίνους ἐστράτευσεν ἐπιθεμένους τοῖς παρὰ σφίσιν ἐποίκοις, καθ' ὃν χρόνον ἔκαμνεν ἡ Ῥωμαίων πόλις ὑπὸ νόσου λοιμικῆς· ἢ δὴ μάλιστα ἐπαρθέντες οἱ Καμερίνοι καὶ νομίσαντες ἄρδην τὸ Ῥωμαίων διαφθορήσεσθαι γένος ὑπὸ τῆς συμφορᾶς τοὺς μὲν ἀπέκτειναν τῶν ἐποίκων, τοὺς δ' ἐξέβαλον. Ἐνθ' ὧν τιμωρούμενος αὐτοὺς ὁ Ῥωμύλος, ἐπειδὴ τὸ δεύτερον ἐκράτησε τῆς πόλεως, τοὺς μὲν αἰτίους τῆς ἀποστάσεως ἀπέκτεινε, τοῖς δὲ στρατιώταις διαρπάσαι τὴν πόλιν ἐφήκε [...] (DH. II, 54, 1)  
 « Après cette guerre, Romulus monta une expédition contre les Camerini qui avaient attaqué les colons romains installés chez eux pendant que **la ville de Rome souffrait d'une maladie pestilentielle**. En réalité c'était surtout cette situation qui encourageait les Camerini : persuadés que **le peuple des Romains serait totalement anéanti par la catastrophe**, ils tuèrent une partie des colons et chassèrent les autres. Pour se venger de cela, Romulus, après avoir conquis la cité pour la seconde fois, fit tuer les responsables de la révolte et autorisa les soldats à piller la ville. »

La clef de ce passage semble consister dans l'opposition de la situation effective à l'intérieur de la ville de Rome et de l'interprétation qu'en font les Camerini. De fait, les Romains sont effectivement victimes d'une maladie pestilentielle dont Denys d'Halicarnasse indique qu'ils souffrent physiquement (ἔκαμνεν<sup>176</sup>). Cependant les Camerini, dont l'historien rapporte les pensées, surestiment la violence et la létalité de cette maladie dont ils considèrent qu'elle n'est pas seulement cause de souffrance, mais d'une destruction totale de l'ensemble de la population de Rome (ἄρδην τὸ Ῥωμαίων διαφθορήσεσθαι γένος) : cette mauvaise évaluation de la situation les pousse à vouloir profiter d'une occasion qu'ils croient unique pour se révolter et tenter de se libérer de l'emprise de Rome. En définitive, c'est la réaction de Romulus face à cette tentative de rébellion qui constitue peut-être l'indice le plus flagrant de l'erreur d'appréciation des Camerini : sa vengeance est immédiate, et, d'après Denys d'Halicarnasse, il parvient à reconquérir la cité révoltée

176. Plutarque, rapportant le même épisode dans sa *Vie de Romulus*, indique que la maladie « infligeait aux hommes une mort soudaine, sans maladie » et voit dans cette peste un châtement divin pour le meurtre de Tatiüs et des ambassadeurs (*Rom.* XXIV, 1-4).

sans attendre, et sans qu'il soit nulle part fait mention d'un manque d'hommes à cause de la maladie.

Cet emploi de κάμνω semble, à première vue, correspondre à la manière dont le verbe est employé dans la *Collection hippocratique*, non plus à propos de maladies pestilentielles mais de maladies individuelles : on constate de fait, notamment dans les différents livres des *Épidémies*, que ce verbe, signifiant « être malade, être souffrant », est le plus souvent employé dans les cas où le malade, tout en étant parfois sévèrement atteint, se remet finalement de sa maladie après une convalescence plus ou moins longue. On peut le voir, par exemple, dans ce passage du cinquième livre des *Épidémies* où un jeune garçon atteint de rigidité aux membres inférieurs, aux bras et aux mâchoires, finit par guérir après une importante chute, vingt jours après le début de la maladie :

Καὶ ὀλίγον ὕστερον ἀναστὰς, ὑγιῆς ἦν· καὶ ἐλέλυτο πάντα πλὴν μετὰ τὸν ὕπνον ὅτε ἐξέγροιο ὀλίγον τι ξυνεδέδετο τὰ ἄρθρα. Ἔτεα δὲ ἦν ἤδη δώδεκα ἢ δεκατρία· ἔκαμε δὲ μῆνας τρεῖς ἢ τέσσαρας. (Hpc. *Epid.* V, 23, 2-3, texte établi et traduit par J. Jouanna, CUF)  
« Peu de temps après, il se releva guéri. Tout était redevenu souple, excepté qu'après le sommeil, quand il se réveillait, les articulations restaient un peu bloquées. Il avait alors douze ou treize ans; **il s'en ressentit** pendant trois ou quatre mois. »

On voit dans ce passage, de même que dans celui de Denys d'Halicarnasse précédemment commenté, que l'emploi du verbe κάμνω est employé pour désigner l'effet d'un mal certes grave, mais dont la victime s'est ici miraculeusement remise <sup>177</sup>.

Pourtant, on voit combien ces deux emplois d'un même verbe diffèrent <sup>178</sup> dans le détail. Le passage de Denys d'Halicarnasse montre bien que, dans le cadre du récit d'un historien, le choix d'un verbe indiquant l'ampleur des dommages causés par une peste repose en réalité sur la mise en relation de trois critères essentiels : les symptômes effectivement ressentis par chacune des personnes atteintes, mais également les conséquences de la maladie à l'échelle de la ville, et, enfin, la perception que les victimes, d'une part, et les personnes extérieures à la ville, d'autre part, ont de la maladie. C'est ce qui explique, dans le passage commenté, que les effets d'une même peste puissent être indiqués successivement par le verbe κάμνω (souffrance qui ne met pas la cité en danger) et par le verbe διαφθείρω (destruction totale et ruine de la cité) : ce n'est pas la nature de la maladie qui a changé mais sa perception.

À l'inverse, dans les traités médicaux de la *Collection hippocratique*, l'emploi d'un verbe indiquant les effets d'une maladie donnée repose sur l'évaluation aussi précise que possible de la gravité des symptômes ressentis par le malade, sur la possibilité ou non d'un rétablissement, et, bien sûr, sur l'issue finale de la maladie : autant de critères objectifs qui doivent permettre au

177. La traduction de ἔκαμε par « s'en ressentit » s'explique ici par le fait que l'auteur du traité semble prendre en compte dans ce délai de trois ou quatre mois le temps pendant lequel le garçon conserva, durant sa rémission, une forme de rigidité articulaire au réveil ne présentant aucune gravité (voir Hippocrate, *Épidémies V et VII*, Paris, CUF, 2000, texte établi et traduit par J. Jouanna, annoté par J. Jouanna et M. D. Grmek, p. 136, n. 6).

178. La réflexion qui suit peut en réalité s'appliquer à tous les verbes qui indiquent les ravages que cause la maladie chez ceux qui en sont victimes. Comparer par exemple Liv. I, 31, 5 et Cels. I, 8, 1, pour le verbe latin *laboro*, employé, comme κάμνω en grec, pour indiquer que la maladie suscite des souffrances dans la population sans pour autant causer la ruine de la ville. On sait par ailleurs que le premier livre du *De medicina* de Celse est adressé aux gens qui, sans être vraiment malades, souffrent de légers désagréments.

médecin de réaliser un pronostic de la façon la plus sûre qui soit.

En conséquence, il ne faudrait pas croire que le niveau de danger et de souffrances que peuvent représenter deux maladies est le même parce que le médecin et l'historien ont utilisé un même verbe. Une maladie pestilentielle peut ainsi, d'un point de vue médical, présenter peu de gravité si son issue n'est pas fatale pour ceux qui en sont victimes mais constituer, pour l'historien, une véritable catastrophe d'un point de vue politique ou religieux à l'échelle de la cité : les critères d'après lesquels l'historien évalue, *a posteriori*, la gravité de l'épisode ne se réduisent pas aux symptômes de la maladie.

Le fait que les verbes employés par les médecins et encyclopédistes pour décrire les effets d'une maladie ne diffèrent pas selon que celle-ci est individuelle ou générale semble, en définitive, indiquer que la peste, une fois sa place trouvée dans la nosologie hippocratique, devient finalement une maladie « comme les autres », dont les symptômes peuvent être plus ou moins graves. À l'inverse, dans les témoignages historiographiques, on constate que la gravité d'un épisode de peste est intimement liée à la perception de ceux qui en sont victimes, ou, comme ici, de leurs adversaires : tout l'art du récit concourt alors à mettre en évidence son caractère extraordinaire et l'ampleur de son impact sur les Romains et leur cité.

### 3.3.2 Le cas d'ἐπιδημέω

À l'inverse, ἐπιδημέω constitue un exemple intéressant d'un verbe utilisé uniquement par les médecins pour décrire la façon dont une peste se déploie sur un territoire donné. Ce verbe, attesté douze fois dans la *Collection hippocratique*, n'y trouve pas encore, cependant, de sens technique bien fixé<sup>179</sup>. On le trouve ainsi employé à propos de maladies générales qui « séjournent » dans un lieu donné, que ce séjour soit habituel<sup>180</sup>, comme c'est le cas pour des maladies que nous qualifierions d'endémiques, ou bien exceptionnel, comme pour une maladie pestilentielle<sup>181</sup>. Ainsi, l'auteur du *Régime dans les maladies aiguës* l'emploie pour indiquer qu'une maladie, qualifiée de λοιμώδης νόσος, prévaut dans un territoire donné, sur lequel elle est installée de façon prédominante : le critère décisif de son extension dans l'espace la distingue donc, selon cette conception, des maladies aiguës ou sporadiques. Le verbe ἐπιδημέω semble donc acquérir lorsque, dans le cadre des traités hippocratiques, il est employé pour décrire l'extension géographique d'une maladie commune, un sens technique précis et compréhensible uniquement dans le cadre de la nosologie hippocratique, où nous avons vu que l'opposition entre maladies individuelles et maladies générales est fondatrice.

Il est clair que Denys d'Halicarnasse et Plutarque, de leur côté, n'ignorent pas non plus l'existence de ce verbe, qu'ils emploient régulièrement dans son sens général de « résider, séjourner

179. Sur ce point voir JOUANNA, Jacques (éd. et trad.), *Hippocrate, Airs, Eaux, Lieux*, Tome II, 2<sup>ème</sup> partie, Paris : Collection des Universités de France, 1996, p. 192, n. 6.

180. Dans ce premier cas, le séjour habituel de la maladie peut être lié aux conditions permanentes de la cité, telles que son exposition aux vents ou la qualité de ses eaux (voir Hpc. *Aer.* IV, 3 ; *Pron.* XXV, 2) ou bien à la constitution climatique d'une année en particulier (Hpc. *Epid.* I, 8).

181. Hpc. *Acut.* V, 2, voir p. 146.

en un lieu donné », à propos d'une personne ou d'un groupe d'individus<sup>182</sup>. Toutefois, il n'arrive jamais, ni dans les différents passages de notre corpus, ni dans leurs nombreux autres ouvrages, qu'ils emploient le verbe ἐπιδημέω dans son sens technique pour indiquer la présence d'une maladie pestilentielle dans la ville de Rome ou dans une autre cité, de sorte que cet usage semble strictement réservé aux traités médicaux<sup>183</sup>. Thucydide non plus, malgré la grande précision sémantique de ce verbe, ne l'utilise pas à propos de la « peste » d'Athènes mais seulement, au premier livre de l'*Histoire de la Guerre du Péloponnèse*, pour indiquer que le roi des Molosses se trouve être absent de son palais, où il réside (ἐπιδημέω) habituellement<sup>184</sup>.

L'exemple du verbe ἐπιδημέω met donc en évidence que, sur le plan du vocabulaire des maladies pestilentielles, la coïncidence entre médecins et historiens n'est pas parfaite, puisque certains termes utilisés dans un sens technique dans les traités de la *Collection hippocratique*, ne sont pas employés en ce sens dans les récits historiographiques.

Il paraît difficile, toutefois, de déterminer si l'absence du verbe ἐπιδημέω dans les récits des historiens pour indiquer la prédominance d'une maladie sur un territoire donné résulte d'une ignorance de la part des auteurs ou bien si son écartement est l'effet d'un choix volontaire, soutenu par des arguments littéraires et stylistiques. De fait, la grande précision sémantique du verbe ἐπιδημέω, dont l'emploi permet au médecin de classer les maladies les unes par rapport aux autres en fonction de leur extension dans l'espace, ne saurait être d'une grande utilité pour l'historien. En effet, non seulement celui-ci ne cherche pas à définir les maladies pestilentielles par rapport aux maladies individuelles mais, en outre, la simple caractérisation du mode de présence d'une maladie dans une région donnée ne présente guère d'intérêt dans la perspective qui est la sienne : il ne lui suffit pas de dire qu'une maladie est dominante à Rome, il lui faut montrer les conséquences réelles de cette prédominance sur la vie des Romains, sur les événements politiques et militaires, ainsi que l'émotion qu'elle suscite dans la ville. Aussi le sens de ἐπιδημέω pourrait-il apparaître à la fois comme trop précis et trop objectif pour que ce verbe trouve sa place dans le cadre d'un récit historiographique.

### 3.3.3 La spécificité des historiens

À l'inverse, l'emploi spécifique de certains verbes distingue clairement les historiens de la tradition scientifique et médicale. Ainsi les verbes *populor* et son préverbe *depopulor* ou bien *uasto*, régulièrement attestés chez Tite Live pour indiquer qu'une maladie pestilentielle dévaste une ville ou un territoire en le dépeuplant de ses habitants, ne semblent jamais employés dans les traités des encyclopédistes, ni dans les passages consacrés spécifiquement à la *pestilentia*, ni dans ceux qui traitent des effets et des symptômes d'une maladie aiguë. Cela n'est pas étonnant, puisque, comme nous avons pu le voir, la tradition scientifique ne s'intéresse guère aux effets de

182. Le roi Eumène (Plut. *Cat.* VIII, 12), deux ambassadeurs envoyés par les Allobroges (Plut. *Cic.* XVIII, 4).

183. Pour la période qui nous concerne, du moins : on trouve en effet une attestation de ἐπιδημέω pour indiquer la présence d'une maladie pestilentielle chez Procope de Gaza (*Commentaire à Isaïe*, 1833, 44), et une autre chez Libanios (*Oratio* XIX, 40, 6).

184. Thc. I, 136, 3.

ces maladies sur l'administration d'une cité, ni à leur impact sur son développement, mais plutôt à la maladie en elle-même, à sa définition et aux moyens de s'en prémunir.

Un deuxième critère permet également d'opérer une distinction entre les deux traditions : il s'agit de considérer l'objet de ces verbes, en cherchant à établir si la peste dont il est question provoque une mortalité de masse dans la population, ou bien si elle abat et déstabilise l'institution romaine. On pourrait considérer cette distinction comme abusive ou peu déterminante, dans la mesure où les ravages opérés dans la population engendrent naturellement des difficultés pour administrer la cité. Pourtant, en plusieurs occasions, les historiens latins, Tite Live en particulier, différencient les moments où la maladie décime la foule de la population romaine, sans aucune distinction d'âge ou de classe sociale, de ceux où elle provoque un effondrement de l'État romain. La perspective diffère donc légèrement, puisqu'il s'agit d'envisager les ravages de la peste d'une part en matière de pertes humaines, d'autre part en matière de conséquences politiques et sociales.

Dans la plupart des passages où Tite Live indique que la maladie porte ses atteintes sur les Romains en tant que corps politique et social, c'est en général le verbe *adfligo* qui se trouve employé<sup>185</sup>. C'est le cas par exemple dans ce passage du troisième livre de l'*Histoire Romaine*, qui fait référence à une maladie pestilentielle empêchant les Romains de porter secours à leurs alliés, les Herniques :

*Praeterquam quod infrequens senatus indicio erat sociis adflictam ciuitatem pestilentia esse, maestum etiam responsum tulere, ut per se ipsi Hernici cum Latinis res suas tutarentur [...]* (Liv. III, 6, 5)

« Le petit nombre des sénateurs présents était déjà, pour les alliés, un signe que **l'État était abattu par la peste**. Ils reçurent, de plus, cette triste réponse : que les Herniques, par eux-mêmes ou avec les Latins, défendent leurs possessions [...] »

Dans ce passage, les ravages de la maladie se portent sur le peuple romain constitué en tant que corps civique, et plus particulièrement sur ceux qui en assurent le commandement, comme en témoignent deux éléments en particulier. D'une part, l'historien indique précisément que la violence de la maladie est visible non à cause du nombre important de victimes dans la population, mais en raison du nombre de sièges vides lorsque le sénat se réunit pour accueillir la délégation hernique. D'autre part, on constate que l'infinitif parfait passif *adflictam esse* admet pour sujet le substantif *ciuitatem*, et non *populum* ou *urbem Romanam*, ce qui indique clairement que les victimes de la peste sont l'ensemble des citoyens qui constituent l'État romain, et non une foule d'anonymes<sup>186</sup>.

Cette dimension paraît, au contraire, totalement absente de la tradition médicale, qui n'accorde aucune importance aux conséquences politiques et administratives d'une maladie pestilentielle. Ainsi, si l'on se reporte aux emplois du verbe *adfligo* dans le traité de Celse, on constate, sans surprise, que l'idée d'une maladie affectant le fonctionnement de la cité en tant qu'organisme

185. De même, chez Cicéron, il n'est pas rare qu'*adfligo* soit utilisé pour indiquer l'effondrement de la *res publica* (voir notamment Cic. *Att.* 8, 11d, 6).

186. Voir également Val.-Max. II, 4, 4, pour une analyse similaire.



politique et social n'y est nullement présente<sup>187</sup>. Cette ligne de fracture révèle de nouveau les différences de perspective entre deux corpus très hétérogènes et la difficulté de la comparaison entre, d'une part, des récits de maladies pestilentiels et, d'autre part, des passages consacrés aux effets de maladies individuelles, quelle que soit leur gravité : l'idée selon laquelle la peste ne constitue pas, aux yeux des historiens, une maladie comme les autres en est d'autant renforcée.

Il faut enfin relever la quasi absence, dans la tradition médicale et scientifique, de deux autres catégories de verbes particulièrement sollicitées par les historiens dans leurs récits.

Il s'agit, tout d'abord, des verbes indiquant un mouvement ou un mode de déplacement de la maladie, qui fond sur la ville, l'encercler, ou l'emplit progressivement. Cette catégorie de verbes, présente en latin comme en grec<sup>188</sup>, est uniquement constituée de préverbes dont le sens précis, qui doit faire l'objet d'une étude minutieuse, est particulièrement riche d'enseignements pour comprendre la manière dont la peste et la menace qu'elle représente frappent profondément les esprits. Si ces verbes sont totalement absents des passages issus de la *Collection hippocratique* et du traité de Celse, il font l'objet, dans l'*Histoire Naturelle* de Pline l'Ancien, de quelques rares emplois, dont le caractère exceptionnel tranche nettement avec leur fréquence importante dans les récits de pestilences de la tradition historiographique : à titre d'exemple, le verbe latin *ingruo* (« fondre sur, s'élaner contre »), employé une seule fois par Pline<sup>189</sup> est l'un des plus fréquemment attestés dans l'*Histoire Romaine* de Tite Live pour décrire la façon dont la peste s'attaque à ses victimes. La présence de ces verbes dans la tradition historiographique révèle donc une conception dynamique, et non statique, de la maladie qui se déplace, progresse dans l'espace, et gagne en puissance tout au long de son déplacement. Celle-ci constitue l'indice d'une rupture profonde avec la conception hippocratique des maladies communes, où, comme nous l'avons vu, l'origine du mal est liée à la mauvaise qualité de l'air qui, en un temps et en lieu déterminé, empoisonne tous ceux qui le respirent. Or ce modèle de pensée, en établissant le caractère simultané et monocausal de toutes les contaminations, semble de fait exclure toute forme de progression ou de déplacement de la maladie dans le temps et dans l'espace.

Une autre catégorie de verbes, bien attestée dans les récits des historiens latins, est employée pour comparer l'effet de la maladie à celle d'un incendie qui ravage la ville : il s'agit des verbes *conflagro*, *incandesco* et *uro*. De même, ces verbes sont absents des différents passages de la tradition médicale et scientifique, ou bien leurs emplois font référence non pas à la progression de la maladie mais à une opération chirurgicale de cautérisation d'une plaie<sup>190</sup>. Il faudra donc étudier précisément les passages concernés dans les différents récits historiographiques, en nous interrogeant notamment sur le sens et la portée de ces métaphores<sup>191</sup>.

187. Voir par exemple Cels. II, 8, 27.

188. Il s'agit des verbes : διέρχομαι, ἐνσκήπτω, κατασκήπτω, περίεμι, προσέρχομαι et ὑποκυρέω en grec, *incedo/incesso*, *incido*, *ingruo*, *inuado* et *impleo* en latin. Sur ces verbes voir p. 216 et sq.

189. Plin. *HN*. VII, 170.

190. Voir par exemple Cels. VIII, 9, 1H.

191. Voir sur ce point p. 223.

## Conclusion

À l'issue de cette première étape de notre réflexion, il apparaît clairement que, sur la question des maladies pestilentiennes, les traditions médicale et encyclopédique, d'une part, et historiographique, d'autre part, loin d'être étrangères l'une à l'autre, entretiennent une proximité certaine, dont l'étude du lexique permet de mettre en évidence certains aspects. En latin comme en grec, en effet, on constate que médecins et historiens recourent, dans la majorité des cas, aux mêmes substantifs pour désigner la maladie : *pestilentia*, *morbis* et *lues* en latin, *λοιμός* et *νόσος* en grec. Cette proximité semble, du reste, perdurer à travers les siècles, comme l'illustre l'étude des emplois de *lues* chez Orose et Caelius Aurelianus. Par ailleurs, sur le plan des verbes utilisés pour décrire la présence ou les effets d'une maladie pestilentielle, des relevés précis font ressortir à la fois de nombreuses similitudes entre médecins et historiens – dès lors que l'on prend en compte dans la tradition médicale non seulement les verbes utilisés dans les passages spécifiquement consacrés aux maladies pestilentiennes, mais aussi ceux qui sont employés pour décrire les effets et les symptômes d'une maladie individuelle – mais également de profondes différences dans la manière de concevoir les pestilences et leurs effets. La concordance entre les mots des médecins et ceux des historiens, si elle n'est pas parfaite, demeure cependant remarquable, en particulier sur le plan des substantifs.

Faut-il pour autant en conclure que cette concordance lexicale découle nécessairement d'un emprunt des historiens au vocabulaire scientifique et médical? Certains éléments semblent indiquer qu'il n'en est rien. On a pu constater, par exemple, que les historiens ne semblent pas reprendre dans leurs récits les termes qui relèvent le plus clairement d'un lexique technique : c'est le cas par exemple du verbe *ἐπιδημέω*, dont nous avons vu qu'il était attesté dans un passage du traité *Régime dans les maladies aiguës* consacré aux maladies pestilentiennes, mais qu'aucun des historiens grecs de notre corpus n'emploie jamais, malgré la grande précision sémantique qui le caractérise. À l'inverse, il ne paraît pas non plus satisfaisant de considérer que ce sont les médecins qui recourent systématiquement à un lexique non spécialisé pour la description de ces pestilences : nous avons pu montrer, en ce sens, que le substantif *pestilentia*, le plus fréquent en latin pour désigner une maladie pestilentielle, avait dans un premier temps fait l'objet d'une élaboration dans la littérature technique spécialisée. De même, en grec, si le substantif *λοιμός* était employé dans la littérature épique dès les poèmes homériques, l'expression *νόσος λοιμώδης*, largement reprise par les historiens et en particulier par Denys d'Halicarnasse, connaît ses premières attestations dans les traités de la *Collection hippocratique*.

Aussi paraît-il plus juste, en définitive, de considérer que le lexique des maladies pestilentiennes n'est pas issu d'un emprunt des médecins aux historiens ou, au contraire, des historiens aux médecins, mais bien d'une élaboration commune, en grec comme en latin, et sur une longue période chronologique. Ainsi, sur le plan du lexique, les historiens emprunteraient aux médecins qu'ils influenceraient en retour, au cours d'un échange permanent dont nous verrons que la description de la « peste » d'Athènes par Thucydide constitue l'une des pierres fondatrices.

Galien et Denys d'Halicarnasse, qui se réfèrent tous deux à ce fléau comme à une « maladie que l'on nomme pestilentielle<sup>192</sup> », semblent admettre par là que le phénomène dont il est question dépasse le cadre de leurs champs de compétences et des genres littéraires dans lesquels ils s'inscrivent : si le lexique des maladies pestilentielles ne peut faire l'objet d'un emprunt ni des médecins aux historiens, ni des historiens aux médecins, c'est donc avant tout parce que la peste elle-même ne se réduit ni à une maladie, ni à un événement dont il faudrait conserver et transmettre la mémoire.

Cette comparaison entre le lexique des médecins et celui des historiens aide enfin à cerner certains aspects essentiels pour la compréhension de ces maladies. Médecins et historiens s'accordent en effet à considérer qu'une peste constitue à la fois une maladie qui frappe l'individu dans son corps et un fléau qui éprouve collectivement la cité et son fonctionnement. Les ravages qu'elle est susceptible de causer sont inégaux et imprévisibles : tantôt les souffrances qu'elle provoque sont éprouvantes mais surmontables, tantôt elle déploie une puissance destructrice implacable, jusqu'à rendre désertes des villes et des régions entières.

Toutefois, les limites d'une telle comparaison sont aisément repérables. Le faible nombre des passages consacrés spécifiquement aux maladies pestilentielles dans la tradition médicale et encyclopédique nous a forcée à prendre en compte, en particulier pour l'étude des verbes, certains termes utilisés pour décrire les effets d'une maladie individuelle ou de l'un de ses symptômes, et ce alors même que la différence entre maladies individuelles et maladies générales est fondatrice dans la nosologie hippocratique. Plus généralement, cette comparaison demeure bien sûr limitée par la différence fondamentale qui existe entre le projet des médecins et celui des historiens : alors que le médecin étudie des maladies générales ou individuelles dans le but de mieux les connaître et d'être capable de les soigner, l'historien étudie avant tout l'impact de ces maladies sur le moral des hommes et le devenir de leurs cités – cela nous engage donc à poursuivre notre comparaison, en rapprochant cette fois-ci les récits historiographiques de notre corpus du récit fondateur de la « peste » d'Athènes par Thucydide.

---

192. Voir DH. IX, 40, 2 et Gal. *Commentaire aux Épidémies I d'Hippocrate*, Kühn XVIIa, 11-12. Sur cette expression voir p. 145.

## Chapitre 4

# Un héritage incontournable

<b>Thucydide et les historiens de l'époque impériale</b> . . . . .	<b>196</b>
<b>4.1 L'ombre de Thucydide : nommer et décrire la peste</b> . . . . .	<b>200</b>
4.1.1 Vers une vision plus subjective des maladies pestilentielles ? . . . . .	201
Un malheur ( <i>κακόν</i> / <i>malum</i> ) . . . . .	201
Un fléau ( <i>φθόρος, συμφορά</i> / <i>clades, pestis</i> ) . . . . .	205
Une épreuve ( <i>πάθος</i> ) . . . . .	210
4.1.2 Des maladies en mouvement . . . . .	214
« Traversant tout le pays, elle fondit sur la ville » (DH. IX, 67, 1) . . . . .	216
« La maladie s'insinua parmi eux » (Plut. <i>Cam.</i> XXVIII, 1) : mode de déplacement des maladies pestilentielles . . . . .	219
Un mouvement hostile . . . . .	220
Un fléau multiforme . . . . .	223
<b>4.2 Le choix des thèmes et des images</b> . . . . .	<b>226</b>
4.2.1 L'abandon des coutumes funéraires . . . . .	226
4.2.2 Le dilemme des proches . . . . .	230
4.2.3 Une influence plus diffuse . . . . .	233
<b>4.3 Par delà le modèle thucydéen</b> . . . . .	<b>237</b>
4.3.1 De nouveaux éléments de compréhension ? . . . . .	237
4.3.2 Des divergences de fond . . . . .	239
4.3.3 Transmettre l'expérience vivante des émotions du passé . . . . .	242
<b>Conclusion</b> . . . . .	<b>247</b>

Une des caractéristiques remarquables des récits antiques de maladies pestilentielles réside en ceci : la description *princeps* d'une peste n'est pas le fait d'un médecin mais bien d'un historien<sup>1</sup>. Il s'agit de la fameuse « peste » d'Athènes de Thucydide<sup>2</sup>, où l'historien décrit la maladie qui frappa les Athéniens lors de la première année de la guerre du Péloponnèse<sup>3</sup> : racontant des événements dont il a été le témoin oculaire<sup>4</sup>, Thucydide livre une description extrêmement précise d'une maladie dont il dit avoir lui-même souffert, en rendant compte non seulement des symptômes et de leur évolution<sup>5</sup>, mais aussi de l'origine du mal et de sa propagation<sup>6</sup> et en produisant une analyse très fine des effets de la maladie sur les individus comme sur la cité<sup>7</sup>.

Partant de ce constat, J. Pigeaud a bien montré comment les médecins tentèrent, par la suite, de se « réintroduire » dans l'histoire des maladies pestilentielles par plusieurs biais. Certaines traditions biographiques d'Hippocrate rapportent ainsi que le médecin, alors à l'apogée de sa carrière, aurait été présent à Athènes lors de la « peste », dont il aurait hâté la fin en allumant de grands feux avec des plantes aromatiques<sup>8</sup>, ce dont le récit de Thucydide ne fait aucunement mention<sup>9</sup>. Galien<sup>10</sup>, par ailleurs, considérant Thucydide comme une autorité à laquelle se référer, s'efforça de concilier le récit de l'historien avec la conception hippocratique de ces maladies, ce qui impliquait notamment, comme nous le verrons, d'affronter l'épineuse question de la transmission interindividuelle de la maladie, bien illustrée par Thucydide, mais totalement absente des traités hippocratiques<sup>11</sup>.

Bien que le récit de Thucydide ne constitue pas, à proprement parler, la première mention d'une peste dans la littérature grecque<sup>12</sup>, il fait pourtant autorité en la matière, et c'est par rapport à lui que durent prendre position non seulement les médecins qui, dans l'Antiquité, cherchèrent à décrire et à comprendre ces maladies, mais également l'ensemble de la littérature d'épi-

1. Cette problématique a été bien dégagée puis explorée par J. Pigeaud : voir notamment PIGEAUD 1981, p. 211-242, PIGEAUD 1985 et PIGEAUD 2017.

2. Thc. II, 47-54. L'emploi des guillemets dans l'expression « peste » d'Athènes permet d'indiquer que la maladie en cause, contrairement à ce que l'usage laisse penser, n'était pas la zoonose bactérienne due à *Yersinia Pestis*, dont la première épidémie connue semble être la peste de Justinien. (Voir sur ce point GRMEK 1983, p. 33 et 138) Le diagnostic rétrospectif de typhus exanthématique est aujourd'hui celui qui est le plus répandu, quoiqu'il ne fasse pas l'unanimité. Voir sur ce point OERLEMANS et TACOMA 2014, p. 232 et MARGANNE 2023b, p. 43-44.

3. La bibliographie à propos de la « peste » d'Athènes et de sa description par Thucydide est extrêmement abondante et ne cesse de s'accroître. Voir parmi les dernières publications RECHENAUER 2011, MARTÍNEZ 2017 et BRUZZONE 2017.

4. Thc. II, 48, 3.

5. Thc. II, 49, 1-8. C'est dans ce paragraphe que l'on a pu relever les principaux éléments indiquant les connaissances médicales de Thucydide et sa familiarité avec la littérature scientifique de son époque. Pour une synthèse sur la question des rapports entre Thucydide et la médecine de son temps voir JOUANNA 2011, p. 1448, n. 6.

6. Thc. II, 48, 1.

7. Thc. II, 53.

8. Voir PINAULT 1992, p. 44-47. Sur le lien entre pestilences et légende hippocratique, voir également p. 149.

9. Au contraire, Thucydide rapporte l'impuissance des médecins devant le mal auquel ils étaient confrontés pour la première fois (Thc. II, 47, 4).

10. Gal. *Feb.* VI = Kühn VII, 289-290. Voir également, sur la réception de Thucydide chez Galien, JOUANNA 2011.

11. Cette question fera l'objet du sixième chapitre.

12. Nous avons déjà évoqué en ce sens la description du λοιμός au premier chant de l'*Iliade* (Hom. *Il.* 61) et dans le prologue de l'*Edipe roi* de Sophocle, voir sur ce point p. 145 et 256.

démie, jusqu'à nos jours. De fait, la puissance évocatrice du récit de Thucydide, associée à la précision technique et au souci du détail qui est le sien, ont fait de la description de ce fléau une source constante d'émulation et d'inspiration littéraire<sup>13</sup>. Son influence est ainsi visible jusqu'à Bocacce<sup>14</sup> et même jusqu'à Camus, dont les carnets prouvent le rôle déterminant du récit de Thucydide et de sa reprise chez Lucrèce dans la genèse de son roman *La Peste*<sup>15</sup>. Avant eux, elle a eu une influence décisive dans la littérature latine, où elle a donné naissance à toute une tradition poétique représentée notamment par Lucrèce (VI, 1138-1286), Virgile (G. III, 474-566), Ovide (*M.* VII, 523-613), Manilius (I, 884-895), ou Lucain (VI, 81-105). Entreprendre une étude systématique sur les enjeux de la réception de Thucydide dans chacune de ces œuvres dépasserait largement le cadre de cette étude<sup>16</sup> : cette tradition poétique a cependant son importance puisqu'elle contribua de manière décisive à la diffusion dans les milieux romains du récit de la « peste » d'Athènes. Ces références, dans leur ensemble, constituent donc autant de témoignages de la fécondité et de l'influence de la description de Thucydide à Rome, en même temps qu'elles rappellent que le récit de l'historien athénien n'était jamais repris tel quel, mais adapté en fonction du genre littéraire choisi et du dessein général de l'œuvre<sup>17</sup>.

L'influence marquante du récit de Thucydide se retrouve aussi, bien sûr, dans les récits des pestilences de la Rome royale et républicaine chez les historiens de notre corpus. Tantôt flagrante et imposante, tantôt discrète et à peine visible, l'« ombre de Thucydide<sup>18</sup> » semble planer sur l'ensemble des récits des historiens, qu'elle inspire à tous les niveaux, tant sur le plan des thèmes traités et de la composition générale des passages que sur celui des choix lexicaux. Nous verrons ainsi que la richesse des substantifs utilisés par Thucydide pour désigner les maladies pestilentielles et repris par les historiens grecs outrepassa largement le lexique employé dans le cadre des traités médicaux et scientifiques, auquel nous nous étions jusqu'à présent limitée.

Le grand nombre et l'importance des parallèles entre le récit *princeps* de Thucydide et ceux des historiens de Rome invitent à s'interroger, d'une part, sur la réception du texte de Thucydide dans les milieux romains, d'autre part, sur l'originalité des descriptions de notre corpus : faut-il

13. GERVAIS 1972 propose un survol de la postérité de ce passage dans la littérature médiévale et contemporaine. Voir également GIRARD 1974.

14. L'intrigue du *Décameron* se déroule à Florence en 1348, durant l'épidémie dite de la « peste noire ».

15. Sur Camus lecteur de Thucydide et de Lucrèce voir DEMONT 1996 et GUÉRIN 2022.

16. Sur la question du rapport entre la poésie latine d'époque impériale et la description de la « peste » d'Athènes, on pourra consulter DELCUVE 1936 et GARDNER 2019. COMMAGER 1957 et BRIGHT 1971 se concentrent en particulier sur le lien entre la description de la « peste » d'Athènes au sixième livre du *De natura rerum* de Lucrèce et le récit de Thucydide. ANDRÉ 1987 et DION 2014 traitent spécifiquement de la description de l'épizootie du Norique au troisième livre des *Géorgiques* de Virgile, et en particulier de son lien avec le chapitre de Thucydide.

17. VAN MAL-MAEDER 2010, compare ainsi la description d'une épidémie dans une œuvre du IV<sup>e</sup> siècle ap. J.-C., le *De moribus boum* de Severus Sanctius Endelechius, à celle de la « peste du Norique » de Virgile (G. III, 474-566) et au tableau de la peste d'Athènes qui clôt le *De Natura Rerum* de Lucrèce. Elle établit ainsi que chacun des auteurs réinvestit la description de Thucydide de manière à l'adapter à la visée de son œuvre et au genre de poésie – ici, didactique ou bucolique – pratiqué. Elle retient notamment la question des dieux et de leur rôle dans l'origine et la fin de la maladie comme déterminante pour comprendre les enjeux de la transposition du motif de la peste d'un auteur à l'autre.

18. D'après le titre d'une série de trois colloques organisés entre 2007 et 2009 par les Universités Bordeaux III et Toulouse - Le Mirail.

considérer qu'elles ne constituent qu'autant d'illustrations d'un *leitmotiv* du récit de peste en grande partie issu de l'œuvre de Thucydide? Sinon, par quel biais se distinguent-elles de la description de la « peste » d'Athènes? Enfin, et surtout, quel rôle la réception de ce texte fondateur joue-t-elle dans l'élaboration progressive de la notion de peste?

## Préambule : Thucydide et les historiens de l'époque impériale

Avant de nous intéresser à la réception de la « peste » d'Athènes dans les récits des pestilences romaines et au rôle que joua l'historien athénien dans l'élaboration antique de ce thème, il importe de nous interroger sur les conditions dans lesquelles se fit cette transmission.

Nous choisissons ici, dans un premier temps, de nous concentrer spécifiquement sur les cas de Denys d'Halicarnasse et Tite Live : ces deux historiens en effet, sans jamais se réclamer ouvertement de Thucydide, comme peut le faire, par exemple, Plutarque<sup>19</sup>, semblent pourtant s'inspirer largement de sa description de la « peste » d'Athènes dans leurs propres récits de pestilences. Il convient donc d'approfondir notre connaissance du lien qui les unit à l'auteur de la *Guerre du Péloponnèse*, afin d'éclairer les modalités de la réception du récit de Thucydide dans leurs ouvrages respectifs.

### Thucydide et Denys d'Halicarnasse

Les rapports entre Denys d'Halicarnasse et Thucydide ont été bien étudiés par M. Lévy<sup>20</sup>, qui a mis en évidence à la fois le jugement que Denys porte sur son prédécesseur et l'importance qu'il accorde à l'œuvre de Thucydide dans l'élaboration de son style et de sa vision de l'histoire. C'est en tant qu'historien, mais également en sa qualité de rhéteur, que Denys d'Halicarnasse évoque le cas de Thucydide dans ses *Opuscules Rhétoriques*, où il s'attache à commenter les œuvres et le style des grands auteurs classiques grecs afin d'indiquer ce qui chez eux est digne ou non d'être imité. Il lui consacre également l'intégralité du contenu d'une de ses lettres, *Sur Thucydide*, et l'évoque régulièrement dans deux autres, la *Lettre à Amnée* et la *Lettre à Cnéius Pompée*. Si Denys connaissait Thucydide et son œuvre de manière précise, il avait donc nécessairement connaissance *a fortiori* du récit de la « peste » d'Athènes.

Dans sa *Lettre à Cnéius Pompée*, Denys d'Halicarnasse, quoiqu'il considère Thucydide comme globalement inférieur à Hérodote, convient cependant qu'il fait preuve de certaines qualités stylistiques : pureté et propriété de l'expression, concision, talent pour la description des affections vives, sont autant de mérites reconnus à l'historien athénien<sup>21</sup>. Il n'hésite pas, d'ailleurs, à signaler à son lecteur les passages qui lui semblent les plus remarquables<sup>22</sup> et les plus aboutis et

19. Plutarque cite en effet Thucydide et ne cache ni les moments où il est en désaccord avec lui, ni ceux où son récit suscite son admiration. Le récit de la « peste » d'Athènes par Plutarque dans sa *Vie de Périclès* s'inspire d'ailleurs très nettement, sur le plan de la structure comme sur celui du vocabulaire, du récit de Thucydide : voir à ce sujet STADTER 1989, *ad loc.*

20. LÉVY 2010.

21. DH. *Pomp.* 3, 21.

22. C'est le cas, par exemple, du récit du dernier combat naval en Sicile (Thc. VII, 69, 4), dont Denys d'Halicarnasse

à s'en inspirer lui-même dans la rédaction de ses *Antiquités Romaines*<sup>23</sup>. Cette admiration est cependant contrebalancée par des critiques assez importantes. Denys cherche, en effet, à combattre l'effet d'engouement qui se développe à son époque pour l'œuvre de Thucydide – auquel participe d'ailleurs le destinataire de sa lettre *Sur Thucydide*, Quintus Aelius Tubéron, qui était aussi le patron romain de Denys – et qui voit en lui le représentant par excellence de la sévérité attique et le modèle absolu de la narration historique<sup>24</sup>. À ces admirateurs qu'il juge excessifs, Denys d'Halicarnasse rappelle volontiers que le style de Thucydide, qui n'est ni simple, ni archaïque, n'est admirable que tant que ses ornements restent mesurés<sup>25</sup>. Lui-même n'hésite pas, en conséquence, à proposer des réécritures de certains passages de la *Guerre du Péloponnèse*, en un style qui lui paraît à la fois grammaticalement plus correct et moins embarrassé<sup>26</sup>.

Le jugement de Denys d'Halicarnasse sur son prédécesseur athénien est donc, en fin de compte, nuancé : tout en blâmant la « thucydidophilie » excessive de ses contemporains, il formule sur son compte un certain nombre de critiques qui révèlent, en réalité, son statut de modèle. Cependant, comme Denys l'écrit lui-même en conclusion de sa lettre, « pourquoi tout louer dans Thucydide ? » : l'historien d'Halicarnasse, conscient à la fois des qualités de Thucydide et de ce qu'il considère comme ses défauts, ne s'autorise à reprendre et à imiter dans ses propres ouvrages que les passages qu'il juge parfaitement accomplis et au-delà de toute critique. Est-ce le cas du récit de la « peste » d'Athènes ? Denys ne cite nulle part ce passage en particulier et ne porte aucun jugement sur lui, mais signale tout de même, à la fin de sa lettre, que « toute la partie narrative de l'œuvre [de Thucydide], à quelques exceptions près, est admirable tout du long et parfaitement adaptée à tous les usages<sup>27</sup> », au contraire de sa partie oratoire, qui n'est pas, d'après lui, tout entière bonne à imiter. En outre, comme nous le verrons, nombreux sont les passages des *Antiquités Romaines* consacrés à la description de pestilences où Denys rend un hommage plus ou moins discret au récit de Thucydide, le cas le plus évident semblant être celui de l'épisode de pestilence qui frappe Rome en 454 av. J.-C.

Tout porte donc à croire que Denys d'Halicarnasse a pu recourir dans ses récits de pestilences au célèbre tableau de la « peste » d'Athènes, qui, figurant dans la « partie narrative » de l'œuvre de Thucydide, présentait toutes les qualités d'*enargeia*<sup>28</sup> et de précision requises. Il est tentant de considérer, comme le fait M. Lévy, que la reprise dans ce cadre de certaines parties narratives de l'ouvrage de Thucydide illustre l'idée, chère à Denys d'Halicarnasse, selon laquelle l'histoire

---

dit qu'il mérite, à ses yeux « d'être admiré et imité » (DH. *Thuc.* 27, 1). Voir de même le jugement extrêmement positif de Denys sur le récit thucydidéen de l'ambassade envoyée par les Platéens à Archidamos, et en particulier sur la façon dont leur discours est reproduit : DH. *Thuc.* 36, 1.

23. Voir par exemple LÉVY 2010, p. 53-54, pour une analyse comparative de l'épisode du combat des Horaces et des Curiaces dans les *Antiquités Romaines* et du récit du dernier combat naval en Sicile chez Thucydide.

24. Sur cet engouement des élites romaines pour Thucydide et les reproches que Denys adresse à ces admirateurs, voir FROMENTIN 2001, p. 134-136.

25. DH. *Thuc.* 51-52.

26. DH. *Thuc.* 29. En *Thuc.* 20, il propose également une réécriture de l'introduction de l'*Histoire de la Guerre du Péloponnèse* dont il a ôté les développements jugés superflus en rétablissant une causalité historique d'après lui plus exacte.

27. DH. *Thuc.* 55, 3.

28. Sur cette notion voir p. 242.



romaine doit être envisagée et écrite dans la continuité de l'histoire grecque<sup>29</sup> : la réécriture de la « peste » d'Athènes au sein même de l'histoire de Rome permettrait alors d'attirer l'attention du lecteur averti sur la communauté de destin qui unit Romains et Athéniens et de mettre en évidence la manière dont s'unissent leurs histoires.

### Thucydide et Tite Live

Comme souvent, la situation est plus complexe dans le cas de Tite Live. En effet, l'historien lui-même ne cite jamais dans son œuvre le nom de Thucydide et ne se réfère jamais directement à lui. Cette observation, jointe à la diversité évidente des projets des deux historiens – l'un traite d'une période chronologique restreinte dont il a été le témoin, l'autre manifeste l'ambition d'écrire l'histoire de Rome depuis ses origines et sur plusieurs siècles – a souvent conduit les adeptes de la *Quellenforschung* à considérer que Tite Live ignorait tout de Thucydide<sup>30</sup>.

Une telle ignorance paraît cependant peu probable. Outre le fait que Tite Live ne cite que très rarement les sources et les historiens auxquels il recourt pour l'élaboration de son ouvrage, on sait qu'à l'époque de la rédaction de l'*Histoire Romaine*, l'ouvrage de Thucydide était déjà largement diffusé et bien connu à Rome, comme en témoigne l'œuvre de Salluste<sup>31</sup> et de Denys d'Halicarnasse. Thucydide tient également une place importante dans la réflexion poétique, rhétorique et philosophique développée par Cicéron sur le genre historiographique. Le jugement que l'orateur porte sur Thucydide est marqué par le même esprit critique que celui de Denys d'Halicarnasse : si certaines de ses remarques témoignent d'une véritable admiration pour l'historien athénien, d'autres expriment des réserves, voire d'importantes critiques, sur son compte<sup>32</sup>. Quelles que soient les raisons précises qui sous-tendent la formulation du jugement de Cicéron sur Thucydide, il est plus que probable que Tite Live en ait subi l'influence : l'ascendant de Cicéron sur les historiens latins en général, et sur Tite Live en particulier, n'est plus à démontrer et ce d'autant plus que l'on sait que Tite Live avait en premier lieu reçu une formation d'orateur<sup>33</sup>. L'importance certaine de l'influence cicéronienne sur Tite Live engage donc à penser que l'historien latin connaissait non seulement l'existence de Thucydide et de son ouvrage, mais également le jugement porté sur lui par son maître en éloquence.

M. Simon, qui a étudié la réception de Thucydide chez Tite Live à travers la question de la représentation de l'Italie du Sud dans l'*Histoire Romaine*, défend l'idée selon laquelle celle-ci serait surtout visible sur le plan des conceptions historiques et des modèles narratifs auxquels Tite Live

29. LÉVY 2010, p. 60.

30. SOLTAU 1909, p. 15.

31. Voir sur ce point SCANLON 1980, qui envisage la réception de Thucydide dans l'ensemble des œuvres conservées de Salluste sur le plan des thèmes et du style. REDDÉ 1980 s'attache plus particulièrement à la façon dont Salluste reprend la conception oratoire et l'idéologie historique de Thucydide.

32. Sur la question du jugement complexe formulé par Cicéron sur Thucydide, voir notamment BINOT 2010, p. 17. Si Cicéron reconnaît à Thucydide certaines qualités stylistiques indéniables (*de Or.* II, 56) ainsi qu'une bonne maîtrise de la phrase, il signale que son éloquence parfois obscure et obsolète a été depuis largement supplantée par les représentants de l'école isocratique (*Brut.* XVII, 66 ; *Or.* IX, 30).

33. BINOT 2010, p. 260, n. 34 ; SIMON-MAHÉ 2010 p. 83. L'influence de Cicéron sur Tite Live a été bien démontrée par NICOLET 1960, à travers une étude du vocabulaire politique dans la première décennie de l'*Histoire Romaine*.

choisit de se référer. Elle souligne à ce titre le rapprochement thématique et stylistique qui peut être opéré entre le *proemium* de Thucydide et la préface du livre VI et du livre XXII de l'*Histoire Romaine* de Tite-Live<sup>34</sup>. La description livienne de l'épisode de la peste, qui, en 212 av. J.-C., frappe Marcellus et ses légions alors qu'ils tentent de reprendre Syracuse aux Carthaginois<sup>35</sup> constituerait également, en ce sens, une des « résonances possibles de la lecture de Thucydide » dans l'œuvre de Tite-Live<sup>36</sup>.

Ajoutons à ce dossier déjà conséquent un nouvel élément de réflexion, qui concerne précisément ce récit de la peste de Syracuse, et notamment le choix fait par Tite Live de cet épisode en particulier pour s'inscrire, de manière très visible, dans la continuité du récit de Thucydide. Il est vrai que Tite Live fait également mention, au quatrième livre de l'*Histoire Romaine*, d'une maladie pestilentielle qui frappa les Romains en 433 av. J.-C. et pour remédier à laquelle Apollon, après consultation des livres Sibyllins, reçut son premier temple à Rome<sup>37</sup>. La date de cet épisode a parfois fait penser qu'il s'agissait en réalité de la même maladie que celle qui devait frapper Athènes quelques années plus tard, quoique le récit de Thucydide situe son origine en Égypte et en Libye, et non à Rome. La proximité entre Athènes et l'Italie du Sud *via* la Sicile dans le contexte de la guerre du Péloponnèse aurait alors facilité, notamment par le biais des convois de nourriture, la diffusion de la maladie de Rome jusqu'à Athènes<sup>38</sup>. Si cette hypothèse est valide, on aurait pu s'attendre<sup>39</sup> à ce que Tite Live privilégie cet épisode pour sa tentative d'*imitatio-emulatio* : comment expliquer alors cette préférence pour la peste de Syracuse, qui intervient plus de deux siècles plus tard ?

Deux éléments de réponse doivent, à notre avis, être pris en compte. Tout d'abord le fait que la brièveté du passage consacré à la peste de 433 av. J.-C., et ce malgré son importance du point de vue religieux, laisse penser que Tite Live disposait vraisemblablement de sources peu nombreuses et peu précises sur ce sujet<sup>40</sup>. Sans doute est-il plus difficile de produire un récit à la hauteur de celui de Thucydide en partant d'éléments si peu nombreux, et en connaissant si mal à la fois la cause, les conséquences et les symptômes du mal. D'autre part, force est de constater que le contexte de la peste de Syracuse, beaucoup plus proche de celui de la « peste » d'Athènes, facilite les parallélismes et unit *de facto* les destinées des deux armées : dans les deux cas, la maladie intervient au beau milieu d'un siège, alors que la menace d'une armée ennemie presse déjà les soldats et que les hommes se trouvent forcés à une promiscuité qui augmente encore les ravages de la maladie. La situation dans laquelle se trouvent les légions de Marcellus lorsque

34. SIMON-MAHÉ 2010, p. 85-86.

35. Liv. XXV, 26, 7-15.

36. SIMON-MAHÉ 2010, p. 89-91. M. Simon relève entre le passage de Tite Live et la description de la « peste » d'Athènes plusieurs points communs, tant stylistiques que thématiques, comme nous aurons l'occasion de le mettre en évidence : sur le plan littéraire, le fait que la représentation de la maladie fait appel à tous les sens du lecteur, tandis que l'on retrouve de part et d'autre une explication de l'origine et du développement de la maladie reposant à la fois sur la théorie miasmatique et sur la proximité entre malades et médecins.

37. Liv. IV, 25, 3-6.

38. Cette hypothèse est notamment défendue par COUGHANOWR 1985.

39. À supposer, bien sûr, que Tite Live ait lui-même fait le lien entre les deux épisodes...

40. OGILVIE 1965 *ad loc.* considère que ce passage du livre IV est entièrement tributaire de l'annaliste Licinius Macer.

se déclare la peste appelle véritablement la référence à Thucydide : le lien entre les deux épisodes devait être immédiat dans l'esprit des lecteurs romains familiers de l' *Histoire de la Guerre du Péloponnèse*. La similitude est si forte que Tite Live pouvait difficilement se permettre de ne pas faire allusion au récit de Thucydide en instaurant un dialogue entre les deux passages <sup>41</sup>.

Là encore, malgré la discrétion habituelle de Tite Live sur ses sources, il ne fait donc pas de doute que l'œuvre de Thucydide et en particulier sa description de la « peste » d'Athènes lui était suffisamment familière pour qu'il puisse l'exploiter dans ses propres récits.

#### 4.1 L'ombre de Thucydide : nommer et décrire la peste

Le lien entre la « peste » d'Athènes et les récits de pestilences ultérieurs est bien visible lorsqu'on se concentre, de nouveau, sur le lexique des maladies pestilentiennes. En effet, sur le plan des substantifs, outre λοιμός et νόσος, étudiés au préalable dans la mesure où ils étaient aussi attestés dans la tradition hippocratique et dans les traités de Galien <sup>42</sup>, on relève dans les descriptions des épisodes de pestilences de notre corpus la présence de plusieurs autres substantifs grecs pour désigner une peste, en premier lieu φθόρος, κακόν et πάθος. La situation présente d'autant plus d'intérêt que ces trois substantifs, qui ne partagent pas les significations respectives de λοιμός et νόσος, ne sont pas non plus synonymes entre eux et ne désignent pas spécifiquement une maladie pestilentielle mais, de façon plus générale, tous types de désastres et de catastrophes. Or tous, sans exception, se trouvent également dans le récit de la « peste » d'Athènes.

Un rapprochement identique peut être opéré pour les verbes, et plus particulièrement ceux qui indiquent que la peste se déplace à l'extérieur du corps du malade, entre les villes et les régions, avant d'atteindre sa cible et dont nous avons pu voir qu'ils étaient absolument étrangers aux conceptions médicales en matière de maladies pestilentiennes : largement employés par Thucydide, ils se retrouvent aussi dans les récits et les descriptions des pestilences romaines, où ils révèlent de nouvelles manières de concevoir et de comprendre ces maladies.

Le récit de la « peste » d'Athènes procède donc, par rapport à la tradition médicale et scientifique, à un important enrichissement du lexique des maladies pestilentiennes, qui marque profondément les témoignages des historiens postérieurs. Nous tâcherons ici de montrer qu'il donne également une envergure nouvelle à la réflexion sur la nature et les caractéristiques de ces maladies : la variété du lexique de la peste dans le genre historiographique invite en effet à aborder ces maladies sous un jour nouveau, en insistant en particulier sur leurs effets et sur leur perception du point de vue des victimes.

41. SIMON-MAHÉ 2010, p. 91, évoque également une autre raison pour justifier ce choix : c'est dans la troisième décennie de l' *Histoire Romaine* que Tite Live chercherait surtout à rivaliser avec Thucydide, comme le montreraient les liens entre la préface du livre XXI et le *proemium* de Thucydide.

42. Voir respectivement p. 165 et p. 172.

#### 4.1.1 Vers une vision plus subjective des maladies pestilentielles ?

Les différents emplois de φθόρος, κακόν et πάθος dans le cadre d'un récit de peste ont d'abord en commun d'ouvrir la description de la maladie à une forme de subjectivité, en mettant en évidence la façon dont celle-ci est perçue : de fait, l'emploi de ces substantifs, dans les récits des pestilences romaines comme chez Thucydide, relève d'abord d'un jugement, négatif, porté sur le fléau et sur ses conséquences individuelles et collectives, et non plus seulement d'une description de la maladie ou de ses symptômes. Il semble en quelque sorte que, dans les passages où ces termes sont employés, les effets dévastateurs de la peste prennent, dans le processus de dénomination, sur sa nature de « maladie commune » – et même de maladie tout court.

Ces trois substantifs, s'ils ne sont pas les plus fréquemment employés dans le cadre des récits de notre corpus, sont néanmoins bien attestés, comme l'illustre le tableau ci-dessous :

Substantif	Nombre d'occurrences
νόσος, ου (ή)	34, dont 9 au pluriel
συμφορά, ᾶς (ή)	8
λοιμός, οῦ (ό)	6
πάθος, ους (τò)	4
κακόν, οῦ (τò)	3
φθόρος, ου (ό)	2
Nombre total d'occurrences = 54	

Sur la base de ces critères – insistance sur les effets du mal plutôt que sur sa nature, associée à un jugement négatif – on peut ajouter à cette liste le substantif συμφορά, présent uniquement chez Denys d'Halicarnasse. Celui-ci l'emploie à sept reprises dans le cadre d'un récit de peste – c'est-à-dire plus fréquemment, à l'échelle des passages de notre corpus, que le terme λοιμός. Du côté latin, l'adjectif substantivé *malum*, traduction du grec κακόν, ainsi que les substantifs *clades* et *pestis* devront aussi être pris en compte, sans postuler, à ce stade de notre réflexion, un quelconque rapport d'équivalence sémantique avec le grec pour ces deux derniers termes.

Cette ouverture, par le biais du lexique, vers ce qui semble être une plus grande subjectivité dans la description de la peste peut emprunter plusieurs voies, selon que le caractère néfaste et les effets destructeurs de la maladie sont perçus de manière individuelle ou collective, mais aussi selon ce que suppose l'historien de l'origine de la maladie. Il semble donc peu fréquent, en conséquence, que, dans le cadre d'un récit d'épidémie, le choix d'un substantif plutôt qu'un autre pour désigner la maladie ne vise qu'à satisfaire aux exigences stylistiques de la *uariatio* : rares sont les passages où des critères sémantiques ou narratologiques ne parviennent pas à rendre compte d'une préférence lexicale.

#### Un malheur (κακόν / *malum*)

Le substantif grec κακόν et son équivalent latin *malum*, tous deux issus de la substantivation des adjectifs correspondants, ont pour propre de désigner, de manière générale, tous types de maux, malheurs et calamités dont une maladie pestilentielle peut être un exemple. Si Thu-

cydide n'est pas le premier à employer l'adjectif *κακός* dans le contexte de la description d'une peste<sup>43</sup>, il est en revanche le premier à l'utiliser, à plusieurs reprises<sup>44</sup> en tant qu'adjectif substantivé au neutre pour désigner spécifiquement « le mal » que représente la maladie.

Ces emplois de τὸ κακόν se retrouvent également dans certains récits de pestilences romaines et en particulier dans trois passages<sup>45</sup> de Denys d'Halicarnasse, où le substantif présente la particularité d'être toujours employé au pluriel. Pourtant, contrairement à ce que l'on peut trouver chez Hérodote<sup>46</sup> ou à certains emplois de *malum* sur lesquels nous nous arrêterons plus loin, il ne s'agit pas, dans ce cas, d'envisager la peste en lien avec d'autres types de catastrophes, telles que la guerre ou la famine, mais bien de mettre en évidence l'ampleur et la diversité des dommages qu'elle est susceptible d'occasionner. On l'observe notamment dans le passage suivant, où Denys d'Halicarnasse rapporte que la peste qui frappa les Romains en 463 av. J.-C. incita les Volsques et les Éques à profiter de leur faiblesse pour les attaquer :

Ἦρξατο μὲν οὖν ἡ νόσος περὶ τὰς καλάνδας τοῦ Σεπτεμβρίου μηνός, διέμεινε δὲ τὸν ἐνιαυτὸν ἐκεῖνον ὅλον, ἅπασαν ὁμοίως καταλαμβάνουσα καὶ διεργαζομένη φύσιν τε καὶ ἡλικίαν. Γενομένης δὲ τοῖς πλησιοχώροις γνώσεως τῶν κατεχόντων τὴν Ῥώμην κακῶν, καλὸν ἡγησάμενοι καιρὸν εἶναι Αἰκανοὶ τε καὶ Οὐολοῦσκοι καταλῦσαι τὴν ἀρχὴν αὐτῆς. (DH. IX, 67, 3)

« La maladie commença autour des calendes de septembre et dura tout le reste de cette année, frappant et détruisant la population sans distinction de sexe ou d'âge. Quand la nouvelle **des maux dont Rome était victime** parvint aux peuples voisins, les Éques et les Volsques estimèrent que l'occasion était belle pour se délivrer de sa domination. »

L'historien n'indique pas, par ailleurs, que la maladie ait été suivie ou accompagnée d'un épisode de famine, d'une guerre, de prodiges, ou de toute autre calamité. Il détaille en revanche dans les paragraphes précédents les dommages qu'elle cause à Rome : la décimation du bétail, l'impossibilité de se débarrasser des cadavres qui finissent jetés dans le Tibre, la disparition du quart des sénateurs, des deux consuls et des tribuns qui rend impossible l'administration de la ville. Il semble donc que le pluriel τῶν κατεχόντων τὴν Ῥώμην κακῶν (« les maux dont Rome était victime ») récapitule ici, *a posteriori*, la variété et la sévérité des dommages qu'une peste est susceptible de causer à tous les niveaux, et dont la conjonction décide les Volsques et les Éques à lancer leur attaque. À l'inverse, pour ces deux peuples, le fléau qui s'abat sur les Romains est une « belle occasion » : la présence de l'adjectif *καλός* dans le passage (*καλὸν ἡγησάμενοι καιρὸν*) juste après le substantif *κακόν* renforce ainsi le caractère subjectif du passage, où l'emploi de *κακόν* permet à Denys de s'intéresser à différentes manières de percevoir la maladie.

Ces quelques passages mettent déjà en évidence une réalité souvent formulée par les historiens dans leurs récits : la peste est un fléau multiforme, qui rassemble sous son nom

43. Voir MICHELAKIS 2019, p. 397. Chez Hérodote (VI, 27), la peste est le premier exemple développé parmi les μεγάλα κακά qui sont susceptibles de détruire les cités : le terme ne désigne donc pas spécifiquement une maladie pestilentielle. Dans l'*Illiade*, l'adjectif *κακός* s'applique aussi bien à la maladie elle-même (v. 10-11 : νοῦσον κακὴν) qu'aux flèches qu'Apollon lance sur les Grecs (v. 382 : κακὸν βέλος).

44. Thc. II, 47, 4 ; II, 49, 7 ; II, 51, 4 ; II, 51, 5-6.

45. DH. IX, 40, 2 ; IX, 67, 3 ; X, 53, 2.

46. Hdt. VI, 27. Voir *supra* p. 202 n. 43.

d'innombrables maux et calamités qui dépassent, par leur nature et leurs conséquences, ceux d'une maladie ordinaire – aussi le terme *κακόν* peut-il être employé aussi bien au singulier qu'au pluriel pour y faire référence.

Mais ce sont les emplois de *malum*, au singulier et au pluriel, dans les récits de pestilences des historiens latins qui semblent le plus faire écho à la description de Thucydide : ils présentent plusieurs caractéristiques communes, qui permettent de mieux saisir le sens particulier de ce terme lorsqu'il est employé dans la tradition historiographique pour désigner une maladie pestilentielle.

De manière générale, l'emploi de *malum* permet d'insister sur le caractère néfaste et destructeur d'une maladie pestilentielle et sur les ravages qu'elle cause dans la cité. Cet aspect est d'autant plus visible lorsque le terme est employé au pluriel, comme c'est parfois le cas chez Tite Live et Orose, et que la maladie se trouve associée, dans la perspective d'une évaluation des dommages provoqués, à d'autres maux qui interviennent dans le même temps et dont elle est parfois à l'origine. C'est le cas notamment dans ce passage de Tite Live<sup>47</sup>, où l'historien cherche à expliquer pourquoi l'année 454 av. J.-C., dont il relève qu'elle n'a été marquée par aucune guerre ni par aucune revendication politique, a été aussi calme :

*Quod primo legatorum qui Athenas ierant legumque peregrinarum expectatio praebuit, dein duo simul mala ingentia exorta, fames pestilentiaque, foeda homini, foeda pecori. Vastati agri sunt, urbs adsiduis exhausta funeribus; multae et clarae lugubres domus.* (Liv. III, 32, 1-2)  
« Cela était dû, d'abord, au fait qu'on attendait la commission d'Athènes et les lois étrangères, puis au fait que **deux maux** affreux éclatèrent à la fois, **une famine et une peste**, funestes pour l'homme, funestes pour le bétail. Les campagnes furent ravagées, la ville épuisée par les funérailles continues; beaucoup de familles illustres éprouvées. »

La peste, avec la famine qui l'accompagne – le rapport entre les deux fléaux semble se limiter à leur contemporanéité – est considérée par l'historien comme l'un des maux dont la présence explique en partie le peu d'activité à Rome cette année-là. Le choix du substantif *malum* semble, dans ce cas, tenir avant tout aux conséquences terribles de l'action conjointe des deux fléaux sur la ville de Rome et des ravages qu'ils provoquent dans la population, comme le montre l'emploi des participes *vastati* et *exhausta*<sup>48</sup>.

En outre, le substantif *malum*, souvent attesté dans les traités des encyclopédistes latins<sup>49</sup> pour désigner une maladie individuelle ou l'un de ses symptômes, a parfois été considéré comme un synonyme de *morbis*<sup>50</sup>. Cette proximité sémantique est aussi visible dans les récits de pestilences, en particulier à travers les emplois de l'expression *uis mali*<sup>51</sup>, pour désigner la violence de

47. Voir également, pour des passages similaires, Liv. VI, 21, 1 et Oros. *Hist.* II, 5, 6.

48. De même, dans sa description de la « peste » d'Athènes, Thucydide indique à deux reprises (Thc. II, XLVII, 4; II, LI, 5-6) que les Athéniens sont « vaincus par le mal » (ὅπὸ τοῦ κακοῦ νικώμενοι), contre lequel ils renoncent à lutter.

49. On en relève plus de deux cents attestations dans l'ouvrage de Celse, près de quatre cents dans l'*Histoire Naturelle* de Pline.

50. *TLL.* 8, 229, 78 s. u. *malum*.

51. Liv. XXV, 26, 15; XXIX, 10, 1...

la maladie et la sévérité de ses symptômes, ou, au contraire, de *quies mali*<sup>52</sup>, lorsque les victimes commencent à se rétablir et la cité à reprendre ses activités. Le même phénomène se trouve très bien illustré, en grec, dans la description de Thucydide, où *κακόν* est employé pour désigner la peste en tant qu'affection, au cours du passage consacré à la description clinique des symptômes que présentent les malades et de leur évolution<sup>53</sup>.

Contrairement à *morbus*, cependant, l'emploi du terme *malum* pour désigner une peste paraît laisser une plus grande place à l'expérience personnelle de la maladie, et marquer ainsi, de manière assez nette, l'entrée de la description dans le domaine de la subjectivité.

Dans plusieurs récits de Tite Live, en effet, certains emplois de *malum* portent la marque d'une conscience et d'une appréciation individuelle de la maladie et des dommages qu'elle cause. Le choix de ce terme pour exprimer l'impact de la maladie sur l'esprit de ceux qui en sont victimes paraît en ce sens particulièrement significatif dans ce passage issu de la description livienne de la peste du siège de Syracuse :

*Postremo ita adsuetudine mali efferauerant animos, ut non modo lacrimis iustoque comploratu prosequerentur morbos [...] (Liv. XXV, 26, 7)*  
 « À la fin, l'habitude du mal avait rendu les âmes si sauvages que non seulement on n'accompagnait plus les défunts des larmes et des lamentations qui leur sont dues [...] »

L'emploi de *malum* permet d'exprimer l'horreur que la peste inspire aux soldats, et plus précisément la manière dont le contact prolongé avec la maladie et la mort imprime sa marque dans l'esprit de chacun d'entre eux, au point de le rendre sauvage et de perturber l'ordre des rites funéraires<sup>54</sup>. L'emploi de *malum* rend ainsi compte de la façon dont les soldats font, dans leur esprit et dans leur corps, l'expérience intime de la peste. Cette idée est aussi illustrée par un autre passage de Tite Live, où l'historien détaille les motifs qui, lors de la peste de 463 av. J.-C., poussèrent les citoyens durement éprouvés à se rassembler dans les temples pour adresser aux dieux des supplications :

*Ad id quod sua quemque mala cogebant auctoritate publica euocati omnia delubra implent. (Liv. III, 7, 8)*  
 « Appelés par l'autorité publique à ce à quoi chacun était poussé par ses propres maux, ils remplissent tous les sanctuaires. »

Ce passage invite à distinguer nettement, au sein des motifs qui président à l'organisation de la *supplicatio*, l'ordre donné par les autorités publiques du sentiment personnel que chaque Romain est susceptible d'éprouver, l'alliance de ces deux facteurs expliquant la facilité et la bonne volonté avec laquelle les expiations sont mises en œuvre<sup>55</sup>. L'expression *sua quemque mala cogebant* est ainsi caractérisée par la présence d'une marque de possession associée à un tour distributif (*sua quemque*), qui installent fermement *malum* dans la sphère de l'individuel : il s'agit de rendre

52. Liv. III, 6, 5...

53. Thc. II, 49, 7 : διεξήκει γὰρ διὰ παντός τοῦ σώματος ἄνωθεν ἀρχόμενον τὸ ἐν τῇ κεφαλῇ πρῶτον ἰδρυθὲν κακόν [...] « En effet, le mal, qui avait d'abord eu son siège dans la tête, passait par toutes les parties du corps en commençant par le haut [...] » (Thc. II, 49, 7 ; texte établi et traduit par J. de Romilly, CUF, traduction modifiée)

54. Sur ce thème voir p. 226.

55. Sur la portée idéologique de ce passage, voir p. 468.

compte des dommages subis et ressentis par chaque individu, dont la nature et l'appréciation peuvent différer de ceux de son voisin.

L'adjectif substantivé *malum* occupe donc une place tout à fait originale au sein du vocabulaire latin des maladies pestilentiennes : il semble mêler et rassembler, d'une part, le caractère subjectif propre à *pestis* et *clades*, d'autre part, la dimension pathologique et individuelle de *morbus*, pour désigner finalement une expérience personnelle du désastre général qu'est la peste.

### Un fléau (φθόρος, συμφορά / *clades*, *pestis*)

Un deuxième ensemble de substantifs, qui rassemble φθόρος et συμφορά en grec, *clades* et *pestis* en latin, a pour propre de donner une vision à la fois subjective et collective du fléau : la peste y est alors envisagée dans la gravité de ses effets et de ses conséquences du point de vue de la cité.

**φθόρος** Le substantif φθόρος est, comme φθορά, dérivé du verbe φθείρω, « détruire ». Quoique P. Chantraine précise que φθόρος est, de façon générale, d'un usage beaucoup plus rare que φθορά<sup>56</sup>, on constate pourtant que, de ces deux termes, c'est le premier qui est le plus fréquemment utilisé dans les récits de pestilences. De fait, φθορά est employé par Plutarque et Denys d'Halicarnasse non pour désigner le fléau en lui-même ou ses effets sur la population mais un massacre de bestiaux ou de soldats<sup>57</sup>, ou bien un acte sacrilège commis par un particulier<sup>58</sup>. Thucydide employait lui aussi φθορά au début de la description de la « peste » d'Athènes, dans un contexte qui indiquait clairement que le terme ne désignait pas la peste mais bien, de façon générale, tout événement pouvant donner lieu à une mortalité importante<sup>59</sup>.

Ces différents emplois, cependant, ne sont pas sans lien avec le sens que prend le plus souvent φθόρος dans les récits de peste. Chez Thucydide, déjà, on remarque que ce terme est employé de préférence pour nommer le fléau dans des contextes où il importe d'insister sur le désastre humain, et plus particulièrement sur la mortalité importante qu'il provoque dans la cité, comme ici, où il est associé à l'évocation du calvaire des Athéniens entassés dans des cabanes étouffantes :

[...] **ὁ φθόρος ἐγίγνετο** οὐδενὶ κόσμῳ, ἀλλὰ καὶ νεκροὶ ἐπ' ἀλλήλοις ἀποθνήσκοντες ἔκειντο [...] (Thc. II, 52, 1 ; texte établi et traduit par J. de Romilly, CUF)

56. DELG, p. 1156, s. u. φθείρω : φθόρος serait surtout employé dans le cadre de formules figées, ou bien avec le sens figuré de « fléau, peste » en parlant de personnes.

57. DH. VIII, 68, 2 ; Plut. *Cam.* 28, 3. Il semble alors que ces emplois de φθορά soient à rapprocher du latin *strages*, employé exactement dans les mêmes circonstances en Liv. XLI, 21, 6-7.

58. DH. IX, 40, 4 : le terme est employé pour décrire le sacrilège de la vestale Urbinia et de ceux avec qui elle a entretenu des relations.

59. Thc. II, 47, 3 : οὐ μόντοι τοσοῦτός γε λοιμὸς οὐδὲ φθορὰ οὕτως ἀνθρώπων οὐδαμοῦ ἐμνημονεύετο γενέσθαι. « Mais on avait nulle part souvenir de rien de tel comme peste ni comme destruction de vies humaines. » (texte établi et traduit par J. de Romilly, CUF, traduction modifiée). L'expression est particulièrement instructive : la coordination λοιμὸς οὐδὲ φθορὰ [...] ἀνθρώπων met en évidence le fait que la « peste » d'Athènes ne trouve son équivalent dans l'histoire ni en tant que peste, ni, de façon plus générale, en tant qu'événement destructeur de vies humaines. φθορά ne désigne pas ici le fléau, mais la surmortalité qui en découle.



« **Le fléau sévissait** en plein désordre : des corps gisaient, au moment de mourir, les uns sur les autres [...] »

Cette tendance se retrouve et se confirme dans les récits de pestilences de Denys d'Halicarnasse, où l'on voit que le fléau, lorsqu'il est désigné par φθόρος, n'est pas caractérisé par sa nature de maladie pestilentielle mais avant tout par un de ses effets : la surmortalité qu'il provoque dans la cité<sup>60</sup>. Dans l'un d'entre eux en particulier, l'historien semble avoir ressenti le besoin de préciser le sens du substantif par la présence de l'adjectif λοιμικός, selon un procédé comparable à celui qui avait été observé avec le substantif νόσος<sup>61</sup>.

Τοσοῦτος γάρ τις ἄφνω εἰς τὰς πόλεις τῶν Οὐολούσκων φθόρος λοιμικός ἐνέσκηψεν ὅσος ἐν οὐδενὶ ἄλλῳ τόπῳ μνημονεύεται γενόμενος οὐθ' Ἑλλάδος οὔτε βαρβάρου γῆς, πᾶσαν ἡλικίαν καὶ τύχην καὶ φύσιν ἐρρωμένων τε καὶ ἀσθενῶν σωμάτων ὁμοίως διεργαζόμενος. (DH. VII, 12, 4)

« En effet, **les ravages d'une maladie pestilentielle** s'abattirent brutalement sur les villes des Volsques, de façon si terrible qu'en aucun autre lieu on a souvenir qu'il y en ait jamais eu de semblable, ni en Grèce, ni chez les Barbares, et firent périr tous les habitants quel que soit leur âge, leur fortune ou leur sexe, que leur constitution soit solide ou faible. »

L'expression φθόρος λοιμικός permet de rendre compte à la fois de la nature pestilentielle du fléau qui s'abat sur les Volsques et, surtout, de la mortalité exceptionnelle à laquelle il a donné lieu, puisque Denys d'Halicarnasse indique que les neuf dixièmes de la population de Vélitre, principale ville des Volsques, auraient péri du fait de l'épidémie. L'emploi de cette expression d'une grande précision permet ici à Denys d'Halicarnasse d'insister sur le caractère extraordinairement violent de cet épisode, qui ne paraît comparable, sur le plan de l'impact démographique, à aucune des autres pestilences qu'il mentionne par ailleurs.

**Συμφορά et clades** Les substantifs συμφορά, en grec, et *clades*, en latin, sont eux aussi employés, de façon générale, pour désigner un désastre, une catastrophe ou une calamité qui frappe la cité, et dont les maladies pestilentielles ne sont qu'un exemple.

Aussi le terme *clades*, dont l'étymologie précise ne semble pas connue<sup>62</sup>, peut-il être utilisé, en latin, pour désigner une importante défaite militaire<sup>63</sup>, un naufrage<sup>64</sup>, un incendie<sup>65</sup>, ou bien un tremblement de terre<sup>66</sup>. Dans une des descriptions de notre corpus, Tite Live l'emploie, notamment, pour désigner la peste au milieu d'autres prodiges inquiétants qui l'accompagnent : une pluie de sang, l'agitation spontanée des lances suspendues dans les temples de Vulcain et de

60. Voir DH. IX, 40, 4, où il est question plus particulièrement de la mortalité chez les femmes enceintes. Le passage est d'ailleurs remarquable puisque Denys y distingue la maladie qui s'est abattue sur les femmes et le massacre auquel elle donne lieu, que l'action des pontifes fait cesser en même temps : ἡ μὲν οὖν νόσος ἢ κατασκήψασα εἰς τὰς γυναῖκας καὶ ὁ πολὺς αὐτῶν φθόρος μετὰ τοῦτο τὸ ἔργον εὐθὺς ἐπαύσατο; « Grâce à cela, la maladie qui s'était abattue sur les femmes et le massacre qui en avait emporté un si grand nombre s'arrêta aussitôt. »

61. Voir sur ce point p. 173.

62. TLL 3, 0, 1240, 49 s. u. *clades*.

63. Sall. J. 59, 3; Liv. XXXIX, 1, 4.

64. Liv. XXIX, 18, 6.

65. Liv. XXX, 6, 6.

66. Sen. Ep. 91, 9.

la Concorde, ainsi que les larmes de la statue de la déesse Junon Sospita<sup>67</sup>.

Le substantif grec συμφορά, employé dans notre corpus uniquement par Denys d'Halicarnasse, présente un certain nombre de similitudes avec le latin *clades*, qui justifient leur rapprochement. De fait, le sens de ce substantif, dérivé du verbe συμφέρω – qui signifie, à propos d'un événement, « survenir » ou « se produire »<sup>68</sup> – est, là aussi, extrêmement large et général et peut recouvrir toute sorte d'événements malheureux ou d'accidents. Contrairement au latin *clades*, cependant, il n'est pas nécessairement porteur d'une connotation négative mais peut désigner simplement un événement, une circonstance ou un hasard<sup>69</sup>. Cette particularité, toutefois, ne semble pas affaiblir le sens de ce substantif, qui peut aussi faire référence à des situations particulièrement critiques et dangereuses : C. Bearzot<sup>70</sup> relève, en ce sens, que συμφορά est régulièrement employé par les orateurs attiques pour faire référence à la terrible défaite d'Aigos Potamos. Lorsque ce substantif est employé dans le cadre d'un récit de peste pour désigner le fléau, il semble, ainsi, toujours empreint d'une forte valeur négative et attire l'attention du lecteur sur les dommages infligés à la cité.

La signification de ces deux termes est donc très large et générale, ce qui explique qu'ils soient toujours précédés, dans les récits de maladies pestilentiennes, d'une occurrence de *pestilentia* en latin ou de λοιμός en grec, qui permet de préciser au lecteur la nature de la catastrophe dont il est question. Les emplois de ces deux termes dans le cadre d'un récit de peste se distinguent aussi de ceux de φθόρος dans la mesure où ils permettent d'insister moins sur la mortalité importante engendrée par la peste que, de façon générale, sur sa puissance nocive et sa capacité destructrice sur le plan démographique aussi bien qu'économique ou politique.

Comme dans le cas de φθόρος, cependant, lorsqu'une peste est qualifiée de συμφορά ou de *clades*, il est visible que les dommages qu'elle cause comme les craintes qu'elle suscite frappent la cité dans sa totalité, et non des individus en particulier. Ainsi, il arrive souvent que Tite Live, lorsqu'il qualifie une maladie pestilentielle de *clades*, précise l'extension des ravages qu'elle provoque, spécifiant ainsi qu'ils concernent la ville tout entière et les campagnes alentours<sup>71</sup> ou bien, dans le contexte d'une guerre, que les deux camps sont frappés de manière égale<sup>72</sup>. De même, l'emploi du terme *clades* est souvent lié à l'expression de l'anxiété des sénateurs ou des autorités religieuses de Rome face à la catastrophe, qui joue un rôle dans la reconnaissance de la peste en tant que prodige<sup>73</sup> : les effets de la peste désignée comme *clades* sont envisagés à l'échelle globale de la cité et donnent lieu à des craintes officielles et à des mesures publiques.

67. Liv. XL, 19, 1-3 : *His prodigiis cladibusque anxii patres decreuerunt [...]* « Les sénateurs, inquiets de ces prodiges et de ses calamités [...] ». Sur l'ambiguïté de ce passage voir p. 371.

68. LSJ s. u. συμφέρω, III.

69. Voir Hdt. I, 132 ; Thc. I, 140.

70. BEARZOT 2017.

71. Liv. IV, 25, 3 : *magna tamen clades in urbe agrisque* ; « cependant le désastre fut grand dans la ville et les campagnes. »

72. Liv. XXVIII, 46, 15 : *pari clade in romanos poenosque* ; « un désastre égal dans le camp des Romains et des Carthaginois. »

73. Voir Liv. X, 47, 6 ; XL, 19, 1-8 ; XL, 37, 1. Sur les critères qui font qu'une peste est considérée par les autorités romaines comme un prodige, voir p. 380.

Il apparaît enfin que les deux substantifs peuvent désigner aussi bien un malheur, quel qu'il soit, que, par métonymie, les personnes ou les choses qui en sont la cause<sup>74</sup>. Ainsi, dans les récits de pestilences, συμφορά ou *clades* semblent dotés d'un sens générique grâce auquel ils peuvent faire référence aussi bien à la peste elle-même qu'à ses multiples effets tragiques : l'emploi de ce terme permet finalement de désigner l'état de malheur généralisé dû à la présence du fléau et aux conséquences qui sont les siennes. Un passage de Denys d'Halicarnasse consacré à la peste qui tue en masse les femmes romaines en 472 av. J.-C. permet d'illustrer ce phénomène. Il se conclut sur ces mots :

Καὶ μετ' οὐ πολὺ νόσος ἐνέσκηψεν εἰς τὰς γυναῖκας ἢ καλουμένη λοιμική, καὶ θάνατος, ὅσος οὐπω πρότερον, μάλιστα δ' εἰς τὰς ἐγκύμονας. Ὁμοτοκοῦσαί τε γὰρ καὶ νεκρὰ τίκτουσαι συναπέθνησκον τοῖς βρέφεσι, καὶ οὔτε λιτανεῖαι πρὸς ἔδρασι καὶ βωμοῖς γινόμεναι θεῶν, οὔτε καθαρτήριοι θυσίαι περὶ τε πόλεως καὶ οἰκῶν ἰδίων ἐπιτελούμεναι παῦλαν αὐταῖς ἔφερον τῶν κακῶν. **Ἐν τοιαύτῃ δὲ συμφορᾷ τῆς πόλεως οὐσίας** τοῖς ἐξηγηταῖς τῶν ἱερῶν γίνεται μήνυσις ὑπὸ δούλου τινός [...] (DH. IX, 40, 2-3)

« Or peu de temps après une maladie s'abattit sur les femmes, celle qu'on appelle "pestilentielle", ainsi qu'une mortalité sans précédent, surtout chez celles qui étaient enceintes : elles accouchaient avant le terme et, donnant naissance à des enfants morts, elles trouvaient la mort en même temps qu'eux. Ni les supplications qu'on fit dans les temples et devant les autels des dieux, ni les sacrifices accomplis pour purifier la cité et les maisons particulières ne suffirent à obtenir la cessation de leurs maux. **Alors que Rome était plongée dans un tel malheur**, les pontifes apprirent, sur l'indication d'un esclave [...] »

L'emploi du substantif ἡ πόλις dans le génitif absolu indique, conformément à ce que nous avons pu noter auparavant, que les malheurs rapportés concernent non seulement les femmes enceintes, qui, seules, voient leur vie menacée par la maladie<sup>75</sup>, mais aussi la cité dans son ensemble, dont le futur même semble remis en cause en même temps que le renouvellement des générations est compromis. En ce sens, l'emploi de συμφορά semble faire référence non seulement à la peste en elle-même mais aussi à ses effets, que l'historien vient d'énumérer, et à la situation générale qui en ressort : les accouchements prématurés entraînant la mort des femmes et des enfants, l'impossibilité de renouveler la population, l'inefficacité de tous les remèdes dont on a pu faire l'essai. Ce sont tous ces éléments, présentés comme autant de conséquences de la peste, qui créent les circonstances malheureuses où se trouve la cité, et que Denys désigne par συμφορά, lorsqu'intervient finalement la dénonciation de l'esclave.

On constate ainsi que les récits des historiens, en particulier grâce aux choix lexicaux qui leur sont propres, contribuent à définir la peste non grâce à des termes nouveaux et créés spécifiquement pour désigner le phénomène extraordinaire qu'elle représente, mais en prenant possession de catégories lexicales préexistantes<sup>76</sup>. Ainsi, la peste n'est pas seulement une catastrophe parmi d'autres : les emplois des termes *clades* et συμφορά, en attirant l'attention du lecteur sur la variété et la gravité de ses conséquences démographiques, économiques ou sociales,

74. *TLL*. 3, 0, 1243, 71, s. u. *clades*. Sur cette valeur de συμφορά, voir l'exemple d'Isocr. *Phil.*, 15, 128, analysé par BEARZOT 2017, p. 42.

75. On notera l'emploi du terme κακόν dans le passage de Denys d'Halicarnasse (παῦλαν αὐταῖς ἔφερον τῶν κακῶν), dont le sens paraît conforme aux nuances dégagées ci-dessus.

76. L'expression est de MICHELAKIS 2019, p. 16.

en font « la » catastrophe par excellence, celle qui subsume sous son seul nom tous les malheurs du genre humain.

**Pestis** Une place particulière doit enfin être réservée au substantif latin *pestis*, que Tite Live emploie dans ses récits de pestilences presque aussi souvent que *clades*<sup>77</sup>. Il convient d'abord de préciser que ce terme, quoiqu'il soit utilisé dans des descriptions de pestilences, ne désigne pas ce que nous nommons aujourd'hui « la peste », c'est-à-dire l'anthropozoonose causée par le bacille de Yersin, dont le premier épisode connu est *a priori* la peste dite « de Justinien », qui se déclara à partir de 541 ap. J.-C.<sup>78</sup>.

L'étymologie de ce substantif paraît peu sûre : le *Thesaurus Linguae Latinae* envisage une formation analogue à celle de *uestis* ou *uitis* à l'aide du suffixe -ti<sup>79</sup> et du radical perd- (*perdo*). Le grammairien Festus propose quant à lui de rapprocher l'origine du mot de celle de *peestas*, qui semble avoir eu la même signification<sup>80</sup>. Les premiers emplois du substantif sont très anciens, puisque celui-ci est attesté pour la première fois chez Plaute<sup>81</sup> et Ennius<sup>82</sup>, et dans la prose oratoire chez Cicéron<sup>83</sup>.

La question du sens à donner à ce terme est elle aussi délicate. Le *Thesaurus Linguae Latinae* indique que le sens premier du substantif désigne une maladie qui affecte les hommes, les animaux ou les moissons, et le rapproche par là du substantif *pestilentia*, en précisant toutefois que l'emploi de ce dernier terme est plus courant en ce sens<sup>84</sup>. De manière générale, pourtant, plusieurs points semblent distinguer le sens et les emplois de ces deux substantifs. Le terme *pestis*, comme nous avons pu le voir, est plus ancien que *pestilentia* mais il apparaît aussi comme moins spécialisé : il n'est en effet presque jamais employé dans la littérature médicale et technique pour désigner une maladie, et encore moins une maladie pestilentielle. Ainsi, Celse l'utilise une seule fois, dans la préface de son œuvre, pour exprimer l'atrocité que représente à ses yeux la pratique de la vivisection<sup>85</sup>. Pline, quant à lui, emploie le terme plus fréquemment mais en général pour désigner, de manière peu spécifique, quelque chose de nuisible pour la vie et la santé : des animaux dangereux pour l'homme<sup>86</sup> ou pour les cultures<sup>87</sup>, des plantes toxiques ou venimeuses<sup>88</sup>...

C'est, en définitive, ce sens plus général, celui d'un « phénomène nuisible pour la vie et la

77. On relève sept occurrences de *pestis* et huit de *clades* dans les passages de Tite Live consacrés à des récits de maladies pestilentielles.

78. GRMEK 1983, p. 33.

79. TLL 10, 1, 1927, 33. s. u. *pestis*.

80. Fest. 210L : *inter alia, quae si inter precationem dicuntur, quum fundus lustratur, significare uidetur pestilentiam* [...]; « Ce mot, qui s'emploie avec d'autres dans les prières lorsqu'on purifie un champ, semble signifier "pestilence" [...] ».

81. Pl. *Amp.* 581.

82. Enn. *An.* 559.

83. Cic. *Verr.* II, 1, 96.

84. TLL. 10, 1, 1927, 69-70, s. u. *pestis* : *hoc usu saepius occurit pestilentia*.

85. Cels. *proem.* 40.

86. Le crocodile (Plin. *HN.* VIII, 91) ou le léonthophonon (VIII, 136).

87. Les sauterelles (Plin. *HN.* XI, 104).

88. L'arbre de l'île de Lesbos, appelé aussi évonymos (Plin. *HN.* XIII, 118); le suc des feuilles de mandragore (XXV, 149).

santé », qui semble être celui de *pestis* dans les récits de pestilences chez Tite Live. L'épisode de l'empoisonnement des matrones romaines, en 331 av. J.-C., peut servir à illustrer le sens de *pestis*, et l'intérêt qu'il peut présenter pour l'historien. Tite Live, dont on se souvient qu'il n'avait pas souhaité trancher entre l'hypothèse de la maladie pestilentielle et celle de l'empoisonnement criminel, introduit en effet son récit de la manière suivante :

*Cum primores ciuitatis similibus morbis eodemque ferme omnes euentu morerentur, ancilla quaedam ad Q. Fabium Maximum aedilem curulem indicaturam se causam **publicae pestis** professa est si ab eo fides sibi data esset haud futurum noxae indicium.* (Liv. VIII, 18, 4)

« Comme les premiers personnages de la cité étaient atteints de maladies semblables et mouraient à peu près de la même manière, une servante, se présentant devant Quintus Fabius Maximus, édile curule, déclara qu'elle indiquerait la cause de ce **fléau public** s'il lui garantissait que cette dénonciation ne lui nuirait pas. »

C'est précisément l'emploi de *pestis* qui, par son caractère général, permet à Tite Live de maintenir, à ce stade de son récit, l'incertitude sur la nature précise de l'événement qui coûta la vie à tant de riches Romains. Il ne peut donc pas s'agir, dans ce passage du moins, d'un synonyme de *pestilentia* : l'historien semble au contraire le choisir justement pour son sens plus large, celui de « phénomène qui porte atteinte à la vie », qui lui permet de ne pas avoir à trancher entre ses différentes sources en indiquant s'il s'agit d'une pestilence ou d'un empoisonnement collectif d'origine criminelle. La présence de l'adjectif *publicus* (*publicae pestis*) permet, par ailleurs, de mettre en évidence la manière dont le fléau, quelle que soit sa nature, éprouve la cité non seulement en causant la mort de ceux qui la dirigent, mais aussi en mettant au jour les fractures sociales qui la minent et le dysfonctionnement de ses institutions.

En parallèle, le caractère général du sens de *pestis* le rapproche nécessairement de *clades*, dont il est aussi parfois considéré comme un synonyme. De fait, comme *clades*, *pestis* peut être employé pour nommer toutes sortes de catastrophes qui frappent le peuple romain dans son ensemble. Tite Live l'utilise d'ailleurs fréquemment dans l'*Histoire Romaine* pour désigner des calamités qui éprouvent durement les Romains sans être en rien liées à des maladies pestilentielles : les attaques continues des Volsques (Liv. VI, 10, 7), une défaite militaire (Liv. VIII, 9, 10), ou bien une embuscade d'Hannibal (Liv. XXII, 42, 10). Comme dans le cas de *clades*, la dimension sanitaire de la crise qui ébranle la cité importe peu, dans la majorité des cas : seuls le caractère destructeur de la maladie et la manière dont elle affecte les Romains retiennent l'attention de l'historien. Contrairement à *clades*, cependant, et quoique ce sens de *pestis* soit attesté par ailleurs, le terme ne semble jamais utilisé dans le cadre du récit d'une pestilence pour désigner les conséquences de la catastrophe, mais toujours le fléau en lui-même, dans la mesure où ses effets menacent la santé et l'intégrité de la cité.

### Une épreuve (πάθος)

Il faut enfin s'intéresser au cas du substantif *πάθος* qui occupe une place originale dans les récits de pestilences. Ce terme, qui n'est employé qu'une seule fois par Thucydide dans son

récit de la « peste » d'Athènes, en conclusion du passage<sup>89</sup>, apparaît dans les descriptions de pestilences romaines chez Plutarque<sup>90</sup> et Denys d'Halicarnasse<sup>91</sup>. Ces différentes occurrences présentent plusieurs spécificités communes qui renseignent sur le sens précis de ce substantif dans le cadre d'un récit de peste. Il est d'abord visible que πάθος, conformément à son étymologie<sup>92</sup>, est employé avant tout pour indiquer que la peste est une épreuve que les populations subissent dans une impuissance totale. Le terme, en ce sens, permet de désigner la peste associée à d'autres maux : chez Thucydide, par exemple, il est employé au singulier pour désigner dans son ensemble la situation malheureuse qui frappe les Athéniens, assaillis par la peste à l'intérieur de leurs murs, et par les assaillants péloponnésiens à l'extérieur<sup>93</sup>. Chez Plutarque, de même, le terme est employé, au pluriel cette fois, pour désigner la peste au milieu de tous les maux qui l'accompagnent.

Ἐκ τούτου λοιμὸς ἐμπίπτει, θανάτους μὲν αἰφνιδίους ἀνθρώποις ἄνευ νόσων ἐπιφέρων, ἀπτόμενος δὲ καὶ καρπῶν ἀφορίας καὶ θρεμμάτων ἀγονίας. Ὑσθη δὲ καὶ σταγόνιν αἵματος ἢ πόλις, ὥστε πολλήν προσγενέσθαι τοῖς ἀναγκαίοις πάθεισι δεισιδαιμονίαν. (Plut. Rom. XXIV, 1)

« À la suite de cela survient une peste, apportant, d'une part, aux hommes une mort soudaine et sans maladie, provoquant par ailleurs à la fois maigreur des récoltes et stérilité des bêtes. Il plut aussi des gouttes de sang sur la ville, de sorte qu'à ces épreuves inévitables vint s'ajouter une grande superstition. »

Le terme πάθος désigne la peste « sans maladies<sup>94</sup> » dont Plutarque fait état dans ce passage et qui se traduit aussi par la disette et la stérilité des bêtes, mais aussi le prodige qui l'accompagne sous la forme d'une pluie de sang, l'ensemble de ces deux maux provoquant à Rome une grande peur et une vague de superstitions. Il faut noter, en outre, que ces malheurs (la peste, la disette et le prodige de la pluie de sang) sont qualifiés par Plutarque de ἀναγκαῖος : il s'agit, dans la perspective du biographe, de deux épreuves nécessaires, inévitables, que l'homme ne peut que subir – à la différence de la superstition qui suit, contre laquelle un esprit sain et rationnel peut s'efforcer de se prémunir par ses propres moyens.

Il semble donc, de façon générale, que le terme πάθος, lorsqu'il est employé dans le cadre d'un récit de peste, désigne moins le fléau en lui-même que le contexte général dans lequel il s'inscrit et que subissent les populations victimes. L'emploi de ce substantif permet ainsi d'insister non sur la violence de la peste ou de ses effets mais sur son caractère subi, et, surtout, sur l'impuissance des Romains.

89. Thc. II, 54, 1.

90. Plut. Rom. XXIV, 1; XXIV, 3.

91. DH. III, 36, 2; IX, 42, 1.

92. DELG p. 862, s. u. πάσχω. πάθος est formé sur le degré zéro de l'aoriste παθεῖν et signifie, dans cette perspective, « ce qui arrive à quelqu'un ou quelque chose, expérience subie, malheur, émotion de l'âme, accident. »

93. Thc. II, 54, 1 : Τοιοῦτό μὲν πάθει οἱ Ἀθηναῖοι περιπεσόντες ἐπιέζοντο, ἀνθρώπων τ' ἔνδον θνησκόντων καὶ γῆς ἔξω θρουμένης. « Tel était le malheur qui avait frappé les Athéniens de façon si douloureuse : elle avait des hommes qui mouraient au dedans et, à l'extérieur, un territoire mis au pillage. » (texte établi et traduit par J. de Romilly, CUF, traduction modifiée). Il est clair, ici, que le singulier πάθει ne fait pas référence à la peste elle-même mais à la situation générale des Athéniens, pour qui la maladie vient s'ajouter aux assauts des Péloponnésiens.

94. Sur cette précision étonnante, voir p. 274.

Ce terme πάθος, par ailleurs, est loin d'être étranger à la tradition médicale et scientifique : on peut ainsi en relever de nombreuses attestations dans la *Collection hippocratique* dont aucune, cependant, ne concerne une maladie pestilentielle<sup>95</sup>. M. Vegetti, qui s'est efforcé d'étudier la question du sens de πάθος dans la pensée médicale antique<sup>96</sup>, en le différenciant, notamment, de νόσος, relève à quel point cette perspective est « décourageante » : les emplois de πάθος apparaissent de fait assez rares par rapport à ceux de νόσος et semblent, de plus, concentrés dans certains traités en particulier – notamment *Airs, Eaux, Lieux, Maladie Sacrée, et Pronostic*. M. Vegetti émet cependant l'hypothèse que, dans les traités où les emplois de πάθος sont les plus fréquents, il est toujours question d'une éventuelle origine divine de la maladie concernée<sup>97</sup>. Le terme πάθος refléterait donc, dans cette hypothèse, « une conception archaïque de la maladie comme agression divine<sup>98</sup> », et serait employé de préférence pour désigner une maladie dont on ne peut exclure qu'elle procède d'une intervention des dieux.

S'il est difficile d'estimer dans quelle mesure cette hypothèse peut être généralisée à l'ensemble des emplois de πάθος dans la *Collection hippocratique*<sup>99</sup>, il semble, en revanche, que les emplois de ce substantif dans le cadre des récits de pestilences reflètent globalement cette tendance.

Chez Plutarque comme chez Denys d'Halicarnasse, les récits de pestilences où le terme πάθος est employé sont tous marqués par l'hypothèse d'une possible origine divine de la maladie<sup>100</sup>, que celle-ci soit formulée par l'historien lui-même<sup>101</sup>, ou bien par les Romains qui en sont victimes : dans ce dernier cas, l'historien rapporte alors leur opinion sans forcément la partager<sup>102</sup>. Dans

95. Cela explique que ce substantif n'ait pas fait l'objet d'une étude dans le chapitre précédent.

96. VEGETTI 1995.

97. L'exemple que M. Vegetti développe de la façon la plus exhaustive concerne le passage consacré à l'impuissance des Scythes Anariées dans le traité *Airs, Eaux, Lieux* (*Aer.* 22.). L'auteur du traité rapporte en effet cette affection en précisant que les Scythes eux-mêmes en attribuent l'origine à une divinité, de sorte qu'ils vénèrent et adorent ceux qui en sont atteints ; lui-même se propose d'indiquer son opinion sur la cause de cette maladie, désignée à ce stade par τούτο τὸ πάθος. Le médecin explique alors l'origine de l'impuissance des Scythes par la combinaison de deux facteurs, sociologique et anatomique : les Scythes souffrent souvent de douleurs articulaires du fait qu'ils passent beaucoup de temps à cheval ; ils les traitent en recourant à la phlébotomie par l'incision de deux veines qui se trouvent près des oreilles, et qui sont connues pour rendre impuissants ceux chez qui elles ont été sectionnées. Cette double explication a donc pour effet de traduire un πάθος d'origine possiblement divine en un mal qui peut être décrit et contrôlé par le médecin. Or, d'après M. Vegetti, il est significatif qu'à la suite de ces explications, la maladie ne soit plus désignée par l'expression τούτο τὸ πάθος mais par τούτο τὸ νόσημα ou ἡ τοιαύτη νοῦσος. L'évolution de πάθος à νόσος marquerait ainsi, dans ce passage de *Airs, Eaux, Lieux*, l'évolution d'une vision divine de la maladie à une conception plus médicale et rationnelle de son origine.

98. VEGETTI 1995, p. 222.

99. M. Vegetti relève ainsi, au début de son article, 55 occurrences de πάθος dans la *Collection hippocratique* mais choisit de ne se concentrer que sur 10 d'entre elles, relevées dans les traités *Airs, Eaux, Lieux, Maladie Sacrée* et *Pronostic*, qui sont justement connus pour soulever la question de la causalité divine dans la maladie.

100. Il serait faux cependant, à l'inverse, de considérer que l'hypothèse d'une origine divine est absente des passages où πάθος n'est pas employé. Cf. par exemple, DH. IX, 40, 1-4.

101. DH. IX, 42, 1.

102. Voir notamment : Plut. *Rom.* XXIV, 2. Trois caractéristiques de la maladie expliquent dans cet épisode la croyance de la population en une intervention divine : la nature particulière et la gravité de la peste, qui atteint non seulement les hommes mais aussi les animaux et les végétaux ; l'existence effective d'un sacrilège resté impuni – le meurtre de Tatiüs et des ambassadeurs (pour un récit de l'affaire, voir Liv. I, 14, 1 ; Plut. *Rom.* XXX) ; et les effets positifs sur la maladie du châtement des coupables et des cérémonies de purifications entreprises par Romulus. Dans ces circonstances, l'emploi du substantif πάθος semble presque s'inscrire dans une forme de discours indirect, exprimant

ces passages, les emplois de πάθος permettent donc de montrer que la peste est un mal subi collectivement et face auquel les Romains font l'expérience de leur impuissance, les remèdes des médecins comme les supplications et les prières n'étant d'aucun secours. En cela, ils mettent en lumière une nouvelle dimension du fléau, caractérisé non par la violence de ses effets ou par la surmortalité qu'il provoque dans la population, mais par l'inquiétude collective qu'il suscite chez les Romains qui le subissent dans l'impuissance la plus totale.

### Éléments de conclusion

L'enrichissement lexical opéré dans le genre historiographique sur le plan des substantifs qui désignent les maladies pestilentielles a donc pour propre de caractériser la peste de manière plus subjective, en insistant sur sa puissance destructrice, sur les ravages humains qu'elle provoque, ou bien sur l'impuissance des populations qui l'éprouvent. Comme νόσος/*morbis* et λοιμός/*pestilentia lues*, ces emplois permettent d'envisager le fléau tantôt du point de vue de l'expérience individuelle des victimes, tantôt du point de vue collectif de la cité, comme le montre le schéma ci-dessous (figure 11).

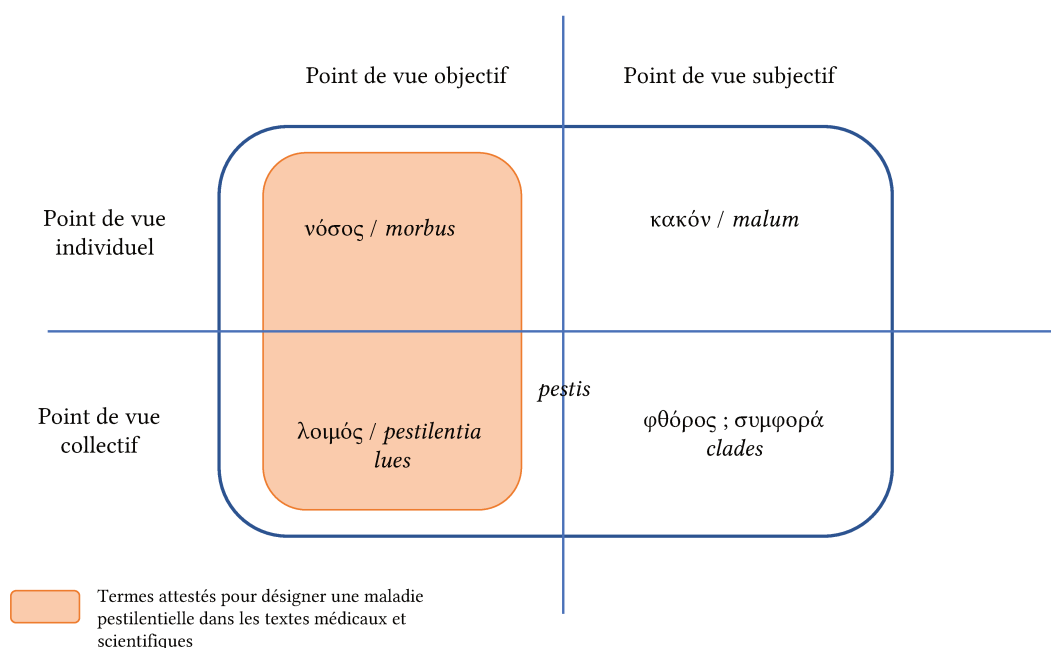


FIGURE 11 – Les différents substantifs utilisés par les historiens pour nommer une maladie pestilentielle – proposition d'organisation générale

L'ensemble de ces termes a pour propre de présenter les pestilences non comme des maladies collectives qu'il faudrait replacer dans une nosologie générale, mais avant tout comme un fléau,

---

la pensée des habitants de Caméria.



une catastrophe dont la nature importe peu, dont l'origine, naturelle, divine ou criminelle, ne va pas toujours de soi, mais dont les populations subissent les ravages. En cela, on entrevoit déjà l'importance du rôle que les récits de pestilences, et en particulier celui de Thucydide, ont pu jouer dans la définition et la compréhension de ces maladies si effrayantes : si la peste peut être nommée et définie sur la base de ses conséquences et de leur perception individuelle ou collective (et non pas seulement sur la base de critères nosologiques ou symptomatiques), l'historien qui témoigne de ces ravages participe aussi à l'élaboration collective de l'image terrifiante de ces fléaux.

#### 4.1.2 Des maladies en mouvement

La richesse lexicale des récits de peste est aussi visible au niveau des verbes employés pour décrire les effets de la maladie. Sur ce plan, les historiens se distinguent de la tradition médicale et scientifique notamment par l'emploi de verbes indiquant que la maladie se déplace<sup>103</sup>. Il faut, au sein même de cette catégorie, distinguer deux cas de figure.

Un premier groupe de verbes indiquant un mouvement, bien représenté dans la partie du récit de Thucydide consacrée à la description des symptômes cliniques de la maladie, évoque le déplacement du mal à l'intérieur de l'organisme du malade. Partant de la tête<sup>104</sup>, celui-ci « descend sur la poitrine<sup>105</sup> », puis, après six ou huit jours, sur l'intestin<sup>106</sup>, pour atteindre enfin, dans une dernière étape, les parties sexuelles ainsi que les extrémités des mains et des pieds<sup>107</sup>. Si de telles descriptions cliniques du mal ne se retrouvent pas dans les récits des pestilences romaines de notre corpus, l'emploi de verbes de mouvement dans le contexte de la description des symptômes d'une maladie *a capite ad calcem* est en revanche bien attesté dans différents traités de la *Collection hippocratique*<sup>108</sup>. Sur ce point, tradition historiographique et tradition médicale semblent donc concorder et de nombreuses contributions ont déjà mis en évidence combien la description par Thucydide des différents symptômes de la « peste » d'Athènes était tributaire de la tradition médicale hippocratique<sup>109</sup>.

Un deuxième groupe de verbes, sur lequel nous nous concentrerons spécifiquement, est bien attesté chez Thucydide comme dans les récits des historiens de notre corpus : il décrit la façon dont la peste est capable de se déplacer en dehors de l'organisme de ceux qui en sont victimes, entre les villes, les régions, les peuples et les espèces. L'emploi de ces verbes, dont nous

103. Nous reprenons ici la définition sémantique des verbes de mouvement retenue par F. Létoublon : cf. LÉTOUBLON 1985, p. 14. Par verbes de mouvement nous entendons donc ici les verbes « référant à un mouvement autonome du sujet, avec déplacement », qui s'opposent donc aussi bien aux verbes qui font référence à une position statique qu'à ceux qui renvoient à un mouvement sur place, sans déplacement, ainsi qu'à ceux qui « renvoient à un mouvement avec déplacement non du sujet mais de l'objet, qui n'est pas autonome ».

104. Thc. II, 49, 7. Passage cité et traduit p. 204, n. 53.

105. Thc. II, 49, 3 : *κατέβαινεν ἐς τὰ στήθη*.

106. Thc. II, 49, 6 : *ἐπικατιόντος τοῦ νοσήματος ἐς τὴν κοιλίαν*.

107. Thc. II, 49, 8 : *κατέσκηπτε γὰρ καὶ ἐς αἰδοῖα καὶ ἐς ὄκρας χειρᾶς καὶ πόδας*.

108. Voir par exemple les différents emplois du verbe *διέρχομαι* dans la *Collection hippocratique*, notamment *Epid.* VII, 43, 5 ; *Coac.* 68...

109. Pour un état de l'art récent sur la question de la relation entre Thucydide et la médecine hippocratique, voir JOUANNA 2019, p. 3, n. 5.

verrons qu'ils sont tous caractérisés par la présence de préverbes, met en évidence le fait que la peste ne surgit pas brusquement *ex nihilo* en plein cœur de la cité romaine, mais connaît un développement progressif, dans le temps et dans l'espace, selon des modalités que précise chacun de ces verbes. Or, la simple idée qu'une même peste puisse, au cours d'un déplacement, toucher successivement plusieurs villes et plusieurs peuples de la même manière est, en soi, nouvelle et, en s'éloignant de la conception médicale de ces maladies, marque une véritable évolution dans leur compréhension et leur représentation. Elle paraît, de fait, s'opposer catégoriquement à la théorie hippocratique des miasmes, de même qu'aux recommandations de l'encyclopédiste Celse qui, pour se protéger d'une peste, conseillait de fuir au plus vite le lieu où s'était déclarée la maladie<sup>110</sup> : ces théories médicales reposent toutes sur une conception « statique » de la peste, qui, en un temps et en un lieu donné, atteint tous les êtres humains par le biais de la respiration. Il importe donc, à présent, de nous intéresser de plus près à ces verbes, à leurs emplois et à leur sens, en nous demandant ce que ce dynamisme révèle de la conception et de la représentation des maladies pestilentielles dans la tradition historiographique.

Cette étude, cependant, n'est pas sans poser quelques problèmes préliminaires, dont la plupart sont directement liés au cadre spécifique du récit de peste. Tout d'abord, l'ensemble de ces verbes, en grec comme en latin, admet pour sujet grammatical l'un des substantifs pouvant désigner une maladie pestilentielle parmi ceux que nous avons pu relever : c'est donc *a priori* la maladie qui se déplace, ce qui signifie soit que ce mouvement n'est pas volontaire, soit que la maladie est considérée comme un sujet autonome.

En outre, ces verbes admettent tous un repère concret mais qui n'est que rarement un lieu géographique. Parfois les historiens précisent que la maladie, au terme de son déplacement, atteint la ville de Rome ou l'Italie<sup>111</sup>, mais, le plus souvent, c'est un groupe humain ou animal qui est visé<sup>112</sup>. Le repère est donc constitué de plusieurs entités distinctes, ce qui n'est pas sans incidence sur le sens des différents verbes employés. De plus, la plupart du temps, ce repère, mobile, n'est pas doté de bornes fixes, de sorte qu'il est difficile de savoir quelle est la limite finale du déplacement de la peste. Enfin, puisqu'aucune information n'est jamais donnée quant au lieu d'origine de ce mouvement, on ne sait, en définitive, ni d'où vient exactement la peste, ni jusqu'où elle va précisément, ce qui participe de son caractère menaçant et inquiétant.

Nous distinguerons, parmi ces verbes de mouvement, ceux qui indiquent un déplacement dans l'espace de ceux qui indiquent un mode de déplacement, c'est-à-dire d'une part les « verbes dénotant le déplacement dans l'espace d'une entité appréhendée dans sa totalité, de telle manière que le procès présuppose au moins deux lieux distincts occupés successivement par cette entité à deux moments distincts<sup>113</sup> », d'autre part des « verbes libres quant à la nature, orientée ou non, de leur parcours, qui informent principalement sur la manière dont s'effectue le parcours ou sur

110. Cels. I, 10, 1 : *Tum igitur oportet peregrinari, nauigare [...]*; « Il importe donc alors de voyager, de naviguer [...] » (texte établi et traduit par G. Serbat, CUF).

111. DH. III, 36, 2; X, 53, 1; Liv. IV, 30, 8.

112. DH. IV, 69, 2; Liv. II, 34, 5...

113. VAN LAER 2010, p. 30.

sa forme, et non sur son orientation<sup>114</sup>». Cette distinction, classique dans l'approche théorique des verbes de déplacement<sup>115</sup>, semble particulièrement adaptée aux verbes employés par les historiens grecs pour décrire le déplacement de la maladie. Elle permet en effet de rendre compte de la différence qui existe entre des verbes tels que προσέρχομαι, orientés clairement vers la destination finale du mouvement, et ύποικουρέω ou περιέμι, où le procès semble centré moins sur la fin du mouvement que sur la manière dont il se développe dans l'espace. Cette partie de notre étude permettra de mettre en évidence la façon dont chacun de ces verbes illustre un aspect du danger que peuvent représenter les maladies pestilentielles par le récit de leur avancée menaçante et implacable.

« **Traversant tout le pays, elle fondit sur la ville** » (DH. IX, 67, 1)

Un célèbre passage du récit de Thucydide est consacré à la description de l'origine géographique de la « peste » et à son trajet avant son arrivée à Athènes. L'historien le rapporte de la manière suivante :

Ἦρξατο δὲ τὸ μὲν πρῶτον, ὡς λέγεται, ἐξ Αἰθιοπίας τῆς ὑπὲρ Αἰγύπτου, ἔπειτα δὲ καὶ ἐς Αἴγυπτον καὶ Λιβύην **κατέβη** καὶ ἐς τὴν βασιλέως γῆν τὴν πολλήν. Ἐς δὲ τὴν Ἀθηναίων πόλιν ἐξαπιναιώς **ἐνέπεσε**, καὶ τὸ πρῶτον ἐν τῷ Πειραιεῖ **ἤψατο** τῶν ἀνθρώπων [...] (Thc. II, 48, 1; texte établi et traduit par J. de Romilly, CUF, traduction modifiée)

« Celui-ci [le mal] **commença** dans un premier temps, dit-on, en Éthiopie, dans la région située en arrière de l'Égypte; puis il **descendit** en Égypte, en Libye et dans la plupart des territoires du grand roi. Il **fondit** brusquement sur la ville des Athéniens, et ce fut d'abord au Pirée que les gens **furent attaqués** [...] »

On reconnaît bien ici le souci de la précision caractéristique de la méthode historique de Thucydide et en particulier de son récit de la « peste » : en indiquant à son lecteur que le mal, avant de frapper Athènes, avait déjà traversé une bonne partie de la Méditerranée, l'historien inscrit la « peste » dans un cadre spatio-temporel qui fournit le contexte général de son récit. Ce passage de Thucydide peut être comparé avec un chapitre de Denys d'Halicarnasse, à propos d'une pestilence qui se déclara à Rome en 463 av. J.-C. :

Ἡ τὸ μὲν πρῶτον ἵππων τε φορβάδων καὶ βοῶν ἀγέλαις **προσηλθεν**, ἀπὸ δὲ τούτων εἰς τ' αἰπόλια καὶ ποίμνας **κατέσκηψε**, καὶ διέφθειρεν ὀλίγου δεῖν πάντα τὰ τετράποδα· ἔπειτα τῶν νομέων τε καὶ γεωργῶν **ἤψατο**, καὶ **διελθοῦσα διὰ πάσης τῆς χώρας εἰς τὴν πόλιν ἐνέπεσε**. (DH. IX, 67, 1)

« Elle [la pestilence] **s'approcha** d'abord des troupeaux de chevaux et de bovins, **puis, de là, elle se jeta sur** les chèvres et les moutons, et il s'en fallut de peu qu'elle ne détruise tout le bétail. Elle finit par **s'attaquer** aux bergers et aux cultivateurs et, **traversant tout le pays, elle fondit sur** la ville. »

Commençons par indiquer les principaux points de divergence entre ces deux passages.

Denys d'Halicarnasse, tout d'abord, contrairement à Thucydide, n'indique pas quel est le point de départ de la pestilence : celle-ci est en mouvement dès le commencement de la phrase

114. BOONS 1987, p. 20.

115. Voir notamment MIRAMBEL 1950; VENDRYES 1952; BOONS 1987...

et le lecteur ne sait pas d'où elle arrive lorsqu'elle commence à « s'approcher » (προσῆλθεν) des troupeaux. On ne peut exclure que ce silence témoigne simplement de l'ignorance de l'historien, mais il rend aussi, du point de vue de la conduite du récit, la maladie plus mystérieuse et plus menaçante en la faisant surgir de nulle part au beau milieu de la campagne romaine.

En outre, si la progression de la maladie des périphéries de Rome jusqu'aux murs de la ville est bien perceptible d'un point de vue géographique chez Denys d'Halicarnasse, qui mentionne qu'elle a traversé « tout le pays », les étapes de ce déplacement ne sont pas, comme dans le récit de Thucydide, des lieux ou des régions dans lesquels ses ravages ont successivement été constatés, mais des groupes d'animaux ou d'humains qui sont frappés les uns après les autres. Là encore, cet état de fait résulte peut-être d'une ignorance de Denys sur la question du trajet précisément suivi par la maladie avant qu'elle ne touche Rome ; toutefois, cette façon de personnifier les jalons du déplacement de la peste semble mettre en évidence sa puissance destructrice de façon plus claire que chez Thucydide. En outre, la continuité du mouvement est clairement indiquée, dans le passage de Denys d'Halicarnasse, par l'usage des prépositions : ἀπὸ δὲ τούτων [...] εἰς τ' αἰπόλια [...] εἰς τὴν πόλιν, qui marquent les différentes étapes de la progression et la manière dont la maladie circule sans interruption entre ses différentes victimes.

Les deux passages présentent, outre ces différences, plusieurs points communs qui mettent en lumière ce que l'emploi de ces verbes de mouvement apporte au récit.

On remarque d'abord que, dans les deux cas, la peste semble gagner en puissance au fur et à mesure de son déplacement, comme l'indiquent les verbes successivement employés par les historiens. Chez Denys d'Halicarnasse, par exemple, la peste, durant la première phase de son déplacement, ne paraît guère menaçante : le verbe προσέρχομαι, employé pour indiquer que la maladie atteint d'abord les bovins et les chevaux, dénote une avancée, une approche orientée dans une direction précise, mais qui n'est pas forcément dangereuse<sup>116</sup>. Dès la seconde étape de sa progression, la peste semble devenir plus puissante et plus menaçante, comme l'indique le verbe κατασκήπτω, employé aussi pour désigner la manière dont la foudre, l'orage, ou une bête sauvage s'abat sur sa proie<sup>117</sup>, et dont la base verbale σκήπτω (« s'élancer avec force, tomber de tout son poids »), comporte déjà une connotation hostile. En outre, le préverbe κατα° ne semble pas indiquer, dans ce cas, que le déplacement de la maladie est descendant mais plutôt, selon son sens intensif<sup>118</sup>, que l'action de « s'élancer » a été menée à son terme, en insistant sur l'objet du verbe – les chèvres et les moutons ont été effectivement frappés par le fléau<sup>119</sup>. La

116. En de rares occasions, cependant, ce verbe peut prendre le sens d'« attaquer », voir, par exemple, Xén. *Cyr.* VI, 2, 16. Dans ce cas, toutefois, la connotation hostile du verbe tient pour beaucoup au fait qu'il est employé pour indiquer, dans le contexte d'une bataille, la charge de la cavalerie.

117. Voir Arstt. *Mund.* 4 ; DS. III, 69 ; XVI, 81...

118. HUMBERT 1972, p. 339, §600.

119. L'interprétation du verbe κατασκήπτω dans le cadre d'un récit de peste n'est pas toujours évidente, et en particulier le sens du préverbe κατα°. Dans un autre passage de Denys d'Halicarnasse (DH. III, 36, 2), on ne peut tout à fait exclure qu'il soit effectivement question d'un mouvement vertical descendant de la maladie, dont Ancus Marcius indique qu'elle « s'abat » sur les Romains à cause de la négligence dont ils ont fait preuve envers les dieux. Dans le cadre de cette interprétation, le fléau envoyé par les dieux descend effectivement jusqu'aux hommes, invitant à

deuxième partie de la phrase renforce cette interprétation en montrant l'évolution alarmante de la maladie : καὶ διέφθειρεν ὀλίγου δεῖν πάντα τὰ τετράποδα (« et il s'en fallut de peu qu'elle ne détruise tout le bétail »). D'un début presque timide, le fléau s'est si bien renforcé au cours des premières phases de sa progression qu'il décime maintenant les troupeaux. Pour les deux dernières étapes du déplacement de la peste, les verbes employés, ἄπτομαι et ἐπίπτω, sont communs à Denys d'Halicarnasse et Thucydide : ils semblent désormais insister moins sur le déplacement de la maladie en elle-même que sur la violence avec laquelle elle s'abat sur ses victimes. Dans les deux passages, ἄπτομαι est utilisé pour décrire l'avant-dernière étape de la progression du mal, au cours de laquelle sont frappées les périphéries les plus proches du centre de la ville – le port du Pirée à Athènes, les paysans et les cultivateurs à Rome – tout en demeurant extérieur à l'espace urbain en lui-même. L'emploi de ἐπίπτω, complété dans les deux cas par l'expression ἐς τὴν πόλιν, est réservé au terme du déplacement et au moment ultime où le mal pénètre finalement dans les murs de la ville, le préverbe ἐν° marquant alors l'entrée effective de la maladie à l'intérieur des limites géographiques de la cité, c'est-à-dire entre ses murs. Pour ces deux dernières étapes, le parallélisme entre Thucydide et Denys d'Halicarnasse est frappant, et d'autant plus remarquable qu'il est unique dans les différents récits de pestilences de Denys : le rappel du passage de Thucydide permet sans doute à l'historien, en comparant implicitement la peste qu'il décrit à la « peste » d'Athènes, d'indiquer indirectement sa violence.

Pour les deux historiens, par ailleurs, cette description précise du trajet de la peste avant qu'elle ne pénètre entre les murs de la ville constitue également, à plusieurs égards, un puissant ressort dramatique. La mention de ce long déplacement et l'énumération des différentes étapes – que celles-ci soient matérialisées par des lieux géographiques ou par des groupes de victimes – définit d'abord la peste comme une menace venue de l'extérieur de la cité : le fléau est une puissance radicalement étrangère à son univers, arrivant de loin pour s'abattre sur elle. La description de l'approche continue et inéluctable de la maladie crée en outre un effet de suspense qui renforce l'impuissance des victimes : alors même que la progression géographique du fléau était bien visible, et que les Romains avaient sans doute, aux portes même de leur ville, des témoignages effrayants de ses ravages, ils n'ont rien pu faire pour s'en protéger et l'empêcher de franchir leurs murailles. Le déplacement de la peste est donc invisible et imprévisible : le fléau franchit tous les obstacles, humains et naturels, et il est impossible de s'en prémunir, même en le voyant arriver de loin, puisqu'il semble, au contraire, gagner en puissance au fur et à mesure de son avancée. La description de la progression géographique de la peste incite à imaginer la peur et l'impuissance des futures victimes et crée ainsi une tension dramatique à laquelle le lecteur ne peut qu'être sensible.

---

donner son sens plein au préverbe κατὰ°. Dans le passage étudié ci-dessus, au contraire, la présentation du mouvement général de la maladie laisse clairement entendre que son déplacement est horizontal.

« La maladie s'insinua parmi eux » (Plut. *Cam.* XXVIII, 1) : mode de déplacement des maladies pestilentielles

D'autres verbes insistent moins sur les étapes progressives du déplacement de la maladie que sur son mode de déplacement et sur la manière dont elle s'inscrit dans l'espace. Deux exemples, issus l'un et l'autre de l'œuvre de Plutarque, sont particulièrement frappants à cet égard.

Le premier concerne le verbe περιέμι, « faire le tour de », employé par Plutarque dans le cadre du récit d'une peste qui frappe Rome pendant le règne du roi Numa, afin de décrire le mouvement de la maladie avant que celle-ci ne frappe Rome :

Τοὺς δὲ Σαλίους ἱερεῖς ἐκ τοιαύτης λέγεται συστήσασθαι προφάσεως. ἔτος ὄγδοον αὐτοῦ βασιλεύοντος λοιμώδης νόσος **περιῖοῦσα τὴν Ἰταλίαν** ἐστρόβησε καὶ τὴν Ῥώμην. (Plut. *Num.* XIII, 1)

« Quant aux prêtres saliens, voici à quelle occasion Numa, dit-on, les institua. Il régnait depuis sept ans quand **une maladie pestilentielle qui circulait en Italie** ébranla aussi la ville de Rome. »

Si l'emploi du participe περιῖοῦσα ne dit presque rien des étapes de ce déplacement ni de la façon dont le mal se renforce au cours de sa progression, il permet cependant d'insister sur la trajectoire de la maladie, qui se développe dans l'espace en encerclant l'Italie et, en son centre, la ville de Rome. Le verbe principal de la phrase, ἐστρόβησε, souligne, quant à lui, la manière dont la ville vacille, déstabilisée par l'irruption de la maladie <sup>120</sup>.

Plutarque brosse donc ici un tableau extrêmement dynamique de la peste et de la manière dont elle se rapproche progressivement de Rome avant de l'atteindre : suivant un déplacement circulaire, elle encercle progressivement la ville qui semble finalement entraînée à son tour dans un tourbillon qui la déstabilise. Cette description se distingue donc très nettement des autres passages où l'action de la maladie est exprimée par des verbes de mouvement : chez Denys d'Halicarnasse, nous avons pu voir que le déplacement de la maladie était orienté et tendu vers un

120. στροβέω est un verbe dénomiatif issu de στρόβος, « tourbillon » (DELG, p. 1025, s. u. στρεβλός). De ce même substantif est également issu στρόβιλος, qui désigne un « objet animé d'un mouvement giratoire autour d'un axe central » (AMIGUES 1978, p. 205). Le terme peut s'employer aussi bien lorsque la rotation de l'objet est produite par une force extérieure, comme dans le cas d'une toupie (Plat. *Rép.* 436d) ou d'un rocher arraché à une montagne par un vent violent (Plut. *Lys.* 12, 8.), que lorsque celui-ci se met en mouvement de lui-même (Ar. *Pax.* 864, désigne ainsi sous le nom de στρόβιλοι les danseurs de Carcinus qui tourbillonnent). À l'époque classique, l'idée de rotation présente dans le substantif fait qu'il est aussi employé pour désigner des phénomènes météorologiques, en particulier un cyclone ou un tourbillon (Arstt. *Mund.* IV, 16). D'autre part, στρόβιλος est aussi attesté pour désigner des objets qui ne tournent pas mais ont une forme de toupie, comme certains coquillages ou le fruit conique de certaines arbres (sur l'usage du terme στρόβιλος en botanique, voir AMIGUES 1978).

Le verbe στροβέω peut ainsi être employé, dans le contexte de la comédie, dans le sens de « faire tourner, tourbillonner comme une toupie » (Ar. *Eq.* 386, etc ; Ar. *Nub.* 700). Dans un second temps, il est aussi utilisé pour désigner le trouble et l'agitation que peut susciter chez une personne un sentiment, une pensée ou une disposition d'esprit (Pol. XXIV, 12 ; Plut. *De superst.* 3 ; *Cup. div.* 5...) : l'idée de déséquilibre provoqué par le mouvement semble alors primer sur son caractère giratoire.

Le passage cité (Plut. *Num.* XIII, 1) est le seul dans lequel ce verbe est attesté pour désigner l'effet d'une maladie. Ici, la proximité du participe περιῖοῦσα, qui comporte déjà une idée de circularité, invite à conserver l'idée de rotation présente dans ἐστρόβησε : la peste tourne déjà en Italie depuis un certain temps et son mouvement impétueux semble finir par atteindre la ville de Rome elle-même, qui s'en trouve ébranlée et déséquilibrée.

but qui semblait atteint en droite ligne, le caractère direct et rapide du déplacement ajoutant encore à la menace que constituait la maladie. Ici, au contraire, il s'agit d'un lent encerclement qui se resserre avant de faire vaciller la ville de Rome, *στροβέω* pouvant être considéré, à certains égards, comme un verbe factitif de mouvement dans la mesure où il indique que Rome quitte un état de stabilité.

Un autre passage de Plutarque, extrait de la *Vie de Camille* et consacré à la description de la peste qui frappe les Gaulois alors qu'ils font le siège de Rome en 390 av. J.-C., présente en ces termes le mouvement d'approche de la maladie :

[...] νόσος ὑπωκούρησεν αὐτοὺς ἐν νεκρῶν πλήθει [καὶ] χύδην καταβεβλημένων σκηνοῦν-  
τας ἐν ἐρειπίοις [...] (Plut. *Cam.* XXVIII, 1 )  
« [...] une maladie **s'insinua** parmi eux alors qu'ils campaient au milieu des décombres parmi  
les monceaux de cadavres jetés au hasard [...] »

Là encore, le choix du verbe *ὑποκουρέω* pour indiquer le mouvement d'approche de la maladie est significatif, et insiste sur son mode de déplacement plutôt que sur sa destination. La présence du préverbe *ὑπο°* indique en effet que sa progression est « en deçà », dissimulée, invisible aux yeux des Gaulois qui en sont la cible. Il acquiert également, par là, une dimension menaçante : la maladie s'introduit secrètement<sup>121</sup> parmi les Gaulois, qui ne se doutent de rien, et les frappe durement. La description de son arrivée semble ainsi faire écho à d'autres passages de Plutarque où le verbe *ὑποκουρέω* est utilisé pour désigner, par exemple, la manière dont Clodius tente d'instiller secrètement ses idées séditeuses dans l'armée de Lucullus<sup>122</sup>, ou bien la manière dont l'amour des richesses s'introduit dans l'âme des hommes pour la corrompre<sup>123</sup>. L'emploi de ce verbe pour décrire l'arrivée d'une maladie pestilentielle en un lieu donné permet donc de caractériser son mode de déplacement : au terme d'un mouvement d'approche dissimulé et insidieux, la peste s'introduit secrètement dans le camp des Gaulois pour les détruire. Le danger n'est donc pas le même que lorsque la maladie frappe brutalement, mais il n'en est pas moins réel.

### Un mouvement hostile

La situation est assez différente pour les verbes latins indiquant le déplacement d'une maladie pestilentielle : il s'agit en effet exclusivement de verbes marquant un déplacement orienté vers une cible bien définie et non un mode de déplacement. Tous sont, par ailleurs, caractérisés par la présence du préverbe *in°*, qui a pour propre de marquer l'entrée de la peste dans un espace dont l'extension est fixée par une limite double : une limite initiale, qui est franchie, et une limite finale, qui ne doit pas l'être<sup>124</sup>. Dans le cas des récits de notre corpus, comme pour

121. HUMBERT 1972, p. 343, §609 note que le préverbe *ὑπο°* indique souvent un « état clandestin ou sujet à la suspicion ».

122. Plut. *Luc.* 34.

123. Plut. *Pomp.* 58.

124. VAN LAER 2010, p. 53.

les verbes grecs étudiés auparavant, cet espace peut consister, assez rarement, en un lieu géographique<sup>125</sup> et, plus fréquemment, en un groupe d'humains ou d'animaux<sup>126</sup>.

Il est cependant possible de distinguer au moins deux cas de figure. Le premier est celui des verbes *incedo*, *incido*, *ingruo* et *inuado* : toujours suivis de l'accusatif, ils sont le plus souvent employés dans les récits de pestilences pour indiquer que le mouvement de la maladie, clairement orienté vers la ville, est hostile et menaçant. Il faut, d'autre part, ménager une place spécifique au verbe *impleo* qui décrit une tout autre situation : en effet, la maladie n'est plus dirigée vers Rome mais s'y répand largement après que son mouvement a abouti à l'intérieur de la ville ou du groupe des victimes<sup>127</sup>.

Dans ce premier groupe de verbes, constitué par *incedo*, *incido*, *ingruo* et *inuado*, le préverbe *in°* vient s'ajouter à une base dénotant déjà un déplacement<sup>128</sup>. Sa présence indique alors que le déplacement de la pestilence est orienté vers un espace qui en est le terme, de sorte que le procès ne s'achève que lorsque le mouvement a effectivement abouti à l'intérieur. Dans le cas des récits de pestilences, il est parfois difficile d'établir avec précision les limites initiale et finale de ce repère, surtout quand il s'agit d'un groupe humain large et vaguement défini, comme l'illustre le passage suivant :

[...] *urbes tamen non oppugnatae quia pestilentia **populum inuasit***. (Liv. IV, 21, 2)  
« Cependant on n'assiégea pas les villes, parce qu'une pestilence **envahit la population**. »

Si l'on peut penser, dans ce passage, que l'auteur considère la ville comme « envahie » par la maladie dès lors qu'une part significative de la population en est atteinte, nous ignorons cependant tout de ce que cela représente quant à la proportion de malades ou au nombre de victimes. Là n'est pas, cependant, le principal intérêt de l'emploi de ces verbes. On remarque en effet que, dans les passages où ils sont utilisés, le déplacement de la pestilence est très souvent empreint d'une connotation hostile et menaçante, au point qu'il est souvent difficile de savoir si l'acte décrit consiste en un déplacement ou en une action offensive, et si le passage relève ou non, en conséquence, d'une forme de métaphore militaire.

On le voit très nettement dans le passage où Tite Live mentionne que des maladies attaquent les armées romaines en 190 av. J.-C. alors qu'elles sont en campagne près de Phasélis :

125. Un camp militaire, dont les frontières sont clairement définies (Liv. XIX, 10, 3); la ville et les campagnes qui l'entourent (Liv. XXVII, 23, 6); la ville seule (Liv. IV, 30, 8).

126. Les Romains et les Carthaginois (Liv. XXVIII, 46, 15); les ennemis (Liv. XXIX, 10, 1); les Volsques (Liv. II, 34, 5); les bovins (Liv. XLI, 21, 5)...

127. Voir par exemple Liv. IV, 30, 8 : *Et primo in agrestes ingruerant seruitiaque; urbs deinde impletur*. « [les maladies] avaient commencé par attaquer les paysans et les esclaves; la ville, ensuite, **en est remplie**. » Le verbe *impletur*, dont on considère qu'il admet pour complément d'agent le substantif *morbus* présent dans la phrase précédente, indique donc bien la phase finale du développement de la pestilence (*urbs deinde*), au cours de laquelle la maladie se développe à l'intérieur de la ville après avoir franchi ses murailles. Ici le mouvement de la pestilence n'est plus orienté vers la ville de Rome : la maladie a déjà pénétré à l'intérieur des murs de la ville, et son action se déroule maintenant dans cet espace clos dont les limites sont bien définies. Il s'agit donc de l'ultime phase du développement de la maladie.

128. Cette caractéristique est particulièrement observable dans le cas de *cedo*, « aller, marcher, s'avancer », ou de *uado*, « marcher, aller ».



*Ceterum, quod non prouiderunt, et loco graui et tempore anni – medium enim aetatis erat – ad hoc insolito odore ingruere morbi uulgo, maxime in remiges, coeperunt.* (Liv. XXXVIII, 23, 1)  
 « Du reste, ce qu'ils n'avaient pas prévu, c'est que, du fait de l'insalubrité de l'endroit et de la saison – on était en effet au milieu de l'été – à laquelle s'ajoutait une odeur inhabituelle, **des maladies commencèrent à fondre sur la foule des soldats** et en particulier sur les rameurs. »

Nous émettons l'hypothèse que la connotation hostile du déplacement indiqué par ces verbes dans le cadre d'un récit de peste et dans ce passage en particulier tient à la combinaison de trois facteurs.

- ◇ Le **sens de la base verbale**, qui peut indiquer par elle-même un déplacement brusque et rapide, porteur en soi d'une certaine violence. Ce premier facteur n'est pas toujours déterminant pour tous les verbes cités ici : par exemple, *cedo* et *uado* dénotent simplement un déplacement en avant, une progression, qui ne semble caractérisée ni par sa rapidité ni par sa soudaineté. La situation est différente pour *ingruo* : le sens de la base \**gruo*, plus difficile à établir, est sans doute lié au verbe *ruo*<sup>129</sup>, signifiant « se précipiter, se ruer / précipiter, bousculer violemment ». Dans les passages où le verbe *ingruo* est employé, la connotation hostile et violente est donc en partie imputable à la base verbale et caractérise le déplacement en lui-même, sans qu'il soit nécessaire de prendre en compte son caractère orienté ou non.
- ◇ Le **rôle du préverbe *in*** dont nous avons pu voir qu'il avait pour caractéristique d'indiquer l'entrée de la peste dans un repère dont l'extension est marquée par une limite double. Or, dans la majorité des passages de notre corpus, ce repère n'est pas un lieu mais un être vivant, humain ou animal : la maladie, au terme de son déplacement, s'introduit donc dans un groupe d'individus et à l'intérieur de leurs organismes. On constate ainsi que la connotation hostile du déplacement tient aussi, dans ces passages, au lien entre le préverbe et son repère<sup>130</sup> : la violence est bien moindre lorsque celui-ci est défini géographiquement par les murs d'enceinte d'une place forte ou les limites d'une région, mais, lorsqu'il s'agit d'un être vivant, l'« entrée » dans l'organisme constitue une invasion de l'espace vital qui menace l'intégrité de la victime<sup>131</sup>.
- ◇ Le **contexte général**. Dans ce passage de Tite Live, comme dans la plupart des passages concernés par cette question, il est difficile de savoir dans quelle mesure le sens figuré du verbe ne s'est pas complètement lexicalisé et détaché de son sens propre et de l'image qui l'accompagne – et donc si la métaphore militaire est vive ou bien usée, voire éteinte. L'ambiguïté provient alors du fait que des indices situationnels font revivre et actualisent le sens non-figuré de ces verbes. En l'espèce, le sens propre du verbe *ingruo* est ranimé dans le récit par la mention du contexte des opérations militaires en cours à Phasélis : les

129. *OLD s. u. ingruo*; VAN LAER 2010, p. 58.

130. VAN LAER 2010, p. 61.

131. Voir également ERNOUT et F. THOMAS 1959, p. 33, §44, à propos du contraste entre l'emploi du préverbe *in*° et celui du préverbe *ad*° : « Ainsi *ad* était-il plus indiqué, lorsque le point d'aboutissement était une personne [...] à moins qu'il n'y ait lieu d'indiquer l'aboutissement effectif, notamment pour une rencontre hostile ».

victimes de la maladie sont des soldats, qui sont frappés par la peste au moment précis où ils pensaient surprendre leurs ennemis. Or ce procédé – la « réanimation » d'une métaphore militaire éteinte dans un récit de peste par la mention du contexte d'une véritable bataille – est quasi systématique dans les passages où il est question d'un mouvement hostile de la peste. Le récit est alors marqué par la présence de cette ambiguïté allusive<sup>132</sup> provoquée par la réanimation, grâce à des indices contextuels, d'images métaphoriques éteintes.

Dans la plupart des passages concernés, ces trois facteurs sont le plus souvent combinés pour conférer un caractère menaçant et offensif à l'arrivée de la peste, dont l'approche est conçue comme une attaque portée contre les populations qui en sont victimes.

### Un fléau multiforme

La variété du lexique employé pour nommer la peste et décrire ses effets permet donc aussi, en définitive, de la caractériser comme un fléau qui outrepassa les frontières et les catégories traditionnelles. La richesse lexicale des descriptions étudiées, visible tant du point de vue des substantifs employés pour désigner le mal que des verbes qui indiquent ses effets ou son déplacement, permet de rapprocher les maladies pestilentielles de nombreux domaines différents, qui n'ont *a priori* rien à voir entre eux<sup>133</sup> : il arrive ainsi qu'elles soient décrites comme des phénomènes météorologiques ou des catastrophes naturelles<sup>134</sup> ou comparées à un incendie qui ravage une ville<sup>135</sup> ; elles attaquent et encerclent les villes à la manière d'une armée<sup>136</sup>, fondent sur elles comme une bête sur sa proie<sup>137</sup>, où les remplissent jusqu'à saturation<sup>138</sup>. Les récits de pestilences sont donc, de façon générale et même lorsque la mention de l'épisode est très courte, caractérisés à la fois par la prolifération des images et par leur ambiguïté.

Si le récit livien de la peste de Phasélis fournissait un exemple d'ambiguïté allusive, une autre forme d'ambivalence est illustrée, au sein des passages de notre corpus, par la présence de l'image de l'incendie. Bien qu'elle apparaisse chez Tite Live, Denys et Orose<sup>139</sup>, son usage demeure cependant assez rare, puisqu'elle se limite, chez chacun de ces auteurs, à un seul récit. Dans les passages concernés, cette image repose généralement sur les verbes employés<sup>140</sup>, *uro* ou

132. LANDHEER 2002, p. 11, parle d'un cas de « double sens avec hiérarchie » pour désigner ces passages où une lecture dominante est complétée allusivement par une seconde lecture, généralement liée à des indices cotextuels ou situationnels.

133. MICHELAKIS 2019, p. 5-6.

134. Voir par exemple les emplois d'*orior* et de ses composés pour indiquer qu'une maladie pestilentielle survient brusquement (Liv. III, 32, 2 ; V, 31, 5 ; VI, 20, 15...). Ces mêmes verbes sont régulièrement attestés en latin pour indiquer, par exemple, qu'une tempête se produit (Caes. G. IV, 28, 2) ou qu'un grand vent se lève (Caes. G. V, 43, 1). L'emploi de ces verbes ne nous renseigne pas tant sur l'origine de la maladie que sur la manière dont elle survient : à la manière d'une tempête ou d'un grand vent, brusquement et violemment, sans épargner personne.

135. Voir sur ce point p. 223.

136. Voir p. 222.

137. DH. IX, 67, 1 : le verbe employé ici est *κατασκήπτω*. Voir p. 217.

138. Voir p. 221.

139. Voir Oros. *Hist.* II, 12, 2-3 et DH. IX, 42, 2.

140. À l'exception du passage concerné chez Denys d'Halicarnasse (IX, 42, 2), où l'historien indique clairement que

*incandesco*, qui assimilent la destruction opérée par la maladie à celle d'un violent incendie. On le constate, par exemple, dans ce récit où Tite Live présente une peste survenue en 293-290 av. J.-C. :

*Multis rebus laetus annus uix ad solacium unius mali, pestilentiae urentis simul urbem atque agros, suffecit.* (Liv. X, 47, 6)

« Une année heureuse à bien des égards suffit à peine à compenser un seul mal, une peste qui **consuma** en même temps la ville et la campagne. »

L'ambiguïté de la métaphore provient, dans ce cas, de la multiplicité des interprétations possibles, dont plusieurs coïncident souvent dans un même passage<sup>141</sup>. Ainsi, la plupart du temps, l'emploi de verbes comme *uro* au cours de la description permet de faire référence à la violence et à la brutalité avec laquelle la maladie touche la ville, en passant d'une maison à l'autre sans que rien ne puisse freiner sa progression<sup>142</sup>. On ne peut, en outre, écarter totalement l'idée d'un parallèle entre la chaleur de l'incendie et celle de la fièvre, qui est l'un des rares symptômes physiques d'une maladie pestilentielle à être cité par Tite Live dans l'un de ses récits<sup>143</sup>. Si cette idée n'est pas très présente dans les récits de notre corpus, elle est bien attestée, par exemple, dans l'épizootie du Norique que Virgile décrit au III<sup>e</sup> chant des *Géorgiques* : le poète y évoque en effet la manière dont la fièvre assoiffante se répand dans les veines des animaux victimes de la maladie, à la manière d'un incendie<sup>144</sup>. De même, Thucydide, dans son récit de la « peste » d'Athènes, évoque la manière dont le mal brûle les malades de l'intérieur et s'accompagne d'une soif inextinguible<sup>145</sup>.

Cependant, d'autres interprétations viennent parfois se superposer à ce premier niveau de compréhension. Chez Orose, par exemple, la métaphore de l'incendie est le support d'une interprétation idéologique de la maladie comme châtement infligé à une cité païenne : le feu de la peste qui l'embrase fait directement référence au feu du ciel qui s'abat sur la cité romaine pour la punir<sup>146</sup>. La métaphore de l'incendie est donc, en soi, porteuse d'ambiguïté, dans la mesure où elle se caractérise elle-même par une juxtaposition et une multiplication d'images qui s'additionnent pour attirer l'attention des lecteurs à la fois sur les effets de la maladie, sur le

---

la peste s'abat en masse sur les Romains, « à la façon d'un fleuve ou du feu » (ποταμοῦ δίχην ἢ πυρὸς ἀθρόα). La situation est donc un peu différente de celle du passage de Tite Live cité ci-dessus, car la comparaison de la peste à un fleuve ou un feu révèle que c'est surtout son caractère violent et impétueux qui marque l'historien. L'image du fleuve et du feu doit permettre d'éclairer ce que la maladie à d'ἀθρόος.

141. On pourrait à ce titre considérer, reprenant les termes de R. Landheer, que la métaphore de l'incendie dans le récit de peste est caractérisée par son ambiguïté cumulative : deux ou plusieurs sens s'imposent à la fois sans qu'il soit nécessaire pour la compréhension que l'un prévale sur les autres. LANDHEER 2002, p. 11.

142. Cet aspect transparait encore dans la définition qu'Isidore de Séville donne de la peste au quatrième livre de ses *Étymologies* (*Isid.* IV, 6, 18) : *Dicta autem pestilentia quasi pastulentia, quod ueluti incendium depascit* [...] « On la nomme "peste", presque comme "pastulence", parce que, comme dans un incendie, les corps servent de "pâturage" à la maladie. » (texte établi par A. Valastro Canale, UTET, traduction personnelle) Sur cette définition voir CHANDELIER 2017, en particulier n. 20.

143. Liv. XXI, 21, 5.

144. Virg. *G.* 479-485.

145. Thc. II, 49, 5.

146. Oros. *Hist.* II, 12, 2 : la « flambée de maladies » (*morborum igne*) qui consume la cité fait écho, d'après l'apologiste, à un prodige constaté au préalable, et que ne mentionnent ni Tite Live ni Denys d'Halicarnasse, au cours duquel on aurait vu le ciel s'enflammer au-dessus de Rome.

danger qu'elle représente du fait de la violence et de la soudaineté de son attaque, et sur son interprétation religieuse.

### Premiers éléments de conclusion

Quel que soit le sens précis de chacun des verbes de déplacement étudié, en latin comme en grec, et quelle que soit la valeur des préverbes qui entrent dans leur composition, leur utilisation fréquente dans le cadre du récit d'un épisode de peste révèle surtout que les historiens conçoivent ces maladies de manière dynamique, et non statique : la maladie progresse géographiquement et se répand dans l'espace en gagnant en puissance. L'idée même du déplacement d'une même maladie d'un lieu à un autre, ou d'un groupe humain ou animal à un autre, marque donc une rupture profonde avec la conception hippocratique de ces maladies communes : il y a là un nouvel indice suggérant que l'élaboration de la notion de peste dans l'Antiquité dépasse les cadres scientifiques et médicaux et se poursuit dans le récit historiographique.

Toutefois, la conception dynamique des maladies pestilentielles mise en évidence ne signifie pas, comme nous le verrons, que les historiens avaient percé le mystère de la transmission interindividuelle de la maladie, ni établi l'existence du phénomène de la contagion. D'une part, en effet, l'idée d'un déplacement progressif de la maladie des périphéries vers le centre de la ville n'est nulle part étayée ou explicitée par des considérations techniques expliquant la manière dont se produit la circulation du mal entre les lieux et les personnes. D'autre part, la description de ce phénomène semble le plus souvent tendre non à rendre compte de la nature de ces maladies et de leur mode de transmission, mais plutôt à illustrer leur caractère dangereux et leur puissance par le récit de leur avancée menaçante et implacable. On y voit notamment que la peste se joue des distances géographiques, des frontières, des remparts et des différences entre les espèces ou entre les classes sociales : son effet est d'autant plus terrible que les Romains peuvent observer dans les campagnes qui entourent leur cité les ravages du fléau avant même qu'il ne les frappe, tout en sachant qu'ils seront dans l'impossibilité totale de le freiner ou de l'arrêter. Cette conception dynamique de la peste permet en quelque sorte à la maladie de se développer dans le temps et dans l'espace, ce qui renforce indéniablement son caractère hostile et menaçant.

En outre, la richesse lexicale du récit de peste fait que la description du fléau est saturée de nombreuses images le plus souvent ambiguës, où la frontière entre le littéral et le métaphorique n'est pas toujours claire et où la métaphore, lorsqu'elle est clairement perçue comme telle, peut généralement admettre de multiples interprétations. L'effet expressif en est alors accru : la peste se trouve caractérisée comme un fléau multiforme, dont la nature incompréhensible brouille les frontières habituelles et les catégories communes, et qui se définit par le désordre qu'il jette dans l'esprit des Romains comme dans leur cité. Le « langage unique et pour ainsi dire apocalyptique <sup>147</sup> » du récit exprime la façon dont la peste remet en question et redéfinit toutes les frontières politiques et sociales communément admises <sup>148</sup>.

147. PARRY 1969, p. 116, expression appliquée à l'origine au récit de la « peste » d'Athènes.

148. MICHELAKIS 2019, p. 13.

## 4.2 Le choix des thèmes et des images

Au-delà du lexique, les récits des pestilences qui frappent Rome durant les périodes royale ou républicaine sont marqués par le retour régulier d'un certain nombre de thèmes dont nous verrons que le traitement ne varie guère d'un auteur à l'autre, ni d'un siècle à l'autre. Or il est frappant de remarquer que l'ensemble de ces passages, que l'on pourrait qualifier de topiques et dont la plupart contribuent à donner au récit une dimension dramatique, se retrouve également dans le récit de la « peste » d'Athènes de Thucydide.

Il est impossible de dresser dans le cadre de ce chapitre la liste exhaustive de tous les thèmes et les images visiblement empruntés à Thucydide par les historiens des pestilences romaines, tant celle-ci semble longue. Deux remarques suffisent à illustrer l'ampleur du phénomène.

Nous verrons, d'une part, que cette influence est visible chez tous les historiens concernés – à l'exception, peut-être, de Cassius Dion<sup>149</sup>. Même Orose, historien latin écrivant près de neuf siècles après la composition de l'*Histoire de la Guerre du Péloponnèse*, cherche parfois dans ses récits à imiter ou à rappeler le célèbre récit de Thucydide tout en l'adaptant au contexte de rédaction spécifique de son ouvrage. L'« ombre » de Thucydide, d'autre part, peut prendre différentes formes : certains passages, que nous étudierons en détail, semblent ainsi démarquer de très près leur modèle thucydidéen, jusque dans leur composition, lorsque le contexte s'y prête. Pour d'autres, au contraire, c'est une phrase, ou une comparaison qui fait ressurgir brusquement le souvenir de la « peste » d'Athènes aux yeux du lecteur averti, alors que rien, dans la composition générale du passage, ne le laissait présager.

La notion d'« emprunt » doit, en outre, être maniée avec précaution puisque, comme le veut l'usage, aucun des historiens de notre corpus – à l'exception de Plutarque – ne cite jamais la description *princeps* de Thucydide ni ne s'en réclame directement. Ces tentatives d'*imitatio-emulatio*, quoiqu'elles ne soient pas explicites, ne devaient cependant pas manquer d'être remarquées par les lecteurs antiques, familiers du texte de Thucydide, et pour lesquels le rapprochement allait sans doute de soi : elles font à ce titre partie intégrante du récit de peste à l'époque impériale.

Nous nous concentrerons donc sur trois thèmes en particulier, qui semblent représentatifs des liens qui unissent la description de Thucydide et les récits des pestilences romaines : l'abandon des coutumes funéraires en raison du trop grand nombre de décès, l'exposition du dilemme des proches des malades et, enfin, l'image de la maladie se répandant dans la ville comme au sein d'un troupeau.

### 4.2.1 L'abandon des coutumes funéraires

De nombreux récits de pestilences de notre corpus s'arrêtent sur l'image frappante et révoltante des morts devenus trop nombreux pour qu'on puisse leur rendre les honneurs funèbres.

---

149. Nous avons vu, cependant, que tous les passages de Cassius Dion qui ont été transmis à propos des pestilences de l'époque royale ou républicaine procèdent de résumés de Xiphilin et Zonaras, ce qui ne permet pas de savoir si l'influence de Thucydide était visible dans le texte original.

Tite Live, Denys d'Halicarnasse, Plutarque<sup>150</sup> sont les auteurs chez qui ce premier thème apparaît le plus fréquemment. C'est le cas, par exemple, dans le passage suivant, issu du récit livien du siège de Syracuse, où nous verrons que l'historien suit de très près la description de Thucydide.

*Postremo ita adsuetudine mali efferauerant animos, ut non modo lacrimis iustoque comploratu prosequerentur mortuos sed ne efferrerent quidem aut sepelirent, iacerentque strata exanima corpora in conspectu similem mortem exspectantium* (Liv. XXV, 26, 10)

« À la fin, l'habitude du malheur avait rendu les âmes si sauvages que non seulement on n'accompagnait plus les défunts des larmes et des lamentations qui leur sont dues, **mais on négligeait même de les emporter ou de les ensevelir** : les corps sans vie restaient étendus sous les yeux d'hommes qui attendaient une mort semblable. »

Dans d'autres passages, la description de l'abandon des coutumes funéraires est moins détaillée et les historiens latins se contentent de noter, au cours de leur récit, que Libitina, déesse romaine des funérailles, gardienne des prescriptions rituelles qui concernent les morts, ne parvient plus à suffire aux enterrements<sup>151</sup>. Denys d'Halicarnasse est le seul à rapporter que, dans ces circonstances critiques, les Romains, désespérés par l'afflux continu des cadavres, en seraient venus à jeter au Tibre et dans les égouts les corps de ceux dont les funérailles ne pouvaient être organisées<sup>152</sup> :

Κατ' ἀρχὰς μὲν γὰρ ὑπὸ τε αἰσχύνης καὶ εὐπορίας τῶν πρὸς τὰς ταφὰς ἐπιτηδείων ἕκαστον τε καὶ γῆ παρεδίδοσαν τοὺς νεκροὺς, τελευτῶντες δὲ οἱ μὲν ἀπ' ὀλιγωρίας τοῦ καλοῦ, οἱ δὲ τἀπιτήδεια οὐκ ἔχοντες πολλοὺς μὲν ἐν τοῖς ὑπονόμοις τῶν στενωπῶν φέροντες ἐρρίπτουν τῶν ἀπογενομένων, πολλῶ δ' ἔτι πλείους εἰς τὸν ποταμὸν ἐνέβαλλον. (DH. X, 53, 3)

« Car, dans les premiers temps, par pudeur et parce qu'on avait tout le nécessaire pour établir les sépultures, on brûlait les morts et on les ensevelissait ; mais, pour finir, les uns par mépris de la décence, les autres parce qu'ils manquaient du nécessaire, emportant un grand nombre de cadavres dans les égouts sous les ruelles, les jetaient là et en précipitaient bien plus encore dans les eaux du fleuve. »

Tite Live et Denys d'Halicarnasse attirent notre attention sur ce qui devait assurément constituer une véritable difficulté pour l'administration romaine en temps d'épidémie, tant il est vrai que la surmortalité exceptionnelle met à rude épreuve les structures funéraires<sup>153</sup>. Ce bouleversement, cependant, ne prendrait pas, ici, d'après les historiens, la forme d'une adaptation des rites funéraires à la situation de surmortalité, mais celle de leur disparition pure et simple. Bien plus, on constate que ce ne sont donc pas seulement les rites funéraires – c'est-à-dire la cérémonie en elle-même et tous les gestes pratiqués envers le corps – qui disparaissent brusquement,

150. Voir Plut. *Cam.* XXVIII, 3 : « Ὡστε φθορὰν εἶναι πολλὴν ἐν τῷ στρατοπέδῳ, καὶ μηδὲ θάπτεσθαι διὰ πλῆθος ἔτι τοὺς ἀποθνήσκοντας ; » Aussi la ruine était-elle grande dans leur camp, et ils n'ensevelissaient même plus les morts devenus trop nombreux ». Pour Tite Live, Denys d'Halicarnasse et Iulius Obsequens, voir *infra*.

151. Voir Liv. XL, 19, 3 et XLI, 21, 6, *Obseq.* 6 et 10.

152. Voir également DH. IX, 67, 2.

153. Le problème de la prise en charge collective des corps est récurrent et semble ressurgir de manière presque invariable à chaque épidémie : voir par exemple le rapport publié en juillet 2020 par l'Office Parlementaire d'Evaluation des Choix Scientifiques et Technologiques à destination du Sénat et intitulé « Crise du funéraire en situation de Covid-19 : mort collective et rituels funéraires bouleversés » (document consulté le 14/05/2023 à l'adresse suivante : [https://www.senat.fr/fileadmin/Fichiers/Images/opekst/quatre\\_pages/OPEKST\\_2020\\_0027\\_note\\_rites\\_funeraires\\_covid19.pdf](https://www.senat.fr/fileadmin/Fichiers/Images/opekst/quatre_pages/OPEKST_2020_0027_note_rites_funeraires_covid19.pdf)).

mais également, d'après Tite Live, le deuil et toutes les manifestations affectives, à la fois intimes et rituelles, qui y sont liées. De fait, les lamentations et les pleurs évoqués (*lacrimis iustoque comploratu*) renvoient à la fois au profond désespoir des proches du défunt et aux lamentations rituelles, au rite du *planctus*, pris en charge quelquefois par des pleureuses professionnelles afin de canaliser l'émotion des personnes affligées par la perte d'un des leurs en la ritualisant et en la partageant<sup>154</sup>. Dans ces passages, l'évocation de ces corps abandonnés et privés de sépulture est frappante et participe à l'atrocité du tableau dressé par les historiens, tandis que l'absence de chagrin et d'émotion aussi bien intime que collective montre à quel point la maladie ébranle les esprits<sup>155</sup>. Le deuil n'est plus une situation affective exceptionnelle, marquée par le chagrin et la prise de conscience de la précarité de la vie humaine, mais un état permanent auquel les Romains se sont si bien accoutumés qu'ils ne ressentent plus le besoin de le ritualiser.

Sans surprise, on constate que l'abandon des rites funéraires ainsi que la disparition des manifestations affectives qui y sont liées sont déjà mentionnées par Thucydide dans son récit de la « peste » d'Athènes. Un premier passage évoque ainsi ceux qui, vaincus par l'ampleur du mal, sont désormais incapables de pleurer leurs proches décédés<sup>156</sup>. Un peu plus loin se trouve le fameux passage où Thucydide évoque le bouleversement des usages funéraires et le comportement scandaleux de ceux qui jettent leurs morts sur un bûcher préparé pour d'autres :

Νόμοι τε πάντες ξυνεταράχθησαν οἷς ἐχρῶντο πρότερον περι τὰς ταφάς, ἔθαπτον δὲ ὡς ἕκαστος ἐδύνατο. καὶ πολλοὶ ἐς ἀναισχύντους θήγας ἐτράποντο σπάνει τῶν ἐπιτηδείων διὰ τὸ συχνοὺς ἤδη προτεθνάναι σφίσιν· ἐπὶ πυρὰς γὰρ ἀλλοτρίας φθάσαντες τοὺς νήσαντας οἱ μὲν ἐπιθέντες τὸν ἑαυτῶν νεκρὸν ὑφῆπτον, οἱ δὲ καιομένου ἄλλου ἐπιβαλόντες ἄνωθεν ὄν φέροιεν ἀπῆσαν. (Thc. II, 52, 4; texte établi et traduit par J. de Romilly, CUF, traduction modifiée)

« C'est ainsi que furent bouleversés tous les usages observés auparavant pour les sépultures : chacun ensevelissait comme il pouvait ; et beaucoup eurent recours à des modes de funérailles scandaleux, car ils manquaient du nécessaire, tant ils avaient déjà eu de morts autour d'eux ; alors, profitant des bûchers d'autrui, ou bien ils y plaçaient leur mort avant ceux qui les avaient dressés et allumaient du feu, ou bien, tandis qu'un autre corps se consumait, ils jetaient dessus celui qu'ils portaient et disparaissaient. »

La proximité avec Tite Live et Denys d'Halicarnasse peut ne pas paraître immédiate, dans la mesure où Thucydide dépeint non un abandon total des coutumes funéraires du fait de la surmortalité mais un bouleversement complet (*ξυνεταράχθησαν*) : les Athéniens ne renoncent pas entièrement à rendre les derniers devoirs à leurs proches défunts, mais sont forcés par les circonstances à le faire d'une manière que Thucydide juge scandaleuse (*ἐς ἀναισχύντους θήγας*), et dont Lucrèce, dans son poème, aggrave encore l'évocation en ajoutant la mention d'une lutte sanglante

154. Sur la portée émotionnelle du deuil à Rome, voir PRESCENDI 2008.

155. Pour Plin l'Ancien, le deuil est d'ailleurs l'une des qualités qui permettent de différencier l'homme des autres animaux (Plin. *HN*. VII, 4, 5).

156. Thc II, 51, 5 : ἐπεὶ καὶ τὰς ὀλοφύρσεις τῶν ἀπογιγνομένων τελευτῶντες καὶ οἱ οἰκεῖοι ἐξέκαμνον ὑπὸ τοῦ πολλοῦ κακοῦ νικώμενοι (Thc. II, 51, 5, texte établi et traduit par J. de Romilly, CUF) ; « Aussi bien, les proches eux-mêmes, pour finir, n'avaient seulement plus la force de pleurer ceux qui s'en allaient : l'ampleur du mal triomphait d'eux. »

pour l'appropriation des bûchers<sup>157</sup>. Thucydide, Tite Live et Denys d'Halicarnasse s'accordent néanmoins sur l'analyse des causes de cette situation : l'absence du matériel nécessaire<sup>158</sup> pour procéder aux rites funéraires en bonne et due forme, associée au désordre moral engendré dans la population par la présence de l'épidémie et le contact prolongé avec la mort<sup>159</sup>.

S'il ne fait aucun doute que la mort épidémique, caractérisée par un afflux important et inhabituel de décès que la cité doit gérer dans l'urgence, bouleverse les coutumes funéraires et ne permet pas toujours aux proches du défunt de l'accompagner comme ils en ont l'habitude, faut-il pour autant en conclure, ainsi que le décrivent Thucydide, Tite Live et Denys, que toute forme de respect envers les morts disparaissait en même temps que les rites funéraires habituels ? Cette évocation effrayante d'une cité abandonnée au règne de la peste et renonçant, sous le coup de l'urgence et de l'« habitude du malheur », à toutes ses traditions funéraires semble, en effet, pouvoir être remise en cause au vu de certains travaux archéologiques sur la question.

Les études menées par D. Castex et S. Kacki<sup>160</sup>, quoique portant sur une période chronologique postérieure à celle qui nous intéresse<sup>161</sup>, invitent à nuancer le tableau brossé par les historiens antiques, et mettent en évidence que, jusqu'au début de l'ère moderne, les modalités funéraires en temps d'épidémie pouvaient prendre plusieurs formes, variables selon les périodes et les caractéristiques démographiques des populations affectées<sup>162</sup>. Ils concluent cependant que, jusqu'au début de l'époque moderne, la plupart des victimes d'épidémies « ont fait l'objet d'un traitement similaire à celui apporté aux défunts en contexte de mortalité naturelle<sup>163</sup> ».

Cette information est précieuse dans notre perspective. Si cette vision terrible de défunts trop nombreux pour recevoir les derniers honneurs et dont les corps auraient été jetés dans les rues, les fleuves ou les égouts ne correspond pas, du moins du point de vue des rites funéraires, aux découvertes archéologiques, on peut dès lors penser qu'il s'agit d'une forme d'amplification pathétique, employée par les historiens afin de mieux mettre en évidence la violence du phénomène et l'importance des bouleversements qu'il induit, ainsi que le caractère désespéré de la situation. Dans cette perspective, la présence dans les récits de pestilences romaines de l'image révoltante de ces corps abandonnés viserait avant tout à susciter l'émotion du lecteur et à marquer son es-

157. Lucr. VI, 1285-1286.

158. Thc. II, 52, 4 : *σπάνει τῶν ἐπιτηδείων* « par manque du nécessaire » ; DH. X, 53, 3 : *οἱ δὲ τὰπιτήδεια οὐκ ἔχοντες* « parce qu'ils manquaient du nécessaire » ; on notera la proximité des deux expressions.

159. Thc. II, 53 : *Πρώτον τε ἤρξε καὶ ἐς τᾶλλα τῆ πόλει ἐπὶ πλέον ἀνομίας τὸ νόσημα*. « D'une façon générale, la maladie fut, dans la cité, à l'origine d'un désordre moral croissant. » (texte établi et traduit par J. de Romilly, CUF) ; DH. X, 53, 3 : *οἱ μὲν ἀπ' ὀλιγωρίας τοῦ καλοῦ* « par mépris de la décence » ; Liv. XXV, 26, 10 : *ita adsuetudine mali efferauerant animos* « l'habitude du malheur avait rendu les âmes si sauvages ».

160. CASTEX et KACKI 2013.

161. Les sites pris en compte pour cette étude sur les funérailles en temps d'épidémie sont en effet situés en France, Belgique, Angleterre, Baléares et République Tchèque, et sont datés entre le V<sup>e</sup> et le XIX<sup>e</sup> siècle ap. J.-C. La pratique de la crémation, prévalente au moins jusqu'au II<sup>e</sup> siècle ap. J.-C., nous prive malheureusement d'indices archéologiques identifiables pour la période qui nous intéresse.

162. Ainsi le recours à de grandes sépultures multiples, voire à de véritables charniers, semble s'intensifier au cours du temps pour atteindre son paroxysme au début de l'époque moderne. Par ailleurs, le nombre d'individus déposés dans chaque sépulture collective semble plus important en milieu urbain qu'en milieu rural, témoignant ainsi d'une gestion plus difficile des cadavres, due sans doute à un taux de mortalité plus important.

163. CASTEX et KACKI 2013, p. 27.



prit, en témoignant moins de la réalité d'un phénomène anthropologique que de la puissance du récit de Thucydide et de l'empreinte qu'il a laissée dans les mentalités antiques.

Le récit illustre cependant la façon dont la peste ébranle les coutumes et les rites établis, mêle la vie et la mort de façon horrible et révoltante : Tite Live, à ces cadavres, oppose non pas des vivants mais des hommes dans l'attente d'une mort semblable (*similem mortem exspectantium*), présentant ainsi l'issue de la maladie comme parfaitement inéluctable.

#### 4.2.2 Le dilemme des proches

La mention de la transmission de la maladie par l'intermédiaire de celles et ceux qui apportent des soins aux malades est aussi un thème récurrent dans les récits des historiens des pestilences romaines. On le remarque, par exemple, dans les deux passages suivants, respectivement issus de la description par Tite Live de la peste qui frappe les soldats romains lors du siège de Syracuse et de celle qui, d'après Denys d'Halicarnasse, se déclare à Rome en 453 av. J.-C.

*Postea curatio ipsa et contactus aegrorum uolgabat morbos, ut aut neglecti desertique qui incidissent morerentur aut adsidentes curantesque eadem ui morbi repletos secum traherent.* (Liv. XXV, 26, 8)

« Mais ensuite, les soins mêmes et le contact avec les malades propageaient les maladies : ainsi, ou bien on laissait mourir, négligés et abandonnés, ceux qui étaient atteints, ou bien ceux qui les assistaient et les soignaient, remplis d'un mal d'une violence identique, étaient entraînés avec eux. »

Οἱ γὰρ ἐπικουρεῖν ταῖς ἐτέρων βουλόμενοι συμφοραῖς ἀπτόμενοί τε καματηρῶν σωμάτων καὶ συνδιαιτώμενοι τὰς αὐτὰς ἐκείνοις νόσους μετελάμβανον, ὥστε πολλὰς οἰκίας ἐξερημωθῆναι δι' ἀπορίαν τῶν ἐπιμελησομένων. (DH. X, 53, 2)

« En effet, ceux qui voulaient secourir les autres dans leurs malheurs, parce qu'ils se trouvaient au contact de corps épuisés de fatigue et vivaient avec eux, contractaient les mêmes maladies au point que, faute de personnes pour veiller sur les malades, beaucoup de maisons finirent par se trouver dépourvues d'héritiers. »

Quoique le motif de la transmission de la maladie par l'intermédiaire des soignants soit présent chez les deux historiens, le traitement qui en est proposé diffère du tout au tout.

Chez Denys d'Halicarnasse, d'une part, le fait que la fréquentation des malades et les soins qui leur sont apportés par leurs proches – il n'est pas ici question de médecins – favorise le développement de la maladie semble constituer avant tout un motif d'inquiétude économique : puisque les premières personnes à s'occuper des malades sont celles qui résident avec eux, certains foyers, dévastés, finissent par se trouver sans héritiers<sup>164</sup>. Cette remarque, anodine en apparence, attire en réalité l'attention du lecteur sur le danger que peut représenter une peste à l'échelle d'une famille ou d'une maisonnée, échelle intermédiaire, qui n'est ni celle de l'individu malade, ni celle de la cité tout entière : la première communauté où se répand la maladie est celle du foyer, qui

164. Sur le sens de οἶκον ἐξερημοῦν, « laisser une maison dépourvue d'héritiers », voir également Dém. *Macart.* 12, 1; *Leoch.* 2, 3.

constitue l'entourage le plus proche, dont l'attachement aux malades peut inciter à leur porter des soins.

Dans l'*Histoire Romaine*, au contraire, l'évocation de cet aspect de la peste permet à l'historien de mettre en lumière le dilemme moral auquel sont confrontés les soldats romains : abandonner leurs compagnons malades afin d'éviter d'être touchés à leur tour (*aut neglecti desertique qui incidissent morentur*), ou bien tâcher malgré tout de leur apporter les soins nécessaires, au péril de leur propre vie (*aut adsidentes curantesque eadem ui morbi repletos secum traherent*). Ce dilemme tragique permet d'entrevoir les répercussions de la peste sur le moral de ceux qui n'en sont pas encore victimes et la manière dont celle-ci met à l'épreuve les liens sociaux et familiaux.

Or, la présentation de ce dilemme moral n'est pas une spécificité livienne. On le retrouve également, par exemple, chez l'historien Diodore de Sicile qui, dans sa *Bibliothèque historique*, fait le récit d'une peste dont fut victime l'armée carthaginoise alors qu'elle assiégeait Syracuse<sup>165</sup> en 396 av. J.-C. On peut y lire :

Καὶ γὰρ οἱ τοῖς κάμνουσι παρεδρεύοντες ἐνέπιπτον εἰς τὴν νόσον ἅπαντες, ὥστε δεινὴν εἶναι τὴν συμφορὰν τῶν ἀρρωστούντων, μηδενὸς θέλοντος ὑπηρετεῖν τοῖς ἀτυχοῦσιν. Οὐ γὰρ μόνον οἱ μηδὲν προσήκοντες ἀλλήλους ἐγκατέλειπον, ἀλλ' ἀδελφοὶ μὲν ἀδελφούς, φίλοι δὲ τοὺς συνήθεις ἠναγκάζαντο προίεσθαι διὰ τὸν ὑπὲρ αὐτῶν φόβον. (DS. XIV, 71, 1-4; texte établi et traduit par M. Bonnet et E. Bennett, CUF, traduction modifiée.)

« Comme absolument tous ceux qui étaient au chevet des individus souffrants étaient atteints par la maladie, la situation des malades était terrible, car personne ne voulait venir en aide à ces malheureux. Car non seulement des étrangers étaient forcés de s'abandonner les uns les autres, mais aussi bien les frères abandonnaient leurs frères, et les amis leurs compagnons, par crainte pour leur propre vie. »

Chez Diodore de Sicile, le dilemme tragique évoqué par Tite Live est présenté comme résolu : les proches des malades, nous dit l'historien, n'osent plus s'approcher d'eux, et choisissent de préserver leur propre vie en les abandonnant à leur terrible sort. C'est, d'après lui, la peur – φόβος, mise en exergue par sa position finale dans la dernière phrase du passage, qui clôt aussi le chapitre et la description du fléau – qui les contraint à cette extrémité. La peste et la crainte qu'elle suscite remettent ainsi en cause les liens de sang comme les liens d'amitié, chacun cherchant d'abord à sauvegarder sa propre vie. La présence de ce motif dans la description de Diodore de Sicile conforte dans l'idée qu'il s'agit d'une forme de *topos*, dont la présence n'est pas liée à la description d'une maladie en particulier, mais semble caractéristique du récit de peste dans le genre historiographique.

C'est cependant chez Thucydide que se trouve un passage dont la proximité avec celui de Tite Live est évidente. L'historien écrit en effet :

165. Thucydide rapporte aussi, en VII, 47, 2, qu'une épidémie frappa les troupes grecques durant le siège de Syracuse en 415 av. J.-C. Sur la comparaison de ces trois épisodes et de leurs récits voir VILLARD 1994 qui s'efforce de confronter ces trois témoignages historiographiques avec les données archéologiques pour s'interroger sur l'historicité de ces épisodes de peste. Voir également ΣΤΟΚ 1999, qui se concentre sur le récit de Tite Live, ses sources, et sa reprise chez Silius Italicus. Sur les conditions climatiques et topographiques de la ville de Syracuse, et notamment sur les marais qui l'entourent et peuvent favoriser les épidémies, voir COLLIN BOUFFIER 1994.

Εἴτε γὰρ μὴ ἐθέλοιεν δεδιότες ἀλλήλοις προσιέναι, ἀπώλλυντο ἐρήμοι, καὶ οἰκίαι πολλαὶ ἐκενώθησαν ἀπορία τοῦ θεραπεύσοντος· εἴτε προσίοιεν, διεφθείροντο (Thc. II, 51, 5; texte établi et traduit par J. de Romilly, CUF)

« Si, par crainte, des gens refusaient de s'approcher les uns des autres, ils périssaient dans l'abandon, et bien des maisons furent ainsi vidées faute de quelqu'un pour donner ses soins; mais s'ils approchaient, le mal les terrassait. »

Sauver sa propre vie ou bien celle de ses proches : le dilemme tragique auquel sont exposés les proches des victimes est toujours le même. Cependant, le parallélisme entre le passage de Thucydide et la description livienne du comportement des soldats lors de la peste de Syracuse est plus profond. La structure des deux passages est identique, puisqu'on retrouve dans les deux cas la même alternative tragique, exprimée par εἴτε en grec, par *aut* en latin, entre l'abandon des malades à leur terrible sort et le choix de les soigner au péril de sa propre vie. Le lexique est aussi significatif : on relève ainsi le parallélisme entre ἐρήμοι et *deserti*, entre l'infinitif προσιέναι et le participe *adsidentes*. On peut ainsi émettre l'hypothèse que ce passage porte la marque, plus que d'une vague couleur thucydidienne, d'une véritable réélaboration de Tite Live, dont on peut penser qu'il avait sinon sous les yeux, du moins à l'esprit, cette phrase du récit de Thucydide lorsqu'il entreprit la description de la peste de Syracuse. Une différence importante sépare néanmoins les récits des deux historiens. Thucydide, d'une part, tout comme Diodore, adoptant le point de vue des personnes encore saines et donc susceptibles d'apporter leurs soins aux malades, invoque la crainte et l'instinct légitime de préservation pour expliquer leur hésitation<sup>166</sup>. Tite Live, d'autre part, adopte le point de vue des malades et évoque la négligence et l'abandon dont ils sont victimes (*neglecti desertique*) sans mentionner les états d'âme de leurs compagnons, qui paraissent, de ce fait, insensibles à leur sort. Dans l'un et l'autre cas, cependant, on aboutit à un résultat similaire : le caractère tragique de la situation est renforcé, que l'accent porte sur l'atrocité de la situation des malades ou bien sur le dilemme déchirant de leurs proches.

Quant à Denys d'Halicarnasse, comme nous avons pu le constater au préalable, il ne propose pas d'analyse psychologique de la situation mais relève les conséquences économiques de la contamination d'un même foyer, à travers la question des héritages. Sans aller jusqu'à aborder cette question pratique, Thucydide indique malgré tout que de nombreux foyers sont « vidés » par la maladie (οἰκίαι πολλαὶ ἐκενώθησαν), d'où l'on peut légitimement supposer que survinrent des problèmes d'héritage.

Au-delà de ces points de divergence entre les récits des différents historiens, l'enjeu de la mention de ce dilemme n'est compréhensible que si l'on se rappelle que l'idée de la transmission interindividuelle d'une maladie était étrangère à la tradition médicale et encyclopédique. Si la théorie hippocratique, selon laquelle les maladies pestilentielles étaient dues à une contamination de l'air ambiant, permettait de rendre compte rationnellement de la surmortalité caractéristique des pestilences, elle ne laissait cependant aucune place à l'observation du phénomène que nous

166. HORNBLLOWER 1991, p. 325 relève que cette mention de la crainte des proches des malades (δεδιότες) indique que l'historien n'était vraisemblablement pas le seul à avoir observé le phénomène de la transmission interindividuelle de la maladie.

nommons aujourd'hui contagion<sup>167</sup>.

La posture des historiens est tout autre : s'ils ne présupposent pas plus que les médecins et encyclopédistes l'existence de micro-organismes pathogènes susceptibles de propager la maladie, ils décrivent cependant de manière très exacte sa propagation des malades à ceux qui sont encore sains. L'idée de la transmission d'une maladie, que Tite Live désigne notamment par l'expression *contactus aegrorum*, et les difficultés spécifiques qu'elle pose pour les mentalités antiques feront l'objet d'une étude spécifique au chapitre 6. L'important est, pour le moment, de remarquer l'effet produit, du point de vue de la description et de la caractérisation de la peste, par ces mentions récurrentes de la propagation du mal par l'intermédiaire de ceux qui cherchent à apporter des soins aux malades, et du dilemme qui en découle.

De fait, l'un des enjeux du récit est peut-être justement, comme l'explique P. Demont à propos de la description thucydéenne, de se distinguer volontairement de la conception médicale des pestilences, en montrant que la maladie dont il est question n'a rien de commun avec celles que l'on observe habituellement<sup>168</sup> et que les médecins ont pu rencontrer et décrire. La progression du mal entre les individus, *a fortiori* par l'intermédiaire des soignants, est le signe d'un mal extraordinaire qui, dépassant les conceptions et les théories médicales traditionnelles, atteint les hommes par des voies nouvelles ; le dilemme qui en découle met en évidence, quant à lui, la détresse morale des malades et de leurs proches et la façon dont la peste déstabilise toutes les structures sociales, même les plus fondamentales.

Enfin, la mention de la transmission de la maladie par l'intermédiaire des médecins et des proches, de même que la formulation de l'alternative qui se présente à eux, inaugure une nouvelle manière de penser les causes du fléau, qui vient renforcer le caractère dramatique du récit. Contrairement à la théorie hippocratique des miasmes ou à celle d'un châtement divin<sup>169</sup>, l'idée d'une transmission de la maladie due à la proximité et aux soins apportés aux malades permet à l'historien d'introduire un facteur humain dans son analyse des causes du fléau. Il facilite par là l'identification du lecteur, sensible au sentiment d'abandon des malades comme à la peur de leurs proches, tout en renforçant le caractère dramatique du tableau de la maladie. Si cette hypothèse se vérifie, il y a là un exemple très parlant de la façon dont la mise en récit de la « peste » d'Athènes par Thucydide a influencé la conception générale de ces maladies et leur image dans l'esprit des Anciens.

### 4.2.3 Une influence plus diffuse

La plupart des exemples développés jusqu'ici étaient issus de deux passages en particulier, où l'influence de Thucydide était particulièrement flagrante : le récit de la peste de Syracuse

---

167. STOK 1999.

168. DEMONT 1996, p. 143.

169. Nous avons conscience de simplifier ici à outrance le problème de l'origine des maladies pestilentielles, qui fera l'objet d'un traitement détaillé au chapitre suivant.

par Tite Live <sup>170</sup>, d'une part, et celui de la peste de 454 av. J.-C. par Denys d'Halicarnasse <sup>171</sup>, d'autre part. On constate cependant que l'on peut repérer, souvent de façon plus discrète, la trace du récit *princeps* de Thucydide en dehors de ces deux passages en particulier, preuve que l'influence de la « peste » d'Athènes ne se limite pas à ces quelques descriptions qui démarquent de très près leur modèle.

Relevons quelques indices de cette présence plus ténue. On peut, dans un premier temps, s'intéresser à un élément en particulier : l'indication, par Thucydide, de l'absence d'animaux charognards – vautours et chiens – sur les corps des victimes gisant dans les rues sans sépulture, que l'historien interprète comme un nouvel indice du caractère exceptionnel de la maladie.

[...] ἐν τῷδε ἐδήλωσε μάλιστα ἄλλο τι ὄν ἢ τῶν ζυντρόφων τι· τὰ γὰρ ὄρνεα καὶ τετράποδα ὅσα ἀνθρώπων ἄπτεται πολλῶν ἀτάφων γιγνομένων ἢ οὐ προσήει ἢ γευσάμενα διεφθίρετο. Τεκμήριον δέ· τῶν μὲν τοιοῦτων ὀρνίθων ἐπίλειψις σαφῆς ἐγένετο, καὶ οὐχ ἐωρῶντο οὔτε ἄλλως οὔτε περὶ τοιοῦτον οὐδέν (Thc. II, 50, 1-2; texte établi et traduit par J. de Romilly, CUF)

« Un détail révéla en particulier qu'elle était sans rapport avec les maux courants : c'est que tous les animaux susceptibles de manger la chair humaine, oiseaux ou quadrupèdes, malgré le nombre des cadavres laissés sans sépulture, ou bien n'en approchaient pas ou bien, s'ils y goûtaient, en mouraient. On en a la preuve, car, pour ce genre d'oiseaux, il disparut de façon sensible, et on n'en voyait pas, ni ainsi occupé, ni autrement. »

La peste semble donc bouleverser le cycle de vie du règne animal ce qui constitue, pour Thucydide, une preuve décisive de son caractère hors norme (ἐν τῷδε ἐδήλωσε μάλιστα ἄλλο τι ὄν ἢ τῶν ζυντρόφων τι). Or cet aspect du récit de Thucydide n'apparaît ni dans la description de la peste de Syracuse par Tite Live (ni d'ailleurs dans celle de Diodore), ni dans le passage de Denys d'Halicarnasse consacré à l'épisode de 454 av. J.-C. On le retrouve cependant un peu plus tard chez Tite Live, dans la description du dernier épisode mentionné dans la partie de l'*Histoire Romaine* qui est conservée, pour l'année 174 av. J.-C. :

*Cadauera intacta a canibus ac uolturibus tabes absumebat; satisque constabat nec illo nec priore anno in tanta strage boum hominumque uolturium usquam uisum.* (Liv. XLI, 21, 7)

« Les cadavres, laissés intacts par les chiens et les vautours, étaient consumés par la pourriture ; et c'est un fait suffisamment établi, que, ni cette année, ni la précédente, malgré cet énorme massacre de bestiaux et d'hommes, **on ne vit nulle part de vautour.** »

Le lien entre les deux passages est indubitable : dans les deux cas il s'agit, par le biais de l'évocation répugnante de ces cadavres rejetés même par les animaux charognards, de rendre sensible l'aspect à la fois révoltant et contre nature de la crise engendrée par la peste. Bien sûr, Tite Live ne traduit pas Thucydide et l'on constate, par exemple, qu'il ne formule pas aussi directement que son prédécesseur l'idée selon laquelle ce détail en particulier serait révélateur du caractère exceptionnel de la maladie. Toutefois, chez Tite Live, la phrase citée s'insère dans un récit visiblement conçu tout entier pour mettre en évidence la nature extraordinaire du fléau en question, et où les motifs topiques se renforcent par leur accumulation : on relève ainsi, précé-

170. Liv. XXV, 26, 7-15.

171. DH. X, 53, 1-8.

dant immédiatement le passage cité, la mention de la disparition des rites funéraires due à la surmortalité, puis l'énumération des victimes connues, enfin la liste des prodiges survenus en même temps que la peste et dont nous verrons qu'elle joue un rôle décisif pour établir le caractère hors-norme de la maladie.

Plus frappant encore, on remarque que cette image révoltante des cadavres laissés intacts par les chiens et les vautours est précisément retenue par Iulius Obsequens dans son *Prodigiorum Liber*, lorsqu'il résume à partir du récit de Tite Live les prodiges survenus à Rome pour l'année 174 av. J.-C. :

*Graui pestilentia hominum boumque cadauera non sufficiente Libitina cum iacerent, uulturius non apparuit. Celtiberi delati.* (Obseq. 10)

« Alors que, sous l'effet d'une grave peste, les cadavres des hommes et des bestiaux gisaient, Libitina ne pouvant suffire aux funérailles, **il ne parut pas de vautour**. Les Celtibériens furent taillés en pièces. »

Il est remarquable de constater dans cette notice que ce n'est pas la peste en elle-même que Iulius Obsequens a retenue comme prodige en raison de sa gravité, mais précisément le fait que, malgré l'amoncellement des cadavres sans sépulture dans les rues, les charognards ne s'approchaient pas des corps des victimes. Autrement dit, lors de la rédaction du *Prodigiorum Liber* au IV<sup>e</sup> siècle ap. J.-C., les éléments ressentis par le compilateur comme témoignant de la nature prodigieuse de la maladie étaient exactement les mêmes que ceux que Thucydide, huit siècles auparavant, signalait comme révélateurs du fait que la peste était « sans rapport avec les maux courants ». On voit, ici encore, combien la description de Thucydide marqua profondément la constitution du récit de peste.

On retrouve également dans les descriptions de pestes romaines certaines expressions précises déjà présentes dans le récit de Thucydide. C'est le cas par exemple lorsque, pour décrire la létalité de la maladie et la facilité avec laquelle elle se répand entre les individus, Thucydide compare la foule des Athéniens à un troupeau de petit bétail :

[...] καὶ ὅτι ἕτερος ἀφ' ἑτέρου θεραπείας ἀναπιπλάμενοι ὥσπερ τὰ πρόβατα ἔθνησκον· (Thc. II, 51, 4; texte établi par J. de Romilly, CUF, traduction personnelle)

« C'était aussi parce que, se transmettant la maladie au cours de soins mutuels, **ils mouraient comme les bêtes d'un troupeau**. »

Ce passage peut être comparé avec la description livienne de la peste qui touche les Gaulois alors qu'ils font le siège de Rome en 399 av. J.-C., et se répand dans leur camp en les éprouvant durement :

*Quorum intolerantissima gens umorica ac frigori adsueta cum aestu et angore uexati uolgatis uelut in pecua morbis morentur.* (Liv. V, 48, 2)

« Or ces conditions étaient absolument insupportables pour une nation habituée à l'humidité et au froid : accablés par la chaleur oppressante, ils mouraient à cause des maladies **qui se répandaient comme dans un troupeau**. »

De nouveau, la reprise de cette comparaison par Tite Live est significative, d'autant que le parallélisme structurel entre les deux passages est remarquable, Tite Live reprenant de manière stricte l'ordre des mots du passage du texte de Thucydide. La comparaison est unique dans l'*Histoire Romaine*<sup>172</sup> et elle concerne de nouveau une armée frappée par une maladie pestilentielle lors d'un siège : la seule différence est que dans ce passage, contrairement à Athènes et à Syracuse, l'armée malade est en position d'attaque, et non de défense ; elle ne se trouve donc pas enfermée entre les murs de Rome mais rassemblée dans un camp à l'extérieur de la ville. En grec aussi, la comparaison n'est attestée dans le contexte d'une maladie pestilentielle que chez Thucydide. On comprend néanmoins son bien-fondé : la comparaison du peuple atteint par la peste avec un troupeau permet en effet d'attirer l'attention du lecteur non seulement sur la situation d'extrême promiscuité entre les individus, liée au contexte du siège, mais également sur leur impuissance face au mal qui les accable. En outre, les traités vétérinaires et agronomiques latins témoignent d'une véritable attention portée à la vulnérabilité des différents types de bétail aux épizooties, ainsi qu'à la conduite à tenir pour tenter de préserver le troupeau, qui explique sans doute la lisibilité de la comparaison pour des lecteurs romains<sup>173</sup>.

La portée exceptionnelle de l'influence de Thucydide demeure sensible jusque dans un passage d'Orose, qui semble reprendre à la description de la « peste » d'Athènes l'idée selon laquelle la peste a atteint un tel degré d'atrocité qu'elle passe toute expression et ne peut être décrite avec des mots :

Γενόμενον γὰρ κρείσσον λόγου τὸ εἶδος τῆς νόσου [...] (Thc. II, 50, 1 ; texte établi et traduit par J. de Romilly, CUF)  
« Le caractère de la maladie passa en effet toute expression [...] »

Ce passage de Thucydide peut être comparé à ce qui suit :

*Anno ab Urbe Condita CCCCLXXXI pestilentia ingens apud Romam conflagrauit, cuius atrocitatem significare contentus sum, quia uerbis implere non possum.* (Oros. Hist. IV, 5, 6)  
« En 481 après la fondation de la ville éclata à Rome une très grande peste dont je me contente d'indiquer l'horreur, car je ne peux en donner la mesure avec des mots. »

Cette forme de prétérition, l'historien prétendant renoncer à décrire un fléau dont la portée et la gravité le dépassent<sup>174</sup>, constitue en réalité un nouveau moyen de montrer combien la peste constitue un phénomène extraordinaire, qui passe toute limite, y compris celles du langage : renoncer à décrire une peste, c'est encore témoigner de son ampleur.

172. Mais pas dans la latinité : on la trouve également au chant VI du *De natura rerum* de Lucrèce (VI, 1245), dont Tite Live a pu aussi s'inspirer.

173. Voir notamment Col. VI, 5 ; VII, 2, 2 et VII, 7, 2. HORNBLLOWER 1991, p. 325, considère quant à lui que l'expression est purement métaphorique (comparable, d'après lui, au français « tomber comme des mouches ») et récuse l'interprétation littérale d'un scholiaste écrivant en marge de ce passage : ὅτι τὰ πρόβατα μεταληπτικά καὶ μεταδοτικά τῆς νόσου (« parce que le bétail attrape la maladie et la partage »). Sur la réflexion menée dans les traités vétérinaires sur la question de la contagion voir p. 319.

174. Sur la question du silence volontaire de l'auteur face à un phénomène extraordinaire, voir FRANCHET D'ESPEREY 2020.

La présence de ce procédé à la fois chez Thucydide et chez Orose invite cependant à se demander dans quelle mesure, près de neuf siècles après la rédaction de l'*Histoire de la Guerre du Péloponnèse*, l'apologiste avait conscience de s'inscrire dans une tradition thucydidienne, à laquelle il n'est pas sûr qu'il ait eu directement accès<sup>175</sup>. Il demeure certain, néanmoins, que c'est Thucydide qui a, le premier, dans son récit, dessiné la forme et posé les fondements du récit de peste, en le concevant, au moins en partie, comme un morceau de bravoure, destiné à montrer par tous les moyens que la peste excède les catégories de l'humain et se place définitivement dans le champ de l'extraordinaire – une tradition dans laquelle s'inscrit Orose, à son insu, peut-être. En ce sens, les procédés et les thèmes inaugurés par Thucydide – abandon des coutumes funéraires, dilemme tragique des proches, absence des animaux charognards, prétention de l'historien – inaugurent une tradition littéraire extrêmement féconde et ont été repris à leur compte par les historiens des pestilences romaines et adaptés aux contraintes et aux objectifs de leurs ouvrages respectifs. Loin des traités médicaux et scientifiques, l'élaboration progressive du récit de peste à partir de la description de Thucydide permet donc de penser cette maladie comme un fléau qui n'est plus à la mesure de l'homme, mettant ainsi en évidence que la notion de peste se construit aussi, et peut-être, surtout, à travers sa mise en récit.

### 4.3 Par delà le modèle thucydéen

La réception de la « peste » d'Athènes de Thucydide dans les récits des pestilences romaines est donc bien réelle et visible, tant du point de vue du choix des thèmes développés que du lexique et de la structure du récit. Cela ne suffit pas, pour autant, à considérer que les descriptions des historiens de Rome seraient de pures imitations de leur modèle thucydéen, dont elles se détachent en effet, par moment, de manière évidente. Ces divergences sont généralement explicables soit par la présence dans la narration de ce qui pourrait constituer un nouvel élément de compréhension de la maladie, soit par la diversité des projets des historiens et des effets que leurs récits cherchent à susciter chez le lecteur. Il faudra enfin envisager le rôle que d'autres genres littéraires, et en particulier la rhétorique, ont pu jouer dans l'élaboration progressive de la définition et de l'image de ces maladies.

#### 4.3.1 De nouveaux éléments de compréhension ?

La première possibilité est illustrée par la question d'une possible transmission de la peste par le biais de l'odeur fétide des malades et des cadavres. Cet élément est bien présent dans

---

175. Il apparaît comme certain, en revanche, qu'Orose n'a pas utilisé Thucydide comme source directe pour l'élaboration de ses *Histoires contre les Païens*. L'apologiste n'a en effet consulté qu'un petit nombre d'ouvrages, quasiment tous d'origines païennes, en langue latine, et qui nous sont pour la plupart parvenus. Pour une liste exhaustive de ses sources voir l'introduction générale à l'édition de l'ouvrage d'Orose dans la Collection des Universités de France : ARNAUD-LINDET, Marie-Pierre (éd. et trad.), *Orose, Histoires (Contre les Païens)*, Tome I, Livres I-III, Paris : Collection des Universités de France, 1990 (1990), p. XXV-XXIX.



les récits de Tite Live <sup>176</sup>, de Diodore de Sicile <sup>177</sup> et de Denys d'Halicarnasse, qui détaille précisément la façon dont se produit ce phénomène après que les corps des victimes de la maladie, devenus trop nombreux, ont été rejetés au Tibre :

Ἐκκυμαιομένων γὰρ τῶν σωμάτων βαρεῖα καὶ δυσώδης προσπίπτουσα καὶ τοῖς ἔτι ἔρρωμένοις ἢ τοῦ πνεύματος ἀποφορὰ ταχείας ἔφερε τοῖς σώμασι τὰς τροπὰς. (DH. X, 53, 4)  
 « En effet, l'odeur lourde et fétide qui émanait des corps rejetés par les flots, attaquant même ceux qui étaient encore sains, provoquait brusquement des altérations dans leur organisme. »

Le fait que l'odeur nauséabonde qui émane des victimes puisse constituer un vecteur de propagation de la maladie ne paraît nullement incompatible avec la théorie miasmatique chère à la tradition hippocratique : on peut au contraire considérer qu'elle n'en est que le prolongement <sup>178</sup>. Ce n'est plus un air vicié « par nature » qui permet d'expliquer l'origine et la propagation de ces « maladies communes » mais le souffle et l'odeur des victimes de la maladie qui, lorsqu'ils sont respirés par ceux qui se trouvent à proximité, propagent le mal en amplifiant, en quelque sorte, le facteur causal initial. Il est difficile de rendre compte du sens du terme grec τροπή dans le passage de Denys d'Halicarnasse. Il semble, à première vue, désigner une variation générale de l'état de l'organisme des soldats, qui passe sous l'effet de cette odeur d'un état de santé à un état de maladie. Mais il pourrait également faire référence, de manière plus subtile, à la conception antique du corps humain. On sait en effet que les Anciens concevaient le corps non pas comme un ensemble figé où chaque élément a sa place, mais comme un tout en mouvement : les cavités, les vaisseaux, les liquides sont mobiles à l'intérieur du corps et peuvent, sous l'effet de telle ou telle affection, se déplacer de manière plus ou moins significative. Peut-être l'emploi de τροπή permet-il ici de rendre compte de l'influence de cette odeur nauséabonde sur l'état de mouvement équilibré qui caractérise un organisme en bonne santé <sup>179</sup>.

Quoi qu'il en soit, la mention de la puanteur émanant ici des cadavres, ou dans d'autres passages du souffle des malades, permet de faire appel à l'ensemble des sens du lecteur et d'ancrer le récit dans une atmosphère putride, constituant en quelque sorte le versant olfactif de la désolation générale qui règne sur la ville. Elle permet, surtout, d'insister sur le caractère inéluctable de la propagation de la maladie en la liant directement à l'une des fonctions vitales de l'organisme : la respiration.

Or ce rôle accordé à l'odeur fétide comme vecteur de propagation de la maladie est absent du récit de Thucydide, qui mentionne seulement, au cours de sa description des manifestations de

176. Liv. XXV, 26, 11.

177. DS. XIV, 70, 2.

178. Sur l'originalité et les enjeux de cet élément d'explication voir p. 286.

179. Il ne s'agit là cependant que d'une hypothèse, d'autant plus fragile que l'idée d'une influence d'une odeur nauséabonde sur l'équilibre du corps humain ne semble pas attestée dans les corpus médicaux. Seul Celse (III, 9, 3 ; III, 20, 1) évoque dans son encyclopédie l'usage de substances à l'odeur forte et repoussante pour traiter les patients atteints de léthargie, ce qui laisse entendre que l'idée qu'une odeur violente puisse affecter – ici, de manière positive – l'équilibre de l'organisme d'un patient ne lui était pas inconnue. Mais cela ne saurait suffire à penser que Denys d'Halicarnasse pouvait avoir en tête de telles conceptions au moment de la rédaction de ce passage. Voir sur ce point RUIZ-MOIRET 2023.

la maladie, que la respiration des malades était irrégulière et leur haleine fétide<sup>180</sup>. La mauvaise odeur est alors considérée comme un symptôme, au même titre que la toux ou l'inflammation des yeux, mais l'air vicié de l'haleine des malades n'est pas envisagé comme un éventuel facteur de propagation et d'aggravation de la maladie. La précision du récit de Thucydide, associée au caractère pathétique que comporterait l'évocation de la transmission de la maladie par l'odeur fait qu'il semble peu probable que l'historien ait volontairement omis cet élément dans sa description, dans l'hypothèse où il en aurait été témoin ou en aurait eu connaissance.

À l'inverse, la concordance, sur ce point, entre Tite Live, Diodore et Denys incite à rechercher, sur ce sujet en particulier, une source extérieure tant à la tradition médicale et scientifique qu'au récit de Thucydide et qui pourrait être commune aux trois historiens. Si l'on ne peut malheureusement parvenir à aucun constat évident, nous verrons qu'une hypothèse peut malgré tout être formulée : celle d'une influence possible, sur ce point, de la littérature vétérinaire<sup>181</sup>.

La convergence des récits des trois historiens laisse également penser que la connaissance et la compréhension des maladies pestilentielles avaient vraisemblablement connu des évolutions notables depuis l'époque de Thucydide. Les récits de ces maladies, tels qu'on les rencontre dans le genre historiographique au tournant de l'Empire, ne sont pas seulement une imitation pure et simple de la « peste » d'Athènes : s'ils y trouvent leurs racines, ils intègrent également des éléments de compréhension du phénomène qui se sont peut-être développés après l'époque de l'historien athénien.

#### 4.3.2 Des divergences de fond

En d'autres lieux, les divergences entre Thucydide et les historiens de Rome s'expliquent par la différence de leurs projets respectifs et par la manière dont s'y inscrivent leurs récits.

On remarque, en ce sens, que ni Tite Live ni Denys d'Halicarnasse ne présentent dans leurs descriptions une analyse de la situation qui mette en valeur le désordre moral croissant engendré dans la population par la menace constante de la maladie et de la mort. Cet effet de la peste est pourtant longuement développé au cours de la description de Thucydide, dans un chapitre qui suit immédiatement la mention du bouleversement des traditions funéraires, et s'ouvre de la manière suivante :

Πρῶτόν τε ἤρξε καὶ ἐς τᾶλλα τῆ πόλει ἐπὶ πλέον ἀνομίας τὸ νόσημα.

(Thc. II, 53, 1 ; texte établi et traduit par J. de Romilly, CUF)

« D'une façon générale, la maladie fut, dans la cité, à l'origine d'un désordre moral croissant. »

Cette entrée en matière précède une évocation minutieuse de la manière dont la maladie et la certitude d'une mort prochaine transforment les mentalités et poussent les Athéniens à dédaigner l'autorité des hommes et des dieux. Les brusques changements de fortune font qu'ils ne

180. Thc. II, 49, 2 : καὶ πνεῦμα ἄτοπον καὶ δυσώδες ἤφει « le souffle sortait irrégulier et fétide ».

181. Voir sur ce point p. 319.

recherchent plus ni le beau ni l'utile, mais seulement la satisfaction rapide d'un plaisir immédiat, quelle que soit son origine, au mépris de la morale et de toutes les lois humaines et divines.

Denys d'Halicarnasse et Tite Live, au contraire, ne relient jamais explicitement le découragement des populations face à la progression de la maladie au développement d'une forme de décadence morale, et ce dans toutes les descriptions de maladies pestilentielles que nous avons pu relever. Dans le passage des *Antiquités Romaines* consacré à la peste de 454 av. J.-C., où nous avons pu mettre en évidence que Denys d'Halicarnasse démarque de près son modèle thucydéen, l'historien indique, certes, que, sous l'effet du désespoir, beaucoup de superstitions se développèrent à Rome, tandis que certains habitants furent tentés de renoncer au culte des dieux<sup>182</sup>. Cependant cette remarque ne débouche pas sur un tableau de l'effondrement moral des Romains mus par la volonté d'assouvir leurs désirs immédiats avant d'être condamnés par la maladie. Au contraire, la conclusion du récit de Denys d'Halicarnasse montre la reprise des services religieux habituels dans un climat général de piété que les autorités romaines garantissent en même temps que le retour à l'ordre :

Εἰς δὲ τοῦπιόν ἔτος ὑπατοὶ μὲν ἀπεδείχθησαν Λεύκιος Μενήμιος καὶ Πόπλιος Σήστιος· ἡ δὲ νόσος εἰς τέλος ἐλώφησε. καὶ μετὰ τοῦτο θυσαίαι τε χαριστήριον θεοῖς ἐπετελοῦντο δημοσίᾳ, καὶ ἀγῶνες ἐπιφανεῖς λαμπραῖς πάνυ χορηγούμενοι δαπάναις [...] (DH. X, 54, 1)  
 « Pour l'année suivante, Lucius Menenius et Publius Sestius furent désignés consuls et la maladie cessa tout à fait. À la suite de cela, on entreprit d'offrir publiquement aux dieux des sacrifices et on fit des supplications ainsi que des jeux magnifiques nécessitant de très grandes dépenses. »

Ainsi que le souligne M. Lévy<sup>183</sup>, ce développement semble illustrer l'un des arguments principaux avancés par Denys d'Halicarnasse dès l'introduction des *Antiquités Romaines* pour justifier l'hégémonie des Romains et la nécessité de se soumettre à leur domination. La piété est en effet, selon lui, le signe principal de la supériorité des Romains sur les Grecs car elle est le moyen qu'ils ont trouvé pour maintenir la concorde dans la cité et se prémunir du risque de *stasis*, auquel ont succombé les Grecs<sup>184</sup>. On constate finalement à travers ce passage que la réécriture de la « peste » d'Athènes entreprise par Denys d'Halicarnasse, et à laquelle les lecteurs antiques devaient être infiniment plus sensibles que nous ne le sommes aujourd'hui, est utilisée par l'historien pour mettre de nouveau en évidence la supériorité des Romains sur les Grecs : confrontés au même fléau, aux mêmes souffrances, les derniers s'effondrent dans l'individualisme et la décadence morale, tandis que les premiers parviennent à maintenir la piété et le sang froid qui, d'après Denys, les caractérisent.

Pour Tite Live, l'enjeu n'est pas tout à fait le même. Dans son récit de la peste de Syracuse, où il suit Thucydide de si près, l'historien romain ne mentionne pas plus que Denys d'Halicarnasse une forme de décadence morale provoquée par les souffrances de la maladie et la

182. DH. X, 53, 6 : Ἐπεὶ δὲ ἐπέγνωσαν οὐδεμίαν αὐτῶν ἐπιστροφὴν ἐκ τοῦ δαίμονιου γινομένην οὐδ' ἔλεον, καὶ τῆς περὶ τὰ θεῖα λειτουργίας ἀπέστησαν. « Mais lorsqu'ils comprirent que les dieux ne leur accordaient aucune attention ni aucune pitié, alors ils renoncèrent aussi aux cultes qu'ils leur rendaient. »

183. LÉVY 2010, p. 16.

184. DH. I, 5, 3.

peur de la mort. Le bouleversement des traditions funéraires et la « sauvagerie » des âmes qui en est la cause – et que l'historien ne présente pas plus précisément – sont présentés comme les effets les plus graves du découragement des hommes et de leurs angoisses. Comme dans les *Antiquités Romaines* de Denys, la peste de Syracuse est l'occasion, pour Tite Live, de montrer la supériorité des Romains sur les peuples qu'ils combattent : non seulement sur les Siciliens qui « se disper[sent]<sup>185</sup> » dans leurs villes d'origine en abandonnant leurs alliés, mais également sur les Carthaginois dont Tite Live précise qu'ils moururent « jusqu'au dernier<sup>186</sup> », y compris leurs deux chefs. La situation des Romains, si elle demeure préoccupante, est cependant présentée comme moins sérieuse : des hommes sont touchés, mais l'armée n'est pas mise en déroute ; certains soldats retrouvent même la santé grâce à la décision, prise par Marcellus, de transférer les malades dans la ville, à l'ombre des maisons<sup>187</sup>. En effet, contrairement au récit de Denys d'Halicarnasse, les Romains ne sont pas sauvés à Syracuse par leur piété, que Tite Live ne mentionne jamais dans cet épisode, mais bien par leur chef, Marcellus : le sang-froid et la maîtrise de ce dernier sont d'ailleurs mis en valeur par son opposition avec les deux chefs Carthaginois, victimes impuissantes de la maladie. Contrairement à Athènes, la maladie n'est pas facteur de division mais d'unité dans le camp des Romains, que cette épreuve n'empêche pas de prendre finalement la ville.

Tite Live et Denys d'Halicarnasse n'ont été ni témoins ni victimes des fléaux qu'ils racontent et n'ont pas l'ambition, contrairement à Thucydide, que leur description permette aux générations à venir de mieux connaître la maladie afin de s'en prémunir<sup>188</sup>. L'un et l'autre traitent de maladies qui se sont déroulées plusieurs siècles auparavant et dont la présentation est, d'une manière ou d'une autre, mise au service de la démonstration de la grandeur de Rome. Pour Denys d'Halicarnasse comme pour Tite Live, le récit de peste est donc avant tout un moyen de mettre en évidence la supériorité des Romains sur les autres peuples. L'universalité de ces maladies qui n'ont épargné aucune époque met en valeur, par contraste, l'élément qui, selon l'historien, permet aux Romains non seulement d'échapper à l'effondrement qu'elles peuvent provoquer, mais également parfois de les surmonter : ici la piété, selon Denys d'Halicarnasse, la valeur de son chef et le sens de la discipline, selon Tite Live. Dès lors, selon un schéma bien connu du genre historiographique, la mise en évidence de la gravité de la maladie et de son caractère exceptionnel renforce d'autant le courage et la grandeur d'âme des Romains dont elle n'ébranle

185. Liv. XXV, 26, 12 : *dilapsi sunt*. C'est également le verbe que Tite Live utilise en général pour désigner le fait qu'une armée se disperse en abandonnant ses drapeaux (Liv. XXIII, 18, 16). Il s'agit donc d'une fuite honteuse et que l'on cherche à masquer.

186. Liv. XXV, 26, 14 : *At carthaginienses, quibus nusquam receptus erat, cum ipsis ducibus Hippocrate atque Himilcone ad internecionem omnes perierunt*. « Mais les Carthaginois, qui ne pouvaient se retirer nulle part, périrent jusqu'au dernier, y compris Hippocratès et Himilcon. »

187. Liv. XXV, 26, 15.

188. Thuc. II, 48, 3 : ἐγὼ δὲ οἶόν τε ἐγίγνετο λέξω καὶ ἀφ' ὧν ἂν τις σκοπῶν, εἴ ποτε καὶ αὐτῆς ἐπιπέσοι, μάλιστα ἂν ἔχοι τι προειδῶς μὴ ἀγνοεῖν, ταῦτα δηλώσω αὐτὸς τε νοσήσας καὶ αὐτὸς ἰδὼν ἄλλους πάσχοντα. « Pour moi, je dirai comment cette maladie se présentait ; les signes à observer pour pouvoir le mieux, si jamais elle se reproduisait, éviter l'ignorance grâce à un savoir préalable : voilà ce que j'exposerai – après avoir, en personne, souffert du mal, et avoir vu, en personne, d'autres gens atteints. » (texte établi et traduit par J. de Romilly, CUF)

ni la piété, ni la valeur militaire.

### 4.3.3 Transmettre l'expérience vivante des émotions du passé

Il faut enfin rappeler qu'à l'époque impériale, les historiens ne sont pas les seuls à considérer le récit de peste comme l'un des lieux par excellence où l'auteur peut déployer toute la puissance de son *enargeia*, c'est-à-dire un pouvoir qui, excédant les fonctions naturelles du langage, parvient à provoquer chez le lecteur des émotions propres à faire naître dans son esprit l'image même du phénomène décrit<sup>189</sup>.

De fait, à la fin du I<sup>er</sup> siècle av. J.-C., comme nous avons pu le voir<sup>190</sup>, le récit de peste prend aussi une place importante dans la poésie latine, où Lucrèce, Virgile, Ovide, Manilius, Lucain, entre autres représentants du genre, consacrent d'importants développements à la description de maladies pestilentielles, en empruntant nombre de thèmes et d'images au récit de Thucydide. Les enjeux propres à chacune de ces évocations, de même que le rapport qu'elles peuvent entretenir avec le récit de la « peste » d'Athènes, dépassent le cadre de la présente étude ; cependant leur existence même témoigne, de notre point de vue, de la vitalité du récit de peste à Rome au tournant de l'Empire et de l'attrait que présentait ce thème pour les auteurs latins.

Mais le plus révélateur, dans notre perspective, est sans doute le traitement qui est réservé au récit de peste dans la rhétorique antique au début de la période impériale. Il en est question, par exemple, dans le manuel consacré par Théon aux *progymnasmata*, ces exercices préparatoires à la rhétorique, destinés à la formation des futurs orateurs. Théon présente dans son ouvrage, entre autres exercices, celui de la « description » (ἔκφρασις), qu'il définit comme « un discours qui présente en détail et met sous les yeux de façon évidente ce qu'il donne à connaître<sup>191</sup> » : la description, indique-t-il, peut admettre pour sujet des personnes (πρόσωπον), des temps (χρόνοι), des lieux (τόποι) ou des faits (πράγματα)<sup>192</sup>. Détaillant cette dernière catégorie, il présente plusieurs exemples des πράγματα qui peuvent faire l'objet d'une *ekphrasis* et cite en particulier : « guerre, paix, tempête, famine, peste, séisme<sup>193</sup> ». Cette précision incite donc à penser, d'une part, que la peste était considérée comme l'un des thèmes pouvant spécifiquement donner lieu à une description vivante, « capable de conduire par la main l'intelligence de chaque homme à travers les discours vers les faits<sup>194</sup> » ; d'autre part, que les futurs orateurs étaient invités, au cours de leurs années de formation, à s'exercer à décrire et à raconter des maladies pestilentielles dans le cadre d'une *ekphrasis*.

189. Pour une définition de l'*enargeia* et de son rôle en particulier dans la rhétorique et dans le genre historiographique, voir ZANGARA 2007, p. 55 et sq. ; WEBB 2009.

190. Voir p. 195.

191. Théon, VII, 118, 7-8 : Ἐκφρασις ἐστὶ λόγος περιηγηματικὸς ἐναργῶς ὑπ' ὄψιν ἄγων τὸ δηλούμενον. (Texte établi et traduit par M. Patillon, avec l'assistance de G. Bolognesi, CUF).

192. Théon distingue plus loin une cinquième catégorie de sujets, la description des « manières » (τρόπος), c'est-à-dire « des divers modes de production des mobiliers, des armes, des machines » (Théon VII, 118, 22-30).

193. Théon VII, 118, 18-19 : Πραγμάτων δὲ οἷον ἔκφρασις πολέμου, εἰρήνης, χερμῶνος, λιμοῦ, λοιμοῦ, σεισμοῦ. (Texte établi et traduit par M. Patillon, avec l'assistance de G. Bolognesi, CUF).

194. DH. XI, 1, 3, trad. ZANGARA 2007, p. 57.

On peut en découvrir plusieurs exemples dans le recueil des *Declamationes Minores* du Pseudo-Quintilien. Parmi les 145 *Declamationes Minores* conservées dans le recueil, plusieurs mentionnent en effet dans leur titre ou dans leur argument la circonstance d'une maladie pestilentielle, dont le développement influence d'une manière ou d'une autre la cause que l'orateur doit s'entraîner à défendre. C'est le cas par exemple dans la *declamatio* 326, qui a pour titre « Le fils d'un ambassadeur, victime d'une peste » (*legati filius uictima pestilentiae*). L'argument en est le suivant : un peuple victime d'une peste envoie un ambassadeur consulter un oracle, qui lui répond qu'il doit sacrifier son propre fils pour obtenir la fin du fléau. L'ambassadeur refuse de se soumettre à cet avis et la peste ne prend fin que lorsque son fils, après avoir appris le contenu de l'oracle, se suicide au milieu du sénat. L'ambassadeur est alors traîné en justice pour outrage à l'État. Les conseils donnés par le Pseudo-Quintilien pour la rédaction du *sermo* incitent à montrer comment le refus initial du père a entraîné pour la cité la prolongation des maux de la peste (*in qua tractum esse pestilentiae malum hoc nuntio manifestum est*) : on peut donc penser que la *declamatio* complète aurait nécessairement comporté au moins un passage où les ravages de la maladie étaient décrits pour émouvoir l'auditeur et renforcer la culpabilité du père<sup>195</sup>.

Le récit de peste est même présenté par Quintilien, dans son *Institution Oratoire* cette fois, comme un sujet « poétique » dont le traitement peut procurer un certain plaisir au jeune orateur. Il le met cependant en garde contre les risques que présente le traitement d'un tel sujet si le discours de l'élève ne présente pas des qualités d'*enargeia* suffisantes : plus que la pomposité, c'est alors le ridicule de l'excès qui guette l'orateur, même aux yeux de personnes tout à fait ignorantes en matière de rhétorique<sup>196</sup>. Le danger principal est donc que les jeunes gens, habitués à traiter des thèmes « qui passent les bornes du croyable » se révèlent par la suite incapables d'intervenir sur des thèmes plus concrets – et sans doute moins porteurs – lors d'un procès.

La nécessité de cette mise en garde de Quintilien peut aussi être interprétée comme un témoignage du succès que le thème de la peste rencontrait à Rome au I<sup>er</sup> siècle ap. J.-C. auprès des jeunes orateurs. On peut donc sans doute considérer, avec D. Van Mal Maeder<sup>197</sup>, que les traités didactiques, et notamment ceux qui visaient à la formation des orateurs, ont joué un rôle important dans la transmission du motif littéraire de la peste et dans son adaptation à la culture romaine : il est plus que probable que les historiens de notre corpus aient aussi été influencés par cette tradition rhétorique, dont il ne subsiste aujourd'hui que peu de traces.

195. Le thème de la peste est également présent dans la *declamatio* 384, intitulée « Une vierge sacrifiée en raison d'une peste » (*uirgo immolata pestilentiae*), dont l'argument est très semblable à celui de la *declamatio* 326.

196. Quint. II, 10, 5-6 : *Quid ergo? numquam haec supra fidem et poetica, ut uere dixerim, themata iuuenibus tractare permittamus, ut expatiantur et gaudeant materia et quasi in corpus eant? Erat optimum, sed certe sint grandia et tumida, non stulta etiam et acrioribus oculis intuenti ridicula [...]*. « Quoi donc? dira-t-on. Ne permettrions-nous jamais aux jeunes gens de traiter des thèmes qui passent les bornes du croyable et qui sont, à vrai dire, du domaine de la poésie, des thèmes où ils se donnent librement carrière et se plaisent dans leur sujet et prennent, pour ainsi dire, du corps? Cela serait très bien, mais que ces thèmes, au moins, s'ils sont pompeux et enflés, ne soient pas stupides ni ridicules, même à des yeux peu critiques. » (texte établi et traduit par J. Cousin, CUF)

197. VAN MAL-MAEDER 2010, p. 21.

La pratique de l'*ekphrasis* est donc bien au cœur des considérations sur le récit de peste et sa portée dans l'historiographie antique. L'erreur serait cependant de croire que c'est en raison de sa présence importante dans la formation des jeunes orateurs et dans la tradition rhétorique que le récit de peste a connu une telle fortune au début de la période impériale. Les *progymnasmata* de Théon, et plus particulièrement les considérations pédagogiques générales qui précèdent l'exposé détaillé des différents exercices, présentent en effet la question sous un jour différent. Le rhéteur commence par y préciser l'importance, pour le maître, de choisir dans la littérature de bons exemples de chaque exercice et de les faire apprendre par cœur aux élèves<sup>198</sup>. Il présente ensuite, pour chaque type d'exercice, plusieurs exemples des passages qu'il juge les plus dignes d'être imités dans la littérature antique : sans surprise, pour l'*ekphrasis*, c'est la description de la « peste » d'Athènes par Thucydide qui sert de modèle et de référence<sup>199</sup>.

Cette mention met en évidence, conformément à ce que nous avons pu constater à travers les témoignages des historiens de l'époque impériale, que le récit de l'historien athénien, dont le texte était appris par cœur – comme beaucoup d'autres, du reste, dans un contexte où la mémorisation occupait une place importante dans les pratiques d'apprentissage – servait aussi de modèle aux futurs orateurs pour l'élaboration de l'*ekphrasis* d'une maladie pestilentielle. Si l'on admet, avec R. Webb<sup>200</sup>, que le fonctionnement de l'*ekphrasis* antique implique que l'auteur désireux de faire preuve d'*enargeia* – qu'il soit orateur, historien ou les deux à la fois – commence par visualiser et concevoir l'image mentale du phénomène qu'il veut décrire avant de la transmettre par le langage à l'imagination de son lecteur, il faut alors émettre l'hypothèse qu'à l'époque impériale, l'image mentale suscitée par les récits de peste était sans doute encore extrêmement liée au récit de Thucydide – sans que les lecteurs en aient pour autant nécessairement conscience.

L'ensemble de cette réflexion invite, en définitive, à considérer que le récit de peste ne se caractérise pas par son appartenance à un genre littéraire en particulier, qui en serait à l'origine, mais par un mode de description qui lui est propre : celui de l'*ekphrasis*. Il est donc à ce titre caractérisé par un usage particulier du langage, considéré comme une force active, qui pénètre dans l'esprit du lecteur et lui permet de visualiser le phénomène décrit.

Il n'en demeure pas moins que cette *ekphrasis* de la peste ne saurait avoir, par exemple, la même fonction dans un discours judiciaire et dans un récit historiographique. Dans le premier cas, son objectif principal est d'ordre pédagogique et argumentatif : il s'agit de produire sous les yeux des auditeurs le récit de l'action, comme s'ils y assistaient vraiment, en suscitant une émotion appropriée aux événements dépeints – celle que l'orateur imagine que les gens ressenti-

198. Théon II, 65, 30-31.

199. Πολλά δὲ ἐπέφρασται παρὰ τοῖς παλαιοῖς, ὥσπερ καὶ παρὰ Θουκυδίδη ἐν τῇ δευτέρῃ ὁ λοιμὸς, καὶ ἐν τῇ τρίτῃ ὁ περιτειχισμὸς τῶν Πλαταιῶν[...]. « Les anciens offrent aussi beaucoup de descriptions. **Par exemple chez Thucydide, au livre deuxième, la peste**, au livre troisième, le retranchement devant Platées [...] » (Théon, II, 68, 7-10; texte établi et traduit par M. Patillon et G. Bolognesi, CUF) Le peu de précision de la référence au passage concerné – Théon ne précisant pas même de quelle peste il s'agit ni où elle s'est déroulée – laisse penser que la célébrité de la description était suffisante pour que chacun comprenne de quoi il était question.

200. WEBB 2009.

raient s'ils étaient effectivement témoins de la situation en question <sup>201</sup>. L'*ekphrasis* permet donc, par rapport à une simple citation des faits, d'emporter plus facilement l'adhésion des juges, de sorte que sa fonction est subordonnée à la cause défendue. Dans l'historiographie, au contraire, la qualité de l'*ekphrasis* doit permettre au lecteur de visualiser la scène en créant chez lui un impact émotionnel, qui participe à son instruction et à son édification <sup>202</sup>.

Dans les deux cas, cependant, les moyens employés sont identiques, et nous avons déjà pu en identifier un certain nombre dans les descriptions des historiens de notre corpus. L'auteur chez qui ces procédés sont le plus facilement repérables est assurément Denys d'Halicarnasse : tout à la fois rhéteur et historien, il théorise l'*ekphrasis* dans ses *Opuscules rhétoriques* et la met directement en application dans les *Antiquités Romaines*. Pour Denys, le meilleur moyen de produire l'*enargeia* dans une description est de multiplier les détails afin de conférer au récit une plus grande précision et une apparence de réalité <sup>203</sup>. Or nous avons pu constater que la plupart des récits de peste dans les *Antiquités Romaines* de Denys d'Halicarnasse obéissent visiblement à cet impératif de précision propre à l'*ekphrasis* : la description des différentes étapes du trajet de la maladie avant qu'elle ne pénètre entre les murs de la ville <sup>204</sup>, la mention du rejet au Tibre des cadavres devenus trop nombreux ainsi que de l'effet de l'odeur qu'ils dégagent <sup>205</sup>, l'évocation des conséquences économiques de la maladie à travers l'absence d'héritiers <sup>206</sup> en constituent autant d'exemples. Cette recherche de la plus grande précision passe aussi quelquefois, chez Denys d'Halicarnasse, par l'attention portée à un personnage ou à un groupe de victimes en particulier, dont les pensées et les maux sont rapportés en détail : c'est le cas, par exemple, dans le récit de la peste de 491 av. J.-C., du Romain Latinus, dont Denys d'Halicarnasse rapporte méticuleusement les malheurs successifs provoqués par son refus de rapporter au Sénat la vision de Jupiter Capitolin qu'il a eue en rêve et le message dont le dieu l'a chargé <sup>207</sup>.

201. WEBB 2009, p. 90.

202. Polybe (II, 56, 13) a bien montré en cela le danger du recours à l'*enargeia* dans le genre historiographique : le risque est alors que le lecteur, aveuglé par l'émotion que suscite en lui le récit vivant des événements dont il est question, perde de vue l'examen des causes qui les ont provoqués. Cela soulève le problème de la responsabilité de l'historien, qui doit aussi prendre garde à canaliser et à maîtriser les émotions qu'il provoque lui-même chez son lecteur. Voir sur ce point ZANGARA 2007, p. 78-81.

203. DH. *Lys.* 7. Il s'agit même, d'après le rhéteur Nicolaos de Myra, d'un élément qui entre dans la définition même de l'*ekphrasis*. Cf. *progymnasmata* 68, II, 9-10. Cette idée coïncide également avec un développement situé au huitième livre de l'*Institution Oratoire* de Quintilien, où l'orateur explique quelle est, selon lui, la différence entre la simple expression « sac d'une ville » et la description ekphrastique de la prise d'une ville : l'accumulation de tous les détails doit permettre à l'auteur de « mettre sous les yeux » de son lecteur le phénomène qu'il décrit. « Sans doute, quand on dit qu'une cité a été prise d'assaut, on embrasse sous ce mot tout ce que comporte un pareil sort ; mais les sentiments sont moins touchés par ce que j'appellerai cette brève annonce d'une nouvelle. Si l'on développe ce qui est contenu dans un seul mot, on verra les flammes qui rampent parmi les maisons et les temples, le fracas des toits qui s'écroulent, des cris divers se fondant comme un seul son, certains habitants fuyant à l'aventure, d'autres ne pouvant s'arracher aux derniers embrassements de leur famille, les pleurs des petits enfants et des femmes. [...] Tout cela est renfermé dans le mot « sac d'une ville », cependant on dit moins en énonçant l'ensemble que tous les détails. Nous les rendrons sensibles s'ils sont vraisemblables ; nous pourrions même imaginer et ajouter ce qui se produit ordinairement en pareil cas. » (Quint. VIII, 3, 67-70 ; trad. V. Cousin ; texte cité et commenté par ZANGARA 2007, p. 67.)

204. DH. IX, 67, 1, voir p. 216.

205. DH. X, 53, 3, voir p. 227.

206. DH. X, 53, 2, voir p. 231.

207. DH. VII, 68, 1-6.



Si Tite Live ne théorise pas dans l'*Histoire Romaine* la notion d'*enargeia*, il s'efforce pourtant lui aussi, dans ses récits de peste, de transmettre l'expérience vivante des émotions du passé en suscitant chez son lecteur une image mentale de la description. C'est sans doute dans le récit de l'épisode de la peste de Syracuse que cet aspect est le plus sensible : l'historien, au moment où son *ekphrasis* atteint sa pleine envergure, écrit lui-même que la mort « était sous les yeux » des soldats<sup>208</sup>, s'efforçant aussi, par là, de la mettre sous les yeux de son lecteur. De fait, l'extension de la séquence qui suit et qui décrit les effets de la peste sur le moral et l'attitude des soldats de Marcellus est remarquable : la phrase s'étend en effet sur neuf lignes et comporte huit verbes successifs coordonnés entre eux. Or cette coordination apparaît en réalité comme un procédé qui aide l'historien à tendre vers une suggestivité picturale, en permettant au lecteur d'embrasser d'un seul coup d'œil l'ensemble des effets de la maladie sur le camp de Marcellus. La juxtaposition de ces images abolit en quelque sorte la succession de l'avant et de l'après pour englober, en un seul instant dynamique, tout le développement de la maladie<sup>209</sup> : il ne s'agit plus de raconter la peste, mais de la montrer au moment où elle commet ses ravages. Le choix de cette composition particulièrement suggestive, tout en saisissant le lecteur, lui laisse le soin de relier dans son esprit les différentes images qui lui sont proposées et de participer ainsi à la construction de la scène dont il devient le spectateur.

L'un des enjeux du récit de peste est donc de provoquer un impact imaginaire et émotionnel sur le lecteur, grâce aux ressources de l'*enargeia* et au pouvoir d'expression de l'historien. À l'évidence, tous les récits de peste de notre corpus ne constituent pas des *ekphraseis* : certains passages, au contraire, sont très brefs et ne font que mentionner rapidement la présence d'une maladie pestilentielle sans la décrire. Cela ne saurait remettre en cause les conclusions auxquelles nous sommes parvenue à ce stade : outre le fait que les historiens n'ont pas toujours à leur disposition des sources précises pour chaque épisode, ils doivent également veiller à ne pas provoquer la lassitude de leur lecteur. Si l'on pense en effet que certains des livres de l'*Histoire Romaine* de Tite Live peuvent mentionner jusqu'à quatre ou cinq épisodes de pestes différents<sup>210</sup>, on conçoit que l'historien ne peut se permettre de recourir aux procédés caractéristiques de l'*ekphrasis* à chaque fois qu'un épisode se présente. Les risques d'une utilisation systématique seraient multiples : alourdir le rythme général du récit, bien sûr, mais surtout lasser le lecteur et, par là, amoindrir la puissance de l'*ekphrasis* en faisant clairement apparaître ce qu'elle peut avoir d'artificiel. Il importe donc, pour que l'*ekphrasis* de la peste conserve sa puissance, d'en user avec une relative parcimonie et sans l'appliquer systématiquement à toutes les mentions de ce fléau.

208. Liv. XXV, 26, 9 : *mors ob oculos esset*.

209. ZANGARA 2007, p. 68.

210. C'est le cas, par exemple, du livre IV, où l'on relève la mention de quatre maladies pestilentielles.

## Conclusion

Rechercher les contours de « l'ombre de Thucydide » dans les récits des pestilences romaines a surtout permis, en définitive, de mettre en évidence la façon dont la notion de pestilence s'élabore et prend forme à travers sa mise en récit dans le genre historiographique.

Le récit de la « peste » d'Athènes et, après lui, tous les récits de pestilences romaines, s'efforcent en effet de présenter la pestilence non plus seulement comme une « maladie commune », mais avant tout comme un fléau extraordinaire, sans rapport avec les maux courants et excédant, par nature, les catégories de l'humain. Le récit historiographique donne ainsi forme et naissance à un mal qui déstabilise les structures fondamentales de la société, atteint par des voies nouvelles les hommes responsables malgré eux de leur propre destruction, bouleverse le cycle de la vie animale et dépasse les ressources du langage. Ces thèmes et ces procédés ont donc pour propre de faire de la pestilence un mal révoltant et contre nature, qui n'a rien de semblable avec ce dont les médecins, et les hommes en général, ont pu faire l'expérience.

Le récit de la « peste » d'Athènes, comme ceux de toutes les « pestes » de Rome, invite donc à redéfinir les maladies pestilentiennes non sur la base de leur nature propre, mais en considérant avant tout leurs effets terribles et effrayants et leur perception à l'échelle individuelle et collective. La pestilence devient, à travers ces descriptions, « la catastrophe » par excellence dont l'historien peut, grâce à ses choix lexicaux, stylistiques et narratifs, accentuer l'un des aspects : importance des dégâts humains, puissance nocive et capacité destructrice, menace pour l'intégrité de la cité, ou bien impuissance des victimes. Ces récits élaborent enfin une image dynamique des maladies pestilentiennes, qui se déplacent de façon souvent hostile et menaçante entre les villes, les régions, les peuples et les espèces en une progression que rien ne semble pouvoir arrêter.

La notion de pestilence prend donc aussi – et peut-être surtout – forme en dehors des cadres médicaux et scientifiques : l'historien en s'efforçant de transmettre à son lecteur l'expérience vivante de ces fléaux participe aussi, par son récit, à l'élaboration de leur image et de leur définition même. En cela, l'épisode de la « peste » d'Athènes, en plus de constituer un modèle littéraire, stylistique et narratif incomparable, que bien des auteurs ont depuis cherché à imiter, révèle surtout la puissance évocatrice de ce thème et la façon dont il peut servir les desseins non seulement des historiens de notre corpus, mais aussi des orateurs ou des poètes. La pestilence n'est plus seulement une maladie, elle devient un phénomène littéraire.



## Bilan de la deuxième partie

Le thème des maladies pestilentielles, leur caractérisation et leur description ne sont pas l'apanage des médecins ou des encyclopédistes, ni celui des poètes épiques, ni d'ailleurs celui des historiens, pas même lorsqu'il s'agit de Thucydide. Il est, au contraire, manifeste que la définition et les images de la peste sont l'objet d'une élaboration collective complexe, dont les origines remontent au moins à l'époque des poèmes homériques et qui se poursuit au sein même des récits des historiens de notre corpus.

Ceux-ci sont en effet marqués par les réflexions présentes dans les traités médicaux et scientifiques, qui s'efforcent de replacer la maladie nommée *λοιμός* ou *pestilentia* dans une nosologie plus générale, en la définissant par opposition aux maladies individuelles et en rendant compte de son origine grâce, notamment, à la théorie miasmatique. Ils doivent également composer avec le lourd héritage du récit de la « peste » d'Athènes par Thucydide au deuxième livre de son *Histoire de la Guerre du Péloponnèse*, qui marqua profondément la façon dont les maladies pestilentielles furent conçues et racontées dans les œuvres postérieures, quel que soit le genre littéraire dans lequel elles s'inscrivent. Chacun des historiens dont nous traitons, enfin, s'approprie ces différents modèles et ne cesse d'innover en intégrant dans son récit des éléments qui témoignent d'une évolution dans la manière de comprendre ces fléaux. Tous s'efforcent constamment d'adapter leur narration aux exigences propres à leur ouvrage et à son dessein général.

C'est sans aucun doute dans le domaine du lexique associé aux maladies pestilentielles que la réception de chacune de ces différentes traditions est la plus visible. D'une part, la diversité des substantifs employés en latin et en grec pour nommer les maladies pestilentielles révèle le caractère multiforme d'un phénomène, qui est, certes, une maladie, mais aussi un fléau, une catastrophe qui éprouve la cité romaine dans toutes les dimensions de son existence et qui est susceptible d'être perçue collectivement ou individuellement. D'autre part, le grand nombre des verbes attestés chez les historiens pour décrire les effets de la peste sur ses victimes et la façon dont elle se déplace dans l'espace révèle l'ampleur du danger et de la menace qu'elle représente, tout en mettant en évidence certaines différences fondamentales dans la manière dont médecins et historiens conçoivent ces maladies.

L'ensemble de ces considérations révèle, en définitive, la difficulté de concevoir, nommer et raconter un phénomène aussi complexe. Il en ressort également que le récit de ces pestilences dans l'historiographie revêt deux enjeux principaux, qui sont intimement liés. Il constitue, d'une

part, un lieu stratégique du point de vue de la narration, où l'historien peut déployer toutes ses qualités littéraires et stylistiques afin de provoquer chez son lecteur un impact émotionnel : en cela, les maladies pestilentielles s'imposent, dans tous les genres littéraires, comme un thème qui appelle l'*enargeia*. Le récit constitue, d'autre part, un lieu essentiel pour la définition de ces maladies et l'élaboration de leur représentation dans la *phantasia* collective, à travers les choix lexicaux et stylistiques opérés par les historiens pour donner à voir l'état de crise et de désordre général auquel elles donnent lieu. Ainsi, alors même que l'imagination est une fonction très personnelle et propre à chaque individu, les récits de peste, en restaurant le lien entre langage et vue, tendraient à susciter une image mentale commune de ces maladies. Ce sont donc, au moins en partie, ces récits qui devaient déterminer ce que « voyaient » les Anciens quand ils étaient confrontés à une description, ou même seulement à une mention de peste.

L'hypothèse qu'il puisse exister, dans l'Antiquité, une image et une perception commune de ces fléaux nous ramène, enfin, à une expression relevée pour la première fois dans le passage consacré aux maladies pestilentielles dans le traité hippocratique des *Vents*<sup>211</sup> : une fièvre « qui est appelée peste<sup>212</sup> » (ὁ καλεόμενος λοιμός). Une expression semblable se retrouvait également dans un passage des *Antiquités Romaines* de Denys d'Halicarnasse, où l'historien évoquait à son tour « une maladie qui est appelée pestilentielle<sup>213</sup> », puis dans le *Commentaire à Épidémies I* de Galien : employant le même verbe mais, cette fois, avec une tournure active, le médecin précisait à propos de ces maladies que « tout le monde les appelle pestilences<sup>214</sup> ». Nous avons alors émis l'hypothèse que l'emploi du participe καλεόμενος dans le cadre des récits de peste n'avait pas pour fonction de signaler le caractère technique du substantif λοιμός ou de l'adjectif qui en est dérivé, mais plutôt, au contraire, de souligner que l'emploi de ce terme était usuel et commun à tous, créant ainsi une communauté avec les lecteurs.

Si les analyses qui précèdent viennent confirmer le bien-fondé de cette supposition, elles révèlent cependant aussi un autre paradoxe : tous les lecteurs du traité des *Vents*, de même que ceux des *Antiquités Romaines* de Denys d'Halicarnasse, savent ce qu'est une peste soit parce qu'ils l'ont eux-même vécu soit parce que leur connaissance des récits, des discours ou des poèmes de leur temps les a rendus familiers de ce fléau. L'expérience de la peste est donc commune, comme en témoignent les récits que nous étudions, mais des divergences profondes et, semble-t-il, irréconciliables subsistent quant à la compréhension de ce phénomène décidément problématique. Ainsi, les récits de pestilences de notre corpus révèlent à la fois le sentiment commun de ceux qui ont fait l'épreuve du fléau et la complexité d'un phénomène dont l'explication est loin de faire l'unanimité.

211. Passage cité et traduit p. 145.

212. Hpc. *Flat.* VI, 1 : "Ἔστι δὲ δις ἄ ἔνθεα πυρετῶν, ὡς ταύτη διελεῖν, ὁ μὲν κοινὸς ἅπασιν, ὁ καλεόμενος λοιμός [...] « Il y a deux espèces de fièvres, pour orienter l'exposé suivant cette voie, l'une commune à tous, qui est appelée peste [...] ». L'expression νοῦσος ἢ καλεομένη λοιμική (« une maladie que l'on nomme pestilentielle ») apparaît également en *Lettres I*, 3.

213. DH. IX, 40, 2 : νόσος [...] ἢ καλουμένη λοιμική.

214. Gal. *Commentaire aux Épidémies I d'Hippocrate*, prol. = Kühn XVIIa, 11-12 : τοὺς λοιμοὺς δὲ πάντες ἄνθρωποι καλοῦσι. Texte cité et traduit p. 152.

**Troisième partie**

**Comprendre**



Dans un passage de son *Institution Oratoire* consacré à la conjecture, Quintilien propose à l'apprenti orateur de réfléchir à la question suivante :

*Quaeritur et unde quid ortum, ut "pestilentia ira deum an intemperie caeli an corruptis aquis an noxio terrae halitu".* (Quint. VII, 2, 3 ; texte établi par J. Cousin, CUF, traduction personnelle)  
 « On se demande aussi d'où viennent les choses, par exemple "si une peste est provoquée par la colère des dieux ou le dérèglement du climat ou par la corruption des eaux ou par les exhalaisons nocives du sol". »

La simple formulation de ce problème nous révèle d'abord la perplexité que la question de l'origine des pestilences suscitait visiblement encore à l'époque de Quintilien : l'orateur présente ainsi quatre possibilités d'en rendre compte, que la syntaxe de l'interrogation met sur un pied d'égalité parfaite, qu'il s'agisse d'une cause naturelle ou surnaturelle. La meilleure preuve du caractère volontairement insoluble du problème proposé est sans doute l'autre genre de question que propose Quintilien, juste après le passage cité, pour illustrer ce qu'est la conjecture, et dont il explique qu'elle ne diffère que très peu de la question concernant l'origine des épidémies : « pourquoi cinquante rois ont vogué vers Troie, tenus par leur serment ou mus par l'exemple ou désireux de plaire aux Atrides<sup>215</sup> ».

La présence de ces exemples dans le chapitre de Quintilien, en même temps qu'elle nous indique les principales hypothèses en vigueur pour expliquer l'origine d'une peste au I<sup>er</sup> siècle ap. J.-C., peut aussi laisser croire que l'ensemble des passages consacrés, dans la littérature antique, à l'analyse des causes des pestilences ne constituerait qu'autant de variations à propos d'un *locus communis* dont on a vu par ailleurs qu'il faisait partie intégrante de la tradition rhétorique.

Les chapitres qui suivent seront donc consacrés au traitement, dans les récits historiographiques, des questions et des incompréhensions que suscitent les pestilences, et dont le passage de Quintilien indique qu'elles n'étaient pas l'apanage des milieux médicaux. Le **cinquième chapitre** portera ainsi sur l'analyse des causes et de l'origine des maladies pestilentielles dans les récits historiographiques : nous verrons notamment comment les historiens de notre corpus répondent à la question posée par Quintilien et dans quelle mesure ils reprennent à leur compte les différents motifs proposés par l'orateur. Le **sixième chapitre** portera ensuite sur l'épineuse question de la transmission interindividuelle de la maladie, dont on a déjà pu constater l'importance du point de vue de la dramatisation du récit, mais dont il faudra dégager les fondements théoriques. Sur ces deux questionnements, nous nous efforcerons de rendre compte non seulement de la position des historiens par rapports aux différentes conceptions médicales, philosophiques ou esthétiques de leur temps, mais également du rôle que l'exposé de ces problèmes peut jouer sur le plan littéraire et idéologique.

---

215. Quint. VII, 2, 3 : *quare ad Troiam quinquaginta reges nauigauerint, iure iurando adacti an exemplo moti an gratificantes Atridis.* (texte établi et traduit par J. Cousin, CUF).





## Chapitre 5

# Cause et origines des épisodes pestilentiels

<b>5.1 Une causalité multiple</b> . . . . .	<b>260</b>
5.1.1 Causalité auctoriale ou causalité diégétique? . . . . .	261
5.1.2 Hésitation ou refus de trancher? . . . . .	264
5.1.3 Causes efficientes ou cause finale? . . . . .	267
Causes efficientes . . . . .	267
Cause finale . . . . .	271
<b>5.2 Présence des « modèles traditionnels »</b> . . . . .	<b>273</b>
5.2.1 « Modèle religieux » . . . . .	274
5.2.2 « Modèle médical » . . . . .	279
Dérèglement du climat . . . . .	280
Infection de l'air . . . . .	282
<b>5.3 De nouveaux éléments d'explication?</b> . . . . .	<b>289</b>
5.3.1 Un changement collectif de régime . . . . .	289
5.3.2 Pestilence ou empoisonnement criminel collectif? . . . . .	294
<b>Conclusion</b> . . . . .	<b>298</b>

Si l'exposé de l'origine des pestilences ou des causes de leur aggravation n'est pas systématique dans les récits issus de l'historiographie grecque et latine impériale, il n'en demeure pas moins une étape fréquente de leur description. La question des causes et des origines du fléau se trouve ainsi abordée dans plus de la moitié des passages de notre corpus, où elle peut faire l'objet d'une simple mention comme d'un développement plus détaillé, par exemple lorsque l'hésitation de l'auteur rend nécessaire de plus amples explications. En outre, comme le veut la logique du récit, ces éléments d'analyse, qui jouent un rôle important aussi bien pour la caractérisation de la maladie que pour la dramatisation de son évocation, prennent généralement place au début du passage concerné, avant une éventuelle description des symptômes et des manifestations du mal, puis des différents types de remèdes à y apporter.

Dans la plupart des passages où ce thème est abordé, on constate cependant qu'il soulève plus de questions qu'il n'apporte de certitudes et s'impose comme l'un des lieux où la perplexité et l'incompréhension que peuvent susciter ces fléaux sont les plus visibles – *a fortiori* lorsqu'il s'agit, comme dans les récits que nous étudions, de statuer sur les causes de maladies pestilentielles terminées depuis plusieurs siècles et dont il ne subsiste plus qu'un lointain souvenir.

Le problème, cependant, ne provient pas seulement de l'incertitude des sources : l'existence, au sein de la littérature antique, de plusieurs « modèles » explicatifs qu'il est d'usage de distinguer en les opposant pour rendre compte de l'origine des maladies pestilentielles<sup>1</sup>, révèle que les multiples difficultés que soulève cette question ne sont propres ni au genre historiographique ni aux époques de rédaction des différents ouvrages qui forment notre corpus.

Dans le premier de ces modèles, que P. Demont qualifie de « religieux », les maladies pestilentielles sont considérées comme des fléaux envoyés par les dieux pour punir une cité ou un groupe coupable d'un crime ou d'une faute religieuse. La peste y est alors considérée comme un châtement divin que les hommes doivent subir en punition de leurs actions, ou bien de la faute d'un des leurs : elle est la conséquence directe d'une souillure, que le grec désigne sous le nom de *μίσμα*<sup>2</sup>. La description du fléau donne alors lieu, en général, à un tableau apocalyptique, où la peste ravage toute forme de vie dans la cité et menace en particulier la fertilité des hommes, ainsi que celle des troupeaux et des sols. C'est ce modèle qui est à l'œuvre, par exemple, dans la description de la double catastrophe que Zeus fait tomber sur la cité injuste, dans le poème d'Hésiode *Les Travaux et les Jours*<sup>3</sup> et sous l'effet de laquelle « les hommes se meurent, les femmes cessent d'enfanter, les maisons dépérissent, par la décision de Zeus Olympien<sup>4</sup> ». Il s'agit bien là d'un fléau qui menace toutes les formes de vie, animale, végétale et humaine.

De même que dans les poèmes épiques d'Hésiode, on retrouve les caractéristiques de ce « modèle religieux » dans la description de la peste qui frappe Thèbes au début d'*Œdipe Roi* de

1. Voir à ce sujet deux articles de P. Demont qui développent ces différents modèles, leur fondement et leurs caractéristiques : DEMONT 1983, résumé et repris dans DEMONT 1988.

2. Voir sur cette notion PARKER 1983, en particulier chapitre 7, « la maladie, l'ensorcellement et leurs purificateurs » et chapitre 8, « les maladies et la vengeance des dieux ».

3. Hés. O. 240-247.

4. Hés. O. 243-245 : ἀποφθινύθουσι δὲ λαοί / οὐδὲ γυναῖκες τίκτουσιν, μινύθουσι δὲ οἴκοι / Ζηνὸς φραδμοσύνησιν Ὀλυμπίου· (texte établi et traduit par P. Mazon, CUF).

Sophocle : dès la scène d'ouverture, le prêtre explique à Œdipe que « la mort frappe [la cité] dans les germes où se forment les fruits de son sol, la mort la frappe dans ses troupeaux de bœufs, dans ses femmes, qui n'enfantent plus la vie<sup>5</sup> ». Le Chœur, lors de la *parodos*, reprend également le tableau désolant des « maux sans nombre<sup>6</sup> » que les dieux lancent sur la cité à cause de la souillure du meurtre du roi Laïos, comme l'indique à Créon l'oracle d'Apollon. La peste est donc pour origine une faute morale et religieuse commise involontairement par un seul individu. Dans ces deux exemples, la peste est donc une punition qui frappe la cité entachée d'une souillure, un *μίασμα*, dont elle doit se purifier. Ainsi, alors que Créon rapporte à Œdipe l'oracle d'Apollon qui ordonne de chasser du pays la « souillure » (v. 97 : *μίασμα*), celui-ci lui répond immédiatement : « par quelle purification ? » (v. 99 : *Ποίῳ καθαρμῶ* ;).

À ce premier modèle s'opposerait, d'après P. Demont, le modèle « médical » attesté notamment dans la *Collection hippocratique*, dans lequel la peste est caractérisée comme une maladie commune, par opposition aux maladies individuelles, conséquences du régime de chacun : la peste, à la suite d'une infection de l'air, frappe brusquement, en même temps et de la même manière, tous ceux qui le respirent<sup>7</sup>. L'origine du caractère morbifique des miasmes contenus dans l'air n'est pas abordée dans les différents traités de la *Collection hippocratique* mais fait, en revanche, l'objet d'une élaboration importante chez les commentateurs des différents traités qui y voient des effluves descendant des astres, ou bien des exhalaisons montant de la terre ou des marais, ou bien encore des émanations provenant de cadavres en décomposition<sup>8</sup>. Le *μίασμα*, dans la médecine hippocratique, n'est donc plus une souillure religieuse mais la cause physique<sup>9</sup> de l'infection de l'air. Toute notion de culpabilité individuelle ou collective a également disparu, puisque la peste n'est pas causée par une faute morale mais liée aux rapports entre l'individu et son environnement. En outre, les miasmes contenus dans l'air ne sauraient provoquer un fléau généralisé à toutes les formes de vie : l'auteur du traité des *Vents*<sup>10</sup> rappelle ainsi qu'ils ne sont pas universellement nuisibles mais seulement néfastes pour une espèce en particulier, « selon des lois de compatibilité ou d'incompatibilité entre l'élément morbifique et la nature de chacune des espèces<sup>11</sup> ».

Il faut aussi prendre en compte le cas particulier du traité hippocratique *Airs, Eaux, Lieux*, dont l'auteur considère que l'origine des maladies pestilentielles, désignées non pas sous le nom de

5. Soph. *O.R.* 25-27 : *φθίνουσα μὲν κάλυξιν ἐγκάρποις χθονός / φθίνουσα δ' ἀγέλαις βουνόμοις τόκοισί τε / ἀγόνοις γυναικῶν* (texte établi et traduit par A. Dain et P. Mazon, CUF).

6. Soph. *O.R.* 158-160 : *ἀνάρτημα γάρ [...] πῆμα*.

7. Les passages de la *Collection hippocratique* sur lesquels repose ce « modèle médical » ont été présentés p. 144 *et sq.*

8. JOUANNA 2001, p. 14, n. 9. Gal. *Différence des fièvres*, I, 6 = Kühn VII, 289, 4 - 290, 11 ; Gal. *Commentaire à la Nature de l'homme d'Hippocrate*, II, 4 = CMG V, 9, 1, p. 63, 18-20 ; Palladios, *Comm. aux Épidémies VI* (Dietz II, 2, 18-23). Le poète Lucrèce, qui propose, à la fin du livre VI du *De natura rerum* (VI, 1090-1137) une réflexion sur l'origine des pestilences, s'inscrit également dans le cadre de ce modèle hippocratique, qu'il s'efforce cependant d'adapter aux impératifs de la physique épicurienne : voir sur ce point DEBRU 1998.

9. JOUANNA 1992, p. 292.

10. Hpc. *Flat.* VI, 2.

11. JOUANNA 1992, p. 293.

λοιμός mais par l'expression πάγκοινων νόσημα<sup>12</sup> (« maladie générale »), a trait à un changement de saison ou de climat qui dépasse le cadre de la cité et de ses facteurs locaux<sup>13</sup>.

Outre le cas de ce dernier traité, la peste est donc considérée, selon ce modèle « médical », comme une infection de l'air, ce qui détermine aussi la nature du traitement mis en œuvre pour la faire cesser. L'auteur du traité hippocratique *Nature de l'homme* préconise ainsi à la population, en plus d'éviter les changements de régime, dont la nature n'est pas en cause dans le cadre de ces maladies communes, d'inspirer le moins d'air contaminé possible et, dans ce but, de fuir les endroits où la maladie est présente et d'affaiblir l'organisme pour diminuer le besoin d'une respiration fréquente<sup>14</sup>.

Au cœur de ces deux modèles explicatifs, qui cohabitent dans la pensée antique à partir du V<sup>e</sup> siècle av. J.-C., se trouve donc la notion de μίασμα, identifiée dans les deux modèles présentés comme la cause de la peste<sup>15</sup>. Il apparaît cependant que la signification du terme dans ces deux contextes varie du tout au tout : dans le « modèle religieux », le μίασμα désigne la souillure du sang versé, susceptible de se propager à toute une communauté, dans le « modèle médical », au contraire, le terme est employé pour faire référence aux miasmes morbifiques contenus dans l'air et susceptibles de pénétrer dans l'organisme des individus par la respiration.

P. Demont distingue enfin, par rapport à ces deux premiers types de description, une originalité dans le récit de la « peste » d'Athènes de Thucydide, qui serait ainsi à l'origine de l'élaboration d'un troisième modèle explicatif. Annonçant explicitement suspendre son jugement à propos des causes de la maladie<sup>16</sup>, l'historien n'attribue en effet jamais au λοιμός qui frappe les Athéniens une origine divine ou un sens religieux, sans toutefois écarter totalement cette éventualité<sup>17</sup>. Cependant, il s'éloigne aussi du modèle « médical » en décrivant précisément la transmission de la maladie entre les individus, notamment par l'intermédiaire des soins apportés aux malades<sup>18</sup>.

L'enjeu de notre réflexion sera donc, dans un premier temps, de déterminer comment se positionnent les différents historiens de notre corpus par rapport à ces trois manières de concevoir les causes d'une maladie pestilentielle et si chacun d'entre eux présente, sur ce point, une originalité propre ou ne propose finalement que des variations sur les *topoi* les plus caractéristiques de ce thème.

Nous verrons en outre que c'est, en réalité, sur la notion même de cause que l'existence de ces modèles explicatifs et leur application aux récits de notre corpus invitent à réfléchir. Ainsi,

12. Hpc. *Aer.* III, 5.

13. Les passages concernés sont présentés p. 147.

14. Hpc. *Nat. Hom.* 9 : « Mais pour l'air, voici les précautions à prendre : inspirer le moins d'air possible et l'air le moins contaminé possible ; pour cela désertez autant que faire se peut, dans la région, les endroits infestés par la maladie, puis faire une cure d'amaigrissement, car c'est la meilleure façon d'éviter le besoin d'une respiration fréquente. » (texte établi et traduit par J. Jouanna, *CMG*, I, 1, 3, p. 192)

15. JOUANNA 2001, p. 20.

16. Thc. II, 48, 3.

17. Cette ambiguïté est visible notamment dans l'interprétation qu'il propose de l'oracle rendu aux Lacédémoniens : Thc. II, 54, 4-5. DEMONT 1988, p. 8, n. 6 relève qu'il est difficile ici de savoir quel est l'avis de l'historien.

18. Thc. II, 51, 5 ; texte cité et traduit p. 231.

la façon dont est traitée la question de l'origine des maladies pestilentielles dans les récits des historiens ne semble pas reposer sur une définition précise et univoque de la causalité mais au contraire sur une conception très large<sup>19</sup>. En d'autres termes, la question « pourquoi cette peste ? » peut être interprétée en considérant la cause efficiente (si la peste est l'effet, quel est son antécédent logique ?), mais également en termes de nécessité, ou de cause finale (selon quel dessein naturel ou divin le fléau advient-il ?), de responsabilité morale et juridique (qui est coupable de la « souillure » en question ?) ou bien encore d'agent (quelle entité participe au développement du fléau ?). L'ensemble de ces questions se trouve abordé dans les récits de notre corpus, révélant ainsi la difficulté que présente, pour les historiens, l'analyse des causes de ce phénomène.

Il faudra aussi, ultérieurement, nous interroger sur la raison d'être de ces analyses au sein des récits de pestilences antiques. De fait, comme on peut déjà le constater dans le cas des modèles « religieux » ou « médical », la réflexion sur les origines des maladies pestilentielles ne prend tout son sens que parce qu'elle s'inscrit dans un projet plus vaste. Dans *Œdipe Roi*, par exemple, le recours à l'oracle d'Apollon pour expliquer l'origine de la souillure qui frappe les Thébains et trouver le moyen de purifier la cité est un puissant ressort dramatique qui rend possible, par la suite, la révélation tragique de la destinée d'Œdipe. Dans ce que P. Demont nomme le « modèle médical », au contraire, on comprend que l'un des enjeux de la formulation de la théorie miasmaticque est l'élaboration d'une nosologie générale cohérente, permettant de rendre compte du fait qu'un ensemble d'une population donnée soit frappé par la même maladie, en même temps et dans le même lieu. Pour ce qui est de la « peste » d'Athènes, P. Demont<sup>20</sup> a bien démontré que la manière dont Thucydide analyse les causes du fléau, et en particulier les conséquences de l'afflux de l'ensemble des habitants de l'Attique entre les murs d'Athènes, s'inscrit aussi dans une polémique plus générale à propos de la responsabilité de Périclès dans le déclenchement puis l'aggravation de la maladie, l'historien s'efforçant manifestement de disculper l'homme d'État athénien.

Or nous verrons dans les récits des différents historiens de notre corpus que les éléments de réflexion sur les origines de ces fléaux s'inscrivent systématiquement dans un projet narratif plus large, dont elles sont le reflet : le choix d'un modèle explicatif ou, au contraire, de la combinaison de plusieurs d'entre eux, engage en effet l'historien dans une réflexion plus générale sur les forces qui font l'histoire et président au destin de Rome.

---

19. M. Vegetti (VEGETTI 1999) a bien mis en évidence l'élaboration complexe de l'idée de causalité à partir de la notion politique et morale de responsabilité dans la Grèce classique. Il s'attache notamment à démontrer que la transition depuis la notion de responsabilité morale et politique au langage abstrait et neutre de la causalité est le fait des traités médicaux, et en particulier du traité hippocratique *Ancienne Médecine*, plus que de la tradition philosophique.

20. DEMONT 1983, p. 350-352.

## 5.1 Une causalité multiple

Face aux différents modèles présentés en introduction, les historiens de notre corpus se distinguent par une posture *a priori* originale : la multiplication des causes invoquées pour rendre compte de l'origine d'une même peste. Loin de proposer une cause unique, ni même un ordre de causalité commun à tous les épisodes évoqués, comme cela peut être le cas dans les différents « modèles » évoqués jusque-là, les récits des pestilences romaines, quel que soit leur auteur, et quelle que soit la date de l'épisode concerné, se caractérisent souvent par la présence dans un même passage de plusieurs éléments d'explication différents, parfois jusqu'à quatre ou cinq, pour tenter d'analyser les causes du fléau<sup>21</sup>.

Parmi les causes avancées, nous verrons que certaines sont directement liées aux différents modèles explicatifs présentés *supra*. On trouve ainsi régulièrement exprimée, de façon beaucoup plus nette que chez Thucydide, l'idée que la peste est un châtement que les dieux, offensés, envoient sur Rome pour la punir : dans ce cas, cependant, le « modèle religieux » traditionnel interagit avec le processus spécifiquement romain de la reconnaissance et de la procuration des prodiges selon des modalités qu'il faudra mettre en évidence. L'idée, chère au « modèle médical », que la peste puisse procéder d'une infection de l'air n'est pas non plus étrangère aux historiens, comme le prouve l'attention spécifique qu'ils portent à la question de l'odeur. On retrouve également l'idée, déjà développée par Thucydide, d'une transmission de la maladie entre les individus qui vient, dans un second temps, aggraver la situation sanitaire déjà préoccupante.

L'originalité est cependant que ces différents modèles explicatifs, loin d'être mutuellement exclusifs, coexistent souvent dans le récit d'un même épisode de peste sans que les historiens ne ressentent le besoin de trancher entre ces causalités qui peuvent sembler incompatibles. En outre, il vient parfois s'y ajouter d'autres éléments d'explication *a priori* étrangers aux différents modèles développés précédemment : il est parfois envisagé, par exemple, qu'une peste puisse être la conséquence d'un changement collectif de régime<sup>22</sup>, dans le sens hippocratique de ce dernier terme. L'idée d'une transmission de la maladie de l'animal à l'humain par l'intermédiaire des paysans et des cultivateurs ou du fait du rassemblement du bétail dans la ville est aussi régulièrement évoquée pour rendre compte de l'origine du fléau et de la manière dont il s'est introduit dans la ville. Enfin, la thèse d'un empoisonnement collectif d'origine criminelle est parfois formulée par les autorités romaines, *a fortiori* lorsque les victimes de la peste sont riches et puissantes<sup>23</sup>.

Avant de traiter en détail chacun de ces nouveaux modèles explicatifs, il convient dans un premier temps de s'arrêter sur ce qui constitue une véritable originalité du récit de peste dans le genre historiographique : la coexistence de plusieurs éléments d'explication avancés pour rendre compte de l'origine d'un même épisode de peste. Cette situation peut, d'une part, apparaître comme le reflet d'une différence entre le point de vue de l'historien et celui des populations vic-

21. Voir par exemple Liv. III, 6, 2, où cinq éléments explicatifs différents sont avancés, ou DH. X, 53, 1-8.

22. Liv. V, 48, 1-3 ; Plut. *Cam.* 28, 1-3...

23. Liv. VIII, 18, 1-13 ; XL, 36-37 ; Oros. *Hist.* III, 10, 1-3 ;

times du fléau dont il fait le récit à plusieurs siècles de distance : la multiplication des explications avancées inviterait alors à distinguer une causalité auctoriale d'une causalité diégétique, selon des modalités souvent difficiles à définir.

La coexistence de plusieurs éléments d'explication à propos de l'origine d'une même peste peut, d'autre part, être la marque d'une véritable hésitation de la part des victimes du fléau ou bien de l'historien qui en fait le récit : celui-ci suspend alors son jugement, adoptant une posture proche, à certains égards, de celle de Thucydide dans la description de la « peste » d'Athènes.

Il arrive enfin que les différents types d'explication proposés par l'historien soient unis par des liens logiques et chronologiques, de façon à former ensemble une chaîne de causalités permettant de rendre compte aussi précisément que possible de l'origine du fléau. Dans ce dernier cas, il importe alors de mettre en évidence la nature des rapports entre les différents facteurs évoqués.

### 5.1.1 Causalité auctoriale ou causalité diégétique ?

La multiplication des causes invoquées pour rendre compte de l'origine d'une maladie pestilentielle peut d'abord être liée à l'une des caractéristiques spécifiques des récits de notre corpus : le fait que les historiens y racontent des pestilences qui se sont déroulées plusieurs siècles auparavant<sup>24</sup>. S'il est légitime de penser que la conception des pestilences et de leur origine avait évolué entre le début de la République et celui de l'Empire, il est, dans les faits, souvent bien difficile de distinguer, au sein du récit, l'opinion des historiens de celles des populations victimes du fléau, dont les souffrances sont rapportées plusieurs siècles après la fin de l'événement.

Rares sont donc les passages où il est possible de trouver un argument probant permettant d'attribuer à coup sûr l'explication avancée à l'historien auteur du récit plutôt qu'à une de ses sources ou aux victimes de la maladie en question, *a fortiori* lorsque, comme dans la plupart des récits de Tite Live et Denys d'Halicarnasse, ces sources sont inconnues ou perdues.

Un seul cas de figure permet en général de trancher cette question de façon relativement sûre : lorsque l'historien attribue, par le biais d'un discours rapporté, la formulation d'une hypothèse sur les causes de la maladie à un personnage intradiégétique, marquant ainsi clairement qu'il ne la prend pas à son compte. Cette situation apparaît très clairement dans le récit consacré par Tite Live à une peste qui frappe Rome en 463 av. J.-C.<sup>25</sup>, soit plus de quatre siècles avant la rédaction de l'*Histoire Romaine*. L'historien commence son récit par une analyse précise de la situation à Rome, où plusieurs causes sont combinées pour expliquer l'origine de la peste : le caractère malsain de la saison (III, 6, 2 : *græue tempus*; « une saison malsaine ») en est la

24. Cette opposition ne recoupe pas pour autant la distinction entre causalité *a priori* et *a posteriori*, traditionnelle dans l'analyse des énoncés explicatifs des causes de la maladie (ZEMPLENI 1985). En effet, dans le cas des récits de peste, la réflexion sur les causes de la maladie, qu'elle soit auctoriale ou diégétique, n'est jamais indépendante de l'expérience puisqu'on peut estimer que les historiens, comme les Romains de l'époque républicaine, avaient tous été confrontés au moins une fois dans leur vie à une maladie pestilentielle. Dans tous les cas, on peut donc estimer que la réflexion sur l'origine du fléau s'inscrit dans une expérience personnelle de la peste et de ses ravages.

25. Liv. III, 5, 14 - 8, 1.



cause première, aggravée par la concentration de la population entre les murs de Rome et par l'afflux des paysans venus s'y réfugier avec leurs troupeaux (III, 6, 2 : *pecoribus agrestibusque in urbem acceptis*; « les troupeaux et les paysans ayant été accueillis dans la ville »), d'où découlent des « odeurs insolites » pour les citadins, des insomnies pour les paysans et, pour tous, une transmission accrue de la maladie<sup>26</sup>. La causalité avancée par l'historien est donc complexe et rassemble plusieurs éléments d'explication strictement hiérarchisés. Pourtant, un peu plus tard dans le récit de ce même épisode, Tite Live rapporte au style indirect la réponse faite par le sénat à la délégation envoyée par les Herniques pour demander aux Romains leur soutien face aux attaques des Èques et des Volsques. Celui-ci leur répond en ces termes :

*Praeterquam quod infrequens senatus indicio erat sociis adflictam ciuitatem pestilentia esse, maestum etiam responsum tulere, ut per se ipsi Hernici cum Latinis res suas tutarentur; urbem Romanam **subita deum ira** morbo populari; si qua eius mali quies ueniat, ut anno ante, ut semper alias, sociis opem laturos.* (Liv. III, 6, 5)

« Le petit nombre des sénateurs présents était déjà, pour les alliés, un signe que l'État était abattu par la peste. Il reçurent, de plus, cette triste réponse : que les Herniques, par eux-mêmes ou avec les Latins, défendent leurs possessions; que la ville de Rome, **du fait d'une soudaine colère des dieux**, était ravagée par une maladie; que, si ce mal connaissait une accalmie, comme l'année précédente, comme dans toutes les autres circonstances, ils porteraient secours à leurs alliés. »

Tous les éléments auparavant avancés par Tite Live pour expliquer l'origine de la maladie ont disparu et ont été remplacés, dans le discours du consul, par une simple mention de la colère divine, par ailleurs totalement absente des considérations de l'historien. Il y a donc, dans le récit, une volonté claire de marquer une différence entre la façon dont l'historien rend compte de l'origine de la peste et l'opinion qui est censée être celle des Romains du V<sup>e</sup> siècle av. J.-C. De façon générale, lorsque les historiens, et en particulier Tite Live, inscrivent dans le cadre de paroles rapportées une réflexion sur l'origine d'une maladie pestilentielle, il semble que ce soit pour insister sur le recours au modèle « religieux » ou bien pour montrer l'incompréhension qui règne et pousse les Romains victimes du fléau à supposer un effet de la colère divine<sup>27</sup>.

On peut être tenté de voir, dans ce procédé, une volonté de donner au récit une couleur archaïque et, peut-être, de mettre en valeur, par opposition, les éléments d'explication plus rationnels avancés par l'historien : mais il faut se garder de considérer que ce « modèle religieux » serait réservé aux Romains de l'époque royale et républicaine, tandis que l'historien se distinguerait par un mode de pensée plus rationnel<sup>28</sup>. Nous verrons de fait que la situation est plus complexe et que Tite Live, le premier, ne semble jamais rejeter totalement la possibilité que le fléau soit l'expression d'une colère divine dont il faudrait rechercher l'origine. En revanche, il est manifeste que, dans les passages où un élément d'explication est volontairement attribué par l'historien à un personnage intradiégétique par le biais de paroles rapportées, celui-ci associe systématiquement l'origine de la maladie à la colère des dieux. L'enjeu semble donc double : me-

26. Liv. III, 6, 3.

27. Voir par exemple Liv. VI, 20-21 et DH. VII, 68, 2.

28. Il s'agit de l'hypothèse formulée par ANDRÉ 1980.

ner une réflexion sur les différents régimes de causalité et rendre sensible la détresse pathétique des personnages en exprimant plus clairement, par le biais du discours rapporté, les souffrances qui sont les leurs.

Cette distinction entre causalité auctoriale et diégétique se complique encore dans le cas des récits issus de l'œuvre de l'apologiste Orose. Celui-ci, en effet, suit souvent de très près Tite Live, qui constitue l'une de ses sources principales, mais compose son ouvrage au IV<sup>e</sup> siècle ap. J.-C., soit quatre siècles après l'historien latin. En d'autres termes, l'écart chronologique entre Orose et Tite Live est donc presque équivalent à celui qui sépare Tite Live des épisodes de pestilences du début de l'époque républicaine. Du fait de ce décalage, Orose semble parfois opérer dans ses récits une forme de lissage qui l'incite à confondre la position de Tite Live avec celle des Romains victimes des pestilences qu'il évoque dans son ouvrage.

Cette tendance est bien visible si l'on compare les récits consacrés par Tite Live et Orose à « l'affaire des matrones empoisonneuses » de 331 av. J.-C.<sup>29</sup>. Dans le récit qu'il propose de l'épisode, Tite Live se caractérise en effet par sa grande prudence et par l'hésitation dont il fait preuve : alors que la tradition rapporte que le grand nombre de décès relevés cette année-là parmi les citoyens les plus puissants était dû à une série d'empoisonnements criminels, l'historien, doutant de ses sources ou soucieux de préserver la moralité des Romains du IV<sup>e</sup> siècle av. J.-C., commence par indiquer qu'il ignore si cet épisode de mort de masse était dû à un dérèglement climatique ou bien au crime des hommes.

*Foedus insequens annus seu intemperie caeli seu humana fraude fuit, M. Claudio Marcello C. Valerio consulibus.* (Liv. VIII, 18, 1)

« L'année suivante, sous le consulat de Marcus Claudius Marcellus et de Caius Valerius, fut funeste du fait du dérèglement du climat ou bien du crime des hommes. »

Quant aux Romains impliqués dans cette affaire en 331 av. J.-C., il semble, tout comme les sources annalistiques sur lesquelles s'appuie Tite Live pour relater cet épisode<sup>30</sup>, qu'ils n'envisagent pas d'autre explication que celle d'un empoisonnement criminel collectif : l'épisode s'achève ainsi, d'après Tite Live, par l'organisation de la première enquête judiciaire pour empoisonnement de l'histoire de Rome, à l'issue de laquelle sont condamnées cent-soixante-dix matrones<sup>31</sup>.

Orose rapporte lui aussi cet épisode bien propre à illustrer, dans la perspective qui est la sienne, le délire et la passion pour le crime de matrones impies, dans un récit qui doit manifestement beaucoup à l'*Histoire Romaine* de Tite Live<sup>32</sup>. L'apologiste introduit cependant son récit de la façon suivante :

29. Liv. VIII, 18, 1-13 et Oros. *Hist.* III, 10, 1-3. Pour une présentation plus exhaustive de cette affaire et de la bibliographie associée voir p. 294.

30. Il nomme ici Valérius Flaccus et Potitus (Liv. VIII, 18, 2).

31. Liv. VIII, 18, 10-11.

32. La seule différence majeure entre les deux récits concerne l'estimation du nombre de matrones condamnées, qui est de 130 chez Tite Live et de 370 chez Orose : une surestimation qui, dans l'hypothèse où elle proviendrait d'une erreur de l'apologiste, va cependant dans le sens général de son argumentation. Augustin mentionne également brièvement cet épisode dans la *Cité de Dieu* (III, 17), sans donner cependant aucune précision sur le nombre des matrones traduites en justice.

*Erat utique foedus ille ac pestilens annus inflictaeque iam undique cateruatim strages egerbantur et **adhuc tamen penes omnes de corrupto aere simplex credulitas erat.*** (Oros. Hist. III, 10, 2)

« Cette année-là était de toute façon funeste et pestilentielle et déjà des amas de victimes étaient de toute part évacués par monceaux et **jusque-là cependant tous croyaient naïvement à une corruption de l'air.** »

La mise en parallèle de ce passage d'Orose et du début du récit de Tite Live donne l'impression que l'apologiste, sur la question des origines de cet épisode de mortalité massive, met sur le même plan l'opinion de l'historien latin et celle des Romains de 331 av. J.-C., qu'il paraît confondre, en indiquant que l'ensemble des personnes en présence pensait que ces nombreuses victimes étaient à attribuer à une infection de l'air<sup>33</sup>. Il semble ainsi raisonner comme si Tite Live rapportait un épisode auquel il avait personnellement assisté et que son avis se confondait avec celui des témoins de l'époque – alors que l'affaire en question s'est déroulée près de trois siècles avant la naissance de l'historien padouan, à une époque où il n'est pas du tout évident que la théorie de l'infection de l'air ait été connue de l'ensemble des Romains.

La posture d'Orose complique donc encore le problème de l'origine des maladies pestilentielles dans les récits des historiens, mais elle prouve également le bien fondé de chercher à opérer, sur cette question, une distinction entre causalité auctoriale et causalité diégétique. Il est, dans les faits, impossible de savoir si une telle différence dans la manière de comprendre ces fléaux est avérée, mais il est aussi indéniable que les historiens mettent en évidence et utilisent, dans leurs récits, cette idée d'une évolution dans la manière de comprendre l'origine des épidémies entre la période républicaine et le moment où ils composent leurs ouvrages.

Toutefois, en l'absence du cadre spécifique des paroles rapportées, il est le plus souvent impossible de déterminer si l'explication avancée pour rendre compte de l'origine de la maladie ressortit de l'historien, d'une de ses sources, des victimes de l'époque, ou bien des trois à la fois.

### 5.1.2 Hésitation ou refus de trancher ?

Il arrive aussi, cependant, que la multiplication des explications avancées révèle l'impossibilité ou le refus de l'historien de trancher entre plusieurs types de causalité. C'est le cas par exemple dans ce récit de Tite Live à propos d'une peste s'étant déclarée à Rome en 399 av. J.-C., qui commence de la manière suivante :

*Tristem hiemem **siue ex intemperie caeli**, raptim mutatione in contrarium facta, **siue alia qua de causa** grauis pestilensque omnibus animalibus aestas excepit.* (Liv. V, 13, 4)

« Ce rude hiver, **soit par suite d'un dérèglement du climat**, qui passa brusquement d'un extrême à l'autre, **soit pour tout autre motif**, fut suivi pour tous les êtres d'un été éprouvant et pestilentiel. »

33. On pourrait discuter de savoir si, dans le passage de Tite Live, l'expression « *intemperie caeli* » désigne un déséquilibre du climat – sécheresse excessive, températures extrêmes – ou bien un dérèglement de la qualité de l'air, selon un sens bien attesté du substantif *caelus*. C'est visiblement cette seconde possibilité qu'a privilégiée Orose dans son interprétation du passage.

Le balancement *siue* [...] *siue* marque clairement le refus de se déterminer sur une cause unique, qui se traduit par la présence de plusieurs types d'explication : ici l'hypothèse d'un dérèglement du climat ou, comme le dit Tite Live, « tout autre motif ». Toute la question est alors de savoir dans quelle mesure la présentation d'une telle alternative révèle une véritable incertitude de l'historien qui serait dans l'impossibilité de trancher entre les différentes hypothèses, ou bien un refus, une volonté explicite de demeurer dans le flou, qui s'apparenterait alors à la position de Thucydide dans son récit de la « peste » d'Athènes. Dans le cas du passage cité, il nous semble que c'est plutôt cette seconde hypothèse qui est à privilégier : le caractère volontairement vague de la seconde alternative (*siue alia qua de causa*), associé à l'absence générale de faits ou d'arguments permettant d'expliquer l'hésitation de l'historien en démontrant le caractère valable des différentes hypothèses en présence, nous pousse à considérer que Tite Live, sans passer complètement sous silence la question de l'origine de la peste en question, souhaite pourtant qu'elle demeure irrésolue – d'où la multiplication des causes avancées. Comment expliquer cette posture *a priori* paradoxale ?

Un premier élément de réponse consiste à dire qu'il n'est pas du tout nécessaire, pour le bon déroulement du récit et sa compréhension, que la question de l'origine de la maladie soit tranchée : l'historien peut, en conséquence, se permettre de demeurer dans l'incertitude en s'épargnant un développement fastidieux et qui pourrait nuire au rythme de la narration. De fait, pour la peste de 399 av. J.-C. dont il est question dans le passage cité, il est visible que l'intérêt de Tite Live se porte avant tout sur les modalités de la célébration du premier lectisterne de l'histoire de Rome, précisément mis en œuvre à la suite de cet épisode de peste, et dont les particularités font l'objet, quant à elles, d'un développement beaucoup plus exhaustif<sup>34</sup> que celui qui est réservé à la question des origines de la maladie. Dans ce cas, cependant, il devient difficile d'expliquer pourquoi Tite Live s'embarrasse de l'alternative citée plutôt que de passer simplement la question sous silence, comme il le fait, du reste, dans plusieurs autres récits<sup>35</sup>.

On peut alors, au contraire, émettre l'hypothèse que la formulation de l'incertitude de l'historien sur la question des causes du phénomène joue un véritable rôle dans le récit de l'épisode. En effet le passage cité, s'il n'apporte, en réalité, aucune information sur les causes du fléau, place en revanche dès l'ouverture du récit son évocation sous le signe du doute et du trouble. Il apparaît ainsi que l'un des premiers effets d'une maladie pestilentielle est de placer victimes et témoins dans un état de perplexité directement lié à l'impossibilité de déterminer avec certitude son origine : le « *siue alia qua de causa* » de Tite Live constituerait alors, plutôt qu'un signe de la désinvolture de l'historien, la marque d'un échec assumé dans la détermination des causes, indiquant par là l'infinité des hypothèses possibles pour tenter d'expliquer la cause de ce fléau.

On voit ainsi le rôle important que le traitement de la question des causes du fléau joue dans la caractérisation de la maladie. Dans certains passages, comme celui que nous venons de commenter, l'important, semble-t-il, est moins de trancher la question que de mettre en évidence la

34. Liv. V, 13, 6-8. Pour la présentation de ce rite et de la bibliographie associée, voir p. 400.

35. Voir par exemple Liv. III, 32, 1-2 ou IV, 21, 1-8.

perplexité et l'embarras qu'elle suscite en caractérisant ainsi la peste comme un phénomène résolument problématique et, à certains égards, incompréhensible.

Il arrive par ailleurs qu'un historien rapporte dans le cadre de son récit les hésitations des Romains victimes de la maladie, se faisant ainsi l'écho, en quelque sorte, d'une incertitude diégétique. Dans ce cas, les alternatives rapportées révèlent généralement une véritable incertitude des victimes désemparées face au fléau plutôt qu'une volonté de suspendre volontairement leur jugement sur la question de son origine. On le voit par exemple dans le traitement réservé par Denys d'Halicarnasse à la peste de 491 av. J.-C., qui se déclare à Rome juste après le départ de Coriolan en exil chez les Volsques<sup>36</sup> :

Τοῖς μὲν δὴ ταῦτ' ἐδόκει κατὰ θεοῦ γενέσθαι γνώμην νεμεσῶντος, ὅτι τὸν ἄριστον τῶν πολιτῶν ἐξήλασαν τῆς πατρίδος, τοῖς δ' οὐθὲν τῶν γινομένων θεοῦ ἔργον, ἀλλὰ τυχηρὰ καὶ ταῦτα καὶ τᾶλλα πάντα ἀνθρώπεια εἶναι πάθη. (DH. VII, 68, 2)

« Les uns pensaient que ces événements étaient provoqués par la volonté d'un dieu irrité de ce que le meilleur des citoyens avait été chassé de sa patrie ; les autres que ce qui se produisait n'était en rien l'œuvre d'un dieu, mais que ces maux, comme tous les autres maux humains, étaient dus à la fortune. »

Dans ce passage, l'hésitation que rapporte Denys participe d'un climat général d'angoisse, que l'historien a décrit au préalable : la maladie pestilentielle est en effet accompagnée de plusieurs prodiges impressionnants<sup>37</sup> et l'incertitude sur son origine génère parmi les Romains des troubles importants dont l'historien se fait l'écho. Une partie des Romains considère ainsi, selon le « modèle religieux » présenté plus haut, que la peste est un châtement envoyé par les dieux pour punir les Romains de l'exil de Coriolan, tandis que l'autre, adoptant visiblement une posture plus sceptique, considère que le fléau n'a aucun lien avec une quelconque intervention divine mais que son irruption fait partie des infortunes indissociables de la condition humaine. Denys, dans la suite de son récit, considère pourtant que ces deux hypothèses sont fausses et explique l'origine de la peste dans une scène à la grande portée dramatique<sup>38</sup>. Dans la suite du passage, en effet, Jupiter, par l'intermédiaire du Romain Latinus, fait savoir au Sénat que « le danseur qui lui a été donné pour conduire la dernière procession n'était pas convenable<sup>39</sup> » et demande que

36. L'épisode est aussi présent dans l'*Histoire Romaine* de Tite Live (II, 36) mais il n'est pas fait mention d'une peste. Plutarque (*Cor.* 24, 1-5), plus proche de Denys d'Halicarnasse sur ce plan, évoque plusieurs prodiges qui se produisent après l'expulsion de Coriolan, sans mentionner pourtant la présence d'une peste.

37. DH. VII, 68, 1 : il s'agit en particulier de naissances monstrueuses d'hommes et d'animaux.

38. Ce processus de dramatisation tient à plusieurs facteurs. La présence, d'une part, du personnage de Latinus, que Denys caractérise (un assez riche cultivateur, d'un âge avancé) et dont il présente les pensées et les hésitations tout au long de l'affaire. L'alternance, d'autre part, entre différents types d'énoncés : parties narratives, mais aussi discours, lorsque Jupiter ou Latinus prennent la parole, et développement théorique, à la fin du passage, à propos de l'importance de s'intéresser aux coutumes religieuses des Romains. Enfin, la structuration du récit autour des trois visites de Latinus au sénat, chacune étant marquée par une aggravation de ses souffrances, crée une progression qui tient le lecteur en haleine. Sur l'ensemble de ces procédés, qui reflètent la volonté de Denys de faire preuve, dans son récit, d'une *enargeia* qui soit au service de la vérité historique, voir GABBA 1991, p. 69-72 et FROMENTIN 2001, p. 135.

39. DH. VII, 68, 3. Cet épisode du rêve de Latinus a par ailleurs été traité par de nombreux auteurs antiques. Cicéron (*Div.* I, 26, 55) indique ainsi que l'histoire de Latinus, qu'il rapporte lui-même, se trouve « chez tous les historiens, les Flavii, les Galii, et, plus proche de nous, Coelius ». Tite Live (II, 36), Valère-Maxime (*Val.-Max.* I, 7, 4) et Macrobe (*Sat.* I, 11) rapportent aussi cet *exemplum*, mais Denys est le seul à le mettre en lien avec une peste. Valère-Maxime

les cérémonies, qu'il n'a pas acceptées, soient exécutées de nouveau depuis le début. Face à ces paroles énigmatiques, l'un des sénateurs en présence se souvient alors que, le jour de la procession en question, un citoyen, qui souhaitait mettre à mort l'un de ses esclaves, l'avait poursuivi à travers le Forum en le fouettant, passant ainsi juste devant la tête du cortège<sup>40</sup> : ce serait là le « danseur » dont Jupiter aurait désapprouvé la présence. Denys ne précise pas, dans la suite de son récit, les remèdes qui furent employés par le Sénat pour faire cesser la colère de Jupiter ; à la suite de cet épisode, le livre VII des *Antiquités Romaines* se conclut, en effet, par une vaste digression à propos de l'importance, pour un historien, d'observer et de décrire les coutumes religieuses du peuple auquel il consacre son récit – en particulier s'il s'agit des Romains qui n'ont pu parvenir à un tel degré de puissance et de prospérité que grâce au plus strict respect des rites de leurs ancêtres.

Trois types d'explication différents sont donc, en définitive, avancés dans ce passage pour rendre compte de l'origine de la peste de 491 av. J.-C. : on relève d'abord une incertitude diégétique, qui met en évidence l'angoisse et le trouble suscités par l'irruption du fléau parmi les Romains, qui ne savent pas s'il s'agit d'un châtement divin punissant l'exil de Coriolan ou bien d'un événement malheureux comme la destinée humaine en connaît tant. Denys semble cependant dépasser cette alternative et dévoile au cours de son récit une troisième explication possible : la colère de Jupiter due à la mauvaise exécution d'une procession qui lui était dédiée. Le passage ne permet pas de savoir dans quelle mesure l'historien prend réellement à son compte ce troisième élément d'explication, qui demeure pleinement ancré dans le récit : le fait est cependant qu'ici, le type de causalité présenté dans le cadre du récit comme permettant d'expliquer l'origine de la peste reste ancré dans le « modèle religieux » présenté précédemment.

### 5.1.3 Causes efficientes ou cause finale ?

#### Causes efficientes

Il arrive enfin parfois que les différents éléments d'explication avancés par l'historien pour rendre compte de l'origine du fléau soient unis par un lien logique et chronologique permettant de reconstituer toute une chaîne causale. C'est le cas, par exemple, dans le récit fait par Tite Live de la peste de 463 av. J.-C. :

*Graue tempus et forte annus pestilens erat urbi agrisque, nec hominibus magis quam pecori, et auxere uim morbi terrore populationis pecoribus agrestibusque in urbem acceptis. Ea conluuio mixtorum omnis generis animantium et odore insolito urbanos et agrestem confertum in arta tecta aestu ac uigiliis angebat, ministeriaque in uicem ac contagio ipsa uolgabant morbos.* (Liv. III, 6, 2)

« La saison était accablante et, par hasard, l'année malsaine, en ville comme dans les campagnes, non seulement pour les hommes mais tout autant pour le bétail ; et ce qui augmenta

---

utilise ainsi cet épisode pour montrer qu'il ne faut pas négliger les songes, qui peuvent intéresser la religion de l'État, et Macrobe à l'appui de l'idée qu'il ne faut pas mépriser la condition des esclaves parce que les dieux prennent soin d'eux. Sur ce passage et son traitement chez ces différents auteurs, voir MUELLER 2002, p. 218, n. 108.

40. DH. VII, 69.

la violence de la maladie, c'est que, du fait de la crainte des pillages, les paysans se réfugièrent à Rome avec leurs troupeaux. Dans cette promiscuité d'êtres de toute espèce, entassés pêle-mêle, les citadins souffraient de l'odeur inhabituelle et les paysans, dans les étroits logements où ils étaient amassés, souffraient de la chaleur et des insomnies. Les soins mutuels qu'ils se portaient et la proximité elle-même répandaient les maladies. »

On relève ici quatre éléments d'explication différents et strictement hiérarchisés par l'historien, qui ne montre ici aucune marque d'hésitation ni aucune volonté de suspendre son jugement. La première d'entre elles est la « saison accablante » (*græue tempus*) et le caractère malsain de l'année<sup>41</sup>, cause de maladie pour les hommes comme pour les animaux – elle constitue donc en quelque sorte la cause efficiente principale de la maladie.

En parallèle se dessine une seconde série causale, formée de plusieurs causes secondaires, qui expliquent non la genèse de la maladie mais l'aggravation de la situation sanitaire (*auxere uim morbi*). Le contexte militaire<sup>42</sup> pousse les paysans à se réfugier à Rome avec leurs troupeaux, ce qui a une double conséquence : (1) cette promiscuité (*ea conluuio mixtorum omnis generis*) incommode les citadins comme les paysans, (2) du fait de la concentration de la population entre les murs de la ville et des soins apportés aux malades, le mal se répand entre les individus (*uolgabant morbos*).

Tite Live, contrairement à ce que nous avons pu voir auparavant, prend donc réellement parti et s'efforce de répondre de la façon la plus exacte possible à la question de l'origine de la peste, en mettant en évidence toute une chaîne de causalités. La chose est d'autant plus remarquable que l'épisode, qui est ancien, remonte à 463 av. J.-C., avant, donc, la peste de 399 av. J.-C. où nous avons pu voir que Tite Live se refusait à trancher cette même question. Cette remarque d'ordre chronologique permet d'invalider l'hypothèse selon laquelle une réflexion détaillée sur les causes du fléau serait réservée aux épisodes les plus récents. Il est donc clair, ici, que la multiplication des causes avancées pour rendre compte de l'origine de la maladie et qui, dans ce cas, relèvent toutes d'un modèle « rationnel », découle de la volonté de l'historien de rendre son récit plus précis en donnant à voir les différents niveaux de causalité qui expliquent la présence du fléau et leur enchaînement logique.

L'emploi de l'adverbe *forte*, « par hasard », indique cependant qu'il se limite aux causes efficaces sans s'intéresser à la question de la cause finale de la peste : pour expliquer la présence de la maladie, il invoque les deux séries causales relevées – irrégularités climatiques et surconcentration de la population dans la ville – et constate leur croisement sans chercher à en expliquer la raison par une cause finale. Autrement dit, l'historien répond ici à la question « comment » mais laisse de côté le « pourquoi ».

Le même procédé se retrouve également, un peu plus tard, mais toujours dans le cinquième livre de l'*Histoire Romaine*, à propos du récit du siège de Rome par les Gaulois. Tite Live en attri-

41. Sur l'expression *annus pestilens* et sa signification, voir p. 165.

42. Le consul Spurius Furius a en effet entrepris d'attaquer les Éques sans connaître précisément leurs effectifs (Liv. III, 4, 7) et, repoussé, s'est trouvé assiégé dans son propre camp. Pendant ce temps, les Éques ont envoyé une partie de leurs troupes ravager le territoire romain et attaquer la ville (Liv. III, 5, 2), ce qui explique que les paysans se soient réfugiés avec leurs troupeaux dans l'enceinte de Rome.

bue l'origine à deux causes : (1) les Gaulois ont installé leur camp dans un lieu malsain, d'une part parce qu'il est situé dans une cuvette, d'autre part parce qu'il est rempli de fumée du fait des incendies incessants (2) accoutumés à l'humidité et au froid ils ne peuvent supporter ces conditions et sont donc victimes de maladies qui se répandent dans le camp. Ici la cause efficiente principale, qui explique la présence de la peste, est donc, d'après Tite Live, le facteur environnemental lié au choix du lieu où le camp a été installé. Elle se combine en outre avec une cause secondaire : un changement de régime collectif, qui affaiblit les Gaulois et fait que la maladie se répand parmi eux « comme dans un troupeau<sup>43</sup> ». Là encore, le lien entre les deux phénomènes paraît assez clair dans l'esprit de l'historien, comme l'indique la présence d'un relatif de liaison, qui fait le lien entre les deux éléments d'explication évoqués<sup>44</sup>. Cependant, là encore, il ne cherche pas à préciser la cause finale de la maladie ni le dessein dans lequel elle se développe – soit qu'il ne le souhaite pas, soit qu'il lui paraisse ici évident que la combinaison de ces deux facteurs est une preuve éclatante du soutien que les dieux accordent à Rome.

Toutefois, le lien entre les différentes causes efficientes présentées est loin d'être toujours aussi clair dans les récits des historiens. Voici, par exemple, la façon dont Plutarque relate ce même épisode du siège de Rome par les Gaulois dans sa *Vie de Camille*, où il s'inspire directement du récit de Tite Live<sup>45</sup> :

[...] Νόσος ὑπωκούρησεν αὐτοὺς ἐν νεκρῶν πλήθει [καὶ] χύδην καταβεβλημένων σιγνοῦντας ἐν ἐρειπίοις, τό τε βᾶθος τῆς τέφρας, ἀέρα ξηρότητι καὶ δριμύτητι φαῦλον ὑπὸ πνευμάτων καὶ καυμάτων ἀναθυμίωσης, ἐλυμαίνετο τὰ σώματα διὰ τῆς ἀναπνοῆς. **Μάλιστα** δ' ἡ μεταβολὴ τῆς συντροφῆς διαίτης, ἐκ τόπων σκιερῶν καὶ θέρους καταφυγὰς ἀλύτους ἐχόντων ἐμβαλόντας εἰς χώραν ταπεινὴν καὶ κεκραμένην ἀφυῶς πρὸς μετόπωρον, ἐκίνησεν αὐτούς, ἢ τε πρὸς τῷ Καπιτωλίῳ καθέδρα καὶ σχολὴ γενομένη χρόνιος. ἔβδομον γὰρ ἐκείνον ῥοκίον μῆνα πολιορκοῦντες. **Ὡστε** φθορὰν εἶναι πολλὴν ἐν τῷ στρατοπέδῳ, καὶ μὴδὲ θάπτεσθαι διὰ πλῆθος ἔτι τοὺς ἀποθνήσκοντας. (Plut. *Cam.* XXVIII, 1-3)  
« Une maladie s'insinua parmi eux alors qu'ils campaient au milieu des décombres, parmi les monceaux de cadavres jetés au hasard et la grande quantité de cendres, qui, sous l'effet des vents et de la chaleur ardente, se dispersait dans l'air vicié par la sécheresse et la fumée, détériorait les corps par la respiration. Mais ce qui les affecta le plus, ce fut le changement survenu dans leur régime habituel – ils avaient quitté des pays ombragés, qui leur offraient en été de délicieux refuges, pour se jeter dans un emplacement encaissé et où le climat était

43. Sur cette expression voir p. 235.

44. Liv. V, 48, 1-3 : *Sed ante omnia obsidionis bellique mala fames utrimque exercitum urgebat, Gallos pestilentia etiam, cum loco iacente inter tumulos castra habentes, tum ab incendiis torrido et uaporis pleno cineremque non puluerem modo ferente cum quid uenti motum esset. Quorum intolerantissima gens umorice ac frigori adueta cum aestu et angore uexati uolgatis uelut in pecua morbis morentur.* « Mais, de tous les maux qui accompagnent un siège et une guerre, c'est surtout la famine qui pressait les deux armées ; les Gaulois étaient aussi accablés par une peste, car ils avaient installé leur camp dans une cuvette entourée de collines, brûlée par les incendies et pleine de fumées, où le moindre souffle de vent soulevait non seulement de la poussière, mais aussi de la cendre. Or ces conditions étaient absolument insupportables pour une nation habituée à l'humidité et au froid : accablés par la chaleur oppressante, ils mouraient à cause des maladies qui se répandaient comme dans un troupeau. ». Le relatif de liaison *quorum* reprend ici l'ensemble des conditions naturelles et climatiques propres à l'emplacement du camp. Sur la traduction de *angor* par « douleur physique », voir OGILVIE 1965, *ad loc.*

45. Le passage est considéré par H. Peter (PETER 1865, p. 18 *et sq.*) comme l'un de ceux qui prouvent combien les ressemblances entre Plutarque et Tite Live sont frappantes. Voir également l'introduction de R. Flacelière à la *Vie de Camille* : Plutarque, *Vies*, t. II, Collection des Universités de France, Paris, 1962, p. 144-145.



inconstant en automne – ainsi que l’immobilité et l’inaction prolongée devant le Capitole. Il y avait en effet plus de six mois qu’ils restaient là à l’assiéger. Aussi le massacre était-il grand dans leur camp, et ils n’ensevelissaient même plus les morts devenus trop nombreux. »

On retrouve bien, dans ce second passage, la plupart des principaux éléments de causalité avancés par Tite Live pour expliquer l’origine de la peste qui frappe les Gaulois : le mauvais choix de l’emplacement du camp et le changement de régime collectif. Cependant Plutarque opère déjà, sur ce point, quelques modifications : il précise, d’une part, que les fumées importantes « détériorent les corps par la respiration », introduisant ainsi, au sein de l’étiologie environnementale avancée par Tite Live, le modèle hippocratique de l’infection de l’air qui rend malades ceux qui le respirent. Il ajoute d’autre part au tableau une cause supplémentaire : l’inaction des Gaulois, dont le siège du Capitole se prolonge depuis six mois. Ce type de causalité, unique dans les récits de pestilences de notre corpus, peut être compris au moins de deux manières différentes : soit cette immobilité forcée est l’une des modalités du changement radical de régime auquel se sont soumis les Gaulois<sup>46</sup>, l’immobilité et l’inaction étant alors tenues pour des facteurs amenant une dégradation générale des conditions de vie, soit, toujours dans le cadre de la théorie hippocratique des miasmes, le contexte du siège empêche les Gaulois de changer de lieu pour fuir l’infection de l’air<sup>47</sup>.

Mais la différence la plus marquante entre ce passage et celui de Tite Live réside dans le lien qui est fait (ou non) par l’historien entre ces différents types d’explication et dans leur organisation générale. Dans le passage de l’*Histoire Romaine*, nous avons pu voir que les deux causes avancées par l’historien étaient hiérarchisées et subordonnées l’une à l’autre ; il n’en est rien chez Plutarque où les quatre éléments d’explication semblent s’additionner sans que l’historien ne distingue les causes principales des causes secondaires. La conjonction de subordination ὥστε, qui ouvre le troisième paragraphe du passage cité, semble ainsi indiquer que les pertes importantes dans le camp des Gaulois s’expliquent par l’effet simultané de l’insalubrité du camp, de la nocivité de l’air saturé de fumées, du changement de régime habituel et de l’inactivité, ces quatre causes étant simplement coordonnées dans la description.

Cette situation – une pluralité de causes non hiérarchisées par l’historien pour expliquer l’origine d’une peste – se retrouve également, à plusieurs reprises, chez Denys d’Halicarnasse<sup>48</sup>. Cet état de fait révèle que, dans les récits de peste, il semble parfois que des relations logiques entre différents phénomènes susceptibles de concourir au développement de la maladie soient ressenties par l’historien mais pas forcément théorisées comme une forme de causalité. Ainsi, la présence de plusieurs éléments d’explication ne semble pas toujours imposer que l’un soit l’antécédent nécessaire de l’autre, de sorte qu’il semble parfaitement admissible, pour Plu-

46. C’est le cas, par exemple, dans la description que fait Tite Live de l’armée d’Hannibal à l’issue de sa traversée des Alpes (Liv. XXI, 39, 2) mais ici la coordination ἡ μεταβολὴ τῆς συντροφου διαίτης [...] ἢ τε πρὸς τῷ Καπιτωλίῳ καθεδρα laisse plutôt entendre que Plutarque n’envisage pas que cette inaction subite soit un exemple en particulier du changement brutal de régime des Gaulois, mais qu’elle relève plutôt d’un autre type d’explication.

47. Cette explication serait, du reste, cohérente avec le fait que Plutarque introduit dans ce passage le thème de la nocivité de l’air, absent chez Tite Live.

48. Voir par exemple DH. X, 53, 1-8.

tarque et Denys d'Halicarnasse surtout, de ne pas hiérarchiser entre eux les différents éléments présentés pour former une série causale admissible. En cela, il est visible que l'objectif des historiens diffère résolument de celui des médecins : les premiers peuvent en effet, sur ce point, se permettre une position beaucoup plus souple, puisqu'il ne leur est pas nécessaire de mettre en évidence une causalité unique et globale compatible avec la réalisation d'un diagnostic ou d'un pronostic.

### Cause finale

Toutefois, lorsque les historiens emploient, dans le cadre d'un récit de peste, le terme *causa* ou αἰτία, ce n'est pas pour faire référence à l'une de ces causes efficientes mais pour soulever la question de la cause finale de la maladie, c'est-à-dire de la raison d'être de son existence et du dessein dans lequel elle frappe Rome. On le constate, par exemple, dans ces deux passages de Denys d'Halicarnasse et Tite Live, traitant respectivement d'une peste qui se déclara à Rome sous le règne de Tarquin le Superbe, et de l'épisode de 399 av. J.-C. qui donna lieu à la célébration du premier lectisterne :

Καὶ δὴ καὶ ὅτε τῷ Δελφικῷ μαντείῳ χρησομένους ἀπέστειλλε τοὺς δύο τῶν παίδων Ἄρρωνα καὶ Τίτον ὑπὲρ τοῦ λοιμοῦ [...] **τὴν τ' αἰτίαν τῆς νόσου** γνῶναι παρὰ τοῦ θεοῦ καὶ τὴν λύσιν βουλόμενος συνέπεμψε κάκεινον ἅμα τοῖς μειρακίοις. (DH. IV, 69, 2)  
 « Et lorsqu'il [Tarquin le Superbe] envoya ses deux fils, Arruns et Titus, consulter l'oracle de Delphes à propos de la peste [...] parce qu'il souhaitait apprendre de la part du dieu **la cause de la maladie** et la manière de s'en délivrer, il envoya également celui-ci [Brutus], en même temps que les deux jeunes princes. »

*Cuius insanabili perniciæ quando nec causa nec finis inueniebatur, libri Sibyllini ex senatus consulto aditi sunt.* (Liv. V, 13, 5)  
 « Or, comme on ne trouvait ni **la cause** ni la fin de ce fléau incurable, on se rendit aux livres Sibyllins d'après un sénatus-consulte. »

La question de la « cause » de la maladie est, dans ces passages, d'ordre religieux et il semble qu'elle ne puisse être révélée que par les dieux eux-mêmes : cela suppose donc que les deux passages cités sont profondément ancrés dans le « modèle religieux » exposé *supra*, dans le cadre duquel la peste est considérée comme un fléau envoyé par les dieux pour punir les hommes. On voit dans le passage de Tite Live que la question de la cause finale de la maladie est avant tout un motif d'inquiétude et d'interrogation : elle n'est pas du ressort de l'historien mais constitue un des enjeux de la *procuratio prodigiorum*. Dans les deux cas, enfin, le problème de la cause finale de la maladie est intimement lié à celui de la façon d'y mettre fin (*nec causa nec finis*; τὴν τ' αἰτίαν τῆς νόσου [...] καὶ τὴν λύσιν) : pour remédier à une peste, il faut en premier lieu mettre en évidence le motif qui a provoqué la colère divine pour y apporter ensuite réparation. La recherche de la cause finale est donc intimement liée à celle des remèdes religieux à apporter aux fléaux – les deux éléments devant d'ailleurs être révélés par l'intermédiaire d'un oracle ou de recueils oraculaires.

L'ensemble de ces analyses confirme donc que, dans le cadre des récits de peste de notre corpus, les différents modèles explicatifs présentés en introduction sont loin d'être incompatibles. Nous avons déjà pu constater dans notre étude des causes efficaces du fléau que le modèle hippocratique de l'infection de l'air se trouvait souvent associé à d'autres éléments d'explication concernant les conditions climatiques ou un changement de régime collectif. Mais il est aussi remarquable de constater que la présence du « modèle religieux » pour rendre compte de l'origine d'une maladie ne semble pas exclure le recours au « modèle médical » ou, de façon générale, à d'autres éléments d'explication plus rationnels. Ainsi, dans la plupart des récits de Tite Live, la recherche de la cause finale de la maladie à travers la procédure de la *procuratio prodigiorum* n'empêche ni l'historien, ni les victimes du fléau, de formuler d'autres hypothèses à propos de son étiologie.

Cet apparent paradoxe s'explique en réalité aisément, puisque nous avons pu mettre en évidence que la question de l'origine religieuse de la maladie, d'une part, et des différents phénomènes naturels ayant concouru à son développement ou à son aggravation, d'autre part, relèvent en réalité de deux niveaux de causalité différents : la cause finale de la maladie paraît donc la plupart du temps se rattacher au « modèle religieux » tandis que ses causes efficaces sont de l'ordre des différents « modèles rationnels ». Cette coexistence est visible, par exemple, dans le récit de la peste de 181-180 av. J.-C., qui empêche les Romains de combattre en Sardaigne et éprouve durement la classe politique<sup>49</sup> :

*C. Servilius pontifex maximus piacula irae deum conquirere iussus, decemviri libros inspicere, consul Apollini Aesculapio Saluti dona uouere et dare signa inaurata : quae uouit deditque [...] Fraudis quoque humanae insinuauerat suspicio animis; et ueneficii quaestio ex senatus consulto [...].* (Liv. XL, 37, 2-4)

« Le grand pontife Caius Servilius fut chargé de chercher les expiations les plus propres à fléchir la colère des dieux, les décemvirs de consulter les livres, et le consul de vouer des présents et de donner des statues dorées à Apollon, à Esculape et à Salus [...] Le soupçon d'un crime humain s'insinua aussi dans les esprits et une enquête pour empoisonnement eut lieu en vertu d'un sénatus-consulte. »

Deux niveaux de causalité sont clairement visibles dans ce passage. D'une part, quoique le terme *causa* ne soit pas employé par l'historien, la recherche de la cause finale de la peste est automatiquement prise en charge par la cité<sup>50</sup> dont les différents collèges de prêtres recherchent des moyens de fléchir la colère des dieux : la recherche du remède à apporter au fléau est, comme nous l'avons vu, intimement liée à la question de son origine. Mais cela n'empêche pas, d'autre part, la formulation des soupçons d'empoisonnement, c'est-à-dire une réflexion sur les causes efficaces de la peste et sur les agissements qui en sont la cause immédiate : l'expression *fraudis humanae* invite à ce titre à rapprocher cet épisode de l'affaire des matrones empoisonnées<sup>51</sup>. Pour les victimes de la peste comme pour l'historien qui en fait le récit, la coexistence de ces

49. Tite Live mentionne qu'à cette occasion Quintus Fulvius fut nommé *triumvir* alors qu'il portait encore la toge prétexte (Liv. XL, 42, 7).

50. On le voit, par exemple, à travers l'emploi du parfait passif *iussus* [est] et de l'expression *ex senatus consulto*.

51. Voir sur cette affaire p. 263 et 294. Sur les liens entre ces deux épisodes voir RUIZ-MOIRET 2024a.

deux procédures ne fait l'objet d'aucun étonnement ni d'aucune interrogation.

### Premiers éléments de conclusion

Causalité auctoriale ou causalité diégétique? Véritable incertitude ou suspension volontaire du jugement? Causes efficientes ou cause finale? Dans les trois cas, le récit de peste dans le genre historiographique se caractérise par la pluralité des causes avancées par les historiens pour rendre compte de l'origine de la maladie et de son développement, de sorte qu'il n'existe pas, dans notre corpus, deux épisodes identiques sous ce rapport. L'ambiguïté étiologique est donc la règle, et non l'exception, comme notre esprit moderne aime à le penser<sup>52</sup>. Du point de vue de l'historien, les différents modèles présentés en introduction de ce chapitre, loin d'être mutuellement exclusifs, doivent au contraire être combinés pour permettre de traiter dans toute sa complexité le problème de l'origine du fléau – et donc, logiquement, celui des remèdes à y apporter.

Cette situation révèle ainsi, dans un premier temps, l'impossibilité, pour l'historien, de mettre en évidence une série causale unique et reproductible permettant d'expliquer l'origine de toutes les pestilences mentionnées dans notre corpus de textes. Cependant le choix de combiner des différents modèles plutôt que de les opposer peut aussi relever, comme nous allons à présent le montrer, d'un souci de tenir compte de la diversité des maux humains en temps de peste<sup>53</sup>, qui exige de recourir à des types d'explication variés.

## 5.2 Présence des « modèles traditionnels »

Il s'agit à présent de passer en revue le détail des explications proposées par les historiens dans leurs récits pour rendre compte de l'origine puis de l'aggravation d'une peste. Nous verrons qu'en la matière, l'originalité des historiens s'affirme de nouveau : si l'on retrouve clairement la marque des différents modèles explicatifs traditionnels présentés en introduction, ceux-ci sont souvent adaptés pour être mieux compris d'un lectorat spécifiquement romain.

Il faut d'abord remarquer que la nature des causes invoquées par les historiens pour expliquer l'origine du fléau ne varie guère selon que l'épisode est daté du VI<sup>e</sup> ou du II<sup>e</sup> siècle av. J.-C., et ce alors même que les sources auxquelles recourent les historiens sont, elles, susceptibles de varier. C'est là un indice important de la cohérence des récits de notre corpus : il laisse penser que, pour la période républicaine du moins, la réflexion menée sur les causes de la maladie dépend beaucoup plus de l'historien et des enjeux généraux de son ouvrage que de l'identité des victimes et des sources disponibles sur un épisode donné – mis à part, bien sûr, dans les cas, relevés auparavant, où un type d'explication est mentionné par l'historien dans le cadre de paroles rapportées.

52. HAYS 2007, p. 34, y voit la raison pour laquelle les tentatives d'élaborer une évolution chronologique des types de causalités avancés pour expliquer une peste en lien avec les remèdes mis en œuvre, comme ont pu s'y essayer C. E. Rosenberg (ROSENBERG 1992, p. 294-295) ou J. André (ANDRÉ 1980), sont vouées à l'échec. Sur ce phénomène désigné en anglais sous le nom de *causal overdetermination*, voir également LEVENE 1993, p. 27.

53. JOUANNA 2019, p. 5.

Si l'on compare, par exemple, le passage de Tite Live précédemment cité<sup>54</sup> à propos de la peste de 463 av. J.-C. au récit consacré à la peste de Syracuse, qui se déroule plus de deux siècles plus tard, on peut ainsi se rendre compte que les analyses de l'historien à propos de l'origine des deux maladies sont tout à fait comparables. Dans les deux cas, l'historien indique que la maladie s'est déclarée en premier lieu à cause de la saison accablante, et notamment de la chaleur intolérable<sup>55</sup>. Dans un second temps, la densité de population exceptionnelle due, dans les deux cas, au contexte militaire<sup>56</sup> fait que le mal se répand par les soins mutuels et par le contact des malades<sup>57</sup>. Bien sûr, les deux récits ne sont pas parfaitement identiques, puisque seul l'épisode de 463 av. J.-C. comporte la mention de la présence des troupeaux entre les murs de la ville, tandis que le récit de la peste de Syracuse accorde une part importante au site naturellement malsain de la ville. Cependant, et malgré l'extrême diversité des sources employées par Tite Live pour les deux épisodes<sup>58</sup>, il est frappant de constater combien l'analyse des causes du fléau est proche dans les deux récits. Un constat identique peut être fait pour Denys d'Halicarnasse qui, comme nous aurons l'occasion de le voir, a souvent tendance, contrairement à Tite Live, à privilégier une explication religieuse dans laquelle la maladie est une conséquence de la colère des dieux – ou de leur bienveillance, si elle frappe les ennemis de Rome<sup>59</sup>.

Cette cohérence entre les différents récits d'un même auteur rend possible une réflexion d'ensemble sur la nature des différentes causes avancées pour expliquer l'origine des maladies pestilentielles.

### 5.2.1 « Modèle religieux »

Une des marques les plus évidentes du recours, dans les récits de peste de notre corpus, au « modèle religieux » décrit en introduction est la mention du fait que la peste atteint la fertilité des femmes, des troupeaux et des sols, menaçant ainsi l'avenir de la cité tout entière<sup>60</sup>.

54. Nous renvoyons à la p. 267.

55. Liv. III, 6, 2 : *aestu ac uigiliis angebat* « ils étaient tourmentés par la chaleur et les insomnies » ; Liv. XXV, 26, 7 : *intoleranda uis aestus* « la violence intolérable de la chaleur ».

56. Dans le cas de la peste de 463 av. J.-C., la population s'est rassemblée à l'intérieur des murailles de Rome pour échapper aux incursions des Éques. Dans le cas de la peste de Syracuse, les soldats de Marcellus ont déjà pris une partie de la ville et assiègent la citadelle, qui est encore tenue par les Syracusains.

57. Les similitudes dans l'expression sont frappantes : Liv. III, 6, 3 : *ministeriaque in uicem ac contagio ipsa uolgabant morbos* « les services mutuels qu'ils se rendaient et le simple contact répandaient les maladies » ; Liv. XXV, 26, 8 : *curatio ipsa ac contactus aegrorum uolgabat morbos* « Les soins mêmes et le contact des malades répandaient les maladies ». Pour le sens précis et la traduction de *contagio* et *contactus*, nous renvoyons au chapitre suivant.

58. Alors que les sources du livre III sont tributaires de la tradition annalistique, on s'accorde à penser que Polybe a été la source directe et principale de Tite Live pour la rédaction du livre XXV de l'*Histoire Romaine*, et en particulier pour les épisodes de la chute de Tarente et de la prise de Syracuse. Voir à ce sujet l'introduction de F. Nicolet-Croizat au vol. XV de l'*Histoire Romaine* dans la Collection des Universités de France : Tite Live, *Histoire Romaine*, livre XXV, vol. XV, Collection des Universités de France, Paris, 1992, p. XII-XV.

59. Comparer par exemple DH, VII, 12, 4, à propos d'une peste en 492 av. J.-C. et XII, 9, 1, où l'épisode se déroule un siècle plus tard.

60. Nous nous limitons dans le cadre de cette étude à rechercher les traces de la présence de ce modèle religieux dans les textes historiographiques. Certains passages d'Ovide, Sénèque, Lucain et Manilius ont cependant été étudiés dans une perspective similaire par ARGON 2003 ; voir en particulier, p. 280-282, l'analyse de l'étiologie de la peste d'Égine chez Ovide (*M.* VII, 523-613).

Elle constitue alors moins une maladie qu'une souillure globale qui se manifeste par une forme de stérilité générale. Ce genre de précision apparaît très fréquemment dans les récits de peste qui se déroulent pendant la période de la royauté : sur quatre épisodes concernés<sup>61</sup>, la moitié indique comme symptôme principal de la peste la stérilité des femmes, parfois des sols et des animaux. C'est un récit de Plutarque, issu de la *Vie de Romulus*, qui l'illustre le plus clairement :

Ἐκ τούτου λοιμὸς ἐπίπτει, θανάτους μὲν αἰφνιδίους ἀνθρώποις ἄνευ νόσων ἐπιφέρων, ἀπτόμενος δὲ **καὶ καρπῶν ἀφορίας καὶ θρεμμάτων ἀγονίας**. (Plut. *Rom.* XXIV, 1)  
 « À la suite de cela<sup>62</sup> survient une peste, apportant, d'une part, aux hommes une mort soudaine et sans maladie, provoquant par ailleurs **à la fois maigreur des récoltes et stérilité des bêtes**. »

Dans ce passage, deux critères permettent de mettre en évidence le caractère hors norme du fléau. D'une part, cette peste n'est pas une maladie : ses victimes sont, d'après Plutarque, directement frappées de mort sans que se manifeste aucun autre symptôme physique<sup>63</sup>. D'autre part, comme dans *Les Travaux et les Jours* d'Hésiode ou l'*Œdipe Roi* de Sophocle, la mort ne frappe pas seulement les hommes mais aussi la terre et les animaux, dont elle entraîne la stérilité. La peste en question est donc décrite comme un fléau qui supprime l'ordre de la vie, à tous les niveaux, et non comme une maladie<sup>64</sup>.

On retrouve les mêmes éléments dans l'épisode de l'institution des *Ludi Taurii*<sup>65</sup>, pendant le règne de Tarquin le Superbe. Cet épisode n'est pas mentionné dans les récits des historiens, mais il est rapporté par Festus et par Servius dans son *Commentaire à l'Énéide* : tous deux relient l'institution de ces jeux à une peste qui frappait en particulier les femmes enceintes et compromettait les accouchements<sup>66</sup>. Le passage de Servius indique également que l'origine du nom *Ludi Taurii* serait liée à l'adjectif *taurea* qui servait à qualifier, à l'occasion d'un sacrifice, les victimes animales stériles<sup>67</sup> : les *Ludi Taurii* auraient donc eu pour but, d'après Servius, de détourner la *pestilentia* des hommes sur les animaux en pratiquant une substitution sacrificielle grâce à des bovins stériles. On constate à nouveau, dans cet épisode, qu'en temps de peste, la stérilité des hommes et celle des animaux sont liées.

Si l'idée d'une peste frappant en particulier les femmes enceintes n'est pas exclusivement réservée à l'époque de la royauté<sup>68</sup>, sa fréquence d'attestation importante pour cette période

61. Cinq, si l'on refuse l'identification proposée par COARELLI 1997, p. 381, entre l'épisode des *Ludi Taurii* et le récit de Denys d'Halicarnasse en IV, 69, 2.

62. Le démonstratif fait ici référence à l'expédition de Romulus contre Fidènes, décrite dans le paragraphe précédent.

63. Le fléau est donc exceptionnel de ce point de vue mais la précision de la formule employée par Plutarque indique bien qu'en général, dans les autres cas de λοιμός, la mortalité est bien due à l'émergence de maladies.

64. Cette crainte est de nouveau exprimée par Orose en IV, 2, 2.

65. Sur ces jeux et leur déroulement voir p. 395.

66. Fest. 478 L, s. u. *Tauri* = Pauli excerpta 479 : *cum magna incidisset pestilentia in mulieres grauidas*; « comme une grave peste frappait les femmes enceintes » ; Serv. *En.* II, 140 : *quod omnis partus mulierum male cedebat*; « parce qu'à chaque fois les femmes connaissaient des accouchements difficiles ».

67. Festus indique quant à lui que l'origine du nom donné à ces jeux est liée à la viande de taureaux immolés qui était alors vendue au peuple.

68. Voir par exemple DH. IX, 40, 1-4, pour un épisode qui concerne l'année 472 av. J.-C.

chronologique permet d'émettre l'hypothèse que l'association de la peste à une stérilité générale, caractéristique du « modèle religieux », joue pour les historiens le rôle d'un marqueur temporel, qui permet de donner à la description une couleur archaïsante en la rapprochant des modèles épiques cités en introduction de ce chapitre. Ils permettent en cela de rendre sensible le caractère exceptionnel de l'épisode en faisant intervenir des faits qui se racontaient dans les récits mais se vérifiaient rarement dans la réalité<sup>69</sup>.

De là provient également l'une des difficultés que pose l'identification, proposée par F. Corelli, entre cet épisode des *Ludi Taurii* et un passage de Denys d'Halicarnasse où l'historien rapporte que Tarquin le Superbe envoya ses fils consulter l'oracle de Delphes à propos d'une peste qui s'était déclarée sous son règne et touchait en particulier les femmes enceintes<sup>70</sup>. Si l'on admet que les mentions fréquentes, pour les épisodes de pestilences de la période royale, du fait que le fléau menace la fertilité de tous les êtres vivants – et en particulier des femmes – émanent directement du « modèle religieux » tel qu'on le trouve, par exemple, dans la tradition épique, il devient difficile de se fonder sur ce seul critère pour proposer l'identification des deux épisodes<sup>71</sup>.

L'idée que le fléau procède d'une intervention divine pour punir une collectivité souillée par une faute ou un crime se retrouve aussi en dehors des récits consacrés aux pestilences de l'époque royale. C'est chez Denys d'Halicarnasse que cet élément d'explication est le plus présent, comme on le voit, par exemple, dans le passage suivant, à propos d'une peste qui se déclare à Rome en 472 av. J.-C. :

Καὶ μετ' οὐ πολὺ νόσος ἐνέσκηψεν εἰς τὰς γυναῖκας ἢ καλουμένη λοιμικὴ, καὶ θάνατος, ὅσος οὐπω πρότερον, μάλιστα δ' εἰς τὰς ἐγκύμονας. Ὠμοτοκοῦσαι τε γὰρ καὶ νεκρὰ τίκτουσαι συναπέθνησκον τοῖς βρέφεσι, καὶ οὔτε λιτανεῖαι πρὸς ἔδρα καὶ βωμοῖς γινόμεναι θεῶν, οὔτε καθαρτήριοι θυσίαι περὶ τε πόλεως καὶ οἰκῶν ἰδίων ἐπιτελούμεναι παύλαν αὐταῖς ἔφερον τῶν κακῶν. Ἐν τοιαύτῃ δὲ συμφορᾷ τῆς πόλεως οὐσης τοῖς ἐξηγηταῖς τῶν ἱερῶν γίνεται μῆνυσις ὑπὸ δούλου τινός, ὅτι μία τῶν ἱεροποιῶν παρθένων τῶν φυλαττουσῶν τὸ ἀθάνατον πῦρ Ὀρβινία τὴν παρθενίαν ἀπολώλεκε καὶ τὰ ἱερὰ θύει τὰ τῆς πόλεως οὐκ οὔσα καθαρὰ. Κάκεινοι μεταστήσαντες αὐτὴν ἀπὸ τῶν ἱερῶν καὶ προθέντες δίαιτην, ἐπειδὴ καταφανὴς ἐγένετο ἐλεγχθεῖσα, ῥάβδοις τ' ἔμαστιγώσαν καὶ πομπεύσαντες διὰ τῆς πόλεως ζῶσαν κατέρυξαν. Τῶν δὲ διαπραξαμένων τὴν ἀνοσίαν φθορὰν ὁ μὲν ἕτερος ἑαυτὸν διεχρήσατο, τὸν δ' ἕτερον οἱ τῶν ἱερῶν ἐπίσκοποι συλλαβόντες ἐν ἀγορᾷ μάστιξιν αἰκισάμενοι καθάπερ ἀνδράποδον ἀπέκτειναν. Ἡ μὲν οὖν νόσος ἢ κατασκήψασα εἰς τὰς γυναῖκας καὶ ὁ πολὺς αὐτῶν φθόρος μετὰ τοῦτο τὸ ἔργον εὐθὺς ἐπαύσατο (DH. IX, 40, 2-4)

« Or peu de temps après une maladie s'abattit sur les femmes, celle qu'on appelle « pestilentielle », ainsi qu'une mortalité sans précédent, surtout chez celles qui étaient enceintes :

69. P. Demont (DEMONT 1983) retrouve également ce phénomène dans Thc. I, 23, où l'historien décrit les malheurs qui, à l'époque du début de la Guerre du Péloponnèse, fondirent sur la Grèce en une proportion jamais égalée.

70. DH. IV, 69, 2 : κατέσκηψε γὰρ τις ἐπὶ τῆς ἐκείνου βασιλείας οὐκ εἰωθῖα νόσος εἰς παρθένους τε καὶ παῖδας, ὑφ' ἧς πολλὰ διεφθάρη σώματα, χαλεπωτάτη δὲ καὶ δυσίατος εἰς τὰς κούσας γυναῖκας αὐτοῖς βρέφεσιν ἀποκτείνουσα τὰς μητέρας ἐν ταῖς γοναῖς « en effet, au cours de son règne, une maladie inhabituelle s'abattit sur les jeunes filles et les enfants et fit de nombreuses victimes : c'était pour les femmes enceintes qu'elle était la plus grave et elle était difficile à guérir car elle tuait les mères avec leurs nouveaux-nés lors de l'accouchement. »

71. D'autant que ni Festus, ni Servius ne mentionnent l'oracle d'Apollon, tandis que Denys d'Halicarnasse ne parle pas des *Ludi Taurii*. Sur la difficulté de cette identification voir également p. 397.

elles accouchaient avant le terme et, donnant naissance à des enfants morts, elles trouvaient la mort en même temps qu'eux. Ni les supplications qu'on fit dans les temples et devant les autels des dieux, ni les sacrifices accomplis pour purifier la cité et les maisons particulières ne suffirent à obtenir la cessation de leurs maux. Alors que Rome était plongée dans un tel malheur, les pontifes apprirent, sur l'indication d'un esclave, qu'Urbinia, l'une des vierges prêtresses destinées à garder le feu éternel, avait perdu sa virginité et accomplissait les sacrifices de la cité alors qu'elle était impure. Ils commencèrent alors par l'éloigner du sanctuaire et l'assigner en justice ; et lorsque sa culpabilité fut évidente, ils la firent battre de verges et après l'avoir menée en procession à travers la cité, ils l'enterrèrent vivante. Quant à ceux qui avaient accompli ce sacrilège impie, l'un d'eux se suicida, mais les pontifes se saisirent de l'autre et le tuèrent comme un esclave, après l'avoir fait fouetter sur le forum. Grâce à cela, la maladie qui s'était abattue sur les femmes et le fléau qui en avait enlevé un si grand nombre cessèrent aussitôt. »

Ce passage du neuvième livre des *Antiquités Romaines* condense un certain nombre de procédés qui ancrent profondément la peste décrite dans le « modèle religieux ». Ainsi, conformément à ce que nous avons pu observer auparavant, dès le début du récit, on apprend que la maladie, qui donne lieu à une mortalité « sans précédent » (ὄσος οὐπω πρότερον) touche en priorité les femmes enceintes et leurs nouveaux-nés, menaçant par là le renouvellement des générations et l'avenir même de la cité romaine.

De plus, sur la question de l'origine de cette maladie, Denys d'Halicarnasse rapporte sans la mettre à distance l'interprétation des victimes du fléau : le récit présente en effet la peste comme un châtement divin qui s'abat sur la cité tout entière à la suite d'une faute rituelle commise par la vestale Urbinia, qui continuait à célébrer les sacrifices de la cité alors même qu'elle avait perdu sa virginité. Dans ce passage, la peste est donc conçue comme une forme de sanction collective pour une faute personnelle et antérieure, qu'il incombe aux autorités romaines d'identifier puis de réparer au moyen d'une peine conventionnelle, qui vient se substituer, en quelque sorte, à la peste-punition : dans ce cas, la vestale fautive et ses amants sont fouettés puis tués en place publique. Dans les passages où le « modèle religieux » est le plus prégnant, comme c'est le cas ici, on constate que le registre de la culpabilité se substitue à celui de la causalité : Urbinia est assignée en justice (προθέντες δίκην) puis officiellement jugée coupable (ἐπειδὴ καταφανῆς ἐγένετο ἐλεγχθεῖσα), en des termes qui inscrivent nettement l'épisode dans un contexte judiciaire. Le problème des origines du fléau est donc posé en termes de responsabilité et non plus de causalité. Le bien-fondé des accusations et l'efficacité des mesures (radicales) prises pour punir les fautifs sont d'ailleurs révélées, d'après Denys d'Halicarnasse, par la cessation immédiate du fléau. Cette mention finale, suffisamment exceptionnelle pour être remarquée, révèle une nouvelle fois combien la réflexion sur l'origine de la peste est intimement liée à la recherche d'un remède efficace pour mettre fin au fléau. Elle est également révélatrice de la posture de Denys d'Halicarnasse, généralement enclin, dans ses récits de peste, à voir dans le mal une puissante intervention des dieux.

La situation est différente chez Tite Live, dont nous verrons qu'il n'est jamais aussi affirmatif que Denys d'Halicarnasse sur la question d'une possible origine divine d'un épisode de peste. On constate en effet dans les passages liviens que le « modèle religieux » décrit en introduction



semble s'adapter à la culture romaine en s'associant avec la problématique des prodiges et de leur procuration<sup>72</sup>, propre à la religion romaine. Nous reviendrons ultérieurement<sup>72</sup> sur la notion de prodige et sur sa difficile application à la question des pestilences qui frappent Rome à l'époque républicaine. On notera seulement, à ce stade, qu'il n'est pas rare, dans les passages de Tite Live, qu'il soit fait mention d'une maladie pestilentielle au sein même ou à proximité immédiate d'une des listes de prodiges que l'historien place généralement en tête de son récit au début de chaque année. C'est le cas par exemple en 181-180 av. J.-C. :

*Prodigia multa foeda et Romae eo anno uisa et nuntiata peregre. In area Vulcani et Concordiae sanguine pluuit; et pontifices hastas motas nuntiauerunt, et Lanuuii simulacrum Iunonis Sospitae lacrimasse. Pestilentia in agris forisque et conciliabulis et in urbe tanta erat, ut Libitina <funeribus> uix sufficeret. His prodigiis cladibusque anxii patres decreuerunt, ut et consules, quibus diis uideretur, hostiis maioribus sacrificarent, et decemuiros libros adirent.* (Liv. XL, 19, 1-4)

« Cette année-là, de nombreux prodiges funestes furent autant observés à Rome qu'annoncés de l'extérieur. Il plut du sang dans l'enceinte de Vulcain et de la Concorde; les pontifes annoncèrent aussi que les javelots avaient bougé et les habitants de Lanuvium que la statue de Junon Sospita avait pleuré. Une pestilence faisait de si grands ravages dans la campagne et dans les bourgs, dans les chefs-lieux et à Rome, que Libitina pouvait à peine suffire aux enterrements. Les sénateurs, inquiets de ces prodiges et de ces calamités, décidèrent que les consuls immoleraient des victimes adultes aux dieux qui leur paraîtraient indiqués et que les decemvirs consulteraient les livres. »

Dans ce passage, comme dans plusieurs autres<sup>73</sup>, l'anxiété des sénateurs (*his prodigiis cladibusque anxii patres*) semble provenir moins de la pestilence en elle-même que du contexte général dans lequel elle s'inscrit, caractérisé par la multiplication des événements prodigieux : pluie de sang dans l'enceinte des temples, mouvement spontané des *hastae Martis*<sup>74</sup>, pleurs de la statue de Junon... et, pour finir, pestilence meurtrière à Rome et dans les campagnes alentour<sup>75</sup>. Les autorités religieuses de Rome procèdent donc, d'après Tite Live, à une série d'expiations, dans la pensée que l'accumulation de ces phénomènes néfastes et inquiétants relève d'une forme de châtement divin; cependant, contrairement au passage de Denys d'Halicarnasse précédemment cité à propos de la vestale Urbinia, Tite Live ne révèle ici ni la nature de la faute ou du crime commis, ni l'identité de celui qui s'en est rendu coupable, pas plus qu'il ne se prononce sur l'efficacité des remèdes mis en place par les sénateurs.

Or l'anxiété des Romains face à la multiplication de ces prodiges semble révéler qu'un lien plus profond était fait, dans leur esprit, entre ces différents événements. En ce sens, le format de la liste, s'il est sans doute un héritage direct de la forme catalogale des sources annalistiques dont dépendait Tite Live sur la question des prodiges<sup>76</sup>, peut aussi être considéré comme le lieu d'une

72. Sur le prodige romain et la bibliographie associée, voir p. 360.

73. Voir Liv. I, 31, 1-8; XXVII, 23, 1-7...

74. C'est Iulius Obsequens qui précise qu'il s'agit des *hastae Martis* (Obseq. 6). Aulu-Gelle (IV, 6, 1) indique que ces lances étaient conservées dans l'un des *sacraria* du temple de Mars.

75. Sur l'ambiguïté du passage et la question de savoir si la pestilence en question doit être rangée du côté des *prodigia* ou des *clades*, voir p. 371.

76. LORIOL 2020, p. 17. Sur la question des sources de Tite Live sur les listes de prodiges et en particulier sur son usage des *Annales Maximi*, voir p. 21.

réflexion sur l'origine de la maladie. On peut ainsi faire l'hypothèse que tous les événements prodigieux de la liste qui figure au début du récit de l'année 181 av. J.-C., dont la peste, sont susceptibles de renvoyer les uns aux autres comme autant d'effets d'une même chaîne causale, parce qu'ils sont susceptibles d'être compris et expliqués grâce au même type d'étiologie – une intervention divine. L'accumulation de ces phénomènes aussi funestes qu'inexplicables renforce donc sans cesse l'angoisse des Romains qui cherchent en vain à en comprendre l'origine et à y mettre fin. Il est visible, cependant, que les relations entre ces différents événements prodigieux ne constituent pas, comme cela pourra être le cas, par exemple, dans le cadre du « modèle rationnel », des liens de cause à effet biunivoques : il s'agirait plutôt d'une forme d'intuition générale, d'après laquelle ces événements connexes partageraient une origine commune, sans pour autant que les liens de causalité impliqués soient explicités en détail<sup>77</sup>.

Ainsi, l'étiologie religieuse ne disparaît jamais des récits de pestilences de notre corpus et n'est jamais totalement écartée par les historiens, même pour les épisodes les moins anciens. En revanche, la présence de listes de prodiges au sein des récits de peste chez Tite Live met en évidence la façon dont le « modèle » présenté en introduction s'est adapté au contexte religieux spécifique à Rome : la peste y est considérée comme la marque d'une intervention divine, en particulier lorsqu'elle est accompagnée de prodiges et qu'elle s'inscrit dans une logique d'accumulation propre à susciter l'angoisse des Romains. Les autorités tentent alors d'expliquer les maladies pestilentielles et d'y remédier de la même façon qu'elles remédient aux autres événements qui nécessitent d'implorer la bienveillance des dieux. La question des prodiges et de leur procuration par les autorités religieuses fait ainsi irruption au sein du « modèle religieux » traditionnel et confère une toute autre dimension au signe que constitue la peste dans l'univers religieux des Romains.

### 5.2.2 « Modèle médical »

Comme nous avons pu le voir dans les chapitres précédents, le « modèle médical » visant à rendre compte de l'origine des maladies pestilentielles est caractérisé par deux types d'explication. Dans le premier, que l'on trouve notamment exposé dans les traités hippocratiques *Vents* et *Nature de l'homme*, la peste provient d'une infection de l'air ambiant, qui rend malade tous ceux qui le respirent. Dans le second, présent dans le traité *Airs, Eaux, Lieux*, elle est la conséquence d'un changement climatique qui affecte tous les habitants d'un lieu donné. Dans les deux cas, cependant, la peste est définie dans la nosologie hippocratique comme une maladie commune, par opposition aux maladies individuelles qui sont, elles, causées par le régime. Or on constate que ces deux éléments d'explication sont tous deux bien représentés dans les récits des historiens de notre corpus.

---

77. Voir à ce sujet la démonstration de ZEMPLÉNI 1985, p. 17, à propos de la permutabilité ou de la commutabilité des causes magico-religieuses d'une maladie dans la pensée traditionnelle africaine.

### Dérèglement du climat

Il n'est pas rare, ainsi, qu'un changement climatique brutal soit considéré comme la cause efficiente principale d'une maladie pestilentielle, chez l'ensemble des historiens. Comparons, par exemple, les trois passages suivants de Tite Live, Plutarque et Orose :

*Tristem hiemem siue ex intemperie caeli, raptim mutatione in contrarium facta [...] grauis pestilensque omnibus animalibus aestas exceptit.* (Liv. V, 13, 4)

« Ce rude hiver, soit par suite d'un dérèglement du climat, qui passa brusquement d'un extrême à l'autre [...] fut suivi pour tous les êtres d'un été éprouvant et pestilentiel. »

Μάλιστα δ' ἡ μεταβολὴ τῆς συντρόφου διαίτης, ἐκ τόπων σκιερῶν καὶ θέρους καταφυγὰς ἀλύπους ἐχόντων ἐμβαλόντας εἰς χώραν ταπεινὴν καὶ κεκραμένην ἀφυῶς πρὸς μετόπωρον (Plut. *Cam.* XXVIII, 2)

« Mais ce qui les affecta le plus, ce fut le changement survenu dans leur régime habituel – ils avaient quitté des pays ombragés, qui leur offraient en été de délicieux refuges, pour se jeter dans un emplacement encaissé et où le climat était inconstant en automne »

*Non ut adsolet plus minusue solito temporum turbata temperies, hoc est aut intempestiua siccitas hiemis aut repentinus calor ueris aut incongruus umor aestatis uel autumnu diuitis indigesta inlecebra, insuper etiam exspirata de Calabris saltibus aura corrumpens, repentinos acutarum infirmitatum adferre transcursus.* (Oros. *Hist.* III, 4, 2)

« [Cette peste] n'était pas semblable aux accès soudains de maladies aiguës qu'apporte plus ou moins régulièrement l'équilibre troublé des saisons – c'est-à-dire, soit une sécheresse hivernale hors saison, soit une soudaine chaleur printanière, soit une humidité estivale intempestive, ou encore le charme hors de propos d'un riche automne, auquel s'ajoute, de plus, une brise corruptrice venue des pâtures de Calabre. »

Les passages cités<sup>78</sup> comportent tous l'idée que les épisodes de pestilences en question ont été causés par un dérèglement climatique soudain. Tite Live indique ainsi que la perturbation<sup>79</sup> est survenue brutalement (*raptim*), tandis qu'Orose évoque les « transports **soudains** » (*repentinos transcursus*) des maladies provoquées par une « chaleur **soudaine** » (*repentinus calor*). Chez Plutarque, l'idée de la rapidité de ce changement est portée par le participe ἐμβαλόντας, du verbe ἐμβάλλω, « se jeter dans ou sur », qui indique que les Gaulois, ayant quitté leur pays, se sont précipités à Rome, dont l'inconstance du climat est bien connue.

Les trois récits semblent également indiquer que cette étiologie climatique n'a rien d'exceptionnel, Orose allant jusqu'à préciser que de telles maladies surviennent « plus ou moins régulièrement » (*plus minusue solito*). C'est surtout ce dernier passage qui laisse entendre que, contrairement au « modèle religieux », le recours à une étiologie climatique ne saurait faire de la peste en question une maladie hors norme ou extraordinaire : il s'agit au contraire d'un type d'explication commun, propre à rendre compte de l'origine de certaines maladies que l'apologiste nomme « aiguës » (*acutarum infirmitatum*)<sup>80</sup>, mais dont il ne saurait se contenter pour mettre en valeur le caractère extrême de l'épisode qu'il décrit.

78. On aurait pu également se référer sur ce point à Liv. V, 31, 5; V, 48, 1-3; VIII, 18, 1; XXV, 26, 7-15...

79. Sur les difficultés de compréhension que pose l'expression *intemperie caeli*, voir p. 264.

80. Il est difficile de savoir à quel type de maladies fait ici référence Orose. Dans la nosologie hippocratique, le traité

Les trois passages en question recouvrent néanmoins deux situations bien différentes. Chez Plutarque, d'une part, le brutal changement climatique que connaissent les Gaulois et dont l'historien estime qu'il explique en partie les ravages de la peste dans leur camp est une conséquence directe d'un déplacement géographique. Les Gaulois se trouvent confrontés à un climat inhabituel parce qu'ils ont quitté leur pays pour venir assiéger Rome. Une telle mention est donc caractéristique des contextes où une peste se déclare à l'occasion d'un siège ou d'une expédition militaire où les soldats se trouvent loin de chez eux et confrontés à un climat inhabituel : c'est le cas par exemple à Phasélis<sup>81</sup> ou à Syracuse<sup>82</sup>.

Chez Tite Live et Orose, d'autre part, la situation est tout autre puisqu'il est question d'une variation climatique brutale dans un lieu donné et sans qu'il soit question d'un déplacement de population. Le dérèglement dont il est question est donc à comprendre par rapport à une norme climatique générale, à laquelle les habitants du lieu sont habitués. Dans ce cas, les récits des historiens s'efforcent généralement de mettre en valeur par des procédés stylistiques le caractère inhabituel de la situation : c'est le cas, par exemple, du passage d'Orose, dont la description s'organise autour de trois structures parallèles comportant chacune un adjectif qualificatif pointant l'anormalité de la situation (*intempestiua*; *repentinus*; *incongruus*) associé à un syntagme nominal oxymorique (*siccitas hiemis*, « la sécheresse de l'hiver »; *calor ueris*, « la chaleur du printemps »; *umor aestatis*, « l'humidité de l'été »). Il faut également, dans cette perspective, se méfier tout particulièrement de la saison automnale, connue pour ses importantes variations de température, et dont les historiens rappellent qu'elle est souvent propice au développement des maladies pestilentielles<sup>83</sup> : on le voit ici dans les récits de Plutarque et Orose, mais également chez Tite Live<sup>84</sup> et Denys d'Halicarnasse<sup>85</sup>.

Le dérèglement du climat est donc souvent considéré comme la cause efficiente principale de

---

*Régime dans les maladies aiguës* définit les maladies aiguës en les opposant nettement aux maladies pestilentielles : « Sont aiguës les maladies que les Anciens ont nommé pleurésie, péripneumonie, phrénitis, léthargie, causus et les autres affections qui en dépendent et pour lesquelles la fièvre est généralement continue. Quand il ne règne pas épidémiquement une forme commune de maladies pestilentielles, mais que les affections sont sporadiques et à peu près d'égale extension, alors il meurt par ces maladies-là bien plus de monde que par toutes les autres réunies. » (Hpc. *Acut.* V, 2, texte établi par R. Joly, CUF, traduit par J. Jouanna, JOUANNA 1992, p. 219; texte cité et commenté p. 146). Le passage d'Orose semble ici en accord avec cette conception en opposant à une peste aussi exceptionnelle que redoutable des maladies aiguës plus habituelles et moins meurtrières. En revanche l'idée qu'une maladie aiguë puisse être une conséquence d'un dérèglement climatique ou de tout autre facteur général semble étrangère aux traités hippocratiques, où les maladies aiguës sont des maladies individuelles liées au régime de chacun. Peut-être faut-il envisager ici qu'Orose fait référence aux maladies aiguës par rapport aux maladies chroniques, opposition qui n'avait pas encore été formulée à l'époque des médecins hippocratiques mais devint fondamentale dès le début de notre ère, constituant, par exemple, la base de l'organisation du traité d'Arétée de Cappadoce intitulé *Des causes et des signes des maladies aiguës et chroniques*. Dans ce cas, Orose aurait été frappé par le caractère saisonnier de certaines maladies aiguës. Sur la notion de maladie aiguë et son évolution, voir JOUANNA 1992, p. 219 et sq.

81. Liv. XXXVII, 23, 1.

82. Liv. XXV, 26, 12.

83. L'idée de la saison automnale est aussi attestée dans la tradition médicale et notamment dans le traité hippocratique *Airs, Eaux, Lieux* (VI, 4; XI, 2). Elle est également reprise régulièrement dans le *De medicina* de Celse, où l'encylopédiste met souvent en garde ses lecteurs contre l'inconstance du climat automnal (I, 3, 37; II, 1, 9). Voir sur ce point MUDRY 1991, p. 264-265.

84. Liv. XXV, 26, 7.

85. DH. IX, 67, 3.

la maladie, c'est-à-dire celle qui explique comment elle s'est déclarée, et non comme une cause secondaire permettant seulement d'expliquer son aggravation. Ce lien de cause à effet est établi de façon claire et univoque : Tite Live explique d'ailleurs que les effets d'une même peste peuvent être plus ou moins dévastateurs selon la brutalité, l'importance et la soudaineté de la modification en cause. Cela est bien illustré, par exemple, dans le récit de la peste de Syracuse, où l'historien écrit, en guise de conclusion de l'épisode :

*Multo tamen uis maior pestis Poenorum castra quam Romana <adfecerat; nam Romani> diu circumsedendo Syracusas caelo aquisque adsuerant magis. (Liv. XXV, 26, 12)*

« Toutefois le désastre frappa le camp carthaginois avec beaucoup plus de violence que le camp romain ; c'est que les Romains, assiégeant Syracuse depuis longtemps, étaient plus habitués à son climat et à ses eaux. »

La peste, d'après Tite Live, s'était déclarée à Syracuse en premier lieu du fait de la saison automnale et du caractère malsain du site de la ville<sup>86</sup>. Or du fait du contexte militaire, plusieurs armées se trouvaient alors à Syracuse en même temps : les Romains, d'une part, assiégeaient la ville depuis plusieurs mois<sup>87</sup>, l'armée carthaginoise, d'autre part, affaiblie, avait reçu au début de l'automne, peu avant la chute de la ville, d'importants renforts par voie maritime<sup>88</sup>. C'est précisément cette chronologie qui permet à l'historien de développer cette réflexion, sans équivalent, à notre connaissance, dans la littérature antique, afin de rendre compte de l'inégalité des ravages de la peste dans les deux camps : les Romains, étant sur place depuis plus longtemps, se sont d'ores et déjà accoutumés au climat de Syracuse et sont donc moins sensibles au dérèglement automnal, tandis que les renforts carthaginois, fraîchement arrivés, en subissent de plein fouet les effets. Tite Live met donc ici en évidence une relation de cause à effet à la rigueur mathématique : plus des individus sont habitués à un climat donné, moins ils seront affectés par la « violence du fléau » (*uis pestis*) lorsque se déclare une peste. C'est là, d'après Tite Live, un des motifs qui, outre la valeur de Marcellus, explique que les Romains aient réussi à prendre Syracuse malgré des circonstances particulièrement défavorables. Tite Live prend donc en compte des éléments d'explication déjà présents dans les textes médicaux et scientifiques pour expliquer l'origine d'une peste, qu'il s'approprie et intègre à son récit afin de rendre compte d'une situation particulière : ici, le fait que deux armées présentes en même temps sur le même lieu n'aient pas été atteintes de la même manière par la même maladie.

### Infection de l'air

On retrouve également, dans les récits de pestes de notre corps, la trace nette du « modèle médical » de l'infection de l'air. Le récit par Tite Live, puis par Plutarque, du siège de Rome par les Gaulois<sup>89</sup> en est un exemple flagrant : les deux historiens indiquent en effet que

86. Liv. XXV, 26, 8 : *Ac primo temporis ac loci uitio et aegri erant et moriebantur* ; « Et c'était d'abord par la faute du climat et du lieu qu'ils tombaient malades et mouraient ».

87. Liv. XXV, 23, 2 indique que le siège a commencé « au début du printemps » (*initio ueris*).

88. Liv. XXV, 26, 2 : Himilcon et Hippocrate arrivent alors que les Romains ont déjà pris possession des Épipoles et assiègent l'Archradina.

89. Textes cités p. 269.

l'air, saturé de fumée du fait des incendies qui s'étaient déclarés dans le camp des assiégeants, détériorait les corps de ceux qui le respiraient<sup>90</sup>.

Il apparaît cependant que l'idée d'une infection de l'air qui serait cause de maladie chez ceux qui le respirent est intimement liée, dans les récits des historiens, à la question de son odeur : nous avons déjà pu relever auparavant l'originalité de cette conception par rapport à la description de la « peste » d'Athènes par Thucydide, ainsi que le caractère dramatique qu'elle était susceptible d'apporter au récit en liant l'origine de la maladie à la fonction vitale de la respiration<sup>91</sup>. En dehors même du contexte d'une peste, l'idée qu'une odeur nauséabonde puisse être cause de maladie ou de mort était largement répandue à Rome dès la fin de la période républicaine<sup>92</sup>. Lucrèce, par exemple, à la suite du passage qu'il réserve, au sixième livre de son poème, à la description de la nature et des caractéristiques des lacs Avernes<sup>93</sup>, présente différentes situations où une odeur nauséabonde détruit les individus ou les animaux qui la respirent en s'insinuant dans leurs narines qu'elle « blesse et déchire<sup>94</sup> ». Il évoque ainsi le cas des fleurs d'un arbre situé sur le mont Hélicon, dont l'odeur tue immédiatement celui qui la respire<sup>95</sup>, ou bien du charbon dont « les odeurs lourdes se glissent dans le cerveau<sup>96</sup> ». Sénèque, d'autre part, évoque dans ses *Questions naturelles* l'odeur repoussante qui émane des produits alimentaires (vin, huile...) ayant été frappés par la foudre : ceux-ci deviennent alors impropres à la consommation et commencent à sentir mauvais, ce qui, d'après Sénèque, signale clairement que la foudre renferme en elle un « principe pestilentiel<sup>97</sup> ». Bien plus, ceux qui, d'après Sénèque, respirent l'odeur « naturellement mauvaise » de la foudre risquent de devenir fous<sup>98</sup>. On trouve ici une illustration frappante de la puissance nocive que peut avoir une odeur nauséabonde : invisible, elle se répand partout et pénètre jusqu'à l'intérieur du corps humain par le biais de la respiration.

L'idée que la mauvaise odeur est à la fois la cause et le révélateur du caractère morbide de l'air est donc extrêmement répandue dans le monde romain, de sorte qu'il n'est pas étonnant d'en retrouver la trace dans les récits de pestilences. Cependant les rapports entre maladie pestilentielle et odeur sont loin d'être parfaitement clairs<sup>99</sup>. Il faut sur ce point distinguer deux cas de figure dans les passages de notre corpus : tantôt une mauvaise odeur semble être la cause prin-

90. Plut. *Cam.* XXVIII, 3 : ἐλυμιάινετο τὰ σώματα διὰ τῆς ἀναπνοῆς ; « [l'air] détériorait les corps par la respiration ».

91. Sur ce point voir p. 238.

92. Voir sur ce point CASEAU 2001, p. 76-79.

93. Lucr. VI, 740-748 : ce lac situé près de Cumes rejetait en effet des vapeurs de soufre, ce qui, d'après Lucrèce, explique qu'aucun oiseau ne pouvait le survoler sans trouver immédiatement la mort. Sur ce passage voir DEBRU 1998.

94. Lucr. VI, 777-778 : *multa per ipsas / insinuant naris infesta atque aspera tectu* ; « beaucoup [d'éléments nocifs] s'insinuent par les narines elles-mêmes, qu'ils blessent et déchirent par leur contact. » (texte établi et traduit par A. Ernout, CUF).

95. Lucr. VI. 786-787.

96. Lucr. VI, 802-803 : *Carbonumque grauis uis atque odor insinuat / quam facile in cerebrum, nisi aquas praecipimus ante!* ; « Quant au charbon, avec quelle facilité son essence mauvaise et son odeur lourde se glissent-elles dans le cerveau si nous n'avons pas pris d'eau pour en prévenir les effets ! » (texte établi et traduit par A. Ernout, CUF).

97. Sen. *Nat.* II, 53, 1 : *inest uis fulmini pestifera* ; « il y a dans la foudre une propriété pestilentielle » (texte établi et traduit par P. Oltramare, CUF).

98. Sen. *Nat.* II, 53, 2. Sénèque évoque notamment la « puissance pestilentielle » (*pestilentem potentiam*) de la foudre.

99. CASEAU 2001, p. 78, le remarque déjà à propos du récit de la « peste » d'Égine chez Ovide.

cipale de la peste, tantôt elle n'intervient que comme une cause secondaire, pour expliquer sa transmission entre les individus.

**La mauvaise odeur à l'origine de la peste** Outre l'épisode du siège de Rome par les Gaulois, on peut relever chez Tite Live plusieurs passages dans lesquels une mauvaise odeur contribue à expliquer l'origine d'une maladie pestilentielle. C'est le cas par exemple dans ce chapitre du trente-septième livre de l'*Ab Urbe Condita*, où l'historien rapporte que les Rhodiens, alliés aux Romains dans la guerre contre Antiochos III, furent victimes d'une violente peste alors que leur flotte était stratégiquement placée à Phasélis, sur le passage de la flotte ennemie :

*Ceterum, quod non prouiderunt, et loco graui et tempore anni — medium enim aestatis erat — ad hoc insolito odore ingruere morbi uulgo, maxime in remiges, coeperunt.* (Liv. XXXVII, 23, 2)

« Du reste, ce que l'on n'avait pas prévu, c'est que du fait de l'insalubrité de l'endroit et de la saison (on était alors au milieu de l'été) **à laquelle s'ajoutait une odeur inhabituelle**, des maladies commencèrent à s'attaquer à la foule des soldats, et en premier lieu aux rameurs. »

Trois facteurs se combinent ici pour expliquer la présence d'une peste : l'insalubrité de l'endroit – depuis Phasélis, les Rhodiens longent le golfe de Pamphylie en descendant vers l'embouchure de l'Eurymédon – les fortes chaleurs estivales, et une odeur que Tite Live qualifie d'« inhabituelle ». Le même qualificatif se retrouve sous la plume de l'historien dans la description de la peste de 463 av. J.-C., où il indique que, du fait du rassemblement à l'intérieur des murailles de Rome des paysans et de leurs troupeaux, les habitants de la ville souffraient « d'une odeur inhabituelle <sup>100</sup> ». Le contexte du passage fait qu'il est aisé, ici, d'imaginer quelle pouvait être la nature de cette odeur inhabituelle pour des citoyens mais à laquelle les paysans réfugiés à Rome étaient sans doute accoutumés. Quant à « l'odeur inhabituelle » qui cause la perte des rameurs rhodiens en Pamphylie, Tite Live n'en décrit ni la nature ni l'origine mais elle est manifestement liée au choix du nouvel emplacement de la flotte : on peut, en ce sens, émettre l'hypothèse qu'elle pouvait être liée au caractère malsain de la côte Pamphylienne, où l'été était moite et tropical <sup>101</sup>. Deux éléments de conclusion s'imposent finalement : d'une part, c'est visiblement le caractère « inhabituel » de l'odeur, plus que son caractère nauséabond, qui joue un rôle dans le déclenchement de la maladie, d'autre part Tite Live ne cherche nullement à expliciter l'origine de cette odeur pestilentielle mais se contente de mentionner ses effets.

Or ce sont précisément ces deux points qui font, semble-t-il, l'originalité de l'analyse de l'historien. En effet, si le lien entre maladies pestilentielles et mauvais air dans la littérature antique a souvent été mis en évidence de façon très claire <sup>102</sup>, il n'en est pas de même du lien entre maladies pestilentielles et mauvaises odeurs. En ce sens, les traités hippocratiques ne relient jamais la détérioration de l'air, d'où procèdent souvent les maladies pestilentielles, à une odeur nauséabonde

100. Liv. III, 6, 2 : *Ea conluuio mixtorum omnis generis animantium [...] odore insolito urbanos [...] angebat* ; « Dans cette promiscuité d'êtres de toute espèce, entassés pêle-mêle, les citoyens souffraient de l'odeur inhabituelle ».

101. Voir Tite Live, *Histoire Romaine*, Tome XXVII, Livre XXXVII, Collection des Universités de France, texte établi et traduit par J.-M. Engel, Paris, 1983, p. 126, n. 2.

102. Pour un état de la bibliographie sur cette question, voir TRINQUIER 2008, p. 152, n. 11.

qui expliquerait l'origine et la formation des miasmes. Si le médecin auteur du traité *Airs, Eaux, Lieux* mentionne bien que les eaux stagnantes et marécageuses sont épaisses et malodorantes, leur effet néfaste ne se fait pourtant sentir que sur ceux qui les boivent et non sur ceux qui en respirent les émanations<sup>103</sup>. La tradition des agronomes latins, d'autre part, rappelle régulièrement le danger qu'il peut y avoir à bâtir sa maison à proximité de marais, en raison de la mauvaise qualité des eaux et de l'air qui s'y trouve<sup>104</sup>. Tous relie cependant l'insalubrité de l'air dans ces zones marécageuses ou bien au processus de décomposition des eaux stagnantes, ou bien à la présence en leur sein d'une faune venimeuse<sup>105</sup> – autant d'étiologies absentes des récits des historiens. Il n'y est, en outre, nulle part question de l'odeur véhiculée par l'air qui s'échappe de ces lieux marécageux<sup>106</sup>.

Bien plus tard, Galien, s'interrogeant dans son *Commentaire à la nature de l'homme* sur l'origine de cette pollution de l'air, indique que celle-ci peut provenir du caractère propre des exhalaisons<sup>107</sup> qui putréfient, en quelque sorte, l'air ambiant : celles-ci, rapporte Galien, proviennent des marais, des marécages, des eaux stagnantes, ou bien encore de la putréfaction des cadavres en temps de guerre<sup>108</sup>. Sans qu'il soit ici à proprement parler question de l'odeur de cet air nocif et vecteur de maladies, il est vraisemblable que Galien avait en tête une forme de putréfaction de l'air<sup>109</sup> qui devait aussi se traduire d'un point de vue olfactif : là encore, la question de l'odeur est sous-jacente, sans être pour autant présentée comme la cause de la maladie.

L'originalité de Tite Live ne se situe donc pas ici dans le recours à l'étiologie de l'infection de l'air, mais dans son association avec la question de l'odeur dans l'analyse des causes de la peste. Il semble ici que l'historien associe la théorie hippocratique des miasmes avec l'idée, bien répandue dans le monde romain que les odeurs nauséabondes qui s'introduisent dans le corps sont cause de maladie et de mort. Le fondement de ce raisonnement est bien compréhensible, puisque c'est le même organe, le nez, qui rend possible la fonction respiratoire comme la perception d'une mauvaise odeur<sup>110</sup>. L'impression est donc que c'est la mauvaise odeur en elle-

103. Hpc. *Aer.* VII.

104. Varr. *R.* 1, 12, 2 ; *Vitr.* I, 4, 1 ; *Col.* I, 5, 6.

105. Pour une étude exhaustive des trois passages cités dans la note précédente, voir TRINQUIER 2008. Vitruve, qui demeure le plus proche de la théorie miasmatique, considère que le souffle empoisonné de la faune des marais corrompt l'air qui s'y trouve. Varron avance que des animaux si petits qu'ils sont invisibles pour l'homme s'y développent et pénètrent par la respiration dans le corps des individus qui vivent à proximité. Quant à Columelle, il conseille d'éviter le voisinage des marais à cause des émanations empoisonnées qui s'en échappent, mais aussi à cause des nuées de moustiques et de la faune aquatique et rampante qui s'y trouve.

106. Voir par exemple TRINQUIER 2008, p. 155, en particulier n. 26-27 : si Vitruve indique bien que le souffle des serpents et des autres bêtes qui vivent dans les marais est empoisonné (*ueneratus*), il ne dit rien, cependant, de son odeur.

107. Voir BOUDON-MILLOT 2001, p. 49-50 : Galien dépasse la problématique hippocratique et introduit ici une nouvelle distinction selon que les maladies communes naissent du caractère propre des exhalaisons ou bien d'une qualité de l'air qui est trop chaud, trop froid, trop sec ou trop humide. Cette distinction a également des implications en matière de thérapeutique : dans le premier cas, il faut suivre les recommandations hippocratiques et quitter le lieu en question, dans le second, il convient de mettre en place un traitement pour rétablir le déséquilibre constaté.

108. Gal. *Commentaire à la Nature de l'homme d'Hippocrate*, II, 4 = Kühn XV, 121.

109. BOUDON-MILLOT 2001, p. 50.

110. Le lien entre l'olfaction et la respiration est pourtant loin d'être évident pour Galien, qui a consacré plusieurs traités au rapport entre ces deux facultés. Voir sur ce point ВОЕНМ 2018.



même qui porte la corruption et la putréfaction qu'elle introduit dans l'organisme de ceux qui la respirent <sup>111</sup>.

Il faut enfin se rappeler que Tite Live, lorsqu'il avance l'idée qu'une odeur est une des causes principales d'une maladie pestilentielle, insiste toujours sur son caractère inhabituel plutôt que nauséabond. On peut à ce titre envisager que, de même qu'un changement brutal de climat, la confrontation à une odeur inconnue qui emplit brusquement le corps d'individus qui n'y sont pas accoutumés puisse être considérée par Tite Live comme un des facteurs déclenchants d'une maladie pestilentielle ; l'historien, cependant, n'explique jamais ce point dans son analyse.

**La mauvaise odeur comme facteur de transmission de la maladie** Dans d'autres passages, l'odeur nauséabonde n'est pas la cause du déclenchement de la peste mais de son aggravation, dans la mesure où elle rend possible la transmission de la maladie entre les individus. C'est le cas, par exemple, dans le récit livien de la peste de Syracuse :

[...] *mortuique aegros, aegri ualidos cum metu, tum **tabe ac pestifero odore corporum** conficerent.* (Liv. XXV, 26, 11)

« Et les morts faisaient périr les malades, les malades les gens bien-portants, d'une part par la peur, d'autre part par **la putréfaction et l'odeur pestilentielle** de leurs corps. »

Deux facteurs se combinent, dans ce passage, pour expliquer que la maladie se répande dans le camp des Romains, passant des morts aux individus encore sains par l'intermédiaire des malades, comme l'indique le chiasme qui ouvre le passage cité (*mortuique aegros aegri validos*) : la peur <sup>112</sup>, d'une part, l'odeur pestilentielle que dégagent les victimes de la peste, d'autre part. Ce second facteur, sur lequel nous nous concentrerons pour le moment, est directement lié à la pourriture des corps sous l'effet de la maladie, indiquée par la présence du terme *tabes*, régulièrement employé dans ce contexte dans les récits de pestes liviennes <sup>113</sup>.

Les substantifs *tabum* et *tabes*, au sens desquels A. Debru a consacré un article spécifique <sup>114</sup>, semblent tous deux formés par élargissement de la racine indo-européenne \**ta-*, ayant pour sens « fondre, liquéfier », qui est aussi à l'origine, en grec, de la famille lexicale de τήκω, « faire fondre ». De même, les termes de la famille de *tabes* (les verbes *tabeo* et *tabesco*, les substantifs *tabum*, *tabes* et *tabitudo* ainsi que les adjectifs dérivés), sont, à l'origine, utilisés, notamment chez Plaute et les Tragiques, pour désigner le processus de fonte de la neige ou de la cire <sup>115</sup>, ou bien l'amaigrissement du corps humain par la fonte des chairs <sup>116</sup>. Cet usage concret se poursuit tout au long de la latinité, et l'on voit notamment que Tite Live recourt au terme *tabes* pour décrire, lors de l'épisode du franchissement des Alpes par Hannibal, l'état physique intermédiaire entre

111. CASEAU 2001, p. 79.

112. Sur le sentiment de peur généré à Rome par les maladies pestilentielles et la manière de le combattre, voir p. 374.

113. Liv. IV, 30, 9 ; XLI, 21, 7...

114. DEBRU 1988.

115. Pl. *St.* 648.

116. Pl. *Merc.* 204-205.

liquide et solide qui précède la fonte totale de la neige sous les sabots des chevaux<sup>117</sup>. A. Debru propose cependant de dissocier deux aspects de ce processus de fonte<sup>118</sup> que reflètent deux sens bien distincts du substantif *tabes*. Le premier d'entre eux, nommé « dépérissement », est lié à la diminution du corps qui fond, se réduit, puis disparaît tout à fait. Le second, la « liquéfaction », est associé au ruissellement et à l'humidité du corps en fusion : si la matière concernée est organique, ce phénomène de liquéfaction peut alors aller jusqu'au pourrissement. Ces deux orientations sémantiques semblent coexister dans la littérature latine, où elles sont toutes deux également exploitées. Ainsi, chez Tite Live, le substantif *tabes* est attesté, en dehors même de récits de pestilences, à la fois dans le sens de « dépérissement, diminution<sup>119</sup> » et de « pourriture<sup>120</sup> ». Dans les récits de pestilences, lorsque *tabes* est employé dans le sens de « pourrissement », il est généralement accompagné de la mention des cadavres laissés sans sépulture ou bien de la présence d'une odeur putride, comme c'est le cas dans le passage étudié : le substantif conserve alors une valeur symptomatique très proche de sa signification d'origine<sup>121</sup>.

Ce lien entre puanteur, corruption et maladie est loin d'être une originalité livienne : l'idée selon laquelle la maladie est malodorante car porteuse de corruption est bien attestée dans la littérature antique, et dans les textes médicaux en particulier. On constate par exemple dans le traité hippocratique du *Pronostic* que la mauvaise odeur du pus ou des selles du malade est toujours un mauvais signe, souvent annonciateur de l'issue funeste du mal<sup>122</sup>. Dans le *Pronostic*, cette mauvaise odeur est de nouveau liée à la question de la putréfaction, notamment dans le cas des vomissements du malade, que le médecin juge particulièrement alarmants lorsqu'ils sont « un peu putrides et fétides » (ὕπόσαπροι καὶ δυσῶδες<sup>123</sup>). Hors des textes médicaux, la mention de l'haleine désagréable des malades se retrouve aussi dans la description de la « peste » d'Athènes chez Thucydide : la mauvaise odeur n'y est cependant mentionnée qu'en tant que symptôme de la maladie, et non comme un facteur causal susceptible d'expliquer son origine ou son aggravation<sup>124</sup>.

Néanmoins, si l'on se reporte de nouveau au récit livien de la peste de Syracuse, on constate que l'historien va plus loin dans son analyse. En effet, selon un procédé analogue à celui que nous avons développé dans le chapitre précédent<sup>125</sup>, l'odeur désagréable qui émane des

117. Liv. XXI, 36, 6 : *per nudam infra glaciem fluentemque tabem liquescentis niuis ingrediebantur* ; « on marchait sur une couche inférieure de glace vive, et dans la boue liquide qu'avait formée la neige en fondant ».

118. DEBRU 1988, p. 21.

119. Liv. VII, 22, 5.

120. Liv. XXV, 26, 11.

121. DEBRU 1988 a bien mis en évidence par ailleurs que le terme *tabes* pouvait, en dehors des récits de peste, être employé dans le genre historiographique comme terme métaphorique d'un mal moral qui envahit les âmes, dans un sens assez proche de celui de *pestilentia* (voir par exemple Liv. II, 23, 6 ; XLII, 5, 7 ; Sall. C. 36, 5 ; J. 32 ; Tac. An. XI, 6, 9). Il est visible cependant que lorsque le terme est employé précisément dans le cadre d'un récit de peste, *tabes* semble reprendre son sens propre et ne revêt jamais la signification de « maladie pestilentielle ».

122. Hpc. Pron. VII, 10 ; XIII, 3...

123. Hpc. Pron. XIII, 3. Sur l'adjectif ὑπόσαπρος, qui désigne ici l'odeur d'une matière en voie de putréfaction mais qui ne l'est pas encore totalement, voir Hippocrate, *Pronostic*, Collection des Universités de France, Paris, 2013, texte établi et traduit par J. Jouanna, p. 38, n. 1.

124. Thc. II, 49, 2 : πνεῦμα ἀτοπον καὶ δυσῶδες ἤφιει ; « le souffle sortait irrégulier et fétide ».

125. Voir sur ce point p. 238.

cadavres et de l'haleine des malades rend malade, à leur tour, ceux qui la respirent alors qu'ils étaient encore sains. Une sorte de cercle vicieux se met alors en place, dans lequel la maladie engendre la corruption, qui engendre la puanteur, qui, de nouveau, par le biais de la respiration, engendre la maladie, aggravant ainsi de façon dramatique la situation générale des victimes. Leur sort paraît ainsi d'autant plus désespéré que le processus de transmission de la maladie est continu et inéluctable. Tite Live, cependant, n'est pas le seul auteur à présenter la mauvaise odeur comme un des facteurs de transmission de la maladie entre les individus<sup>126</sup>. Denys d'Halicarnasse note le même phénomène à propos de la peste de 454 av. J.-C., dans un passage déjà commenté auparavant<sup>127</sup> : il va même jusqu'à considérer que l'odeur « lourde et fétide » des corps rejetés au Tibre faute de pouvoir leur offrir une sépulture décente contamine l'eau du fleuve :

[...] πίνεσθαί τε οὐκέτι χρηστὸν ἦν τὸ ἐκ τοῦ ποταμοῦ κομισθὲν ὕδωρ, τὰ μὲν ἀτοπία τῆς ὀσμῆς, τὰ δὲ τῷ πονηρᾶς τὰς ἀναδόσεις ποιεῖν τῆς τροφῆς. (DH. X, 53, 4)  
 « Quant à l'eau tirée du fleuve, elle n'était plus bonne à boire, d'une part à cause de l'étrangeté de son odeur, d'autre part parce qu'elle provoquait des indigestions. »

On voit combien l'odeur nauséabonde de l'air ambiant est déterminante dans la progression de la maladie. Dans le récit de Denys d'Halicarnasse, l'odeur qui émane des victimes de la peste ne se contente pas de rendre malades tous ceux qui la respirent ; elle altère aussi la qualité de l'eau du fleuve dans lequel sont jetés les corps devenus trop nombreux, qui, désormais impropre à la consommation, devient à son tour un facteur de transmission de la maladie. C'est donc par le biais de l'odeur que la peste peut passer de l'environnement à l'homme, de l'individu à l'individu, et même, en sens inverse, de l'homme à son environnement<sup>128</sup>.

Il est toutefois difficile de se prononcer sur l'origine de cette conception de l'odeur fétide comme vecteur de transmission de la maladie, dont il est certain, toutefois, qu'elle est absente aussi bien des traités de la *Collection hippocratique* que de ceux des encyclopédistes latins. On peut néanmoins émettre l'hypothèse d'une influence, sur ce point, de la littérature vétérinaire. V. Gitton-Ripoll<sup>129</sup> a ainsi bien mis en évidence la présence, dans la littérature hippiatrice, de l'idée d'une transmission de la maladie de bête à bête par l'intermédiaire de l'odeur de la maladie, qui émane du souffle des chevaux malades et des cadavres de ceux qui sont déjà morts<sup>130</sup>. Toutefois le traité *Mulomedicina Chironis*, qui est le plus explicite sur cette question, est à la fois anonyme et indatable, de sorte qu'il paraît difficile d'évaluer son éventuelle influence sur les historiens du I<sup>er</sup> siècle ap. J.-C. : cela rend impossible, sur ce point, toute forme de conclusion définitive. La présence de ce thème témoigne néanmoins de l'existence et de la circulation, dans l'Antiquité romaine, d'une conception de la transmission des maladies par l'odeur, au-delà des distinctions entre genres littéraires. Au II<sup>e</sup> siècle ap. J.-C. l'idée d'une transmissibilité de la maladie par l'intermédiaire des exhalaisons morbides contenues dans le souffle des malades apparaît

126. Cette idée est également présente dans la poésie latine. Voir notamment Ov. *M.* VII, 547-551 ; Lucr. VI, 1154-1155...

127. DH. X, 53, 4 ; étudié en détail p. 227.

128. DEBRU 1996, p. 237.

129. GITTON-RIPOLL 2018.

130. Voir notamment Veg. *Mul.* 191-194.

aussi dans le traité de Galien *Sur les différences des fièvres*. Le médecin y évoque notamment le danger que peut représenter un séjour auprès de personnes malades qui expirent un air putréfié, « au point d'emplir d'une mauvaise odeur les maisons dans lesquelles ils sont couchés <sup>131</sup> ».

L'attention accordée par les historiens, comme par les vétérinaires ou par Galien, au rôle de la mauvaise odeur dans la progression de la maladie, quoiqu'elle dépasse la problématique hippocratique, reste donc cependant strictement subordonnée à la théorie de l'infection de l'air : le souffle fétide des malades ne fait, en quelque sorte, qu'amplifier de façon tragique le facteur causal initial à l'origine de la peste. Cette analyse ne présuppose en rien, par exemple, l'idée d'une transmission de la maladie par influence directe d'un corps sur un autre, comme l'impose aujourd'hui la notion moderne de contagion <sup>132</sup>. Pourtant, les historiens envisagent parfois qu'une maladie pestilentielle puisse se diffuser par le simple contact avec des malades, par le biais des soins, notamment : cela impliquera de nous intéresser de plus près à la question de la transmissibilité des maladies pestilentielles et plus particulièrement à la façon dont les historiens conçoivent ce processus invisible et souvent ignoré des traités médicaux.

### 5.3 De nouveaux éléments d'explication ?

Si l'on retrouve donc bien, dans les récits de peste, la trace des modèles explicatifs traditionnellement utilisés pour rendre compte de l'origine d'une maladie pestilentielle, ils font cependant l'objet d'ajustements et de modifications importantes afin d'être mieux adaptés au contexte romain ou d'être plus en accord avec les observations réalisées par les victimes ou les témoins de la maladie. Il apparaît, en outre, que de nouveaux éléments d'explication, étrangers au « modèle religieux » comme au « modèle médical », viennent parfois s'ajouter à cette analyse, sans pour autant remettre en cause les théories précédentes : c'est le cas de l'hypothèse d'un changement collectif de régime ainsi que des soupçons d'empoisonnement collectif criminel.

L'originalité des historiens est donc double et réside à la fois dans le recours à des facteurs explicatifs originaux dans le contexte d'un récit de peste et dans leur combinaison avec les modèles explicatifs traditionnels.

#### 5.3.1 Un changement collectif de régime

Dans plusieurs récits de notre corpus, les historiens avancent en effet l'idée qu'une maladie pestilentielle puisse être la conséquence d'un changement collectif de régime, en grec *δίαιτα*, avec toutes les ambiguïtés que comporte ce terme <sup>133</sup>. Le substantif apparaît ainsi dans le passage

131. Gal. *Différence des fièvres*, I, 3 = Kühn VII, 279 : *ἐπισφαλές δὲ καὶ τοῖς ὑπὸ φθόνης συνεχομένοις συνδιημερεύειν, καὶ ὄλως ὅσα σηπεδονῶδες ἐκπνέουσιν, ὡς καὶ τοὺς οἴκους ἐν οἷς κατέκεινται δυσώδεις ὑπάρχειν* ; « il est également dangereux de séjourner auprès de ceux qui sont atteints de consommation, et en un mot auprès de tout ceux qui expirent un air putréfié, au point d'emplir d'une mauvaise odeur les maisons dans lesquelles ils sont couchés. » texte cité et traduit par BOUDON-MILLOT 2001, p. 51.

132. BOUDON-MILLOT 2001, p. 51.

133. Sur le sens précis du substantif *δίαιτα* chez Hérodote, Thucydide et dans les traités hippocratiques voir JOUANNA 2008.

consacré par Plutarque à la peste qui frappe les Gaulois alors qu'ils font le siège de Rome <sup>134</sup> :

Μάλιστα δ' ἡ μεταβολὴ τῆς συντροφῆς **δίαίτης** [...] ἐκίνησεν αὐτούς. (Plut. *Cam.* XXVIII, 2)

« Mais ce qui les affecta le plus, ce fut le changement survenu dans leur **régime** habituel. »

On pourrait, ici, être tenté de traduire *δίαίτης* avec le sens spatial et concret de « lieu où l'on passe sa vie, résidence, habitation », bien attesté par ailleurs dans un passage du traité hippocratique *Airs, Eaux, Lieux* <sup>135</sup>. Cependant, en réalité, les variations climatiques brutales auxquelles se sont exposés les Gaulois du fait de leur expédition contre Rome ne sont, aux yeux de Plutarque, qu'un des aspects d'un changement plus global de leur genre de vie, dont il considère qu'il fut le premier facteur explicatif de la peste qui les frappa <sup>136</sup>.

En définitive, qu'il faille, dans ce passage de Plutarque, comprendre le substantif *δίαίτης* selon son sens large ou son sens restreint, l'important est de constater que l'origine de la peste est directement liée à une modification générale des conditions de vie des Gaulois. Le recours à ce type d'étiologie se retrouve régulièrement dans les contextes où une peste se déclare au cours d'un siège ou d'une expédition militaire <sup>137</sup>, où les soldats, loin de chez eux, sont nécessairement confrontés à des conditions de vie auxquelles ils ne sont pas accoutumés. Le passage qui l'illustre le mieux est issu du vingt-et-unième livre de l'*Histoire Romaine* de Tite Live : l'historien y décrit l'état de santé désastreux des troupes d'Hannibal à l'issue de leur traversée des Alpes en 218 av. J.-C., ainsi que les conséquences provoquées par le changement brutal de leurs habitudes de vie lorsqu'ils parviennent enfin en Italie.

*Sed armare exercitum Hannibal ut parti alteri auxilio esset, in reficiendo maxime sentientem contracta ante mala, non poterat; ut otium enim ex labore, copia ex inopia, cultus ex inluvie tabeque squalida et prope efferata corpora uarie mouebat.* (Liv. XXI, 39, 2)

« Hannibal ne pouvait faire prendre les armes à ses soldats afin de porter secours au second de ces peuples <sup>138</sup> : ceux-ci, occupés à refaire leurs forces, souffraient plus que jamais des maux dont ils avaient été frappés auparavant. De fait le loisir succédant au travail, l'abondance à la disette, la propreté à la saleté et à la boue affectaient diversement des corps négligés et presque sauvages. »

On peut se demander si l'on a bien affaire, dans ce passage, à une peste, étant donné qu'aucun des substantifs habituellement employés en ce sens n'est présent <sup>139</sup>. Il s'agit cependant, visible-

134. Texte cité en intégralité p. 269.

135. Hpc. *Aer.* XVIII. Voir sur ce sens JOUANNA 2008, p. 35.

136. Cette considération repose cependant sur un présupposé historiquement faux, puisque les Sénons étaient en réalité établis en Italie depuis quelque temps ; Tite Live accrédite d'ailleurs l'idée qu'ils y avaient été attirés par la douceur du climat (Liv. V, 33, 2). Derrière ce passage, on retrouve visiblement des considérations traditionnelles sur la physiologie des Gaulois : voir sur ce point SCHMIDT 1999.

137. Quoique l'hypothèse ne soit pas strictement formulée, l'inconfort des paysans romains forcés de venir se confiner avec leurs troupeaux entre les murs de Rome, que Tite Live considère comme l'une des causes de la peste de 463-462 av. J.-C., relève, par exemple, de cette problématique. (Texte cité p. 267).

138. Il est ici question des Insubres, peuple celte du Nord de l'Italie, allié à Hannibal lors de la deuxième guerre punique.

139. C'est d'ailleurs une des raisons pour lesquelles ce passage de Tite Live ne figure pas dans le relevé présenté en introduction. En outre, la maladie dont il est question ne concerne ni des Romains ni un peuple se trouvant à Rome ou sur le territoire de la ville.

ment, d'une situation où une même cause – dans ce cas une modification brutale des conditions de vie des troupes d'Hannibal – donne lieu à une dégradation générale de l'état de santé d'un groupe d'individus, qui se traduit par des symptômes variés (*corpora uarie mouebat*)<sup>140</sup>, dont l'historien ne décrit pas, cependant, la nature. Quoi qu'il en soit, le passage est utile pour comprendre le processus à l'œuvre dans le cas de pestilences attribuées par l'historien à un changement de régime collectif.

De fait, un autre point commun rapproche ce dernier passage de Tite Live de celui de Plutarque : l'usage, dans les deux cas, d'un verbe indiquant que le changement brutal auquel les hommes ont été exposés a « mis en mouvement » leurs organismes<sup>141</sup> (*ἐκίνησεν* αὐτούς; *corpora uarie mouebat*). Le même verbe se retrouve également, chez Tite Live, dans le récit de la peste de Syracuse, où l'historien indique que la chaleur insupportable avait « mis en mouvement » les corps des soldats<sup>142</sup>. Or des passages similaires, où le verbe *moueo*, en latin, ou *κινεῖν*, en grec, est employé dans le sens de « troubler, indisposer » en admettant pour objet (ou pour sujet lorsque le verbe est au passif) le corps en général ou l'une de ses parties sont repérables dans les textes médicaux et scientifiques, et en particulier dans les traités de la *Collection hippocratique*<sup>143</sup> et, en latin, dans le *De medicina* de Celse<sup>144</sup>. Ces deux verbes y sont respectivement employés pour exprimer le fait que, sous l'effet d'un changement, les éléments constitutifs du corps sont troublés et l'état général de l'organisme bouleversé. Ce changement peut, selon les cas, avoir sur la santé du patient des effets bénéfiques ou néfastes<sup>145</sup>. Les emplois de ces verbes ramènent donc, en réalité, à un aspect essentiel de la conception de la santé et de la maladie dans la médecine hippocratique. On sait en effet que les Anciens concevaient le corps non pas comme un ensemble figé où chaque élément a sa place, mais comme un tout en mouvement : les cavités, les vaisseaux, les liquides, sont mobiles à l'intérieur du corps et peuvent, sous l'effet de telle ou telle affection, se déplacer de manière plus ou moins significative. L'état de bonne santé y est dès lors défini comme « le mélange équilibré des éléments constitutifs de l'homme<sup>146</sup> », c'est-à-dire non comme un état d'immobilité, mais comme un mouvement équilibré. Inversement, la maladie est une forme de déséquilibre qui résulte d'un changement dans le régime ou dans l'environne-

140. Nous avons pu établir, cependant, que l'uniformité des symptômes entre les individus n'était pas un critère nécessaire pour parler d'une peste.

141. Le sens spécifique de ces deux verbes dans ce contexte a fait l'objet d'une étude détaillée dans RUIZ-MOIRET 2023.

142. Liv. XXV, 26, 7, à propos de la peste de Syracuse : *intoleranda uis aestus [...] omnium ferme corpora mouit* ; « La violence insupportable de la chaleur **indisposa** les corps de presque tous les soldats. » Ici, le changement dont il est question est lié à la violence subite de la canicule sicilienne.

143. Voir par exemple Hpc. *Morb.* II, 48, 2-3 ; 57, 3 ; *Aph.* II, 51.

144. Voir Cels. I, 5, 2 ; I, 2, 3.

145. Les effets sont bénéfiques lorsque le changement a été voulu et provoqué par le médecin afin de susciter un bouleversement qui a généralement pour but de ramener à leur place les différents éléments du corps du patient afin qu'il se rétablisse. Inversement, les effets sont néfastes lorsque le changement est involontaire et lorsqu'il est à la fois trop brusque et trop violent. C'est le cas par exemple lorsque l'organisme subit un refroidissement ou un réchauffement important, lorsque son régime se trouve totalement modifié d'un jour à l'autre ou bien si les remèdes prescrits par le médecin se révèlent trop violents.

146. JOUANNA 1992, p. 457. La formulation la plus claire de la doctrine hippocratique à propos de la définition de la santé et de la maladie se trouve en Hpc. *V. Med.* 14 ; *Nat. Hom.* 4.

ment.

La présence de ces deux verbes dans des récits de Tite Live et Plutarque laisse penser que cette idée de la nocivité, pour l'organisme, d'un changement brusque de régime était visiblement bien connue des deux historiens. En outre, le fait que tous deux recourent pour l'exprimer à un vocabulaire technique spécifiquement présent dans les textes médicaux laisse penser que cette méfiance envers les changements climatiques brutaux n'était pas seulement le produit de leurs observations personnelles ou de l'influence d'une croyance populaire : elle semble au contraire reposer sur une connaissance précise des théories médicales concernées.

Sur ce point, cependant, l'originalité des deux historiens dans les passages en question est la présence systématique d'un complément d'objet au pluriel (*αὐτούς* en grec, *corpora* en latin), que l'on ne retrouve pas dans les passages issus des traités médicaux et scientifiques latins et grecs. L'usage de ces verbes est donc réservé, dans le cadre des récits de notre corpus, à des bouleversements qui touchent la collectivité et non des individus isolés – et donc, en conséquence, à des changements de régime collectifs.

Or ce dernier point revêt, dans notre perspective, une importance capitale, puisqu'il marque une rupture profonde avec le « modèle médical » traditionnel. De fait, l'idée même d'une peste causée par un changement de régime collectif rend caduque la distinction, sur laquelle repose une partie de la nosologie hippocratique, entre les maladies individuelles, causées par les excès du régime de chacun, et les maladies communes, conséquences d'une infection de l'air, qui atteignent par le biais de la respiration tous ceux qui le respirent<sup>147</sup>. Ainsi, alors même que les historiens démontrent, dans les passages cités, leur bonne connaissance des théories médicales sur la nocivité des changements de régime, ainsi que leur familiarité avec ces idées complexes et le vocabulaire spécifique qui y est associé, leur analyse des causes de la peste dont ils font le récit implique une remise en cause de la distinction fondamentale, dans la médecine antique, entre maladies individuelles et maladies communes.

P. Demont a bien mis en évidence<sup>148</sup> que ce type d'analyse était déjà répandu dans les récits de pestilences présents dans l'historiographie antérieure. Ainsi Hérodote, lorsqu'il raconte la retraite de Xerxès après la défaite de Salamine, rapporte comment, après avoir été réduits à la famine durant leur traversée de la Thessalie, de la Macédoine et de la Thrace, les soldats contractèrent, à leur arrivée à Abydos, des maladies que l'historien attribue au brutal changement de régime qu'ils connurent alors :

Σιτία τε πλέω ἢ κατ' ὁδὸν ἐλάγχανον, οὐδένα τε κόσμον ἐμπιπλάμενοι καὶ ὕδατα μεταβάλλοντες ἀπέθνησκον τοῦ στρατοῦ τοῦ περιεόντος πολλοί. (Hdt. VIII, 117, texte établi par P.-E. Legrand, CUF, traduction DEMONT 1983, p. 10.)

« L'armée disposa de plus de vivres que pendant sa route mais, à force de se gaver sans aucune discipline et de changer d'eaux, beaucoup des survivants moururent. »

147. L'auteur du traité des *Vents* considère cependant que l'air est la cause des fièvres communes à tous comme des fièvres particulières ; voir sur ce point p. 147.

148. DEMONT 1983 ; DEMONT 1988.

Les soldats de Xerxès tombent donc d'abord malades parce qu'ils sont forcés, du fait de la famine, à retourner à une alimentation crue et sauvage, habituellement réservée aux bêtes<sup>149</sup>, ensuite parce qu'ils usent d'un régime pléthorique trop brutalement après cette période de privation. Ces deux étapes sont explicitement liées par l'historien dans le passage cité : les maladies évoquées sont donc analysées par Hérodote comme la conséquence d'un double changement de régime. Il semble qu'ici, en réalité, Hérodote propose une nouvelle manière de comprendre le lien entre famine et peste<sup>150</sup> (λιμός και λοιμός) : la famine cause la peste parce qu'elle force ceux qui en sont victimes à changer brutalement de régime et à recourir, pour leur survie, à des aliments auxquels ils ne sont pas habitués. Ce modèle peut aussi être rapproché d'un passage de Denys d'Halicarnasse<sup>151</sup>, où l'historien indique que beaucoup d'hommes à Rome tombèrent malades parce qu'ils avaient été forcés, du fait d'une violente sécheresse, à consommer des nourritures dont ils n'avaient pas l'habitude<sup>152</sup>.

Cependant, la situation n'est pas tout à fait identique dans les passages de Tite Live et Plutarque cités *supra*. S'il est bien question, chez Tite Live, d'un passage de « la disette à l'abondance » (*copia ex inopia*), celui-ci ne constitue qu'un des aspects du changement total de régime auquel sont exposés les soldats d'Hannibal à leur arrivée en Italie. Dans le passage de Plutarque, il n'est même pas question d'un changement de nourriture ou d'eau. L'enjeu des passages de notre corpus n'est donc pas de suggérer une nouvelle interprétation du célèbre couple λιμός και λοιμός mais bien de proposer une analyse aussi exhaustive et cohérente que possible des causes d'un épisode de peste donné.

Ainsi les historiens, tout en témoignant de leur bonne connaissance des théories médicales de leur époque, mettent parfois à distance le « modèle médical » d'explication de l'origine des pestes au bénéfice de la cohérence générale de l'épisode rapporté. Le recours à l'étiologie du changement de régime collectif leur permet ainsi d'opérer des liens entre les différents maux dont souffrent les soldats, mais que le modèle hippocratique ne permet pas de relier : la faim, les difficultés de la confrontation à un climat inconnu, la saleté, l'inaction forcée et, enfin, la peste, se trouvent par là liées logiquement et chronologiquement. L'historien donne ainsi à comprendre que le malheur des soldats ne réside pas seulement dans l'accumulation de ces maux mais aussi dans leur simultanéité et dans leur intrication, qui les rend inséparables les uns des autres.

149. Hdt. VIII, 115. Pour une analyse de ce passage voir DEMONT 1988, p. 10.

150. Sur le lien entre famine et peste et la présentation de la bibliographie associée voir p. 121.

151. DH. XIII, 4, 3.

152. Denys d'Halicarnasse, cependant, ne semble pas considérer qu'il s'agit là d'une peste à proprement parler, à voir la manière dont il poursuit son récit : une cause commune est identifiée pour expliquer des maladies comparables qui sont pourtant envisagées comme autant de maladies individuelles et non comme une maladie commune. Voir DH. XIII, 4, 3 : "Ἀνθρώποι δὲ ὀλίγοι μὲν τινες διεφθάρησαν, ἅς οὐπω πρότερον ἐπέειρασαν προσεγεγάμενοι τροφάς, οἱ δὲ λοιποὶ μικροῦ πάντες εἰς νόσους δεινὰς κατέπεσον : « Quant aux hommes, certains moururent également pour avoir consommé de la nourriture qu'ils n'avaient jamais encore goûtée auparavant. Tous les autres, ou peu s'en faut, furent frappés par des maladies terribles ».



### 5.3.2 Pestilence ou empoisonnement criminel collectif?

L'hypothèse d'un empoisonnement collectif d'origine criminelle, parfois avancée dans les récits historiographiques pour expliquer l'origine d'une pestilence, semble, pour finir, aussi étrange au « modèle médical » qu'au « modèle religieux ».

Cette étiologie est avancée à deux reprises par Tite Live : en 331 av. J.-C., lors de l'affaire dite des « matrones empoisonneuses », puis en 181-180 av. J.-C. En outre, Cassius Dion recourt également à ce type d'explication à propos d'une pestilence qu'il situe en 189 ap. J.-C., c'est-à-dire bien au-delà des limites chronologiques de notre relevé. Le terrible fléau, dont l'historien rapporte qu'il faisait plus de deux mille victimes chaque jour, serait ainsi dû à l'action de scélérats, acquis à la cause de l'empereur Commode, qui armés de petites broches enduites de poison mortel, « lançaient ainsi, moyennant salaire, le mal sur d'autres <sup>153</sup> ».

Les deux affaires rapportées par Tite Live font toutefois référence à deux situations bien différentes. En 331 av. J.-C., l'historien rapporte, en effet, que les premiers citoyens étaient atteints de maladies semblables et mouraient à peu près tous de la même manière <sup>154</sup>. Il refuse cependant, face aux divergences de ses sources et à l'horreur que lui inspire l'idée d'un tel crime, de trancher entre l'hypothèse d'un dérèglement climatique et celle d'une origine criminelle du fléau <sup>155</sup>.

*Illud peruelim – nec omnes auctores sunt – proditum falso esse uenenis absumptos quorum mors infamem annum pestilentia fecerit; sicut proditur tamen res, ne cui auctorum fidem abrogauerim, exponenda est. (Liv. VIII, 18, 1)*

« Ce que je voudrais bien – et du reste tous les témoignages ne sont pas unanimes – c'est que soit fausse la tradition selon laquelle ce fut le poison qui emporta ceux dont la mort donna à cette année la fâcheuse réputation d'année de pestilence; toutefois toutefois je dois exposer l'affaire telle qu'on la rapporte, sans ôter son crédit à aucune des sources. »

Présence de la première personne, emplois du subjonctif à valeur d'affirmation atténuée (*peruelim*), rappel de l'absence de consensus dans les sources consultées (*nec omnes auctores sunt*), syntaxe complexe afin de ne pas indiquer que l'année était pestilentielle mais seulement qu'elle en avait la réputation... les multiples précautions prises par l'historien révèlent son malaise ainsi que la situation délicate qui est la sienne. C'est pourtant à cette occasion, rapporte-t-il, que, sur dénonciation d'une esclave, la première « enquête judiciaire pour empoisonnement » (*quaestio ueneficii*) fut organisée à Rome et mena à la condamnation d'environ cent-soixante-dix matrones, accusées d'avoir préparé et administré des poisons, tandis qu'une vingtaine, prises sur le fait, furent forcées de boire les drogues qu'elles avaient préparées et dont elles prétendaient qu'elles étaient des remèdes salutaires.

Pour l'épisode de 181-180 av. J.-C., il n'est pas question de telles précautions : le fléau qui ravage l'Italie depuis déjà deux ans est qualifié sans hésitation par Tite Live de *pestilentia* <sup>156</sup>.

153. DC. LXXIII, 14.

154. Sur cette célèbre affaire, voir en particulier GAGÉ 1963, p. 257-264, et PAILLER 1987.

155. Voir, à propos de cette hésitation de l'historien, p. 263.

156. Liv. XL, 36, 14 : *Et is ipse exercitus aegre explebatur propter pestilentiam, quae tertium iam annum urbem Romanam atque Italiam uastabat.* « Or cette armée même, on eut beaucoup de mal à la remplacer à cause d'une pestilence, qui dévastait depuis deux ans la ville de Rome et l'Italie. »

Cependant, en plus des expiations religieuses organisées pour fléchir la colère des dieux, Tite Live rapporte qu'une nouvelle *quaestio ueneficii* fut organisée <sup>157</sup> :

*Fraudis quoque humanae insinuauerat suspicio animis; et ueneficii quaestio ex senatus consulto, quod in urbe propiusue urbem decem milibus passuum esset commissum, C. Claudio praetori [...] (Liv. XL, 37, 4)*

« Le soupçon d'un crime humain s'insinua aussi dans les esprits et une enquête pour empoisonnement eut lieu en vertu d'un sénatus-consulte. Elle fut confiée, dans l'intérieur de Rome et dans un rayon de dix milles autour de Rome, au préteur Caius Claudius. »

L'historien ajoute aussi que c'était la mort du consul Caius Calpurnius qui était la plus suspecte et que l'on soupçonnait sa femme, Quarta Hostilia, de l'avoir assassiné pour servir les intérêts de sa famille <sup>158</sup>. Là encore, cependant, l'historien semble finalement se contenter de juxtaposer deux explications possibles de cet épisode de mortalité de masse – une peste ou un crime par empoisonnement – sans trancher entre les deux propositions.

Ces deux épisodes présentent, de notre point de vue, d'autant plus d'intérêt que des soupçons de ce genre étaient régulièrement formulés en période de peste, dès l'épisode de la « peste » d'Athènes <sup>159</sup> jusqu'à l'époque médiévale <sup>160</sup> et au-delà. La confusion de Tite Live est en effet compréhensible, car peste et empoisonnement collectif sont, en réalité, deux phénomènes très similaires sur le plan des symptômes comme sur celui de l'étiologie <sup>161</sup>.

Sur le plan des symptômes, d'une part, dans les deux cas, le mal agit sur le corps sans le blesser et ses attaques sont invisibles à l'oeil nu. De plus, à l'époque qui nous intéresse, l'absence d'analyses toxicologiques ne permet évidemment pas de déceler la présence d'un poison à l'intérieur de l'organisme : les sources judiciaires attestent, en ce sens, de la difficulté qu'il y avait à prouver un empoisonnement dans le cadre d'un procès <sup>162</sup>. En outre, un rapprochement entre certains récits de maladies pestilentiels et ces sources judiciaires permet d'entrevoir certaines similarités entre les signes considérés comme révélateur du crime et les manifestations les plus courantes d'une peste. L'empoisonnement, en effet, comme la maladie – qu'elle soit ou non pestilentielle – dénature le corps en le faisant pourrir de l'intérieur <sup>163</sup> et peut notamment lui donner un aspect livide <sup>164</sup>. Les deux phénomènes provoquent, en outre, des troubles du com-

157. Voir également sur cet épisode p. 272.

158. Liv. XL, 37, 6 : *Ut quidem filius eius Q. Fulvius Flaccus in locum uirici consul est declaratus, aliquanto magis infamis mors Pisonis coepit esse.* « En tout cas quand le fils de celle-ci, Quintus Fulvius Flaccus, fut proclamé consul à la place de son beau-père, la mort de Pison commença à faire l'objet de rumeurs sensiblement plus nombreuses. »

159. Thc. II, 48, 2 : dans le contexte de la Guerre du Péloponnèse, l'hypothèse d'un empoisonnement des puits par les Péloponnésiens est d'abord envisagée par les Athéniens.

160. COLLARD 2001 a montré, par exemple, que les épidémies de peste et de dysenterie étaient régulièrement utilisées soit comme preuve contre les empoisonneurs soit, au contraire, comme moyen de disculpation.

161. Sur cette comparaison entre peste et empoisonnement, voir RUIZ-MOIRET 2024a.

162. Voir notamment sur ce point le célèbre plaidoyer de Cicéron *Pro Cluentio*.

163. Comparer ainsi Tac. *An.* XII, 66, à propos d'un poison à l'action lente et consomptive qualifié de *tabidus*, et Liv. XLI, 21, 7, à propos de la peste de 174 av. J.-C. Cette comparaison n'est cependant valable que dans le cas de certains poisons qui n'agissent pas immédiatement après avoir été administrés.

164. Comparer Suet. *Calig.* I, 3, à propos de l'empoisonnement de Germanicus, et Thc. II, 49, 2.

portement et de la mémoire parfois si puissants qu'il semble que la victime a perdu l'esprit<sup>165</sup>. Ces similitudes assez nettes entre les signes d'un empoisonnement et les symptômes de certaines maladies pestilentielles permettent donc d'expliquer en partie la confusion de l'historien dans les deux affaires citées plus haut.

D'autres points communs entre peste et empoisonnement se révèlent, d'autre part, dans la façon dont le mal porte ses atteintes sur le corps de la victime et s'y répand. Les sources littéraires antiques semblent en effet distinguer au moins trois moyens grâce auxquels le poison est susceptible de s'attaquer au corps et de s'y répandre<sup>166</sup> : par ingestion<sup>167</sup>, au cours d'un repas par exemple, par contact, ce qui suppose l'usage d'un objet enduit ou imprégné de poison<sup>168</sup>, et enfin par inhalation<sup>169</sup>. Cette dernière hypothèse implique que l'empoisonnement se produit par l'intermédiaire d'un souffle morbide ou d'une haleine mortelle, sans que la victime entre en contact direct avec le poison. Or il est frappant de constater les similitudes de ce dernier type d'explication avec la théorie hippocratique de l'infection de l'air : dans les deux cas, la substance toxique atteint ses victimes par l'intermédiaire d'une haleine ou bien d'une exhalaison qu'elles respirent malgré elles et dont la puissance nocive se répand ensuite dans leur organisme et cause leur perte. Seules l'origine de la nocivité de l'air, d'une part, et l'intention de la personne qui l'a exhalé, d'autre part, permettent, dans ce contexte de distinguer l'empoisonnement de la peste : deux éléments aussi difficiles à constater qu'à prouver. Une maladie pestilentielle, dans ce contexte, peut donc bien être comprise comme un empoisonnement collectif non criminel et, à l'inverse, un empoisonnement collectif pourrait être considéré comme une peste d'origine criminelle. C'est d'ailleurs précisément le point de vue de Sénèque qui, dans son *De ira*, désigne par l'expression *pestilentia manu facta*<sup>170</sup> (« une peste créée de main d'homme ») les empoisonnements auxquels peuvent se livrer les hommes, entre autres débordements, dans leur confusion entre le bien et le mal.

Ces liens étroits entre peste et empoisonnement collectif permettent donc d'expliquer en partie l'hésitation et les difficultés de Tite Live. Ils permettent également de mettre en évidence une donnée essentielle : dans un contexte de peste, la formulation d'une accusation d'empoisonnement criminel, même lorsqu'elle s'avère fondée, ne s'accompagne pas nécessairement de la révélation du caractère artificiel de l'épidémie. L'opposition entre peste et empoisonnement n'a pas lieu d'être, dès lors que les Romains peuvent concevoir l'idée d'une *pestilentia manu facta*, et dès lors que le poison criminel peut, tout comme le poison naturel contenu dans l'air, constituer une explication parfaitement admissible d'un point de vue structurel pour expliquer qu'une peste survienne. Cela explique, notamment pour l'épisode de 181-180 av. J.-C., pourquoi Tite

165. Comparer Tac. *An.* XII, 66, 1, à propos de l'empoisonnement de Claude, et Thc. II, 49, 8.

166. BAROIN 2014, p. 297.

167. Voir par exemple Tac. *An.* XII, 66 ; Cic. *Tusc.* I, 96 ; Apul. *M.* X, 26, 6...

168. DC. LXXIII, 14 ; Soph. *Tr.* 675-689...

169. Voir par exemple à propos de la nocivité du souffle des serpents Plin. *HN.* XXII, 46, 95, exemple commenté par TRINQUIER 2008, p. 155, n. 26-27. Voir également Ov. *M.* II, 798-801.

170. Sen. *Ir.* II, 9, 3. L'expression est, à notre connaissance, unique dans la littérature latine.

Live peut se permettre de ne pas trancher entre les deux explications proposées, en présentant la peste dont il est question à la fois comme un châtement divin et comme la conséquence d'un empoisonnement criminel : outre le fait, comme nous avons pu le voir auparavant<sup>171</sup>, qu'il s'agit là de deux niveaux de causalité différents, il semble qu'il était parfaitement admissible, pour un esprit antique, qu'un empoisonnement collectif criminel puisse être l'une des causes efficientes d'une peste.

En outre, on se rend compte que, dans les deux épisodes mentionnés par Tite Live, les expiations organisées par les autorités religieuses de Rome pour mettre fin au fléau ne diffèrent en rien de celles qui sont pratiquées habituellement, lors de maladies pestilentielles où aucun soupçon d'empoisonnement n'est formulé. Dans les deux cas, les accusations se traduisent, sur le plan juridique, par la mise en place d'une procédure de *quaestio ueneficii* afin que le crime des coupables présumés soit constaté par un tribunal et puni<sup>172</sup>. Cependant, sur le plan des expiations religieuses, la peste, qu'elle soit ou non liée à des accusations d'empoisonnement, semble traitée de la même manière<sup>173</sup> : la condamnation des coupables permet en effet de mettre en lumière une des causes efficientes de la peste, mais ne dit rien de sa cause finale, ce qui explique ces deux niveaux de réaction.

L'hypothèse d'un empoisonnement collectif d'origine criminelle pour rendre compte de la cause d'une maladie pestilentielle se présente donc comme une originalité du genre historiographique. Pourtant, comme nous avons vu le voir, ce type d'étiologie n'est pas sans lien avec les deux modèles explicatifs traditionnels présentés en introduction. En effet, d'une part, l'hypothèse d'une origine criminelle de la surmortalité ne remet pas en cause, dans l'esprit des Romains, la nature religieuse du fléau : la peste reste une forme de prodige qui doit être expié grâce à des rites prescrits par le Sénat, sur la nature desquels nous aurons bientôt l'occasion de revenir<sup>174</sup>. Les accusations d'empoisonnement ajoutent simplement à ces expiations la procédure judiciaire de la *quaestio ueneficii*, afin de punir le « crime humain ». De telles accusations, d'autre part, ne sont nullement incompatibles avec le modèle hippocratique de l'infection de l'air, qui constitue lui-même une forme d'empoisonnement : dans le cas de la peste comme dans celui de l'empoisonnement collectif, il faut, en effet, partir du principe selon lequel « une affection qui frappe en même temps un grand nombre d'individus est le fait, par nécessité logique, de leur exposition contemporaine à la même cause commune<sup>175</sup> ». Dans les deux cas, cette « cause commune » est une substance nocive et morbide, qui s'introduit d'elle-même ou que l'on introduit

171. Voir p. 272.

172. Il s'agit ici de punir « le crime humain », *humana fraus*, selon l'expression employée dans les deux passages concernés de Tite Live. Liv. VIII, 18, 1 : *humana fraude fuit* ; XL, 37, 4 : *fraudis quoque humanae insinuaerat*.

173. En 331 av. J.-C., le sénat décide de considérer comme un prodige toute l'affaire des matrones empoisonneuses et l'expie en ayant recours au rite du *clauus* (sur l'emploi de ce rite en contexte de peste voir p. 437). Pour l'épisode de 181-180 av. J.-C., Tite Live rapporte que plusieurs expiations furent réalisées pour le rétablissement de la santé des Romains : des statues dorées furent ainsi offertes à Apollon, Esculape et Salus, tandis qu'étaient organisés deux jours de supplications, rassemblant tous les citoyens âgés de plus de douze ans.

174. L'ensemble de ces rites fera l'objet d'une présentation au chapitre 7.

175. GRMEK 1984, p. 56.

volontairement à l'intérieur de l'organisme de la victime.

Les soupçons rapportés par les historiens nous renseignent surtout sur un point déterminant : dans la pensée antique, il semble que le critère de la causalité efficiente n'entre pas vraiment en jeu dans la définition de ce qu'est une peste. Autrement dit, il n'est pas déterminant que la mortalité de masse soit un effet d'une variation climatique, d'une infection de l'air ou bien d'un empoisonnement criminel tant que l'explication avancée demeure admissible d'un point de vue structurel : les critères de l'unité de lieu, de temps, et de la similarité des symptômes entre les victimes sont, en revanche, nécessaires, et priment sur la question de sa cause. Cela ne dispense pas, cependant, les auteurs antiques de réfléchir aux phénomènes qui ont suscité l'apparition de la maladie ou contribué à son aggravation, car ces analyses, comme nous le verrons, déterminent en grande partie la stratégie adoptée par les autorités romaines pour remédier au fléau.

## Conclusion

La question de l'étiologie des maladies pestilentielles se révèle donc aussi épineuse que centrale pour comprendre le rapport que les sociétés antiques pouvaient entretenir avec ces fléaux. Les difficultés d'analyse rencontrées par les historiens révèlent la complexité de ce problème, qui, en plus de les placer face au mystère d'un mécanisme invisible, les pousse également à se confronter à la question du sens à donner à ces maladies, à travers la question de leur cause finale.

S'il est donc le plus souvent impossible de fournir une réponse univoque à la question « pourquoi cette peste est-elle advenue ? », sa formulation nous a cependant permis de situer les historiens par rapport aux modèles traditionnels, c'est-à-dire par rapport aux poèmes épiques et aux auteurs tragiques, d'une part, aux médecins de tradition hippocratique, d'autre part. Dans ce contexte, nous avons pu voir que les historiens de Rome se démarquent par plusieurs originalités : la tendance, d'une part, à multiplier les éléments d'explication avancés pour rendre compte de l'origine d'un même épisode de peste, le recours, d'autre part, à des types d'étiologies étrangères au « modèle médical » comme au « modèle religieux ». C'est le cas, par exemple, dans l'hypothèse d'un changement de régime collectif ou bien dans celle d'un empoisonnement criminel.

Ce parcours met surtout en évidence combien les objectifs de l'historien diffèrent de ceux du médecin ou de l'auteur tragique. Il ne s'agit plus, ici d'être le garant d'un « patrimoine culturel traditionnel<sup>176</sup> », ni d'établir la cause du mal afin de pouvoir mettre en place une thérapeutique adaptée : le statut spécifique des historiens inaugure, sur le plan de l'analyse des causes de la peste, une posture originale liée à deux contraintes.

Il faut, d'abord, s'attacher à décrire les faits de la manière la plus précise possible. C'est cette volonté qui explique, le plus souvent, la multiplication des causes avancées, qui permet à l'historien de rendre compte aussi rigoureusement que possible de la pluralité et de la diversité des maux que subissent les victimes du fléau. Ce désir d'exhaustivité complique considérablement

---

176. JOUANA 1992, p. 297.

le problème de l'origine des maladies pestilentielles puisqu'il force les historiens à prendre en compte dans leur récit des éléments qui montrent les limites des modèles traditionnels : c'est le cas, par exemple, du changement de régime collectif, ou bien de la transmission du mal entre les hommes et les animaux.

Il convient, d'autre part, d'adapter l'analyse des causes de la peste au lectorat visé. Ce point a surtout pu être illustré dans les passages de Tite Live et de Denys d'Halicarnasse, dont on a pu voir qu'ils inscrivent leur réflexion dans le cadre des modèles de pensée traditionnels tout en modifiant leur portée en fonction du contexte culturel qui est le leur. Nous avons, dans cette perspective, pu relever l'intégration de la question des prodiges et de leur procuration, spécifique à la religion romaine, au « modèle religieux » traditionnel qui voit dans la peste un châtement divin. De même, le « modèle médical » se trouve modifié par la prise en compte de la nocivité des odeurs nauséabondes, un thème doté de la plus grande importance dans la tradition romaine savante.

Un dernier facteur décisif fera, quant à lui, l'objet d'un traitement spécifique après un examen approfondi des problèmes que posent la transmission de la maladie : il s'agit, comme mentionné en introduction, des objectifs que chaque historien assigne à son ouvrage, ainsi que de la manière dont il conçoit les forces qui déterminent le destin de Rome.



## Chapitre 6

# Pestilences et contagion

<b>6.1 De quoi la « contagion » est-elle le nom? . . . . .</b>	<b>305</b>
6.1.1 « Contagion » et proximité chez Denys d'Halicarnasse . . . . .	306
6.1.2 « Contagion » et saturation . . . . .	308
6.1.3 « Contagion » et <i>contagio</i> . . . . .	311
<i>Contingo</i> . . . . .	312
<i>Contactus</i> . . . . .	313
<i>Contagio</i> : du sens rituel et religieux... . . . . .	315
... aux maladies pestilentielles . . . . .	316
6.1.4 Éléments de conclusion . . . . .	323
<b>6.2 La <i>contagio morbi</i> est-elle une « contagion » comme les autres? . . . . .</b>	<b>324</b>
6.2.1 Une notion religieuse . . . . .	325
6.2.2 La <i>contagio</i> livienne et l'affaire des Bacchanales . . . . .	328
Un fléau qui se propage . . . . .	328
Une <i>contagio</i> métaphorique? . . . . .	330
<b>6.3 La <i>contagio</i> comme principe général d'organisation de la cité . . . . .</b>	<b>334</b>
6.3.1 Un peuple « inerte par nature » . . . . .	334
6.3.2 <i>Contagio</i> intérieure et <i>contagio</i> extérieure . . . . .	336
<i>Contagio</i> intérieure . . . . .	336
<i>Contagio</i> extérieure . . . . .	337
6.3.3 La <i>contagio</i> et la conception organiciste de la cité romaine . . . . .	341
<b>Conclusion . . . . .</b>	<b>343</b>



L'analyse de l'étiologie des pestilences dans les récits historiographiques a permis de mettre en évidence un paradoxe, qui se situe au cœur des questions que soulèvent les maladies pestilentielles et des peurs qu'elles suscitent : comment comprendre, d'une part, que l'ensemble d'une population puisse être atteinte en même temps et de la même manière par une maladie donnée et, d'autre part, que cette maladie vienne d'ailleurs<sup>1</sup> ? Comment rendre compte de son déplacement invisible et fatal, dont on ne perçoit, bien souvent, que les effets dévastateurs ?

Apporter, dans le monde gréco-romain, une réponse unique à l'ensemble de ces problèmes semble pour ainsi dire impossible, comme un très grand nombre de travaux publiés depuis le début des années 1980, pour l'essentiel<sup>2</sup>, a tâché de le mettre en évidence. Cette bibliographie conséquente est organisée selon trois orientations principales.

- ◇ La majorité des contributions s'intéresse, d'une part, à la présence et à la définition de l'idée de « contagion » dans les traités médicaux et scientifiques. Comment les médecins conçoivent-ils l'idée d'une action à distance, pour ainsi dire, de la maladie, pourtant *a priori* incompatible avec les acquis de la théorie hippocratique des miasmes ? Quelles sont les hypothèses formulées, selon les différentes époques de l'Antiquité, pour tâcher de rendre compte de ce phénomène ? La plupart de ces travaux, après avoir exposé les raisons de l'incompatibilité entre l'étiologie miasmatisque, s'efforçant de rationaliser l'origine des maladies pestilentielles, et l'idée de la transmission interindividuelle d'une maladie, proposent ensuite de retracer les différentes théories avancées par le corps médical, depuis Galien jusqu'à la Renaissance, pour tenter d'expliquer le phénomène sans trahir l'héritage hippocratique<sup>3</sup>.
- ◇ Un autre groupe de contributions s'intéresse à la compréhension de la « contagion » dans les textes antiques étrangers à la tradition médicale et scientifique. Quelle conscience de ce phénomène est perceptible hors de la littérature spécialisée ? Dans quels genres littéraires et à partir de quelle époque ? S'agit-il d'une simple intuition ou bien les différents auteurs s'efforcent-ils d'en proposer une explication théorique ? La plupart de ces travaux s'efforcent ainsi de mettre en valeur la grande diversité qui existe, sur cette question, d'un auteur à l'autre, tout en posant, parfois, la question du rôle attribué à cette évocation au sein d'un projet littéraire ou philosophique plus global<sup>4</sup>.
- ◇ Entre ces deux tendances, les travaux de J. Pigeaud se distinguent par leur volonté de considérer la « contagion » non seulement comme un problème médical mais aussi, plus généralement, comme une question d'ordre épistémologique et philosophique<sup>5</sup>. L'auteur met ainsi en évidence la façon dont le problème de la transmission d'une maladie entre les individus, en plus d'être insoluble en termes hippocratiques, s'accompagne également de

1. La formulation de cette interrogation est due à PIGEAUD 2017.

2. À propos des ouvrages précurseurs de K. F. H. Marx (1826), T. Putschmann (1895) et K. Sudhoff (1929) sur l'histoire de la notion de contagion, voir NUTTON 2000, p. 137-138 et STOK 2000, p. 56, n. 6.

3. Voir notamment NUTTON 1983 ; GOUREVITCH 1984 ; PAILLARD 1998 ; GOUREVITCH 2001 ; JOUANNA 2001 et FAUSTI 2003.

4. Voir par exemple GRMEK 1984 ; STOK 2000.

5. PIGEAUD 1981 ; PIGEAUD 2017.

questionnements à la portée éthique et métaphysique : comment expliquer que même les justes soient malades ? que le geste compatissant de celui qui soigne soit puni ? Comment faire entrer, enfin, ce phénomène en apparence aussi injuste qu'arbitraire dans le dessein des dieux ?

L'ensemble de ces travaux, quelle que soit leur orientation générale, a donc en commun de présenter la transmission interindividuelle des maladies, que nous nommons aujourd'hui contagion<sup>6</sup>, comme un phénomène problématique à tous égards, un véritable défi lancé à la pensée antique en ce qu'il soulèverait, dans tous les domaines de la connaissance humaine, des questions aussi insolubles que centrales.

Nous avons pu constater à plusieurs reprises que l'intuition de la transmissibilité des maladies pestilentielles était bien présente dans le genre historiographique, marquant ainsi une différence très nette avec la tradition médicale et encyclopédique sur le sujet<sup>7</sup>. Thucydide, déjà, mentionnait dans sa description de la « peste » d'Athènes l'importance du nombre de décès parmi les médecins, qui s'approchaient le plus des malades<sup>8</sup> et décrivait la manière dont le mal se transmettait par l'intermédiaire des soins<sup>9</sup>. De même, dans les récits des pestilences romaines de notre corpus, la description de ce phénomène est bien présente chez Tite Live et Denys d'Halicarnasse et participe à conférer au récit une dimension tragique<sup>10</sup>. Un détail est frappant, cependant, au regard de la bibliographie présentée ci-dessus : dans les récits des historiens, la mention de la transmission de la maladie et des ravages qu'elle cause dans la population ne semble jamais problématique. Au contraire, elle ne suscite aucune question, ni même aucune observation quant à l'étrangeté du fait et à son caractère inexplicable : les historiens se contentent de relever l'existence et les conséquences terribles du phénomène, qu'ils désignent, en latin, par des termes issus de la famille lexicale de *contagio/contingo*, en grec, selon la tradition thucydéenne, en recourant au verbe ἀναπίπτειν – autant de termes sur le sens précis desquels il y aura lieu de revenir.

Dans les passages concernés, cependant, la mention de l'idée d'une transmission interindividuelle de la maladie a parfois été interprétée comme la marque d'« un essai d'interprétation

6. On entend aujourd'hui par contagion la « transmission d'une maladie d'une personne à une autre, par contagion directe ou par l'intermédiaire d'un contage » (GOUREVITCH 1984, p. 49), de sorte que l'emploi de ce terme en ce qui concerne l'Antiquité relève d'un anachronisme que nous tâcherons d'éviter autant que possible. Nous emploierons ainsi, pour faire référence à la compréhension antique du phénomène de transmission d'une maladie, le substantif latin *contagio* ou bien le substantif français « contagion » entre guillemets.

7. V. Nutton (NUTTON 2000, p. 155-161) propose, en ce sens, une réflexion sur l'absence de la notion de contagion dans les traités médicaux antiques. Excluant la possibilité d'une ignorance des médecins sur ce point, il propose plusieurs raisons susceptibles d'expliquer le silence des sources médicales sur un phénomène par ailleurs largement attesté dans la littérature antique non spécialisée. Il présente à ce titre les quatre arguments suivants : (1) l'élaboration d'une théorie de la contagion repose sur une conception mécaniste de l'univers et de l'homme qui fait défaut à la médecine de tradition hippocratique ; (2) la relative rareté des pandémies à l'époque de l'élaboration du Corpus hippocratique aurait rendu plus difficile l'observation et la théorisation du phénomène ; (3) la « contagion » était plus souvent observée par les vétérinaires et les maîtres de troupeaux que par les médecins eux-mêmes ; (4) si l'on admet l'existence d'un principe de contagion, les mesures nécessaires (évacuation, quarantaine, mise à mort...) apparaissent incompatibles avec l'éthique médicale antique.

8. Thc. II, 47, 4.

9. Thc. II, 51, 4.

10. Voir sur ce point p. 238.

scientifique de l'épidémie<sup>11</sup> » par le biais duquel les historiens se dégageraient « graduellement de la superstition médicale<sup>12</sup> » tout en prenant leurs distances avec les théories hippocratiques dont ils ne pouvaient se satisfaire du fait de leur inadéquation avec la réalité de ces fléaux : une telle hypothèse demande cependant à être confirmée par une étude plus large de la notion de « contagion » et de son sens précis dans les récits de notre corpus.

Le problème, de fait, se complique singulièrement dès lors que l'on s'aperçoit que la mention du thème de la « contagion » est loin d'être limitée, dans le genre historiographique, au cadre des récits de maladies pestilentiennes : à titre d'exemple, on relève ainsi que, chez Tite Live, plus des trois-quarts des emplois de *contagio/contingo* se trouvent en dehors des passages spécifiquement consacrés à l'évocation d'une peste proprement dite. La présence du thème de la « contagion » indique alors qu'une guerre, civile ou extérieure, un sentiment ou un désir se répand peu à peu au sein du peuple romain, qu'il finit par gagner en totalité. Ce passage du premier livre de l'*Histoire Romaine* de Tite Live rapporte, en ce sens, les raisons pour lesquelles les Véiens se décident, à la suite des Fidénates, à entrer en guerre contre Rome :

*Belli Fidenatis contagione inritati Veintium animi et consanguinitate – nam Fidenates quoque Etrusci fuerunt [...].* (Liv. I, 15, 1)  
 « Les esprits des Véiens furent excités par la « **contagion** » de la guerre des Fidénates et par leur parenté avec eux – car les Fidénates aussi étaient des Étrusques [...] »

Faut-il comprendre ici que, derrière la mention de l'ardeur guerrière des Fidénates qui se transmet aux Véiens, se trouve l'image d'une peste ? Autrement dit, sommes-nous face à un usage métaphorique d'un terme technique normalement réservé à la diffusion des maladies pestilentiennes ? C'est là l'hypothèse retenue dans la plupart des commentaires consacrés à ce passage<sup>13</sup> : le substantif *contagio* serait, chez Tite Live, utilisé avant tout en lien avec les maladies pestilentiennes puis, de façon métaphorique, pour faire référence à un mal, quel qu'il soit, qui se propage au sein d'un groupe d'individus dont il prend finalement possession. Les maladies pestilentiennes constitueraient alors, en quelque sorte, dans l'imaginaire livien, le paradigme d'un mal qui se diffuse.

Or le premier présupposé d'une telle interprétation est le suivant : cet emploi du terme *contagio* chez Tite Live serait métaphorique parce qu'il dériverait du sens propre de ce même substantif, médical et réservé à la diffusion des maladies pestilentiennes. Si l'on retient cette hypothèse, cependant, plusieurs questions se font jour : ce sens propre de *contagio* est-il attesté chez les historiens de notre corpus et dans la littérature antique en général ? Où en trouve-t-on l'origine ? La dérivation à l'œuvre est-elle diachronique – le sens premier étant compris comme chronologiquement antérieur au second – ou bien synchronique – le sens figuré dérivant logiquement du sens propre ? Si, au contraire, on considère que l'emploi de *contagio* dans le passage cité n'est pas

11. ANDRÉ 1980, p. 1.

12. ANDRÉ 1980, p. 11.

13. P. Monneret (MONNERET 2013) s'interroge précisément sur la spontanéité avec laquelle l'idée d'une métaphore de la contagion s'impose à l'esprit de la plupart des modernes et sur la façon dont se construit le sentiment que cette expression est métaphorique. Voir en particulier p. 171-175.

métaphorique, quel est alors le sens précis de ce substantif et dans quelle mesure s'applique-t-il aux maladies pestilentielles ?

L'enjeu de notre réflexion sera donc, dans un premier temps, de mettre en évidence les lieux où est présente l'idée de « contagion » chez Tite Live et Denys d'Halicarnasse<sup>14</sup>, non seulement au sein des récits de peste, mais également en dehors de ces passages spécifiques, en cherchant à mieux définir, par le biais d'une étude lexicale précise, la compréhension que les deux historiens pouvaient avoir de ce phénomène. Il s'agira, en outre, de nous interroger sur la fonction du thème de la « contagion » dans le récit de peste : doit-on effectivement considérer que sa simple évocation est la marque, chez les historiens, d'une volonté de rationalisation dans leur présentation de ces fléaux, alors même que le procédé en question est, dans l'ensemble, ignoré de la tradition médicale et scientifique ? Au contraire, quel sens donner à ce thème si l'on admet qu'il n'est pas propre aux maladies pestilentielles mais peut être sollicité à propos de tout phénomène susceptible de se répandre peu à peu dans une collectivité donnée ?

## 6.1 De quoi la « contagion » est-elle le nom ?

Un seul passage de Denys d'Halicarnasse fait référence à la transmission d'une maladie pestilentielle entre des individus<sup>15</sup>, que nous avons déjà cité et étudié pour sa forte ressemblance avec le récit thucydéen de la « peste » d'Athènes. :

Οἱ γὰρ ἐπικουρεῖν ταῖς ἐτέρων βουλόμενοι συμφοραῖς ἀπτόμενοί τε καματηρῶν σωμάτων καὶ συνδιατώμενοι τὰς αὐτὰς ἐκείνοις νόσους μετελάμβανον, ὥστε πολλὰς οἰκίας ἐξερημωθῆναι δι' ἀπορίαν τῶν ἐπιμελησομένων. [...] Καὶ οὐ μόνον ἐν τῇ πόλει τὰ δεινὰ ἦν, ἀλλὰ καὶ ἐπὶ τῶν ἀγρῶν· καὶ οὐχ ἥμισυ ὁ γεωργὸς ἐπόνησεν ὄχλος ἀναπιμπλάμενος, καὶ προβάτων καὶ τῶν ἄλλων τετραπόδων ἅμα διαιωμένων, τῆς νόσου. (DH. X, 53, 2-5)  
 « En effet, ceux qui voulaient secourir les autres dans leurs malheurs, **parce qu'ils se trouvaient au contact de corps épuisés de fatigue et vivaient avec eux**, contractaient les mêmes maladies au point que, faute de personnes pour veiller sur les malades, beaucoup de maisons finirent par se trouver dépourvues d'héritiers. [...] Et ces malheurs ne frappaient pas seulement la ville, mais aussi les campagnes : c'est surtout la foule des paysans qui souffrit et **se remplit de la maladie**, dans la mesure où ils vivaient constamment avec leurs troupeaux et d'autres animaux. »

Il importe de distinguer nettement le début du passage cité, où les participes ἀπτόμενοί et συνδιατώμενοι sont employés pour désigner le mode de transmission de la peste et non le processus de transmission en lui-même, de la fin, où le phénomène de « contagion » entre les espèces est indiqué par la présence du participe ἀναπιμπλάμενος, issu du verbe ἀναπίμπλημι, signifiant,

14. Les autres historiens de notre corpus n'accordent pas d'attention à ce phénomène, soit que leurs récits soient trop courts, soit qu'ils s'intéressent plutôt à d'autres dimensions du fléau.

15. Le récit de Denys d'Halicarnasse en IX, 67, 1-5, commenté auparavant (voir p. 231), évoque bien une peste qui frappe d'abord les troupeaux de chevaux et de boeufs, puis les chèvres et les moutons, les bergers et les cultivateurs et, enfin, les habitants de la ville de Rome. L'historien énumère ainsi les différents groupes de victimes touchés successivement par le fléau mais rien n'indique, dans le passage, qu'ils se transmettent la maladie les uns aux autres : celle-ci semble se répandre d'elle-même et poursuivre sa course vers Rome, sans que l'organisme des différentes victimes soit indiqué comme vecteur de la contamination.

littéralement, « remplir, combler la mesure ». Dans les deux cas, cependant, et contrairement au latin, l'idée de « contagion » est portée, en grec, exclusivement par des formes verbales et non par un substantif abstrait.

La récit de Denys présente donc deux approches différentes du phénomène de la « contagion », successivement envisagée comme la conséquence d'une forte proximité avec des personnes déjà atteintes par la maladie puis comme une forme de remplissage.

### 6.1.1 « Contagion » et proximité chez Denys d'Halicarnasse

Le début du passage de Denys d'Halicarnasse cité ci-dessus marque une rupture nette avec l'idée, fondamentale dans le cadre de la théorie hippocratique des miasmes, selon laquelle une même maladie contractée par plusieurs individus différents s'explique nécessairement par l'action unique d'une seule cause commune. Ici, les individus encore sains contractent bien « les mêmes maladies » (τὰς αὐτὰς ἐκείνοις νόσους μετελαμβάνον) que ceux qui sont déjà malades mais dans un second temps, parce qu'ils sont en contact avec eux et partagent leur lieu de vie. Si le passage ne donne aucune information sur le mécanisme de transmission de la maladie, il indique en revanche clairement que sa propagation est directement liée à la proximité prolongée entre des individus encore sains et d'autres, qui sont déjà malades, dans le cadre des soins apportés à ces derniers.

Le verbe ἄπτω, employé dans le passage de Denys à la voix moyenne dans une forme participiale, est loin d'être propre au contexte d'une maladie, pestilentielle ou non : sur les vingt-cinq occurrences du verbe dans les *Antiquités Romaines* de Denys d'Halicarnasse, quatre seulement sont liées au contexte d'une maladie. D'une étymologie obscure<sup>16</sup>, ce verbe signifie « joindre, attacher », d'où au moyen, avec un complément au génitif, « toucher, atteindre, s'attaquer à ». Il présente, dans notre perspective, un intérêt particulier puisque nous l'avions déjà relevé, au préalable, comme l'un des verbes employés par les historiens grecs, notamment par Denys d'Halicarnasse et Plutarque<sup>17</sup>, pour désigner l'action d'une maladie pestilentielle et son effet sur ses victimes<sup>18</sup>. Le verbe y était, là aussi, employé à la voix moyenne avec un complément au génitif :

Νόσος γὰρ ἤψατο λοιμικὴ τῆς πόλεως [...] (DH. IX, 42, 1)  
 « En effet une maladie pestilentielle s'attaqua à la ville [...] »

Le point commun entre ce dernier passage et le précédent est très net : il s'agit en effet de deux situations où la maladie progresse en s'approchant de ses victimes, qu'elle finit par toucher, soit qu'elle semble elle-même se déplacer, comme dans le passage ci-dessus, soit que le mouvement provienne des futures victimes qui s'approchent par elles-mêmes des malades et les touchent au cours des soins qu'elles tentent de leur apporter<sup>19</sup>. Dans les deux cas, c'est la proximité et la

16. DELG p. 96, s. u. ἄπτω.

17. Voir DH. VII, 68, 2; IX, 42, 1; Plut. *Rom.* XXIV, 1 et, hors de notre corpus de textes, *Nic.* XXII, 5.

18. Voir p. 306.

19. L'emploi de l'adjectif καματηρός suggère en effet que les malades, « épuisés de fatigue », sont immobiles, si bien que le mouvement d'approche provient nécessairement des soignants. Hérodote (IV, 135) emploie également

réduction de la distance géographique qui apparaît comme déterminante. Une différence majeure entre les deux récits est néanmoins visible : la connotation hostile très marquée dans le second passage (DH. IX, 42, 1), où la maladie (νόσος λοιμική) est sujet du verbe ἤψατο, est résolument absente du premier passage cité (X, 53, 2), où elle apparaîtrait totalement incompatible avec le contexte des soins et du réconfort apporté aux malades par leurs proches.

On constate ainsi que, du point de vue de la transmission du mal, Denys d'Halicarnasse ne semble pas faire de différence entre les situations où la maladie, sujet du verbe ἄπτω, semble se mettre d'elle-même en mouvement pour toucher un individu ou un animal et celles où une personne encore saine s'approche volontairement du corps d'un malade. Autrement dit, la maladie elle-même et le corps du malade semblent réduits à un seul et même principe nocif, susceptible de se mouvoir et de se transmettre à tous ceux qui se trouvent à proximité<sup>20</sup>. Il est important de noter, en ce sens, la précision de Denys qui indique bien que c'est la proximité du corps des malades (καματηρῶν σωμάτων) et non celle de leur souffle<sup>21</sup>, qui est fatale. L'emploi de ce verbe, en définitive, ne nous renseigne pas sur la façon dont Denys conçoit le mécanisme de la « contagion », pas plus qu'il ne saurait être considéré comme la marque d'une nouvelle compréhension des maladies pestilentielles. Il renforce, en revanche, la conception dynamique de ces fléaux qui progressent de proche en proche dans la population et introduit l'idée selon laquelle la dangerosité et la contagiosité de la peste est précisément liée à sa nature de maladie en mouvement<sup>22</sup>.

Un examen des emplois du verbe ἄπτω chez Denys d'Halicarnasse<sup>23</sup> laisse penser, en outre, qu'il s'agit bien dans ce cas de *toucher* le corps des malades, et non d'une influence à distance ou d'une simple proximité, ce qui est, du reste, cohérent avec le contexte des soins médicaux. Le participe συνδιατώμενοι, ici coordonné avec ἀπτόμενοι, introduit cependant l'idée des risques que peut présenter une fréquentation plus distante – il ne s'agit plus de toucher les malades, mais de partager leur lieu de vie – mais aussi plus prolongée. Là encore, Denys précise que c'est la cohabitation avec le corps des malades qui est problématique, marquant par là son éloignement avec l'étiologie aériste, qui incrimine la nocivité de l'air et le souffle des malades.

---

cet adjectif pour désigner les malades si faibles que Darius choisit de les laisser dans son camp au moment de partir combattre les Scythes.

20. L'originalité est ici que visiblement, selon la conception de Denys, on peut être approché par la maladie sans être à proximité d'un malade, ce qui pose la question du milieu dans lequel se propage la peste. Aucun élément ne permet cependant, dans les passages qui nous concernent, de répondre à cette question.

21. Sur le souffle des malades comme vecteur de transmission de la maladie voir p. 286.

22. Voir à ce sujet Ps-Arsth. *Probl.* VII, 4 : « Pourquoi, dans certaines maladies, ceux qui s'approchent tombent-ils malades, et pourquoi personne ne guérit-il par contact avec la santé ? » La première hypothèse formulée en réponse à cette question est la suivante : parce que la maladie est un mouvement, tandis que la santé est un état de repos. L'ensemble de la section VII des *Problèmes* est consacrée au problème de la contagion.

23. Le verbe est ainsi employé dans un sens géographique, pour indiquer qu'un navire touche terre (DH. I, 18, 3) qu'un fleuve touche une colline (DH. I, 79, 3), ou qu'un homme atteint le sommet d'une montagne (DH. III, 23, 14). Il intervient également lorsque, dans le contexte d'une supplication, des Romains viennent toucher les genoux des sénateurs (DH. VI, 18, 3 ; VI, 51, 2). Toutes ces situations impliquent donc un contact physique direct.

### 6.1.2 « Contagion » et saturation

Le verbe ἀναπίμπλημι, employé sous sa force participiale à la fin du passage de Denys d'Halicarnasse cité *supra*<sup>24</sup>, apparaît, dans ce contexte, comme une référence directe à la description de la « peste » d'Athènes. Cela paraît d'autant plus probable que, comme nous avons pu le montrer dans un chapitre précédent<sup>25</sup>, la totalité du récit que Denys consacre à la peste de 454 av. J.-C. suit de très près le modèle thucydéen, tant du point de vue de l'organisation générale du passage que du lexique employé pour décrire la maladie. On peut ainsi citer, pour comparaison, ces lignes de Thucydide :

[...] καὶ ὅτι ἕτερος ἀφ' ἑτέρου θεραπείας ἀναπιμπλάμενοι ὥσπερ τὰ πρόβατα ἔθνησκον· καὶ τὸν πλεῖστον φθόρον τοῦτο ἐνεποίει. (Thc. II, 51, 4; texte établi par J. de Romilly, CUF, traduction personnelle)

« C'était aussi parce que, **se communiquant** la maladie les uns aux autres au cours des soins, ils mouraient comme les bêtes d'un troupeau. C'est là ce qui causait le plus grand massacre. »

J. Pigeaud<sup>26</sup> a consacré une étude détaillée à ce passage et en particulier au participe ἀναπιμπλάμενοι, employé par Thucydide de façon absolue, et non avec un complément au génitif, comme c'était le cas chez Denys. Il y observe notamment que l'historien athénien n'a pas créé un terme technique pour indiquer la transmission de la maladie entre les individus mais en a malgré tout connu l'idée, qu'il a exprimée grâce à ce verbe préexistant et signifiant, à l'origine, « remplir, combler la mesure ».

Ce verbe est employé, avant Thucydide, dans les poèmes homériques et chez Pindare, soit pour indiquer que quelqu'un est arrivé au terme de son existence après avoir « comblé la mesure de sa vie<sup>27</sup> », soit pour évoquer un destin « comblé de malheurs<sup>28</sup> ». Ce dernier sens se retrouve également chez l'historien Hérodote, qui rapporte notamment la façon dont le peuple des Trauses, au moment de la naissance d'un enfant, « déplore les malheurs dont, dès lors qu'il est né, il doit être **comblé** nécessairement<sup>29</sup> ». L'originalité de Thucydide, que l'on retrouve, ensuite, chez Denys d'Halicarnasse, est donc d'employer, pour la première fois, ce verbe en lien avec une maladie pestilentielle. L'hypothèse de C. Lichtenthaler<sup>30</sup>, reprise par J. Pigeaud<sup>31</sup>, est que le sens premier du verbe ἀναπίμπλημι persiste cependant dans cet emploi, tout en s'accompagnant d'une idée de corruption et de souillure, portée notamment par le préverbe ἀνα<sup>3</sup> qui suggère un excès : il s'agirait ainsi de « remplir en souillant jusqu'au bord ».

L'idée d'une saturation dans un contexte de souillure se retrouve, du reste, dans des emplois postérieurs de ce verbe, comme l'illustre, par exemple, ce passage du *Phédon*, où Socrate explique

24. Voir DH. X, 53, 2-5; p. 305.

25. Voir sur ce point p. 234.

26. PIGEAUD 1981, p. 218-222.

27. Hom. *Il.* IV, 170; XI, 263; Pd. *N.* X, 57.

28. Hom. *Od.* V, 206-207; 302; *Il.* VIII, 34; XV, 132.

29. Hdt. V, 4, 6 : [...] ὀλοφύρονται, ὅσα μιν δεῖ ἐπειτε ἐγένετο ἀναπλήσαι κακιά (texte établi et traduit par Ph.-E. Legrand, CUF). Voir également Hdt. VI, 12, 11.

30. LICHTENTHAELER 1965, p. 98 et 105-106.

31. PIGEAUD 1981, p. 219.

en quoi le corps est un obstacle à la pensée et à la vertu de l'âme :

Καὶ ἐν ᾧ ἂν ζῶμεν, οὕτως, ὡς ἔοικεν, ἐγγυτάτω ἐσόμεθα τοῦ εἰδέναι, ἐὰν ὅτι μάλιστα μηδὲν ὁμιλῶμεν τῷ σώματι μηδὲ κοινωνῶμεν, ὅτι μὴ πᾶσα ἀνάγκη, μηδὲ ἀναπιμπλώμεθα τῆς τούτου φύσεως, ἀλλὰ καθαρεύομεν ἀπ' αὐτοῦ ἕως ἂν ὁ θεὸς αὐτὸς ἀπολύσῃ ἡμᾶς. (Plat. *Phaed.* 67a; texte établi et traduit par P. Vicaire, CUF, traduction modifiée.)

« Et donc, tant que nous vivons, le moyen de nous approcher le plus du savoir est sans doute d'éviter avec soin la société et le commerce du corps, sauf en cas de force majeure, et de ne pas **être saturés** par sa nature mais, au contraire, d'en rester purs, jusqu'à l'heure où la divinité elle-même nous en délivrera. »

Le verbe ἀναπίμπλημι est employé par Platon pour décrire la façon dont l'âme, qui est « remplie » du corps, se trouve dans l'impossibilité de réfléchir et de contempler le vrai. Cette « saturation » de l'âme par le corps semble, de fait, s'accompagner d'une souillure puisque Socrate invite, au contraire, son interlocuteur à se conserver pur de cette influence (καθαρεύομεν) en attendant qu'intervienne la séparation finale de l'âme et du corps, lors de la mort<sup>32</sup>. La présence du verbe καθαρεύω met en évidence que le registre employé par Socrate n'a rien de médical mais est plutôt d'ordre religieux : la souillure dont il est question relève ainsi d'une forme de pollution plus que d'une forme d'infection<sup>33</sup>.

L'emploi d'ἀναπίμπλημι en lien avec une maladie pestilentielle, inauguré par Thucydide, se retrouve également, avant les *Antiquités Romaines* de Denys d'Halicarnasse, dans un passage des *Problèmes* du Pseudo-Aristote<sup>34</sup>, où l'on peut lire :

Διὰ τί ποτε ὁ λοιμὸς μόνη τῶν νόσων μάλιστα τοὺς πλησιάζοντας τοῖς θεραπευομένοις **προσαναπίμπλησιν** ; (Ps-Arsth. *Probl.* I, 7, 859b 15-21; texte établi et traduit par P. Louis, CUF, traduction modifiée)

« Pourquoi donc la peste est-elle la seule, parmi les maladies, à **remplir** plus particulièrement ceux qui s'approchent des malades pour les soigner ? »

On retrouve, dans la question posée<sup>35</sup>, l'emploi d'ἀναπίμπλημι pour décrire la façon dont une maladie pestilentielle se transmet d'un individu malade à un individu sain en le « remplissant ». Le sens du verbe est cependant précisé par l'adjonction d'un deuxième préverbe, προσ° : celui-ci ajoute la mention de la proximité nécessaire à la transmission de la maladie, qui s'observe notamment dans le contexte spécifique des soins apportés aux malades, dont il est ici de nouveau

32. Voir également sur ce point Plat. *Ap.* 32c, où les Trente donnent des ordres criminels aux Athéniens ὡς πλείστους ἀναπλήσαι αἰτιῶν (« car ils voulaient **remplir** de crimes le plus de citoyens possible »). Sur ce passage voir PIGEAUD 1981, p. 219, n. 366.

33. Voir sur ce point MOST 1993, p. 101.

34. P. Louis, dans son édition des sections I à X des *Problèmes* d'Aristote, plaide cependant en faveur de l'authenticité de la plupart des problèmes de la première section, qui constitueraient, à ce titre, des notes prises par Aristote durant son séjour à l'Académie et rédigées sous forme de questions et de réponses. Voir sur ce point Aristote, *Problèmes - sections I-X*, texte établi et traduit par P. Louis, Paris, CUF, 1991, p. 3-7.

35. L'auteur propose deux éléments de réponse. Cela pourrait être dû, d'une part, au fait que la peste est la seule maladie « commune à tous sans exception » (μόνη τῶν νόσων κοινή ἐστὶν ἅπασιν) – ce qui implique donc que, du point de vue de l'auteur aristotélicien, la peste constitue une νόσος parmi d'autres. D'autre part, la transmission de la maladie à la faveur des soins pourrait être due à l'accumulation de chaleur qu'elle produit chez ses victimes. DEMONT 1983, p. 345-346, commente le passage suivant et relève la manière dont l'auteur du problème fait de la peste « la maladie commune à tous par excellence ».



question<sup>36</sup>. Bien plus, cette transmission du mal d'un individu à l'autre semble être considérée comme l'une des caractéristiques principales de la peste, présentée comme la seule de toutes les maladies (μόνη τῶν νόσων) à donner lieu à un tel phénomène<sup>37</sup>. La contagiosité de la peste semble donc, dans ce passage, participer de sa définition même.

Les emplois d'ἀναμίπλημι en lien avec une peste deviennent ensuite particulièrement répandus à l'époque tardo-antique, où l'association inaugurée par Thucydide semble connaître un succès encore plus important qu'à l'époque classique<sup>38</sup>.

Ces différents emplois du verbe ἀναμίπλημι indiquent donc que, dès l'époque de Thucydide et au moins jusqu'à la période tardo-antique, l'un des paradigmes qui permet de comprendre la transmission d'une maladie pestilentielle entre des individus est celui de la saturation progressive, et non, à proprement parler, celui de la diffusion. Les corps des victimes sont tellement remplis, saturés par la peste, qu'à la faveur des soins qui leur sont apportés, celle-ci se déverse dans les organismes de ceux qui sont encore sains. Ce système de « vases communicants » n'implique donc pas nécessairement de concevoir une communauté homogène où la maladie puisse circuler de manière invisible – comme c'est le cas, au contraire, avec notre notion moderne de contagion. Le mal se déverse directement de l'organisme des individus malades à celui des individus encore sains du fait de leur proximité immédiate : c'est pourquoi l'usage de ce verbe semble réservé à certains contextes spécifiques où la promiscuité entre les malades et ceux qui vivent avec eux ou les soignent est flagrante<sup>39</sup>.

Une idée similaire semble également pouvoir se retrouver, en latin, dans un passage de Tite Live consacré à la peste de 428 av. J.-C. L'historien y décrit la façon dont le fléau, qui touche d'abord le bétail, se transmet ensuite aux paysans et aux cultivateurs avant de toucher la ville de Rome<sup>40</sup> :

*Et primo in agrestes ingruerant seruitiaque; urbs deinde impletur.* (Liv. IV, 30, 8)  
« [Les maladies] avaient commencé par attaquer les paysans et les esclaves; la ville, ensuite, **en est remplie.** »

On retrouve, dans ce passage, l'idée d'une propagation du mal par saturation progressive des organismes touchés, le « remplissage » de la ville constituant l'ultime phase de son développement : l'emploi du présent de l'indicatif, alors même que le reste de la narration de Tite Live se fait en concordance passée, actualise, par ailleurs, le procès et marque le caractère dynamique de l'action. Comme chez Denys d'Halicarnasse, enfin, la précision du rôle joué par les paysans et les cultivateurs dans la transmission du mal des bestiaux jusqu'aux habitants de Rome implique une

36. Cette occurrence de ce verbe en ce sens semble unique.

37. DEMONT 1996, p. 142, souligne lui aussi le rôle de définition qu'occupe, dans ce problème, le phénomène de la transmission interindividuelle.

38. Voir notamment Helioid. *Aeth.* III, 7, 4; Eus. *H.E.*, IX, 7...

39. On constate dans le passage de Denys d'Halicarnasse (X, 53, 5) que ce système de « vases communicants » peut aussi fonctionner de manière collective, si une foule de paysans (γεωργὸς ὄχλος) est en contact de façon prolongée avec un troupeau malade.

40. Ce passage, et notamment le sens du verbe *impleo* dans ce contexte, a été étudié *supra* p. 221.

certaine proximité entre les organismes concernés et permet de faire le lien entre saturation du corps des malades et propagation du mal d'un groupe d'individus à l'autre. Si cette conception semble moins nette chez Tite Live que dans les textes grecs étudiés auparavant, la présence de l'idée de remplissage et de saturation dans les récits de peste au moins depuis l'époque de Thucydide, associée à l'assurance de la connaissance précise que Tite Live pouvait avoir de sa description de la « peste » d'Athènes, nous poussent à mettre de côté l'hypothèse d'un simple usage métaphorique d'*implere*. Le verbe semble au contraire conserver son sens plein – Rome finit par se remplir de peste, après saturation des groupes d'individus préalablement exposés au fléau.

La même idée est aussi présente dans le récit livien de la peste de Syracuse, où l'historien latin suit de si près la description de la « peste » d'Athènes : Tite Live y décrit la manière dont ceux qui soignent les malades se trouvent à leur tour « remplis d'un mal d'une violence identique <sup>41</sup> » (*eadem ui morbi repletos*), dans un passage où l'influence de Thucydide est évidente.

Le paradigme de la saturation, quoiqu'élaboré à l'origine dans des milieux grecs, apparaît cependant, dans les récits latins de pestilences, bien qu'assez rarement et dans une perspective assumée d'*imitatio* de la description de Thucydide. Il apparaît toutefois exclu de considérer que le substantif *contagio*/*contagium* pourrait traduire en latin l'idée portée en grec par le verbe ἀναπίμπλημι <sup>42</sup>. Nous verrons en effet que l'idée de remplissage ou de saturation, fondamentale dans ce contexte, ne se retrouve nullement dans la signification du terme latin. En outre, sa nature de substantif complique singulièrement la compréhension du sens qu'il peut revêtir dans le contexte d'un récit de peste.

### 6.1.3 « Contagion » et *contagio*

Tite Live utilise en effet, pour évoquer la transmission de la maladie entre les individus, les substantifs *contagio* et *contactus*, ainsi que le verbe dont ils sont tous deux issus, *contingo*. Le passage suivant <sup>43</sup>, consacré au récit de la peste qui frappe Rome en 463 av. J.-C., en témoigne :

*Ea conluuio mixtorum omnis generis animantium et odore insolito urbanos et agrestem confer-tum in arta tecta aestu ac uigiliis angebat, ministeriaque in uicem ac contagio ipsa uol-gabant morbos.* (Liv. III, 6, 3)

« Dans cette promiscuité d'êtres de toute espèce, entassés pêle-mêle, les citadins souffraient de l'odeur inhabituelle et les paysans, dans les étroits logements où ils étaient amassés, souffraient de la chaleur et des insomnies. **Les soins mutuels qu'ils se portaient et la proximité elle-même répandaient les maladies.** »

La structure syntaxique de la phrase, où *contagio* constitue, avec *ministeria*, l'un des deux sujets du verbe *uol-gabant*, incite à penser que le substantif ne désigne pas, comme en français mo-

41. Liv. XXV, 26, 8.

42. Il s'agit de l'hypothèse formulée par Stok 2000, p. 66, dans son analyse de la description de la « peste » d'Athènes au sixième livre du *De natura rerum* de Lucrèce.

43. Ce passage a déjà été commenté et remis en contexte au préalable sur la question de transmission du mal par l'intermédiaire de l'odeur, voir p. 261.

derne, le processus de transmission de la maladie mais plutôt l'un des moyens par lesquels elle se propage, en plus des soins mutuels – raison pour laquelle nous proposons de le traduire par « proximité » plutôt que par « contagion ». La présence même du verbe *uolgare* marque une différence importante avec les passages de Denys d'Halicarnasse et Thucydide étudiés *supra*. En effet, ce verbe, dont le sens premier est « répandre dans un public, propager », loin d'être un terme technique ou spécialisé, est le plus souvent employé par Tite Live pour désigner la façon dont une rumeur ou une nouvelle se répand dans la ville ou d'un peuple à l'autre<sup>44</sup>. Le paradigme sollicité pour évoquer la « contagion » est donc, en réalité, celui de la *fama* qui, à la manière d'une peste, partant de l'individu qui en est à l'origine, finit par se répandre dans toute la ville. En d'autres termes, il ne s'agit plus, dans ce passage, de se concentrer sur la façon dont le mal se transmet d'un individu à l'autre mais, à plus grande échelle, sur le fait qu'il gagne la cité tout entière. Le phénomène n'est plus seulement, comme cela pouvait être le cas chez Thucydide ou Denys, ramené à un mécanisme quasi individuel qui se répéterait à l'infini : Tite Live attire notre attention à la fois sur le déroulement du processus de « contagion » et sur son résultat à un niveau global.

### **Contingo**

Le substantif *contagio*, dont il est question dans le passage de Tite Live cité ci-dessus, est issu du verbe *contingo*, qui est lui-même formé du préverbe *con°*, variante de *cum*, marquant la réunion, et du verbe simple *tango*, « toucher »<sup>45</sup>. Attesté en poésie depuis Plaute, en prose depuis Caton, le sens premier du verbe *contingo* est très concret : il s'agit de toucher, d'entrer en contact physique avec un être vivant<sup>46</sup> ou un objet<sup>47</sup> – ce n'est pas, cependant, le processus de perception sensorielle qui est désigné, mais bien le fait d'entrer en contact avec un élément, qu'ils s'agisse d'un objet ou d'un individu.

À l'exception du contexte spécifique d'un sacrifice, où *contingo* est employé pour indiquer que le sacrificateur consacre l'offrande au dieu en la touchant de sa main<sup>48</sup>, le verbe est généralement porteur d'une connotation très négative et s'applique à des situations où il s'agit de porter atteinte à l'intégrité d'un corps : il peut ainsi prendre le sens de « blesser », « faire violence à<sup>49</sup> » voire « frapper avec une arme<sup>50</sup> » ou « violer<sup>51</sup> ».

Le verbe *contingo*, employé dans un sens plus large, peut aussi signifier « atteindre, parvenir à », sans qu'il soit question de toucher physiquement la cible en question. Il peut ainsi être utilisé

44. Voir Liv. III, 40, 13; XXIII, 1, 3; XXIII, 27, 9; XXIV, 45, 11; XXVII, 33, 2...

45. Les deux seuls autres préverbés attestés pour le verbe *tango* sont d'un usage si rare qu'il empêche toute forme de comparaison avec *contingo*. Ainsi *praetango*, « toucher par avance », n'est employé que chez le médecin Caelius Aurelianus (Cael.-Aur. *Chron.* 5, 7, 81; *Acut.* 1, 10, 71), tandis que *pertango*, « arroser », est un terme de cuisine qui ne se trouve que chez Apicius (Apic. 384).

46. Pl. *Amp.* 834; Ov. *M.* XI, 103; Cic. *Tim.* XXXVII...

47. Cat. *Agr.* 41, 2; Caes. *G.* VII, 23, 3...

48. Voir en ce sens Act. Arv. a87 II 47 = CIL VI 2165; Act. Arv. a218 A 14 = CIL VI 2104.

49. Virg. *En.* II, 649; Sen. *Const.* II, 4, 2.

50. Virg. *En.* V, 509.

51. Ov. *M.* II, 252.

à propos de régions ou de lieux frontaliers<sup>52</sup>, qui « se touchent », ou bien de deux personnes liées par une parenté ou une affection commune<sup>53</sup>. Il peut enfin être utilisé dans le sens de « corrompre, souiller par contact », à propos d'une maladie ou bien, de façon plus générale, d'un vice ou d'un trouble qui se répand dans une population mais jamais, semble-t-il, à propos d'une vertu ou d'une joie. Ce dernier sens, loin d'être le plus répandu pour le verbe *contingo*, est néanmoins attesté en poésie<sup>54</sup> comme en prose<sup>55</sup> et ce au moins à partir du I<sup>er</sup> siècle av. J.-C.

S'il conserve donc un sens relativement proche du verbe simple *tango*, le préverbe *contingo* s'en distingue néanmoins par plusieurs aspects. D'une part, contrairement à *tango*, *contingo* ne se trouve jamais employé dans le sens figuré de « affecter, impressionner, émouvoir » mais semble n'avoir hérité que du sens propre de *tango*. D'autre part il comporte, par rapport au verbe simple, une très forte connotation négative, dans la mesure où il désigne de préférence un contact nuisible et néfaste. Ainsi, alors que l'on emploie *contingo* pour désigner le contact d'une souillure ou d'une maladie, on utilisera de préférence *tango* pour évoquer, par exemple, celui d'une présence divine<sup>56</sup> ou de la douceur de la gloire<sup>57</sup>. *Contingo* se distingue aussi de *tango* par le nombre et la variété des substantifs qui en sont dérivés ; face au seul *tactus*, il faut ainsi distinguer trois substantifs issus de *contingo* : *contactus*, *contagio* et *contagium*, qui sont régulièrement et, semble-t-il, à tort, considérés comme des synonymes<sup>58</sup>.

### **Contactus**

Le substantif *contactus* semble être resté très proche du sens premier du verbe *contingo* dont il dérive grâce au suffixe *-tus*, utilisé en latin pour former des noms d'action. Il est, en effet, majoritairement employé, en poésie comme en prose, à l'ablatif singulier<sup>59</sup>, dans son sens général de « contact, toucher », dans un contexte qui suppose un contact physique réel entre la personne qui touche et l'objet ou l'individu touché<sup>60</sup>. Son emploi dans le contexte spécifique d'une maladie pestilentielle semble par ailleurs restreint au genre historiographique et aux traités vétérinaires<sup>61</sup>.

Ce terme se trouve ainsi employé dans le récit que Tite Live fait de la peste de 428 :

*Defectus alibi aquarum circa torridos fontes riuosque stragem siti pecorum morientum dedit;*

52. Cic. *Rep.* II, 8 ; Caes. *G. I.* 38, 5.

53. Hor. *S. II.* 6, 52 ; Liv. *XLV.* 7, 3.

54. Virg. *G. III.* 566 ; Lucr. *II.* 680...

55. Plin. *HN.* VII, 17 ; Liv. *IV.* 9, 10...

56. Liv. *V.* 22, 5.

57. Val.-Max. *VIII.* 14, 5.

58. Voir *TLL* 4, 0, 627, 1, s. u. *contagium*.

59. *TLL* 4, 0, 624, 5, s. u. *contactus*.

60. Voir, par exemple, Virg. *En.* III, 227, à propos des Harpies qui souillent tout ce qu'elles touchent « par leur contact immonde » (*immundo contactu*) ou Col. *VI.* 27, 11, qui explique que « le plus léger contact » (*leuissimo contactu*) est susceptible de blesser un poulet.

61. Voir notamment Sall. *Phil.* 9 ; Tac. *An.* IV, 49 ; Veg. *Mul.* III, prol. 5... Le terme apparaît chez Celse et Pline, mais sans aucun rapport avec la question de la transmission d'une maladie : à propos, par exemple, du contact de l'eau chaude (Cels. *II.* 17) ou d'une plante (Plin. *HN.* XXX, 24, 4).

*scabie alia absumpta, uolgatique contactu in homines morbi*<sup>62</sup>. (Liv. IV, 30, 8)  
 « Le manque d'eau, partout ailleurs, attirait vers les sources et les ruisseaux desséchés des masses de bestiaux qui mouraient de soif : la gale emportait ceux qui restaient, et, **à leur contact, les maladies se répandirent jusque chez les hommes.** »

L'emploi du terme *contactus* dans ce contexte précis ne paraît pas anodin. En effet, il s'agit du seul passage de notre corpus où la maladie en cause lors d'un épisode de peste est nommée par l'historien, qui indique, en l'espèce, qu'il s'agit d'une forme de gale (*scabie alia absumpta*). Dans les faits, cette précision n'est pas aussi déterminante qu'on pourrait le croire : il apparaît en effet que *scabies* ne désigne pas, dans les textes antiques, la maladie correspondant à notre gale moderne mais plutôt, de manière plus générale, une maladie commune aux hommes et aux animaux, caractérisée par de violentes démangeaisons souvent compliquées d'ulcérations – autant de symptômes qui sont, en réalité, caractéristiques de la plupart des affections prurigineuses. En outre, les différentes descriptions médicales de la maladie et des remèdes à y apporter<sup>63</sup>, loin de se recouper, diffèrent sensiblement d'un auteur à l'autre, ce qui complique singulièrement son identification. Il n'en demeure pas moins que la maladie en cause est ici une dermatose, autrement dit une inflammation de la peau, dont les symptômes se manifestent à la surface du corps des victimes et sont donc particulièrement visibles.

On peut ainsi supposer que l'on retrouve, dans ce passage, la trace d'une hypothèse déjà attestée dans un des *Problèmes* aristotéliens : celle de la transmission par contact direct des maladies superficielles qui se développent à la surface de la peau :

Ἡ δὲ ψώρα μᾶλλον τῶν ἄλλων, οἷον λέπρας καὶ τῶν τοιούτων, ὅτι ἐπιπολῆς τε καὶ γλίσχρον τὸ ἀπορρέον· τὰ γὰρ κνησιμώδη τοιαῦτα. Διὸ αὐτὰ τῷ ἐπιπολῆς γίνεσθαι καὶ γλίσχρον εἶναι ἄπτεται. Τῶν δ' ἄλλων τὰ μὲν οὐχ ἄπτεται διὰ τὸ μὴ ἐπιπολῆς γίνεσθαι, τὰ δὲ ὄντα ἐπιπολῆς, ὅτι προσμένει διὰ ξηρότητα. (Ps-Arsth, *Probl.* VII, 8 ; texte établi et traduit par P. Louis, CUF, traduction modifiée)

« La gale s'attaque aux hommes plus que les autres affections, tout comme la lèpre ou les maladies du même genre, parce qu'elle concerne la surface du corps et que la suppuration en est visqueuse. En effet ces maladies provoquent des démangeaisons. C'est pourquoi elles s'attaquent aux hommes parce qu'elles sont superficielles et qu'elles sont visqueuses. Les autres ne les attaquent pas, soit parce qu'elles ne naissent pas à la surface de la peau, soit parce que, si elles le font, elles n'y restent pas en raison de la sécheresse. »

Dans ce passage du problème VII, que P. Louis tend, dans son édition, à considérer comme authentique<sup>64</sup>, Aristote distingue deux conditions pour qu'une maladie soit transmissible par le toucher : il faut, d'une part, qu'elle se développe d'abord superficiellement, à la surface de la peau, d'autre part, qu'elle soit visqueuse. Il faut probablement sous-entendre dans ce passage le génitif πάντων comme complément du verbe ἄπτεται, selon la tournure employée par Aristote

62. L'apparat critique de la CUF indique pour ce passage que certains éditeurs rejettent la leçon *uolgatique contactu* en considérant *contactu* comme une glose marginale. Si tel est le cas, cependant, la glose elle-même serait probablement très ancienne (antérieure au V<sup>e</sup> siècle ap. J.-C.) de sorte que la variante textuelle ne saurait remettre en cause les conclusions que nous pouvons tirer de la présence du terme *contactus* dans ce passage. Voir sur ce point NUTTON 2000, p. 150, n. 27.

63. Voir Cels. V, 16 ; Plin. *HN*. XVII, 75 ; Cass. Fel. XV, 1-2. Sur le sens de *scabies* dans les textes antiques voir FRAISSE 2005.

64. Voir sur ce point p. 309, n. 34.

dans le même problème quelques lignes plus haut (τὰ νοσήματα ταῦτα ἄπτεται πάντων; « ces maladies s'attaquent à tout le monde »)<sup>65</sup>.

Le mal en question pourrait de ce fait se transmettre à tous ceux qui touchent les lésions bien visibles à la surface de la peau, contrairement à d'autres maladies, dont les symptômes et les ravages, invisibles dans un premier temps, se développent à l'intérieur de l'organisme. L'emploi de *contactus*, loin d'être une simple variation lexicale de *contagio*, serait alors, dans le passage de Tite Live, lourd de sens et s'emploierait spécifiquement, dans ce contexte, à propos d'une maladie qui se développe « en surface », pour désigner le contact direct par lequel elle se transmet.

### **Contagio : du sens rituel et religieux...**

Le cas du substantif *contagio* semble plus délicat. Également dérivé du verbe *contingo* grâce au suffixe *-io*, qui sert à former des noms abstraits, il semble n'avoir été utilisé, dans un premier temps, que dans un contexte religieux. Caton l'emploie ainsi dans son *De agricultura* pour désigner la façon dont l'officiant doit, lors d'un sacrifice à Jupiter Dapalis, entrer directement en contact avec l'offrande pour la consacrer au dieu<sup>66</sup>. Dans le prologue de l'*Amphitryon* de Plaute<sup>67</sup>, Mercure vient demander aux Romains d'assurer une surveillance rapprochée des spectateurs autant que des acteurs afin de prévenir tout risque de tricherie : il indique alors qu'étant le fils de Jupiter, il partage sur ce point ses appréhensions « du fait de sa relation avec [son] père » (*contagione mei patris*).

Le terme *contagio* est donc utilisé pour indiquer, dans un contexte religieux, une influence par contact, au sens le plus large du terme : dans le passage de Caton, il semble qu'il s'agit bien de toucher l'offrande, cependant, dans le prologue de l'*Amphitryon*, il est plutôt question de relation voire de parenté, puisque Mercure, dans le passage concerné, ne touche pas Jupiter qui n'est pas même présent sur scène. Dans ce dernier cas, il ne s'agit donc pas de la transmission d'une souillure par contact ou par proximité, ni d'un état de pureté rituelle lié au contexte d'un sacrifice, mais d'un sentiment de méfiance se transmettant par le biais d'un lien généalogique : il pourrait donc s'agir d'une forme de détournement comique d'un terme par ailleurs chargé d'une forte connotation religieuse. S'il faut donc, à ce titre, se garder de tirer du passage de Plaute des généralités sur le sens de *contagio*, il se révèle, en revanche, très éclairant sur l'emploi du substantif dans ce contexte.

Comme dans le cas du verbe *contingo*, l'influence de la *contagio* est généralement négative, sauf dans le cas spécifique du sacrifice où elle participe au contraire à la pureté requise. Le passage d'Ennius, que Cicéron cite dans ses *Tusculanes* à l'appui de l'idée que le chagrin réside principalement dans l'opinion que l'on peut avoir de soi-même illustre bien cette conception. Il s'agit

65. Ce sens semble, du reste, pleinement en cohérence avec les emplois du verbe étudiés *supra* p. 306.

66. Cat. Agr. 132, 2 : *Vestae, si uoles, dato. Daps Ioui : assaria pecunia, urna uini. Ioui caste profanato sua contagione.* « Faites, si vous voulez, une offrande à Vesta. Sacrifice pour Jupiter : produits de la valeur d'un as, une urne de vin. Que l'officiant fasse l'offrande à Jupiter avec la pureté rituelle, **en la touchant lui-même.** » (texte établi et traduit par R. Goujard, CUF, 1975)

67. Pl. *Amp.* 31.

d'une réplique attribuée à Thyeste :

*Nolite, inquit, hospites ad me adire! Ilico istic,  
ne **contagio mea** bonis umbrae obsit.  
Tanta uis sceleris in corpore haeret.* (Enn. 349-351, cité par Cic. *Tusc.* III, 12, 26 ; texte établi par G. Fohlen et traduit par J. Humbert, CUF)  
« Gardez-vous, dit-il, étrangers, de venir jusqu'à moi ! Ne bougez pas, restez où vous êtes, car **ma présence** ou mon ombre même seraient funestes à des gens de bien ; si grand est l'effet du crime que recèle mon corps. »

Thyeste est, dans ce contexte, marqué dans son corps par l'horrible crime (*uis sceleris*) qu'il a commis en mangeant ses enfants et dont la souillure pourrait se transmettre à tous ceux qui s'approcheraient de lui ou même de son ombre, au risque de le toucher. Dans ce contexte tragique, *contagio* est donc employé pour décrire la transmission, non seulement par contact direct mais aussi par proximité, d'un mal d'un individu à une collectivité dans le contexte d'une faute rituelle : c'est pourquoi nous proposons de le traduire par « ma présence ».

On retrouve ainsi la trace d'un schéma classique dans la tragédie antique, celui de la croyance dans la contagion de la souillure, du crime ou de la faute, souvent sollicité pour rendre compte de l'origine d'une peste dans le cadre du « modèle religieux<sup>68</sup> » étudié dans le chapitre précédent. Ce phénomène a été bien étudié, en grec, en lien avec la notion de μιάσμα<sup>69</sup> : la naissance, la mort, la culpabilité née du sang versé sont la cause d'une souillure susceptible de se transmettre à toute la communauté et qui nécessite une stricte mise à l'écart des personnes concernées. J. Lennon a cependant noté combien cette question de la pollution rituelle, de sa nature et de ses conséquences avait été laissée de côté pour le monde romain, en premier lieu en raison de l'absence d'un substantif latin correspondant au μιάσμα grec<sup>70</sup>. Le substantif *contagio* est donc employé, à l'origine, pour nommer, dans un contexte religieux, le moyen par lequel un sentiment ou une souillure est susceptible de se transmettre à distance d'un individu à l'autre, voire d'un individu à une collectivité, mais il ne saurait désigner, à l'image de μιάσμα, un type spécifique de pollution rituelle. Nous proposons donc de le traduire par « contact », « influence » ou même « relation », dans les cas où il est visible qu'il n'y a pas de contact direct entre les deux personnes ou les deux entités impliquées dans le processus.

### ... aux maladies pestilentielles

C'est seulement à l'époque tardo-républicaine que les substantifs *contagio* et *contagium* commencent à être associés aux maladies pestilentielles. *Contagium* apparaît pour la première fois dans ce contexte chez Lucrèce, dans la description de la « peste » d'Athènes qui clôt le sixième livre du *De natura rerum*<sup>71</sup> : il y est employé, au pluriel, pour désigner la manière dont

68. Ce modèle est présenté p. 256.

69. Voir sur ce point l'ouvrage de référence de PARKER 1983.

70. LENNON 2012, p. 43. Pour une bibliographie sur la notion de pollution dans la société romaine, voir n. 1.

71. LUCR. VI, 1235-1236 : *Quippe etenim nullo cessabant tempore apisci / ex aliis aliis auidi contagia morbi.* « En effet, à aucun moment l'influence du mal insatiable ne cessait de gagner les uns après les autres » (texte établi et traduit par A. Ernout, CUF, traduction modifiée).

le « mal insatiable » (*auidus morbus*) gagne les Athéniens les uns après les autres, « comme des moutons laineux ou des bœufs en troupeaux » (*lanigeras tamquam pecudes et bucera saecla*). L'usage de ce terme n'est cependant pas réservé, dans le poème de Lucrèce, au contexte des maladies pestilentielles : le poète épicurien l'emploie aussi pour désigner, par exemple, le contact du vent avec les « atomes » de chaleur contenus dans les nuages, qui est, selon lui, à l'origine de la foudre<sup>72</sup>, ou bien, plus fréquemment, le rapport entre l'âme et le corps, qui ne cessent de s'influencer mutuellement<sup>73</sup>.

À la suite de Lucrèce, le substantif *contagium*, plutôt que *contagio*, est régulièrement utilisé dans la tradition poétique en lien avec les maladies épizootiques : chez Virgile, d'abord, dans sa célèbre description de l'épizootie du Norique au troisième livre des *Géorgiques*<sup>74</sup>, mais aussi dans les *Épodes* d'Horace ou dans les *Remèdes à l'amour* d'Ovide<sup>75</sup>. Là encore, ces emplois ne sont pas restrictifs, puisque ce même substantif peut aussi y être utilisé pour évoquer la façon dont l'amour du luxe<sup>76</sup> ou l'envie de combattre<sup>77</sup> se répand dans une foule, ou bien, comme chez Lucrèce, l'influence que l'esprit peut avoir sur le corps<sup>78</sup>.

L'association entre pestilences et « contagion » est donc, dans un premier temps, limitée au genre poétique où elle est exprimée grâce au substantif *contagium*, employé systématiquement au pluriel<sup>79</sup>. L'argument métrique a souvent été invoqué pour rendre compte de cette répartition : *contagium* aurait été employé en poésie de préférence à *contagio*, inutilisable dans l'hexamètre dactylique en raison de la présence d'un crétique<sup>80</sup>. Si cette contrainte métrique réelle ne doit pas être minimisée, elle ne saurait suffire, cependant, à rendre compte de la présence systématique du pluriel *contagia* plutôt que *contagium* dans les textes poétiques dont nous avons traité<sup>81</sup>.

Une autre hypothèse permet de rendre compte du sens du pluriel *contagia*, employé en poésie, en l'opposant au singulier *contagio*, dont nous verrons que l'usage est quasi systématique en prose dans des contextes similaires. Il semble en effet que l'on puisse lui donner une valeur itérative, faisant référence non à une succession de contacts dans le temps, mais à plusieurs contacts simultanés impliquant une multitude d'émetteurs et/ou de récepteurs différents. C'est chez Lucrèce qu'il est le plus facile de rendre compte de cette conception, profondément ancrée dans la physique épicurienne dont le poète se fait l'interprète. De fait, dans le *De rerum natura*, on

72. Lucr. VI, 279-280.

73. Lucr. III, 344-345 ; 733-734.

74. Virg. G. III, 468-469 : *Continuo culpam ferro compesce, priusquam / dira per incautum serpent contagia uolguis*. « Tout de suite réprime avec le fer le mal initial, avant que son influence terrible ne se glisse parmi la multitude sans défense » (texte établi et traduit par E. de Saint Denis, CUF, traduction modifiée).

75. Hor. *Epo.* XVI, 61 ; Ov. *Rem.* 613.

76. Hor. *Ep.* I, 12, 14.

77. Luc. III, 369.

78. Ov. *Tr.* III, 8, 23.

79. Le *TLL* (4, 0, 625, 22, s. u. *contagio*) signale en ce sens que *contagio* n'est pas employé en poésie à part chez Ennius, Plaute et Juvénal. *Contagium* est, au contraire, très répandu dans la tradition poétique où il est généralement employé au pluriel (*contagia*), mais fait défaut chez la plupart des prosateurs (*TLL* 4, 0, 626, 79-80, s. u. *contagium*).

80. Et non d'un tribraque, comme l'indique Stok 2000, p. 66, n. 38.

81. Pour un éclairage sur l'histoire du « pluriel poétique » et l'impossibilité de se contenter de facteurs métriques pour en rendre compte, voir, déjà, l'introduction de CUNNINGHAM 1949.



constate que le verbe *tango* et ses composés sont fréquemment utilisés pour expliquer la façon dont le contact avec les *semina rerum* – les « principes » ou « atomes » –, en stimulant les organes sensoriels, est à l'origine de toutes les formes de sensation dans l'organisme humain<sup>82</sup>. Voyons par exemple la façon dont Lucrèce rend compte, dans le passage suivant, de l'altération de la vision chez les malades atteints de jaunisse :

*Lurida praeterea fiunt quaecumque tuentur  
arquati, quia luroris de corpore eorum  
semina multa fluunt simulacris obuia rerum,  
multaque sunt oculis in eorum denique mixta,  
quae **contage sua** palloribus omnia pingunt.*

(Lucr. IV, 332-336, texte établi par A. Ernout, traduction personnelle)

« En outre, tout objet que regarde un homme qui a la jaunisse devient jaune pâle, parce qu'un grand nombre de principes de cette couleur jaunâtre s'écoule de son corps en se portant à la rencontre des simulacres et parce qu'un grand nombre, enfin, sont mêlés dans ses yeux : **chacun par leur contact**, ils font pâlir tous les objets. »

On pourrait croire que cet exemple, qui présente justement une occurrence poétique du substantif *contages*<sup>83</sup> au singulier, est bien mal choisi pour illustrer le problème dont il est question. Pourtant, la présence du possessif *sua*, dans l'expression *contage sua*, est, dans notre perspective, du plus grand intérêt. Le poète, en effet, précise bien que les *semina rerum* de couleur jaune qui s'élancent du corps du malade ou se concentrent au niveau de ses yeux sont très nombreux (*multa fluunt [...] multaque sunt in oculis*); cependant il ne s'intéresse pas à leur action globale et collective sur la vision du malade, mais plutôt à la somme de leurs actions individuelles. Autrement dit, chaque principe pris séparément agit sur les sens du malade par le biais de sa *contages* propre – d'où l'usage, ici, du singulier. On peut dès lors envisager, à l'inverse, que les emplois de *contagia* au pluriel dans le poème de Lucrèce rendent précisément compte de la multitude des contacts, qui sont aussi nombreux qu'il y a de *semina rerum* impliqués dans l'opération. Or, juste avant la description de la « peste » d'Athènes qui vient clore le chant VI du poème et où sont évoqués les *auidi contagia morbi*, Lucrèce, présentant l'origine des pestilences selon la physique épicurienne, explique bien que les principes de maladie et de mort « volent en grand nombre dans les airs<sup>84</sup> » et que leur concentration en un lieu donné est fatale à ceux qui y résident. À ce titre, quand Lucrèce évoque, un peu plus loin dans son poème, les effets funestes de ces *contagia auidi morbi*, on peut considérer qu'il évoque, en réalité, le contact de chacun des principes de maladie et de mort dont il a démontré qu'ils sont à l'origine de l'épidémie – d'où, sans doute, l'usage du pluriel.

Deux possibilités, qui ne sont pas mutuellement exclusives, s'offrent alors à nous pour expliquer la généralisation de ce trait dans la poésie latine de la fin de la période républicaine et du début de l'Empire. On peut, d'une part, envisager que l'influence du poème de Lucrèce fut si forte que le pluriel *contagia* pour évoquer la transmission d'une maladie pestilentielle fut, par la

82. Stok 2000, p. 66. Voir notamment Lucr. II, 403 ; IV, 222...

83. Nous ne nous arrêtons pas ici spécifiquement sur le substantif *contages*, également dérivé de *contingo*, qui, dans l'ensemble de la latinité, ne semble employé que par Lucrèce, à trois reprises dans son poème.

84. Lucr. VI, 1093-1096.

suite, repris en poésie même en l'absence du contexte général épicurien susceptible d'en éclairer le sens. Il est possible, d'autre part, de considérer que, même sans supposer l'existence de *semina rerum*, l'usage du pluriel *contagia* peut s'expliquer par le grand nombre des victimes de la transmission de la maladie, qui suggère donc une multitude de contacts. Ainsi Virgile, dans sa description de l'épizootie du Norique au troisième chant des *Géorgiques*, oppose le mal qui, dans un premier temps, n'atteint qu'une seule bête<sup>85</sup> aux *dira contagia* (« les affreuses contagions ») qui se glissent ensuite dans le troupeau<sup>86</sup>. La suite du poème semble corroborer cette interprétation, puisque Virgile y insiste sur le fait que le fléau ne s'attaque pas aux bêtes les unes après les autres mais s'abat d'un seul coup sur le troupeau dans son ensemble<sup>87</sup>. Là encore, il semble donc que l'on peut donner au pluriel *contagia* une valeur itérative : le mal est d'autant plus dangereux qu'il se transmet grâce à plusieurs « contacts » (aussi nombreux qu'il y a de bêtes concernées) simultanés plutôt que de passer successivement d'une bête à l'autre.

Ce choix du pluriel permettrait donc aux poètes de donner à leur évocation de la transmission de la maladie une valeur très concrète en insistant sur le fait que le contact impliqué ne se fait pas seulement entre deux individus, ou dans la perspective de Lucrèce, entre deux principes, mais implique une multitude d'entités<sup>88</sup>. À l'inverse, nous verrons que l'usage du singulier *contagio* semble prendre une valeur beaucoup plus abstraite : le substantif est utilisé de préférence lorsqu'il s'agit de réfléchir à la *contagio* dans l'absolu, aux dangers dont elle est porteuse et aux manières de s'en protéger, sans qu'il soit question d'une situation en particulier.

On remarque par ailleurs que dans toutes ces attestations poétiques, *contagium* est systématiquement mis en rapport avec des maladies contagieuses qui touchent les animaux : soit qu'il soit réellement question d'une épizootie, comme chez Virgile et Horace, soit que le poète indique que la maladie se transmet entre les individus « comme dans un troupeau ». Cette association est parfaitement cohérente, du reste, avec l'importance accordée dans les traités vétérinaires à la *contagio* d'une maladie et aux risques qu'elle représente. On voit ainsi, dans le *De agricultura* de Columelle, par exemple, que l'idée d'une transmission de la maladie d'une bête à l'autre au sein du troupeau est bien connue : l'agronome insiste d'ailleurs, pour s'en prémunir, sur la nécessité d'éloigner au plus vite du reste du troupeau les premières bêtes atteintes afin d'éviter que le mal ne se propage<sup>89</sup>.

[...] *atque ita segregandi a sanis morbidi, ne quis interueniat, qui contagione ceteros labefaciat.*  
(Col. VI, 5, 2 ; texte établi par E. S. Forster et E. H. Heffner, Loeb Classical Library, traduction personnelle)

85. Il est alors désigné par le substantif *culpa*, au singulier. Voir Virg. G. III, 468 : *continuo culpam ferro compesce*; « tout de suite réprime le mal avec le fer ».

86. Virg. G. III, 468-469.

87. On relève alors de nombreuses tournures insistant sur le grand nombre des bêtes touchées en même temps : *nec singula corpora [...] sed tota aestiua repente [...] cunctamque gregem.*

88. Sur les valeurs du pluriel et ses emplois concrets, voir RIEMANN 1920, p. 21, R. II; on pourra également se reporter à DE CARVALHO 1993; CORREA 1989.

89. Voir sur ce point Col. VII, 5, 6; VII, 5, 16.

« [...] et les animaux malades doivent être séparés de ceux qui sont sains, de peur que l'un d'entre eux, en se mêlant aux autres, ne les détruise tous **par sa proximité**. »

Là encore, cependant, il n'est pas question de rendre compte du mécanisme de la contagion mais seulement de proposer des moyens d'en limiter les effets sur le troupeau. Le terme *contagio*, toujours employé à l'ablatif singulier chez Columelle, complète systématiquement un verbe indiquant les ravages ou la destruction de l'épizootie en question<sup>90</sup> sur le troupeau. Dans le traité de Columelle, le sens initial du substantif semble donc, en réalité, n'être que très peu modifié, puisque celui-ci désigne toujours le moyen par lequel un mal ou, ici, une maladie, peut se transmettre d'un individu à l'autre ou d'une bête à l'autre du fait de leur proximité. Toute référence aux dieux ou à toute forme de souillure religieuse disparaît cependant dans le contexte de la littérature vétérinaire.

Celle-ci est en outre, ultérieurement, le cadre d'une évolution importante du sens du substantif *contagio*. Si l'on se reporte, par exemple, au traité *Mulomedicina* de Végèce, daté de la fin du IV<sup>e</sup> siècle ap. J.-C., on constate, sur le fond, que les mesures à prendre pour éviter qu'une maladie épizootique ne décime un troupeau sont sensiblement identiques à celles déjà préconisées par Columelle quatre siècles auparavant : séparer la bête malade du reste du troupeau, la soigner au plus vite, si besoin la mettre à mort. Dans le détail, cependant, le sens donné au substantif *contagio* ne semble plus du tout le même.

*Cum huiusmodi signa in iumento unum uel plura conspexeris statim illud separabis a ceteris, ut contagionem non inferat proximis [...]* (Veg. *Mul.* I, 1, 3 ; texte établi par E. Lommatzsch, Teubner, traduction personnelle)

« Lorsque tu auras remarqué chez une bête un signe de ce genre ou plusieurs réunis, aussitôt tu la sépareras des autres **afin qu'elle ne porte pas la contagion** à ceux qui sont auprès d'elle [...] »

*Est autem nequissima passio, primum quod pestifero transitu contagionem spargit in pluri-mos [...]* (Veg. *Mul.* IV, 3, 5 ; texte établi par E. Lommatzsch, Teubner, traduction personnelle)

« Cette maladie est, de plus, très néfaste, premièrement parce que, par un transfert funeste, **elle répand la contagion** sur un très grand nombre d'animaux [...] »

Le substantif *contagio* n'est plus employé à l'ablatif mais à l'accusatif et complète des verbes qui indiquent un transfert ou une transmission. Autrement dit, la *contagio* n'est plus le moyen par lequel le mal peut gagner les individus les uns après les autres mais l'objet même de la transmission. Ce nouveau sens est particulièrement visible dans le deuxième passage cité de Végèce, où l'ablatif de moyen *pestifero transitu* (« un transfert funeste ») indique, à la manière de l'ablatif *contagione* dans les passages de Columelle cités *supra*, la manière dont se transmet le mal, tandis que *contagionem*, objet de *spargit*, indique l'élément qui est transmis d'un animal à l'autre.

90. Col. VI, 5, 1 : *contagione ceteros labefaciat* (« elle détruit les autres par son contact »); VII, 5, 6 : *oues contagione uexantur* (« les brebis sont accablées par son contact »); VII, 5, 16 : *universum gregem contagione prosternit* (« le troupeau tout entier est terrassé à son contact »).

Chez Végèce, la *contagio* semble donc constituer un trait de la maladie qui est susceptible de se transmettre d'un individu à l'autre et non plus le moyen de cette transmission :

*Hi omnes morbi contagione sunt pleni; et si unum animal apprehenderint, celeriter ad omnia transeunt [...]* (Veg. *Mul.* IV, 3, 5; texte établi par E. Lommatzsch, Teubner, traduction personnelle)

« Toutes ces maladies sont **pleines de contagion** et si elles s'emparent d'un seul animal elles se transmettent rapidement à tous [...] »

L'idée d'une maladie « pleine de contagion » (*contagione pleni*) ne fait aucun sens si l'on se reporte à la manière dont le substantif est employé, par exemple, chez Columelle. Elle suppose que la *contagio* soit un élément présent dans certaines maladies et qui détermine leur caractère transmissible ou non. Il est aussi remarquable que l'on retrouve dans ce passage le thème du remplissage et de la saturation à travers l'adjectif *pleni*, nouvelle preuve de l'étroitesse du lien entre les deux thèmes. Qu'est-ce qui détermine cette évolution sémantique, dont on ne semble pas retrouver la trace ailleurs que dans les traités vétérinaires ? La réponse à cette question dépassant le cadre de cette étude, nous nous contenterons de remarquer que le terme *contagio*, qui désigne initialement un contact, une forme de relation, par laquelle des influences généralement néfastes peuvent se transmettre d'un individu à l'autre, devient chez Végèce l'objet même de la transmission. Le sens qu'il adopte par là ne se rapproche pourtant pas plus de notre conception moderne du phénomène, où la contagion ne désigne ni le moyen de la transmission, ni l'objet de la transmission, mais le processus de transmission en lui-même.

En ce qui concerne la médecine humaine, les encyclopédistes latins n'accordent pas de traitement particulier à cette question de la contagiosité des maladies pestilentielles. L'encyclopédiste Celse, d'une part, se conformant en cela aux théories hippocratiques, ne fait jamais allusion à la contagiosité des maladies pestilentielles : les termes *contagio* et *contagium* ne sont donc pas employés dans son ouvrage *De medicina*.

Pline l'Ancien, d'autre part, emploie à plusieurs reprises le terme *contagio* pour évoquer, en dehors de tout contexte de peste, l'influence que deux corps peuvent avoir l'un sur l'autre à distance<sup>91</sup> : par exemple, du vin conservé dans deux jarres rangées côte à côte. Il l'utilise également à propos d'une maladie humaine, la mentagre, qui, apparue à Rome au milieu du règne de l'empereur Claude, avait pour particularité de se transmettre par le contact d'un baiser<sup>92</sup>. Même

91. Plin. *HN.* XIV, 134; à propos de l'origine de la foudre (*HN.* II, 82) : Pline avance l'hypothèse que la foudre provient de la planète Jupiter à qui Saturne, du fait de sa proximité, communique un excès d'humidité, tandis que Mercure lui communique un excès de chaleur. Le substantif employé dans ce second exemple est *contagium*. À propos des principes de sympathie et de contiguïté chez Pline l'Ancien, voir GAIDE 2003, p. 138.

92. Plin. *HN.* XXVI, 3 : *Non fuerat haec lues apud maiores patresque nostros, et primum Ti. Claudi Caesaris principatu medio inrepsit in Italiam, quodam Perusino equite Romano, quaestorio scriba, cum in Asia adparuisset, inde contagionem eius inportante.* « Ce fléau n'avait existé ni chez nos ancêtres ni chez nos pères, et c'est au milieu du règne de l'empereur Claude qu'il fit pour la première fois irruption en Italie : un certain chevalier romain de Pérouse, greffier du questeur qui était en charge en Asie lorsque le mal y fit son apparition, **en apporta l'influence** ». (texte établi et traduit par A. Ernout et E. Pépin, CUF, traduction personnelle)

dans ce dernier cas, cependant, *contagio* n'est pas, pour Pline, un terme technique désignant une caractéristique des maladies pestilentielle dont il faudrait se prémunir par l'éviction de la personne malade, mais bien un terme plus général indiquant la façon dont un mal est susceptible de se transmettre d'un corps à un autre. Ce sens est tout à fait clair dans le passage suivant :

*Despuimus comitiales morbos, hoc est contagia regerimus. Simili modo et fascinationes repercutimus dextraeque clauditis occursum.* (Plin. *HN*. XXVIII, 7, 35; texte établi et traduit par A. Ernout, CUF, traduction personnelle)

« Nous crachons pour écarter l'épilepsie, c'est-à-dire que **nous repoussons l'influence du mal**. Nous nous préservons, grâce au même procédé, des enchantements et de la contraction d'une boiterie au pied droit. »

Le sens du verbe *despuimus*, construit avec l'accusatif *comitiales morbos*, ne paraît pas évident : le *Thesaurus Linguae Latinae*<sup>93</sup> invite à considérer qu'il s'agit d'un emploi figuré du verbe, employé dans le sens de « repousser, mépriser » ; cependant le passage en question est précisément consacré aux pouvoirs de la salive humaine, ce qui nous pousse à écarter cet emploi. Si l'on choisit, d'autre part, de conserver le sens premier du verbe (*despuo aliquid*, « cracher sur quelque chose »), on a du mal à comprendre ce que pourrait signifier « cracher sur l'épilepsie » à moins de supposer qu'il s'agit de cracher sur un épileptique durant une crise, pratique dont on ne trouve trace nulle part ailleurs. D'autres textes antiques font néanmoins mention de la coutume de cracher à la vue d'un épileptique, soit sur le sol<sup>94</sup>, soit dans le pli de son vêtement<sup>95</sup>. Le choix de la traduction « cracher pour écarter » permet donc de mettre en valeur le caractère apotropaïque du geste tout en conservant le sens premier du verbe, primordial dans ce passage. On ne sait cependant s'il s'agit, chez Pline, de cracher par terre ou dans le *sinus* de la toge<sup>96</sup>.

Quoi qu'il en soit, on constate de nouveau dans ce passage que la notion de *contagio* antique n'a rien à voir avec ce que nous nommons aujourd'hui « contagion » et dont nous connaissons les mécanismes : elle s'applique d'ailleurs, chez Pline, à l'épilepsie (*comitalis morbus*) dont nous savons bien, à présent, qu'elle n'est pas une maladie contagieuse. Il s'agit, dans ce passage, de se protéger de l'influence de cette maladie non grâce à des mesures prophylactiques, qui, du reste, seraient bien inutiles, mais par un geste purement symbolique : en crachant, ce qui est une manière, explique Pline l'Ancien, de réclamer la bienveillance des dieux<sup>97</sup>. L'idée de *contagio* ne fait donc appel à aucune notion médicale mais révèle un principe général de compréhension du monde : l'homme doit tout faire pour se préserver des influences néfastes qui peuvent l'atteindre,

---

On pourrait être tenté, dans l'expression *contagionem eius inportante* (« apporta la contagion de celui-ci »), de comprendre le substantif *contagio* de la même façon que chez Végèce, c'est-à-dire comme « la part d'une maladie qui est susceptible de se transmettre ». Cette hypothèse, toutefois, ne paraît pas cohérente avec les autres emplois du substantif dans l'*Histoire naturelle* de Pline où il est visible que la *contagio* est d'abord un contact, une influence entre deux corps distants et pas du tout un terme technique désignant un aspect propre à une maladie. On ne peut, cependant, exclure tout à fait l'idée que l'évolution du terme bien visible chez Végèce était déjà perceptible dans l'*Histoire Naturelle* de Pline l'Ancien.

93. *TLL* 5, 1, 752, 49, s. u. *despuo*.

94. Apul. *Apol.* XLIV, 4.

95. Th. *Char.* XVI.

96. Sur le caractère « contagieux » de l'épilepsie dans l'Antiquité et la coutume de cracher pour éloigner le mal, voir GAILLARD-SEUX 2017.

97. Plin. *HN*. XXVIII, 7, 36.

que celles-ci proviennent des maladies ou des enchantements. À ce titre, on peut émettre l'hypothèse que le sens du pluriel *contagia*, que l'on retrouve dans ce passage de Pline, n'est pas le même que celui que nous avons pu mettre en évidence *supra* pour des textes poétiques ; il semble en effet doté, plutôt que d'une valeur itérative, d'une valeur généralisante : il s'agirait ainsi, en crachant, de demander la protection des dieux face à toutes les formes possibles d'influence du mal, dont Pline ne donne pas le détail.

#### 6.1.4 Éléments de conclusion

L'analyse des passages cités jusque-là révèle d'entrée un point important : aucun des termes grecs et latins étudiés *supra* n'est à l'origine spécifiquement associé aux maladies pestilentielles et aucun ne relève non plus d'une terminologie médicale spécialisée.

En revanche, l'étude du lexique employé dans les récits de notre corpus pour décrire la propagation d'une peste met en évidence la présence de plusieurs paradigmes qui permettent aux historiens de concevoir et d'imaginer la manière dont la maladie se transmet d'un individu à l'autre. C'est le cas, par exemple, du paradigme de la saturation progressive des organismes selon un système de « vases communicants », porté, en grec, par le verbe ἀναπίμπλημι et, en latin, par le verbe *impleo*. Celui-ci cohabite, en latin, avec le paradigme de la *fama* se propageant dans la population (*uolgo*) : il permet de concevoir, à un niveau plus général, la façon dont une maladie peut, à partir d'un seul individu, toucher finalement l'ensemble d'une cité. Dans l'ensemble, ces paradigmes n'ont donc rien de métaphorique mais ils constituent autant de modèles qui permettent aux historiens de rendre compte d'un phénomène inexplicable et invisible à l'œil nu, en ramenant l'inconnu vers le connu. Leur présence est cependant susceptible d'obscurcir notre compréhension de la conception antique de la « contagion », ainsi que la traduction des textes qui en portent la trace, en densifiant le réseau d'images qui entoure l'évocation des maladies pestilentielles.

Si les historiens n'explicitent jamais le détail du fonctionnement du mécanisme en jeu, tous semblent, en revanche, s'accorder à penser que la contagiosité des pestilences et, par là-même, leur dangerosité sont directement liées à leur faculté de déplacement. Cette conception dynamique, en plus de renforcer, dans le récit, le caractère hostile et menaçant<sup>98</sup> des pestilences en mettant en scène leur développement progressif dans le temps et dans l'espace, est aussi un pré-requis nécessaire à la conception de l'idée de « contagion ». La maladie peut se répandre parce qu'elle s'attaque successivement à différents groupes d'humains ou d'animaux, ou bien parce qu'elle passe d'un individu à l'autre à la faveur des soins apportés aux malades.

Dans ce contexte, une différence marquante distingue cependant, sur ce point, les récits des historiens grecs de ceux des historiens latins. En effet, alors qu'en grec l'idée de « contagion » d'une maladie semble presque toujours portée par des verbes, elle peut s'exprimer, en latin, par le biais des substantifs *contagio*, *contagium* ou *contactus*. V. Nutton<sup>99</sup>, en ce sens, a cherché à déter-

98. Sur ce point voir p. 225.

99. NUTTON 2000, p. 138-142.

miner si les Grecs disposaient d'un substantif équivalent au latin *contagio/contactus* pour traduire l'idée de contagion. Ses conclusions l'incitent à répondre négativement, ce qui est pleinement cohérent avec l'étude de quelques passages consacrés par les auteurs grecs de notre corpus à la question de la contagion. En effet, si des substantifs tels qu' *ἐπαφή* ou *συνανάχρωσις* semblent parfois employés, dans certains contextes, pour faire référence à la transmission d'une maladie par contact, l'extrême rareté de ces emplois tranche nettement avec la fréquence d'attestation du latin *contagio/contactus*, qui plus est dans des contextes extrêmement variés. En outre, même dans les circonstances où un texte latin comportant le substantif *contagio/contactus* est cité et traduit en grec, on constate que cette traduction recourt généralement à un lexique tout à fait différent<sup>100</sup>. Ainsi, il semble que l'on ne puisse nulle part trouver une traduction grecque correspondant au latin *contagio/contactus*, et ce alors même qu'il eût été, en apparence du moins, facile de former un calque grec en utilisant, par exemple, le préverbe *συν*<sup>o</sup>. Cette différence apparaît donc comme riche de sens et pourrait suggérer que la transmission des maladies pestilentielles faisait l'objet, en latin, d'une forme de conceptualisation alors qu'elle était, en grec, simplement observée sans être conceptualisée.

## 6.2 La *contagio morbi* est-elle une « contagion » comme les autres ?

L'étude des passages cités jusque-là révèle également que la contagiosité des pestilences était perçue comme un élément essentiel dans leur définition et dans l'appréhension du danger qu'elles représentaient. Nous nous concentrerons à présent plus spécifiquement sur le traitement de la *contagio*, et en particulier de la *contagio morbi*, dans l'*Histoire Romaine* de Tite Live. De fait, l'importance générale et l'élaboration du thème sont beaucoup plus importantes chez l'historien latin que chez Denys d'Halicarnasse, qui reste, sur ce point, largement dépendant de la tradition thucydéenne. Ainsi, on ne relève dans les *Antiquités Romaines* de Denys que trois passages où le verbe *ἀναπίμπλημι* est employé : l'un d'entre eux, cité *supra*, concerne directement une maladie pestilentielle, tandis que les deux autres occurrences, qui se trouvent toutes deux au livre VIII<sup>101</sup>, font référence à un individu dont l'âme est « remplie d'arrogance ». Quant aux substantifs *συνανάχρωσις* et *ἐπαφή*, que V. Nutton envisage comme autant d'équivalents possibles du latin *contagio*, il semble qu'ils ne sont jamais employés par Denys d'Halicarnasse, ni dans les *Antiquités Romaines* ni dans aucun des autres ouvrages dont il est l'auteur.

Dans l'*Histoire Romaine* de Tite Live, au contraire, la *contagio* apparaît comme un thème central, qui se développe également en dehors des récits de peste.

100. Voir deux exemples développés par NUTTON 2000, p. 142 : la traduction grecque de Virg. *B. I*, 50, d'une part, les traductions latine et grecque du *Livre des Nombres* 19, 18, d'autre part.

101. DH. VIII, 48, 1 ; 54, 3.

### 6.2.1 Une notion religieuse

Si l'on s'intéresse aux emplois, dans l'*Histoire Romaine*, du substantif *contagio* et du verbe dont il est issu, *contingo*<sup>102</sup>, on s'aperçoit d'abord que les passages où les deux termes sont employés en lien avec une maladie pestilentielle sont largement minoritaires : sur vingt passages concernés, seize n'ont *a priori* rien à voir avec une peste. Dans ces seize passages, où les emplois de *contagio/contingo* sont généralement qualifiés de métaphoriques, il est question de la transmission, d'un individu à l'autre, d'un sentiment de folie ou de colère<sup>103</sup>, de la fureur du crime ou de la guerre<sup>104</sup>, de pratiques religieuses suspectes ou bien de comportements sacrilèges<sup>105</sup> qui se répandent dans la cité. Comme constaté auparavant pour le verbe *contingo*, l'élément ou le sentiment qui fait l'objet de la transmission entre les individus n'est donc jamais positif ou favorable. Ainsi, au début du livre IX de l'*Histoire Romaine*, à l'issue d'une défaite des Samnites face aux Romains, le général samnite Caius Pontius expose de la façon suivante toutes les mesures qu'il a prises pour fléchir la colère des dieux et apaiser les hommes :

*Res hostium in praeda captas, quae belli iure nostrae uidebantur, remisimus. Auctores belli, quia uiuos non potuimus, perfunctos iam fato dedidimus; bona eorum, ne quid ex contagione noxae remaneret penes nos, Romam portauimus.* (Liv. IX, 1, 5-6)

« Le butin enlevé aux ennemis, qui semblait nôtre, par le droit de la guerre, nous l'avons rendu. Les responsables de la guerre, puisque nous ne pouvions pas les livrer vivants, nous les avons livrés morts. Leurs biens, pour qu'il ne demeure en notre possession rien qui puisse nous nuire **du fait de leur contact**, nous les avons portés à Rome. »

On retrouve bien dans ce passage le sens premier de *contagio* et sa valeur rituelle et religieuse, finalement très proche de celle que pouvait prendre le substantif dans le passage d'Ennius cité précédemment<sup>106</sup>. Les Samnites viennent en effet de perdre une bataille qu'ils avaient eux-mêmes engagée contre les Romains en violant un traité de paix : toutes les démarches entreprises par Caius Pontius ont donc pour but d'expié cette guerre sacrilège et de s'en purifier<sup>107</sup>. Dans cette perspective, le général samnite décide de livrer aux Romains non seulement le butin pris à l'issue de ce combat mais également le corps du général à l'origine de la rupture du traité, Brutulus Papius, dont l'historien rapporte qu'il s'était suicidé par honte et par peur, et même jusqu'aux biens de cet homme, dont le simple contact pourrait suffire à nuire au peuple samnite. La souillure qui atteint Brutulus Papius du fait de son mépris du traité en vigueur est ainsi considérée comme susceptible de s'étendre aux objets et aux individus qui l'entourent et, de là, à l'ensemble de son peuple. La *contagio* s'entend donc aussi comme le mode de transmission d'un principe nocif d'un individu à un objet (ou d'un objet à un individu) par simple proximité, sans qu'il soit besoin *stricto*

102. Nous laissons également de côté les emplois de *contactus* dans l'*Histoire Romaine*, dont le sens a été commenté plus haut : sur trois attestations, deux sont liées au contexte d'une peste (Liv. IV, 30, 8 et XXV, 26, 8) et la dernière évoque un navire parti en haute mer, loin de tout contact avec la terre (Liv. XXVII, 37, 6 : *procul terrae contactu*).

103. Liv. IV, 9, 10; XXVIII, 27, 11; XXXI, 8, 11.

104. Liv. V, 12, 7; IX, 1, 6...

105. Liv. VI, 28, 6; XXIX, 8, 11; XXIX, 18, 12.

106. Voir p. 316.

107. Liv. VIII, 39, 10.



sensu de toucher l'objet en question <sup>108</sup>.

Le substantif *contagio* était, dans le passage cité, employé dans un contexte *a priori* radicalement étranger aux maladies pestilentielles et selon un sens faisant appel à la dimension religieuse du terme, dont nous avons vu qu'elle est étymologiquement première. Or il est frappant de voir que ce sens de *contagio/contingo* se retrouve également au sein même des récits de pestilences <sup>109</sup>. Par exemple, dans son récit de l'année 333 av. J.-C., alors que le Sénat vient de nommer un dictateur et un maître de cavalerie pour faire face aux Samnites, Tite Live indique :

*Religio deinde incessit uitio eos creatos magistratuque se abdicauerunt; et quia pestilentia insecuta est, uelut omnibus eo uitio contactis auspiciis, res ad interregnum rediit.* (Liv. VIII, 17, 4)

« On éprouva ensuite la crainte religieuse qu'il n'y ait eu un vice dans leur nomination et ils se démièrent de leurs fonctions. Et, parce qu'une pestilence s'ensuivit, **comme si tous les auspices avaient été atteints par ce vice**, l'affaire en vint à un interrègne. »

Ici, la pestilence ne se répand pas dans la cité au moyen de la *contagio* : elle se serait déclarée, d'après Tite Live, qui adopte cependant certaines précautions sur ce point <sup>110</sup>, du fait de la *contagio* issue d'une faute rituelle préalable. Cela renverse totalement la perspective habituellement adoptée, selon laquelle la référence à la *contagio* dans le cadre d'un récit de pestilence serait la marque d'une volonté de rationalisation dans la compréhension du fléau et de ses origines. On a, au contraire, l'impression que la *contagio* qui procède du vice relevé dans la nomination des magistrats se porte *a posteriori* sur les auspices qui avaient été pris au préalable, ce qui se traduit, dans les faits, par l'arrivée d'une pestilence qui contraint les Romains à déclarer un interrègne. Autrement dit, la pestilence est ici une conséquence de la *contagio* qui procède, à l'origine, d'une faute religieuse : au contraire d'un essai de rationalisation, on retrouve manifestement le schéma de pensée traditionnel mis en évidence auparavant, selon lequel le fléau de la pestilence trouve son origine dans la souillure d'une faute religieuse qui se transmet à la collectivité concernée.

On constate ainsi que, même dans le contexte d'un récit de pestilence, le sens religieux, étymologiquement premier, de *contagio/contingo* semble le plus souvent prévaloir : ce n'est pas la pestilence qui constitue le paradigme d'un mal qui se diffuse mais plutôt, dans un premier temps, la souillure religieuse, susceptible de se transmettre de la personne fautive à toute la collectivité concernée. Nous verrons, à ce titre, que, si la *contagio* dont il est question dans les récits de pestilence ne fait apparemment l'objet d'aucune mesure ni d'aucun traitement d'ordre médical visant à endiguer le phénomène ou à limiter ses effets, elle conduit cependant fréquemment à la mise en place de différents rites visant à obtenir la bienveillance des dieux et la fin du fléau <sup>111</sup>. C'est donc la question de l'origine de la *contagio*, la faute rituelle, qui est traitée en priorité et non celle

108. Voir Liv. XL, 20, 6 : la *contagio* peut même se produire par le biais d'une lettre.

109. Sur cet usage de *contingo* dans son sens religieux, voir OARLEY 1997, VI, 28, 6.

110. Noter, par exemple, la présence du *uelut*, « **comme si** tous les auspices [...] » : l'historien rapporte peut-être ici l'interprétation des Romains du IV<sup>e</sup> siècle av. J.-C.

111. La présentation de ces différents rites fera l'objet du chapitre 7.

de la transmission du principe entre les individus<sup>112</sup>.

En outre, il semble que, dans l'*Histoire Romaine*, l'usage seul du substantif *contagio* ne suffit pas à convoquer, dans l'esprit du lecteur, l'image d'une maladie pestilentielle. Ainsi, il arrive parfois que dans un passage où il est question de *contagio* hors d'un récit de peste, l'historien veuille susciter l'image d'une maladie pestilentielle se transmettant entre des individus. Dans ce cas, cependant, le substantif *contagio* n'est jamais employé seul mais il est complété par un adjectif ou un groupe nominal qui marque clairement la référence au mal. On peut en trouver un exemple dans le passage suivant, qui rapporte le comportement du chef illyrien Indibilis face à Scipion, après la victoire de ce dernier lors de la bataille de l'Èbre :

*Indibilis abiectis belli consiliis nihil tutius in adflictis rebus experta fide et clementia Scipionis ratus, Mandonium fratrem ad eum mittit; qui aduolutus genibus fatalem rabiem temporis eius accusat cum uelut contagione quadam pestifera non Ilergetes modo et Lacetani sed castra quoque Romana insanierint.* (Liv. XXVIII, 34, 3)

« Indibilis, abandonnant ses projets guerriers, et estimant que rien n'était plus sûr, dans la situation d'échec où il se trouvait, que la droiture et la clémence éprouvées de Scipion, envoie auprès de lui son frère Mandonius; celui-ci, s'étant jeté aux pieds de Scipion, s'en prend à la fatalité de la rage propre à une époque où, **comme par une sorte d'influence pestilentielle**, non seulement les Illyriens et les Lacetani, mais aussi le camp romain, avaient été saisis de folie. »

Plusieurs indices marquent clairement le recours à l'image de la peste. La présence de l'adjectif *pestifera*, d'abord, précise le sens de *contagio* en le rattachant spécifiquement au contexte d'une maladie pestilentielle : il s'agit ici d'une *contagio* « porteuse de peste ». Il faut y ajouter l'usage de la conjonction *uelut*, qui indique clairement que l'emploi du terme *contagio* entre ici dans le cadre d'une comparaison. Enfin, l'indéfini *quadam* constitue une précaution supplémentaire, qui rappelle qu'il n'est pas question, dans ce passage, de la *contagio* en général mais d'une forme de ce phénomène liée au contexte spécifique d'une maladie pestilentielle. En outre, la référence préalable à la « rage » de l'époque (*fatalem rabiem temporis eius*) permet à l'historien de filer la métaphore médicale.

Mandonius – avec les mots de Tite Live – compare donc, dans son discours, la façon dont la « folie » en question s'est transmise entre les peuples ibères et jusqu'au camp romain à la manière dont une maladie pestilentielle est susceptible de se répandre entre des individus, a fortiori dans le contexte d'un siège ou d'une expédition militaire. La comparaison s'appuie donc sur la façon dont le mal se transmet, ainsi que sur l'impuissance de ses victimes. Elle sert en cela la rhétorique de Mandonius et lui permet de se déresponsabiliser en se présentant comme victime impuissante d'une folie qui avait contaminé d'autres peuples avant lui – et de susciter, par là, la clémence de Scipion. Le but premier du recours à la comparaison avec la *contagio pestifera*, dans ce passage, est donc manifestement d'ordre rhétorique.

112. Voir sur ce point PARKER 1983, p. 223.

### 6.2.2 La *contagio* livienne et l'affaire des Bacchanales

La *contagio* est donc un phénomène dont la mention est loin d'être réservée, chez Tite Live, au récit des maladies pestilentielles. Elle constitue en ce sens, dans certains épisodes de l'*Histoire romaine*, un mécanisme central pour rendre compte de la manière dont un sentiment ou un trouble, après des débuts très modestes et presque invisibles, se répand peu à peu au sein du peuple romain. C'est le cas, par exemple, dans la célèbre affaire des Bacchanales, dont la relation occupe tout le début du livre XXXIX de l'*Histoire Romaine* de Tite Live<sup>113</sup> et dont une étude précise peut aider à mieux cerner la nature de la *contagio* livienne.

#### Un fléau qui se propage

Le début du récit consacré par Tite Live à cette affaire (XXXIX, 8-9) vise précisément à mettre en évidence l'expansion progressive de ce fléau et son passage rapide du statut de scandale domestique à celui d'affaire d'État. Dans ce cadre général s'inscrivent, ensuite, les tribulations des deux personnages que le récit de Tite Live met particulièrement en scène : le jeune homme Publius Aebutius, que sa mère et son beau-père tentent de corrompre en l'initiant aux mystères des Bacchanales, et l'affranchie Hispala Faecenia, son amante, qui tente de l'en dissuader.

Avant de commencer, comme d'usage, son récit de l'année 186 av. J.-C. par la liste des magistrats élus et des provinces prétoriennes, Tite Live signale immédiatement que cette année fut avant tout marquée par une affaire qu'il désigne par l'expression « conjuration intérieure<sup>114</sup> », et dont il précise qu'elle détourna de toute autre préoccupation les consuls en exercice. Le début du récit livien entend donc mettre en lumière les progrès aussi inquiétants qu'irrépressibles de ce fléau, non seulement grâce à l'évocation de son développement géographique mais également en insistant sur l'aggravation progressive des méfaits de toute sorte qui sont commis par les initiés.

Les prémices de l'affaire des Bacchanales sont introduites brutalement dans le récit à travers l'évocation de la figure d'un « Grec de naissance obscure<sup>115</sup> », venu en Étrurie pour initier à ses mystères d'abord un très petit nombre de personnes. Se diffusant ensuite depuis l'Étrurie, les rites des Bacchanales atteignent Rome dans un second temps, « comme par la contagion d'une maladie » (*ueluti contagione morbi*) : cette expression est primordiale dans notre perspective et nous serons amenée à revenir précisément sur sa signification, mais elle semble d'abord impliquer, à la première lecture, que le mal s'est propagé depuis une région proche de Rome, de façon dissimulée et invisible aux yeux de la plupart des Romains et de leurs dirigeants. Ceux-ci prennent,

113. Pour le récit de cette affaire voir Liv. XXXIX, 8-19. Une inscription épigraphique retrouvée à Tiriolo, porte également mention du décret sénatorial concernant l'affaire des Bacchanales (CIL I<sup>2</sup> 581). L'ouvrage de référence sur cette affaire demeure PAILLER 1988. Pour une synthèse bibliographique, voir BRISCOE 2007, *ad loc.*

114. Liv. XXXIX, 8, 1 : *Insequens annus Sp. Postumium Albinum et Q. Marcium Philippum consules ab exercitu bellorumque et prouinciarum cura ad intestinae coniurationis uindictam auertit.* « L'année suivante détourna les consuls Spurius Postumius Albinus et Quintus Marcius Philippus de l'armée et du soin des guerres et des provinces pour le tourner vers la répression d'une conjuration importante. » J. Briscoe (BRISCOE 2007, p. 250) considère que ce choix lexical marque une référence directe au récit de la conjuration de Catilina par Salluste et ajoute ainsi une nuance de trahison intérieure au récit de l'affaire des Bacchanales.

115. Liv. XXXIX, 8, 3 : *Graecus ignobilis.*

dans un dernier temps, connaissance de l'affaire grâce aux témoignages respectifs d'Aebutius et d'Hispala.

Cette progression géographique s'accompagne, en outre, d'une gradation dans l'horreur et l'impiété des rites pratiqués, chaque étape de la progression du fléau étant en effet marquée par une « déformation, une adjonction ou une dissimulation supplémentaire <sup>116</sup> ». Tite Live rapporte ainsi que le devin grec, après avoir initié, à l'origine, très peu d'individus, aurait commencé par admettre indistinctement les hommes et les femmes à ses mystères (*deinde [...] per uiros mulieresque*), puis aurait adjoint à ces pratiques les plaisirs du vin et de la table. L'historien indique ensuite que l'ivresse, dans ce contexte de mixité, aurait donné lieu à une débauche généralisée, qualifiée de *corruptela* <sup>117</sup>, au cours d'orgies nocturnes. Dans un dernier temps, enfin, la dépravation aurait favorisé toute sorte de crimes, parmi lesquels Tite Live évoque de faux témoignages, fausses signatures, faux testaments, empoisonnements et meurtres, couverts par le bruit des tambours et les cris des initiés <sup>118</sup>. À ce stade, le mal en question est qualifié par Tite Live de *labes*, terme souvent porteur de la connotation de « souillure morale », qui conduit S. Oakley et J. Briscoe <sup>119</sup> à le préférer, dans ce contexte, à la leçon *tabes*, qui désigne bien la putréfaction mais n'est pas particulièrement associé à l'idée de décadence morale <sup>120</sup>.

Pour rendre compte de l'expansion foudroyante du fléau, Tite Live mobilise également des éléments d'explication d'ordre sociologique et structurel. Il insiste en ce sens sur la vulnérabilité et la naïveté des premiers individus initiés par le devin grec <sup>121</sup>, mais aussi sur l'étendue importante de la ville de Rome et la croissance rapide de sa population, qui auraient permis que cette affaire et les désordres qui l'accompagnaient se soient développés, dans un premier temps, à l'abri des regards <sup>122</sup>. La *contagio* mentionnée au début du neuvième chapitre constitue aussi l'un de ces mécanismes, dans la mesure où son évocation permet à l'historien de suggérer la façon dont le fléau a échappé au contrôle du devin grec et de ses premiers adeptes. Il forge ainsi l'image d'un mal hors de toute maîtrise et dont les proportions finales, que rien ne laissait présager, n'ont plus rien à voir avec les débuts modestes.

L'idée de la « contagion » du mal des Bacchanales est introduite dans le récit de Tite Live au début du chapitre 9, de la façon suivante :

*Huius mali labes ex Etruria Romam uelut contagione morbi penetrauit [...].* (Liv. XXXIX, 9, 1)

116. L'expression est de PAILLER 1988, p. 198.

117. Liv. XXXIX, 8, 6 : [...] *corruptelae primum omnis generis fieri coeptae* [...]; « [...] on commença d'abord à s'adonner à toute sorte de dépravation [...] ».

118. Liv. XXXIX, 8, 8.

119. Voir OAKLEY 1997, p. 367 ; BRISCOE 2007, p. 253.

120. Sur le terme *tabes* et sa signification voir p. 286.

121. Liv. XXXIX, 8, 4-5 : les personnes concernées, en priorité des femmes et des jeunes gens, sont décrites comme susceptibles de se laisser convaincre facilement par un devin de naissance obscure, *a fortiori* si s'ajoute à ses propos l'attrait d'une bonne table.

122. Liv. XXXIX, 9, 1 : *Primo urbis magnitudo capacior patientiorque talium malorum ea celauit [...]* ; « D'abord l'étendue de la ville, qui la rendait plus apte à contenir et à supporter de tels maux, les tint cachés [...] ».

« Depuis l'Étrurie, la souillure de ce mal pénétra dans Rome, **comme par le contact d'une maladie** [...] ».

On retrouve dans ce passage divers procédés déjà relevés auparavant<sup>123</sup> et qui corroborent l'idée selon laquelle l'usage seul du substantif *contagio* chez Tite Live ne suffit pas à susciter chez son lecteur l'image d'une peste. On relève notamment la présence de *uelut*, qui pose nettement le cadre de la comparaison, ainsi que le génitif adnominal *morbi*, qui associe expressément le terme de *contagio* à l'image de la maladie et indique ainsi que l'historien compare la manière dont la folie criminelle des Bacchantales se répand depuis l'extérieur de la cité jusque dans ses murs à la façon dont une maladie peut se transmettre de proche en proche.

La valeur du génitif dans l'expression *contagione morbi* est discutable. Si on l'interprète, d'une part, comme un génitif objectif, la phrase de Tite Live signifierait alors que la souillure des Bacchantales a pénétré à Rome « comme quand on se trouve au contact d'une maladie ». Mais on pourrait aussi, d'autre part, envisager l'hypothèse d'un génitif exprimant la possession, les Bacchantales se répandant alors « comme par la contagion d'une maladie » : le substantif *contagio* serait ainsi à comprendre dans un sens proche de celui que nous avons pu mettre en évidence *supra* chez Végèce<sup>124</sup>, où il désignait un trait d'une maladie susceptible de se transmettre d'un individu à l'autre. La première hypothèse nous semble préférable car plus cohérente avec les autres emplois liviens du substantif mais, comme dans le passage de Pline commenté précédemment<sup>125</sup>, il est impossible d'écarter tout à fait la deuxième possibilité.

Quelle que soit l'interprétation choisie, il est cependant exclu de comprendre ici, comme le font la plupart des traductions<sup>126</sup>, que les Bacchantales se répandent à Rome « comme une maladie contagieuse », perdant alors de vue l'ablatif de moyen *contagione*. Autrement dit, dans ce passage, la comparaison ne porte pas vraiment sur la *contagio* qui, c'est un fait, caractérise, en tant que mode de transmission, aussi bien les Bacchantales que les pestilences qui frappent Rome : l'enjeu semble plutôt de comparer l'affaire des Bacchantales à une maladie collective, le point commun des deux fléaux étant de se répandre par *contagio*. La *contagio morbi* apparaît ainsi comme un type de *contagio* dont Tite Live sollicite l'image pour décrire un mal dont la nocivité, comme celle d'une peste, repose avant tout sur sa puissance d'expansion.

### Une *contagio* métaphorique ?

Dans son ouvrage consacré à l'affaire des Bacchantales et à sa répression, J.-M. Pailler insiste notamment sur ce qu'il nomme la « prégnance de ce qu'on pourrait appeler la "métaphore contagieuse" » dans le récit de cet épisode et chez Tite Live en général<sup>127</sup>. Deux raisons permettent, en effet, d'expliquer le caractère central du thème de la *contagio* dans cette affaire.

123. Voir p. 327.

124. Voir p. 321.

125. Voir p. 322, n. 92.

126. Voir, par exemple, la traduction proposée par A.-M. Adam dans la CUF (« ce fléau se propagea à Rome **comme une maladie contagieuse** ») ou PAILLER 1988, p. 30 (« la souillure de ce fléau s'étendit jusqu'à Rome **comme une peste contagieuse** »).

127. PAILLER 1988, p. 396.

Il faut, d'abord, tenir compte du fait que la contagion constitue, de façon générale, un des aspects importants de l'imaginaire dionysiaque<sup>128</sup>. Dionysos se présente, en effet, comme une divinité sans cesse en déplacement, dont l'apparence est changeante et les épiphanies imprévisibles, tandis qu'elle entraîne ses adeptes dans une *mania*, un délire qui semble se propager de façon irrésistible. L'importance du thème de la *contagio* est donc à lier directement à la nature du dieu auquel sont consacrées les Bacchanales.

Mais il paraît plus déterminant de remarquer que la *contagio* s'impose, au-delà même de l'affaire des Bacchanales, comme l'un des thèmes centraux du livre XXXIX de l'*Histoire Romaine*. En effet, la *contagio* des Bacchanales n'est, en réalité, que la partie la plus visible d'un phénomène à la fois plus général et plus inquiétant, dont le point de départ est l'influence de la corruption orientale. Le contact avec l'Orient, son luxe et ses mœurs trop raffinées constitue en effet, d'après Tite Live, l'origine d'une évolution aussi irréversible que délétère des mentalités romaines, dont l'affaire des Bacchanales serait l'illustration la plus flagrante. Tite Live fait remonter jusqu'à l'année 212 av. J.-C. l'origine de cette période où la cité romaine commence à s'engager sur la voie du déclin<sup>129</sup> : le transfert à Rome des œuvres d'art syracusaines après la prise de la ville par Marcellus aurait en effet introduit dans les esprits romains l'admiration pour les œuvres d'art grec<sup>130</sup>, qui, d'après l'historien, fit le lit de la *luxuria* et de l'*avaritia*, auxquelles ils succomberaient peu après.

En 189 av. J.-C., le consul Cnaeus Manlius Vulso adresse à ses légions, alors sur le point de combattre les Gaulois d'Asie, ou Galates, un discours qui jette une lumière plus vive sur les craintes que pouvait susciter cette influence orientale. Il les met en effet en garde contre la *contagio* des mœurs asiatiques dans une intervention présentée par Tite Live au livre XXXVIII de l'*Histoire Romaine*, soit peu de temps avant l'épisode des Bacchanales.

*Vobis mehercule, Martis uiris, cauenda ac fugienda quam primum amoenitas est Asiae : tantum hae peregrinae uoluptates ad extinguendum uigorem animorum possunt, quantum **contagio disciplinae morisque** accolarum ualet.* (Liv. XXXVIII, 18, 18)

« Vous, par Hercule, hommes de Mars, vous devez vous méfier et fuir en tout premier lieu les agréments de l'Asie, car ces plaisirs étrangers peuvent détruire la force de votre âme, autant que le peut **le contact des mœurs et de la manière de vivre** des peuples voisins. »

Le substantif *contagio* se trouve ici employé, en dehors de toute référence explicite à une maladie pestilentielle, pour désigner l'influence néfaste que peut avoir la proximité avec un peuple dont les coutumes diffèrent de celles des soldats romains et sont susceptibles, selon les termes de Cnaeus Manlius, d'amollir leurs esprits et de les bouleverser en profondeur. La suite de l'histoire prouve pourtant l'inutilité de cette mise en garde. Le livre XXXIX s'ouvre en effet sur le récit

128. Sur cet aspect du culte de Dionysos, nous renvoyons à DETIENNE 1986 et PAILLER 1995.

129. MINEO 2006, p. 293-295. B. Mineo analyse les origines de ce déclin en lien avec le tournant de l'année 207 av. J.-C. qui marque le moment où Rome, alors au faite de sa puissance, entre dans une phase de déclin qui s'inscrit dans le deuxième cycle de son histoire. La disparition du *metus hostilis* après la bataille du Métaure, associée à l'élargissement de la sphère d'influence de Rome et aux conséquences de ses conquêtes orientales, en constitue les principaux éléments d'explication.

130. Liv. XXV, 40, 1-3.

du triomphe accordé en 187 av. J.-C. à Cnaeus Manlius et à son armée après leur victoire sur les Galates<sup>131</sup> ; or cet épisode est l'occasion, pour Tite Live, de mettre en lumière le laxisme du consul envers ses troupes et le mauvais comportement de celles-ci, que leur contact avec l'Asie aurait rendues plus riches que courageuses.

*Luxuriae enim peregrinae origo ab exercitu Asiatico inuecta in urbem est. Ii primum lectos aeratos, uestem stragulam pretiosam [...] Romam aduexerunt. [...] Vix tamen illa quae tum conspiciebantur semina erant futurae luxuriae.* (Liv. XXXIX, 6, 3)

« En effet, les premières manifestations de ce luxe étranger furent amenées à Rome par l'armée d'Asie. Ce furent ces soldats qui, d'abord, rapportèrent à Rome des lits décorés de bronze, des tapis précieux [...]. Et cependant ces objets qui alors attiraient les regards étaient à peine les germes du luxe à venir. »

Cnaeus Manlius et ses soldats sont, ainsi, rendus directement responsables de l'introduction à Rome du luxe, de la somptuosité et de la corruption des mœurs asiatiques que Tite Live considère comme l'origine de la décadence morale où s'enfoncent les Romains et dont il déplore la gravité dès la préface de son ouvrage<sup>132</sup>. On comprend donc bien le recours, dans le discours que le consul adressait à ses troupes avant la bataille, à l'idée de *contagio* : le mal vient de l'extérieur de la ville et s'est transmis aux Romains du fait d'un contact proche et prolongé avec une population étrangère ; il s'y est d'abord introduit de façon presque invisible (*vix [...] semina*) avant de se propager à plus grande échelle et, aux yeux de Tite Live, avec des conséquences plus graves, frappant de plein fouet une grande majorité de la population romaine.

Cette *contagio* est, en outre, d'après l'historien, facilitée par le développement croissant de la ville et l'augmentation, en son sein, de la part des étrangers. On a pu voir que cet élément constituait déjà un motif structurel invoqué par Tite Live pour rendre compte de l'ampleur de l'affaire des Bacchanales mais, en réalité, cette idée est présente dès le début du livre XXXIX<sup>133</sup>, avant même le début du récit de l'affaire : on peut y voir l'illustration de la méfiance croissante des élites romaines envers le surpeuplement de la ville et la présence, en son sein, d'une proportion croissante d'étrangers qui pousse à une fermeture du corps civique.

Le livre XXXIX de l'*Histoire Romaine* est donc conçu tout entier pour illustrer la puissance de la *contagio* et les dangers qui en découlent – et dont l'affaire des Bacchanales constitue le point culminant. Pour ce faire, Tite Live procède à un travail d'articulation et d'harmonisation interne

131. L'octroi de ce triomphe, loin d'être une évidence, fait l'objet d'un débat sénatorial considérable, que Tite Live rapporte et met en scène longuement (Liv. XXXVIII, 44, 9-50, 3). B. Mineo (MINEO 2006, p. 334) considère que ce débat constitue, pour l'historien, une occasion supplémentaire de mettre en lumière le caractère inquiétant du comportement du consul, qui aurait méprisé le rite des féciaux et mené la guerre sans avoir auparavant consulté le Sénat sur sa nécessité. Le triomphe n'aurait été obtenu que grâce à l'intervention des parents et des amis de Cnaeus Manlius, qui auraient fini par gagner à leur cause une majorité des sénateurs.

132. Tite Live se fait l'écho, dans son récit, d'une tradition extrêmement défavorable à Cnaeus Manlius qui est généralement identifiée à l'annaliste Lucius Calpurnius Pison. Voir sur ce point : Tite Live, *Histoire Romaine*, tome XXIX, livre XXXIX, Collection des Universités de France, Paris, 1994, introduction p. XXV. Il n'en demeure pas moins qu'il semble reprendre pleinement ce jugement à son compte. Sur ce point et sur la présentation du triomphe de Manlius comme début effectif de la décadence, voir VASSILIADES 2020, p. 163-170.

133. Liv. XXXIX, 3, 6 : *iam tum multitudine alienigenarum urbem onerante* ; « en effet déjà, à cette époque, une foule d'étrangers encombrait la ville ».

d'une grande finesse. Il s'agit, d'une part, de placer au début du livre XXXIX les conséquences désastreuses, sur le plan matériel comme sur le plan moral, des victoires orientales remportées à la fin du livre XXXVIII : l'ouverture du livre XXXIX permet ainsi à Tite Live de mettre en scène le triomphe obtenu par Cnaeus Manlius en 187 av. J.-C. et de montrer par là les premiers effets de la *contagio* asiatique sur le comportement des légions romaines. En parallèle <sup>134</sup>, l'historien transfère l'épisode des Bacchanales au tout début de son récit de l'année 186 av. J.-C., de sorte qu'il intervient immédiatement après cette description du triomphe de l'armée d'Asie.

Cette organisation a donc pour effet principal de rapprocher, dans le texte comme dans l'esprit du lecteur, l'évocation des conséquences délétères des victoires de Manlius de celle de l'affaire des Bacchanales. Elle permet ainsi à l'historien de montrer la *contagio* à l'œuvre dans l'histoire de Rome à deux échelles différentes : d'abord la *contagio* asiatique, qui touche Rome par l'intermédiaire de l'armée de Cnaeus Manlius, et permet d'expliquer aussi bien la sensibilité des Romains à des rites religieux étrangers que l'horreur des vices qu'ils engendrent ; d'autre part la *contagio* des Bacchanales elles-mêmes, qui se traduit, comme nous avons pu le voir, par l'extension géographique et sociale du fléau, mais aussi par l'aggravation progressive des déviances et des crimes des initiés.

L'idée de « contagion » est donc bien centrale au début du livre XXXIX de l'*Histoire Romaine*. Cependant, et, sur ce point, nos conclusions divergent de celles de J.-M. Pailler, la *contagio* des Bacchanales, comme, du reste, celle de la corruption des mœurs asiatiques, est d'autant plus effrayante et alarmante qu'elle n'a justement rien de métaphorique : le mal dont il est question semble irréprouvable et se transmet effectivement de proche en proche dans la cité romaine, du fait de la proximité avec des personnes précédemment atteintes. Il n'y a, dans l'ensemble de ces passages, aucune référence explicite à des épisodes de pestilences et la *contagio* semble pouvoir se comprendre sans nécessiter un détour par la métaphore médicale.

### Éléments de conclusion

Plusieurs signes indiquent que, dans l'*Histoire Romaine*, la *contagio* n'est pas un terme technique spécifiquement lié au contexte d'une maladie pestilentielle. De fait, le sens premier de *contagio/contingo*, à la valeur rituelle et religieuse, bien loin de disparaître, demeure le plus fréquent chez Tite Live et se retrouve également au sein même des récits de pestilence. Cela constitue un argument central contre l'idée que le recours au thème de la *contagio* en lien avec une pestilence serait la marque d'une rationalisation du propos de l'historien, qui se détacherait progressivement des conceptions religieuses pour rendre compte plus fidèlement de la nature du mal en question. Il faut rappeler, à ce titre, que la mention de la *contagio* d'une pestilence ne s'accompagne jamais d'aucune tentative d'explication du fonctionnement de ce phénomène, ni d'aucune mesure sanitaire ou médicale visant à l'endiguer.

Il semble, de plus, que l'usage seul du substantif *contagio* ne permet pas, à lui seul, d'évoquer l'idée d'une maladie pestilentielle. Le recours quasi systématique à des marqueurs de comparai-

134. Sur l'ordre du récit de l'année 186 av. J.-C., voir p. 328.



son et à des expansions du nom (*uelut contagione morbi; uelut contagione quadam pestifera...*), à chaque fois que Tite Live souhaite manifestement associer la *contagio* au thème des pestilences, en est un indice. Cette association, du reste, est loin d'être systématique et elle est, à chaque fois, étayée par des considérations d'ordre rhétorique ou littéraire : permettre au locuteur de se déresponsabiliser en se présentant comme victime d'un mal qu'il ne fait que subir dans l'impuissance, comme d'autres avant lui – comme dans le cas du discours du chef des Ilergètes – ou bien, comme dans l'affaire des Bacchanales, attirer l'attention du lecteur sur le danger d'un fléau dont la puissance repose sur sa progression irrépressible.

La *contagio morbi* n'est donc, chez Tite Live, qu'une des modalités de la *contagio*, et non la *contagio* par excellence, contrairement à ce que notre esprit moderne aime à penser. En conséquence, dans les passages où il n'est nullement question de pestilences, on ne peut pas considérer *a priori* que les termes *contagio/contingo* soient employés de façon métaphorique. La *contagio* peut cependant constituer l'élément commun permettant de rapprocher, pour les comparer, deux phénomènes qui ont pour propre, après des débuts modestes, d'atteindre, de façon aussi rapide qu'insoupçonnée, des proportions générales inquiétantes – telles, par exemple, l'affaire des Bacchanales et une maladie pestilentielle. Dès lors, si la conception livienne de la *contagio* n'est pas intrinsèquement liée à la compréhension du mécanisme de transmission des maladies pestilentielles, il faut à présent nous interroger sur la définition de ce terme et sur la place particulière qu'il occupe dans l'ouvrage de Tite Live.

### 6.3 La *contagio* comme principe général d'organisation de la cité

Qu'est-ce donc que la *contagio* chez Tite Live si, comme notre analyse le laisse penser, ce terme n'est pas particulièrement lié aux maladies pestilentielles ? Ce thème est en effet susceptible d'apparaître dans des contextes très variés et souvent à des moments clés de l'histoire de Rome (l'affaire des Bacchanales, le succès de Scipion contre Carthage, les conséquences d'une défaite durant les Guerres Samnites...) ce qui incite à s'interroger sur la place que cette notion peut occuper dans la conception livienne de l'histoire.

#### 6.3.1 Un peuple « inerte par nature »

Un passage du livre XXVIII de l'*Histoire Romaine*, consacré à l'importante mutinerie des troupes de Scipion dans le camp de Sucro en 206 av. J.-C.<sup>135</sup>, fournit de précieux éclairages sur ce point. À cette époque, alors que Scipion l'Africain et ses légions viennent de remporter toute une série de victoires en Espagne, la rumeur que le général est gravement malade provoque des troubles dans la province et une mutinerie générale à Sucro, où étaient cantonnées les légions. Tite Live, dans son analyse des causes de la sédition, révèle que l'agitation s'était déjà développée dans le camp avant que ne se répande la rumeur de la maladie de Scipion : l'oisiveté qui y régnait, associée à la baisse du niveau de vie des soldats dont le versement de la solde tardait,

135. Liv. XXVIII, 24-29.

aurait ainsi été à l'origine de la mutinerie<sup>136</sup>. À cela s'ajoute, pour l'historien, une autre cause déterminante : les soldats de Sucro sont d'autant plus déterminés qu'ils sont convaincus que les tribuns ne résisteront pas à la *contagio* de la sédition et rejoindront bientôt leur mouvement au lieu de le réprimer<sup>137</sup>. L'idée de *contagio* est donc présente dès le début du récit de cet épisode, où elle occupe même une place centrale. La croyance dans la *contagio* de leurs revendications renforce l'assurance et la détermination des soldats mutins tout en retardant le moment où la sédition est découverte, puisque, comme le mentionne Tite Live, l'apparence extérieure du camp romain reste, dans un premier temps, inchangée.

Cependant c'est dans le discours que Scipion, en réalité tout à fait bien portant, adresse à ses légions après avoir découvert l'ampleur et la gravité de la sédition que se révèle vraiment le caractère primordial de la notion de *contagio*. Le général romain prononce alors un long discours qui vise non seulement à condamner le comportement des soldats et à les punir mais aussi à parvenir à une forme de réconciliation, indispensable à la poursuite de la campagne en Espagne<sup>138</sup>. Il y explique notamment en ces termes pourquoi il juge approprié de ne châtier sévèrement que les instigateurs de la mutinerie en se contentant d'un simple blâme pour le reste de son armée.

*Sed multitudo omnis sicut natura maris per se immobilis est; ut uenti et aurae cient ita aut tranquillum aut procellae in uobis sunt. Et causa atque origo omnis furoris penes auctores est; uos contagione insanistis, qui mihi ne hodie quidem scire uideamini quo amentiae progressi sitis, quid facinoris in me, quid in patriam parentesque ac liberos uestros [...] ausi sitis.* (Liv. XXVIII, 27, 11-12)

« Mais toute foule, comme la mer par nature, est inerte par elle-même ; de même que les vents et les brises l'agitent, de même chez vous on trouve le calme ou les tempêtes. La cause et l'origine de toute agitation furieuse se trouvent chez les meneurs ; vous, **c'est à leur contact que vous avez perdu la raison**, vous qui, même aujourd'hui, me donnez l'impression de ne pas savoir quel degré de démence vous avez atteint, quel forfait vous avez osé commettre contre moi, quel forfait contre votre patrie, vos propres parents et vos propres enfants [...] »

Ce passage intervient à un moment du discours où Scipion, cherchant à comprendre comment une telle situation a pu se produire, avance une idée qui permet d'expliquer le comportement des soldats sans pour autant l'excuser totalement, avant d'annoncer, finalement, sa sentence. Or, la notion de *contagio* occupe un rôle central dans cette argumentation, qui repose sur le pré-requis suivant : le peuple romain est une masse inerte par nature et susceptible de se laisser influencer sans cesse par ce qui l'entoure. Il ne saurait se mettre en mouvement de lui-même, vers le bien comme vers le mal, mais dépend entièrement, pour ce faire, d'une impulsion qui peut provenir ou bien de son sein même, comme c'est le cas, par exemple, lors de la mutinerie de Sucro, où les soldats ont simplement suivi leurs chefs, ou bien de l'extérieur, et finit par gagner, de proche en

136. Liv. XXVIII, 24, 6-9.

137. Liv. XXVIII, 24, 10 : *Forma tamen Romanorum castrorum constabat una re, quod tribunos ex contagione furoris haud expertes seditionis defectionisque rati fore, et iura reddere in principiis sinebant et signum ab eis petebant [...]*; « L'apparence d'un camp romain subsistait cependant, et ce pour une seule raison : persuadés que les tribuns, **du fait de l'influence de leur folie**, ne manqueraient pas de prendre part à la sédition et à la défection, ils les laissaient rendre la justice au quartier général et leur demandaient le mot d'ordre [...] ».

138. La structure de ce discours chez Polybe et chez Tite Live a été étudiée en détail par SANS 2014. B. Sans s'interroge notamment dans cette contribution sur le genre de ce discours, qui se présente à la fois comme une condamnation extrêmement sévère et comme une tentative de réconciliation.

proche, l'ensemble de l'armée. C'est donc bien la *contagio* qui permet d'expliquer l'ampleur de la mutinerie de Sucro mais non, comme le croyaient les légions, en gagnant à leur cause les tribuns : il s'agit de la *contagio* issue des instigateurs de la mutinerie, dont ils ont été eux-mêmes victimes à leur insu. Le recours à la comparaison entre l'agitation involontaire de la mer sous l'effet du vent et celle de la foule a donc pour effet d'accentuer la faute des meneurs tout en déresponsabilisant la masse des soldats, qui, en se soulevant, n'auraient fait que suivre le mouvement général<sup>139</sup>.

Plusieurs signes, dans le passage cité, invitent cependant à une généralisation de la comparaison employée par Scipion à toute l'histoire de Rome. On notera ainsi l'usage du présent de vérité générale (*immobilis est; in uobis sunt; penes auctores est...*) associé à la présence, par deux fois, de l'adjectif indéfini *omnis* (*multitudo omnis; origo omnis furoris*), à la valeur généralisante. Il semble donc que Scipion, en évoquant le rôle central de la *contagio*, ne propose pas seulement une clef de lecture pour l'épisode de la mutinerie de Sucro mais pour l'ensemble de l'histoire de Rome.

Une comparaison avec le discours correspondant dans le récit de Polybe permet, en outre, de mettre en évidence ce que cette évocation a de proprement livien. Si le discours de Scipion chez Polybe<sup>140</sup> est, de façon générale, plus bref et plus sec que chez Tite Live, on y retrouve cependant la comparaison de la masse du peuple à une mer agitée par le vent. Ce point commun, cependant, ne paraît pas déterminant, la comparaison de la foule et de la mer étant un lieu commun que Tite Live qualifie lui-même par ailleurs de « comparaison banale<sup>141</sup> ». Il est notable, en revanche, que la mention de la *contagio*, dont nous avons vu l'importance chez Tite Live, ne se retrouve pas dans sa source polybienne. Ce point, tout en renforçant l'idée selon laquelle la *contagio* est une notion typiquement romaine qui ne trouve pas d'équivalent dans la langue grecque, témoigne également de l'importance particulière que Tite Live accorde au phénomène.

Nous verrons donc dans cette dernière partie comment la *contagio*, qui peut surgir du sein même du peuple romain ou bien l'atteindre depuis l'extérieur, constitue, dans le projet livien, un principe décisif pour comprendre l'organisation de la cité romaine et son histoire.

### 6.3.2 *Contagio* intérieure et *contagio* extérieure

#### *Contagio* intérieure

L'idée d'un mal venu de l'intérieur du peuple romain et s'y répandant par *contagio* est particulièrement présente dans un contexte de sédition ou de guerre civile. Dans ce cas, l'esprit de révolte qui menace l'unité du peuple romain se développe généralement en secret au sein d'un petit groupe de citoyens avant de se transmettre à toute la cité avec, parfois, de graves conséquences. Ce cas de figure est bien développé par Tite Live au livre IV de l'*Histoire Romaine*

139. SANS 2014, p. 7.

140. Pol. XI, 29, 9-10.

141. Liv. XXXVIII, 10, 5 : *Atheniensis legatus [...] qui uulgata similitudine mari tranquillo quod uentis concitaretur aequiperando multitudinem Aetolorum usus [...]*; « L'ambassadeur athénien [...] qui employa une image courante, en comparant la foule des Étoliens à une mer tranquille agitée par les vents [...] ».

à propos de la guerre civile qui ravage la cité d'Ardée, voisine de Rome : toute l'affaire, rapporte l'historien, avait pour point de départ l'organisation conflictuelle d'un mariage, une très belle jeune fille d'origine plébéienne étant convoitée à la fois par un plébéien et par un patricien. La dissension qui en résulta se répandit d'abord dans la maison de la jeune fille, au fur et à mesure que sa mère et ses tuteurs se déclaraient pour l'un ou l'autre parti. Puis, le conflit ne trouvant pas d'issue dans le cercle familial, le cas fut d'abord porté en justice, avant de dégénérer en une guerre civile où s'opposèrent le parti de la plèbe et celui de la noblesse :

*Nec ulla species cladesque belli abest, uelut contacta ciuitate rabie duorum iuuenum funestas nuptias ex occasu patriae petentium.* (Liv. IV, 9, 10)

« C'était la guerre sous toutes ses apparences et avec tous ses désastres, **comme si la cité avait été gagnée par la rage** des deux jeunes gens qui poursuivaient ce mariage funeste pour la ruine de leur patrie. »

On trouve donc dans ce passage l'exemple du cas d'une simple querelle familiale qui s'est transmise par *contagio* au reste de la cité, donnant lieu à une guerre civile meurtrière. Elle finit même, dans un dernier temps, par atteindre le reste du Latium puisque la plèbe, après être sortie en armes de la ville et s'être emparée d'une colline voisine, s'en remet aux Volsques pour reprendre Ardée, tandis que la noblesse fait appel au soutien des Romains<sup>142</sup>. Or c'est précisément le modèle de la *contagio* qui, d'après Tite Live, explique la manière dont la colère de deux jeunes gens s'est peu à peu transmise à tout un peuple au point d'en menacer l'unité : c'est ce principe qui permet d'expliquer d'abord le passage de la dissension de la sphère privée à la sphère publique, comme dans l'affaire des Bacchanales, puis sa progression de l'intérieur de la ville à l'extérieur de la ville d'Ardée, jusqu'à Rome. L'idée de *contagio* permet donc à l'historien de rendre compte du lien entre petites causes et grandes conséquences, jouant ainsi un rôle important dans la conception de la causalité historique.

### **Contagio extérieure**

Mais l'influence qui touche la « foule inerte » des Romains vient, le plus souvent, de l'extérieur. Il faut d'ailleurs préciser que, du point de vue des Romains, la *contagio* des Ardéens, dont il était question dans le passage précédent, est toujours une *contagio* étrangère, c'est-à-dire une influence néfaste venant de l'extérieur de leur cité pour perturber le cours de leurs affaires<sup>143</sup>. Le caractère intérieur ou extérieur de la *contagio* varie donc, nécessairement, en fonction du point de vue adopté par l'historien. De même, dans le cas de l'affaire des Bacchanales il apparaît difficile de déterminer si l'on a affaire à une *contagio* intérieure ou extérieure. Le mal est d'autant plus pernicieux qu'il se développe à l'intérieur même de la cité ; pourtant, Tite Live indique que

142. Liv. IV, 9, 8.

143. Il est cependant question d'une *contagio* trouvant naissance à l'intérieur des murailles de Rome dans le discours qu'Appius Claudius adresse aux Romains pour les convaincre, contre l'avis des tribuns, de ne pas interrompre le siège de Véies à la faveur de l'hiver (Liv. V, 6, 11). Le terme réapparaît un peu plus tard (V, 12, 7) à propos d'une sédition qui menace à Rome à cause d'un conflit sur une loi agraire, et dont les consuls craignent qu'elle ne s'étende au camp militaire. Voir sur ces deux passages p. 444.

la foule des adeptes « formait presque un autre peuple <sup>144</sup> » au sein même de Rome : ce thème du contre-État permet de présenter la folie des Bacchantales comme radicalement étrangère à l'*Vrbs* tout en insistant sur la manière dont elle éprouve l'unité politique de la ville. La *contagio* à l'œuvre semble donc, en définitive, à la fois intérieure et extérieure – ce qui ne fait que renforcer sa dangerosité. Dans tous les cas, cependant, cette *contagio* demeure un principe néfaste, une force susceptible de déséquilibrer profondément la cité et contre laquelle celle-ci se doit, si possible, de lutter.

Le cas des Marseillais, abordé par Tite Live au livre XXXVII, apparaît comme particulièrement révélateur à cet égard. Le chef des Rhodiens, reçu en ambassade à Rome pour établir un traité de paix suite aux guerres contre Antiochos III, s'étonne ainsi de la façon dont les Marseillais ont réussi à préserver leurs coutumes et leurs lois grecques de l'influence de leurs voisins :

*Massiliensis, quos, si natura insita uelut ingenio terrae uinci posset, iam pridem efferassent tot indomitae circumfusae gentes, in eo honore, in ea merito dignitate audimus apud uos esse, ac si medium umbilicum Graeciae incolerent. Non enim sonum modo linguae uestitumque et habitum, sed ante omnia mores et leges et ingenium **sincerum integrumque a contagione accolarum seruarunt.*** (Liv. XXXVII, 54, 21-22)

« Marseille, qui, si la nature héréditaire pouvait céder aux influences géographiques, serait devenue sauvage au milieu de tant de peuples indomptés, jouit auprès de vous – nous le savons – d'une considération et d'un prestige bien mérité, comme si elle occupait le nombril même de la Grèce. Car ce n'est pas seulement sa prononciation, son costume, son extérieur, ce sont surtout ses mœurs, ses lois, ses dispositions profondes **qu'elle a conservées pures et intactes à l'abri de l'influence de ses voisins.** »

B. Mineo a bien démontré l'importance que Tite Live, dans le sillage d'une longue tradition médicale, philosophique et historiographique, accordait à l'influence du facteur géographique et topographique sur le tempérament national d'un peuple <sup>145</sup>. Les Marseillais, peuple de Grecs s'étant établis dans le sud de la Gaule, auraient dû subir, du fait de ce changement de lieu et de climat, une profonde transformation de leur caractère, leurs mœurs et leurs coutumes afin de s'adapter à leur nouvel environnement. Un exemple d'un tel bouleversement est bien visible, d'après l'historien, chez les Galates : nés hors de leur pays d'origine, ils se sont amollis et sont beaucoup moins dangereux que leurs ancêtres <sup>146</sup>, au point d'être devenus presque inoffensifs.

À cette idée de l'influence de la géographie sur les tempéraments nationaux, très présente dans l'œuvre de Tite Live, vient cependant, dans le cas des Marseillais, s'ajouter un deuxième facteur de risque : la *contagio* des peuples voisins, peuples sauvages et indomptés dont ils ont, contre toute attente, réussi à se préserver. La situation de Marseille et de ses habitants semble donc presque paradoxale aux yeux de l'ambassadeur dont l'historien rapporte les propos, en ce

144. Liv. XXXIX, 13, 14 : *Multitudinem ingentem alterum iam prope populum esse [...]*; « La foule immense, désormais, formait presque un autre peuple ».

145. MINEO 2006, p. 22-28.

146. Cette idée est développée dans le discours que Cnaeus Manlius adresse à ses légions avant leur combat contre les Galates. Voir par exemple Liv. XXXVII, 17, 10 : *Sicut in frugibus pecudibusque non tantum semina ad seruandam indolem ualent quantum terrae proprietates caelique sub quo aluntur mutat.* « Comme pour les plantes et le bétail, la semence n'est pas aussi apte à préserver le caractère des espèces que la bonne ou mauvaise qualité du sol et du climat où ils croissent à les changer. »

qu'elle constitue un contre-exemple manifeste à la théorie selon laquelle le déterminisme géographique et la *contagio* des peuples alentours permettent de rendre compte à la fois de la diversité des mœurs entre les nations et de l'affaiblissement des peuples s'étant développés hors de leur pays d'origine. Le jugement porté par l'ambassadeur rhodien sur les Marseillais réaffirme, pour finir, le caractère profondément funeste de l'influence de la *contagio* : il oppose ainsi, dans son discours le contact dont les habitants de Marseille ont su se préserver à la pureté et l'intégrité (*sincerum integrumque*) de leurs mœurs d'origine. La *contagio*, influence pernicieuse à laquelle les peuples s'abandonnent par passivité, se trouve ainsi opposée à un état antérieur et, pour ainsi dire, originel de la cité, supposément caractérisé par une forme de pureté et de stabilité, et qu'elle pourrait, voire devrait, s'attacher à défendre.

On retrouve également, dans cette évocation de la manière dont les Marseillais se sont protégés de la *contagio*, certains traits caractéristiques du traitement livien de l'affaire des Bacchantes. De fait il s'agissait bien, là aussi, des effets d'une *contagio* étrangère représentant, d'après Tite Live, un véritable danger pour l'unité et l'intégrité d'un peuple donné. Contrairement aux habitants de Marseille, toutefois, les légions de Cnaeus Manlius, d'abord, puis le peuple romain dans son ensemble, ont cédé à l'influence, délétère, d'après Tite Live, des peuples et des contrées d'Asie mineure, qui auraient modifié en profondeur « [leurs] mœurs, [leurs] lois, [leurs] dispositions profondes ».

La *contagio*, dont nous avons établi auparavant qu'elle n'est ni un terme technique réservé à l'évocation des pestilences, ni, en conséquence, une métaphore médicale employée par l'historien pour décrire un mal qui se diffuse, s'impose ainsi comme une notion centrale dans la conception livienne de la cité romaine et de son destin. L'historien semble, en effet, concevoir l'*Vrbs* dans une tension perpétuelle entre deux mouvements opposés, un mouvement d'abandon et un mouvement de résistance<sup>147</sup>.

L'abandon, d'une part, constitue la propension de la cité à céder à la *contagio*, finalement conçue comme l'ensemble des tentatives d'intrusion menaçant l'intégrité de son corps. Cette tendance est d'autant plus compréhensible que le propre de la *contagio* est, comme nous avons pu le voir, d'agir, dans un premier temps, de façon presque imperceptible, au point que la situation est souvent déjà trop grave lorsque les autorités publiques s'en avisent. Ce mouvement d'abandon et la gravité de ses conséquences constituent d'ailleurs déjà un des *leitmotiv* de la préface générale de l'*Histoire Romaine*, où l'historien évoque la façon dont la cité romaine se détruit elle-même, victime en même temps d'un pourrissement intérieur et de la pénétration extérieure d'influences corruptrices<sup>148</sup> :

*Labente deinde paulatim disciplina, uelut desidentis primo mores sequatur animo, deinde ut magis magisque lapsi sint, tum ire coeperint praecipites, donec ad haec tempora quibus nec uitia nostra nec remedia pati possumus peruentum est.* (Liv. praef. 9)

« Puis, la discipline se laissant glisser peu à peu, on suivra par la pensée l'affaiblissement premier des mœurs, pour ainsi dire, puis la façon dont, glissant de plus en plus vite, elles com-

147. L'idée est suggérée par PAILLER 1988, p. 396.

148. Liv. praef. 11.

mencèrent à s'écrouler, jusqu'au point où nous en sommes aujourd'hui, où nous ne pouvons supporter ni nos vices ni leurs remèdes. »

La notion d'abandon est ici perceptible à travers le verbe *labor*, « glisser, se laisser aller », employé à deux reprises (*labente disciplina; lapsi sint*) pour qualifier le mouvement d'infléchissement des mœurs romaines. Il ne s'agit pas, aux yeux de l'historien, d'une transformation active et volontaire mais d'un affaiblissement résultant d'une forme d'impuissance, les Romains se trouvant comme entraînés sur une pente glissante dont ils ne peuvent se tirer. La phrase livienne s'attache, en outre, à mettre en valeur le caractère progressif de cet abandon, dont nous avons vu qu'il était primordial dans toutes les évocations de la *contagio* : le fléchissement est d'abord peu marqué (*paulatim*) puis se développe progressivement (*primo [...] deinde [...] donec ad haec tempora*) au point de parvenir à une situation que l'historien présente comme désespérée.

La résistance, d'autre part, est ce qui fait, aux yeux de Tite Live, le caractère à la fois exceptionnel et paradoxal des Marseillais ; c'est aussi ce à quoi le consul Cnaeus Manlius incite si vivement ses légions sur le point d'aller combattre les Galates. Elle consiste pour les Romains, outre un sentiment de méfiance généralisé assorti d'une nette conscience de leur supériorité, en une « action résolue et volontaire <sup>149</sup> » contre les ennemis extérieurs de Rome, par la guerre, aussi bien que contre ses ennemis intérieurs, par la répression. La sévérité du châtement réservé par Scipion aux instigateurs de la mutinerie de Sucro et, à plus forte raison, du sénatus-consulte publié à la suite de la découverte de l'affaire des Bacchanales <sup>150</sup>, sont autant d'exemples de ces moments où les Romains semblent chercher, dans un violent regain d'autorité, à protéger l'intégrité de leur cité en luttant contre la mystérieuse influence de la *contagio*. Dans le cas de Scipion comme dans celui des Bacchanales, en effet, on constate que le mode opératoire est le même : empêcher les meneurs de nuire en les exécutant, faire preuve d'une relative clémence envers le reste de la « foule inerte », qui a succombé malgré elle à une « contagion » dont les effets ne sont pas encore irréversibles. C'est aussi que, dans les deux cas, l'enjeu de cette résistance est double : faire cesser la *contagio*, bien sûr, mais aussi reformer le corps civique durement éprouvé par cette intrusion.

Toute la question est alors de savoir pourquoi, dans le cas de la *contagio* d'une peste, alors que le phénomène est nommé et identifié, on ne trouve jamais trace de ce mouvement de résistance. De fait, dans les récits de pestilences de notre corpus, les malades ne sont jamais ni exclus ni, comme c'est le cas pour les bêtes dans les traités vétérinaires, mis à mort : c'est même le contraire qui se passe, puisque leurs proches n'hésitent pas à risquer leur vie pour leur apporter des soins. Outre l'hypothèse, toujours valable, d'un silence, sur ce point, de l'historien et de ses sources, on peut également s'en remettre à un argument développé par V. Nutton <sup>151</sup> :

149. PAILLER 1988, p. 396.

150. Liv. XXXIX, 18. Ceux qui ont simplement été initiés et se sont contentés de répéter des prières sont emprisonnés, tandis que ceux qui ont commis des crimes à la faveur des rassemblements nocturnes sont exécutés. Tite Live précise que les exécutions furent plus nombreuses que les emprisonnements... Un sénatus-consulte interdit par ailleurs les Bacchanales à Rome et en Italie, les Bacchanals sont détruits sauf, indique Tite Live, « là où se trouvaient un autel ou une statue consacrés par le temps ».

151. NUTTON 2000, p. 160.

les méthodes, pour le moins radicales, dont l'emploi aurait été nécessaire pour mettre fin à la *contagio* d'une peste – comme, du reste, à toutes les autres formes de *contagio* – auraient été jugées incompatibles non seulement avec l'attachement et la compassion que les malades inspiraient dans leurs familles mais surtout avec l'éthique des médecins appelés à leur chevet, et dont les historiens notent régulièrement l'impuissance.

Il faut, en outre, prendre en compte certaines spécificités qui distinguent, sur le plan historique, le contexte d'une peste des autres situations examinées. D'une part les victimes d'une peste, contrairement aux mutins de Sucre ou aux adeptes des Bacchanales, ne se sont rendues coupables d'aucun crime et n'ont exprimé aucune forme de contestation des autorités officielles : leur exclusion, ou toute autre mesure prise à leur égard, ne saurait donc relever d'une punition mais viserait simplement à préserver le reste de l'État romain de leur *contagio*. D'autre part et surtout, nous verrons que les autorités politiques et religieuses de Rome sont souvent si durement touchées par la maladie <sup>152</sup> que la mise en place d'un mouvement de résistance cohérent à l'échelle de la cité semble difficile à imaginer.

### 6.3.3 La *contagio* et la conception organiciste de la cité romaine

La conception de la cité romaine comme un corps qui naît et croît parcourt l'œuvre de Tite Live et en particulier la préface de l'*Histoire Romaine* <sup>153</sup>. L'historien y développe notamment l'image célèbre de la *res publica* comme un corps désormais à peine capable de supporter sa croissance et ployant sous son propre poids <sup>154</sup>. Cette conception biologique de l'État romain s'illustre également à travers la représentation des citoyens comme les membres du corps de la *res publica* : le fameux apologue qu'aurait prononcé Menenius Agrippa lors de la sécession de la plèbe sur l'Aventin <sup>155</sup> en 494 av. J.-C. illustre ainsi le fonctionnement de la société romaine en assimilant les citoyens qui la composent à différents membres de son corps, les dirigeants de la cité occupant le rôle de l'estomac.

Le recours à ce modèle organiciste implique, en outre, que les modalités du développement du corps civique ne diffèrent pas de celles des autres organismes vivants. Cela se traduit notamment, chez Tite Live, par l'idée que le tempérament et la nature des différents peuples sont influencés par la géographie et le climat du lieu où ils sont établis <sup>156</sup>. Cette forme de déterminisme permet à l'historien de rendre compte de la diversité des caractères et des dispositions selon les nations, mais aussi de justifier la supériorité naturelle des Romains, directement liée au caractère exceptionnel du site où ils ont édifié leur ville <sup>157</sup>. Le choix de ce mode de représentation, comme nous

152. Voir sur ce point p. 416.

153. Sur l'élaboration et la portée de ce thème chez Tite Live, voir RUCH 1968, MINEO 2006 et VASSILIADES 2020, p. 251-256.

154. Voir en particulier Liv. *praef.* 4, passage traduit et commenté par VASSILIADES 2020, p. 251-252.

155. Liv. II, 32, 9-11. Sur ce célèbre épisode et la bibliographie associée voir p. 434.

156. MINEO 2006, p. 22 *et sq.* Ce modèle de pensée, cependant, n'empêche pas Tite Live d'avoir conscience d'une forme d'unité du genre humain, qui transparaît notamment à travers l'horreur que l'historien éprouve face à certains agissements considérés comme inhumains. Sur cette posture et les paradoxes qu'elle engendre, voir MINEO 2006, p. 31.

157. Voir, à ce sujet, le discours prononcé par Camille (Liv. V, 54) pour convaincre les Romains de renoncer à émigrer



le verrons, implique aussi que la cité peut, comme tous les organismes, être malade, au point que son état nécessite parfois l'intervention d'un médecin : cette éventualité permet ainsi à l'historien d'insister sur la nécessité de veiller sans cesse au fonctionnement optimal du corps civique, qui passe à la fois par la conscience de son unité et par le concours de chacun de ses membres <sup>158</sup>.

Une investigation sur les origines de cette conception biologique de la cité romaine dépasserait de beaucoup le cadre de cette étude. B. Mineo a cependant montré qu'une telle idée était déjà en germe dans les traités hippocratiques, et en particulier dans *Airs, Eaux, Lieux*, où le médecin propose une caractérisation des différents groupes humains fondée sur le climat et la géographie des lieux où ils résident – idée que l'on retrouve, par ailleurs, chez l'historien Hérodote. Ces premières intuitions furent également renforcées, ultérieurement, par les développements philosophiques platoniciens et aristotéliens concernant le modèle théorique de la cité, puis, plus tard encore, par l'idée stoïcienne de cité universelle <sup>159</sup>. G. Vassiliades, par ailleurs, a bien mis en évidence la réception chez Tite Live de la théorie platonicienne du *Timée*, concernant les proportions du corps par rapport à l'âme, qui pourrait permettre de rendre compte de l'idée selon laquelle la *res publica* n'est plus capable de supporter sa propre croissance ; il a également montré le poids, dans cette représentation, des images développées chez Salluste pour décrire la maladie de la cité <sup>160</sup>. L'ensemble de ces travaux mettent donc en évidence que la conception organiciste de la cité, qui se trouve au fondement du projet de Tite Live, s'inscrit dans une longue tradition non seulement historiographique, mais aussi médicale et philosophique.

Or, le travail mené sur la signification du terme *contagio* et sur la place de cette notion dans l'œuvre de Tite Live permet de voir comment ce phénomène s'inscrit dans l'élaboration du modèle organiciste dont il est ici question. De fait, la *contagio* constitue l'un des périls, si ce n'est le péril par excellence, qui menace le corps civique que forment les Romains. Elle se définit, en effet, comme le lent et mystérieux processus par lequel un élément perturbateur fait irruption dans le corps de la cité pour la détruire de l'intérieur, en menaçant à la fois son intégrité et, surtout, sa *concordia*, l'unité entre ses membres, dont dépend sa puissance.

Nous avons vu comment la *contagio* était, dans l'*Histoire Romaine*, aussi bien susceptible de surgir de l'intérieur même de la cité que de l'attaquer depuis l'extérieur de ses murailles. Or il est frappant de voir combien cette situation rappelle celle du corps humain dans la tradition médicale hippocratique. On sait en effet que l'état de bonne santé se définit, dans ce cadre, de façon négative, comme l'absence de souffrance, et, de façon positive, comme « le mélange équilibré des éléments constitutifs de l'homme <sup>161</sup> » – c'est-à-dire non comme un état d'immobilité, mais comme un mouvement stable <sup>162</sup>. Inversement, la maladie se conçoit comme une forme de déséquilibre qui résulte d'un changement dans le régime de l'individu ou dans son environnement.

à Véies. Sur les caractéristiques du site de Rome et l'utilisation qu'en fait Camille dans son discours voir p. 60.

158. Sur l'analyse, chez Tite Live, des conditions de fonctionnement optimal de la cité romaine, voir p. 416.

159. Sur l'ensemble de ces influences voir MINEO 2006, p. 32-45.

160. VASSILIADES 2020, p. 252-261.

161. JOUANNA 1992, p. 457.

162. Voir sur ce point p. 291.

On observe donc dans les traités de la *Collection hippocratique* que les médecins ont tendance, parmi les maladies, à opérer une distinction entre celles qui sont dues à une cause interne – généralement un dérèglement humoral – et celles qui sont dues à une cause externe, où sont rassemblées aussi bien les blessures que les affections dues aux saisons<sup>163</sup>. C'est ce qu'indique, par exemple, l'auteur du traité *Maladies I* dans le passage suivant :

Αἰ μὲν οὖν νοῦσοι γίνονται ἅπασαι, τῶν μὲν ἐν τῷ σώματι ἐνεόντων, ἀπὸ τε χολῆς καὶ φλέγματος, τῶν δὲ ἔξωθεν, ἀπὸ πόνων καὶ τραμάτων, καὶ ὑπὸ τοῦ θερμοῦ ὑπερθερμαίνοντος, καὶ τοῦ ψυχροῦ ὑπερψύχοντος, καὶ τοῦ ξηροῦ ὑπερξηραίνοντος, καὶ τοῦ ὑγροῦ ὑπερυγραίνοντος. (Hpc. *Morb.* I, c. 2; texte établi par E. Littré et traduit par JOUANNA 1992, p. 209.)

« Toutes les maladies proviennent, **quant aux choses du dedans**, de la bile et du phlegme ; **quant aux choses du dehors**, des fatigues, des blessures, du chaud trop échauffant, du froid trop refroidissant, du sec trop desséchant et de l'humide trop humectant. »

Ainsi, comme le corps humain dans la tradition médicale hippocratique, le corps civique, dans l'*Histoire romaine*, se trouve en permanence dans un état d'équilibre précaire et instable, du fait des menaces continues qui proviennent soit de son sein même soit d'une influence extérieure.

L'évocation de la *contagio* dans l'*Histoire Romaine* nous semble donc participer à l'élaboration de la conception organiciste de la cité romaine, en même temps qu'elle permet à l'historien d'amorcer une réflexion sur la manière dont se fait, dans la cité, le passage de la santé à la maladie et, à l'inverse, de la maladie à la santé. Il s'agit moins, en effet, dans l'ensemble des passages commentés, de définir ce qu'est un corps civique sain par opposition à un corps civique malade et affaibli que de comprendre, grâce à la notion de *contagio*, comment s'opère la transition d'un état à l'autre. Cette réflexion constitue un préalable indispensable à toute tentative de guérison de la cité.

## Conclusion

Dès lors que le sens et les enjeux de la *contagio* dans l'*Histoire Romaine* ont pu être, sinon clarifiés, du moins exposés dans toute leur complexité, il convient à présent de se demander quelles en sont les conséquences pour les récits de peste que nous étudions. Ces implications nous semblent de deux ordres.

Il est clair, d'une part, que la *contagio*, dans l'*Histoire Romaine*, n'est pas un phénomène médical lié en particulier à la question des maladies pestilentielles mais avant tout un principe essentiel d'organisation générale de la cité romaine. Il nous semble donc erroné de penser que Tite Live aurait eu une intuition de la *contagio* des maladies pestilentielles si frappante qu'elle aurait ensuite servi de support à un usage métaphorique du terme à propos de tout phénomène susceptible de se transmettre entre des individus. Au contraire, il apparaît que ce n'est pas la compréhension d'un mécanisme lié au corps humain qui donne lieu à une métaphore pour penser le corps civique, mais plutôt, au contraire, le phénomène médical qui s'intègre, avec aisance, dans un modèle de

163. JOUANNA 1992, p. 209.

pensée plus général. Autrement dit, il n'y a pas, chez Tite Live, de distinction entre une *contagio* naturelle, qui serait celle de la maladie, et une *contagio* politique ou culturelle qui ne le serait pas.

Dans le cas de l'affaire des Bacchanales comme dans celui d'une peste, l'enjeu est donc pour l'historien de décrire un mal qui gagne peu à peu l'intégralité de la ville, soit en l'attaquant depuis l'extérieur, soit en se développant de proche en proche dans son sein même. Ce mal se traduit, d'un côté, par des symptômes physiques, de l'autre, par une propension au crime et à l'impiété : quelle importance ? Si les effets sont différents, le mécanisme à l'œuvre est cependant le même : un principe nocif, dont Tite Live ne détaille jamais la nature, se transmet, par proximité, d'un individu à un autre au point de s'emparer finalement de toute la ville. Dans les deux cas, en outre, l'évocation de la *contagio* du mal implique que le corps civique que forment les Romains est considéré par l'historien comme un milieu homogène, où peuvent se diffuser librement toute sorte d'influences néfastes et invisibles, au premier rang desquelles se trouve le fléau de la peste.

Il en ressort, d'autre part, que les maladies pestilentielles ne sont pas seulement un danger pour l'ensemble des individus qui en sont victimes mais aussi, de manière plus générale, pour l'organisme que constitue la cité romaine, dont elles menacent à la fois l'unité et l'intégrité. En conséquence il ne suffit pas, pour venir à bout du fléau, de trouver un remède à la maladie qui est en cause : il importe également de guérir le corps civique durement atteint par la *contagio*, ce qui implique généralement, comme nous aurons l'occasion de le voir, de recourir à des remèdes d'ordre religieux et politique. En d'autres termes, soigner la maladie ne saurait suffire à guérir la cité.

## Bilan de la troisième partie

Les deux chapitres précédents ont montré comment les récits des pestilences des premiers siècles de l'histoire de Rome pouvaient révéler le caractère problématique ou difficilement compréhensible de ces fléaux. Aux yeux de l'historien comme, sans doute, à ceux de son lecteur, ils constituent souvent des phénomènes qui, au vu de l'obscurité de leurs causes et de la gravité de leurs conséquences, suscitent perplexité et interrogation. Nous nous sommes concentrée, dans cette perspective, sur deux axes en particulier : l'analyse des causes et de l'origine des pestilences, d'une part, la compréhension du phénomène de la transmission interindividuelle de la maladie, d'autre part. Sur ces deux problématiques centrales, il est visible que les récits historiographiques, qui soulèvent plus de questions qu'ils n'apportent de réponses, doivent répondre à un double enjeu. L'historien doit, d'une part, montrer à l'œuvre des mécanismes à la fois invisibles et incompréhensibles sans pour autant chercher à en donner une explication technique ou scientifique, qui ne serait pas adaptée au genre littéraire concerné. Cependant son récit constitue aussi, d'autre part, le support d'interrogations plus générales et plus fondamentales sur le sens à donner, dans le cours de l'histoire de Rome, à ces épisodes de pestilences.

En conséquence, la manière dont les historiens formulent et traitent les questions que peuvent soulever ces fléaux varie considérablement, non seulement en fonction de la perspective générale de l'ouvrage concerné, mais aussi de l'identité du lectorat visé. Le récit de peste, du fait des interrogations et des incertitudes dont il est porteur, devient ainsi le lieu d'une réflexion plus générale sur les forces qui font la grandeur de Rome et qui déterminent son destin, dont la nature et le poids diffère profondément selon les auteurs concernés.

Nous évoquerons, pour conclure cette troisième partie, la position spécifique de Denys d'Halicarnasse, Tite Live et Orose, les trois historiens chez qui cette prise de position est la plus claire, afin de voir dans quelle mesure l'orientation générale de leur ouvrage influence leur perception des causes des pestilences et de la façon dont elles se transmettent entre les individus. On veillera cependant, dans cette perspective, à se garder de toute tentative de systématisation : les tendances qui semblent se dégager de l'analyse de ces récits, quoiqu'elles paraissent cohérentes avec ce que nous savons par ailleurs de la sensibilité et du caractère propre de ces historiens et de leurs ouvrages, ne sauraient, cependant, se donner à voir de façon aussi systématique dans l'ensemble des récits qui nous sont parvenus.

## Denys d'Halicarnasse : les dieux bienfaiteurs et protecteurs de la ville de Rome

Nous avons pu voir que, de tous les historiens de notre corpus, Denys d'Halicarnasse était le plus disposé à reconnaître dans une peste donnée une puissante intervention des dieux<sup>164</sup>. Cela ne paraît pas étonnant : largement influencé, en cela, par la philosophie stoïcienne de son époque, Denys exprime régulièrement la conviction profonde que la puissance et l'hégémonie des Romains procèdent de la volonté des dieux, et qu'elles constituent, par elles-mêmes, une preuve de l'existence de la providence stoïcienne<sup>165</sup>, érigée en bienfaitrice et protectrice de Rome<sup>166</sup>. Cette posture générale a plusieurs conséquences sur la façon dont Denys envisage les pestilences qui frappent Rome et analyse leur origine. La volonté divine de protéger Rome et d'accroître sa puissance est ainsi régulièrement invoquée à propos d'épisodes où des peuples ennemis des Romains sont frappés par une peste durant un siège ou une bataille. Ce cas se présente, par exemple, dans le récit que fait Denys de la peste qui frappe, en 492 av. J.-C., les Volsques alors qu'ils avaient profité de la faiblesse des Romains, touchés par une famine, pour les attaquer :

**Θεῶν δέ τις εὐνοία, οἷς φροντίς ἦν μὴ περιδεῖν ὑπὸ τοῖς ἐχθροῖς Ῥωμαίους γενομένου,** ἐκφανέστατα καὶ τότε τὴν αὐτῆς δύναμιν ἀπεδείξατο. Τοσοῦτος γὰρ τις ἄφνω εἰς τὰς πόλεις τῶν Οὐλοῦσκων φθόρος λοιμικὸς ἐνέσκηψεν, ὅσος ἐν οὐδενὶ ἄλλῳ τόπῳ μνημονεύεται γινόμενος οὔθ' Ἑλλάδος οὔτε βαρβάρου γῆς, πᾶσαν ἡλικίαν καὶ τύχην καὶ φύσιν ἐρρωμένων τε καὶ ἀσθενῶν σωμάτων ὁμοίως διεργαζόμενος. (DH, VII, 12, 4-5)

« **Mais quelque bienveillance des dieux, qui avaient à cœur de ne pas laisser impunément les Romains succomber à leurs ennemis,** en cette occasion aussi montra sa puissance de manière éclatante. En effet, les ravages d'une maladie pestilentielle s'abattirent brutalement sur les villes des Volsques, de façon si terrible qu'en aucun autre lieu on a souvenir qu'il y en ait jamais eu de semblable, ni en Grèce, ni chez les Barbares, et firent périr tous les habitants quel que soit leur âge, leur fortune ou leur sexe, que leur constitution soit solide ou faible. »

Dans ce passage, Denys d'Halicarnasse, se concentrant exclusivement sur les causes finales de la peste, la présente comme une manifestation de la bienveillance des dieux et de la protection récurrente (comme l'indique l'expression καὶ τότε, « en cette occasion aussi ») qu'ils accordent à Rome. L'originalité de cette interprétation apparaît clairement si l'on compare ce passage à celui consacré par Tite Live au même épisode. Le récit de l'historien latin, contrairement à celui de Denys, demeure concis et relativement objectif et ne met en avant aucun élément d'ordre religieux pour expliquer l'origine du fléau qui frappa les Volsques<sup>167</sup>. Pour Denys, au contraire, l'idée que

164. Voir sur ce point p. 277.

165. ENGELS 2012, p. 154.

166. Hors du contexte d'une peste, voir par exemple DH. V, 54, 1, à propos du complot fomenté par Tarquin et découvert à temps par les autorités romaines : Ἡ δ' ἐν παντὶ καιρῷ σώζουσα τὴν πόλιν καὶ μέχρι τῶν κατ' ἐμὲ χρόνων παραμένουσα **θεῖα πρόνοια** διεκάλυπεν αὐτῶν τὰ βουλευόμενα [...]; « Mais la providence divine qui, en toute occasion, préserve la cité et qui lui reste fidèle jusqu'à aujourd'hui, révéla leurs projets [...] ». Voir également DH. VI, 13, 1-4, à propos de l'intervention de Castor et Pollux en faveur des Romains lors de la bataille du lac Régille.

167. Voir Liv. II, 34, 5 : *Consules deinde T. Geganius P. Minicius facti. [...] Incommodo bello in tam artis commatibus uexati forent, ni Volscos iam mouentes arma pestilentia ingens inuassisset.* « Les consuls suivants furent Titus Géganius et Publius Minicius. [...] Une guerre, bien malencontreuse au milieu d'une pareille disette, aurait redoublé leurs

les dieux envoient des maladies sur les peuples ennemis de Rome est pleinement cohérente avec sa conception et sa compréhension générale de l'hégémonie de l'*Vrbs*.

La situation est tout autre, cependant, lorsque l'historien doit traiter des épisodes de pestilences qui frappent les Romains eux-mêmes, et non leurs ennemis. Dans ces circonstances, Denys, loin de chercher à écarter la difficulté, s'engage volontiers dans une réflexion sur les causes finales de la maladie afin de montrer que cette intervention est pleinement justifiée et ne saurait être interprétée comme la marque de la négligence ou du mépris des dieux envers les Romains. Cette réflexion est souvent l'occasion, pour l'historien, de mettre en valeur l'importance de la piété et d'insister sur la nécessité d'obéir aux ordres divins. Ainsi, Denys d'Halicarnasse, bien plus fréquemment que tous les autres auteurs de notre corpus, s'efforce-t-il de porter à la connaissance de son lecteur la nature du comportement qui a causé la colère des dieux et l'arrivée de la peste dans des récits à la portée dramatique indéniable. Nous avons évoqué, en ce sens, le récit de la peste de 472 av. J.-C., interprétée par Denys comme une sanction collective suite à la faute de la vestale Urbinia<sup>168</sup>, ainsi que celui de la peste de 491 av. J.-C., dont Latinus est chargé par Jupiter de venir expliciter la cause au Sénat<sup>169</sup>. Dans ces deux cas, les éléments d'explication avancés sont propres à Denys d'Halicarnasse et nous révèlent l'originalité de la pensée de l'historien sur ce point. Dans d'autres passages, la peste envoyée par les dieux est présentée par Denys comme un moindre mal, au sens où ses ravages, en détournant les Romains de leurs préoccupations et de leurs affaires courantes, leur évitent des souffrances plus graves et plus irrémédiables, aux yeux de l'historien. C'est le cas, par exemple, pour l'année 472 av. J.-C., où Denys indique qu'une peste « envoyée par les dieux » (θεήλατος συμφορά) empêcha, à Rome, la réalisation des entreprises tyranniques du tribun Volero Publilius<sup>170</sup>. Denys, fermement convaincu que les dieux sont « favorables aux bons et hostiles aux méchants<sup>171</sup> », ne s'intéresse donc pas seulement au récit de peste en tant qu'antiquaire, ni en tant que rhéteur : il y trouve aussi une opportunité d'illustrer ses croyances politiques et philosophiques dans le cadre d'une réflexion d'ordre étiologique.

## Tite Live : l'importance du facteur humain

Sur le plan des causes finales de la peste, la position de Tite Live semble plus difficile à saisir. Cela ne paraît pas étonnant : les questions de l'attitude de l'historien vis-à-vis de la religion romaine et de son éventuel scepticisme, de même que celle de l'influence de ses croyances personnelles sur sa manière d'écrire et de concevoir l'histoire, sont clivantes et ont déjà généré une bibliographie substantielle<sup>172</sup>. Si l'on restreint ici nos préoccupations à ce qui concerne les

---

souffrances, si les Volsques, qui prenaient déjà les armes, n'avaient été attaqués par une violente peste. »

168. DH. IX, 40, 2-4 ; voir p. 277.

169. DH. VII, 68, 1-6 ; voir p. 266.

170. DH. IX, 42, 1-2.

171. DH. II, 68, 2.

172. Pour un état de la question sur ce point voir SCHEID 2014, p. 78-79 et LEVENE 1993, p. 16.

récits de pestilences, il apparaît souvent difficile d'estimer dans quelle mesure Tite Live considère que ces maladies peuvent être interprétées comme des fléaux envoyés sur Rome par les dieux.

Dans plusieurs passages, en effet, l'historien latin semble mettre en question le caractère divin de certaines pestilences, ou suspendre prudemment son jugement sur ce point : sa tendance à placer sur le plan de la causalité diégétique, grâce à l'utilisation de paroles rapportées, la plupart des passages où l'origine de la maladie est sans équivoque associée à la colère des dieux peut, en ce sens, être interprétée comme une marque de scepticisme<sup>173</sup>. Pourtant, dans d'autres récits, Tite Live semble, au contraire, affirmer le caractère surnaturel et prodigieux de certaines pestilences ; c'est le cas notamment lorsque les ravages de la maladie s'intensifient alors que l'on ne parvient à en comprendre ni la cause, ni la fin<sup>174</sup>, ou bien lorsque le contexte général dans lequel s'inscrit le fléau est déjà caractérisé par la multiplication d'événements prodigieux inquiétants<sup>175</sup>. Pour certains épisodes, enfin, la position de l'historien semble presque impossible à interpréter ; l'exemple le plus parlant, sur ce point, est sans doute le récit de la peste de 208 av. J.-C.<sup>176</sup>. Tite Live indique qu'elle était précédée par des prodiges nombreux et variés, qu'il semble cependant considérer avec méfiance : il n'hésite pas, ainsi, à remettre en cause l'interprétation prodigieuse de certains de ces événements<sup>177</sup> en s'exclamant qu'« un scrupule religieux perverti peut mêler les dieux aux choses mêmes les plus insignifiantes<sup>178</sup> ». Pourtant, quelques lignes plus tard, dans ce qui se dessine comme l'une des affirmations les plus claires d'une forme d'adhésion à une causalité divine, l'historien rapporte que, à la suite de l'échec des sacrifices entrepris pour obtenir la paix des dieux, « ce fut sur la personne des consuls, l'État étant épargné, que retomba l'effet funeste des prodiges<sup>179</sup> ». C'est dans ce contexte déjà fort troublé que se déclare enfin une peste meurtrière, que Tite Live relie directement aux événements précédents et en raison de laquelle des supplications sont organisées en même temps que les *Ludi Apollinares* sont voués à date fixe. Le lecteur est alors, à juste titre, décontenancé par les deux prises de position successives et en apparence contradictoires de l'historien, dont on ne sait s'il considère ou non que les événements survenus en 208 av. J.-C. étaient de nature prodigieuse. Le paradoxe est si apparent et les passages concernés si proches que certains commentateurs ont considéré que la contradiction qui en ressortait ne pouvait être que délibérée et recherchée par l'historien<sup>180</sup>.

Il faut sans doute, pour sortir de ce paradoxe, se rappeler, comme l'indique D. S. Levene, que les croyances personnelles de Tite Live, qu'il est de toute façon impossible de reconstituer sur la base de ce qu'il reste de l'*Ab Urbe Condita*, sont absolument inséparables de ses objectifs littéraires et de la stratégie narrative qu'il développe dans son ouvrage. À ce titre, nous avons pu noter que

173. Voir p. 262.

174. Voir par exemple Liv. XL, 37, 1-2.

175. Voir sur ce point p. 278.

176. Ce passage est analysé par LEVENE 1993, p. 25.

177. En particulier le dernier prodige de la liste : le fait que des rats avaient rongé de l'or dans le temple de Jupiter situé à Cumae.

178. Liv. XXVII, 23, 2 : *adeo minimis etiam rebus prava religio inserit deos*.

179. Liv. XXVII, 23, 4 : *in capita consulum re publica incolumi exitiabilis prodigiorum euentus uertit*.

180. LEVENE 1993, p. 26.

l'attitude troublante de Tite Live dans sa réflexion sur les causes des pestilences ne se limite pas à mettre parfois en doute l'idée d'une origine divine du mal. Elle se caractérise également par sa tendance à multiplier les éléments de causalité avancés pour rendre compte d'un même épisode de peste, en accordant une place considérable à l'influence du climat et aux différentes causes humaines<sup>181</sup>, dont les rapports logiques et chronologiques sont finement analysés. C'est aussi dans ce cadre que s'inscrit la réflexion menée par l'historien sur le rôle de la *contagio* dans les récits de peste, notamment, et dans l'histoire de Rome en général. L'attention portée par Tite Live à ce phénomène aussi inquiétant que mystérieux est unique dans notre corpus et l'un de ses effets est de ménager une place centrale pour l'homme au sein de la théorie causale complexe qui transparaît dans ses récits de peste<sup>182</sup>. Elle participe également à l'élaboration livienne d'une conception organiciste de la cité romaine, en permettant à l'historien de réfléchir à la nature des phénomènes qui empêchent l'unité et le bon fonctionnement de l'*Vrbs*. La compréhension livienne de la *contagio* s'ancre ainsi pleinement dans l'analogie entre le corps civique et le corps biologique qui constitue l'un des cadres de pensée fondamentaux de l'*Histoire Romaine*.

## Orose : la colère du Dieu des Chrétiens

Le cas d'Orose, comme attendu, diffère nettement de celui de Denys et Tite Live. Nous avons pu relever la façon dont l'apologiste introduisait dans son récit de l'histoire de Rome une forte distinction entre causalité auctoriale et causalité diégétique, donnant parfois l'impression de confondre, sur le plan de l'analyse des causes du fléau, la position de l'historien qui constitue sa source avec celle des Romains victimes de la maladie<sup>183</sup>. Orose adopte donc une position surplombante qui lui permet de mettre en évidence et d'utiliser à son profit l'idée qu'une évolution se serait produite, depuis l'avènement du christianisme, dans la manière de comprendre et d'expliquer les maladies pestilentiennes. Il s'efforce en ce sens d'insister sur la continuité des maux des Romains, dont l'histoire avant l'incarnation du Christ semble caractérisée par une alternance systématique de guerres extérieures et de calamités intérieures, au premier rang desquelles figurent les pestilences. Cette idée constitue un argument historique de premier plan à opposer aux païens, selon lesquels la négligence des cultes traditionnels provoquée par la montée en puissance du christianisme aurait causé la perte de Rome, florissante à l'époque républicaine. Ainsi, Orose, comme Tite Live ou Denys, remarque bien la façon dont les pestilences succèdent souvent à une guerre meurtrière ou à une famine mais, contrairement à eux, il ne cherche jamais à établir des liens de causalité entre ces différents phénomènes. Leur coexistence ne semble pas, en outre, attirer son attention sur la possibilité d'une transmission interindividuelle du mal. L'apologiste

181. C'est le cas, par exemple, de la concentration de la population entre les murs de la ville, ou de la proximité entre hommes et animaux. Sur ces différentes causes voir p. 267 et sq..

182. On peut y voir une illustration de la volonté de l'historien, sans négliger, bien sûr, la possibilité d'une intervention divine, de « sauvegarder l'influence humaine dans l'évolution historique » (Ducos 1987, p. 138). M. Ducos a, par ailleurs, bien illustré cette spécificité livienne dans son étude consacrée au traitement des passions et des émotions dans l'*Histoire Romaine*.

183. Voir p. 263.



se contente de noter, dès que possible, la violence avec laquelle ces différents fléaux accablent ensemble les Romains : elle constitue pour lui non une occasion de réfléchir sur l'étiologie de ces fléaux mais une manière frappante de mettre en évidence la façon dont les Romains de l'époque républicaine expient continuellement le péché de l'humanité. La coexistence de ces différents fléaux est d'autant plus frappante et d'autant plus inquiétante que l'apologiste ne propose aucun modèle de causalité permettant d'en rendre compte rationnellement.

Ainsi, la réflexion menée par Orose sur les causes et l'origine des pestilences qui frappent les Romains de l'époque républicaine est pleinement au service de son projet apologétique. Son point de vue spécifique lui permet, d'une part, de mettre en évidence la violence continue des maux qui affligent les Romains avant l'avènement du Christ, d'autre part de montrer la situation désespérée des Païens : incapables de comprendre ou d'expliquer la gravité du fléau, ils emploient pour tenter d'y mettre fin des remèdes qui ne font qu'empirer leur mal.

## La question des « modèles »

En définitive, on constate que, dans les récits de notre corpus où l'historien ménage une place à la réflexion sur les causes et les origines de la peste et sur les raisons de son aggravation, le recours aux différents « modèles » présentés dans l'introduction du chapitre 3 est constant<sup>184</sup>. On retrouve ainsi en permanence la trace, plus ou moins discrète, des modèles médical et religieux, dont nous avons pu voir qu'ils ne s'excluent pas mutuellement, mais aussi de la forme de scepticisme inauguré par Thucydide dans son récit de la « peste » d'Athènes. L'ensemble de ces modèles semble donc constituer, pour les historiens, une forme de cadre général de pensée dont ils ne peuvent ni ne souhaitent se détacher totalement. Loin de remettre en cause ces différents modèles traditionnels en exposant leurs failles ou leurs incongruités, ni de développer un nouveau modèle explicatif plus exact ou plus exhaustif, ils marquent, au contraire, leur volonté de ne pas rompre avec une tradition de pensée aussi prestigieuse qu'ancienne.

Si la perspective adoptée n'a donc rien de subversif et n'entre jamais dans aucune forme de contestation directe ou indirecte, on constate, en revanche, que les historiens parviennent souvent à exploiter les différents modèles évoqués en se les appropriant. Ainsi, la prise en compte de nouveaux éléments de connaissance, tels, par exemple, le rôle de l'odeur dans la propagation des maladies, mais aussi l'adaptation à un lectorat spécifique – qu'il s'agisse de Romains de l'époque impériale ou de Chrétiens du V<sup>e</sup> siècle ap. J.-C. – sont autant d'exemples des ajustements réalisés par les historiens dans le cadre de leurs récits. En outre, la réflexion menée sur ces fléaux et leurs causes s'intègre dans une philosophie historique propre à chaque auteur, dont elle sert ainsi les visées littéraires et idéologiques. La connaissance des variations caractéristiques de chaque historien, des écarts dans la sélection, l'agencement et le traitement de motifs souvent semblables, permet ainsi de mieux saisir l'originalité, la valeur et l'enjeu de ces récits dont la portée dépasse largement celle d'un *locus communis* utilisé dans la formation des futurs orateurs.

---

184. Voir p. 256 et sq.

## **Quatrième partie**

### **Guérir**



# Introduction

L'idée de guérir une maladie pestilentielle renvoie immédiatement, dans la pensée moderne, à la nécessité d'une intervention médicale, afin d'élaborer des remèdes efficaces et de mettre en place des mesures prophylactiques pour endiguer la progression du mal. Or il n'est nullement question, dans les récits des historiens antiques, d'une telle prise en charge. Un seul passage pourrait faire exception : il s'agit d'un extrait du livre CIII de l'*Histoire Romaine* de Tite Live, dont nous connaissons le contenu grâce au *Liber medicinalis* de Quintus Serenus Sammonicus, poème didactique de 1107 vers composé entre la fin du II<sup>e</sup> siècle et le début du IV<sup>e</sup> siècle ap. J.-C.<sup>1</sup>. On peut y lire, en effet, après un passage consacré au traitement des furoncles, les vers suivants, où il est question du charbon et des traitements efficaces contre cette affection :

*Horrendus magis est perimit qui corpora carbo :  
urit hic inclusus, uitalia rumpit apertus.  
Hunc ueteres olim uariis pepulere medellis.  
Tertia namque Titi simul et centesima Liui  
charta docet, ferro talem candente dolorem  
exactum aut poto raporum semine pulsum ;  
ni fieret, dixit, uix septem posse diebus  
uitam produci : tanta est uiolentia morbi.*

(Samm. XXXVIII, 718-725 = CML. II, 3, p. 36 ; texte établi par F. Vollmer, traduction personnelle)

« Plus redoutable encore est le charbon qui détruit les corps : lorsqu'il est à l'intérieur du corps<sup>2</sup>, il brûle, puis, lorsqu'il devient apparent, il détruit les organes vitaux. Jadis, les anciens le repoussèrent par des remèdes variés. En effet, **Tite Live nous enseigne dans son cent-troisième livre** qu'une douleur de ce genre fut supprimée par le fer brûlant ou chassée par une boisson à la semence de raves. Sans cela, dit-il, c'est à peine si l'on pouvait prolonger de sept jours la vie de ceux qui étaient atteints : si grande est la violence de cette maladie. »

Si le cent-troisième livre de l'*Histoire Romaine* ne nous a pas été conservé par ailleurs, la *Periocha* associée permet cependant d'avoir connaissance des principaux événements qui y étaient relatés. Il devait ainsi aborder, entre autres événements, la défaite de Catilina et de ses compagnons à Pistoria en 62 av. J.-C., l'accession de César au consulat, le départ en exil de Cicéron, le triomphe de Pompée sur les enfants de Mithridate et les premières campagnes de César en Gaule.

1. Sur la difficulté de cette datation et de l'identification de l'auteur du *Liber medicinalis*, voir RUFFATO 1996, p. 7-13.

2. La traduction de ce terme est malaisée : l'auteur semble distinguer un premier stade de la maladie, au cours duquel celle-ci ne serait pas visible à l'œil nu, d'un second, où l'affection devient apparente et s'accompagne alors d'effets irréversibles. Cela coïncide avec une remarque de Pline l'Ancien, qui indique que le charbon « naît dans les parties du corps les plus cachées » (Plin. HN. XXVI, 4, 6 : *nascitur in occultissimis corporum partibus*).

C'est, peut-être, en rapport avec ces dernières que Tite Live aborda la question du charbon et des remèdes à y apporter<sup>3</sup> : Pline l'Ancien, au début du livre XXVI de son *Histoire Naturelle*, indique en effet que le charbon qui aurait été introduit à Rome durant la censure de Lucius Paullus et Quintus Marcius – c'est-à-dire en 164 av. J.-C. – était un mal « particulier à la province de Narbonnaise<sup>4</sup> ». À supposer que Quintus Serenus Sammonicus constitue une source fiable<sup>5</sup>, il y aurait donc là un témoignage unique de l'intérêt que Tite Live portait au traitement de cette maladie aussi dangereuse que répandue et de la précision de ses connaissances médicales<sup>6</sup>.

À cette exception près, lorsqu'il est question, dans les récits de notre corpus, d'une quelconque intervention médicale, ce n'est pas pour détailler les mesures mises en œuvre face au fléau mais pour évoquer leur impuissance. Tout aussi incapables de soulager par leurs remèdes les souffrances des malades que d'empêcher que le mal ne se répande dans la ville<sup>7</sup>, les médecins figurent aussi parmi les premières victimes du fléau, en raison des contacts rapprochés imposés par les soins<sup>8</sup>.

### Comment se protéger d'une peste ? L'avis des encyclopédistes romains

Si, adoptant une perspective inverse, on se tourne vers les ouvrages encyclopédiques de Celse et Pline<sup>9</sup> pour tâcher de comprendre quelle était leur attitude face à ces maladies, le résultat demeure ambigu et, à certains égards, décevant. De plus, aucun des conseils formulés dans ce cadre ne trouve d'écho dans les récits des historiens de notre corpus.

Un chapitre de l'ouvrage de Celse est consacré spécifiquement aux comportements à adopter pour se prémunir d'une peste<sup>10</sup> : il s'adresse donc, à ce titre, aux personnes qui sont

3. Il s'agit de l'hypothèse de DUTOIT 1948, p. 118-119.

4. Plin. *HN*. XXVI, 4, 1 : *peculiare Narbonensis prouvinciae malum*.

5. La présence des verbes *docet* et *dixit*, admettant tous deux pour sujet *charta Titi Liui* (« le livre de Tite Live ») indique tout du moins que le poète-médecin prétend rapporter les écrits de Tite Live, qui aurait ici décrit non seulement le mal en lui-même, mais aussi les remèdes à y apporter.

6. D'après Sammonicus, Tite Live évoquait deux remèdes face à ce mal : la cautérisation (*ferro candente*) et une infusion de semences de raves (*poto raporum semine*). Le recours à la cautérisation dans ce contexte se retrouve aussi dans le *De medicina* de Celse, qui indique que « le meilleur traitement consiste à cautériser sur-le-champ et cela peut se faire sans gravité, étant donné que le malade ne sent rien puisque ses chairs sont mortes. » (V, 28, 1 : *Nihil melius est quam protinus adurere; neque id graue est : nam non sentit, quoniam ea caro mortua est.*) En revanche, à notre connaissance, il n'est nulle part ailleurs que dans ce passage du *Liber Medicinalis* fait mention d'une infusion de semences de raves pour soigner le charbon. Pline l'Ancien (*Histoire Naturelle*, XX, 18), Dioscoride (*Matière médicale* II, 110, 1) et Gargilius Martialis (*Remèdes tirés des légumes et des fruits*, XXXV) recommandent cependant l'usage d'une boisson à base de raves comme antidote contre les morsures de serpents et les poisons.

7. Voir DH. X, 53, 1 : Ὅφ' ἧς οἱ μὲν θεράποντες ὀλίγου ἐδέησαν πάντες ἀπολέσθαι, τῶν δ' ἄλλων πολιτῶν ἀμφὶ τοὺς ἡμίσεις μάλιστα διεφθάρησαν, οὐτε τῶν ἰατρῶν ἀρκούντων ἔτι βοηθεῖν τοῖς καμάτοις, οὐτε οἰκείων ἢ φίλων τἀναγκαῖα ὑπηρετούντων. « Il s'en fallut de peu qu'elle [la peste] emportât tous les esclaves, quant aux autres citoyens, environ la moitié périt, car les médecins étaient impuissants à soulager les souffrances des malades tandis que leurs serviteurs et leurs proches ne pouvaient subvenir à leurs besoins ». Sur l'incapacité des médecins à trouver des remèdes aux souffrances des malades, voir également : DH. XIII, 4, 4.

8. On retrouve là un motif de la description de la « peste » d'Athènes chez Thucydide, sur son traitement chez Tite Live et Denys d'Halicarnasse voir p. 231.

9. Les traités issus du *Corpus hippocratique* ne s'intéressent pas à la manière de soigner ces maladies mais s'efforcent seulement de les définir en les replaçant dans une nosologie générale. Sur ce point voir p. 144 et sq.

10. Cels. I, 10. Voir également sur ce point p. 155.

encore indemnes alors que la peste s'est déjà déclarée et souhaitent savoir comment se comporter afin d'éviter de tomber malades à leur tour. Sur ce point, les recommandations de Celse s'organisent selon trois directions principales.

Le premier conseil adressé à ceux qui souhaitent échapper à une maladie pestilentielle est de se déplacer :

*Tum igitur oportet peregrinari, navigare, ubi id non licet, gestari, ambulare, sub diu ante aestum leniter eodemque modo ungui.* (Cels. I, 10, 1 ; texte établi par G. Serbat, CUF, traduction personnelle)

« Il faut donc voyager, naviguer ; lorsque cela n'est pas possible, se promener en litière, marcher à l'air libre avant les heures chaudes, doucement, et s'oindre de la même façon. »

L'accumulation des infinitifs *peregrinari*, *navigare*, *gestari* et *ambulare* résume bien la position générale de Celse : ceux qui sont encore épargnés par le mal doivent sortir de chez eux, si possible pour un voyage lointain, autrement pour une simple promenade à l'air libre à pieds ou en litière. Ce premier conseil, qui semble, aux yeux du lecteur moderne, aussi étonnant que dommageable, paraît cependant tout à fait en accord avec la théorie hippocratique des miasmes : le fait de se déplacer permettrait ainsi d'échapper autant que possible à la corruption de l'air d'une région donnée<sup>11</sup>.

Le conseil donné par Celse à ceux pour qui un voyage lointain est impossible – se promener dehors en litière ou à pieds avant les heures chaudes – semble en revanche relever d'une autre préoccupation. La première recommandation que l'encyclopédiste formule à l'intention de ceux qui sont forcés de séjourner dans un lieu malsain rejoint en effet certains préceptes adressés, dans le cours du premier livre de son ouvrage, à des personnes dotées d'une faible constitution : « se promener en plein air<sup>12</sup> » ou bien « se promener beaucoup mais, si c'est possible, ni à l'ombre d'un toit, ni en plein soleil<sup>13</sup> ». Il faut donc partir et, dans le cas où c'est impossible, se conformer aux recommandations communiquées dans les chapitres précédents à ceux dont la santé est faible. C'est, par la suite, cette nécessité de demeurer, dans le contexte d'une peste, le plus fidèle possible aux conseils diététiques édictés depuis le début du traité qui s'impose comme l'idée directrice du chapitre :

*Et, ut supra comprehensum est, vitare fationem, cruditatem, frigus, calorem, libidinem [...].* (Cels. I, 10, 1 ; texte établi par G. Serbat, CUF, traduction personnelle)

« Et, **comme il a été exposé plus haut**, éviter la fatigue, l'excès de nourriture, le froid, la chaleur, l'amour [...]. »

11. Il est peut-être possible d'identifier une trace de cette conception dans le récit livien de la peste qui, en 205 av. J.-C., frappe l'armée romaine alors qu'elle est en campagne dans le Bruttium. L'historien retranscrit alors au discours indirect une lettre du consul Publius Licinius sollicitant auprès du sénat l'autorisation de démobiliser son armée malade : il y fait valoir que « le mal avait déjà envahi le camp avec une telle violence que, sans une prompte démobilisation, aucun de tous ces soldats, semblait-il, ne survivrait » (*tanta incesserit in ea castra vis morbi ut nisi mature dimittantur nemo omnium superfuturus uideatur*). Il est difficile, cependant, d'estimer dans quelle mesure cette requête repose sur la volonté d'échapper à la corruption de l'air du camp militaire en ramenant les soldats encore vivants à Rome, ou bien simplement sur le constat de la dégradation des conditions de vie dans le camp et de la difficulté des soins.

12. Cels. I, 2, 6 : *sub diuo ambulare*.

13. Cels. I, 4, 2 : *Multum ambulare sed, si licet, neque sub tecto neque in sole*.

La suite du passage consacré par Celse aux manières de se prémunir d'une peste se présente donc comme une synthèse des interdits évoqués tout au long du premier livre de son traité : les personnes encore en bonne santé qui souhaitent échapper au fléau sont invitées par Celse à éviter tout ensemble le froid, la chaleur, la marche nu-pieds, les vomissements, le bain, la sudation excessive, la sieste ou les repas lourds... Or ces diverses prescriptions se retrouvent également dans les chapitres précédents, où elles sont respectivement adressées à des personnes présentant différentes faiblesses : ainsi, le vomissement est déconseillé aux gens maigres et qui ont l'estomac sensible<sup>14</sup>, le bain et la sudation excessive à ceux qui ont une faiblesse à la tête<sup>15</sup>. Dans le chapitre consacré aux maladies pestilentiennes, plusieurs de ces conseils sont donc rassemblés et adressés à ceux qui veulent se préserver du mal ; tous tendent au même but : éviter à l'organisme toute forme de fatigue ou de brusque changement qui pourrait, en bouleversant son équilibre, l'affaiblir et le rendre vulnérable. Tout en appliquant les différents conseils évoqués, il faut donc veiller à « changer le moins possible les autres habitudes du régime<sup>16</sup> ». Ce chapitre, dans son ensemble, montre donc à nouveau que, du point de vue de Celse, les maladies pestilentiennes entrent pleinement dans le champ de la diététique et qu'il est possible de s'en prémunir grâce à des mesures liées au régime.

Le dernier conseil de Celse, qu'il présente comme le plus important, consiste à observer une alternance stricte dans la consommation d'eau et de vin :

*Alternis diebus in uicem modo aqua modo uinum bibendum est. [...] Ac si cetera res aliqua prohibebit, utique retineri debet a uino ad aquam, ab hac ad uinum qui supra positus est transitus.* (Cels. I, 10, 3-4 ; texte établi par G. Serbat, CUF, traduction personnelle)  
 « Il faut boire tour à tour un jour de l'eau, un jour du vin. [...] Et si quelque circonstance empêche d'appliquer les autres règles, il faudra surtout conserver le passage du vin à l'eau et de cette dernière au vin, qui a été mentionné ci-dessus. »

Cette utilisation du vin comme remède en association ou en alternance avec de l'eau, afin d'adoucir ses propriétés, n'est pas une originalité propre à l'auteur du *De medicina* mais se trouve déjà dans plusieurs traités du *Corpus hippocratique*<sup>17</sup>. Son utilisation dans le contexte d'une peste est cependant spécifique aux encyclopédistes latins. Celse lui-même, un peu plus tôt dans son ouvrage, insiste sur les bienfaits de cette alternance, notamment dans le cas d'un malaise consécutif à une ivresse<sup>18</sup>. Dans ce chapitre consacré aux maladies pestilentiennes, il est toutefois difficile de savoir si l'importance du conseil tient, aux yeux de l'encyclopédiste, à l'efficacité éprouvée<sup>19</sup> de ce remède ou bien à la facilité de sa mise en application. Il s'agit là, cependant, de

14. Cels. I, 3, 19.

15. Cels. I, 4, 3.

16. Cels. I, 10, 4 : *Quibus seruatis ex reliqua uictus consuetudine quam minimum mutari debet.* « En observant ces prescriptions, on doit changer le moins possible les autres habitudes du régime. »

17. Sur l'usage du vin comme thérapeutique interne ou externe dans la médecine hippocratique, voir JOUANNA 1996.

18. Cels. *proem.* 69.

19. Voir sur ce point Cels. I, 4, 5 : *Eique ex toto neque uinum neque aqua semper utilia sunt : medicamentum utrumque est, cum in uicem assumitur.* « En général, ni le vin ni l'eau ne lui sont constamment bénéfiques [à celui dont le corps présente une faiblesse], mais l'un et l'autre forment un médicament quand on les prend à tour de rôle. »

la recommandation la plus pressante qu'il adresse à tous ceux qui souhaitent se protéger d'une maladie pestilentielle.

Pline, de son côté, s'intéresse moins aux moyens de se prémunir contre les maladies pestilentielles qu'aux remèdes pour en guérir, une fois atteint<sup>20</sup>. Ses recommandations, dans cette perspective, consistent surtout en deux types de prescriptions. Il présente, d'une part, plusieurs substances qui, ingérées, constitueraient des remèdes salutaires en temps de peste : les baies d'aronia<sup>21</sup>, la myrrhe prise en boisson<sup>22</sup>, ou bien le vin que les Grecs appellent « bios<sup>23</sup> », c'est-à-dire du vin préparé avec des raisins cueillis avant d'être arrivés à maturité<sup>24</sup>.

Par ailleurs, Pline insiste, dans le cas de pestilences provenant de « l'obscurcissement du soleil », sur l'utilité d'allumer de grands feux :

*Est et ipsis ignibus medica uis. Pestilentiae, quae obscuracione solis contrahitur, ignes si fiant, multifariam auxiliari certum est. Empedocles et Hippocrates id demonstrauere diuersis locis.* (Plin. HN. XXXVI, 69; texte établi par R. Bloch, CUF, traduction personnelle)  
« Les feux ont aussi une vertu médicinale. Dans les maladies pestilentielles qui proviennent de l'obscurcissement du soleil, il est certain que des feux allumés sont d'un secours très varié : Empédocle et Hippocrate l'ont démontré dans divers lieux. »

Ce passage paraît assez énigmatique : d'abord, on comprend difficilement ce que sont ces pestilences dues à un « obscurcissement du soleil », à moins de considérer que Pline fasse référence à des maladies dues à de brusques alternances entre chaud et froid, qui pourraient être liées au passage d'un nuage<sup>25</sup>. Même dans ces derniers cas, cependant, on voit mal quel serait le lien entre le choix de cette étiologie, qui lie l'origine de la peste à un déséquilibre climatique, et l'usage de grands feux, dont la principale vertu est de purifier l'air ambiant en le réchauffant. Il pourrait aussi s'agir, comme le laisse entendre la traduction proposée par R. Bloch<sup>26</sup>, d'une peste due à une éclipse de soleil : dans cette hypothèse, sans équivalent, à notre connaissance, pour rendre compte de l'origine d'une peste, la lumière et la chaleur du feu pourraient alors permettre de compenser la disparition de celles du soleil. Ce passage de Pline, s'il contribue à l'élaboration de la légende hippocratique<sup>27</sup>, ne semble cependant faire écho à aucune pratique

20. Sur ce point, voir p. 156-157.

21. Plin. HN. XXIV, 92.

22. Plin. HN. XXIV, 97.

23. Plin. HN. XXIII, 26.

24. Sur ce vin, dont Pline présente le mode de préparation et les propriétés médicinales avec une grande précision, voir Plin. HN. XIV, 10.

25. Celse envisage ce cas : Cels. I, 2, 3.

26. R. Bloch, dans son édition de la Collection des Universités de France, propose de traduire l'expression *pestilentiae quae obscuracione solis contrahitur* par « la peste qui provient (*sic*) lors de l'éclipse du soleil ».

27. Le médecin Aétius d'Amida (CMG. V, 95) indique qu'Hippocrate et Acron d'Agrigente employèrent cette méthode durant la « peste » d'Athènes, afin d'assécher et de réchauffer l'air froid et humide – ce qui paraît difficilement compréhensible étant donné la sécheresse qui, d'après Thucydide, sévissait à Athènes lorsque la peste se déclara. Galien (*Thériaque à Pison*, XVI, 12-13) attribue cette méthode au seul Hippocrate, qui aurait en cette occasion utilisé des matières combustibles odorantes, susceptibles de modifier la qualité de l'air, tandis que Plutarque (*Isis et Osiris*, 79, 383d) et Oribase (*Synopsis*, VI, 24, 3-4) considèrent que c'était seulement l'initiative d'Acron d'Agrigente. Pline, en revanche, est le seul à évoquer le rôle d'Empédocle d'Agrigente, conséquence, peut-être, d'une confusion entre le maître et l'élève. Sur l'intervention d'Hippocrate pendant la « peste » d'Athènes et les grands feux qu'il aurait allumés à cette occasion, voir JOUANNA 1992, p. 585, n. 35.



mentionnée par ailleurs dans les sources historiographiques.

À propos de l'épidémie de mentagre survenue à Rome durant le règne de l'empereur Claude, Pline évoque aussi plusieurs remèdes : le mal doit être traité par des caustiques et le médecin doit veiller à cautériser jusqu'à l'os s'il veut éviter une rechute<sup>28</sup>. Dans le livre XXIX, Pline évoque aussi le recours possible, dans le cadre de cette maladie, à une potion à base de cantharides<sup>29</sup> dont il rapporte que l'ingestion, sur ordre d'un médecin que Néron avait fait venir d'Égypte, aurait tué le chevalier romain Cossinus<sup>30</sup>.

Il faudrait, pour mieux évaluer les ressources thérapeutiques à la disposition des Romains face aux maladies pestilentielles, pouvoir prendre en compte une multitude d'autres paramètres dont nous ne pouvons avoir connaissance et qui, de plus, sont susceptibles de varier d'un individu à l'autre et d'une épidémie à l'autre : par exemple, l'origine et le niveau de formation des médecins sollicités, le temps nécessaire pour procéder au diagnostic et trouver une thérapeutique efficace – qui devait considérablement varier en fonction du caractère connu ou inconnu de l'affection en cause – mais aussi le lieu où se déclare la maladie – dans la ville de Rome, dans les campagnes alentour, dans un camp militaire... – ou bien le statut socio-économique des malades et leurs conditions de vie.

Les sources à notre disposition sur cette question laissent cependant penser que, dans les cas où il était impossible de fuir la zone où le mal s'était déclaré, la médecine ancienne proposait des moyens variés de se prémunir contre les maladies pestilentielles et d'en guérir. Ceux-ci pouvaient prendre la forme de mesures liées au régime de chaque individu, de topiques, de substances à ingérer, ou encore de grands feux qui devaient être allumés pour faire cesser le fléau.

Toutefois, à de très rares exceptions près, nous ne savons rien de l'efficacité de ces différents moyens. De plus, aucun consensus ne se dégage sur la manière de se protéger du mal pas plus que sur les remèdes à mettre en œuvre pour s'en relever : les prescriptions de Celse et de Pline, par exemple, ne se recoupent jamais et ne semblent que rarement trouver un écho hors de leurs propres ouvrages ; on remarque, en outre, qu'elles ne tiennent compte ni de la nature de l'affection en cause, qui diffère pourtant d'une peste à l'autre, ni du phénomène de *contagio*, dont on est pourtant sûr que Pline avait connaissance<sup>31</sup>.

Des années plus tard, les ravages de la « peste » antonine poussèrent les médecins à s'intéresser de plus près aux stratégies thérapeutiques à mettre en œuvre dans le contexte d'une peste. Ainsi Galien, qui indique par ailleurs dans son traité *Sur ses propres livres* (I, 16) qu'il avait quitté Rome au début de l'épidémie faute de traitement efficace face au fléau, décrit pourtant dans la *Méthode Thérapeutique* le remède qu'il avait appliqué avec succès à un homme malade<sup>32</sup>.

28. Plin. *HN*. XXVI, 3, 1.

29. Les cantharides sont des coléoptères qui sécrètent une substance toxique aux propriétés vésicantes, utilisée en application pour le traitement des affections dermatologiques mais dont l'ingestion peut être mortelle. Sur cette substance et son utilisation dans la médecine antique, voir MARGANNE 2023b, p. 37 et MARGANNE 2021b.

30. Plin. *HN*. XXIX, 93.

31. Sur l'utilisation du terme *contagio* chez Pline, voir p. 322.

32. Gal. *Méthode thérapeutique* V, 12 = Kühn X, 360, 16 - 368, 7. Sur ce passage voir MARGANNE 2023b, p. 52-53.

On sait par ailleurs que Rufus d'Éphèse avait aussi consacré un chapitre d'une de ses œuvres, aujourd'hui perdue, à la définition, l'étiologie et le traitement des maladies pestilentielles<sup>33</sup>. La présentation de l'ensemble de ces remèdes, spécifiquement liés au contexte de la « peste » antonine, dépasse cependant le cadre de cette étude : leur simple mention prouve toutefois l'importance que prit, à partir du II<sup>e</sup> siècle av. J.-C., la recherche de nouveaux moyens thérapeutiques pour faire face aux maladies pestilentielles.

Si les témoignages sur les remèdes médicaux employés en temps de pestilence sont rares dans les récits des historiens, on y trouve en revanche de nombreuses informations concernant des mesures religieuses prises pour mettre fin au fléau. De fait, après avoir éprouvé, sans succès, les conseils des médecins et, de façon générale, tous les « moyens humains » à leur disposition, les Romains accablés par la pestilence se tournent le plus souvent vers leurs dieux. Le récit que Tite Live consacre à la pestilence de 463 av. J.-C. témoigne, par exemple<sup>34</sup>, de cette chronologie dans la manière dont les Romains cherchent à venir à bout du fléau :

[...] *inopsque senatus auxilii humani ad deos populum ac uota uertit.* (Liv. III, 7, 7)  
« [...] le sénat, en l'absence de secours humain, tourna vers les dieux le peuple et ses vœux. »

L'impuissance des médecins et, de façon générale, de tous ceux qui cherchent à venir en aide aux malades incite donc les Romains à rechercher le secours des dieux pour obtenir la guérison de leur cité. Ainsi, la pestilence apparaît comme un fléau que les dieux peuvent envoyer aux hommes en guise de punition, comme nous avons pu le voir *supra* dans le cadre de l'exposition de l'étiologie religieuse de ces maladies, mais qu'ils sont aussi capables de faire cesser – à condition, toutefois, qu'on le leur demande de façon adéquate. Les pestilences romaines sont donc aussi, et peut être surtout, des phénomènes religieux, dont l'irruption au cœur de la cité constitue un indicateur de l'état des relations entre les Romains et leurs dieux. À ce titre, les rites pratiqués dans ce contexte par les autorités romaines ont souvent été mis en lien avec la procédure de la procuration des prodiges, dont les pestilences constitueraient un exemple par excellence<sup>35</sup>. Avant de nous interroger plus précisément sur les ressources dont disposaient les autorités religieuses de Rome face à ces maladies et sur ce qu'elles révèlent de la compréhension de ces fléaux, il importe donc de procéder à certaines clarifications : qu'est-ce qu'un prodige et en quoi une maladie pestilentielle pourrait-elle en constituer un exemple ?

33. Ce chapitre fut cependant reproduit dans les encyclopédies médicales durant l'antiquité tardive et la période byzantine, en particulier celles d'Oribase, Aétius d'Amida et Paul d'Égine. Des passages sélectionnés en sont présentés en traduction par MARGANNE 2023a, p. 92-94.

34. Voir également sur ce point DH. XII, 9, 1 ; Val.-Max. II, 4, 4...

35. Les travaux concernés sont présentés p. 369.

## Qu'est-ce qu'un prodige ?

La notice consacrée par G. Distelrath au *prodigium* dans la *Brill's New Pauly*<sup>36</sup>, dont nous reproduisons ici la première partie dans sa version anglaise, résume la *communis opinio* sur le prodige romain :

« In the context of Roman divination, the *prodigium* was the second important category of signs along with the *auspicia* (augures). Natural events perceived as extraordinary were considered to be *prodigia* (or also *portenta*, *ostenta*); they were unprovoked signs that were not linked with the actions of magistrates from the point of view of time. The *prodigium* could concern individuals but during the Republic it was mainly referred to the community through Senate recognition (*prodigium publicum*, 'state prodigium'). A *prodigium* had negative import - the word rarely stood for positive signs : it indicated that the *pax deorum*, the harmony between the gods and the *res publica*, had been disturbed, that misfortune threatened and had to be warded off through acts of purification (*procurare*, *expiare*). »

Plusieurs éléments centraux dans la définition d'un prodige apparaissent dans cette synthèse : sa forme, sa dimension publique et sa signification.

Le *prodigium* prend la forme d'un événement surnaturel, au sens étymologique du terme, c'est-à-dire d'un événement qui outrepassé les lois de la nature et semble impossible à expliquer. Parmi les phénomènes susceptibles d'être reconnus comme des prodiges, on trouve ainsi des éclipses de soleil et de lune, des passages de comètes ou de météores, des embrasements célestes, des coups de tonnerre dans un ciel serein, des pluies de pierres, de sang, de terre, de lait, des statues en larmes, des animaux qui parlent, des naissances monstrueuses, des tremblements de terre et, parfois, des maladies pestilentielles<sup>37</sup>. Les phénomènes que nous venons d'énumérer, dont la liste est loin d'être exhaustive, se distinguent tous, aux yeux des Romains, par leur caractère anormal, étrange, extraordinaire et inquiétant : tous surviennent spontanément en suscitant effroi et incompréhension.

Cependant aucun de ces phénomènes n'est un *prodigium* par nature : un événement ne peut être qualifié de prodige qu'après une reconnaissance officielle du sénat. L'ensemble de la procédure à l'issue de laquelle un événement est officiellement reconnu comme prodige et pris en charge par les autorités romaines se nomme la *procuratio prodigiorum*, la « procuration des prodiges ». On peut tâcher d'en reconstituer le déroulement grâce au témoignage de Tite Live<sup>38</sup>. Les témoins d'un événement surnaturel, quelle qu'en soit la nature, doivent d'abord venir en faire le rapport à l'un des consuls en charge. Celui-ci en avertit le sénat et le consulte sur la conduite à tenir. L'assemblée délibère et décide – ou non – de prendre en charge au nom de l'État l'événement constaté, qui devient alors officiellement un prodige<sup>39</sup>. Le sénat peut ensuite saisir les prêtres du

36. DISTELRATH 2006.

37. Sur le statut ambigü des maladies pestilentielles par rapport aux autres phénomènes considérés comme prodigieux, voir p. 369.

38. Voir notamment Liv. XXII, 1. Sur le déroulement de cette procédure voir BLOCH 1963, p. 120-124 et SCHEID 1985, p. 57-58.

39. Il semble qu'elle puisse s'y refuser si elle estime que l'événement ne concerne pas la cité romaine dans son ensemble mais seulement un individu en particulier (Liv. XLIII, 13, 6) ou bien si son authenticité lui semble douteuse, en raison, par exemple, du petit nombre de témoins (Liv. V, 15, 1).

collège des *duumviri sacris faciundis*<sup>40</sup>, responsables de la conservation, de la consultation et de l'interprétation du recueil oraculaire des livres Sibyllins<sup>41</sup>, et leur ordonner « d'aller aux livres ». Ceux-ci consultent alors les recueils et transmettent le résultat au sénat, qui reçoit à huis-clos et sous forme de rapport écrit la prophétie. Après avoir de nouveau délibéré sur son interprétation, il annonce par le biais d'un sénatus-consulte la conduite à tenir et les célébrations à mettre en place pour procurer le prodige : il peut s'agir de rites nouveaux ou d'autres procurations déjà bien connues et dont l'expérience a montré l'efficacité, comme nous le verrons dans le chapitre suivant. Lors de prodiges fréquents et peu graves, il semble que le sénat pouvait aussi, grâce à l'appui des haruspices ou du collège des Pontifes et sans consulter les livres Sibyllins, mettre en place immédiatement les cérémonies jugées nécessaires.

La notice de G. Distelrath se fait enfin l'écho de l'interprétation traditionnelle du prodige romain, qui voit en lui le signe de la rupture de la *pax deorum*, c'est-à-dire de l'alliance entre les Romains et leurs dieux, dont il faudrait rechercher les causes avant de l'expié. Cette compréhension du prodige s'inscrit dans le sillage des travaux de R. Bloch, qui proposa en 1963, dans son ouvrage intitulé *Les Prodiges dans l'Antiquité classique*, une définition du prodige romain qui marqua durablement les études consacrées à la religion romaine, au point d'être encore invoquée dans des travaux récents<sup>42</sup>. Adoptant une perspective diachronique, il y distingue le prodige romain non seulement de ses correspondants grec et étrusque, mais également des autres signes divinatoires que sont les présages ou les auspices, en raison de sa signification particulière. Selon le système élaboré par R. Bloch, les prodiges, contrairement aux *auspicia* et aux *omina*, ne préfiguraient pas un avenir proche ou lointain mais révéleraient « que la paix des dieux est rompue et que les individus et la cité sont gravement menacés par le courroux divin<sup>43</sup> ». Cette rupture de la *pax deorum*, habituellement garantie par le respect scrupuleux des devoirs religieux individuels et collectifs, aurait pour cause une erreur ou un manquement dans leur observation, qui serait à l'origine de la colère des dieux.

Toutefois, cette interprétation normative et simplificatrice<sup>44</sup> a depuis été remise en question par plusieurs études<sup>45</sup>. Ainsi, S. Satterfield<sup>46</sup>, se fondant sur les travaux préalables de F. Santangelo<sup>47</sup>, a pu démontrer en s'appuyant sur une étude des verbes associés à l'expression *pax deorum* que les auteurs latins n'envisageaient pas que la paix des dieux puisse être rompue ou brisée, ni, au contraire, restaurée. Il semble en revanche qu'il arrivait fréquemment que les Romains de-

40. Il s'agit de l'un des quatre collèges majeurs de prêtres à Rome, dont l'origine remonterait au règne de Tarquin le Superbe. Il était, à l'origine, composé de deux membres puis, au vu de l'importance de ses fonctions, le nombre de prêtres qui le composaient fut porté à dix en 367 av. J.-C. (les *decemviri sacris faciundis*) puis à quinze sous Sylla (*quindecemviri sacris faciundis*). Nous verrons cependant que, dans le cas d'un prodige, la saisine des décevirs n'était pas systématique.

41. Sur les livres Sibyllins, leur histoire et l'ensemble de la procédure de leur consultation, voir p. 393.

42. Voir, pour une bibliographie récente sur ce point LORIOU 2022, p. 189, n. 2.

43. BLOCH 1963, p. 82.

44. L'expression est de LORIOU 2022.

45. Pour un état de la recherche sur la notion de *pax deorum* et les différentes interprétations auxquelles elle a pu donner lieu, voir POTAGE 2022.

46. SATTERFIELD 2015 ; SATTERFIELD 2016.

47. SANTANGELO 2011, en particulier p. 162-168.

mandent ou implorent la paix des dieux, qui n'était pas un état de fait permanent – susceptible, donc, d'être rompu – mais un objet d'inquiétude constante pour l'ensemble des collèges religieux. Dès lors, d'après l'interprétation de S. Satterfield, le prodige romain constituerait l'avertissement qu'un danger grave et imminent, dont la nature, toutefois, demeure inconnue, menace Rome et qu'il est nécessaire, pour s'en protéger, de chercher à faire alliance avec les dieux et d'implorer leur paix en pratiquant les rites appropriés. Dernièrement, R. Lorient<sup>48</sup> a également soulevé plusieurs obstacles empêchant de généraliser cette interprétation du prodige comme rupture de la *pax deorum*. Il démontre ainsi, d'une part, que les rites pratiqués dans le cadre de la *procuratio prodigiorum* n'avaient pas tous une fonction expiatoire, d'autre part, que les prodiges, loin d'être toujours funestes, avaient au contraire « un statut de message divin ambivalent », enfin que l'ensemble des divinités romaines n'étaient pas toujours toutes concernées par un prodige donné. L'ensemble de ces dernières contributions met donc en évidence le statut à la fois complexe et ambivalent du prodige romain. Cette incertitude se double de plus, dans la perspective qui est la nôtre, d'autres questionnements liés à la position ambiguë des maladies pestilentielles vis-à-vis de la procédure de la *procuratio prodigiorum*, que nous aurons l'occasion de mettre en lumière dans le chapitre qui suit. Ces considérations, dans leur ensemble, invitent donc à aborder avec une grande prudence la question de la dimension religieuse des pestilences romaines ainsi que des rites mis en place pour obtenir la guérison de la cité. Plusieurs principes peuvent être formulés ici afin de guider notre réflexion dans les chapitres qui suivront.

Les maladies pestilentielles sont des événements effrayants, catastrophiques et meurtriers, dont l'origine et le développement demeurent souvent incompréhensibles ; les Romains, ne pouvant compter, face à elles, sur leurs propres forces, se tournent fréquemment vers leurs dieux pour obtenir la guérison de leurs maux. S'il apparaît donc bien que les pestilences sont souvent traitées, d'après les récits historiographiques, comme des signes divins, il faudra cependant nous garder de supposer que toutes sont considérées par les Romains comme des châtements procédant de la colère des dieux. Aborder la question de la guérison de la cité suppose ainsi de s'interroger, d'une part, sur ce que le récit de pestilence exprime de la relation entre les Romains et leurs dieux, d'autre part, sur l'origine divine de ces fléaux et le rapport qu'ils pouvaient entretenir avec les autres signes reconnus comme prodigieux. Ces deux questions feront l'objet de la première partie du **septième chapitre**, qui suit. Par ailleurs, le fait qu'une pestilence soit considérée comme un signe divin implique une réaction des autorités romaines, appelées à mettre en place des rites de procuration nombreux et variés. Il faudra en examiner la nature, sans présupposer qu'il s'agisse nécessairement de rites expiatoires et en veillant à éclaircir l'identité des divinités auxquelles ils sont adressés, ce à quoi sera consacrée la deuxième partie du **septième chapitre**.

L'examen des récits des rites mis en place par les autorités romaines pour mettre fin à une pestilence permet, pour finir, de réaffirmer une des caractéristiques principales de ces fléaux : leur dimension collective. C'est donc la guérison de la cité, plus que celle des individus qui la composent, qui est en jeu. À ce titre, le **huitième chapitre** mettra en évidence la façon dont

---

48. LORIENT 2022, p. 195.

les pestilences des premiers siècles de l'histoire de Rome semblent envisagées, combattues et racontées comme des crises politiques parmi d'autres, autant ou plus que comme des maladies parmi d'autres.

Dans le **neuvième chapitre**, enfin, on s'intéressera à l'intérêt marqué que l'historien Tite Live, lorsqu'il traite des pestilences des premiers siècles de l'histoire de Rome, manifeste envers les rites mis en œuvre afin de mettre fin au fléau. Quelle importance le récit de la guérison de la cité peut-il revêtir aux yeux de l'historien ?



## Chapitre 7

# L'aide des dieux

<b>7.1</b>	<b>Un prodige particulier</b>	<b>369</b>
7.1.1	La peste : événement prodigieux par excellence?	369
7.1.2	Un fléau inquiétant et dangereux	374
7.1.3	Un fléau qui s'inscrit dans la durée	376
	L'échec des remèdes mis en œuvre	377
	L'évolution du mal	378
	Comment évaluer la gravité du fléau?	380
<b>7.2</b>	<b>Premiers niveaux d'intervention</b>	<b>383</b>
7.2.1	Absence de remèdes religieux	383
7.2.2	La supplication	385
<b>7.3</b>	<b>Livres Sibyllins et procurations inédites</b>	<b>390</b>
7.3.1	Recours aux livres Sibyllins en temps de peste	390
7.3.2	Les <i>Ludi Taurii</i>	395
7.3.3	Le temple d'Apollon <i>Medicus</i>	397
7.3.4	Le premier lectisterne	400
7.3.5	L'arrivée d'Esculape	403
7.3.6	Un lien qui se distend?	407
<b>Conclusion</b>		<b>410</b>



L'examen des réponses apportées par les autorités romaines aux ravages et à l'inquiétude que suscitent les maladies pestilentielles impose, à nouveau, de se concentrer spécifiquement sur les récits de Tite Live. Ceux de Plutarque, Orose et Denys d'Halicarnasse ne seront donc, dans le cadre de ce chapitre, convoqués qu'à titre de comparaison, pour des raisons qui tiennent pour l'essentiel à la spécificité de leurs projets respectifs.

En effet, si Plutarque n'apparaît pas indifférent au thème des remèdes religieux employés par les Romains face aux pestilences, il lui réserve en revanche un traitement particulier, largement déterminé par ses centres d'intérêts personnels<sup>1</sup> et par la forme originale du projet littéraire des *Vies des hommes illustres*. À ce titre, il mentionne par exemple les sacrifices expiatoires que Romulus aurait réalisés dans le bois de Férentine<sup>2</sup> pour mettre fin à une pestilence s'étant déclarée durant son règne – sacrifices que Denys d'Halicarnasse passe sous silence lorsqu'il évoque ce même épisode. De même, il est le seul à rapporter qu'un bouclier de bronze envoyé par Zeus serait tombé du ciel lors d'une pestilence qui s'était déclarée durant le règne de Numa<sup>3</sup> : le roi, en conservant cet objet et en consacrant aux Muses l'endroit où il s'était abattu, aurait obtenu la cessation immédiate de la maladie. Ces différents épisodes présentent toutefois plusieurs particularités : tous, d'une part, sont uniques et ne trouvent leur équivalent ni chez Denys ni chez Tite Live dans les récits correspondants. Tous, d'autre part, apparaissent liés à la figure d'un roi dont le fléau permet d'éprouver la piété et s'ancrent ainsi pleinement dans le projet des *Vies* de Plutarque. Ainsi, par contraste avec Numa et Romulus, dont les rites et les prières parviennent à rétablir la santé des Romains, Tullus Hostilius se distingue, d'abord, par son impiété et son mépris des dieux puis, lorsqu'il est lui-même victime de la maladie, par la superstition dont il fait preuve<sup>4</sup>. Le récit de l'épisode permet ainsi à Plutarque de caractériser Tullus comme un roi impie tout en proposant une réflexion sur un thème qui lui est cher, celui de la superstition<sup>5</sup>, qui cause la perte du roi. La question des remèdes religieux employés en temps de pestilence est donc, chez Plutarque, intimement liée à la figure et au caractère des différents rois de Rome qu'elle doit permettre de mettre en lumière. Il n'y est nullement question, à ce titre, du statut prodigieux ou non de la maladie, ni d'aucune forme de réponse collective et civique à la menace que représentent ces maladies.

Orose, de son côté, ne manque pas de mentionner dès qu'il le peut les remèdes religieux employés par les Romains pour tenter de mettre fin au fléau qui les frappe. Ses récits, cependant, comme nous avons déjà pu le montrer, sont largement influencés par la perspective apologétique générale de son ouvrage. Celle-ci semble, spécifiquement sur le plan des remèdes religieux, créer un biais qui pousse Orose à présenter de préférence les rites qui lui semblent avoir échoué, voire

1. Voir sur ce point la présentation générale de Plutarque et de ses récits de pestilences p. 29.

2. Plut. *Rom.* XXIV, 2. Il faut, pour ce passage, privilégier la leçon de l'édition de C. Ampolo (ἐπὶ τῆς Φερεντίνης ὕλης) contre celle de R. Flacelière, qui évoque une « porte Férentine » (ἐπὶ τῆς Φερεντίνης πύλης) par ailleurs inconnue. Sur ce point et sur l'identification de la déesse concernée, voir GRANDAZZI 1996.

3. Plut. *Num.* XIII, 1-5.

4. Plut. *Num.* XXII, 11-12.

5. Plutarque est en effet l'auteur d'un traité sur la superstition, le Περὶ δεισιδαιμονίας. Sur la question de la superstition dans un contexte de pestilence voir p. 467 et RUIZ-MOIRET 2024b.

aggravé la situation générale des Romains. En outre, l'apologiste, du fait du caractère tardif de son ouvrage ou bien de ses convictions personnelles, manifeste parfois, sur la question des rites romains traditionnels, une ignorance qui le pousse à certaines erreurs<sup>6</sup>. Au cours de son récit de la peste qui commence en 293 av. J.-C. et à l'issue de laquelle Esculape fait son entrée dans le panthéon romain, Orose indique ainsi, dans un passage où transparaît clairement son mépris :

*Nam tanta ac tam intolerabilis pestilentia tunc corripuit ciuitatem, ut [...] horrendum [...] illum Epidaurium colubrum cum ipso Aesculapi lapide aduexerint : quasi uero pestilentia aut ante sedata non sit aut post orta non fuerit.* (Oros. *Hist.* III, 22, 5)

« En effet une peste s'empara alors de la cité, si importante et si insupportable qu'ils importèrent cet effroyable serpent d'Épidaure, **avec la pierre d'Esculape elle-même**, comme si, en vérité, aucune peste n'avait cessé dans le passé ou ne puisse renaître par la suite. »

Orose fait ici une confusion : si le serpent qu'il qualifie d'« effroyable » (*horrendus*) correspond bien à la forme prise par Esculape lors de son épiphanie puis de son voyage vers Rome, la pierre qu'il mentionne est sans doute plutôt la pierre noire de Cybèle, introduite à Rome bien plus tard, en 204 av. J.-C., dans le contexte de la deuxième guerre punique. La conclusion du passage illustre de toute façon le dédain qu'inspire à Orose le recours au dieu-serpent, dont l'apologiste considère qu'il est, comme tous les autres remèdes du même genre, parfaitement inefficace au regard de la récurrence de ces fléaux. Un autre passage peut aussi être interprété comme une marque de la mauvaise connaissance que pouvait avoir Orose des livres Sibyllins et, de façon générale, du fonctionnement de toute la procédure de la *procuratio prodigiorum*. Dans son récit de la peste de 266 av. J.-C., dont il est le seul à faire mention, il indique en effet que le fléau en question dépassa la mesure des mots, en prenant pour témoins les livres Sibyllins qui, dit-il, « répondirent qu'elle avait été imposée par la colère céleste<sup>7</sup>. Cet argument paraît difficilement recevable étant donné que les oracles rendus par les livres Sibyllins avaient un caractère vague et général et étaient communiqués au sénat à huis-clos. Il en ressort toutefois que la perspective apologétique d'Orose, associée à sa connaissance parfois erronée de la religion romaine, n'en fait pas un témoin fiable sur le plan des remèdes religieux employés par les autorités romaines face aux pestilences.

Le cas de Denys d'Halicarnasse est plus complexe. L'historien grec témoigne en effet d'un véritable intérêt pour tout ce qui touche à la religion des Romains et à leur piété, dont il considère qu'elle joue un rôle central dans l'hégémonie de Rome<sup>8</sup>. Tout en étant conscient des dérives et des dangers qui peuvent procéder de fausses croyances religieuses, Denys manifeste lui-même une grande confiance dans l'existence et l'importance des signes divins, perceptible notamment dans son insistance sur les conséquences désastreuses de la négligence des prodiges<sup>9</sup>. Il considère, en outre, que les livres Sibyllins sont le bien le plus précieux de l'État romain et présente leur histoire

6. Sur ce point, voir également p. 33.

7. Oros. *Hist.* IV, 5, 7 : *Sibyllini libri testes sunt, qui eam caelesti ira inpositam responderunt.* ».

8. Voir sur ce point p. 277 et 346.

9. Voir par exemple DH. II, 6, 3-4, à propos du désastre de l'expédition menée par Crassus contre les Parthes au mépris de tous les augures. Sur ce passage, voir ENGELS 2012, p. 161-162.

et leur rôle de manière précise et exhaustive<sup>10</sup>, donnant ainsi la preuve de ses connaissances en matière de religion romaine. Enfin, la volonté de Denys de démontrer l'origine grecque de Rome le conduit souvent à livrer des descriptions des rites romains plus détaillées que celles de Tite Live, alors même que les deux historiens ont souvent accès aux mêmes sources pour décrire ces épisodes<sup>11</sup> : la présentation des pratiques religieuses romaines et de leur étio­logie constitue en effet un argument de choix à l'appui de sa thèse de l'origine grecque des Romains<sup>12</sup>.

Toutefois, une comparaison avec Tite Live met en lumière la négligence de Denys sur certains points et révèle notamment sa tendance à laisser de côté les aspects les plus techniques de la religion romaine. Ainsi, tout en étant persuadé tant du caractère divin des prodiges que de l'importance de leur prise en compte pour la bonne marche de l'État romain, il ne mentionne presque jamais l'implication du sénat ou du collège des décemvirs, ni, de façon générale, le déroulement des différentes étapes de la *procuratio prodigiorum*. Ainsi, dans le cas des récits de peste, après avoir indiqué clairement le caractère divin de l'événement, Denys propose directement une description détaillée des rites mis en place pour apaiser les dieux et mettre fin au fléau, en passant sous silence la lourde procédure qui a permis d'en décider la nature. De même, il ne présente pas, au début du récit de chaque année, une liste exhaustive des prodiges survenus et pris en charge par l'État romain. D. Engels invite à considérer que cette différence majeure avec Tite Live ne serait pas la conséquence d'un changement de sources ou d'une mauvaise compréhension générale de Denys, mais découlerait avant tout de préoccupations stylistiques et d'une volonté d'adaptation à son lectorat<sup>13</sup>. De fait, la mention systématique des *prodigia publica* survenus chaque année et de la procuration à laquelle ils avaient donné lieu devait sans doute paraître fastidieuse à des lecteurs grecs peu intéressés par ces questions et peu sensibles à un formalisme religieux typiquement romain. Denys semble ainsi, par rapport à des historiens romains conservateurs comme Tite Live ou Tacite, négliger l'importance de ces passages répétitifs et techniques qui, en même temps qu'ils donnent au récit une couleur archaïsante, illustrent à la fois l'intervention concrète des dieux dans la vie quotidienne des Romains et l'efficacité des procédures mises en place par les autorités politiques et religieuses.

En conséquence, les récits de Denys d'Halicarnasse, s'ils décrivent de façon assez exhaustive

10. DH. IV, 62, 5 : Συνελόντι δ' εἰπεῖν οὐδὲν οὔτω Ῥωμαῖοι φυλάττουσιν οὔθ' ὅσιον κτῆμα οὔθ' ἱερὸν ὡς τὰ Σιβύλλεια θέσφατα. χρῶνται δ' αὐτοῖς, ὅταν ἡ βουλή ψηφίσῃται, στάσεως καταλαβούσης τὴν πόλιν ἢ δυστυχίας τινὸς μεγάλης συμπεσοῦσης κατὰ πόλεμον ἢ τεράτων τινῶν καὶ φαντασμάτων μεγάλων καὶ δυσευρέτων αὐτοῖς φανέντων, οἷα πολλάκις συνέβη. « En bref, les Romains n'ont aucun bien, sacré ou profane, qu'ils gardent plus précieusement que les oracles Sibyllins. Ils les consultent, sur décret du sénat, quand une révolte s'empare de la ville, ou que quelque grand malheur survient pendant une guerre, ou lorsque surviennent d'importants prodiges ou des apparitions difficiles à interpréter, comme cela s'est souvent produit. »

11. D. Engels relève, en ce sens, qu'il existe plus de prodiges mentionnés par Denys mais non par Tite Live que le contraire ENGELS 2012, p. 168.

12. Voir sur ce point DH. IX, 70 où l'historien développe cet aspect de son projet. Son raisonnement est le suivant : les Grecs, tout autant que les Barbares, sont extrêmement attachés à leurs coutumes religieuses et ne sauraient être contraints à en changer, en raison de leur crainte de la colère divine. Si donc les Romains avaient été, à l'origine, des Barbares, loin d'oublier leurs rites, ils les auraient imposés à l'ensemble des territoires conquis. Les Grecs, constatant non seulement que ce n'est pas le cas, mais aussi que la religion des Romains présente de très nombreux points communs avec leurs propres pratiques, sont donc forcés, au contraire, d'admettre leur origine grecque.

13. ENGELS 2012, p. 170.

les rites employés par les Romains en période de peste, ne permettent pas de comprendre la réaction des autorités politiques et religieuses de Rome face à ces fléaux, pas plus que la façon dont ils pouvaient s'intégrer dans la procédure de la *procuratio*. Denys, malgré sa connaissance précise de l'histoire de Rome, semble, sur la question technique des rites propres à la religion romaine et de leur lien avec les instances politiques, adopter le point de vue d'un Grec s'adressant à un lectorat grec.

C'est donc avant tout sur le témoignage de Tite Live que nous nous appuyons pour essayer de mettre en lumière les moyens déployés par les autorités de Rome, en temps de peste, pour guérir la population malade en se tournant vers les dieux. L'intérêt porté par l'historien romain à la prise en charge des pestilences par les autorités politiques et religieuses révèle d'abord, en ce sens, la place originale que ces fléaux occupent non seulement dans l'imaginaire des Romains, mais aussi vis-à-vis de la procédure codifiée de la *procuratio prodigiorum*, dans laquelle ils semblent parfois peiner à s'inscrire – autant que notre connaissance très incomplète de cette procédure peut nous permettre d'en juger.

Il faudra, ensuite, nous interroger sur la nature des rites mis en œuvre, dont la diversité est remarquable. En effet, dans le contexte d'une peste, les autorités de Rome recourent parfois à des rites traditionnels et éprouvés, telle, par exemple, la supplication, mais il arrive aussi qu'elles fassent appel, pour la première fois, à des divinités étrangères, ou que les livres Sibyllins invitent à célébrer des rites nouveaux et, jusque là, inédits. Le choix des divinités impliquées, tout comme celui des cérémonies pratiquées, ne va pas toujours de soi et nous tenterons de voir dans quelle mesure la gravité du fléau, le nombre et l'identité des victimes ou le contexte général de l'épisode peuvent contribuer à l'expliquer.

## 7.1 Un prodige particulier

### 7.1.1 La peste : événement prodigieux par excellence ?

La place importante accordée, au sein des récits de pestilences, à la causalité divine dans la recherche des causes et de l'origine de la maladie<sup>14</sup>, a parfois poussé certains chercheurs à considérer que les pestilences qui frappaient les Romains étaient systématiquement considérées comme des prodiges, voire qu'elles constituaient l'exemple, par excellence, du « prodige romain ». On peut lire, par exemple, au terme de la classification des différentes formes de prodiges proposée par R. Bloch dans son ouvrage :

« Reste enfin la foule des prodiges intéressant les hommes, les individus ou la communauté. [...] La nature ne semble, ici également, transgresser les lois biologiques que pour exprimer les plus graves menaces divines. Famines, **épidémies**, **pestes**, tous ces maux si meurtriers et si redoutés des Anciens passaient pour des fléaux divins et étaient traités comme tels<sup>15</sup>. »

14. Sur ce point voir p. 274.

15. BLOCH 1963, p. 119. ANDRÉ 1980, p. 5, présente une position similaire.

Pourtant rien n'indique, dans les récits de Tite Live, que les pestilences soient des événements prodigieux par excellence, ni même qu'elles soient des prodiges tout court. On remarque ainsi que le substantif *prodigium*, qui apparaît pourtant à plus de cent-vingt reprises dans les livres conservés de l'*Histoire Romaine* de Tite Live, n'est employé que trois fois en lien avec une maladie pestilentielle. De plus, dans les trois passages concernés, présentés ci-dessous dans l'ordre chronologique des épisodes concernés, le récit de Tite Live ne manque pas d'ambiguïté et, s'il ne fait pas de doute que la pestilence est bien interprétée comme un signe divin, son statut de *prodigium* est loin d'être une évidence :

*Ceterum magis uis morbi ingrauescens curae erat terroresque ac prodigia, maxime quod crebris motibus terrae ruere in agris nuntiabantur tecta. Obsecratio itaque a populo duumuiris praeuentibus est facta.* (Liv. IV, 21, 5)

« Du reste, la violence croissante de la maladie était un plus grand sujet d'inquiétude, ainsi que **des événements terrifiants et des prodiges**, en particulier l'annonce que, dans la campagne, des maisons s'écroulaient sous l'effet de fréquents tremblements de terre. C'est pourquoi le peuple fit une supplication sous la dictée des duumvirs. »

*Prodigia multa foeda et Romae eo anno uisa et nuntiata peregre. In area Vulcani et Concordiae sanguine pluuit; et pontifices hastas motas nuntiauerunt, et Lanuuii simulacrum Iunonis Sospitae lacrimasse. Pestilentia in agris forisque et conciliabulis et in urbe tanta erat, ut Libitina <funeribus> uix sufficeret. His prodigiis cladibusque anxii patres decreuerunt, ut et consules, quibus diis uideretur, hostiis maioribus sacrificarent, et decemuiri libros adirent.* (Liv. XL, 19, 1-4)

« Cette année-là, de nombreux prodiges funestes furent autant observés à Rome qu'annoncés de l'extérieur. Il plut du sang dans l'enceinte de Vulcain et de la Concorde. Les pontifes annoncèrent aussi que les javelots avaient bougé et les habitants de Lanuvium que la statue de Junon Sospita avait pleuré. Une pestilence faisait de si grands ravages dans la campagne, dans les bourgs et chefs-lieux et à Rome<sup>16</sup>, que Libitina pouvait à peine suffire aux enterrements. **Les sénateurs, inquiets de ces prodiges et de ces calamités**, ordonnèrent que les consuls sacrifient des victimes adultes aux dieux qui leur paraîtraient indiqués et que les decemvirs consulteraient les livres. »

*Praetor Ti. Minucius et haud ita multo post consul C. Calpurnius moritur, multique alii omnium ordinum illustres uiri. Postremo prodigii loco ea clades haberi coepta est. C. Seruilius pontifex maximus piacula irae deum conquirere iussus, decemuiri libros inspicere, consul Apollini Aesculapio Saluti dona uouere et dare signa inaurata : quae uouit deditque.* (Liv. XL, 37, 1-3)

« Le préteur Tiberius Minucius et, peu après, le consul Caius Calpurnius moururent, ainsi qu'un grand nombre d'autres personnages illustres de tous rangs. **En définitive, on commença à traiter ce désastre comme un prodige**. Le grand pontife Caius Servilius fut chargé de chercher les expiations les plus propres à fléchir la colère des dieux, les decemvirs de consulter les livres, et le consul de vouer des présents et de donner des statues dorées à Apollon, à Esculape et à Salus, ce qu'il fit. »

Dans les deux premiers passages cités, la mention de la pestilence intervient en lien avec une liste de prodiges, parmi d'autres événements exceptionnels et inquiétants survenus à la même période : tremblements de terre fréquents et violents, pluies de sang, lances qui s'agitent. Les deux passages mentionnent également que des procurations furent pratiquées à la suite de ces

16. Sur cette expression, que l'on retrouve aussi en Liv. XXXIX, 14, 7, voir BRISCOE 2007, *ad loc.*

événements : dans un cas une prière de supplication sous la conduite des duumvirs, dans l'autre l'immolation de victimes adultes après consultation des livres Sibyllins, ce qui tend à indiquer que l'on se trouve bien dans le contexte d'une procédure de *procuratio*. Il est, en tout cas, indéniable qu'en ces deux occasions la peste fit l'objet d'un traitement religieux.

Tout semblerait donc clair, n'était le détail des expressions employées par l'historien pour décrire ces événements qui défient, à ses yeux, les lois de la nature. Dans les deux premiers passages, en effet, Tite Live ne parle pas seulement de prodiges mais respectivement d'« événements terrifiants et de prodiges » (*terroresque ac prodigia*) et de « prodiges et de calamités » (*his prodigiis cladibusque*).

Dans le premier passage, la coordination *uis morbi ingrauescens [...] terroresque ac prodigia* (« la violence croissante de la maladie [...] ainsi que des événements terrifiants et des prodiges ») est ambiguë et pourrait être interprétée comme une coordination exclusive, indiquant que la peste en question ne constitue elle-même ni un événement terrifiant ni un prodige. De même, la complétive apposée introduite par *maxime quod* (« en particulier l'annonce que, dans la campagne [...] »), en présentant les tremblements de terre comme l'événement terrifiant et prodigieux le plus marquant, tend à exclure la maladie des *terroresque ac prodigia* évoqués par l'historien.

Dans le second passage, la coordination *his prodigiis cladibusque* semble, à première vue, moins problématique. Pourtant il semble que ni les pluies de sang, ni l'agitation des lances dans le temple de Junon – deux phénomènes souvent présents dans les listes de prodiges rapportées par Tite Live – ne puissent constituer à elles seules un désastre ou une calamité qui justifieraient l'emploi du substantif *clades*. Nous avons pu voir, en revanche, que les maladies pestilentielles étaient parfois désignées dans l'*Histoire Romaine* par ce substantif<sup>17</sup> : la peste qui alarme tant le sénat est-elle, en conséquence, à classer du côté des prodiges, des calamités, ou bien des deux ?

Le troisième passage est celui qui présente, à première vue, le moins d'ambiguïté. On y retrouve, en effet, toutes les étapes de la *procuratio prodigiorum* : la peste se développe et gagne en puissance, elle frappe même au sommet de l'État, si bien que l'on décide finalement de la traiter comme un prodige. Le sénat organise enfin les expiations en s'appuyant sur les collègues des duumvirs et des pontifes : il s'agit dans ce cas de deux jours de supplication « dans la ville et dans tous les bourgs et les places » (*in urbe et per omnia fora conciliabulaque*). La double intervention du sénat n'est pas relatée en détail, mais on peut émettre l'hypothèse que la tournure passive *prodigii loco ea clades haberi coepta est* (« on commença à traiter ce désastre comme un prodige ») englobe toute la procédure de consultation et de délibération. Cette expression, toutefois, ne signifie pas que le sénat commence à considérer que la peste *est* un prodige, mais bien qu'il la traite *comme si* elle était un prodige<sup>18</sup> – ce qu'il ne faisait pas jusque-là. L'expression *prodigii loco*

17. Sur l'étude de ce substantif et son sens dans le contexte d'un récit de peste voir p. 206.

18. Sur le sens de l'ablatif *loco* suivi du génitif, voir notamment Cic. *Cael.* 61 : *parentis loco esse*, « tenir lieu d'un parent » et Caes. *C.* III, 21, 1 : *aliquem hostis loco habere*, « traiter quelqu'un comme s'il était un ennemi ». Dans ces deux exemples, l'expression implique que la personne en question n'est pas un parent ou un ennemi mais que l'on agit comme si elle en était un.

est rare dans l'œuvre de Tite Live où on ne la trouve employée qu'à deux autres reprises. Dans l'un des passages concernés<sup>19</sup>, au premier livre de l'*Histoire Romaine*, le prodige en question est la naissance d'une génisse d'une taille et d'un aspect absolument remarquables, qui rendent nécessaire son sacrifice à Diane. L'historien indique alors que cette naissance fut considérée comme un prodige et ajoute une précision : « comme elle l'était réellement<sup>20</sup> ». Ce commentaire de Tite Live, qui a parfois été interprété comme une marque de ses croyances personnelles<sup>21</sup>, donne lieu à une nouvelle ambiguïté en laissant penser qu'il aurait été possible, à l'inverse, que l'événement soit traité comme un prodige alors que, aux yeux de l'historien, il n'en était pas vraiment un.

La présence de cette incise rappelle ainsi qu'il n'existe pas de phénomène naturellement ou essentiellement prodigieux : la recevabilité d'un prodige est, certes, l'objet d'une décision des autorités politiques et religieuses de Rome mais elle n'en demeure pas moins une construction subjective, qui peut, à ce titre, faire l'objet de désaccords<sup>22</sup>. On remarque cependant que, dans le cas d'une peste, le caractère prodigieux de l'événement ne fait jamais l'objet, comme dans le cas du prodige de la génisse, d'un commentaire assertif de l'historien. Il est, de plus, toujours indiqué grâce à des expressions ambiguës, qui ne permettent pas de savoir si le fléau était effectivement considéré comme un prodige par les autorités de Rome. Ainsi, les récits de Tite Live incitent à penser que les maladies pestilentielles, loin d'être des phénomènes prodigieux par excellence, ont, du point de vue de la *procuratio prodigiorum*, un statut à la fois ambigu et problématique.

Il était déjà étonnant de constater que, sur les cent-vingt-quatre occurrences du substantif *prodigium* dans l'*Histoire Romaine*, une seule s'appliquait, non sans ambiguïté, à une maladie pestilentielle – et ce alors que Tite Live en relate plus de trente dans la partie conservée de son œuvre, dont, certaines requièrent, pour leur procuration, la mise en œuvre de rites inédits. Mais comment rendre compte de passages où le caractère prodigieux d'une peste aussi meurtrière qu'effrayante n'est pas seulement mis en question mais explicitement nié ?

C'est le cas par exemple dans un discours rapporté par Tite Live au livre V de l'*Histoire Romaine*, où il est question d'une peste survenue l'année précédente, en 399 av. J.-C. Le contexte historique, qui a son importance, est le suivant : plusieurs années auparavant, sous la pression des tribuns de la plèbe, les patriciens avaient fini par consentir à la création d'une nouvelle magistrature, les tribuns militaires, revêtus de la puissance consulaire et élus indifféremment parmi les plébéiens et les patriciens<sup>23</sup>. Cependant, malgré l'ouverture des candidatures aux plébéiens, ceux-ci ne furent, dans les faits, que très rarement élus à cette prestigieuse magistrature. En 400

19. L'autre passage concerné est Liv. XLII, 20, 1, à propos de la destruction par la foudre de la colonne rostrale élevée au Capitole lors de la première guerre punique. L'historien écrit à ce propos : *Ea res prodigii loco habita ad senatum relata est [...]* ; « Cet événement, traité comme un prodige, fit l'objet d'un rapport au sénat [...] ». Dans ce cas, l'expression *prodigii loco habita* semble faire référence à un moment où l'événement, qui vient juste de se produire, n'a pas encore été officiellement rapporté au sénat et reconnu comme prodige, ce qui ne semble pas être le cas dans le passage qui nous occupe.

20. Liv. I, 45, 5 : *Habita, ut erat, res prodigii loco est [...]* ; « La chose fut traitée comme un prodige, **ce qu'elle était réellement** [...] ».

21. OGILVIE 1965, *ad loc.*

22. LORIOL 2016, p. 227.

23. Liv. IV, 6. L'historien situe l'épisode vers 445 av. J.-C. Voir également sur cet épisode DH. XI, 60.

av. J.-C., cependant, Tite Live indique que, pour la première fois, un plébéen nommé Publius Licinius Caluus fut élu au tribunat militaire<sup>24</sup>. L'année suivante, face à la multiplication des candidatures plébéiennes après ce premier succès, les patriciens en vinrent même à craindre de perdre totalement l'autorité souveraine. Or, l'année de la magistrature de Publius Licinius Caluus avait été marquée par un hiver particulièrement rude, et l'été suivant par une peste meurtrière. Les pères, tirant donc parti de ces circonstances, s'efforcèrent de s'assurer de nouveau le contrôle exclusif de cette magistrature en jouant sur les craintes des plébéiens :

*Non homines modo sed deos etiam exciebant, in religionem uertentes comitia biennio habita : priore anno intolerandam hiemem prodigiisque diuinis similem coortam ; proximo non prodigia sed iam euentus : pestilentiam agris urbique inlatam haud dubia ira deum, quos pestis eius arcendae causa placandos esse in libris fatalibus inuentum sit. Comitiiis auspicato quae fierent indignum dis uisum honores uolgari discriminaque gentium confundi.*

(Liv. V, 14, 2-3)

« Ils ne convoquaient pas seulement les hommes, mais aussi les dieux, en présentant comme un sujet de crainte religieuse les comices des deux dernières années : la première année, disaient-ils, il y avait eu un hiver insupportable, semblable à un prodige divin ; **l'année d'après plus de prodiges mais des faits : une peste pour les campagnes et la ville, due, sans aucun doute, à la colère des dieux** – les livres du destin avaient indiqué qu'ils fallait les apaiser pour écarter ce fléau. Dans ces comices, qui avaient été consacrés par les auspices, les dieux avaient trouvé indigne que les honneurs soient accessibles à tous et que les différences entre les ordres soient confondues. »

Nous aurons l'occasion de revenir plus tard sur la façon dont les craintes religieuses suscitées par la peste sont, dans ce contexte, instrumentalisées à des fins politiques<sup>25</sup>. Il importe surtout, à ce stade de notre réflexion, de remarquer que, dans une même phrase, l'orateur nie formellement le caractère prodigieux de la peste en question (*non prodigia*), tout en indiquant qu'elle a été prise en charge par les autorités romaines et a fait l'objet de cérémonies expiatoires visant à apaiser les dieux sur le conseil des livres du destin<sup>26</sup>.

Sans doute serait-il plus aisé de comprendre que la peste ne soit pas considérée comme un prodige s'il n'était pas question de la colère divine et si aucune forme de procuration n'était entreprise – ce qui, comme nous le verrons, est régulièrement le cas dans les récits d'autres épisodes de pestes de notre corpus<sup>27</sup>. Mais ici la situation est différente et, à certains égards, paradoxale : alors que le statut prodigieux de la maladie est soit ambigu, comme dans les trois passages étudiés ci-dessus, soit explicitement nié comme dans ce dernier cas, elle semble pourtant, dans les faits, traitée comme un prodige par les autorités de Rome. Comment rendre compte, dès lors, du statut particulier de ce fléau, qui a finalement tout du *prodigium*, excepté le nom ?

24. Liv. V, 12, 9-12.

25. Sur ce discours, voir p. 448.

26. Sur ce point voir OGILVIE 1965 *ad loc.* Les livres du destin désignent un ensemble de recueils oraculaires incluant notamment les livres Sibyllins, mais aussi probablement d'autres recueils de tradition étrusque. Voir également sur cette question CANKIK 1983.

27. Voir p. 383.



### 7.1.2 Un fléau inquiétant et dangereux

Le premier élément qui distingue les maladies pestilentiennes d'autres prodiges figurant dans les listes rapportées par Tite Live est directement lié à leur nature. En effet, contrairement à la plupart des autres événements prodigieux – agitation de lances, pluies de pierres, oiseaux qui abandonnent leurs nids, statues couvertes de sueur, naissances monstrueuses... – la peste n'inquiète pas seulement du fait de son caractère inexplicable et surnaturel : la maladie est d'abord un sujet d'inquiétude du fait de son impact sur la population romaine, qu'elle afflige et décime.

Le traitement narratif des différents types de peur que ces maladies pestilentiennes inspirent aux Romains, et que l'emploi d'un lexique riche et varié en latin permet de mettre en lumière, illustre cette particularité<sup>28</sup>. De fait, cette peur peut, d'une part, être alimentée par l'ensemble des dangers qui accompagnent le développement d'une peste : les souffrances et les risques qu'elle engendre pour les malades et leurs proches, mais aussi les bouleversements politiques, militaires ou sociaux qu'elle est susceptible de provoquer à l'échelle de la cité. Cette crainte du « danger effectif » que représente la peste pour la cité romaine est souvent évoquée par Tite Live, qui la désigne le plus souvent par des termes de la famille de *metuo*<sup>29</sup>. L'historien insiste également sur la manière dont cette émotion est susceptible d'influencer le comportement et les décisions des Romains, comme on peut le voir dans ce passage du quatrième livre de l'*Histoire Romaine*, à propos d'une peste qui se déclare à Rome en 436 av. J.-C., alors que la ville est engagée dans un conflit durable avec les cités de Véies et Faléries :

*Pestilentior inde annus C. Iulio iterum et L. Verginio consulibus tantum metus <et> uastitatis in urbe agrisque fecit, ut non modo praedandi causa quisquam ex agro Romano exiret belliae inferendi memoria patribus aut plebi esset [...] (Liv. IV, 21, 6)*

« La peste redoubla l'année suivante, sous le consulat de Gaius Julius, pour la deuxième fois, et de Lucius Verginius, et elle causa en ville et dans les campagnes **une telle peur et de tels ravages** que pas un seul homme ne sortit du territoire de Rome pour piller et que ni les Pères ni la plèbe ne songèrent à entrer en campagne [...] »

La mention de la crainte est, dans ce récit, associée à celle des ravages que cause la maladie (*tantum metus <et> uastitatis*). La structure consécutive qui suit immédiatement met de nouveau en valeur la place que prend ce sentiment dans le processus de prise de décision qui suit : ce ne sont pas seulement les ravages suscités par la maladie sur les plans démographique et économique qui retiennent les Romains d'entrer en campagne pour répondre aux attaques des Véiens et des Falériens, c'est aussi le sentiment de peur provoqué par le développement accru de la maladie qui, plaçant les Romains dans un état proche de la sidération, rend impossible la conception même de cette idée. Autrement dit, la cause est double et la contrainte est à la fois extérieure – impossible d'entreprendre une campagne militaire sans les conditions matérielles requises – et intérieure – la peur de la maladie a un effet suspensif sur les affaires de la cité<sup>30</sup> et détourne les esprits des

28. Sur cette question, voir RUIZ-MOIRET 2024b.

29. Sur le vocabulaire latin de la peur, et en particulier les différences de sens entre *metuo* et *timeo*, voir J.-F. THOMAS 1999 et J.-F. THOMAS 2012.

30. Sur ce point voir également p. 424.

préoccupations politiques et militaires.

Ce sentiment de crainte peut également porter non sur le danger effectif que représente la maladie mais sur les conséquences qui peuvent en découler sur les plans économique, politique ou militaire<sup>31</sup> : c'est le cas, par exemple, lorsque la négligence de la culture des champs par les paysans malades et affaiblis fait craindre une crise de pénurie alimentaire à la saison suivante<sup>32</sup>.

Mais la peur ressentie par les Romains face à une maladie pestilentielle peut aussi prendre une autre forme, qui tient moins aux souffrances qu'elle cause dans le présent ou aux catastrophes qu'elle est susceptible de provoquer dans le futur qu'à sa signification d'un point de vue religieux. Cette crainte, que le latin nomme *religio*, est directement liée à l'idée que la peste peut constituer un signe divin qui manifeste sur la terre la puissance, la colère ou l'indifférence des dieux, auxquels il faut s'adresser grâce à des rites appropriés. Dans le contexte d'une peste, la *religio*<sup>33</sup> se définit donc comme une crainte religieuse face à une manifestation présente de la puissance divine et, par anticipation, face aux dangers futurs qu'elle est susceptible d'annoncer si les dieux ne montrent pas rapidement leur bienveillance : cette crainte, et c'est ce qui la distingue de celle qui est exprimée par *metus-metuer* ou par *timor-timere*, est donc nourrie moins par la maladie en elle-même que par sa représentation et par la signification qu'elle prend dans le cadre de la religion romaine. Elle ne se distingue pas, si ce n'est, peut-être, par l'intensité du trouble, des scrupules religieux suscités à Rome par d'autres événements prodigieux.

L'examen des différents types de peur suscités à Rome par les maladies pestilentielles met donc en évidence que ces fléaux ne sont pas seulement des signes divins, effrayants en raison de leur caractère extraordinaire et parce qu'ils manifestent sur la terre un signe des dieux : ils sont d'abord effrayants par eux-mêmes et en dehors de toute interprétation religieuse en raison de la souffrance et des ravages qu'ils causent dans les populations. Cette particularité peut aussi contribuer à expliquer<sup>34</sup> que les mentions de la colère divine, *ira deum*, apparaissent régulièrement dans le contexte d'une peste<sup>35</sup>, de façon plus marquée que pour les autres événements

31. Cette peur prospective est désignée par Tite Live grâce à des termes de la famille de *timeo-timere*.

32. Liv. IV, 25, 4. Sur les liens entre famine et peste voir p. 118 et sq.

33. Dans son traité *De la nature des dieux* (*Nat. II*, 18), Cicéron définit la *religio* comme « le culte des dieux » (*cultus deorum*). J. Scheid (SCHEID 1985, p. 33), explique et développe l'expression cicéronienne en définissant la *religio* comme « l'ensemble des coutumes et des règles qui se sont imposées aux citoyens et, surtout, à ceux qui les représentent ». Toutefois, le terme *religio* peut également prendre le sens de « scrupule religieux, crainte pieuse » et désigne alors l'effroi inspiré aux Romains par l'irruption du divin dans leur vie quotidienne sous la forme d'un événement grave et inquiétant. M. Sachot (SACHOT 1991) tend même à considérer qu'il s'agit là de la signification originelle du substantif avant que celui-ci ne devienne, au terme d'une évolution sémantique complexe, un terme générique désignant l'ensemble des pratiques culturelles et des représentations de la religion romaine. C'est dans ce sens de « crainte religieuse » que le terme de *religio* est quasi exclusivement employé par Tite Live dans le cadre des récits de peste.

34. Outre l'hypothèse d'une marque de causalité diégétique, voir sur ce point p. 262.

35. Dans les passages de notre corpus, l'expression apparaît à sept reprises, pour expliquer l'origine de cinq pestes (Voir Liv. III, 6, 5 ; 7, 8 ; IV, 25, 3 ; V, 14, 3 ; XL, 37, 2 ; VII, 2, 3 ; 3, 2). Sur ces sept occurrences, deux (Liv. III, 6, 5 et V, 14, 3) apparaissent dans le cadre de paroles rapportées : l'historien n'y prend donc pas à son compte l'hypothèse d'une peste due à la colère divine. L'expression apparaît aussi, par exemple, dans le récit livien de la bataille de Trasimène (Liv. XXII, 9, 10) ce qui renforce l'idée d'un lien avec des événements graves et désastreux pour Rome.

prodigieux<sup>36</sup> : la nature catastrophique et extrêmement meurtrière du phénomène, en comparaison d'autres prodiges, aurait ainsi pu favoriser son interprétation comme un châtement divin. Toutefois, non seulement ces allusions à la colère divine restent minoritaires au regard du nombre de pestilences rapportées par Tite Live mais il est, de plus, difficile de dégager une caractéristique commune à tous les épisodes concernés, qui permettrait de rendre compte de la mention de l'*ira deum* dans le récit de l'historien. Celle-ci ne semble pas liée, par exemple, à la gravité particulière de l'épisode concerné : ainsi, alors que la colère des dieux est invoquée pour expliquer l'origine de la peste de 433 av. J.-C., à laquelle Tite Live ne consacre pourtant qu'une brève notice sans indiquer que le mal était particulièrement inquiétant, il n'en est pas question, par exemple, dans le récit de l'épisode de 174 av. J.-C., dont les ravages semblent pourtant beaucoup plus préoccupants.

### 7.1.3 Un fléau qui s'inscrit dans la durée

Un autre point distingue les maladies pestilentielles des autres événements prodigieux survenus à Rome : il s'agit de leur durée. Rares sont, dans les listes de prodiges rapportées par Tite Live, les indications concernant la durée des événements concernés ; l'immense majorité d'entre eux semblent cependant aussi soudains que ponctuels, ce qui participe de leur caractère effrayant. Lorsque la durée d'un phénomène excède un jour et une nuit<sup>37</sup>, cette caractéristique apparaît comme exceptionnelle et constitue par elle-même un facteur d'inquiétude, tout comme lorsqu'un même prodige se reproduit plusieurs jours de suite<sup>38</sup>. La durée de l'événement prodigieux et la fréquence à laquelle il survient sont donc des critères pris en compte par les autorités romaines pour évaluer la gravité de la situation et la nature des procurations à mettre en place.

Or, une maladie pestilentielle ne constitue pas un événement ponctuel : au contraire, le fléau se développe progressivement et ne cesse d'évoluer, si bien que l'état de maladie généralisée peut se prolonger durant plusieurs semaines, plusieurs mois, voire plusieurs années dans les cas les plus graves, durant lesquelles le mal semble parfois connaître des accalmies avant de repartir de plus belle. Lorsqu'une peste est mentionnée par Tite Live à proximité immédiate d'une liste de prodiges, cette particularité transparaît notamment à travers l'usage des temps verbaux : ainsi, pour l'épisode de 181, alors que le début de la liste des prodiges survenus est structuré par des verbes au parfait, la mention de la peste est introduite par un verbe à l'imparfait duratif<sup>39</sup>,

36. Voir sur ce point SATTERFIELD 2016, p. 438, n. 20 ; LORIOU 2022, p. 7.

37. Voir par exemple Liv. XXVII, 4, 12 : [...] *iisdem ferme diebus Anagniae terram ante portam ictam diem ac noctem sine ullo ignis alimento arsisse* [...]; « à Anagnia, presque dans la même période, la terre placée devant la porte, après avoir été frappée par la foudre, avait brûlé pendant un jour et une nuit sans qu'il y ait eu un aliment quelconque pour le feu [...] » (texte établi et traduit par P. Jal, CUF). Dans ce cas précis, la durée d'un jour et d'une nuit participe du caractère exceptionnel de l'événement puisque le brasier, durant tout ce temps, aurait brûlé sans être alimenté.

38. Liv. II, 42, 10 : *Accessere ad aegras iam omnium mentes prodigia caelestia, prope cotidianas in urbe agrisque ostentantia minas* [...]; « Pour ajouter encore à ce sentiment de malaise général, il y avait presque chaque jour à Rome ou dans les campagnes alentour des prodiges célestes visiblement menaçants [...] » (texte établi et traduit par J. Baillet et G. Bayet, CUF). Voir également Liv. XXIX, 10, 4, où l'historien indique que les livres Sibyllins furent consultés « à cause de la fréquence inhabituelle des pluies de pierre cette année-là » (*propter crebrius eo anno de caelo lapidatum inspectis*).

39. Liv. XL, 19, 1-4 : *In area Vulcani et Concordiae sanguine pluuit* [...] *pestilentia in agris forisque* [...] *tanta erat*.

signalant ainsi que l'événement est encore en cours au moment où les prodiges sont rapportés au sénat et procurés<sup>40</sup>.

Ainsi, contrairement à la plupart des autres phénomènes prodigieux, les pestilences s'inscrivent dans le temps : le début et la fin d'un même épisode peuvent être séparés de plusieurs mois et il arrive même souvent que la durée de la maladie excède celle d'un consulat, qui constitue l'échelle temporelle fondamentale en matière de procuration de prodiges. Or, quand et comment procurer un prodige dont on ne connaît pas toujours la date précise de début et dont on ignore quand il prendra fin ? Du fait de cette spécificité, les pestilences peinent à s'inscrire dans la procédure de la *procuratio prodigiorum* : lorsqu'une procuration est entreprise dans ce contexte, celle-ci commence sans attendre la fin de l'événement et a pour but non seulement d'apaiser les dieux ou d'attirer leur bienveillance et leur soutien, mais aussi, de manière plus immédiate, de mettre fin à la maladie. Cette situation spécifique a, pour nous, deux conséquences majeures : d'une part elle ne permet pas à l'historien de masquer, le cas échéant, l'échec de certains remèdes, d'autre part elle met en évidence l'évolution de la perception du mal par les autorités romaines.

### L'échec des remèdes mis en œuvre

Les maladies pestilentielles constituent l'un des seuls cas où Tite Live indique sans équivoque l'échec des cérémonies expiatoires mises en œuvre par les différents collèges religieux, et ce même lorsqu'il s'agit de mesures inédites et exceptionnelles. Le récit consacré à la peste de 433 av. J.-C., à la suite de laquelle Apollon est introduit dans le panthéon romain, le montre clairement :

*Pestilentia eo anno aliarum rerum otium praebuit. Aedis Apollini pro ualetudine populi uota est. Multa duumviri ex libris placandae deum irae auertendaeque a populo pestis causa fecere; magna tamen clades in urbe agrisque promiscua hominum pecorumque pernicie accepta.* (Liv. IV, 25, 3-4)

« Une peste cette année-là fit cesser toutes les autres affaires. On voua un temple à Apollon pour la santé du peuple ; les duumvirs, sur ordre des livres, firent bien des choses pour apaiser la colère des dieux et détourner du peuple le fléau : **malgré tout le désastre fut grand** en ville et aux champs, où mouraient pêle-mêle gens et bêtes. »

Ce passage illustre parfaitement le statut paradoxal des pestilences vis-à-vis de la procédure de la *procuratio prodigiorum*. Tout se déroule en effet comme si la peste décrite avait officiellement été reconnue comme prodige – les duumvirs<sup>41</sup> sont appelés et consultent les livres Sibyllins en quête d'un remède face au fléau – mais le substantif *prodigium* n'est pas employé. La situation est d'autant plus claire que la peste n'est pas accompagnée, comme dans les exemples

« Il plut du sang dans l'enceinte de Vulcain et de la Concorde [...] Une peste faisait de si grands ravages dans la campagne. »

40. Cette difficulté à inscrire la peste dans la temporalité de la *procuratio prodigiorum* reste valable quelle que soit la conception que l'on se fait de celle-ci : le fait que les expiations soient organisées de manière annuelle, ponctuelle, ou même les deux ne change rien au fait que la peste est encore en cours au moment où elles sont pratiquées et se prolonge après elles. À propos de cette hésitation sur la question de la temporalité de la *procuratio*, que les sources ne permettent pas de trancher complètement, voir RAWSON 1971, p. 158-159.

41. L'épisode se déroule à une date antérieure à l'élargissement du collège à dix prêtres.

traités précédemment, d'autres événements prodigieux qui pourraient être source de confusion : il semble ici que les duumvirs sont bel et bien consultés seulement en raison de la peste. L'expiation ordonnée est exceptionnelle et sa visée est double, puisqu'elle doit à la fois apaiser la colère divine (*placandae deum irae*) et détourner du peuple le fléau de la peste (*auertendae a populo pestis*), les deux objectifs étant bien sûr liés. Si l'historien n'indique pas dans quelle mesure la colère des dieux fut effectivement apaisée, il ne cache pas, en revanche, que, malgré l'importance des mesures mises en œuvre, la peste, loin de cesser, gagna même en intensité : à l'issue de la procuration, Tite Live la qualifie même de *clades*.

Il semble ainsi que le fait que la procuration soit initiée alors même que l'événement qui l'a appelée est encore en cours modifie son sens profond, en permettant de juger de son efficacité sur la base de critères autres que celui des bonnes dispositions des dieux envers les Romains. Autrement dit, lors d'une procuration ordinaire, entreprise à la suite de prodiges ponctuels et terminés, c'est la félicité du peuple romain dans les semaines ou les mois qui suivent et l'absence de nouveaux phénomènes prodigieux ou inquiétants, qui doit indiquer aux autorités romaines l'issue favorable de la procédure<sup>42</sup> ; mais, dans le contexte d'une peste, ce succès doit être positivement confirmé par la cessation du fléau en cours. Or il est impossible de ne pas voir que la maladie progresse malgré les mesures ordonnées par les livres Sibyllins. En conséquence, la prolongation de la maladie, signe indubitable de l'échec des remèdes employés jusque-là pour apaiser les dieux, est la cause d'une crise à la fois sanitaire et religieuse qui pousse les autorités romaines à une innovation constante dans leurs propositions.

### L'évolution du mal

Par ailleurs, du fait de sa durée, et contrairement aux autres événements prodigieux, une maladie pestilentielle est susceptible de connaître une évolution dans sa violence et dans sa gravité, qui modifie nécessairement la façon dont elle est perçue par les autorités romaines. Cette évolution est bien visible lorsqu'une même peste se déroule sur plusieurs années, comme c'est le cas, par exemple, entre 365 et 363 av. J.-C.<sup>43</sup>. Dans ce cas, le récit suivi et détaillé de Tite Live nous permet d'avoir connaissance de l'évolution de la maladie et de sa gestion pendant au moins deux ans. Trois étapes successives peuvent alors être identifiées :

- ◇ **Le commencement de la peste (VII, 1, 7-8)** Celle-ci est, dès son commencement, qualifiée de *ingens*<sup>44</sup>. L'emploi du qualificatif semble faire référence en particulier au nombre de personnes illustres qui sont atteintes et trouvent la mort : un censeur, un édile curule, trois tribuns de la plèbe et, surtout, Marcus Furius Camillus, sauveur de la ville de Rome quelques années plus tôt. À ce stade, il n'est fait mention d'aucun rite ni d'aucune forme d'expiation mise en place pour mettre fin à la maladie.

42. Il est rare, cependant, que l'on puisse en avoir la preuve immédiate et il faut souvent attendre plusieurs jours ou plusieurs semaines après les procurations pour que se vérifie ce nouvel état de la relation avec les dieux.

43. Liv. VII, 1-3. Voir également Liv. XL, 19, 1-8 et XL, 36-37.

44. Liv. VII, 1, 7 : *pestilentia ingens*; « une terrible peste ».

- ◇ **Premières mesures religieuses (VII, 2, 1-3)** La peste se poursuit durant toute l'année cours et durant l'année suivante<sup>45</sup>, empêchant les Romains de mener à bien leurs affaires habituelles. La situation devenant plus inquiétante, des expiations sont organisées pour réclamer la paix des dieux<sup>46</sup> : conformément à ce que nous avons pu voir auparavant, la peste n'est jamais qualifiée de prodige mais tout se passe, dans les faits, comme si elle avait officiellement été reconnue comme tel et que la procédure de la *procuratio* suivait son cours. Un lectisterne est d'abord organisé, pour la troisième fois depuis la fondation de la ville<sup>47</sup>, mais celui-ci demeure inefficace et le fléau poursuit ses ravages. Dans le but d'apaiser la colère des dieux<sup>48</sup>, les Romains célèbrent alors, pour la première fois de leur histoire, des jeux scéniques<sup>49</sup>.
- ◇ **Échecs et recherche de nouveaux rites (VII, 3, 1-4)** Cependant la célébration de ces jeux apparaît, elle aussi, vouée à l'échec : les inquiétudes des Romains ne sont pas apaisées, la maladie s'aggrave encore et, plus effrayant, une crue du Tibre interrompt la célébration, semblant ainsi marquer l'hostilité des dieux vis-à-vis des moyens mis en œuvre pour apaiser leur colère. Cette fois-ci, les mesures prises sont d'une tout autre ampleur, puisqu'un dictateur – magistrature à laquelle les Romains recourent lorsque la sécurité de la République ou son avenir sont directement menacés – est nommé *clavi figendi causa*<sup>50</sup>, « pour planter le clou ». Or, la procédure de la *procuratio*, nous l'avons vu, ne nécessite pas qu'un dictateur soit nommé ; aussi cette décision exceptionnelle, qui n'intervient qu'après plusieurs années de peste et à l'issue de l'échec des premières cérémonies mises en place, peut laisser penser que l'on se trouve désormais au-delà du prodige, peut-être du côté du désastre contre lequel Rome a échoué à se prémunir.

L'analyse de ce long récit incite donc à penser qu'un même épisode de peste, lorsqu'il s'étend sur plusieurs années, peut être successivement considéré par les autorités romaines comme un événement « en deçà » du prodige, équivalent à un prodige, ou bien comme un phénomène dont la gravité outrepassé les ressources de la *procuratio prodigiorum*. Mais sur quels éléments le passage d'un stade à un autre repose-t-il ? Quels pourraient être les critères permettant d'expliquer qu'une peste soit ou non interprétée comme un prodige ? Si nous ne disposons d'aucun document officiel où figurerait la liste exhaustive des critères de décision publique appliqués dans ces circonstances, les récits de Tite Live permettent cependant parfois d'en imaginer la nature ou la portée.

45. Liv. VII, 2, 1 : *Et hoc et insequenti anno pestilentia fuit*. « Cette année-là et l'année suivante, il y eut la peste ».

46. Liv. VII, 2, 2 : *pacis deum exposcendae causa*.

47. Sur ce rite et la célébration du premier lectisterne, voir p. 400.

48. Liv. VII, 2, 3. La mention de la colère divine n'intervient qu'après une première série de décès et suite à l'échec des premières procurations, marquant ainsi une gradation dans la gravité de l'épidémie et l'inquiétude qu'elle suscite.

49. Sur la célébration de ce rite et l'excursus qu'y consacre Tite Live, voir 470.

50. Sur ce rite et le recours à un dictateur dans ce contexte voir p. 427.

### Comment évaluer la gravité du fléau ?

La reconnaissance d'une peste comme prodige par les autorités romaines peut d'abord s'expliquer par son caractère exceptionnel et anormal, qui peut être évalué à l'aune de plusieurs critères. Dans l'épisode de 365-363 av. J.-C., étudié dans les paragraphes précédents, l'élément qui détermine le début des procurations et la célébration du lectisterne est la durée inhabituelle de la maladie, qui se prolonge depuis plus d'un an<sup>51</sup>. Dans d'autres récits, la reconnaissance de la peste en tant que prodige est directement liée à l'ampleur des ravages qu'elle provoque dans la population, et en particulier dans les classes dirigeantes. C'est ce qui explique, en 181 av. J.-C., que les autorités romaines commencent à « traiter comme un prodige » la peste qui avait commencé l'année précédente :

*Praetor Ti. Minucius et haud ita multo post consul C. Calpurnius moritur, multique alii omnium ordinum illustres uiri. Postremo prodigii loco ea clades haberi coepta est.*

(Liv. XL, 37, 1-2)

« Le préteur Tibérius Minucius et, peu après, le consul Caius Calpurnius moururent, ainsi qu'un grand nombre d'autres personnages illustres de tous rangs. **En définitive, on commença à traiter ce désastre comme un prodige.** »

Dans ce passage, l'adverbe *postremo* marque bien que la reconnaissance du sénat n'intervient qu'à un certain stade de la maladie, ici envisagée du point de vue de la gravité de ses effets (*clades*), et est directement liée aux décès rapprochés de deux magistrats supérieurs. De façon générale, les autorités romaines semblent intervenir lorsque le fléau excède tout ce que la cité connaît et supporte habituellement.

Ce n'est d'ailleurs qu'à ce titre que les pestilences du corpus livien figurent dans le recueil de prodiges de Iulius Obsequens. Les épisodes de 181 et 174 av. J.-C., les derniers de notre relevé, sont ainsi mentionnés par Obsequens :

*In area Vulcani et Concordiae sanguinem pluit. Hastae Martis motae. Lanuuii simulacrum Iunonis Sospitae lacrimauit. pestilentiae Libitina non suffecit. [...]* (Obseq. VI)

« Il plut du sang dans l'enceinte de Vulcain et celle de la Concorde. Les lances de Mars bougèrent. À Lanuvium, la statue de Junon Sospita versa des larmes. **Libitina ne put suffire à la peste.** »

*Graui pestilentia hominum boumque cadauera non sufficiente Libitina cum iacerent, uulturius non apparuit. [...]* (Obseq. X)

« Alors que, sous l'effet d'une grave peste, les cadavres des hommes et des bœufs gisaient, **Libitina ne pouvant suffire aux funérailles**, il ne parut pas de vautour. [...] »

Ce n'est pas le fléau lui-même qu'Obsequens retient comme prodige dans son recueil, mais bien sa nature excessive, les victimes étant trop nombreuses pour que Libitina, déesse romaine des

51. Liv. VII, 2, 1-2 : *Et hoc et insequenti anno C. Sulpicio Petico C. Licinio Stolone consulibus pestilentia fuit. Eo nihil dignum memoria actum, nisi quod pacis deum exposcendae causa tertio tum post conditam urbem lectisternium fuit.* « Cette année-là et l'année suivante, sous le consulat de Titus Sulpicius Péticus et de Gaius Licinius Stolon, il y eut la peste. Aussi, on ne fit rien qui mérite qu'on s'en souvienne, si ce n'est que, pour implorer la paix des dieux, on célébra un lectisterne, le troisième depuis la fondation de la ville. »

funérailles, puisse toutes les prendre en charge<sup>52</sup>. Dans le *Prodigiorum liber*, c'est la négation du verbe *sufficio* qui porte cette idée de démesure : les ravages du mal outrepassent même les capacités de la déesse habituellement chargée de veiller au bon déroulement des funérailles et le fléau ne semble pas plus à la mesure des dieux qu'à celle des hommes. On retrouve là un thème déjà présent dans le récit de l'épisode correspondant chez Tite Live<sup>53</sup>.

De même, la soudaineté avec laquelle se déclare la maladie ou la violence imprévue avec laquelle elle se développe sont souvent interprétées comme une marque de son caractère divin<sup>54</sup>. Les récits de notre corpus ne lient pas explicitement cette caractéristique à la reconnaissance de la peste comme prodige. R. Lorient, toutefois, relève que la soudaineté et la surprise sont des traits typiques du mode d'intervention divine dans le contexte de la religion romaine et sont, à ce titre, fréquemment associés à des phénomènes prodigieux<sup>55</sup>. Ainsi, si la brutalité du phénomène ne semble pas constituer à elle seule un critère suffisant pour expliquer l'interprétation prodigieuse d'une peste, on peut penser que cette caractéristique, jointe à d'autres traits inhabituels, pouvait entrer en compte dans la décision du sénat.

Cette décision devait également tenir au sentiment général que suscitait la peste parmi les Romains. Le récit de l'année 399 av. J.-C. offre ainsi l'exemple d'un épisode où la décision de traiter la peste comme un prodige est directement liée à l'incompréhension des Romains, qu'elle laisse désemparés.

[...] cuius insanabili perniciæ quando nec causa nec finis inueniebatur, libri Sibyllini ex senatus consulto aditi sunt. (Liv. V, 13, 5)

« [...] or, comme on ne voyait ni la cause ni la fin de ce fléau incurable, on se rendit aux livres Sibyllins, d'après un senatus-consulte. »

Ce passage présente plusieurs intérêts dans notre perspective. On y trouve tout d'abord mention – fait unique dans les récits de notre corpus – d'un senatus-consulte ordonnant la consultation des livres Sibyllins. Cet indice laisse penser que nous nous trouvons bien dans le cadre d'une procédure de *procuratio prodigiorum*, quoique, encore une fois, Tite Live n'emploie pas le terme de *prodigium* pour qualifier la maladie. La phrase citée détaille ensuite les raisons qui, du point de vue du sénat, ont rendu nécessaire le recours au recueil oraculaire : le fléau est sans remède, on ne parvient pas à en trouver l'origine et il ne semble pas devoir prendre fin<sup>56</sup>. Dans ce contexte, ce sont l'impuissance des autorités romaines et la perplexité<sup>57</sup> que suscite le fléau qui semblent motiver la décision du sénat plus que la gravité des symptômes du mal.

52. Sur ce point et le lien entre le deuxième passage d'Obsequens et la description de la « peste d'Athènes » chez Thucydide, voir p. 235.

53. Voir Liv. XL, 19, 3-4, cité p. 370 et commenté p. 371.

54. Voir sur ce point Liv. III, 6, 5 ; DH. VII, 68, 5 ; Plut. *Rom.* XXIV, 1 ; Oros. *Hist.* III, 22, 4.

55. R. Lorient a traité cette question dans une communication présentée lors du colloque « Ancient Epidemics : Problems and Contexts, Methods and Evidence », dont il a aimablement accepté de me transmettre le texte.

56. Voir également, pour une expression similaire, Liv. X, 47, 6.

57. Perplexité dont l'historien se fait lui-même l'écho dans le paragraphe précédent la citation. Voir sur ce point p. 265.



Enfin, le contexte général d'inquiétude religieuse doit être pris en compte pour comprendre la manière dont les autorités romaines interprètent les pestilences. Ainsi, la présence concomitante d'autres prodiges ou d'événements surnaturels graves et inexplicables constitue, du point de vue de la décision du sénat, un élément décisif. On constate à ce titre, si l'on reprend l'exemple de la peste de 365-363 av. J.-C., que la crue inattendue du Tibre, qui vint interrompre le cours de la célébration des jeux scéniques, eut des conséquences déterminantes sur le déroulement des procurations du fait des craintes religieuses qu'elle suscita. Sans ce climat d'anxiété dû à l'accumulation de phénomènes inquiétants, il n'est pas certain que les cérémonies entreprises pour mettre fin à la peste seraient parvenues à un tel degré d'urgence, impliquant notamment la nomination d'un dictateur pour procéder au rite du *clauus*. Un épisode de peste peut donc, aux yeux des autorités romaines, prendre un sens différent selon le contexte religieux dans lequel il s'inscrit.

La véritable originalité des maladies pestilentielles, par rapport aux autres événements prodigieux, serait donc leur caractère évolutif, qui rend nécessaire le recours à différents types de remèdes au fur et à mesure du développement de la maladie. Cette spécificité est remarquable : ordinairement, à l'époque républicaine, l'avis du sénat suffit à déterminer, de manière définitive, si un événement est, ou non, prodigieux. Les pluies de sang, de pierres ou de lait, les naissances monstrueuses, les impacts de foudre sont – ou ne sont pas – reconnus comme prodiges par le sénat romain ; toutefois, quelle que soit l'issue du *senatus-consulte*, celle-ci semble définitive. Un événement ne saurait être requalifié *a posteriori*, pour la bonne raison qu'il est terminé, achevé et n'est plus susceptible de connaître aucune évolution. Sur ce point, les maladies pestilentielles font exception parce que le phénomène n'est pas terminé au moment de sa procuration et que ses progrès sont imprévisibles<sup>58</sup>.

On peut, à ce titre, faire l'hypothèse que c'est précisément cette spécificité qui explique que Tite Live désigne si rarement les pestilences sous le nom de *prodigium* : une même maladie, selon le moment de la narration, la gravité du mal et le contexte religieux général peut en effet donner lieu à plusieurs interprétations. Il se peut qu'à un stade de son évolution elle soit traitée comme un prodige par les autorités romaines, mais cela n'est ni une nécessité absolue, ni une fin. En conséquence, comme le récit de la peste de 365 à 363 av. J.-C. le laissait déjà paraître, le contexte d'une peste requiert de la part des collègues religieux de grandes capacités d'adaptation afin d'ajuster en permanence les remèdes proposés au degré de gravité de la maladie. Il importe donc à présent de nous interroger en détail sur la nature des remèdes religieux proposés au fur et à mesure du développement du fléau.

---

58. Elles se rapprochent par leur caractère évolutif, d'autres événements susceptibles de devenir prodigieux quand ils trouvent un développement inhabituel, telles les crues et inondations catastrophiques, ou les défaites militaires en série.

## 7.2 Premiers niveaux d'intervention

### 7.2.1 Absence de remèdes religieux

Il faut d'abord remarquer que toutes les pestilences de notre corpus ne sont pas considérées par les autorités romaines comme des prodiges<sup>59</sup> : dans une quinzaine d'épisodes, le fléau semble ainsi ne faire l'objet d'aucun traitement religieux<sup>60</sup>. À l'évidence, le silence de Tite Live ne saurait garantir que ces pestilences n'ont pas, en réalité, été interprétées comme des prodiges et donné lieu à une procuration. Plusieurs hypothèses peuvent cependant être avancées pour tenter d'en rendre compte.

Il semble tout d'abord, dans certains épisodes, que la maladie n'est tout simplement pas assez impressionnante ni assez meurtrière pour être qualifiée de prodige et faire l'objet de mesures religieuses. Elle s'éteint alors d'elle-même, avant même que les autorités politiques ou religieuses de Rome ne l'aient prise en charge. Outre le commencement de la pestilence de 365 av. J.-C., étudié auparavant<sup>61</sup>, le récit de la pestilence de 412 av. J.-C. fournit un bon exemple de ce cas de figure :

*[...] pestilentia coorta, minacior tamen quam perniciosior, cogitationes hominum a foro certaminibusque publicis ad domum curamque corporum nutriendorum avertit; minusque eam damnosam fuisse quam seditio futura fuerit credunt. Defuncta ciuitate plurimorum morbis, perpaucis funeribus, pestilentem annum inopia frugum [...] excepit. (Liv. IV, 52, 3-4)*

« [...] une pestilence éclata, plus menaçante, toutefois, que meurtrière, et détourna l'attention générale du forum et des luttes politiques vers le foyer et le soin du corps ; elle fut donc moins nuisible que n'eût été une sédition, semble-t-il. Quand la cité en fut quitte, avec beaucoup de cas de maladie et un très petit nombre de décès, à une année de pestilence succéda la disette [...] »

Dans ce récit, si Tite Live ne fait mention d'aucun rite, c'est tout simplement parce que la pestilence, plus effrayante que meurtrière, n'est, visiblement, pas assez importante pour être interprétée comme un prodige. Elle semble d'ailleurs prendre fin spontanément, en ne provoquant qu'un petit nombre de décès malgré la proportion importante des personnes touchées (*plurimorum morbis, perpaucis funeribus*). On peut donc trouver dans ce passage une nouvelle illustration de l'idée selon laquelle la pestilence n'est pas un phénomène prodigieux par excellence : la gravité de la maladie et le nombre de victimes se dessinent comme des facteurs essentiels dans la reconnaissance du prodige par le sénat.

On peut, d'autre part, voir dans le silence de Tite Live sur le traitement religieux d'une pestilence un effet de source, illustrant les lacunes de sa documentation pour un épisode donné. Il s'agit là d'une des hypothèses retenues par F. Van Haepere<sup>62</sup>, qui invite même à considérer que, dans certains épisodes, les pestilences évoquées par Tite Live n'ont aucune valeur historique mais jouent simplement le rôle de cheville, en permettant à l'historien de combler des lacunes et

59. Voir déjà sur ce point DAVIES 2004, p. 77 ; VAN HAEPEREN 2020, p. 154.

60. Voir Liv. II, 34, 5 ; III, 2, 1 ; III, 32, 1-2 ; IV, 52, 1-3 ; V, 31, 5-8 ; V, 48, 1-3 ; VIII, 22, 7 ; XXV, 26, 7-15 ; XXVIII, 46, 15 ; XXIX, 10, 1-3 ; XXXVIII, 23, 1-3 ; XL, 42, 6-7 ; XLI, 5, 9-11 ; XLI, 6, 5-6.

61. Voir p. 378.

62. VAN HAEPEREN 2020, p. 154, n. 13.

d'expliquer des liens de cause à effet que l'on ne comprenait plus : dans ce cas, la brièveté de la notice et l'absence de référence à un traitement religieux seraient une conséquence de ce manque de documentation. F. Van Haepere prend pour exemple de cette situation, au quatrième livre de l'*Histoire Romaine*, la digression au cours de laquelle Tite Live s'interroge sur la date à laquelle Aulus Cornélius Cossus remporta les secondes dépouilles opimes de l'histoire de la ville :

*Nam etiam illud accedit, ne tam clara pugna in eum annum transferri posset, quod imbelle triennium ferme pestilentia inopiaque frugum circa A. Cornelium consulem fuit, adeo ut quidam annales uelut funesti nihil praeter nomina consulum suggerant.* (Liv. IV, 20, 9)

« En effet un autre élément empêche de reculer jusqu'à cette date un si illustre combat : à l'époque du consulat d'Aulus Cornélius, il y eut près de trois ans sans guerre en raison d'une pestilence et d'une disette, au point que certaines annales, comme en signe de deuil, se contentent d'indiquer le nom des consuls. »

Il est vrai que, dans ce passage, Tite Live mentionne de façon très elliptique la pestilence et la disette, qu'il utilise comme autant de prétextes pour expliquer l'absence de guerres et d'informations dans les sources annalistiques pour les années 430-428, à l'époque du consulat d'Aulus Cornélius Cossus ; cette donnée doit, à terme, permettre à l'historien de se prononcer sur la date du combat entre Aulus Cornélius et le Lar Tolumnius<sup>63</sup>. Cependant, si l'on se reporte au récit des événements de l'année 428 av. J.-C., quelques chapitres plus tard, on constate que Tite Live est, en réalité, fort bien renseigné sur cet épisode de pestilence auquel il consacre un récit détaillé comportant notamment la mention de mesures religieuses prises en cette occasion<sup>64</sup>. Il nous paraît, à ce titre, difficile d'exploiter ce passage en tant qu'exemple d'un épisode de pestilence où les lacunes de ses sources empêcheraient Tite Live de traiter la dimension religieuse du phénomène : le caractère laconique du passage cité semble plutôt tenir à la volonté de l'historien de ne pas alourdir davantage une digression chronologique déjà complexe par le détail d'une pestilence sur laquelle il sera de toute façon amené à revenir un peu plus tard.

En outre, si l'hypothèse d'un silence des sources paraît valable pour la période royale et les premiers siècles de la République, où le récit de Tite Live est totalement tributaire de la tradition indirecte des *Annales Maximi*<sup>65</sup>, elle ne peut que difficilement s'appliquer à des récits issus de la troisième, voire de la quatrième décennie de l'*Histoire Romaine*, où l'on trouve pourtant encore des pestilences pour lesquelles aucune mesure religieuse n'est mentionnée dans le récit de l'historien. Aussi, sans perdre de vue la question centrale des sources de Tite Live, il faut pourtant se garder de lui donner, vis-à-vis du problème qui nous occupe, une importance trop déterminante.

Dans d'autres épisodes, en revanche, l'absence de la dimension religieuse dans le récit d'une pestilence semble manifestement relever d'un choix narratif. Les passages concernés par ce cas de figure correspondent en général à des situations où la maladie se déclare en même temps

63. Sur la confusion créée par cette présentation anticipée de la pestilence de 428 dans le cadre de la digression chronologique, voir p. 36.

64. Liv. IV, 30, 4-11 : de nouveaux rites et des pratiques religieuses étrangères sont introduites dans la ville pour tâcher d'apaiser les dieux, rendant nécessaire une intervention des édiles.

65. Sur les sources de Tite Live voir p. 21.

qu'un conflit militaire. L'historien prend alors le parti de se concentrer sur les difficultés que rencontrent les consuls pour lever une armée ou sur la manière dont la maladie influence l'issue finale du combat en affaiblissant l'un ou l'autre des deux partis<sup>66</sup>. Cette hypothèse d'un parti pris narratif est corroborée par le fait que, lorsqu'il y a concomitance entre guerre et peste, l'aspect religieux est quasi systématiquement passé sous silence, alors même que la description du fléau n'est pas forcément plus courte ni moins détaillée : elle est simplement orientée sur les rapports entre la maladie et la guerre<sup>67</sup>.

### 7.2.2 La supplication

Lorsque des pestilences sont perçues comme des signes divins et qu'elles font l'objet d'une procuration par les autorités romaines, le rite vers lequel celles-ci se tournent le plus souvent, durant l'ensemble de la période couverte par cette recherche, est celui de la supplication.

Loin d'être réservé au contexte d'une peste, ce rite est au contraire fréquemment requis pour la procuration d'un prodige et peut être célébré dans des contextes très divers : C. Février remarque, en ce sens, que tous les types de prodiges ont, dans l'histoire de Rome, pu occasionner le recours à une supplication, à l'exception des pluies de pierres et des cas d'androgynie<sup>68</sup>, qui faisaient l'objet de procurations spécifiques. Dans les récits de notre corpus, des *supplicationes* sont ainsi pratiquées pour mettre fin à une peste en 463 av. J.-C., puis en 436, 293, 208, 181, 180 et 174<sup>69</sup>.

En temps de peste, la *supplicatio* se présente donc non seulement comme le type de procuration le plus fréquent mais aussi comme celui auquel les autorités romaines recourent par défaut, lorsque le temps ou les moyens manquent pour pratiquer d'autres rites, comme en 293 av. J.-C. :

66. Voir Liv. III, 2, 1-2.

67. Le fait que le théâtre des opérations militaires en question se trouve de plus en plus loin de Rome ne semble pas problématique au regard du déroulement de la *procuratio prodigiorum*. Au fur et à mesure de son expansion, Rome prend en effet en charge l'expiation de prodiges rapportés en des lieux de plus en plus lointains, affirmant par là sa volonté d'assurer l'unité religieuse des différents territoires placés sous sa domination. Cette ouverture progressive à la procuration des prodiges non-romains concerne en premier lieu les cités latines, puis les autres cités italiennes alliées, enfin, à la fin du III<sup>e</sup> siècle av. J.-C., les provinces situées hors d'Italie. Dans tous les cas, à de très rares exceptions, la procuration semble se dérouler entre les murs de Rome et n'est pas délocalisée sur le lieu où le prodige a été constaté. Rien n'empêcherait donc, dans les faits, qu'une peste frappant une armée romaine en campagne soit rapportée au sénat et interprétée comme un prodige ; le fait est, cependant, que Tite Live n'évoque jamais cette possibilité. Sur les prodiges survenus hors de Rome et leur procuration, voir MACBAIN 1982 et BERTHELET 2010.

68. FÉVRIER 2009, p. 128-129.

69. Voir Liv. III, 7, 8 ; IV, 21, 1-8 ; X, 47, 6 ; XXVII, 23, 7 ; XL, 19, 4-5 ; XL, 37, 3 et XLI, 21, 11. Le cas de la double supplication célébrée en 181 et 180 av. J.-C. est étonnant. Sur le plan du récit, Tite Live indique bien qu'il s'agit de la même peste qui se poursuit depuis deux ans (voir Liv. XL, 36, 14), cependant il semble qu'elle ait été procurée deux années de suite de façon relativement similaire. La première année (Liv. XL, 19, 4-5), le sénat demande aux consuls de sacrifier des victimes adultes aux dieux appropriés et renvoie aux livres les décemvirs, qui ordonnent une journée de supplication à Rome et trois dans l'Italie tout entière. L'année suivante (Liv. XL, 37, 3), le sénat demande au grand pontife de rechercher les *piacula* appropriés, aux consuls de faire des offrandes à Apollon, Esculape et Salus, et aux décemvirs de consulter les livres, sur ordre desquels une supplication de deux jours est organisée. En tout, trois supplications (deux à Rome et une dans toute l'Italie) auraient donc été organisées en deux ans sur ordre des livres Sibyllins pour procurer une même peste, situation sans équivalent dans notre corpus.

*Multis rebus laetus annus uix ad solacium unius mali, pestilentiae urentis simul urbem atque agros, suffecit; portentoque iam similis clades erat, et libri aditi quinam finis aut quod remedium eius mali ab dis daretur. Inuentum in libris Aesculapium ab Epidauro Romam arcessendum; neque eo anno, quia bello occupati consules erant, quicquam de ea re actum praeterquam quod unum diem Aesculapio supplicatio habita est.* (Liv. X, 47, 6)

« Une année heureuse à bien des égards suffit à peine au soulagement d'un seul mal, une peste qui embrasa en même temps la ville et la campagne. Déjà le désastre était semblable à un prodige, et on alla aux livres pour savoir quelle fin et quel remède les dieux donnaient à ce mal. On trouva dans les livres qu'il fallait faire venir Esculape d'Épidaure à Rome **mais, cette année-là, du fait que les consuls étaient occupés par la guerre, on ne fit rien à ce sujet, si ce n'est un jour de supplication à Esculape**<sup>70</sup>. »

On notera d'abord que, conformément à ce que nous avons pu remarquer au début de ce chapitre, le sénat ne considère pas, dans le cas présent, que la peste est un prodige mais, non sans ambiguïté, qu'elle est « semblable à un prodige » (*portentoque similis*), ce qui suffit néanmoins à justifier le recours aux livres Sibyllins. Dans ce cas, cependant, la *supplicatio* ne correspond pas à la procuration ordonnée par les livres : il s'agit en quelque sorte d'un pansement, d'un premier rite, dont l'application immédiate est destinée à honorer Esculape et à susciter sa bienveillance jusqu'à ce que les consuls, à la fin de la guerre, soient en mesure d'envoyer une ambassade à Épidaure pour aller l'y chercher – ce qu'ils feront effectivement quelques années plus tard. La *supplicatio* est donc visiblement perçue par les autorités romaines comme un rite familier, facile et rapide à mettre en œuvre même en temps de guerre, assez puissant pour pallier l'impossibilité de répondre, dans l'immédiat, à la demande des livres, mais insuffisant sur le long terme. La tournure latine *neque quicquam [...] praeterquam* (rien [...] si ce n'est) peut ainsi être interprétée comme une marque du peu d'intérêt que suscite auprès de l'historien ce rite présenté comme dérisoire en comparaison de la prescription initiale.

Dans l'épisode concernant Esculape, la *supplicatio* est donc pratiquée après la consultation des livres Sibyllins, quoique non sur leur ordre. Il semble cependant que cette procédure n'était pas systématique : dans les passages de l'*Histoire Romaine* où une peste est procurée grâce à une supplication, le rite peut être organisé sur l'ordre des duumvirs/décemvirs *sacris faciundis* (avec<sup>71</sup> ou sans<sup>72</sup> consultation des livres Sibyllins), des consuls<sup>73</sup>, ou bien directement du sénat<sup>74</sup>. Parfois, l'historien n'indique pas quel est le collège qui a ordonné la supplication<sup>75</sup>.

Le récit de la peste de 208 av. J.-C. semble, en outre, indiquer qu'une *supplicatio* pouvait être employée, apparemment sans consultation préalable des livres Sibyllins, lors d'une peste sans gravité majeure<sup>76</sup> : si le caractère unique de l'épisode empêche, sur ce point, toute

70. OAKLEY 1997, *ad loc.* précise que, Esculape ne possédant pas encore à Rome de temple qui lui soit dédié, la supplication avait probablement été organisée dans un autre temple, peut-être celui de son père Apollon.

71. Liv. XL, 19, 4 et XL, 37, 3.

72. Liv. IV, 21, 5. On ne peut cependant écarter, dans ce cas, l'hypothèse selon laquelle Tite Live ne mentionne pas la consultation des livres parce que la mention du collège des duumvirs lui semble suffisamment claire.

73. Liv. XL, 19, 5, pour les trois jours de supplication ordonnés dans toute l'Italie.

74. Liv. III, 7, 8.

75. Liv. XXVII, 23, 7-8. Sur la difficulté d'associer le rite de la supplication à un collège religieux en particulier, voir FÉVRIER 2009, p. 133-139.

76. Liv. XXVII, 23, 6 : *Eo anno pestilentia grauis incidit in urbem agrosque, quae tamen magis in longos morbos quam in pernitiales euasit. Eius pestilentiae causa [...] supplicatum per compita tota urbe est* « Cette année-là une grave

forme de généralisation, il apparaît cependant significatif que le choix des autorités romaines se porte sur ce rite de préférence à tout autre. Toutefois, la *supplicatio* pouvait aussi être employée lors de pestilences plus graves et plus inquiétantes, comme ce fut le cas en 181-180 av. J.-C. : elle est, dans ce cas, associée à d'autres rites mis en place conjointement après consultation des livres Sibyllins<sup>77</sup>. Si la *supplicatio* apparaît comme un rite de première intention dans le cadre de la procuration des pestilences, ce n'est donc pas parce qu'elle était employée de préférence lorsque le mal n'était pas grave ou que le fléau en était encore à ses prémices – quoique le cas se produise parfois – mais plutôt en raison de sa rapidité et de sa facilité d'exécution. Elle fait ainsi figure de remède à l'efficacité éprouvée, auquel il était possible de recourir dans l'urgence. Le rite pouvait être ordonné par n'importe quel collègue, inspiré par la tradition religieuse ou par les oracles sibyllins, et pouvait ainsi être mis en place immédiatement et à moindre frais, même lorsque la cité et son fonctionnement étaient déjà durement éprouvés. Sa puissance se révèle cependant insuffisante lorsque la pestilence devient vraiment préoccupante et dévastatrice : elle est alors associée à d'autres rites, comme en 181-180 av. J.-C., ou bien délaissée au profit de remèdes inédits.

Les différents passages de Tite Live où sont rapportées des *supplicationes* pratiquées durant une pestilence fournissent également quelques informations quant à la forme de ce rite et à sa finalité.

Le trait déterminant de la *supplicatio*, de façon générale et telle qu'elle est pratiquée lors des pestilences, est son caractère public : le rite est pratiqué non par les prêtres seuls mais par une partie de la population romaine, constituée tantôt des femmes et des enfants<sup>78</sup>, tantôt des citoyens âgés de plus de douze ans<sup>79</sup>, tantôt, semble-t-il, de l'ensemble du peuple<sup>80</sup>. Lorsque la pestilence dépasse le cadre de la ville, la supplication peut aussi être ordonnée « dans la campagne, les bourgs et les chefs-lieux<sup>81</sup> », voire élargie à toute l'Italie<sup>82</sup> : dans ce cas, l'extension du rite semble correspondre à celle de la maladie. Quoiqu'il en soit, la supplication suscite une importante manifestation populaire puisque la foule des citoyens concernés est appelée, durant plusieurs jours, à parcourir la ville pour aller implorer dans leurs temples les divinités concernées. Tite Live mentionne, pour la supplication de 436 av. J.-C., que l'ensemble du peuple fut invité à répéter, sous la dictée des duumvirs, l'*obsecratio*, prière spécifique à la supplication, dont

---

pestilence s'abattit sur la ville et la campagne, qui aboutit cependant à des maladies plus longues que fatales. En raison de cette pestilence, on fit des supplications aux carrefours dans toute la ville [...] »

77. En 181 av. J.-C. (Liv. XL, 19, 4), en plus de la supplication, les consuls immolent des victimes adultes aux dieux qu'ils jugent à propos d'honorer. En 180 av. J.-C. (Liv. XL, 37, 3), ils vouent, en outre, des présents et font des sacrifices à Apollon, Esculape et Salus.

78. Liv. III, 7, 8.

79. Liv. XL, 37, 3.

80. Liv. IV, 21, 5.

81. L'expression *in agris forisque et conciliabulis* peut ainsi être employée pour désigner les lieux où frappe la pestilence (Liv. XL, 19, 3), ou bien ceux où la supplication est célébrée (Liv. XL, 37, 1-3). Sur cette expression, voir n. 16.

82. Liv. XL, 19, 4-5.

il ne précise pas, cependant, la formulation exacte<sup>83</sup>. Dans son récit de la peste de 463 av. J.-C., il évoque également la gestuelle qui caractérise les suppliants et en particulier les femmes : celles-ci, dans une posture d'abaissement physique, se prosternent et balayent de leur chevelure le sol des temples. En l'absence de toute autre mention, il est difficile de savoir si cette attitude doit être généralisée à tous les épisodes où une supplication était pratiquée dans le contexte d'une peste, et notamment si elle doit être étendue aux hommes.

L'identité des divinités auxquelles est destinée la supplication diffère aussi d'un épisode à l'autre. Tite Live précise, pour les épisodes de 463 et de 181 av. J.-C. que la supplication était destinée à tous les dieux : les suppliants sont alors invités à se rendre *circa omnia puluinaria*, expression récurrente<sup>84</sup> dans le contexte d'une supplication, et à remplir tous les sanctuaires<sup>85</sup>. L'ensemble du panthéon romain est alors sollicité par la population pour obtenir le soulagement de ses maux. En d'autres occasions, la supplication est adressée à une divinité en particulier : c'est le cas en 293 av. J.-C., pour la supplication « de substitution » adressée à Esculape<sup>86</sup>, mais aussi peut-être en 181 av. J.-C. Tite Live rapporte en effet que, alors que la peste de cette année-là avait déjà provoqué la mort de nombreux personnages illustres, les consuls furent chargés de vouer des statues dorées à Apollon, Esculape et Salus, tandis que les décemvirs ordonnaient deux jours de supplication : on peut alors émettre l'hypothèse que les dieux concernés par la supplication étaient les mêmes que ceux qui avaient été honorés par les consuls, d'autant que l'appareil des suppliants, dont Tite Live précise qu'ils étaient coiffés de couronnes et portaient des branches de laurier<sup>87</sup>, tend à indiquer le caractère apollinien du rite ; la supplication aurait alors été, elle aussi, adressée à Esculape, Apollon et Salus. En contexte de peste, les dieux sollicités lors de supplications semblent donc prioritairement, comme on peut s'y attendre, des divinités avec des attributions médicales.

Il faut enfin remarquer que, contrairement à ce qui est généralement envisagé<sup>88</sup>, les *supplicationes* organisées par les autorités romaines en raison d'une peste sont loin d'avoir toujours une finalité expiatoire. De fait, les sept supplications mentionnées par Tite Live dans notre corpus n'ont visiblement pas toutes le même objectif. Certaines, comme celle qui est ordonnée en 463 av. J.-C., visent manifestement à obtenir le pardon des dieux ; dans cet épisode, alors que

83. Sur le contenu de l'*obsecratio* voir FÉVRIER 2009, p. 27-35.

84. Sur le sens de cette expression et l'extension spatiale qu'elle implique pour le rite, voir FÉVRIER 2009, p. 94-100 et 142-151. Le principal point de controverse concerne la nature de ces *puluinaria* : le terme désigne-t-il, comme dans le cas du lectisterne, les lits de parade garnis de coussins (*puluinus*) sur lesquels étaient placées les images des dieux ? Ou bien faut-il considérer qu'il désigne, par métonymie, le sanctuaire lui-même ? Ou bien, plus largement, tout lieu où réside la puissance divine ?

85. Liv. III, 7, 8 : *omnia delubra implent* ; « ils remplissent tous les sanctuaires ».

86. Voir Liv. X, 47, 6 ; passage cité et commenté p. 386.

87. Liv. XL, 37, 3 ; sur ce point voir p. 409.

88. On distingue généralement les supplications dites « expiatoires », destinées à apaiser les dieux en implorant leur pardon, des supplications « propiatoires », pour formuler une demande ou une prière, et « gratulatoires », pour remercier les dieux après un événement favorable, par exemple une victoire militaire. C. Février considère en ce sens que toutes les supplications prescrites par les autorités romaines à la suite de prodiges sont expiatoires. Cf. FÉVRIER 2009, p. 17 : « Il y a "expiation" lorsque la catastrophe ou le péril ressortissent à la catégorie des prodiges. Ils entraînent alors l'élimination de la souillure qu'ils constituent en eux-mêmes et requièrent surtout l'apaisement de la divinité. »

le sénat romain a déjà indiqué, dans un discours rapporté, qu'une « soudaine colère des dieux » était à l'origine de la peste, le récit livien de la supplication se conclut sur ces termes :

*Stratae passim matres, crinibus templa uerrentes, ueniam irarum caelestium finemque pesti exposcunt.* (Liv. III, 7, 8)

« Partout les mères, prosternées, balayant les temples de leur chevelure, implorant **le pardon des dieux en colère** et la fin du fléau. »

Quoique l'origine de la colère divine demeure inconnue, pour l'historien comme pour les Romains victimes du fléau, le récit de Tite Live indique clairement que la finalité de la supplication ordonnée par les autorités est d'apaiser, en les implorant, les dieux courroucés. Cette interprétation, cependant, ne doit pas être généralisée à toutes les supplications pratiquées en contexte de peste : tantôt l'absence d'informations explicites sur le déroulement du rite ou le contenu de la prière ne permet pas de se prononcer sur sa finalité, tantôt il est manifeste que la *supplicatio* ne vise en rien à apaiser la colère divine. Dans le cas de la supplication adressée à Esculape en 293 av. J.-C., par exemple, il n'est pas question d'offense faite à ce dieu dont la colère envers les Romains paraîtrait d'autant plus étonnante qu'il ne fait pas encore partie de leur panthéon. Il semble plutôt dans ce cas, comme le suggère R. Lorient<sup>89</sup> que « le rite adressé à Esculape n'a pas pour objectif de calmer sa colère, mais d'inviter sa puissance guérisseuse à se manifester, avant de pouvoir la faire venir ».

On retrouve donc, dans les supplications pratiquées à l'occasion des pestes, la marque du caractère polymorphe de ce rite et des incertitudes interprétatives qu'il suscite souvent chez les exégètes modernes. L'identité des suppliants et des divinités auxquelles ils s'adressent, les lieux où le rite était organisé, la nature des collègues religieux qui l'ordonnaient et la finalité qui était la sienne constituent autant de points d'incertitude, que chacune des sept *supplicationes* figurant dans notre corpus éclaire différemment, comme l'illustre le tableau récapitulatif ci-contre (table 6).

Deux aspects principaux ressortent cependant, qui contribuent à expliquer le succès de ce rite en temps de peste : d'une part son caractère collectif, à l'image du fléau, d'autre part sa rapidité et sa facilité d'exécution, primordiales dans un contexte où les autorités romaines étaient elles-mêmes durement éprouvées par la maladie.

---

89. LORIENT 2022, p. 8.



Date (av. J.-C.) et référence textuelle	Consultation des livres Sibyllins	Prêtres ou magistrats impliqués	Modalités d'organisation	Finalité
463 (Liv. III, 7, 8)	non	Sénat	Les citoyens remplissent tous les sanctuaires. Les femmes balayent les temples de leur chevelure	Demander le pardon des dieux en colère et la fin du fléau
436 (Liv. IV, 21, 5)	non	Duumvirs	Le peuple prononce l' <i>obsecratio</i>	non précisé
293 (Liv. X, 47, 6)	oui	non précisé	Un jour de supplication « de substitution » à Esculape	non précisé : solliciter la puissance guérisseuse du dieu ?
208 (Liv. XXVII, 23, 7)	non	non précisé	Supplications aux carrefours dans toute la ville	non précisé
181 (Liv. XL, 19, 4)	oui	Décenvirs, consuls et sénat	Un jour de supplication à Rome et trois dans l'Italie tout entière	non précisé
180 (Liv. XL, 37, 3)	oui	Décenvirs	Deux jours de supplication sont célébrés dans la ville et à travers les bourgs et chefs-lieux par tous les habitants de plus de douze ans, couronnés et tenant à la main des branches de laurier	<i>pro ualetudine populi</i>
174 (Liv. XLI, 21, 11)	oui	Décenvirs	non précisé	non précisé

TABLE 6 – Supplications pratiquées en temps de peste

### 7.3 Un deuxième niveau d'intervention : la consultation des livres Sibyllins et les rites qui en procèdent

#### 7.3.1 Recours aux livres Sibyllins en temps de peste

À plusieurs reprises, les historiens indiquent dans leur récit que l'on dut recourir à la consultation des livres Sibyllins pour savoir comment procurer une peste meurtrière et inquiétante. Le tableau ci-contre (table 7) indique les passages où le recours au recueil oraculaire est mentionné, ainsi que les remèdes qui furent pratiqués à la suite de la consultation.

Il faut d'abord noter que, dans les passages dont la référence est présentée ci-contre, les auteurs ne mentionnent pas toujours nommément les *libri Sibyllini* mais parlent parfois seulement de *libri*<sup>90</sup> ou bien de *libri fatales*<sup>91</sup>. Dans ces différents cas, cependant, il est généralement possible d'établir de façon assez sûre que les livres en question sont bien les livres Sibyllins. Par exemple, dans son récit de la peste de 433 av. J.-C., suite à laquelle un temple fut voué à

90. Liv. IV, 25, 3.

91. Liv. V, 14, 4.

Date (av. J.-C.)	Référence textuelle	Rites prescrits
Règne de Tarquin le Superbe	Serv. <i>En.</i> II, 140	Institution des <i>Ludi Taurii</i>
433	Liv. IV, 25, 3	<i>Votum</i> du premier temple d'Apollon à Rome
399	Liv. V, 13, 5; V, 14, 4 DH. XII, 9, 1	Célébration du premier lectisterne
348	Liv. VII, 27, 1	Lectisterne
293	Liv. X, 47, 6; Val.-Max. I, 8, 2; Oros. <i>Hist.</i> III, 22, 4	Décision de faire venir Esculape à Rome depuis Épidaure
266	Oros. <i>Hist.</i> IV, 5, 7	non précisé
181	Liv. XL, 19, 4	Un jour de supplication à tous les dieux, trois jours de supplication et de fêtes dans toute l'Italie
180	Liv. XL, 37, 2	Deux jours de supplication dans la ville, les bourgs et les places
174	Liv. XLI, 21, 10	Un jour de supplication et formulation d'un vœu sur le forum

TABLE 7 – Consultation des livres Sibyllins en raison d'une peste

Apollon, Tite Live évoque seulement la consultation des « livres<sup>92</sup> ». Dans ce cas, cependant, la mention du collège des duumvirs semble permettre d'identifier le recueil en question aux livres Sibyllins, d'autant qu'il est question, dans le même temps, de l'envoi d'une expédition à Cumae – où aurait résidé la Sibylle<sup>93</sup> – pour y chercher du blé<sup>94</sup>.

Le cas de l'épisode de 399 av. J.-C. semble donner lieu à plus d'incertitudes. Les sénateurs, dans le discours qu'ils prononcent l'année suivant la peste<sup>95</sup>, reviennent en effet sur l'événement en rappelant qu'il avait fallu, à cette occasion, s'en remettre aux *libri fatales* pour trouver comment apaiser les dieux. R. M. Ogilvie, d'une part, considère, dans la notice qu'il consacre à ce passage<sup>96</sup>, que cette expression générale inclut les livres Sibyllins mais également d'autres recueils oraculaires de tradition étrusque. Ch. Guittard<sup>97</sup>, d'autre part, y voit une dénomination des livres Sibyllins eux-mêmes, soulignant toutefois « une certaine pénétration des Livres par

92. Liv. IV, 25, 3 : *Multa duumviri ex libris placandae deum irae auertendaeque a populo pestis causa fecere*. « Les duumvirs, sur ordre des livres, firent bien des choses pour apaiser la colère des dieux et détourner du peuple le fléau. »

93. Ce point, toutefois, ne fait pas l'unanimité. POUJET 2009 considère par exemple qu'« aucun témoignage sérieux ne nous permet de croire à l'existence historique d'une Sibylle qui aurait exercé une activité oraculaire à Cumae », tout en relevant, cependant, que le monde antique a fortement cru à l'existence d'une telle Sibylle en ce lieu.

94. Liv. IV, 25, 5. Voir sur ce point OGILVIE 1965, *ad loc.*

95. Sur le contexte de ce discours et de la peste de 399 av. J.-C., voir p. 373.

96. OGILVIE 1965, *ad loc.* : « The term is wider than and inclusive of the Sibylline books. It would also include the books of Etruscan discipline. »

97. GUITTARD 2016, p. 30.

les conceptions étrusques et l'*Etrusca disciplina* ». Il faut cependant ne pas perdre de vue que le passage en question est issu d'un discours prononcé l'année suivant la peste et non du récit livien du fléau en lui-même, qui avait frappé les Romains l'année précédente. Si l'on s'y reporte effectivement, on constate que l'historien n'évoque pas les *libri fatales* mais bien les *libri Sibyllini*. De même, Denys d'Halicarnasse, dans son récit de cet épisode, évoque – référence unique pour cet historien dans notre corpus<sup>98</sup> – la consultation des oracles Sibyllins<sup>99</sup>. Il faudrait alors formuler la question de la manière suivante : pourquoi la référence au recueil des livres Sibyllins se transforme-t-elle, l'année suivante, dans le discours des Pères, en *libri fatales*? S'agit-il d'une inattention de l'historien? Ou bien d'une substitution volontaire? Dans ce dernier cas, quelle serait sa portée au sein de ce discours? Laissant, à ce stade, ces questions en suspens, nous nous contenterons de noter que, dans cet épisode en particulier, il semble bien que les livres Sibyllins – seuls, ou combinés à d'autres recueils – aient été consultés, ce qui justifie son inclusion dans notre étude.

Nous ne nous attarderons pas ici sur l'origine controversée du recueil formé par les livres Sibyllins<sup>100</sup>. Selon le récit de Denys d'Halicarnasse<sup>101</sup> ces livres de prophéties seraient apparus à Rome sous le règne de Tarquin le Superbe<sup>102</sup>, à qui une femme, que Lactance identifie comme la Sibylle de Cumès<sup>103</sup>, les aurait vendus au nombre de trois, après en avoir détruit six sur les neuf qu'elle possédait<sup>104</sup>. Ces livres furent dès lors placés dans le temple de Jupiter Capitolin sous la garde d'un collège de deux prêtres, les *duumviri sacris faciundis*, également chargés de les consulter et de les interpréter sur ordre du sénat dans le cadre de la procuration des prodiges. Le nombre de ces prêtres fut ensuite porté à dix en 367 av. J.-C. (les *decemviri sacris faciundis*), puis à quinze sous Sylla. Si l'existence de ces livres ne paraît pas douteuse, leur forme demeure inconnue, de même que le déroulement précis de la procédure de leur consultation par les décemvirs<sup>105</sup> : celle-ci se déroulait à huis-clos, avant que les prêtres ne rédigeaient un édit contenant l'oracle qu'ils transmettaient au sénat. J. Scheid estime que, dans leur dernier état, « les livres étaient au nombre

98. Mais non dans l'ensemble des *Antiquités Romaines*, où les oracles Sibyllins sont nommés une dizaine de fois, ce qui reste très peu par rapport à Tite Live.

99. DH. XII, 9, 1 : Ἐορτὰς ἤγον οἱ Ῥωμαῖοι τὰς καλουμένας τῇ ἐπιχωρίῳ γλώττῃ στρωμνὰς ὑπὸ τῶν Σιβυλλείων κελευσθέντες **χρησμάτων**. « Les Romains célébraient des fêtes, celles qui sont appelées dans la langue de leur pays "les lits", **sur ordre des oracles Sibyllins**. »

100. Sur ce point voir les trois articles fondateurs de R. Bloch, BLOCH 1940; BLOCH 1962 et BLOCH 1965. Voir également les actes du colloque consacré, en 2004, à la Sibylle et à ses représentations (BOUQUET et MORZADEC 2009) et en particulier la contribution de C. Février consacrée au « double langage » de la Sibylle (FÉVRIER 2004).

101. DH. IV, 62.

102. Varron attribue cependant l'épisode au règne de Tarquin l'Ancien. Voir sur ce point MINEO 2013, p. 53, n. 40.

103. Lact. *Inst.* I, 6.

104. MINEO 2013, p. 53-54, note que Tite Live ne dit rien des circonstances de l'acquisition de ce recueil ni, en particulier, des échanges entre Tarquin et la Sibylle et de la façon dont celle-ci brûla six livres sur les neuf qu'elle proposait au roi d'acquiescer. L'interprétation de ce silence est difficile, car elle suppose de déterminer si le livre I de l'*Histoire Romaine* avait été composé avant ou après le tri auquel Auguste aurait procédé parmi les oracles Sibyllins, en 12 av. J.-C., d'après Suétone (Suet. *Aug.* 31). Dans ce dernier cas, l'historien aurait pu vouloir éviter, par ce silence, toute forme de comparaison entre Auguste et Tarquin le Superbe.

105. Sur cette procédure et les documents qui étaient produits à cette occasion voir SCHEID 1994, SCHEID 1998 et SOUZA 2010.

de trois et contenaient des hexamètres grecs ; on peut présumer que le nombre total de vers ne dépassait pas les trois mille<sup>106</sup> ». Il faut, de plus, considérer que ces livres n'étaient pas à proprement parler un recueil prophétique : étant donné le caractère vague et général des vers qu'ils contenaient, le contenu de l'oracle était, en réalité, directement dépendant du savoir-faire des prêtres qui en avaient la charge. Aussi s'agissait-il, plus que d'une révélation divine, d'un « outil de culte<sup>107</sup> », grâce auquel les magistrats romains pouvaient collaborer avec les dieux pour remédier aux situations de crise.

Les livres Sibyllins furent donc régulièrement consultés en raison d'une peste entre 433 et 174 av. J.-C. Cette procédure, cependant, était loin d'être systématique et sa mention dans le récit marque une nouvelle étape dans l'appréciation de la gravité de la maladie, non seulement du point de vue des autorités romaines, mais aussi aux yeux du lecteur. L'attitude du sénat lors de la peste de 174 av. J.-C. prouve ainsi que le recours au recueil oraculaire n'intervenait pas dès le début de la maladie et devait être justifié par sa violence ou son caractère extrême :

*Cum pestilentiae finis non fieret, senatus decreuit uti decemviri libros Sibyllinos adirent.* (Liv. XLI, 21, 10)  
« Comme la peste ne s'arrêtait pas, le sénat décréta que les décemvirs consuleraient les livres Sibyllins. »

Dans le cas présent, la consultation des livres Sibyllins est ordonnée par le sénat alors que la peste dure depuis déjà près d'un an et ne semble pas devoir prendre fin. Elle est, par ailleurs, la conséquence directe de la disparition, du fait de la maladie, de plusieurs prêtres dont deux pontifes, un décemvir et un augure. Le recours aux livres indique donc que la situation est suffisamment préoccupante pour que le fléau soit considéré « comme un prodige » et que la procédure de la *procuratio* soit mise en œuvre.

Les *remedia* prescrits par les décemvirs après consultation des Livres dans le contexte d'une peste présentent plusieurs caractéristiques communes. Il s'agit, d'une part, de rites d'envergure, nouveaux et souvent dispendieux, qui sortent de l'ordinaire et nécessitent, de la part des autorités romaines, des capacités d'innovation et d'organisation remarquables. Cela est surtout visible dans les remèdes prescrits par les livres avant la période de la deuxième guerre punique : la construction du premier temple d'Apollon à Rome, la célébration du premier lectisterne et la décision d'aller chercher Esculape à Épidaure en sont autant d'exemples. Peut-être faut-il aussi envisager d'ajouter à cette première liste d'autres épisodes pour lesquels la consultation des livres Sibyllins, si elle n'est pas expressément mentionnée par l'historien, paraîtrait cependant cohérente au vu du contexte général. C'est le cas, par exemple, pour la peste de 365-363 av. J.-C., qui a fait l'objet d'un développement détaillé auparavant<sup>108</sup> : on pourrait envisager que le lectisterne célébré *pacis deum exposcendae causa*, alors que la peste, qui durait depuis déjà deux

106. SCHEID 1998, p. 11.

107. L'expression est de SCHEID 1998, p. 17.

108. Voir p. 378.

ans, avait décimé le corps civique et empêché les Romains de mener à bien leurs affaires, fut célébré sur ordre des livres Sibyllins<sup>109</sup>.

D'autre part, les innovations religieuses prescrites par les livres Sibyllins en temps de peste sont marquées par un fort apollinisme. Cela ne saurait simplement être interprété comme la conséquence du lien existant entre Apollon et la Sibylle : celui-ci, en effet, ne se renforça de façon décisive qu'à l'époque d'Auguste, lorsque les livres Sibyllins, après avoir été expurgés<sup>110</sup>, furent transférés du temple de Jupiter Capitolin au temple d'Apollon Palatin<sup>111</sup>. Avant cette période, le lien entre la Sibylle de Cumès et Apollon n'était, semble-t-il, pas aussi étroit<sup>112</sup>.

De façon plus déterminante, cependant, le lien entre pestilences et apollinisme précède de beaucoup la première mention d'une consultation des livres Sibyllins dans notre corpus de textes, laquelle intervient en 433 av. J.-C. Sans remonter jusqu'au premier chant de l'*Iliade*, où Apollon est à la fois le dieu qui envoie la peste sur les Grecs et celui qui la fait cesser, on se rappelle, par exemple, que Denys d'Halicarnasse rapporte qu'en raison d'une grave peste survenue durant son règne, Tarquin le Superbe aurait envoyé ses deux fils consulter l'oracle d'Apollon à Delphes<sup>113</sup>.

C'est précisément cet épisode de peste, qui n'apparaît pas dans le récit correspondant chez Tite Live<sup>114</sup>, que D. Briquel propose de considérer comme « une justification des plus banales et qui paraît être une explication passe-partout qu'on a placée là pour rendre compte d'un enchaînement qu'on ne comprenait plus<sup>115</sup> ». Si ces réticences sont fondées, il devient, dans notre perspective, de la première importance de constater que, dans l'esprit de Denys, le phénomène le mieux à même d'expliquer le recours à l'oracle de Delphes était précisément une maladie pestilentielle. Il y a là une trace nouvelle de la profondeur et de l'ancienneté du lien entre Apollon et ces fléaux. Il convient maintenant de présenter la forme et la spécificité de chacun des rites prescrits par les livres Sibyllins en temps de peste, abordés ici selon leur ordre chronologique d'apparition. Nous traiterons donc successivement des *Ludi Taurii*, du *uotum* du premier temple d'Apollon *Medicus*, du premier lectisterne, puis de l'arrivée d'Esculape à Rome en nous efforçant de mettre en évidence les caractéristiques communes à ces différents rites qui pourraient justifier leur mise en œuvre pour mettre fin à une maladie pestilentielle.

109. Cela semblerait cohérent, du reste, avec le fait que les deux autres lectisternes célébrés, respectivement en 399 et 348 av. J.-C., en raison d'une peste, le furent après consultation des livres Sibyllins.

110. Suet. *Aug.* XXI.

111. Sur ce transfert et sa date voir p. 411, n. 210.

112. Sur ce point voir MINEO 2013, p. 48-49.

113. DH. IV, 69, 2.

114. Liv. I, 56, 4. L'historien latin n'évoque pas de peste mais rapporte que Tarquin envoya ses fils consulter l'oracle de Delphes à propos d'autres prodiges inquiétants. Sur cet épisode et l'interprétation proposée par D. Briquel, voir p. 47. Outre ces divergences entre les deux historiens sur le motif même de la consultation, l'historicité de cette ambassade apparaît, de façon générale, extrêmement douteuse : POUJET 2000, p. 268-270, propose une synthèse bibliographique sur la question.

115. BRIQUEL 2016, p. 136.

### 7.3.2 Les *Ludi Taurii*

Les seuls témoignages connus sur les *Ludi Taurii* nous ont été transmis non par des historiens mais par Festus et Servius, qui se basent probablement eux-mêmes sur Verrius Flacus et Varron<sup>116</sup>. Voici ce qu'ils disent l'un et l'autre sur ces *Ludi* :

*Tauri appellabantur ludi in honorem deorum inferorum facti. Instituti autem uidentur hac de causa. Regnante Suberbo Tarquinio cum magna incidisset pestilentia in mulieres grauidas, quae fuerat facta e carne di[u]uendita populo taurorum, ob hoc dis inferis instituti et Taurii uocati sunt.* (Fest. p. 478L = Pauli excerpta p.479L)

« Les jeux célébrés en l'honneur des dieux infernaux étaient appelés *Taurii*. Voici la raison pour laquelle ils furent institués. Durant le règne de Tarquin le Surperbe, comme les femmes enceintes étaient frappées par une pestilence qui était due à la viande de taureau vendue au peuple, pour cette raison on institua ces jeux pour les dieux infernaux et on les appela *Taurii*. »

*Nam hostia quae ad aras adducta est immolanda [...] si grauida fuerat, forda dicitur; quae sterilis autem est, taurea appellatur : unde ludi Taurei dicti, qui ex libris fatalibus a rege Tarquinio Superbo instituti sunt propterea, quod omnis partus mulierum male cedebat. Alii ludos Taureos a Sabinis propter pestilentiam institutos dicunt, ut lues publica in has hostias uerteretur.* (Serv. En. II, 140)

« En effet, la victime qui, après avoir été conduite jusqu'aux autels, devait être immolée, si elle était pleine, on l'appelait *forda*. Si au contraire elle était stérile, on l'appelait *taurea*, d'où vient le nom des *Ludi Taurii*, qui furent institués sous le règne de Tarquin le Superbe, **après consultation des livres du destin**, pour cette raison précise que tous les accouchements des femmes se terminaient mal. D'autres disent que les *Ludi Taurii* furent institués par les Sabins à cause d'une pestilence, afin de détourner sur ces victimes le malheur public. »

Si l'on associe à ces deux passages d'autres informations tirées des *fasti Ostienses*, où la célébration des *Ludi Taurii* se trouve également mentionnée<sup>117</sup>, on peut avoir connaissance de certaines caractéristiques propres à la célébration de ces jeux. Célébrés en l'honneur des divinités infernales, il semble qu'ils consistaient en des courses de chevaux associées à des sacrifices de bovins stériles – d'où, peut-être, leur nom, selon l'interprétation de Servius. Ils auraient été institués pour la première fois à Rome sous le règne de Tarquin le Superbe, après consultation des livres du destin, pour mettre fin à une pestilence qui s'était abattue sur les femmes enceintes et leurs nouveaux-nés – Servius, cependant, envisage aussi qu'ils aient pu être institués par les Sabins pour une raison similaire. Enfin, il semble qu'ils étaient célébrés tous les cinq ans, au mois de juin, dans un lieu correspondant, plus tard, à l'emplacement du *Circus Flaminius*<sup>118</sup>. Tite Live indique également qu'ils furent célébrés en 186 av. J.-C., en raison d'une « crainte religieuse<sup>119</sup> ».

Cette tradition laisse ainsi entrevoir plusieurs rapprochements possibles avec un apollinisme primitif, dont le premier indice est le fait que les jeux aient été célébrés pour la première fois après

116. COARELLI 1997, p. 380.

117. Il semble en effet que ces jeux aient été repris à l'époque antonine. Voir sur ce point VIDMAN 1982, p. 49 ; 120 et COARELLI 1997.

118. Varr. *L. V*, 154, indique aussi que le *Circus Flaminius* était utilisé pour la célébration des *Ludi Taurii*.

119. Liv. XXXIX, 22, 1 : *Per eos dies quibus haec ex Hispania nuntiata sunt, ludi Taurii per biduum facti religionis causa.* « Au moment où ces nouvelles arrivèrent d'Espagne, on célébra pendant deux jours les *Ludi Taurii*, en raison d'une crainte religieuse. » (texte établi et traduit par A.-M. Adam, CUF).

consultation des livres. F. Coarelli signale, en outre<sup>120</sup>, le rythme pentatétrique des célébrations et le fait qu'elles se déroulaient en un lieu où s'élèverait, plus tard, le temple d'Apollon *Medicus* et qui était déjà, avant même cela, associé de longue date à cette divinité<sup>121</sup>.

La complexité du dossier des *Ludi Taurii* provient moins de ces quelques témoignages que des nombreuses tentatives de comparaison ou de mise en relation avec d'autres rites de la Rome archaïque dont ces *Ludi* ont fait l'objet.

F. Coarelli a ainsi mis en évidence la très grande affinité qu'ils entretiennent avec les *Ludi Saeculares*, dont Varron rapporte l'origine légendaire<sup>122</sup>. Ces derniers auraient d'abord été célébrés par un particulier du nom de Valésius qui, alors qu'une terrible peste ravageait la ville et la campagne, aurait, pour sauver ses trois enfants, immolé des victimes noires à Pluton et Proserpine et célébré des jeux d'une durée de trois jours au lieu-dit *Terentum*, sur le champ de Mars. La célébration des *Ludi Saeculares* fut ensuite attribuée, durant les premières années de la République, à Valérius Publicola : le consul, rapporte Plutarque, alors que les femmes romaines connaissaient des grossesses difficiles, « fit des sacrifices pour apaiser Hadès, rétablit certains jeux anciennement institués sur un oracle d'Apollon<sup>123</sup> ». Ces quelques lignes de Plutarque présentent tant de points communs avec les passages présentant l'origine des *Ludi Taurii* qu'elles ont souvent été interprétées comme le résultat d'une confusion opérée par le biographe entre *Ludi Taurii* et *Ludi Saeculares*<sup>124</sup>. Associé avec le récit légendaire de Varron, le passage de Plutarque révèle en tout cas la connexion très étroite entre les deux cérémonies : célébrées pour la première fois dans des circonstances similaires – une maladie touchant en particulier les femmes et les enfants – elles consistent en des rites très semblables, pratiqués en des lieux voisins et à la même période de l'année, mais selon des périodicités différentes<sup>125</sup>.

Le rapprochement entre l'institution des *Ludi Taurii* et l'épisode de peste dont Denys d'Halicarnasse rapporte qu'il donna lieu, sous le règne de Tarquin le Superbe, à la consultation de l'oracle de Delphes<sup>126</sup> soulève d'autres interrogations. D'après F. Coarelli, la concordance chronologique – les deux épisodes se déroulent en effet durant le règne de Tarquin le Superbe – associée au caractère similaire du mal en cause, qui, dans les deux cas, touchait en premier

120. COARELLI 1997, p. 382.

121. Voir p. 398.

122. Varr. *L.* II, 4, 5.

123. Voir Plut. *Popl.* XXI, 1-4 : Τῷ δ' ἐξῆς ἔτει πάλιν ὑπάτερε Ποπλικόλας τὸ τέταρτον· ἦν δὲ προσδοκία πολέμου Σαβίνων καὶ Λατίνων συνισταμένων. Καὶ τις ἄμα δεισιδαιμονία τῆς πόλεως ἤψατο· πᾶσαι γὰρ αἱ κούσαι τότε γυναῖκες ἐξέβαλλον ἀνάπηρα, καὶ τέλος οὐδεμία γένεσις ἔσχεν. Ὄθεν ἐκ τῶν Σιβυλλείων ὁ Ποπλικόλας ἰλασάμενος τῷ Ἄιδῃ καὶ τινὰς ἀγῶνας πυθοχρήστους ἀγαγὼν καὶ ταῖς ἐλπίσι πρὸς τὸ θεῖον ἠδίονα καταστήσας τὴν πόλιν. « L'année suivante, Publicola fut encore consul, pour la quatrième fois. On s'attendait à la guerre avec les Sabins et les Latins réunis. En même temps, une sorte de superstition avait saisi les Romains, parce que toutes les femmes enceintes mettaient au monde des enfants mal formés et qu'aucun n'était né à terme. Publicola, ayant consulté les livres Sibyllins, fit des sacrifices à Hadès pour l'apaiser, fit célébrer des jeux conseillés par un oracle de Delphes et ramena ainsi la sérénité dans la ville en lui faisant espérer la faveur des dieux. » (texte établi et traduit par R. Flacelière, E. Chambry et M. Juneaux, CUF)

124. COARELLI 1993 expose les raisons d'être de cette interprétation à laquelle il ne souscrit pas.

125. COARELLI 1993, p. 228.

126. DH. IV, 69, 2.

lieu les femmes enceintes et leur progéniture, constituent des arguments suffisants pour que l'identification entre les deux épisodes soit hors de doute <sup>127</sup>. D'un autre côté, cependant, cet argument est affaibli par le fait que l'idée d'une peste atteignant la fertilité des femmes et des troupeaux, loin d'être propre à l'épisode des *Ludi Taurii*, est au contraire, comme nous avons eu l'occasion de le démontrer auparavant <sup>128</sup>, une donnée caractéristique du « modèle religieux », que l'on retrouve fréquemment dans les récits des épisodes les plus anciens de notre relevé. Cette hypothèse d'identification paraît, en outre, totalement incompatible avec le point de vue de D. Briquel sur ce même passage de Denys d'Halicarnasse <sup>129</sup>, qu'il tend à considérer comme une reconstruction sans fondement opérée par Denys pour expliquer le départ des fils de Tarquin pour Delphes.

Sans chercher à trancher entre ces deux interprétations, nous nous contenterons de mettre en évidence la complexité du dossier des *Ludi Taurii*. On notera seulement, dans la perspective qui nous occupe, qu'à l'époque archaïque, les pestilences qui touchaient les femmes enceintes, menaçant par là la reproduction du groupe social et son avenir même, pouvaient donner lieu à la consultation d'un oracle apollinien, sur ordre duquel des cérémonies souvent semblables entre elles, impliquant des courses de chevaux et des sacrifices aux dieux infernaux, étaient pratiquées.

### 7.3.3 Le temple d'Apollon *Medicus*

L'installation du temple d'Apollon sur les *prata flaminia*, à la fin du V<sup>e</sup> siècle av. J.-C., ne se produit donc pas *ex nihilo* mais s'inscrit, au contraire, dans une dynamique générale déjà ancienne. Le *uotum* du temple qui devait lui être consacré eut lieu en 433 av. J.-C., à l'occasion, rapporte Tite Live, d'une peste éprouvante :

*Pestilentia eo anno aliarum rerum otium praebuit. Aedis Apollini pro ualetudine populi uota est; multa duumviri ex libris placandae deum irae auertendaeque a populo pestis causa fecere: magna tamen clades in urbe agrisque promiscua hominum pecorumque pernicie accepta.*  
(Liv. IV, 25, 3-4)

« Une peste, cette année-là, fit cesser toutes les autres affaires. **On voua un temple à Apollon pour la santé du peuple**; les duumvirs, sur ordre des livres, firent bien des choses pour apaiser la colère des dieux et détourner du peuple le fléau : malgré tout le désastre fut grand en ville et à la campagne, où mouraient pêle-mêle gens et bêtes. »

La dédicace du temple en question, voué en même temps que d'autres procurations étaient pratiquées pour mettre fin au fléau en apaisant la colère des dieux, fut réalisée deux années plus tard, en 431 av. J.-C. par le consul Cnaeus Julius <sup>130</sup>. L'édifice fut installé sur les prés flaminiens, en un

127. Voir COARELLI 1997, pp. 379-381 : « L'epoca dell'avvenimento e le caratteristiche particolari del male impongono l'identificazione dei due episodi, ben chiara a Dionigi di Alicarnasso. »

128. Voir sur ce point p. 274.

129. Voir p. 47 et 394, en particulier n. 114, sur l'historicité douteuse de l'épisode.

130. Liv. IV, 29, 7. Tite Live précise que celui-ci fit la consécration du temple sans attendre son collègue et sans avoir procédé, au préalable à aucun tirage au sort. Sur le lien de la *gens Iulia* avec le culte d'Apollon, voir GAGÉ 1955, p. 94-98; COARELLI 1997, p. 378.



lieu déjà consacré de longue date à Apollon, comme en témoigne la présence, au moins depuis 449 av. J.-C., d'un sanctuaire à ciel ouvert nommé *Apollinar*<sup>131</sup>.

La question des origines de ce culte et du réseau d'influences qui détermina son introduction à Rome a soulevé de nombreux débats, que nous ne ferons que résumer brièvement ici. Trois hypothèses ont été successivement formulées et défendues sur ce point. La première, largement admise par la plupart des premiers savants s'étant intéressés à l'apollinisme romain<sup>132</sup>, reposait sur l'idée qu'il s'agissait d'un produit de l'influence religieuse de la cité de Cumès, avec qui Rome était en contact direct, et d'où provenaient déjà, d'après la légende, les fameux livres Sibyllins. Selon la deuxième, le culte d'Apollon aurait été introduit à Rome directement depuis la Grèce : l'apparition du recueil des livres Sibyllins à Rome sous le règne de Tarquin le Superbe, l'ambassade de ses fils à Delphes, la forme même, enfin, du rite des *Ludi Taurii*, témoigneraient en ce sens de possibles rapports entre les Romains et le culte grec d'Apollon avant 433 av. J.-C.<sup>133</sup>. D'après la troisième hypothèse, enfin, le culte d'Apollon aurait pu provenir de l'Étrurie, où il était déjà bien implanté à la fin du VI<sup>e</sup> siècle av. J.-C., en particulier dans l'Étrurie méridionale et le pays falisque, régions voisines de Rome : le fait que le *uotum* du temple d'Apollon coïncide avec la prise de Fidènes pourrait, en outre, corroborer cet argument<sup>134</sup>. La co-existence de ces trois hypothèses, qui sont d'ailleurs loin d'être mutuellement exclusives, met cependant un point en évidence : l'inauguration du premier temple d'Apollon à Rome, dans un contexte de peste, se présente moins comme une innovation religieuse que comme une phase nouvelle du développement d'un culte par ailleurs déjà implanté de longue date en ce lieu.

Les circonstances du *uotum* du temple des prés flaminiens, qui devait rester l'unique demeure d'Apollon à Rome jusqu'en 28 av. J.-C., date de la dédicace du temple d'Apollon Palatin, sont, en revanche, de la première importance. Dans le contexte de la peste de 433 av. J.-C., le temple est construit « pour la santé du peuple » (*pro ualetudine populi*) et Apollon y est honoré sous l'épithète de *Medicus*. C'est donc d'abord en tant que dieu guérisseur qu'Apollon est établi à Rome, pour protéger la population contre les maladies pestilentielles qui l'accablaient si fréquemment : il y fut aussi honoré sous l'épithète de *salutaris*<sup>135</sup> (« pourvoyeur de santé »), tandis que les Vestales l'invoquaient dans leurs prières sous le nom de *Apollo Medice, Apollo Paeon*<sup>136</sup> (« Apollon Médecin, Apollon Péan »).

Pourquoi la consécration du temple d'Apollon *Medicus* intervient-elle précisément lors de la peste de 433 ? Le passage de Tite Live, tout en indiquant que la violence de la maladie fut suffisante pour faire cesser durant quelques mois toutes les autres affaires, n'évoque pas, cependant, son caractère particulièrement meurtrier ou dangereux : la maladie ne dure qu'une année

131. Sur le choix de cet emplacement, la date de la dédicace et l'*Apollinar*, voir p. 87.

132. Sur les représentants de cette théorie, voir GAGÉ 1955, p. 39, n. 1. Celui-ci démontre ensuite (p. 52-53) l'insuffisance de cette hypothèse en s'appuyant sur les différences entre l'Apollon de Cumès, essentiellement lié à des activités mantiques, et l'Apollon romain, qui est d'abord une divinité guérisseuse.

133. GAGÉ 1955, p. 62-65, réfute cette hypothèse que COARELLI 1997 soutient (p. 379-389).

134. Sur la question de l'influence étrusque, voir GAGÉ 1955, p. 53-66 et COARELLI 1997, p. 377.

135. GRAF 2009, p. 89.

136. Macr. *Sat.* I, 17, 15.

et ne suscite ni famine ni disette<sup>137</sup>. Cette impression se renforce si l'on compare, par exemple, cet épisode, aux récits des pestilences de 463 av. J.-C., où l'historien rapporte que les Romains étaient « à peine capables de supporter les attaques du fléau<sup>138</sup> », ou bien à celui de l'année 399 av. J.-C., où la maladie était associée à une violente sécheresse<sup>139</sup>. Le recours à Apollon ne semble donc pas, en 433 av. J.-C., motivé seulement par l'immensité du péril qui menace les Romains. Deux autres éléments peuvent cependant être pris en compte pour expliquer ce choix.

D'une part, la peste de 433 se déclara à la fin d'une période où les Romains avaient été éprouvés par cinq pestilences majeures en l'espace de trente années<sup>140</sup>. Tite Live précise notamment que l'épisode précédant immédiatement celui qui nous intéresse, qui avait débuté en 436, s'était prolongé jusqu'à la fin de l'année suivante. En 433, les Romains avaient donc eu au maximum deux années – sans doute moins en réalité – pour se remettre de la dernière peste, qui les avait immobilisés pendant plusieurs mois et mis en danger dans la guerre qu'ils menaient contre les Véiens et les Fidénates<sup>141</sup>. On peut, en ce sens, émettre l'hypothèse que, plus que la gravité du mal, sa récurrence et son retour implacable peuvent expliquer la décision prise par les Romains, en 433 av. J.-C., de recourir à Apollon *Medicus*.

La peste en question se déroule, d'autre part, dans un contexte général assez troublé<sup>142</sup>. La peste succède immédiatement, dans le récit livien, à la prise de Fidènes : toutefois les autres peuples Étrusques, à la tête desquels se trouvent les Véiens, loin de s'avouer vaincus, préparent une offensive commune. La peste s'accompagne, en outre, de la crainte d'une famine, qui pousse les Romains à envoyer des ambassades en Étrurie, à Cumes et en Sicile pour y chercher du blé. Dans l'ensemble, en 433, les Romains étaient donc en contact étroit, dans le cadre de guerres ou d'échanges commerciaux, avec des peuples voisins chez qui le culte d'Apollon était déjà bien implanté. On peut ainsi avancer, avec toute la prudence qui s'impose, que la mention de relations fortes avec Fidènes, Véies, Cumes ou la Sicile au moment même où les Romains prirent la décision de construire dans leur cité un premier temple à Apollon n'est pas anodine. Si les preuves manquent pour conjecturer une influence directe de l'un ou l'autre de ces peuples, il n'en demeure pas moins que les Romains évoluaient sans doute, à ce moment en particulier, dans un contexte général fortement marqué par l'apollinisme.

À la faveur de la peste de 433, le culte d'Apollon à Rome connaît donc une nouvelle phase de son développement : le *uotum* du temple d'Apollon *Medicus* aux prés flaminiens illustre de façon remarquable le lien entre pestilences et apollinisme et l'ancre, en quelque sorte, dans la topographie de la ville. Dès lors et pour plusieurs siècles, Apollon s'impose comme le dieu vers lequel les Romains se tournent de préférence lorsqu'ils sont éprouvés par une peste.

137. Liv. IV, 25, 6 : *Eo anno uis morbi levata neque a penuria frumenti, quia ante provisum erat, periculum fuit.* « Cette année, la violence du mal diminua et la pénurie de blé, grâce aux précautions prises, ne fut pas dangereuse. »

138. Liv. III, 6, 4.

139. Liv. V, 13, 4-8.

140. En 463 av. J.-C., puis en 454, en 436-435, en 433 et en 428.

141. Liv. IV, 21.

142. Celui-ci fait l'objet d'une présentation détaillée p. 125.

### 7.3.4 Le premier lectisterne

Le récit de la célébration du premier lectisterne de l'histoire de Rome, trente ans après l'inauguration du temple d'Apollon *Medicus*, jette un éclairage nouveau sur les rites célébrés par les Romains en temps de peste.

Tite Live présente l'année 399 av. J.-C. comme particulièrement rude pour les Romains. À la défaite honteuse essuyée, l'année précédente, devant Véies, s'ajouta en effet un hiver de gelée et de neige, qui bloqua les routes et obligea à interrompre la navigation sur le Tibre<sup>143</sup>, ainsi que d'importantes dissensions internes entre plébéiens et patriciens sur la question de l'élection des tribuns militaires. L'été suivant se déclara une peste meurtrière pour tous les animaux et les hommes, dont on ne pouvait trouver ni l'origine, ni le remède<sup>144</sup>. C'est à cette occasion que les duumvirs, sur le conseil des livres Sibyllins, célébrèrent pour la première fois à Rome un lectisterne. L'historien décrit en détail le déroulement de ce rite inédit :

*Duumviri sacris faciendis, lectisternio tunc primum in urbe Romana facto, per dies octo Apollinem Latonamque et Dianam, Herculem, Mercurium atque Neptunum tribus quam amplissime tum apparari poterat stratis lectis placauere. Priuatim quoque id sacrum celebratum est. Tota urbe patentibus ianuis promiscuoque usu rerum omnium in propatulo posito, notos ignotosque passim aduenas in hospitium ductos ferunt, et cum inimicis quoque benigne ac comiter sermones habitos; iurgiis ac litibus temperatum; uinctis quoque dempta in eos dies uincula; religioni deinde fuisse quibus eam opem di tulissent uinciri. (Liv. V, 13, 6-8)*

« Les duumvirs préposés aux fêtes religieuses, célébrant alors un lectisterne pour la première fois dans la ville de Rome, apaisèrent, pendant huit jours, Apollon et Latone, ainsi que Diane, Hercule, Mercure et Neptune, en dressant trois lits de façon aussi somptueuse qu'on le pouvait alors. Ce rite fut d'abord célébré en privé. On rapporte que, dans toute la ville, alors que les portes étaient grand ouvertes et que, au vu de tous, on mettait en commun l'usage de tout ce qu'on avait, on accordait l'hospitalité aux étrangers, qu'ils soient ou non connus. Même avec ses ennemis on s'entretenait avec bonté et bienveillance, querelles et procès faisaient trêve ; pendant ces quelques jours, on retira aussi leurs liens à ceux qui étaient enchaînés et, par la suite, une crainte religieuse empêcha d'attacher de nouveau des hommes pour lesquels les dieux s'étaient montrés si secourables. »

Le récit de Tite Live, corroboré, pour l'épisode de 399, par un passage très comparable chez Denys d'Halicarnasse<sup>145</sup>, constitue l'une des descriptions les plus exhaustives de ce rituel, avec celle consacrée par l'historien au lectisterne célébré en 217 av. J.-C., après la défaite de Trasimène<sup>146</sup>. L'historien y indique notamment que le lectisterne – de *lectum sternere*, « dresser un lit » – de 399 fut célébré à la fois en public et en privé. En public, les Romains, sous la conduite des duumvirs, offrirent un banquet à un certain nombre de divinités, représentées couchées<sup>147</sup> sur des lits d'apparat. Ce premier aspect ne concerne pas seulement les citoyens romains, mais bien l'ensemble des habitants de la ville, jusqu'aux esclaves, dont Tite Live mentionne qu'ils furent libérés en cette occasion. En privé, d'autre part, les habitants de Rome devaient pratiquer l'hospitalité, faire

143. Liv. V, 13, 1.

144. Liv. V, 13, 4.

145. DH. XII, 9, 1-3

146. Liv. XXII, 10, 8.

147. Sur la question complexe de la représentation des divinités durant le lectisterne, voir ESTIENNE 2018, p. 45-49.

preuve de bonté les uns envers les autres, ouvrir à tous les portes de leurs maisons et permettre le libre usage de leurs biens : là encore, l'historien insiste sur le caractère spectaculaire de ces réjouissances qui se déroulaient toutes portes ouvertes, au vu et au su de tous.

Dans l'ensemble de la partie conservée de l'œuvre de Tite Live, il est question de quatorze lectisternes<sup>148</sup>, pratiqués entre 399 et 171 av. J.-C. Le rite apparaît, à l'origine du moins, intimement lié au contexte des maladies pestilentielles : sur les quatre premières occurrences, en effet, trois, dont la première, furent décidées après consultation des livres Sibyllins en raison d'une *pestilentia*<sup>149</sup>.

Tite Live ne dit rien du déroulement des lectisternes célébrés lors des pestilences de 364 et 348 av. J.-C., soit que ses sources lui fassent défaut, soit que le cérémonial soit identique à celui de 399, évitant ainsi à l'historien de réitérer sa longue description. Pour ce premier lectisterne le choix des divinités honorées semble lié directement au contexte de la maladie : il s'agit, rapporte l'historien, d'Apollon, Latone, Diane, Hercule, Mercure et Neptune. La syntaxe ambiguë de Tite Live permet difficilement de rendre compte de la façon dont ces divinités étaient réparties sur les trois *puluinaria* : la coordination entre les différents noms des divinités laisse en effet penser qu'Apollon, Latone et Diane occupaient le même *puluinar*. Cette hypothèse ne serait pas à rejeter si elle ne soulevait pas, en parallèle, le problème de l'identité de la divinité occupant, seule, le troisième lit, à une époque où aucun lectisterne individuel n'est attesté par ailleurs<sup>150</sup>. Le récit de Denys d'Halicarnasse, qui dit rapporter cet épisode en prenant pour source l'annaliste Calpurnius Pison, présente plus clairement les choses et lève toute ambiguïté sur ce point :

Ἐκόσμησάν τε στρωμνὰς τρεῖς, ὡς ἐκέλευον οἱ χρησμοί, μίαν μὲν Ἀπόλλωνι καὶ Λητοῖ, ἑτέραν δὲ Ἡρακλεῖ καὶ Ἀρτέμιδι, τρίτην δὲ Ἑρμῇ καὶ Ποσειδῶνι. (DH. XII, 9, 2)  
« Ils apprêtèrent trois lits, comme l'ordonnaient les oracles, un premier pour Apollon et Latone, un autre pour Héraclès et Artémis, un troisième pour Hermès et Poséidon. »

Si la question de la répartition des divinités entre les trois *puluinaria* trouve ainsi une possible solution<sup>151</sup>, celle du choix des dieux invités au banquet demeure. La présence d'Apollon et de sa mère Latone sur le premier *puluinar* ne saurait surprendre : il s'agit là du dieu *Medicus*, dont les pouvoirs de guérisseur sont associés à ceux de sa mère, Latone, dont le temple jouxte celui d'Apollon aux prés flaminien. Il est moins facile de rendre compte de la présence de Diane sur le deuxième lit : elle pourrait s'expliquer par une volonté de réunir la triade apollinienne<sup>152</sup>, à moins

148. NOUILHAN 1989, p. 27, n. 5. Pour une liste exhaustive des références de tous les passages évoquant un lectisterne célébré à Rome, voir *ThesCRA* II 4 a, p. 276.

149. En 399, 364 (Liv. VII, 2, 1-3) et 348 av. J.-C. (Liv. VII, 26, 1). Tite Live indique que le lectisterne célébré en 364 av. J.-C. est le troisième depuis la fondation de la ville. Si celui de 399 est bien le premier, l'historien ne dit rien du deuxième lectisterne de l'histoire de Rome : M. Nouilhan (NOUILHAN 1989, p. 29) propose de le situer en 392 av. J.-C., où Tite Live mentionne une pestilence importante sans indiquer les remèdes qui furent employés pour y mettre fin. F. Van Haepelen (VAN HAEPEREN 2020, p. 163, n. 73), pour des raisons similaires, évoque la date de 384 av. J.-C. Rien n'indique en revanche, comme l'affirme M. Nouilhan, que le lectisterne célébré en 326 av. J.-C. (Liv. VIII, 25) soit lié à une maladie pestilentielle.

150. Sur cette difficulté du texte de Tite Live et la bibliographie associée, voir OGILVIE 1965, *ad loc.*

151. Sur le couple inattendu formé par Diane et Hercule, voir GAGÉ 1955, p. 178-179.

152. FÉVRIER 2009, p. 150.

qu'elle ne soit due à sa nature de protectrice des femmes<sup>153</sup>. Hercule, quant à lui, était parfois honoré comme un dieu guérisseur, sous l'épithète *Salutaris*, mais il pourrait aussi être convié à ce lectisterne en tant que protecteur des marchands et des relations commerciales. Mercure et Neptune, enfin, veillent aux échanges économiques et à l'approvisionnement de la ville, dont on sait qu'il constitue souvent une sérieuse difficulté en temps de peste. Puisque le lectisterne se déroule aussi à l'issue d'un hiver particulièrement rigoureux, suivi d'une forte sécheresse estivale, leur rôle est peut être aussi de favoriser la circulation des marchandises et de l'eau.

Lors du lectisterne de 399, les Romains ne se contentent donc pas de faire appel au seul pouvoir d'Apollon *Medicus* : celui-ci est entouré de plusieurs autres divinités dont les pouvoirs complémentaires doivent permettre de remédier au fléau dans sa globalité et de soulager les diverses souffrances dont il est la cause. Pourtant, R. Lorient<sup>154</sup> fait remarquer à juste titre qu'il n'est nullement question, dans cet épisode, d'une colère divine qui serait à l'origine de la peste et qu'il conviendrait d'apaiser par la célébration de ce rite. Le lectisterne se définit ainsi avant tout comme un rituel d'hospitalité, qui vise à inviter les dieux à se joindre aux hommes pour prendre part à un banquet : les lits d'apparat demeurent dressés aussi longtemps que leur présence est requise au sein de la cité – durant une semaine complète en 399, trois jours en 217, après la défaite de Trasimène. La célébration de ce rite relèverait donc, plutôt que d'une nécessité d'apaiser les dieux, d'un besoin de vivre avec eux et de s'assurer de leur soutien dans un moment de crise.

En outre, le caractère spectaculaire de ce rite qui requiert la participation de l'ensemble des habitants de Rome peut aussi être lié symboliquement au contexte de la peste qui a déterminé son origine. De fait, le lectisterne procède, en quelque sorte, de la même manière que la *pestilentia* qui a rendu nécessaire sa première célébration : c'est, en effet, l'une des caractéristiques de ces fléaux que d'abolir les frontières entre les ordres, mais aussi entre les sphères publiques et privées, en jetant les cadavres dans les rues et dans les fleuves, en se propageant sans tenir compte des clôtures, des murs et des murailles. Or le lectisterne de 399 av. J.-C. tel que le décrit Tite Live, reprenant en quelque sorte ces traits caractéristiques fondamentaux des pestes, les renverse en réalité dans le cadre d'un rite de guérison où la population romaine est invitée à mettre en scène la *pax deorum* et la *concordia* à l'œuvre dans la cité romaine<sup>155</sup>. La célébration du lectisterne, comme la peste qui l'a rendue nécessaire, brouille les distinctions sociales en mettant volontairement sur un pied d'égalité tous les habitants de la ville<sup>156</sup>.

Ce lien symbolique, toutefois, ne doit ouvrir la voie à aucune forme de systématisation : si les origines de ce rite semblent liées au contexte d'une peste, on constate, d'une part, que toutes les maladies pestilentielles n'entraînent pas automatiquement la célébration d'un lectisterne, d'autre part, que des lectisternes peuvent être ordonnés par les décemvirs sans qu'aucune peste ne soit en cause. C'est le cas en 217, où deux lectisternes sont d'abord célébrés en

---

153. NOUILHAN 1989, p. 28.

154. LORIENT 2022, p. 20

155. ESTIENNE 1998, p. 15.

156. Sur ce point voir également p. 447.

raison de divers prodiges<sup>157</sup>, avant que ne se tienne le grand lectisterne qui suivit la défaite de Trasimène<sup>158</sup>. De même, en 204, un lectisterne est associé à l'introduction à Rome du culte de la *Magna Mater*<sup>159</sup>. En 191<sup>160</sup> et en 171<sup>161</sup>, l'entrée en charge des consuls s'accompagne de sacrifices et de prières « dans tous les sanctuaires publics où se tenait un lectisterne la plus grande partie de l'année », laissant ainsi penser que la célébration du rite était progressivement devenue permanente dans certains sanctuaires<sup>162</sup>.

L'identité des dieux honorés varie aussi en fonction de la nécessité du moment : ainsi, en 217 av. J.-C., un lectisterne fut célébré pour Junon par les matrones sur l'Aventin, un autre pour Saturne par les sénateurs, dans le cadre des *Saturnalia*. Le grand lectisterne qui suivit la bataille de Trasimène rassembla pendant trois jours douze divinités réparties sur six *puluinaria* : la présence conjointe de Junon et Jupiter, Neptune et Minerve, Mars et Vénus, Apollon et Diane, Volcanus et Vesta, enfin Mercure et Cérès, témoigne de l'inquiétude des Romains et de l'urgence de la situation dans laquelle ils se trouvaient alors.

### 7.3.5 L'arrivée d'Esculape

Si, lors du lectisterne de 399, Apollon *Medicus* occupe une place de choix au banquet célébré en son honneur, la situation est un peu différente un siècle plus tard, en 293 av. J.-C. : c'est à cette date, en effet, qu'une autre pestilence fournit le contexte de l'introduction à Rome d'une nouvelle divinité, Esculape, fils d'Apollon.

Trois récits principaux nous sont parvenus sur cet épisode, dont la mise en perspective permet de mieux comprendre les spécificités de cette nouvelle divinité guérisseuse et de son culte : il s'agit de la *periocha* du livre XI de l'*Histoire Romaine* de Tite Live (Liv. XI, 3), d'un passage des *Dicta et Facta Memorabilia* de Valère Maxime (Val.-Max. I, 8, 2), ainsi que du récit d'Ovide au quinzième livre des *Métamorphoses* (Ov. M. XV, 622-744)<sup>163</sup>.

Ces sources s'accordent, dans leur ensemble, sur les principaux points de la légende de l'arrivée d'Esculape à Rome. En 293 av. J.-C., en raison d'une pestilence « semblable à un prodige<sup>164</sup> », le sénat romain, après consultation de l'oracle d'Apollon à Delphes (Ov. M. XV, 626-641) ou bien des livres Sibyllins (Val.-Max. I, 8; Liv. X, 47, 6), ordonna l'envoi d'une ambassade à Épidaure, afin d'en ramener le dieu Esculape pour l'installer à Rome. Les Romains étant cependant, à cette date, engagés dans la troisième guerre samnite et se trouvant dans l'incapacité d'organiser une telle expédition, on se contenta, dans un premier temps, d'organiser pour Esculape un jour de supplication<sup>165</sup>. Deux ans plus tard, en 291 av. J.-C., alors que la pestilence faisait toujours rage,

157. Liv. XXII, 1, 18-19.

158. Liv. XXII, 9-10.

159. Liv. XXIX, 14, 14.

160. Liv. XXXVI, 1, 2.

161. Liv. XLII, 30, 8.

162. *ThesCRA* II 4 a, p. 275.

163. Orose (III, 22, 4-5) évoque aussi cet épisode mais fait une confusion entre l'introduction à Rome du culte d'Esculape et celle du culte de la *Magna Mater*. Voir p. 367.

164. Liv. X, 47, 6.

165. Sur cette première supplication, que Tite Live est le seul à mentionner, voir p. 386.

on envoya en direction d'Épidaure une ambassade, à la tête de laquelle Valère Maxime place un certain Quintus Ogulnius. Le reste de l'histoire ne nous est parvenu que grâce aux récits de Valère Maxime et Ovide : au cours des négociations entre la délégation romaine et les prêtres d'Épidaure, le dieu, semblant manifester sa volonté de suivre les Romains, prit la forme d'un immense serpent et se dirigea à travers la ville vers le bateau de la délégation, sur lequel il prit place. Ceux-ci quittèrent donc Épidaure avec Esculape à leur bord et firent voile vers l'Italie : le serpent ne quitta le bateau qu'une seule fois, à Antium, pour se rendre, d'après Ovide, dans le temple de son père Apollon<sup>166</sup>, d'après Valère Maxime, dans son propre temple. En arrivant à Rome, il traversa le Tibre et se dirigea vers l'île Tibérine, où un sanctuaire fut édifié en son honneur, selon le vœu qui avait été formulé. L'histoire de ce débarquement frappa les esprits, au point que, plusieurs siècles après, la scène de l'arrivée du dieu sur l'île fut représentée sur une série de médaillons frappés de thèmes dits « nationaux » à l'époque d'Antonin le Pieux<sup>167</sup>. Ovide et Valère Maxime indiquent tous deux que l'arrivée d'Esculape mit un terme au fléau et sauva la ville<sup>168</sup> ; le résumé de Tite Live se contente de mentionner l'édification du temple sur l'île sans s'attarder sur les effets de cette procuration.

Si les trois passages concordent sur les grandes lignes de cette légende, la tonalité générale de ces différents récits diffère, en revanche, du tout au tout. Celui de Valère Maxime, d'une part, adopte une perspective idéologique clairement marquée et cherche avant tout à démontrer que l'épisode de l'arrivée d'Esculape peut être, au même titre que d'autres interventions divines<sup>169</sup>, interprété comme un témoignage des dispositions favorables des dieux envers la ville de Rome. Ce biais est particulièrement visible, par exemple, dans la façon dont Valère Maxime relate les négociations entre l'ambassade romaine et les prêtres d'Esculape à Épidaure : contrairement à Ovide, qui insiste longuement sur les hésitations du conseil des Anciens qui rechignent à laisser partir la divinité, Valère Maxime se contente de mentionner que « c'est avec le même empressement que Rome demanda ce secours et qu'il lui fut promis<sup>170</sup> ». Les délégués romains sont ensuite, selon sa version, invités par les prêtres du sanctuaire d'Épidaure à prendre « ce qu'ils jugeraient bon d'emporter pour guérir leur patrie, en le considérant comme leur bien propre<sup>171</sup> ». La dimension poétique du texte d'Ovide, d'autre part, et la large place qu'il accorde aux manifestations surnaturelles du dieu, lui ont valu d'être parfois considéré comme une affabulation

166. Ov. *M.* XV, 721-722.

167. Voir sur ce point MOREAU 2014b, p. 893 et *ThesCRA* VI 1 f, p. 260.

168. Ov. *M.* XV, 742-744 : *Huc se de Latia pinu Phoebius anguis / contulit et finem, specie caeleste resumpta / luctibus imposuit uenitque salutifer urbi.* « C'est là qu'au sortir du vaisseau latin se rend le serpent né de Phébus ; reprenant sa figure divine, il met un terme au fléau ; son arrivée sauva la ville. » (texte établi et traduit par G. Lafaye, CUF, traduction modifiée). Val.-Max. I, 8, 2 : [...] *aduentuque suo tempestatem cui remedio quaesitus erat dispulit.* « [...] son arrivée débarrassa du cataclysme contre lequel on était allé chercher sa protection. » (texte établi et traduit par R. Combès, CUF).

169. Les deux exemples qui suivent et précèdent le récit de l'arrivée d'Esculape à Rome concernent l'intervention de Castor et Pollux durant la bataille du lac Régille et le transfert de Junon Moneta à Rome depuis Véies.

170. Val.-Max. I, 8, 2 : [...] *pari namque studio petitum ac promissum est praesidium.*

171. Val.-Max. I, 8, 2 : [...] *ut quidquid inde salubre patriae laturos se existimassent pro suo iure benignissime inuitauerunt.*

littéraire sans aucune valeur historique<sup>172</sup>. Ce jugement a depuis été revu, et de récentes publications ont clairement mis en évidence l'apport décisif du récit d'Ovide, en raison, notamment, des éclairages qu'il apporte sur les modalités d'apparition et de représentation d'Esculape ainsi que sur son statut de dieu grec par rapport à la culture romaine<sup>173</sup>.

À la suite de la peste de 293 av. J.-C., Esculape reçut donc un culte à Rome et son sanctuaire fut installé sur l'île Tibérine<sup>174</sup>. Les raisons du choix de cet emplacement, dont plusieurs éléments permettent de rendre compte<sup>175</sup>, firent déjà l'objet d'interrogations dans l'Antiquité<sup>176</sup>. L'isolement relatif du lieu, propice au calme et à la tranquillité des malades, associé à la proximité du fleuve dont l'eau servait pour les purifications et les ablutions<sup>177</sup> fournit une première justification possible. Il faut y ajouter une hypothèse de J. Le Gall<sup>178</sup> : l'île Tibérine aurait été le siège d'un culte archaïque de *Tiberinus*, personnification du fleuve et divinité guérisseuse, dont le culte d'Esculape aurait assuré naturellement la prolongation lors de son introduction à Rome.

Plusieurs témoignages archéologiques ont permis d'attester qu'Esculape avait été honoré sur l'île dès l'époque républicaine. Le plus important est sans doute la découverte, lors de dragages du Tibre, de quatre petites bases de calcaire inscrites, dont trois sont aujourd'hui visibles au *Museo Nazionale Romano*. Toutes présentent une inscription de forme identique<sup>179</sup>, qui laisse penser qu'il s'agissait de dons offerts à Esculape en remerciement d'un bienfait, sans doute une guérison. Deux d'entre elles conservent sur leur face supérieure des points de fixation métalliques, laissant penser qu'elles supportaient des offrandes ou de petites statuettes dédiées au dieu. Une analyse paléographique et linguistique<sup>180</sup> de ces inscriptions a conduit à une datation en pleine ère républicaine, soit peu de temps après l'introduction du culte à Rome. De très nombreux exem-

172. Voir par exemple BESNIER 1902, p. 160-161 : « Il [Ovide] prend prétexte à de vieilles traditions religieuses pour donner libre carrière à sa verve facile. Mais qu'on n'attende pas de lui des renseignements précis sur les faits historiques qu'il interprète ! Ses brillantes amplifications n'ajoutent nullement à nos connaissances ».

173. Voir sur cet aspect PFAFF-REYDELLET 2019 et GALASSO 2021.

174. Sur l'emplacement et les caractéristiques de ce sanctuaire, voir p. 88.

175. Nous ne faisons ici que les évoquer brièvement. Pour un développement exhaustif sur la question, voir D. DEGRASSI 1986, p. 146 et MOREAU 2014a, p. 123-127.

176. Voir Plut. *Quaest. Rom.* 94 ; Plin. *HN*. XXIX, 16.

177. Il s'agit, d'après Festus (Fest. p. 98L), de la justification principale de l'emplacement du sanctuaire. Sur les différents rôles de l'eau dans les sanctuaires d'Esculape, voir LAMBRINOUDAKIS 1994, p. 228-231. L'auteur relève trois valeurs principales de l'eau associée à la divinité dans les sanctuaires médicaux : elle porte le caractère sacré de la divinité, elle permet la purification du corps et de l'esprit, elle contribue à la guérison du malade. Les sources historiographiques, cependant, ne mentionnent pas que l'eau du Tibre ait été utilisée pour soigner les victimes d'une maladie pestilentielle.

178. LE GALL 1953b, p. 103-103 ; D. DEGRASSI 1986, p. 146.

179. Voir CIL<sup>2</sup> 26-28-29. Ces inscriptions ont la forme suivante (CIL I<sup>2</sup> 28) :

AESCOLAPIO  
DONOM DAT  
LUBENS MERITO  
M[arco] POPULICIO M[arci] F[ilio]

180. D. DEGRASSI 1986, p. 148. Voir également les notices consacrées par D. Nonnis à chacune de ces inscriptions dans le volume consacré à la présentation de la collection épigraphique du *Museo Nazionale Romano* : FRIGGERI, GRANINO CECERE et GREGORI 2012, p. 142-144.



plaires d'ex-voto anatomiques ont également été retrouvés sur l'île ou à proximité immédiate<sup>181</sup>. L'absence de contexte archéologique précis et de stratigraphie rend leur datation difficile ; toutefois, des objets très semblables trouvés lors de fouilles menées à Paestum et Lavinium ont pu être datés entre les IV<sup>e</sup> et II<sup>e</sup> siècles av. J.-C. La comparaison entre les deux groupes d'objets a permis de proposer, pour les ex-voto retrouvés dans le Tibre, une datation médio-républicaine, la date de l'introduction du culte d'Esculape à Rome fournissant de toute façon un *terminus post quem*<sup>182</sup>. La légende de l'arrivée d'Esculape à Rome et ce que nous pouvons savoir des modalités de son culte sur place révèlent en tout cas l'un des aspects essentiels de cette nouvelle divinité : le dieu-serpent, contrairement à son père, qui pouvait aussi bien causer la peste que la faire cesser, est un dieu « exclusivement sauveur<sup>183</sup> », dont l'intervention ne saurait que profiter à ceux qui la sollicitent.

Le développement du culte d'Esculape sur l'île Tibérine semble donc bien attesté dès la période de l'introduction du dieu à Rome. Cependant, si la légende de son arrivée apparaît clairement associée à la question des maladies pestilentielles, rien ne permet de dire que son culte fut, par la suite, particulièrement lié à ces fléaux durant la période qui nous occupe<sup>184</sup>. De fait, les inscriptions et les ex-voto anatomiques retrouvés à proximité de l'île semblent ne concerner que des maladies ou des blessures touchant des individus isolés : à l'inverse, il ne subsiste aucune trace d'offrandes ou de rites qui auraient été pratiqués dans le temple d'Esculape au nom de la cité pour éloigner une maladie pestilentielle. Tite Live mentionne seulement qu'à l'occasion d'une peste survenue en 181-180 av. J.-C., tandis que les décemvirs étaient renvoyés aux livres, les consuls furent chargés par le sénat d'offrir des présents et de consacrer des statues dorées à Apollon, Esculape et Salus<sup>185</sup> : peut-être des célébrations furent-elles, en cette occasion, organisées dans le temple de l'île.

L'arrivée d'Esculape à Rome au cours de la peste de 293-291 av. J.-C. et son succès en tant que dieu guérisseur s'inscrivent logiquement dans la lignée apollinienne des remèdes religieux jusque là employés par les Romains pour se protéger des maladies pestilentielles. Le dieu nouvellement installé sur l'île Tibérine n'est rien moins que le fils d'Apollon, et le récit de la peste de 181-180 av. J.-C. indique qu'il n'évince pas totalement son père dans les rites liés à la procuration de ces maladies. Toutefois, l'empressement des Romains à se doter d'un nouveau dieu guérisseur en 293, ainsi que l'importance des moyens mis en œuvre pour aller le chercher jusque dans le Péloponnèse suscitent des questionnements : la puissance et la protection d'Apollon *Medicus* furent-elles alors considérées comme insuffisantes ? Puisqu'Esculape n'était visible-

181. Pour une étude de ces objets, voir PENSABENE, RIZZO et ROGGI 1980, en particulier l'annexe 2 pour un tableau récapitulatif du nombre et de la forme des ex-voto retrouvés.

182. MOREAU 2014a, p. 111-113.

183. L'expression est de NISSEN 2009, p. 299.

184. D'après NISSEN 2009, le contexte de la « peste antonine », à la fin du II<sup>e</sup> siècle ap. J.-C., aurait donné lieu à un véritable essor du culte d'Esculape dans l'ensemble du monde romain, au point que le secours du dieu était recherché même par les médecins. C'est dans ce cadre qu'aurait été frappée, sous Commode, la monnaie représentant l'arrivée d'Esculape sur l'île Tibérine.

185. Liv. XL, 37, 2.

ment pas appelé à remplacer complètement son père, quelles devaient être les modalités de leur collaboration ?

### 7.3.6 Un lien qui se distend ?

Le lien entre pestilences et apollinisme semble, de fait, se distendre à partir de la deuxième moitié du III<sup>e</sup> siècle av. J.-C. Tite Live rapporte ainsi que, lors de la peste de 181-180 av. J.-C., les consuls furent invités par le sénat à immoler des victimes adultes « aux dieux qui leur paraîtraient indiqués<sup>186</sup> » : la formule laisse entendre que le recours à Apollon *Medicus*, seul ou accompagné d'autres divinités, dans le contexte d'une peste n'était plus, à cette date, un automatisme pour les autorités romaines. L'année suivante, la peste se prolongeant, Apollon reçut en guise de présents des statues dorées : le dieu *Medicus*, cependant, n'était plus la seule divinité sollicitée en raison de ses attributions médicales, mais était accompagné d'Esculape et Salus, à qui l'on accorda, en cette occasion, les mêmes honneurs qu'à lui.

Ce tournant dans le rapport entre Apollon et les pestilences romaines ne paraît pas étonnant, dans la mesure où il s'inscrit dans une évolution générale des attributions de l'Apollon romain au cours de la période suivant la deuxième guerre punique. J. Gagé<sup>187</sup>, dont les conclusions ont été plus récemment reprises par B. Mineo<sup>188</sup>, a bien mis en évidence ce changement de statut, dont on peut identifier les premiers jalons. En 216 av. J.-C., la détresse suscitée par la défaite de Cannes, associée aux inquiétudes provoquées par le sacrilège de la vestale Floronia, coupable d'adultère avec le scribe pontifical Lucius Cantilius, décida le sénat à doubler la traditionnelle consultation des livres sibyllins de l'envoi à Delphes d'une ambassade conduite par Fabius Pictor, afin qu'il puisse y recueillir l'avis de l'oracle d'Apollon<sup>189</sup>. Dans la réponse que Fabius Pictor rapporta à Rome<sup>190</sup>, Apollon Pythien incitait les Romains à « se garder du laisser-aller<sup>191</sup> » et révélait les dieux et déesses auxquels il convenait d'adresser des supplications pour sauver la *res publica* : les gains des Romains, victorieux grâce à ces conseils, devaient, ensuite, être employés pour adresser une offrande à Apollon Pythien.

L'historien rapporte en outre que quatre ans plus tard, en 212 av. J.-C., l'une des deux prophéties du devin Marcius<sup>192</sup> ordonna aux Romains – s'ils souhaitaient chasser de leur territoire leurs ennemis, « fléau venu de l'autre bout du monde<sup>193</sup> » – d'organiser des jeux en l'honneur

186. Liv. XL, 19, 2 : *patres decreuerunt ut [...] consules, quibus diis uideretur, hostiis maioribus sacrificarent*; « Les sénateurs ordonnèrent que les consuls [...] sacrifient des victimes adultes aux dieux qui leur paraîtraient indiqués ».

187. GAGÉ 1955, p. 257 et sq.

188. MINEO 2015, p. 171-174; 184-185.

189. Liv. XXII, 57.

190. Liv. XXIII, 11, 2-4.

191. Liv. XXIII, 11, 3 : *lasciuam a uobis prahibetote*. La traduction de *lasciuia* par « laisser-aller » est une proposition de MINEO 2013, p. 43. GAGÉ 1955, p. 269, propose plutôt d'y voir l'équivalent de l'ὑβρις grecque. Ce dernier sens, cependant, ne semble pas adapté à l'état de trouble et de découragement qui était celui des Romains en 216 av. J.-C.

192. Les *Carmina Marciana* avaient échappé à la destruction ordonnée, l'année précédente, pour tous les livres prophétiques et les formulaires de prières étrangers, en raison d'une crise superstitieuse de grande ampleur (Liv. XXV, 1, 6-12). Sur l'élimination des livres de fausses prophéties et les égards particuliers accordés en cette occasion aux *Carmina Marciana*, voir MINEO 2013, p. 51-52.

193. Liv. XXV, 12, 6 : *uomicam quae gentium uenit longe*. Le substantif *uomica*, contrairement à ce que laissent

d'Apollon, ce qu'ils firent dès l'année suivante, en les accompagnant de sacrifices destinés à ce dieu ainsi qu'à Latone. Et Tite Live de conclure sur cet épisode :

*Haec est origo ludorum Apollinarium, uictoriae, non ualetudinis ergo, ut plerique rentur, uotorum factorumque.* (Liv. XXV, 12, 15)

« Telle est l'origine des jeux apollinaires, voués et organisés **pour obtenir la victoire, et non la santé**, comme on le croit souvent. »

Cette rectification de Tite Live, reprise, plus tard, par Macrobe<sup>194</sup>, met en évidence le tournant qui s'est opéré, au cours de la deuxième guerre punique, dans les rapports entre Apollon et les Romains : Apollon n'est plus seulement pour eux le dieu *Medicus*, il est aussi devenu celui qui doit leur apporter la victoire sur leurs ennemis<sup>195</sup>. La dévotion apollinienne des Romains durant la deuxième guerre punique fut, pourtant, récompensée d'abord par la victoire du Métaure, en 208 av. J.-C., puis par celle, finale, de Zama, en 202 : entre temps, Apollon Pythien, de nouveau consulté en 205 av. J.-C. en parallèle du recours aux livres Sibyllins, avait promis aux Romains une victoire plus grande encore s'ils faisaient venir à Rome, depuis Pessinonte, la *Magna Mater*<sup>196</sup>.

Il serait faux, pourtant, de considérer qu'en devenant progressivement le garant de la *uictoria* des Romains, Apollon aurait été privé de ses prérogatives de dieu guérisseur. En effet, le récit des derniers épisodes de pestilences de notre corpus laisse entendre qu'Apollon était toujours sollicité face à ces fléaux mais sur un mode bien différent de celui que nous avons pu mettre en évidence pour des épisodes antérieurs.

Revenons, tout d'abord, sur le cas des *ludi Apollinares*, célébrés *uictoriae, non ualetudinis causa* (« pour obtenir la victoire, et non la santé ») en 212 av. J.-C. sur le conseil d'une des prophéties du devin Marcius. Alors que le *carmen* invitait les Romains à honorer Apollon par des jeux « qui soient joyeusement célébrés chaque année en son honneur<sup>197</sup> », les Romains se contentèrent, dans un premier temps, de les vouer pour une année seulement. Ce n'est que quelques années plus tard, en 208 av. J.-C., qu'ils furent voués à date fixe, pour mettre fin, cette fois, à une maladie pestilentielle :

*Eo anno pestilentia grauis incidit in urbem agrosque, quae tamen magis in longos morbos quam in pernitiales euasit. Eius pestilentiae causa et supplicatum per compita tota urbe est et P. Licinius Varus praetor urbanus legem ferre ad populum iussus ut ii ludi in perpetuum in statam diem uouerentur. Ipse primus ita uouit, fecitque ante diem tertium nonas Quinctiles. Is dies deinde sollemnis seruatus.* (Liv. XXVII, 23, 5-7)

« Cette année-là une grave pestilence s'abattit sur la ville et la campagne, qui aboutit cependant à des maladies plus longues que fatales. Pour mettre fin à cette pestilence on fit des

---

entendre certaines traductions et à ce qu'indique GAGÉ 1955, p. 283, ne paraît introduire aucune comparaison entre les Carthaginois et une maladie pestilentielle : l'occurrence du substantif est d'ailleurs unique chez Tite Live.

194. Macr. *Sat.* I, 17.

195. Elle peut aussi être considérée comme un indice de la méfiance que devait susciter, chez les lecteurs de Tite Live, cette idée d'un Apollon devenu dès la fin du III<sup>e</sup> siècle av. J.-C. un dieu de la victoire (Voir sur ce point MINEO 2013, p. 44.).

196. Liv. XXIX, 10.

197. Liv. XXV, 12, 9 : [...] *ludos qui quotannis comiter Apollini fiant.*

supplications aux carrefours dans toute la ville et, en même temps, **Publius Licinius Varus, préteur urbain, reçut l'ordre de porter devant le peuple une loi en vertu de laquelle ces jeux seraient voués à perpétuité et à date fixe.** Lui-même, le premier, les voua dans ces conditions et les célébra **le troisième jour avant les nones de juillet.** Ce jour, par la suite, leur fut consacré chaque année. »

Le dossier des *ludi Apollinares* apparaît révélateur de cette période charnière du développement de l'apollinisme romain : voués, à l'origine, pour assurer la victoire du peuple romain face à Hannibal, la décision de les célébrer tous les ans et à date fixe intervint, en revanche, pour protéger la ville d'une *pestilentia*. Le choix de la date de leur célébration, le troisième jour avant les nones de juillet d'après Tite Live, n'est pas anodin non plus : le jour consacré aux *ludi Apollinares* était donc très proche de celui du *dies natalis* du temple des prés flaminiens (le 13 juillet<sup>198</sup>), où Apollon était honoré comme *Medicus*, et il intervenait au moment de l'année où se développaient d'ordinaire les pestilences les plus meurtrières. L'épisode de l'institution des *ludi Apollinares* semble donc révéler qu'à la fin du III<sup>e</sup> siècle av. J.-C., Apollon n'était plus seulement un dieu guérisseur mais le protecteur de l'intégrité collective du peuple romain, dans la guerre comme dans les pestilences : la *ualetudo* n'est, dans ce contexte, qu'une victoire supplémentaire emportée contre la maladie.

Apollon joua aussi un rôle dans les procurations organisées lors de la peste de 181-180 av. J.-C. : en plus des statues dorées qu'il reçut en même temps qu'Esculape et Salus, il semble également impliqué dans la supplication organisée par les décemvirs et dont Tite Live n'indique pas à quelles divinités elle est dédiée. L'historien précise cependant qu'à cette occasion, tous les habitants de Rome âgés de plus de douze ans furent invités à participer « ceints d'une couronne et portant à la main une branche de laurier<sup>199</sup> ». J. Briscoe<sup>200</sup> relève, et ce détail a son importance, qu'il s'agit là d'un appareil parfaitement similaire à celui porté par Fabius Pictor lors de son ambassade à Delphes<sup>201</sup> en 216 av. J.-C., dont Tite Live donnait une description exhaustive, mais aussi à celui revêtu par les décemvirs lors de la procession organisée pour les jeux séculaires de 207 av. J.-C.<sup>202</sup>. L'apparat des suppliants constitue ainsi un élément supplémentaire qui ancre les procurations de 181 av. J.-C. dans un contexte globalement apollinien. Apollon y est honoré en tant que protecteur de l'intégrité collective de la *res publica*, aux côtés d'Esculape, qui est, lui, en charge de la santé et du bien-être des individus.

La présence de la déesse Salus est un autre marqueur de cette proximité entre *ualetudo* et *uictoria* : introduite à Rome en 311 av. J.-C., elle est, en tant que *Salus Publica Populi Romani*, la garante de la santé de l'État romain. Le *uotum* de son temple<sup>203</sup> par Caius Junius Bubulcus Brutus, à l'issue d'une bataille contre les Samnites, lie clairement son origine à la question de la *uictoria* des Romains face à leurs ennemis. Pourtant, à partir de la fin du III<sup>e</sup> siècle av. J.-C., elle

198. Sur cette date voir p. 91, n. 174.

199. Liv. XL, 37, 3.

200. BRISCOE 2007, *ad loc.*

201. Liv. XXIII, 11, 4 : Fabius Pictor porte une couronne de laurier qu'il n'ôte qu'au retour de son voyage à Delphes pour la déposer sur l'autel d'Apollon à Rome.

202. Liv. XXVII, 37, 13 : ceux-ci sont couronnés de laurier et portent la toge prétexte.

203. Voir sur ce point p. 88.

semble prendre progressivement la figure d'une divinité guérissante et affirmer son lien avec Esculape et sa parèdre Hygie<sup>204</sup>, ses attributions connaissant alors, en quelque sorte, une évolution inverse par rapport à celles d'Apollon. À l'époque impériale, le culte de Salus est caractérisé par cette ambivalence entre *ualetudo* et *uictoria* : tout en conservant son attribution d'origine, *Salus Publica*, est souvent vénérée aux côtés d'Esculape, auprès duquel elle joue le rôle de divinité guérissante<sup>205</sup>.

La triade des divinités honorées lors des procurations organisées en raison de la peste de 181 av. J.-C. révèle donc, au même titre que le lectisterne de 399 av. J.-C., une volonté des autorités romaines de tenir compte des différents types de dangers que le fléau fait courir à la cité romaine. La différence entre les deux cérémonies réside cependant dans le fait que, en 181, toutes les divinités concernées par la supplication ont des attributions médicales là où, en 399, Apollon était le seul *Medicus* à être honoré. Lors de la triple supplication de 181, la présence d'Apollon, Esculape et Salus rappelle ainsi que la peste constitue une menace à la fois pour la santé des individus et pour l'intégrité de la cité qu'ils forment.

## Conclusion

L'examen des différents remèdes employés par les autorités romaines pour mettre fin à une maladie pestilentielle montre à quel point ces fléaux furent, du point de vue de la religion romaine, un facteur de développement et d'innovation.

Il permet, tout d'abord, de mettre en évidence un lien étroit entre la violence du mal et la gravité des ravages qu'il opère dans la cité, d'une part, et la nature des procurations mises en place pour en venir à bout, d'autre part. Plus une peste se prolonge, plus elle suscite d'inquiétude et de perplexité, plus les *remedia* prescrits par les autorités religieuses sont innovants et extraordinaires. Il arrive ainsi qu'une peste s'éteigne d'elle-même, avant qu'aucune cérémonie n'ait pu être mise en place pour la procurer. Pour d'autres, on se contente, dans un premier temps, de rites familiers, dont l'organisation est facile et rapide, comme c'est le cas pour certaines supplications. D'autres enfin, suffisamment graves pour être traitées par le sénat « comme des prodiges » requièrent la consultation des livres Sibyllins (ou d'un autre oracle apollinien) puis la mise en place de rites inédits – *ludi Taurii*, lectisterne – ou le recours à de nouvelles divinités. Dans certains cas cependant, même ces procurations hors du commun ne parviennent pas à faire cesser la maladie, ni même à empêcher son aggravation : nous verrons alors comment la gestion des pestes peut donner lieu à des mesures d'urgence qui outrepassent le cadre de la *procuratio prodigiorum*, en impliquant généralement la nomination d'un dictateur<sup>206</sup>.

À ce titre, l'intérêt manifeste porté par Tite Live aux remèdes prescrits par les livres Sibyllins et à leur mise en œuvre n'est sans doute pas étranger au contexte de rédaction de son ouvrage.

204. Sur le culte rendu à Hygie sur l'île Tibérine, en tant que parèdre d'Esculape, voir MOREAU 2014a, p. 108, en particulier n. 432-435.

205. CATTANEO 2011, p. 120.

206. Voir sur ce point le chapitre suivant, p. 427.

B. Mineo rappelle judicieusement<sup>207</sup>, à ce sujet, que le début de l'élaboration de l'*Ab Vrbe Condita* coïncida probablement, à quelques années près<sup>208</sup>, avec l'inauguration sur le Palatin du nouveau temple voué à Apollon par Auguste, qui voyait en lui le premier garant de sa victoire à Actium<sup>209</sup>. Peu de temps après, à une date qui demeure cependant incertaine<sup>210</sup>, les livres Sibyllins y furent transférés depuis le temple de Jupiter, plaçant ainsi sous la protection directe d'Apollon les recueils oraculaires présidant aux destins de Rome. Cette coïncidence nous invitera à nous interroger sur la portée idéologique du récit de ces procurations dans l'œuvre de Tite Live<sup>211</sup>.

L'étude des différents *remedia publica* mis en œuvre à l'occasion des pestilences républicaines révèle enfin l'un des aspects centraux de l'ensemble de ces rites : leur dimension collective, particulièrement prégnante dans le cas des supplications, du lectisterne, ou des différents *ludi* célébrés par les Romains pour implorer la bienveillance des dieux et mettre fin au fléau. Le lent développement du culte d'Esculape, dont les pouvoirs guérisseurs, malgré les circonstances de son introduction à Rome, ne semblent que rarement sollicités dans le contexte d'une pestilence, renforce l'impression que la guérison que les Romains appellent de leurs vœux passe souvent moins par la recherche d'un soulagement individuel des maux dus à la maladie que par celle du salut général de l'*Vrbs*. Cette remarque nous engage à envisager les rapports qui peuvent exister entre les pestilences et les autres maladies de la cité romaine, ainsi que le poids de ces rapprochements dans la manière d'envisager sa guérison.

---

207. MINEO 2015, p. 167.

208. Sur la difficulté d'établir la date à laquelle Tite Live commença à rédiger l'*Histoire Romaine*, voir MINEO 2006, p. 12-13.

209. Voué par le futur Auguste en 36 av. J.-C. à l'issue de la bataille de Nauloque qui l'opposait à Sextus Pompée, il fut dédié le 9 octobre 28 av. J.-C., à l'endroit où la foudre serait tombée sur une propriété d'Auguste. Voir sur ce point *LTUR*, vol. 1, p. 54, s. u. *Apollo Palatius*.

210. GAGÉ 1955, p. 542-555, considère que « l'installation des *libri* expurgés sous la statue d'Apollon Palatin s'est déroulée étape par étape entre 22 et 18, plus probablement entre 21-19. » SCHEID 1999, p. 18, privilégie une datation haute et, s'appuyant sur un témoignage de Suétone, propose de dater le transfert de l'année 12 av. J.-C., dans l'idée qu'Auguste aurait attendu d'être *Pontifex Maximus* pour agir. Quelle que soit sa date précise, il est probable que l'opération ait suscité de l'intérêt au moment où Tite Live commençait son ouvrage. Sur ces difficultés chronologiques, voir en particulier MINEO 2013, p. 50, n. 31.

211. Voir en particulier p. 465 et sq.



## Chapitre 8

# La guérison de la cité

<b>8.1 La peste et le fonctionnement de la cité</b> . . . . .	<b>416</b>
8.1.1 Lissage et confusion des rôles sociaux . . . . .	416
Le renversement des rapports de pouvoir . . . . .	417
La faiblesse du sénat . . . . .	422
8.1.2 L'illusion de la <i>concordia</i> . . . . .	424
<b>8.2 Un déséquilibre porteur d'innovation ?</b> . . . . .	<b>427</b>
8.2.1 La nomination d'un dictateur . . . . .	427
8.2.2 Pestilences et innovations politiques . . . . .	431
<b>8.3 Peste et sédition</b> . . . . .	<b>434</b>
8.3.1 Deux maux bien semblables . . . . .	434
L'épuisement du corps civique . . . . .	434
Peste, sédition, et rite du <i>clauus</i> . . . . .	437
8.3.2 Le récit de peste, « métaphore d'une contagion idéologique » ? . . . . .	440
8.3.3 Le récit historiographique comme lieu de réflexion . . . . .	444
Le contexte politique : une discorde continue . . . . .	444
La célébration du premier lectisterne . . . . .	446
Réinterprétation de l'épisode : le point de vue des patriciens . . . . .	448
<b>Conclusion</b> . . . . .	<b>451</b>



Il est frappant de constater que, malgré la diversité et le caractère innovant de l'ensemble des *remedia publica* envisagés dans le chapitre précédent, le thème de la guérison de la cité romaine, dans la majorité des études modernes, est moins souvent associé au contexte d'une maladie pestilentielle qu'à celui d'une crise politique interne, affectant le fonctionnement de Rome et menaçant son avenir immédiat et lointain. La dernière partie de l'ouvrage de G. Vassiliades intitulé *La res publica et sa décadence de Salluste à Tite Live*<sup>1</sup> est ainsi consacrée à « la guérison de la *res publica* » et s'intéresse à la recherche des remèdes contre la décadence. Parmi de nombreux autres exemples, on peut également citer l'article qu'A. J. Woodman<sup>2</sup> a consacré aux métaphores médicales en lien avec le corps politique de Rome et son fonctionnement dans l'historiographie latine post-sallustéenne. La guérison de la cité romaine est donc généralement abordée avant tout comme une question politique, liée aux différentes crises internes – complot, révolte, sécession, différends entre les ordres...<sup>3</sup> – que Rome a pu traverser et pour lesquelles il a fallu trouver des remèdes adaptés. Cette idée ne trouve son sens que dans le cadre de la conception organiciste de la cité développée auparavant<sup>4</sup> : l'idée que l'État romain est un organisme dont le fonctionnement et l'évolution sont semblables à ceux du corps biologique fait en effet surgir, en parallèle, l'image de la maladie de la cité, régulièrement invoquée pour renvoyer à toutes les formes de dégradations morales et politiques qui entravent la bonne marche de l'*Vrbs* et de ses institutions. La cité en déclin est une cité malade, dont l'état requiert au plus vite l'intervention d'un médecin capable de lutter efficacement contre son mal afin de lui rendre la santé.

Dans cette perspective, les travaux consacrés à la question de la guérison de la cité romaine présentent généralement une organisation similaire : après avoir isolé différents moments de l'histoire de Rome où l'*Vrbs* est en proie à une crise politique, l'étude des récits historiographiques rapportant l'épisode sert de support à une étude lexicale visant à identifier la présence d'un lexique médical et de métaphores liées à la maladie, dont l'étude doit permettre de mieux cerner l'ampleur de la crise en question et l'éventuelle possibilité d'y remédier. Le dernier temps de la réflexion aborde le processus de guérison de la cité – lorsque celle-ci s'avère possible – et l'identité du médecin qui en a la responsabilité, que celui-ci soit un chef militaire, un homme politique ou l'historien lui-même. Par exemple, A. J. Woodman<sup>5</sup> consacre un développement important au récit fait par Tacite de l'arrestation et de la condamnation de Libo Drusus, introduit par des hommes malintentionnés auprès de magiciens et de devins, puis volontairement dénoncé à l'empereur en raison de ces pratiques prohibées<sup>6</sup> : la présence, dans le récit de Tacite, du verbe *exedere*<sup>7</sup>, « dévorer, ronger », permet à A. J. Woodman de s'interroger sur les enjeux de la méta-

1. VASSILIADES 2020.

2. WOODMAN 2012.

3. Pour un relevé exhaustif de ces différents épisodes voir VASSILIADES 2020, p. 609-629.

4. Sur l'origine et le sens de cette conception voir p. 341.

5. WOODMAN 2012, p. 165-168.

6. Tac. *An.* II, 27-32.

7. Tac. *An.* II, 27, 1 : *Eius negotii initium, ordinem, finem curatius disseram, quia tum primum reperta sunt quae per tot annos rem publicam exedere*. « Quels furent le commencement, la suite et le dénouement de cette affaire, je l'exposerai avec soin, parce que ce fut le premier exemple de manœuvres qui durant tant d'années rongèrent l'État. »

phore associant la délation à une maladie chronique dévorant l'État romain sous le principat de Tibère<sup>8</sup>, puis de s'arrêter sur le comportement du prince tout au long de l'affaire.

La plupart des études concernées accordent également, dans cette perspective, une large place à ce qui y est identifié comme une métaphore de la peste<sup>9</sup>, dont la présence dans le récit aiderait l'historien à décrire les crises politiques de la cité romaine en les caractérisant comme des maux qui progressent rapidement en gagnant en intensité. Les contours d'une telle métaphore, cependant, ne semblent pas toujours aisés à définir : G. Vassiliades, par exemple, présente et commente plusieurs passages de Tite Live où les choix lexicaux de l'historien lui permettraient de présenter la décadence des Romains « en l'interprétant comme une épidémie qui attaque la communauté tout entière<sup>10</sup> », tout en reconnaissant, d'une part, que le substantif *pestilentia* n'est jamais employé de façon métaphorique<sup>11</sup>, d'autre part, que la signification médicale du terme *contagio*, lorsque celui-ci est utilisé, n'apparaît pas toujours nettement<sup>12</sup>.

En définitive, dans la plupart des travaux consacrés à la guérison de la cité romaine, les maladies pestilentielles ne sont jamais prises en compte pour elles-mêmes mais seulement à titre d'images, que l'historien pourrait solliciter pour décrire la façon dont des troubles politiques affectent le fonctionnement de l'ensemble de la cité. D'autres travaux poussent encore plus loin cette idée en formulant l'hypothèse que les récits de pestilences en eux-même, chez Thucydide<sup>13</sup> aussi bien que chez Tite Live<sup>14</sup>, se présenteraient avant tout comme des métaphores filées permettant de réfléchir au fonctionnement du corps politique et aux modalités de sa guérison. C'est le cas, en particulier, du récent ouvrage d'H. Gardner, intitulé *Pestilence and the Body Politic in Latin Literature*, dont nous aurons l'occasion de présenter la thèse en détail.

Nous nous proposons, dans le cadre de ce chapitre, d'aborder la question de la guérison de l'*Vrbs* sous un angle différent de celui des travaux précédemment cités, en considérant d'abord les cas où la maladie collective qui atteint peu à peu l'ensemble des Romains est une véritable affection, caractérisée par des symptômes physiques variables d'un épisode à l'autre, mais toujours source de souffrance et de mort. Ce changement de perspective rend possible un premier constat : s'il semble bien exister une forme de résonance entre le récit des maladies pestilentielles et celui des autres crises politiques qui peuvent entraver le bon fonctionnement de l'*Vrbs*, les rapports entre ces différents maux, cependant, sont aussi profonds que complexes et dépassent largement le stade d'une métaphore, dont nous verrons que la présence est loin d'être toujours avérée. S'interroger sur le sens et la raison d'être de cette résonance permettra ainsi d'éclairer la façon dont les autorités romaines concevaient ces différentes maladies de la cité ainsi que les moyens d'y

8. Sur le thème de la maladie dévorante, voir JOUANNA 1988.

9. Sur ce point voir notamment VASSILIADES 2020, p. 244-250 chez Salluste, p. 260-266 chez Tite Live.

10. VASSILIADES 2020, p. 265.

11. VASSILIADES 2020, p. 264, n. 236.

12. VASSILIADES 2020, p. 263 : « Ce contact transmet une infection à la façon d'une maladie contagieuse, mais Tite Live n'indique pas nettement la signification médicale du terme *contagio* ».

13. MITTELSTADT 1968.

14. GARDNER 2019.

remédier.

Nous verrons, de fait, que les pestilences romaines ne sont pas seulement des maladies qui frappent un grand nombre d'individus en même temps et dans un même lieu mais aussi, à proprement parler, des maladies de la cité dont elles affectent profondément le fonctionnement et les structures, de façon comparable à certaines crises politiques. De plus, l'examen des récits des historiens indique que les remèdes employés pour guérir la cité en temps de peste étaient parfois identiques à ceux qui étaient mis en œuvre dans des contextes de troubles politiques importants, et en particulier dans le cas d'une sédition. Il faudra, en ce sens, nous interroger sur les raisons d'être de cette identité, dont la présence même montre les limites de la perspective adoptée dans les travaux cités au début de ce chapitre : pourquoi, dans les récits des historiens et en particulier chez Tite Live, les autorités semblent-elles soigner de la même manière la peste et la sédition, et que révèle cette communauté de moyens ?

## 8.1 Comment la peste déséquilibre-t-elle le fonctionnement de la cité romaine ?

Les récits des historiens de notre corpus révèlent souvent la façon dont le contexte d'une peste est susceptible de mettre en danger le fonctionnement de la cité romaine. Tite Live et Denys d'Halicarnasse, en particulier, sans jamais chercher à théoriser ces mécanismes, illustrent pourtant la manière dont le fléau, en altérant les interactions entre dirigeants et dirigés, en faisant passer l'intérêt général après le souci de la survie de chacun, entrave le développement et l'organisation de la cité romaine au point de menacer sa survie. La peste se révèle donc comme une maladie de la cité, non seulement au sens où elle frappe l'ensemble des habitants de la ville, mais aussi dans la mesure où le mal, présentant des symptômes d'ordre politique, s'attaque aux structures civiques fondamentales de Rome en même temps qu'aux organismes de ses habitants.

### 8.1.1 Lissage et confusion des rôles sociaux

Il faut, afin de saisir la portée de l'atteinte que la peste inflige au corps civique, reprendre brièvement certains acquis des analyses de B. Mineo<sup>15</sup> à propos de la « dichotomie fonctionnelle » présentée, dans l'*Histoire Romaine* de Tite Live, comme indispensable à la bonne marche de l'*Vrbs*. On se souvient<sup>16</sup> que l'organisme civique y est souvent représenté, métaphoriquement, comme un corps, placé sous le contrôle de la tête ou de l'estomac, et dont les différents membres représentent les individus ou les classes sociales qui forment la cité. Cette image présente l'intérêt de mettre en évidence deux conditions absolument nécessaires à la santé générale de l'organisme : l'entente entre ses différentes parties, d'une part, et, d'autre part, la stricte répartition des tâches et des prérogatives entre les membres qui exercent une fonction gouvernante

15. Sur l'ensemble du développement qui suit, voir MINEO 2006, en particulier p. 45-56.

16. Voir sur cette conception et son origine p. 341.

et ceux qui doivent se contenter d'obéir. Tite Live, dans sa conception de la cité romaine fonctionnelle, tend donc à distinguer, selon ce modèle, les dirigeants des dirigés selon une répartition dichotomique qui « oppose le centre du pouvoir à un espace périphérique<sup>17</sup> ». Cette conception générale du fonctionnement de la cité romaine transparait dans le récit de l'historien à travers les attitudes présentées comme typiques du comportement de chacun de ces groupes sociaux. Les dirigés, d'une part, y sont représentés comme une masse impulsive et désordonnée, qui peine à s'exprimer d'une voix commune ; ils semblent n'occuper aucun lieu précis et ne vivre que dans le présent le plus immédiat. Les dirigeants, d'autre part, emplis de *dignitas* et de *gravitas*, occupant une position surplombante, apparaissent dotés d'un pouvoir de réflexion et de communication qui les rend capables d'appréhender les situations les plus complexes et de résister à l'agitation de la foule. Le bon fonctionnement du corps civique implique donc, dans l'*Histoire Romaine* de Tite Live, la stricte distinction de ces catégories politiques et de leurs rôles politique et social. À l'inverse, tout mélange ou toute confusion entre ces ordres, en bouleversant l'équilibre de la cité, pourrait la mener à sa ruine.

### **Le renversement des rapports de pouvoir**

Or le contexte d'une peste remet en cause, de plusieurs manières, cette dichotomie fonctionnelle.

Les souffrances de la maladie, pour commencer, n'épargnent personne et éprouvent aussi bien les dirigeants que les dirigés : c'est là un des *leitmotiv* des récits de pestilences de notre corpus, dont les auteurs ne manquent pas de relever la façon dont les citoyens les plus riches sont frappés par la maladie aussi bien que les esclaves ou les habitants les plus pauvres. Denys d'Halicarnasse évoque ainsi, lors de la peste de 463 av. J.-C., la disparition d'un quart des sénateurs<sup>18</sup>, parmi lesquels les deux consuls et la plupart des tribuns, tandis que Tite Live consacre une grande partie de son récit de la peste de 174 av. J.-C. à la longue liste des victimes qui occupaient une charge politique ou religieuse<sup>19</sup>. Sur le plan historique, il est indéniable que cette disparition brutale et massive des classes dirigeantes devait perturber l'exercice du pouvoir et déséquilibrer l'organisation générale de la ville. Sur le plan du récit historiographique, toutefois, l'évocation, à travers les listes de victimes, des ravages que la peste exerce jusqu'au sommet de l'État ne semble pas modifier fondamentalement la représentation des différentes classes sociales. De fait, tandis que les victimes les plus modestes constituent une masse que l'on ne peut ni nommer ni dénombrer et dont les corps s'amoncellent sur la voie publique, les victimes patriciennes sont comptées, souvent individualisées en fonction de la charge que leur mort laisse vacante et parfois nommées. Si cette représentation procède sans doute en grande partie d'un effet de source, le traitement des listes de victimes dans les récits de notre corpus semble aussi révéler que même la mort collective infligée par une peste ne remet pas en question la dichotomie inhérente à

---

17. MINEO 2006, p. 48.

18. DH. IX, 67, 2.

19. Liv. XXI, 21, 8-9.

la représentation des différents ordres.

À bien y regarder, pourtant, la présence de la maladie provoque parfois dans l'organisation du corps civique des bouleversements plus profonds, plus généraux et plus lourds de conséquences. L'évocation livienne de la peste de 463 av. J.-C. permet ainsi de mieux saisir la façon dont le fléau porte ses atteintes sur l'organisme de la cité et renverse son équilibre habituel. Il s'agit de l'un des récits de peste les plus longs et les plus détaillés de l'*Histoire Romaine*<sup>20</sup>, dont nous n'étudierons ici qu'une partie en détail. Après avoir proposé plusieurs hypothèses sur les causes du fléau<sup>21</sup>, l'historien a rapporté au discours indirect les paroles adressées par les sénateurs romains, victimes de la maladie, à une délégation étrusque venue requérir leur aide militaire : l'État romain, « abattu par la peste<sup>22</sup> », n'est pas en mesure de les défendre contre les attaques des Étrusques et des Volques. Ces derniers, à cette nouvelle, décident donc de pousser plus loin leur campagne et de porter les hostilités directement sur le territoire de Rome. Tite Live, adoptant alors le point de vue des Volques et des Étrusques, met sous les yeux de son lecteur ce qui leur apparaît au fur et à mesure de leur progression vers la ville :

*Vbi cum obuius nemo ne inermis quidem fieret, perque omnia non praesidiis modo deserta sed etiam cultu agresti transirent, peruenere ad tertium lapidem Gabina uia. Mortuus Aebutius erat Romanus consul; collega eius Seruilius exigua in spe trahebat animam; adfecti plerique principum, patrum maior pars, militaris fere aetas omnis, ut non modo ad expeditiones quas in tanto tumultu res poscebat, sed uix ad quietas stationes uiribus sufficerent. Munus uigiliarum senatores, qui per aetatem ac ualeitudinem poterant, per se ipsi obibant; circumitio ac cura aedilium plebi erat : ad eos summa rerum ac maiestas consularis imperii uenerat. Deserta omnia, sine capite, sine uiribus, di praesides ac Fortuna Urbis tutata est, quae Volscis Aequisque praedonum potius mentem quam hostium dedit. (Liv. III, 6, 7 - 7, 1)*

« Là, comme ils ne trouvaient pas même de civils devant eux et qu'ils traversaient des régions dépourvues non seulement de postes défensifs mais même de toute activité agricole, ils parvinrent à trois milles de Rome sur la route de Gabie. La mort avait frappé Aebutius, consul romain ; son collègue Servilius en était à son dernier souffle ; la plupart des dirigeants étaient atteints, la majeure partie du sénat, presque tous les hommes en âge de combattre, de sorte qu'on avait à peine les forces suffisantes non seulement pour entreprendre les expéditions qu'un tel chaos rendait nécessaires mais même pour assurer sans difficulté la défense de la ville. Les sénateurs à qui leur âge et leur état de santé le permettaient se chargeaient eux-mêmes volontairement de l'office de sentinelles ; l'inspection<sup>23</sup> et l'organisation des rondes étaient assurées par les édiles plébéiens : c'est à eux qu'était revenue l'autorité suprême et la majesté du pouvoir consulaire. Tout était abandonné, sans chef, sans forces : ce sont les dieux protecteurs et la Fortune de Rome qui apportèrent le salut, en donnant aux Volques et aux Étrusques un esprit de brigandage plutôt que de conquête. »

Dans l'ensemble de ce passage, Tite Live s'attache à représenter non un groupe d'individus malades mais une cité atteinte dans le fonctionnement de ses institutions. Cette image se dévoile

20. Voir sur ce point p. 48.

21. Liv. III, 6, 2-3. L'étiologie proposée par Tite Live pour cet épisode combine l'influence d'une saison accablante, le regroupement dans l'enceinte de Rome des paysans avec leurs troupeaux, la chaleur et la présence d'odeurs inaccoutumées ainsi que la *contagio*. Sur l'organisation de ces différents éléments de causalité voir p. 267.

22. Liv. III, 6, 5 : *adfectam ciuitatem pestilentia esse* ; « l'État était abattu par la peste ». Sur le verbe *adfligo*, généralement employé par Tite Live lorsqu'il veut montrer la façon dont la maladie atteint la cité dans son fonctionnement, voir p. 189.

23. Sur le sens technique du terme *circumitio* entendu ici comme « la surveillance des rondes », voir OGILVIE 1965, *ad loc.*

progressivement au fur et à mesure de l'avancée des Volsques et des Èques le long de la *Via Gabinia*. Le premier signe visible de l'affaiblissement des Romains, juste avant le passage cité et traduit ci-dessus, est la « triste réponse » faite par le sénat à la délégation des Herniques venue lui demander son aide. Sans détailler, dans un premier temps, la situation entre les murs de la ville, l'historien commence par révéler comment l'irruption de la peste perturbe l'équilibre des alliances dans le Latium et empêche les Romains de remplir les obligations qui leur incombent du fait de leur position dominante. C'est aussi, peut-on penser, la rumeur de l'affaiblissement de la ville qui décide les Volsques et les Èques à profiter de l'occasion pour pousser leur campagne jusque sur le territoire des Romains, sachant que ceux-ci ne pourraient pas disposer de toutes leurs forces pour les repousser<sup>24</sup>. L'historien, adoptant un point de vue extérieur à la ville, commence donc par révéler les manifestations les plus visibles du mal dont Rome est atteinte : sans que l'on sache bien quelle est la situation générale derrière ses murailles, elle ne peut cependant cacher à ses alliés herniques ses difficultés, dont la simple évocation suffit à remettre en cause l'équilibre des relations entre les peuples du Latium.

Les Èques et les Volsques, décidés à attaquer Rome, traversent ensuite les campagnes qui entourent la ville et dont les productions abondantes assurent normalement l'opulence. La syntaxe livienne insiste cependant sur le fait que leur progression n'y rencontre aucun obstacle : tout semble désert, dans ces lieux qui ne sont ni défendus ni même cultivés (*non praesidiis modo deserta sed cultu agresti*). C'est là un deuxième indice du dépérissement de la cité qui, aux yeux des ennemis de Rome (dont Tite Live adopte toujours le point de vue) comme, peut-être, à ceux des lecteurs de l'*Histoire Romaine*, pouvait revêtir une double signification. De fait, si l'absence de cultures peut révéler que l'ensemble des paysans, victime de la maladie, n'a pas pu travailler aux champs<sup>25</sup>, elle peut sans doute aussi être interprétée, dans le cadre du « modèle religieux » défini au chapitre 5<sup>26</sup>, comme le signe que la cité romaine était victime d'une peste atteignant non seulement sa population mais aussi la fertilité de ses sols et de ses troupeaux<sup>27</sup>. Quelle que soit l'interprétation privilégiée, la progression du récit dévoile comment la présence de la peste affecte aussi les relations de la cité avec son arrière-pays et remet en question sa subsistance.

La troisième étape du récit nous fait enfin découvrir la situation entre les murs de Rome, quoique, en réalité, Volsques et Èques n'y pénètrent pas : en apercevant la ville et ses collines, ils décident finalement de changer leurs plans et préfèrent attaquer une cité intacte dans le territoire de Tusculum, plutôt qu'un pays ruiné et désert<sup>28</sup>. J. Grimm, dans sa notice consacrée aux pesti-

24. Tite Live ne s'attarde pas ici sur ces considérations, à l'inverse de Denys d'Halicarnasse, qui traite ce même épisode en DH. IX, 67, 3. On retrouve également un raisonnement similaire chez les habitants de Caméria en Plut. *Cam.* XXIV, 3-4.

25. Sur cet élément d'explication voir p. 121.

26. Voir p. 256.

27. Cette seconde lecture devait apparaître d'autant plus nettement aux yeux des lecteurs de Tite Live que l'épisode est ancien. Sur ce point voir p. 274.

28. Les délibérations des Èques et des Volsques sont rapportées au discours indirect libre en Liv. III, 7, 3. OGILVIE 1965, *ad loc.* invite cependant à considérer que ce changement inattendu est lié à la peur qu'inspire aux deux peuples la vue de Rome et de ses collines plutôt qu'à la présence de la peste, dont on a pu voir qu'elle sert plutôt leurs objectifs en affaiblissant les Romains.

lences liviennes<sup>29</sup>, s'étonne que l'historien romain n'ait pas su, à cet endroit de son récit, dresser un portrait des tourments physiques et des angoisses des Romains aussi saisissant que celui de Thucydide pour la « peste » d'Athènes. C'est qu'en réalité l'objectif de l'historien latin était probablement tout autre : l'ensemble de la description de Tite Live est, de fait, orientée de façon à définir la peste comme une maladie de la cité, dont la présence bouleverse en profondeur les structures habituelles<sup>30</sup>. De fait, la mort d'un consul, le décès prochain de son collègue, les nombreuses pertes parmi les magistrats et les sénateurs, que l'historien énumère sans nommer les victimes, ont laissé la ville *sine capite* – sans tête, sans chef. Pour compenser ce manque et tenter d'assurer tant bien que mal la continuité du gouvernement, les pouvoirs échoient donc à ceux qui en sont habituellement écartés et, tandis que les sénateurs assurent la sécurité de la ville, les édiles plébéiens<sup>31</sup> tiennent lieu de consuls. La syntaxe de Tite Live tend ainsi à rapprocher, en début de proposition, les offices en question et le rang de ceux qui en ont la charge effective – *munus uigiliarum senatores [...] circumitio ac cura aedilium plebi* – formant ainsi des expressions quasi oxymoriques qui mettent en évidence ce que cette répartition des charges a d'anormal par le renversement qu'elle suppose. Les dirigés, soudainement revêtus de la « majesté du pouvoir consulaire » (*maiestas consularis imperii*) sont ainsi appelés à devenir dirigeants, anéantissant, du même coup, la « dichotomie fonctionnelle » si nécessaire aux yeux de Tite Live<sup>32</sup> : la peste est ainsi présentée comme une maladie de la cité dont l'un des premiers symptômes est d'entraver le fonctionnement normal des institutions.

La comparaison du récit livien avec le traitement de ce même épisode, d'une part chez Denys d'Halicarnasse<sup>33</sup>, d'autre part chez Orose<sup>34</sup>, qui utilise Tite Live comme source principale, se révèle enfin particulièrement éclairante. Les deux historiens traitent la peste de 463 av. J.-C. de façon bien plus brève que Tite Live. Ainsi, Orose ne fait aucune mention du contexte militaire et politique dans le Latium ni de l'influence de la maladie sur le déroulement des conflits mais se contente de relever la mortalité importante qu'elle provoqua dans la ville :

*Nam eo anno Aebutium et Seruilium ambo consules pestilentia consumpsit, militares copias plurima ex parte confecit, multos nobiles praecipueque plebem foeda tabe deleuit [...]* (Oros).

29. GRIMM 1965, p. 62, cité par GARDNER 2019, p. 53.

30. Sur ce point voir également GARDNER 2019, p. 55.

31. R. Ogilvie (OGILVIE 1965, *ad loc.*) indique que ce passage constitue la première mention, dans l'*Histoire Romaine*, de l'existence des édiles plébéiens. Cependant leur présence même et le rôle qui leur est attribué relèvent à ses yeux d'un anachronisme puisque leur fonction n'aurait vu le jour qu'après l'époque du décemvirat et qu'ils n'étaient encore, à l'époque de la peste dont il est question, que des prêtres en charge du temple de Cérès. R. Ogilvie, s'appuyant sur la proximité immédiate du substantif *cura*, explique cet anachronisme par la volonté de Tite Live de fournir une justification historique au pouvoir de ces édiles à la fin de l'époque républicaine, tel que Cicéron le définit dans *de Legibus* III, 7. H. Gardner (GARDNER 2019, p. 56) propose, de son côté, de considérer que cet anachronisme procède directement de la volonté de Tite Live de présenter la peste comme un moment d'innovation privilégié pour les institutions romaines – deux interprétations qui, du reste, ne semblent pas incompatibles.

32. Ce phénomène n'est pas limité à l'épisode de 463 av. J.-C. : Tite Live indique, par exemple, qu'en 180 av. J.-C., le contexte d'une peste força les autorités à nommer triumvir à la place de son père un jeune homme qui portait encore la toge prétexte : voir Liv. XL, 42, 7.

33. DH. IX, 67, 1-5.

34. Oros. *Hist.* II, 12, 2-4.

*Hist.* II, 12, 3)

« Cette année-là, en effet, une peste fit périr les deux consuls, Aebutius et Servilius, accabla la majeure partie des forces armées, élimina beaucoup d'hommes illustres et surtout la plèbe, par une consommation funeste [...] »

Orose, en cohérence avec la perspective générale de son ouvrage, résume considérablement le récit de Tite Live pour n'en conserver que les informations qui l'intéressent parce qu'elles peuvent lui permettre de montrer la succession ininterrompue des malheurs qui affligèrent les Romains au début de l'époque républicaine. Cette rapide mention est ainsi immédiatement suivie de celle d'un incendie survenu l'année suivante sur le Capitole, et dont le traitement ne fait pas l'objet de plus de détail, puis de la défaite du consul Minucius face aux Éques et aux Volsques. La peste de 463 av. J.-C. n'apparaît donc dans son ouvrage que parce qu'elle lui permet de mettre en évidence l'alternance, caractéristique, selon lui, de l'histoire de Rome, entre les malheurs venus de l'intérieur de ses murs et ceux venus de l'extérieur<sup>35</sup>.

Denys d'Halicarnasse accorde une tout autre importance à l'épisode. La chronologie de son récit diffère cependant de celle de Tite Live : l'historien annonce d'abord que Rome est frappée par une peste, dont il retrace le développement progressif depuis les troupeaux de bœufs jusqu'aux habitants de Rome<sup>36</sup>. Apprenant la nouvelle de ce fléau, les Éques et les Volsques, dans la version de Denys, décident de saisir l'occasion pour profiter de la faiblesse des Romains et se libérer de leur domination. Afin de priver les Romains de l'assistance de leurs alliés, ils commencent par attaquer les Latins et les Herniques. Ces derniers, alarmés, envoient alors une délégation à Rome pour y chercher du secours ; la réponse qu'ils reçoivent coïncident dès lors avec les grandes lignes du récit livien.

Ἀφικομένης δὲ πρεσβείας ἐπὶ τὴν βουλὴν ἀφ' ἑκατέρου τῶν πολεμουμένων ἐθνῶν ἐπὶ συμμάχιας παράκλησιν ὁ μὲν ἕτερος τῶν ὑπᾶτων Λεύκιος Αἰβούτιος ἐκείνην ἔτυχε τὴν ἡμέραν τεθνηκώς, Πόπλιος δὲ Σερούλιος ἐγγὺς ὦν τοῦ θανάτου· ὅς ἔτι ὀλίγον ἐμπνέων συνεκάλει τὴν βουλὴν. Τῶν δ' οἱ πλείους ἡμιθνήτες ἐπὶ κλινιδίων κομισθέντες καὶ συνεδρεύσαντες ἀπεκρίναντο τοῖς παροῦσιν ἀγγέλλειν τοῖς σφετέροις, ὅτι διὰ τῆς ἑαυτῶν ἀρετῆς τοὺς πολεμίους ἀμύνεσθαι ἢ βουλὴ αὐτοῖς ἐπιτρέπει, μέχρις ἂν ὁ ὑπατος ῥάισῃ, καὶ ἡ συναγωγὴν δυνάμει αὐτοῖς συναχθῆ. (DH. IX, 67, 4-6.)

« Les deux peuples attaqués envoyèrent alors des ambassadeurs au sénat, afin d'implorer son aide : le jour même de leur arrivée, l'un des deux consuls, Lucius Aebutius, venait de mourir tandis que l'autre Publius Servilius, était proche de la mort. Celui-ci, dans son dernier souffle, convoque le sénat : la plupart d'entre eux, à demi morts, y furent portés sur des litières, ils délibérèrent et répondirent aux ambassadeurs d'annoncer aux leurs que le sénat leur laissait le soin de se défendre contre les ennemis avec leurs propres forces jusqu'à ce que le consul soit remis et qu'on ait levé une armée pour leur venir en aide. »

Denys d'Halicarnasse ne s'attarde pas plus sur l'évocation de la situation entre les murs de Rome et rapporte, suite à ce passage, la résolution des Herniques de prendre malgré tout les armes contre les Éques et les Volsques, puis leur victoire éclatante.

Les différences relevées entre la structure du récit de Denys et celui de Tite Live ne sont pas

35. Orose souligne malgré tout l'affaiblissement de « la majeure partie des forces armées » : cela pourrait-il constituer un vestige de sa source livienne ?

36. DH. IX, 67, 1, sur ce passage et son lien avec la description de Thucydide, voir p. 216.



sans incidence sur la portée générale de l'épisode. Denys, d'une part, n'adopte pas le point de vue des ennemis de Rome mais celui des Romains eux-mêmes : son récit n'est donc pas articulé, comme cela pouvait être le cas chez Tite Live, autour d'une découverte progressive des effets de la peste sur les Romains et leur puissance. En ce sens, chez Denys, la première intention des Volsques et des Èques est de profiter du contexte de la peste pour porter leurs attaques sur Rome, en ravageant, au passage, le territoire des Herniques (chez Tite Live, au contraire, on se rappelle que les deux peuples commençaient par attaquer les Herniques avant de se détourner vers Rome à l'annonce de la peste) : ce simple changement a pour effet, chez Denys, de repousser à la toute fin du récit l'épisode de l'ambassade infructueuse des Herniques, supprimant, par là-même, l'effet d'annonce primordial dans la narration livienne. Denys, d'autre part, ne s'attarde pas du tout, à l'inverse de Tite Live, sur la façon dont la peste déstabilise les structures du pouvoir et la répartition des charges politiques : il mentionne seulement la mort des deux consuls et la difficulté de réunir le sénat décimé mais ne dit rien du rôle des édiles plébéiens ni des sénateurs faisant office de sentinelles.

En définitive, il apparaît donc que la volonté de présenter la peste comme un mal qui entrave le fonctionnement de la cité est une spécificité livienne. La comparaison du traitement de l'épisode de 463 av. J.-C. chez Tite Live, Denys d'Halicarnasse et Orose permet ainsi de mettre en exergue la façon dont la narration livienne est tout entière conçue pour montrer que la peste est une maladie de la cité et non seulement une accumulation de maladies individuelles. En ce sens, les difficultés politiques et administratives qui peuvent se faire jour dans ce contexte apparaissent moins comme des conséquences regrettables que comme des symptômes du fléau. Ce parti pris paraît pleinement en cohérence avec l'attention généralement portée par l'historien latin à l'organisation générale du corps civique et aux conditions nécessaires à son fonctionnement optimal.

### La faiblesse du sénat

La confusion des rôles sociaux en temps de peste est aussi visible si l'on se concentre spécifiquement sur le comportement du sénat. Dans l'épisode étudié *supra*, chez Denys d'Halicarnasse comme chez Tite Live, les sénateurs ayant survécu au mal, malgré leurs souffrances, s'efforçaient de se montrer à la hauteur de leur statut en créant les conditions nécessaires pour recevoir la délégation hernique et lui apporter une réponse, aussi décevante soit-elle. Denys précise ainsi que les sénateurs, pourtant si faibles qu'ils avaient dû se faire porter en litière, délibérèrent<sup>37</sup> avant d'énoncer leur réponse d'une voix commune. Tite Live, de même, indique dans la première partie de son récit que les délégués herniques furent reçus officiellement lors d'une séance, malgré le petit nombre de sénateurs effectivement en état de siéger<sup>38</sup>. Malgré la difficulté des circonstances, les sénateurs semblent donc s'efforcer de faire preuve de la dignité qui est censée les caractériser, en réfléchissant et en communiquant de façon aussi calme et raisonnée que

37. DH. IX, 67, 5 : συνεδρεύσαντες ἀπεκρίναντο : « après avoir délibéré, ils répondirent ».

38. Liv. III, 6, 4.

possible : le verdict qui est le leur, quoiqu'alarmant pour leurs alliés, repose d'ailleurs sur une évaluation lucide de la situation générale de la ville et des ressources dont elle dispose.

Dans d'autres passages, de même, le récit de la mise en place des différentes procurations sous le contrôle du sénat permet à l'historien de mettre en évidence la manière dont les autorités romaines prennent le contrôle du temps et de l'espace civique<sup>39</sup>. De façon presque systématique, en effet, l'introduction dans le cours du récit des procurations pratiquées pour mettre fin à une peste et obtenir la guérison de la cité permet à l'historien d'insister sur la posture d'autorité des sénateurs qui en ordonnent la mise en place<sup>40</sup> et, en sens inverse, sur l'obéissance du reste du peuple, qui ne fait qu'exécuter les rites prescrits<sup>41</sup>.

Toutefois, la situation est bien différente dans d'autres épisodes où, face à l'aggravation du mal malgré les procurations entreprises, le sénat, se laissant gagner peu à peu par l'émotion collective, semble abandonner la gravité qui est habituellement la sienne. On le voit, par exemple, dans le récit livien de la peste de 365-363 av. J.-C., dont nous avons étudié le détail dans le chapitre précédent<sup>42</sup>. Après qu'une crue du Tibre a interrompu l'organisation des premiers jeux scéniques, l'historien raconte :

*Quin etiam, cum medios forte ludos circus Tiberi superfuso inrigatus impedisset, id uero, uelut auersis iam dis aspernantibusque placamina irae, **terrorem ingentem fecit**. Itaque Cn. Genucio L. Aemilio Mamercus iterum consulibus, cum piaculorum magis conquisitio animos quam corpora morbi adficerent, repetitum ex seniorum memoria dicitur pestilentiam quondam clauo ab dictatore fixo sedatam. **Ea religione adductus senatus dictatorem clauo figendi causa dici iussit.** (Liv. VII, 3, 2-4)*

« Bien plus, une crue inattendue du Tibre, qui avait envahi le Cirque et interrompu les jeux en plein milieu, **provoqua une immense panique**, comme si les dieux, désormais hostiles, repoussaient les moyens mis en œuvre pour apaiser leur courroux. (3) Aussi, sous le deuxième consulat de Gnaeus Genucius et de Lucius Aemilius Mamercus, alors que la recherche d'expiations affaiblissait les esprits plus que la maladie n'affaiblissait les corps, les vieillards, cherchant en leurs souvenirs, se rappelèrent, dit-on, que, jadis, une peste avait été apaisée grâce à un clou planté par un dictateur. **Le sénat, se laissant gagner par cette crainte religieuse**, ordonna qu'on nomme un dictateur pour planter le clou. »

Plusieurs indices révèlent, dans ce passage, la façon dont le sénat abandonne sa position surplombante pour adopter une attitude proche de celle de la masse du peuple. Tite Live porte, comme à son habitude<sup>43</sup>, un regard sévère sur le mouvement de panique suscité par la crue inattendue du Tibre et sur l'agitation religieuse qu'elle provoque : la recherche effrénée de nouveaux rites, dit-il, affaiblit les esprits (*adficerent*) plus que la maladie n'affaiblit les corps. L'historien multiplie, en outre, les précautions oratoires visant à mettre à distance les différentes interprétations proposées par les Romains victimes du mal : l'usage de la conjonction *uelut* (*uelut auersis iam dis*; « comme si les dieux étaient désormais hostiles »), associé au verbe *dicitur* (« dit-on »), montre

39. Voir sur ce point MINEO 2006, p. 53.

40. Voir, dans le passage cité *supra*, *senatus iussit*, mais aussi *senatus uertit* (Liv. III, 7, 7); *patres decreuerunt* (Liv. XL, 19, 3); *senatus censuit* (Liv. XL, 19, 5); *senatus decreuit* (Liv. XLI, 21, 10).

41. Voir sur ce point p. 457.

42. Voir p. 378.

43. Sur le traitement des craintes religieuses suscitées par les pestilences dans les récits de Tite Live voir p. 375.

suffisamment qu'il ne prend pas à son compte ces réactions qu'il semble désapprouver. Or le sénat, dans son ensemble, paraît aussi céder à cette angoisse collective et ne réagit pas autrement que le reste de la foule des Romains. C'est surtout dans la dernière phrase du passage que l'on sent poindre le jugement de l'historien : la décision sénatoriale de nommer un dictateur *clauifigendi causa*<sup>44</sup> est ainsi présentée comme prise sous l'empire de l'émotion plutôt qu'à la suite d'une réflexion collective raisonnée. Les sénateurs, abandonnant leur gravité habituelle, n'ont pas su résister au mouvement de panique général, comme l'indique l'emploi du participe parfait passif *adductus* (*ea religione adductus*).

### 8.1.2 L'illusion de la *concordia*

Le contexte d'une peste déséquilibre donc le fonctionnement de la cité romaine en modifiant les rapports de pouvoir et la répartition des charges politiques, mais également en faisant primer le souci individuel sur l'intérêt général. Tite Live, que la question intéresse particulièrement, relève à plusieurs reprises cette évolution naturelle des mentalités, comme on peut le voir dans les passages ci-dessous, présentés selon l'ordre chronologique des épisodes concernés, qui se déroulent respectivement en 463, 454 et 412 av. J.-C. :

*Inde paulatim, seu pace deum impetrata seu grauiore tempore anni iam circumacto, defuncta morbis corpora salubriora esse incipere; uersisque animis iam ad publicam curam.* (Liv. III, 8, 1)

« Peu à peu, soit que la paix des dieux ait été obtenue, soit que la saison la plus malsaine soit désormais terminée, les corps qui avaient payé leur tribut à la maladie commencèrent à se rétablir, et **dès lors les esprits se tournèrent vers le soin de la République.** »

*Ab externis bellis quietus annus fuit, quietior insequens P. Curiatio et Sex. Quinctilio consulis, perpetuo silentio tribunorum, quod primo legatorum qui Athenas ierant legumque peregrinarum exspectatio praebuit, dein duo simul mala ingentia exorta, fames pestilentiaque, foeda homini, foeda pecori.* (Liv. III, 32, 1-2)

« Aucune guerre étrangère ne troubla la tranquillité de cette année-là ; plus tranquillement encore s'écoula l'année suivante, sous le consulat de Publius Curiatius et Sextus Quinctilius, dans le silence ininterrompu des tribuns. Cela était dû, d'abord, au fait qu'on attendait la commission d'Athènes et les lois étrangères, puis au fait que deux maux affreux éclatèrent à la fois, une famine et une peste, funestes pour l'homme, funestes pour le bétail. »

*Is cum principio statim anni, uelut pensum nominis familiaeque, seditiones agrariis legibus promulgandis cieret, (3) pestilentia coorta, minacior tamen quam periculosior, cogitationes hominum a foro certaminibusque publicis ad domum curamque corporum nutriendorum auertit; minusque eam damnosam fuisse quam seditio futura fuerit credunt.* (Liv. IV, 52, 2-3)

« Alors que, dès le début de l'année, comme par devoir envers son nom et sa famille, [le tribun Icilius] excitait des troubles séditieux en déposant une loi agraire, une peste éclata, plus menaçante, toutefois, que meurtrière, et **détourna l'attention générale du forum et des luttes politiques vers le foyer et le soin du corps** ; elle fut donc moins nuisible que n'eût été une sédition, semble-t-il. »

44. Sur ce rite voir p. 437.

La similitude du lexique employé dans le premier et le troisième passage est frappante. Dans les deux cas, le vocabulaire du détournement (*uersis animis*; *cogitationes hominum* [...] *auertit*) indique la manière dont l'attention de chacun est ramenée, sous l'effet de la peste, de l'échelle collective à l'échelle individuelle et, plus précisément, des luttes politiques (*publicam curam*; *foro certaminibusque publicis*) aux soins du corps (*defuncta morbis corpora*; *corporum nutriendorum*). L'un des effets du fléau est donc de réorienter le souci des Romains (*ad publicam curam*; *curam corporum nutriendorum*) vers leur propre guérison et celle de leurs proches, en négligeant, durant le temps de la maladie, la question du bon fonctionnement et de l'administration de la cité romaine. Cette perte de l'unité du corps civique, disloqué en une somme d'individus préoccupés avant tout de leur propre survie, rappelle le récit livien de la peste de 428 av. J.-C.<sup>45</sup> : l'historien y expose la façon dont la crainte du fléau avait favorisé le développement des *superstitiones*, présentées comme autant de nouvelles techniques rituelles devant permettre à chacun d'assurer sa guérison sans le concours des rites officiels. Le recours à ces formes de religiosité intimes et subjectives dans le contexte d'une peste, plutôt qu'à la religion civique, fait écho au constat de Tite Live dans les passages ci-dessus : le fléau ébranle aussi la cité romaine en ce que sa présence, par la force des choses, fait temporairement prévaloir les intérêts de chacun des membres sur celui du corps tout entier. Le troisième passage décrit bien ce bouleversement, tandis que le premier passage cité, qui se situe chronologiquement à la fin du récit de la peste concernée, évoque le mouvement inverse : la fin de la maladie s'accompagne aussi d'un regain d'intérêt pour la vie publique de la cité – ce phénomène n'est donc pas irréversible et semble prendre fin de lui-même en même temps que la peste.

Le deuxième passage cité éclaire en revanche une autre conséquence de ce détournement. L'historien y relève combien les années 456 et 455 av. J.-C. furent paisibles (*quietus annus* [...] *quietior insequens*), en l'absence de guerres extérieures et de revendication des tribuns de la plèbe : c'est ce deuxième élément qui est le plus frappant étant donné le contexte du début du troisième livre de l'*Histoire Romaine*, marqué par un bras de fer continu entre les tribuns de la plèbe et les patriciens sur les questions des lois agraires, de l'enrôlement ou de la toute puissance du pouvoir consulaire. Or l'historien indique bien que, malgré les apparences, ces deux années de tranquillité ne signifiaient pas qu'un compromis avait été trouvé entre les ordres et que la concorde régnait à Rome, mais seulement que l'attente du retour de la commission envoyée à Athènes, puis le contexte de la peste, associée ici à une famine, avaient fait taire les tribuns. Le silence qui règne n'est donc pas l'expression de la *concordia ordinum* mais plutôt d'une forme de désintérêt collectif temporaire : les tribuns font taire leurs revendications tant que dure le mal qui frappe les hommes et les bêtes. De fait, l'historien rapporte que les troubles recommencèrent immédiatement après la fin de la peste, avant même la reprise des guerres étrangères<sup>46</sup>. Le contexte de la peste est donc à l'origine d'une sorte de simulacre de *concordia*, l'inquiétude

45. Liv. IV, 30, 9-11 ; passage traduit et commenté p. 467.

46. Liv. III, 32, 5 : *Inde consules C. Menenius P. Sestius Capitolinus. Neque eo anno quicquam belli externi fuit; domi motus orti.* « Ensuite ce fut le consulat de Gaius Menenius et de Publius Sestius Capitolinus. Cette année-là non plus il n'y eut pas de guerre extérieure ; mais, au dedans, des troubles éclatèrent. »

de chacun face au fléau masquant temporairement la lutte entre les ordres.

La conclusion du troisième passage, enfin, va plus loin dans l'interprétation de l'épisode concerné. Alors que le tribun Icilius<sup>47</sup> s'efforce de faire adopter une loi agraire qui divise plébéiens et patriciens, une peste se déclare et, « détournant l'attention générale du forum et des luttes politiques vers le foyer et le soin du corps », fait cesser net toutes les affaires publiques. Tite Live poursuit son récit en indiquant que l'on considéra que cette peste fut, pour Rome, moins dommageable (*minus damnosam*) que n'aurait pu l'être la sédition menée par Icilius. S'il s'agit de la première occurrence, chez Tite Live, de cette comparaison entre peste et sédition, on peut cependant trouver une réflexion similaire au deuxième livre du *De officiis* de Cicéron, qui prétend lui-même s'appuyer, sur ce point, sur les travaux de Dicaearque :

*Atque ut magnas utilitates adipiscimur conspiratione hominum atque consensu, sic nulla tam detestabilis pestis est, quae non homini ab homine nascatur. Est Dicaearchi liber De interitu hominum, peripatetici magni et copiosi, qui collectis ceteris causis : eluisionis, pestilentiae, uastitatis, beluarum etiam repentinae multitudinis – quarum impetu docet quaedam hominum genera esse consumpta – deinde comparat quanto plures deleti sint homines hominum impetu, id est bellis aut seditionibus, quam omni reliqua calamitate. (Cic. Off. II, 5, 16 ; texte établi et traduit par M. Testard, CUF)*

« Mais de même que l'on obtient de grands avantages par l'union et l'accord des hommes, de même il n'est pas de calamité si abominable qui ne naisse de l'homme contre l'homme. Il existe un livre, *La destruction de l'homme*, de Dicaearque, grand péripatéticien, plein de talent ; il rassemble toutes les autres causes de destruction : inondation, peste, dévastation, et même pullulement soudain de bêtes sauvages -- dont l'attaque, enseigne-t-il, a fait disparaître certains peuples -- puis il montre, par comparaison, combien plus nombreux des hommes ont été détruits par l'attaque des hommes -- c'est-à-dire par les guerres ou les séditions -- que par tout autre fléau. »

Si la conclusion de Cicéron est la même que celle que Tite Live avance prudemment – mieux vaut une peste qu'une sédition – la perspective générale des deux auteurs diffère toutefois. Cicéron, d'une part, s'appuyant sur l'ouvrage de Dicaearque, fonde son raisonnement sur une évaluation globale du nombre de victimes provoqué par chaque type de calamité à l'échelle de l'humanité : à ce titre, les violences que l'homme s'inflige à lui-même, c'est-à-dire les guerres intérieures et extérieures, sont plus meurtrières que toutes les catastrophes naturelles qui peuvent advenir. Le raisonnement de Tite Live, d'autre part, semble autre, puisque l'historien ne situe pas son estimation sur le plan numéral : de fait, non seulement il n'est même pas certain que les troubles provoqués par les revendications d'Icilius auraient fait des victimes humaines, mais on ignore aussi quelle fut la mortalité de la peste qui les empêchèrent. Ainsi, la remarque de l'historien semble indiquer que le caractère dommageable de l'événement est évalué uniquement du point de vue de la santé du corps civique et non sous l'angle des pertes humaines : à l'échelle

47. Tite Live précise « comme par devoir envers son nom et sa famille » : la gens Icilia aurait fourni de nombreux tribuns de la plèbe durant les premières années de la République, souvent associés aux moments où les tensions entre plébéiens et patriciens étaient les plus fortes. Par exemple, Spurius Icilius (ou Sicinius, selon les traditions) est un de ceux qui conduisirent la plèbe sur le Mont Sacré lors de la première sécession (Liv. II, 58, 2), tandis que Lucius Icilius est associé, en 454 av. J.-C., à la chute des décemvirs (Liv. III, 43-53). Sur cette lignée de tribuns voir LANFRANCHI 2015, p. 631-633.

de l'histoire de Rome, la souffrance et la mort infligée par une peste étaient préférables à de nouveaux déchirements entre citoyens romains.

Le troisième passage cité établit donc que la peste et la sédition sont, dans l'histoire de Rome, deux fléaux qui peuvent être mis en rapport et comparés du point de vue de leurs effets sur le corps civique. Dans le récit de l'épisode de 454 av. J.-C., cette comparaison est naturellement amenée par le contexte qui fait que la peste s'abat sur la ville alors qu'une sédition menaçait d'éclater ; nous verrons cependant que ces deux maux entretiennent, en particulier chez Tite Live, des rapports plus profonds qui doivent être exposés en détail.

## 8.2 Un déséquilibre porteur d'innovation ?

Le contexte d'une peste bouleverse donc les structures politiques de la cité romaine et, ce faisant, assouplit, par la force des choses, le cadre extrêmement strict de ses institutions. De telles modifications peuvent avoir plusieurs conséquences sur le plan de la gestion politique et religieuse du fléau par les autorités de la ville.

### 8.2.1 La nomination d'un dictateur

Il arrive, d'une part, que les Romains considèrent que la peste représente pour la cité un danger si grave et si imminent qu'il rend nécessaire de nommer un dictateur. Cette situation se produit à trois reprises dans les récits de notre corpus, en 363, 331 et 205 av. J.-C.<sup>48</sup>, auxquelles il faut peut-être ajouter la date de 313 av. J.-C.<sup>49</sup>. La dictature est une magistrature à laquelle la République romaine recourt de façon exceptionnelle lorsque la sécurité de l'État ou son avenir sont menacés. Désigné par l'un des consuls en charge après décision du sénat, le dictateur, nommé pour une durée maximale de six mois et assisté d'un maître de cavalerie, est investi des pleins pouvoirs et peut prendre toutes les mesures qu'il juge nécessaires pour mener à bien la tâche qui lui a été confiée. M. de Wilde estime qu'entre 501 av. J.-C. – date de la nomination du premier dictateur de l'histoire de Rome – et 202 av. J.-C. – date après laquelle la dictature tomba en désuétude pendant près d'un siècle avant d'être occupée par Sylla – les Romains recoururent à cette magistrature exceptionnelle à quatre-vingt-quatorze reprises<sup>50</sup>. Ces statistiques, le plus souvent réalisées sur la base du récit de Tite Live, indiquent donc que les dictateurs ayant été nommés en raison d'une peste sont très largement minoritaires et constituent plutôt une exception. De fait, dans plus de la moitié des cas, le dictateur était nommé *rei gerundae causa*, c'est-à-dire pour mener une guerre et défendre l'intégrité de l'État romain face à un ennemi extérieur qui le menaçait<sup>51</sup>. D'autres dictateurs furent nommés dans un contexte de guerre civile

48. Voir Liv. VII, 3, 3; VIII, 18, 1-3; XXIX, 10, 1-3. KAPLAN 1973, p. 174, relève que la nomination d'un dictateur est aussi mentionnée dans les *Fasti Capitolini* pour l'année 263 av. J.-C. : il émet l'hypothèse que sa désignation était probablement due au contexte d'une peste, que Tite Live aurait pu rapporter dans son seizième livre.

49. Liv. IX, 28, 5-6. L'historien indique qu'il ne sait pas si le dictateur Poetelius fut nommé *rei gerundae causa* dans le contexte de la prise de Frézelles puis de Nola, ou bien *clauis figendi causa* à l'occasion d'une peste.

50. WILDE 2012, p. 556. Pour la même période chronologique, KAPLAN 1973 dénombre cependant 85 dictatures.

51. Voir par exemple la nomination à quatre reprises de Marcus Furius Camillus entre 396 et 367 av. J.-C.

– *seditionis sedandae causa* – afin de mettre fin aux troubles et de défendre les Romains contre eux-mêmes<sup>52</sup>.

Si ces deux circonstances suffisent à rendre compte de la majorité des situations où la désignation d'un dictateur était considérée comme nécessaire, elles ne s'appliquent pas, cependant, aux trois épisodes de notre corpus. Dans un des cas, en 205 av. J.-C., Quintus Caecilius Metellus est nommé dictateur *comitiorum causa*, « pour organiser les comices », dans des circonstances particulièrement troublées. Le moment de réunir les comices centuriates se présente en effet alors que les deux consuls, dans le contexte de la deuxième guerre punique, sont en campagne loin de Rome et que celui qui est le plus proche de la ville, Publius Licinius Crassus, victime d'une peste avec toute son armée, n'est pas en mesure de se rendre à Rome pour s'acquitter de son obligation de présider les comices<sup>53</sup>. Quoique sa désignation soit une conséquence directe de la peste, le dictateur n'a donc pas ici pour mission de faire cesser le fléau mais seulement de permettre le vote des comices et le renouvellement des magistrats en agissant en lieu et place des consuls en exercice.

La situation est un peu différente en 363 et 331 av. J.-C. : dans les deux cas, le dictateur est nommé *clavi figendi causa*, « pour planter le clou ». Dans les deux épisodes concernés, sa désignation intervient alors que la situation dans la ville est déjà grave et que les premiers rites pratiqués dans le cadre de la *procuratio prodigiorum* ont échoué. En 363 av. J.-C., la peste en question se poursuit depuis déjà deux années<sup>54</sup> : pour mettre fin au fléau, les Romains ont d'abord célébré un lectisterne, sans succès, puis organisé des jeux scéniques, dont la mise en œuvre a cependant été interrompue par une violente crue du Tibre. La désignation du dictateur intervient donc seulement dans un troisième temps et est présentée par l'historien comme une sorte d'ultime recours face à la panique générale provoquée par l'inefficacité des premiers rites pratiqués<sup>55</sup>. Le recours à cette magistrature d'urgence est aussi déterminé, rapporte l'historien, par le souvenir des plus âgés :

*Repetitum ex seniorum memoria dicitur pestilentiam quondam clauo ab dictatore fixo sedatam. Ea religione adductus senatus dictatorem clavi figendi causa dici iussit : dictus L. Manlius Imperiosus L. Pinarium magistratum equitum dixit. (Liv. VII, 3, 2-4)*

« Les vieillards, cherchant en leurs souvenirs, se rappelèrent, dit-on, que, jadis, une peste avait été apaisée grâce à un clou planté par un dictateur. Le sénat, se laissant gagner par cette crainte religieuse, ordonna qu'on nomme un dictateur pour planter le clou : fut nommé Lucius Manlius Imperiosus, qui désigna Lucius Pinarius comme maître de cavalerie. »

Quelle est cette ancienne peste dont les vieillards prétendent se souvenir ? Ni Tite Live ni les

52. Voir par exemple la nomination de Lucius Quinctius Cincinnatus en 458 av. J.-C., ou celle de Marcus Furius Camillus en 368 av. J.-C.

53. Sur cette procédure voir FRANÇOIS, Paul (éd. et trad.), *Tite Live, Histoire Romaine*, Tome XIX, Livre XXIX, Paris : Collection des Universités de France, 2003 (1994), p. 109, n. 3.

54. Le cas du dictateur nommé en 331 av. J.-C. sera traité en détail *infra*, sa nomination intervenant à la suite de l'épisode de mort massive dont Tite Live préfère ne pas indiquer s'il était dû à une peste ou à un empoisonnement collectif d'origine criminelle.

55. Voir passage cité et commenté p. 423.

autres historiens de notre corpus<sup>56</sup> ne mentionnent un épisode de peste antérieur à celui-ci au cours duquel un dictateur aurait été nommé « pour planter le clou » – rite sur la forme et la portée duquel nous reviendrons bientôt<sup>57</sup>. A. Kaplan<sup>58</sup> émet l'hypothèse qu'il s'agit de la peste de 436-435 av. J.-C., dont Tite Live rapporte qu'elle s'était déclarée alors que la guerre contre les Fidénates et les Véiens faisait rage et avait rendu nécessaire le recours à un dictateur<sup>59</sup>. S'il s'agit en effet du seul épisode de peste antérieur à 363 av. J.-C. où le fléau coïncide par ailleurs avec la nomination d'un dictateur, Tite Live ne mentionne pas, dans son récit, que le rite du *clauus* ait été pratiqué à cette occasion et se concentre plutôt sur la prise de Fidènes, qui suit immédiatement. Nous verrons, en outre, qu'il ne s'agit pas là de la seule difficulté soulevée par le récit livien de la peste de 365-363 av. J.-C. ; à ce stade de notre réflexion, cependant, la décision même de nommer un dictateur dans le contexte de cette peste doit retenir notre attention et nous permet de formuler deux remarques.

Cette nomination, d'une part, révèle que la peste de 365-363 av. J.-C. fut visiblement perçue par les autorités romaines comme un danger suffisamment préoccupant pour légitimer le recours à cette magistrature d'urgence. Au même titre qu'une guerre extérieure ou une sédition, le fléau menace l'avenir immédiat de la cité non seulement du fait de la violence de la maladie mais aussi en raison des difficultés rencontrées dans sa procuration, signes inquiétants des mauvaises dispositions des dieux envers les Romains. La désignation d'un dictateur, en outre, indique que le traitement de la peste en question outrepassa le cadre de la *procuratio prodigiorum* : le fléau, comme nous l'avons montré dans le chapitre précédent, est désormais parvenu au-delà du stade prodigieux, de sorte que les autorités politiques et religieuses habituelles ne sont plus aptes à y remédier. Le recours au dictateur marque donc une étape nouvelle aussi bien dans le développement du fléau que dans l'appréciation de sa gravité et se présente comme un remède appliqué à l'échelle du corps civique, plus qu'à celui des individus malades.

Cela indique, d'autre part, que la guérison de l'*Vrbs* passe non seulement par des remèdes médicaux ou religieux mais aussi par des mesures politiques : il faut, pour guérir Rome, rétablir les conditions du bon fonctionnement de la cité et de ses institutions. En l'espèce, la désignation du dictateur permet aussi aux Romains de sortir d'une situation où les autorités en charge, prises dans la panique et l'agitation dues à la peste, n'étaient plus vraiment en mesure d'adopter une posture de dirigeants<sup>60</sup>.

Au-delà des bornes chronologiques de notre corpus, Cassius Dion rapporte la manière dont, en 22 av. J.-C., le contexte d'une peste ouvrit à Auguste les portes de la dictature alors qu'il avait, une année plus tôt, renoncé au consulat et à l'*imperium* associé. :

---

56. Denys d'Halicarnasse ne mentionne pas cet épisode, tandis que Valère-Maxime, Plutarque et Orose se concentrent seulement sur la célébration des *Ludi Scaenici*.

57. Voir p. 437.

58. KAPLAN 1973, p. 172.

59. Liv. IV, 21, 9.

60. Voir sur ce point p. 423.



Πονούμενοι οὖν ὑπὸ τε τῆς νόσου καὶ ὑπὸ τοῦ λιμοῦ (ἐν τε γὰρ τῇ Ἰταλίᾳ πάση ὁ **λοιμὸς ἐγένετο** καὶ τὴν χώραν οὐδεὶς εἰργάσατο· δοκῶ δ' ὅτι καὶ ἐν τοῖς ἔξω χωρίοις τὸ αὐτὸ τοῦτο συνηέχθη) νομίσαντες οἱ Ῥωμαῖοι οὐκ ἄλλως σφίσι ταῦτα συμβεβηκέναι, ἀλλ' ὅτι μὴ καὶ τότε ὑπατεύοντα τὸν Αὐγουστον ἔσχον, **δικτάτορα αὐτὸν ἠθέλησαν προχειρίσασθαι**, καὶ τὴν τε βουλὴν κατακλείσαντες ἐς τὸ συνέδριον ἐπηνάγκασαν τοῦτο ψηφίσασθαι, ἀπειλοῦντές σφας καταπρήσειν, καὶ μετὰ ταῦτα τὰς ῥάβδους τὰς τέσσαρας καὶ εἴκοσι λαβόντες προσῆλθον αὐτῶ, δικτάτορά τε ἅμα δεόμενοι λεχθῆναι καὶ ἐπιμελητὴν τοῦ σίτου, καθάπερ ποτὲ τὸν Πομπήιον, γενέσθαι. (DC. LIV, 1, 1-3.)

« Éprouvés par la maladie et la famine – **car l'Italie tout entière**, et le même phénomène, je crois, s'était produit dans les régions hors d'Italie, **était frappée par une peste** et personne ne s'était occupé de cultiver les champs – les Romains, persuadés que ces maux se produisaient pour la seule raison qu'ils n'avaient pas alors Auguste pour consul, **voulurent le créer dictateur** et, après avoir enfermé les sénateurs dans la curie, ils les forcèrent à voter ce décret en les menaçant de la brûler tout entière. Après cela, ayant pris les vingt-quatre faisceaux, ils allèrent chercher Auguste et le prièrent de se laisser nommer dictateur et préfet de l'annone, comme l'avait jadis été Pompée. »

Auguste, rapporte Cassius Dion à la suite de ce passage, accepte la charge de préfet de l'annone mais refuse d'être nommé dictateur : « possédant une autorité et des honneurs plus grands que les dictateurs, il eut raison de se garder de l'envie et de la haine attachées à ce nom<sup>61</sup> ». Le récit de Cassius Dion présente plusieurs points d'intérêt dans notre perspective. Il montre, tout d'abord, que le lien entre peste et recours à la dictature n'est pas cantonné au début de la période républicaine : quoiqu'il ne soit plus question, ici, du rite du *clauus*, le recours à cette magistrature s'explique par l'état d'urgence dans lequel se trouve la cité du fait de la famine et de la peste, qui succèdent elles-mêmes à plusieurs autres prodiges inquiétants<sup>62</sup>. Par ailleurs, Cassius Dion nous éclaire sur l'état d'esprit des Romains au moment où la dictature est proposée à Auguste : comme lors de la peste de 363 av. J.-C., c'est, semble-t-il, le sentiment de panique qui domine ; non, cette fois, à l'idée que les dieux rejettent les procurations entreprises, mais à la pensée que l'ensemble des maux évoqués est dû au fait qu'Auguste a renoncé à l'*imperium* consulaire. Si Tite Live évoquait peu, dans son récit, les manifestations de cet *ingens terror*, Cassius Dion décrit bien, lui, la façon dont le fléau fait perdre aux Romains tout sens de la mesure, au point d'enfermer les sénateurs dans la Curie et de les forcer à voter sous la menace (ἐπηνάγκασαν τοῦτο ψηφίσασθαι) : on peut voir dans cette prise d'otages une nouvelle illustration de la manière dont le contexte de la peste éprouve les structures de pouvoir et le gouvernement de la cité. Toutefois, contrairement aux cas de figure envisagés précédemment, c'est, plus que la désignation d'un dictateur en vue de la mise en œuvre d'un rite apotropaïque, l'intervention d'Auguste en personne qui, aux yeux des Romains, doit rendre la santé à la ville. Il n'en demeure pas moins parlant que cette intervention soit, dans le contexte d'une peste, envisagée *a priori* par les Romains comme sa nomination au titre de dictateur.

61. DC. LIV, 1 : τὴν τε γὰρ ἐξουσίαν καὶ τὴν τιμὴν καὶ ὑπὲρ τοὺς δικτάτορας ἔχων, ὀρθῶς τὸ τε ἐπίφθονον καὶ τὸ μισητὸν τῆς ἐπιλήσεως αὐτῶν ἐφυλάξατο.

62. Cassius Dion évoque notamment un débordement du Tibre et un impact de foudre sur le Panthéon, ayant frappé plusieurs statues et en particulier une statue d'Auguste.

### 8.2.2 Pestilences et innovations politiques

Le passage de Cassius Dion étudié *supra* nous introduit également à la façon dont le flottement dû au contexte d'une peste peut avoir pour effet d'accélérer les innovations politiques : l'assouplissement du cadre institutionnel, associé à la panique des Romains, fait ici qu'Auguste se voit offrir sans même l'avoir requise la charge de dictateur.

Cette dimension est, en réalité, perceptible dès le premier récit de peste de l'*Histoire Romaine*, qui prend place à la fin du règne de Tullus Hostilius<sup>63</sup> : l'historien rapporte que le roi, atteint à son tour par la maladie après avoir méprisé les souffrances de ses soldats, fut foudroyé par Jupiter Élicien alors qu'il cherchait à accomplir, seul et en secret, des sacrifices pour obtenir sa bienveillance. Le premier récit de peste livien instaure donc une corrélation entre les effets du fléau et le transfert du pouvoir politique qui, à la suite de cet épisode, échoit à Ancus Marcius. Or on constate que ce lien se retrouve dans plusieurs récits de notre corpus, non seulement chez Tite Live mais aussi chez les autres historiens, de façon suffisamment régulière pour paraître significative. D'après Denys d'Halicarnasse, par exemple, on se rappelle que c'est la présence d'une peste qui poussa Tarquin le Superbe à envoyer ses deux fils ainsi que son neveu Brutus consulter l'oracle de Delphes<sup>64</sup> : or cet épisode s'avère décisif pour la suite du destin de Brutus mais aussi pour celui de Rome, puisque c'est à cette occasion que l'interprétation de l'oracle d'Apollon révéla, indirectement, que le pouvoir reviendrait à Brutus, et non aux fils de Tarquin<sup>65</sup>. Le choix fait par l'historien d'introduire une peste à cette étape de son récit pour expliquer la nécessité de l'ambassade à Delphes est sans doute lié, comme nous avons pu le démontrer *supra*<sup>66</sup>, au caractère apollinien de l'oracle et aux nombreux liens entre les Tarquin et Delphes, mais il a aussi pour conséquence de faire de la peste en question le premier maillon de la chaîne causale qui mène directement, quelques années plus tard, à la chute des Tarquin et à l'avènement de la République. Plus significatif encore est le commencement du récit livien de la peste de 365-363 av. J.-C. qui donna lieu, par la suite, à la célébration des premiers jeux scéniques puis à la désignation du dictateur *clavi figendi causa*. Le mal, durant la première année de son développement, ne semble donner lieu à aucune procuration<sup>67</sup> ; Tite Live le mentionne avant tout parce qu'il causa la mort de Camille, que l'historien rapporte comme suit :

*Maximeque eam pestilentiam insignem mors quam matura tam acerba M. Furi fecit. Fuit enim uere uir unicus in omni fortuna, princeps pace belloque priusquam exsulatum iret, clarior in exsilio, uel desiderio ciuitatis quae capta absentis implorauit opem uel felicitate qua restitutus in patriam secum patriam ipsam restituit; par deinde per quinque et uiginti annos – tot enim postea uixit – titulo tantae gloriae fuit dignusque habitus quem secundum a Romulo conditorem urbis Romanae ferrent. (Liv. VII, 1, 9-10)*

63. Liv. I, 31, 1-8.

64. DH. II, 69, 2.

65. L'oracle d'Apollon indique que le pouvoir reviendra à celui des trois jeunes hommes présents qui embrassera sa mère le premier. Les deux fils de Tarquin, Arruns et Titus, désireux de régner ensemble, décident d'embrasser en même temps leur mère dès leur retour à Rome. Brutus, de son côté, feint de tomber et embrasse la terre, mère commune du genre humain.

66. Voir sur ce point p. 394.

67. Sur cette première étape de la peste voir p. 378.

« Ce qui rendit surtout cette peste célèbre, ce fut la mort de Marcus Furius, cruelle quoique tardive<sup>68</sup>. Il avait été, en effet, un homme unique en toute circonstance, le premier dans la paix et dans guerre, avant son exil. Son prestige grandit encore durant son exil, soit en raison du regret qu'éprouva la cité lorsqu'elle implora son secours en son absence, soit à cause du bonheur avec lequel, une fois rétabli dans sa patrie, il rétablit cette même patrie dans ses droits. Pendant les vingt-cinq ans qu'il vécut ensuite, il se montra à la hauteur d'un si grand titre de gloire et fut jugé digne d'être considéré comme le second fondateur de Rome après Romulus. »

Le septième livre de l'*Histoire Romaine* s'ouvre donc sur le décès de Camille, auquel l'historien dédie un vibrant éloge funèbre où résonne l'analogie entre la figure de Camille et celle d'Auguste, tous deux artisans de la *res publica restituta*<sup>69</sup>. Sauveur de Rome face à Véies, homme providentiel après la bataille de l'Allia et la prise de Rome par les Gaulois, nommé cinq fois dictateur en l'espace de trente ans<sup>70</sup>, la disparition de la figure dominante de cette période de la République romaine marque un tournant non seulement dans l'histoire de la ville mais aussi dans le récit de Tite Live. La mort de celui qui était considéré comme le « second fondateur de Rome<sup>71</sup> » pour avoir remporté la victoire sur les Gaulois, empêché l'immigration à Véies, puis reconstruit et réorganisé la ville après sa destruction, signe en effet la fin du premier cycle de l'histoire de l'*Vrbs*<sup>72</sup>, qui conduisait, en une durée de trois-cent-soixante-cinq ans<sup>73</sup>, de ses origines légendaires à sa destruction puis sa refondation sous l'égide de Camille.

Les Gaulois, durant le siège de Rome, avaient déjà été victimes d'une peste meurtrière, dont la présence avait influencé le déroulement des opérations. La disparition du second fondateur de Rome, vingt-cinq années plus tard, est également attribuée à une maladie pestilentielle par Tite Live<sup>74</sup>, qui, de nouveau, associe aux ravages du fléau le commencement d'une nouvelle ère de l'histoire de Rome. On pourrait objecter à cette remarque que la refondation de la ville et le début du deuxième cycle de son histoire ne commencent pas, à proprement parler, avec la mort de Camille mais, bien plus tôt, avec la décision de la reconstruire après le départ des Gaulois. Symboliquement, pourtant, la disparition physique du deuxième fondateur de Rome, qui, malgré son grand âge, avait été appelé à exercer une dernière dictature en 367 av. J.-C. (soit moins de deux ans avant son décès) en raison d'une nouvelle invasion gauloise, marque dans l'histoire de Rome un tournant que rend sensible l'éloge funèbre composé par Tite Live. S'il n'y a *a priori* pas

68. Sur les difficultés d'établissement du texte de cette expression, sur lesquelles nous ne nous arrêterons pas ici, voir OAKLEY 1997, *ad loc.*

69. La syntaxe livienne vise à mettre en exergue cette idée : *restitutus in patriam secum patriam ipsam restituit*. L'analogie entre Camille et Auguste, tous deux étant présentés comme les nouveaux fondateurs de Rome, est en réalité développée dès l'épisode du siège de Véies. Voir sur ce point MINEO 2006, p. 232-237 et MINEO 2014, p. 146-147.

70. En 396 av. J.-C., durant le siège de Véies ; en 390, après son rappel d'exil, pour reprendre en main les opérations militaires contre les Gaulois ; l'année suivante, en 389, face aux attaques des Volsques, des Èques et des Étrusques ; en 368, dans le contexte du vote des lois licinio-sextiennes ; enfin en 367, pour empêcher une nouvelle invasion gauloise.

71. L'expression apparaît chez Tite Live mais aussi chez Plutarque (Plut. *Cam.* I, 1) et Eutrope (Eutr. I, 20, 5). Voir sur ce point OAKLEY 1997, *ad loc.*

72. Sur la conception cyclique du temps chez Tite Live, voir en particulier MINEO 2006, p. 84-108.

73. Sur la portée symbolique de ce chiffre mentionné par Camille dans le discours qu'il prononce pour convaincre les Romains de ne pas émigrer à Véies (Liv. V, 54, 5), voir MINEO 2006, p. 85-91.

74. Le récit de la mort de Camille par Denys d'Halicarnasse fait défaut en raison de l'état fragmentaire du livre XIII des *Antiquités Romaines*. Plutarque, dans sa *Vie de Camille* (Plut. *Cam.* XLIII, 1-2), suit les grandes lignes du récit livien et présente donc cet épisode de façon très similaire au livre VII de l'*Histoire Romaine*.

de raison de douter, du point de vue historique, que la mort de Camille doive être attribuée à une peste, la portée de cet élément d'explication dans le récit historiographique, compte tenu des passages cités et commentés *supra*, doit ainsi retenir notre attention.

L'étude des différents récits de notre corpus met donc en évidence la façon dont les maladies pestilentielles sont régulièrement associées au thème du transfert du pouvoir politique, de sa rénovation ou de sa transformation. Ce phénomène peut prendre la forme de mesures politiques exceptionnelles réservées à des situations d'urgence, telle la désignation d'un dictateur, ou bien de changements plus profonds, comme révélé dans les derniers passages étudiés. Plusieurs explications peuvent concourir à éclaircir cette association.

Le contexte d'une peste est à l'origine à la fois d'un mouvement de panique collectif, qui pousse les Romains à rechercher tous les moyens possible de faire cesser le fléau, et d'un affaiblissement conséquent de la classe dirigeante – soit que les magistrats et sénateurs aient été victimes de la maladie, soit qu'ils aient cédé à l'émotion collective et abandonné la posture dominante qui est la leur. La peste crée donc, dans les institutions romaines, un vide qu'il faut s'empresse de combler pour que la ville ne tombe pas à l'abandon ; ce contexte favorise donc, par la force des choses, soit le recours à une magistrature puissante et éphémère, soit le transfert du pouvoir à des personnes qui en étaient, jusque là, tenues écartées.

Cependant, si la peste, comme nous nous sommes efforcée de le démontrer, n'est pas seulement un mal touchant un grand nombre d'individus mais aussi une maladie de la cité, profondément atteinte dans son fonctionnement, sa guérison implique aussi de procéder à certains ajustements dans sa structure politique. À ce titre, les différentes mesures politiques évoquées ne sont pas seulement des conséquences secondaires du fléau mais se présentent comme autant de tentatives d'y remédier en rendant sa santé au corps civique. Ainsi, la guérison de la cité ne passe pas seulement par les innovations religieuses précédemment étudiées, qui doivent permettre aux Romains de s'assurer la bienveillance de leurs dieux, mais aussi par des innovations politiques qui ont pour effet de rétablir l'équilibre et le bon fonctionnement des structures politiques de Rome.

Sur le plan du récit historiographique, enfin, on ne peut que constater combien les différents historiens de notre corpus ont été sensibles au pouvoir transformateur de ces fléaux sur les institutions romaines, qui transparait même dans le récit des pestes les plus anciennes et dont l'historicité est la plus douteuse.

### 8.3 Pestilence et sédition

Cette attention portée par les historiens, et en particulier par Tite Live, au lien entre les maladies pestilentiellles et le bon fonctionnement de la cité nous invite à présent à nous interroger plus en profondeur sur les rapports que ces maladies entretiennent avec un autre fléau particulièrement menaçant à l'époque qui nous occupe : la sédition. Ces deux maux, en effet, ne sont pas sans rapport, comme le laissait déjà penser la comparaison posée par Tite Live et Cicéron<sup>75</sup> et comme nous avons déjà eu l'occasion de l'entrevoir à plusieurs reprises : en plus de progresser par *contagio*, pestilence et sédition peuvent avoir des effets semblables sur la santé de l'*Vrbs*, de sorte que les autorités de Rome utilisent parfois des moyens similaires pour y remédier. Ces nombreuses correspondances ont pu servir de support à la formulation d'une hypothèse qu'il nous faudra examiner : le récit de pestilence serait, dans l'historiographie antique et chez Tite Live en particulier, employé comme une métaphore pour évoquer la contagion idéologique à l'œuvre dans les crises politiques.

#### 8.3.1 Deux maux bien semblables

L'un des principaux points de rapprochement entre pestilence et sédition a déjà pu être étudié en détail à travers le récit livien de l'épisode du scandale des Bacchanales<sup>76</sup> : les maladies pestilentiellles, comme les troubles civiques, ont pour propre de se développer progressivement par *contagio*. Les unes et les autres, après des débuts modestes et presque imperceptibles, en viennent peu à peu à gagner l'ensemble des Romains en progressant, à distance et de façon invisible, d'un individu à l'autre. Nous avons pu montrer, en cette occasion, que la mention de la *contagio* en lien avec un épisode de sédition ou une émotion collective ne relevait pas d'une forme de métaphore médicale mais révélait plutôt un principe d'organisation générale de la cité romaine, sans cesse soumise à des influences de nature diverse auxquelles elle n'était pas toujours capable de résister. Pestilence et sédition semblent donc se diffuser de la même manière, réduisant bien souvent, par ce moyen, les autorités romaines à une forme d'impuissance.

Le parallèle, cependant, ne s'arrête pas là : les deux phénomènes ont également en commun d'éprouver gravement le corps civique, au point de le conduire parfois à un état d'épuisement complet. Face à eux, en conséquence, il arrive que les autorités romaines recourent aux mêmes types de remèdes.

#### L'épuisement du corps civique

Tite Live, dès la préface de son ouvrage, indique sa volonté d'utiliser l'image du corps humain pour amorcer une réflexion sur la santé de la cité conçue comme organisme<sup>77</sup>. C'est sans doute dans le discours que l'historien, lors de son récit de la première sédition de la plèbe

---

75. Voir p. 426.

76. Voir p. 328.

77. Sur cette conception et les références bibliographiques associées, voir p. 341.

en 494 av. J.-C., attribuée à Menenius Agrippa que cette analogie est la plus visible : l'orateur, qui veut convaincre les plébéiens de regagner la ville en renonçant à la sécession, compare la sédition en cours à une révolte des membres du corps, refusant brusquement de nourrir l'estomac, sous prétexte que « lui, oisif au milieu d'eux, n'avait qu'à jouir des plaisirs qu'on lui procurait<sup>78</sup>. » Son discours adressé aux plébéiens se conclut de la façon suivante :

*Hac ira, dum uentrem fame domare uellent, ipsa una membra totumque corpus ad extremam tabem uenisse.* (Liv. II, 32, 10)

« Comme ils voulaient, dans leur colère, vaincre l'estomac par la famine, en même temps, les parties du corps elles-mêmes et le corps tout entier **en étaient venus à un épuisement extrême.** »

Dans ce passage, c'est le substantif *tabes* qui permet à l'historien d'indiquer l'affaiblissement extrême de l'organisme dans sa totalité sous l'effet de la privation de nourriture<sup>79</sup> : l'estomac, affamé du fait de la révolte du reste du corps, n'est plus capable de leur renvoyer, en retour, le sang « qui donne vie et vigueur<sup>80</sup> ». De même, d'après Menenius Agrippa, la révolte de la plèbe qui, faisant sécession, refuse de jouer son rôle dans le fonctionnement de la cité romaine paralyse l'État en le menant à un épuisement complet. Le terme *tabes* est donc employé pour signifier l'inanition qui résulte des dissensions au sein du corps civique, dans un sens très proche de sa valeur étymologique première<sup>81</sup> : celui-ci dépérit physiquement sous l'effet du manque de nourriture, la faim étant le facteur principal de sa « fonte ». Contrairement à l'hypothèse formulée par G. Vassiliades, en revanche, il ne nous semble pas qu'ici la *discordia* soit « assimilée à une contagion qui épuise graduellement le corps de la *res publica*<sup>82</sup> ». De fait, l'idée d'une contagion se développant dans un seul organisme – puisqu'il s'agit du cadre posé par la comparaison – paraît déjà difficile à concevoir ; en outre, non seulement il n'est nullement question, dans le discours d'Agrippa, de *contagio* mais, au contraire, l'orateur insiste précisément sur le fait que le mal en question atteint tout l'organisme « dans le même temps » (*una*), ce qui va contre l'idée même de développement progressif ou de propagation.

Cette incertitude interprétative illustre bien, cependant, les difficultés que suscite la compréhension du substantif *tabes*, et que l'article d'A. Debru a mises en évidence<sup>83</sup>. En effet, lorsque le substantif est employé dans son sens propre, le choix entre les deux orientations lexicales qui le caractérisent – le dépérissement par disparition du corps qui fond ou bien la liquéfaction, pouvant aller jusqu'au pourrissement dans le cadre d'une manière organique – se révèle souvent ardu. De plus, A. Debru a bien montré que, dans le genre historiographique en particulier, *tabes* pouvait exceptionnellement être employé pour désigner un mal moral qui se diffuse, l'accent étant alors porté moins sur le dépérissement général du corps atteint que sur la *uis morbi* et la rapidité de

78. Liv. II, 32, 9 : *uentrem in medio quietum nihil aliud quam datis uoluptatibus frui.*

79. Voir sur ce point GARDNER 2019, p. 50-51 et 55 ; VASSILIADES 2020, p. 256-260, revient sur l'origine de cette fable en la reliant notamment à la philosophie stoïcienne.

80. Liv. II, 32, 11 : *hunc quo uiuimus uigemusque [...] sanguinem* ; « Ce sang, grâce auquel nous vivons et avons de la force ».

81. Sur l'origine et le sens du substantif *tabes*, voir p. 286.

82. VASSILIADES 2020, p. 259

83. DEBRU 1988, sur ces difficultés voir également p. 287, n. 121.

la transmission<sup>84</sup>. Chaque passage étudié doit donc, au regard de cette variété sémantique, être analysé avec la plus grande prudence. Il semble bien, toutefois, que, dans l'apologue de Mene-nius Agrippa, *tabes* est employé dans son sens propre pour indiquer la façon dont le corps civique s'épuise et disparaît, sous l'effet du manque de nourriture<sup>85</sup>.

Or ce même substantif se trouve également employé, avec une orientation sémantique comparable, dans les récits de peste, pour indiquer ce que la maladie inflige aux corps de ceux qui en sont victimes. On l'observe, par exemple, dans les récits que Tite Live consacre respectivement aux pestilences de 428 et 212 av. J.-C. :

*Nec corpora modo adfecta tabo, sed animos quoque multiplex religio [...] inuasit.* (Liv. IV, 30, 9)

« Le corps n'était pas seul affecté par ce **dépérissement**, mais les esprits aussi furent envahis par des scrupules religieux de toute sorte. »

*[...] mortuique aegros, aegri ualidos cum metu, tum tabe ac pestifero odore corporum conficerent.* (Liv. XXV, 26, 11)

« Et les morts faisaient périr les malades, les malades les gens bien-portants, d'une part par la peur, d'autre part par la **putréfaction** et l'odeur pestilentielle de leurs corps. »

Dans le deuxième passage cité, la mention de l'« odeur pestilentielle » des corps des victimes et des malades invite plutôt à traduire l'ablatif *tabe* par « putréfaction », soulignant ainsi le processus de corruption du corps organique plutôt que son dépérissement et sa disparition progressive. Pour le premier passage, en revanche, Tite Live précise que la peste se déclare à la faveur d'une importante sécheresse, alors que « la terre elle-même manque de son humidité naturelle<sup>86</sup> » et que les hommes et les bêtes meurent de soif : ces circonstances invitent plutôt à se tourner vers l'autre orientation sémantique principale, insistant sur le fait que les corps malades diminuent, dépérissent et se dessèchent<sup>87</sup>.

De emplois similaires de ce substantif sont également présents chez Orose, à ceci près que l'apologiste insiste plus que Tite Live sur le fait que le dépérissement en question, qui est collectif, touche l'ensemble du peuple romain et non des individus isolés<sup>88</sup> :

*[...] sed grauis diuturna que in nullo dispar sexu, in nulla aetate dissimilis generali cunctos per biennium iugiter tate confecit, ut etiam quos non egit in mortem, turpi macie exinanitos adflictosque dimiserit.* (Oros. Hist. III, 4, 3)

« [...] mais au contraire, sévère et de longue durée, sans discrimination de sexe, sans distinction d'âge, la peste accabla tout le monde pendant deux ans, sans interruption, **par un dépérissement** généralisé, si bien que même ceux qu'elle ne conduisit pas à la mort, elle les laissa d'une maigreur affreuse, épuisés et exténués. »

84. DEBRU 1988, p. 25 ; voir en particulier Sall. C. 36, 5 ; J. 32, 4 ; Liv. XLII, 5, 7.

85. DEBRU 1988, p. 22, indique d'ailleurs que *tabes*, employé dans son sens propre d'« amaigrissement, dépérissement », est très souvent lié au contexte d'une privation de nourriture.

86. Liv. IV, 30, 7 : *terra ingenito umore egens*.

87. A. Debru (DEBRU 1988, p. 24), tout en indiquant qu'habituellement « *tabes* reste un processus morbide, tandis que *tabum*, *i* est un terme concret comme sang, sanie, venin », relève aussi la spécificité de ce passage de Tite Live, où *tabum* est employé en *hapax* comme synonyme de *tabes*.

88. Voir également Oros. Hist. II, 12, 3.

Dans ce passage, la mention de la *tabes*, qui n'apparaît pas dans le récit correspondant chez Tite Live, se présente comme un ajout d'Orose qui lui permet de mieux souligner le caractère exceptionnel du mal en question. L'allusion à la maigreur extrême (*turpi macie*) et à l'épuisement (*exinanitos adflictosque*) des survivants invite ici à rapprocher le sens de *tabes* de celui qu'il occupait dans la parabole du ventre de Menenius Agrippa, celui d'un anéantissement progressif consécutif à l'exténuation et à l'amaigrissement dû à la maladie.

Le substantif *tabes* peut donc en latin, être employé dans son sens propre pour indiquer aussi bien les conséquences d'une peste sur l'organisme de ceux qui en sont victimes que ceux d'une sédition sur le corps civique.

Si ce rapprochement repose entièrement sur la métaphore qui relie le corps social et le corps biologique, il est cependant riche d'enseignements sur le point qui nous occupe. Peste et sédition y apparaissent, en effet, comparables du point de vue de leurs effets : toutes deux provoquent l'anéantissement, l'épuisement progressif et irréversible de l'organisme qu'elles atteignent en le privant de ses fonctions vitales. Dans les deux cas, en outre, le processus de *tabes* est envisagé de façon collective, soit parce que le dépérissement en question touche l'ensemble des Romains victimes de la peste, soit parce que, dans le cas d'une sédition, il atteint la cité dans son fonctionnement.

### **Peste, sédition, et rite du *clauus***

Même mode de propagation, effets comparables... le parallélisme entre peste et sédition, cependant, ne s'arrête pas là : parfois, en effet, il apparaît que les autorités romaines utilisent, pour lutter contre ces deux maux, des remèdes similaires. Cette question impose de s'intéresser de plus près à la mise en œuvre et à la signification du rite du *clauus*, dont Tite Live rapporte notamment qu'il avait été employé en 363 av. J.-C.<sup>89</sup>, en dernier recours, pour mettre fin à une peste qui durait déjà depuis deux années après l'échec du lectisternum et de la célébration des jeux scéniques. Tite Live fait suivre cet épisode d'un excursus visant à retracer l'origine de ce rite du *clauus* : cette digression, très précisément circonscrite dans le récit<sup>90</sup>, repose notamment, d'après l'historien, sur les informations fournies par Lucius Cincius, antiquaire romain ayant vécu à la fin de la période républicaine<sup>91</sup>. Afin d'expliquer la nomination du dictateur *clauus* *figendi causa*, Tite Live évoque une « loi ancienne, écrite en lettres et mots archaïques<sup>92</sup> », inscrite

89. Voir p. 427.

90. OAKLEY 1997, *ad loc.* relève à ce titre la structure circulaire de la digression, introduite par *Ea religione adductus [...] dictus L. Manlius Imperiosus* et se terminant par *que de causa creatus L. Manlius [...] soluendae religionis causa creatus*.

91. HEURGON 1964 précise, contrairement à la note *ad loc.* dans l'édition de la Collection des Universités de France, que celui-ci ne doit pas être confondu avec L. Cincius Alimentus, l'un des plus anciens annalistes de Rome, qui avait composé ses *Annales* en grec. CORNELL et al. 2013, vol. I, p. 183, récapitule les arguments en faveur de chacune des deux hypothèses et marque son accord avec J. Heurgon. HEURGON 1964, p. 434, précise que la notice consultée par Tite Live aurait pu provenir des *Mystagogica* de Cincius, qui se présentait comme un guide des antiquités de Rome, comportant notamment une description des principaux temples de la ville.

92. Liv. VII, 3, 5 : *Lex uetusta est, priscis litteris uerbisque scripta*.



sur le flanc droit du temple de Jupiter *Optimus Maximus*, du côté du sanctuaire de Minerve, qui invitait le *praetor maximus*<sup>93</sup> à y planter un clou chaque année aux Ides de septembre afin de marquer le nombre des années. Le rite aurait été ensuite réservé au dictateur, dont le pouvoir était supérieur à celui des consuls. L'existence d'un lien entre ce rite annuel, dont Cincius rapporte qu'il était également pratiqué à Volsinies<sup>94</sup>, et la valeur apotropaïque que lui confère Tite Live dans le contexte de la peste de 363 av. J.-C. a suscité de nombreuses interrogations<sup>95</sup> : quelle était l'origine de ce rite ? Le clou planté chaque année avait-il, dans les premiers temps, une fonction apotropaïque avant de devenir progressivement une méthode de numération des années ? Ou bien l'évolution se serait-elle produite dans le sens inverse ? Le rite annuel était-il, durant la peste de 363 av. J.-C., tombé en désuétude ? D'autres travaux invitent également à considérer, contre la notice de Tite Live, qu'il n'existait au contraire aucun lien entre ces deux cérémonies impliquant pourtant toutes deux un enclouage rituel<sup>96</sup>.

Chacune de ces interrogations dépasse à elle seule le cadre de cette étude, aussi nous ne pousserons pas plus loin nos investigations. De fait, si la question du rite du *clauus* nous intéresse au plus haut point, c'est avant tout en raison des circonstances dans lesquelles celui-ci fut employé en 331 av. J.-C. – circonstances dont l'examen complique encore un peu plus ce dossier. Cette année-là aurait été marquée, à Rome, par une mortalité anormale, en particulier au sein des classes dirigeantes : Tite Live, dans son récit de cet épisode, adopte cependant la plus grande prudence et refuse de trancher en indiquant si, selon lui, l'affaire était due à un empoisonnement collectif commis par les matrones romaines ou bien plutôt à une violente peste<sup>97</sup>. L'historien, qui veut se borner à « exposer l'affaire telle qu'elle est transmise sans ôter son crédit à aucune des sources<sup>98</sup> », rapporte cependant que, sur dénonciation d'une servante, les matrones présumées coupables auraient été traînées sur le forum et forcées à ingérer les breuvages qu'elles présentaient comme des remèdes, tandis que la première *quaestio ueneficiis* était organisée à Rome pour juger leurs complices. En parallèle, Tite Live indique :

[...] *memoria ex annalibus repetita in secessionibus quondam plebis clauum ab dictatore fixum alienatasque discordia mentes hominum eo piaculo compotes sui fecisse, dictatorem clauum figendi causa creari placuit. Creatus Cn. Quinctilius magistrum equitum L. Valerium dixit, qui, fixo clauo, magistratu se abdicauerunt.* (Liv. VIII, 18, 11-12)

« [...] des souvenirs **découverts** dans les annales ayant révélé **qu'autrefois, au cours des sécessions de la plèbe, un clou avait été planté par un dictateur** et que cette expiation avait rendu aux esprits aliénés par la discorde la maîtrise d'eux-mêmes, **on décida de nommer un dictateur pour planter le clou**. Cnaeus Quinctilius fut nommé et désigna Lucius

93. Sur cette magistrature voir p. 476, n. 85.

94. Liv. VII, 3, 7 : *Volsiniis quoque clauos indices numeri annorum fixos in templo Nortiae* ; « À Volsinies également apparaissent, fichés dans le temple de la déesse Nortia, des clous qui indiquent le nombre des années ». OAKLEY 1997, *ad loc.* évoque aussi des parallèles avec d'autres cultures, en particulier au Maghreb et en Allemagne.

95. Pour l'ensemble de ces questionnements et la bibliographie associée, voir OAKLEY 1997, *ad loc.* et SCHEID 2017, p. 46-50.

96. Voir notamment MOMIGLIANO 1931 ; cette hypothèse a cependant été, depuis, remise en cause et dépassée. Voir notamment POMA 1978 et SCHEID 2017.

97. Voir sur cet épisode p. 294.

98. Liv. VIII, 18, 3 : [...] *sicut proditur tamen res, ne cui auctorum fidem abrogauerim, exponenda est.*

Valerius comme maître de cavalerie ; tous deux, une fois le clou planté, se demirent de leur magistrature. »

Parmi les historiens relatant cette affaire<sup>99</sup>, Tite Live est le seul à évoquer, après la condamnation judiciaire des matrones, la nomination d'un dictateur *clauī figendi causa*. Dans ce passage, le rite du *clauus* apparaît nettement comme un *piaculum* : le plantage du clou est présenté comme un rite expiatoire, dont la mise en œuvre doit sauver la cité du mal qui l'accable – en l'occurrence de la folie des matrones qui se seraient rendues coupables de la série d'empoisonnements. Or il est frappant de constater que Tite Live ne relie plus l'origine de ce rite et sa fonction apotropaïque à la peste survenue trente ans plus tôt, en 363 av. J.-C., pas plus qu'il n'évoque la nécessité de tenir le compte des années : la consultation des annales indique qu'il aurait, auparavant, été pratiqué lors des sécessions de la plèbe « pour rendre aux esprits égarés par la discorde la maîtrise d'eux-mêmes<sup>100</sup> ». De fait, malgré les apparences, on comprend bien le lien entre la situation à Rome en 331 av. J.-C. et le contexte d'une sécession, et donc le recours à ce rite commun : les empoisonnements dont les matrones romaines se seraient rendues coupables constituent en effet un dysfonctionnement d'une partie du corps social qui s'anéantit en se retournant contre lui-même. Outre ce passage, cependant, ni Tite Live ni Denys d'Halicarnasse ne mentionnent, dans leurs œuvres respectives, de sécession de la plèbe au cours de laquelle on aurait recouru au rite du *clauus*<sup>101</sup>.

L'examen de cette cérémonie, de son origine et des circonstances dans lesquelles elle était pratiquée se présente donc comme une accumulation d'hypothèses dont l'enchevêtrement à de quoi laisser perplexe : cette confusion apparente, cependant, de même que les hésitations de l'historien qui paraît sur ce point se contredire, révèlent de nouveau l'étroitesse des liens qui unissent, dans l'esprit des Romains, la peste et la sédition. Il s'agit en effet, pour résumer la situation, d'un rite notamment doté d'une fonction apotropaïque, dont le premier emploi pourrait être lié soit au contexte d'une peste soit à celui d'une sécession de la plèbe. De plus, d'après Tite Live, il aurait été mis en œuvre au moins deux fois, en 363 et 313 av. J.-C., pour mettre fin à des pestes meurtrières, mais également, en 331 av. J.-C., durant un épisode dont l'historien prétend ignorer s'il s'agissait d'une maladie pestilentielle ou d'un acte criminel collectif pouvant, par certains aspects, s'apparenter à une sédition.

Ces incertitudes peuvent donc, dans l'ensemble, être interprétées comme révélatrices de la proximité entre ces deux maux non seulement du point de vue des Romains du IV<sup>e</sup> siècle av. J.-C. mais aussi de celui de l'historien<sup>102</sup> : peste et sédition réclament des autorités romaines, au plus fort de la crise, des remèdes similaires. Dans les deux cas, l'enclouage rituel pourrait permettre, selon l'hypothèse de J. Scheid, de « fixer et de désarmer un mal, qui peut être une

99. Voir notamment Val.-Max. II, 4, 4 ; Oros. *Hist.* III, 4, 1-5. Peut-être ces deux historiens se sont-ils plutôt appuyés sur la *periocha* du livre VII de Tite Live, qui, pour cet épisode, ne mentionne que la mort de Camille et la célébration des *ludi scaenici* et ne dit rien du rite du *clauus*.

100. POMA 1978, p. 49-50 relève en ce sens que l'évocation de ce rite permet à l'historien de diminuer la portée des revendications politiques qui avaient donné lieu à la sécession en question en les attribuant à des esprits aliénés.

101. POMA 1978, p. 46-48, évoque en revanche d'autres rites pratiqués dans ce contexte, en particulier des *ludi*.

102. Voir GARDNER 2019, p. 71.

épidémie, une maladie ou un égarement des esprits<sup>103</sup> ». Pline l'Ancien évoque aussi d'autres maux dont on pouvait se protéger par un moyen similaire : l'encyclopédiste indique notamment que le fait de planter un clou de fer à l'endroit où la tête d'un épileptique avait touché le sol durant une crise pouvait permettre de le guérir définitivement de son mal<sup>104</sup> ; de même, porter au cou un clou enveloppé de laine serait une protection salutaire contre la fièvre quarte<sup>105</sup>. Toutefois, seules les pestilences et les séditions semblent nécessiter la nomination d'un dictateur pour procéder à l'enclouage rituel décrit par Tite Live.

### 8.3.2 Le récit de pestilence, « métaphore d'une contagion idéologique » ?

On ne peut donc nier, à ce stade, qu'il existe, dans le genre historiographique, un lien privilégié entre pestilences et séditions : toutes deux se propagent, en effet, par *contagio* au sein de la cité qu'elles font progressivement dépérir, toutes deux, par ailleurs, imposent parfois aux autorités romaines de recourir au même remède, la désignation d'un dictateur *clauī figendi causa*, pour venir à bout du fléau lorsque la situation est particulièrement préoccupante.

Cette résonance entre pestilence et sédition a récemment conduit H. Gardner à formuler l'hypothèse suivante : les récits de pestilence de l'*Histoire romaine* seraient à interpréter comme autant de métaphores des dissensions au sein du corps civique de la cité romaine<sup>106</sup> et, en particulier, pour l'époque républicaine, des luttes continues entre plébéiens et patriciens. Cette hypothèse s'insère en réalité dans un programme de travail beaucoup plus vaste, impliquant une étude précise des récits de pestilences chez des auteurs aussi variés que Tite Live, Lucrèce, Virgile, Ovide, Lucain, Sénèque ou Silius Italicus et reposant en partie sur les travaux consacrés, dans le courant du XX<sup>e</sup> siècle, aux représentations des épidémies et à leurs effets sur les sociétés modernes par Antonin Artaud, René Girard, Susan Sontag, Michel Foucault et Elana Gomel<sup>107</sup>. Dans chacune des œuvres antiques concernées, les récits de pestilence prendraient ainsi une valeur idéologique définie par le contexte de rédaction l'ouvrage et par la période historique traitée ; leur pouvoir métaphorique et leur capacité représentationnelle permettraient ainsi d'attirer l'attention des lecteurs sur les pathologies du corps civique caractéristiques de Rome tout au long de son histoire :

« I argue that Lucretius, Virgil, and Ovid, relying on the metaphoric relationship between the human body and the body politic, use representations of epidemics to address the collapse of the social order due to recurrent episodes of civil discord and to evaluate various remedies for recovery. [...] Pestilence narratives, in which efforts for self-preservation must compet

103. SCHEID 2017, p. 49.

104. Plin. *HN*. XXVIII, 17, 63.

105. Plin. *HN*. XXVIII, 11, 46.

106. GARDNER 2019, en particulier p. 47 : « disease arising from within the population would serve even more readily as a metaphor for strife in the Roman body politic » ; « If, as I hope to have demonstrated, pestilence is **metaphorically resonant of the struggle of orders** [...] » ; p. 74 : « As I have demonstrated, however, Livy has already primed pestilence for **use as a metaphor for ideological contagion** ».

107. La présentation de l'ensemble de ces travaux fait l'objet du premier chapitre de l'ouvrage, intitulé « Roman pestilence : tenor and vehicle ».

with bond of kinship and amicitia, allow writers to reflect on the choices and sacrifices made in the event of a communally experienced crisis<sup>108</sup>. »

H. Gardner consacre à Tite Live le second chapitre de son ouvrage, où sont examinés successivement les trois épisodes de pestilences de 463, 399 et 365-363 av. J.-C.<sup>109</sup>. L'analyse de ces trois passages lui permet de mettre en évidence la façon dont l'historien, exploitant pleinement la métaphore qui fait correspondre le corps biologique et le corps social, infléchirait son récit de façon à initier une réflexion sur les rapports entre l'individu et le corps civique durant l'époque républicaine. L'attention portée à la façon dont le fléau modifie les rapports de pouvoir, l'insistance sur les innovations politiques et religieuses mises en place dans ces circonstances, la volonté de contextualiser les différents épisodes de pestilences par rapport aux luttes entre plébéiens et patriciens, seraient autant de marques de la portée idéologique de ces récits de peste, destinés avant tout à susciter une réflexion sur la fragilité du corps politique et les moyens d'assurer son bon fonctionnement :

« Livy's talents as an historian, however, situate the salutary impact of political disruption within contexts of epidemics in such a way that guides reader to a clearer understanding of how a "plague-bearing" political innovation often invigorated the body politic<sup>110</sup>. »

Cette hypothèse, malgré son caractère éclairant, repose cependant sur certains prérequis discutables. Dans l'introduction du chapitre de son ouvrage consacré à Tite Live, H. Gardner explique en effet l'importance, pour l'assise de sa démonstration, d'une idée formulée par R. Crawford, dans son étude consacrée, en 1914, à la représentation des épidémies dans l'art et la littérature : les pestilences romaines de l'époque royale et républicaine seraient nécessairement des maladies endémiques, car l'État romain, à cette époque, n'avait pas encore de relation avec des nations étrangères lointaines<sup>111</sup>. Par opposition, l'Empire romain aurait eut affaire essentiellement à des maladies épidémiques, se répandant des franges de l'Empire jusqu'à son centre à la faveur des échanges commerciaux ou du déplacement des armées<sup>112</sup>. Cette idée est présentée par H. Gardner comme centrale pour les développements qui suivent : le fait que le mal surgisse du sein même de la cité est primordial non seulement pour expliquer les réactions des Romains, qui différeraient selon que la maladie provient de l'intérieur ou de l'extérieur de leur communauté, mais également pour poser les fondements de la métaphore entre peste et sédition<sup>113</sup>.

108. GARDNER 2019, p. 5.

109. C'est-à-dire respectivement la peste empêchant les Romains de venir en aide aux Herniques, celle qui donne lieu à la célébration du premier lectisterne, et celle qui détermine la célébration des premiers jeux scéniques puis la désignation du dictateur *clavi figendi causa*.

110. GARDNER 2019, p. 63.

111. GARDNER 2019, p. 46, s'appuyant sur CRAWFURD 1914, p. 42 : « At first these plagues must have been endemic, and bred no doubt in the extensive swamps that lay within the city and around it for many miles, for Rome was not then a commercial city. »

112. FLEMING 2010, p. 30, indique en ce sens qu'à l'époque impériale, les maladies se déplacent de « la périphérie vers le centre ».

113. GARDNER 2019, p. 46 : « The endemic condition of disease is important to this project not so much for helping identify the pathogens that caused different outbreaks as it is for clarifying the reactions of the Roman populace toward those outbreaks, since diseases ostensibly arising from within the community provoke different responses than those

Cette idée, cependant, doit être envisagée avec la plus grande prudence et ne peut prendre, au mieux, que la forme d'une hypothèse dont il est très incertain qu'elle soit vérifiée. Quoique la situation sanitaire de la ville de Rome ait pu, par bien des aspects, favoriser le développement d'épidémies meurtrières, comme nous avons pu le démontrer au cours du premier chapitre, plusieurs arguments empêchent, cependant, de considérer que les pestilences rapportées par Tite Live comme par tous les historiens de notre corpus aient été nécessairement des maladies endémiques. D'une part, même si Rome n'avait pas encore, à cette époque de son histoire, de rapports avec des peuples lointains, comme cela pourrait être le cas à partir de l'époque des Guerres Puniennes, elle n'en était pas moins en contact régulier, dans le cadre de conflits militaires ou d'échanges commerciaux, avec les peuples latins et étrusques, mais aussi avec la Campanie, la Sicile, et même la Grèce : autant de situations dont nous avons vu qu'elles pouvaient fortement contribuer à la transmission de microorganismes pathogènes<sup>114</sup>. D'autre part, les historiens antiques eux-mêmes accordent dans leurs récits une place importante aux premières étapes du développement du fléau et à sa lente progression, dont la dernière étape seulement le fait pénétrer à l'intérieur des murailles de la ville. Ils présentent ainsi la pestilence comme un phénomène par nature radicalement étranger à la cité romaine<sup>115</sup> et récusent ainsi, dans leurs récits mêmes, l'idée que ces maladies surgiraient systématiquement de l'intérieur de la ville. Ainsi, même si l'endémicité des pestilences et des séditions était vérifiée d'un point de vue historique, les récits historiographiques n'en font nullement mention : elle ne saurait donc constituer, dans ce cadre, la base d'un rapprochement métaphorique entre les deux phénomènes. Enfin, quand bien même on choisirait, malgré tout, de se ranger à l'hypothèse de R. Crawford, il n'est pas du tout évident que la nature endémique du mal aurait influencé la perception qu'en avaient les Romains du début de l'époque républicaine, ni même au tournant de l'Empire. Il faudrait pour cela que l'ensemble de la population atteinte ait pu être capable d'analyser l'origine de la pestilence en question de façon à produire un diagnostic différenciant les maladies épidémiques des maladies endémiques : or, si certaines notions médicales requises pour ce faire étaient bien théorisées dans les traités médicaux de tradition hippocratique<sup>116</sup>, il paraît peu probable que l'ensemble de la population romaine en ait eu, à l'époque républicaine, une connaissance suffisamment précise pour que cette distinction joue un rôle si prégnant dans la perception du fléau.

Il conviendrait donc, en définitive, de s'interroger sur la vivacité de la métaphore en question, tant du point de vue des lecteurs de Tite Live que de celui des Romains victimes des pestilences que l'historien relate. Par exemple, dans la plupart des analyses des récits liviens proposées par H. Gardner, la valeur métaphorique du récit de pestilence repose sur sa nature de maladie contagieuse. La présence de l'idée de *contagio* dans les récits de pestilence comme dans divers passages relatant des troubles civiques et des conflits entre les ordres permettrait ainsi de conclure à la pré-

---

appearing to beset the community from without. »

114. Voir notamment sur ce point p. 125.

115. Sur ce point qui différencie les récits historiographiques des traités médicaux et scientifiques, voir p. 225.

116. Sur la notion de « maladie générale », son élaboration dans la *Collection hippocratique* et la difficulté de différencier les maladies endémiques des maladies épidémiques, voir p. 147.

sence de liens métaphoriques entre « la contagion idéologique et la contagion nosologique <sup>117</sup> ». Si l'on admet cependant, en accord avec nos précédentes conclusions, que la *contagio* n'est pas, à l'époque où écrit Tite Live, une notion médicale mais plutôt un mécanisme central dans la conception que l'historien peut avoir de la cité romaine et qu'il voit à l'œuvre dans les pestilences aussi bien que dans les troubles civiques, l'idée d'un lien métaphorique entre la contagion d'une maladie et celle d'une sédition devient difficilement tenable. Il ne pourrait, du moins, être ressenti comme tel que par des lecteurs modernes, pour qui la contagion constitue un phénomène médical associé aux maladies infectieuses.

L'hypothèse que les récits de pestilence liviens puissent être investis d'une valeur métaphorique si prégnante – au point qu'elle semble leur ôter toute valeur propre – suscite encore bien d'autres interrogations : que penser, par exemple, du fait que les derniers récits de pestilence de l'*Histoire Romaine* soient si semblables – sur le fond comme sur la forme – à ceux qui sont ancrés dans le contexte de la République naissante, alors même que les enjeux politiques de ces deux époques diffèrent du tout au tout ? En conséquence, s'il y a bien une métaphore à l'œuvre, doit-elle instaurer une réflexion sur les troubles politiques propres au temps du récit ou à celui de la narration ? En outre, comment faut-il interpréter, dans ce cadre, les pestilences qui se déroulent loin du territoire de Rome, dans le contexte d'une campagne militaire, par exemple ?

Il n'en demeure pas moins vrai, cependant, que le programme idéologique que Tite Live revendique dès sa préface consiste à utiliser l'image du corps humain pour penser le fonctionnement du corps civique et que, à ce titre, les récits de pestilence doivent occuper une place particulière dans la réflexion que propose l'historien sur les différentes maladies de la cité. Sans remettre en question le lien privilégié qui existe entre les récits de pestilence et ceux des troubles civiques à Rome, nous proposons de reconsidérer l'idée selon laquelle Tite Live orienterait volontairement ses récits de pestilence de façon à créer une résonance métaphorique avec les luttes politiques en cours.

De fait, dans un premier temps, il paraît plus simple de penser que, si les récits de pestilences liviens résonnent autant, pour l'époque républicaine, avec ceux des troubles politiques, c'est avant tout parce que les Romains, durant les premiers siècles de leur histoire, eurent à lutter de manière presque continue avec ces deux maux aussi réels l'un que l'autre. L'historien n'aurait donc pas, au prix de savantes manipulations narratives, à « situer » les perturbations politiques dans le contexte d'une pestilence pour instaurer une réflexion sur la santé du corps civique : la probabilité d'une coïncidence chronologique entre une pestilence et des troubles civiques était de toute façon extrêmement élevée durant les premiers siècles de la République, où ces deux maux se succédaient de façon quasi ininterrompue. Il n'est pas anodin, à ce propos, de constater que les trois épisodes de pestilences analysés par H. Gardner à l'appui de son hypothèse se situent tous entre le V<sup>e</sup> et le IV<sup>e</sup> siècle av. J.-C., période marquée à la fois par un nombre exceptionnel de pestilences et par des luttes violentes et continues entre plébéiens et patriciens.

---

117. GARDNER 2019, p. 59.

Avant même d'aborder la question de la présence ou non de réseaux métaphoriques, on peut chercher à comprendre comment ce contexte permet à l'historien d'élaborer dans son récit une réflexion générale où la compréhension des pestilences et celle des troubles politiques s'éclairent mutuellement.

### 8.3.3 Le récit historiographique comme lieu de réflexion

Le début du livre V de l'*Histoire Romaine* fournit des exemples éclairants pour comprendre les échos qui se nouent entre les deux thèmes et la façon dont ils s'associent pour alimenter la pensée de l'historien. Il y est notamment question de la peste qui se déclare en 399 av. J.-C. et donne lieu à la célébration du premier lectisterne de l'histoire de Rome.

#### Le contexte politique : une discorde continue

Sur le plan historique, le mal se déclare dans un contexte politique troublé où l'*Vrbs* ne cesse d'osciller entre concorde et discorde, au gré des conflits incessants entre plébéiens et patriciens : il faut, pour en prendre la mesure, remonter quelques années avant la date où se déclare la peste. Le cinquième livre de l'*Histoire romaine* s'ouvre, en effet, en 403 av. J.-C., sur le récit du siège de Véies qui se prolonge alors que se profile la période hivernale, marquant traditionnellement une trêve dans la conduite des guerres. Le commandement romain, cependant, au vu des efforts déjà entrepris, se refuse à interrompre les opérations et indique son intention d'hiverner sur place pour ne pas laisser aux Véiens la possibilité de refaire leurs forces<sup>118</sup>. À l'annonce de cette nouvelle, les tribuns de la plèbe s'insurgent de cette prolongation inopinée du service militaire, qui empêche les soldats mobilisés de revenir dans leurs foyers et de mener des actions pour défendre leurs intérêts politiques<sup>119</sup>. Le patricien Appius Claudius, élu tribun militaire l'année précédente et dont Tite Live indique qu'il était « nourri depuis sa jeunesse des luttes contre la plèbe<sup>120</sup> » répond à leurs récriminations et à ce qu'il considère comme de l'intempérance par un long discours où il défend le bien fondé de cette décision par des arguments raisonnés<sup>121</sup>. On y retrouve notamment, parmi d'autres images traditionnelles<sup>122</sup>, la comparaison des tribuns de la plèbe à de mauvais médecins, qui souhaiteraient « que l'État ait toujours quelque maladie<sup>123</sup> » pour que l'on fasse appel à eux, et qui, incapables de prescrire à un malade des remèdes appro-

118. Liv. V, 2, 1.

119. Liv. V, 2, 2-12.

120. Liv. V, 2, 13 : *uirum imbutum iam ab iuuenta certaminibus plebiis*.

121. Sur l'ensemble de ce discours, composé par Tite Live dans le respect de tous les préceptes oratoires, et en particulier sur l'analyse de sa structure, voir OGILVIE 1965, *ad loc.*

122. En particulier la comparaison des soldats refusant d'hiverner devant Véies à des oiseaux d'été, qui, dès l'automne, cherchent partout un toit pour s'abriter (Liv. V, 6, 2), déjà présente dans Plat. *Leg.* 952 d-e. On peut également citer, en V, 6, 4, la comparaison entre ces mêmes soldats et ceux qui font la guerre sur mer, en profitant du beau temps : sur le caractère anachronique de la comparaison – Rome n'ayant pas de flotte à cette époque de son histoire – et les parallèles dans la littérature antérieure, voir OGILVIE 1965, *ad loc.* Voir également la comparaison des tribuns à de mauvais ouvriers qui cherchent de l'ouvrage (V, 3, 6), ou à des maîtres qui refuseraient à leurs esclaves tout rapport avec d'autres personnes (V, 3, 8).

123. Liv. V, 3, 6. Cette comparaison est déjà présente chez Cicéron, voir Cic. *Tusc.* III, 81.

priés<sup>124</sup>, le laisseraient profiter de plaisirs momentanés qui entravent sa guérison. On notera, cependant, qu'il n'est jamais question, dans ces différentes comparaisons, de maladies pestilentielles<sup>125</sup>. D'une part, au sein même de ce réseau d'images, l'historien indique bien que les soins apportés par les mauvais médecins que sont les tribuns ne concernent qu'un malade à la fois, et non une multitude d'individus souffrant du même mal<sup>126</sup>. Il faut, d'autre part, relever que Tite Live désigne la maladie de l'État, que les tribuns appelleraient de leurs vœux, en utilisant l'adjectif substantivé *aeger* :

*Quin et semper aegri aliquid esse in re publica uolunt, ut sit ad cuius curationem a uobis adhibeantur.* (Liv. V, 3, 6)

« Bien plus, ils veulent que l'État ait toujours **quelque maladie** pour que vous puissiez les employer à guérir quelque chose. »

Or ni ce terme ni aucun autre appartenant à la même famille lexicale n'est utilisé par Tite Live dans aucun des récits de pestilences qui nous sont parvenus pour désigner une pestilence en elle-même. Le seul élément de ce discours qui puisse faire écho aux récits de pestilences est la mention de la crainte, au vu de la situation militaire, d'une sédition se développant à Rome puis gagnant progressivement le camp installé devant Véies, « comme par *contagio*<sup>127</sup> » : nous avons vu cependant que cette seule référence à la *contagio* n'était pas suffisante pour conclure à une métaphore de la pestilence.

Immédiatement après ce discours, alors que les relations entre plébéiens et patriciens sont au plus mal, une défaite des légions devant Véies fait triompher la thèse d'Appius Claudius en ravivant la peur des Romains. Ce revers inattendu renforce également l'union des classes : ceux qui avaient la fortune pour être chevaliers mais n'avaient pas reçu de cheval de l'État s'engagent spontanément à faire leur service sur leurs propres chevaux, tandis que les plébéiens se proposent de défendre volontairement la République comme fantassins<sup>128</sup>. Les sénateurs, émus de cet élan, sortent de la Curie pour exprimer leur joie et dire combien Rome est « heureuse, invincible, éternelle, du fait de cette heureuse concorde<sup>129</sup> ».

La concorde que loue le sénat, conséquence directe de la défaite contre les Véiens et de la peur qu'elle a suscitée, est cependant de courte durée et se voit rapidement éprouvée par l'accumulation des motifs de discorde publique. Le prolongement de la guerre et la multiplication des théâtres d'opération exigent d'enrôler davantage de soldats et, en conséquence, d'augmenter les taxes nécessaires au paiement de leur solde, dont la charge repose entièrement sur ceux qui, de moins en moins nombreux, sont restés dans la ville<sup>130</sup>. En parallèle, ces circonstances difficiles ne permettant pas aux comices d'élire la totalité des tribuns de la plèbe, les sièges vacants sont remplis par la cooptation de patriciens, au mépris de la loi Trebonia, attisant la haine entre les

124. Liv. V, 5, 12. OGILVIE 1965, *ad loc.* relève, là encore, un parallèle cicéronnien : Cic. *Cat.* I, 12, 31.

125. Contrairement à ce qu'indique GARDNER 2019, p. 59-60.

126. Voir par exemple V, 5, 12 : *si quis aegro efficiat.*

127. Liv. V, 6, 11 : *uelut ex contagione.*

128. Liv. V, 7, 5-7.

129. Liv. V, 7, 10 : *beatam urbem Romanam et inuictam et aeternam illa concordia.*

130. Liv. V, 10, 4-9.



sénateurs et les tribuns<sup>131</sup>. Enfin, alors même que la situation militaire semble s'améliorer<sup>132</sup>, les tribuns empêchent le versement des taxes et, lassés des intrigues des patriciens au pouvoir, souhaitent voir élire des plébéiens au rang de tribun militaire, en vertu de la loi votée plusieurs dizaines d'années plus tôt et ouvrant cette magistrature indistinctement aux deux ordres<sup>133</sup>. De nouveau, on redoute que cet état de sédition ne se répande par *contagio* jusqu'au camp militaire et ne vienne perturber les combats<sup>134</sup>.

En 400 av. J.-C., cependant, pour la première fois de l'histoire de Rome, un plébéien répondant au nom de Publius Licinius Caluus est élu tribun militaire, satisfaisant par là les ambitions des plébéiens, au point de les inciter à céder sur la question des taxes. L'année suivante, face à la multiplication des candidatures plébéiennes, Tite Live rapporte que les patriciens en vinrent même à craindre de perdre totalement l'autorité souveraine. L'année de la magistrature de Publius Licinius Caluus, cependant, fut marquée par un hiver extrêmement rude, au point, rapporte Tite Live, que le Tibre gela, puis par la violente peste de 399.

Cet exposé du contexte politique général durant les années précédant le début de la maladie nous montre donc que celle-ci se déclare dans des circonstances troublées, marquées par une alternance brusque et incessante entre *concordia* et *discordia* et émaillées de conflits souvent violents entre la plèbe et ses tribuns, d'une part, et les patriciens, d'autre part. La discorde et la sédition se répandent toutes deux par *contagio* à l'intérieur des murs de la ville et jusqu'au camp militaire situé près de Véies : comme nous avons pu l'illustrer *supra*, la *contagio* est perçue par l'historien comme un principe s'opposant à l'établissement d'un état de concorde durable au sein de la ville. La seule présence de ce thème, cependant, ne saurait nous permettre de conclure que la peste de 399 av. J.-C. apparaît dans un contexte « tissé de liens métaphoriques entre contagion et troubles civiques<sup>135</sup> ».

### La célébration du premier lectisterne

Repensons à présent au rite auquel recourent les autorités romaines pour procurer cette peste. Le fléau, nous le savons, donne lieu à la célébration du premier lectisterne de l'histoire de Rome, dont on peut rappeler ici le déroulement :

*Duumiuri sacris faciundis, lectisternio tunc primum in urbe Romana facto, per dies octo Apollinem Latonamque et Dianam, Herculem, Mercurium atque Neptunum tribus quam amplissime tum apparari poterat stratis lectis placauere. Priuatim quoque id sacrum celebratum est. Tota urbe patentibus ianuis promiscuoque usu rerum omnium in propatulo posito, notos ignotosque passim aduenas in hospitium ductos ferunt, et cum inimicis quoque benigne ac comiter sermones*

131. Liv. V, 10, 10 - 11, 4.

132. Liv. V, 12, 3-6.

133. Liv. IV, 6. L'historien situe cet épisode vers 445 av. J.-C. Voir également DH. XI, 60. Sur la question de l'absence étonnante de plébéiens dans les collèges antérieurs à 400 av. J.-C. et ce alors que le tribunat leur était accessible depuis plusieurs années, voir RICHARD 1990, p. 773, n. 19-20.

134. Liv. V, 12, 7 : *Haud procul erat quin castra quoque urbanae seditionis contagione turbarentur.* « Peu s'en fallait que le camp militaire ne connaisse aussi des troubles du fait de l'influence de cette sédition urbaine. ».

135. GARDNER 2019, p. 60 : « It is in this immediate context, well woven with metaphorical links between contagion and civic unrest, that pestilence again besets the Roman people in 399 BCE ».

*habitos; iurgiis ac litibus temperatum; uinctis quoque dempta in eos dies uincula; religioni deinde fuisse quibus eam opem di tulissent uinciri.* (Liv. V, 13, 6-8)

« Les duumvirs préposés aux fêtes religieuses, célébrant alors un lectisterne pour la première fois dans la ville de Rome, apaisèrent, pendant huit jours, Apollon et Latone, ainsi que Diane, Hercule, Mercure et Neptune, en dressant trois lits de façon aussi somptueuse qu'on le pouvait alors. Ce rite fut aussi célébré en privé. On rapporte que, **dans toute la ville**, alors que les portes étaient grand ouvertes et que, au vu de tous, on mettait en commun l'usage de tout ce qu'on avait, on accordait l'hospitalité aux étrangers, qu'ils soient ou non connus. Même avec ses ennemis on s'entretenait avec bonté et bienveillance, **querelles et procès faisaient trêve**; pendant ces quelques jours, on retira aussi leurs liens à ceux qui étaient enchaînés et, par la suite, une crainte religieuse empêcha d'attacher de nouveau des hommes pour lesquels les dieux s'étaient montrés si secourables. »

Nous avons pu démontrer que la forme de ce rite, dont la particularité était d'abolir les frontières entre les sphères publiques et privées et de brouiller les distinctions sociales, était symboliquement liée à la peste qui avait rendu nécessaire sa célébration<sup>136</sup>. Cependant, l'exposé des tensions politiques continues durant les années précédant la peste de 399 av. J.-C. permet d'approfondir et de renforcer cette interprétation en présentant aussi la mise en œuvre du lectisterne comme une réponse aux luttes entre plébéiens et patriciens. Le récit de Tite Live, tout comme celui de Denys d'Halicarnasse sur ce même épisode, montre, en ce sens, comment la célébration met en scène l'apaisement des tensions entre les différents ordres dans un climat de concorde générale. On peut relever, dans cette perspective, la façon dont l'historien, sans plus prêter attention à l'origine sociale de chacun, s'efforce de présenter la ville comme une seule entité, pleinement unie et exempte de divisions non seulement à travers l'expression *tota urbe* (« dans la ville tout entière »), mais aussi en insistant sur la disparition des barrières physiques (*patentibus ianuis* « alors que les portes étaient grand ouvertes »; *in propatulo posito* « au vu de tous ») et sociales (*notos ignotosque* « qu'ils soient ou non connus »). C'est, cependant, l'indication de la bonté dont chacun devait faire preuve avec ses ennemis et de la cessation des querelles et des procès (*iurgiis ac litibus temperatum*) qui résonne le plus avec ce que l'historien a décrit des conflits entre citoyens romains au cours des années précédant la célébration du lectisterne.

La forme de ce rite telle qu'elle est décrite par Tite Live ne trouve donc son sens que lorsqu'on la relie aux conflits politiques qui précèdent et que l'irruption de la peste fait brusquement cesser. Elle semble indiquer, en définitive, que la bienveillance des dieux – et donc la fin de la peste – ne peut être obtenue qu'en leur présentant le visage d'une cité parfaitement unie : les dieux y sont reçus et honorés dans la mesure où les citoyens font preuve de bonté et d'indulgence les uns envers les autres, pour une semaine, du moins. Cette analyse du récit du premier lectisterne de l'histoire de Rome permet d'émettre l'hypothèse que la peste de 399 av. J.-C. aurait pu être interprétée par les Romains comme un châtement envoyé par les dieux en raison de la persistance de la *discordia* et des violences entre citoyens, quoique Tite Live ne le mentionne pas expressément : la peste serait en quelque sorte l'expression physique de la discorde incessante qui mine la cité. Le lectisterne mis en œuvre pour y remédier se présente donc, symboliquement, comme un rite de guérison de la cité où les traits caractéristiques de la

136. Sur cette démonstration voir p. 400.

discorde sont rituellement renversés.

Dans ce cadre, cependant, la *concordia* forcée que les Romains mettent en scène pendant sept jours sous le regard de leurs dieux ne se présente plus comme une « dichotomie fonctionnelle » mais comme le mélange indistinct de l'ensemble des habitants de Rome – toutes classes sociales et toutes origines confondues. Le terme qui le révèle le mieux est l'adjectif *promiscuus*, employé par Tite Live pour indiquer la façon dont « l'usage des biens de chacun était mis **en commun** au vu de tous<sup>137</sup> ». Employé, dans les récits de pestilences, pour indiquer que les ravages du fléau frappent indistinctement les hommes et les animaux<sup>138</sup>, on le retrouve aussi, chez Tite Live, pour désigner, dans des contextes de troubles politiques internes, la fin des discriminations entre les ordres réclamée par les tribuns de la plèbe<sup>139</sup>. On peut le voir dans ce passage issu de la fin du quatrième livre de l'*Histoire Romaine*, où l'historien rapporte une invective adressée aux sénateurs par les tribuns de la plèbe, mécontents que seuls des patriciens aient été élus tribuns militaires pour l'année 408 av. J.-C. :

*Si quando promiscui honores, communicata res publica esset, tum se animadversuros ne qua superbia magistratuuum inrita senatus consulta essent.* (Liv. IV, 56, 12)

« Si un jour les honneurs étaient **mis en commun**, si le gouvernement était partagé, alors ils veilleraient à ce que les senatus-consultes ne soient pas anéantis par l'orgueil des magistrats. »

Le récit du lectisterne de 399 av. J.-C. nous montre donc combien les problématiques du conflit entre les ordres et de la pestilence sont étroitement intriquées non seulement du point de vue de l'historien mais aussi, semble-t-il, du point de vue des Romains qui en sont victimes et recherchent visiblement des liens entre ces deux maux.

### Réinterprétation de l'épisode : le point de vue des patriciens

L'histoire, cependant, ne s'arrête pas là. On se souvient, en effet, que ce premier lectisterne avait été célébré alors qu'un plébéien, Publius Licinius Caluus, avait, pour la première fois de l'histoire de Rome, accédé au rang de tribun militaire. L'année suivante, après ce premier succès, la multiplication des candidatures plébéiennes effraya les patriciens qui, se voyant déjà dépossédés de cette magistrature supérieure, s'efforcèrent de susciter la crainte des plébéiens en revenant sur les événements survenus durant le mandat de Publius Licinius<sup>140</sup> Caluus :

*Non homines modo sed deos etiam exciebant, in religionem uertentes comitia biennio habita : priore anno intolerandam hiemem prodigiisque diuinis similem coortam ; proximo non prodigia sed iam euentus : pestilentiam agris urbique inlatam haud dubia ira deum, quos pestis eius ar-cendae causa placandos esse in libris fatalibus inuentum sit. Comitiis auspicato quae fierent indignum dis uisum honores uolgari discriminaque gentium confundi.* (Liv. V, 14, 2-3)

137. Liv. V, 13, 7 : [...] *promiscuoque usu rerum omnium in propatulo posito.*

138. Voir Liv. IV, 25, 3. Sur cette promiscuité entre hommes et animaux, due au fait que les paysans étaient venus se réfugier entre les murs de Rome avec leurs troupeaux, voir p. 268.

139. Voir sur ce point GARDNER 2019, p. 61.

140. Voir également sur cette intervention des Pères p. 373.

« Ils ne convoquaient pas seulement les hommes, mais aussi les dieux, en présentant comme un sujet de crainte religieuse les comices des deux dernières années : la première année, disaient-ils, il y avait eu un hiver insupportable, semblable à un prodige divin ; l'année d'après plus de prodiges mais des faits : une peste pour les campagnes et la ville, due, sans aucun doute, à la colère des dieux – les livres du destin avaient indiqué qu'il fallait les apaiser pour écarter ce fléau. **Dans ces comices, qui avaient été consacrés par les auspices, les dieux avaient trouvé indigne que les honneurs soient accessibles à tous et que les différences entre les ordres soient confondues.** »

Il faut prendre le temps, ici, de mesurer la portée de la réinterprétation à laquelle procèdent les Pères, en comparant leurs paroles au récit de Tite Live à propos de cette peste de 399 av. J.-C.<sup>141</sup>. Celle-ci recouvre surtout deux aspects<sup>142</sup>.

Le premier concerne le statut de la peste du point de vue de la religion romaine. Le récit de Tite Live, en effet, sans désigner explicitement la peste comme un *prodigium*, selon son habitude, semble pourtant indiquer qu'elle fut, dans les faits, considérée comme telle : les livres Sibyllins sont consultés sur ordre du sénat et ordonnent la célébration du lectisterne, que les duumvirs prennent en charge. Il en va tout autrement dans le discours des Pères. Si l'hiver extrêmement rude qui avait précédé est présenté comme « semblable à un prodige » (*prodigiisque diuinis similem*), ce n'est pas le cas de la peste en elle-même, pour laquelle cette qualité est explicitement niée : « plus de prodiges mais des faits » (*non prodigia sed iam euentus*). L'interprétation des patriciens suggère donc, contre le récit de Tite Live, que la peste de 399 av. J.-C. constituait déjà, de leur point de vue, un événement plus grave qu'un prodige. L'existence même de ces deux lectures concurrentes pour un même épisode de peste réaffirme la validité de l'hypothèse développée dans le chapitre précédent : cette réinterprétation n'est possible qu'en raison du caractère évolutif imprévisible des maladies pestilentielles et parce que les procurations organisées par les duumvirs ont eu lieu alors que le phénomène était encore en cours.

Le deuxième aspect, et peut-être le plus central dans la perspective qui nous occupe, concerne l'analyse des causes du fléau. L'historien, dans son récit de cet épisode, suspend prudemment son jugement en indiquant à deux reprises que l'origine du mal était inconnue. Cet élément est, en outre, présenté comme décisif pour expliquer le recours aux livres Sibyllins<sup>143</sup>. Là encore, l'interprétation des Pères est tout autre. La peste y est présentée, de façon certaine (*haud dubia*) comme une marque de la colère des dieux en raison de la confusion entre les ordres résultant de l'élection d'un plébéien au tribunat militaire.

La confrontation des deux passages révèle donc, en définitive, la stratégie rhétorique adoptée par les Pères, qui repose presque uniquement sur l'exploitation de la peur des plébéiens : elle

141. Voir Liv. V, 13, 4-5.

142. Outre la question de l'évocation des livres du destin, qui remplace l'évocation livienne des Livres Sibyllins. Sur ce point voir p. 392.

143. Cela n'entre pas nécessairement en contradiction avec l'hypothèse développée plus haut, selon laquelle cette peste aurait pu être perçue comme la conséquence de la discorde permanente entre plébéiens et patriciens : on peut imaginer, par exemple, que cet élément d'explication soit intervenu après la décision de consulter les livres Sibyllins, et peut-être même à la faveur de leur consultation, permettant ainsi de rendre compte plus facilement du choix du lectisterne comme procuration.

consiste, en réalité, à s'appuyer sur le souvenir du traumatisme de l'année précédente pour susciter chez eux un fort sentiment de crainte en laissant entendre que le désaccord des dieux se manifesterait, à l'avenir, par d'autres prodiges et d'autres calamités peut-être encore plus graves – à moins, bien sûr, que les plébéiens ne renoncent entretemps au tribunat militaire. La manœuvre est efficace puisque Tite Live précise que, l'année suivante, « la crainte religieuse qui frappait les hommes fit nommer tribuns militaires faisant fonction de consuls uniquement des patriciens, et en grande partie ceux qui avaient le plus souvent exercé cette charge<sup>144</sup> ». L'ensemble de ces deux récits révèle, en outre, combien l'interprétation de la peste de 399 av. J.-C. est inséparable des questionnements politiques soulevés par les troubles incessants. Car la question qui sous-tend l'ensemble du début du cinquième livre de l'*Histoire Romaine* et que les réactions suscitées par la peste de 399 av. J.-C. révèlent de façon particulièrement nette n'est autre que celle de la définition de la *concordia*. Qu'est-ce que la concorde que les dieux veulent voir établie à Rome ? Est-elle à trouver dans le *promiscuus usus rerum omnium* (Liv. V, 13, 7), c'est-à-dire dans une égalité entre les ordres, charges et honneurs étant mis en commun ? Doit-elle, au contraire, prendre la forme d'une stricte répartition distinguant nettement plébéiens et patriciens, chacun devant s'acquitter au mieux des prérogatives liées à son ordre ? La peste de 399 av. J.-C. doit-elle être comprise comme le signe de la nécessité d'une union civique plus forte, sans distinction d'ordre ou d'origine sociale, telle qu'elle est ostensiblement mise en œuvre durant le *lectisternum* ? Ou bien, au contraire, est-elle plutôt la marque de la colère des dieux, indignés « que les honneurs soient accessibles à tous et que les différences entre les ordres soient confondues », comme veulent le croire – et le faire croire – les patriciens l'année suivante ?

En définitive, la résonance indéniable qui se fait jour et unit les récits de pestilences et ceux des troubles politiques apparaît donc moins tributaire de la présence de réseaux métaphoriques que de deux autres éléments. Sur le plan historique, d'une part, la succession ininterrompue, voire le caractère contemporain, des épisodes de pestilences et de séditions devait rendre inséparable l'expérience des deux phénomènes, dont la mise en rapport se traduit également sur le plan de la recherche des causes. La prégnance de ce lien, d'autre part, doit beaucoup à la signification religieuse des maladies pestilentielles et à ce qu'elles sont susceptibles de révéler de l'état des relations entre les Romains et leurs dieux. Cette dimension est très visible dans l'ensemble du récit de la peste de 399 av. J.-C. puis de sa réinterprétation par les patriciens : c'est parce que le fléau peut prendre la valeur d'un prodige qu'il ouvre la voie à une réflexion collective sur la nature de la *concordia* qui saura plaire aux dieux et susciter leur bienveillance.

Sur le plan historiographique, enfin, l'épisode permet aussi à Tite Live de questionner indirectement la valeur des discours produits en temps de peste, en faisant toute la lumière sur les visées manipulatoires des Pères. Ceux-ci, en exploitant pleinement les peurs suscitées par ces maladies et les bouleversements affectifs qu'elles engendrent, mais surtout en proposant une nouvelle lecture des événements des années précédentes, obtiennent finalement des plébéiens qu'ils renoncent volontairement à l'exercice d'un droit pour lequel ils luttèrent depuis plusieurs

---

144. Liv. V, 14, 5.

années.

## Conclusion

Nous avons, au début de ce chapitre, commencé notre réflexion en relevant le biais qui veut que le thème de la « guérison de la cité romaine » soit plus souvent associé, dans les analyses modernes, à des contextes de troubles politiques qu'à des maladies pestilentiels. Les développements qui ont suivi jettent sur ce constat un éclairage nouveau puisqu'ils tendent à indiquer que, du point de vue des historiens de Rome, les pestilences diffèrent finalement très peu des autres maladies de la cité que sont les séditions, les complots, les révoltes, et les désaccords politiques en tous genres.

De fait, au-delà même de la métaphore qui fait correspondre le corps biologique au corps social, dont nous avons maintes fois pu constater le caractère primordial, les récits historiographiques, et en particulier ceux de Tite Live, présentent les pestilences comme de véritables maladies de l'*Vrbs*, qui, en plus de frapper collectivement l'ensemble des Romains, bouleversent aussi en profondeur les structures de leurs institutions politiques. L'exemple de la sédition, développé dans la deuxième partie de ce chapitre, nous a ainsi permis de mieux concevoir les liens qui rapprochent les pestilences de ces révoltes populaires particulièrement fréquentes et inquiétantes durant les premiers siècles de l'histoire de la République : les deux fléaux, progressant par *contagio*, affaiblissent la cité au point de la placer dans un état d'inanition désigné par le substantif *tabes*, qui empêche durablement son bon fonctionnement et menace son avenir.

Dans cette perspective, les récits des historiens de notre corpus présentent plusieurs exemples de *remedia* qui auraient permis de sauver la cité malade. Si aucun d'entre eux ne comporte de dimension médicale, tous supposent en revanche de traiter la peste avant tout comme une urgence politique. Cette volonté peut se traduire de plusieurs manières : par le recours à des mesures permettant de procéder à des réajustements dans le fonctionnement des structures civiques lorsque celui-ci est entravé par la maladie, mais aussi, lorsque la situation devient plus préoccupante, par la désignation d'un dictateur, cette magistrature d'urgence indiquant que le fléau menace l'avenir immédiat de l'*Vrbs*. Dans ce dernier cas, le rite du *clauus*, mis en œuvre par le dictateur, se révèle justement commun au contexte d'une peste et d'une sédition.

En définitive, si les récits de pestilences présentent chez Tite Live des points communs avec ses récits de séditions, ce n'est pas parce qu'ils en sont une métaphore mais parce que les uns comme les autres relèvent pour l'historien d'une même catégorie : celle des maladies de la cité.



## Chapitre 9

# Le rôle de l'historien

<b>9.1</b>	<b>Perspective narratologique : faire percevoir la gravité du fléau</b>	<b>455</b>
9.1.1	La consultation des livres Sibyllins	455
9.1.2	Le rôle du sénat	457
<b>9.2</b>	<b>Perspective idéologique : relier le passé au présent</b>	<b>460</b>
9.2.1	Le récit de peste, un « aimant étiologique » ?	460
9.2.2	Un tableau idéalisé de la Rome républicaine	465
<b>9.3</b>	<b>L'historien peut-il contribuer à la guérison de la cité ?</b>	<b>470</b>
9.3.1	Les premiers <i>Ludi Scaenici</i> : les dessous d'un échec	470
9.3.2	Un récit curatif ?	473
<b>Conclusion</b>		<b>477</b>



L'année suivant la peste de 399 av. J.-C., les patriciens se livrent à une réinterprétation de l'épisode au service de leurs ambitions politiques, dont nous avons pu étudier les modalités dans le chapitre précédent<sup>1</sup>. Cela nous incite à entreprendre, dans ce dernier chapitre, une réflexion de fond sur la valeur du récit de peste dans le genre historiographique, et en particulier chez Tite Live, à qui l'ensemble de cette dernière partie a été plus spécifiquement consacré. L'historien lui-même, après tout, n'agit pas autrement que les Pères lorsqu'il propose, plusieurs années après les faits, de revenir sur ces fléaux en éclairant leur origine et en les reliant aux événements qui les suivent ou les précèdent dans l'histoire de Rome. Or on a pu constater l'effet produit par le récit des Pères sur les plébéiens qui en étaient les premiers destinataires : quelle peut alors être la portée de celui de Tite Live sur ses lecteurs, au tournant de l'Empire ? Contrairement aux patriciens en 398 av. J.-C., l'historien ne cherche assurément pas à exploiter le contexte de la peste et la peur qu'elle peut inspirer pour conquérir le pouvoir politique ou asseoir son autorité : les maladies en question sont, de toute façon, achevées depuis trop longtemps et les lecteurs en sont désormais trop détachés pour qu'elles puissent être employées à de telles fins de manipulation. Cependant, les passages examinés dans les deux chapitres précédents ont prouvé que le récit des *remedia publica* mis en œuvre face au fléau constituait, à de nombreux égards, une étape lourde d'enjeux non seulement à l'échelle du chapitre consacré à la peste, mais également à celle de l'œuvre historiographique dans son ensemble.

La comparaison, établie au début du septième chapitre<sup>2</sup>, entre Tite Live et les autres historiens de notre corpus, révélait déjà l'intérêt particulier que l'historien latin prêtait à la prise en charge des pestes par les autorités romaines et en particulier à la mise en œuvre des remèdes religieux. Il ne s'agit plus, dès lors, de se demander, comme nous avons pu le faire jusque là, *comment* raconter la guérison de la cité, mais plutôt, selon une perspective légèrement différente, *pourquoi* la raconter : pourquoi Tite Live prend-il le parti d'accorder, dans ses récits de pestes, une attention si grande aux mesures religieuses qui doivent permettre de mettre fin à la peste et de rendre la santé à l'*Vrbs* ?

Sur ce point, l'hypothèse d'un effet de sources, si elle ne doit pas être passée sous silence, nous paraît cependant insuffisante. De fait, la dépendance de Tite Live envers les sources annalistiques et en particulier, pour le début de la période républicaine, envers les annales pontificales peut expliquer pourquoi l'historien est plus à même de traiter la question des remèdes religieux plutôt que, par exemple, celle des symptômes cliniques liés à la maladie. Elle ne permet pas, en revanche, de comprendre pourquoi, au lieu de signaler simplement les rites pratiqués pour mettre fin au fléau, il leur accorde parfois<sup>3</sup> dans son récit une telle importance.

Il faut, pour répondre à cette question, revenir à une évidence qui ne nous frappe plus nécessairement : la description par Tite Live des *remedia publica* pratiqués en temps de peste aux époques royale et républicaine « n'a pas pour vocation de décrire précisément le rituel mais

1. Voir p. 448.

2. Voir p. 366.

3. On a vu, en effet, que la dimension religieuse est totalement absente de certains récits de pestes. Voir sur ce point p. 383.

d'en insérer les éléments dans un projet autre<sup>4</sup> » – en l'occurrence celui, plus vaste, de l'écriture de l'histoire de Rome depuis sa fondation. À ce titre, la réponse apportée à la question formulée *supra* ne saurait en aucun cas être valable pour l'ensemble des historiens de notre corpus, puisque sa pertinence repose précisément sur son application à un projet historiographique bien défini. Denys d'Halicarnasse ou Valère Maxime nous facilitent, en quelque sorte, la tâche en formulant d'eux-mêmes cette interrogation et en y répondant sans détour. Le premier<sup>5</sup> explique clairement que l'exposé détaillé des rites pratiqués constitue un argument de choix à l'appui de la thèse d'une origine grecque des Romains, tandis que le second<sup>6</sup> n'a de cesse de rappeler le caractère exemplaire des rites qu'il a rigoureusement sélectionnés pour leur capacité à illustrer la bienveillance générale et éternelle des dieux envers les Romains.

Sur ce point, Tite Live, comme souvent, se garde de rendre directement compte de ses intentions. Cependant, une étude attentive du récit de ces procurations permet de constater qu'il contribue, à plusieurs niveaux, au projet global de l'*Ab Vrbe Condita* et se révèle chargé d'enjeux non seulement narratologiques mais aussi idéologiques, qui convergent finalement vers une seule et même question : l'historien qui prétend, dans la préface de son ouvrage, composer une œuvre à la fois salutaire et utile peut-il contribuer par son récit à la guérison de la cité ?

## 9.1 Perspective narratologique : faire percevoir la gravité du fléau

Nous avons déjà pu constater à plusieurs reprises le rôle central qui, au sein du récit de peste, incombe au tableau des procurations religieuses : il s'agit en effet, pour l'historien, d'un passage stratégique qui doit lui permettre de faire ressentir à son lecteur le niveau de gravité de la peste décrite grâce à l'évocation des rites entrepris pour y mettre fin. Ce but, semble-t-il, peut être atteint grâce à plusieurs moyens, comme l'examen de la mise en scène du recours aux livres Sibyllins et de l'évolution de l'attitude des sénateurs permet de l'illustrer.

### 9.1.1 La consultation des livres Sibyllins

La description des remèdes religieux est d'abord marquée par la présence d'une forme d'exagération pathétique, qui permet de rendre compte de l'accroissement concomitant de la violence de la maladie, de la peur des populations et du caractère extraordinaire des procurations mises en place. L'étape de la consultation des livres Sibyllins, par exemple, est, de façon quasi systématique, dramatisée par Tite Live de façon à ce que le lecteur perçoive que le fléau a franchi une étape décisive dans son développement, qui se traduit par le recours à des rites d'une envergure nouvelle. Dans son récit de la peste de 174 av. J.-C., l'historien indiquait ainsi que la consultation des livres Sibyllins intervenait parce que « la peste ne s'arrêtait pas<sup>7</sup> » ; ce point est illustré encore plus clairement par le récit des pestes de 399 et de 293-291 av. J.-C.

4. DELATTRE 2017, §12 [en ligne].

5. Voir sur ce point DH. IX, 70. Les arguments de Denys sur ce point sont présentés p. 368, n. 12.

6. Voir par exemple Val.-Max. I, 8, 2.

7. Liv. XXI, 21, 4-13. Voir p. 393.

*Cuius insanabili perniciiei quando nec causa nec finis inueniebatur, libri Sibyllini ex senatus consulto aditi sunt.* (Liv. V, 13, 5)

« Or, comme on ne trouvait ni la cause ni la fin de ce fléau incurable, on se rendit aux livres Sibyllins d'après un sénatus-consulte. »

*Portentoque iam similis clades erat, et libri aditi quinam finis aut quod remedium eius mali ab dis daretur.* (Liv. X, 47, 6)

« Désormais ce désastre était semblable à un prodige et on alla aux livres pour savoir quelle fin ou quel remède les dieux donneraient à ce mal. »

Dans le premier passage cité, la polysyndète *nec causa nec finis* (« ni la cause ni la fin »), associée à l'usage de l'adjectif *insanabilis* (« incurable ») présente dans une accumulation angoissante les trois motifs qui conditionnent, d'après l'historien, la consultation des livres : on ne connaît ni le remède à apporter au fléau, ni son origine, ni la période au terme de laquelle il cessera. L'usage de l'imparfait duratif *inueniebatur*, par opposition au parfait *aditi sunt*, inscrit le déroulement de la pestilence dans la durée en laissant entendre que des tentatives ont été faites, en vain, pour expliquer la maladie et la soigner : le sénatus-consulte renvoyant aux livres Sibyllins est donc introduit dans le récit comme une forme de dernier recours et marque le moment où les Romains renoncent à lutter contre le fléau avec leurs propres forces pour s'en remettre à leurs dieux.

Dans le deuxième passage, c'est la présence de l'adverbe *iam* qui indique que le fléau est parvenu à un tel niveau de gravité qu'il doit désormais être traité comme un prodige – ce qui se traduit, dans les faits, par le recours aux livres Sibyllins. Cela implique donc que ce stade critique, que Tite Live ne décrit ni ne caractérise par ailleurs, n'était pas atteint au préalable. Là encore, l'effet produit est de présenter les recueils oraculaires comme la solution ultime aux maux des Romains.

Dans ces deux récits, cependant, l'historien ne se contente pas d'indiquer que l'on s'en remet aux livres Sibyllins mais il met en scène la consultation en la replaçant dans l'évolution générale du fléau : celle-ci n'est introduite qu'à la fin de la phrase, après exposé des circonstances critiques et des raisons qui l'ont rendue nécessaire. Elle apparaît ainsi comme déterminée par un contexte émotionnel bien particulier, fait d'un mélange d'angoisse et d'impuissance, face à un fléau dont on constate qu'il échappe désormais à tout contrôle.

Toutefois, la façon dont Tite Live traite la consultation des livres Sibyllins dans le contexte d'une pestilence ne relève pas seulement d'une forme d'exagération dramatique. De fait, si l'on se reporte de nouveau au récit de la pestilence de 293 av. J.-C. cité *supra* (Liv. X, 47, 6), il est frappant de constater que c'est précisément le fait que les duumvirs soient appelés à consulter les livres, et non un changement dans la nature des symptômes ou une augmentation de l'incidence de la maladie ou de la mortalité dans la population, qui est présenté, dans le récit, comme la marque de l'aggravation générale de la situation. Autrement dit, le recours aux livres Sibyllins n'est pas seulement une conséquence des progrès du mal, mais il en est aussi, aux yeux des Romains, le signe le plus manifeste et le plus flagrant. Aussi faut-il peut-être considérer, suivant l'hypothèse

développée par R. Loriol<sup>8</sup>, que le récit des procurations religieuses mises en place en raison d'une pestilence traduit aussi, pour les lecteurs de Tite Live, des façons habituelles et rationnelles de mesurer la gravité ou le caractère exceptionnel d'un phénomène prodigieux. Dans cette perspective, l'attention portée par l'historien au récit des différentes procurations mises en œuvre et le traitement spécifique qu'il leur accorde lui permettraient, en quelque sorte, de replacer l'épisode en question sur une échelle de valeurs commune, dont les graduations correspondraient aux différents niveaux d'intervention des autorités politiques et religieuses de Rome.

### 9.1.2 Le rôle du sénat

Or, la consultation des livres Sibyllins ne constitue qu'un des barreaux de cette échelle de valeur. De façon plus générale, les récits de Tite Live mettent en évidence que le niveau de gravité du mal est aussi révélé par l'identité des magistrats qui prennent en charge les cérémonies organisées pour obtenir la fin du fléau<sup>9</sup>. En ce sens, c'est au sénat que revient un rôle crucial, non seulement dans la mise en œuvre des *remedia publica*, mais aussi, plus généralement, dans l'évaluation de la situation générale entre les murs de la ville. Les récits de Tite montrent clairement, en ce sens, que l'assemblée peut, face au fléau, adopter trois postures différentes et souvent successives.

Durant les premières phases du développement de la maladie, ou lorsqu'une pestilence se révèle finalement « plus effrayante que meurtrière<sup>10</sup> », le récit de l'historien ne fait presque jamais mention d'une intervention sénatoriale, soit que la pestilence ne semble faire l'objet d'aucune prise en charge officielle<sup>11</sup>, soit que les rites pratiqués, comme nous avons pu le voir dans le cas de la supplication<sup>12</sup>, ne requièrent pas nécessairement son implication.

Dans un second temps, lorsque la pestilence a atteint un niveau de gravité tel qu'elle exige désormais que l'on recoure à la procédure de la *procuratio prodigiorum*, le sénat adopte une position d'autorité et communique ses ordres aux différents magistrats ainsi qu'au peuple de Rome<sup>13</sup>. Dans le récit des procurations, l'historien précise ainsi de façon quasi systématique que la consultation des livres Sibyllins se fait *ex senatu consulto*<sup>14</sup>. Le récit de l'épisode de 181-180 av. J.-C. met également en évidence cette posture de commandement :

*Postremo prodigii loco ea clades haberi coepta est. C. Servilius pontifex maximus piacula irae deum conquirere iussus, decemviri libros inspiciere, consul Apollini Aesculapio Saluti dona uouere*

8. Voir sur ce point LORIOL 2022.

9. Voir également ce point ESTIENNE 1998, p. 15 : « un des aspects signifiants dans l'étude des rites est celui du rôle des autorités qui les produisent ».

10. Liv. IV, 52, 4 ; sur les pestilences qui ne semblent susciter aucune intervention de la part des autorités romaines du fait de leur peu de gravité, voir p. 383.

11. Comme c'est le cas, par exemple, lors de la première année de la pestilence de 365-363 av. J.-C. Voir sur ce point p. 378.

12. Voir sur ce point p. 385 *et sq.*

13. Sur ce point, voir notamment MIQUEL 2018, §19-20 [en ligne].

14. Voir également Liv. VII, 27, 1 : *Pestilentia ciuitatem adorta coegit senatum imperare decemviris ut libros Sibyllinos inspicerent*. « Une pestilence assaillit la cité et força le sénat à ordonner aux décevirs de consulter les livres Sibyllins ».

*et dare signa inaurata : quae uouit deditque. [...] Fraudis quoque humanae insinuauerat suspicio animis ; et ueneficii quaeestio ex senatus consulto [...] decreta.* (Liv. XL, 37, 1-4)

« En définitive, on commença à traiter ce désastre comme un prodige. Le grand pontife Caius Servilius fut chargé de chercher les expiations les plus propres à fléchir la colère des dieux, les décemvirs de consulter les livres et le consul de vouer des présents et de donner des statues dorées à Apollon, à Esculape et à Salus, ce qu'il fit. [...] Le soupçon d'un crime humain s'insinua aussi dans les esprits et une enquête pour empoisonnement eut lieu en vertu d'un sénatus-consulte. »

Dans ce passage, face à l'aggravation de la maladie, plusieurs résolutions sont prises simultanément : l'organisation *ex senatus consulto* d'une enquête pour vérifier qu'il ne s'agit pas d'une affaire d'empoisonnement criminel, associée à toute une série de mesures religieuses, impliquant différents prêtres et magistrats. Les pontifes, décemvirs et consuls reçoivent donc respectivement l'ordre de rechercher des mesures pour fléchir la colère des dieux, de consulter les livres, et d'offrir des statues dorées à Esculape, Apollon et Salus. L'origine de ces ordres n'est pas précisée dans le passage, puisque le participe parfait passif *iussus* n'admet pas de complément d'agent ; tout porte cependant à croire qu'ils émanent du sénat. Seule cette assemblée avait, en effet, le pouvoir de commander à la fois aux consuls, aux décemvirs et aux pontifes. De plus, la formulation de ces ordres est présentée dans le récit comme une conséquence directe de la reconnaissance de la peste comme prodige, dont on sait qu'elle incombait au sénat.

Lors de la peste de 181-180 av. J.-C., le sénat semble donc dicter l'ensemble des mesures prises pour tenter de mettre fin au fléau. Tite Live insiste ainsi dans son récit sur la passivité des différents magistrats, présentés comme de simples exécutants : outre l'omniprésence des tournures passives, la relative *quae uouit deditque* (« qu'il voua et donna »), reprenant la formule de l'ordre adressé au consul, suggère une obéissance totale et quasi immédiate. Le sénat, dès lors que la *procuratio prodigiorum* suit son cours, occupe donc une posture dominante non seulement vis-à-vis de l'ensemble du peuple romain, que cette intervention doit rassurer, mais même par rapport aux représentants des collèges religieux et aux magistrats en charge : il assume au nom de la cité l'organisation de l'ensemble des rites destinés à restaurer la santé collective en suscitant la bienveillance des dieux. Le récit de Tite Live laisse ainsi au lecteur une impression similaire à celle que le sénat devait espérer susciter au sein du peuple de Rome : la rigueur de la procédure et de sa mise en œuvre doit donner le sentiment que la situation est parfaitement maîtrisée et canaliser, par là, des craintes excessives<sup>15</sup>.

Reste enfin une troisième étape, lorsque la violence de la maladie ne faiblit pas, voire s'aggrave, malgré les procurations mises en œuvre : dans ce cas le sénat semble collectivement se démettre de son autorité et abandonner sa position surplombante. Ce changement d'attitude peut, selon les circonstances, se faire dans la confusion la plus totale ou bien prendre une forme officielle et institutionnelle. La confusion se produit dans les cas où, comme nous avons pu l'étudier dans le chapitre précédent<sup>16</sup>, le sénat cède finalement à la panique collective et renonce à sa pos-

15. Sur la façon dont la procédure de la *procuratio prodigiorum* est susceptible, par son formalisme et sa rigueur, de canaliser les peurs des Romains, voir également GLADINGOW 1979, p. 75 et LORIOU 2016, p. 221-222. De même Cicéron (*Div. II*, 54, 112) indique que les livres Sibyllins sont « destinés à apaiser les terreurs religieuses ».

16. Voir sur ce point p. 422.

ture d'autorité ainsi qu'à la gravité qui le caractérise habituellement. Ce renoncement prend un tour officiel dès lors qu'intervient la nomination d'un dictateur : le recours à cette magistrature d'urgence fait alors l'objet d'une décision du sénat<sup>17</sup>, qui reconnaît de façon quasi explicite que la situation désormais trop périlleuse où se trouve la cité dépasse le cadre de ses compétences. Quelles qu'en soient les modalités, ce nouveau changement de posture est introduit dans le récit de façon à rendre sensible au lecteur l'atmosphère d'angoisse généralisée qui règne dans la ville, dès lors que l'on a quitté le cadre strict de la *procuratio prodigiorum*. En ce sens, la révélation de l'identité du dictateur et de son maître de cavalerie est souvent précédée par la mention de la recherche collective effrénée de nouveaux rites dont la mise en œuvre permettrait de sauver la cité, comme on le voit dans le récit des épisodes de 365-363 et 331 av. J.-C. :

*Itaque Cn. Genucio L. Aemilio Mamercus iterum consulibus, cum piaculorum magis **conquisitio** animos quam corpora morbi adficerent, **repetitum** ex seniorum memoria dicitur pestilentiam quondam clauo ab dictatore fixo sedatam.* (Liv. VII, 3, 3)

« Aussi, sous le deuxième consulat de Gnaeus Genucius et de Lucius Aemilius Mamercus, alors que la **recherche** d'expiations affaiblissait les esprits plus que la maladie n'affaiblissait les corps, les vieillards, **cherchant** en leurs souvenirs, se rappelèrent, dit-on, que, jadis, une peste avait été apaisée grâce à un clou planté par un dictateur. »

*Itaque memoria ex annalibus **repetita** in secessionibus quondam plebis clauum ab dictatore fixum [...]* (Liv. VIII, 18, 12)

« C'est pourquoi, des souvenirs **découverts** dans les annales ayant révélé qu'autrefois, au cours des sécessions de la plèbe<sup>18</sup>, un clou avait été planté par un dictateur [...] »

Dans les deux passages ci-dessus, la mention des recherches entreprises par l'ensemble du peuple apeuré et, en particulier, par les vieillards qui conservent le souvenir des remèdes pratiqués lors des pestilences précédentes a remplacé l'omniprésence des ordres formulés par le sénat, témoignant ainsi du renversement qui s'est produit<sup>19</sup>.

Comme dans le cas des livres Sibyllins, la mise en scène, dans le récit, des différentes réactions du sénat face à la peste permet donc à l'historien de déployer des qualités d'*enargeia* qui rendent sensibles à son lecteur les sentiments que suscitait chez les Romains l'évolution progressive du mal. Cependant, l'ensemble de ces réactions sénatoriales devait aussi, aux yeux des victimes des pestilences en question et sans doute encore à ceux des lecteurs de Tite Live, constituer autant de signes tangibles de la gravité du mal ; chaque nouvelle réaction du sénat marque, de fait, un changement dans la manière dont les autorités évaluaient leurs capacités à faire face à un fléau affaiblissant de plus en plus les structures politiques de la cité. À ce titre, les réactions

17. Voir par exemple Liv. VII, 3, 4 : [...] *senatus dictatorem clauis figendi causa dici iussit*. « [...] le sénat ordonna qu'un dictateur soit nommé pour planter le clou ».

18. Sur le rite du *Clauus* et son origine, attribuée tantôt au contexte d'une peste, tantôt à celui d'une sédition, voir p. 437. Dans le cas présent, l'enclouage est pratiqué à la suite d'un épisode de mort massive, dû soit à une peste soit à un empoisonnement collectif.

19. Le lexique employé souligne par ailleurs l'intensité des recherches entreprises. Le verbe *reperio* indique que la découverte intervient à l'issue d'investigations importantes, tandis que le substantif *conquisitio* insiste sur la nécessité de rassembler des souvenirs épars en recherchant de tous côtés.

sénatoriales devaient aussi constituer, pour la population romaine, un moyen concret de jauger le niveau de danger de la peste en cours.

Sur la question de la consultation des livres Sibyllins comme sur celle de l'évolution de l'attitude du sénat, ces deux aspects du récit – emphase dramatique de l'historien et évocation de repères permettant de mesurer concrètement la gravité d'un épisode donné – ne s'excluent pas mutuellement ; leur présence conjointe exige cependant de la part du lecteur moderne une grande prudence, afin que l'analyse de la dramatisation du récit n'occulte pas ce que cette vision des choses pouvait avoir de parfaitement rigoureux aux yeux des lecteurs de Tite Live. Toutes deux paraissent malgré tout servir le même objectif : permettre au lecteur d'évaluer et d'éprouver, par une communauté de sentiment ou bien par une communauté de valeurs, la gravité d'un épisode de peste donné grâce au récit des *remedia* mis en œuvre.

## 9.2 Perspective idéologique : relier le passé au présent

Le tableau des procurations initiées par les Romains pour obtenir la guérison de leur cité apparaît ainsi comme une occasion, pour Tite Live, de susciter l'empathie de ses lecteurs ; la naissance même de cette émotion, cependant, repose sur la capacité de l'historien à créer, par son récit, un écho entre des rites parfois très anciens et les préoccupations des destinataires de son œuvre. À ce titre, la présentation de ces cérémonies aussi exceptionnelles que spectaculaires doit aussi être lue à la lumière du contexte de rédaction de l'*Ab Vrbe Condita*.

### 9.2.1 Le récit de peste, un « aimant étymologique » ?

Dans cette perspective, il faut d'abord noter la propension de Tite Live à relier au contexte d'une peste l'origine d'un grand nombre d'innovations religieuses d'époque républicaine. Cette fonction étymologique du récit de peste est d'autant plus évidente qu'elle se retrouve chez la plupart des autres historiens de notre corpus. On peut récapituler comme suit l'ensemble des rites dont un récit historiographique, quel que soit son auteur, associe les premiers commentaires au contexte d'une maladie pestilentielle :

- ◇ Institution des prêtres Saliens par Numa (Plut. *Num.* XIII)
- ◇ Institution des Saliens Collins par Tarquin le Superbe (DC. II, 7, 5 – Plutarque, Denys et Tite Live ne rapportent pas ce fait <sup>20</sup>)
- ◇ Célébration des *Ludi Taurii* (Fest. p. 479 L. ; Serv. *En.* II, 140)
- ◇ *Votum* du premier temple d'Apollon (Liv. IV, 25, 3-6)
- ◇ Célébration du premier lectisterne (Liv. V, 13, 6-8 ; DH. XII, 9, 1-3)
- ◇ Célébration des *Ludi Scaenici* (Liv. VII, 2, 3-13 ; Val. Max. II, 4 ; Plut. *Quaest. Rom.* 107)
- ◇ Institution du rite du *clauus*<sup>21</sup> (Liv. VII, 3, 4)

20. Sur cette originalité de Cassius Dion, voir p. 32, n. 119.

21. À moins de retenir l'étymologie proposée par Liv. VIII, 18, 12, qui relie l'institution du rite du *clauus* au contexte d'une sédition. Voir sur ce point p. 438.

◇ Introduction du culte d'Esculape à Rome (Liv. XI, 3 ; Val.-Max. I, 8, 2)

À cette liste, il faudrait ajouter la controverse sur l'origine des *Ludi Apollinares*, dont Tite Live et Macrobe indiquent qu'ils avaient été célébrés pour la première fois en 212 av. J.-C. pour obtenir la victoire « et non la santé, comme on le croit généralement<sup>22</sup> » : cette dernière précision implique qu'une large partie de l'opinion publique reliait, à tort selon ces auteurs, l'origine de ces célébrations au contexte d'une peste.

Dans l'ensemble de ces épisodes, où le récit d'une peste fournit le cadre de l'étiologie d'un rite, le mécanisme à l'œuvre n'est pas toujours le même. Dans la plupart des cas, quoique la « leçon étiologique<sup>23</sup> » de l'épisode ne soit pas explicitement tirée, la tonalité étiologique générale n'en demeure pas moins évidente : la maladie pestilentielle permet avant tout de rendre compte de la nécessité absolue du recours au rite ou à la divinité concernée, en fournissant un contexte qui implique que cette innovation ne relevait pas de l'arbitraire mais répondait à un besoin urgent des Romains.

Dans d'autres cas, plus rares, la présence de la peste fournit à l'historien le contexte nécessaire à l'élaboration d'un jeu étymologique permettant de rendre compte du nom donné à la cérémonie en question. Si Tite Live ne semble jamais s'adonner à cet usage, un bon exemple de ce type de raisonnement peut se trouver dans le passage consacré par Servius à l'origine des *Ludi Taurii*. Ces jeux, rapporte-t-il, furent appelés *taurii* parce que c'est ainsi qu'on nommait, lors des sacrifices, les victimes stériles (*taurea*) et qu'on les célébra pour la première fois en raison d'une peste qui ôtait aux femmes leur fécondité<sup>24</sup>. Ici, l'élément qui permet le fonctionnement du dispositif étiologique est l'identité entre la stérilité dont sont atteintes les victimes du sacrifice et celle qui se présente comme un symptôme de la peste en raison de laquelle ces jeux sont organisés. Le mécanisme, dans son ensemble, fonctionne donc parce que le passage s'inscrit globalement dans la perspective du « modèle religieux » défini *supra*<sup>25</sup> et que la maladie en question menace la fécondité de la cité de façon générale.

Plutarque est également familier de ce type de raisonnement, comme le montre le traitement qu'il réserve à l'épisode de peste durant lequel auraient été institués les prêtres Saliens<sup>26</sup>. Alors que les Romains étaient en proie au désespoir le plus complet, un bouclier d'airain serait tombé du ciel entre les mains du roi Numa ; celui-ci, persuadé que cette arme était venue « pour le salut de la ville<sup>27</sup> », après en avoir fait fabriquer des copies, les aurait confiées ainsi que l'original à la garde des Saliens, créés pour l'occasion : leur nom, explique Plutarque, proviendrait de

22. Liv. XXV, 12, 14. Sur ce point voir p. 408.

23. L'expression est de POUCKET 1992, p. 294. Cet article de J. Poucet, initialement paru dans la revue *Latomus* en 1992, a fait l'objet en 2000 d'une réédition quasi à l'identique dans l'ouvrage *Les Rois de Rome. Tradition et histoire* (POUCET 2000), dont il constitue un chapitre. Nous nous référons en note à la pagination de l'article de 1992.

24. FACCHETTI 2009, p. 252-264, revient sur cette étymologie et sur les deux hypothèses principales formulées sur ce point. Il fait dériver le nom des *Ludi Taurii* de l'étrusque *θaura*, signifiant « tombe », ou bien « maison, patrie ». Sur le rôle de l'étymologie chez Servius voir également BAUDOÛ 2008, en particulier p. 76-79.

25. Voir sur ce point p. 256.

26. Plut. *Num.* XIII, 1-5.

27. Plut. *Num.* XIII, 3 : ἐπὶ σωτηρίᾳ τῆς πόλεως.



la danse qu'ils exécutent en sautant à travers la ville lorsqu'ils la parcourent avec les boucliers sacrés<sup>28</sup>. Dans cet épisode, la peste ne semble donc servir qu'à introduire dans le récit un contexte suffisamment angoissant pour rendre vraisemblable et nécessaire l'intervention des divinités ayant envoyé le bouclier d'airain<sup>29</sup>, mais ces circonstances ne semblent influencer, par la suite, ni la forme ni les attributions du collège concerné.

Le nom de ce bouclier<sup>30</sup>, que Plutarque nomme « ancile » (en grec ἀγκύλια), pourrait en revanche trouver son origine dans le contexte de la maladie. Plutarque, sur ce point, demeure cependant prudent et présente plusieurs hypothèses<sup>31</sup> :

Δύναιτο δ' ἂν τῆς ἀνέκαθεν φορᾶς πρῶτον ἐπώνυμον γεγονέναι, καὶ τῆς ἀκέσεως τῶν νοσοῦντων, καὶ τῆς τῶν ἀχμῶν λύσεως, ἔτι δὲ τῆς τῶν δεινῶν ἀνασχέσεως [...] (Plut. *Num.* XIII, 10)

« Il pourrait tout d'abord tirer son nom de sa chute d'en haut, ou bien de la guérison de ceux qui étaient malades, ou de la fin de la sécheresse, ou encore de la cessation du fléau [...] »

Dans ce cas, le dispositif étiologique fonctionne grâce à l'homophonie entre des substantifs pouvant désigner la fin du fléau (ἄκεσις, ἀνάσχεσις...) et le nom de l'objet ayant, d'après Numa, permis d'obtenir la guérison de la cité romaine.

Si les mécanismes à l'œuvre diffèrent donc dans le détail, le nombre important et la concentration des rites dont l'origine est liée au contexte d'une peste ne peut cependant manquer de soulever la question de la fiabilité de ces récits à forte portée étiologique. La longue liste des rites instaurés dans ce contexte peut-elle être considérée comme le reflet d'une réalité historique, ou doit-elle, au contraire, susciter la méfiance du lecteur ?

Les travaux menés par J. Poucet à propos du phénomène d'expansion étiologique invitent à aborder avec prudence cette accumulation d'innovations religieuses que les récits historiographiques relient au contexte d'une peste. Ainsi, prenant pour exemple le règne de Servius Tullius<sup>32</sup>, J. Poucet avance que, dans la mesure où ce roi était reconnu par la tradition comme le créateur des comices centuriates et l'organisateur du premier *census*, certains récits, dès l'Antiquité, eurent tendance à porter à son crédit beaucoup d'autres mesures en rapport avec l'or-

28. Plut. *Num.* XIII, 7. Sur cette étymologie, qui relie le nom de ces prêtres au latin *salio*, « sauter, bondir », voir également DH. II, 70; Varr. *L.* V, 85. Sur cette danse des Saliens et sur l'usage des boucliers au cours de la cérémonie, voir en particulier BLOCH 1958 et FERRI 2016.

29. Plutarque suit également un raisonnement similaire dans le passage des *Questions Romaines* (*Quaest. Rom.* 107) – ouvrage dont le titre même révèle la portée étiologique – où il aborde la question de l'origine du nom « histrion », employé par les Romains pour désigner les technites de Dionysos. Il rapporte en effet que « dans les temps très anciens », une peste ayant fait périr tous ceux qui se produisaient sur scène, les Romains durent faire venir d'Étrurie un grand nombre d'acteurs, dont le plus célèbre se nommait *Hister*, d'après lequel, selon Plutarque, on en vint à nommer tous les comédiens. Là encore, la peste en elle-même, qui est à peine décrite, sert seulement à établir le contexte nécessaire pour expliquer le recours aux acteurs étrusques.

30. Sur ces boucliers et le culte dont ils firent l'objet, voir AIGNER FORESTI 1993, qui définit les anciles comme des « objets de prophétie politique », en ce qu'ils garantissent la puissance et la domination de leurs possesseurs.

31. L'ensemble de ces hypothèses quant à l'étymologie du nom de ces boucliers est attribué à Juba, dont Plutarque précise qu'il tient absolument à faire dériver le nom d'un mot grec. Lui-même ne prend pas parti et ne propose pas non plus d'autres hypothèses non-grecques.

32. CHASSIGNET 2008 reprend en grande partie la méthode et les acquis de la démarche de J. Poucet, qu'elle applique en particulier au règne de Romulus. Voir p. 48-52.

ganisation matérielle et l'administration de Rome et impliquant le dénombrement de personnes ou de choses – par exemple la création de la monnaie romaine ou de l'ensemble du système de poids et mesures<sup>33</sup>. Servius Tullius jouerait ainsi, selon la terminologie adoptée par J. Poucet, le rôle d'un « aimant étiologique », attirant à lui l'origine d'autres rites et d'autres institutions, au prix d'un anachronisme compensé par la logique interne de cette attribution. Il n'entre pas ici dans notre propos d'essayer de déterminer quelle part de vérité historique émerge de cette tradition servienne. De fait, un consensus semble aujourd'hui se dégager sur le fait que le milieu du VI<sup>e</sup> siècle av. J.-C. fut effectivement marqué par une restructuration de la cité dans un sens que M. Humm qualifie de « timocratique<sup>34</sup> », à une époque où le pouvoir central s'était suffisamment accru pour rendre nécessaire une première codification des usages monétaires<sup>35</sup> et, peut-être, une forme d'organisation censitaire<sup>36</sup>. Cependant, sur le plan méthodologique, au vu du nombre de rites dont l'origine est liée par la tradition historiographique au contexte d'une maladie pestilentielle, il faut envisager l'hypothèse que ces récits aient pu faire l'objet, à la manière de celui du règne de Servius Tullius, selon l'analyse de J. Poucet, d'une forme d'expansion étiologique : la dimension étiologique des passages de notre corpus refléterait alors avant tout les préoccupations des historiens qui en sont les auteurs.

En faveur de cette forme d'expansion, s'exerçant cette fois non sur un personnage mais sur un événement, on relève d'abord le fait que toutes les innovations religieuses liées au contexte d'une pestilence relèvent de la même sphère : il s'agit généralement de rites collectifs, impliquant une large proportion de la population romaine, et/ou marqués, d'autre part, par un apollinisme fort. On peut imaginer, à ce titre, que l'ensemble de ces rites auraient pu être regroupés et présentés de façon à recevoir, même anachroniquement, une origine semblable. Par ailleurs, certains récits de notre corpus vont jusqu'à montrer à l'œuvre ce mécanisme d'expansion étiologique dont l'historien dénonce parfois les effets. Songeons, par exemple, au dossier des *Ludi Apollinares*<sup>37</sup> : Tite Live et Macrobe, en précisant qu'ils avaient été célébrés pour la première fois pour la victoire « et non pour la santé, comme on le croit généralement » mettent en évidence le pouvoir d'attraction étiologique de ces fléaux. De fait, il est question de *ludi*, comme on en a tant pratiqué pour mettre fin à une pestilence, célébrés en l'honneur d'Apollon, divinité sollicitée en priorité en cas de maladie pestilentielle : l'attribution au contexte d'une pestilence de l'origine des *Ludi Apollinares* apparaît donc parfaitement logique. L'intervention de Tite Live révèle ainsi le mécanisme d'expansion étiologique à l'œuvre en même temps qu'elle en conjure les effets.

Ce dernier argument, cependant, est à double tranchant puisque, tout en mettant en évidence le rôle d'un « aimant étiologique » du récit de pestilence, il illustre aussi l'attention que l'historien consacre à distinguer dans son récit certains rites qu'il présente comme le produit d'une véritable

33. POUCKET 1992, p. 303-305.

34. Voir sur ce point HUMM 2001, p. 222 en particulier n. 3. C. SMITH 1997, estime que cette évolution est analogue à ce qui se produisit à la même époque dans l'Athènes de Solon et Clisthènes. Sur le rôle de Servius Tullius dans la gestion de l'*ager publicus*, voir VIGLIETTI 2011, p. 122-128.

35. Voir sur ce point ZEHACKER 1990, VIGLIETTI 2011 p. 279-282 et VAN ALFEN 2017.

36. HUMM 2001, p. 222-223, reste cependant prudent sur ce point.

37. Voir sur ce point p. 408.

innovation religieuse, d'autres, qu'il traite comme la conséquence d'une expansion étiologique, à la manière des *Ludi Apollinares*. Un autre point distingue, sur la question de l'étiologie, le cas des récits de pestilences de celui du règne de Servius Tullius, considéré par J. Poucet comme le paradigme de l'aimant étiologique : la difficulté à distinguer un noyau solidement ancré dans la tradition et d'où procéderaient ensuite les différentes liaisons étiologiques à l'œuvre. Pour Servius Tullius, ce noyau était facilement identifiable : le lien établi entre ce roi et l'organisation du premier *census* constituerait le point de départ du mécanisme qui lui attribua ensuite l'origine d'autres institutions administratives liées à des fonctions de numération. *A contrario* on voit mal quelle pourrait être la nature de ce noyau en ce qui concerne le récit de pestilence. Le caractère collectif du mal ? La menace qu'il fait peser sur la fécondité des femmes et le renouvellement des générations ? Son lien avec l'enracinement du culte d'Apollon à Rome ? Toutes ces hypothèses pourraient être valables, mais aucune ne suffit cependant à rendre compte, à elle seule, de l'ensemble des innovations religieuses liées par les historiens au contexte d'une pestilence.

Peut-être une nouvelle manière d'éclairer ce problème est-elle à trouver dans les considérations développées, au début du chapitre 7, sur les raisons qui peuvent rendre compte du statut particulier des maladies pestilentielles vis-à-vis de la *procuratio prodigiorum*. Du fait de son caractère effrayant et meurtrier, de son évolution longue et imprévisible qui met parfois en évidence l'échec des procurations mises en œuvre, les pestilences poussent les autorités romaines à une adaptation permanente, qui se traduit régulièrement par des innovations, sur le plan des rites pratiqués comme des divinités à qui ils sont destinés. On peut alors émettre l'hypothèse que c'est précisément ce lien, que nous avons taché de mettre en évidence, entre pestilences et innovations religieuses qui constitua ensuite le noyau du mécanisme d'expansion étiologique dont on distingue la trace dans les récits des historiens. Autrement dit, c'est parce que les maladies pestilentielles, du fait de leur nature, poussèrent régulièrement les autorités de Rome à renouveler, dans un contexte de crise, leurs rites et leurs façons de célébrer le culte des dieux qu'il était devenu vraisemblable de relier à ce contexte d'autres innovations religieuses spectaculaires, *a fortiori* si elles présentaient une dimension collective ou un apollinisme marqué.

Il reste à s'interroger sur la fonction de cette dimension étiologique des récits de pestilence de notre corpus. Celle-ci peut recevoir plusieurs justifications<sup>38</sup>, qui prouvent aussi que la description des procurations religieuses mises en œuvre en temps de pestilence, loin d'être une pure description du rituel, s'ancre profondément dans une construction narrative dont elle épouse les enjeux.

On peut d'abord envisager qu'elle réponde à une curiosité légitime des lecteurs, qui devaient s'interroger sur l'origine ancienne de certains dieux et rites : le récit, dans ce cas, peut permettre, en liant le passé au présent, d'expliquer des célébrations dont la signification originelle avait pu s'estomper et de leur redonner un sens. Cette fonction d'explication exige de l'historien qu'il mette en scène et décrive aussi précisément que possible les cérémonies en question, ce qui a

38. Sur cette question voir POUCKET 1992, p. 309-310 et CHASSIGNET 2008, p. 48.

aussi pour effet de donner plus de corps à son récit, en le rendant plus attrayant et plus vivant.

Cette dimension étimologique peut, d'autre part, être liée à un désir de valorisation du rite concerné, dont l'origine se trouve à la fois reculée dans le temps et liée à un contexte de crise où sa mise en œuvre était d'une nécessité absolue. *A contrario*, la dimension étimologique du récit peut aussi permettre à l'historien de mettre en évidence, par contraste, le caractère délétère de l'évolution d'un rituel. Le cas se produit, par exemple, dans le long passage consacré par Tite Live à la première célébration des *Ludi Scaenici*<sup>39</sup> qui eut lieu à l'occasion de la peste de 365-363 av. J.-C. L'historien, dans un excursus sur la portée duquel nous reviendrons bientôt en détail<sup>40</sup>, décrit la forme des cérémonies pratiquées à cette occasion, avant de retracer l'évolution de cette pratique jusqu'à son époque : le chapitre vise donc à expliquer non seulement l'origine du rite des *Ludi Scaenici*, mais aussi celle du genre littéraire de la *fabula* et de la structure des œuvres dramatiques latines<sup>41</sup>. Or, il s'agit du seul épisode pour lequel Tite Live, en conclusion de sa digression étimologique, indique clairement l'objectif dans lequel il l'a entrepris :

*Inter aliarum parua principia rerum ludorum quoque prima origo ponenda uisa est, ut apparet quam ab sano initio res in hanc uix opulentis regnis tolerabilem insaniam uenerit.* (Liv. VII, 2, 13)

« Parmi les commencements modestes d'autres institutions, il m'a semblé que devait aussi figurer la première origine de ces jeux, afin qu'apparaisse combien furent sains les commencements de cette pratique qui est devenue si malsaine qu'elle est à peine supportable pour de riches royaumes. »

On comprend ici que l'éclairage apporté, dans le cadre du récit de la peste de 365-363 av. J.-C., sur l'origine modeste des premiers *Ludi Scaenici* puis sur leur évolution a notamment pour intérêt de fournir un contrepoint à la vision que les contemporains de Tite Live pouvaient avoir de la pratique du théâtre : selon un procédé familier à l'historien, l'insistance sur l'austérité et le sérieux des premiers siècles de la République permet de mettre en valeur, par contraste, la décadence de l'époque qui est la sienne<sup>42</sup>.

Dans les passages de notre corpus, la dimension étimologique du récit peut donc avoir trait à des fonctions d'explication ou de valorisation des rites concernés. Elle permet à l'historien de créer des liens entre le passé et le présent, soit en révélant des similitudes et des points d'identification, soit en les opposant terme à terme, comme dans le cas des *Ludi Scaenici*, pour mieux mettre en évidence la distance entre l'origine simple du rite et la folle démesure de son aboutissement.

### 9.2.2 Un tableau idéalisé de la Rome républicaine

Dès lors que l'évocation des rites ordonnés pour obtenir la guérison de la cité est susceptible de constituer le lieu privilégié d'une comparaison entre la Rome des premiers siècles et celle de l'époque de Tite Live, la portée idéologique de ces récits ne semble plus douteuse.

39. Sur cet épisode voir p. 378.

40. Voir sur ce point p. 470.

41. PARÉ-REY 2019, p. 224.

42. PARÉ-REY 2019, p. 219

On constate ainsi, par exemple, que la description des rites pratiqués pour mettre fin à la maladie est également pour l'historien une occasion de présenter un tableau idéalisé de la vie religieuse romaine à l'époque républicaine. De fait, nous avons déjà pu noter que les récits de Tite Live accordent très peu de place aux initiatives privées et aux réactions spontanées de la population face aux pestilences<sup>43</sup>, au bénéfice des rites pratiqués sur ordre des autorités publiques de Rome. Seuls deux épisodes se présentent, dans notre corpus, comme des contre-exemples de cette tendance : le premier évoque la réaction du roi Tullus Hostilius<sup>44</sup> à une maladie s'étant déclarée pendant son règne, le second le mouvement de panique suscité par la peste de 428 av. J.-C.<sup>45</sup>.

La peste impliquant Tullus Hostilius est la première rapportée par Tite Live dans l'ensemble de l'*Histoire Romaine*. Le roi, devenu à son tour victime d'une maladie pestilentielle après avoir méprisé les souffrances de ses soldats, « s'abandonne à toutes les superstitions, petites et grandes<sup>46</sup> [...] » et, voulant accomplir seul et en secret certains sacrifices en l'honneur de Jupiter Élicien, se trompe dans l'accomplissement du rituel. Loin d'obtenir la cessation de ses maux, Tullus Hostilius est foudroyé par Jupiter, irrité par son comportement et son mépris de la *religio*. La volonté manifestée par Tullus Hostilius de lutter contre la peste en agissant seul, sans le soutien des magistrats et des collègues religieux, est donc cause de sa mort à la fois violente et honteuse, dont le récit contraste nettement avec ceux de l'apothéose de Romulus et de la mort tranquille de Numa<sup>47</sup>.

L'épisode de 428 av. J.-C. se distingue lui aussi par la propension de la population romaine à chercher, sous l'effet de la crainte<sup>48</sup>, des remèdes au fléau en dehors des mesures civiques et communautaires. Tite Live le rapporte en ces termes :

*Nec corpora modo adfecta tabo, sed animos quoque multiplex religio et pleraque externa inuasit, nouos ritus sacrificandi uaticinando inferentibus in domos quibus quaestui sunt capti superstitione animi, donec publicus iam pudor ad primores ciuitatis peruenit, cernentes in omnibus uicis sacellisque peregrina atque insolita piacula pacis deum exposcendae. Datum inde negotium aedilibus, ut animaduertent ne qui nisi Romani di neu quo alio more quam patrio colerentur.* (Liv. IV, 30, 9-11)

« Et les corps n'étaient pas seul affecté par ce dépérissement, mais les esprits aussi furent envahis par des scrupules religieux de toute sorte et presque tous d'origine étrangère. De nouvelles manières de sacrifier furent introduites par des devins qui tirent profit des esprits prisonniers de la superstition, jusqu'à ce que la honte, désormais publique, parvienne jusqu'aux principaux citoyens, qui voyaient dans toutes les rues, dans le moindre petit sanctuaire, des sacrifices expiatoires étrangers et inusités pour implorer la paix des dieux. On donna alors aux édiles la mission de veiller à ce que seuls les dieux romains soient honorés, et seulement d'après les rites nationaux. »

Ce passage constitue l'une des seules mentions, chez Tite Live, d'une réaction spontanée de la

43. Voir sur ce point p. 240.

44. Liv. I, 31, 1-8.

45. Liv. IV, 30, 9-10.

46. Liv. I, 31, 6 : [...] *omnibus magnis paruisque superstitionibus obnoxius.*

47. OGILVIE 1965, *ad loc.*

48. Sur cet épisode en particulier voir RUIZ-MOIRET 2024b.

population suite à une pestilence. La *superstitio*<sup>49</sup> à laquelle succombent les esprits des Romains ne consiste pas, ici, en la recherche d'une piété nouvelle mais dans le recours à de nouvelles techniques rituelles, supposément plus efficaces que les rites officiels pour mettre fin à la pestilence. Sous l'influence néfaste de devins prêts à tirer parti de la faiblesse de la population, elles se développent dans un premier temps dans l'espace privé (*in domos*) avant de toucher la sphère publique (*donec publicus*) et de s'y répandre largement<sup>50</sup>. La situation est présentée comme problématique car les individus concernés n'agissent plus conformément aux rites publics mais, hors du corps civique, comme une addition de particuliers inquiets de leur propre survie. Leurs comportements ne sont donc pas inquiétants en eux-mêmes, mais deviennent scandaleux en raison de leurs effets publics : l'ensemble de ces sacrifices non officiels a en effet pour but, rapporte l'historien, d'obtenir la paix des dieux (*pacis deum exposcendae*) sans la médiation des autorités politiques et religieuses de Rome. À ce titre, l'historicité de l'épisode a souvent été mise en doute, tandis que son récit était présenté comme une anticipation d'événements postérieurs dans l'histoire de Rome, caractérisés, eux aussi, par une émotion populaire importante<sup>51</sup> : c'est le cas, par exemple, durant la seconde guerre punique<sup>52</sup> ou lors du scandale des Bacchanales<sup>53</sup>.

Ces deux contre-exemples présentent donc plusieurs points communs. Dans les deux cas, d'une part, les dérives en question procèdent d'une forme de *superstitio*, présentée par l'historien comme une faiblesse à laquelle succombent les esprits<sup>54</sup>, vaincus par leur crainte du fléau. Celle-ci se manifeste par une négligence volontaire des rites civiques au profit d'autres pratiques individuelles, étrangères ou inusitées, mais surtout décidées sans le concours des autorités officielles. Dans les deux cas, d'autre part, Tite Live ne cache pas sa désapprobation et le sentiment hostile que lui inspire ce qu'il considère comme de graves dérives : ceux qui les mettent en pratique sont décrits comme faibles et influençables. Enfin, dans les deux épisodes, un retour à la normale s'opère à travers une condamnation sans appel de ces *superstitiones* par les autorités divines ou humaines<sup>55</sup>. Le foudroiement de Tullus Hostilius par Jupiter, d'une part, l'intervention des édiles<sup>56</sup>, d'autre part, marquent le retour aux pratiques traditionnelles de la religion

49. Sur la question de la définition de la *superstitio* voir notamment SCHEID 1985, chap. 5. J. Scheid y établit en particulier que, du point de vue de la religion romaine, la *superstitio* constitue non une fausse croyance ou une hérésie mais avant tout une pratique individuelle, qui recouvre tout ce qui est de l'ordre de la religiosité intime et subjective et se trouve de fait exclu de la religion officielle.

50. Il serait tentant de voir, dans la description de la façon dont se répand la *superstitio*, une des occurrences du motif de la *contagio*. Aucun argument lexical ou sémantique ne permet cependant d'étayer cette hypothèse.

51. Voir sur ce point PAILLER 1988, p. 352-353 ; VAN HAEPEREN 2020, p. 158-159, en particulier n. 49.

52. Liv. XXV, 1, 6-12. Voir VAN HAEPEREN 2020, p. 159, n. 50.

53. Liv. XXXIX, 17-18.

54. Voir Liv. I, 31, 6 : *Tunc adeo fracti simul cum corpore sunt spiritus illi feroces [...] ut [...] repente omnibus magnis parvisque superstitionibus obnoxius degeret*. « Alors son caractère indomptable fut brisé en même temps que son corps [...] au point qu'il ne cessa plus de s'abandonner à toutes les superstitions, petites et grandes. » Liv. IV, 30, 9 : *capti superstitione animi* ; « les esprits prisonniers de la superstition ».

55. Sur la façon dont Tite Live souligne, de façon générale, le soin que mirent toujours les autorités romaines à empêcher la circulation de fausses prophéties ou d'opuscules religieux non autorisés, voir MINEO 2013, p. 52-53. L'insistance sur ces opérations de police religieuse peut en effet être interprétée en lien avec la politique religieuse augustéenne : Auguste, en plus d'avoir interdit aux particuliers la possession de livres religieux, avait aussi expurgé de leur contenu les livres Sibyllins. Voir sur ce point p. 394.

56. OGIIVIE 1965, *ad loc.* rappelle que l'intervention des édiles dans ce cadre n'est pas étonnante : ils constituent en

officielle<sup>57</sup>, communautaire et civique, ainsi que l'échec de ces initiatives privées.

Dans l'ensemble, dans les récits de Tite Live, le contexte d'une peste ne provoque pas, comme nous avons pu l'observer chez Thucydide, une dépravation générale, ni un effondrement moral lié au mépris de toutes les lois humaines et divines : seul un petit nombre d'épisodes donne lieu à des manifestations populaires de *superstitio*, condamnées par l'historien et vite réprimées par les autorités au profit des rites traditionnels de Rome. En parallèle, Tite Live insiste singulièrement sur les décisions religieuses prises à titre public et en particulier, parmi elles, sur les rites qui mettent en valeur l'unité et la piété commune du peuple romain et dont aucun ne semble jamais faire l'objet de contestation populaire.

Outre le récit du lectisterne de 399 av. J.-C., traité précédemment<sup>58</sup>, cette tendance peut être illustrée par le passage consacré par Tite Live à la supplication pratiquée lors de la peste de 463 av. J.-C. L'historien y insiste notamment sur la façon dont les prescriptions rituelles du sénat font pleinement écho aux souffrances des citoyens, dont elles semblent constituer une expression naturelle :

*Ad id quod sua quemque mala cogebant auctoritate publica euocati omnia delubra implent. Stratae passim matres, crinibus templa uerrentes, ueniam irarum caelestium finemque pesti exposcunt.* (Liv. III, 7, 8)

« Appelés **par l'autorité publique** à ce à quoi **chacun** était poussé **par ses propres maux**, ils remplissent tous les sanctuaires. Partout les mères, prosternées, balayant les temples de leur chevelure, implorent le pardon des dieux en colère et la fin du fléau. »

La syntaxe de la phrase latine rapproche volontairement l'expression des maux individuels des Romains (*sua quemque mala*<sup>59</sup>) de celle de l'intervention des autorités publiques (*auctoritate publica*) : la supplication organisée par les autorités romaines, rite par essence public et collectif, semble unifier l'expression des souffrances individuelles. Cette situation contraste vivement avec le tableau des dérives superstitieuses suscitées par la peste de 428 av. J.-C., ou bien avec les circonstances de la mort de Tullus Hostilius, où les peurs et les maux de chacun donnaient lieu à autant de rites individuels et d'innovations particulières. Dans le tableau idéalisé de la supplication de 463 av. J.-C. les Romains s'adressent à leurs dieux d'une seule et même voix, sous la conduite de leurs dirigeants. La suite du passage insiste, en outre, sur l'extension géographique du rite, qui implique non seulement la totalité des citoyens mais englobe également l'ensemble de l'espace urbain (*omnia delubra implent* ; « ils remplissent **tous** les sanctuaires » ; *stratae passim matres* ; « **partout** les mères, prosternées »).

---

effet en premier lieu une autorité religieuse. En outre, les édiles plébéiens sont également responsables de la publication de la loi des Douze Tables et, depuis 448 av. J.-C., de la conservation des décrets sénatoriaux au temple de Cérès (Liv. III, 55, 13) : il paraît donc assez naturel qu'ils soient, dans ces circonstances aussi, chargés de veiller au bon respect des rites nationaux.

57. DH. III, 36, 2 met dans la bouche d'Ancus Marcius, successeur de Tullus Hostilius, un discours incitant les Romains à « honorer à nouveau les divinités, comme ils n'avaient cessé de le faire durant le règne de Numa ».

58. Voir p. 400.

59. Sur cette expression voir p. 205.

Il ne fait donc pas de doute que le récit des *remedia* pratiqués en contexte de peste est marqué, chez Tite Live, par une forte idéalisation de la piété collective du peuple romain, dont le contexte de rédaction de l'*Histoire romaine* peut, en partie du moins, permettre de rendre compte.

Sans doute faut-il considérer, comme l'indique S. Estienne<sup>60</sup> dans son analyse du récit livien du lectisterne de 399 av. J.-C., que les rites collectifs spectaculaires recréés par Tite Live en décrivant les procurations liées à une peste trouvaient un fort écho dans le contexte des débuts du principat. Le développement de la politique religieuse augustéenne se caractérise, en effet, par la mise en œuvre et la recréation de grandes cérémonies, au premier rang desquelles se trouvent les Jeux Séculaires de 17 av. J.-C., dont le déroulement comprenait plusieurs sellisternes ainsi que des supplications<sup>61</sup> : sans doute la lecture des récits de peste de Tite Live et des procurations associées devait-elle résonner, dans l'esprit de ses lecteurs, avec le souvenir récent de ces célébrations extraordinaires.

On sait par ailleurs que la restauration religieuse entreprise par Auguste accordait une place centrale à la figure d'Apollon, divinité tutélaire du nouveau prince, garante du bonheur des Romains et de la prospérité de leur cité. Nous n'entrerons pas ici dans le détail de la politique apollinienne d'Auguste et des liens qui unissent l'empereur à cette divinité, dont l'examen dépasserait de beaucoup le cadre de ce propos<sup>62</sup>. Nous rappellerons seulement que, dès 36 av. J.-C., Octave, dont la maison avait été foudroyée, avait voué à Apollon un nouveau temple, qui, érigé quelques années plus tard sur le Palatin, devait, à terme, abriter les livres Sibyllins. Quelques années plus tard, le dieu Apollon occupa une place significative dans le déroulement des Jeux Séculaires où il joua le rôle d'« Ouvreur des temps nouveaux<sup>63</sup> » tandis que le *carmen saeculare* d'Horace réclamait sa protection « pour un second lustre et pour une durée toujours plus prospère<sup>64</sup> ». Là encore, on peut penser que la forte présence de la figure d'Apollon dans les rites pratiqués lors des pestilences de l'époque républicaine devait, au début de l'époque impériale, faire écho, dans l'esprit du lecteur, au dieu sous les auspices duquel l'empereur souhaitait placer le début de son règne ; Apollon, protecteur de l'intégrité de la cité romaine, devait la sauver des maux qui la rongeaient après les guerres civiles comme il l'avait protégée des pestilences durant les premiers siècles de son histoire<sup>65</sup>.

En définitive, le récit des procurations religieuses des pestilences républicaines permet donc à Tite Live de faire revivre des rites particulièrement spectaculaires célébrés dans un contexte de crise, qui mettent sous les yeux de son lecteur l'unité pieuse des Romains sous la protection d'Apollon, garant de leur prospérité depuis les origines de la ville. Les échos ainsi obtenus font que le récit de ces procurations constitue aussi, pour l'historien, une occasion de prêter son concours

60. ESTIENNE 1998, p. 21.

61. Sur le déroulement précis de ces Jeux Séculaires, voir ESTIENNE 2019, annexe et n. 71.

62. Pour un état des lieux de la bibliographie abondante sur cette question, voir MINEO 2015, p. 168-169, en particulier n. 2.

63. L'expression est de GAGÉ 1955, p. 324.

64. Hor. *Saec.* 67-68 : *remque Romanam Latiumque felix / alterum in lustrum meliusque semper / prorogat aeuum*; « qu'il prolonge pour un nouveau lustre et pour une durée toujours plus prospère l'État romain et l'heureux Latium ».

65. Voir sur ce point MINEO 2013, p. 42.



et son soutien à la restauration religieuse entreprise par Auguste, dans l'espoir que l'intervention d'Apollon saurait guérir l'*Vrbs* de ses maux, comme elle l'avait fait durant les pestilences en question. La portée idéologique de ces récits, directement liée au contexte de rédaction de l'*Ab Vrbe Condita* et à la politique apollinienne d'Auguste, ne paraît donc pas douteuse, quoiqu'elle ne doive pas occulter les autres dimensions du récit.

### 9.3 L'historien peut-il contribuer à la guérison de la cité ?

La portée idéologique des récits de pestilence se révèle donc grâce aux échos que le récit des rites mis en œuvre pour arrêter le fléau peut susciter avec la vie religieuse des Romains au début de la période augustéenne. Mais elle transparait également à travers le jugement que Tite Live porte sur certains de ces rites et sur leur aptitude – ou leur inaptitude – à guérir la cité atteinte de pestilence. Pour l'historien qui prétend, dès sa préface, avoir le projet de produire une œuvre « salutaire et utile », le récit de la guérison de la cité revêt, de fait, une importance stratégique : il doit permettre de présenter sous les yeux de ses lecteurs les moyens dont disposaient leurs ancêtres pour assurer la santé de l'*Vrbs* en indiquant aussi clairement que possible sur quoi repose l'efficacité de chacun d'entre eux.

À ce titre, le récit de ces *remedia publica* révèle aussi une part du projet de Tite Live dans son *Histoire Romaine* : comment le récit de ces guérisons passées peut-il contribuer à sa volonté de produire une œuvre salutaire ? L'épisode qui éclaire le mieux cette question est sans doute le récit de la pestilence de 365-363 av. J.-C., d'où procède l'organisation des premiers *Ludi Scaenici*.

#### 9.3.1 Les premiers *Ludi Scaenici* : les dessous d'un échec

Les difficultés rencontrées par les autorités politiques et religieuses de Rome lors de la pestilence de 365-363 av. J.-C. ont déjà fait l'objet d'une présentation détaillée<sup>66</sup>. Tite Live relate en effet que la violence de la maladie, qui ne cessait de gagner en puissance, les força à faire successivement l'essai de plusieurs remèdes : après la célébration, infructueuse, d'un lectisterne, les Romains, « l'esprit dominé par la superstition<sup>67</sup> », organisèrent les premiers jeux scéniques (*Ludi Scaenici*) de l'histoire de la ville. Cette deuxième procuration se solda cependant, elle aussi, par un échec ; bien plus, une crue du Tibre survenue au cours des célébrations et interprétée comme un signe de la désapprobation des dieux renforça encore les craintes religieuses de la population. L'ensemble de cette situation, comme on le sait, poussa finalement les Romains, dans un troisième temps, à nommer un dictateur *clavi figendi causa*.

Tite Live, après avoir signalé le caractère inédit de ces *ludi*, qualifiés de *noua res*<sup>68</sup>, se lance dans un vaste – et célèbre – excursus, visant à indiquer l'origine de cette institution et son évolution funeste jusqu'à l'époque qui est la sienne. La notice en question peut être clairement cir-

66. Voir sur ce point p. 378.

67. Liv. VII, 2, 3 : *uictis superstitione animis*.

68. Liv. VII, 3, 4 : *noua res bellicoso populo*; « chose nouvelle chez un peuple guerrier ».

conscrite au sein du récit du fait de sa composition circulaire<sup>69</sup> : introduite par la mention de la peste que les *ludi* doivent permettre de faire cesser, elle se clôt sur le constat de l'échec de leur mise en œuvre, les cérémonies n'ayant permis de délivrer « ni les esprits de leur crainte, ni les corps de leurs maladies<sup>70</sup> ». On retrouve également, au sein même de l'exkursus, la présence d'éléments de lexique liés au thème de la santé, que l'historien emploie pour caractériser le développement des *ludi* durant les siècles suivant leur institution :

*Inter aliarum parua principia rerum ludorum quoque prima origo ponenda uisa est, ut appareat quam ab sano initio res in hanc uix opulentis regnis tolerabilem insaniam uenerit.* (Liv. VII, 2, 13)

« Parmi les commencements modestes d'autres institutions, il m'a semblé que devait aussi figurer la première origine de ces jeux, afin qu'apparaisse **combien furent sains les commencements** de cette pratique qui est devenue si **malsaine** qu'elle est à peine supportable pour de riches royaumes. »

Les *Ludi Scaenici*, à leurs débuts, sont qualifiés de *sani* par l'historien, non seulement, peut-on penser, parce que les prémices de leur mise en œuvre étaient encore modestes et raisonnables, mais également parce que leur premier objet était bien de soigner la cité (*sanare*). Leur évolution progressive jusqu'à l'époque de Tite Live les a cependant peu à peu conduits jusqu'à un état que l'historien qualifie d'*insania*, présentant ainsi comme une forme de folie l'extravagance et les excès auxquels cette institution serait parvenue.

Car l'exkursus en question s'organise aussi et surtout de façon chronologique, dans la mesure où l'historien s'efforce, en quelques dizaines de lignes, de résumer les deux siècles d'histoire littéraire qui voient l'évolution du genre théâtral à Rome et son passage progressif des débuts modestes des *Ludi Scaenici* à la forme qui était la sienne à la fin de l'époque républicaine, et que Tite Live considère comme une folle démesure<sup>71</sup>. L'historien invite ainsi, au cours de la reconstitution à laquelle il procède dans son excursus, à distinguer un premier stade, que P. Paré-Rey qualifie de « pré-théâtral », au cours duquel des paroles et un accompagnement musical vinrent progressivement s'adjoindre à la gestuelle dont les *ludi* étaient, à l'origine, uniquement dotés. Une seconde étape, qualifiée de « théâtrale », et que Tite Live fait débiter aux alentours de 240 av. J.-C., voit la professionnalisation et l'autonomisation progressive de cette pratique grâce à plusieurs innovations, en particulier la présence d'une intrigue, la différenciation entre parties parlées et parties chantées et l'apparition de plusieurs genres théâtraux. En définitive, le mouvement général de cette évolution serait donc celui d'une décadence progressive du genre théâtral, reflétant le lent déclin de l'État romain au cours de son histoire<sup>72</sup>, que Tite Live a, dès sa préface, expliqué vouloir mettre en évidence.

Presque chacune de ces étapes du récit de Tite Live soulève, cependant, des questions insolubles dont l'exposé même outrepasserait le cadre de cette étude<sup>73</sup>. L'une des plus centrales est,

69. Voir OAKLEY 1997, *ad loc.* et PARÉ-REY 2019, p. 209.

70. Liv. VII, 3, 1 : *nec tamen [...] aut religione animos aut corpora morbis leuauit.*

71. Sur l'organisation générale du passage voir PARÉ-REY 2019, p. 210-215.

72. FELDHERR 1998, p. 183.

73. Sur la question de la fiabilité générale de ce récit très controversé voir PARÉ-REY 2019, p. 215-216.

en particulier, celle des sources de Tite Live pour cet excursus et des modifications que l'historien aurait pu y apporter, en raison notamment de son hostilité marquée pour ce genre littéraire<sup>74</sup>. L'intérêt principal de l'épisode, dans la perspective qui est la nôtre, réside cependant dans le lien qu'il tisse entre l'origine de cette célébration et le contexte d'une maladie pestilentielle. L'attention portée à cet aspect du vaste dossier des *Ludi Scaenici* permet de formuler, à ce stade, deux remarques décisives pour la suite de notre propos.

D'une part le caractère malsain de cette institution, aux yeux de l'historien, ne semble pas relever seulement d'une forme de métaphore mais peut être défendu sur la base des effets pratiques de la célébration. Non seulement la mise en œuvre des *ludi* n'a pas rempli son but, puisqu'elle a échoué à obtenir la guérison de la cité, mais elle a même aggravé la situation générale dans la ville soit, selon les Romains d'alors, en suscitant l'hostilité des dieux face à une pratique qu'ils désapprouvaient, soit, d'après l'historien<sup>75</sup>, en provoquant un mouvement de panique générale en raison de l'aggravation du mal en dépit des procurations mises en place. Plusieurs siècles plus tard, en revanche, la relecture chrétienne de ce récit livien par Augustin<sup>76</sup>, dont on retrouve la trace chez l'apologiste Orose, introduit un parallélisme entre la peste de 365-363 av. J.-C., que les *Ludi Scaenici* étaient destinés à soigner, et le mal spirituel que la pratique du théâtre aurait peu à peu jeté dans les âmes :

*Cum pestilentia in dies crudesceret, auctores suasere pontifices, ut Ludi Scaenici diis expetentibus ederentur. Ita pro depellenda temporali peste corporum arcessitus est perpetuus morbus animorum.* (Oros. *Hist.* III, 4, 5)

« Alors que la peste devenait chaque jour plus violente, les autorités pontificales conseillèrent d'organiser des jeux scéniques, comme les dieux l'exigeaient. Ainsi pour repousser un fléau qui frappait temporairement les corps, on appela sur les âmes un mal éternel. »

Orose, chez qui on retrouve la trace du traitement augustinien des passions mauvaises déchaînées par les spectacles et des vices qui y prennent naissance, réinterprète sous un angle chrétien le témoignage de Tite Live. Ainsi l'*insania* dont il était question dans le récit livien a, semble-t-il, été glosée par l'expression *morbus animorum* « le mal des esprits », dont les nuisances, contrairement à la peste, sont éternelles (*perpetuus*) : l'usage du substantif *morbus* dans ce contexte permet à l'apologiste de créer un parallélisme plus fort entre la peste qui frappe les corps et la maladie qui atteint les âmes, le remède étant finalement présenté comme un fléau encore plus grave que le mal qui avait nécessité sa mise en œuvre. Contrairement au récit de Tite Live, cependant, l'expression *morbus animorum* employée par Orose ne renvoie plus ni à l'idée de la déliquescence d'une institution, ni à celle de la décadence générale et progressive d'un État, mais bien aux vices qui, sous l'effet du spectacle, viennent durablement entacher l'âme des individus : la perspective

74. Plusieurs indices laissent penser que Tite Live utiliserait une source érudite, peut-être identifiable à Varron. Voir sur ce point OAKLEY 1997, *ad loc.*; FELDHERR 1998, p. 180, en particulier n. 65 et 66.

75. Voir Liv. VII, 3, 2. *Quin etiam, cum medios forte ludos circus Tiberi superfuso inrigatus impedisset, id uero, uelut auersis iam dis aspenantibusque placamina irae, terrorem ingentem fecit.* « Au contraire, une crue inattendue du Tibre qui avait envahi le cirque et interrompu les jeux en plein milieu provoqua une grande panique, comme si les dieux, désormais hostiles, repoussaient les moyens mis en œuvre pour apaiser leur courroux. » La présence de la conjonction *uelut* marque bien la distance que prend l'historien avec cet élément d'explication.

76. Voir Aug. *Civ.* I, 32. Texte cité et traduit par GARDNER 2019, p. 73.

d'Orose est donc, comme on pouvait s'y attendre, radicalement différente de celle de l'historien latin qui n'indique jamais que les *Ludi Scaenici* aient pu directement pervertir les esprits des Romains mais considère leur évolution comme le miroir de la décadence générale de Rome.

La faillite des *Ludi Scaenici* en tant que remède face à la peste s'accompagne, d'autre part, de leur échec en tant qu'institution civique. Contrairement à la plupart des autres innovations religieuses introduites à Rome à la faveur des pestilences, Tite Live ne cesse, dans son récit, de souligner la façon dont ces *ludi*, dont la première célébration n'était due qu'à un accès de superstition et non à une prescription rituelle des livres Sibyllins, demeurent radicalement étrangers à Rome. Dès son origine l'institution est qualifiée sans ambages de nouvelle (*noua*) et d'étrangère (*peregrina*). Plus tard, dans son exposition du « stade théâtral » de l'histoire de cette pratique, l'historien rappelle également que les acteurs de comédie et de tragédie, à l'exception des jeunes gens qui se limitaient aux fables atellanes, étaient frappés d'infamie, exclus de leur tribu et exempts de service militaire<sup>77</sup>. Les *Ludi Scaenici* ne sont donc jamais présentés par l'historien comme un rite civique recevant l'assentiment des autorités politiques et religieuses de Rome : au contraire, l'insistance continuelle sur le caractère étranger de l'institution, associée aux nombreux liens tissés entre la dégénérescence du théâtre et les caractéristiques du déclin général de Rome, met en évidence tout le mépris que l'historien porte à ce genre littéraire.

Ce double échec des *Ludi Scaenici*, en tant que remède face à la peste et en tant qu'institution civique, constitue, selon A. Feldherr<sup>78</sup>, un argument permettant d'émettre l'hypothèse suivante : plutôt que de considérer la célébration des *ludi* comme un remède à la peste de 365-363 av. J.-C., celle-ci devrait, au contraire, être lue comme un prodige annonciateur de l'arrivée du fléau que constitue le théâtre et, peut-être, en miroir, de la folie progressive qui gagnerait bientôt l'État romain.

### 9.3.2 Un récit curatif ?

Or il apparaît que cette première forme de théâtre, dans son échec face à la peste, doit être opposée à un autre genre littéraire : le récit historiographique. Tite Live, dès la préface de son ouvrage, présente l'historiographie comme un genre utile et sain, qui doit être un remède aux maladies de l'État :

*Hoc illud est praecipue in cognitione rerum salubre et frugiferum, omnis te exempli documenta in inlustri posita monumento intueri [...].* (Liv. praef. 10)

« Ce que la connaissance des faits historiques offre surtout de **salutaire et d'utile**, ce sont les exemples instructifs de toute espèce qu'on découvre à la lumière de l'ouvrage [...]. »

À l'*insania* des *Ludi Scaenici* s'opposerait donc le caractère *salubris* du récit historiographique, jetant ainsi les bases d'une profonde antithèse entre le théâtre et l'historiographie. Or l'épisode de la peste de 365-363 av. J.-C. semble aussi pouvoir illustrer cet aspect de l'idéologie de l'historien.

77. Voir sur ce point PARÉ-REY 2019, p. 208-209, en particulier n. 28 et 29.

78. FELDHERR 1998, p. 183.

On se rappelle, en effet, qu'après l'échec des jeux scéniques interrompus par une violente crue du Tibre, les Romains recoururent finalement à une troisième forme de procuration en nommant un dictateur *clauī figendi causa*. À y regarder de plus près, cependant, on remarque que ce dernier rite entretient, du fait de sa forme et de sa signification, certaines affinités avec le travail de l'historien en lui-même<sup>79</sup>. Plusieurs rapprochements peuvent être effectués en ce sens.

Tout d'abord, c'est grâce à la mémoire historique que les Romains parviennent à se rappeler de l'existence même de ce rite, des modalités de sa mise en œuvre et de ses effets par le passé. De fait, lors de la peste de 365-363 av. J.-C., l'enclouage rituel est pratiqué *ex seniorum memoria*, « d'après les souvenirs des vieillards », tandis que, lors de la peste/empoisonnement collectif de 331 av. J.-C., c'est la consultation des annales (*memoria ex annalibus repetita*) qui révèle l'existence de ce procédé expiatoire et son utilisation dans un contexte de sécession. Cette insistance de Tite Live, qui semble introduire dans son œuvre une contradiction quant à l'origine du rite, a parfois été considérée comme une preuve de la superposition, dans le récit de l'historien, de plusieurs traditions à propos du rite du *clauus* et de son histoire<sup>80</sup>. Sans remettre en cause cette hypothèse très probable, on peut également supposer que l'introduction de ces précisions dans le cours du récit n'est pas qu'une marque d'inattention de l'historien qui aurait négligé de gommer cette légère incohérence : elle lui permet, au contraire, d'insister volontairement sur le rôle que la mémoire collective des citoyens romains – qu'elle soit orale ou écrite – a joué durant ces pestilences meurtrières. En d'autres termes, les récits des pestilences de 365-363 puis de 331 av. J.-C. se présentent comme des illustrations directes de l'utilité immédiate de l'histoire et de son rôle crucial dans le rétablissement de la santé de la cité.

D'autre part, la façon dont l'historien présente les origines du rite en question – en le liant à la volonté de marquer par des clous le nombre des années – apparaît aussi significative. Cette deuxième digression, qui suit immédiatement l'exkursus des *Ludi Scaenici*, lui permet en effet d'insister sur le caractère très ancien de ce rite par opposition aux jeux scéniques, présentés comme une *noua res* introduite dans la cité sans aucun fondement religieux ou historique. Une loi ancienne (*lex uetusta*) témoigne en ce sens que l'enclouage rituel était déjà pratiqué à Rome dans les temps reculés où l'écriture était si rare<sup>81</sup> qu'il n'existait pas d'autre moyen de tenir le compte des années, tandis que le consul Horatius dut y recourir « l'année suivant l'expulsion des rois » (*anno post reges exactos*). Tite Live s'efforce donc, dans son récit, de mettre en évidence l'extrême antiquité de ce rite dont l'origine semble presque se confondre avec celle de l'*Vrbs* elle-même, illustrant ainsi parfaitement la fonction de valorisation de ces récits à portée étiologique. Ces précisions lui permettent également d'attirer l'attention de son lecteur sur la continuité qui existe entre le dessein originel de ce rite et l'*Histoire Romaine* qu'il compose. De même que les clous plantés dans le flanc droit du sanctuaire de Minerve servaient à tenir le compte des années passées sans recourir à l'écriture, de même le récit historiographique, qui se développe plusieurs

79. Sur ce point voir FELDHERR 1998, p. 184-185.

80. POMA 1978, p. 45

81. Liv. VII, 3, 5, 6.

siècles après le rite en question, ne vise pas autre chose que la production d'un document qui rende possible la connaissance des siècles passés en en conservant la mémoire. Le travail de l'historien s'inscrit donc, en ce sens, directement dans la suite logique du rite du *clauus* – ou du moins d'une de ses origines possibles – en ce qu'il doit permettre au plus grand nombre de conserver, grâce à un objet matériel, la mémoire des années et des siècles passés : les lettres qui composent les phrases de l'*Histoire romaine* jouent finalement, en ce sens, un rôle très semblable aux clous plantés chaque année par le magistrat supérieur. On peut ainsi formuler l'hypothèse que l'insistance de l'historien sur cette version des origines du rite du *clauus* lui permet, immédiatement après l'exkurs consacré aux origines des *Ludi Scaenici*, de souligner l'opposition fondamentale entre le théâtre et le genre historique – au prix, peut-être, de légères incohérences avec la suite de son récit.

Cette continuité entre le rite du *clauus* et le récit de Tite Live trouve peut-être son expression la plus forte au début du passage que l'historien consacre à l'exposé des origines de cette pratique :

*Lex uetusta est, priscis litteris uerbisque scripta, ut qui « praetor maximus » sit idibus Septembribus clauum pangat; fixa fuit dextro lateri aedis Iouis Optimi Maximi, [ea] qua parte Mineruae templum est.* (Liv. VII, 3, 5)

« Il existe une loi ancienne, écrite en lettres et mots archaïques, selon laquelle celui qui est "préteur suprême" plante le clou aux Ides de septembre ; elle fut affichée sur le flanc droit du temple de Jupiter Très Bon Très Grand, du côté du sanctuaire de Minerve. »

Cette entrée en matière invite, en réalité, à une réflexion sur le statut du récit historique : il n'y est nullement question, en effet, des traces matérielles laissées par la pratique répétée du rite du *clauus*, dont on peut imaginer, par exemple, qu'elles pourraient prendre la forme de longues rangées de clous<sup>82</sup>. L'inscription qui figurait sur le flanc du temple de Jupiter, à côté de l'endroit où le magistrat procédait à l'enclouage, semble, dans le récit de Tite Live, occuper à la fois la place et la fonction des vestiges matériels liés au rite et témoigne, seule, de sa pratique et de son sens<sup>83</sup>. Or cette situation n'est pas anodine si, comme nous y invite une note de l'édition Weissenborn-Müller pour le passage concerné<sup>84</sup>, on admet que la tournure *fixa fuit* (« elle avait été affichée ») suggère que l'inscription en question n'était plus visible du temps de Tite Live. Dans ces circonstances, c'est donc le récit historiographique lui-même qui, en l'absence de vestiges matériels, devient une sorte de *clauus annalis* et prend en charge la fonction rituelle de la numération des années : l'inscription citée par l'historien trace ainsi une ligne directe entre son récit et le rite archaïque dont il permet de conserver la mémoire.

L'ensemble de ces rapprochements soulève enfin la question des rapports entre le récit his-

82. Tite Live indique en revanche que de tels vestiges matériels apparaissent à Volsinies dans le temple de la déesse étrusque Nortia, mais ne dit rien de tel pour le temple de Jupiter.

83. FELDHERR 1998, p. 185.

84. OAKLEY 1997, tout en relevant que le *est* du début du passage introduit une ambiguïté en laissant penser que le texte était toujours visible, admet cependant la validité de l'hypothèse de Weissenborn-Müller et juge probable que l'inscription ait été détruite lors de l'incendie de 83 av. J.-C. Quand bien même cette hypothèse se révélerait fautive, cela n'invalide en rien les conclusions que nous pouvons en tirer : tous les lecteurs de Tite Live qui n'auraient pu se déplacer pour voir l'inscription en question ne peuvent conserver la mémoire de ce rite qu'à travers le récit de l'historien.

toriographique et les institutions civiques de Rome. Nous avons pu voir comment le récit livien mettait en évidence le versant politique de l'échec de la célébration des *Ludi Scaenici*. Il en va tout autrement pour le rite du *clauus*, qui est présenté comme inséparable de l'exercice du pouvoir politique et, en particulier, des magistratures les plus puissantes et les plus prestigieuses : Tite Live insiste lourdement sur ce dernier point, en expliquant en détail la façon dont la mise en œuvre de la cérémonie, d'abord réservée aux consuls, passa ensuite aux dictateurs, dont le pouvoir était supérieur, avant que l'on considère qu'elle pouvait, à elle seule, justifier le recours à cette magistrature exceptionnelle<sup>85</sup>. Ainsi, parce que l'enclouage rituel – quel qu'il ait été son objectif – est indissociable d'une forme d'autorité politique supérieure, l'attention portée à sa mise en œuvre ouvre une fenêtre sur l'histoire politique de Rome et sur ses difficultés intérieures. Par exemple, dans le passage qui nous concerne, le dictateur nommé se révèle indigne de sa fonction et feint de croire que sa désignation est intervenue pour mener la guerre contre les Herniques et non pour mettre fin à la peste grâce à un acte rituel ; il abdique cependant la dictature sous la pression des tribuns de la plèbe. Cependant, le récit de Tite Live n'en laisse pas moins entendre que, dans les premiers temps de l'histoire de Rome, un dictateur pouvait être nommé dans le seul but d'accomplir un acte rituel permettant de conserver la mémoire des années passées<sup>86</sup>.

La façon dont l'historien retrace les origines du rite du *clauus* vise donc à mettre en lumière la continuité qui existe entre cette cérémonie religieuse et le récit historiographique en général. Alors que les *Ludi Scaenici* avaient doublement échoué dans leur tentative de guérison de la cité et dans leur intégration civique, le rite du *clauus*, aussi ancien qu'inséparable de l'autorité politique, serait venu à bout d'une peste qui se prolongeait depuis plusieurs années<sup>87</sup>.

En définitive, le récit de la peste de 365-363 av. J.-C. contribue, grâce à l'opposition qu'il dessine entre les *Ludi Scaenici* et le rite du *clauus*, à éclairer le rôle qui doit, d'après Tite Live, être celui de l'historien dans la guérison de la cité – qu'elle soit victime d'une maladie pestilentielle ou de tout autre mal. Celui-ci recouvre surtout deux dimensions principales.

De façon générale, le récit historiographique, à la manière des *seniores* en 363 av. J.-C., conserve la mémoire des premiers temps de Rome et, en particulier, celle des *remedia* et des procurations qui ont été pratiqués de façon plus ou moins efficace dans une situation donnée. Il s'agit donc non seulement, comme l'écrit Tite Live dans la préface de son ouvrage, de « trouver des modèles à suivre pour son bien et celui de son pays<sup>88</sup> », mais, plus immédiatement, de se rappeler de quelles ressources disposèrent les Romains durant les premiers siècles de leur histoire pour s'assurer de la guérison de leur cité.

Dans cette même perspective, l'autre rôle propre à l'historien consiste à tisser sans cesse des liens pour dévoiler à son lecteur une forme de cohérence dans l'enchaînement des événements

85. Voir Liv. VII, 3, 8. Le texte de l'inscription rapportée par Tite Live évoque le rôle joué par le *praetor maximus* ; sur cette magistrature éphémère liée au contexte des lois Licinio-Sextiennes, voir OAKLEY 1997, *ad loc.*

86. FELDHERR 1998, p. 184.

87. Sans écrire noir sur blanc que la peste cessa suite à la cérémonie, Tite Live indique que la vie politique reprit son cours et ne mentionne pas d'autre peste avant l'année 348 av. J.-C. (Liv. VII, 27, 1).

88. Liv. *praef.* 10 : *inde tibi tuaeque rei publicae quod imitere capias [...]*.

qui forment l'histoire de la Rome royale et républicaine. Il s'efforce, dans cette perspective, de développer une réflexion aussi globale que possible et, attentif aux liens logiques et chronologiques, de replacer les maladies de la cité, et en particulier les pestilences, dans le contexte plus général de la vie civique et politique des Romains. L'exemple de la pestilence de 399 av. J.-C. et de la manière dont le récit livien inscrit le fléau dans le contexte des luttes continues entre plébéiens et patriciens constitue un bon exemple de cette manière de procéder<sup>89</sup>. L'historien ne présente pas cette pestilence comme un phénomène parfaitement autonome dont le récit constituerait une parenthèse dans l'histoire de la ville, mais, au contraire, comme un événement dont l'expérience et l'interprétation sont inséparables des autres troubles politiques du moment : c'est précisément ce parti pris, propre à chaque historien de notre corpus, qui constitue le fondement même et la condition de possibilité d'une réflexion sur la guérison de la cité en tant qu'organisme politique. La posture spécifique de l'historien et l'art du récit qui est le sien doivent ainsi lui permettre d'interroger son lecteur non pas tant sur les remèdes à mettre en œuvre que sur la nature de ce qu'il faut soigner.

Cette posture, dans son ensemble, reflète bien la position générale de Tite Live dans son œuvre : l'historien y manifeste en effet, dès sa préface, une certaine confiance non seulement dans la capacité de la *res publica* à se remettre de ses difficultés mais aussi dans la possibilité, pour l'historien, de contribuer par ses travaux à l'amélioration de la société qui est la sienne. G. Vassiliades<sup>90</sup> a déjà bien mis en évidence cette forme d'espoir qui anime l'historien latin en comparant les traitements livien et sallustéen des crises politiques de la République romaine ; il est frappant de constater qu'elle se retrouve également, par certains aspects, dans la façon dont Tite Live aborde la question de la guérison de la cité dans ses récits des pestilences des époques royales et républicaines.

## Conclusion

*Pourquoi* raconter la guérison de la cité romaine ? C'est sur la question des raisons d'être de l'attention manifeste accordée par Tite Live au récit des *remedia publica* pratiqués en temps de pestilence que s'était ouvert ce dernier chapitre. L'analyse du récit de ces procurations dans l'*Histoire Romaine* permet d'esquisser un premier élément de réponse : l'importance de ce moment semble tenir avant tout à la possibilité qu'il offre, pour l'historien, de relier le passé au présent, en créant des échos entre le temps du récit et celui de la narration.

L'ensemble des ressources narratives mises en œuvre dans le récit de ces procurations permet, ainsi, de mieux faire percevoir au lecteur la gravité du fléau. Cela peut se faire non seulement en lui présentant, grâce à des effets de dramatisation, l'angoisse et la peur croissantes des Romains face à l'aggravation du mal malgré les rites pratiqués, mais également en replaçant l'épisode en question sur une échelle de valeurs communes, où le comportement des autorités religieuses

---

89. Voir sur ce point p. 444.

90. Voir sur ce point VASSILIADES 2020, en particulier p. 549-595.



témoigne de la nature exceptionnelle du phénomène en cours. En outre, le récit de ces procurations constitue aussi l'occasion, pour l'historien, de faire revivre des rites dont le caractère collectif et la dimension apollinienne affirmée devait, aux yeux de ses lecteurs, résonner avec les cérémonies entreprises dans le cadre de la restauration religieuse augustéenne : l'ancienneté de ces célébrations extraordinaires était ainsi placée sous les yeux des lecteurs, en même temps que leur efficacité supposée face à ces fléaux meurtriers.

L'analyse de ces différents passages, enfin, révèle que le récit de ces guérisons passées contribue aussi à la dimension salutaire de l'œuvre que Tite Live prétend produire, en montrant que l'historien a aussi son rôle à jouer dans ce processus de guérison. Par la position qui est la sienne, il lui incombe en effet de conserver la mémoire des *remedia* considérés comme efficaces depuis les origines de Rome, mais également de retracer l'histoire des pestilences romaines en les restituant dans le contexte global de l'histoire de Rome et en particulier dans son versant politique. Il instaure, ce faisant, les conditions de possibilité d'un questionnement, aussi discret que fondamental, non sur la manière de guérir ces fléaux mais sur la nature de ce qui doit être soigné et attire l'attention de son lecteur sur l'interdépendance des maux qui frappent la cité romaine. Il y a là, à n'en pas douter, un témoignage puissant de la volonté de l'historien de produire une œuvre salutaire et utile.

## Bilan de la quatrième partie

Comment guérir une peste ? À cette question fondamentale, les analyses développées au cours des trois derniers chapitres permettent de répondre en esquisant plusieurs pistes.

Dès l'introduction de cette dernière partie, de fait, nous avons pu constater que pour mettre fin à une maladie pestilentielle, les Romains recourraient plus volontiers à l'aide des dieux qu'aux remèdes des médecins. Quoique les témoignages de Celse et Plin l'Ancien prouvent que la médecine romaine n'était pas sans ressource devant ces fléaux meurtriers, aucune cohérence ne semble se dégager des différents moyens auquel elle proposait de recourir pour se prémunir des pestilences ou pour en guérir une fois atteint. Les récits des historiens de notre corpus évoquent ainsi régulièrement l'échec des différentes tentatives de soin, qui aboutissent plus fréquemment à une transmission accrue du mal et donc à une aggravation de sa violence qu'à une guérison des malades.

Il faut donc, pour guérir une peste, rechercher en priorité le secours des dieux grâce au concours des autorités religieuses et politiques de Rome, en veillant à adapter les rites mis en œuvre au niveau de gravité de la maladie, aux craintes qu'elle suscite et aux ravages qu'elle provoque. Plusieurs niveaux d'intervention ont ainsi pu être repérés, qui peuvent être successivement mis en œuvre au fur et à mesure de l'évolution du mal – nécessitant ainsi, de la part des Romains, des capacités d'adaptation remarquables et constantes. Ainsi, alors que certaines pestilences ne semblent susciter aucune réaction de la part des autorités de Rome, d'autres, traitées « comme des prodiges », sont procurées grâce à des rites déterminés après consultation des livres Sibyllins. D'autres, enfin, semblent outrepasser le cadre même de la *procuratio prodigiorum* et éprouvent si durement la ville que les Romains jugent nécessaire de nommer un dictateur pour obtenir des dieux la fin du fléau, généralement en pratiquant un enclouage rituel.

Il importe, par ailleurs, d'adapter les *remedia* employés aux principales caractéristiques du mal. Ce principe, dont le bon sens nous semble évident, n'implique pas, cependant, de se concentrer sur les diverses manifestations physiques de la maladie. Il a en revanche deux conséquences majeures. D'une part, puisque les maladies pestilentielles sont des maladies communes, c'est le salut de la cité tout entière qu'il faut rechercher et non celui de la somme des individus malades qui la composent. Les rites mis en œuvre pour obtenir la guérison de la cité sont donc, pour l'essentiel, des rites collectifs qui requièrent l'intervention de divinités protectrices de l'intégrité générale de la ville – au premier rang desquelles se trouve Apollon. D'autre part, les pestilences

se définissent aussi comme des maladies de la cité en ce qu'elles bouleversent en profondeur les structures et le fonctionnement de l'*Vrbs* : guérir une peste impose donc aussi de la traiter comme une urgence politique en prenant des mesures qui permettent de rétablir la bonne marche des structures politiques fondamentales et de rendre ainsi la santé au corps civique. En cela, le traitement des pestilences se rapproche de celui d'autres crises politiques internes, dont l'exemple le plus clair est la sédition.

Pour guérir une peste, il faut enfin et peut-être en premier lieu entreprendre une réflexion sur la nature de ce qui doit être guéri, comme le font les autorités politiques et religieuses de Rome dans le cadre de la *procuratio prodigiorum* et comme le fait aussi l'historien, à un autre niveau, lorsqu'il se penche sur l'analyse de l'origine d'un épisode donné. Cela implique, en particulier, de relier le fléau en lui-même à d'autres événements survenus de manière contemporaine, qu'il s'agisse de phénomènes prodigieux ou, plus généralement, d'autres circonstances de la vie politique et militaire de Rome. L'analyse de l'ensemble de ce contexte permet de juger de la gravité générale de la situation de la ville et, plus particulièrement, de l'état de ses relations avec les dieux qui assurent son succès, pour y adapter les procurations mises en œuvre.

L'ensemble de ces préconisations fait que le récit des *remedia publica* employés face à une peste constitue, pour les historiens, et pour Tite Live en particulier, un lieu stratégique à plusieurs égards. Ainsi, la nécessité d'adapter la nature des rites pratiqués à la gravité du mal lui donne la possibilité de déployer toutes ses qualités littéraires et narratologiques afin que le lecteur partage l'accroissement progressif des angoisses des Romains et perçoive la nécessité de recourir à des rites de plus en plus spectaculaires. Par ailleurs, la caractérisation de la peste comme une maladie de la cité crée la possibilité d'une réflexion sur les liens entre les différents maux qui accablent l'*Vrbs* et sur ce qui, en son sein, détermine le passage d'un état de bonne santé à un état de maladie plus ou moins grave. En cela, l'évocation de la guérison de l'*Vrbs* revêt une portée idéologique qui rejoint pleinement la volonté de Tite Live de produire une œuvre salutaire et utile : le récit des multiples guérisons de la cité romaine durant les pestilences des premiers siècles de son histoire est un puissant outil pour réfléchir aux modalités de la guérison que Tite Live appelle de ses vœux pour son propre siècle.

# Conclusion générale

L'enquête menée sur les maladies pestilentielles des premiers siècles de l'histoire de Rome a nécessité la mise en place d'outils et de méthodes spécifiques, afin de pouvoir interpréter au mieux les récits des historiens antiques. Elle s'appuie, d'une part, sur un relevé inédit des pestilences ayant frappé Rome entre la fondation légendaire de la ville et le milieu du II<sup>e</sup> siècle av. J.-C. : les trente-neuf épisodes qui y figurent, avec les références textuelles des récits associés, fournissent un aperçu nouveau de la récurrence de ces fléaux dans les récits historiographiques et rendent possible une réflexion d'ensemble sur leur compréhension. D'autre part, elle est marquée par l'impératif de ne jamais perdre de vue l'intervalle de temps qui sépare l'époque où se déclarèrent les pestilences en question de celles où vécurent les historiens qui en firent le récit. Cet écart, s'il nous empêche de nous prononcer sur des questions aussi fondamentales que la nature du mal, son origine géographique ou sa perception dans les populations qui en furent victimes, n'en est pas moins riche de sens. Ainsi, les différents passages consacrés par les historiens à ces maladies dépassent le stade de la description objective et se présentent avant tout comme des interprétations, marquées par la réception de nombreuses traditions, dont on peut suivre la trace pour éclairer les diverses façons de concevoir ces fléaux.

## Fonctions du récit de peste dans l'historiographie

À ce titre, la variété des récits étudiés interdit de répondre de façon catégorique à la question laissée en suspens dans l'introduction : qu'est-ce qu'une maladie pestilentielle pour les historiens de notre corpus ? On a pu voir, de fait, combien la définition de ces fléaux était susceptible de varier en fonction du dessein général de l'historien qui en faisait le récit. La façon dont les auteurs interprètent les origines de la maladie, leur définition de ce qu'est une cité en bonne santé par rapport à une cité malade, leur compréhension des forces qui déterminent les succès et les malheurs de Rome, constituent autant d'éléments en mesure d'influencer la représentation des pestilences. Cette variété est particulièrement perceptible dans les cas où il est possible de comparer avec précision le traitement d'un même épisode chez plusieurs historiens.

Le récit de la peste de 641 av. J.-C. à l'issue de laquelle le roi Tullus Hostilius trouve la mort pour avoir fait preuve de *superstitio*, révèle la façon dont Plutarque<sup>91</sup>, par opposition à Tite

---

91. Plut. *Num.* XXII, 11-12.

Live<sup>92</sup>, utilise le contexte de la peste pour mettre en évidence l'impiété du roi et la faiblesse de son caractère. Ce portrait a d'autant plus de poids qu'il s'oppose, dans la *Vie de Numa*, au récit d'une autre peste dont Plutarque indique qu'elle se serait déroulée durant la septième année du règne de Numa et durant laquelle la piété de ce roi aurait permis le salut de la ville, advenu sous la forme d'un bouclier de bronze tombé du ciel<sup>93</sup>. Ainsi, pour Plutarque, les pestes de l'époque royale sont une pierre de touche pour évaluer le mérite et la valeur des différents rois de Rome sur la base de leur résistance physique et morale aux souffrances de la maladie et du respect dont ils font preuve, en cette occasion, envers les divinités de Rome.

Pour ce même épisode, la comparaison du récit de Tite Live avec le fragment de Cassius Dion<sup>94</sup> révèle aussi une originalité de l'historien sévérien, qui, passant sous silence les sacrifices secrets célébrés en l'honneur de Jupiter Élicien par le roi apeuré, se concentre seulement sur le bouleversement provoqué dans son caractère par l'arrivée de la peste. On peut y voir une trace de la tendance générale de Dion à expliquer les événements de l'histoire de Rome non grâce à des considérations politiques, sociales ou historiques, mais en faisant intervenir des réflexions sur la nature humaine et les traits qui la caractérisent<sup>95</sup> : peu lui importe le détail des sacrifices réalisés par Tullus Hostilius, tout son intérêt est concentré sur la piété subite d'un roi qui, jusqu'alors, méprisait les dieux. De même, l'abrégé du récit de la peste de 293-290 av. J.-C. ne dit rien de l'arrivée d'Esculape à Rome, mais s'attache principalement à montrer la confiance que suscite chez les Samnites l'idée que les Romains sont victimes d'une peste. Cette absence doit être envisagée avec prudence – peut-être la mention d'Esculape a-t-elle simplement été supprimée par le compilateur<sup>96</sup>. On peut toutefois penser que cela n'aurait pas été le cas si le récit de l'arrivée à Rome du dieu serpent avait constitué, comme chez Valère Maxime, le cœur du récit de Cassius Dion. Par opposition à Tite Live ou Plutarque, cet historien présente donc une vision particulière des maladies pestilentielles où les effets moraux du fléau priment nettement sur sa nature pathologique.

La peste qui frappe Rome entre 365 et 363 av. J.-C., donnant lieu à la célébration des premiers *Ludi Scaenici* puis au recours au rite du *clauus*, est sans doute celle qui éclaire le mieux la perspective générale d'Orose, par comparaison de son récit avec celui de Tite Live<sup>97</sup>. Dans le cadre d'une réinterprétation chrétienne du passage de Tite Live, l'apologiste met sur un même plan les souffrances physiques procédant de la peste et le mal éternel que la célébration des premiers *Ludi Scaenici* aurait appelé sur les âmes des Romains. On voit, par là, comment Orose exploite le contexte des pestes des premiers siècles de l'histoire de Rome pour démontrer la continuité des malheurs qui ne cessèrent de s'abattre sur les païens avant l'incarnation du Christ : ces maladies pestilentielles constituent donc avant tout pour lui l'instrument de la colère

---

92. Liv. I, 31, 1-8.

93. Plut. *Num.* XIII, 1-5.

94. DC. frag. 7, 5.

95. Voir sur ce point BRIQUEL 2016, p. 137-138.

96. Sur cette particularité de l'œuvre de Cassius Dion voir p. 31.

97. Voir respectivement Liv. VII, 1-3 et Oros. *Hist.* III, 4, 1-5.

du Dieu chrétien, par lequel l'humanité expie continuellement le péché originel. La fréquence avec laquelle elles s'abattent sur les Romains, associée aux souffrances physiques aussi bien que morales dont elles sont cause, en fait un phénomène qui retient naturellement l'attention de l'apologiste.

Cette perspective idéologique rejoint, par certains aspects, le point de vue adopté par Valère Maxime. C'est, sans nul doute, dans le récit que fait le moraliste de l'épisode de 293-290 av. J.-C. (au cours duquel les Romains implorent l'aide d'Esculape) et à travers sa comparaison avec le passage consacré par Tite Live au début de cette même épidémie<sup>98</sup>, qu'elle apparaît le plus nettement. En effet, le récit de cette peste est d'abord, pour Valère Maxime, l'occasion de démontrer la bienveillance constante des dieux envers les Romains, visible non seulement chez les divinités romaines, comme l'illustre l'intervention de Castor et Pollux lors de la bataille du lac Régille, mais même chez les dieux étrangers à l'*Vrbs*, tel Esculape, qui accepte bien volontiers de venir d'Épidaure pour le salut de la ville. Les maladies pestilentielles constituent donc avant tout, dans ce cadre, un *exemplum* de premier choix en raison de son efficacité démonstrative. Leur récit réalise, de fait, à la fois le *docere* et le *mouere* : tout en éclairant les comportements susceptibles de susciter la colère ou, au contraire, la bienveillance des dieux, il permet aussi de toucher la sensibilité par l'évocation des souffrances et de l'angoisse des victimes.

Reste enfin les cas de Tite Live et Denys d'Halicarnasse, que le traitement de nombreux épisodes permet de comparer. Deux d'entre eux semblent particulièrement révélateurs : le récit de la peste de 492 av. J.-C.<sup>99</sup> et celui de l'épisode de 463 av. J.-C., où les Romains sont forcés de refuser leur secours aux Herniques.

Le contraste entre le passage très court consacré par Tite Live à la peste de 492 av. J.-C.<sup>100</sup> et l'ampleur de son évocation chez Denys, pour qui ce fléau était « si terrible qu'en aucun autre lieu on a souvenir qu'il y en ait jamais eu de semblable, ni en Grèce, ni chez les Barbares<sup>101</sup> » est saisissant. Il rappelle que Denys d'Halicarnasse est aussi un rhéteur, pour qui la peste est un thème qui, par excellence, appelle l'*ekphrasis* et doit donc donner lieu à une description vivante, capable de transmettre au lecteur l'expérience de ces fléaux. On a pu, en ce sens, constater à de nombreuses reprises la tendance de Denys à l'amplification dramatique dans ses récits de peste, notamment caractérisés par un foisonnement de détails souvent absents chez Tite Live, et dont la présence confère aux passages concernés un aspect authentique tout en facilitant l'identification du lecteur. Mais le récit de la peste de 492 av. J.-C. est également l'occasion, pour Denys, d'illustrer la puissance éclatante et la bienveillance des dieux, « qui avaient à cœur de ne pas laisser impunément les Romains succomber à leurs ennemis<sup>102</sup> », là où Tite Live n'invoque, dans cet épisode, aucun élément de causalité d'ordre religieux. Les maladies pestilentielles des

98. Voir Val.-Max. I, 8, 2 et Liv. X, 47, 6. On ne peut, en toute rigueur, comparer le long récit de Valère Maxime avec la *Periocha* du livre XI de Tite Live, à part, peut-être, sur le plan des faits rapportés.

99. Il s'agit de la peste qui frappe les Volsques selon Tite Live et Denys, les Romains selon Orose.

100. Liv. II, 34, 5.

101. DH. VII, 12, 4 : ὅσος ἐν οὐδενὶ ἄλλῳ τόπῳ μνημονεύεται γενόμενος οὐθ' Ἑλλάδος οὔτε βαρβάρου γῆς.

102. DH. II, 34, 4 : οἷς φροντίς ἦν μὴ περιδεῖν ὑπὸ τοῖς ἐχθροῖς Ῥωμαίους γενομένους.

premiers siècles de l'histoire de Rome se présentent donc aussi, pour Denys, comme une forme d'expression de la providence divine, marquant son soutien inconditionnel au peuple dont la suprématie a surpassé toutes celles qui l'ont précédée et dont la piété unanime est régulièrement mise en scène.

La peste de 463 av. J.-C., à l'inverse, semble avoir particulièrement retenu l'attention de Tite Live : le récit que l'historien latin lui réserve témoigne d'une grande finesse, en particulier sur le plan de la construction narrative, alors que celui de Denys, selon son habitude, se distingue surtout par sa richesse en détails, permettant de mettre en évidence le caractère extraordinaire du mal<sup>103</sup>. Tite Live, adoptant, tout au long de ce chapitre, le point de vue des Volsques et des Èques qui, souhaitant attaquer Rome alors qu'elle est déjà affaiblie par la maladie, se dirigent vers ses murailles, dévoile progressivement la façon dont le fléau affecte la cité en tant qu'entité politique, en altérant ses relations avec ses alliés et son arrière-pays, mais aussi le fonctionnement de ses propres institutions. En cela, Tite Live révèle que la peste ne constitue pas seulement, à ses yeux, une maladie collective mais aussi une maladie de la cité, dont elle menace l'intégrité en tant qu'organisme ; son évocation joue donc un rôle central dans une œuvre ouvertement conçue dans le but de rendre la santé à l'*Vrbs* des débuts de l'Empire.

D'une façon générale, on remarque que, chaque fois qu'il est possible de comparer le traitement d'un même épisode de peste chez deux auteurs différents, l'un des passages à notre disposition provient de l'*Histoire Romaine* de Tite Live. Ce phénomène n'est pas étonnant, puisque ses récits constituent notre source principale pour les pestes des époques royale et républicaine. Cependant, la multiplication des possibilités de comparaisons et d'oppositions qui en procède permet aussi de cerner les spécificités de la représentation de ces fléaux chez l'historien padouan de façon plus précise que pour les autres auteurs mentionnés. Elle fait, par exemple, ressortir la prudence que Tite Live adopte sur la question d'une possible origine divine de ces fléaux, mais aussi l'attention unique qu'il porte au phénomène aussi mystérieux qu'inquiétant de la *contagio*. L'évocation de ce phénomène participe en effet à l'élaboration, au sein de l'*Histoire Romaine*, de l'analogie fondamentale qui fait correspondre le corps civique au corps biologique, en montrant la vulnérabilité de la cité romaine et la précarité de son équilibre devant les menaces intérieures et extérieures qui ne cessent de l'assaillir. En cela, elle permet aussi à l'historien, désireux de produire une œuvre salutaire et utile, de réfléchir aux forces susceptibles de faire passer la cité romaine de la santé à la maladie et, à l'inverse, de la maladie à la santé.

Ce rapide inventaire met clairement en évidence la façon dont le projet de chacun des auteurs qui constituent nos sources le conduit à donner une fonction très différente au récit de l'épisode, parfois au point d'affecter la compréhension du fléau et de sa nature. La peste semble ainsi se définir, au moins en partie, par le récit qui en construit et en transmet la mémoire. Il réaffirme aussi que ces passages, loin de constituer des chapitres autonomes qui trouveraient leur fin en eux-mêmes, sont mis au service d'un projet littéraire et idéologique plus global, dont ils révèlent parfois les tenants et les aboutissants. On comprend, ainsi, la difficulté de formuler une définition

103. Comparer sur ce point Liv. III, 5, 14 - 8, 1 et DH. IX, 67, 1-5.

univoque d'un phénomène dont la puissance suggestive tient aussi à la place qu'il ménage à l'interprétation personnelle de chaque auteur sur le plan de son origine, comme de ses causes ou de sa nature. Cette dimension est encore renforcée, dans le cas présent, par l'écart de plusieurs siècles qui sépare l'époque où ces pestilences frappèrent les Romains de celle où les historiens en firent le récit : cette mise à distance, associée, parfois, à la rareté des sources disponibles pour les historiens, atténue l'exigence de vérité historique et démultiplie, par là, le pouvoir herméneutique du récit de ces fléaux.

Sans doute ces premiers éléments de conclusion pourraient-ils aussi s'appliquer à d'autres époques et d'autres genres littéraires, dont le dessein et les enjeux respectifs affecteraient, sur le fond comme sur la forme, l'évocation de ces maladies. Sur ce point, toutefois, le choix de nous concentrer sur des œuvres qui inscrivent les pestilences dans la chronologie plus large de l'histoire de Rome limite ces possibilités de généralisation. Ainsi, certains ensembles n'ont été traités que dans le cadre des intersections qu'ils présentaient avec les récits historiographiques de notre corpus. C'est le cas, par exemple, des évocations de pestilences présentes dans la poésie latine, et en particulier de la description de la « peste » d'Athènes chez Lucrèce ainsi que de l'épizootie du Norique dans les *Géorgiques* de Virgile, qui n'ont été envisagées que du point de vue des échos thématiques et lexicaux qu'elles présentaient avec les récits des historiens<sup>104</sup>. Il en va de même pour la tradition rhétorique, dont une étude plus complète éclairerait la place, dans la formation des jeunes orateurs, du motif de la peste : ce point n'a cependant été envisagé, dans le cadre de cette recherche, qu'à travers la question de l'*ekphrasis* et de son influence sur la composition des récits historiographiques<sup>105</sup>.

## Une maladie que l'on nomme pestilentielle

Si l'étude des récits de pestilences jette parfois un éclairage nouveau sur le projet de l'historien et la portée générale de son ouvrage, l'ensemble de ces passages, à l'inverse, par leurs croisements et leurs recoupements, nous renseigne aussi sur la notion de peste, son histoire et sa compréhension dans le monde antique. Ainsi, chacune des quatre parties de cette étude, en abordant la situation, la désignation, la compréhension et la guérison de ces pestilences dans les récits historiographiques, a permis de dégager certains aspects de leur définition, tout en marquant l'écart qui les sépare de ce que nous nommons de nos jours une épidémie.

Nous avons pu établir que les récits des pestilences des premiers siècles de l'histoire de Rome n'étaient pas seulement l'expression d'un *leitmotiv* dont la puissance évocatrice aurait durablement marqué la tradition littéraire, mais qu'ils rappelaient le souvenir de fléaux meurtriers qui durent frapper les Romains aussi fréquemment que sévèrement en raison de l'écologie<sup>106</sup> de leur cité. De fait, ce que nous pouvons reconstituer des conditions géographiques, climatiques et environnementales de cette époque ancienne et des modalités de la gestion des différents domaines

104. Voir sur ce point p. 195 et p. 316 *et sq.*

105. Voir sur ce point p. 242 *et sq.*

106. Sur le sens de ce terme, voir p. 60, n. 13.



de la vie urbaine – en particulier l’approvisionnement en eau et en nourriture, de même que l’évacuation des divers déchets produits – nous porte à croire que la Rome républicaine, sans devenir pour autant une « ville tombeau<sup>107</sup> », dut cependant constituer un cadre propice au développement puis à l’aggravation de nombreuses maladies plus ou moins graves.

La variété du lexique employé en latin et en grec pour nommer ces pestilences et pour caractériser leurs déplacements et leurs effets sur les victimes révèle, par ailleurs, les nombreuses facettes d’un phénomène qui ne se laisse que difficilement saisir. La complémentarité des différents substantifs concernés, dont il n’est pas rare qu’ils apparaissent conjointement dans le récit d’un même épisode, a permis d’avancer, par la négative, certains premiers éléments de définition. Ainsi, une pestilence n’est pas seulement une maladie – que le latin désignerait par *morbus* et le grec par νόσος – ce dont témoignait déjà la formule du vœu prononcé par le peuple romain rassemblé sur le forum pour implorer la fin de la pestilence de 174 av. J.-C.<sup>108</sup> : elle est aussi, à l’échelle de la cité, un fléau dont les conséquences économiques, politiques et démographiques sont désastreuses et effrayantes. Cependant elle ne se résume pas non plus à une catastrophe naturelle, comme peuvent l’être un tremblement de terre ou un incendie : sa nature pathologique est déterminante, puisqu’elle donne naissance, dans la population, à une communauté d’expérience fondée sur la peur du mal et des souffrances qu’il engendre. En dehors même de la variété caractéristique des différents passages de notre relevé, une pestilence donnée se présente donc comme un fléau qu’il est difficile de percevoir de façon unifiée, non seulement en raison des différents maux qu’il subsume, mais également du fait de la diversité des points de vue et des échelles de perception auquel il peut donner lieu dans le cours du récit.

Les maladies pestilentielles se présentent donc comme des phénomènes qui, tout en faisant l’objet d’une expérience commune, tout en suscitant dans la *phantasia* collective une image commune, produit de la lente élaboration d’une tradition littéraire foisonnante, soulèvent cependant, chez les Anciens, un certain nombre de questions irrésolues. Dans les récits des historiens, les passages consacrés à l’analyse des causes et de l’origine du fléau et à la description de la transmission du mal entre les individus signalent clairement l’absence de consensus sur des points absolument cruciaux dans notre compréhension moderne de ces maladies.

Cette incertitude est constitutive de la définition antique de ces fléaux et contribue à expliquer les peurs qu’ils suscitaient chez les populations frappées. Elle révèle également qu’ils n’étaient pas perçus par les Anciens comme relevant uniquement du domaine médical. En ce sens, plusieurs modèles explicatifs en apparence incompatibles se trouvent associés dans les récits historiographiques pour rendre compte de l’origine du mal de la façon la plus précise qui soit et en tenant compte de l’ensemble de ses manifestations : la question de son étiologie se trouve ainsi marquée par une ambiguïté fondamentale qui ne tient aucun compte du caractère ancien ou récent de l’épisode et ne saurait se résumer à une évolution « du tabou religieux à l’inter-

107. L’expression est de COURRIER 2014, p. 28.

108. Voir sur ce point p. 169.

prétation préscientifique<sup>109</sup> ». En outre, le traitement du thème de la *contagio* ancre le récit de ces fléaux dans un cadre de pensée plus général, où l'enjeu n'est pas d'expliquer un processus biologique mais de rendre compte de la possibilité d'une influence à distance d'un corps sur un autre, quelle que soit leur nature. Dans le cadre de cette étude, la question de la *contagio* et de sa représentation, du fait de sa complexité, n'a été traitée dans le détail qu'en ce qui concerne l'*Histoire Romaine* de Tite Live ; elle mériterait pourtant un travail de fond, ménageant une place plus importante à la compréhension d'ensemble de ce phénomène dans le milieu des vétérinaires et des agronomes<sup>110</sup>, mais aussi à son rôle dans l'ensemble des opérations cultuelles pratiquées dans le cadre de la religion romaine. Il faudrait également prêter une attention particulière au thème de la contagion du sentiment amoureux et à son importance notable dans le roman antique<sup>111</sup> – thème qui a été laissé de côté dans le cadre du chapitre consacré à la *contagio*. Une étude plus complète de l'élaboration de cette notion dans les milieux antiques nécessiterait, en définitive, de constituer un tout nouveau corpus centré sur cette question et non sur les maladies pestilentielles, dont on a pu démontrer qu'elles ne constituaient qu'un exemple parmi d'autres phénomènes sujets à la *contagio*.

Les maladies pestilentielles ne peuvent donc être restreintes au domaine médical. De fait, elles constituent aussi et peut-être surtout des phénomènes religieux, dont la présence, parfois interprétée par les autorités romaines comme un prodige, est un indicateur de l'état des relations entre les Romains et leurs dieux. En ce sens, l'analyse des circonstances de l'apparition du fléau et l'appréciation de l'efficacité des rites mis en œuvre pour obtenir des dieux sa disparition doivent permettre à l'historien de juger de la bienveillance ou, au contraire, de la colère des dieux envers les Romains et, parfois, de se prononcer sur son origine.

Parallèlement, les récits de notre corpus présentent ces pestilences comme des motifs d'urgence politique : en tant que maladies de la cité, elles n'atteignent pas seulement l'ensemble des individus qui y vivent, mais s'attaquent aussi, en profondeur, aux structures civiques fondamentales de l'*Vrbs* et à leur fonctionnement. À ce titre, elles exigent donc des autorités romaines qu'elles prennent des mesures d'envergure visant à rétablir la bonne marche des institutions.

L'ensemble de ces éléments de définition semble se retrouver, de façon plus ou moins explicite, chez tous les historiens de notre corpus, quelles que soient leur langue d'expression et l'époque où ils vécurent et composèrent leur ouvrage – témoignant par là de l'unité qui se dégage, sur ce point, des différents récits étudiés. Tous se heurtent, en outre, à la même difficulté : celle de saisir l'unité d'un fléau polymorphe et susceptible de toucher à tous les domaines de la vie de la cité – ce dont témoigne l'abondance et la variété du lexique étudié, comme la multiplication des causes prêtées à l'origine du fléau ou celle des images associées à l'expression de sa violence.

---

109. D'après le sous-titre de l'article d'ANDRÉ 1980.

110. Les enjeux de l'évolution du sens du substantif *contagio* que l'on observe chez Végèce ont, par exemple, été laissés de côté. Voir sur ce point p. 321. On peut se reporter, sur cette question, aux travaux de V. Gitton-Ripoll et en particulier à GITTON-RIPOLL 2018.

111. Voir notamment sur cette question LALANNE 2024.

## Pestilences et santé publique

Ces éléments de conclusion incitent, pour finir, à proposer une nouvelle compréhension de deux notions régulièrement invoquées dans l'analyse des récits des épidémies antiques.

Il s'agit, d'abord, de la notion de santé publique, que l'Organisation Mondiale de la Santé a définie en 1952 comme « la science et l'art de prévenir les maladies, de prolonger la vie et d'améliorer la santé physique et mentale à un niveau individuel et collectif ». L'origine de l'idée même de santé publique<sup>112</sup> ne semble faire l'objet d'aucun consensus : elle est tantôt ramenée à l'épidémie de peste de 1347<sup>113</sup>, tantôt à celle qui frappa Marseille en 1720<sup>114</sup>, tantôt même au début du XIX<sup>e</sup> siècle – tout l'enjeu étant de déterminer à quelle époque on vit, pour la première fois, les médecins et les autorités publiques faire volontairement alliance pour la préservation d'une population donnée. Or l'étude des récits des pestilences romaines, parce qu'elle montre clairement à l'œuvre une volonté publique d'améliorer le bien-être des Romains qui dépasse le cadre d'une « contribution involontaire à l'hygiène de leur peuple<sup>115</sup> », pointe aussi la nécessité d'élargir cette définition.

D'une part, la caractérisation des maladies pestilentielles en tant que phénomène religieux, de même que les correspondances relevées entre la géographie médicale et la géographie religieuse de la Rome ancienne, invitent à ne pas se limiter, dans l'examen des moyens employés pour préserver et rétablir la santé publique, à ceux qui relèvent strictement du domaine médical. Les remèdes des médecins et encyclopédistes, dont on a pu constater les limites intrinsèques, doivent ainsi être envisagés en lien étroit avec des mesures politiques et religieuses, dont la mise en œuvre repose sur une évaluation de la gravité du mal sur la base de symptômes qui ne sont pas physiques.

Cette première constatation implique, d'autre part, que la compréhension de l'idée de santé publique doit être, autant que possible, décorrélée de toute forme d'évaluation de l'efficacité des mesures mises en œuvre par les autorités de Rome face à ces pestilences. Autrement dit, ce n'est pas parce l'un ou l'autre des *remedia* pratiqués nous apparaît inefficace, voire nuisible sur le plan de la propagation du mal, qu'il ne relève pas, dans la perspective des victimes de la pestilence comme des historiens qui en font le récit, d'une mesure de santé publique. En ce sens, les trois verbes sur lesquels se fonde la définition proposée par l'OMS – prévenir, prolonger, améliorer – demeurent, dans une certaine mesure, au nombre des principales préoccupations des autorités de Rome en temps de pestilence, quoique les moyens déployés pour y parvenir diffèrent fondamentalement des mesures qui nous semblent aujourd'hui nécessaires pour atteindre ces objectifs.

Il est donc nécessaire de redéfinir, dans le cadre de ce travail, la notion de santé publique,

112. Sur la notion de santé publique et les premiers emplois de cette expression, voir GARDEN 2018.

113. Il s'agit notamment de l'hypothèse défendue par M. Nicoux et S. Frioux dans une émission intitulée « À l'origine de la santé publique : les épidémies », diffusée sur France Culture le 14 avril 2020 et accessible en ligne à l'adresse suivante (page consultée le 15 septembre 2023) : <https://www.radiofrance.fr/franceculture/a-l-origine-de-la-sante-publique-les-epidemies-6830774>.

114. Voir SOURNIA 1982, p. 28.

115. L'expression est de SOURNIA 1982.

afin de mieux l'adapter aux réalités dont témoignent les récits de notre corpus. Dans ce cadre, l'adjectif « publique », tout d'abord, ne signifie pas seulement que les autorités doivent agir « à un niveau individuel et collectif » : comme nous avons pu l'entrevoir à travers l'analyse de l'expression *pestis publica*<sup>116</sup>, employée par Tite Live à propos de l'épisode de 331 av. J.-C., les mesures pratiquées doivent aussi faire effet à un niveau politique et sur le plan de la relation de la cité avec ses dieux. Les récits des historiens témoignent en ce sens que les *remedia* mis en œuvre ne visent pas seulement à rétablir la santé d'un groupe d'individus malades mais surtout à préserver l'unité et le fonctionnement de l'ensemble qu'ils forment : la peste n'est pas seulement une maladie collective, elle est, au sens propre du terme, une maladie publique. En conséquence, la « santé » qui constitue la finalité de l'ensemble de ces mesures ne doit pas non plus être envisagée, dans ce cadre, comme l'absence de maladies, favorisant une vie plus longue et plus paisible, mais plutôt comme une forme d'intégrité. Ce qui est en jeu, c'est la conservation d'un objet – qui n'est autre, dans le cas qui nous occupe, que l'État romain – qui doit être préservé de toute altération dans sa nature comme dans son fonctionnement. À ce titre, la procédure de la procuration des prodiges, à laquelle on a vu que les autorités romaines recouraient souvent en temps de peste, apparaît comme emblématique de la façon dont les Romains concevaient la santé publique de leur cité et les moyens de la rétablir. Elle vise, bien sûr, à « prolonger la vie et améliorer la santé physique et mentale à un niveau individuel et collectif<sup>117</sup> », mais cela en suscitant la bienveillance des dieux, au cours d'une procédure qui a aussi pour effet de réaffirmer l'autorité du sénat et la répartition des pouvoirs entre les différents ordres.

L'autre notion dont le sens doit être revu et adapté au contexte des pestilences romaines est la contagion, phénomène indissociable, dans la pensée moderne, de la définition même de ce qu'est une épidémie.

Nous avons pu démontrer que, quoique certains récits de notre corpus manifestent une claire conscience de la transmission du mal entre les individus, le mécanisme de la contagion, son fonctionnement et ses dangers n'avaient pas été théorisés dans les milieux médicaux. Ainsi la *contagio* latine, de même que le phénomène que les historiens grecs décrivent grâce au verbe ἀναμίπλημι, ne se présente pas comme une notion médicale spécifiquement associée aux maladies pestilentielles et dont l'emploi témoignerait de l'intégration dans le récit historiographique de connaissances techniques, grâce auxquelles les auteurs antiques auraient l'intuition de notre contagion moderne.

Le mécanisme décrit en latin et en grec semble même différer puisqu'il s'appuie, d'une part,

116. Liv. VIII, 18, 4. L'expression est analysée p. 210.

117. La première partie de la définition de l'OMS, « prévenir les maladies » trouve moins d'écho dans les récits de notre corpus. Sur le plan religieux, les rites pratiqués s'attachent plus à prévenir l'aggravation de la maladie que son apparition tandis que, sur le plan médical, Celse donne quelques conseils pour se prémunir du mal une fois qu'il s'est déclaré mais ne semble pas envisager qu'on puisse l'empêcher totalement. Cette situation est inhérente à la nature des différents modèles permettant de rendre compte de l'origine d'une peste : que celle-ci soit l'expression d'un châtement divin ou provienne d'une infection générale de l'air, les hommes ne peuvent rien faire pour lutter contre le principe qui est à l'œuvre mais seulement s'efforcer de diminuer ses effets dès le début du processus.

sur l'idée de la diffusion d'un mal à distance entre deux corps, d'autre part, sur celle d'une saturation progressive ; au-delà de ces différences, cependant, la présence de ce thème permet de caractériser, dans le récit, les situations où un même principe néfaste semble, de façon invisible, se transmettre entre des objets ou des individus. Elle constitue de ce fait, pour les historiens, l'occasion d'opérer des rapprochements entre différents maux qui exercent sur la cité une influence dont la dangerosité tient en partie à son caractère indécélable et progressif et qui constituent une menace pour son intégrité (plus que pour sa santé) : c'est le cas, bien sûr, des maladies pestilentielles, mais aussi des guerres civiles, des troubles séditieux et de tous les moments où le peuple de Rome semble céder à une folie collective qui échappe à ses dirigeants. En cela, ce phénomène suscite en particulier l'intérêt de Tite Live, qui accorde une attention marquée à la compréhension et à la représentation des mécanismes susceptibles d'expliquer la dégénérescence progressive de l'État romain.

Or c'est précisément dans ce domaine que se fait le plus sentir le poids de nos conceptions modernes : la notion de contagion est si centrale dans notre compréhension des épidémies qu'il nous est difficile de penser qu'elle puisse s'appliquer à d'autres objets, sinon par le biais d'une métaphore. Pourtant, l'examen des récits des pestilences des époques royale et républicaine nous incite à dépasser ce cadre de pensée, en montrant que la présence du thème de la contagion ne saurait constituer à lui seul l'indice d'une métaphore de la peste, dont la présence servirait à comprendre et à expliciter le fonctionnement de la cité romaine et la nature des crises qui la frappèrent. L'idée de la théorisation médicale préalable d'un phénomène dont la présence dans le récit n'aurait d'autre fin que de permettre le développement d'une pensée politique ou idéologique se trouve ainsi remise en cause. L'ensemble des passages qui forment notre corpus, au contraire, témoigne plutôt de l'unité entre ces différents domaines : la peste s'y présente, en définitive, comme un véritable défi lancé à la pensée antique, qui met en péril, de la façon la plus dramatique qui soit, la survie même de l'*Vrbs* et, ce faisant, ouvre la voie à une réflexion sur les moyens qui peuvent mener à sa guérison.

# ***Index locorum***

Les entrées correspondent aux références des passages cités et traduits en note ou dans le corps du texte.

AELIUS THÉON	
<i>Progymnasmata</i>	
II, 68, 7-10 . . . . . n. 199 p.	244
VII, 118, 7-8 . . . . . n. 191 p.	242
VII, 118, 18-19 . . . . . n. 193 p.	242
PSEUDO-ARISTOTE	
<i>Problèmes</i>	
I, 7, 859b 15-21 . . . . .	309
VII, 4 . . . . . n. 22 p.	307
VII, 8 . . . . .	314
ASCONIUS	
<i>In toga candida</i> , 19 . . . . . n. 149 p.	87
CAELIUS AURELIANUS	
<i>Maladies aiguës</i> , I, 12 . . . . .	154
CASSIUS DION	
<i>Histoire Romaine</i>	
XII, frag. 50, 1 . . . . . n. 148 p.	87
LIV, 1, 1-3 . . . . .	430
LIV, 1, 4 . . . . . n. 61 p.	430
CATON	
<i>De agricultura</i> 132, 2 . . . . . n. 66 p.	315
CELSE	
<i>De medicina</i>	
I, 2, 6 . . . . . n. 12 p.	355
I, 4, 2 . . . . . n. 13 p.	355
I, 4, 5 . . . . . n. 19 p.	356
I, 9, 6 n. 48 p. 155, n. 85 p. 164, n. 126	
p. 175	
I, 10, 1 n. 110 p. 215, 355, n. 16 p.	356
I, 10, 3-4 . . . . . n. 52 p. 156, 356	
II, <i>Proem.</i> . . . . .	175
II, 7, 36 . . . . .	184
V, 28, 1 . . . . . n. 6 p.	354
CICÉRON	
<i>De lege agraria</i> , II, 26, 70 . . . n. 73 p.	161
<i>De officiis</i> , II, 5, 16 . . . . .	426
<i>De republica</i> , II, 6, 11 . . . . .	60
COLUMELLE	
<i>De re rustica</i>	
VI, 5, 1 . . . . . n. 90 p.	320
VI, 5, 2 . . . . .	319
VII, 5, 16 . . . . . n. 90 p.	320
DENYS D'HALICARNASSE	
<i>Antiquités Romaines</i>	
I, 5, 2 . . . . . n. 85 p.	26
II, 24, 4 . . . n. 101 p. 483, n. 102 p.	483
II, 54, 1 . . . . .	185
III, 35, 3 . . . . . n. 118 p.	32
IV, 62, 5 . . . . . n. 10 p.	368
IV, 69, 2 . . . . . 172, 271, n. 70 p.	276
V, 54, 1 . . . . . n. 166 p.	346
VII, 12, 4 . . . . .	206
VII, 12, 4-5 . . . . .	346
VII, 68, 2 . . . . .	266
IX, 40, 2-3 . . . . .	208
IX, 40, 2 . . . . . n. 213 p.	250
IX, 40, 2-4 . . . . .	276
IX, 40, 4 . . . . . n. 60 p.	206
IX, 42, 1 . . . . .	306
IX, 67, 1 . . . . .	216
IX, 67, 3 . . . . .	202
IX, 67, 4-6 . . . . .	421
IX, 67, 5 . . . . . n. 37 p.	422
X, 53, 1 . . . . . n. 7 p.	354
X, 53, 2 . . . . .	230
X, 53, 2-5 . . . . .	305
X, 53, 3 . . . . .	227
X, 53, 4 . . . . . 238, 288	
X, 53, 6 . . . . . n. 182 p.	240
X, 53, 8 . . . . .	121

- X, 54, 1 ..... 240  
 XII, 9, 1 ..... n. 99 p. 392  
 XII, 9, 2 ..... 401  
 XIII, 4, 1 ..... 120  
 XIII, 4, 3 .. n. 106 p. 122, n. 152 p. 293  
 XIII, 4, 3-4 ..... 176
- DIODORE DE SICILE  
*Bibliothèque historique*  
 XIV, 71, 1-4 ..... 231  
 XIV, 71, 3 ..... n. 44 p. 109
- ENNIUS  
*Thyeste*, 349-351 (cité par Cicéron, *Tusculanes*, III, 12, 26) ..... 316
- FESTUS  
*De uerborum significatione*  
 98 L ..... n. 177 p. 92  
 210 L ..... n. 80 p. 209  
 478 L ..... n. 66 p. 275, 395
- FRONTIN  
*Les aqueducs de la ville de Rome*, 88, 3 83
- GALIEN  
*Commentaire au Régime des maladies aiguës d'Hippocrate*, I, 8 ..... 151  
*Commentaire aux Épidémies I d'Hippocrate*, prol. .... 152  
*Différence des fièvres I*, 3 .. n. 131 p. 289  
*Difficulté de la respiration*, II, 7 .... n. 2 p. 142
- HÉRODOTE  
*Histoires*  
 VI, 12, 11 ..... n. 29 p. 308  
 VIII, 117 ..... 292
- HÉSIODE  
*Les travaux et les jours*  
 242-243 ..... n. 85 p. 118  
 243-245 ..... n. 4 p. 256
- HIPPOCRATE (CORPUS HIPPOCRATIQUE)  
*Airs, Eaux, Lieux*, I, 1 ..... n. 74 p. 114  
*Airs, Eaux, Lieux*, II, 2 ..... 147  
*Airs, Eaux, Lieux*, III, 4-5 ..... 148  
*Ancienne Médecine*, III, 4. .... 176  
*Aphorismes* II, 5 ..... n. 128 p. 175  
*Épidémies* V, 23, 2-3 ..... 186  
*Lettres* I, 1 ..... n. 28 p. 150  
*Lettres* II, 5 ..... n. 31 p. 151  
*Maladies* I, 2 ..... 343  
*Nature de l'homme*, 9 ..... 144, 258
- Presbeutikos*, 3 ..... n. 28 p. 150  
*Régime dans les maladies aiguës*, V, 1  
 n. 13 p. 146  
*Régime dans les maladies aiguës*, V, 2  
 146, n. 80 p. 281  
*Vents*, I ..... n. 212 p. 250  
*Vents*, VI, 1 ..... 145  
*Vents*, XV ..... n. 16 p. 147
- HOMÈRE  
*Iliade*, I, 61. .... n. 108 p. 167
- ISIDORE DE SÉVILLE  
*Étymologies*, IV, 6, 18 ..... n. 142 p. 224
- LUCRÈCE  
*De natura rerum*  
 IV, 332-336. .... 318  
 VI, 777-778 ..... n. 94 p. 283  
 VI, 802-803 ..... n. 96 p. 283  
 VI, 1235-1236 ..... n. 71 p. 316
- OBSEQUENS (IULIUS)  
*Prodigiorum liber*  
 VI ..... 380  
 X ..... 235, 380
- OROSE  
*Histoires (contre les Païens)*  
 II, 12, 2 ..... n. 146 p. 224  
 II, 12, 3 ..... n. 182 p. 94, 421  
 II, 12, 3-4 ..... 180  
 III, 4, 1-3 ..... 162  
 III, 4, 2 ..... 280  
 III, 4, 3 ..... 436  
 III, 4, 5 ..... 472  
 III, 10, 2 ..... 264  
 III, 22, 5 ..... 367  
 IV, 2, 1 ..... 102  
 IV, 5, 6 ..... 236  
 IV, 5, 7 ..... n. 7 p. 367
- OVIDE  
*Métamorphoses* XV, 742-744 .... n. 168  
 p. 404
- PHÈDRE  
 I, 27, 11 ..... n. 112 p. 80
- PLATON  
*Apologie de Socrate*, 32c ... n. 32 p. 309  
*Phédon*, 67a ..... 309
- PLAUTE  
*Amphytrion* 31. .... 315
- PLINE L'ANCIEN

- Histoire Naturelle*  
*praef.* 6 ..... n. 64 p. 158  
 II, 98, 211 ..... n. 60 p. 156  
 XXVI, 3 ..... 171, n. 92 p. 321  
 XXVI, 3, 3 ..... n. 120 p. 171  
 XXVI, 4, 1 ..... n. 4 p. 354  
 XXVI, 4, 6 ..... n. 2 p. 353  
 XXVIII, 7, 35 ..... 322  
 XXXVI, 69 ..... 357
- PLUTARQUE  
*Vie d'Alexandre*  
 I, 2 ..... n. 110 p. 30  
*Vie de Camille*  
 XXVIII, 1 ..... 220  
 XXVIII, 1-3 ..... 269, 280, 290  
 XXVIII, 3 .. n. 150 p. 227, n. 90 p. 283  
*Vie de Démosthène*  
 II, 2 ..... n. 104 p. 29  
*Vie de Numa*  
 XIII, 1 ..... 219  
 XXII, 12 ..... 172  
*Vie de Publicola*  
 XXI, 1-4 ..... n. 123 p. 396  
*Vie de Romulus*  
 XXIV, 1 ..... 211, 275
- QUINTILIEN  
*Institution Oratoire*  
 II, 10, 5 ..... n. 196 p. 243  
 VII, 2, 3 ..... n. 215 p. 253, 253  
 VIII, 3, 67-70 ..... n. 203 p. 245
- SAMMONICUS (QUINTUS SERENUS)  
*Liber medicinalis* XXXVIII, 718-725 353
- SERVIUS  
*Commentaire à l'Énéide*  
 II, 140 ..... n. 66 p. 275, 395
- SOPHOCLE  
*Œdipe Roi*  
 25-27 ..... n. 5 p. 257  
 158-160 ..... n. 6 p. 257
- SUÉTONE  
*Vie de Néron* XLVIII ..... n. 113 p. 80
- SÉNÈQUE  
*Questions naturelles*, II, 53, 1 n. 97 p. 283
- TACITE  
*Annales* II, 27, 1 ..... n. 7 p. 414
- THUCYDIDE  
*Histoire de la Guerre du Péloponnèse*  
 II, 47, 3 ..... n. 59 p. 205  
 II, 48, 1 ..... 216  
 II, 48, 3 ..... n. 188 p. 241  
 II, 49, 1 ..... n. 133 p. 178  
 II, 49, 2 .. n. 180 p. 239, n. 124 p. 287  
 II, 49, 4 ..... n. 132 p. 178  
 II, 49, 7 ..... n. 53 p. 204  
 II, 50, 1 ..... 234, 236  
 II, 51, 4 ..... 235, 308  
 II, 51, 5 ..... n. 156 p. 228, 232  
 II, 52, 1 ..... 205  
 II, 52, 4 ..... 228  
 II, 53, 1 ..... 239  
 II, 54, 1 ..... n. 93 p. 211  
 II, 54, 2-3 ..... n. 88 p. 119  
 II, 54, 2-3 ..... n. 92 p. 166
- TITE LIVE  
*Histoire Romaine*  
*praef.* 9 ..... 339  
*praef.* 10 ..... 473, n. 88 p. 476  
 I, 15, 1 ..... 304  
 I, 31, 6 ..... n. 46 p. 466, n. 54 p. 467  
 I, 45, 5 ..... n. 20 p. 372  
 I, 31, 5-6 ..... 170  
 II, 32, 9 ..... n. 78 p. 435  
 II, 32, 10 ..... 435  
 II, 32, 11 ..... n. 80 p. 435  
 II, 34, 5 ..... n. 167 p. 347  
 II, 42, 10 ..... n. 38 p. 376  
 III, 6, 2 ..... 267, n. 100 p. 284  
 III, 6, 2-3 ..... 105  
 III, 6, 3 ..... n. 57 p. 274, 311  
 III, 6, 5 ..... 189, 262, n. 22 p. 418  
 III, 6, 7 - 7, 1 ..... 418  
 III, 7, 7 ..... 359  
 III, 7, 8 ..... 204, 389, 468  
 III, 8, 1 ..... n. 162 p. 41, 424  
 III, 32, 1-2 ..... 203, 424  
 III, 32, 5 ..... n. 46 p. 425  
 IV, 9, 10 ..... 337  
 IV, 20, 9 ..... n. 135 p. 37, 384  
 IV, 21, 2 ..... 221  
 IV, 21, 5 ..... 370  
 IV, 21, 6 ..... 374  
 IV, 25, 3 .... n. 144 p. 87, n. 71 p. 207,  
 n. 92 p. 391  
 IV, 25, 3-4 ..... 377, 397



- IV, 25, 4 ..... 119  
 IV, 25, 6 .... n. 148 p. 38, n. 163 p. 42,  
 n. 137 p. 399  
 IV, 26, 5 ..... n. 136 p. 37  
 IV, 30, 7 ..... n. 86 p. 436  
 IV, 30, 8 ..... n. 127 p. 221, 310, 314  
 IV, 30, 9 ..... 436, n. 54 p. 467  
 IV, 30, 9-11 ..... 466  
 IV, 52, 2-3 ..... 424  
 IV, 52, 2-8 ..... 383  
 IV, 52, 4 ..... n. 99 p. 121  
 IV, 52, 5 ..... 119  
 IV, 56, 12 ..... 448  
 V, 2, 13 ..... n. 120 p. 444  
 V, 3, 6 ..... 445  
 V, 6, 11 ..... n. 127 p. 445  
 V, 7, 10 ..... n. 129 p. 445  
 V, 13, 4 ..... n. 77 p. 115, 264, 280  
 V, 13, 5 ..... 271, 381, 456  
 V, 13, 6-8 ..... 400, 447  
 V, 14, 2-3 ..... 373, 448  
 V, 14, 3 ..... n. 69 p. 114  
 V, 31, 5 ..... 120  
 V, 48, 1 ..... 61  
 V, 48, 1-2 ..... 102  
 V, 48, 1-3 ..... n. 44 p. 269  
 V, 48, 2 ..... 235  
 V, 48, 6 ..... n. 19 p. 103  
 V, 54, 4 ..... n. 36 p. 64  
 VI, 20, 15 ..... n. 173 p. 183  
 VII, 1, 9-10 ..... 431  
 VII, 2, 1 ..... n. 145 p. 38  
 VII, 2, 1-2 ..... n. 51 p. 380  
 VII, 2, 3 ..... n. 67 p. 470  
 VII, 2, 13 ..... 465, 471  
 VII, 3, 1 ..... n. 70 p. 471  
 VII, 3, 2 ..... n. 75 p. 472  
 VII, 3, 2-4 ..... 423, 428  
 VII, 3, 3 ..... 459  
 VII, 3, 4 .... n. 17 p. 459, n. 68 p. 470  
 VII, 3, 5 ..... n. 92 p. 437, 475  
 VII, 25, 3 ..... n. 70 p. 114  
 VII, 27, 1 ..... n. 14 p. 457  
 VIII, 17, 4 ..... 184, 326  
 VIII, 18, 1 ..... 263, 294  
 VIII, 18, 3 ..... n. 98 p. 438  
 VIII, 18, 4 ..... 210  
 VIII, 18, 11-12 ..... 438  
 VIII, 18, 12 ..... 459  
 VIII, 38, 7 ..... 164  
 IX, 1, 5-6 ..... 325  
 X, 47, 6 ..... 224, 386, 456  
 XI, 3 ..... 42  
 XXI, 36, 6 ..... n. 117 p. 287  
 XXI, 39, 2 ..... 290  
 XXV, 12, 6 ..... n. 193 p. 407  
 XXV, 12, 9 ..... n. 197 p. 408  
 XXV, 12, 15 ..... 408  
 XXV, 26, 7 .... 163, 204, n. 142 p. 291  
 XXV, 26, 8 ..... 230, n. 57 p. 274, 311  
 XXV, 26, 9 ..... n. 208 p. 246  
 XXV, 26, 10 ..... 227  
 XXV, 26, 11 ..... 108, 286, 436  
 XXV, 26, 12 ..... 282  
 XXV, 26, 14 ..... n. 186 p. 241  
 XXVII, 4, 12 ..... n. 37 p. 376  
 XXVII, 23, 2 ..... n. 178 p. 348  
 XXVII, 23, 4 ..... n. 179 p. 348  
 XXVII, 23, 6 ... 169, 174, n. 76 p. 387  
 XXVII, 23, 5-7 ..... 408  
 XXVIII, 24, 10 ..... n. 137 p. 335  
 XXVIII, 27, 11-12 ..... 335  
 XXVIII, 34, 3 ..... 327  
 XXVIII, 46, 15 ..... n. 72 p. 207  
 XXIX, 8, 1 ..... n. 114 p. 328  
 XXIX, 8, 6 ..... n. 117 p. 329  
 XXIX, 9, 1 ..... n. 122 p. 329  
 XXIX, 10, 1 ..... n. 11 p. 355  
 XXIX, 10, 4 ..... n. 38 p. 376  
 XXXVII, 17, 10 ..... n. 146 p. 338  
 XXXVII, 23, 2 ..... n. 29 p. 106, 284  
 XXXVII, 54, 21-22 ..... 338  
 XXXVIII, 10, 5 ..... n. 141 p. 336  
 XXXVIII, 18, 18 ..... 331  
 XXXVIII, 23, 1 ..... 222  
 XXXVIII, 44, 7-8 ..... 161  
 XXXIX, 6, 3 ..... 332  
 XXXIX, 9, 1 ..... 330  
 XXXIX, 13, 14 ..... n. 144 p. 338  
 XXXIX, 22, 01 ..... n. 119 p. 395  
 XL, 19, 1-3 ..... n. 67 p. 207  
 XL, 19, 1-4 .... 278, 370, n. 39 p. 377  
 XL, 19, 2 ..... n. 186 p. 407  
 XL, 36, 14 ..... n. 156 p. 294

XL, 37, 1-3 .....	370, 380	<i>praef.</i> 1 .....	n. 100 p. 28
XL, 37, 1-4 .....	458	I, 8, 2 .	43, n. 168 p. 404, n. 170 p. 404, n. 171 p. 404
XL, 37, 4 .....	295	II, 5, 6 .....	n. 166 p. 89, n. 167 p. 89
XL, 37, 6 .....	n. 158 p. 295	VIRGILE	
XL, 37, 2-4 .....	272	<i>Géorgiques</i>	
XLI, 21, 5 .....	177	III, 468-469 .....	n. 74 p. 317, 319
XLI, 21, 7 .....	234	VÉGÈCE	
XLI, 21, 10 .....	393	<i>Mulomedicina</i>	
XLI, 21, 11 .....	169	I, 1, 3 .....	320
XLII, 20, 1 .....	n. 19 p. 372	II, 87, 2 .....	320
VALÈRE-MAXIME		IV, 3, 5 .....	321
<i>Faits et dits mémorables</i>			



# *Index nominum*

Les entrées correspondant à des noms d'auteurs antiques font référence à des pages où il est question de l'auteur concerné sans pour autant qu'un passage soit cité et traduit. Les noms de personnes apparaissent par ordre alphabétique du *cognomen* ou, à défaut, du *nomen*.

- Ancus Marcius ..... 32, 431, n. 57 p. 468  
Antias (Valerius) ..... 23, 24, 26, 30  
Antipater (Lucius Coelius) ..... 24  
Apollinar ..... 87, 398  
Apollon  
  de Cumes ..... 394  
  dieu de la victoire ..... 407–409  
  et Esculape ..... 388  
  *Iliade* ..... 101, 155  
  *Medicus* 377, 397–399, 401, 406, 407, 458  
  politique apollinienne d'Auguste .. 410, 469  
  Pythien ..... 172, 257, 259, 431  
  Temple d' ..... 38, 86–87, 199, 391, 460  
Ariminum ..... 36, 46, n. 2 p. 99, 108  
Asclépiade de Pruse ..... 153–155, 179  
Auguste . 14, 26, 156, 394, 411, 429, 432, 469  
Augustin ..... n. 32 p. 263  
Aurelianus (Caelius) ..... 154, 178, 180, 181  
  
Bruttium .. n. 2 p. 99, n. 24 p. 104, 108, n. 11 p. 355  
  
Caluus (Publius Licinius) ..... 373, 446, 448  
Camille (Marcus Furius Camillus) 48, 60, 64, n. 157 p. 341, 378, n. 51 p. 427, n. 52 p. 428, 431–433, n. 99 p. 439  
Capitolinus (Marcus Manlius) ..... 183  
Caton ..... 22, 153  
Celse .. 58, 155, 158, 209, 238, 321, 354–357, n. 117 p. 489  
Cicéron ..... 60, 75, 77, 87, 90, 209, 426  
Cincinnatus (Lucius Quinctius) .. 59, n. 129 p. 126, n. 52 p. 428  
  
Cincius ..... 23, n. 91 p. 437, 437  
Claudius (Appius) ..... 25, 103, 444  
*Cloaca Maxima* ... 63, n. 30 p. 64, 64, n. 104 p. 78, 78  
Columelle ..... 59, 67, 75, n. 105 p. 285, 319  
Coriolan (Caius Marcius Coriolanus) ... 40, n. 169 p. 48, 266, 267  
Cossus (Aulus Cornélius) ..... 36, 384  
Cumes ..... 121, 126, 391, 398, 399  
  
Delphes 47, 156, 172, 276, 394, 396–398, 403, 407, 431  
Diane ..... 401  
Èques ... 48, 95, 100, 105, 107, 121, 202, 262, 418–419, 421  
Esculape  
  Arrivée d' ..... 27, 41–43, 98, 367, 391, 403–407, 461, 482  
  Culte d' ..... 386, 388, 389, 458  
  et Apollon ..... 388, 407, 409  
  et Salus ..... 410  
  Temple d' ..... 86–88, 92  
Étrurie . 41, 121, 125, 126, 328, 398, 399, 462  
  
Faléries ..... 125, 374  
*Febris* ..... 86, 89  
Fidènes ... 101, 125, 126, n. 129 p. 127, n. 62 p. 275, 398, 399, 429  
Frontin ..... 75  
  
Galien 110, 122, 142, 151–153, 166, 194, 285, 289, 358  
Gaulois ..... 13, 29, 60, 61, 70, 98, 102, 108, 114, 115, 220, 235, 268, 280–282, 290, 432

- Hannibal ..... 290, 409  
Hercule ..... 402  
Herniques .. 48, 100, 106, 189, 262, 418, 421, 476, 483  
Hipparque ..... 120  
Hippocrate (légende) .... 149–151, 153, 156, 161, 194, n. 27 p. 357  
Horace ..... 72, 75, 317, 469  
Hostilia (Quarta) ..... 295  
Hygie ..... 88, 410  
Hérodote ..... 114, 118, n. 19 p. 306, 342  
Hésiode ..... 122, 145, 275
- Icilius (Lucius) ..... 426  
*Iliade* ..... 101, 394  
Isidore de Séville ..... 163
- Jupiter .. 32, 113, 245, 266, n. 40 p. 267, 267, 315, 347, 431, 438, 466, 482  
Juvénal ..... 73, 75, 77, 80, 81
- Latinus ..... 245, n. 39 p. 266, 266, 347  
Latone ..... 401, 408  
Libitina ..... 227, 380  
Lucain ..... 195, 242  
Lucrèce 164, 195, 228, n. 172 p. 236, 242, 283, 316, 317, 485
- Macer (Licinius) .... 23, 26, 179, n. 40 p. 199  
Macrobe ..... n. 39 p. 267, 408, 463  
Manilius ..... 195, 242  
Marcellus (Marcus Claudius) . 199, 241, 282, 331  
Mercure ..... 402
- Neptune ..... 402  
Numa ..... 29, 32, 366, 460, 461, 482
- Obsequens (Iulius) .... 113, n. 74 p. 278, 380  
Œdipe ..... 257, 259  
Ovide ... 61, 62, 195, 242, n. 60 p. 274, n. 99 p. 283, 317, 403
- Phasélis ... 46, n. 2 p. 99, 221–223, 281, 284  
Pictor (Quintus Fabius) ..... 407, 409  
Pison (Lucius Calpurnius) .. 23, 27, 332, 401  
Pline l’Ancien 23, 63, 64, 75, 82, 87, 150, 156, 158, 181, 209, 330, 357–440  
Polybe 21, n. 77 p. 24, 24, n. 202 p. 245, n. 58 p. 274, n. 138 p. 335, 336
- Prés flamiens ... 87, 90, 395, 397, 399, 401  
Publicola (Publius Valérius) ..... 396  
Publilius (Volero) ..... 25, 347
- Quadrigarius (Quintus Claudius) .... 23, 24  
Quintilien ..... 243, n. 203 p. 245
- Romulus ..... 13, 29, 60, 107, 185, 366, n. 32 p. 462  
Rufus d’Éphèse ..... 359
- Salluste ..... 198, 342  
Salus ..... 86, 88, 388, 406, 407, 409, 458  
Samnites ..... 41, 325, 326  
Sardaigne ..... 36, 46, n. 2 p. 99, 272  
Scipion (Publius Cornelius Africanus) . 327, 334, 335, 340  
Servius ..... 275  
Servius Tullius ..... 462  
Sibylle ..... 391, 392  
Sicile ..... 121, 126, 199, 399  
Sophocle ..... 275  
Soranos d’Ephèse ..... 154  
Syracuse 24, 108, 109, 163, 199, n. 165 p. 231, 236, 240, 281, 282, 331  
Sénèque ..... 296
- Tarquin l’Ancien ..... 63  
Tarquin le Superbe ..... 63, 172, 276, 392, 394–396, 431, 460  
Thyeste ..... 316  
Théon ..... 242, 244  
Tibre  
    Crue du .. 64–65, 90, 115, 379, 382, 423, 428, 470  
    et Esculape ..... 88, 404, 405  
    Gel du ..... 114, 400, 446  
    Présence du ..... 64, 78, 84  
    Rejet des corps au ... 27, 202, 227, 238, 245, 288
- Tibérine (île) ..... 88, 90, 404, 405  
Tullus Hostilius 23, 29, 32, 48, 108, 170, 172, 366, 431, 466, 468, 481
- Urbina (vestale) ..... n. 58 p. 205, 277, 347
- Varron 61, 62, 75, 82, 153, 161, n. 105 p. 285, 396, 472  
Verminus ..... 86, 89

- Virgile ..... 179, 195, 224, 242, 317, 485  
Vitruve ..... 67, 75, 79, n. 105 p. 285  
Volsques ..... 38, 40, 48,  
95, 100, 105, 107, 121, 202, 206, 262,  
266, 337, 346, 418–419, 421, 483, 484
- Végèce ..... 330  
Véies .... 103, 104, 125, n. 143 p. 337, n. 157  
p. 342, 374, 399, 400, 444, 445  
Vélabre ..... 61–63, 90, 92



# ***Index rerum***

Les entrées prenant la forme d'une date av. J.-C. font référence aux différents épisodes de pestilence qui figurent dans le relevé présenté en introduction.

- Épisodes de pestilences
- Règne de Romulus 107, 185, 211, n. 102  
p. 212, 275, 366
  - Règne de Numa ..... 219, 366
  - 641 av. J.-C. .... 31, 36, n. 155 p. 40, 48,  
58, 108, 170, 172, n. 119 p. 218, 366,  
431, 466, 481
  - Règne de Tarquin le Superbe (1) ... 47,  
172, 271
  - Règne de Tarquin le Superbe (2) ... 395
  - 492 av. J.-C. . 27, 38, 40, n. 169 p. 48, 95,  
107, 124, 206, 346, 483
  - 491 av. J.-C. .... 25, 38, 245, 266, 347
  - 472 av. J.-C. (1) .. 25, 38, 101, 208, n. 68  
p. 275, 276, 347
  - 472 av. J.-C. (2) ..... 25, 38, 101, 347
  - 467-465 av. J.-C. n. 1 p. 98, n. 14 p. 101,  
101, 106, 107
  - 463 av. J.-C. .... 41, 48,  
94, 105, 189, 202, 204, 216, 261, 267,  
274, 284, 311, 359, 385, 388, 389, 399,  
417-422, 424, 441, 468, 484
  - 454 av. J.-C. .... 39,  
48, 121, 197, 203, 227, 230, 238, 240,  
288, 305, 308, 424, 425
  - 436-435 av. J.-C. . 98, 125, 370, 374, 385,  
387, 399
  - 433 av. J.-C. ... 42, 49, 86, 87, 101, n. 82  
p. 117, 126, 199, 376, 377, 390, 397
  - 428 av. J.-C. . 36, 101, 126, 310, 314, 384,  
425, 436, 466
  - 412 av. J.-C. .... 383, 424
  - 399 av. J.-C. .... 23, 27, 61, 101,  
n. 69 p. 114, 264, 271, 280, 373, 381,  
391, 399-403, 441, 444-451, 456
  - 392 av. J.-C. .... 106, 107, 120, 176
  - 390 av. J.-C. ... 13, 38, 70, 102, 108, 220,  
235, 269, 280, 284, 290
  - 384 av. J.-C. .... 183
  - 365-363 av. J.-C. .... 23, 25, 38,  
48, 65, 115, 162, 280, 378-379, 383,  
393, 401, 423, 427-429, 431, 437,  
441, 459, 465, 471, 472, 475, 482
  - 348 av. J.-C. .... 401
  - 333 av. J.-C. .... 183, 326
  - 331 av. J.-C. 210, 263, 294, 427, 428, 438,  
459, 489
  - 313 av. J.-C. .... 427
  - 295 av. J.-C. .... 41
  - 293-290 av. J.-C. . 21, n. 80 p. 25, 31, 41,  
42, n. 171 p. 48, 48, 86, 224, 367, 385,  
386, 388, 389, 403-405, 456, 482, 483
  - 276 av. J.-C. .... n. 123 p. 34
  - 266 av. J.-C. .... n. 123 p. 34, 236, 367
  - 212 av. J.-C. .... 24, 49,  
83, 108, 163, 199, 204, 227, 230, 246,  
274, 282, 286, 436
  - 208 av. J.-C. 169, 284, 348, 385, 386, 408
  - 205 av. J.-C. .... n. 24 p. 104, 108, n. 11  
p. 355, 427, 428
  - 190 av. J.-C. .... 83, n. 29 p. 106, 222
  - 187 av. J.-C. .... 161
  - 181-180 av. J.-C. .... 48,  
49, 65, 86, 88, n. 30 p. 106, 272, 278,  
294, 296, 370, 376, 380, n. 69 p. 385,  
385, n. 77 p. 387, 387, 388, 406, 409,  
n. 32 p. 420, 457
  - 178 av. J.-C. (1) .... 108
  - 178 av. J.-C. (2) .... 107
  - 174 av. J.-C. .... 14, 73,



- 89, 169, 177, 234, 235, n. 163 p. 295,  
376, 380, 385, 393, 417, 455, 486
- Annales Maximi* . . . . . 22–24, 384, 454, 474
- Apologue des membres et de l'estomac 341,  
416, 435
- Armée (recrutement) . 106, n. 36 p. 107, 126,  
177, 186, 385
- Automne . . . . . 70, 71, 73, 155, n. 83 p. 281,  
281–282
- Bacchanales . . . 328–333, 337, 339–341, 344,  
434, 467
- Camp militaire . 103, 107, 170, 236, 269, 270,  
334, n. 11 p. 355, 358
- Charbon . . . . . 353
- Charognards . . . . . 234, 235
- Choléra . . . . . 66, 123
- Clauus* . . . 23, 48, 65, 297, 379, 428, 437, 460,  
474–476, 482
- Climat 106, 113–116, 120, 148, 258, 263, 265,  
279–282, 293, 357
- Collines . . . . . 60
- Conception organiciste de la cité . 341–343,  
414, 434, 443, 484
- Concordia* . . . . . 402, 424–427, 445, 449–450
- Consul  
absence d'un . . . . . 428  
intervention d'un . . . 360, 386, 458, 476  
mort d'un . . . 49, 95, 107, 202, 348, 417,  
420, 422  
nom d'un . . . . . 41
- Dermatose . . . . . 120, 177, 178, 314–315
- Dictateur . . . . . 14, 48, 65, 125,  
126, 183, 326, 379, 410, 424, 427–  
429, 432, 437, 438, 459, 470, 474, 476
- Discours . . . . . 392
- Duumiuri sacris faciundis* 361, 371, 377, 386,  
391, 392, 449, 456, 458
- Dysenterie . . . . . n. 160 p. 295
- Décadence . 59, 239–240, 329, 332, 414, 415,  
471, 473
- Déchets . . . . . 63, 65, 79, 84
- Démographie . . . 70–72, 74, 76, 85, 100, 206
- Dépouilles opimes . . . . . 36, 125, 384
- Éclipse . . . . . 22, 357
- Édiles 82, n. 64 p. 384, n. 31 p. 420, 420, 422,  
n. 56 p. 467
- Égouts . . . 27, 57, 63–64, 66, 78, 79, 103, 227
- Ekphrasis* . . . . . 48, 244–246, 483, 485
- Empoisonnement . 49, 99, 210, 260, 263, 272,  
294–298, 329, 438, 458
- Enargeia* . . . . . 197, 242, 243, 246, 250, 459
- Épilepsie . . . . . 322, 440
- Épizootie . . . 89, 126, 153, 202, 217, 224, 236,  
268, 310, 317, 319–400
- Éques . . . . . 484
- Esclaves . 94, n. 131 p. 177, n. 39 p. 267, 267,  
400, 417
- Été . . . . . 62, 70, 90, 105, 274, 281, 284, 291
- Ex-voto . . . . . n. 140 p. 86, 92, 406
- Expansion étiologique . . . . . 462–464
- Famine . . . . . 11, 22, 37,  
38, 102, 106, 108, 114, 115, 118–122,  
126, 127, 166, 202, 203, 292, 293, 346,  
349, 399, 425, 430
- Femmes enceintes 27, 173, n. 60 p. 206, 208,  
275, 277, 395, 397
- Fin (d'une pestilence) . . 41–43, n. 169 p. 48,  
377, n. 87 p. 476
- Fièvre 66, 68, n. 63 p. 71, 72, 73, 89, 145, 146,  
178, 224, 440
- Folie . . . . . 296, 327, 471
- Grauitas caeli* . . . . . 83, 262, 268
- Guerre 100–106, 127, 185, 199, 202, 207, 281,  
290, 304, 346, 349, 385, 426, 429
- Hiver . . 62, 103, 112, 113, 281, 373, 400, 402,  
446, 449
- Héritage . . . . . 230, 232, 245
- Incendie 77, n. 140 p. 223, 223, n. 146 p. 224,  
269, 283, 421, 486
- Inondation . 62, 64–68, 90, 112, 115, 379, 382
- Ira deum* . . . 65, 262, 271, 361, 373, 375, 389,  
402, 449
- Laurier . . . . . 156, n. 201 p. 409, n. 202 p. 409
- Lectisterne . . . . . 23,  
27, 265, 271, 379, 391, 393, 400–403,  
428, 437, 446–448, 460, 468–470
- Lèpre . . . . . 10, 15
- Libri Fatales* . . . . . 373, 390, 391, 395

- Livres Sibyllins . . . . . 41, 42, 88, 162, 361, 367, 371, 377, 381, 386, 390–394, 394, 398, 400, 403, 407, 449, 455–457, n. 15 p. 458, 469, 473
- Ludi Apollinares* . . . . . 90, 348, 408, 461, 463
- Ludi Saeculares* . . . . . 396, 409, 469
- Ludi Scaenici* 25, 27, 29, 48, 98, 379, 423, 428, 437, 460, 465, 470–473, 482
- Ludi Taurii* . 35, 178, 275, 276, 391, 395–398, 460, 461
- Maladies aiguës . . . . . 146, 187, n. 80 p. 280
- Malaria . . . . . 10, 68–70, 72–73, 80, 123
- Marais . . . . . 60–62, 68, 73, 153, 257, 285
- Médecine vétérinaire . . . . 236, 239, 288, 313, 319–321, 340, 487
- Mentagre 15, n. 44 p. 154, 171, 178, 321, 358
- Métaphore
- ambiguïté de la . n. 141 p. 224, 442, 450
  - de l'incendie . . . . . 190, 223
  - de la contagion . . . . . 304, 330, 334, 490
  - de la mer . . . . . 336
  - de la peste . . . . . 12, 408, 415, 440–443, 451
  - de la saturation . . . . . 311
  - militaire . . . . . 221, 222
  - médicale . . . . . 327, 333, 444
- Miasma* . . . . . 256–258, 316
- Migrations de population . . 71, 72, 103, 104, 115, 125
- Mouvement (d'une peste) . . . . 190, 200, 214–220, 245, 302, 306, 307, 323
- Mutinerie . . . . . 334, 335, 340
- Odeur . 84, 237–239, 245, 260, 262, 283–289, 299, 350
- Optimum Climatique Romain . 15, 110, 111, 115
- Paroles rapportées . . . . . 114, 261, 262, 264, 327, 335, 348, n. 11 p. 355, n. 35 p. 375, 391, n. 28 p. 419, 450
- Pathocénose . . . . . n. 13 p. 9, n. 25 p. 104
- Pax deorum* . . . . . 348, 361, 379, 402, 467
- Peste . . 9, 116, n. 2 p. 194, 209, n. 160 p. 295
- Peste antonine . 9, 110, 129, n. 5 p. 143, n. 98 p. 166, 358, n. 184 p. 406
- Peste de Justinien . . . . . 9, 11
- Peur . . 207, 218, 231, 232, 278, 279, 286, 302, 373–375, 430, 449, 458, 466, 477
- Pluriel (valeur du) . . 174–178, 317–319, 323
- Plèbe . 77, 81, 82, 94, 124, 337, 341, 426, 435, 440
- Pontifes . . . . . 361, 371, 458
- Printemps . . . . . 281
- Procuration 260, 271, 278, 299, 360, 362, 367, 368, 371, 379, 381, n. 67 p. 385, 392, 423, 428, 429, 457, 459, 464, 489
- Prodige 37, 104, 113, 206, 207, 211, 235, 266, 278, 279, 297, 299, 360–362, 369–373, 382, 386, 430, 449, 450, 473
- Prétérition . . . . . 236
- Régime
- Changement de 120, 122, 260, 269, 270, 289–293
  - Maladies dues au . . . . 147, 148, 156, 356
  - Nature du . . . . . 82
- Religio* . . . . . 375, 466
- Rhétorique . . . . . 242–243, 253, 483, 485
- Rites funéraires . 204, 226–230, 235, 239, 241
- Saliens . . . . . n. 119 p. 32, 32, 460, 461
- Sécheresse . 114, 120, 122, 126, 399, 402, 436
- Sédition . . . 124, 334, 336, n. 143 p. 337, 414, 426, 429, 434–440, n. 21 p. 460, 490
- Sénat
- autorité du . . . . . 489
  - faiblesse du . . . . . 422–424
  - intervention du . 11, 262, 360, 368, 371, 381, 382, 386, 457–459, 468
  - victimes au . 189, 202, 262, 417, 420, 422
- Siège . 101, 103, 104, 108, 125, 150, 163, 199, 220, 235, 268, 270, 281, 290, 327, 346
- Stérilité . . . . 167, 211, 256, 274–276, 419, 461
- Superstition 32, 108, 211, 240, 366, 425, 467, 468, 470, 481
- Supplication . . . . 42, 162, 204, n. 173 p. 297, n. 23 p. 307, 369, 371, 385–389, 391, 403, 407, 409, 457, 468
- Surpopulation . . . 77, 101, 105, 124, 205, 236, 262, 268, 274, 332
- Syphilis . . . . . 10
- Théorie miasmatique . 16, 83, 145, 151, 190, 215, 232, 233, 238, 257, 264, 270, 279, 289, 296, 302, 306, 355

- Thérapeutique . 153, 156, 241, 258, 353–359  
Tribuns de la plèbe . 103, 202, 372, 378, 417,  
425, 426, 444, 448  
Tribuns militaires . . . . . 372, 400, 446, 450  
Tuberculose . . . . . 10  
Typhus . . . . . 10, 116, 123, n. 2 p. 194
- Variole . . . . . 9, n. 79 p. 116  
*Victoria* . . . . . 88  
Vin . . . . . 156, 356, 357  
Volcanisme . . . . . 111  
*Votum* . . . . . 89, 169, 391, 486

# *Index verborum*

## **Termes grecs**

ἀναπίμπλημι	303, 308–310
ἄπτομαι	218, 306
ἄπτω	307
ἐμπίπτω	218
ἐπιδημέω	146, 187–188
κακόν	160, 200–203, 213
κάμνω	185
κατασκήπτω	217
κινεῖν	291
λοιμικός	166, 173, 206
λοιμός	145, 151, 160, 165–168, 172, 213
λοιμώδης	164, 166, 173
νόσος	160, 172–174, 212, 213
πάθος	160, 200, 210–213
περίεμι	219
προσέρχομαι	217
στροβέω	n. 120 p. 219
συμφορά	160, 201, 206–209, 213
ὑποικουρέω	220
φθόρος	160, 200, 205–206, 213

## **Termes latins**

<i>adfligo</i>	189
<i>clades</i>	160, 201, 205–210, 213, 371

<i>conflagro</i>	190
<i>consequor</i>	183
<i>contactus</i>	313–315
<i>contagio</i>	303, 311, 315–323
<i>contagium</i>	317
<i>contingo</i>	312–313
<i>impleo</i>	n. 127 p. 221, 311
<i>incandescio</i>	190
<i>ingruo</i>	190, 222
<i>insequor</i>	183
<i>inuado</i>	221
<i>lues</i>	154, 160, 171, 178–180, 213
<i>malum</i>	160, 201, 203–205, 213
<i>metuo</i>	374
<i>morbus</i>	160, 168–171, 174, 203, 213
<i>moveo</i>	291
<i>pestilens</i>	164, 165
<i>pestilentia</i>	160–165, 170, 209, 213
<i>pestis</i>	160, 164, 201, 205, 209–210, 213
<i>populor</i>	189
<i>tabes</i>	286, 435
<i>uasto</i>	189
<i>uro</i>	190, 223



# Bibliographie

## Sources

AELIUS THÉON

◇ *Progymnasmata*

- PATILLON, Michel (éd. et trad.), *Aélius Théon, Progymnasmata*, Paris : Collection des Universités de France, 2021 (1997).

PSEUDO-ARISTOTE

◇ *Problèmes*

- LOUIS, Pierre (éd. et trad.), *Aristote, Problèmes*, Tome I, Sections I à X, Paris : Collection des Universités de France, 2002 (1991).

ASCONIUS

◇ *In orationem in toga candida*

- LEWIS, R. Geoffrey (éd. et trad.), *Asconius : Commentaries on Speeches of Cicero*, Oxford : Oxford University Press, 2006.

CAELIUS AURELIANUS

◇ *Maladies Aiguës*

- BENDZ, Gerhard (éd.) et PAPE, Ingeborg (trad.), *Caelii Aureliani Celerum Passionum I-III*, CML. VI, 1, Berlin, 1990.

CASSIUS DION

◇ *Roman History*

- FOSTER, Herbert B. (éd.) et CARY, Ernest (trad.), *Dio Cassius, Roman History*, vol. I, books 1-11, Loeb Classical Library, Cambridge MA : Harvard University Press, 1990 (1914).
- FOSTER, Herbert B. (éd.) et CARY, Ernest (trad.), *Dio Cassius, Roman History*, vol. II, books 12-35, Loeb Classical Library, Cambridge MA : Harvard University Press, 1990 (1914).
- FOSTER, Herbert B. (éd.) et CARY, Ernest (trad.), *Dio Cassius, Roman History*, vol. VI, books 51-55, Loeb Classical Library, Cambridge MA : Harvard University Press, 1990 (1917).

CATON

◇ *De l'agriculture*

- GOUJARD, Raoul (éd. et trad.), *Caton, De l'Agriculture*, Paris : Collection des Universités de France, 2018 (1975).

CELSE

◇ *De la médecine*

- MARX, Frédéric (éd.), *A. Cornelii Celsi quae supersunt*, CML. I, Leipzig - Berlin, 1915.
- SERBAT, Guy (éd. et trad.), *Celse, De la médecine*, Tome I, Livres I-II, Paris : Collection des Universités de France, 2002 (1995).

- SPENCER, William G. (trad.), *Celsus, On Medicine*, vol. II, books 5-6, Loeb Classical Library, Cambridge MA : Harvard University Press, 1938.

## CICÉRON

- ◇ *Les devoirs*
  - TESTARD, Maurice (éd. et trad.), *Cicéron, Les devoirs*, Tome I : Introduction - Livre I, Paris : Collection des Universités de France, 1970 (1970).
- ◇ *La république*
  - BRÉGUET, Esther (éd. et trad.), *Cicéron, La république*, Tome II : Livres II-VI, Paris : Collection des Universités de France, 1980 (1921).
- ◇ *Sur la loi agraire*
  - BOULANGER, André (éd. et trad.), *Cicéron, Discours – Tome IX – Sur la loi agraire, Pour C. Rabirius*, Paris : Collection des Universités de France, 1960 (1960).
- ◇ *Tusculanes*
  - FOHLEN, Gérard (éd) et HUMBERT, Jules (trad.), *Cicéron, Tusculanes*, Tome II : Livres III-IV, Paris : Collection des Universités de France, 1960 (1931).

## COLUMELLE

- ◇ *De l'agriculture*
  - RODGERS, Robert H. (éd.), *L. Iuni Moderati Columellae Res Rustica*, Oxford Classical Texts, Oxford : Clarendon Press, 2010.

## DENYS D'HALICARNASSE

- ◇ *Antiquités Romaines*
  - SAUTEL, Jacques-Hubert (éd. et trad.), *Denys d'Halicarnasse, Les Antiquités Romaines*, Livre III, Paris : Collection des Universités de France, 1999 (1999).
  - SPELMAN, Edward (éd.) et CARY, Earnest (trad.), *Dionysius of Halicarnassus, Roman Antiquities*, vol. I, books I-II, Loeb Classical Library, Cambridge MA : Harvard University Press, 1990 (1937).
  - SPELMAN, Edward (éd.) et CARY, Earnest (trad.), *Dionysius of Halicarnassus, Roman Antiquities*, vol. IV, books 6.49-7, Loeb Classical Library, Cambridge MA : Harvard University Press, 1986 (1943).
  - SPELMAN, Edward (éd.) et CARY, Earnest (trad.), *Dionysius of Halicarnassus, Roman Antiquities*, vol. VI, books 9.25-10, Loeb Classical Library, Cambridge MA : Harvard University Press, 1986 (1947).
  - SPELMAN, Edward (éd.) et CARY, Earnest (trad.), *Dionysius of Halicarnassus, Roman Antiquities*, vol. VII, books 11-20, Loeb Classical Library, Cambridge MA : Harvard University Press, 1984 (1950).

## DIODORE DE SICILE

- ◇ *Diodore de Sicile, Bibliothèque historique*
  - BENNETT, Eric R. et BONNET, Martine (éd. et trad.), *Bibliothèque historique*, Tome IX, Livre XIV, Paris : Collection des Universités de France, 1997 (1975).

## FESTUS

- ◇ *De uerborum significatione*
  - LINDSAY, Wallace M. (éd. et trad.), *De uerborum significatione quae supersunt cum pauli epitome*, Leipzig : Teubner, 1913.

## FRONTIN

- ◇ *Frontin, Les aqueducs de la ville de Rome*
  - GRIMAL, Pierre (éd. et trad.), *Les aqueducs de la ville de Rome*, Paris : Collection des Universités de France, 1961 (1947).

## GALIEN

- ◇ *Commentaire au Régime des maladies aiguës d'Hippocrate*
  - PIETROBELLI, Antoine (éd. et trad.), *Galien, Commentaire au Régime des maladies aiguës d'Hippocrate*, Tome IX, 1<sup>ère</sup> partie, Paris : Collection des Universités de France, 2019 (2019).
- ◇ *Commentaire aux Épidémies I d'Hippocrate*
  - WENKEBACH, Ernst (éd.), *Galenii in Hippocratis Epidemiarum librum I commentaria III*, CMG. V, 10, 1, Leipzig - Berlin, 1934.
- ◇ *Différence des fièvres*
  - KÜHN, Karl Gottlob (éd.), *Claudii Galeni opera omnia*, vol. VII, p. 273-405, Leipzig, 1824.
- ◇ *Difficulté de la respiration*
  - KÜHN, Karl Gottlob (éd.), *Claudii Galeni opera omnia*, vol. VII, Leipzig, p. 753-960, 1824.

## HÉRODOTE

- ◇ *Histoires*
  - LEGRAND, Philippe-Ernest (éd. et trad.), *Hérodote, Histoires*, Tome VI, Livre VI, Paris : Collection des Universités de France, 2019 (1948).
  - LEGRAND, Philippe-Ernest (éd. et trad.), *Hérodote, Histoires*, Tome VIII, Livre VIII, Paris : Collection des Universités de France, 2018 (1973).

## HÉSIODE

- ◇ *Les travaux et les jours*
  - MAZON, Paul (éd. et trad.), *Hésiode, Théogonie – Les travaux et les jours – le bouclier*, Paris : Collection des Universités de France, 1972 (1928).
  - PERTUSI, Agostino (éd.), *Scholia vetera in Hesiodi Opera et dies*, Milan : Vita e Pensiero, 1955.

## HIPPOCRATE (COLLECTION HIPPOCRATIQUE)

- ◇ *Airs, Eaux, Lieux*
  - JOUANNA, Jacques (éd. et trad.), *Hippocrate, Airs, Eaux, Lieux*, Tome II, 2<sup>ème</sup> partie, Paris : Collection des Universités de France, 1996.
- ◇ *Ancienne médecine*
  - JOUANNA, Jacques (éd. et trad.), *Hippocrate, Ancienne médecine*, Tome II, 1<sup>ère</sup> partie, Paris : Collection des Universités de France, 1990.
- ◇ *Aphorismes*
  - MAGDELAINÉ, Caroline, *Histoire du texte et édition critique, traduite et commentée des Aphorismes d'Hippocrate*, Université Sorbonne-Paris IV, 1994 (dactyl.).
- ◇ *Des vents – De l'art*
  - JOUANNA, Jacques (éd. et trad.), *Hippocrate, Des vents – de l'art*, Tome V, 1<sup>ère</sup> partie, Paris : Collection des Universités de France, 1988.
- ◇ *Du régime des maladies aiguës*
  - JOLY, Robert (éd. et trad.), *Hippocrate, Du régime des maladies aiguës – Appendice – De l'aliment – De l'usage des liquides*, Tome VI, 2<sup>ème</sup> partie, Paris : Collection des Universités de France, 1972.
- ◇ *Épidémies V*
  - JOUANNA, Jacques (éd. et trad.), *Hippocrate, Épidémies V et VII*, Tome IV, 3<sup>ème</sup> partie, Paris : Collection des Universités de France, 2000.
- ◇ *Lettres I et II*
  - JOUANNA, Jacques (éd. et trad.), *Hippocrate, Introduction générale – Vie selon Soranos – Presbeutikos ou discours d'ambassade – Épipômios ou discours à l'autel – Décret des*



*Athéniens – Lettres I et II*, Tome I, 1<sup>ère</sup> partie, Paris : Collection des Universités de France, 2020 (2020).

◇ *Maladies I*

– LITTRÉ, Émile (éd. et trad.), *Œuvres complètes d’Hippocrate*, Vol. VI, p. 138-206, Paris : J.-B. Baillière, 1849.

◇ *Nature de l’homme*

– JOUANNA, Jacques (éd. et trad.), *Hippocratis De natura hominis*, CMG. I, 1, 3, Berlin, 2002.

◇ *Presbeutikos*

– JOUANNA, Jacques (éd. et trad.), *Hippocrate, Introduction générale – Vie selon Soranos – Presbeutikos ou discours d’ambassade – Épibômios ou discours à l’autel – Décret des Athéniens – Lettres I et II*, Tome I, 1<sup>ère</sup> partie, Paris : Collection des Universités de France, 2020 (2020).

HOMÈRE

◇ *Illiade*

– MAZON, Paul (éd. et trad.), *Homère, Illiade*, Tome I, Chants I-VI, Paris : Collection des Universités de France, 1949 (1937).

ISIDORE DE SÉVILLE

◇ *Étymologies*

– VALASTRO CANALE, Angelo (éd. et trad.), *Etimologie, o Origini di Isidoro di Siviglia*, vol. 1, Turin : UTET, 2004.

LUCRÈCE

◇ *De la nature*

– ERNOUT, Alfred (éd. et trad.), *De la nature*, Tome I, Livres I-III, Paris : Collection des Universités de France, 1962 (1920).

– ERNOUT, Alfred (éd. et trad.), *De la nature*, Tome II, Livres IV-VI, Paris : Collection des Universités de France, 1964 (1921).

OBSEQUENS (IULIUS)

◇ *Prodigiorum liber*

– SCHLESINGER, Alfred C. (trad.), *History of Rome, Volume XIV : Summaries, Fragments, Julius Obsequens, General Index*, Loeb Classical Library, Cambridge MA : Harvard University Press, 1987 (1967).

OROSE

◇ *Histoires (Contre les Païens)*

– ARNAUD-LINDET, Marie-Pierre (éd. et trad.), *Orose, Histoires (Contre les Païens)*, Tome I, Livres I-III, Paris : Collection des Universités de France, 1990 (1990).

– ARNAUD-LINDET, Marie-Pierre (éd. et trad.), *Orose, Histoires (Contre les Païens)*, Tome II, Livres IV-VI, Paris : Collection des Universités de France, 1991 (1991).

OVIDE

◇ *Les Métamorphoses*

– LAFAYE, Georges (éd. et trad.), *Ovide, Les Métamorphoses*, Tome III, Livres XI-XV, Paris : Collection des Universités de France, 2002 (1930).

PHÈDRE

◇ *Fables*

– BRENOT, Alice (éd. et trad.), *Phèdre, Fables*, Paris : Collection des Universités de France, 2009 (1924).

PLATON

◇ *Apologie de Socrate*

- CROISSET, Maurice (éd. et trad.), *Platon, Œuvres complètes. Tome I : Introduction. Hippias mineur – Alcibiade – Apologie de Socrate – Euthyphron – Criton*, Paris : Collection des Universités de France, 2021 (1920).

- ◇ *Phédon*

- ROBIN, Léon et VICAIRE, Paul (éd. et trad.), *Phédon*, Tome IV, 1<sup>ère</sup> partie, Paris : Collection des Universités de France, 2022 (1983).

## PLAUTE

- ◇ *Amphytrion*

- ERNOUT, Alfred (éd. et trad.), *Plaute, Tome I : Amphitruo – Asinaria – Aulularia*, Paris : Collection des Universités de France, 1989 (1932).

## PLINE L'ANCIEN

- ◇ *Histoire Naturelle*

- ANDRÉ, Jacques (éd.), BLOCH, Raymond (trad.) et ROUVERET, Agnès (comm.), *Pline, Histoire Naturelle*, Livre XXXVI, Paris : Collection des Universités de France, 1981 (1981).
- BEAUJEU, Jean (éd. et trad.), *Pline, Histoire Naturelle*, Livre II, Paris : Collection des Universités de France, 1950 (1950).
- ERNOUT, Alfred et PÉPIN, René (éd. et trad.), *Pline, Histoire Naturelle*, Livre XXVI, Paris : Collection des Universités de France, 1957 (1957).
- ERNOUT, Alfred et PÉPIN, René (éd. et trad.), *Pline, Histoire Naturelle*, Livre XXVIII, Paris : Collection des Universités de France, 1962 (1962).

## PLUTARQUE

- ◇ *Questions Romaines*

- SCHEID, John (éd. et trad.), *Römische Fragen. Ein virtueller Spaziergang im Herzen des alten Rom*, Darmstadt : WBG Wissen verbindet, 2012.

- ◇ *Vie d'Alexandre*

- CHAMBRY, Émile et FLACELIÈRE, Robert et JUNEUX, Marcel (éd. et trad.), *Plutarque, Vies, Tome IX, Alexandre-César*, Paris : Collection des Universités de France, 1975 (1975).

- ◇ *Vie de Camille*

- CHAMBRY, Émile et FLACELIÈRE, Robert et JUNEUX, Marcel (éd. et trad.), *Plutarque, Vies, Tome II, Solon-Publicola Thémistocle-Camille*, Paris : Collection des Universités de France, 1961 (1961).

- ◇ *Vie de Démosthène*

- CHAMBRY, Émile et FLACELIÈRE, Robert et JUNEUX, Marcel (éd. et trad.), *Plutarque, Vies, Tome XII, Démosthène-Cicéron*, Paris : Collection des Universités de France, 1976 (1976).

- ◇ *Vie de Numa*

- CHAMBRY, Émile et FLACELIÈRE, Robert et JUNEUX, Marcel (éd. et trad.), *Plutarque, Vies, Tome I, Thésée-Romulus Lycurgue-Numa*, Paris : Collection des Universités de France, 1957 (1957).

- ◇ *Vie de Publicola*

- CHAMBRY, Émile et FLACELIÈRE, Robert et JUNEUX, Marcel (éd. et trad.), *Plutarque, Vies, Tome II, Solon-Publicola Thémistocle-Camille*, Paris : Collection des Universités de France, 1961 (1961).

- ◇ *Vie de Romulus*

- AMPOLO, Carmine et MANFREDINI, Mario (éd. et trad.), *Le vite di Teseo e di Romolo*, Milan : A. Mondadori, 1988.
- CHAMBRY, Émile et FLACELIÈRE, Robert et JUNEUX, Marcel (éd. et trad.), *Plutarque, Vies, Tome I, Thésée-Romulus Lycurgue-Numa*, Paris : Collection des Universités de France,

1957 (1957).

#### QUINTILIEN

◇ *Institution Oratoire*

- COUSIN, Jean (éd. et trad.), *Quintilien, Institution Oratoire*, Tome II, Livres II-III, Paris : Collection des Universités de France, 2017 (1976).
- COUSIN, Jean (éd. et trad.), *Quintilien, Institution Oratoire*, Tome IV, Livres VI et VII, Paris : Collection des Universités de France, 2023 (1976).

#### SAMMONICUS (QUINTUS SERENUS)

- ◇ VOLLMER, Friedrich (éd.), *Quinti Sereni Liber medicinalis*, CML. II, 3, Leipzig - Berlin, 1916.

#### SERVIUS

◇ *Commentaire à l'Énéide*

- BAUDOU, Alban et CLÉMENT-TARANTINO, Séverine (éd. et trad.), *À l'école de Virgile II : Commentaire à l'Énéide (Livre 2)*, Lille : Presses Universitaires du Septentrion, 2023.

#### SOPHOCLE

- ◇ DAIN, Alphonse (éd.) et MAZON, Paul (trad.), *Sophocle, Tome II : Ajax – Œdipe Roi – Électre*, Paris : Collection des Universités de France, 1994 (1958).

#### SÉNÈQUE

◇ *Questions Naturelles*

- OLTRAMARE, Paul (éd. et trad.), *Sénèque, Questions Naturelles*, Tome I, Livres I-III, Paris : Collection des Universités de France, 1929 (1929).

#### SUÉTONE

- ◇ AILLOUD, Henri (éd. et trad.), *Suétone, Vie des douze Césars. Tome II : Tibère – Caligula – Claude – Néron*, Paris : Collection des Universités de France, 2021 (1931).

#### THUCYDIDE

◇ *La Guerre du Péloponnèse*

- HORNBLLOWER, Simon (1991). *A Commentary on Thucydides, vol. I, books 1-3*, Oxford : Clarendon Press.
- ROMILLY, Jacqueline de (éd. et trad.), *La Guerre du Péloponnèse, Tome II, 1<sup>ère</sup> partie, Livre II*, Paris : Collection des Universités de France, 1967 (1962).

#### TACITE

◇ *Annales*

- WUILLEMIER, Pierre (éd. et trad.), *Tacite, Annales*, Tome I, Livres I-III, Paris : Collection des Universités de France, 1990 (1923).

#### TITE LIVE

◇ *Tite Live, Histoire Romaine*

- ADAM, Richard (éd. et trad.), *Tite Live, Histoire Romaine*, Tome XXVIII, Livre XXXVIII, Paris : Collection des Universités de France, 1982 (1982).
- BAYET, Jean (éd.) et BAILLET, Gaston (trad.), *Tite Live, Histoire Romaine*, Tome I, Livre I, Paris : Collection des Universités de France, 1985 (1940).
- BAYET, Jean (éd.) et BAILLET, Gaston (trad.), *Tite Live, Histoire Romaine*, Tome II, Livre II, Paris : Collection des Universités de France, 1954 (1941).
- BAYET, Jean (éd.) et BAILLET, Gaston (trad.), *Tite Live, Histoire Romaine*, Tome III, Livre III, Paris : Collection des Universités de France, 1954 (1943).
- BAYET, Jean (éd.) et BAILLET, Gaston (trad.), *Tite Live, Histoire Romaine*, Tome IV, Livre IV, Paris : Collection des Universités de France, 2003 (1946).
- BAYET, Jean (éd.) et BAILLET, Gaston (trad.), *Tite Live, Histoire Romaine*, Tome V, Livre V, Paris : Collection des Universités de France, 2022 (1954).

- BAYET, Jean (éd. et trad.), *Tite Live, Histoire Romaine*, Tome VI, Livre VI, Paris : Collection des Universités de France, 2002 (1966).
- BAYET, Jean (éd.) et BLOCH, Raymond (trad.), *Tite Live, Histoire Romaine*, Tome VII, Livre VII, Paris : Collection des Universités de France, 2003 (1968).
- BLOCH, Raymond et GUITTARD, Charles (éd. et trad.), *Tite Live, Histoire Romaine*, Tome VIII, Livre VIII, Paris : Collection des Universités de France, 1987 (1987).
- BRISCOE, John (1973), *A Commentary on Livy - Books 31-33*, Oxford : Oxford University Press.
- BRISCOE, John (1981), *A Commentary on Livy - Books 34-37*, Oxford : Oxford University Press.
- BRISCOE, John (2007), *A Commentary on Livy - Books 38-40*, Oxford : Oxford University Press.
- BRISCOE, John (2012), *A Commentary on Livy - Books 41-45*, Oxford : Oxford University Press.
- ENGEL, Jean-Marie (éd. et trad.), *Tite Live, Histoire Romaine*, Tome XXVII, Livre XXXVII, Paris : Collection des Universités de France, 1983 (1983).
- FOSTER, Benjamin O. (trad.), *History of Rome*, vol. IV, books 8-10, Loeb Classical Library, Cambridge MA : Harvard University Press, 1982 (1926).
- FRANÇOIS, Paul (éd. et trad.), *Tite Live, Histoire Romaine*, Tome XIX, Livre XXIX, Paris : Collection des Universités de France, 2003 (1994).
- GOUILLART, Charles (éd. et trad.), *Tite Live, Histoire Romaine*, Tome XXX, Livre XL, Paris : Collection des Universités de France, 1986 (1986).
- JAL, Paul (éd. et trad.), *Tite Live, Histoire Romaine*, Tome XVII, Livre XXVII, Paris : Collection des Universités de France, 1998 (1995).
- JAL, Paul (éd. et trad.), *Tite Live, Histoire Romaine*, Tome XVIII, Livre XXVIII, Paris : Collection des Universités de France, 1998 (1995).
- JAL, Paul (éd. et trad.), *Tite Live, Histoire Romaine*, Tome XXXI, Livre XLI-XLII, Paris : Collection des Universités de France, 1971 (1971).
- NICOLET-CROIZAT, Fabienne (éd. et trad.), *Tite Live, Histoire Romaine*, Tome XV, Livre XXV, Paris : Collection des Universités de France, 1992 (1992).
- OAKLEY, Stephen P. (1997), *A Commentary on Livy - Books 6-10*, Oxford : Clarendon Press.
- OGILVIE, Robert M. (1965), *A Commentary on Livy - Books 1-5*, Oxford : Clarendon Press.
- SCHLESINGER, Alfred C. (trad.), *History of Rome, Volume XIV : Summaries, Fragments, Julius Obsequens, General Index*, Loeb Classical Library, Cambridge MA : Harvard University Press, 1987 (1967).
- WEISSENBORN, Wilhelm et MÜLLER, Hermann (éd.), *Titi Livi Ab Urbe condita libri. 3, Buch VI-VIII*, Berlin : Weidmannsche Verlagsbuchhandlung, 1962.

## VALÈRE MAXIME

◇ *Faits et dits mémorables*

- COMBÈS, Robert (éd. et trad.), *Faits et dits mémorables*, Tome I, Livres I-III, Paris : Collection des Universités de France, 1995 (1995).
- COMBÈS, Robert (éd. et trad.), *Faits et dits mémorables*, Tome II, Livres IV-VI, Paris : Collection des Universités de France, 1997 (1997).

## VÉGÈCE

◇ *Mulomedicina Chironis*

- LOMMATZSCH, Ernest (éd.), *P. Vegeti Renati Digestorum artis mulomedicinalis libri*, Leip-

zig : Teubner, 1903.

VIRGILE

◇ *Géorgiques*

— SAINT-DENIS, Eugène de (éd. et trad.), *Virgile, Géorgiques*, Paris : Collection des Universités de France, 1995 (1926).

## Usuels

NB : Les usuels présentés ici sont ceux qui ne figurent pas dans la liste des abréviations p. 6.

CANCIK, Hubert, Manfred LANFESTER et Helmuth SCHNEIDER, éd. (2002-2011). *Brill's New Pauly. Encyclopaedia of the Ancient World*. 20 t. Brill.

*Dictionnaire de l'Académie Française* (2011 (9<sup>ème</sup> édition), 1935 (8<sup>ème</sup> édition), 1762 (4<sup>ème</sup> édition)). Paris : Librairie Hachette.

ERNOUT, Alfred et Antoine MEILLET (2001). *Dictionnaire étymologique de la langue latine : histoire des mots*. 4<sup>e</sup> édition, première éd. 1932. Paris : Klincksieck.

ERNOUT, Alfred et François THOMAS (1959). *Syntaxe Latine*. Paris : Klincksieck.

GOULET, Richard, éd. (1989-2018). *Dictionnaire des philosophes antiques*. 7 t. Paris : CNRS éditions.

HUMBERT, Jean (1972). *Syntaxe grecque*. Paris : Klincksieck.

LITTRÉ, Émile (1905). *Dictionnaire de médecine, de chirurgie, de pharmacie, de l'art vétérinaire et des sciences qui s'y rapportent*. Vingt-et-unième édition, refondue par A. Gilbert. Paris : J.-B. Baillière et fils.

PACKARD, David (1968). *A Concordance to Livy*. Cambridge (Mass.) : Harvard University Press.

RIEMANN, Othon (1920). *Syntaxe latine*. Paris : Klincksieck.

## Études

AIGNER FORESTI, Luciana (1993). "Oggetti di profezia politica : gli ancilia del collegium saliorum". In : *La profezia nel mondo antico*. Sous la dir. de Marta SORDI. Milan : Vita e Pensiero, p. 159-168.

ALDRETE, Gregory S. (2007). *Floods of the Tiber in Ancient Rome*. Baltimore : The Johns Hopkins University Press.

ALFANI, Guido (2013). *Calamities and the Economy in Renaissance Italy. The Grand Tour of the Horsemen of the Apocalypse*. New York : Palgrave Macmillan.

AMIGUES, Suzanne (1978). "De la toupie aux pignons : les avatars botaniques de ΣΤΡΟΒΙΛΙΟΣ". In : *Revue des Études Anciennes* 80.3, p. 205-216.

AMPOLO, Carmine (2020). "La cloaca maxima come segno. Note sul suo significato nella storiografia antica e moderna su Roma arcaica". In : *Opere di Regimentazione delle acque in età arcaica. Roma, Grecia e Magna Grecia, Etruria e Mondo Italico*. Sous la dir. d'Elisabetta BIANCHI et Matteo D'ACUNTO. Rome : Quasar, p. 417-435.

ANDRÉ, Jean-Marie (1980). "La notion de "Pestilentia" à Rome : du tabou religieux à l'interprétation préscientifique". In : *Latomus* 39.1, p. 3-16.

- (1987). “L’épidémiologie chez Virgile. De la physiologie à la tératologie religieuse”. In : *Bulletin de la Faculté des Lettres de Mulhouse* XV, p. 15-27.
- (2006). *La médecine à Rome*. Paris : Tallandier.
- AYGON, Jean-Pierre (2003). “Météorologie et épidémie : le topos de la peste chez les poètes latins”. In : *La météorologie dans l’Antiquité, entre science et croyance*. Sous la dir. de Christophe CUSSET. Saint-Étienne : Publications de l’Université de Saint-Étienne, p. 275-289.
- BAROIN, Catherine (2014). “Points de vue romains sur la diffusion et les effets du poison”. In : *Le corps empoisonné. Pratiques, savoirs, imaginaire de l’Antiquité à nos jours*. Sous la dir. de Lydie BODIOU, Frédéric CHAUVAUD et Myriam SORIA. Paris : Classiques Garnier, p. 291-307.
- BAUDOU, Alban (2008). “Étymologies grecques et noms latins : le témoignage de Servius”. In : *L’étiologie dans la pensée antique*. Sous la dir. de Martine CHASSIGNET. Turnhout : Brepols, p. 71-83.
- BEARZOT, Cinzia (2017). “La συμφορά de la cité : la défaite d’Athènes (405-404 av. J.-C.) chez les orateurs attiques”. In : *Ktèma – Civilisations de l’Orient, de la Grèce et de Rome antiques* 42, p. 41-52.
- BEAUVALET-BOUTOUYRIE, Scarlett (2007). “Les crises de mortalité à l’époque moderne : sources et méthodes”. In : *Épidémies et crises de mortalité du passé*. Sous la dir. d’Isabelle CARTRON et Dominique CASTEX. Bordeaux : Ausonius Éditions, p. 39-50.
- BERGER, Jean-François, éd. (2012). *Des climats et des hommes*. Paris : La Découverte.
- BERRY, Michael, William EWALD et Terry SMITH (1994). “Suggested Guidelines for Remediation of Damage from Sewage Backflow into Buildings”. In : *Journal of Environmental Health* 573, p. 14.
- BERTHELET, Yann (2010). “Expiation, par les autorités romaines, de prodiges survenus en terre alliée”. In : *Hypothèses* 13.1, p. 169-178.
- BESNIER, Maurice (1902). *L’île tibérine dans l’Antiquité*. Paris : A. Fontemoing.
- BIANCHI, Elisabetta (2020). “L’opera idraulica dei Tarquini. Nuove indagini sui resti del condotto nel foro romano e ipotesi sul percorso fino al Tevere”. In : *Opere di Regimentazione delle acque in età arcaica. Roma, Grecia e Magna Grecia, Etruria e Mondo Italico*. Sous la dir. d’Elisabetta BIANCHI et Matteo D’ACUNTO. Rome : Quasar, p. 461-537.
- BINOT, Cyril (2010). “Thucydides enim rerum gestarum pronuntiator sincerus et grandis etiam fuit (Cicéron, Brutus, 287)”. In : *Ombres de Thucydide. La réception de l’historien depuis l’Antiquité jusqu’au début du XX<sup>e</sup> siècle*. Sous la dir. de Valérie FROMENTIN, Sophie GOTTELAND et Pascal PAYEN. Bordeaux : Ausonius Éditions.
- BLOCH, Raymond (1940). “Origines étrusques des Livres Sibyllins”. In : *Mélanges A. Ernout*. Paris : Klincksieck, p. 21-28.
- (1958). “Sur les danses armées des Saliens”. In : *Annales. Économies, Sociétés, Civilisations* 13.4, p. 706-715.
- (1962). “La divination romaine et les Livres Sibyllins”. In : *Revue des Études Latines* 40, p. 118-120.
- (1963). *Les prodiges dans l’Antiquité classique : Grèce, Étrurie et Rome*. Paris : Presses Universitaires de France.
- (1965). “L’origine des Livres Sibyllins à Rome : méthode de recherches et critique du récit des annalistes anciens”. In : *Neue Beiträge zur Geschichte der anten Welt, 2*. Sous la dir. d’Elisabeth Charlotte WELSKOPF. Berlin, p. 281-292.
- BLOM, Philipp (2020). *Quand la nature se rebelle : le changement climatique au XVII<sup>e</sup> siècle et son influence sur les sociétés modernes*. Paris : Éditions de la Maison des Sciences de l’Homme.

- BLOOMER, William M. (1992). *Valerius Maximus and the Rhetoric of the New Nobility*. Londres : Duckworth.
- BODSON, Liliane (1991). "Le vocabulaire latin des maladies pestilentielles et épizootiques". In : *Le latin médical. La constitution d'un langage scientifique*. Sous la dir. de Guy SABBAAH. Saint-Étienne : Publications de l'Université de Saint-Étienne, p. 215-241.
- BOEHM, Isabelle (2018). "Des odeurs au service du médecin? Recherches galéniques sur la perception olfactive". In : *Pallas* 106, p. 137-151.
- BOONS, Jean-Paul (1987). "La notion sémantique de déplacement dans une classification syntaxique des verbes locatifs". In : *Langue française* 76.1, p. 5-40.
- BOUDON-MILLOT, Véronique (2001). "Galien face à la "peste antonine" ou comment penser l'invisible?" In : *Air, miasmes et contagion : les épidémies dans l'Antiquité et au Moyen-Âge*. Sous la dir. de Sylvie BAZIN-TACCHELA, Danièle QUÉRUÉL et Evelyne SAMAMA. Paris : D. Guéniot, p. 29-54.
- (2012). *Galien de Pergame. Un médecin grec à Rome*. Paris : Les Belles Lettres.
- (2013). "Galien de Pergame et la pratique épistolaire". In : *Les écritures de la douleur dans l'épistolaire de l'Antiquité à nos jours*. Sous la dir. de François GUILLAUMONT et Patrick LAURENCE. Tours : Presses universitaires François-Rabelais, p. 113-132.
- BOUQUET, Monique et Françoise MORZADÉC, éd. (2009). *La Sibylle. Parole et représentation*. Rennes : Presses universitaires de Rennes.
- BOURDELAIS, Patrice (1997). "Épidémies et population : bilan et perspectives de recherches". In : *Annales de démographie historique* 3, p. 9-26.
- BOURDIN, Stéphane (2006). "Les ligues ethniques en Italie : l'exemple des Èques et des Volsques (V<sup>e</sup>-IV<sup>e</sup> siècle avant J.-C.)" In : *Guerre et diplomatie romaines. IV<sup>e</sup>-III<sup>e</sup> siècles av. J.-C., pour un réexamen des sources*. Sous la dir. d'Emmanuèle CAIRE et Sylvie PITTIA. Aix-en-Provence : Publications de l'Université de Provence, p. 259-275.
- BRIGHT, David F. (1971). "The Plague and the Structure of *De rerum natura*". In : *Latomus* 30, p. 607-632.
- BRIQUEL, Dominique (2016). "Origines et période royale". In : *Cassius Dion : nouvelles lectures*. Sous la dir. de Valérie FROMENTIN et al. Bordeaux : Ausonius Éditions, p. 125-143.
- BRISCOE, John (1973). *A Commentary on Livy - Books 31-33*. Oxford : Oxford University Press.
- (1981). *A Commentary on Livy - Books 34-37*. Oxford : Oxford University Press.
- (2007). *A Commentary on Livy - Books 38-40*. Oxford : Oxford University Press.
- (2012). *A Commentary on Livy - Books 41-45*. Oxford : Oxford University Press.
- BRUZZONE, Rachel (2017). "« Polemos », « pathemata », and Plague : Thucydides' Narrative and the Tradition of Upheaval". In : *Greek, Roman and Byzantine Studies* 57.4, p. 882-909.
- CANCIK, Hubert (1983). "Libri fatales. Römische Offenbarungsliteratur und Geschichtstheologie". In : *Apocalypticism in the Mediterranean world and the Near East*. Sous la dir. de David HELMHOLM. Tübingen : Mohr, p. 549-576.
- CAPITANI, Umberto (1975). "A. C. Celso e la terminologia tecnica greca". In : *Annali della Scuola Normale Superiore di Pisa, Classe di Lettere e Filosofia*. Pise, p. 449-518.
- CAROZZA, Jean-Michel (2014). *Le petit âge de glace en Méditerranée*. Aix-en-Provence : Presses universitaires de Provence.
- CASEAU, Béatrice (2001). "Les usages médicaux de l'encens et des parfums. Un aspect de la médecine populaire antique et de sa christianisation". In : *Air, Miasmes et Contagion. Les épidémies dans l'Antiquité et au Moyen Age*. Sous la dir. de Sylvie BAZIN-TACCHELA, Danièle QUÉRUÉL et Evelyne SAMAMA. Paris : D. Guéniot, p. 75-85.

- CASTEX, Dominique, Philippe BLANCHARD et al. (2011). "Le secteur central de la catacombe des Saints Pierre-et-Marcellin (Rome, I-III<sup>e</sup> siècle). Indices archéologiques d'une crise brutale de mortalité." In : *Mélanges de l'École française de Rome - Antiquité* 123, p. 276-282.
- CASTEX, Dominique et Sacha KACKI (2013). "Funérailles en temps d'épidémie. Croyances et réalité archéologique". In : *Les nouvelles de l'archéologie* 132, p. 23-29.
- CATTANEO, Cristina (2011). *Salus Publica Populi Romani*. Forlì : Victrix.
- CHANDELIER, Joël (2017). "Définition et terminologie des épidémies dans la médecine latine de la fin du Moyen Âge". In : *Épidémies, épizooties. Des représentations anciennes aux approches actuelle*. Sous la dir. de François CLÉMENT. Rennes : Presses Universitaires de Rennes, p. 29-42.
- CHANTRAINE, Pierre (1956). "Le suffixe grec -ικος". In : *Études sur le vocabulaire grec*. Paris : Klincksieck.
- CHASSIGNET, Martine (2008). "L'étiologie dans l'historiographie romaine antérieure à César et Salluste". In : *L'étiologie dans la pensée antique*. Sous la dir. de Martine CHASSIGNET. Turnhout : Brepols, p. 35-52.
- COARELLI, Filippo (1988). *Il Foro Boario : dalle origini alla fine della repubblica*. Rome : Quasar.
- (1993). "Note sui *Ludi Saeculares*". In : *Spectacles sportifs et scéniques dans le monde étrusco-italique*. Rome : École Française de Rome, p. 211-245.
- (1997). *Il Campo Marzio, dalle origini alla fine della repubblica*. Rome : Quasar.
- (1998). "Il culto di Mefitis in Campania e a Roma". In : *Culti della Campania Antica*. Sous la dir. de Stefania ADAMO MUSCETTOLA et Giovanna GRECO. Rome : Giorgio Bretschneider Editore, p. 185-190.
- (2000). "Roma, la città come cosmo". In : *Mégalopoles méditerranéennes. Géographie urbaine rétrospective*. Sous la dir. de Claude NICOLET, Robert IBERT et Jean Charles DEPAULE. Rome : Maisonneuve et Larose, p. 288-311.
- (2012). *Palatium. Il Palatino dalle origini all'impero*. Rome : Quasar.
- COLLARD, Franck (2001). "Quand l'épidémie sert d'alibi au crime : dysenterie et empoisonnement au Moyen-Âge," in : *Air, miasmes et contagion. Les épidémies dans l'Antiquité et au Moyen Âge*. Sous la dir. de Sylvie BAZIN-TACCHELA, Danièle QUÉRUEL et Evelyne SAMAMA. Paris : D. Guéniot, p. 189-197.
- COLLET, Dominik et Maximilian SCHUH (2018). *Famines during the 'Little Ice Age' : Socionatural Entanglements in Premodern Societies*. Berlin : Springer.
- COLLIN BOUFFIER, Sophie (1994). "Marais et paludisme en Occident grec". In : *L'eau, la santé et la maladie dans le monde grec*. Sous la dir. de René GINOUVÈS et al. Paris : De Boccard, p. 321-336.
- (2013). "Évacuer l'eau hors des murailles en Occident grec". In : *L'Occident grec de Marseille à Mégara Hyblaea. Hommage à Henri Tréziny*. Sous la dir. de Sophie COLLIN BOUFFIER et Antoine HERMANY. Aix-en-Provence - Centre Camille Jullian : Errance, p. 121-136.
- COMMAGER, Henry Steele (1957). "Lucretius' Interpretation of the Plague". In : *Harvard Studies in Classical Philology* 62, p. 105-118.
- CONTINO, Salvatore (1994). "Aspetti della lingua di Celso". In : *La médecine de Celse : aspects historiques, scientifiques et littéraires*. Sous la dir. de Philippe MUDRY et Guy SABBAH. Saint-Étienne : Presses Universitaires de Saint-Étienne, p. 281-296.
- CORDIER, Pierre (2003). "Le destin urbain du *stercus* et de l'urine". In : *La ville et ses déchets dans le monde romain : rebuts et recyclages. Actes du colloque de Poitiers (19-21 septembre 2002)*. Sous la dir. de Pascal BALET, Pierre CORDIER et Nadine DIEUDONNÉ-GLAD. Poitiers : Éditions Monique Mergoïl, p. 51-61.
- CORNELL, Tim J. et al. (2013). *The Fragments of the Roman Historians*. Oxford : Oxford University Press.



- CORRADI, Alfonso (1865). *Annali delle epidemie occorse in Italia dalle prime memorie fino al 1850*. Bologna : Tipi Gamberini e Parmeggiani.
- CORREA, Jose Antonio (1989). "Sobre la estructura de la categoria nominal "número" en latin". In : *Habis : Filología Clásica, Historia Antigua, Arqueología Clásica* 20, p. 87-110.
- COUGHANOWR, Effie (1985). "The Plague in Livy and Thucydides". In : *L'Antiquité Classique* 54, p. 152-158.
- COURRIER, Cyril (2014). *La plèbe de Rome et sa culture (fin du II<sup>e</sup> siècle av. J.-C. - fin du I<sup>er</sup> siècle ap. J.-C.)* Rome : Bibliothèque des Écoles Françaises d'Athènes et de Rome.
- CRAWFURD, Raymond H. (1914). *Plague and pestilence in literature and art*. Oxford, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord : Clarendon press. viii+222 ; 31.
- CUNNINGHAM, Maurice P. (1949). "Some Poetic Uses of the Singular and Plural of Substantives in Latin". In : *Classical Philology* 44.1, p. 1-14.
- DAVID, Jean-Michel (1998). "Valère Maxime et l'Histoire de la République romaine". In : *Valeurs et mémoire à Rome*. Sous la dir. de Jean-Michel DAVID. Paris : de Boccard, p. 119-130.
- DAVIES, Jason P. (2004). *Rome's Religious History : Livy, Tacitus, and Ammianus on their Gods*. Cambridge : Cambridge University Press.
- DE CARVALHO, Paul (1993). "Aspects du nombre dans les langues anciennes et singulièrement en latin". In : *Faits de langue* 2, p. 97-110.
- DE FRANCHIS, Marielle (2016). "Tite Live, modèle de Cassius Dion ou contre modèle ?" In : *Cassius Dion : nouvelles lectures*. Bordeaux : Ausonius Éditions, p. 191-205.
- DEBRU, Armelle (1988). "Consomption et corruption : l'origine et le sens de *tabes*". In : *Mémoires du Centre Jean Palerne VIII : Études de médecine romaine*. Sous la dir. de Guy SABBAH. Saint-Étienne : Publications de l'Université de Saint-Étienne, p. 19-29.
- (1996). *Le corps respirant : la pensée physiologique chez Galien*. Leiden-New York : Brill.
- (1998). "L'air nocif chez Lucrèce : causalité épicurienne, hippocratisme et modèle du poison". In : *Maladie et maladies dans les textes latins antiques et médiévaux*. Sous la dir. de Carl DEROUX. Bruxelles : Latomus, p. 95-104.
- DEGRASSI, Attilio (1962). "Epigrafia Romana - I. Roma (1937-1946)". In : *Scritti Vari di Antichità I*. Rome, p. 315-413.
- DEGRASSI, Donatella (1986). "Il culto di Esculapio in Italia centrale durante il periodo repubblicano". In : *Fregellae II. Il Santuario di Esculapio*. Sous la dir. de Filippo COARELLI. Rome : Quasar, p. 145-152.
- DELATTRE, Charles (2017). "ΑΙΤΙΟΛΟΓΙΑ : mythe et procédure étiologique". In : *Dossier : Images mises en forme*. Paris : Éditions de l'École des hautes études en sciences sociales, p. 285-310.
- DELCUVE, Jules (1936). "Dira lues". In : *Les Études Classiques*, p. 200-208.
- DEMONT, Paul (1983). "Notes sur le récit de la peste athénienne chez Thucydide et sur ses rapports avec la médecine grecque de l'époque classique". In : *Actes du IV<sup>e</sup> colloque hippocratique*. Sous la dir. de François LASSERRE et Philippe MUDRY. Genève : Droz, p. 341-354.
- (1988). "Hérodote et les pestilences (Note sur Hdt. VI, 27 ; VIII, 171 et VIII, 115-117)". In : *Revue de philologie, de littérature et d'histoire anciennes* 62, p. 7-13.
- (1996). "La Peste : un inédit d'Albert Camus, lecteur de Thucydide". In : *Antike und Abendland* 42, p. 137-154.
- DETIENNE, Marcel (1986). "Dionysos en ses parousies". In : *L'association dionysiaque dans les sociétés anciennes*. Paris : De Boccard, p. 53-83.
- DION, Jeanne (2014). "L'écriture de Virgile dans les Géorgiques III et IV". In : *Revue des Études Latines* 92, p. 137-162.

- DISTELRATH, Götz (2006). "Prodigium". In : CANCIK, Hubert, Helmuth SCHNEIDER et Christine SALAZAR. *Brill's New Pauly, Antiquity volumes*, accès en ligne.
- DRUMMOND, Avril (1989). "Appendix - Early Roman Chronology". In : *The Cambridge Ancient History – Volume II, Part 2 – The Rise of Rome to 220 BC*. Cambridge - New York : Cambridge University Press, p. 625-644.
- DUCOS, Michèle (1987). "Les passions, les hommes et l'histoire chez Tite-Live". In : *Revue des Études Latines* 65, p. 132-147.
- DUTOIT, Ernest (1948). "Tite-Live s'est-il intéressé à la médecine?" In : *Museum Helveticum* 5, p. 116-123.
- ENGELS, David (2012). "Dionysius of Halicarnassus on Roman Religion, Divination and Prodigies". In : *Studies in Latin Literature and Roman History* 16, p. 151-175.
- ESTIENNE, Sylvia (1998). "Vie et mort d'un rituel romain. Le lectisterne". In : *Hypothèses* 1.1, p. 15-21.
- (2018). "Les dieux à table. Lectisternes romains et représentation divine". In : *Nourrir les dieux ? Sacrifice et représentation du divin*. Sous la dir. de Vinciane PIRENNE-DELFORGE et Francesca PRESCENDI. Liège : Presses universitaires de Liège, p. 43-57.
- (2019). "De la création des *Ludi Apollinares* à la célébration sévérienne des *Ludi Saeculares* : aspects religieux et politiques de la célébration des jeux à Rome". In : *Pallas. Revue d'études antiques* 111, p. 153-170.
- FACCHETTI, Giulio Mauro (2009). "Note etrusche II". In : *AION* 31, p. 223-267.
- FAGAN, Brian Murray (2000). *The little Ice Age : How Climate Made History 1300-1850*. New York : Basic Books.
- FAUSTI, Daniela (2003). "Epidemie « ippocratice » e mancanza di contagio : un'aporia della medicina antica". In : *Fontes* 6.11, p. 41-61.
- FAVRO, Diane et Fikret YEGÜL (2019). *Urban Design and Architecture in Rome and Italy during the Republic and the Early Empire*. Cambridge : Cambridge University Press.
- FELDHERR, Andrew (1998). *Spectacle and Society in Livy's History*. Berkeley - Los Angeles - Londres : University of California Press.
- FERRI, Giorgio (2016). "I Salii e gli ancilia". In : *Apex. Studi storico religiosi in onore di Enrico Montanari*. Sous la dir. d'Attilio MASTROCINQUE, Giovanni CASADIO et Claudia SANTI. Rome : Quasar, p. 87-95.
- FÉVRIER, Caroline (2004). "Le double langage de la Sibylle : de l'oracle grec au rituel romain". In : *La Sibylle. Parole et représentation*. Sous la dir. de Monique BOUQUET et Françoise MORZADEC. Rennes : Presses Universitaires de Rennes, p. 17-27.
- (2009). *Supplicare deis. La supplication expiatoire à Rome*. Turnhout : Brepols.
- FLACELIÈRE, Robert (1963). "Rome et ses empereurs vus par Plutarque". In : *L'Antiquité Classique* 32.1, p. 28-47.
- FLEMMING, Rebecca (2010). "Pliny and the Pathologies of Empire". In : *Papers of the Langford Latin Seminar, Foorteenth Volume – Health and Sickness in Ancient Rome, Greek and Roman Poetry and Historiography*. Sous la dir. de Francis CAIRNS et Miriam GRIFFIN. Cambridge : Francis Cairns, p. 19-42.
- FRAISSE, Anne (2005). "Scabies dans les textes latins, problèmes d'identification et de traduction". In : *Revue Philologique* 79, p. 59-67.
- FRANCHET D'ESPEREY, Sylvie (2020). "Tacebo. Dire ou ne pas dire Pharsale?" In : *Images et voix du silence dans le monde gréco-romain*. Sous la dir. de Maria-Silvana CELENTANO et Marie-Pierre NOËL. Besançon : Presses Universitaires de Franche-Comté, p. 429-444.

- FRIGGERI, Rosanna, Maria Grazia GRANINO CECERE et Gian Luca GREGORI, éd. (2012). *Terme di Diocleziano. La collezione epigrafica*. Milan : Electa.
- FROMENTIN, Valérie (2001). "Denys d'Halicarnasse, historien grec de Rome". In : *Histoire et historiographie dans l'Antiquité*. Sous la dir. de Jean LECLANT et François CHAMOIX. Paris : Académie des Inscriptions et Belles Lettres, p. 123-142.
- (2016). "Denys d'Halicarnasse, source et modèle de Cassius Dion". In : *Cassius Dion : nouvelles lectures*. Sous la dir. de Valérie FROMENTIN et al. Bordeaux : Ausonius Éditions, p. 179-191.
- GABBA, Emilio (1991). *Dionysius and the History of Archaic Rome*. Berkeley - Los Angeles - Oxford : University of California Press.
- GAGÉ, Jean (1955). *Apollon romain*. Paris : De Boccard.
- (1963). *Matronalia. Essai sur les dévotions et les organisations cultuelles des femmes dans l'ancienne Rome*. Bruxelles : Latomus.
- GAIDE, Françoise (2003). "Aspects divers des principes de sympathie et d'antipathie dans les textes thérapeutiques latins". In : *Rationnel et irrationnel dans la médecine ancienne et médiévale. Aspects historiques, scientifiques et culturels*. Sous la dir. de Nicoletta PALMIERI. Saint-Étienne : Publications de l'Université de Saint-Étienne, p. 129-145.
- GAILLARD-SEUX, Patricia (2017). "L'épilepsie de l'enfant dans l'Antiquité (I<sup>er</sup>-IV<sup>e</sup> siècles) : prévention et traitement". In : *Annales de Bretagne et des Pays de l'Ouest* 124.3, p. 175-202.
- GALASSO, Luigi (2021). "Arrivare a Roma in tempo di epidemia : Esculapio nelle *Metamorfosi* di Ovidio". In : *Centro e periferia nella letteratura latina di Roma imperiale*. Sous la dir. de Maria Luisa DELVIGO. Udine : Forum Ed., p. 303-327.
- GARDEN, Maurice (2018). "Histoire de la santé publique. Quelques directions de recherche". In : *Un historien dans la ville*. Sous la dir. de René FAVIER et Laurence FONTAINE. Paris : Éditions de la Maison des sciences de l'homme, p. 365-380.
- GARDNER, Hunter H. (2019). *Pestilence and the Body Politic in Latin Literature*. Oxford - New York : Oxford University Press.
- GARNSEY, Peter (1996). *Famine et approvisionnement dans le monde gréco-romain. Réactions aux risques et aux crises*. Paris : Les Belles Lettres.
- GELTNER, Guy (2012). "Public Health and the Pre-Modern City. A Research Agenda". In : *History Compass* 10, p. 231-245.
- (2013). "Healthscaping a Medieval City : Lucca's *Curia viarum* and the Future of Public Health History". In : *Urban History* 40, p. 395-415.
- GERVAIS, Alice (1972). "À propos de la « Peste » d'Athènes : Thucydide et la littérature de l'épidémie". In : *Bulletin de l'Association Guillaume Budé* 31.4, p. 395-429.
- GIRARD, René (1974). "The Plague in Literature and Myth". In : *Texas Studies in Literature and Language* 15.5, p. 833-850.
- GITTON-RIPOLL, Valérie (2018). "L'odeur comme vecteur des épizooties et la mithridatisation des chevaux". In : *Pallas* 106, p. 153-164.
- GLADINGOW, Burkhard (1979). "Konkrete Angst und offene Furcht. Am Beispiel des Prodigienwesens in Rom". In : *Angst und Gewalt. Ihre Präsenz und ihre Bewältigung in den Religionen*. Sous la dir. d'Heinrich VON STIETENCRON. Düsseldorf : Patmos, p. 61-77.
- GOUBERT, Pierre (1982). *Beauvais et le Beauvaisis de 1600 à 1730 : contribution à l'histoire sociale de la France du XVII<sup>e</sup> siècle*. Paris : École Pratique des Hautes Études.
- GOUREVITCH, Danielle (1984). "Peut-on employer le mot d'infection dans les traductions françaises de textes latins?" In : *Textes médicaux latins antiques*. Sous la dir. de Guy SABBAH. Saint-Étienne : Publications de l'Université de Saint-Étienne, p. 49-52.

- (2001). “Deux étapes dans l’histoire de la notion de contagion : d’Hippocrate à Galien”. In : *Bulletin de l’Académie nationale de médecine* 185, p. 977-986.
  - (2005). “Le pain des Romains à l’apogée de l’Empire. Bilan entomo- et botano-archéologique”. In : *Comptes rendus des séances de l’Académie des Inscriptions et Belles-Lettres* 149.1, p. 27-47.
  - (2013). *Limos kai loimos. A Study of the Galenic Plague*. Paris : De Boccard.
- GRAF, Fritz (2009). *Apollo*. Londres-New York : Routledge.
- GRANDAZZI, Alexandre (1996). “Identification d’une déesse : Ferentina et la ligue latine archaïque”. In : *Comptes rendus des séances de l’Académie des Inscriptions et Belles-Lettres* 140.1, p. 273-294.
- (2017). *Urbs : histoire de la ville de Rome des origines à la mort d’Auguste*. Paris : Perrin.
- GRIMM, Jürgen (1965). *Die literarische Darstellung der Pest in der Antike und in der Romania*. Munich : W. Fink.
- GRMEK, Mirko D. (1969). “Préliminaires d’une étude historique des maladies”. In : *Annales. Économies, Sociétés, Civilisations* 24, p. 1437-1483.
- (1979). “Ruses de guerre biologiques dans l’Antiquité”. In : *Revue des Études Grecques* 92, p. 141-163.
  - (1983). *Les maladies à l’aube de la civilisation occidentale. Recherches sur la réalité pathologique dans le monde grec préhistorique, archaïque et classique*. Paris : Payot.
  - (1984). “Les vicissitudes des notions d’infection, de contagion et de germe dans la médecine antique”. In : *Textes médicaux latins antiques*. Sous la dir. de Guy SABBAAH. Saint-Étienne : Publications de l’Université de Saint-Étienne, p. 53-70.
  - (1991). “La dénomination latine des maladies considérées comme nouvelles par les auteurs antiques”. In : *Le latin médical : la constitution d’un langage scientifique*. Sous la dir. de Guy SABBAAH. Saint-Étienne : Publications de l’Université de Saint-Étienne, p. 215-241.
  - (1994). “La malaria dans la Méditerranée orientale préhistorique et antique”. In : *Parassitologia* 39, p. 1-6.
- GUÉRIN, Jeanyves (2022). “La Peste de Camus, Roman épidémique”. In : *Revue d’Histoire littéraire de la France* 122.2, p. 393-404.
- GUITTARD, Charles (2016). “Reflets étrusques sur la Sibylle. *Libri Sibyllini* et *Libri Vegoici*”. In : *La Sibylle. Parole et représentation*. Sous la dir. de Monique BOUQUET et Françoise MORZADEC. Rennes : Presses Universitaires de Rennes, p. 29-42.
- HALDON, John et al. (2018). “Plagues, Climate Change, and the End of an Empire. A Response to Kyle Harper’s *The Fate of Rome* (1) : Climate”. In : *History Compass* 16.
- HARPER, Kyle (2019). *Comment l’Empire romain s’est effondré. Le climat, les maladies et la chute de Rome*. Paris : La Découverte.
- HÄUBER, Chrystina (2014). *The Eastern Part of the Mons Oppius in Rome : the Sanctuary of Isis and Serapis in Regio III, the Temples of Minerva Medica, Fortuna Virgo and Dea Syria, and the Horti of Maecenas*. Rome : L’Erma di Bretschneider.
- HAYS, Jo N. (2007). “Historians and Epidemics. Simple Questions, Complex Answers”. In : *Plague and the End of Antiquity. The Pandemic of 541-750*. Sous la dir. de Lester K. LITTLE. Cambridge : Cambridge University Press, p. 33-59.
- HEURGON, Jacques (1964). “L. Cincius et la loi du *clauus annalis*”. In : *Athenaeum* XLII, p. 432-437.
- HICKSON, Catherine, James Kelly RUSSELL et Mark STASIUK (1999). “Volcanology of the 2350 B.P. Eruption of Mount Meager Volcanic Complex, British Columbia, Canada. Implications for Hazards from Eruptions in Topographically Complex Terrain”. In : *Bulletin of Volcanology* 60, p. 489-507.
- HOPKINS, John (2012). “The ‘Sacred Sewer’ : Tradition and Religion in the *Cloaca Maxima*”. In : *Rome, Pollution and Propriety. Dirt, Disease and Hygiene in the Eternal City from Antiquity to*

- Modernity*. Sous la dir. de Mark BRADLEY et Kenneth STOW. Cambridge : Cambridge University Press, p. 81-102.
- HORNBLLOWER, Simon (1991). *A Commentary on Thucydides, Vol. I, Books I-III*. Oxford : Clarendon Press.
- HUMM, Michel (2001). "Servius Tullius et la censure : élaboration d'un modèle institutionnel". In : *L'invention des grands hommes de la Rome antique*. Sous la dir. de Marianne COUDRY et Thomas SPÄTH. Paris : De Boccard, p. 221-247.
- JOUANNA, Jacques (1988). "La maladie sauvage dans la Collection Hippocratique et la tragédie grecque". In : *Mètis. Anthropologie des mondes grecs anciens* 3.1, p. 343-360.
- (1992). *Hippocrate*. Paris : Fayard.
- (1996). "Le vin et la médecine dans la Grèce ancienne". In : *Revue des Études Grecques* 109.2, p. 410-434.
- (2001). "Air, miasme et contagion à l'époque d'Hippocrate et survivance des miasmes dans la médecine posthippocratique". In : *Air, miasmes et contagion. Les épidémies dans l'Antiquité et au Moyen-Âge*. Sous la dir. de Sylvie BAZIN-TACCHELA, Danielle QUÉRUEL et Evelyne SAMAMA. Paris : D. Guéniot, p. 9-28.
- (2006). "Famine et peste dans l'Antiquité grecque : un jeu de mots sur "limos/loimos"". In : *Colloque « L'homme face aux calamités naturelles dans l'Antiquité et au Moyen-Âge » : actes*. Cahiers de la Villa Kérylos, 17. Paris : De Boccard, p. 197-219.
- (2008). "Réflexions sur le régime des peuples dans la Grèce classique (Hérodote I, 133 ; Hippocrate, *Ancienne médecine*, c. 5 ; Thucydide I, 6) et sur le sens des mots de la famille de *diata*". In : *Revue des Études Grecques* 121.1, p. 17-42.
- (2011). "L'historien Thucydide vu par le médecin Galien". In : *Comptes rendus des séances de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres* 155.3, p. 1443-1465.
- (2019). "Causes et crises chez les historiens et les médecins de l'époque classique". In : *Fondements et crises du pouvoir*. Sous la dir. de Sylvie FRANCHET D'ESPÈREY et al. Pessac : Ausonius Éditions, p. 217-235.
- KAPLAN, Arthur (1973). "Religious Dictators of the Roman Republic". In : *The Classical World* 67.3, p. 172-175.
- KOLOSKI-OSTROW, Ann Olga (2018). "*ita pestilens est odore taeterrimo* : Reading Roman Sanitation from the Sources". In : *The Classical Outlook* 93.2, p. 10.
- LALANNE, Sophie (2024). "L'amour est-il une maladie contagieuse ?" In : *Épidémies antiques. Problèmes et contextes, méthodes et documentation*. Sous la dir. de Dominique CASTEX, Nicolas LAUBRY et Benoît ROSSIGNOL. Bordeaux : Ausonius Éditions.
- LAMBRINOUDAKIS, Vassili (1994). "L'eau médicale à Épidaure". In : *L'eau, la santé et la maladie dans le monde grec*. Sous la dir. d'Anne-Marie GUIMIER-SORBET, Jacques JOUANNA et Laurence VILLARD. Athènes-Paris : Bulletin de Correspondance Hellénique, Supplément XXVIII, p. 237-246.
- LANDHEER, Ronald (2002). "La métaphore, une question de vie ou de mort ?" In : *Semen. Revue de sémio-linguistique des textes et discours* 15, [en ligne].
- LANFRANCHI, Thibaud (2015). *Les tribuns de la plèbe et la formation de la République romaine. 494-487 av. J.-C.* Rome : École Française de Rome.
- LE GALL, Joël (1953a). *Le Tibre, fleuve de Rome dans l'Antiquité*. Paris : Presses Universitaires de France.
- (1953b). *Recherches sur le culte du Tibre*. Paris : Presses Universitaires de France.
- LEBRUN, François (1971). *Les hommes et la mort en Anjou aux XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècles. Essai de démographie et de psychologie historiques*. Paris-Lahaye : Mouton.

- LEITH, David (2019). "Asclepiades' Therapeutics in the Elder Pliny". In : *Technai. An International Journal for Ancient Science and Technology* 10, p. 69-89.
- LENNON, Jack (2012). "Pollution, Religion and Society in the Roman World". In : *Rome, Pollution and Propriety. Dirt, Disease and Hygiene in the Eternal City from Antiquity to Modernity*. Sous la dir. de Mark BRADLEY. Cambridge : Cambridge University Press, p. 43-58.
- LÉTOUBLON, Françoise (1985). *Il allait, pareil à la nuit. Les verbes de mouvement en grec : supplétisme et aspect verbal*. Paris : Klincksieck.
- LEVENE, David S. (1993). *Religion in Livy*. Leiden - New York - Cologne : E.J. Brill.
- (2010). *Livy on the Hannibalic War*. Oxford - New York : Oxford University Press.
- (2014). "Allusions and Intertextuality in Livy's Third Decade". In : *A Companion to Livy*. Sous la dir. de Bernard MINEO. Malden (Mass.) : Wiley Blackwell, p. 205-216.
- LÉVY, Mélina (2010). "L'imitation de Thucydide dans les opuscules rhétoriques et les *Antiquités romaines* de Denys d'Halicarnasse". In : *Ombres de Thucydide. La réception de l'historien depuis l'Antiquité jusqu'au début du XX<sup>e</sup> siècle*. Sous la dir. de Valérie FROMENTIN, Sophie GOTTELAND et Pascal PAYEN. Bordeaux : Ausonius Éditions, p. 51-61.
- LICHTENTHAELER, Charles (1965). *Thucydide et Hippocrate vus par un historien-médecin*. Genève : Droz.
- LITTLE, Lester K., éd. (2007). *Plague and the End of Antiquity. The Pandemic of 541-750*. Cambridge : Cambridge University Press.
- LO CASCIO, Elio (2001). "Condizioni igienico-sanitarie e dinamica della popolazione della città di Roma dall'età tardorepubblicana al tardoantico". In : *Thérapies, Médecine et Démographie antique*. Sous la dir. de Jean-Nicolas CORVISIER, Christine DIDIER et Martine VALDHER. Arras : Artois Presses Université, p. 37-70.
- éd. (2012). *L'impatto della "peste antonina" : atti del V degli incontri capresi di storia dell'economia antica*. Bari : Edipuglia.
- LORIOU, Romain (2016). "Stupeur et tremblements? Les peurs des Romains devant les signes divins, sous la République et l'Empire". In : *Peurs antiques*. Sous la dir. de Daniel VALLAT et Sophie COIN-LONGERAY. Saint-Étienne : Presses Universitaires de Saint-Étienne, p. 213-228.
- (2020). "La liste comme forme-savoir". In : *Penser en listes dans les mondes grec et romain*. Sous la dir. de Marie LEDENTU et Romain LORIOU. Bordeaux : Ausonius Éditions, p. 15-48.
- (2022). "Pour en finir avec la « rupture de la *pax deorum* ». Nouvelles perspectives sur d'anciens signes". In : *Archiv für Religionsgeschichte* 24.1, p. 189-224.
- LUTHON, Paul (2023). "Celse et la tradition médicale, la diététique des livres I à IV du *De medicina*". Thèse de doct. Paris : Sorbonne Université. (dactyl.)
- MACBAIN, Bruce (1982). *Prodigy and Expiation. A Study in Religion and Politics in Republican Rome*. Bruxelles : Latomus.
- MAGDELAINE, Caroline (1994). "Histoire du texte et édition critique, traduite et commentée des *Aphorismes* d'Hippocrate". Thèse de doct. Paris : Sorbonne Université. (dactyl.)
- (2003). "Ville, déchets et pollution urbaine chez les médecins grecs". In : *La ville et ses déchets dans le monde romain : rebuts et recyclages. Actes du colloque de Poitiers (19-21 septembre 2002)*. Sous la dir. de Pascal BALLEST, Pierre CORDIER et Nadine DIEUDONNÉ-GLAD. Poitiers : éditions Monique Mergoïl, p. 27-37.
- MARCONI, Arnaldo (2021). "Eruzioni vulcaniche e svolte storiche : a proposito dei recenti sviluppi negli studi paleoclimatici e delle loro implicazioni". In : *Historika : Studi di Storia Greca e Romana* 11, p. 289-297.

- MARGANNE, Marie-Hélène (2021a). "Comment échapper à la "peste antonine" ? Mise en contexte du texte gravé sur une amulette en plomb découverte à Londres". In : *Studi di Egittologia e di Papirologia* 18, p. 99-111.
- (2021b). "L'utilisation des insectes dans la pharmacopée de l'Égypte gréco-romaine." In : *Le Microcosme animal en Égypte ancienne. De l'effroi à la vénération. Études d'archéo- et ethnoanthropologie culturelle*. Sous la dir. de Sydney H. AUFRÈRE et Cathy SPIESER. Louvain : Peeters Publishers, p. 195-220.
- (2023a). "Choix de textes traduits : textes médicaux". In : "*Mes vœux les meilleurs et santé continue*". *Réponses aux épidémies dans le monde gréco-romain*. Cahiers du CeDoPaL 12. Liège : Presses Universitaires de Liège, p. 92-102.
- (2023b). "Les stratégies thérapeutiques mises en œuvre lors des épidémies dans le monde gréco-romain". In : "*Mes vœux les meilleurs et santé continue*". *Réponses aux épidémies dans le monde gréco-romain*. Sous la dir. de Nathan CARLIG. Liège : Presses Universitaires de Liège, p. 35-57.
- MARTÍNEZ, Javier (2017). "Political Consequences of the Plague of Athens". In : *Graeco-Latina Brunensia* 22.1, p. 135-146.
- MARWICK, Charis (1997). "Floods Carry Potential for Toxic Mold Disease". In : *Journal of the American Medical Association* 277.17, p. 1342.
- MASLAKOV, George (1984). "Valerius Maximus and Roman Historiography. A Study of the *exempla* Tradition". In : *Aufstieg und Niedergang der Römischen Welt. II, 32. 1*. Sous la dir. de Wolfgang HAASE. Berlin - New York : De Gruyter, p. 437-484.
- MAZZINI, Innocenzo (1999). "Elementi Celiani in Celio Aureliano". In : *Le traité des maladies aiguës et des maladies chroniques de Caelius Aurelianus : nouvelles approches*. Sous la dir. de Philippe MUDRY, Olivier BIANCHI et Daniela CASTALDO. Nantes : Université de Nantes, p. 27-46.
- MCNEILL, William H. (1976). *Plagues and Peoples*. New York : Anchor Press.
- MICHELAKIS, Pantelis (2019). "Naming the Plague in Homer, Sophocles and Thucydides". In : *American Journal of Philology* 140, p. 381-414.
- MINEO, Bernard (2006). *Tite-Live et l'histoire de Rome*. Paris : Klincksieck.
- (2013). "Tite Live et la politique apollinienne d'Auguste". In : *Dialogues d'histoire ancienne* 8, p. 39-64.
- (2014). "Livy's Historical Philosophy". In : *A Companion to Livy*. Sous la dir. de Bernard MINEO. Malden (Mass.) : Wiley Blackwell, p. 139-152.
- (2015). "D'une crise religieuse à une autre : de l'Apollon de Fabius Pictor à celui d'Auguste". In : *De la crise naquirent les cultes. Approches croisées de la religion, de la philosophie et des représentations antiques*. Sous la dir. de Marco CAVALIERI, René LEBRUN et Nicolas L. J. MEUNIER. Turnhout : Brepols, p. 167-188.
- MIQUEL, Marine (2018). "De l'usage politique et social du rituel à Rome : le spectacle des rites dans l'*Ab Vrbe condita* de Tite Live". In : *Pallas* 107, p. 135-151.
- MIRAMBEL, André (1950). "Remarques sur l'expression linguistique de la notion de mouvement". In : *Journal de Psychologie* 43.1, p. 142-156.
- MITCHELL, Piers D. (2019). "Human Parasites in the Roman World : Health Consequences of Conquering an Empire". In : *Parasitology* 146, p. 48-51.
- MITTELSTADT, Michael C. (1968). "The Plague in Thucydides : an Extended Metaphor?" In : *Rivista Di Studi Classici* 16, p. 145-154.
- MOMIGLIANO, Arnaldo (1931). "Ricerche sulle magistrature romane I : il Dictator *clavi figendi causa*". In : *Quarto contributo alla storia degli studii classici e del mondo antico*. Rome : Edizione di Storia e Letteratura, p. 273-283.

- MONNERET, Philippe (2013). "Épilogue linguistique. La contagion comme métaphore." In : *La contagion. Enjeux croisés des discours médicaux et littéraires (XVI<sup>e</sup>-XIX<sup>e</sup> siècle)*. Sous la dir. d'Ariane BAYLE. Dijon : Éditions Universitaires de Dijon, p. 161-175.
- MOREAU, Hélène (2014a). "Entre deux rives – entre deux ponts : l'île Tibérine de la Rome antique. Histoire, archéologie, urbanisme, des origines au V<sup>e</sup> siècle après J.-C." Thèse de doct. Université Charles de Gaulle - Lille III (dactyl.)
- (2014b). "L'iconographie de l'île Tibérine". In : *L'iconographie de l'Île Tibérine* 73.4, p. 889-909.
- MOST, Glenn W. (1993). "A Cock for Asclepius". In : *The Classical Quarterly* 43.1, p. 96-111.
- MUDRY, Philippe (1991). "Saisons et maladies. Essai sur la constitution d'une langue médicale à Rome." In : *Le latin médical, la constitution d'un langage scientifique. Réalités et langage de la médecine dans le monde romain*. Sous la dir. de Guy SABBAAH. Saint-Étienne : Publications de l'Université de Saint-Étienne, p. 257-269.
- (1997). "Vivre à Rome ou le mal d'être citadin". In : *Nomen Latinum. Mélanges de langue, de littérature et de civilisation latines offerts au professeur André Schneider à l'occasion de son départ à la retraite*. Sous la dir. de Denis KNOEPFLER. Genève : Droz, p. 97-108.
- (2006). "Médecine et vulgarisation. Remarques sur le problème de la vulgarisation médicale dans l'Antiquité". In : *Medicina, soror philosophiae*. Sous la dir. de Brigitte MAIRE. Lausanne : Bibliothèque d'Histoire de la Médecine et de la Santé, p. 387-396.
- (2019). "Caelius écrivain". In : *Le traité des Maladies Aiguës et des Maladies Chroniques de Caelius Aurelianus. Nouvelles Approches*. Sous la dir. de Philippe MUDRY, Olivier BIANCHI et Daniela CASTALDO. Nantes : Institut Universitaire de Nantes, p. 291-308.
- MUELLER, Hans-Frierich (2002). *Roman Religion in Valerius Maximus*. Londres - New York : Routledge.
- MUENZER, Friedrich (1939). "Le are di Aulo Postumio Albino". In : *Bulletino della Commissione Archeologica Comunale di Roma* LXVII, p. 27-30.
- NAAS, Valérie (2002). *Le projet encyclopédique de Pline l'Ancien*. Rome : École Française de Rome.
- NICOLAS, Christian (1996). *Utraque lingua. Le calque sémantique : domaine gréco-latin*. Louvain : Peeters.
- NICOLET, Claude (1960). "Consul Togatus : Remarques sur le vocabulaire politique de Cicéron et de Tite-Live". In : *Revue des Études Latines* 38, p. 236-263.
- (2000). "De la ville à la "Mégapole", l'inversion des signes : le cas de Rome." In : *Mégalopoles méditerranéennes. Géographie urbaine rétrospective*. Sous la dir. de Claude NICOLET, Robert IBERT et Jean-Charles DEPAULE. Rome : Maisonneuve et Larose, p. 888-896.
- NISSEN, Cécile (2009). *Entre Asclépios et Hippocrate. Étude des cultes guérisseurs et des médecins en Carie*. Liège : Presses Universitaires de Liège.
- NORTHWOOD, Simon J. (2006). "Grain Scarcity and Pestilence in the Early Roman Republic : some Significant Patterns". In : *Bulletin of the Institute of Classical Studies* 49, p. 81-92.
- NOUILHAN, Michèle (1989). "Les lectisternes républicains". In : *Entre hommes et dieux. Le convive, le héros, le prophète*. Sous la dir. d'Annie-France LAURENS. Paris : Les Belles Lettres, p. 27-41.
- NUTTON, Vivian (1983). "The Seeds of Disease : An Explanation of Contagion and Infection from the Greeks to the Renaissance". In : *Medical History* 27.1, p. 1-34.
- (2000). "Did the Greeks have a Word for it? Contagion and Contagion Theory in Classical Antiquity". In : *Contagion. Perspectives from Pre-modern Societies*. Sous la dir. de Lawrence CONRAD et Lawrence WUJASTYK. Aldershot : Ashgate, p. 137-162.
- OAKLEY, Stephen P. (1997). *A Commentary on Livy - Books 6-10*. Oxford : Clarendon Press.
- OERLEMANS, Annelieke P. A. et Laurens E. TACOMA (2014). "Three Great Killers. Infectious Diseases and Patterns of Mortality in Imperial Rome". In : *Ancient Society* 44, p. 213-241.



- OGILVIE, Robert M. (1965). *A Commentary on Livy - Books 1-5*. Oxford : Clarendon Press.
- OP DE HIPT, Dieter (1972). *Adjektive auf "Odes" im Corpus Hippocraticum*. T. 22. Schriften der Stiftung Europa-Kolleg Hamburg. Hambourg : Fundament-Verlag.
- PAILLARD, Bernard (1998). "Petit historique de la contagion". In : *Communications* 66.1, p. 9-19.
- PAILLER, Jean-Marie (1987). "Les matrones romaines et les empoisonnements criminels sous la République". In : *Comptes-rendus des séances de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres* 121.1, p. 111-128.
- (1988). *Bacchanalia : la répression de 186 av. J.-C. à Rome et en Italie. Vestiges, images, tradition*. Rome : École Française de Rome.
  - (1995). "Dionysos entre la vue, le cri et l'écrit. Y a-t-il un discours religieux dionysiaque ?" In : *Collection de l'Institut des Sciences et Techniques de l'Antiquité* 578.1, p. 31-40.
- PARÉ-REY, Pascale (2019). "Aux origines du théâtre à Rome : l'excursus livien". In : *Emerita. Revista de lingüística y filología clásica* LXXXVII. 2, p. 203-225.
- PARKER, Robert (1983). *Miasma. Souillure et purification dans la religion grecque archaïque et classique*. Paris : Les Belles Lettres.
- PARRY, Adam (1969). "The Language of Thucydides' Description of the Plague". In : *Bulletin of the Institute of Classical Studies* 16.1, p. 106-118.
- PAVIS D'ESCURAC, Henriette (1976). *La préfecture de l'annone, service administratif impérial d'Auguste à Constantin*. Rome : École Française de Rome.
- PENSABENE, Patrizio, Maria Antonietta RIZZO et Maria ROGHI (1980). *Terracotte votive dal Tevere*. Rome : L'Erma di Bretschneider.
- PETER, Hermann (1865). *Die Quellen Plutarchs in den Biographien der Römer*. Halle : Verlag der Buchhandlung des Waisenhauses.
- PFÄFF-REYDELLET, Maud (2019). "L'arrivée d'Esculape à Rome : une épiphanie bien déconcertante (Ovide, *Métamorphoses*, XV, 622-744)". In : *Image et religion*. Sous la dir. de Sylvia ESTIENNE et al. Naples : Publications du Centre Jean Bérard, p. 69-84.
- PIGEAUD, Jackie (1981). *La maladie de l'âme. Étude sur la relation de l'âme et du corps dans la tradition médico-philosophique antique*. Paris : les Belles Lettres.
- (1985). "Quelques remarques sur l'épidémie du Norique dans les *Géorgiques* de Virgile". In : *Épidémies - Fléaux*. 7. Nantes : Université de Nantes, p. 1-16.
  - (2017). "De la difficulté de penser la maladie pestilentielle". In : *Épidémies, épizooties. Des représentations anciennes aux approches actuelles*. Sous la dir. de François CLÉMENT. Rennes : Presses Universitaires de Rennes, p. 15-27.
- PINAULT, Jody R. (1992). *Hippocratic Lives and Legends*. Leiden - New York - Cologne : Brill.
- POMA, Gabriella (1978). "Le secessioni e il rito dell'infissione del *clavus*". In : *Rivista Storica dell'Antichità* VIII, p. 39-50.
- POTAGE, Dylan (2022). "*Pax deum*. Les expressions lexicales et formulaires de la bienveillance divine dans l'Italie républicaine". Thèse de doct. Paris : Sorbonne Université. (dactyl.)
- POUCET, Jacques (1992). "Les préoccupations étiologiques dans la tradition historique sur les origines et les rois de Rome". In : *Revue d'Études Latines* 51, p. 281-314.
- (2000). *Les Rois de Rome. Tradition et histoire*. Louvain-la-Neuve : Académie Royale de Belgique.
  - (2009). "Les Tarquins, les Livres Sibyllins et la Sibylle de Cumae : entre la tradition, l'histoire et l'imaginaire". In : *Pouvoirs des hommes, pouvoir des mots, des Gracques à Trajan : hommages au professeur Paul Marius Martin*. Sous la dir. d'Olivier DEVILLERS et Jean MEYERS. Louvain - Paris : Peeters, p. 39-60.

- PRESCENDI, Francesca (2008). "Le deuil à Rome : mise en scène d'une émotion". In : *Revue de l'histoire des religions* 2, p. 297-313.
- QUENET, Gregogry (2014). *Qu'est-ce que l'histoire environnementale ?* Seyssel : Champ Vallon.
- RAWSON, Elizabeth (1971). "Prodigy Lists and the Use of the *Annales Maximi*". In : *The Classical Quarterly* 21.1, p. 158-169.
- RECHENAUER, Georg (2011). "*Polis nosousa* : Politics and Disease in Thucydides – the Case of the Plague". In : *Thucydides, a Violent Teacher? History and its Representations*. Sous la dir. de Georg RECHENAUER et Vassiliki POTHOU. Göttingen : V und R Unipress, p. 241-260.
- REDDÉ, Michel (1980). "Rhétorique et histoire chez Thucydide et Salluste". In : *Caesarodunum XV bis*, p. 11-17.
- RICHARD, Jean-Claude (1990). "Réflexions sur le Tribunat consulaire". In : *Mélanges de l'École Française de Rome – Antiquité* 102-2, p. 767-799.
- ROCHETTE, Bruno (2023). "Les récits d'épidémies historiques dans la littérature grecque et latine de Thucydide à Procope de Césarée". In : "*Mes vœux les meilleurs et santé continue*". *Réponses aux épidémies dans le monde gréco-romain*. Cahiers du CeDoPaL 12. Liège : Presses Universitaires de Liège, p. 11-34.
- RODRIGUEZ-ALMEIDA, Emilio (1999). "Romà, una città self-cleaning?" In : *Sordes Urbis. La eliminación de residuos en la ciudad romana*. Sous la dir. de Xavier DUPRÉ-RAVENTOS et Josep ANTON-REMOLÀ. Rome : L'Erma di Bretcheneider, p. 123-129.
- ROSENBERG, Charles E. (1992). *Explaining Epidemics and Other Studies in the History of Medicine*. Cambridge : Cambridge University Press.
- ROSSIGNOL, Benoît (2012). "Le climat, les famines et la guerre : éléments du contexte de la peste antonine". In : *L'impatto della "peste antonina" : atti del V degli incontri capresi di storia dell'economia antica*. Sous la dir. d'Elio LO CASCIO. Bari : Edipuglia, p. 87-122.
- (2019). "Préface : une autre histoire". In : *Comment l'Empire romain s'est effondré. Le climat, les maladies et la chute de Rome*. Paris : La Découverte, p. 1-34.
- (2022). "La propagation des maladies entre l'Europe et l'Asie dans l'Antiquité : le cas de l'Empire romain". In : *Cahiers d'histoire. Revue d'histoire critique* 151, p. 47-60.
- ROUSSEAU, Nathalie (2021). "« Guillemets » hippocratiques : fonctions de l'expression « (ce) qui est appelé... », (ὁ) καλεόμενος *vel. sim.*, dans le texte scientifique ancien". In : *Ippocrate e gli altri*. Sous la dir. de Daniela MANETTI, Lorenzo PERILLI et Amneris ROSELLI. Rome : École française de Rome, p. 299-340.
- RUCH, Michel (1968). "Le thème de la croissance organique dans la pensée historique des Romains, de Caton à Florus". In : *Aufstieg und Niedergang der Römischen Welt I, 2*. Sous la dir. de Joseph VOGT. Berlin - New York : De Gruyter, p. 827-841.
- RUFFATO, Cesare (1996). *La medicina in Roma antica. Il Liber medicinalis di Quinto Sereno Sammonico*. Turin : UTET.
- RUIZ-MOIRET, Diane (2019). "Tite Live et les maladies pestilentiennes". In : *Eruditio Antiqua* 11, p. 5-25.
- (2023). "*Otium ex labore [...] corpora mouebat* (Liv. XXI, 39, 2) : un emploi médical du verbe *mouere*?" In : *Lucida Intervalla* 52.1, p. 69-89.
- (2024a). "À qui profite l'épidémie ? Maladies pestilentiennes et crimes de poison dans la Rome républicaine". In : *Épidémies antiques : problèmes et contextes, méthodes et documentation*. Sous la dir. de Dominique CASTEX, Nicolas LAUBRY et Benoît ROSSIGNOL. Bordeaux : Ausonius Éditions.
- (2024b). "Peurs sur la ville : le traitement narratif des pestilences romaines dans les sources historiographiques". In : *Loimos, pestis, pestes. Regards croisés sur les grands fléaux épidé-*

- miques. Sous la dir. de Valérie BONNET, Éric FAURE et Divna SOLEIL. Aix-en-Provence : Presses Universitaires de Provence.
- SACHOT, Maurice (1991). “*Religio/superstitio*”. Historique d’une subversion et d’un retournement”. In : *Revue de l’histoire des religions* 208.4, p. 355-394.
- SALIOU, Catherine (2003). “Le nettoyage des rues dans l’Antiquité : fragments de discours normatifs”. In : *La ville et ses déchets dans le monde romain : rebuts et recyclages. Actes du colloque de Poitiers (19-21 septembre 2002)*. Poitiers : éditions Monique Mergoïl, p. 37-51.
- SALLARES, Robert (2002). *Malaria and Rome : a History of Malaria in Ancient Italy*. Oxford : Oxford University Press.
- SANS, Benoît (2014). “*Obiurgatio siue exprobatio* : le discours de Scipion aux soldats rebelles chez Tite-Live”. In : *Exercices de rhétorique* 3, [en ligne].
- SANTANGELO, Federico (2011). “*Pax deorum* and the Pontiffs”. In : RICHARDSON, James Henry et Federico SANTANGELO. *Priests and State in the Roman World*. Stuttgart : Verlag, p. 161-186.
- SATTERFIELD, Susan (2015). “Prodigies, the *Pax Deum* and the *Ira Deum*”. In : *The Classical Journal* 110.4, p. 431-445.
- (2016). “Livy and the *Pax Deum*”. In : *Classical Philology* 111.2, p. 165-176.
- SCANLON, Thomas F. (1980). *The influence of Thucydides on Sallust*. Heidelberg : Carl Winter - Universitätsverlag.
- SCHEID, John (1985). *Religion et piété à Rome*. Paris : La Découverte.
- (1994). “Les archives de la piété. Réflexions sur les livres sacerdotaux”. In : *La mémoire perdue. À la recherche des archives oubliées, publiques et privées, de la Rome antique*. Sous la dir. de Ségolène DEMOUGIN. Paris : Éditions de la Sorbonne, p. 173-185.
- (1998). “Les livres Sibyllins et les archives des quindécemvirs”. In : *La mémoire perdue. Recherches sur l’administration romaine*. Sous la dir. de Claude MOATTI. Rome : École Française de Rome, p. 11-26.
- (1999). “Auguste et le grand pontificat. Politique et droit sacré au début du Principat”. In : *Revue historique de droit français et étranger* 77.1, p. 1-19.
- (2014). “Livy and Religion”. In : *A Companion to Livy*. Sous la dir. de Bernard MINEO. Malden (Mass.) : Wiley Blackwell, p. 78-89.
- (2017). “Le clou annuel, l’« Araignée noire » et les aléas du comparatisme”. In : *Revue des Études Latines* 95, p. 45-57.
- SCHEIDEL, Walter (2003). “Germes for Rome”. In : *Rome the Cosmopolis*. Sous la dir. de Catharine EDWARDS et Greg WOOLF. Cambridge : Cambridge University Press, p. 158-176.
- (2009). *Disease and Death in the Ancient City of Rome*. Rochester, NY : Social Science Research Network.
- SCHMID, Anton (1871). “Die Pest in Athen während der Jahre 430-427 v. Chr.” Thèse de doct. Munich : Vleiss. (dactyl.)
- SCHMIDT, Thomas S. (1999). *Plutarque et les Barbares. La rhétorique d’une image*. Louvain-Namur : Peeters.
- SCOBIE, Alex (1986). “Slums, Sanitation, and Mortality in the Roman World”. In : *Klio* 68, p. 399-433.
- SCONOCCHIA, Sergio (1997). “Sui grecismi di Celso : i calchi”. In : *Lingue tecniche del greco e del latino, 2. Atti del II seminario internazionale sulla letteratura scientifica e tecnica greca e latina*. Bologne : Pàtron, p. 217-225.
- SHAW, Brent D. (1996). “Seasons of Death : Aspects of Mortality in Imperial Rome”. In : *The Journal of Roman Studies* 86, p. 100-138.

- SIGL, M. et al. (2015). "Timing and Climate Forcing of Volcanic Eruptions for the Past 2,500 Years". In : *Nature* 523.7562, p. 543-549.
- SIMON-MAHÉ, Mathilde (2010). "Tite-Live lecteur de Thucydide?" In : *Ombres de Thucydide. La réception de l'historien depuis l'Antiquité jusqu'au début du XX<sup>e</sup> siècle*. Sous la dir. de Valérie FROMENTIN, Sophie GOTTELAND et Pascal PAYEN. Bordeaux : Ausonius Éditions, p. 83-92.
- SIMONIN, Jean-Pascal (1992). "La crise d'Ancien régime : un essai de justification théorique". In : *Histoire & Mesures* 7, p. 231-247.
- SMITH, Christopher (1997). "Servius Tullius, Cleisthenes and the Emergence of the Polis in Central Italy". In : *The Development of the Polis in Archaic Greece*. Sous la dir. de Lynette G. MITCHELL. Londres : Routledge, p. 208-216.
- SOLTAU, Wilhelm (1909). *Die Anfänge der römischen Geschichtsschreibung*. Leipzig : H. Haessel.
- SOUBIRAN, Jean (2003). "La météorologie à Rome : thèmes et textes". In : *La météorologie dans l'Antiquité, entre science et croyance*. Sous la dir. de Christophe CUSSET. Saint-Étienne : Publications de l'Université de Saint-Étienne, p. 49-64.
- SOURNIA, Jean-Claude (1982). "Pour une histoire de la santé publique". In : *Histoire des Sciences Médicales* 17, p. 27-32.
- SOUZA, Manuel de (2010). "L'utilisation de livres dans les rites romains". In : *Neronia 8 : Bibliothèques, livres et culture écrite dans l'empire romain de César à Hadrien*. Sous la dir. d'Yves PERRIN et Manuel de SOUZA. Bruxelles : Latomus, p. 165-172.
- STADTER, Philip A. (1989). *A Commentary on Plutarch's Pericles*. Chapel Hill - Londres : University of North Carolina Press.
- STATHAKOPOULOS, Dionysios (2000). "The Justinianic Plague Revisited". In : *Byzantine and Modern Greek Studies* 24, p. 256-276.
- (2004). *Famine and Pestilence in the Late Roman and Early Byzantine Empire. A Systematic Survey of Subsistence Crises and Epidemics*. Aldershot : Ashgate.
- STEINHILBER, Friedhelm, Juerg BEER et Claus FRÖHLICH (2009). "Total Solar Irradiance during the Holocene". In : *Geophysical Research Letters* 36.19.
- STOK, Fabio (1999). "Livio e la peste di Siracusa". In : *Scholia* 1.2, p. 23-43.
- (2000). "Il lessico del contagio". In : *Atti del Seminario internazionale di studi "Letteratura scientifica e tecnica greca e latina"*. Sous la dir. de Paola RADICI COLACE et Antonino ZUMBO. Messina : EDAS, p. 55-89.
- (2013). "Peste et Letteratura". In : *Annali della Scuola Medica Salernitana* 6, p. 55-75.
- (2019). "Quando Asclepiade arrivò a Roma?" In : *Technai. An International Journal for Ancient Science and Technology* 10, p. 13-22.
- STOREY, Glenn R. (1997). "The Population of Ancient Rome". In : *Antiquity* 71, p. 966-978.
- STOTHERS, Richard B. (1999). "Volcanic Dry Fogs, Climate Cooling and Plague Pandemics in Europe and the Middle East". In : *Climatic Change* 42, p. 713-723.
- THOMAS, Jean-François (1999). "Le vocabulaire de la crainte en latin : problèmes de synonymie nominale". In : *Revue des Études Latines* 77, p. 216-233.
- (2012). "De terror à uereri : enquête lexicale sur des formes de peur et de crainte en latin". In : *Revue de philologie, de littérature et d'histoire anciennes* 2, p. 143-168.
- TRÄNKLE, Hermann (1977). *Livius und Polybios*. Basel : Schwabe.
- TRINQUIER, Jean (2008). "La hantise de l'invasion pestilentielle : le rôle de la faune des marais dans l'étiologie des maladies épidémiques d'après les sources latines". In : *Le Médecin initié par l'animal : animaux et médecine dans l'Antiquité grecque et latine*. Sous la dir. d'Isabelle BOEHM et Pascal LUCCIONI. MOM Éditions, p. 149-195.

- UNGERN-STERNBERG VON, Jürgen (2014). "Livy and the Annalistic Tradition". In : *A Companion to Livy*. Sous la dir. de Bernard MINEO. Malden (Mass.) : Wiley Blackwell, p. 167-177.
- URSO, Anna Maria (1997). *Dall'autore al traduttore : studi sulle "Passiones Celeres" e "Tardae" di Celio Aureliano*. Messine : EDAS.
- VAN ALFEN, Peter G. (2017). "Observations on Servius Tullius, *aes rude*, and the Beginning of the Roman Monetary System". In : *Romes et les provinces : monnayage et histoire. Mélanges offerts à Michel Amandry*. Sous la dir. de Laurent BRICAULT et al. Bordeaux : Ausonius Éditions, p. 49-56.
- VAN BROCK, Nadia (1961). *Recherches sur le vocabulaire médical du grec ancien. Soins et guérison*. Paris : Klincksieck.
- VAN HAEPEREN, Françoise (2020). "Épidémies, dieux et rites à Rome". In : *ASDIWAL. Revue genevoise d'anthropologie et d'histoire des religions* 15.1, p. 151-168.
- VAN LAER, Sophie (2010). *La préverbation en latin. Étude des préverbes ad-, in-, ob- et per- dans la poésie républicaine et augustéenne*. Bruxelles : Latomus.
- VAN MAL-MAEDER, Danielle (2010). "La peste, les dieux et les hommes : cheminements d'une tradition". In : *Études de lettres* 1, p. 39-60.
- VAN TILBURG, Cornelis R. (2015). "A Good Place to Be : Meteorological and Medical Conditions in Ancient Cities". In : *Mnemosyne* 68.5, p. 794-813.
- VASSILIADES, Georgios (2020). *La res publica et sa décadence : De Salluste à Tite-Live*. Bordeaux : Ausonius Éditions.
- VEGETTI, Mario (1995). "Tra passioni e malattia. Pathos nel pensiero medico antico". In : *Elenchos : Journal of Studies on Ancient Thought* 1, p. 219-229.
- (1999). "Culpability, Responsibility, Cause : Philosophy, Historiography, and Medicine in the fifth century". In : *The Cambridge Companion to Early Greek Philosophy*. Sous la dir. d'Anthony Arthur LONG. Cambridge : Cambridge University Press, p. 271-289.
- VENDRYES, Joseph (1952). "Sur les verbes de mouvement en indo-européen". In : *Choix d'études linguistiques et celtiques*. Paris : Klincksieck, p. 127-131.
- VIDMAN, Ladislav (1982). *Fasti Ostienses*. Prague : in aedibus Academiae Scientiarum Bohemoslovaca.
- VIGLIETTI, Cristiano (2011). *Il limite del bisogno : antropologia economica di Roma arcaica*. Bologna : Il Mulino.
- VILLARD, François (1994). "Les sièges de Syracuse et leurs pestilences". In : *L'eau, la santé et la maladie dans le monde grec*. Sous la dir. de René GINOUVÈS et al. Athènes : École Française d'Athènes, p. 337-344.
- VIRLOUVET, Catherine (1985). *Famines et émeutes à Rome des origines de la République à la mort de Néron*. Rome : École Française de Rome.
- (1995). *Tessera Frumentaria. Les procédures de distribution du blé public à Rome à la fin de la République et au début de l'Empire*. Rome : École Française de Rome.
- WAZER, Caroline (2016). "Between Public Health and Popular Medicine : Senatorial and Popular Responses to Epidemic Disease in the Roman Republic". In : *Popular Medicine in Graeco-Roman Antiquity : Explorations*. Sous la dir. de William V. HARRIS. Leiden - Boston : Brill, p. 126-146.
- WEBB, Ruth (2009). *Ekphrasis, Imagination and Persuasion in Ancient Rhetorical Theory and Practice*. Farnham Burlington : Ashgate.
- WELLMANN, Max (1913). *A. Cornelius Celsus : eine Quellenuntersuchung*. Philologische Untersuchungen 23. Berlin : Weidmannsche Buchhandlung.

- WILDE, Marc de (2012). "The Dictator's Trust : Regulating and Constraining Emergency Powers in the Roman Republic". In : *History of Political Thought* 33.4, p. 555-577.
- WOODMAN, Anthony J. (2012). "Community Health : Metaphors in Latin Historiography". In : *From Poetry to History : Selected Papers*. Sous la dir. d'Anthony J. WOODMAN. Oxford : Oxford University Press.
- YAVETZ, Zvi (1958). "The Living Conditions of the Urban Plebs in Republican Rome". In : *Latomus* 17.3, p. 500-517.
- ZANGARA, Adriana (2007). *Voir l'histoire. Théories anciennes du récit historique*. Paris : Vrin.
- ZEHNACKER, Hubert (1990). "Rome : une société archaïque au contact de la monnaie (Ve-IVe siècle)". In : *Publications de l'École Française de Rome* 137.1, p. 307-326.
- ZEMPLÉNI, Andras (1985). "La « maladie » et ses « causes »". In : *L'Ethnographie* LXXXI, p. 13-44.
- ZIOLKOWSKI, Adam (2020). "La valle del Velabro in età arcaica". In : *Opere di Regimentazione delle acque in età arcaica. Roma, Grecia e Magna Grecia, Etruria e Mondo Italico*. Sous la dir. d'Elisabetta BIANCHI et Matteo D'ACUNTO. Rome : Quasar, p. 400-415.
- ZULUETA, Julian de (1994). "Malaria and Ecosystems : from Prehistory to Posteradication". In : *Parassitologia* 36, p. 7-15.



# Table des figures

1	Répartition des récits de pestilences entre les différents auteurs du corpus . . . .	20
2	Répartition des épisodes de pestilences d'après les sources historiographiques .	45
3	Représentation des différents épisodes de pestilences dans les sources historiographiques . . . . .	47
4	La partie centrale de la vallée du Vélabre . . . . .	63
5	Évolution de la mortalité saisonnière à Rome . . . . .	71
6	Emplacement des différents lieux de culte dédiés aux divinités liées aux pestilences	91
7	Pestilences mentionnées dans les sources historiographiques . . . . .	99
8	Pestilences et famines au début de la période républicaine . . . . .	117
9	Guerres, famines, perturbations climatiques et maladies pestilentielles aux V <sup>e</sup> et IV <sup>e</sup> siècles av. J.-C. . . . .	127
10	Schéma des liens de causalités envisageables autour de la peste antonine, d'après ROSSIGNOL 2012, p. 114. . . . .	128
11	Les différents substantifs utilisés par les historiens pour nommer une maladie pestilentielle – proposition d'organisation générale . . . . .	213





# Liste des tableaux

1	Sources des récits de pestilences de Tite Live . . . . .	22
2	Relevé des épisodes de pestilences . . . . .	44
3	Relevé des substantifs latins utilisés pour désigner une maladie pestilentielle. . .	159
4	Relevé des substantifs grecs utilisés pour désigner une maladie pestilentielle. . .	160
5	Verbes employés dans la tradition médicale et encyclopédique et admettant pour sujet un substantif désignant une maladie pestilentielle . . . . .	182
6	Supplications pratiquées en temps de peste . . . . .	390
7	Consultation des livres Sibyllins en raison d'une peste . . . . .	391



# Table des matières

<b>Remerciements</b>	<b>3</b>
<b>Abréviations et éditions des textes anciens</b>	<b>5</b>
<b>Introduction générale</b>	<b>7</b>
État de la recherche . . . . .	7
Perspective générale . . . . .	13
Le choix du cadre spatio-temporel . . . . .	13
Pestilences et épidémies . . . . .	15
Temps de l’histoire et temps du récit . . . . .	18
Présentation des sources littéraires . . . . .	20
Tite Live . . . . .	20
Denys d’Halicarnasse . . . . .	25
Valère Maxime . . . . .	27
Plutarque . . . . .	29
Cassius Dion . . . . .	31
Orose . . . . .	33
Méthodes et principes d’établissement du relevé des épidémies . . . . .	35
État de la recherche : les précédents relevés . . . . .	35
La question de la datation . . . . .	39
Relevé des épisodes de pestilences . . . . .	43
Un aperçu quantitatif . . . . .	45
<b>I Situer</b>	<b>51</b>
<b>1 Une ville pestilentielle?</b>	<b>55</b>
Considérations méthodologiques . . . . .	56
Le silence des sources historiographiques . . . . .	58
1.1 Le site naturel de Rome . . . . .	60
1.1.1 Entre collines et marais . . . . .	60
1.1.2 La présence du Tibre . . . . .	64
1.1.3 Une malaria endémique? . . . . .	68
1.2 Rome, « ville-tombeau » ou cité privilégiée? . . . . .	74
1.2.1 La question des sources . . . . .	75
1.2.2 Rome, « ville fétide » . . . . .	76
1.2.3 Une vision plus optimiste des choses . . . . .	80

1.3	De la géographie médicale à la géographie religieuse . . . . .	85
1.3.1	Apollon <i>Medicus</i> , Esculape et Salus . . . . .	87
1.3.2	Verminus et Febris . . . . .	89
1.3.3	Des lieux malsains dans la cité . . . . .	90
	Conclusion . . . . .	93
<b>2</b>	<b>D'autres facteurs environnementaux</b>	<b>97</b>
2.1	Pestilences et campagnes militaires . . . . .	100
2.1.1	Association de la guerre et de la peste dans les sources littéraires . . . . .	101
2.1.2	Influence des campagnes militaires sur les épidémies . . . . .	103
2.1.3	Le regard de l'armée sur les pestilences . . . . .	106
2.2	L'influence probable des irrégularités climatiques . . . . .	109
2.2.1	Des conditions climatiques moins favorables . . . . .	110
2.2.2	Les sources antiques sur les irrégularités climatiques . . . . .	113
2.2.3	Climat et pestilences . . . . .	115
2.3	Famines et pestilences . . . . .	117
2.3.1	Famine et peste dans les sources antiques . . . . .	118
2.3.2	Un réseau de causalités complexe . . . . .	123
	Conclusion . . . . .	127
	<b>Bilan de la première partie</b>	<b>133</b>
<b>II</b>	<b>Nommer</b>	<b>137</b>
<b>3</b>	<b>Les mots des médecins, les mots des historiens</b>	<b>141</b>
3.1	Dans les traités médicaux et scientifiques . . . . .	143
3.1.1	Les maladies pestilentielles dans les traités de la <i>Collection hippocratique</i>	144
	Maladies individuelles et maladies collectives . . . . .	144
	Différentes sortes de maladies collectives . . . . .	146
	Le λοιμός hippocratique . . . . .	149
3.1.2	Le λοιμός de Galien . . . . .	151
3.1.3	L'élaboration de la notion de peste dans les milieux scientifiques ro-	
	maines . . . . .	153
	Un fragment d'Asclépiade de Pruse . . . . .	153
	L'apport des encyclopédistes latins . . . . .	155
3.2	Comment désigner les maladies pestilentielles? . . . . .	159
3.2.1	<i>Pestilentia</i> et λοιμός . . . . .	161
	<i>Pestilentia</i> . . . . .	161
	Λοιμός . . . . .	165
3.2.2	<i>Morbus</i> et νόσος . . . . .	168
	<i>Morbus</i> . . . . .	168
	Νόσος . . . . .	172
	La peste au pluriel . . . . .	174
3.2.3	Le cas de <i>lues</i> . . . . .	178
3.3	Décrire le phénomène de la peste . . . . .	181
3.3.1	La peste, une maladie comme les autres? . . . . .	183
3.3.2	Le cas d'ἐπιδημῶ . . . . .	187

3.3.3	La spécificité des historiens . . . . .	188
	Conclusion . . . . .	191
<b>4</b>	<b>Un héritage incontournable</b>	<b>193</b>
	Thucydide et les historiens de l'époque impériale . . . . .	196
4.1	L'ombre de Thucydide : nommer et décrire la peste . . . . .	200
4.1.1	Vers une vision plus subjective des maladies pestilentielles ? . . . . .	201
	Un malheur (κακόν / <i>malum</i> ) . . . . .	201
	Un fléau (φθόρος, συμφορά / <i>clades, pestis</i> ) . . . . .	205
	Une épreuve (πάθος) . . . . .	210
4.1.2	Des maladies en mouvement . . . . .	214
	« Traversant tout le pays, elle fondit sur la ville » (DH. IX, 67, 1) . . . . .	216
	« La maladie s'insinua parmi eux » (Plut. <i>Cam.</i> XXVIII, 1) : mode de déplacement des maladies pestilentielles . . . . .	219
	Un mouvement hostile . . . . .	220
	Un fléau multiforme . . . . .	223
4.2	Le choix des thèmes et des images . . . . .	226
4.2.1	L'abandon des coutumes funéraires . . . . .	226
4.2.2	Le dilemme des proches . . . . .	230
4.2.3	Une influence plus diffuse . . . . .	233
4.3	Par delà le modèle thucydéen . . . . .	237
4.3.1	De nouveaux éléments de compréhension ? . . . . .	237
4.3.2	Des divergences de fond . . . . .	239
4.3.3	Transmettre l'expérience vivante des émotions du passé . . . . .	242
	Conclusion . . . . .	247
	<b>Bilan de la deuxième partie</b>	<b>249</b>
<b>III</b>	<b>Comprendre</b>	<b>251</b>
<b>5</b>	<b>Causes et origine</b>	<b>255</b>
5.1	Une causalité multiple . . . . .	260
5.1.1	Causalité auctoriale ou causalité diégétique ? . . . . .	261
5.1.2	Hésitation ou refus de trancher ? . . . . .	264
5.1.3	Causes efficientes ou cause finale ? . . . . .	267
	Causes efficientes . . . . .	267
	Cause finale . . . . .	271
5.2	Présence des « modèles traditionnels » . . . . .	273
5.2.1	« Modèle religieux » . . . . .	274
5.2.2	« Modèle médical » . . . . .	279
	Dérèglement du climat . . . . .	280
	Infection de l'air . . . . .	282
5.3	De nouveaux éléments d'explication ? . . . . .	289
5.3.1	Un changement collectif de régime . . . . .	289
5.3.2	Peste ou empoisonnement criminel collectif ? . . . . .	294
	Conclusion . . . . .	298

<b>6</b>	<b>Pestilences et contagion</b>	<b>301</b>
6.1	De quoi la « contagion » est-elle le nom? . . . . .	305
6.1.1	« Contagion » et proximité chez Denys d'Halicarnasse . . . . .	306
6.1.2	« Contagion » et saturation . . . . .	308
6.1.3	« Contagion » et <i>contagio</i> . . . . .	311
	<i>Contingo</i> . . . . .	312
	<i>Contactus</i> . . . . .	313
	<i>Contagio</i> : du sens rituel et religieux... . . . . .	315
	... aux maladies pestilentiels . . . . .	316
6.1.4	Éléments de conclusion . . . . .	323
6.2	La <i>contagio morbi</i> est-elle une « contagion » comme les autres? . . . . .	324
6.2.1	Une notion religieuse . . . . .	325
6.2.2	La <i>contagio</i> livienne et l'affaire des Bacchanales . . . . .	328
	Un fléau qui se propage . . . . .	328
	Une <i>contagio</i> métaphorique? . . . . .	330
6.3	La <i>contagio</i> comme principe général d'organisation de la cité . . . . .	334
6.3.1	Un peuple « inerte par nature » . . . . .	334
6.3.2	<i>Contagio</i> intérieure et <i>contagio</i> extérieure . . . . .	336
	<i>Contagio</i> intérieure . . . . .	336
	<i>Contagio</i> extérieure . . . . .	337
6.3.3	La <i>contagio</i> et la conception organiciste de la cité romaine . . . . .	341
	Conclusion . . . . .	343
	<b>Bilan de la troisième partie</b>	<b>345</b>
	Denys d'Halicarnasse : les dieux bienfaiteurs et protecteurs de la ville de Rome . . . . .	346
	Tite Live : l'importance du facteur humain . . . . .	347
	Orose : la colère du Dieu des Chrétiens . . . . .	349
<b>IV</b>	<b>Guérir</b>	<b>351</b>
	<b>Introduction</b>	<b>353</b>
	Comment se protéger d'une peste? . . . . .	354
	Qu'est-ce qu'un prodige? . . . . .	360
<b>7</b>	<b>L'aide des dieux</b>	<b>365</b>
7.1	Un prodige particulier . . . . .	369
7.1.1	La peste : événement prodigieux par excellence? . . . . .	369
7.1.2	Un fléau inquiétant et dangereux . . . . .	374
7.1.3	Un fléau qui s'inscrit dans la durée . . . . .	376
	L'échec des remèdes mis en œuvre . . . . .	377
	L'évolution du mal . . . . .	378
	Comment évaluer la gravité du fléau? . . . . .	380
7.2	Premiers niveaux d'intervention . . . . .	383
7.2.1	Absence de remèdes religieux . . . . .	383
7.2.2	La supplication . . . . .	385
7.3	Livres Sibyllins et procurations inédites . . . . .	390
7.3.1	Recours aux livres Sibyllins en temps de peste . . . . .	390

7.3.2	Les <i>Ludi Taurii</i> . . . . .	395
7.3.3	Le temple d'Apollon <i>Medicus</i> . . . . .	397
7.3.4	Le premier lectisterne . . . . .	400
7.3.5	L'arrivée d'Esculape . . . . .	403
7.3.6	Un lien qui se distend ? . . . . .	407
	Conclusion . . . . .	410
<b>8</b>	<b>La guérison de la cité</b>	<b>413</b>
8.1	La peste et le fonctionnement de la cité . . . . .	416
8.1.1	Lissage et confusion des rôles sociaux . . . . .	416
	Le renversement des rapports de pouvoir . . . . .	417
	La faiblesse du sénat . . . . .	422
8.1.2	L'illusion de la <i>concordia</i> . . . . .	424
8.2	Un déséquilibre porteur d'innovation ? . . . . .	427
8.2.1	La nomination d'un dictateur . . . . .	427
8.2.2	Pestilences et innovations politiques . . . . .	431
8.3	Peste et sédition . . . . .	434
8.3.1	Deux maux bien semblables . . . . .	434
	L'épuisement du corps civique . . . . .	434
	Peste, sédition, et rite du <i>clauus</i> . . . . .	437
8.3.2	Le récit de peste, « métaphore d'une contagion idéologique » ? . . . . .	440
8.3.3	Le récit historiographique comme lieu de réflexion . . . . .	444
	Le contexte politique : une discorde continue . . . . .	444
	La célébration du premier lectisterne . . . . .	446
	Réinterprétation de l'épisode : le point de vue des patriciens . . . . .	448
	Conclusion . . . . .	451
<b>9</b>	<b>Le rôle de l'historien</b>	<b>453</b>
9.1	Perspective narratologique : faire percevoir la gravité du fléau . . . . .	455
9.1.1	La consultation des livres Sibyllins . . . . .	455
9.1.2	Le rôle du sénat . . . . .	457
9.2	Perspective idéologique : relier le passé au présent . . . . .	460
9.2.1	Le récit de peste, un « aimant étiologique » ? . . . . .	460
9.2.2	Un tableau idéalisé de la Rome républicaine . . . . .	465
9.3	L'historien peut-il contribuer à la guérison de la cité ? . . . . .	470
9.3.1	Les premiers <i>Ludi Scaenici</i> : les dessous d'un échec . . . . .	470
9.3.2	Un récit curatif ? . . . . .	473
	Conclusion . . . . .	477
	<b>Bilan de la quatrième partie</b>	<b>479</b>
	<b>Conclusion générale</b>	<b>481</b>
	Fonctions du récit de peste dans l'historiographie . . . . .	481
	Une maladie que l'on nomme pestilentielle . . . . .	485
	Pestilences et santé publique . . . . .	488
	<i>Index locorum</i>	<b>491</b>



<i><b>Index nominum</b></i>	<b>497</b>
<i><b>Index rerum</b></i>	<b>501</b>
<i><b>Index verborum</b></i>	<b>505</b>
<b>Bibliographie</b>	<b>507</b>
<b>Table des figures</b>	<b>533</b>
<b>Liste des tableaux</b>	<b>535</b>